REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIX - XXXI

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1905 - 07

Tous droits réservés.

PA
2
R34
n.s.
t. 29-31

635748
17.5.56

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIX, 1e LIVRAISON

(Janvier 1905)

SOMMAIRE: *La* Lex Rhodia, par R. DARESTE, p. 1. — *Études latines* VII. *Le prétendu subjonctif de répétition dans Plaute*, Bacch. 420-431, par Félix GAFFIOT, p. 30. — *Cicero* Orat. 30, par Mortimer Lamson EARLE, p. 32. — *Notes critiques sur Lucrèce*, par A. CARTAULT, p. 33. — *De Horatii satira prima*, par Mortimer Lamson EARLE, p. 35. — *Horatianum*, par le même, p. 37. — *Euripide*, Bacchantes 291, par Georges DALMEYDA, p. 38. — *Les clausules métriques dans* l'Orator, par Henri BORNECQUE, p. 40. — *Tacite*, Annales, par René WALTZ, p. 51. — Pompa diaboli, par A. D'ALÈS, p. 53.

Bulletin bibliographique, p. 57.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1905

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . *Épuisé.*

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . 3 fr.

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Metrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart . . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larhoumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr 50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vesseraut, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . *Épuisé.*

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900 In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart . . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12. avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Vial, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*); *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIX, 2e LIVRAISON

(Avril 1905)

SOMMAIRE : *Le témoignage de l'ancienne littérature chrétienne sur l'authenticité d'un* Περὶ ἀναστάσεως *attribué à Justin l'apologiste*, par G. ARCHAMBAULT, p. 73. — *Études sur Plaute*, Asinaria. I *La seconde et la troisième scènes et la composition générale*, par Louis HAVET, p. 91. — *Hypéride*, Contre Athénogène, *Col. I. 14*, par P. FOUCART, p. 103. — *Études critiques sur Lactance*, par Paul MONCEAUX, p. 104. — *Sur l'hippodrome d'Olympie*, par Camille GASPAR, p. 140. — *Études latines*. VIII. *Quelques passages de l'Amphitryon*, par Félix GAFFIOT, p. 145. — Pompa Diaboli, par Salomon REINACH, p. 152. — *Notes épigraphiques sur quelques inscriptions de Magnésie du Méandre*, par J. DE DECKER, p. 153.

Bulletin bibliographique, p. 167.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1904, p. 1-64.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1905

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT ..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. GACHE et J. S. PIQUET..... ..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de **12 lettres inédites d'Erasme**, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimilé..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN ..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET..... 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PELTIER, sous la direction de R. CAGNAT ..... 2 fr.

STATIANA. Quelques notes sur les **Silvae** de **Stace**, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte..... 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE**, discours sur l'ambassade. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. JULIEN et H. L. DE PÉRÉRA, sous la direction de Am. HAUVETTE..... 4 fr.

CICERONIS in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec appareil critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT ..... 3 fr.

CICERONIS ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE..... 3 fr.

JUVENALIS satira septima. Texte latin publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique par J. A. HILD..... 3 fr.

LUCANI de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un appareil critique, commentaire et introduction par P. LEJAY..... 3 fr. 50

PLAUTI Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD..... 3 fr.

QUINTILIANI Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif, par J. A. HILD..... 3 fr. 50

TERENTI Adelphoe. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS..... 4 fr.

TERENTI Hecyra. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE, par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par S. REINACH, avec portrait ..... 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN. ..... 6 fr.

LUCRETI CARI de rerum natura :

LUCRÈCE, DE LA NATURE

texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif

de H. A. J. MUNRO

traduit de l'anglais et mis au courant des travaux les plus récents

par **A. REYMOND**, professeur à Morges.

LIVRE III, in-8..... Prix : 3 fr. 50

☞ Les *Livres I et II*, publiés précédemment, se vendent ensemble : 7 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIX, 3e LIVRAISON

(Juillet 1905)

SOMMAIRE : *Études sur Plaute*, Asinaria. II. *Corrections de texte*, par Louis HAVET, p. 177. — *Le fragment musical d'Oxyrhynchus*, par C.-E. RUELLE, p. 201. — *Métrique plautinienne*, par Georges RAMAIN, p. 205. — *Inscriptions de Didymes. Comptes de la construction du temple d'Apollon Didyméen*, par B. HAUSSOULLIER, p. 237.

Bulletin bibliographique, p. 273.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1904, p. 64-128.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1905

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . *Épuisé.*

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, tranuit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50. — Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . 3 fr.

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la metrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . *Épuisé.*

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr. 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898 In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIX, 4e LIVRAISON

(Octobre 1905)

SOMMAIRE : *L'emploi du diminutif chez Catulle*, par P. DE LABRIOLLE, p. 277. — *Théocrite imitateur de Sophron*, par Edmond FARAL, p. 289. — *Anchurus*, par P. ROUSSEL, p. 291. — Κέλμις ἐν σιδήρῳ, par P. ROUSSEL, p. 293. — *A propos d'une correction de Scaliger sur Tibulle*, I 2 65, 66, par A. CARTAULT, p. 296. — *De carmine quod est inter Horatiana* IV, VIII, par Mortimer Lamson EARLE, p. 306. — *L'origine du nom de la Phénicie*, par Isidore LÉVY, p. 309. — *Deux passages de Plaute*, par Félix GAFFIOT, p. 315. — Κρόνου ou Ἡλίου ἀστήρ (Epinomis 987 C)?, par J. BIDEZ, p. 319. — *Psellus et le commentaire du Timée de Proclus*, par J. BIDEZ, p. 321. — *Minucius Felix*, Oct. éd. Boenig, par F. PRÉCHAC, p. 328. — *Minucius Felix*, Oct. Ed. Boenig, § 19, 9-10, par P. MÉDAN, p. 331. — *Minucius Felix*, Oct., par J. DE DECKER, p. 332. — *De titulo ionico*, par Bruno KEIL, p. 334.

Bulletin bibliographique, p. 337.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1904, p. 129-242.

Tables de la Revue des Revues, p. 243.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1905

Tous droits réservés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Publications en vente à la Librairie **C. KLINCKSIECK**, 11, rue de Lille, à Paris.

BULLETIN MENSUEL

DES

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

reçues par le *Département des Imprimés de la* **Bibliothèque Nationale**.

XXXe ANNÉE : 1906. — DOUZE NUMÉROS GRAND IN-8.

Prix d'abonnement par an: Paris, **8** fr. — Départements, **9** fr. — Union postale, **10** fr.

☞ **Les 25 premières années (1877-1901), prises ensemble, se vendent 100 fr. net.**

LISTE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

du Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.

NOUVELLE ÉDITION gr. in-8° (1896) ..... **3 fr. 50**

SUPPLÉMENT, gr. in-8° (1902)..... **1** fr.

LISTE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

qui se trouvent à la *Section des Cartes* et *Collections géographiques* de la

Bibliothèque Nationale

Brochure gr. in-8° (1895)..... **1** fr.

CATALOGUE

DES DISSERTATIONS & ÉCRITS ACADÉMIQUES

provenant des échanges avec les ***Universités Étrangères***

et reçues par la ***BIBLIOTHÈQUE NATIONALE :***

Année 1882. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1883. Un volume gr. in-8°.....	**4** fr.
Année 1884. Un volume gr. in-8°.....	**4** fr.
Année 1885. Un volume gr. in-8°.....	**4** fr.
Années 1886-1887. Un volume gr. in-8°.....	**6** fr.
Année 1888 Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1889. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1890. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1891. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr
Année 1892. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1893. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1894. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1895. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1896. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1897. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1898. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1899. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1900 Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1901 Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1902. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1903. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.
Année 1904. Un volume gr. in-8°.....	**3** fr.

☞ **Les 20 premières années (1882 à 1901), prises ensemble, se vendent 50** fr.

Édition sur *papier pelure* et *imprimée d'un seul côté. Prix de chaque année* 5 fr. net.

Catalogue d'une Collection de Thèses

publiées dans les PAYS-BAS

DONNÉES A LA **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**

par le Service des **ÉCHANGES INTERNATIONAUX** au

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1re Partie. — DROIT, brochure grand in-8° (1884)..... **2** fr.

2e Partie. — THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE, SCIENCES MATHÉMATIQUES ET NATURELLES, MÉDECINE, Brochure grand in-8° (1885). . . . . **2** fr.

Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)

NOUVELLES ACQUISITIONS. 1905

BULLETIN MENSUEL, gr. in-8°. — Prix d'abonnement annuel... **3** fr.

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LA *LEX RHODIA*

I

HISTOIRE DE LA LOI RHODIENNE.

Le plus ancien recueil des lois et usages maritimes de la Grèce portait le nom de loi rhodienne. Lorsque la puissance d'Athènes fut abattue par la conquête macédonienne, l'empire de la mer hellénique passa des successeurs d'Alexandre aux Rhodiens qui le conservèrent longtemps sous le protectorat de Rome. Cicéron en fait l'éloge [1]. Strabon, sous le règne d'Auguste, a été témoin de la prospérité de Rhodes. Il vante les règlements qu'elle avait faits pour la police de la mer et qui furent adoptés par tous les grands ports de commerce [2]. Rome elle-même ne dédaigna pas de les appliquer. Fidèle à ses habitudes politiques, elle laissait aux Grecs leurs lois, sauf à les corriger au besoin, et s'appropriait ce qu'elle y trouvait de bon pour elle-même. La loi rhodienne était devenue l'usage général du commerce. Auguste l'approuva expressément dans un rescrit.

Plus d'un siècle après, la loi rhodienne reçut de nouveau l'approbation impériale.

Sous le règne de l'empereur Antonin le Pieux (138-161), un navire grec, venant de Nicomédie sur la Propontide, fit naufrage à l'entrée des Cyclades, à l'île d'Icaria. Les gens du fisc, *inquisitores algae*, comme les appelle Juvénal, saisirent les débris jetés à la côte, prétendant que ces objets appartenaient à l'empereur comme biens vacants et sans maître. Eudémon, qui était le patron du navire, adressa à l'empereur un mémoire en réclamation. Antonin répondit

1. Cicéron, *pro lege Manilia* 18 : Rhodii... quorum usque ad nostram memoriam disciplina navalis et gloria remansit.
2. Strabon, XIV, 2, 5.

par un rescrit ainsi conçu : « Je suis le maître du monde, mais c'est la loi qui règne sur la mer. C'est par la loi maritime des Rhodiens que le litige doit être jugé, en tant qu'elle n'est contraire à aucune loi rendue par nous. Ainsi a déjà jugé le divin Auguste. »

Ces faits sont rapportés par le jurisconsulte Volusius Mæcianus, auteur d'un livre sur la loi rhodienne, dont nous ne possédons pas d'autre fragment. Celui que nous venons de citer a passé dans le Digeste où il forme la loi 9 du titre *de lege rhodia de jactu* (XIV, 2). Volusius Mæcianus était un jurisconsulte considérable qui avait enseigné le droit à Marc-Aurèle. Le fait s'était passé presque sous ses yeux, et il avait qualité pour en perpétuer le souvenir.

Près d'un siècle après Volusius Mæcianus, un autre jurisconsulte, d'une grande autorité, le célèbre Julius Paulus, qui fut préfet du prétoire sous Alexandre Sévère (222-235), a parlé aussi de la *lex rhodia*, au livre II, chap. 7 de ses *Sentences*, sous la rubrique *ad legem rhodiam*. La principale disposition de cette loi consiste en ce qu'elle impose à tous les chargeurs l'obligation de contribuer à la perte des marchandises jetées à la mer, ou des mâts abattus pour le salut du navire menacé par la tempête. Mais pour que la contribution ait lieu, il faut que le navire et ce qui est resté de marchandises sur le navire ait été sauvé. Si le navire et le chargement ont péri, la contribution peut toutefois être fournie par les objets qui, jetés à la mer pour le salut commun, ont été retrouvés par des plongeurs.

Les trois premières lignes de ce texte ont été insérées dans le Digeste de Justinien, sous la même rubrique que le texte de Volusius Mæcianus : *de lege rhodia de jactu ;* en voici les termes : « *Paulus libro secundo sententiarum.* Lege rhodia cavetur ut, si levandae navis gratia jactus mercium factus est, omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est. »

Vers le milieu du VIIIe siècle, la loi rhodienne reparaît dans l'histoire. Cette fois, c'est sous la forme d'un livre, d'un recueil qui aurait été composé sous le règne de l'empereur Léon l'Isaurien (717-741) et comprendrait environ cinquante articles dont quelques-uns textuellement empruntés au Digeste et au Code de Justinien. Était-ce un recueil privé, un simple livre de pratique, ou avait-il un caractère officiel ? On ne peut rien dire de précis à cet égard, on sait seulement que le livre eut, en fait, une grande autorité, si l'on en juge par le nombre des copies qui en furent faites et sont aujourd'hui répandues dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe. Malheureusement ces manuscrits sont loin de s'accorder entre eux. Le texte qu'ils contiennent est très corrompu et souvent interpolé, défiguré par des gloses inutiles ou même ineptes. Les premiers éditeurs ont vainement essayé de donner

un texte intelligible, et le dernier, M. Pardessus (*Lois maritimes*, tome I, 1847) n'a pas mieux réussi que ses prédécesseurs.

A défaut d'un texte critique qu'il serait extrêmement difficile d'établir dans l'état des manuscrits, il n'y a évidemment qu'un moyen d'obtenir un résultat à peu près satisfaisant : c'est de s'attacher au manuscrit qui paraît le plus ancien et le meilleur. Ce manuscrit a été trouvé dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan, où il porte le n° 68. Il paraît être du XIe siècle.

M. Mercati, bibliothécaire de l'Ambrosienne, qui a reconnu et déchiffré le codex rescriptus du livre 53 des Basiliques a donné dans le volume publié à Leipzig en 1897 les variantes du Ms. n° 68. On peut ainsi facilement reconstituer ce texte, et on reconnaît sans peine que, s'il n'est pas complètement exempt de fautes, il est au moins intelligible et ne présente ni doubles emplois ni interpolations.

C'est donc sur ce texte qu'a été faite la traduction ci-jointe de la loi rhodienne. Ce monument du droit maritime du moyen-âge est très important et offre un grand intérêt historique, en ce qu'il a substitué au droit romain un système nouveau et complet. Le principe romain de la gestion d'affaires et de *l'actio exercitoria* a fait place à un régime d'association et d'assurance mutuelle, entre toutes les personnes intéressées dans un voyage de mer.

A la loi rhodienne proprement dite nous rattachons un groupe de 19 articles donnés comme provenant de la même source, et trouvés par M. Mercati dans le même codex rescriptus que le 53e livre des Basiliques. Ces articles ne sont pas dépourvus d'intérêt, car ils complètent la loi en fixant le coefficient qui exprime la part revenant dans la perte comme dans le gain à chacune des personnes employées sur un navire. Il y a aussi des dispositions de date récente, par exemple celle qui porte qu'en cas de vol commis sur le navire le patron et les passagers se justifieront en prêtant serment sur les évangiles. Ces dispositions ne faisaient pas partie du groupe principal, mais on peut les considérer comme des gloses ou notes à part.

Un certain nombre de manuscrits contiennent en outre un prétendu prologue de la loi rhodienne, où se retrouve le rescrit d'Antonin le pieux avec des fables absurdes. Nous le laissons absolument de côté. Ceux qui voudront s'en faire une idée le trouveront dans le recueil de Pardessus.

Pour terminer cette histoire externe des lois rhodiennes il nous reste à dire quelques mots des emprunts qui leur ont été faits par les statuts des villes dalmates, au moyen âge.

Après la chute de l'empire d'Occident et, ensuite, du royaume

des Ostrogoths, l'Italie et ses dépendances se trouvèrent rattachées à l'empire d'Orient. Pendant plusieurs siècles (du VIe au XIe) les communautés de Dalmatie reconnurent la protection des empereurs de Constantinople. C'était précisément l'époque florissante de la loi rhodienne. Aussi cette loi fut-elle adoptée par toutes les villes des bords de l'Adriatique et leurs statuts lui ont emprunté leurs dispositions les plus remarquables. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns. Quoiqu'ils ne remontent qu'au XIIIe ou au XIVe siècle, et qu'à l'époque de leur rédaction, le protectorat eût passé des Grecs aux Vénitiens, le droit byzantin continua de régir les affaires maritimes.

En cas d'avarie au chargement par fortune de mer, sans faute de la part du patron, la responsabilité de la perte est supportée par le navire tout entier « navilium vel lignum totum illud damnum teneatur emendare » dit le statut de Lissa[1] (V, 1). La perte des agrès est classée comme avarie commune (V, 2). Aucun homme de l'équipage ne peut quitter le navire sans la permission du patron, à peine de quinze livres d'amende dont moitié pour la communauté et moitié pour le navire, cujus pœnæ medietas sit communis et alia navilii » (V, 3).

L'article 14 donne un exemple de répartition de gain dans les termes suivants : « si navilium vel lignum inveniret aliquam affacturam vel caperet aliquod navilium vel lignum inimicorum, totum quod inventum fuerit in ipso navilio sive ligno in quatuor partes debeat dividi ; unam partem habeat ipsum navilium sive lignum, aliam partem habeat ipsum havere quod erit in dicto navilio sive ligno ; reliquas duas partes habeant marinarii et mercatores, æqualiter inter eos ».

De même dans le statut de Raguse de 1272 tout dommage causé par fortune de mer aux marchandises ou aux agrès est une avarie commune qui doit être réparée aux frais du navire, « de habere proprio pertinenti ad navem — de communi habere navis et etiam de ipsa nave, appreciando dictam navim vel lignum et prohiciendo ipsam tercium minus » (Statut de Raguse VII, 6, 7). Les esclaves qui sont embarqués comme ayant une part gardent cette part alors même qu'ils désertent ou tombent malades ou sont faits prisonniers. On dit alors que leur part navigue et travaille à leur place jusqu'à la fin du voyage. Les marins s'engagent généralement à la part, quelquefois pour un salaire fixe, *ad marinariciam*. (Statut VII, 18 et 19)[2].

---

1. *Statuta communitatis Lesinae*, in-4° Venetiis 1643. Le statut lui-même est de 1331.
2. Ed. Bogišić et Jireček, Zagrabiæ, 1904, 1 vol in-8°.

V. aussi le chap. 31, de marinariis captis, et le chap. 35, de afflaturis. A vrai dire, les 67 chapitres qui forment le VIIe livre seraient tous à citer.

On remarquera que dans les statuts dalmates comme dans la loi byzantine l'assurance mutuelle est la règle. Le contrat est toujours sous-entendu et obligatoire. Au contraire, dans la compilation du XIIIe siècle connue sous le nom de *Consulat de la mer*, et applicable sur toutes les côtes de la Méditerranée occidentale, il faut, pour obtenir le même résultat, un contrat en forme et exprès. C'est l'*agermanament* dont il est parlé dans l'article 150 du Consulat de la mer et dans les articles suivants. Sans un contrat de ce genre les intéressés n'ont aucun recours les uns contre les autres. On applique rigoureusement la règle *Res perit domino*[1].

II

LOI RHODIENNE.

Texte et Traduction.

La loi rhodienne est un traité bien ordonné, comme on peut s'en assurer au moyen de la table suivante :

1. Des vols commis à bord ou par l'équipage ;
2. Des querelles et blessures et de leur punition ;
3. Rupture du voyage par détournement de route ;
4. Du jet à la mer ;
5. Responsabilité des chargeurs ;
6. Dépôt des objets précieux entre les mains du patron ;
7. Personnes abandonnées en route ;
8. Prêts maritimes ;
9. Nolissement, arrhes ;
10. Association entre navires ;
11. Responsabilité des fautes ;
12. Contribution aux avaries ;
13. Salaire des gens de l'équipage ;
14. Sauvetage des effets et marchandises.

---

1. V. Goldschmidt, *Lex rhodia und Agermanament*, dans le Recueil intitulé *Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht*. Année 1888.

On trouvera aussi beaucoup d'observations judicieuses dans une thèse de l'Université de Leyde, intitulée *La responsabilité limitée du débiteur, dans le droit moderne et dans le droit ancien*, par Burger, Leiden 1889 (en hollandais).

TEXTE

d'après le *Codex Ambrosianus* M. 68.

Νόμος ῥοδίων κατ' εκλογὴν ἐκ τοῦ ιδ' βιβλίου τῶν διγέστων.

1. ἐὰν πλοῖον ὁρμᾷ ἐπὶ λιμένα ἢ ἐν ἀκτῇ καὶ σῦλα πάθῃ τῶν ἀγκύρων καὶ κατασχεθεὶς ὁ κλέπτης ὁμολογήσῃ, τοῦτον κελεύει ὁ νόμος βασανίζεσθαι καὶ τὴν προσγινομένην ζημίαν διπλασίως διδόσθω.

2. ἐὰν βουλήσει τοῦ ναυκλήρου οἱ ναῦται σῦλα ποιήσωσιν ἀγκύρων πλοίου ἑτέρου ὁρμῶντος ἐν λιμένι ἢ ἐν ἀκτῇ, καὶ συμβῇ ἐντεῦθεν ἀπώλειαν γενέσθαι τοῦ πλοίου τοῦ τὰς ἀγκύρας συληθέντος καὶ ἀληθῶς δεικνυμένου, πᾶσαν τὴν γενομένην ζημίαν ἐν τε τῷ πλοίῳ καὶ τῶν ἐν αὐτῷ σῶα ἀποδιδότω ὁ ναύκληρος ὁ τὰ σῦλα ἐπιτρέψας γενέσθαι. ἐὰν τις κλέψῃ σκεύη πλοίου, ἤ τι τῶν ἐν τῷ πλοίῳ χρηματιζόντων, σχοινίων τε καὶ καραβίων ἢ ἁρμένων ἢ διφθερῶν, διπλᾶ ἀποδότω ὁ τὰ σῦλα ποιήσας.

3. ἐὰν ναύτης κελεύσει τοῦ ναυκλήρου κλοπὴν ποιήσῃ ἐμπόρου ἢ ἐπιβάτου, καὶ κατασχεθῇ ληφθεὶς, ὁ ναύκληρος διπλᾶ ἀποδιδότω τοῖς τὰ σῦλα παθοῦσιν. ὁ δὲ ναύτης ὁ τὴν κλοπὴν ἐργασάμενος λαμβανέτω ξυλαγώγια ἑκατόν. ἐὰν δὲ ὁ ναύτης αὐτοβούλως συλήσῃ μὲν κατασχεθῇ δὲ ἢ διὰ μαρτύρων ἐλεγχθῇ, σφοδρῶς βασανιζέσθω, εἰ μάλιστα χρυσίον ᾖ, καὶ τὴν ἀποκατάστασιν τῷ συληθέντι ποιείτω.

4. ἐὰν τόπῳ συλωμένῳ ἢ ληστευομένῳ κατάξῃ πλοῖον, μαρτυρουμένων τῶν ἐπιβατῶν τὴν τοῦ τόπου αἰτίαν, καὶ συμβῇ συληθῆναι, ἀποδότω ὁ ναύκληρος τὰ συληθέντα. ἐὰν δὲ τοῦ ναυκλήρου μὴ θέλοντος ἐν τῷ τόπῳ εἰσελθεῖν, οἱ ἔμποροι τοῦτο ἀγάγωσι καὶ συμβῇ τι, ὑποκείσθωσαν τῇ ζημίᾳ οἱ ἐπιβάται.

TRADUCTION

1. *Vol des ancres.* — Si, au mouillage dans le port ou en rade, les ancres d'un navire sont dérobées et si le voleur arrêté avoue le fait, la loi veut qu'il reçoive la punition corporelle et qu'il supporte en outre l'amende au double [1].

2. *Vol des ancres et autres agrès.* — Si par ordre du patron l'équipage dérobe les ancres d'un autre navire mouillé dans le port ou en rade, que la conséquence soit la perte du navire privé de ses ancres, et que le tout soit exactement prouvé, l'indemnité sera payée pour le navire et pour ceux qui sont dans le navire par le patron qui a donné ordre de commettre le vol. Si quelqu'un vole les agrès du navire ou quelque objet employé au service du navire, tels que cordages, canots, voiles, peaux et autres, l'auteur du vol en devra la restitution au double [2].

3. *Vol commis par un homme de l'équipage.* — Si sur l'ordre du patron un homme de l'équipage commet un vol au préjudice d'un marchand ou d'un passager, le patron rendra le double à ceux qui ont souffert du vol ; l'homme de l'équipage qui a commis le vol recevra cent coups de bâton. Si l'homme de l'équipage a commis le vol de son propre mouvement et si, arrêté ensuite, il a été convaincu par témoins, il sera rudement bâtonné, surtout si l'objet volé est de l'or, et il en fera la restitution à ceux qu'il en a dépouillés.

4. *Navire pillé par voleurs ou pirates.* — Si le patron a conduit le navire dans un lieu où il y a des voleurs et des pirates, malgré l'opposition des passagers qui lui déclarent la mauvaise réputation de l'endroit, et qu'un vol soit commis, le patron rendra les objets

---

1. Les quatre premiers articles sont relatifs à des cas de vol.
L'ecloga, publié en 740 par l'empereur Léon l'Isaurien et son fils Constantin, a fait de la peine corporelle la peine principale en matière de vol. L'amende, ou plutôt la restitution au double, n'est qu'un accessoire. *Ecloga* XVII, 10 et 11.

2. Dans l'article 2 la restitution est faite au navire et à tous ceux qui sont dans le navire et qui par conséquent sont intéressés, puisque chacun avait une ou plusieurs parts.

5. ἐὰν ναῦται μάχην ποιήσωσι, λόγους ποιείτωσαν, καὶ μηδεὶς κρουέτω τὸν ἕτερον. εἰ δέ τις κρούσας τὴν κεφαλὴν ἀνοίξει ἢ κυλώσει, δότω τῷ παθόντι τὰς ἰατρείας καὶ τοὺς μισθοὺς τῆς ἀργίας.

6. ἐὰν ναῦται μάχην ποιήσωσι καί τις κρούσῃ λίθῳ ἢ ξύλῳ, πάλιν δὲ ὁ κρουσθεὶς [πα]τάξει τὸν πρῶτον ὡς κρούσαντα, ὡς βιασθεὶς ἐποίησεν. εἰ δὲ καὶ θάνῃ ὁ κρουσθεὶς καὶ μαρτυρηθῇ ὅτι πρῶτος ἔκρουσεν ἢ λίθῳ ἢ σιδήρῳ, ἀνεύθυνος ὁ δοὺς ἔστω· ὃ γὰρ ἠθέλησε ποιῆσαι ἔπαθεν.

7. ἐάν τις τῶν ναυκλήρων ἢ ἐμπόρων ἢ ναυτῶν κρούσῃ τινὶ γρόνθον καὶ πηρώσῃ ἢ δώσει λᾶξ καὶ συμβῇ κήλην ποιῆσαι, δότω τὰς ἰατρείας καὶ ὑπὲρ μὲν τοῦ ὀφθαλμοῦ χρυσίνους ιϛ′, ὑπὲρ δὲ τῆς κήλης ι′. εἰ δὲ ὁ λᾶξ κρουσθεὶς ἀποθάνῃ, ἔνοχος θανάτου ἔστω ὁ τοῦτο ποιήσας.

8[1]. ἐὰν ὁ ναύκληρος πιστευθεὶς τὸ πλοῖον εἰς ἄλλην χώραν ἀπέλθῃ βουλήσει τῶν ναυτῶν μετὰ καὶ χρυσίου, εἰ μὲν ἡ πᾶσα αὐτῶν περιουσία ἐξικάνει τῇ τοῦ πλοίου τιμῇ καὶ τῶν ἐν αὐτῷ, ἔστω· εἰ δὲ μὴ ⟨γε⟩, μισθούσθωσαν καὶ τὴν ἀποπλήρωσιν ποιείτωσαν.

1. Un Ms. de Venise, cité par Zachariae, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, 3e éd., 1892, p. 315, donne de cet article un texte beaucoup plus long.

volés à ceux qui ont souffert le vol. Si, au contraire, le patron ayant refusé d'aborder dans l'endroit suspect, les passagers y conduisent le navire et qu'il se commette un vol, l'indemnité sera à la charge des passagers[1].

5. *Coups et blessures dans une rixe entre gens de l'équipage.* — Si les gens de l'équipage se querellent entre eux, ils doivent le faire en paroles seulement, et ne pas se frapper l'un l'autre. Si quelqu'un frappe à la tête et y ouvre une plaie, ou fait quelque autre blessure, il supportera les frais de médecin, les dépenses faites pour le blessé et les salaires dus pour tout le temps qu'aura duré l'incapacité de travail[2].

6. *Meurtre commis en rixe.* — Si des gens de l'équipage se battent entre eux, et que l'un d'eux frappe avec une pierre ou un bâton, si l'homme frappé frappe à son tour celui qui a porté le coup, il l'a fait par nécessité. Si l'homme ainsi frappé vient à mourir et qu'il soit prouvé par témoins que cet homme a porté le premier coup avec une pierre ou une arme de fer, le meurtrier n'est pas responsable, car l'autre n'a souffert que le mal qu'il voulait faire souffrir[3].

7. *Coups portés par toute personne.* — Si un des patrons, des marchands ou des gens de l'équipage frappe du poing un autre homme et lui crève l'œil, ou lui donne un coup de pied d'où résulte une hernie, l'auteur du coup payera les frais de médecin, plus pour l'œil crevé douze pièces d'or, pour la hernie dix. Si l'homme qui a reçu le coup de pied en meurt, celui qui a porté le coup sera responsable de cette mort.

8. Si le patron à qui le navire a été confié s'est détourné en cours de route, de concert avec l'équipage, pour se rendre dans un pays différent, en emportant les fonds, si la somme trouvée sur eux tous est suffisante pour faire la contrevaleur du navire et

---

1. Dans l'article 4 il n'y a pas de punition corporelle, parce qu'il n'y a qu'une imprudence commise par le patron ou par les passagers.

2. Les articles 5-7 prévoient les rixes entre gens de l'équipage, spécialement les coups et blessures, et la mort qui peut en résulter.

Ils ne prévoient d'autre peine qu'une indemnité, comprenant le salaire du médecin, les frais de traitement. Il y a cependant dans l'article 7 une trace de wergeld, en cas d'œil crevé ou de coup de pied au ventre. Zachariae pense que ces dispositions sont d'origine lombarde (*Loi de Rotharis*, 112, 113) (Zachariae, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, 3e éd., 1892, p. 326). En tout cas, ces deux dispositions isolées n'impliquent pas l'existence d'un système complet et suivi.

3. L'article 6 admet expressément l'exception de légitime défense.

9. ἐὰν περὶ ἐκβολῆς βουλεύσηται ὁ ναύκληρος μετὰ τοῦ ἐμπόρου καὶ οὐ θελήσει ὁ ἔμπορος καὶ πάθῃ τὸ πλοῖον, τὴν ζημίαν αὐτὸς ἀποδώσει· αὐτοῦ δὲ μὴ ἐμποδίσαντος μήτε τοῦ ναυκλήρου καὶ τῶν ναυτῶν, συμβῇ δὲ ζημίαν γενέσθαι ἢ ναυάγιον, τὰ σωζόμενα μέρη τοῦ πλοίου καὶ τῶν φορτίων εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

10. *deest.*

11. φορτία μεγάλα καὶ πολύτιμα μὴ ἐμβαλλέτωσαν οἱ ἔμποροι ἢ οἱ ἐπιβάται εἰς πλοῖον παλαιόν. εἰ δὲ βάλλουσιν, εἰ τοῦ πλοίου ἀρμενίζοντος πάθῃ ἢ διαφθαρῇ, ὁ φορτίσας τὸ παλαιὸν πλοῖον ἀπὸ γῆς ἑαυτὸν ἀπώλεσεν. ὅταν δὲ οἱ ἔμποροι ναυλῶνται, ἐπερωτάτωσαν ἀκριβῶς τοῖς πρὸ αὐτῶν πλεύσασι περὶ τοῦ πλοίου, καὶ οὕτως τὰς ἐνθήκας βαλέτωσαν, εἴπερ ἔχει τελείως καὶ καλῶς πᾶσαν τὴν ἐξόπλισιν αὐτοῦ καὶ ναύτας τοὺς ἀρκοῦντας αὐτῷ ἐπιτηδείους καὶ ταῦτα ἔχον καλῶς βαλέτωσαν ὡς εἴρηται τὰς ἐνθήκας αὐτῶν.

12. ἐάν τις παραθῆταί τι ἐν πλοίῳ, ἐπὶ πιστῷ τιθέσθω πιστικῷ μετὰ μάρτυρας γ'. ἐὰν δὲ μέγα ἐστὶ τὸ παρατιθέμενον καὶ ⟨γ⟩ ἐγγράφως τὴν παρακαταθήκην

du chargement, on fera la compensation ; sinon, l'équipage et le patron seront engagés de nouveau pour parfaire le montant de la somme à payer.

9. Si le patron tient conseil avec le chargeur sur le jet à la mer, que le chargeur s'y oppose et que le navire se perde, c'est le chargeur qui payera l'amende. S'il n'y a d'opposition ni de lui, ni du patron, ni de l'équipage et que le navire reçoive des avaries ou fasse naufrage, tout ce qui sera sauvé du navire et du chargement viendra en contribution[1].

11. *Précautions à prendre par les affréteurs.* — Les marchands et les passagers ne doivent pas charger sur un vieux navire des objets encombrants ni précieux. S'ils le font et que, le navire ayant pris la mer, ces objets s'avarient ou se perdent, celui qui a chargé sur un vieux navire s'est lui-même perdu par son propre fait, du jour où il a quitté la terre. Quand les marchands nolisent un navire, ils doivent s'enquérir avec soin auprès des autres personnes qui ont navigué sur ce navire avant eux, et n'y charger leurs ballots que si le navire a tout son outillage au complet et un équipage suffisant et propre au service. Si tout est en bon état, ils peuvent charger leurs ballots, comme il est dit ci-dessus[2].

12. *Dépôt en général*[3]. — Si quelqu'un fait un dépôt à bord d'un navire, il doit contracter avec un dépositaire connu de lui et ayant

---

1. L'article 9 est un des plus importants, car il contient l'application du principe établi par cette loi, qui est celui de la communauté des pertes et des gains entre tous les embarqués. C'est une assurance mutuelle obligatoire.

2. La règle de la communauté et de la contribution générale souffre exception toutes les fois qu'il y a imprudence ou négligence prouvée. En ce cas l'auteur de la faute est responsable des conséquences. L'article 11 dit que si les marchands et passagers, avant de s'embarquer, ont négligé de prendre les précautions ordinaires pour s'assurer de l'état du navire, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes des suites de leur négligence.

On trouve d'autres applications de la même règle dans les articles 38, 44, 34, 39.

3. Les articles 12-15 traitent du contrat de dépôt.

Le dépôt doit être fait devant trois témoins ou par écrit.

Si le dépositaire soutient que le dépôt lui a été dérobé, il doit se justifier par serment.

Si le dépôt n'a été fait ni par acte écrit ni par témoins, le prétendu dépositaire peut être admis à se justifier par serment, mais si le dépôt est ensuite prouvé par le fait, le dépositaire porte la peine du parjure et restitue au double.

Ces principes généraux reçoivent une modification en matière maritime, en ce que si un passager veut faire un dépôt, il doit le faire entre les mains du patron. Autrement il n'est pas recevable à se plaindre d'avoir été volé.

Le patron qui a reçu un dépôt et qui a abandonné en route le déposant ne peut être poursuivi s'il n'a pris la fuite avec son navire que pour éviter d'être pris par les corsaires.

διδότω. εἰ δὲ εἴπῃ ὁ ταῦτα δεξάμενος φυλάσσειν ὅτι ἀπώλετο, δεῖ δειχθῆναι τὴν διωρυγὴν ἢ τὰ σῦλα, καὶ πόθεν τοῦτο ὑπέστη, καὶ ὀμνύειν ὅτι αὐτὸς οὐκ ἐδολιεύσατο· εἰ δὲ μὴ δείξει, καθὼς παρέλαβε δότω.

13. ἐὰν ἐπιβάτης εἰσέλθῃ εἰς πλοῖον καὶ ἔχῃ χρυσίον ἢ ἕτερόν τι, παρατιθέσθω αὐτὸ τῷ ναυκλήρῳ· εἰ δὲ μὴ παραθέμενος εἴπῃ ὅτι ἀπώλεσα χρυσίον ἢ ἀργύριον, ἄκυρα ἔστω τὰ παρ' αὐτοῦ λεγόμενα· ὁ δὲ ναύκληρος καὶ οἱ ναῦται καὶ οἱ ἐπιβάται καὶ οἱ σὺν αὐτοῖς πλέοντες ὅρκον παρεχέτωσαν.

14. ἐάν τις δεξάμενος παραθήκην εἴτε ναύκληρος εἴτε πιστικὸς καὶ ἀρνήσηται καὶ διὰ μαρτύρων ἐλεγχθῇ, διπλῆν ἀποδότω τὴν παραθήκην. εἰ δὲ καὶ ὀμόσει, τὴν τῆς ἐπιορκίας πανθανέτω.

15. ἐὰν πλοῖον φέρῃ ἐπιβάτας, ἐμπόρους ἢ τυχὸν δούλους εἰς παραθήκην λαβὼν ὁ ναύκληρος, καὶ ἐλθὼν ἐν πόλει τινὶ ἢ λιμένι ἢ ἐν ἀκτῇ, καὶ ἐξελθόντων τινῶν ἀπὸ τοῦ πλοίου, συμβῇ διωγμὸν λῃστῶν ἢ πειρατῶν ἐπιδρομὴν γενέσθαι, καὶ κελεύσας ὁ ναύκληρος ἐξιλήσει καὶ σωθῇ τὸ πλοῖον καὶ τὰ τῶν ἐπιβατῶν καὶ ἐμπόρων φορτία, λαμβανέτω ἕκαστος τὰ ἴδια καὶ τὰ τῶν ἐξελθόντων ἕκαστος λαμβανέτω. εἰ δὲ θελήσει τις ἀμφισβητῆσαι τῷ ναυκλήρῳ, ὅτι ἐν ἀκτῇ εἴασεν αὐτοὺς ἐν τόπῳ λῃστρικῷ, ἄκυρα ἔστω τὰ παρ' αὐτοῦ λεγόμενα, διότι διωκόμενος ὁ ναύκληρος σὺν τοῖς ναύταις ἐξέφυγον. εἰ δὲ δοῦλόν τινος ἐν παραθήκῃ λαβὼν εἴασεν ἐν οἱῳδήποτε τόπῳ, τὴν ἀποκατάστασιν τῷ τούτου δεσπότῃ ποιείτω.

16. οἱ ναύκληροι καὶ οἱ ἔμποροι ὅσοι ἂν χρήσωνται χρήματα ἐπὶ πλοίῳ, ἔγγεα μὴ γραφέτωσαν. cetera desunt.

sa confiance, et devant trois témoins. Si la chose déposée est importante, il doit faire un contrat écrit avant de s'en dessaisir. Si celui qui a accepté la charge de garder cette chose dit qu'il l'a perdue, il est tenu de prouver l'effraction ou le vol et la cause de la perte, et d'affirmer par serment qu'il est exempt de dol. S'il ne fait pas cette preuve, il rendra la chose en bon état, telle qu'il l'a reçue.

13. *Dépôt d'or ou d'objets précieux.* — Si un passager est monté à bord du navire ayant sur lui de l'or, ou toute autre chose, il doit en faire le dépôt entre les mains du patron. S'il ne fait pas ce dépôt et qu'il vienne dire ensuite : « J'ai perdu mon or ou mon argent », tout ce qu'il dira sera inutile. Le patron, l'équipage et toutes les personnes qui sont sur le navire se justifieront par serment.

14. *Dépôt nié par le dépositaire.* — Si quelqu'un, patron ou homme de confiance ayant reçu un dépôt le nie, et soit ensuite convaincu par témoins, il rendra cette chose au double, et s'il a juré, il subira la peine du parjure.

15. *Passagers, marchands, esclaves abandonnés en route.* — Si un navire transporte des passagers, des marchands ou même des esclaves reçus en dépôt, que le patron arrive dans une ville, ou dans un port ou sur une rade, et que là, quelques personnes étant sorties du navire, il survienne une poursuite de corsaires, ou une attaque de pirates, que le patron ayant donné l'alarme emmène son navire, qu'enfin le navire soit sauvé avec tout le chargement qu'y ont mis les passagers et les marchands, chacun reprendra son bien, et chacun de ceux qui seront descendus à terre reprendra pareillement ce qui lui appartient. Si quelqu'un veut chercher querelle au patron, lui reprochant de les avoir abandonnés sur le rivage dans un lieu infesté de corsaires, tout ce qu'il dira sera inutile, parce que le patron et l'équipage n'ont pris la fuite que pour échapper à ceux qui les poursuivaient. Si, ayant pris un esclave en dépôt, il l'a abandonné en quelque lieu que ce soit, il sera tenu d'en faire la restitution au maître de l'esclave.

16. *Prêts sur le navire ou sur le chargement.* — Tous, patrons et marchands, qui emprunteront de l'argent sur un navire, ne peuvent enregistrer l'opération comme acte de prêt terrestre.

17. ἐάν τις δώσει ἐπὶ χρείᾳ κοινωνίας χρυσίον ἢ ἀργύριον κατὰ πλοῦν, καὶ ἐγγράψωνται καθὼς ἀρέσει, ἕως ὁπόσου χρόνου, ἐὰν ὁ λαβὼν τὸ χρυσίον ἢ τὸ ἀργύριον πληρουμένου τοῦ χρόνου μὴ ἀποδώσει καὶ συμβῇ ἢ ἀπὸ πυρὸς ἢ λῃστῶν ἢ ναυαγίου παραπεσεῖν, ἀζήμιον μένειν τὸν κύριον τοῦ χρυσίου, καὶ σῶα τὰ ἴδια ἀπολαμβάνειν. ἐὰν δὲ τοῦ χρόνου τῶν συνθηκῶν μὴ πληρωθέντος συμβῇ τὸν κατὰ θάλασσαν κίνδυνον ἀπώλειαν γενέσθαι, καθάπερ τοῦ κέρδους ἔδοξε, δεχέσθω καὶ τὰς ζημίας.

18. ἐάν τις χρήματα χρησάμενος ἀποδημήσῃ, ἐξελθόντος τοῦ συμφωνηθέντος χρόνου, κομιζέσθωσαν ἔκ τῶν ἐγγέων. ἐὰν δὲ μὴ ἔχωσι πῶς κομίσασθαι, ἔσται αὐτοῖς τὰ μὲν χρήματα ἔγγεα, οἱ δὲ τόκοι ναυτικοὶ ὅσον χρόνον ἀποδημεῖ.

19. ἐὰν πλοῖον ναυλώσηταί τις, δώσει δὲ ἀρραβῶνα, καὶ μετέπειτα εἴπῃ. χρείαν οὐκ ἔχω, ἀπόλλυσιν αὐτὸν τὸν ἀρραβῶνα· ἐὶ δὲ ὁ ναύκληρος, διπλασιαζέτω.

20. *deest.*

17. Si quelqu'un donne de l'or ou de l'argent pour un besoin commun, en cours de route, et qu'il y ait acte fixant les clauses du prêt et le terme stipulé, si celui qui a reçu l'or ou l'argent ne le remet pas au bailleur de fonds à l'échéance du terme et qu'ensuite la somme soit perdue par incendie, piraterie ou naufrage, le bailleur de fonds restera indemne et reprendra intégralement tout ce qui lui appartient. Mais si avant l'échéance du terme fixé, il arrive une perte par fortune de mer, comme il aurait pris sa part du gain, il prendra sa part du dommage.

18. Si quelqu'un ayant emprunté de l'argent se rend à l'étranger, le créancier, quand le jour du terme convenu sera expiré, se payera sur les biens terrestres, suivant la loi. Si on n'en retire pas somme suffisante, le prêt sera considéré comme prêt terrestre; seulement les intérêts seront dus au taux maritime, tant que l'emprunteur restera à l'étranger[1].

19. *Notissement.* — Si quelqu'un nolise un navire, donne des arrhes, et dit ensuite : « Je n'en ai pas besoin », il perd les arrhes; si au contraire c'est le patron qui ne tient plus le marché, il rendra au marchand le double des arrhes[2].

---

1. L'idée est nécessairement celle-ci : Tout prêt, fait au patron sur le navire, ou à un marchand sur le chargement, est un prêt maritime, à la grosse aventure, avec libération de l'emprunteur en cas de perte du navire ou du chargement. Si au contraire l'un et l'autre arrivent à bon port, l'emprunteur doit rendre le capital et en outre payer l'intérêt maritime. — Le prêteur se soumet nécessairement et implicitement au risque, et ne peut s'y soustraire par aucune convention. Par contre, il ne peut renoncer à l'intérêt maritime.

Toutefois, s'il y a terme stipulé pour l'échéance du prêt, le prêt cesse d'être un prêt maritime, et cela à partir de l'échéance. En conséquence, le prêteur ne court plus aucun risque et devient simple créancier d'une somme fixe, portant intérêt au taux civil, ordinaire.

Si, au jour de l'échéance, le débiteur est absent, le créancier se payera sur les biens qui sont à terre. S'il ne peut être remboursé, il restera créancier, comme un prêteur ordinaire, mais on calculera l'intérêt au taux maritime pour tout le temps pendant lequel l'emprunteur aura été absent.

Les anciennes éditions lisaient χρήματα ἔγγυα et ne pouvaient pas comprendre, mais le Ms. 68 de Milan, que nous suivons, lit ἔγγεα, ce qui fait disparaître toutes les difficultés.

2. Le contrat de nolissement est soumis aux règles ordinaires des contrats et doit être rédigé par écrit en forme de συγγραφή, et chacune des parties doit y apposer son cachet. L'acte ainsi fait emporte exécution parée, καθάπερ ἐκ δίκης.. Le preneur donne des arrhes qu'il perd, s'il n'exécute pas, et qui lui sont rendues au double si c'est l'autre partie qui refuse l'exécution. Le payement du fret est assuré par des clauses pénales.

Le marchand qui a payé le fret entier peut occuper toute la capacité du navire. Le patron n'y a aucun droit. S'il charge des effets sur le tillac, il en supporte seul le risque.

Il en est du fret comme des arrhes. Si le marchand rompt le voyage, il perd la moitié du fret; si c'est le patron qui rompt, il rend le fret tout entier.

Le marchand affréteur a dix jours pour charger; après quoi il supporte les frais de

21. ἐὰν κοινωνίαν ἀγράφως[1] ποιήσωσι δύο πλοῖα, καὶ ἀμφότερα τὰ μέρη καθομολογήσωσιν ὅτι κοινωνίαν καὶ ἄλλου καιροῦ ἐποιήσαμεν ἀγράφως[1], καὶ πίστιν ἑαυτοῖς ἐφυλάξαμεν, καὶ τὸ τέλος πάντοτε τὸ περὶ μιᾶς ἐνθήκης ἐτελέσαμεν· ἐὰν τὸ ἓν πλοῖον συμβῇ τινα παθεῖν, ἢ σαβουράτον ἢ πεφορτωμένον, τὰ σωθέντα τῷ παθόντι τέταρτον μέρος ἐπιφερέτω, ⟨επει⟩ ἐπειδὴ ἔγγραφα οὐ προφέρουσιν, ἀλλὰ λόγῳ μόνῳ κοινωνίαν συνετάξαντο. εἰ δὲ ἔγγραφα ἐγένοντο, τὰ σωζόμενα πάντα τοῖς ἀπολλυμένοις εἰσέρχεσθαι.

22. ὁ ναύκληρος μὴ ἀγέτω πλὴν ὕδατος καὶ ἐφοδίων καὶ σχοῖνα καὶ λοιπὰ τὰ τῷ πλοίῳ ἀνήκοντα. ἐὰν δὲ ὁ ἔμπορος ἐμβάλῃ τὸν γόμον ὅλον κατὰ τὰς συνθήκας, καὶ θελήσῃ ὁ ναύκληρος φορτία ἄλλα ἐπιφέρειν μετὰ ταῦτα, ἐὰν χωρῇ τὸ πλοῖον, βαλέτω· εἰ δὲ μὴ χωρεῖ, ὁ ἔμπορος ἐπὶ μαρτύρων τριῶν ἀντιτασσέσθω τῷ ναυκλήρῳ καὶ τοῖς ναύταις, καὶ ἐὰν ἐκβολὴ γένηται, τῷ ναυκλήρῳ ἔσται. ἐὰν δὲ μὴ κωλύσῃ ὁ ἔμπορος, εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

23. ἐὰν συγγράφωνται ὁ ναύκληρος καὶ ὁ ἔμπορος, κύρια ἔστω. ἐὰν δὲ ὁ ἔμπορος μὴ παρέχῃ τὸν γόμον πλήρη, παρεχέτω τὰ ναῦλα καθὼς συνεγράψατο.

24. ἐὰν ὁ ναύκληρος λαβὼν τὰ ἡμίση ναῦλα πλεύσῃ καὶ ὑποστρέψαι ὁ ἔμπορος βουληθῇ, ἔγγραφα δὲ συνεσφράγισαν, διὰ δὲ τὴν ἐμπόδιον ἀπόλλειν τὸν ναύκληρον τὰ ἡμίναυλα. εἰ δὲ ὁ ναύκληρος τῶν ἐγγράφων γινομένων ἄλλην ποιήσει, διπλᾶ ἀποδιδότω.

---

nourriture de l'équipage, et le fret peut être augmenté. Si le retard amène la perte du navire, c'est le marchand qui en répond.

Tout acte de négligence oblige ceux qui l'ont commis à réparer le dommage. Ainsi en est-il des patrons ou gens de l'équipage qui ont couché hors du navire, ou qui n'ont pas enfermé les marchandises dans le magasin. — En l'absence d'une faute imputable à quelqu'un, tout ce qui a péri ou a été avarié par force majeure est une avarie commune à la réparation de laquelle tout ce qui est sur le navire doit contribuer.

1. Le Ms 68 porte ἐγγράφως. L'erreur est évidente et nous n'hésitons pas à lire ἀγράφως.

21. *Navires associés*[1]. — Si deux navires font une société sans acte écrit[2] et s'il est reconnu de part et d'autre que ce n'est pas la première fois qu'ils ont fait une société sans écrit, qu'ils l'ont fidèlement observée et qu'ils ont payé partout les droits de douane comme s'il n'y avait qu'un seul chargement et non deux ; en ce cas, si l'un des deux navires sur lest ou chargé éprouve quelque avarie, les objets sauvés devront contribuer pour le quart du dommage éprouvé par le navire qui a souffert. Cette part est fixée au quart, parce qu'il n'est pas produit d'acte écrit et qu'on a fait un simple contrat verbal. Si, au contraire, il y a eu un acte écrit et scellé, tout ce qui a été sauvé viendra en contribution pour ce qui a été perdu.

22. *Navire loué en entier. Chargement fait par le patron.* — Le patron n'apportera rien que de l'eau et des provisions de voyage, des cordages et tout ce qui fait partie de l'équipement du navire. Si le marchand occupe toute la capacité du navire, conformément au contrat écrit, et que le patron veuille introduire en outre d'autres marchandises, il peut le faire s'il reste encore de la place. S'il n'en reste pas, le marchand, en présence de trois témoins, s'opposera à la volonté du patron et de l'équipage, et alors, s'il y a lieu à jet, c'est le patron qui le supportera. Si le marchand n'a pas fait d'opposition, tous entreront en contribution.

23. *Contrat de nolis fait loi.* — Si le patron et le marchand ont fait un contrat par écrit, ce contrat fait loi. Si le marchand n'emplit pas toute la capacité du navire, il payera le nolis dans les termes du contrat.

24. *Dédit après nolissement.* — Si le patron prend la mer après avoir reçu la moitié du nolis, et que le marchand veuille retourner, quand il y a un contrat écrit et scellé, le marchand perd le demi-nolis pour la rupture du voyage. Si c'est le patron qui refuse d'exécuter le contrat écrit, il rendra au double ce qu'il a reçu.

---

1. Société entre deux navires.

Il s'agit d'une association, ou plutôt d'une assurance mutuelle entre deux navires. La contribution du navire sauvé pour le navire avarié est du quart du dommage éprouvé, à moins qu'il n'y ait un chiffre d'indemnité plus fort ou plus faible dans le contrat écrit.

2. Le Ms. porte ἐγγράφως et répète un peu plus loin la même faute, mais il faut évidemment lire ἀγράφως, sans quoi la fin de l'article n'aurait plus de sens,

25. ἐὰν ἡ προθεσμία τῶν ἡμερῶν τῶν ἐγγεγραμμένων παρέλθῃ ἕως ἡμερῶν δέκα, παρεχέτω ὁ ἔμπορος τὰς σιταρκείας τῶν ναυτῶν. ἐὰν δὲ καὶ δευτέρα προθεσμία παρέλθῃ, πρὸ πάντων πληρώσας τὸν ναῦλον ὁ ἔμπορος κατερχέσθω. εἰ δὲ θελήσει ὁ ἔμπορος προσθεῖναι ποσότητα, τὸ ναῦλον διδότω καὶ ἐμπλεέτω καθὼς ἔδοξεν.

26. ἐάν τινος τῶν ναυτῶν ἢ ναυκλήρου ἐκκοιτοῦντος ἐκ τοῦ πλοίου συμβῇ ἀπώλειαν γενέσθαι νυκτὸς ἢ ἡμέρας, πᾶσαν τὴν ζημίαν ἀφορᾶν εἰς τοὺς ἔξω κοιτοῦντας ναύτας τε καὶ ναυκλήρους, τοὺς δὲ ἐν τῷ πλοίῳ μένοντας ἀζημίους μένειν.

27. ἐὰν πλοῖον ἀπέρχηται εἰς γόμον ἐμπόρου ἢ κοινωνία[ς] συμβῇ δὲ τὸ πλοῖον παθεῖν ἢ φθαρῆναι κατὰ ἀμέλειαν τοῦ ναυκλήρου ἢ τῶν ναυτῶν, ἀκίνδυνα ἔστω τὰ φορτία τὰ ἐν ὡρείῳ κείμενα. εἰ δὲ μαρτυρηθῇ ὅτι ζάλης γενομένης ἀπώλετο, εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν τὰ σωζόμενα τοῦ πλοίου ἅμα καὶ τοῖς φορτίοις· τὰ δὲ ἡμίναυλα κατεχέτω ὁ ναύκληρος. ἐὰν δέ τις ἀρνήσηται τὴν κοινωνίαν καὶ ἐλεγχθῇ ὑπὸ μαρτύρων τριῶν, τὴν μὲν κοινωνίαν ἀποδιδότω, τὴν δὲ τιμωρίαν ὑπομενέτω.

28. ἐὰν πλοῖον ἐν τῇ ἐκβολῇ ἐμποδισθῇ ὑπὸ τοῦ ἐμπόρου ἢ κοινωνοῦ πληρωθείσης τῆς προθεσμίας καὶ συμβῇ ἀπὸ πειρατείας ἢ πυρκαϊᾶς ἢ ναβαγίου ἀπώλειαν γενέσθαι τοῦ πλοίου, ὁ τὴν ἐμποδίον ποιήσας διδότω τὰς ζημίας.

29. ἐὰν ὁ ἔμπορος ἔνθα συγγράψωνται τόπῳ μὴ παράσχῃ τὰ φορτία πληρωθείσης τῆς προθεσμίας καὶ συμβῇ ἀπὸ πειρατείας ἢ πυρκαϊᾶς ἢ ναυαγίου ἀπώλειαν γενέσθαι, ἀφορᾶν πᾶσαν τὴν ζημίαν τοῦ πλοίου εἰς τὸν ἔμπορον. ἐὰν δὲ πληρωθεισῶν τῶν ἡμερῶν τῆς προθεσμίας συμβῇ τι τῶν εἰρημένων, εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

25. *Terme fixé pour le chargement.* — Si le terme fixé par le contrat écrit est dépassé de moins de dix jours, le marchand fournira les rations de l'équipage. A l'expiration du second délai le marchand descendra à terre après avoir tout d'abord complété le payement du nolis ; si le marchand veut ajouter au nolis une certaine somme, il payera le tout et ensuite s'embarquera comme il était convenu.

26. *Négligence des patrons ou de l'équipage.* — Si, un des gens de l'équipage ou le patron ayant couché hors du navire, le navire vient à se perdre de nuit ou de jour, les gens de l'équipage ou les patrons qui auront couché dehors seront responsables de tout le dommage ; ceux qui seront restés sur le navire resteront indemnes.

27. *Suite du précédent.* — Si un navire part pour prendre un chargement fourni par un marchand ou par la communauté, et que ce navire subisse une avarie ou périsse par la négligence de l'équipage ou du patron, les marchandises restées en magasin[1] seront hors du risque. Si des témoins déclarent que le sinistre a eu pour cause une tempête, tout ce qui aura été sauvé du navire et des marchandises viendra à contribution, et le patron gardera la moitié du nolis. Si quelqu'un nie la communauté et qu'il soit convaincu par la déclaration de trois témoins, il payera sa part de communauté et supportera la peine de sa dénégation.

28. *Faute du marchand.* — Si un navire, au moment de sortir du port, est empêché par un marchand ou un associé, le délai étant expiré, et que le navire périsse par un acte de piraterie ou par un incendie ou par un naufrage, l'auteur de l'empêchement supportera le dommage.

29. *Suite du précédent. Chargement fait avant le terme* a quo *ou après le terme* ad quem. — Si, à l'expiration du terme fixé, le marchand ne présente pas ses marchandises au lieu convenu dans l'acte écrit, et que le navire vienne à périr par un acte de piraterie ou par un incendie ou un naufrage, le marchand est responsable de tout le dommage du navire. Mais si le terme est expiré quand l'accident se produit, on viendra à contribution.

---

1. Le texte porte ἐν ὡρείῳ.— Ὡρεῖον est le mot latin *horreum* et signifie le magasin, le dock.

30[1]. ἐὰν ὁ φορτώσας τὸ πλοῖον ἔμπορος ἔχῃ μετ' αὐτοῦ χρυσίον καί τι τῶν κατὰ θάλασσαν κινδύνων συμβῇ παθεῖν τὸ πλοῖον καὶ ὁ φόρτος ἀπόληται καὶ τὸ πλοῖον διαλυθῇ, τὰ ἐκ τοῦ πλοίου σωζόμενα καὶ τοῦ φόρτου εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν, τὸ δὲ χρυσίον τοῦ ἐμπόρου αὐτὸς ἐκκομιζέσθω.

ἐὰν δὲ μή τι τῶν σκευῶν τοῦ πλοίου κατασχὼν ἐσώθη, τὰ ἡμίναυλα ἀπαιτῶν ἐγγράφων προελθόντων πέμπτας ἐπιφερέτω.

31. ἐὰν ὁ ἔμπορος φορτώσῃ τὸ πλοῖον καί τι συμβῇ ἐν αὐτῷ, τὰ σωζόμενα πάντα εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν ἑκάτερα. Τὸ δὲ ἀργύριον ἐὰν σώζηται πέμπτας ἐπιδιδότω, ὁ δὲ ναύκληρος καὶ οἱ ναῦται βοηθείας παρεχέτωσαν εἰς τὸ σῶσαι.

32. *deest*

33. ἐὰν ὁ ναύκληρος θεὶς τὰ φορτία ἐπὶ τὸν τόπον τῶν συνθηκῶν καί τι πάθῃ τὸ πλοῖον, τὸ μὲν ναῦλον εἰσκομιζέσθω ὁ ναύκληρος ἀπὸ τοῦ ἐμπόρου, τὰ δὲ ἐν ὡρείῳ ἐκβεβλημένα ἀκίνδυνα εἶναι ἀπὸ τῶν συμπλεόντων τοῦ πλοίου.

34. ἐὰν πλοῖον ὀθόνην ἢ βέστην κομίζῃ, ὁ ναύκληρος διφθέρας καλὰς παρεχέτω, ἵνα μὴ ὑπὸ χειμῶνος ὑποκλυσθῇ τι ὑπὸ τῶν ὑδάτων καὶ ἀδικηθῇ τι τῶν φορτίων. ἐὰν δὲ τὸ πλοῖον ὑπεραντλήσῃ, ὁ ναύκληρος εὐθέως λεγέτω τοῖς τὰ φορτία ἔχουσιν ἵνα ἔκθεσις γένηται τῶν φορτίων· εἰ δὲ μηδὲν εἴπῃ, ὑπεύθυνον εἶναι τὸν ναύκληρον. εἰ δὲ προμαρτύρηται ὁ ναύκληρος τοῖς ἐμπόροις ὅτι τὸ πλοῖον ὑπερήντλησεν καὶ ἐκθέσθε, αὐτοὶ δὲ ἀμελήσουσιν, ἀζήμιοι ἔστωσαν ὅ τε ναύκληρος καὶ οἱ ναῦται.

---

1. A l'exception de l'article 36 qui est relatif à l'abordage, les articles 30-44 sont les plus importants, en ce qu'ils règlent la répartition des avaries et appliquent le principe de l'assurance mutuelle.

La contribution porte sur tout ce qui a été sauvé — équipage et marchands, marchandises et navire, art. 35.

Si le chargement seul a été avarié, tout contribue. Les marchandises sauvées paient $\frac{1}{100}$.

Si le marchand s'est sauvé avec de l'or sur lui, dans un cas de perte générale il paiera $\frac{1}{10}$, plus une moitié ou un cinquième du fret, suivant qu'il s'est ou non servi des agrès pour se sauver, art. 30.

30[1]. *Contribution de l'or que le marchand a porté sur lui.* — Si le marchand, ayant chargé ses marchandises sur un navire, a gardé de l'or sur lui, et que le navire vienne à souffrir de quelque péril de mer, que le chargement soit perdu et le navire brisé, tout ce qui aura été sauvé du navire et du chargement entrera en contribution. Quant à l'or, le marchand l'emportera sur lui. S'il a été sauvé sans le secours de quelque agrès du navire, il payera la moitié du nolis porté au contrat. Si, au contraire, il s'est aidé de quelque agrès du navire, il payera le cinquième.

31. *Contribution de l'argent.* — Si, après que le marchand a chargé ses marchandises sur un navire, il arrive un accident au navire, tout ce qui aura été sauvé viendra en contribution de part et d'autre. L'argent sauvé payera le cinquième. Le patron et l'équipage fourniront leur aide pour le sauvetage.

33. *Le navire lui-même et tout ce qui s'y trouve entrent en contribution.* — Si le patron décharge les marchandises au lieu convenu, et qu'il survienne ensuite un accident au navire, le patron recouvrera intégralement le nolis sur le marchand. Mais les marchandises débarquées dans le magasin seront à l'abri de toute réclamation qui serait intentée par les personnes naviguant sur le même navire.

34. *Avarie des marchandises. Avertissement.* — Si un navire transporte du linge ou des étoffes, le patron fournira des prélarts en bon état, pour que les marchandises ne soient pas détériorées en cas de tempête par l'invasion des flots. Si le navire fait eau, le patron avertira immédiatement ceux qui possèdent des marchandises sur le navire, pour qu'on puisse déployer ces marchandises. Si le patron n'a rien dit, il sera responsable, mais si des témoins déclarent qu'il a dit aux marchands : « le navire fait eau, déployez

---

L'argent sauvé paie $\frac{1}{5}$, art. 31 et 40.

Les marchandises débarquées au lieu convenu sont désormais exemptes de toute contribution, art. 33.

Les marchandises précieuses payent comme or, mais déduction faite de la mouillure, art. 40.

Les effets des passagers, seuls sauvés, contribuent, art. 41.

Voie d'eau, transfert du chargement sur un autre navire dont le patron paye le fret, art. 42.

La contribution a lieu non seulement pour les marchandises jetées, mais pour les dégâts matériels sur le navire, art. 43.

35. ἐὰν πλοῖον ἐκβολὴν ποιήσηται τῆς καταρτίας αὐτομάτως ἀποβαλλομένης ἢ κοπτομένης, πάντες οἱ ναῦται καὶ οἱ ἔμποροι καὶ τὰ φορτία καὶ τὸ σωθὲν πλοῖον σωθέντα εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

36. ἐὰν πλοῖον ἀρμενίζον ἔλθῃ ἐπάνω πλοίου ἑτέρου ὁρμοῦντος ἢ χαλάσαντος τὰ ἄρμενα ἡμέρας οὔσης, πᾶσαν τὴν συντριβὴν καὶ τὴν ἀπώλειαν ἐφορᾶν τὸν τε ναύκληρον καὶ τοὺς πλέοντας, ἀλλὰ καὶ τὸ φορτίον εἰς συμβολὴν ἐρχέσθω. εἰ δὲ ταῦτα νυκτὸς οὔσης συμβῇ, ὁ τὰ ἄρμενα χαλάσας πῦρ ἁπτέσθω· εἰ δὲ οὐκ ἔχει πῦρ, κραυγὰς ποιείτω. εἰ δὲ ἀμελήσας οὐ ποιήσει, ἑαυτὸν ὤλεσεν εἰ ταῦτα οὕτως μαρτυρηθῶσιν. εἰ δὲ καὶ ὁ ἀρμενίστης ἀμελήσει, ἀποκοιμηθῇ δὲ καὶ ὁ βιγλοφόρος, ὡς[1] εἰς βράχος κρούσας ἀπώλετο ὁ ἀρμενίζων καὶ ὃν κρούσει ἀζήμιον φυλαττέτω.

37. *deest*.

38. ἐὰν πλοῖον πεφορτωμένον σῖτον ἐν γάζῃ καταληφθῇ, ὁ ναύκληρος διφθέρας καλὰς παρεχέτω καὶ οἱ ναῦται ἀντλείτωσαν. εἰ δὲ ἀμελήσουσι καὶ βραχῇ ὁ φόρτος ἐκ τῆς ἀντλείας, οἱ ναῦται ζημιούσθωσαν. εἰ δὲ ἀπὸ τῆς ζάλης ὁ φόρτος ἀδικηθῇ, ἐπιγινωσκέτωσαν τὴν ζημίαν ὅ τε ναύκληρος καὶ οἱ ναῦται καὶ ὁ ἔμπορος, τὰς ἑκατὰς τῶν σωζομένων κομιζέσθω ὁ ναύκληρος ἅμα τοῖς ναύταις καὶ τῷ πλοίῳ. ἀποβολῆς δὲ εἰς θάλασσαν γινομένης ὁ ἔμπορος πρῶτος ῥιπτέτω καὶ οὕτως οἱ ναῦται. μετὰ δὲ τοῦτο μηδεὶς τῶν ναυτῶν σῦλα ποιείτω· εἰ δὲ φανῇ, διπλᾶ διδότω καὶ τοῦ ἴσως κέρδους παντὸς ἐκπιπτέτω.

39. ἐὰν πλοῖον μεστὸν σίτου ἢ ἐλαίου, ἀρμενίζον βουλήσει τοῦ ναυκλήρου καὶ τῶν ναυτῶν χαλασάντων τὰ ἄρμενα, εἰσέλθῃ ἐν ἀκτῇ μὴ βουλομένου τοῦ ἐμπόρου, καὶ συμβῇ ἀπώλειαν γενέσθαι τοῦ πλοίου, τὸν δὲ γόμον ἢ τὰ φορτία σωθῆναι, ἀκίνδυνον εἶναι τὸν ἔμπορον ἐκ τῆς ζημίας τοῦ πλοίου ἐπειδὴ οὐκ ἐβούλετο εἰσελθεῖν εἰς τὸν τόπον ἐκεῖνον. εἰ δὲ ἀρμενίζοντος τοῦ πλοίου εἴπῃ ὁ ἔμπορος τῷ ναυκλήρῳ ὅτι ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ χρήζω εἰσελθεῖν, τοῦ τόπου μὴ ἐγκειμένου ἐν τοῖς συμφώνοις, καὶ συμβῇ ἀπώλειαν γενέσθαι τοῦ πλοίου τὰ δὲ

---

1. Ms. 68 omet ὡς.

vos marchandises » et que les chargeurs de ces marchandises aient négligé de prendre leurs précautions, le patron et les gens de l'équipage seront indemnes.

35. *Contribution générale en principe.* — Si un navire a fait un jet, après avoir perdu son mât, abattu ou rompu par accident, tous, hommes d'équipage et marchands, marchandises et navire, en un mot tout ce qui a été sauvé viendra à contribution.

36. *Abordage.* — Si un navire faisant voile se précipite sur un autre navire mouillé ou ayant cargué ses voiles, et cela en plein jour, tout le dégât et toute la perte sont à la charge du patron et de ceux qui se trouvent sur le navire, et le chargement même viendra à contribution. Si l'accident a lieu de nuit, celui qui a cargué ses voiles allumera du feu ; s'il n'a pas de feu, il poussera de grands cris. S'il néglige de prendre ces précautions et qu'un malheur arrive, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il y a preuve par témoins. Si l'homme qui manœuvre les voiles a été négligent ou que le veilleur se soit endormi, il a péri comme s'il s'était jeté dans des bas fonds, et il doit indemniser celui qu'il a heurté [1].

38. *Sauvetage des marchandises. Primes.* — Si un navire chargé de blé est assailli par la tempête, le patron fournira des seaux de cuir en bon état, et l'équipage travaillera aux pompes. S'ils négligent de le faire et que le chargement ait été inondé par les pompes, l'équipage supportera la perte. Si le chargement a été détérioré par la tempête, le dommage sera constaté par le patron et l'équipage, en présence du marchand, et le patron, le navire et l'équipage recevront le centième des objets sauvés. Lorsqu'il se fera un jet à la mer le marchand jettera, le premier, et les hommes de l'équipage ensuite. Après cela aucun homme de l'équipage ne devra s'emparer d'un objet quelconque. S'il le fait, il perdra le double et perdra tout droit au gain éventuel.

39. *Responsabilité du marchand à l'égard du navire.* — Si un navire parti avec un chargement de blé, de vin ou d'huile, dirigé par la volonté du patron, et l'équipage ayant cargué les voiles, aborde, dans un lieu ou sur une côte, malgré le marchand, que ce navire vienne à périr et que le chargement ou les marchandises soient sauvés, le marchand n'aura rien à payer pour le navire,

---

1. Le dommage causé par l'abordage est en général à la charge du navire abordeur. — Toutefois si le navire abordé est en faute, c'est le coupable qui doit la réparation.

φορτία σωθῇ, ἀπολαμβανέτω ὁ ναύκληρος σῶον ἀπὸ τοῦ ἐμπόρου· εἰ δὲ βουλήσει τῶν ἀμφοτέρων ταῦτα γένηται, πάντα εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

40. ἐὰν πλοῖον συμβῇ ναυάγιον παθεῖν καὶ σωθῇ μέρος τοῦ γόμου καὶ τοῦ πλοίου, ἐὰν οἱ ἐπιβάται βαστάζωσι χρυσίον μεθ' ἑαυτῶν ἢ ἀργύριον ἢ ὁλοσηρικὰ ἢ μαργαρίτας, τὸ μὲν χρυσίον τὸ σωζόμενον δεκάτας παρεχέτω, τὸ δὲ ἀργύριον πέμπτας ἐπιφερέτω· τὰ δὲ ὁλοσηρικά, ἐὰν ἄβροχα σωθῶσι, δεκάτας ἐπιφερέτωσαν ὡς ὅμοια τῷ χρυσίῳ ὄντα· εἰ δὲ βραχῶσι, κουφιζέσθωσαν τὴν ἀποτριβὴν καὶ τὴν ὑποβροχὴν καὶ οὕτως εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν.

41. ἐὰν πλέωσιν ἐν πλοίῳ ἐπιβάται καὶ διαφθαρῇ ἢ ἀπόληται τὸ πλοῖον, σωθῇ δὲ [τὰ] τῶν ἐπιβατῶν, συγγινωσκέτωσαν οἱ ἐπιβάται εἰς τὴν ἀπώλειαν τοῦ πλοίου. ἐὰν δὲ ἐπιβάται δύο ἢ τρεῖς ἀπολέσωσι τὸ χρυσίον αὐτῶν ἢ τὰ εἴδη, ἀπὸ πάντων λαμβανέτωσαν κατὰ τὴν δύναμιν καὶ τὴν ἀπώλειαν ἅμα τῇ συμβολῇ τοῦ πλοίου.

42. ἐὰν πλοῖον τρυπήσῃ φορτία κομίζον, τὰ δὲ φορτία ἐξαιρεθῇ καὶ μετακομίσῃ αὐτὰ ὁ ναύκληρος εἰς ἕτερον πλοῖον, αὐτὸς διδότω τὸ ναῦλον, οἱ δὲ τῶν φορτίων δεσπόται....

43. ἐὰν πλοῖον ἐπὶ χειμῶνι καταληφθῇ καὶ ἐκβολὴν ποιήσῃ τοῦ γόμου, καὶ κεράτων κλάσιν καὶ καταρτίου, καὶ αὐχένων καὶ ἀγκύρων καὶ ἐφολκίων, ταῦτα πάντα εἰς συμβολὴν ἐρχέσθωσαν ἅμα τῇ τιμῇ τοῦ πλοίου καὶ τοῖς σωζομένοις φορτίοις.

44. ἐὰν πλοῖον ἔχῃ γόμον καὶ ἐν ζάλῃ τῆς καταρτίας ἢ τῶν κεράτων γένηται κλάσις ἢ τῶν αὐχένων ἢ ἀπώλειά τινος τῶν ἐφολκίων, εἰ μὲν ἐκ τῆς ζάλης συμβῇ τὸν γόμον βραχῆναι ἀνάγκη πάντα εἰς συμβολὴν ἔρχεσθαι. εἰ δὲ ὁ γόμος ἐκ τῆς ἀντλίας πλέον βλαβῇ καὶ οὐκ ἐκ τῆς ζάλης, τὰ ναῦλα λαμβανέτω ὁ ναύκληρος, τὰ δὲ εἴδη παραδιδότω ξηρὰ μέτρῳ καθὼς παρέλαβεν.

puisqu'il ne consentait pas à ce qu'on abordât au lieu dont il s'agit. Mais si le navire faisant voile le marchand dit au patron : « Je désire aborder à tel endroit, non désigné dans l'acte écrit », et que le navire vienne à se perdre, le chargement étant sauvé, le patron recevra du marchand le navire entier. Si le navire périt par la volonté des deux parts, tout viendra à contribution.

40. *Contribution de l'or et des objets précieux.* — S'il arrive que le navire fasse naufrage et qu'on sauve une partie du navire et du chargement, les passagers ayant pris sur eux de l'or, de l'argent, des étoffes de soie, ou des perles, l'or sauvé ainsi contribuera pour un dixième, l'argent pour un cinquième ; les étoffes de soie si elles n'ont pas été mouillées donneront un dixième, soit autant que l'or. Si elles ont été mouillées elles entreront en contribution, déduction faite de l'usure et de la mouillure.

41. *Contribution des passagers, ou pour eux.* — S'il y a des passagers sur le navire et que le navire soit avarié ou perdu, mais que les effets des passagers soient sauvés, les passagers contribueront à couvrir la perte. Si deux ou trois passagers ont perdu leur or ou leurs effets, il sera fait une contribution générale pour les indemniser, en égard aux ressources de chacun et à l'importance de la perte, et le navire lui-même contribuera.

42. *Voie d'eau, marchandises débarquées.* — Si un navire portant des marchandises a une voie d'eau, que les marchandises soient débarquées, et que le patron les charge sur un autre navire, le patron payera tout le nolis (du second navire) ; quant aux propriétaires des marchandises, [ils n'auront rien à payer].

43. *Contribution générale.* — Si le navire est pris dans une tempête, et que les marchandises aient été jetées à la mer, qu'il y ait eu rupture des antennes, du mât, du gouvernail, des ancres, des chaloupes, tout cela entrera en contribution, avec le prix du navire et les marchandises sauvées.

44. *Contribution en faveur du navire.* — Si un navire est chargé et que dans une tempête il abatte son mât, qu'il casse son gouvernail ou perde ses chaloupes, s'il arrive que par suite de la tempête le chargement soit mouillé, tout cela doit entrer dans la contribution. S'il arrive que le chargement ait plus souffert des pompes que de la tempête, le patron recevra le nolis et rendra les marchandises sèches, dans la mesure où il les a reçues.

45. ἐὰν ἐν τῷ πελάγει πλοῖον στραφῇ ἢ διαφθαρῇ, ὁ ἀποσώζων τι ἐξ αὐτοῦ λαμβανέτω ἀντὶ μισθοῦ τὸ πέμπτον μέρος.

46. ἐὰν κάραβος, ἀπὸ ἰδίου πλοίου τὰ σχοινία διαρρήξας, ἀπόληται ἅμα τοῖς ἐμπλέουσιν ἐν αὐτῷ, ἐὰν οἱ ἐμπλέοντες ἀπόλωνται ἢ ἀποθάνωσι, τὸν μισθὸν τὸν ἐνιαυσιαῖον παρεχέτω ὁ ναύκληρος εἰς πλῆρες τοῦ ἐνιαυτοῦ τοῖς αὐτῶν κληρονόμοις, ὁ δὲ τὸν κάραβον ἀποσώζων σὺν τοῖς ἐφολκίοις, καθὼς ἐν ἀληθείᾳ εὑρίσκει πάντα ἀποδώσει λαμβάνων ὁ ἀποσώσας μέρος.

47. ἐὰν χρυσίον ἢ ἀργύριον ἐκ βυθοῦ ἐπαρθῇ ἀπὸ μὲν οὐγγιῶν η', λαμβανέτω ὁ ἀποσώζων τὸ τρίτον μέρος· ἀπὸ δὲ οὐγγιῶν δεκαπέντε, τὸ ἥμισυ διὰ τὸν κίνδυνον τοῦ βυθοῦ· τῶν δὲ ἐκριπτομένων ἐπὶ πῆχυν ἕνα λαμβανέτω ὁ ταῦτα ἀποσώζων δέκατον μέρος.

Les quatre derniers articles (48-51) étaient dans le Ms. mais le feuillet qui les contenait est à peu près illisible, on voit seulement quatre ou cinq mots épars, et par exemple à l'art. 50 τετραπλοῦν au lieu de τετραπλάσιον.

Les articles 10, 20, 32 et 37 manquent dans le Ms. qui ne contient par conséquent que 43 articles, sans parler des 4 derniers. On en trouvera le texte dans Pardessus.

Quant aux 19 articles formant le groupe annexe, le Ms. palimpseste n'en donne que 18, et encore assez incorrects.

45. *Sauvetage des épaves, prime.* — Si un navire a chaviré ou s'est perdu en mer, celui qui sauvera quelque objet en provenant, et le portera à terre recevra le cinquième pour prime de sauvetage.

46. *Salaire des gens de l'équipage.* — Si une chaloupe se détache du navire par rupture de câble et périt avec tout ce qui s'y trouve, si les gens qui s'y trouvaient se perdent ou meurent, le patron payera le salaire annuel en entier jusqu'au terme de l'année, à leurs héritiers. Celui qui aura sauvé la chaloupe et ses accessoires, rendra le tout tel qu'il l'a trouvé, et recevra le cinquième pour son salaire[1].

47. *Sauvetage, prime.* — Si de l'or, de l'argent ou d'autres objets viennent à être retirés du fond de la mer où ils étaient à huit brasses de fond, le sauveteur en recevra le tiers. A quinze brasses il en recevra la moitié. Quant aux objets qui sont rejetés par la mer sur le rivage et qui sont trouvés jusqu'à une coudée de distance, le sauveteur recevra le dixième des objets sauvés.

Les quatre derniers articles sont empruntés au Code et au Digeste. Nous en donnons seulement l'analyse sans traduction.

48. — Cet article est emprunté à une constitution impériale de l'an 400, insérée au Code de Justinien, XI, 3, loi 3, et où on lit « quicumque in rapinis fuerit deprehensus, poena quadrupli teneatur. »

49. Cet article est encore emprunté à une constitution impériale de l'an 395 insérée au Code de Justinien, XI, 5, loi unique, qui interdit à tout particulier de charger des marchandises sur un navire qui a déjà un chargement de l'État, à peine d'être responsable des dépenses et avaries.

Enfin les articles 50 et 51 sont tirés des lois 1 et 4 § 1, au Digeste de *incendio, ruina et naufragio* D. XLVII, 9, qui, outre la peine de restitution au quadruple, prononcent contre le voleur la peine de la relégation ou de l'*opus publicum*, conformément à une constitution de Marc-Aurèle.

---

1. Le salaire des gens de l'équipage est dû pour l'année. Il est dû intégralement aux héritiers de ceux qui ont péri.

III

ARTICLES ANNEXES FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE.

On a vu que la *lex Rhodia* institue entre toutes les personnes qui naviguent sur un même bâtiment une sorte d'association, ou, si l'on veut, d'assurance mutuelle, à la différence du droit romain qui appliquant en matière maritime les principes généraux du droit, tels que l'*actio exercitoria*, l'*actio locati conducti*, l'*actio legis Aquiliae*, n'admettait qu'entre les chargeurs la contribution en cas de jet à la mer et exigeait pour le prêt à la grosse comme pour tout autre prêt une stipulation expresse des intérêts.

La contribution en cas de jet était sans doute un emprunt fait à la loi rhodienne, et fondée sur l'équité. C'était la tradition et il n'y a aucun motif pour ne pas l'admettre. La loi rhodienne allait beaucoup plus loin puisqu'elle étendait le principe de la contribution à tous les cas d'avaries, et à toutes les personnes du bord, enfin au navire lui-même considéré comme une personne.

Ainsi tous les appelés à contribuer avaient une part d'intérêt dans l'association, mais laquelle ? Le texte fondamental est muet sur ce point, et c'est pour suppléer à ce silence qu'a été rédigé un tarif dont voici la traduction.

TARIF.

1. Salaire du patron : deux parts.
2. Salaire du timonier : une part et demie.
3. Salaire du pilote : une part et demie.
4. Salaire du charpentier : une part et demie.
5. Salaire du chaloupier : une part et demie.
6. Salaire de l'homme d'équipage : une part.
7. Salaire du cuisinier : une demi-part.
8. Il est permis à tout marchand d'avoir deux valets sur le navire, mais il doit payer leur place.

POLICE A BORD.

9. L'espace occupé par un passager aura trois coudées de longueur et une de largeur.

10. Aucun passager ne fera frire un poisson sur le navire et le patron ne le permettra pas.

11. Aucun passager ne fendra du bois sur le navire, et le patron ne le permettra pas.

12. Chaque passager recevra sur le navire une mesure d'eau, mais pas deux.

13. Une femme recevra sur le navire une espace d'une coudée. Un enfant qui n'a pas toute sa croissance recevra une demi-coudée.

14. L'article du tarif reproduit l'article 13 de la loi. Il ajoute que le patron ne peut pas être contraint à recevoir le dépôt.

15. L'article du tarif ajoute que les personnes qui sont sur le navire, quand un vol a été commis, se justifieront par serment prêté sur l'évangile.

16. Le millier d'amphores, avec tous les agrès contenus dans cet espace sera compté pour cinquante pièces d'or et viendra en contribution pour ce chiffre. Le navire vieux vaudra trente pièces d'or. On retranchera le tiers de cette somme et c'est le surplus qui entrera en contribution [1].

17 et **18**. L'article 17 renvoie à l'article 16 de la loi qu'il reproduit en d'autres termes. Cet article et le suivant se rapportent au prêt à la grosse et aux caractères qui le distinguent du prêt terrestre. Le texte en est trop peu sûr pour qu'il y ait lieu d'en donner une traduction.

R. Dareste.

---

1. La part d'intérêt appartenant au navire dans l'association est ainsi fixée à forfait en tenant compte de l'âge du navire et de sa capacité. — La pièce d'or, aureus ou solidus, du Bas Empire valait 15 francs et quelques centimes. — L'amphore valait environ 20 litres, (exactement 19, 44.)

ÉTUDES LATINES

VII. LE PRÉTENDU SUBJONCTIF DE RÉPÉTITION DANS PLAUTE, *BACCH.* 420-434.

Dans mon étude sur le *subjonctif de répétition* (*Rev. de Phil.*, t. 27, avril 1903), je n'avais pas cru opportun de discuter les passages de Plaute que A. Dittmar avance pour prouver que ce subjonctif existe depuis l'époque archaïque. Je m'en référais à un article de M. P. Lejay (*Rev. Crit.* 1899, t. 2, p. 272) où la discussion, quoique brève, me paraissait excellente. Je ne veux pas la refaire aujourd'hui. Je désire simplement examiner le texte le plus important, *Bacch.* : 420-434, parce que, tout récemment, deux philologues, M. J. H. Schmalz et M. F. Antoine, s'en sont servis à deux fins opposées, mais également à tort, selon moi. Le voici en entier d'après l'édition Gœtz et Schoell[1].

Sed tu qui pro tam corrupto dicis causam filio, 420
Eademne erat haec disciplina tibi, quom tu adulescens eras ?
Nego tibi hoc annis viginti fuisse primis copiae,
Digitum longe a paedagogo pedem ut efferres aedibus.
Id quom optigerat, hoc etiam ad malum accersebatur malum :
Et discipulus et magister perhibebantur improbi. 425
Ante solem exorientem nisi in palaestram veneras,
Gymnasi praefecto haud mediocris pœnas penderes. 427
Ibi cursu, luctando, hasta, disco, pugilatu, pila,
Saliendo sese exercebant magis quam scorto aut saviis.
Ibi suam aetatem extendebant, non in latebrosis locis. 430
Inde de hippodromo et palaestra ubi revenisses domum,
Cinctulo praecinctus in sella apud magistrum adsideres :
Cum librum legeres, si unam peccavisses syllabam,
Fieret corium tam maculosum quamst nutricis pallium.

M. Schmalz, dans un article qu'il me consacre (*Berl. phil. Woch.* 9 av. 1904), prétend que les subjonctifs *penderes*, *peccavisses*, *fieret*, sont des potentiels, que tout le monde interprétera en itératifs. Sa doctrine est, au fond, celle que M. Lattmann m'opposait

1. Les quelques discussions qui se présentent à propos du texte n'intéressant pas ma démonstration, je les laisse de côté.

(*deutsche Litteraturz.*, n° 26, 27 juin 1903) et à laquelle je crois avoir répondu dans mon étude sur le subjonctif après *quotiens*[1] (*Rev. de phil.* t. 27, oct. 1903). M. F. Antoine, de son côté[2], tout en combattant la théorie du subjonctif itératif, prétend qu'il existe réellement un emploi anormal du subjonctif, très répandu à l'époque impériale, mais remontant déjà à l'époque archaïque et il cite l'exemple des Bacchides. Examinons donc d'un peu près ce passage.

L'esclave Lydus entreprend le vieillard Philoxène, parce que ce père trop faible n'arrête pas les folies de son fils. Tout d'abord, avec une vivacité qui peint l'homme, il se jette en quelque sorte en plein dans les souvenirs du passé, il s'en fait contemporain et les évoque par une série d'imparfaits, v. 420-430. Au v. 427, cependant, au lieu de l'indicatif *pendebas*, qu'on attendrait, il emploie le subjonctif *penderes*. Ce subjonctif, qui est un potentiel dans le passé, donne à l'idée une tournure beaucoup plus piquante : avec *pendebas* le sens serait : « si tu n'étais pas rendu à la palestre avant le lever du soleil, le maître du gymnase t'infligeait un châtiment qui n'était pas ordinaire ». Le potentiel introduit une nuance ironique : « si tu n'étais pas rendu..., *il se pouvait bien que...*, *il y avait des chances pour que...*[3] ». Ensuite Lydus, au moment où il prononce sa réflexion générale, *ibi suam aetatem extendebant, non in latebrosis locis*, se trouve ramené à la réalité présente : car ce *non in latebrosis locis* lui remet en quelque sorte devant les yeux la conduite actuelle des jeunes gens. Son ton, qui s'était un peu calmé, s'anime de nouveau ; il abandonne soudain le tour indéterminé de la 3e personne du pluriel (*exercebant*, *extendebant*) et derechef il s'adresse directement à Philoxène en le prenant à partie. Mais, comme cette fois il est dans le présent, ce ne sont plus des imparfaits qu'il emploie, « jadis tu faisais ceci, jadis on faisait cela », ce sont des conditionnels, « jadis tu aurais fait ceci, tu aurais fait cela » ; et ces conditionnels, accusant l'antithèse du bon vieux temps avec la triste actualité, donnent plus d'amertune aux remontrances : « Une fois de retour au logis, après l'hippo-

---

1. M. Schmalz avait déjà envoyé son article à la Revue de Berlin, quand je lui ai fait parvenir cette étude sur *quotiens*. Il a pu voir, trop tard malheureusement, comment j'explique que le mode potentiel enveloppe souvent l'idée itérative, mais ne *l'exprime* pas.

2. *Du mode de l'indétermination et de la répétition en latin*. Musée Belge, 15 oct. 1903.

3. Comparez les trois tours suivants :

nisi venisti,	pendis :	si tu n'es pas là, à l'heure,	on te châtie.
»	pendes :	»	on te châtiera.
»	pendeas :	»	il se pourrait bien qu'on te châtie.

drome et la palestre, tu te serais installé, vêtu d'un tablier, sur un tabouret près du maître, et, au cours de la lecture, si tu étais venu à manquer d'une syllabe, on aurait fait ton cuir aussi bigarré que le manteau d'une nourrice. » Dans les subjonctifs latins, comme dans les conditionnels français, il y a cette idée implicite : « Mais, hélas ! aujourd'hui il n'en est plus ainsi ! »

Il n'est donc pas possible de trouver anormal l'emploi de ces subjonctifs : ils sont là, conformément à la syntaxe régulière des propositions conditionnelles, pour rendre une nuance particulière de la pensée, et la tirade y gagne en vérité expressive.

Quant à l'idée de répétition, qu'elle existe dans le passage, nul ne saurait le contester ; mais tout le monde aussi reconnaîtra qu'elle est dans le morceau entier, et que, par suite, elle s'accommode indifféremment du subjonctif et de l'indicatif, en un mot, qu'elle est quelque chose de latent, quelque chose qui *ne s'exprime pas dans le mode du verbe.*

Félix GAFFIOT.

CICERO *Orat.* 30.

Traditum nobis est Ciceronem *Orat.* 30 de contionibus illis quibus Thucydides opus suum ornavit iudicium fecisse hunc in modum :

Ipsae illae contiones ita multas habent obscuras abditasque sententias vix ut intellegantur.

Quae tamen verba, ut quibus vix fieri possit ut integras Cicero contiones Thucydideas obscuritatis insimulare voluerit, mihi quidem non est dubium quin levi sed perniciosa corruptela laborent. Nam mutata, quaeso, verborum collocatione sic locum modo laudatum rescribe :

Ipsae illae contiones multas ita habent obscuras abditasque sententias vix ut intellegantur.

Num vel syllaba addita causa mea indiget ?

Mortimer Lamson EARLE.

NOTES CRITIQUES SUR LUCRÈCE

Le texte des auteurs latins classiques renferme encore nombre de corrections fautives, soit de la Renaissance soit postérieures, que les éditeurs même les plus soigneux se transmettent les uns aux autres avec une extraordinaire apathie et qu'il serait temps de faire disparaître. J'en ai relevé trois dans vingt-sept vers de Lucrèce.

C'est dans le passage où Lucrèce veut déduire les dimensions réelles des astres de l'observation des dimensions que présentent à l'œil les corps ignés à la surface de la terre.

Les v. 566 sqq. ont été lus ainsi par Bernays, et à sa suite par Munro, Brieger et Giussani :

> nam quibus e spatiis cumque ignes lumina possunt
> adicere et calidum membris adflare uaporem,
> *nil illa his* interuallis de corpore libant flammarum.

Ce texte donne un sens peu satisfaisant : lorsqu'à une certaine distance, quelle qu'elle soit d'ailleurs, les corps embrasés peuvent encore nous envoyer leur lumière et faire sentir à nos membres des émanations chaudes, cette distance là, étant donné cet intervalle ci, ne diminue en rien le volume de leurs flammes ; his interuallis produit une tautologie insupportable. Or *Nil illa his* est une correction de Bernays ; elle se rapproche de la leçon des Mss. de Leyde plus que les corrections antérieures, ce qui dispense de les discuter, mais elle ne s'en rapproche pas encore assez. Les Mss. ont NIHILNISI, ce qui renvoie naturellement à NILILLIHIS c.-à-d. à *Nil illi his* mais non *illa*. Le scribe s'est embrouillé dans les jambages et a déplacé l's, sans doute pour avoir un sens apparent. Avec *illi*, devenant le sujet de libant, on obtient un sens convenable : à une distance quelconque, mais telle que les corps embrasés puissent encore nous envoyer leur lumière et faire sentir à nos membres des émanations chaudes, ces corps, étant donné l'intervalle qui vient d'être fixé, ne perdent rien du volume de leurs flammes ; his interuallis insiste, suivant une habitude bien connue du style de Lucrèce, sur le fait que l'obervation n'est vraie que dans les limites qui viennent d'être déterminées, mais il

n'y a plus tautologie. La raison paléographique et la raison de sens s'accordent donc pour reconnaître *illi*, qui doit être substitué à *illa*.

Au v. 573 sq. Lachmann a lu :

> proinde calor quoniam solis lumenque profusum
> perueniunt nostros ad sensus et loca *mulcent*...

Les Mss. ont : et loca *fulgent*. Lachmann fait remarquer que Lucrèce parle ici à la fois de la chaleur et de la lumière du soleil, comme il a été question de la chaleur et de la lumière des feux terrestres ; il faut donc pour que le raisonnement se continue d'une façon exacte que ce double sujet se retrouve au second membre de la proposition. Mais il arrive souvent chez Lucrèce que, la démonstration ayant du reste été faite régulièrement, le second membre ne soit ajouté que pour la poésie et n'intéresse plus l'argumentation scientifique. C'est le cas ici : le vers est simplement terminé par un trait qui éveille dans notre esprit une image simple et grandiose, image déjà préparée par lumenque profusum ; c'est avec profusum, non nécessaire à la démonstration, que loca fulgent est en relation directe en le complétant pour la beauté esthétique. La correction de Lachmann doit donc disparaître, quoiqu'elle ait été recueillie par Bernays, Munro, Brieger et Giussani.

Les v. 585 sqq. sont lus ainsi, d'après une transposition de Marullus, par Lachmann, Bernays, Munro, Brieger et Giussani, sauf variantes n'intéressant pas le point qui nous occupe :

> 585 postremo quoscumque uides hinc aetheris ignes,
> 586 quandoquidem quoscumque in terris cernimus *ignes*,
> 587 dum tremor *est* clarus, dum cernitur ardor eorum,
> 588 perparuom quiddam interdum mutare uidentur
> 589 alteram utram in partem filum, quo longius absunt,
> 594 scire licet perquam pauxillo posse minores
> 595 esse uel exigua maioris parte breuique.

Comme l'indiquent les chiffres qui sont ceux de Lachmann et qui représentent l'ordre des Mss., les deux derniers vers avaient été passés par le copiste, puis intercalés dans le développement suivant. Qu'ils appartiennent au passage ci-dessus, c'est ce qui n'est pas douteux ; mais que Marullus ne les ait pas remis à leur véritable place, c'est ce qui ne me paraît pas moins certain ; la démonstration se trouve insérée très maladroitement entre le début et la fin de la thèse à démontrer et il en résulte une construction grammaticale extrêmement embarrassée ; dans les deux autres exemples analogues qui précèdent Lucrèce énonce sa thèse

d'abord, puis il la fait suivre de la démonstration. Il a sûrement procédé ici de la même manière et il faut lire :

585 postremo quoscumque uides hinc aetheris ignes
594 scire licet perquam pauxillo posse minores
595 esse uel exigua maioris parte breuique,
586 quandoquidem quoscumque in terris cernimus *ignes*,
587 dum tremor *est* clarus, dum cernitur ardor eorum,
588 perparuom quiddam inter se mutare uidentur
589 alteram utram in partem filum, quo longius absunt.

A. CARTAULT.

DE HORATII SATIRA PRIMA

Βροτοῖσιν οὐδέν ἐστ' ἀπώμοτον· ψεύδει γὰρ ἡ ἐπίνοια τὴν γνώμην. Putaram omnino me Horatii satiram primam iam absolvisse, sed ecce iterum eo recurro. Neque tamen quidquam eorum quae eo de carmine vel potius sermone hoc in diario nuper scripsi mutatum aut damnatum velim praeter unum alterumve ex minutioribus; de addendo potius quam de subtrahendo nunc agitur. Ac primum quidem in versu 27 addendam esse censeo *ut* particulam, qua inserta hunc in modum decurrent versus 23-27 :

Praeterea, ne sic ut qui iocularia ridens
percurram — quamquam ridentem dicere verum
quid vetat, ut pueris olim dant crustula blandi
doctores, elementa velint ut discere prima? —
sed tamen, amoto <ut> quaeramus seria ludo,

Sic enim rescripto loco iterant — immutata modo aliquantillum ratione loquendi — illud *ne sic* ... *percurram* verba quae sunt *amoto* ... *ludo*. Si quis alius sic corrigere sit conatus, nescio ; quam vero difficile sit novi quidquam in Horatio emendando excogitare experientia doctus bene intellego. Huius ipsius satirae in versu 19 Bowyer quidam Anglus, id quod a Wolfio (v. eius Kleine Schriften ed. Bernhardy p. 1004) didici, eandem in coniecturam inciderat quam ego longo post tempore feci. Neque lugeo equidem gloriolam mihi praereptam ; gaudeo magis plus unius testimonio veritatem stabiliri. — Sed eiusmodi de reculis ne longior sim, ad versum 71 animum advertamus, quippe qui versus levi correctione

indigere videatur. An non rectius se habeat oratio s littera geminata hunc in modum :

congestis undique saccis
indormis inhians, <s>et tamquam parcere sacris ?

Atque illa fortasse adicienda est observatiuncula, non *indormis* sed *inhians* intentiore et mente et voce efferendum esse, quippe quod in figurata dictione cum signo rem significatam coniungat. Pro *indormis* autem melius Horatius scripsisset, sensum certe si spectes, *invigilas*, quod ideo videtur respuisse quia versu 76 *vigilare* ponebat (cf. S. 2. 3. 108-113), nisi forte *indormis* ita accipiendum est ut idem valeat quod *obtorpescis*.

Versus 80-91 multo melius mea quidem opinione se habebunt, si expulso versu 87 quippe sententiam quasi diluente conturbatum, ut videtur, ordinem sic redintegraris :

84 Non uxor salvum te volt, non filius ; omnes
85 vicini oderunt, noti, pueri atque puellae.
86 Miraris, cum tu argento post omnia ponas ;
88 an, si cognatos, nullo natura labore
89 quos tibi dat, retinere velis servareque amicos,
90 infelix operam perdas, ut si quis asellum
91 in Campo doceat parentem currere frenis ?
80 At, si condoluit temptatum frigore corpus
81 aut alius casus lecto te adfixit, habes qui
82 adsideat, fomenta paret, medicum roget ut te
83 suscitet ac natis reddat carisque propinquis.

— Finem iam faciam, postquam tria addidero : primum in versu 12 melius nunc mihi videri se habere obliquam quam rectam orationem, ut recta oratione utatur prius tantum hominum par, quod versibus 4-8 describitur ; deinde in versu 35 Halbertsmam eumque solum, quod sciam, verum vidisse, qui in postumis suis Adversariis Criticis (Leidae 1896, p. 153) *haud incauta ac non ignara futuri* rescriptum vult ; tum versum 113 melius fortasse se habiturum esse, si non ubi nunc est sed post versum 116 collocatus esset.

Mortimer Lamson Earle.

HORATIANUM

In eo carmine quod inter Horatiana est I. VI. menda haud ita sunt pauca. Nam primum quidem nemo umquam nos docebit qualis sit illa avis quae versu secundo commemoratur. In eodem aviario iam dudum includi oportebat Maeonii carminis ales atque ξουθὸς ille ἱππαλεκτρυών. Vix fieri potest quin manum Horatii feliciter restituerit J. Jones (v. Muellerum in loc.) qui *aemulo* pro *alite* rescribendum coniecit. Neque recte faciunt hodierni editores, dum spreto Mureti et Bentleii acumine perversum illud *quam rem cumque* retinent. Apertissimum debebat esse Horatium scripsisse *qua rem cumque ferox navibus aut equis*, i. e. quocumque modo, sive navibus sive equis. Neque vero ullo modo Horatio vindicari possunt inepti hoc quidem certe loco versus qui sunt 13-16. Porro equidem vix dubito quin cum Bentleio versu 18 *strictis* scribendum sit, etiam si eius coniecturae auctor perperam verba quae sunt *in iuvenes* cum *strictis* arte iuncta voluit, cum hyperbati ratio eum docere debuerit ea verba cum *acrium* esse coniungenda, ut intellegerentur virgines unguibus, non gladiis, destrictis in iuvenes acriter pugnantes.

At ista satis nota sunt omnibus omnia, quamvis spreta sint atque neglecta; nunc ad novum, quod sciam, repertum venio. Extrema carminis verba correctoris qui sibi videbatur — nisi forte commentator is erat — manum experta conicio. Nam attende, quaeso, quid traditum sit: *vacui sive quid urimur, non praeter solitum leves*, i. e. sive vacui sumus sive quid urimur, non praeter solitum leves. Intenta τῶν τῆς ψυχῆς ὀμμάτων acie haec legenti nonne claudicat tibi sententia in illo *leves?* Repone modo *graves*, continuo recte se habebunt omnia.

Mortimer Lamson Earle.

Euripide, *Bacchantes* v. 294.

Il s'agit du passage où Tirésias explique par une confusion de mots (μηρός et ὅμηρος) la légende de Dionysos cousu dans la cuisse de Zeus. Transcrivons le passage :

> 291. Ζεὺς δ'ἀντεμηχανήσαθ' οἷα δὴ θεός.
> Ῥήξας μέρος τι τοῦ χθόν' ἐγκυκλουμένου
> αἰθέρος, ἔθηκε τόνδ' ὅμηρον ἐκδιδοὺς
> Διόνυσον Ἥρας νεικέων·

Les vers 293-4 offrent une sérieuse difficulté. On peut la résoudre de diverses manières. Et d'abord, si l'on tient pour interpolé (comme ont fait Bœckh et Dindorf) tout le morceau qui va de 286 à 298, la solution de 293-4 n'offrant plus qu'un intérêt médiocre, on pourra s'en désintéresser. Mais l'interpolation ne paraît nullement certaine. Sans doute, l'explication donnée par Tirésias n'est qu'une subtile amusette, mais Euripide et son public répugnaient-ils à ces subtilités ? Si l'on juge que de pareils jeux d'esprit rappellent trop ceux de la comédie moyenne, on se souviendra que cette tragédie si complexe des *Bacchantes* se joue souvent dans la libre fantaisie, la familiarité et parfois même dans le comique.

Pourra-t-on maintenant, si l'on conserve l'ensemble du morceau, donner, sans changement de texte, une explication plausible de 293-4 ? Évidemment non. Si l'on prétend construire : ἔθηκε τόνδε (τὸ τοῦ αἰθέρος μέρος) Διόνυσον, « il fit de ce morceau de l'éther un Dionysos », ἐκδιδοὺς ὅμηρον Ἥρας νεικέων, « en le donnant pour otage *des* querelles d'Héra », on devra convenir que ἔθηκε Διόνυσον est bien dur, le génitif νεικέων peu intelligible, et nous nous demanderons surtout pourquoi l'auteur, qui sait écrire en grec, fait subir à sa phrase une telle contorsion. — Il est donc nécessaire de corriger le texte. Changer νεικέων en νείκεσιν (Usener) est insuffisant, car la principale difficulté de construction reste la même. Wecklein écrit εἴδωλον, au lieu de Διόνυσον, mais la construction est toujours aussi disloquée : ἔθηκε et ὅμηρον n'atteignent leurs

compléments qu'après des sauts d'obstacles. La correction la plus spécieuse est celle de Wilamowitz qui propose ἔσωσε, au lieu de ἔθηκε : cette conjecture séduit Bruhn, tandis que Wecklein la range dans les « moins probables » : elle est, en effet, plus commode que rigoureusement justifiée, et l'on peut se demander si, après cette substitution, νεικέων garde sa propriété. Il nous semble que la difficulté peut se résoudre plus simplement d'une autre manière. Le verbe ἔθηκε n'a pu être changé de façon satisfaisante, et, d'autre part, tous les mots de la phrase paraissent justifiés et nécessaires, sauf Διόνυσον, que Wecklein déclare, à bon droit, inintelligible. C'est donc là qu'est la faute, et comme νεικέων ne peut être rattaché ni à un verbe précédent ni à ὅμηρον, il nous manque un mot qui exprime l'apaisement ou le terme, et qu'on puisse joindre à νεικέων. Rappelons-nous l'admirable passage des *Sept* (v. 943) où Eschyle parle du fer « âpre pacificateur des querelles (des deux frères) », πικρὸς λυτὴρ νεικέων, et nous serons amenés à écrire, dans le passage qui nous occupe : διάλυσιν Ἥρας νεικέων. « Zeus découpa un morceau de l'éther... et il en fit, le livrant comme otage, un (moyen d')apaisement des querelles d'Héra » : τόνδε dépend des deux verbes, mais nous devons, pour la bonne articulation de la phrase, le rattacher plus étroitement à ἐκδιδούς, comme si nous lisions : τόνδ' ὅμηρον ἐκδιδοὺς ἔθηκε διάλυσιν. — L'erreur s'explique aisément, puisqu'elle est matériellement minime, et que le personnage de Dionysos domine tout le passage.

J'ai rappelé la conjecture de Wecklein : εἴδωλον. Elle serait, je crois, plus en sa place au vers 297, où Ἥρᾳ est inutile, et où le verbe ὡμήρευσε est pris dans un sens inusité, car il signifie d'ordinaire « servir d'otage » ou « prendre pour otage[1] », mais non (comme on le traduit) « donner pour otage ». Le texte ne se justifie que si θεός est rapporté à Dionysos ; or ce n'est pas, on vient de le voir, *le dieu* qui a servi d'otage, mais bien un fantôme créé par Zeus : θεός serait dit ici très improprement de cette apparence de Dionysos. Faut-il écrire : ὅτι θεᾷ θεοῦ | εἴδωλον ὡμήρευσε ? Mieux vaudrait sans doute une correction plus *nécessaire*. Aussi bien n'ai-je voulu qu'attirer l'attention sur ce second passage.

Georges DALMEYDA.

---

1. Cf. *Rhésos* 433 : τῶνδ' ὁμηρεύσας τέκνα, *ayant pris leurs enfants pour otages.*

LES CLAUSULES MÉTRIQUES DANS L'*ORATOR*

C'est dans l'*Orator* que Cicéron a surtout parlé de la prose métrique, et, en particulier, des clausules : une partie importante de son livre, un tiers environ, est consacrée à ce sujet, qui semble alors avoir été très discuté. Il est donc particulièrement intéressant d'étudier dans cet ouvrage les lois suivies, qui, les lecteurs de cette *Revue* s'en souviennent peut-être[1], nous ont permis d'apporter une contribution à la question de savoir lequel, des deux manuscrits *A* ou *L*, mérite le plus de créance pour l'établissement du texte.

Je suivrai, cette fois encore, la méthode, créée par M. Louis Havet, dont j'ai exposé les règles ailleurs, que j'ai déjà appliquée dans une étude sur l'*Octavius* de Minucius Felix, et contre laquelle aucune critique vraiment topique n'a été dirigée. Laissant de côté les courtes incises, qui ont quatorze demi-pieds ou moins, et les phrases où figurent des mots de quantité inconnue ou douteuse, j'ai réuni tous les mots ou groupes de même forme métrique qui précèdent des . : ; ? ! et j'ai cherché quels pieds l'on rencontre devant eux. J'ai comparé les nombres trouvés à ceux que l'on attendrait d'après la fréquence en latin des mots de cette forme métrique à cette place (les chiffres se trouvent entre crochets à côté de celui qui indique le nombre de pieds dans l'*Orator*). Si le nombre obtenu pour l'*Orator* est sensiblement supérieur à celui que l'on est en droit d'attendre, j'ai tenu la forme pour métrique. S'il est sensiblement égal, j'ai examiné, un par un, tous les exemples pour voir s'ils n'appartiennent pas à un passage corrompu, s'ils ne sont pas fournis par une mauvaise leçon de manuscrits, une orthographe ou une ponctuation défectueuse : cèdent-ils tous ou presque tous devant cet examen, c'est que la forme est rejetée ; sinon, elle est admise, sans être particulièrement recherchée. C'est seulement lorsque le nombre d'exemples de l'*Orator* est très inférieur à celui donné naturellement par la langue que je me crois autorisé à déclarer le type non-métrique : je tâche alors de corriger ou d'expliquer les irrégularités. Encore je ne me crois autorisé à le faire

1. *Revue de Philologie*, 1903, p. 154 sqq.

que si l'on se trouve en présence d'un tout petit nombre d'exemples du type en question ; il est trop clair que, si l'on rencontre 25 exemples d'une certaine fin de phrase, on ne saurait prétendre à les corriger tous, même si l'on en attendait 50 : on est en présence d'une forme, non recherchée, mais tolérée.

Pour la première fois, à la suite des travaux antérieurs de mes prédécesseurs ou de moi-même[1], je compte toujours pour une syllabe les monosyllabes en fin de phrase.

Je rappelle que « mal ponctué » signifie : « ne doit pas être suivi d'une ponctuation forte ». Quant aux lettres R, T, É, ce sont les initiales des mots *Recherché*, *Toléré*, *Évité :* tout ce qui n'est pas évité peut être tenu pour métrique.

Le texte suivi est celui de l'édition Heerdegen, que j'ai confrontée avec l'édition plue récente de Wilkins, de la *Bibliotheca Oxoniensis*. Les numéros renvoient aux paragraphes.

A. — Mots ou groupes de deux syllabes

a) Type **ferant**. 75 exemples :

R. *ōrās ferant* : 64 [28].

T. *īntēllĕgī ferant* : 5 [6]. Deux fois le mot pénultième est *intellegi* (§§ 134 et 202).

T. *pĕrcĭpĭānt ferant* : 5 [7].

É. *ĕssĕ māxĭmōs ferant* : 1 [15]. 233 *improbare qui improbos probet.* C'est une citation que fait Cicéron pour en blâmer la clausule.

b) Type **nondum**. 30 exemples :

R. *ĕssĕ nondum* : 18 [6].

T. *māxĭmōs nondum* : 6 [6].

R. *cōrpŏrĕquĕ nondum* : 3 [1].

É. *ōrās nondum* : 2 [12]. 31 *quidquam duxit,* 159 « *infelix* » *longa.* L'avant-dernier mot est un exemple.

T. *ĕt-mĕmŏrĭām nondum* : 1 [1].

B. — Mots ou groupes de trois syllabes.

c) Type **videar**. 8 exemples :

R. *māxĭmōs videar* 4 [2].

T. *ōrĕ vĭdĕār* 2 [2].

E. *oras videar* 1 [4]. 131 *laetetur doleat.*

R. *corpŏrĕque videar* 1 [$\frac{1}{4}$].

---

1. Cf. *Musée Belge*, 1903, p. 254.

d) Type **ferantur**. 32 exemples :

R. *ōrās ferantur* 25 [13].

É. *pĕrcĭpĭānt ferantur* 2 [4]. 53 *maestitiam sequuntur*, mal ponctué. 123 *quid deceat videbit*. Écrire *viderit* avec Manutius et l'édition Wilkins.

É. *cōrpŏrĕ ferantur* 2 [1,5]. 35 *sit, mea recepti ;* mal ponctué. 90 *Demosthenes minus habetur ;* ponctuer la phrase après *fertur*.

É. *māxĭmōs ferantur* 1 [7]. 173 *claudicans, nihil redundans?* Écrire *nil*.

É. § 82 *ponitur, quod ĭdem ĭn aliā deceret* 1. Écrire *altā deceret* avec Manutius.

e) Type **dicerent**. 110 exemples :

R. *māxĭmōs dicerent* 44 [22].

R. *lātēquĕ dicerent* 26 [15].

T. *ōrās dicerent* 19 [43]. L'examen des 19 exemples montre qu'aucun d'eux ne donne prise aux corrections.

R. *dĭspŭtārĕ dicerent* 11 [4].

É. *pĕrcĭpĭānt dicerent* 3 [10]. 73 *offendit nimium quam parum*. 211 *orationis reliquis partibus*. Écrire *relicuis*. 216 *saepe etiam tertium*.

R. *ēt-mĕmŏrĭām dicerent* 3 [3].

É. *cōrpŏrĕquĕ dicerent* 1 [3]. 112 *non de homine quaerimus* : Ponctuer plus haut, après *abeamus*, et relier le reste du membre de phrase à ce qui suit.

É. *cōrpŏrĕ dicerent* 1 [6] 221. *sit, neque longior*. Écrire *neve longior* avec Stangl et Friedrich.

É. *cōrpŏrĕ-fĕrrĕ dicerent* 1 [11]. 187 *debere, carere versibus*. La comparaison du contexte indique que *carere versibus* est une glose : la nouvelle fin de phrase *esse debere* est parfaitement métrique (cf. ci-dessous).

? § 180 *altera, eādem etiam planior* 1.

f) Type **dicēndī**. 93 exemples :

R. *essĕ dicendi* 73 [20].

R. *cōrpŏrĕquĕ dicendi* 17 $\left[2\,\frac{1}{2}\right]$. Les trois brèves du péon premier sont généralement formées par les mots *genera* ou *genere*.

É. *cōrpŏrĕ dicendi* 1 [5]. 83 *eliget quibus utatur*. Écrire avec Lambin *eligetque*, ce qui nous donne un péon premier.

É. *māxĭmōs dicendi* 1 [19]. 218 *dum semel ponatur :* Mal ponctué.

É. § 64 *miserabile, nihil astutum* 1. Mal ponctué.

C. — Mots ou groupes de quatre syllabes.

g) Type **memoriam**. 1 exemple, *oras memoriam*.

h) Type **videantur**. 32 exemples :

R. *ēssĕ videantur* 27 [7].

R. *corpŏrĕquĕ videantur* 5 [1].

i) Type **ferentibus**. 15 exemples :

R. *ōrās ferentibus* 14 [5].

T. § 37 *quadam fruitur licentia* 1 [1, 5].

l) Type **ferebantur**. 20 exemples :

R. *ŏrās ferebantur* 11 [4].

R. *pĕrcĭpĭant ferebantur* 4 [2].

T. *maximos ferebantur* 2 [4]. 12 *orator est et adjutus* ; 201 *velis venire ad-extremum*. Partout ailleurs le crétique est métrique ; c'est en raison du petit nombre total d'exemples du type *ferebantur* que l'on trouve si peu de crétiques.

R. *corpore ferebantur* 2 [1].

R. *et-mĕmŏriam ferebantur* 1 $\left[\frac{2}{3}\right]$.

m) Type **polliceor**. 12 exemples :

R. *esse polliceor* 6 [3].

T. *oras polliceor* 5 [5].

É. *corpore polliceor* 1 [1]. 163 *aures, sonus et numerus*. Dans aucun ouvrage où les lois des clausules métriques sont appliquées, le dactyle n'est licite devant un mot de type *polliceor*, parce qu'il tend à faire ressembler la fin de la phrase à une fin de pentamètre. Je crois donc que *sonus et numerus* sont une glose. L'idée a déjà été exprimée plus haut (*vocum et numerorum*). En outre, pourquoi Cicéron reprendrait-il aussitôt après les mots mêmes *sonus* et *numerus*, au lieu d'employer des démonstratifs ? Enfin, si l'on supprime *sonus et numerus*, la nouvelle fin de phrase : *permulceant aures* est métrique (v. type *b*).

o) Type **polliceri**. 86 exemples :

R. *maximos polliceri* 39 [17].

T. *oras polliceri* 29 [33].

T. *percipiant polliceri* 8 [8].

T. *corpore polliceri* 4 [4].

T. *esse polliceri* 4 [8].

T. *et-memoriam polliceri* 2 [3].

r) Type **mendacium**. 166 exemples :

R. *esse mendacium* 105 [37].

T. *oras mendacium* 28 [65].

R. *corporeque mendacium* 20 [4].

É *proximos mendacium* 3 [33]. — §§ 27, 84 et 190. Au § 84 on peut écrire *deprensum appareat*, au lieu de *deprepensum a*.

É. *corpore mendacium* 3 [8]. — §§ 69, 137, 157. Au § 157 on se trouve en présence d'un exemple (*mehercule quam mehercules*).

É. *et-memoriam mendacium* 3 [6]. — §§ 73, 180, 184.

[?] *multa-graviter Hortensius* 2 (§§ 106 et 183).

[?] § 106 *incredibilia studia convertimus* 1.

[?] § 221 *liberior aliquanto oratio* 1.

Ainsi pour les types tolérés et évités, peu de corrections sont possibles, ce qui ne doit pas nous étonner, car, dans les écrivains étudiés jusqu'à présent, toutes les formes métriques semblent licites devant les mots de ce type.

s) Type **majestatem**. 21 exemples :

R. *proximos majestatem* 14 [4 $\frac{1}{2}$].

É. *oras majestatem* 3 [8]. 154 *interposuissem, concurrissent*. Écrire *concurrerent* avec A[1]. *Ib. vobiscum ac nobiscum* ; citation *Ib.* « *concisum* » *non* « *concaesum* ». Exemple.

R. *et-memoriam majestatem* 2 [0,8].

É. *percipiant majestatem* 1 [4]. 69 *delectando, vehemens in flectendo;* mal ponctué.

É. *corpore majestatem* 1 [1]. 232 *e Syria Aegyptoque;* les mots ont été placés à dessein par Cicéron pour ne pas donner une fin métrique.

II. — Mots ou groupes de cinq syllabes ou plus.

On trouvera ci-dessous la liste de ces mots ou groupes. Les alinéas séparent les mots ou groupes finaux de forme métrique différente ; à l'intérieur de chaque alinéa, le tiret indique que la forme métrique du groupe pénultième change.

On notera le soin avec lequel Cicéron, ici, comme dans le *Brutus*, a choisi de préférence, pour la fin de la phrase, les mots ou groupes à l'intérieur desquels le rythme est déjà rompu ou ceux devant lesquels il suffit d'une longue pour le rompre : il a été imité en cela, on le sait, par les prosateurs latins des âges suivants qui appliquent aux clausules des lois métriques.

I. — Mots ou groupes de cinq syllabes ou plus.

92. *tralata verba atque-immutata.*

72. *summisse et-subtiliter.* — 148. *gravioribus et-majoribus* : — 45. *avocat controversiam ;* 85. *tralationibus quam-mollissimis.* — 172. *rebus etiam accuratius.* — 106. *Sulpicius, numquam-Hortensius.*

125. *αὔξησις est-nominata.* 128. *consuetudinem accommodatum ;* — 85. *exspectanda aut postulanda.* 107. « ... *conquiescant,* » *et-quae-sequuntur ;* 134. *ornatum orationi ;* 186. *cognationem cum-oratione.* 197. *miscendi et-temperandi.* 206. *plures accommodatur.* 218. *quibusdam, non-pes-habetur.* — 180. *orationis generi accommodentur ;* — 123. *accommodare orationem ;* — 95. *multa etiam sententiarum ;* 122. *admirabiliorem orationem ;*

132. *adrogantiae extimescerem* (*pertimescerem* A ; à adopter avec Friedrich) ; 161. *vocalis insequebatur.* — 4. *expetendas concupiverunt.* 60. *dignitatem tum-venustatem.* 120. *ignoret ne-haec-quidem-humana.* 127. *infinite in-perorando.* 134. *ornent, sed-quod-excellant.* — 78. *ornatus quasi margaritarum ;* 133. *eloquentiā non-requiratur.* 199. *partibus atque-in-extremis ;* — 29. *controversiā deferebantur ;* — 217. *uter sit eorum in-pede-extremo.* Il semble que, devant des mots ou groupe de cette forme métrique, Cicéron évite le trochée, qui redouble le rythme, loin de le rompre.

222. *plenā comperhensio.* 226. *numerosā comprehensio.* Ces deux exemples étant les seuls de pieds qui ne rompent pas le rythme devant des mots finaux de cette forme métrique, écrire dans les deux cas *comprensio.* — 79. *illud suave-et-adfluens.* 116. *ostendit quam-brevissime.* 212. *dici jam-videbimus,* — 40. *officina habita eloquentiae-est.* — 36. *alterum neglegentius ;* 125. *tantum honorem eloquentia.* 142. *civitate eloquentia.* 200. *non erit difficillimum.* — 206. *quōque genere uti-oporteat.* — 185. *in numero autem expolitio.* —

53. *orationis celeritate eloquentiam*; — Devant les mots ou groupes de cette forme métrique, Cicéron met toujours une longue ou deux brèves, pour rompre le rythme, en introduisant un pied de rythme égal, devant les deux pieds de rythme double. On notera en outre que les mots de cette forme métrique sont un peu plus nombreux que dans les autres ouvrages latins, parce que c'est parmi eux que se range *eloquentia* à tous les cas, sauf au gén. plur. : or ce mot doit revenir souvent dans l'*Orator*.

234. *adsequi non-potuerunt*.

24. *fingunt et-accommodant*. 40. *erudite repugnante-te*. 43. *et-formam adumbrabimus*; 94. *plane fit-oratio*. 106. *Crassum dico et-Antonium*. — 79. *oratoriae quasi supellectilis*. — 198. *aut fluens sit-oratio*. — 32. *forensi strepitu remotissimus*. 150. *judicium superbissimum*. 167. *efficiunt, et eum sine-industria*. 220. *sequatur numerus necessario*.

223. *debent, ut-est-apud-me* : — 87. *alterum dicacitatis*.

56. *inflexā miserabilis*. 60. *magnā moderatio*. — 70. *fundamentum sapientia*. 79. *orator dominabitur*;

53. *oratorum reperiuntur*. 70. *tripartitae varietatis*. 138. *dicet familiaris*. 142 *juventutem, vituperetur*? — 158. *verbo reperietur*. 162. *conciliandae reperienda*. 208. *omnino repudiandum*. 219. *occurretur satietati*. — 169. *scilicet repudianda*. 175. *occurreret satietati*. — 187 *et brevium varietate* ; — Les mots de cette forme métrique sont toujours précédés d'une longue.

II. — Mots ou groupes de six syllabes.

26. *illa verba-an-portenta-sint*. 55. *esset aut-si-tu hoc-quaereres*. — 121. *ambiguo aut-de-contrario* ; — 38. *multo facimus et-certe-occultius*. — 120. *imperiosorum populorum et-regum-illustrium*; 159. *naturā, sed-quodam-instituto*? — 71. *quid-deceat est-considerandum*.

117. *intellegentiam accommodatius*. 175. *usus intemperantius*. — 190. *oratorios qui-sint-poetici*. — 23. *callidior nec-temperatior*. 143. *satis facerent et-consulentibus* :

103. *conatus tamen atque-adumbratio*.

97. *dicendi genus et-superiora*.

66. *differrent ab-oratoribus*.

66. *contiones et-hortationes*.

80. *aut priscum et-inusitatum* ;

55. *duobus, in agendo et-in-eloquendo*.

25. *funditus repudiaverunt*;

2. *fecerim, benevolentiam*. — 201. *poematis similitudinem*.

III. — Groupes de sept syllabes.

128. *incitatum, quo-causae eripiuntur* : Fin d'hexamètre; mais il ne faut pas ici de ponctuation forte.

78. *venustius, sed-non-ut-appāreat*. — 68. *propositum-est non-est-necessarium*.

30. *sententias, vix-ut-intellegantur* ; mal ponctué : le point-et-virgule doit être remplacé par une virgule et la phrase continuer jusqu'à *vel-maximum* qui en marque la fin.

168. *sit numerosae et-aptae-orationis*.

191. *magniloquentiae sit-accommodatior*.

IV. — Groupes de huit syllabes.

167. *illa sunt in-quarto-accusationis* :
189. *auditor, sunt-enim-usitatissimi;* mal ponctué, le groupe *sunt enim usitatissimi* formant une parenthèse.

V. — Groupes de neuf syllabes.

196. *orationis generibus sint-quique-accommodatissimi.*

E. — Applications.

Cette fois, je n'ai plus à m'occuper que des mots de quantité inconnue ou douteuse. La quantité marquée indique la prosodie de la syllabe dans la clausule considérée.

1° **Mots de quantité inconnue :** Néant.
2° **Mots de quantité douteuse :**

A. — Voyelles finales.

a) *i* final. 160. *scientiam mihi reservavi.*

b) *o* final. Substantifs. — 31. *oratio non-potuit?* Devant les mots de ce type nous n'avons pas trouvé de crétique ni de dactyle. Cette fin de phrase semble bien appartenir à un passage corrompu, la clausule suivante étant aussi défectueuse (v. type *b*). — 78. *conglutinatiŏque verborum.* 157. *consuetudō, varĭă non-est.* 159. *consuetudō non-probavit.* 162. *instituta ratiō postulabat.* 180. *dimensă ratiŏ docuit quid-acciderit.* 183. *animadversiō peperit artem.* 230. *excusatiŏ non probatur.*

Pronoms. — 7. *nemō fuit.* 234. *nemŏque potuit quin-dixerit;*

Verbes. — 95. *dicŏ probabitur.* 108. *quam probō varietatem.* 156. *dicŏ numquam.* 157. *credō quod erat insuavius.* Tous les *o* finaux peuvent donc être tenus pour longs, sauf dans les exemples des §§ 31 et 156 ; encore, dans le dernier cas, les deux mots forment en réalité une courte incise, le reste de la phrase étant composé d'exemples ; on peut donc négliger ce cas particulier.

B. — Voyelles a l'intérieur d'une syllabe.

a) Muette suivie d'une liquide.

123. *dicendum arbĭtror.*
115. *discĭplina institutum.*
193. *aut dŭplex aut-par.* 215. *illigari, cum-sit-dŭplex.*
76. *intĕgra valetudine.*

150. *ejus Isŏcrates.*
160. *declarant lĭbri.*
155. *antiquitas, qui-haec-rēprehendunt* ; 210. *anquirit quid-rēprehendat.*
113. *tamen ŭtrumqae in-disserendo-est.*

b) Génitifs des pronoms :

167. *illĭus continentia.*

F. Résumé.

Après les corrections de texte et les applications aux mots de quantité douteuse, nous arrivons aux résultats suivants pour les fins de phrase de deux, trois ou quatre syllabes : les formes évitées sont imprimées en caractères gras.

FORME MÉTRIQUE du MOT FINAL	FORME MÉTRIQUE DU GROUPE QUI LE PRÉCÈDE													TOTAL
	Trochée	Spondée	Dactyle	Crétique	Péon I	Choriambe	Péon IV précédé d'une longue	– ⏑ – –	⏑ – –	⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ ⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ –	
Fréquence linguistique à cette place.	211	385	50	201	25	95	33							
Ferant.		66				5		5						76
Nondum.	19	**2**[1]		7	5		1							34
Videar.	2	**1**		4	1									8
Ferantur.		26												26
Dicerent.		20		41		**2**	4		27	11	(?) 1			109
Dicendi.	74				18									92
Memoriam.		1												1
Videantur.	27				5									32
Ferentibus.		15				1								16
Ferebantur.		11	2	2		4	1							20
Polliceor.	6	5												11
Polliceri.	4	31	4	40		8	3							90
Mendacium.	108	30	3	2	21		4				(?) 1	(?) 2	(?) 1	172
Majestatem.		**2**[2]	**1**[2]	14			2							19

1. Dont un exemple.
2. Exemple ou citation.

FORME MÉTRIQUE DU DERNIER MOT [1].

TYPE.	NOMBRE [2].	°/₀				
		Orator.	*Brutus.*	Minucius Felix.	Florus.	Langue.
Ferant.	76	— 10,8	+ 15,8	— 0,7	— 8,4	14
Nondum.	34	— 4,8	— 4,9	— 4,8	— 6,6	43
Videar.	8	— 1.1	— 1,1	— 1.8	— 2.8	6,5
Ferantur.	26	— 3.7	+ 9,9	— 2,2	= 4,5	5
Dicerent.	109	+ 15,4	+ 14,8	— 6,1	— 4,8	8,5
Dicendi.	92	+ 13	+ 9,4	+ 21,2	+ 21,2	8
Memoriam.	1	— 0,1		— 0,02	— 0,4	0,8
Videantur.	32	+ 4,5	+ 3,5	+ 9,4	+ 9.2	2
Ferentibus.	16	+ 2,3	+ 1,7		— 0,000 1	0,7
Ferebantur.	20	+ 2,8	+ 5,7	+ 10,3	+ 9,8	1,4
Polliceor.	11	— 1,7	— 0,7	+ 4,4	+ 6,6	2,1
Polliceri.	90	+ 12,7	+ 12,1	+ 21,4	+ 9,3	3,2
Mendacium.	172	+ 24,4	+ 18,4	+ 17	+ 14,4	2,7
Majestatem.	19	= 2,7	= 2	— 0,7	= 2	2,1

CONCLUSIONS.

De l'examen des deux tableaux ci-dessus ressortent les conclusions suivantes :

1° Cicéron, dans l'*Orator*, s'est préoccupé de la forme métrique des clausules. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que :

a) En ce qui touche le dernier mot, il a évité les mots de type *nondum*, et recherché au contraire ceux de type *polliceri* et *mendacium ;*

b) En ce qui touche le groupe pénultième, il a appliqué des lois strictes devant les mots finaux de type *ferant*, *nondum*, *ferantur*, *dicendi*, *videantur*, *ferentibus*, *polliceor*, *majestatem*.

2° Dans l'ensemble, cependant, les lois sont moins sévères que

1. Les signes + ou — indiquent si les nombres sont supérieurs ou inférieurs à ceux que fournit naturellement la langue.

2. Les fins de phrase, y compris celles de cinq syllabes et davantage, sont constituées par 405 verbes (55 °/₀ en chiffres ronds), 191 substantifs (29 °/₀), 127 adjectifs (16 °/₀), 32 mots invariables (4 °/₀) et 9 pronoms (1 °/₀). Ainsi la phrase de l'*Orator* ne se termine guère qu'une fois sur deux par un verbe.

celles suivies par lui dans le *Brutus*[1], et, naturellement, que celles appliquées par Florus ou Minucius Felix. Exception faite pour les mots du type *ferentibus*, c'est seulement devant les mots qui peuvent, plus ou moins souvent, constituer des fins d'hexamètre ou de pentamètre qu'il a appliqué des lois très strictes. Si l'on considère les fins de phrase de deux, trois ou quatre syllabes, on constate que le rythme est rompu :

	Devant le dernier pied.	Devant le pied pénultième.	Plus haut.
Dans l'*Orator*	87,6 %	10 %	2,4 %
Dans le *Brutus*	90,1	8,7	1,2
Dans l'*Epitoma*	92,9	6.3	0,8
Dans l'*Octavius*	99	0,6	0,4

Les infractions certaines aux règles suivies par Cicéron dans l'*Orator* se trouvent aux §§ 31, 53, 73, 131 et 216. Donc, peu nombreuses et répandues un peu partout, elles ne confirment ni n'infirment la thèse[2] d'après laquelle l'*Orator* serait composé de deux ouvrages primitivement indépendants (§§ 1-112, 140-fin), reliés par une transition (§§ 112-139).

3° Dans le détail, il y a quelques différences entre les lois suivies par Cicéron dans l'*Orator* et dans le *Brutus* : il ne faut pas, en effet, instituer une comparaison avec l'*Epitoma* ou l'*Octavius*, la métrique des lyriques, et, en particulier, d'Horace ayant, dans l'intervalle, rendu sensibles aux oreilles latines, comme fins de vers, certains groupements nouveaux de longues et de brèves. Une différence surtout est frappante et doit retenir notre attention : devant un mot final de type *polliceor*, l'*Orator* nous présente comme licite le spondée, exclu dans tous ses autres ouvrages.

Ce soin moins grand apporté aux clausules métriques, ces clausules admises dans le seul *Orator* ne nous permettraient-elles pas de remonter aux doctrines des Attiques touchant les clausules métriques ? On sait qu'ils ne les repoussent pas en principe : les deux fins de phrase d'un discours de Brutus conservées par Quintilien (9, 3, 95) sont nettement métriques, *imperare quam alicui servire* et *nullă condicio est*. Mais, vraisemblablement, ils estiment que l'écrivain ne doit pas perdre trop de temps à la recherche des clausules, en général. Voilà pourquoi Cicéron, ici, les a relativement négligées. Si, d'autre part, devant un mot final de

1. V. *Revue de Philologie*, 1902, p. 117 sqq.
2. Curcio, *le Opere Retoriche di M. Tullio Cicerone*, p. 175 sqq.

type *polliceor*, fin de pentamètres, il a, cette fois, admis le spondée aussi, c'est que, probablement, pour les Attiques, les clausules devaient uniquement servir à éviter la ressemblance de la fin de phrase avec la fin du vers, comme l'a fait, par exemple, l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, alors que les orateurs grecs asiatiques, et, après eux, Cicéron, se préoccupaient de marquer le plus possible la fin de la phrase grâce à une rupture de rythme. Or, dans un pentamètre, le groupe final *polliceor* est toujours précédé d'un dactyle.

Il y a, dans ce que j'avance, une part d'hypothèses, mais que semblent vérifier les différences que nous avons relevées entre les lois suivies par Cicéron dans l'*Orator* et dans le *Brutus*. D'ailleurs ces concessions à ses adversaires ne doivent pas surprendre chez un homme qui, ayant à parler des clausules métriques, s'est borné à traduire Aristote, au lieu d'exposer courageusement les règles qu'il avait suivies.

J'ajoute que, dans l'ensemble, il s'est conformé à son principe ordinaire de rompre le rythme le plus près possible de la fin de la phrase, recherchant de préférence, comme toujours, les types *polliceri* et *mendacium*, où le rythme est rompu naturellement, et que l'on trouve dans l'*Orator* en nombre six fois supérieur à celui que présenterait naturellement la langue latine. Il a donc apporté à son système une simple atténuation. Pour s'en convaincre, qu'on voie, dans la *Rhétorique à Hérennius*, les lois suivies par un auteur qui se préoccupe uniquement, à la fin des phrases, d'éviter les fins de vers !

Henri Bornecque.

TACITE, *ANNALES*

XI, IV.

At causa necis ex eo, quod domum suam Mnesteris et Poppaeae congressibus praebuissent, verum nocturnae quietis species alteri objecta, etc.

C'est ainsi qu'il faut ponctuer (et non avec un point après *praebuissent*) : car la conjonction *at* commande à la fois les deux phrases ou, pour mieux dire, les deux parties de la phrase et porte même plus précisément sur la seconde.

Le sens est, en effet : At, cum causa necis ex eo esset, quod domum suam... praebuissent, tamen nocturnae quietis species alteri objecta est ..

XII, LXV.

Mss. : Convictam Messalinam et Silium pares iterum accusandi causas esse si Nero imperitaret Britannico successore nullum principi meritum.

Les éditeurs ne sont d'accord ni sur la façon de lire ni sur la façon de ponctuer. Ils sont surtout embarrassés par les mots *Britannico successore*, dont ils se délivrent en en faisant une glose.

Je suis d'avis d'écrire *Britannico successor*, de ne rien changer d'autre au texte des manuscrits, et de ponctuer comme suit :

Convictam Messalinam et Silium : pares iterum accusandi causas esse. Si Nero imperitaret, Britannico successor, nullum principi meritum. At novercae insidiis, etc.

Le sens est clair : si Néron venait à régner *à la place de Britannicus*, Narcisse n'aurait aucun titre à la bienveillance impériale ; — tandis que Britannicus, s'il règne, lui devra de la reconnaissance (cf. la dernière phrase du chapitre).

XIII, XXVI.

Texte du *Mediceus :* Ille an auctor constitutionis fieret ut inter paucos et sententiae adversos quibusdam coalitam libertate irreverentiam eo prorupisse frementibus vine an aequo cum patronis jure agerent sententiam eorum consultarent ac verberibus manus ultro intenderent impulere vel poenam dissuadentes.

Aucune édition ne fournit une lecture satisfaisante de ce passage. Celles qui essayent d'établir un texte cohérent se livrent

aux plus aventureuses fantaisies. Les manuscrits inférieurs ne sont d'aucun secours.

Il faut, à mon avis, lire et ponctuer comme suit :

Ille an auctor constitutionis fieret *egit* inter paucos et sententiae adversos, quibusdam coalitam libertate irreverentiam eo prorupisse frementibus, *ut ne jam* aequo cum patronis jure agerent, sententiam eorum consultarent ac verberibus manus ultro intenderent. Impulere vel poenam dissuadentes : quid enim aliud laeso patrono concessum, etc.

Je ne m'éloigne du manuscrit que sur deux points :

1° Le verbe dont *ille* est le sujet manque dans le *Mediceus*. On ne peut guère croire à une ellipse voulue par l'auteur, car elle serait d'une hardiesse exceptionnelle : l'idée d'hésitation ou de délibération nécessaire au sens a besoin d'être formulée. Mieux vaut supposer que *ut* a remplacé par corruption un verbe très court, et *egit* paraît indiqué.

2° Aux mots *vine an*, qui ne présentent aucun sens, je substitue les mots *ut ne jam*, qui en sont très voisins dans l'écriture et qui font une phrase très claire. L'archaïsme *ut ne*, assez fréquent chez Cicéron, est rare chez les écrivains postérieurs : Tacite n'en offre aucun autre exemple, particularité qui explique suffisamment l'altération des manuscrits. *Ut non* serait sans doute plus classique ; mais *ut ne* marque une nuance et implique, semble-t-il, intention de la part du sujet : les affranchis *ne se contentaient plus* d'être les égaux de leurs patrons.

Je me sépare, en outre, de toutes les éditions en mettant un point (et non une virgule) après *intenderent* et en conservant intégralement le texte du *Mediceus* pour les mots qui suivent. *Impulere vel poenam dissuadentes* signifie : ils ébranlèrent même ceux qui étaient opposés au principe de la répression. Ce sont ceux dont l'opinion sera exposée au chapitre suivant (*disserebatur contra...*) et qui feront en effet une concession sur ce point : paucorum culpam ipsis exitiosam esse debere.

Enfin, on a coutume d'écrire *sententiae diversos* au lieu de *sententiae adversos*. Cette correction qui supprime une équivoque possible (*sententiae* pris pour un datif), est en réalité inutile. *Adversos* peut très bien signifier *inter se adversos ;* témoin Horace, Sat. I, 1, 103 :

> Pergis pugnantia secum
> Frontibus adversis componere.

Adversos implique d'ailleurs l'idée de lutte et de débat, que *diversos* élimine.

René WALTZ.

POMPA DIABOLI

L'Académie des Inscriptions entendait naguère M. Salomon Reinach commenter le rituel primitif du baptême, et expliquer d'une façon inattendue la renonciation *à Satan et à ses pompes*[1]. Il se serait agi de renoncer à Satan et à ses anges, le mot *pompe* ayant retenu sa valeur étymologique (escorte, cortège). A l'appui de cette opinion, M. Reinach invoquait Tertullien, qui dit : *la pompe* du diable (au singulier), non *les pompes*. Depuis lors, M. l'abbé Lejay[2] a présenté des observations très justes, et clairement établi que dans l'ancienne langue chrétienne, comme dans la nôtre, les pompes de Satan désignent, non les démons, mais les plaisirs et les vanités mondaines. Il n'y a pas lieu de reprendre cette démonstration, mais on peut en fortifier certains détails. Les textes apportés par M. Lejay s'échelonnent de la période païenne et classique jusqu'au ve siècle ; nous nous attacherons au seul Tertullien, qui a été directement mis en cause, et qui est un témoin hors pair de la latinité chrétienne primitive.

Notons d'abord que la *pompa diaboli* n'est pas le seul genre de *pompa* que mentionne Tertullien. Ainsi on lit, *De pud.* 5 : *Pompam quandam atque suggestum aspicio moechiae, hinc ducatum idololatriae antecedentis, hinc comitatum homicidii insequentis.* Cet exemple est très intéressant, parce qu'il présente le sens étymologique qu'on avait cru retrouver dans *pompa diaboli*. L'auteur se propose de faire ressortir la gravité de la luxure : il la montre flétrie par la loi de Dieu entre l'idolâtrie et l'homicide : l'idolâtrie qui marche devant, l'homicide qui suit, voilà le cortège ambitieux de ce vice. La même observation s'applique plus ou moins aux textes suivants, où il est question, soit de défilé solennel, soit d'allure prétentieuse : *De spect.* 7 : *Circensium paulo pompatior suggestus, quibus proprie hoc nomen : pompa praecedens, quorum sit in semetipsa probans de simulacrorum serie, de imaginum agmine, de curribus, de tensis, de armamaxis, de sedibus,*

1. Voir *Comptes-rendus*, séance du 12 septembre 1902, p. 484, et le récent livre de M. Reinach : *Cultes, mythes et religions*, t. 1. (Paris, Leroux 1905), p. 347-362.
2. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. 9 (1904) p. 175-176.

de coronis, de exuviis. — Ad Val. 16 : Soterem ... emittit cum officio atque comitatu coaetaneorum angelorum, credas et cum duodecim fascibus. Ibi demum adventu pompatico ejus concussa Achamoth protinus velamentum sibi obduxit ex officio primo venerationis et verecundiae ; dehinc contemplatur eum fructiferumque suggestum. — 2 De cult. fem. 9 : Ergo, benedictae, primo quidem ut lenones et prostitutores vestitus et cultus ne in vos admiseritis, tum, si quas divitiarum vel natalium vel retro dignitatum ratio compellit ita pompaticas progredi ut sapientiam non videantur consecutae, temperare malum hujusmodi curate, ne totis habenis licentiam usurpetis praetextu necessitatis. Mais déjà l'évolution apparaît, et dans le dernier exemple on peut dire qu'elle est accomplie : ces femmes à la démarche solennelle sont de simples coquettes — on ne voit pas de suite ni d'esclaves — ; et c'est la coquetterie que vise le mot *muliebris pompa*, dans 1 *De cult. fem.* 4 : *Nulla nunc muliebri pompae nota inusta sit praedamnationis de exitu auctorum.* Tertullien vient de rappeler, d'après le livre d'Hénoch, que les bijoux et autres colifichets du luxe sont une invention des anges pervers pour séduire les femmes, et il enveloppe sous une appellation générale toutes ces vanités.

Venons maintenant aux exemples de *pompa diaboli :*

Spect. 4 : *Cum aquam ingressi christianam fidem in legis suae verba profitemur, renuntiasse nos diabolo et pompae et angelis ejus ore nostro contestamur. Quid erit summum atque praecipuum, in quo diabolus et pompae et angeli ejus censeantur, quam idololatria ? ex qua omnis immundus et nequam spiritus ut ita dixerim, quia nec diutius de hoc. Igitur si ex idololatria universam spectaculorum paraturam constare constiterit, indubitate praejudicatum erit etiam ad spectacula pertinere renuntiationis nostrae testimonium in lavacro, quae diabolo et pompae et angelis ejus sint mancipata, sc. per idololatriam. — Ibid.* 24 : *Si omnia propter diabolum instituta et ex diaboli rebus instructa monstravimus (nihil enim non diaboli est, quicquid Dei non est vel Deo displicet), hoc erit pompa diaboli, adversus quem in signaculo fidei ejeramus. — Idol.* 18 : *(Christus gloriam saeculi) quam noluit, rejecit ; quam rejecit, damnavit ; quam damnavit, in pompa diaboli deputavit. Non enim damnasset nisi non sua : alterius autem esse non possunt nisi diaboli, quae Dei non sunt. Tu si diaboli pompam ejerasti, quicquid ex ea attigeris id scias esse idololatriam. — Cor* 3 : *Ut a baptismate ingrediar, aquam adituri ibidem, sed et aliquanto prius in ecclesia sub antistitis manu, contestamur nos renuntiare diabolo et pompae et angelis ejus.*

Autant d'allusions à la formule baptismale. Les *anges* de Satan y figurent à côté de sa *pompe*, et rien n'invite à voir dans *pompa et angeli* un *hendiadyin*. Il y a plus : quelques-uns de ces textes orientent nettement la pensée, non vers la personne des démons, mais vers la vanité des spectacles et de la gloire mondaine. M. Reinach[1] croit trouver un argument décisif dans *Spect.* 4, où la renonciation à la pompe diabolique est présentée comme une renonciation à l'idolâtrie. Mais encore, que renferme ici l'idolâtrie, d'après le propre commentaire de Tertullien ? *Ex idololatria universam spectaculorum paraturam constare.* Il s'agit ici d'une *chose : spectaculorum paratura.* On trouve pareillement, *Spect.* 24 : *diaboli rebus ... hoc erit pompa diaboli* ; *Idol.* 18 : *gloriam saeculi ...* = *diaboli pompam.* Ces équations réitérées paraissent déposer clairement en faveur du sens moderne.

Les exemples suivants demandent à être considérés de plus près.

De spect. 12 : *Idem de apparatibus interpretabimur in ipsorum honorum suggestu deputandis, quod purpurae, quod fasces, quod vittae, quod coronae, quod denique contiones et edicta et pulles pridianae sine pompa diaboli, sine invitatione daemonum non sunt.*

M. Reinach insiste[2] sur la synonymie des deux expressions *pompa diaboli*, *invitatione daemonum*, et il en tire argument en faveur de sa thèse. Mais on peut contester cette synonymie. Qu'au lieu de mettre l'accent sur *pompa* et sur *invitatione* on le mette sur *diaboli*, *daemonum* — et c'est bien plutôt ce que recommande le contexte, car la phrase tend simplement à montrer le *caractère diabolique* de tout ce faste mondain —, on ne pourra plus rien conclure quant à la valeur précise du mot *pompa*. Au reste, je reconnais que ce passage, par lui-même, ne prouve rien. Mais assurément il ne favorise pas le sens de M. Reinach.

De idol. 10 : *Quis ludimagister sine tabula VII idolorum Quinquatria tamen frequentabit ? Ipsam primam novi discipuli stipem Minervae et honori et nomini consecrat, ut, etsi non profanatus alicui idolo verbotenus de idolo esse dicatur, pro idololatra vitetur. Quid ? minus est inquinamenti, eoque praestat quaestus et nominibus et honoribus idolo nuncupatus, quam Minervalia Minervae, quam Saturnalia Saturni, quae etiam serviculis sub tempore Saturnalium celebrari necesse est ? Etiam strenuae captandae et septimontium, et Brumae et carae cognationis honoraria exigenda omnia ; Florae scholae coronandae ; flaminicae*

1. *Cultes, mythes et religions*, p. 351.
2. p. 352.

et aediles sacrificant creati, schola honoratur feriis. Idem fit idoli natali. Omnis diaboli pompa frequentatur.

Faut-il voir dans *omnis diaboli pompa* toute la séquelle du diable ? Le fait est qu'il est question ici de plusieurs divinités, et l'on sait que Tertullien ne se fait pas faute d'identifier aux démons les dieux du paganisme. Donc, à première vue, cette explication paraît acceptable. Néanmoins elle ne s'impose pas; je la crois même peu probable; car, plus encore que de divinités, il est question de *rites païens* dans l'école, et c'est précisément sur les rites que porte l'énumération. On a dû remarquer le début de notre citation : *Quinquatria ... frequentabit ?* L'analogie indique que *omnis pompa diaboli* résume toute la série : *Quinquatria... Minervalia... Saturnalia... strenuae... septimontium*, etc., ... *idoli natale* (= *omnis diaboli pompa*) *frequentatur.*

Le même sens est évident pour *De cor.* 13 : *Universas, ut arbitror,* (*coronandi*) *causas enumeravimus, nec ulla nobiscum est : omnes alienae, profanae, illicitae, semel jam in sacramenti testatione ejeratae. Hae enim erant pompae diaboli et angelorum ejus, officia saeculi, honores, sollemnitates, popularitates, falsa vota, humana servitia, laudes vanae, gloriae turpes, et in omnibus istis idololatriae in solo quoque censu coronarum, quibus omnia ista redimita sunt.* Ici nous trouvons, non seulement le pluriel *pompae* [1], qui n'avait pas encore été remarqué [2], mais l'attribution de ces *pompae* aux anges du diable, conjointement avec leur chef : *pompae diaboli et angelorum ejus ;* enfin un luxe de synonymes qui ne laisse pas le moindre doute sur la portée réelle de l'expression.

Concluons que l'acception moderne des pompes diaboliques peut se réclamer d'une origine très ancienne, puisque nous la trouvons en pleine vigueur chez Tertullien.

A. D'ALÈS.

---

1. Un autre exemple se rencontre, *De spect.* 4 (*codex Agobardinus : pompe*). C'est le 2e des 3 exemples que nous avons relevés dans ce passage. Mais à la rigueur on pourrait le suspecter ; celui de *De cor.* 13 n'est pas suspect.

2. M. Reinach a déjà signalé un exemple du pluriel *pompae*, mais dans un autre contexte, 2 *De cult. fem.* 9 : ... *Cetera vero corporis laciniosis pomparum et delitiarum ineptiis occupare. Hae pompae quam de proximo curent luxuriae negotium ... dinoscere in facile est.* — V. *Cultes, mythes et religions*, p. 354.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

W. CHRIST. *Geschichte der griechischen Literatur bis auf die Zeit Justinians.* — 4e éd. revue, 1904. XII-996 p. in-8° et 32 pl. hors texte.

Il serait oiseux à propos de cette réédition du précieux manuel de Christ de renouveler les éloges et les critiques qui lui ont été, dès son apparition, adressés. On ne remanie pas aisément un livre de cette importance : l'essentiel est de le tenir au courant. L'auteur, dans une courte preface nous avertit qu'il s'y est appliqué et qu'il n'y a guère de pages où il n'ait ajouté ou corrigé quelque détail. Cette affirmation est pleinement justifiée. Regrettons toutefois que la bibliographie, qui, dans un manuel comme celui-ci, devrait donner, sur chaque sujet, l'essentiel, *tout* l'essentiel et *rien que* l'essentiel, paraisse encore livrée au hasard ou à la fantaisie. Nous sommes loin ici du beau modèle donné par Gaston Paris dans sa *Littérature française au moyen âge* et, pour prendre des exemples, rien n'excuse l'oubli d'éditions telles que celles de Jebb pour Sophocle ou de Blass pour Eschine, ni d'instruments de travail aussi utiles que l'*index* de Preuss pour le même Eschine, celui de Holmes pour Lysias, celui de Forman pour Andocide, Lycurgue, Dinarque, et, à defaut d'un *index*, qu'on nous donnera bien un jour, le livre indispensable de Dunbar *A complete concordance to the comedies and fragments of Aristophanes*, 1883 (Oxford). D'une manière générale l'érudition anglaise est trop négligée : de la copieuse édition de Blaydes pour Aristophane, M. Christ ne mentionne que deux volumes, quand tous les autres ont depuis longtemps paru.

La grande nouveauté de cette réédition est dans l'*Iconographie* qui a été complètement refaite, avec des procédés de reproduction beaucoup meilleurs, par les soins de MM. Furtwängler et J. Sieveking. Elle ne comprend pas moins d'une vingtaine de planches qui ne figuraient pas dans la précédente édition. Je signale un beau buste d'Homère (2), les yeux fermés, d'une grande simplicité de facture, mais remarquablement expressif, une statue d'Anacréon (8) où les auteurs croient pouvoir retrouver la copie de celle que Pausanias avait vue sur l'Acropole et qui remontait à l'epoque de Periclès ; enfin l'Euripide de Naples (14) qui serait une replique d'un portrait exécuté peu après la mort du poète et qui donne, en tout cas, « du philosophe de la scène » une image d'une profondeur saisissante. L. BODIN.

Ausgewählte Tragödien des EURIPIDES für den Schulgebrauch erklärt von N. WECKLEIN. Drittes Bändchen : *Bakchen*, Zweite Auflage. Leipzig, Teubner, 1903, 114 pages.

Depuis la première édition, M. Wecklein a quelque peu modifié ses idées sur les intentions philosophiques de la pièce. On sait qu'elle contient une vive polémique contre le rationalisme et la sophistique. Euripide vieilli a-t-il renoncé aux idées de sa jeunesse et sacrifié la raison à la tradition ? Telle est la question qui se pose à propos des *Bacchantes*, comme à propos

des *Suppliantes* et de l'*Ion*. Voici la nouvelle réponse qu'y fait M. Wecklein : « Sans doute Euripide exerçait sa critique sur les mythes qui lui paraissaient en contradiction avec une conception plus pure de la divinite et sur les idées que le peuple se faisait de la conduite des dieux ; mais il n'a jamais songé ni à nier la divinité, ni à rejeter les lois morales, comme le faisaient les sophistes. Au contraire, ces excès de la sophistique l'impatientaient, et il saisit l'occasion de s'en expliquer dans les *Bacchantes*. Faut-il croire pour cela que le chœur qui conseille de renoncer à toute spéculation philosophique et de se rallier sans arrière-pensée à la foi des ancêtres rende complètement la pensée d'Euripide ? Non : ce n'est pas à la philosophie, mais à la sophistique que s'adressaient les traits du poète. Il n'accepte point en aveugle la tradition, mais, à tout prendre, les idées traditionnelles lui sembleraient préférables aux dérèglements de la sophistique. Il ne renonce donc pas au rationalisme : il en répudie seulement les abus. Cependant son œuvre trahit une certaine mélancolie, la mélancolie du philosophe vieilli qui en dépit de ses recherches et de ses méditations sur l'énigme de la vie, n'est pas arrivé à une clarté satisfaisante ni au repos intérieur. » Cette interprétation de la pensée d'Euripide ne manque pas de vraisemblance : elle s'accorde avec tout ce que nous savons du poète philosophe et le sauve de la contradiction et de la palinodie qu'on lui a trop facilement attribuées.

Au point de vue du texte et du commentaire, l'édition est de premier ordre. Le texte est devenu plus clair, grâce au choix d'une leçon meilleure, à un déplacement de vers, à un changement de ponctuation, à une correction ingénieuse. Voici quelques exemples. Au v. 14 la suppression de θ' dans la leçon reçue par Kirchhoff, Fix et Bruhn Περσῶν θ' ἡλιοβλήτους πλάκας, la lecture ἐπῆλθον d'après Strabon au lieu de ἐπελθών, le transfert du v. 20 après le v. 24 d'après Pierson, et la substitution de πόλιν à χθόνα dans le v. 20 d'après le Χριστὸς πάσχων simplifient tout ce passage embrouillé et en rendent l'intelligence aisée et claire. Le même résultat est obtenu par l'addition de θ' au v. 38 χλωραῖς ὑπ' ἐλάτοις ἀνορόφοις θ' ἥνται πέτραις. Aux vers 68, 69 au lieu de la ponctuation traditionnelle :

τίς ὁδῷ ; τίς ὁδῷ ; τις
μελάθροις ; ἔκτοπος

M. Wecklein lit avec Elmsley :

τίς ὁδῷ τίς ὁδῷ ; τις ;
μελάθροις ἔκτοπος ἔστω,

c'-à-d. εἰς μέλαθρα ἐξιστάσθω, ce qui donne un sens net. Au v. 294 M. W. introduit dans le texte εἴδωλον au lieu de Διόνυσον : on attend en effet l'idée de fantôme. Au v. 407 il substitue au mot commun βαρβάρου le nom d'une rivière de Paphos le Βώκαρος (d'après Meursius). Le v. 443 ἃς δ' αὖ σὺ Βάκχας εἶρξας συνήρπασας est très ingénieusement corrigé en Βάκχας χειρίας συνήρπασας, d'après Kyk. 177 ἐλάβετε Τροίαν τὴν Ἑλένην τε χειρίαν, et Andr. 628 γυναῖκα χειρίαν λαβών. Autre trouvaille au v. 613 ἀλλὰ πῶς ἠλευθερώθης ἀνδρὸς ἀνοσίου βρόχων, au lieu du texte traditionnel ἀνοσίου τυχών, participe qui offre ici un sens peu satisfaisant. Au v. 793 σώσῃ τόδ' ; ἢ σοὶ πάλιν ἀναστρέψω δίκην, δίκην fait place à χέρας, suggéré à M. W. par Soph. O. R. 1154 οὐχ ὡς τάχος τις τοῦδ' ἀποστρέψει χέρας ; au v. 837 ἀλλ'αἷμα δεύσεις est une heureuse correction pour θήσεις, due à Soph. Aj. 376 ἐρεμνὸν αἷμ' ἔδευσα. Aux v. 860-1 ἐλλέροις pour ἐν τέλει et ἐννόμοισι pour ἀνθρώποισι donnent du sens à un passage qui n'en avait pas. Au v. 1001 νίκαν pour θίᾳ est excellent. Au v. 1021 Ἀονίοις γύαις inspiré par un passage d'Apollonius de Rhodes pour ὄφεος ἐν γαίᾳ est tout au moins très

original. Au v. 1157 Βιστονίδων, correction de Tyrwhitt pour πιστὸν Ἅιδαν a justement séduit M. W. Parmi tant de corrections qu'il a choisies avec discernement dans le trésor de conjectures amassé par les éditeurs d'Euripide ou qu'il doit à son ingéniosité et à sa parfaite connaissance de la langue des tragiques, il en est pourtant quelques-unes auxquelles il est permis de trouver à redire. Quelle nécessite, par exemple, de lire au v. 751 Ὑσιὰς δ' au lieu de Ὑσιάς τ', et même de changer au v. 976 ἔσται en ἐστι, sous prétexte que le sujet ὁ νικήσων est déjà au futur ? Il ne faut point vouloir imposer au langage une rigueur géométrique ; il faut laisser quelque chose à la liberté, à la familiarité, à la négligence de l'expression, surtout quand il s'agit des Grecs. J'en dirai autant de la suppression du v. 828 et des déplacements des vers 829, 834, 835, 837, 842, 847. Il se peut que le texte y gagne en cohérence ; mais il faut se rappeler que la logique des Grecs, notamment dans le dialogue, n'est pas aussi sévère que la nôtre. Et d'ailleurs quelle apparence que les copistes aient pu faire tant de transpositions ? M.W. retranche aussi le v. 1091 sous prétexte qu'il n'ajoute rien à la peinture : la raison est insuffisante. Au v. 1121 il écrit ἁμαρτίαισι σπέρμα σὸν κατακτάνῃς, au lieu de παῖδα σὸν κατακτάνῃς, s'autorisant de Médée 810. Il me semble qu'ici la correction est non seulement inutile, mais impropre.

Quant au commentaire, il est aussi original et personnel qu'il est savant, précis et sûr. M. W. craint à tel point de copier ses devanciers qu'il se tait parfois sur des passages qui demandent un éclaircissement. J'en citerai un ou deux cas. Au v. 277 αὕτη μὲν ἀν ξηροῖσιν ἐντρέφει βρότους. Bruhn transcrit une remarque de grammaire sur l'emploi de ἐν : *ἐν non raro positus, ubi dativo instrumentali sine ἐν locus erat*, et il cite Eschyle, Sept 414 ἔργον δ' ἐν κύβοις Ἄρης κρινεῖ. Cet emploi de ἐν méritait d'être signalé. M. W. a eu peur sans doute d'être accusé de plagiat, en s'appropriant la remarque de Bruhn. De même au v. 653 κλῄειν κελεύω πάντα πύργον ἐν κύκλῳ M. W. ne dit rien. Il eût pu emprunter à Bruhn la remarque suivante : πάντα πύργον, *les sept portes de Thèbes surmontées de sept tours, car tours et portes vont ensemble dans les fortifications de ce temps*. Mais ces lacunes sont en très petit nombre, tandis que les explications neuves exactes, savantes se rencontrent à chaque page et jettent sur le texte une telle lumière qu'il y reste désormais peu de points obscurs.

E. CHAMBRY.

Konrad SCHODORF, *Beiträge zur genaueren Kenntnis der attischen Gerichtssprache aus den zehn Rednern*. Würzburg, C. Kabitzsch, 1905 (Fascicule 17 des *Beiträge zur historichen Syntax der griechischen Sprache* hggbn von M. Schanz).

Après une courte introduction où, rapprochant la langue du droit grec de celle du droit romain, l'auteur constate l'infériorité de la première, moins précise et moins stable, le mémoire aborde les questions suivantes :

§ 1. Les principales expressions figurées de la langue judiciaire athénienne. (Pour « poursuivre ». — Les verbes φεύγειν et ἀποφεύγειν — Αἱρεῖν et ἁλίσκεσθαι — Ἀγών, ἀγωνίζεσθαι, etc.).

§ 2. Εἰσάγειν et εἰσιέναι.

§ 3. Ψῆφος et quelques-uns de ses composés.

§ 4. Ὀφείλειν.

§ 5. Ἐπισκήπτειν, etc.

§ 6. Sur la terminologie dans les affaires soumises aux arbitres.

§ 7. Successions.

§ 8. Testament et adoption.

§ 9. Tutelle.

§ 10. Mariage.

§ 11. Ἀντιγράφεσθαι, ἀπογράφεσθαι, παραγράφεσθαι, διαγράφειν.

§ 12. Témoignages.

§ 13. Διόμνυσθαι, ἀντομνύναι, ἐξόμνυσθαι, ὑπόμνυσθαι.

§ 14. Propriété. Vente et achat. Capital et intérêt.

§ 15. Κηρύττειν et composés.

§ 16. Sur quelques expressions se rattachant à la procédure devant les tribunaux.

Un index des mots grecs termine ce mémoire (p. 110-114).

Je ne chercherai pas querelle à M. Schodorf sur l'ordre qu'il a adopté et qui ne pouvait qu'être arbitraire. Je lui reprocherai plutôt un assez grave défaut de composition, qui est sensible dès le premier paragraphe, *Die bildlichen Ausdrücke für anklagen*. Il commence par le verbe διώκειν, et y joint ἐπεξέρχεσθαι (ἐπεξιέναι). Sous chacun de ces mots il étudie les différentes constructions avec force statistiques. Il termine par μετέρχομαι, ἐλθεῖν ἐπί τινα, βαδίζω. De bon compte, ces trois expressions devaient-elles être mises sur le même plan que les deux autres? Sont-ce des termes juridiques? Ne fallait-il pas les rejeter en note? Puis, au debut de ce paragraphe, M. S. signale un passage des Tétralogies (II α 3, lisez : I α 3) qui lui semble digne d'être mentionné : τῆς θ' ὑμετέρας ἁμαρτίας ἡ ποινὴ εἰς ὑμᾶς τοὺς μὴ δικαίως διώκοντας ἀναχωρεῖ. Il n'y a pas là, comme le croit S., un emploi rare du mot διώκειν appliqué aux juges, une exagération, mais une mauvaise lecture : il faut lire εἰς ἡμᾶς et tel est le texte donné par Blass², 1892, p. 13.

Même defaut de composition, p. 21 suiv. « Gagner un procès » n'est pas plus une expression juridique que νικᾶν en grec.

Chemin faisant, je note, p. 24, une erreur. Παράγειν n'est pas « l'expression technique pour l'introduction et la présentation des envoyés et ambassadeurs dans l'assemblée du peuple, » mais bien προσάγειν (προσαγαγεῖν). Cf. *Inscr. gr.*, II, 51, l. 12. Aussi bien à lire le § 3 (sur le mot ψῆφος et quelques-uns de ses composés), je crains que M. S. n'ait des inscriptions qu'une connaissance insuffisante. Le paragraphe est d'ailleurs incomplet. Il renferme pourtant l'explication juste d'Eschine 3, 198 τὴν ψῆφον διενεγκεῖν. Il s'agit du premier vote à émettre dans une γραφὴ παρανόμων. Les juges ont à se prononcer entre deux avis : le décret incriminé est-il ou n'est-il pas contraire aux lois? Τὴν ψῆφον διενεγκεῖν = διαψηφίσασθαι = se prononcer par son vote entre deux avis.

Les fautes d'impression ne sont pas rares; je n'en signalerai qu'une, dans l'index où γαμητὴ γυνή vient immédiatement après γαμηλία.

En somme, je crains fort que le mémoire très consciencieux de M. Schodorf ne rende pas tous les services que j'en attendais quand j'en ai commencé la lecture. S'il m'est permis de donner mon avis, voici comment j'aurais conçu ce travail : Je me serais borné à un index analytique des termes de droit, tel que ceux que M. R. Dareste — le maître des maîtres en pareille matière — a joints à ses traductions des plaidoyers civils et politiques de Démosthène. L'important pour tous, etudiants et maîtres, c'est d'abord de savoir la signification exacte du terme de droit. La traduction doit suivre immédiatement le terme grec : Διώκειν, anklagen. Viendront ensuite toutes les références et toutes les statistiques utiles, que M. S. a si soigneusement dressées. Pareil index nous manque encore : il serait précieux.

Et si M. S. était en quête de sujets de travaux, je lui signalerais une très intéressante note d'un des maîtres les plus distingués de l'Allemagne, M. Bruno Keil. Dans un ouvrage qui remonte à 1892 (*Die solonische Verfassung*

in Aristoteles Verfassungsgeschichte Athens), à la p. 58, note 1, M. Keil appelle l'attention de ses lecteurs sur la langue du droit public athénien du VIe siècle, si différente de la langue du Ve s. Il y aurait profit à reprendre les indications données par M. Keil, à les coordonner, à les compléter. Ce serait une excellente introduction à l'Index que je souhaitais plus haut.

B. HAUSSOULLIER.

Aeschinis quae feruntur epistolae ed. Engelbertus DRERUP. Leipzig, Th. Weicher, 1904, 76 pages in-8°.

Édition critique des douze lettres attribuées faussement à l'orateur Eschine. L'introduction renferme la description détaillée des 48 mss. connus ; l'éditeur en a collationné lui-même 37. Quatre doivent surtout entrer en ligne de compte : H, Harleianus 5610 (Brit. Mus.), XIII-XIVe siècles ; C, Coislianus 249 (Paris : b. nat.), Xe s. ; A, Angelicanus 44 (Rome : b. angelica), XIVe s. ; V, Vaticanus 64 (b. vaticane), de l'année 1270. H, qui est excellent, ne contient que les lettres 1, 3, 6, 7, de sorte que, pour les autres, la constitution du texte est fort malaisée. Drerup, ayant étudié la filiation des mss. et comparé leurs qualites respectives, examine quelques passages corrompus et propose plusieurs corrections fort bien venues. Le texte est établi avec le plus grand soin et il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir introduit dans l'apparat critique les principales conjectures de ses devanciers.

Ce travail marque un grand progrès sur les éditions antérieures. Il fournit, en outre, de précieux renseignements en ce qui concerne la valeur des mss. des discours du grand orateur athénien. A. ROBRSCH.

FLICKINGER. *Plutarch as a source of information on the greek theater*. Chicago, 1904, 64 p. in-4°.

Le titre de cette très intéressante dissertation en résume assez exactement le contenu. L'auteur s'est proposé de déterminer la valeur du témoignage de Plutarque dans tout ce qui touche à la constitution matérielle du théâtre grec. Mais il a voulu en même temps — et il le dit expressément dans sa conclusion — tracer une méthode qui pût s'appliquer, *mutatis mutandis*, à d'autres écrivains tels que Lucien, Athénée, Pollux et Pausanias, auxquels nous demandons des renseignements sur la structure d'un théâtre antique.

Que vaut cette méthode ? Le problème à résoudre est le suivant. Il n'est pas un des mots dont les anciens se servent pour désigner les différentes parties d'un théâtre grec qui n'ait avec le temps changé de sens. Tantôt cette évolution s'est faite suivant les lois ordinaires de la sémantique : σκηνή par ex. signifiant successivement : tente, tente-abri pour les acteurs, spectacle qui se déroule devant cette tente ; tantôt elle s'est compliquée, sous l'influence des modifications apportées à la structure du théâtre : ex. le même mot σκηνή arrivant à désigner l'estrade sur laquelle jouent les acteurs. Quel sens dès lors faut-il attribuer à chacun de ces termes chez un écrivain comme Plutarque qui, s'adressant au public du premier siècle après J.-C. et ayant sous les yeux un certain type de théâtre, puise cependant à des sources anciennes, contemporaines de théâtres d'un type différent et employant ces mêmes termes dans des acceptions plus ou moins désuètes à son époque ?

M. Flickinger fait une distinction capitale entre les passages, qu'il appelle *généraux*, où Plutarque parle en son nom, à ses contemporains

(phrases extraites de dialogues, métaphores, comparaisons, etc...) et ceux qu'il désigne sous le nom de *spécifiques* où l'écrivain ne traite du théâtre qu'historiquement, à propos de personnages ou d'usages remontant à l'antiquité. Dans le premier cas Plutarque ne peut employer les termes de théâtre que dans l'acception qu'ils ont autour de lui, et en les rapprochant les uns des autres on doit arriver à une conception cohérente d'un type de théâtre parfaitement un. Jusqu'ici rien que de legitime, de vraiment objectif et par suite de rigoureusement méthodique. Dans le second cas, on doit se demander dans quelle mesure Plutarque reste fidèle aux sources qu'il a sous les yeux, dans quelle mesure il conserve leur vocabulaire ou s'en écarte pour le moderniser et le rendre accessible à ses contemporains. Cette partie est naturellement la plus délicate.

Un premier point est de savoir, comment, d'une manière générale, Plutarque se comporte avec ses sources. A cette question M. F. consacre une sorte d'introduction dont il y a peu de choses à dire ici[1]. Ce n'est pas en quatorze pages — quelque soin qu'on mette à choisir ses exemples — qu'on peut résoudre ni même poser comme il faut un problème aussi complexe. Toute théorie générale, en pareille matière est dangereuse et si quelque jour la lumière doit se faire, elle ne pourra sortir que du rapprochement d'études de détail telles que celle de M. F.

C'est bien en effet à une étude de détail que nous avons affaire. Chacun des termes en question fait l'objet d'un chapitre. Sans parti-pris mais non sans une certaine complaisance pour la théorie de Dörpfeld, l'auteur commence par retracer l'evolution logique ou historique par laquelle son sens a passé. Puis prenant un à un les differents passages de Plutarque — *généraux* d'abord, *spécifiques* ensuite — dans lesquels le mot se présente, il les discute et cherche à en fixer la valeur exacte. C'est là la partie la plus neuve et la plus intéressante de son travail. Il y montre beaucoup de finesse, beaucoup d'ingéniosité et une connaissance très appréciable aussi bien de son sujet que de la langue de Plutarque. Mais il ne faut pas que M. F. s'illusionne : il interprète, donc il intervient. Sa méthode cesse — et justement sur les points les plus délicats — d'être purement objective. Elle n'est plus à proprement parler une méthode, tout au moins elle n'est plus une methode rigoureuse. A ses interpretations on peut opposer d'autres interprétations et de nouveau discuter à l'infini.

Il reste cependant que sur bien des points, M. F. a obtenu des résultats qu'on peut considérer comme définitifs[2], et qu'en comparant à chaque pas

---

1. Quelques observations cependant. M. F. attache une grande importance à la comparaison de Plutarque avec lui-même (p. 11). La méthode est dangereuse. Parce que Plut. fait deux fois un même récit, est-il bien sûr qu'il suive toujours la même source ? On peut l'admettre pour l'exemple cité p. 17, mais lorsque les deux récits diffèrent au point de se contredire (p. 18) faut-il faire remonter à Plut. la responsabilité de la falsification ? et cela surtout quand, des deux récits comparés, l'un est pris à une *biographie*, l'autre aux *Moralia*. — P. 20 : « Plut. ne conserve pas sa version originale littéralement ». Cela est juste, mais exagéré. La vérité est que nous possédons rarement son original. — P. 21, M. F. admet, sans même se poser la question, que le *théoricon* se confond avec la *diobélia* et de la confusion des deux se fait une arme contre Plut. Il paraît ignorer le chapitre où Wilamowitz (*Aristot. und Athen*, II, p. 212) a mis en lumière la différence des deux institutions.

2. A titre d'exemple : Plut. *de esu carn.* p. 996 B écrit : τὴν δὲ μεγάλην καὶ μυστηριώδη ... ἀρχὴν τοῦ δόγματος ὀκνῶ μὲν ἔτι τῷ λόγῳ κινεῖν, ὥσπερ ναῦν ἐν χειμῶνι ναύκληρος ἢ μηχανὴν αἴρει ποιητικὸς ἀνὴρ ἐν θεάτρῳ σκηνῆς περιφερομένης. Il ne peut s'agir, dans cette dernière expression, d'un changement de décor qui n'aurait

les passages *spécifiques* aux passages *généraux* il est arrivé à établir sur des bases suffisamment éprouvé. s cette conclusion, nullement négligeable, que Plutarque en thèse générale modernise le vocabulaire de ses sources et n'a jamais en vue qu'un type de théâtre, celui de son temps : le théâtre de Pompée à Rome, le théâtre dit de Néron à Athènes.

Par là l'auteur a rendu un service signalé à quiconque s'occupe soit de Plutarque soit de l'histoire du théâtre grec. Il en aurait rendu un plus grand encore s'il avait condensé à la fin de sa dissertation, sous la forme d'un index ou mieux d'un lexique historique des termes de théâtre dans Plutarque le résultat de ses recherches et de ses interprétations. Mais ce lexique pourra être repris, non plus seulement pour Plutarque, mais pour Lucien, pour Pollux, pour les scholiastes, pour tous les écrivains en un mot auxquels nous demandons des renseignements sur l'histoire du théâtre grec. C'est là une œuvre d'intelligence, de sagacité et de patience. M. F. est plus qualifié que personne pour nous la donner. L. Bodin.

Max Niedermann. *Spécimen d'un précis de phonétique historique du latin*, à l'usage des Gymnases, Lycées et Athénées, avec un avant-propos par A. Meillet. La Chaux-de-Fonds, 1904. viii-40 p. 4°.

Il convient de signaler aux professeurs de latin, avec une recommandation chaleureuse, la brochure de M. Niedermann. Ce n'est, sans doute, qu'un spécimen, où la phonétique est reduite au seul vocalisme, mais qui pourra déjà rendre de grands services aux élèves et suggérer aux maîtres plus d'une réflexion utile sur la méthode qui convient à l'enseignement du latin. Après quelques observations préliminaires et un exposé succinct de la théorie générale des phonèmes, l'auteur donne le classement des phonèmes latins, puis, abordant l'évolution du vocalisme, il indique le rôle prépondérant qu'y a joué l'intensité initiale, en étudiant d'abord les cas d'apophonie et de syncope dus à l'action de cette intensité, ensuite les changements quantitatifs et qualitatifs qui en sont indépendants ; tout le vocalisme latin est ainsi passé en revue. Deux chapitres sur la contraction et sur le mouvement vocalique (ablaut) terminent la brochure.

Mettre à la portée des écoliers l'histoire du vocalisme latin, où tant de difficultés s'enchevêtrent, était une tâche singulièrement ardue. C'est peu de dire que M. N. y a réussi ; il a même dépassé les espérances que pouvaient concevoir de lui ceux qui le connaissent. Non seulement, ce qu'il présente à son lecteur est aussi exact que complet ; mais il a réalisé ce tour de force, d'exposer les derniers résultats de la grammaire comparée, en s'interdisant toute comparaison avec les langues voisines. Il n'est pas besoin, pour le comprendre, de savoir le grec ou l'allemand, à plus forte raison le sanscrit ; un simple écolier peut le suivre sans effort et sans embarras. Ainsi, l'accord est possible entre un enseignement, même élémentaire et la science ; ainsi, l'étude des langues classiques ne perd rien à se pénétrer de réalités scientifiques ; il serait superflu, en revanche, de vouloir montrer ce qu'elle y gagne.

Il faut espérer que l'effort méritoire de M. N. ne sera pas perdu ; mais il

---

rien à faire ni avec l'apparition du *deus ex machina*, ni avec la comparaison précédente. Partant d'un des sens dérivés de σκηνή (*action dramatique*) et du sens métaphorique de περιφερομένης M. F. traduit : « *ou comme le poète dramatique fait apparaître la divinité quand l'action s'en va à la dérive* (*est sans issue*) ». L'explication n'est bizarre que parce que le passage de Plutarque l'est lui-même et présente un remarquable exemple de ce qu'on peut appeler l'usure d'une langue..

faut souhaiter, d'abord, que M. N. ne s'en tienne pas à cette étude, qu'il rédige, d'après les mêmes principes, une grammaire complète du latin, et qu'il trouve un éditeur pour la publier. Tel qu'il est, ce joli spécimen marquera une date, sinon dans l'histoire de la linguistique latine (ce à quoi il ne prétend nullement), du moins dans celle de l'enseignement du latin.

J. VENDRYES.

Augusto ROMIZI, *Compendio di storia della letteratura latina*; sesta edizione con molti ritocchi e quattro nuovi paragrafi. Sandron, Milano-Palermo-Napoli, 1904; 368 p. in-8°.

La 5e édition de ce très estimable manuel, que j'ai eu le plaisir d'annoncer ici (XXVII, 59) était datée de 1903. Mieux que mes éloges et même que ceux de critiques plus autorisés, cette simple constatation indique la valeur du livre. Il a le succès qu'il mérite et dont l'auteur s'applique avec un zèle infatigable à le rendre de plus en plus digne. Cette nouvelle édition échappe presque entièrement au principal reproche que je m'étais permis de faire à la précédente et qui avait trait à l'ordonnance. En consacrant deux chapitres au lieu d'un seul, d'une part aux poètes, de l'autre aux prosateurs de l'âge d'or, en étudiant séparément ceux du temps de Cicéron et ceux du temps d'Auguste, M. R. a corrigé la perturbation étrange de l'ordre chronologique qui amenait dans son exposition Tite Live avant Cicéron. Sous ce rapport, il y aurait encore quelques remaniements de moindre importance à exécuter : il est bizarre, par exemple, que Tacite vienne avant Pline l'Ancien. J'avais aussi regretté que le développement de chaque paragraphe ne fût pas toujours proportionné à la dignité du genre ou de l'auteur en question ; je me vois obligé de réitérer ce regret. Lucrèce, par exemple, me paraît encore sacrifié relativement à Catulle, à Plaute, à Térence et à beaucoup d'autres. Au surplus, c'est à bon droit que le titre annonce de nombreuses retouches; M. R. a revu son travail avec un soin minutieux. Les quatre nouveaux paragraphes promis sont ceux du dernier chapitre *La luminosa notte medioevale*, qui se réduisait dans la 5e édition à une page et qui en compte maintenant près de quatorze. Malgré cela, le livre est aujourd'hui plus court de 48 pages (368 au lieu de 416), une bonne partie des citations sous forme de traductions italiennes ayant été supprimées. On eût souhaité que M. R. profitât de l'espace ainsi gagné pour corser certains articles un peu maigres.

Philippe FABIA.

Theodorus HINGST. — *De spondeis et anapaestis in antepaenultimo pede versuum generis duplicis latinorum*. Diss. Lipsiae, 1904 (103 p.).

On lira avec intérêt et profit cette dissertation consacrée à un point particulier de métrique latine. On admettait comme une règle que, dans les rythmes iambiques et trochaïques, quand le temps marqué porte sur la finale d'un mot de deux ou plusieurs syllabes, le demi-pied qui précède cette finale est formé d'une brève unique, si le pied est pair, de deux brèves ou une longue, si le pied est impair. Th. H. montre par une longue liste de fins de vers que le *troisième pied à partir de la fin* — c'est là seulement que portent ses recherches — est formé souvent par un *spondée* ou un *anapeste*, contrairement à la règle courante. Dans la plupart des cas, après ce pied la fin du vers se compose d'un long mot de 4 ou 5 syllabes (ou d'un groupe de mots intimement unis). C'est précisément cette longueur du mot final qui fait passer le spondée ou l'anapeste ; car la coïncidence forcée de l'accent et du temps marqué allège le rythme. « Romanorum veteres poe-

tae, ubi non defugerunt spondiacas voces vel spondeo finitas in tertio a fine pede usurpandas, earum asperitatem molliri voluerunt ictuum congruentia quam quaesiverunt in pedibus qui sequuntur : qua de causa spondiacum vocabulum excipere soliti sunt uno verbo ultimos duos pedes amplexo. »

Félix Gaffiot.

A. G. Amatucci. — *Emendazioni e interpetrazioni Plautine.* Parte I. *Amphitruo.* — Memoria letta alla R. Acc. di Archeol., Léttere e Belle Arti — 13 feb. 1904.

Dans ce premier fascicule, M. Amatucci présente des corrections au texte de l'Amphitryon, v. 13, 144, 215, 242, 245, 293, 301, 303, 384, 408, 500, 627, 668, 669, 828, 856. Toutes méritent l'attention, mais j'en signale deux plus particulièrement, parce que M. A. restitue la leçon des manuscrits et justifie sa restitution d'une manière fort heureuse.

1° V. 627 : verum actutum nosces, *quam* illum nosces servum Sosiam. Amphitryon ne peut croire qu'il y ait dans la maison un autre Sosie, mais le pauvre Sosie, lui, qui par les coups reçus s'est malheureusement convaincu que cet autre existait, s'écrie : » Ah ! tu le connaîtras bientôt ! *Comme* tu le connaîtras, cet autre esclave Sosie ! En prononçant ce *quam nosces,* il songe à son aventure de la nuit précédente, quand il a été mis si mal en point ; et mentalement il se dit : « il n'existe que trop, cet autre (*ille*) ! » Pour ce qui concerne l'emploi de *quam,* comparer *Most.* 543 : Accedam atque adpellabo. Ei quam timeo miser ; *Pers.* 622 : Ah ! di istam perdant, ita catast et callida. | Ut sapiens habet cor : quam dicit quod opust. M. A. cite encore en note *Most.* 395, où *quom* des mss. est remplacé par *quam* exclamatif, d'après une conjecture de Camerarius, approuvée par Leo : Ei mihi, *quam* istaec blanda dicta quo evenant madeo metu. Sans doute ce *quam* offre un sens excellent ; mais, à mon avis, la correction est inutile, *quom* a là un des emplois qu'il a couramment après les verbes ou expressions marquant un sentiment. La langue latine a offert dès l'origine les deux tournures, par *quom* ou *quod,* la première insistant sur le temps, la seconde sur la cause : « ei mihi *quom* = je suis malheureux *en cet instant où* », « ei mihi *quod*=je suis malheureux *en ce que* ». Comparer *gaudeo quom* et *gaudeo quod.*

2° V. 668 : Gravidam ego *illam* hic reliqui *quam habeo.* M. A. estime d'abord que la correction *illanc* de Camerarius, faite par raison métrique, est inutile : il le démontrera dans une étude qui suivra celle-ci immédiatement et qui roulera sur la metrique d'Amphitryon. J'avoue que j'attends cette démonstration. Quant à *quam habeo,* il est corrigé à tort en *quom abeo* d'après l'analogie du v. 282 des Captifs : vivom quom inde abimus liquimus (les mss. ont d'ailleurs *abiimus*). Amphitryon revient après une longue absence : il y a dans ses paroles un sentiment de vive affection, en même temps que de joie contenue : « C'est que je l'ai laissée ici enceinte, elle que je possède, qui est mienne. » Ce *quam habeo* a plus d'expression que le simple possessif.

Félix Gaffiot.

F. Dušánek. *De formis enuntiationum condicionalium apud Livium.* Sonder, Abdruck aus dem Jahresb. des K. K. Real und Obergymnasiums in Chrudim (Bohemia in Austria), 1904.

L'auteur a rassemblé tous les exemples de propositions conditionnelles contenues dans Tite Live et les a réparties en deux grands groupes, suivant qu'elles sont indépendantes ou dépendantes ; puis dans chacun des

groupes il a établi des subdivisions multiples en tenant compte des modes et des temps.

Ce travail rendra de sérieux services aux grammairiens en abrégeant leurs recherches. Pourtant, j'aurais quelques critiques à lui faire. D'abord les divisions sont trop souvent formelles et certains problèmes importants —par ex. la question de l'emploi du subjonctif dans la subordonnée à côté de l'indicatif dans la principale — ne se posent point pour l'auteur, qui semble ignorer les discussions de H. Blase en Allemagne, de J. Lebreton en France, pour ne citer que ceux-là. D'autre part, la disposition matérielle des très nombreux chapitres et paragraphes, n'est pas claire : il faut du temps pour s'y reconnaître. Enfin, les citations sont d'ordinaire réduites à quelques mots pris un peu au hasard dans le texte, ce qui rend l'usage des statistiques fort compliqué, et, chose plus grave, ce qui empêche qu'on puisse contrôler, même approximativement, à première vue, la valeur des exemples. Félicitons néanmoins M. F. D. de ses laborieuses recherches : ce n'est pas un mince mérite que d'offrir aux travailleurs une collection exacte de faits. Félix GAFFIOT.

P. Cornelius TACITUS, erklärt von Karl NIPPERDEY. Erster Band : *Ab excessu Divi Augusti I-VI*. Zehnte verbesserte Auflage besorgt von Georg ANDRESEN. Berlin, Weidmann, 1904.

C'est depuis le 7e tirage de ce premier volume, que M. Andresen inscrit son nom après celui de Nipperdey dans le titre de cette édition si justement célèbre des *Annales*, ayant assumé la tâche delicate de garder l'œuvre du maître contre l'outrage des ans. Et il s'en acquitte depuis avec le même tact impeccable, avec la même piéte intelligente. A trois reprises déjà il avait retouche l'introduction, revu le texte, remanié le commentaire, en sorte que le tout profitât des travaux les plus récents sur Tacite, parmi lesquels les siens tiennent une place si distinguee. Grâce à lui, l'œuvre de Nipperdey, sans perdre aucun de ses caractères essentiels, sans que rien fût altéré de sa physionomie originale, avait conservé, malgré le temps, un air de perpétuelle jeunesse. Et grâce à lui, un précieux instrument de travail, à mesure que le temps l'usait, se renouvelait aux mains des historiens et des philologues. Pour la quatrième fois, M. Andresen vient de lui rendre — et de nous rendre — cet important service. Le 9e tirage datait de 1892. Inutile de dire que tout ce qui a paru sur Tacite dans ces douze dernières années est ici mis à contribution : nul ne saurait être mieux au courant que l'auteur des *Jahresberichte*, si minutieusement complets, de la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*. Cette fois, les changements faits dans l'introduction sont plus considérables que les trois précédentes : ils ont porté principalement sur la partie relative à la question des sources. Personnellement je n'ai pu voir sans beaucoup de plaisir et de fierté un connaisseur tel que M. Andresen abandonner la doctrine du maître pour adopter les idées soutenues naguère en Allemagne par d'illustres philologues, comme Mommsen et Nissen, et dont je me suis fait en France l'obscur, mais sincère champion. Pour d'autres changements de moindre importance — p. 10, retour à l'opinion traditionnelle sur la date du consulat de Tacite ; p. 16, le point final des *Annales* était après la mort de Néron, non à la fin de l'année 68 (cf. 9e tirage p. 15) ; etc. — j'exprimerais le regret qu'ils ne soient motivés par aucune indication bibliographique, si je ne craignais de sembler par là regretter surtout que mon nom, avec d'autres bien plus connus, ne figure pas une fois ou deux de plus dans les notes. Au reste, je conçois parfaitement que

M. Andresen ait été obligé à des sacrifices, préoccupé de ne pas grossir outre mesure le volume, qui néanmoins croît de façon continue : il avait 418 pages en 8e édition et 430 en 9e ; il en a maintenant 443. L'augmentation provient surtout des compléments ajoutés çà et là au commentaire. Les modifications du texte sont assez peu nombreuses ; beaucoup constituent un retour à la leçon du manuscrit. Ainsi s'accentue la tendance conservatrice déjà très marquée dans les précédents tirages. L'autorité des *Medicei* grandit à mesure qu'on les connaît mieux, et nul ne les connaît aussi bien que M. Andresen, auteur d'une toute récente collation dont il a publié les résultats dans ses trois programmes de 1892, 1899 et 1900 (*De codicibus Mediceis Annalium Taciti; In Taciti historias studia critica et palaeographica*, I et II).

Philippe Fabia.

P. Cornelii Taciti *opera quae supersunt.* Recensuit Joannes Müller. Editio minor. Vol. I, libros *ab excessu Divi Augusti* continens. Editio altera emendata. Additae sunt tres tabulae geographicae. Lipsiae, Freytag ; Vindobonae, Tempsky ; 1903.

En 1889-90, M. Johann Müller, le savant auteur des *Beiträge zur Kritik und Erklärung des Tacitus*, publiait chez les mêmes libraires une excellente édition complète en deux volumes des œuvres de Tacite, qui donnait, avec le texte précédé de sommaires pour chaque livre des grands ouvrages et pour chaque petit ouvrage, un apparat critique au bas des pages, court, mais suffisant. Le présent volume est une réédition des *Annales* qui diffère de la première par la suppression de l'apparat réservé pour une *editio altera maior* et par l'adjonction de trois cartes (Rome au temps de Néron ; l'empire romain sous la dynastie julio-claudienne ; la Germanie vers l'an 100 de notre ère). Elle en diffère aussi, naturellement, par un assez grand nombre de changements dans le texte, M. Müller ayant tenu compte avec le plus grand soin de tous les travaux parus depuis, ainsi qu'il sera facile au lecteur exercé de s'en apercevoir. On ne saurait trop recommander cette édition admirablement imprimée d'ailleurs, aux maîtres qui estiment que, même pour l'explication cursive, il importe de proposer aux élèves, non une vulgate surannée, mais un texte soigneusement établi et fidèlement conforme aux derniers résultats du travail philologique.

Philippe Fabia.

Santi Consoli. *La* Germania *comparata con la* Naturalis historia *di Plinio e con le opere di Tacito.* Ricerche lessigrafiche e sintattiche. Roma, Loescher, 1903 ; VIII + 171 p. in-8.

C'est un fait depuis longtemps constaté que le style de Tacite a un certain air de parenté avec celui de Pline l'Ancien, quelque différence de talent qu'il y ait entre les deux écrivains ; et ce fait semble très naturel si l'on songe à leur proximité chronologique. Dans son excellent livre *Der Stil des älteren Plinius* (Innsbruck, 1883), Johann Müller a suivi le même plan que Dräger dans *Ueber Syntax und Stil des Tacitus* (3e éd., Leipzig, 1882), précisément pour faciliter la comparaison à qui voudrait se rendre un compte exact de cette ressemblance. Dans le présent ouvrage, c'est une comparaison de ce genre que nous trouvons, faite sous le double rapport du lexique et de la syntaxe avec une abondance qui déborde parfois le cadre strict du sujet. Mais le titre nous avertit que ce n'est pas absolument cette comparaison : il annonce, en effet, que la *Germania* sera comparée d'une part avec l'œuvre de Pline l'Ancien, de l'autre avec les œuvres de Tacite.

Qu'est-ce à dire ? Si nous voulons comprendre le sens de ce titre bizarre, il nous faut savoir que M. Consoli a récemment publié une étude intitulée *L'autore del libro De origine et situ Germanorum* (Roma, 1902), dans laquelle il s'efforce de prouver que l'auteur de la Germanie est, non pas Tacite, mais Pline l'Ancien et que ce morceau formait l'introduction de l'histoire perdue des guerres de Germanie. Son nouveau travail, quoiqu'il ne le dise pas dans la préface, apporte donc un complément à sa précédente démonstration. Je doute qu'ainsi renforcée elle réussisse à convaincre les philologues qui ont en général fait mauvais accueil au paradoxe. Ils rendront hommage encore une fois à la sincérité, à l'erudition, au labeur consciencieux, à l'ingéniosité de l'avocat ; mais ils persévéreront dans l'opinion que défendre une telle cause c'est peine perdue. Philippe FABIA.

Heinrich HOPPE. *Syntax und Stil des Tertullian.* Leipzig, Teubner, 1903 ; VIII + 228 p. in-8°.

Ce livre est le fruit d'un travail de neuf années, entrepris à l'instigation de M. G. Wissowa et consacré à un sujet presque intact. Car si déjà les théologiens avaient accordé à Tertullien toute l'attention qu'il mérite, les grammairiens l'avaient jusqu'ici beaucoup trop négligé. En un chapitre d'introduction M. H. marque d'abord la place que tient ce puissant esprit dans l'évolution de la prose latine, dressée par lui à exprimer les idées théologiques du christianisme comme Cicéron l'avait dressée a rendre les ideés philosophiques de la Grèce. Pour l'étude sur la syntaxe, qui vient ensuite, quoique les ouvrages d'ensemble sur la syntaxe latine, et en particulier celui de M. Schmalz, n'aient que trop rarement égard à Tertullien, ils fournissaient cependant à M. H. des modèles utiles de plan et d'exposition, ainsi que des éléments de comparaison avec la latinité antérieure. Quant à l'étude sur le style, qui forme la deuxième partie de son livre, il n'a pu l'ordonner selon la méthode vulgaire, ayant à noter les caractères d'un écrivain extraordinairement personnel. Cette seconde partie, très ingénieuse et très neuve, est en somme le développement d'une observation, qui paraît fort juste, de M. Norden, à savoir que la prose de Tertullien est artistique à un très haut degré. Là et partout M. H. fait preuve d'intelligence libre et d'application laborieuse. Il a si remarquablement étudié la syntaxe et le style de Tertullien que ce père de l'Église, dont l'obscurité redoutable avait trop longtemps effrayé le zèle des philologues, se trouve maintenant aussi bien ou mieux partagé que beaucoup d'écrivains classiques. Philippe FABIA.

Louis BELLANGER. *Le Poème d'Orientius*, Paris, Fontemoing, 1903, LV-351 p. 8.

Un texte critique garni de son apparat, une étude philologique et littéraire, où M. B. examine d'une part la date du poème et la personne de l'auteur, d'autre part la langue, la versification, le style et les idées, enfin une traduction, voilà un travail complet, capable de satisfaire à toutes les exigences. Il faut louer particulièrement M. B. de n'avoir pas hésité à traduire son auteur, non seulement parce que sa traduction, venant la première, comble une lacune, ni même parce qu'elle est aussi précise qu'élégante, mais parce qu'elle l'a obligé à étudier le texte de très près, et qu'elle rendra service à ceux qui voudront l'étudier après lui.

Dans le chapitre premier, consacré à la critique du texte et à son histoire, M. B. suit l'ordre des temps. Il examine les passages au fur et à mesure

qu'ils ont été étudiés par ses prédécesseurs. Cette méthode est logique, mais elle offre l'inconvénient d'obliger le critique à revenir pour ainsi dire sur ses pas à chaque instant; l'attention du lecteur se trouve dispersée, et cela ne va pas sans quelque fatigue. Il eût été préférable, à notre avis, d'énumérer d'abord les travaux dont Orientius avait été l'objet, puis de passer à l'examen critique du texte, en discutant chaque détail en son lieu. Au reste M. B., qui est très bien informé, est aussi un critique sagace. Voici toutefois quelques endroits où nous le croyons en défaut.

I, 117-120. Ver fundet blandus uarios ut (Ver uarios blandus perfundit B) germine [flores
Aestas iam grauida fructibus arua coquit,
Autumnus musto madidus, praepinguis oliua est,
Ignibus admotis frigora nescit hiems

M. B. a corrigé ainsi le v. 117 : *Vt fudit blando uarios uer germine flores*. Il a donc déplacé *uer* pour conserver *ut*. Or c'est contraire à la méthode, attendu que si les deux mss. sont divisés sur *ut*, ils s'accordent sur la place de *uer*. D'ailleurs, si l'on examine le style, il apparaît clairement que *uer* doit occuper la première place, tout comme *aestas* au v. 118, tout comme *autumnus* au v. 119. Si au v. 120 *hiems* ne figure pas en tête du vers, cela tient uniquement à ce qu'il ne peut pas le commencer. En le rejetant à la fin, l'auteur lui a donné un relief marqué, tandis que M. B. le noie au milieu d'autres mots. M. B., il est vrai, est porté à croire que le *perfundit* de B est issu de *uer fundit*. Mais alors dans ce mss. *uer* serait exprimé deux fois, au commencement du vers, et au milieu, caché sous *per-*? C'est tout à fait inadmissible. Ce qui est vraisemblable, c'est que *ut* et *per-*, qui occupent respectivement la même place, sont corrompus tous deux, et ne sont qu'une double lecture de lettres indéchiffrables. Nous lirions volontiers : *uer blando varios effundit germine flores*. On remarquera la propriété de *effundit*.

M. B. avait proposé de garder *ut* surtout pour expliquer le *iam* du vers suivant. « La particule *ut*, dit-il, annonce le vers suivant : à peine le printemps... déjà l'été ». A notre avis, cette interprétation marque l'importance et le rôle du printemps dans les quatre saisons. Le vers 118 nous paraît avoir un tout autre sens que celui que M. B. lui attribue. Il traduit : « l'été, chargé de moissons, embrase les campagnes ». Or, outre que ni *uer*, ni *autumnus*, ni *hiems* ne sont accompagnés d'une apposition qualificative, dire que l'été embrase les campagnes, c'est dire quelque chose de peu intéressant, car l'auteur ne nous parle pas des variations de la température, et il n'oppose pas le froid à la chaleur (cf. v. 120). Ce qui ressort nettement, c'est que les saisons ont chacune leur utilité (v. 117-119), ou leur agrément (v. 120). La fonction de l'été, c'est de mûrir les productions de la terre que le printemps fait germer et que l'on récolte en automne. Cette pensée est clairement exprimée par *coquit* « mûrit, fait mûrir ». Il faut donc entendre : l'été fait mûrir les champs déjà chargés de moissons; en d'autres termes : l'été fait mûrir les moissons qui déjà couvrent les champs. Cette hypallage ne peut surprendre, étant banale chez les poètes. Quant à *iam*, il insiste sur cette idee que le printemps a fait pousser les céréales, et qu'elles couvrent le sol quand l'été arrive.

I, 213. Te quoque permoueat fratrum (proprii *mss.*) par cura laboris.

Fratrum est une conjecture de M. L. Havet, que M. B. a fait passer dans son texte. Le maître a bien vu la difficulté de syntaxe qu'engendrait sa conjecture, mais il a passé outre, à cause du sens. C'est à cause du sens que nous proposerons de maintenir la leçon des mss. Nous croyons qu'il faut entendre : « laisse-toi émouvoir aussi par une affliction (*cura*) sem-

blable à celle dont tu souffres toi-même (*proprii laboris*) ». Dans cette interprétation, *cura* est un synonyme de *labor* (en effet le sens de « peine, affliction » lui appartient), et le génitif *proprii laboris* dépend de *par*, non de *cura*. Nous ajouterons que *fratrum* est combattu par *miseris* du vers suivant (*diuide cum miseris pallia, pocla, cibos*).

II, 67. Quid loquar ablatum uultu spumante (fumante *mss.*) calorem.

M. B. traduit « Décrirai-je ton visage écumant, et ton corps perdant sa chaleur ». A quel phénomène de l'ivresse peut bien correspondre cette déperdition de chaleur? Doit-on penser à un frisson de fièvre ? Mais ce détail n'est pas caractéristique ; il est mal placé à côté de *uultu spumante*, et la périphrase qui l'exprime est aussi obscure que lourde. Au lieu de *calorem*, lisons *colorem*. On a un sens excellent : « décrirai-je ton visage qui perd sa couleur et se couvre d'écume ».

On ne peut qu'approuver les chapitres où M. B. étudie la date du poème et la personne du poète. Il y déploie une argumentation fine et délicate, dont les conclusions sont que le poème est du cinquième siècle, et que l'on peut identifier son auteur avec saint Orientius, évêque d'Auch. Cependant la preuve tirée de l'hispanisme *tenere* = *habere* nous paraît peu solide. Les exemples cités ne sont pas concluants, du moins en ce qui touche le Commonitorium : 1° *ora tenebunt* est emprunté à Virgile (Aen. II, 1 ; VIII, 520) ; 2° *rectam tenere uiam* devait exister dans le latin du cinquième siècle, puisque cette expression se retrouve dans le français, tant ancien que moderne ; au reste Virgile employait déjà *tenere iter* ; 3° enfin dans le vers *quod multi cupiunt nemo diu tenuit* (II. 120), il semble bien que *tenuit* soit employé pour le composé *retinuit*, comme c'est souvent le cas chez les poètes classiques.

Nous ne dirons rien de la deuxième partie de l'ouvrage, où il est traité de la technique du Commonitorium. C'est une étude complète, précise et minutieuse. On y voudrait toutefois plus de concentration, ou des divisions plus nettes. De même la composition ne se laisse pas assez voir dans la troisième partie, consacrée à l'examen des idées, qui est une analyse exacte et complète sans doute, mais où les idées caractéristiques du temps et de l'auteur ne sont pas enlevées au premier plan : c'est du moins notre sentiment.

En résumé, le travail de M. B. est des plus remarquables. L'établissement du texte d'Orientius lui doit des progrès considérables, et le commentaire qui accompagne ce texte est bien près d'être définitif ; il l'est assurément sur plusieurs points. On a donc le devoir d'en féliciter l'auteur.

A signaler une petite erreur qui n'a pas été relevée dans l'errata : p. 85, l. 18, et p. 145, l. 4, au lieu de I, 120, lire II, 120. Georges Ramain.

T. Mommsen. *Gesammelte Schriften. I Abteilung : Juristiche Schriften.* Erster Band. Berlin. Weidmannsche Buchhandlung. 1905. 479 pages.

Quelques années avant sa mort, Mommsen avait songé à réunir en volumes la plupart des si nombreux articles qu'il avait, au cours de sa longue carrière et avec sa prodigieuse activité, dispersés à travers tant de périodiques et de recueils divers. Il avait résolu de commencer par ses écrits juridiques et s'était mis à préparer le premier des trois tomes, qui, dans sa pensée, devaient leur être consacrés. Le *Römisches Strafrecht* et l'édition du Code Théodosien l'empêchèrent de pousser, aussi rapidement qu'il l'aurait désiré, ce travail ; mais, par son testament en date de 1902, il confiait à M. Hirsch-

feld le soin de poursuivre, au cas où lui-même n'aurait pu l'achever, la publication de ses *Kleine Schriften*. La dernière volonté de l'illustre maître n'aura pas tardé à être exécutée ; un an après sa mort, le premier volume de la série des *Juristische Schriften* vient de paraître, et on annonce que les deux autres suivront bientôt et que les séries historique, philologique, épigraphique et numismatique vont être abordées sans tarder.

Le premier volume, par lequel débute ce vaste ensemble, contient les textes de lois que Mommsen avaient publiés et longuement expliqués dans le tome I du *Corpus*, dans l'*Ephemeris*, et quelques autres revues : La *lex repetundarum*, (*CIL.* I. n° 198, p. 49 à 72) ; la *lex agraria*, (*ibid.* n° 200, p. 75 à 106) ; la *lex municipii Tarentini* (*Eph. Ep.* IX, p. 1 à 11) ; la *lex coloniae Genetivae* (*Eph. Ep.* II, p. 108 à 151 ; III, p. 91 à 112) ; les lois municipales de Salpensa et de Malaca (*Abhand.* d. *Sächs. Ges. d. Wissensch.* III, 1855, p. 361 à 507), pour ne citer que les principales. Ce n'est pas une réimpression pure et simple des dissertations antérieures ; Mommsen se proposait de faire les changements et d'apporter les corrections qu'il jugerait nécessaires, et, dans les pages qu'il a eu le loisir de revoir, on trouve d'assez nombreuses additions et modifications au commentaire primitif. Il ne saurait être question d'écrire un compte-rendu critique sur ce livre dont la matière est depuis longtemps connue ; qu'on nous permette seulement de présenter une ou deux remarques.

C'est toujours une entreprise difficile de reprendre et de remanier des articles, composés il y a trente ou quarante ans, pour les republier ; cette œuvre, très délicate déjà pour l'auteur lui-même, l'est plus encore pour ses amis quand il a disparu. Dans la circonstance actuelle, on ne peut que féliciter M. Hirschfeld et ses collaborateurs de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Ils ont rajeuni, en les mettant au fait des éditions et de la science d'aujourd'hui, les citations et la bibliographie, mais ils ont traité avec toute la discrétion qui convenait, conformément aux intentions de Mommsen, le corps même du texte. En recueillant ainsi, avec le même soin scrupuleux et la même méthode respectueuse et éclairée, la majeure partie des *Kleine Schriften* de Mommsen, ils rendront un réel service aux études antiques et en même temps ils nous fourniront un nouveau motif d'admirer le génie du plus grand des historiens de la Rome ancienne qu'ait connus le XIXe siècle. A. MERLIN.

G. HOWE. *Fasti sacerdotum P. R. publicorum aetatis imperatoriae.* Leipzig, Teubner, 1904. 96 pages.

M. Howe a mis, en tête de son volume, une courte introduction où il traite, en quelques mots précis et clairs, de divers points relatifs aux collèges sacerdotaux sous l'empire : (*de ordine sacerdotum, de cooptatione, de imperatoribus in collegiis, de anno aetatis sacerdotum, de cumulatione, de magisteriis*). L'auteur nous donne ensuite la série chronologique, par collèges, de ceux qui furent *sacerdotes p. r. publici* : *pontifices ... virgines vestales .... quindecemviri sacris faciendis.... fratres Arvales.* 29 collèges sont ainsi successivement passés en revue. Le dépouillement des textes et des inscriptions a été très soigneusement fait ; le répertoire est très complet et ne peut qu'être recommandé aux travailleurs. A. MERLIN.

G. H. ALLEN. *Centurions as substitute commanders of auxiliary corps.* (*University of Michigan studies.* p. 333 à 394.)

L'auteur de cette dissertation s'est proposé de soumettre à un examen

approfondi, basé sur les découvertes épigraphiques récentes, une opinion émise par Mommsen dans l'*Archäologische Zeitung*, XXIII, 1869, p. 25 et complétée par Müller au *Philologus* XLI, 1882, p. 482 et suiv. D'après ces savants, l'expression *praepositus cohortis*, appliquée au centurion d'une légion, serait équivalente à celle de *curator cohortis* ou à celle de *curam agente, sub cura* ..., le centurion étant, dans ces différents cas, détaché de sa légion et mis à la tête d'un corps auxiliaire ; en outre, les centurions *curatores* ou *praepositi* auraient graduellement, dans la seconde moitié du IIe siècle, remplacé les officiers de naissance et de rang équestre dans le commandement des corps auxiliaires.

Suivant M. Allen, il n'y a pas identité entre les trois termes *curator, praepositus, curam agente*. Si le centurion légionnaire *praepositus* est un commandant régulier, le chef le plus ordinaire des *numeri*, affecté aussi à certaines cohortes ou ailes (*cohors I Helvetiorum*, par exemple) qui ressemblent par leur origine aux *numeri* et sont sans doute encore voisines de leur organisation première de milices provinciales, celui qui est désigné comme *curator cohortis* (ou *alae*) n'est, ainsi que l'avait déjà vu Müller, qu'un commandant extraordinaire et intérimaire : le centurion légionnaire, détaché dans un camp d'auxiliaires, est le second du préfet ou du tribun (Tacite, *Ann.* XII, 45) ; il le remplace souvent, mais non obligatoirement, quand il est absent ou empêché (Cf. Cagnat. *Année épigr.* 1895, n° 36 : *curat(or) pro praef(ecto) cohortis*...). Quant à la formule *curam agente, sub cura*, elle n'implique pas nécessairement un commandement : ces mots sont parfois employés pour des centurions qui dirigent le travail manuel de soldats qui ne sont pas sous leur autorité militaire.

Sur le second point, M. Allen, reprenant une thèse de M. Cagnat (*L'armée romaine d'Afrique*, p. 259), montre que, contrairement à l'opinion de Mommsen, ce sont en général les centurions qui ont été tout d'abord préposés à la direction des *numeri* et de certains autres corps, et plus tard seulement des personnages de l'ordre équestre ; l'opposition entre cette affirmation et celle de Mommsen n'est peut-être pas aussi radicale qu'elle le paraît, car on peut supposer qu'à partir du IIe siècle, les centurions qui parvenaient aux grades supérieurs et arrivaient à être *praepositi* à un *numerus*, obtenaient ipso facto les titres équestres qui correspondaient à leur situation nouvelle. D'ailleurs, on rencontre, à la même époque, des centurions *praepositi* dans certaines unités et des préfets, tribuns de rang équestre dans certaines autres analogues, en sorte qu'il est probable que la condition du chef était en rapport avec l'importance du *numerus*.

L'étude de M. Allen est minutieuse et les conclusions en sont étayées par une connaissance sérieuse des documents épigraphiques. Elle résume, précise, rectifie ce que nous savions jusqu'ici sur la question des centurions légionnaires placés à la tête des corps auxiliaires. A tous ces titres, elle est utile.

A. MERLIN.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

LE TÉMOIGNAGE

DE

L'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

SUR

L'AUTHENTICITÉ D'UN Περὶ ἀναστάσεως

ATTRIBUÉ A JUSTIN L'APOLOGISTE

Parmi les œuvres attribuées à Justin, ce philosophe converti au christianisme qui subit le martyre sous Marc Aurèle, se trouve un traité sur la Résurrection de la chair[1]. Jean de Damas (première moitié du VIIIe siècle), dans ses Ἱερά, nous en a transmis quelques fragments, et Procope de Gaza (465?-528?), dans son *Commentaire sur l'Octateuque*[2], nous apprend à son tour qu'il a eu entre les mains un traité sur la Résurrection de la chair qui se réclamait de Justin. Malheureusement ces témoignages sont bien tardifs, et aucun écrivain ecclésiastique avant le VIe siècle ne nous parle d'un semblable traité. Ni Jérôme ni Eusèbe, qui ont catalogué tous les écrits qu'ils connaissaient du philosophe apologiste, pas même Méthode, qui, dans l'*Aglaophon*, recourt à l'autorité de Justin pour appuyer son argumentation en faveur de la Résurrection de la chair, ne désigne par son nom un Περὶ ἀναστάσεως justinien.

Nous nous proposons ici d'apprécier ces tardives attestations comme ces silences primitifs, et de déterminer autant que possible ce qu'on en peut conclure pour ou contre l'authenticité justinienne des fragments du Περὶ ἀναστάσεως.

---

1. Voyez Otto, *Justini opera*, t. II, Opera subditicia, 3e édition, Iena 1879. Le texte en a été tout récemment revu et réédité, par C. Holl, dans la collection des *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur* de Gebhardt et Harnack (Neue Folge, V, 2 : *Fragmente vornicänischer Kirchenväter aus den Sacra Parallela*, Leipzig, 1899, nos 107, 108 et 109).

2. *In Genesim*, III, 21 cf. Migne, *P. G.*, t. 87, col. 222 BC.

I

LE TÉMOIGNAGE DE JEAN DE DAMAS.

La mention d'un traité justinien *sur la Résurrection de la chair* revient deux fois dans les Ἱερά ; ces Ἱερά, plus communément connus sous le titre de « *Sacra Parallela* » nous offrent une véritable anthologie, un recueil de morceaux choisis des écrivains ecclésiastiques que Jean de Damas avait pu connaître. Du traité sur la Résurrection de la chair l'auteur de cette anthologie nous a ainsi conservé quatre fragments d'inégale longueur[1]. Les trois premiers fragments, de beaucoup les plus importants, sont réunis sous un même titre dont l'énoncé se trouve être à peu près le même dans les trois manuscrits où nous lisons nos fragments[2]. Le Rupefucaldinus (R), qui semble en l'occurrence être le plus complet, offre le texte suivant : τοῦ ἁγίου Ἰουστίνου τοῦ φιλοσόφου καὶ μάρτυρος ἐκ τοῦ περὶ ἀναστάσεως. Le Hierosolymitanus (H) à la place de Ἰουστίνου présente la leçon Ἰούστου (erreur évidente), et le même H, d'accord avec le Coislinianus (C), a omis les mots ἐκ τοῦ.

Le quatrième fragment[3], courte citation de deux lignes à peine, où il n'est pas question d'ailleurs de résurrection, mais d'un λόγος ὑγιής et de ceux qui lui résistent, nous est donné aussi comme un extrait d'un Περὶ ἀναστάσεως de Justin. Son titre se lit assez différemment selon les manuscrits. R (fol. 73r) et une partie des manuscrits que M. Holl appelle la Recension Vaticane[4] donnent bien ce fragment comme étant de Justin, mais sans autre indication : τοῦ ἁγίου Ἰουστίνου (R) ou plus simplement encore Ἰουστίνου tandis que les deux autres manuscrits[5] de la Recension Vaticane ajoutent que le court fragment en question est tiré d'un traité

---

1. Deux parties du premier fragment reproduit dans les *Sacra Parallela*, dont l'une est prise au début (Holl, n° 107, l. 1-25), l'autre vers la fin du dit fragment (l. 236-246) se retrouvent séparément dans deux mss. des *Sacra Parallela* : la première, dans le Rupefucaldinus (R) (fol. 72r) et la seconde dans le Vaticanus 1553 (V) (fol. 24v). Elles y sont précédées du texte :

R. τοῦ αὐτοῦ
V. τοῦ ἁγίου Ἰουστίνου φ. κ. μ. } ἐκ τοῦ περὶ ἀναστάσεως.

Ces citations, tout en confirmant le témoignage des *Sacra Parallela*, ne constituent point de nouvelles attestations, et il n'y a pas lieu de les examiner à part.

2. Cf. Holl, en tête du fragm. 107.

3. Cf. Holl, fragm. 110.

4. Ce sont : Ottob., 79 fol. 48v ; Hieros. 26v ; Ambros., κεφ. Ακδ (Cf. Migne, t. 95, col. 1217 A).

5. Ce sont : Paris. 923 fol. 76r et Marcianus 138 fol. 77r.

Sur la Résurrection de saint Justin : τοῦ ἁγίου Ἰουστίνου ἐκ τοῦ περὶ ἀναστάσεως.

Nous voici donc assurés que Jean de Damas, ou tout au moins les anthologues qu'il aura utilisés pour la composition des *Sacra Parallela*, lisaient sous le nom de Justin le traité *Sur la Résurrection* dont on nous donne des extraits. Les habitudes bibliographiques de Jean de Damas ou de ses sources sont-elles ordinairement assez scrupuleuses pour que nous puissions tirer de leur indication une première assurance en faveur de l'authenticité justinienne de ces fragments? C'est ce dont il est assez facile de juger grâce à un simple coup d'œil jeté sur l'édition par M. Holl des fragments des Pères anténicéens contenus dans les *Sacra Parallela*. Ces fragments sont rangés par noms d'auteurs. On reconnaît bien vite que l'indication des sources est assez souvent fautive, et qu'ainsi, à moins d'une autre confirmation, l'autorité des *Sacra Parallela* ne nous garantit nullement l'authenticité des morceaux qu'ils contiennent. En effet, d'une manière générale, M. Holl a pu diviser en trois groupes les diverses citations des Pères anténicéens : les citations authentiques, les citations douteuses et les citations fausses. Et encore, parmi les authentiques, trouve-t-on souvent des citations d'écrits apocryphes que l'antiquité chrétienne tout entière a attribués à un Père par erreur, et l'auteur des *Sacra Parallela* avec elle. Pour ce qui concerne spécialement Justin, à côté de treize fragments[1], tous très courts, qui, nous pouvons le vérifier, appartiennent aux œuvres dont on nous annonce qu'elles sont extraites[2], dix-sept[3] n'ont pu être identifiés, sept[4] sont évidemment étrangers à Justin et appartiennent soit au moine Nilus, soit à Jean Chrysostome, à Méthode, à Clément d'Alexandrie, etc. Nos fragments sur la Résurrection se trouvent parmi les non identifiés. Bien que l'erreur ait évidemment pu être plus aisée à propos des sept dernières citations très brèves que pour nos fragments relativement considérables, il faut conclure que l'indication des *Sacra Parallela* ne nous assure pas d'ordinaire que le morceau qu'ils citent appartient réellement à l'écrit désigné par le titre, et ne décide pas si cet écrit est authentique ou apocryphe. Comme nous n'avons pas constaté une exactitude plus rigoureuse au sujet de Justin, il faut chercher ailleurs une plus ferme certitude.

---

1. Cf. Holl, nos 94-106.
2. Sept appartiennent à la *Première Apologie*, un à la seconde, un au *Dialogue avec Tryphon*, un à la *Lettre à Zéna et à Sérénus* (apocryphe), trois à la *Cohortatio ad Gentiles* (apocryphe).
3. Cf. Holl, nos 107-123.
4. Cf. Holl, nos 124-130.

II

LE TÉMOIGNAGE DE PROCOPE DE GAZA

Le « sophiste chrétien », Procope de Gaza, à propos de ce verset de la Genèse (III, 21) où il est dit que « Iahwé Elohim fit pour Adam et sa femme des tuniques de peau et les en revêtit », réfute les erreurs des allégorisants qui interprètent les tuniques de peau non pas dans leur sens premier et naturel, mais comme symboliques et désignant le corps humain. Dieu faisant l'homme à son image ne lui aurait pas donné de corps, ou plutôt, car l'Écriture parle de limon, ne lui aurait donné qu'un corps tout à fait subtil et adapté à la vie paradisiaque. Le corps mortel et infirme qu'il possède actuellement, c'est précisément celui qu'il a reçu après la chute et que représentent les tuniques de peau[1]. Aux allégorisants Procope oppose le témoignage contraire de la presque unanimité des « Maîtres » de l'Église :

Τούτοις δὲ πάντες, ὡς εἰπεῖν, ἀντιλέγουσιν οἱ τῆς Ἐκκλησίας διδάσκαλοι. Κλήμης ἐν τρίτῳ Στρωματεῖ, καὶ Διονύσιος ὁ Ἀλεξανδρέων ἐπίσκοπος ἐν τῇ εἰς τὸν Ἐκκλησιαστὴν ἑρμηνείᾳ, καὶ Πέτρος ὁ τῆς αὐτῆς πόλεως ἐπίσκοπός τε καὶ μάρτυς ἐν τῷ περὶ ψυχῆς πρώτῳ λόγῳ, καὶ Ἀθανάσιος πάλιν ὁ Ἀλεξανδρείας ἐν τῷ κατὰ Ἀρειανῶν δευτέρῳ λόγῳ καὶ ἐν τῷ βίῳ τοῦ μεγάλου Ἀντωνίου καὶ Θεόφιλος ὁ τοῦτον διαδεξάμενος ἐν ἐπιστολῇ γραφείσῃ τοῖς ἐν Κωνσταντίνου πόλει κατὰ τῶν Ὠριγένους φρονούντων καὶ Κύριλλος ὁ τούτου διάδοχος ἐν ἐπιστολῇ γραφείσῃ.... πρὸς τοὺς ἐν....[2] μοναχοὺς, καὶ Εἰρηναῖος ὁ Λουγδούνων ἐπίσκοπος ἐν τῷ τρίτῳ λόγῳ τῆς κατὰ τῶν αἱρέσεων πραγματείας κεφαλαίῳ νθ′ καὶ ξε′ καὶ Ἰουστῖνος φιλόσοφός τε καὶ μάρτυς ἐν τῷ περὶ ἀναστάσεως λόγῳ καὶ Βασίλειος ὁ Καππαδόκης ἐν κα′ τῆς Ἑξαημέρου καὶ ἐν τῇ εἰς τὸν α′ ψαλμὸν ὁμιλίᾳ, καὶ ὁ τούτου ἀδελφὸς Γρηγόριος ἐν τῇ περὶ τοῦ ἀνθρώπου πραγματείᾳ, ἐν κεφαλαίῳ κθ′ καὶ Γρηγόριος ὁ θεολόγος ἐν τῷ Ἀπολογητικῷ καὶ ἐν τῷ β′ Θεολογικῷ, καὶ ἐν Ἀγλαοφῶντι Μεθόδιος ἐξ οὗ τινας ἐννοίας ἐν τοῖς φθάσασι παρεθέμεθα[3].

---

1. Cf. Migne, t. 87, p. 222 AB : οἱ δὲ ἀλληγοροῦντες, μετὰ τὸν εἰρημένον διασυρμὸν, φασὶν ὡς μὲν κατὰ εἰκόνα τὴν ψυχὴν σημαίνει· ὁ δὲ ἀπὸ τοῦ χοῦ πλασθεὶς τὸ λεπτομερὲς σῶμα καὶ ἄξιον τῆς ἐν παραδείσῳ διαγωγῆς, ὅ τινες αὐγοειδὲς ἐκάλεσαν· οἱ δὲ δερμάτινοι χιτῶνες, τὸ Δέρμα καὶ κρέας με ἐνέδυσας, ὀστέοις τε καὶ νεύροις με ἐνεῖρας. Τῷ δὲ αὐγοειδεῖ τὴν ψυχὴν ἐποχεῖσθαι πρώτῳ λέγουσιν, ὅπερ ὕστερον ἐνεδύσατο τοὺς δερματίνους χιτῶνας. Τούτοις δὲ πάντες, ὡς εἰπεῖν...

2. A cet endroit il y a une lacune dans les mss. Ne faudrait-il pas identifier cette lettre avec l'ἐπιστολὴ τοῖς ἐν Φουᾶ μοναχοῖς où Cyrille traite de la résurrection des corps ? (Cf. les fragments conservés dans Migne, *P. G.*, t. 77, col. 373).

3. Migne, *P. G.*, t. 87, p. 222 BC.

Parmi ces Maîtres Justin est cité comme auteur d'un traité *Sur la Résurrection*. Comme le Justin que l'auteur a en vue est évidemment le même que le philosophe du second siècle, auteur des deux *Apologies* et du *Dialogue avec Tryphon*[1], il faut voir dans ce passage l'attestation manifeste que vers le début du VIe siècle on attribuait à Justin un traité *Sur la Résurrection*, et que dans ce traité il était question de la véritable origine du corps humain.

Nous aurons une idée de la valeur du témoignage de Procope en examinant les différents traités des Pères qu'il oppose en même temps que celui de Justin aux allégorisants. Les citations de Procope sont précises, et, comme le fait remarquer M. Zahn[2], on ne peut citer plus savamment, avec un appareil bibliographique plus imposant ; car Procope indique non seulement le titre de l'ouvrage qu'il cite, mais encore l'endroit précis, en quel livre, voire même en quel chapitre. Nous n'avons plus le *Commentaire sur l'Ecclésiaste* de Denys d'Alexandrie, ni le *Traité de l'âme* de Pierre d'Alexandrie, mais nous avons quelque assurance[3] que ces écrits ont existé et qu'on y lisait très probablement une interprétation orthodoxe de la création du corps humain racontée par la *Genèse*, en parfaite conformité avec celle que défend Procope de Gaza. Mais ce qui est tout à fait certain c'est que Clément au 3e livre des *Stromates*[4], Athanase dans le second discours *Contre les Ariens*[5] et dans la *Vie de saint Antoine*[6], Cyrille dans la *Lettre aux moines de Phua*[7], Basile dans l'*Homélie sur le Psaume I*[8], Irénée dans le 3e livre de son *Adversus haereses*[9] aux chapitres XXI et XXIII[10], Grégoire de Nysse dans le *Traité des devoirs de l'homme*[11], Grégoire de Nazianze dans le Second *Théologique*[12] et enfin Méthode dans son Traité *Sur la Résurrection* appelé aussi *Aglaophon*[13] pro-

---

1. Les mots φιλόσοφός τε καὶ μάρτυς qui suivent le nom de Justin en sont une preuve, car c'est ainsi que tous les écrivains ecclésiastiques de l'antiquité appellent le philosophe converti du second siècle.

2. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. VIII, p. 21 *Studien zu Justin*.

3. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, 1er Theil, Die Überlieferung, pour Denys, p. 413, n° 45 et p. 418, n° 4 ; — pour Pierre, pp. 446-447.

4. Cf. Migne, *P. G.*, t. VIII, col. 1196 AB.

5. Id., t. XXVI, col. 145-322.

6. Id., t. XXVI, col. 837-976.

7. Id., t. LXXVII, col. 373, du moins d'après les fragments connus. Voyez la note 2 de la page précédente.

8. Id., t. XXIX, col. 209-228.

9. Id., t. VII, ch. XXI-XXIII, col. 945-963 et spécial. col. 959.

10. Si Procope cite les chapitres LIX et LXV (νθ' καὶ ξε') c'est peut-être que la division des chapitres n'était pas la même dans son exemplaire de l'*Adversus haereses* que dans ceux que nous avons gardés.

11. Id., t. XLIV. Le chap. 29 = col. 239-240, voyez spécialement col. 237 D.

12. Id., t. XXXVI, col. 25-72.

13. Bonwetsch, *Methodius Schriften*, Erlangen und Leipzig, 1891, I, 33, 3, p. 122 et 40, 6 p. 138.

fessent, touchant les premiers chapitres de la *Genèse*, la création du corps de l'homme et le récit des tuniques de peau, une opinion tout à fait semblable à celle de Procope. Seule la *Lettre* de Théophile *aux habitants de Constantinople*, où il parlait de la résurrection des corps, nous est entièrement inconnue, et, si la référence au chapitre XXI de l'*Hexaméron* de Basile déconcerte au premier abord le lecteur qui ne connaît que les *Neuf homélies sur l'Hexaméron*[1], il est vrai par contre que dans ces Homélies Basile expose une exégèse orthodoxe des récits de la création.

Puisque partout où le contrôle est resté possible nous constatons l'exactitude, voire même la précision dans les détails, des citations de Procope, il faut croire que s'il nous cite de Justin un traité *Sur la Résurrection*, c'est qu'il a eu sur ce traité et son auteur des renseignements qu'il jugeait dignes de créance, ou même, puisqu'il nous parle de son contenu, qu'il l'a possédé tel quel, c'est-à-dire avec le titre qui l'attribuait à Justin.

Il reste à chercher si un pareil traité ne peut être identifié avec l'un des ouvrages que l'antiquité a attribués à tort ou à raison à Justin, et en particulier avec notre περὶ ἀναστάσεως.

La référence de Procope de Gaza, c'est chose manifeste, ne convient ni à l'une ni à l'autre des *Apologies*, pas plus qu'au *Dialogue avec Tryphon*. On ne peut pas davantage avec Otto[2] reconnaître dans le passage de Procope une citation véritable, mais inexactement formulée, des « *Quaestiones et Responsiones ad Orthodoxos* » ouvrage de l'avis de tous faussement attribué à Justin. Car d'abord ce recueil de Questions et de Réponses, portant sur toutes sortes de sujets et groupées sans ordre apparent, ne ressemble en rien à un λόγος περὶ ἀναστάσεως. De plus, il n'y est question de résurrection que çà et là, sans suite aucune, et le titre περὶ ἀναστάσεως serait au moins étrange appliqué à un ouvrage où l'on ne parle de résurrection que rarement, au hasard de questions éparses. Du reste, la réponse à la question XLIX, qui d'après Otto serait visée par la référence de Procope, ne répond nullement au contexte du *Commentaire sur l'Octateuque*. Dans les *Quaestiones et Responsiones ad orthodoxos*, on parle bien des tuniques de peau, mais on se demande si Dieu les a créées et tirées du néant, comme il avait fait pour le monde, ou bien s'il les a fabriquées avec les peaux d'animaux déjà créés. Cette question ne se rapporte d'aucune manière à l'opinion que Procope oppose aux

---

1. Migne, *P. G.*, t. XXIX, col. 4-208.
2. Otto, *Opera Justini subditicia*, t. II, p. 73, note 5 ; cf. Zahn, article cité, p. 22, et Harnack, G. A. L., I, p. 108.

allégorisants, à savoir que les dites tuniques représentent un vêtement et non le corps humain.

Il est beaucoup plus naturel de supposer que le traité cité par Procope est le même que celui dont Jean de Damas nous donne des extraits dans les *Sacra Parallela*. L'identité du titre περὶ ἀναστάσεως par lequel tous deux désignent cet ouvrage, le rapprochement relatif des époques où vivaient Jean de Damas et Procope de Gaza recommandent tout d'abord à notre attention une telle identification. C'est en comparant les fragments du περὶ ἀναστάσεως conservés dans les *Sacra Parallela* et le contenu de la citation de Procope que nous pourrons contrôler et vérifier cette hypothèse.

M. Zahn[1] a essayé de démontrer que les lacunes des fragments sont assez considérables, précisément pour y loger plus commodément la citation de Procope. D'après lui, ceux-ci ne représentent guère que la moitié ou même le tiers du traité tout entier. Il en découvre une première preuve dans les indications mêmes de Jean de Damas, à la fin du premier et du second fragment. L'auteur des *Sacra Parallela*, en effet, indique la coupure entre le premier et le second fragment par la formule καὶ μετ' ὀλίγα, et il nous avertit qu'il écourte sa citation avant le troisième fragment en le faisant précéder de ces mots : καὶ μετὰ βραχύ[2]. M. Zahn pense que ces formules ne doivent pas être interprétées à la lettre : Jean de Damas n'aurait pas d'autres formules (sauf καὶ μεθ' ἕτερα, expression encore très vague) pour indiquer les omissions un peu étendues. Bien plus, il y aurait dans les *Sacra Parallela* un passage où il apparaîtrait manifestement que l'indication καὶ μετὰ βραχέα est employée pour désigner une lacune importante. Aussi M. Zahn cite (d'après l'édition de Lequien[3]) un passage où l'expression καὶ μετὰ βραχέα sert à couvrir l'omission — entre deux citations d'Irénée — d'un morceau considérable de l'*Adversus haereses*[4].

Le contenu des fragments lui-même fournit à M. Zahn une nouvelle assurance de ce que nous ne possédons dans les présents fragments qu'une partie relativement réduite du traité original. Tout d'abord, selon lui, les considérations philosophiques sur la théorie de la connaissance, par lesquelles débute notre premier fragment[5], ne peuvent avoir formé le commencement de l'œuvre primitive : les

---

1. Cf. art. cité, p. 24 sq.
2. Cf. Holl, l'en-tête des nos 108-109. La leçon καὶ μετὰ βράχύ est celle du C ; on lit dans R : καὶ μετὰ βραχέα.
3. *Joannis Damasceni opera*. Paris, 1712, in-folio, p. 756 A.
4. Depuis le ch. II, 4 jusqu'au ch. XII, 2 dans le livre V (environ 25 colonnes de l'édition de Migne.)
5. Cf. Holl, n° 107, l. 1-40.

habitudes littéraires des écrivains du IIe siècle[1], tous plus ou moins rhéteurs ou stoïciens convertis[2], la nécessité qu'il y avait pour l'auteur de rattacher ces idées générales au sujet du traité, et l'insuffisance de la transition : φασὶν οἱ χείρονα λέγοντες οὐκ εἶναι τῆς σαρκὸς ἀνάστασιν, nous prouvent surabondamment que Jean de Damas a omis dans sa citation une partie notable de l'introduction. Quant aux lacunes qu'il nous signale, la première paraît bien à M. Zahn avoir une certaine étendue : le début du second fragment[3] suppose en effet qu'on vient de repousser les prétentions d'adversaires qui nient que Jésus se soit servi de la chair, et l'on commence un mouvement oratoire contre ceux qui prétendent que Jésus n'est pas ressuscité avec son corps. Or ces réfutations elles-mêmes supposent que l'exposition des erreurs réfutées a précédé suivant l'habitude de l'auteur, qui développe toujours assez longuement l'opinion qu'il doit combattre ensuite[4]. Il est bien vrai que la doctrine adverse visée dans ce second fragment est annoncée au début du premier[5], mais cette indication générale ne paraît pas suffisante lorsqu'on considère que, pour les autres points de son argumentation, l'auteur ne s'en est pas contenté, mais a repris et remis sous les yeux du lecteur l'objection avant de l'attaquer. D'autre part, l'auteur a annoncé[6] qu'après la réfutation de difficultés élevées contre la Résurrection de la chair, il en viendrait aux preuves positives : τὸν ἀποδεικνύντα λόγον ; or, continue M. Zahn, il ne faut pas croire que la première partie, la réfutation des difficultés, soit terminée, lorsque arrivé au premier tiers de notre premier fragment, l'auteur a l'air de conclure en disant[7] : τὰ μὲν οὖν παρ' αὐτῶν νομιζόμενα ἄπορα τοῦτον τὸν τρόπον ἰαθήσεται : de nouvelles difficultés élevées contre la résurrection de la chair sont exposées et résolues dans le paragraphe qui suit. En réalité cette première partie ne se termine qu'avec le premier fragment. Comme d'ailleurs on ne peut voir dans le second fragment la deuxième partie tout entière[8], il faut bien admettre que cette deuxième partie qui traitait des preuves positives, a été presque entièrement omise, et ainsi nous aurions entre le premier et le second fragment une lacune notable à

1. M. Zahn admet l'authenticité justinienne.
2. Comparez avec les exordes de Tertullien et d'Athénagore dans leur *Traité sur la Résurrection de la chair*.
3. Cf. Holl, n° 108 : εἰ εἰς μηδὲν ἔχρηζε τῆς σαρκὸς, τί καὶ ἐθεράπευσεν αὐτήν.
4. Cf. Holl, n° 107, l. 66 sq.; 108 sq; 124 sq., etc.
5. Id., l. 60 sq.
6. Id., l. 65 sq.
7. Id., l. 122.
8. Tandis que la première partie (notre premier fragment) a 264 lignes dans l'édition de M. Holl (n° 107), la seconde partie (deuxième fragment n° 108) n'en a que 28.

laquelle M. Zahn croit pouvoir affirmer que la citation de Procope conviendrait très bien.

Sur la matière qui remplissait le passage supprimé par l'anthologue des *Sacra Parallela* entre notre deuxième et notre troisième fragment, M. Zahn avoue qu'il est impossible de rien deviner ; il ne laisse pas cependant que de faire une hypothèse, et suppose que c'est bien dans cette lacune qu'il faut placer une citation de Justin par Méthode dont nous aurons à nous occuper bientôt. Enfin, M. Zahn pense que le troisième fragment ne nous représente pas la conclusion intégrale du traité : si l'auteur indique les conséquences morales des erreurs qu'il vient de combattre et semble ainsi conclure, les exigences de la composition oratoire réclament une fin moins brusque et subite.

Nous serions donc, en fin de compte, bien loin de posséder tout le traité περὶ ἀναστάσεως attribué par Jean de Damas à Justin, s'il faut croire avec M. Zahn que nous ne possédons en entier ni le début ni la conclusion du traité, et que les lacunes indiquées dans les *Sacra Parallela* sont à ce point importantes.

Il ne nous semble pas cependant, malgré l'ingéniosité de ses déductions, que M. Zahn ait abouti à des conclusions entièrement fermes, ni qu'au surplus ces déductions nous soient absolument nécessaires pour qu'on puisse affirmer que la citation de Procope convient parfaitement aux fragments des *Sacra Parallela*.

Pour ce qui concerne le début de notre traité, il est bien certain que l'auteur nous jette un peu inopinément « in medias res » en nous exposant tout à coup sa pensée sur le λόγος τῆς ἀληθείας ; mais il est bien sûr aussi que c'est là son droit d'écrivain ; du reste, ce discours sur la doctrine de vérité est d'ordre assez général pour servir de début oratoire. Le sujet propre du traité lui-même — la résurrection de la chair — se trouve amené normalement, car ce λόγος τῆς ἀληθείας étant attaqué, il le faut défendre[1], et comme les attaques contre la résurrection des corps paraissent à notre auteur les plus funestes, il va les réfuter une à une après en avoir dûment exposé les principales[2]. A supposer d'ailleurs que le début soit tronqué, on ne voit guère que la partie manquante ait pu être considérable. Que signifierait en effet ce développement sur le λόγος τῆς ἀληθείας dans le plein milieu d'un traité sur la résurrection ? Et enfin l'annonce de la division du traité[3] qui suit l'exposé des objections, nous manifeste clairement que nous sommes au tout

1. Holl, n° 107, l. 34-40.
2. Cf. Holl, n° 107, l. 40-65.
3. *Ibid.*, l. 63-65.

premier début de l'ouvrage. En tout cas, il n'y aurait là aucune place qui convienne, et M. Zahn le reconnaît, à la citation de Procope.

Que les formules καὶ μετ' ὀλίγα, καὶ μετὰ βραχύ puissent indiquer, et pour ce qui concerne la première lacune des fragments du Περὶ ἀναστάσεως indiquent de fait une assez longue omission, voilà tout au moins qui ne ressort pas du sens ordinaire des mots ὀλίγα et βραχύ. Mais l'usage même des *Sacra Parallela* ne nous permet pas de le supposer. Quand il s'agit d'une longue suppression, Jean de Damas se sert non seulement de la formule μεθ' ἕτερα que M. Zahn a citée, mais encore de cette autre τοῦ αὐτοῦ ('Ιουστίνου ἢ καὶ Εἰρηναίου ἢ Μεθοδίου κ. τ. λ.). Aussi bien l'exemple tiré par M. Zahn de l'édition de Lequien, où la locution καὶ μετὰ βραχέα désignerait une assez longue suppression, n'est pas conforme à l'état des manuscrits tels que nous les décrit M. Holl. Voici le texte de Lequien :

τοῦ ἁγίου Εἰρηναίου ἐκ τοῦ δ' ἐλέγχου καὶ ἀνατροπῆς τῆς ψευδωνύμου γνώσεως. Πῶς τὴν σάρκα, λέγουσιν[1].....

τοῦ αὐτοῦ ἐκ τοῦ ε' ἐλέγχου. 'Επειδὴ μέλη αὐτοῦ ἐσμὲν[2].....

καὶ μετὰ βραχέα. 'Ως οὖν ὁ εἰς ψυχὴν ζῶσαν γεγονὼς[3].....

M. Zahn constatait et avec raison que le fragment ἐπειδὴ μέλη αὐτοῦ ἐσμὲν... se trouve dans l'*Adversus haereses* au l. V dans les chapitres II, 2-3 tandis que l'autre ὡς οὖν ὁ εἰς ψυχὴν ζῶσαν est tiré du chapitre XII, 2. L'omission indiquée par καὶ μετὰ βραχέα serait donc notable. Mais soit que Lequien ait changé à dessein dans son édition du texte la suite observée dans les manuscrits, soit qu'il ait commis une erreur, il n'est pas douteux que dans les trois manuscrits (C, H et R), les mots καὶ μετὰ βραχέα séparent le fragment qui les suit non pas du fragment qui précède chez Lequien, mais d'un autre qui commence par ces mots : ὡς γὰρ φθορᾶς ἐπιδεκτικὴ ἡ σὰρξ[4]... Or celui-ci se trouve en réalité dans l'*Adversus haereses* au chapitre XII, 1 du livre V. Ici donc la formule καὶ μετὰ βραχέα indique très exactement une lacune fort brève, le n° 2 du chapitre XII presque entier, c'est-à-dire une demi-colonne de l'édition de Migne[5].

---

1. Cf. Holl, n° 147.
2. Cf. Holl, n° 159.
3. Cf. Holl, n° 164, Vat., C et H ont μετ' ὀλίγα.
4. En effet, tandis que le fragment introduit par καὶ μετὰ βραχέα se lit dans C au fol. 70 v, dans H au fol. 80 r, dans R au fol. 84 r-v, le fragment ὡς γὰρ φθορᾶς... le précède immédiatement et se lit dans C au fol. 70 r-v, dans H au fol. 80 r, dans R au fol. 84 r; par contre le fragment 'Επειδὴ μέλη αὐτοῦ se trouve dans C au fol. 67 v-68 r, dans H fol. 78 v et dans R au fol. 82 v-83 r, à un tout autre endroit par conséquent que celui que M. Zahn d'après Lequien, avait cru.
5. Migne, *P. G.*, t. VIII, col. 1152.

On ne peut donc étendre indéfiniment la longueur des omissions que l'auteur des *Sacra Parallela* nous désigne par les formules équivalentes καὶ μετὰ βραχέα, καὶ μετ' ὀλίγα, et pour ce qui concerne les fragments du περὶ ἀναστάσεως qui nous occupent, il faut admettre que l'intervalle qui sépare le premier du second est relativement restreint.

La suite des idées et le plan de l'ouvrage ne nous semblent pas davantage réclamer une lacune exagérée. La seconde partie de la démonstration positive, le λόγος ἀποδεικνύς, annoncée au début dans la division du traité, ne doit pas être considérée, M. Zahn le reconnaît lui-même, comme une exposition pure et simple de la doctrine, sans que l'auteur vise aucun adversaire ; autrement, il faudrait placer le second fragment lui-même dans la première partie, puisqu'on y parle *contre* ceux qui prétendent que Jésus ne s'est pas servi de la chair, qu'il n'est pas ressuscité avec son corps, etc. Il nous semble que les expressions dont s'est servi l'auteur pour annoncer sa première partie : τὰ ὑπ' αὐτῶν δοκοῦντα ἄπορα φαίνεσθαι λύσωμεν, doivent être entendues dans ce sens qu'il va d'abord montrer que la résurrection de la chair n'est ni impossible à Dieu, ni indigne de Lui, et que les difficultés qu'on élève là-contre ne sont pas sans issue. Et cette première partie comprend d'abord la réfutation du dilemme de ceux qui soutiennent que la chair ne peut ressusciter, ni intégrale ni mutilée, puis la preuve que la résurrection s'explique dans tous les systèmes philosophiques, et qu'enfin elle n'a rien qui puisse répugner à Dieu ni de par l'origine de notre chair, ni de par ses péchés[1]. La seconde partie, — comme l'indiquait la récapitulation des objections que nous trouvons maladroitement introduite en cours de route[2] — a pour objet de montrer que la chair de l'homme a la promesse de la résurrection. Voilà bien le λόγος ἀποδεικνύς. L'auteur procède à cette démonstration en prouvant d'abord que rien n'est plus naturel que cette promesse, et que la Vie de Jésus nous en garantit l'efficacité[3]. En supposant les deux parties symétriques et égales entre elles, ce qui ne doit pas être fort éloigné de la vérité, on aurait donc environ la valeur d'une centaine de lignes pour représenter le passage perdu entre le premier et le second fragment.

M. Zahn semble avoir tout à fait raison lorsqu'il avance que la lacune qui sépare le second fragment du troisième déconcerte toute hypothèse. Il est assez vraisemblable qu'elle a été fort courte,

---

1. Cf. Holl, n° 107, l. 66-265.
2. *Ibid.*, l. 125-128.
3. Cf. Id., n° 107, l. 265-324 et n° 108 tout entier, l. 1-28.

car on ne voit pas ce que le développement du plan annoncé réclame à cet endroit : la fin du second fragment[1] termine parfaitement la seconde partie du traité, d'autre part on ne nous a pas fait prévoir de troisième partie, et dès le début du troisième fragment nous sommes dans la conclusion de tout le traité[2]. A vrai dire on ne soupçonnerait même pas une lacune si Jean de Damas ne nous en avait averti.

Les conséquences morales de doctrines propagées par Satan qui sont énoncées dans la conclusion, et l'ingénieuse comparaison où l'auteur évoque l'image du Christ, « notre médecin », nous fournissent l'assurance que si nous n'avons point la conclusion entière du traité, il ne lui manque que quelques lignes à peine pour en mieux arrondir la période finale.

Nous n'avons donc pour placer la citation de Procope de Gaza que la lacune, — moins longue que ne la voudrait M. Zahn, mais encore considérable, — que Jean de Damas a laissée entre le premier et le second fragment des *Sacra Parallela*. Semisch[3] et Zahn l'ont proposé.

Ces auteurs ne nous disent pas pourquoi[4] ils pensent que la citation de Procope conviendrait très bien à cet endroit du traité. Il serait cependant assez étonnant que dans une partie où l'auteur ne disposait que d'un espace relativement restreint pour traiter de la chair du Christ, des guérisons et des résurrections opérées par lui, il ait trouvé le moyen de parler encore du corps d'Adam et des tuniques de peau de la *Genèse*.

Quelques lignes avant la fin du premier fragment[5], l'auteur du Περὶ ἀναστάσεως cite le récit de la *Genèse*, la création du corps de l'homme faite par Dieu avec la poussière de la terre, et donne de toute cette histoire une interprétation parfaitement orthodoxe et conforme à celle de Procope. Il nous paraît assez probable que c'est ce passage que Procope a eu en vue dans sa citation. Procope mentionne le λόγος περὶ ἀναστάσεως de Justin à propos du verset 21 du chapitre III de la *Genèse* et comme en ce verset il est parlé des tuniques de peau, c'est une interprétation orthodoxe de ces tuniques que les critiques ont cherchée dans nos fragments sans la trouver. A cette sorte d'illusion d'optique n'a

1. Cf. Holl, n° 108, l. 24-28.
2. Il y a lieu de se demander si les lignes 1-6 du n° 109 ne sont pas une interpolation. Dans ce cas on pourrait supposer que le passage supprimé par Jean de Damas était le commencement de cette interpolation et ne faisait pas partie du traité primitif.
3. Cf. *Justin der Märtyrer*, Breslau, 1840, p. 149.
4. M. Zahn dit simplement (art. cit., p. 28 In derselben Lücke kann auch das gestanden haben was Prokopius bei seiner Anführung im Sinn hatte.
5. Cf. Holl, n° 107, l. 239 sq.

échappé aucun de ceux qui, à notre connaissance, ont tenté d'identifier cette citation, depuis Grabe[1] jusqu'à M. Zahn. Mais bien que ce soit à propos des tuniques de peau que Procope cite l'orthodoxie des « Maîtres », l'erreur qu'il dénonce a beaucoup plus de portée. Les allégorisants qu'il combat professent au sujet du corps de l'homme une double erreur : celle de croire que le corps qu'il a présentement lui a été donné après la chute et est désigné dans l'Ecriture par les tuniques de peau allégoriques, et cette autre que le corps formé avant la création de la poussière de la terre n'était qu'un corps plus subtil et comme spirituel[2]. Tous les anciens écrivains ecclésiastiques connus de Procope qui, sur l'un ou l'autre de ces points, ou l'un ou l'autre de ces textes, professent l'opinion orthodoxe, condamnent donc la doctrine des allégorisants. Et de fait, la plupart des auteurs cités par Procope en même temps que Justin, sauf Clément d'Alexandrie dans les *Stromates*, et Méthode, dans son *De Resurrectione*, tandis qu'ils s'étendent longuement sur le récit de la *Genèse*, où il est raconté que Dieu a façonné le corps de l'homme avec de la terre, et en donnent une interprétation sans aucun doute orthodoxe, ne parlent pas du tout des tuniques de peau[3].

Il n'y a donc aucune raison d'exiger la mention des tuniques de peau dans le περὶ ἀναστάσεως pour identifier la citation de Procope, et puisque nous trouvons dans ce traité une interprétation de la création du corps d'Adam tout à fait conforme à la sienne, il devient assez vraisemblable que Procope vise ici le passage de notre premier fragment, où l'auteur du περὶ ἀναστάσεως montre que Dieu, après avoir façonné lui-même notre corps avec le limon au commencement du monde pourra aussi bien le ressusciter à la fin, sans pour cela déroger à sa dignité.

Si donc toutes nos déductions sont légitimes, Procope a eu sûrement entre les mains un traité *Sur la Résurrection* attribué à Justin, et il est possible, ou même assez probable, que ce traité ait été le même dont Jean de Damas nous donne des extraits dans ses *Sacra Parallela*, et ainsi nos fragments étaient très vraisemblablement attribués à Justin dès le VIe siècle ou même dès la fin du Ve.

---

1. Cf. *Spicilegium Patrum* IIl seculi. Oxford, 1700, p. 194 c.
2. Voyez ci-dessus le texte dans la note 1 de la page 76.
3. M. Zahn avait fait remarquer la chose pour Irénée, mais sans en tirer autrement parti (art. cité, p. 21-22).

II

LE SILENCE D'EUSÈBE ET DE JÉRÔME

Dans toute l'antiquité chrétienne il a circulé sous le nom de Justin une foule d'ouvrages qui sûrement n'avaient pas pour auteur le philosophe apologiste du second siècle. Dès le temps d'Eusèbe on avait ajouté à la liste des œuvres complètes de Justin un nombre considérable d'écrits apocryphes. Mais il est singulier que dans cette liste nous ne trouvions nulle part mentionné le Traité περὶ ἀναστάσεως.

Eusèbe († 339) n'en parle pas, malgré la notice assez longue qu'il consacre à Justin dans son *Histoire ecclésiastique*[1]. Et cependant il s'était engagé dès le début de sa relation à nous indiquer tous les livres du philosophe martyr qui sont parvenus à sa connaissance : τὰ εἰς ἡμετέραν γνῶσιν ἐλθόντα.

L'origénisme d'Eusèbe ne peut être invoqué pour expliquer son silence. Bien qu'il ne soit pas douteux que l'auteur du περὶ ἀναστάσεως interprète l'Écriture avec des tendances réalistes et antipneumatiques très tranchées, et qu'il nous apparaisse plutôt comme un précurseur de Méthode que d'Origène, il n'est guère vraisemblable que malgré sa grande sympathie pour Justin, contre toutes ses habitudes de probité historique et nonobstant sa promesse, Eusèbe ait omis à dessein et de parti-pris de mentionner un livre qu'il connaissait.

Cependant Eusèbe ajoute à la fin de son énumération : πλεῖστα δὲ καὶ ἕτερα παρὰ πολλοῖς φέρεται ἀδελφοῖς τῶν αὐτοῦ πόνων. Eusèbe entendait donc dire autour de lui que plusieurs possédaient des œuvres de Justin non signalées dans la liste qui précède. Le peu de zèle qu'il a mis à prendre connaissance de ces livres qui « circulaient chez les frères » ne nous indique-t-il pas que ceux-ci lui paraissaient peu importants ? ou serait-ce que précisément leurs tendances antiorigénistes plus marquées que celles des autres livres de Justin qu'il avait lus, ne lui aurait inspiré aucun désir d'entrer en contact avec des ouvrages dont il savait par avance que les idées

1. H. E. IV, 18, éd. Schwarz, Euseb. Werke, t. II, p. 365-366. Eusèbe cite les deux Apologies (λόγος πρὸς Ἀντωνῖνον ὑπὲρ τῶν καθ' ἡμᾶς δογμάτων et δευτέρα ὑπὲρ τῆς ἡμετέρας πίστεως ἀπολογία), un λόγος πρὸς Ἕλληνας, un autre appelé aussi ἔλεγχος, un λόγος περὶ τοῦ θεοῦ μοναρχίας, un ψάλτης, un περὶ ψυχῆς, le διάλογος πρὸς τοὺς Ἰουδαίους, qui n'est autre que le *Dialogue avec Tryphon* et enfin d'après Irénée un πρὸς Μαρκίωνα σύνταγμα.

lui déplaisaient? Dans cette dernière et tout à fait hasardeuse hypothèse, il y aurait quelque chance pour que le traité cité par Jean de Damas et Procope ait été précisément un de ces πλεῖστα καὶ ἕτερα τῶν αὐτοῦ πόνων, et le silence d'Eusèbe ne serait pas tellement absolu qu'on puisse s'en servir comme d'un argument décisif contre l'existence au début du IVe siècle d'un traité justinien *Sur la Résurrection de la chair*.

Jérôme, qui reproduit à peu près exactement les indications d'Eusèbe dans son *De Viris illustribus* à propos de Justin, ne parle pas davantage du περὶ ἀναστάσεως. Il ajoute seulement un *Liber contra omnes haereses*, et ne semble pas avoir connu notre traité attribué à Justin. Mais la dépendance de Jérôme vis-à-vis d'Eusèbe[1] rend ce silence moins significatif.

IV

LA CITATION DE MÉTHODE.

On a voulu trouver chez l'évêque d'Olympe, contemporain d'Eusèbe et adversaire acharné de l'origénisme, un témoignage en faveur de l'authenticité justinienne des fragments περὶ ἀναστάσεως cités dans les *Sacra Parallela*. Les écrits de Méthode ne nous sont pas parvenus entièrement en grec : quelques fragments épars dans ces nombreux florilèges grecs ou syriaques qui furent composés pendant la période qui va du VIe siècle au moyen âge, et des versions slaves presque intégrales nous ont été seulement conservés. Le texte où l'on croit voir une citation du περὶ ἀναστάσεως nous est parvenu en grec dans la Bibliothèque des manuscrits de Photius[2], en syriaque dans deux florilèges du British Museum dont les manuscrits sont catalogués et décrits par M. Wright[3], en slave dans les versions récemment collationnées par M. Bonwetsch[4]. Nous ne nous occuperons ici que des textes grec et syriaque qui seuls nous donneront matière à recherches et à conclusions, et les em-

1. Il donne les ouvrages de Justin exactement dans ce même ordre. Il se pourrait d'ailleurs que ce « Liber contra omnes haereses » qu'il connaît sans doute par Irénée (σύνταγμα πασῶν τῶν αἱρέσεων) fût le même que le σύνταγμα πρὸς Μαρκίωνα, ou que celui-ci ne fût qu'une partie de celui-là.

2. Édit. Bekker, Berlin, 1825, t. II, c. 234, p. 298.

3. *Catalogue of Syriac Manuscripts*, London, 1871, Part. II, p. 915. col. 1, nº MDCCCLV et p. 1009, col. 1, nº MDCCCLXIV.

4. M. Bonwetsch les a utilisés dans sa récente édition des œuvres de Méthode : *Methodius Schriften*, Leipzig und Erlangen, 1891, p. 231-233.

prunterons l'un à l'édition des œuvres de Méthode, l'autre à la publication de M. Martin dans les Analecta au Cardinal Pitra[1]. Ce texte se trouvait au l. II (ch. XXVIII) de l'*Aglaophon* ou *Dialogue sur la Résurrection.*

Εἰ γὰρ δι.ὰ τὸ μὴ ἐλευθερῶσαι τὴν σάρκα καὶ ἀναστῆσαι σάρκα ἐφόρεσεν, τί καὶ περισσῶς σάρκα ἐφόρει ἣν οὔτε σῶσαι οὔτε ἀναστῆσαι προῄρητο; ἀλλ'οὐδὲν περισσῶς ποιεῖ ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ. οὐκ ἄρα ἀνωφελῶς τὴν μορφὴν τοῦ δούλου ἀνέλαβεν, ἀλλὰ πρὸς τὸ ἀναστῆσαι καὶ σῶσαι. ἀληθῶς γὰρ ἄνθρωπος ἐγένετο καὶ ἀληθῶς ἀπέθανε, καὶ οὐ τῷ δοκεῖν, ὅπερ ἐστὶν οὔ, — ἦν γὰρ ἐν αὐτῷ πάντα ναί, — ἵνα ἀληθῶς πρωτότοκος ἀναφανῇ τῶν νεκρῶν, τὸν χοϊκὸν ἀληθῶς μεταβαλὼν εἰς οὐράνιον καὶ τὸν θνητὸν εἰς ἀθάνατον. Ἰουστῖνος δὲ ὁ Νεαπολίτης, ἀνὴρ οὔτε τῷ χρόνῳ πόῤῥω ὢν τῶν αποστόλων οὔτε τῇ ἀρετῇ, κληρονομεῖσθαι μὲν τὸ ἀποθνῄσκον, κληρονομεῖν δὲ τὸ ζῶν λέγει, καὶ ἀποθνῄσκειν μὲν σάρκα, ζῆν δὲ τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν· ὁπόταν δὲ σάρκα ὁ Παῦλος καὶ αἷμα μὴ δύνασθαι τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ κληρονομῆσαι λέγῃ οὐχ ὡς ἐκφαυλίζων, φησί, τῆς σαρκὸς τὴν παλιγγενεσίαν ἀποφαίνεται, ἀλλὰ διδάσκων οὐ κληρονομεῖσθαι βασιλείαν θεοῦ, αἰώνιον ὑπάρχουσαν ζωὴν, ὑπὸ τοῦ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα ὑπὸ τῆς ζωῆς. εἰ γὰρ ἐκληρονομεῖτο ἡ βασιλεία τοῦ θεοῦ ὑπὸ τοῦ σώματος, ζωὴ ὑπάρχουσα, συνέβαινεν ἂν τὴν ζωὴν ὑπὸ τῆς φθορᾶς καταπίνεσθαι· νῦν δὲ τὸ τεθνηκὸς ἡ ζωὴ κληρονομεῖ, ἵνα εἰς νῖκος καταποθῇ ὁ θάνατος ὑπὸ τῆς ζωῆς καὶ τὸ φθαρτὸν τῆς ἀφθαρσίας κτῆμα καὶ τῆς

Si c'est pour ne pas libérer la chair et pour ne pas la ressusciter qu'il a revêtu une chair, pourquoi donc aurait-il revêtu une chair, lui à qui il n'aurait plu ni de la sauver, ni de la ressusciter? Le fils de Dieu ne fait rien de superflu. Ce n'est donc pas sans utilité qu'il a pris la forme de l'esclave, mais pour la ressusciter et la sauver. Car c'est véritablement qu'il s'est fait homme, c'est véritablement qu'il a souffert, et non en apparence, — ce qui n'est pas possible[2], car il avait tout en lui — afin de ressusciter véritable premier né d'entre les morts, transformant véritablement le terrestre en céleste, le mortel en immortel. Justin donc de Néapolis, cet homme qui n'était éloigné des apôtres ni par le temps ni par la valeur, dit que ce qui est constitué en héritage c'est le mort, que ce qui hérite c'est le vivant, et que la chair est ce qui meurt tandis que ce qui vit c'est le royaume de Dieu. Et lorsque Paul dit que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, il ne déclare pas, dit-il, qu'il méprise la régénération de la chair, mais il enseigne que le royaume de Dieu, comme il est vie éternelle, n'est pas hérité par un cadavre, mais que c'est un cadavre qui est hérité par la vie. Car s'il arrivait que le royaume de Dieu fût hérité par un cadavre, alors que le royaume est vie, il arriverait que la vie serait absorbée par la corruption, mais aujourd'hui au contraire, c'est la vie qui hérite ce qui est mort,

1. T. IV, frag. XVIII, 2, p. 201-202. Nous nous bornerons ici à en donner la traduction aussi littérale que possible.

2. Il faut lire ici *d'îthèh lâ*, traduction servile du grec ὅπερ ἐστὶν οὔ, et non pas *d'îth hâlâ*, incompréhensible. L'éditeur des *Analecta* a mal coupé le texte du manuscrit.

ἀθανασίας ἀναφανῇ, ἄφετον μὲν καὶ ἐλεύθερον θανάτου γενόμενον καὶ ἁμαρτίας, δοῦλον δὲ καὶ ὑπήκοον ἀθανασίας, ὅπως τῆς ἀφθαρσίας ᾖ τὸ σῶμα κτῆμα, καὶ μὴ τοῦ σώματος ἡ ἀφθαρσία.

pour que dans la victoire soit engloutie la mort par la vie, et que le corruptible ressuscite possession de l'incorruptible et de l'immortel. Alors il sera débarrassé et délivré de la mort et du péché, serviteur obéissant de l'immortalité, de telle sorte que le corps devienne le bien de l'incorruptibilité et non l'incorruptibilité le bien du corps.

Nous avons donc ici à propos de l'exégèse du chapitre xv de la *Première Épître* de Paul *aux Corinthiens* une citation de Justin de Neapolis. Ce Justin est bien l'auteur des *Apologies*[1] et du *Dialogue avec Tryphon*; toutefois Méthode n'indique pas le nom de l'ouvrage auquel il emprunte ce passage.

Les limites exactes de la citation, noyée dans le texte de Méthode, ne paraissent pas clairement indiquées au premier abord. Où commencent les paroles textuelles de Justin? Comme l'a fort bien fait remarquer M. Zahn — contre tous ceux qui avaient parlé de cette citation avant lui[2], — Méthode résume tout d'abord la pensée de Justin, soit en employant les termes même qu'il trouve dans sa source justinienne, soit en les modifiant et résumant la pensée de Justin à sa guise : Justin nous dit que ce qu'on hérite c'est la mort, etc., κληρονομεῖσθαι μὲν τὸ ἀποθνῆσκον ... τῶν οὐρανῶν. Puis viennent les paroles textuelles de Justin : ὁπόταν δὲ σάρκα ὁ Παῦλος... jusqu'à la fin.

Nous ne pouvons ici qu'adhérer à l'élégante démonstration de M. Zahn[3]. Toute la question se réduit à savoir si le mot φησί qui introduit la phrase ὁπόταν δὲ σάρκα ὁ Παῦλος ... est de Photius († 891) citant Méthode, ou de Méthode citant Justin[4]. Dans le premier cas, les termes de la citation seraient de Méthode, dans le second cas, ils seraient de Justin. Or un des deux florilèges syriaques nous permet de constater que le mot φησί n'est point de Photius. En effet, le traducteur syriaque a traduit littéralement le mot φησί par le verbe syriaque *'émar* correspondant, et la chose est d'autant plus remarquable qu'il en résulte une véritable anomalie et de l'obscurité dans le texte syriaque[5]. Mais si le mot

1. Cf. *Apologie*, I, n° 1 ; Οττο, p. 4-6 : ἀπὸ Φλαουΐας Νέας πολέως.
2. Sauf Iahn. Cf. *Methodii opera*, Hall, 1865, p. 93, d'après Zahn (art. cité, p. 1, note 3).
3. Art. cité, p. 709.
4. M. Bonwetsch a résolu la question dans le sens de Zahn en insérant le texte donné par Photius tel quel (avec φησί) dans son édition des œuvres de Méthode.
5. Au point que M. Martin a fait un contresens dans la version latine qu'il a donnée du texte.

'émar se rencontre dans le texte syriaque, c'est que le traducteur syriaque avait entre les mains un texte grec où le mot φησί se lisait déjà, et comme le manuscrit du florilège syriaque en question est sûrement d'après Wright[1] du VIIe siècle, par conséquent de deux siècle antérieur à la *Bibliotheca Codicum* de Photius, il s'ensuit que le mot φησί n'est pas de Photius mais de Méthode lui-même. Toute la citation donc : ὁπόταν δὲ σάρκα ὁ Παῦλος ... καὶ μὴ τοῦ σώματος ἡ ἀφθαρσία — l'enchaînement des phrases et la suite de la pensée nous mènent jusque là, — est attribuée par Méthode à Justin.

M. Zahn confirme d'ailleurs cette démonstration par deux remarques tirées de la teneur même de la citation. D'abord on y lit une exégèse du ch. XV de la *Ire Épître aux Corinthiens* différente de celle que Méthode vient d'exposer lui-même quelques lignes plus haut[2]. Pour Méthode, la chair dans l'expression de Paul ne désigne pas la chair elle-même, mais l'instinct aveugle qui nous pousse aux plaisirs sexuels ; la citation au contraire entend la chair au sens ordinaire du corps, ce qui est tout à fait conforme du reste aux habitudes de Justin. De plus, l'annonce solennelle du témoignage de Justin, les détails donnés sur sa personne vénérable nous font attendre une citation importante. Si les phrases ὁπόταν sq. n'étaient point de lui, l'endroit qui précède, où Méthode ne fait que résumer les idées de Justin, répondrait insuffisamment à une introduction aussi pompeuse.

Méthode nous donne donc toute une longue citation de Justin. Comme nous ne retrouvons nulle part ladite citation dans les œuvres authentiques ou non qui nous sont parvenues sous le nom de Justin, on peut se demander jusqu'à quel point il est prudent de se fier à une telle indication. Il est certain que malgré le silence relatif d'Eusèbe sur Méthode, l'auteur de l'*Aglaophon* était très versé dans la connaissance des écrivains ecclésiastiques qui l'avaient précédé. Il connaît[3], cite ou utilise Athénagore, Méliton, Théophile, Irénée, combat Origène. Pour ce qui concerne Justin, il y a tout lieu de croire qu'il connaît la *Ire Apologie*, car, contrairement à l'habitude de Tatien, d'Irénée, de Tertullien, qui l'appellent simplement « philosophe et martyr », Méthode le désigne comme Νεαπολίτης d'après les termes mêmes dans lesquels Justin se nomme lorsqu'il adresse son Apologie à l'empereur Hadrien[4]. De ce chef donc Méthode a droit à quelque crédit.

---

1. « This manuscript is written in a neat Estrangēlā of the VIIth Century » (Catalogue, p. 915)
2. II, 18, 1-3, éd. Bonwetsch, p. 229-230.
3. Cf. Bonwetsch. *Die Theologie des Methodius von Olympus*, p. 162 sq.
4. I, 6, voyez plus haut, p. 89, note 1.

Mais si Méthode a lu cette citation dans un ouvrage attribué à Justin, quel est donc cet ouvrage ? M. Zahn a encore tenté de montrer que ce traité était celui dont les *Sacra Parallela* nous ont laissé des fragments. C'est dans son *De Resurrectione* que Méthode nous communique ce morceau justinien : il est assez naturel de conjecturer qu'il l'a pris dans un traité du même nom. La chose n'est pas impossible, car le traité attribué par les *Sacra Parallela* à Justin est sûrement antérieur à Méthode[1]. De plus, le morceau cité, comme tout le traité περὶ ἀναστάσεως, est dirigé contre des adversaires du même genre, ceux qui nient que la chair de l'homme soit digne de ressusciter. Et surtout, entre la langue du traité et celle de la citation, il y a une coïncidence singulière et qui paraît décisive : le mot παλιγγενεσία qui ne se trouve employé dans le sens de résurrection nulle part par Méthode, ni par les anciens auteurs de traités sur la résurrection comme Tertullien ou Athénagore, se rencontre employé en ce sens à la fois dans la citation justinienne de Méthode et dans le περὶ ἀναστάσεως des *Sacra Parallela*[2]. En outre le mot κακίζουσιν, dont l'auteur des fragments sur la Résurrection s'est servi pour marquer l'attitude de ceux qui dénigrent et ravalent la chair, se trouve avoir un correspondant assez exact dans le verbe ἐκφαυλίζων de la citation de Méthode. M. Zahn aurait pu ajouter que, si la citation, en dépit de ces deux précédentes similitudes verbales, présente dans l'ensemble du style plus de ressemblance avec certains passages de Méthode qu'avec les fragments de Justin, on l'expliquerait aisément par le fait que l'auteur de la citation, tout comme Méthode, raisonne sur le texte de la *Ire Épître aux Corinthiens* et se sert tout naturellement du vocabulaire de Paul[3]. Au reste l'auteur des fragments s'en est servi lui aussi dans sa conclusion : ἆρα ἦν καὶ καινὸν τὸ τὸν Θεὸν ὑπισχνεῖσθαι μὴ τῇ ἀφθαρσίᾳ τὴν ἀφθαρσίαν τηρεῖν, ἀλλὰ τὴν φθορὰν ἀφθαρσίαν ποιεῖν[4], et dans la même manière antithétique, ce qui en outre rendrait peut-être assez vraisemblable que l'auteur du περὶ ἀναστάσεως ait parlé du texte des Corinthiens dans le cours de son ouvrage.

L'étude[5] des rapports que présentent nos fragments sur la Résurrection avec le traité de Méthode permet encore de faire paraître plus vraisemblable l'hypothèse de M. Zahn. On constate entre les deux traités une série de développements parallèles. Ainsi nos fragments insistent, pour en tirer une preuve de la puissance

1. Cette antériorité apparaît par l'étude du style et des idées.
2. Cf. Holl, n° 107, l. 187 et 294 ; n° 109, l. 8.
3. Cf. Les mots κληρονομεῖσθαι, ἀφθαρσία, ἄφθαρτος, etc.
4. Holl, n° 109, l. 19 sq.
5. Cf. Bonwetsch, *Die Theologie des Methodius*, pp. 160-162.

de Dieu et du même coup un argument en faveur de la résurrection des corps sur le caractère merveilleux de la génération humaine produite par une minuscule gouttelette d'humeur[1]; de même Méthode. Tous deux exposent que de même qu'un artiste peut refaire une statue détruite, de même, Dieu peut à nouveau extraire de la poussière le corps de l'homme lorsqu'il y est retourné[2]. Tous deux tirent un argument analogue de la comparaison de Dieu ressuscitant les corps avec le fondeur qui peut fondre à nouveau les alliages dont il aurait séparé et retenu les composants[3], ou encore de ce que les artistes n'aiment pas laisser leurs œuvres s'altérer et se dégrader, mais les réparent et les recommencent au besoin[4]. Et enfin tous deux font ressortir que l'homme étant composé d'une âme et d'un corps, il doit ressusciter aussi avec son corps[5]. Ces points communs aux deux auteurs sont d'autant plus frappants qu'ils portent sur des arguments (le premier et le dernier exceptés) qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, pour autant du moins que nous l'avons pu constater, dans les auteurs qui ont traité de la résurrection des corps, ni chez Irénée, ni chez Tertullien, ni chez Athénagore. On ne peut cependant conclure d'une manière positive que Méthode dépend de nos fragments, car si les idées sont étonnamment concordantes, on ne trouve pas la même similitude dans les termes : il suffit de se reporter aux passages qui viennent d'être cités pour s'en rendre compte. Mais il n'en reste pas moins vrai que ces rapprochements renforcent singulièrement la vraisemblance de l'hypothèse de M. Zahn, et tendent à nous faire accepter que Méthode avait bien lu ce passage qu'il cite dans un traité attribué à Justin, le même sans doute que Procope et Jean de Damas ont connu.

La difficulté toutefois reste grande si l'on veut faire tenir cette citation relativement assez longue dans les lacunes des fragments que nous a conservés le recueil des *Sacra Parallela*. Nous avons vu à propos de Procope de Gaza qu'il ne fallait point s'exagérer leur longueur[6]. Tout ce que l'on peut dire pour insinuer que cette exégèse de I Cor. xv, 50, pourrait très bien convenir à la suite des idées de notre traité, qu'on la place dans la première ou la seconde lacune, n'est qu'hypothèse invérifiable dans l'état actuel des documents. Il semble même que malgré certaines vraisem-

1. Holl, n° 107, l. 148, et *Aglaophon*, II, 20, 7 (éd. Bonwetsch, p. 235).
2. Id., l. 187, et *Agl.*, I, 43, 4 p. 144.
3. Id., l. 207, et *Agl.*, II, 27, 2.
4. Id., l. 268, et *Agl.*, I, 35, 3 p. 126.
5. Id., l. 283, et *Agl.*, I, 50, 3-4 p. 159-160.
6. Voyez plus haut p. 79 sq.

blances auxquelles l'examen du témoignage de Méthode nous a conduits, la division que l'auteur de nos fragments annonce pour son traité ne nous laisse guère attendre cette citation de l'épître de Paul.

Nous ne trouvons donc dans toute l'ancienne littérature chrétienne que des témoignages trop éloignés des faits ou trop inconsistants pour nous donner l'assurance de l'origine justinienne de notre traité. Ils ne renferment point la contradiction flagrante qui nous décèlerait l'œuvre apocryphe, ils ne contiennent pas non plus une ferme certitude de l'authenticité. Seule, peut-être, la comparaison attentive des fragments du Περὶ ἀναστάσεως avec les œuvres assurément justiniennes pourrait-elle trancher la question.

G. Archambault.

ÉTUDES SUR PLAUTE, *ASINARIA*

I. — La seconde et la troisième scènes et la composition générale.

La seconde scène de l'*Asinaria* (vers 127-152) est un monologue d'un jeune homme amoureux. Il se plaint de la *lena* qui l'a mis à la porte, et, dans un moment d'emportement, il fait tomber sa colère sur la jeune courtisane qu'il aime, et qui est la fille de la *lena*. L'interscène qui précède le v. 127 est du type classique : nom propre, puis rôle (ARGIRIPPVS ADOLESCENS).

Dans la scène suivante (153-248), la *lena* sort de chez elle et vient dialoguer avec le jeune homme. Le nouvel interscène, contrairement à l'usage, place les rôles avant les noms propres : LENA CLERETA (OU CLEERETA), ADOLESCENS ARGIRIPPVS. Perturbation qui réclame l'attention ; si l'ordre usuel a été interverti, c'est sans doute qu'il y a eu un temps où les noms figuraient sans les rôles, ou bien les rôles sans les noms. Celui des deux éléments qui a été ajouté après coup a, par là même, une autorité médiocre.

Des deux éléments, le seul ancien est l'élément *rôles*, car, au cours du dialogue, les deux interlocuteurs sont représentés par les mots LENA et ADOLESCENS, non par des noms propres. Donc, l'élément suspect est l'élément *noms*[1]. Et comme il y a dans la pièce deux jeunes gens amoureux de la même femme, on peut se demander si celui qui parle dans nos deux scènes, et qui n'y est nommé nulle part, est bien celui dont le nom a été ajouté dans les deux interscènes, *Argyrippus*. Ce pourrait tout aussi bien être son rival, *Diabolus*, si par hasard la restauration de deux interscènes incomplets a donné lieu à une méprise d'un rubricateur. Il

1. Nous ignorons le nom du *mercator*, à qui, probablement, Plaute n'en avait pas donné. Nous ignorons aussi le nom du parasite, et ceci est plus caractéristique. La conclusion à tirer de ce fait, c'est que tous les *noms* qui figurent dans les interscènes ont été puisés dans les parties actuellement conservées du dialogue. Donc, dans le ms. mutilé dont il sera question plus loin, il n'existait des interscènes que les parties écrites à l'encre rouge (*sigles* et *rôles*) ; le rubricateur n'avait pas exécuté les *noms*, c'est-dire les parties à l'encre noire.

est clair que la pièce entière sera gravement modifiée dans son aspect, selon qu'on attribuera deux scènes, formant ensemble cent vingt-deux vers, à l'un des deux jeunes gens ou à l'autre. De la sorte, des conséquences considérables peuvent naître d'une correction insignifiante en soi. Je n'hésite pas à affirmer que la correction est à faire, et que dans les deux interscènes « ARGIRIPPVS » doit être remplacé par DIABOLVS.

Le jeune homme de la scène III parle de faire ses conditions à la *lena* (*in leges meas Dabo* 234 s.), sur quoi la *lena* lui conseille de stipuler tout ce qu'il voudra par un contrat écrit (*syngraphus* 238). Or, dans la suite, ce n'est pas Argyrippe, c'est Diabole qui rédige un *syngraphus* (746, 751). Il n'est pas question d'un écrit en ce qui touche Argyrippe. On suppose chez le poète comique une étrange maladresse professionnelle, si l'on admet qu'il a montré un des deux jeunes gens réalisant, et réalisant seul, l'avis donné à l'autre; ç'aurait été jeter l'esprit des spectateurs dans la confusion[1].

Non seulement la mention du *syngraphus* est un indice positif qui doit orienter les critiques vers Diabole et non vers Argyrippe, mais beaucoup de détails des scènes II-III sont (à moins d'hypothèses désespérées, comme on n'a pas manqué d'en faire) inapplicables à Argyrippe, parfaitement applicables à Diabole, — d'autant plus que sur Diabole rien ne nous renseigne d'ailleurs.

Au jeune homme de la scène III, la *lena* fixe vingt mines comme le prix des faveurs de sa fille pendant un an (vers 230). Cela est dit à point pour Diabole, qui rédige plus tard son contrat en conséquence (752); trop tard pour Argyrippe, qui, avant même que la pièce commençât, savait déjà qu'il avait besoin précisément de vingt mines, et en avait déjà fait confidence à son père (74, 89).

Le personnage de la scène II a fait fortune sur mer et s'est ruiné pour sa maîtresse (135); il ne parle ni de son père ni de sa mère; lui-même et la *lena* insistent sur ses anciennes largesses dans la scène III. Rien dans la pièce ne montre que Diabole ne soit pas aussi un marchand ruiné, orphelin (ou tout au moins indépendant de ses parents) ayant jadis acquis son bien par lui-même. Rien de tout cela, au contraire, ne cadre avec ce qui est dit d'Argyrippe; nulle part il n'est question pour lui d'un avoir personnel, même perdu; il a son père, confident de ses amours, qui est pauvre comme lui; il a sa mère, qui est riche et lui tient la dragée haute.

---

1. Le prix à payer, pour disposer seul de la courtisane pendant un an, est de vingt mines. La durée d'un an et le prix sont énoncés dans la scène III (230, 235); les mêmes conditions se retrouvent également pour Argyrippe (89, 848) et pour Diabole (752, 754), de sorte qu'il n'y a rien à en tirer pour l'identification du héros de nos deux scènes.

Et non seulement il ne s'est jamais ruiné pour sa maîtresse, mais il n'a jamais fait un cadeau sérieux (*Quid dedit... ?* 524).

Le personnage des scènes II-III tempête contre la *lena ;* il menace de la dénoncer à la police ainsi que sa fille (131) ; il menace de la dompter par la faim (145) ; il argumente longuement sur l'argent dépensé ; il finit par proposer un arrangement d'argent (229). Il s'humanise vis-à-vis de la jeune courtisane en réfléchissant qu'elle n'est pas responsable (146), mais nulle part il ne dit un mot qui sente soit la tendresse, soit l'attendrissement. Tout cela peut être conforme au caractère de Diabole ; rien de tout cela n'est conforme au caractère d'Argyrippe, que la *lena* appelle un pleurard (*largus lacrumarum* 533), qui pleure en effet sur la scène (620), qui parle de la *lena* avec désespoir, mais sans colère (594, 632). Argyrippe, même en passant, ne s'emporterait pas contre sa chère Philénium, qu'il aime d'amour vrai et dont il se sait aimé. L'amant qui peut englober Philénium dans sa folle colère, c'est celui à qui elle ne s'est jamais donnée que sans amour, et qui peut-être connaît ou devine le sentiment qu'elle a pour son rival.

Le personnage de la scène III part au forum (245). Cela peut convenir à Diabole, qu'on retrouve plus tard (746) avec son parasite, venant on ne sait d'où. Non à Argyrippe, dont il est dit (on verra que c'est à l'acte suivant) qu'il est dans une maison (*hic est intus* 329).

Au forum, le personnage de la scène III compte recourir à des amis, au besoin à des usuriers. L'homme qui forme ce projet n'est évidemment pas Argyrippe, qui s'est adressé à son père pour avoir de l'argent, et qui ne pourrait maintenant songer à des étrangers que s'il expliquait pourquoi il n'attend plus rien de son père.

L'amoureux des scènes II-III a déjà reçu de la *lena*, avant que ces scènes commencent, un congé définitif. Ce congé, il est vrai, devient conditionnel quand le personnage parle d'apporter de l'argent ; mais, malgré cet adoucissement, la situation d'Argyrippe est autre au v. 533. Là, la *lena* dit à sa fille qu'elle le mettra à la porte s'il n'apporte pas d'argent, mais elle ne dit pas qu'elle ait à le chasser une seconde fois. Au vers 534, la *lena* (ou sa fille ?) prononce les mots *hic dies summust*, lesquels, malgré l'obscurité de ce passage corrompu, donnent à penser qu'Argyrippe ne doit être chassé que le soir. Plus loin (594), Argyrippe a enfin reçu son congé ; lui non plus ne dit pas, « pour la seconde fois ». Plus loin encore (632 ss.), Argyrippe parle comme s'il n'était chassé qu'à cause des vingt mines promises par Diabole. Enfin au v. 594 (lequel faisait probablement partie du quatrième acte, tout au moins du troisième), l'esclave d'Argyrippe découvre que son maître a été mis

à la porte ; il devrait en avoir été informé, si la chose avait été faite avant la seconde scène de la comédie. Enfin, le seul fait qu'Argyrippe et sa maîtresse paraissent dans les bras l'un de l'autre (585 ss.) est incompatible avec le fait qu'Argyrippe serait l'amoureux évincé des scènes II-III. — Qu'on relise avec soin la scène entre la *lena* et sa fille ; on sentira que le héros des scènes II-III ne peut être Argyrippe. Car la première chose que la *lena* devrait dire à l'amoureuse est justement ce qu'elle ne lui dit pas : « Il est allé au forum chercher à emprunter ; s'il trouve prêteur tu seras à lui ».

Pour toutes ces raisons, il me paraît assuré que la correction des interscènes est légitime. En faisant disparaître une multitude d'obscurités qui intéressaient la composition, cette correction permet peut-être d'examiner avec plus de netteté le problème de la répartition des cinq actes.

Deux grands blocs de texte, indivisibles l'un et l'autre, appartiennent certainement aux actes II et IV. Le premier bloc va de 249 à 503, et comprend le monologue de l'esclave Libanus, le dialogue de celui-ci avec son camarade Léonide, les scènes de Libanus seul, des deux esclaves ensemble avec le marchand ; les vers 265, 378-379, 403 montrent la continuité du tout. Le second bloc indivisible va de de 545 à 745 ; il comprend un nouveau dialogue des deux esclaves, munis cette fois de l'argent escroqué, et la scène où ils font acheter chèrement cet argent à Argyrippe et à sa maîtresse ; la continuité est démontrée par les v. 585-586. De ces deux blocs, le premier ne peut appartenir à l'acte Ier, car le v. 251 indique qu'il s'est passé un long temps depuis que Libanus a quitté son vieux maître (117) ; le second ne peut appartenir à l'acte V, car il faut un intervalle pour que Diabole et son parasite aient été renseignés sur l'emploi fait des vingt mines au profit d'Argyrippe et de son père. D'autre part, les deux blocs ne peuvent appartenir à deux actes successifs, car dans tous deux les personnages principaux sont les deux esclaves, dans tous deux le principal type métrique est l'ïambique septénaire, dans tous deux l'intérêt roule sur la somme d'argent ; s'il avaient à eux deux constitué un groupe continu, ç'aurait été là comme une pièce dans la pièce. De tout cela il résulte nécessairement que le bloc 249-503 appartient à l'acte II, le bloc 545-745 à l'acte IV.

L'acte V comprend tout au moins les v. 810-941, c'est-à-dire la scène où Diabole et son parasite conviennent de prévenir la mère d'Argyrippe, la scène où Argyrippe et son père se mettent à table avec la courtisane, enfin la scène de dénouement où le mari infidèle est surpris. Dans les deux dernières de ces trois scènes, le vieillard est vu *accubans* avec la courtisane (832, 878) ; on ne peut

donc songer à les séparer l'une de l'autre. Quant à la première, elle serait séparable de la seconde à l'extrême rigueur (on l'en sépare dans le numérotage conventionnel des actes), mais ce serait chose déraisonnable; le parasite, qui va chercher la femme jalouse, n'a pas besoin d'un entr'acte pour la trouver dans la maison voisine et reparaître avec elle sur le seuil; il a tout le temps, pendant qu'Argyrippe et son père prononcent les vingt et un vers 828-850. — Le commencement de l'acte V devait être formé par la scène du *syngraphus* (746-809). Cette scène débute abruptement (*Agedum istum ostende quem conscripsti syngraphum*), sans qu'on voie d'où viennent les deux interlocuteurs; s'il n'y a pas mutilation, c'est l'indice d'un commencement d'acte. A la fin de la scène, les deux personnages font mine d'entrer ensemble dans une maison. C'est évidemment chez la *lena*, à qui Diabole apporte de l'argent emprunté au forum, en même temps que le contrat rédigé pour lui par le parasite, et qui doit lui donner pendant un an la jouissance exclusive de Philénium.

La scène du *syngraphus*, entre Diabole et le parasite, finit par *Sequere intro*. — *Sequor*. La scène qui vient immédiatement après, et dont les personnages sont encore Diabole et le parasite, commence par *Sequere hac*. Cela suffit pour montrer qu'une scène intermédiaire est perdue, et il est aisé d'en deviner le sujet. Au moment où les deux personnages vont entrer dans la maison, la *lena* en sort. Elle annonce à Diabole qu'Argyrippe l'a devancé, et que celui-ci, pour un an, est devenu unique locataire de Philénium; elle explique que l'argent d'Argyrippe lui a été procuré par son père, qui a escroqué sa propre femme, et qu'en conséquence le vieillard aura sa part du bon souper, et, ajoutera-t-elle peut-être, de l'aubaine amoureuse. Diabole, que ces révélations accablent au moment même où tous ses désirs semblaient se réaliser, est pris d'une violente colère, et on comprend comment, lorsqu'il se retrouve en tête à tête avec le parasite, il parle un peu légèrement d'aller lui-même dénoncer le vieillard débauché à sa femme (817).

A l'acte Ier on attribuera sans conteste les vers 16-126, c'est-à-dire la scène où le vieillard ordonne à l'esclave Libanus de trouver de l'argent pour son fils. Il y avait à cela une difficulté, quand le vers 89 semblait devoir être placé plus loin que 230; cette difficulté a disparu par la correction d'ARGYR PPVS en DIABOLVS. — Il y a chance que l'acte Ier ait contenu quelque chose en dehors de ces cent-dix sénaires. En fait, aucune raison ne s'oppose à ce qu'on attribue à l'acte Ier les deux scènes où j'ai rétabli le nom de Diabole (elles vont du v. 127 au v. 248). C'est ce qui est admis dans le

numérotage conventionnel des actes. D'ailleurs le bloc 249-503, qui appartient à l'acte II, débute par une série de vers qui a tout à fait l'allure d'un commencement d'acte.

A la fin du bloc 249-503, la scène reste vide par la disparition des deux esclaves et du marchand, qui vont trouver le vieillard au forum. Il est donc probable que l'acte II finit avec le v. 503. D'autre part, le début du bloc 545-745 a l'allure d'un commencement d'acte ; donc l'acte IV commence avec le v. 545. D'où il résulte que l'acte III est aujourd'hui réduit à un court tronçon 504-544, c'est-à-dire à la scène entre la *lena* et sa fille. Le dialogue commence abruptement (*Nequeon ted interdictis facere mansuetem meis ?*), et on ne sait d'où viennent les interlocutrices ; de là suit que le v. 304 doit être présumé le premier de l'acte III ; ce qui est perdu est la fin de l'acte. La *lena* devait figurer dans la première des scènes manquantes, car tout en faisant rentrer sa fille dans la maison (543), il semble qu'elle-même reste sur le théâtre. Avec qui y dialoguait-elle? sans doute avec le parasite de Diabole, qui, arrivant du forum, lui annonçait que son « roi » avait trouvé un prêteur et qu'il allait venir verser les vingt mines[1] ; le parasite devait ajouter qu'il avait commission de prévenir la *lena*, afin de déjouer toute entreprise d'un rival, commission aussi de préparer le texte du *syngraphus*. Peut-être le parasite était-il chargé, en outre, de commander à la *lena* un plantureux festin, destiné à régaler l'amant, la maîtresse et le parasite lui-même (s'il en était, ainsi, c'est devant le festin de Diabole qu'allaient s'attabler, à l'acte V, son rival Argyrippe et le vieillard, et, à supposer ce détail mis en lumière dans l'éclaircissement perdu de l'acte V, il devait contribuer à rendre Diabole furieux).

Une autre scène de l'acte III devait avoir pour personnages la *lena* et Argyrippe. Argyrippe en effet, dans l'acte IV, sait que son rival a promis de payer les vingt mines *hodie* (634) ; il sait que le versement n'est pas fait encore (*non dedit* 638). Il a donc été informé ; par qui, sinon par la *lena ?* — D'autre part, quand on le voit dans l'acte IV, il sort de chez la *lena* avec sa maîtresse, à qui il est en train de faire ses adieux. Il a donc été autorisé à la revoir, soit que la *lena* ait eu un mouvement de pitié (ce qui est peu probable), soit plutôt qu'il ait pu invoquer un droit précis fondé sur quelque convention antérieure (ce que semblent indiquer, dans la scène entre la *lena* et sa fille, les mots *Hic dies summust* 534). — Pour qu'on doive admettre une scène d'Argyrippe, il y a une

1. C'est à cette annonce formelle, non à l'intention ou à l'espérance énoncée au v. 234, que font allusion les v. 633-634. La présence du mot *hodie* est caractéristique.

raison qui peut sembler meilleure encore : il faut qu'Argyrippe, dont les spectateurs ont entendu parler soit par son père, soit par ses esclaves, dans les actes I et II, soit enfin connu d'eux (s'il ne l'est pas par une scène perdue de l'acte Ier) à l'acte III. Il n'y pouvait guère avoir d'autre interlocuteur que la *lena*, car pendant que l'acte III se déroule, son père et les deux esclaves sont au forum, occupés à tirer du marchand les vingt mines qu'il destinait à l'intendant Sauréa. — La nécessité d'une scène d'Argyrippe à l'acte III serait sans doute moins impérieuse si, par hasard, il y avait eu déjà une telle scène au début de l'acte Ier. L'utilité pourtant en resterait grande, même dans cette hypothèse, car il est essentiel que le spectateur ne perde jamais de vue l'existence de deux amants rivaux.

Quant à l'acte Ier, il ne serait pas absurde de le supposer mutilé au commencement. Une scène initiale entre Argyrippe et Léonide serait précieuse pour la clarté de l'exposition ; elle parerait à toute confusion entre les deux amoureux, comme celle où est tombé le correcteur des interscènes II et III, et elle permettrait de mettre en lumière dès le début ce qui est le fond même du sujet, la rivalité d'Argyrippe et de Diabole. Elle pourrait montrer déjà dans l'un le *largus lacrumarum* (533), comme un peu plus loin on voit dans l'autre l'homme violent. Elle ferait comprendre à quel titre Argyrippe a encore à lui la journée (*hic dies summust* 534), et peut encore voir une fois Philénium (585-586). Elle expliquerait aussi comment Léonide, avant d'apprendre par Libanus la commission que celui-ci a reçue du vieillard (362), sait déjà que servir les amours du fils est servir le père (283) ; comment une escroquerie de *vingt mines*, ni plus ni moins, lui paraît un sûr moyen de gagner à jamais la bienveillance de ses deux maîtres (284). Il y aurait d'ailleurs avantage à ce que les vers par lesquels commence actuellement la scène I ne fussent pas les premiers de la pièce ; la phrase de huit vers que prononce Libanus est terriblement difficile à suivre pour des spectateurs qui n'ont pas eu encore le temps d'asseoir leur attention, et elle est d'autant plus déconcertante pour eux qu'ils y voient, chose surprenante, un esclave adjurer un homme libre de ne lui pas mentir, alors qu'ils sont encore dénués de tout renseignement qui oriente leur intelligence. Je note enfin une observation numérique qui peut avoir quelque intérêt. Le tronçon de texte 16-544 serait enfermé entre deux lacunes, comme l'est le tronçon 545-809 ; ces deux tronçons devraient donc être présumés correspondre à des groupes de feuillets entiers d'un même manuscrit. Or le premier tronçon (527 vers, dont 113 sénaires et 11 vers lyriques courts, avec en outre 7 interscènes)

est sensiblement double en étendue du second tronçon (263 vers, dont 65 sénaires, avec en outre 3 interscènes)[1]. Je n'oserais pourtant affirmer la mutilation initiale de l'acte Ier : ce n'est qu'une hypothèse plausible, à laquelle on pourrait substituer, pour améliorer l'acte, l'hypothèse de quelques altérations ou omissions de détail au cours du texte existant.

La scène entre la *lena* et sa fille, au début de l'acte III, a lieu quand la *lena* ne sait pas encore si Diabole trouvera les vingt mines, mais qu'elle peut déjà l'espérer d'après ce qu'a dit Diabole 233 ss. Il est à présumer qu'elle a touché quelques mots de cette espérance à sa fille, et que de là vient la discussion des deux femmes, l'une prétendant tout régler, le jour même, sur la considération de l'argent, l'autre demandant qu'il soit réservé une part à l'amour. La rivalité de Diabole et d'Argyrippe est donc le sujet particulier de cette scène comme le sujet général de toute la pièce. Et lorsque la *lena* dit (587) *Illos qui dant, eos derides*, il faut comprendre que la jeune femme n'a jamais pu aimer Diabole, et qu'en ce moment même elle se refuse éventuellement à l'aimer.

Un détail de l'acte V est plus intelligible après la correction des interscènes II et III ; c'est l'endroit où le parasite espère obtenir

---

1. L'hypothèse impliquerait dans P une disposition pareille à celle que présente A pour le Trinummus, c'est-à-dire que la pièce proprement dite aurait commencé avec un feuillet (autrement, l'Argument ne serait pas aujourd'hui en contact avec le vers 16). On ne s'étonnera donc pas qu'il n'y ait pas de rapport numérique simple entre nos tronçons et celui qui va de la grande lacune de l'Amphitryon à la fin de l'Argument de l'Asinaria. — Si le manuscrit qui a perdu des feuillets était celui qui, d'après les indices tirés du Poenulus, avait 33 lignes à la page, le premier tronçon représenterait 8 feuillets et le second 4 ($33 \times 2 \times 8 = 528$, $33 \times 2 \times 4 = 264$). Le premier recto conservé aurait contenu les vers suivants : 16-40, 42-50 (sans le v. 41, qui suit 55, et sans la répétition de 32-33 après 47). Le verso : 52-55, 41, 56-83, et, ajoutés dans la marge inférieure, 51 et la répétition de 52, qui actuellement suivent 83. — J'ai proposé autrefois, dans mon édition de l'Amphitryon, des considérations sur un ms. à 17 lignes la page, auquel je ne crois plus guère. Si, rejetant mon hypothèse d'autrefois, on voulait ramener ce qui précède la lacune de l'Amphitryon à un groupe de feuillets à 33 lignes la page, il faudrait supposer les arguments et le prologue compris dans le comptage des lignes aussi bien que la pièce ; on aurait 1047 vers et 13 titres ou interscènes, remplissant deux quaternions ($33 \times 2 \times 16 = 1056$). Si c'était à l'Aulularia qu'on voulût appliquer un calcul semblable, il faudrait comprendre dans le comptage le prologue, mais non pas les deux arguments ; on aurait 822 vers et 23 interscènes occupant 13 feuillets ($33 \times 2 \times 13 = 858$). — Le lecteur voit les contradictions et les incertitudes auxquelles la recherche se heurte ; les cantica de l'Amphitryon et de l'Aulularia ajoutent de graves incertitudes en plus. Enfin les interscènes occupaient peut être une ligne unique dans l'*Asinaria*, deux lignes dans d'autres pièces. — Si les interscènes des trois premières pièces étaient tous d'une seule ligne, on arrive à un système plausible avec l'hypothèse d'un ms. à 19 lignes la page ou 38 lignes le feuillet (cf. les recherches connues de Schoell). Amphitryon représenterait $28 + 3$ feuillets, As. prol. et As. arg. 1 feuillet incomplet, Asinaria $14 + 7 + 4$ feuillets, Aulularia 23 feuillets. Le tronçon As. 545-809 offrirait un compte juste (266 lignes $= 38 \times 7$). Le tronçon 16-544 aurait deux lignes de trop (534 au lieu de $532 = 38 \times 14$).

d'Argyrippe, en faveur de son rival, un partage alternatif des nuits de Philénium (918). Je ne sais si l'espoir est fondé (Argyrippe a bien cédé une nuit à son père), mais le calcul a un sens du moment que Diabole est devenu un personnage effectif et non plus un comparse.

Non seulement toute la comédie roule sur la rivalité des deux jeunes gens, mais Plaute, — ou au moins Démophile, — semble avoir conçu l'idée nette d'une opposition de caractères. Diabole est un commerçant, déjà assez âgé pour s'être enrichi par lui-même, peut-être orphelin, habitué à compter sur sa volonté et sur son industrie, s'entendant à payer la volupté, ayant longtemps possédé Philénium sans être aimé d'elle et, probablement, sans se soucier d'être aimé (il ne distingue pas, au v. 208, les marques d'affection de la *lena* de celles de sa fille) ; Diabole est prêt à faire lâchement frapper sa maîtresse par la police ; pour rassurer sa jalousie, il n'a d'espoir qu'en un contrat draconien ; il y introduit des clauses brutales (807 *Tot noctes reddat spurcas*...), il plaisante avec grossièreté sur les plaisirs qu'il achète (787), et la *lena*, qui le connaît, lui propose en plaisantant des sécurités grossières (237) ; enfin, lorsqu'il est pris de colère contre le père de son rival, il commence par songer à une vengeance peu noble et se fait donner par son parasite une leçon de tenue (820 ss.). Le sentimental et faible Argyrippe est probablement un tout jeune homme, qui ne sait que craindre sa mère et implorer son père, larmoyer, parler de suicide (607), qui prête sa bien aimée à son père et en souffre (843 ss.), mais qui aime sincèrement et est sincèrement aimé.

Entre les deux hommes, la jeune Philénium a su faire une différence. Elle qui exerce en conscience son métier de prostituée, qui sait et qui dit qu'elle nourrit toute la maison (519-520), qui tout à l'heure subira les caresses d'un vieillard qui lui répugne (921), et qui, une fois le vieillard surpris par sa femme, le poursuivra de quolibets sans dignité (940-941), elle semble touchante au lecteur d'aujourd'hui, non pas seulement parce qu'elle n'est pas responsable de la profession qui dégrade une femme moderne, mais qui pour une femme antique était une fatalité comme une autre, mais aussi parce que, n'ayant pas droit à la pudeur, elle aspire à l'amour. Tout cela se voyait avant la correction des interscènes II-III ; on voit de plus maintenant que, si elle a longtemps été livrée à l'amant riche, si même elle a feint avec lui le genre de tendresse qu'il cherchait (209), elle est restée néanmoins indifférente à ses largesses, que l'homme qu'elle aime d'une passion profonde est celui dont elle n'a rien reçu, et dont, en ce moment même, elle ne compte rien recevoir. Elle lui a accordé son cœur, ou plutôt elle le lui a

offert d'elle-même (526) ; chaque fois qu'elle a parlé au jeune homme ou qu'elle l'a regardé (523), elle désobéissait à une mère cupide. Elle a jugé à sa valeur l'amant sensuel dont elle ignore l'indigne menace (132) ; toute son âme est à celui qui nous semble un enfant, mais en qui elle berce son espérance (511 *spem soletur suam*).

Louis HAVET.

HYPÉRIDE, *Contre Athénogène*, Col. I, 14.

M. Blass, dans sa quatrième édition d'Hypéride, a laissé une petite lacune dans l'une des premières phrases du plaidoyer contre Athénogène. Οὕτως, ὡς ἔοικεν, ἐξίστησιν [ἀνθρώπου] φύσιν ἔρως προσλαβὼν γυναικὸς ..... ιαν. Ce n'est pas que les conjectures aient manqué ; l'appareil critique en donne la liste assez longue : γυναικὸς καρδίαν (Revillout), αἱμυλίαν (Weil), κακίαν (Hager), ποικιλίαν (Kenyon), πανουργίαν (Zingerle), ἀπιστίαν (E. Bruhn). Aucune de ces leçons n'a été admise par Blass, et, avec raison, il a préféré laisser le substantif incomplet.

Je propose de restituer [πονηρ]ίαν. Ce mot remplit exactement la lacune, qui est de quatre à cinq lettres. Pour le sens, il me paraît bien caractériser la coquinerie de la vieille Antigona, autrefois courtisane sans scrupules, maintenant complice d'Athénogène pour faire signer à un amoureux aveuglé par la passion un contrat ruineux.

P. FOUCART.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LACTANCE

I

NOM DE LACTANCE

D'après les derniers éditeurs, le nom complet de Lactance aurait été *L. Caelius Firmianus Lactantius*[1]. Il y a là, croyons-nous, une double erreur. Le prénom *L(ucius)* et le surnom *Firmianus*, d'ailleurs acceptés de tous, ne présentent aucune difficulté ; mais l'on doit très probablement compléter le second surnom et rectifier le nom.

Dans sa notice sur Lactance, saint Jérôme l'appelle *Firmianus qui et Lactantius*[2]. La formule *qui et*, bien connue par une foule d'inscriptions, annonçait un sobriquet (*signum*), un surnom personnel, distinct du surnom héréditaire[3]. Par une coïncidence assez curieuse, nous lisons cette même formule suivie du même sobriquet « *qui et Lactantius* » dans une épitaphe trouvée en Numidie, à Aïn-Mtirschu, au N.-E. de Khenchela[4]. Le texte de saint Jérôme est donc fort exact, et l'on ne saurait guère douter du rapport des deux surnoms attribués à notre écrivain : Firmianus *dit* Lactantius. *Firmianus* est le *cognomen* de famille, *Lactantius* est le *signum* ou sobriquet personnel[5]. Dans l'épitaphe citée plus haut, ce sobriquet est porté par un païen ; on n'a donc pas lieu de supposer que ce soit ici un nom mystique adopté par le rhéteur, suivant un usage assez répandu, lors de sa conversion.

---

1. Brandt et Laubmann, *L. Caeli Firmiani Lactanti opera*, Vienne, 1890-1897. — Cf. *Prolegomena partis prioris*, p. VII.

2. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.

3. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3e éd , p. 57. — Cf. le nom de saint Cyprien, tel que nous l'avons récemment restitué avec M. Cagnat : *Caecilius Cyprianus qui et Thascius* (*Bull. des Antiquaires de France*, 1901, p. 311 ; *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 202).

4. *C. I. L.*, VIII, 17767.

5. *Firmianus* est dérivé, non pas de *Firmum* (qui donnerait *Firmanus*), mais de *Firmus*, nom d'homme. *Lactantius*, dérivé de *lactans*, paraît se rattacher au verbe *lactare*, allaiter. L'un des martyrs Scillitains est appelé *Lactantius* par certains manuscrits, *Laetantius* par d'autres (*Passio Scillitan.*, éd. Robinson, p. 116).

Reste le *nomen*. Les manuscrits de Lactance donnent tantôt *Caelius*, tantôt *Caecilius* ; d'où les divergences entre les éditeurs. Mais l'on a découvert à Constantine une inscription dont le témoignage semble décisif : c'est l'épitaphe d'un païen qui s'appelait également *L. Caecilius Firmianus*[1]. On le voit, tout concorde : nom, prénom et surnom. Cet habitant de Cirta ou de Constantine appartenait sans doute à la famille de l'apologiste. Le nom de Lactance était donc presque sûrement *L. Caecilius Firmianus qui et Lactantius*[2]. Du même coup est supprimée la grande objection contre l'authenticité du *De mortibus persecutorum*, ouvrage attribué par le manuscrit unique à *L(ucius) C(a)ecilius*[3].

II

BIOGRAPHIE DE LACTANCE

De tous les écrivains d'Afrique, Lactance est peut-être le moins africain. Aussi quelques-uns de ses lecteurs modernes, cédant aux suggestions d'un patriotisme local, n'ont pu se résigner à admettre qu'il fût né au pays d'Apulée et de Tertullien : sans raison sérieuse, en alléguant tout simplement son surnom de *Firmianus*, on a prétendu qu'il était originaire de *Firmum*, en Italie[4]. C'est pourtant vers l'Afrique que nous reportent tous les faits connus de sa jeunesse, son éducation oratoire, ses premiers ouvrages, jusqu'à son nom et ses surnoms.

Les deux inscriptions africaines mentionnées plus haut confirment les renseignements que nous donne saint Jérôme sur les

---

1. *C. I. L.*, VIII, 7241.

2. Nous avons eu déjà l'occasion de rectifier le nom de Lactance (*Bull. des Antiquaires de France*, 1904, p. 123-125). — Depuis que nous avons publié cette note, M. Harnack est arrivé de son côté à une conclusion presque identique (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, 1904, p. 415) ; mais il ne paraît pas avoir connu l'inscription d'Aïn-Mtirschu (*C. I. L.*, VIII, 17767), qui justifie le *qui et Lactantius* de saint Jérôme.

3. *Lactanti opera omnia*, éd. Brandt et Laubmann, t. II, p. 171.

4. Mecchi, *Lattanzio e sua patria*, Fermo, 1875 ; Curi Colvanni, *L'origine Fermana di Lattanzio*, Fermo, 1890. — Pas plus dans l'antiquité qu'aujourd'hui, les noms ou surnoms tirés d'un ethnique n'indiquaient l'origine d'un individu : par exemple, Domitius *Afer* était un Gaulois, né à Nîmes ; Julius *Africanus*, son contemporain, était également un Gaulois ; etc. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait observer, *Firmianus* est dérivé de *Firmus*, non de *Firmum*. En outre, *Firmianus* est un surnom héréditaire, un surnom de famille, comme le montre l'épitaphe de *L. Caecilius Firmianus* à Constantine (*C. I. L.*, VIII, 7241). Ce surnom même, d'après cette inscription, rattache Lactance à l'Afrique.

rapports de l'apologiste avec l'Afrique. Lactance a été l'élève d'Arnobe, qui professait à Sicca (Le Kef), en Numidie proconsulaire; il a écrit « en Afrique » son *Symposium*, et il a composé plus tard un *Itinéraire d'Afrique à Nicomédie*[1]. Ajoutons qu'il parle du culte rendu aux anciens rois de Maurétanie[2]; il connaît et il est le premier à signaler la légende tout africaine d'Apulée Magicien[3]; il copie les apologistes africains, Tertullien, Minucius Felix, surtout Cyprien, dont les *Testimonia* lui fournissent presque toutes ses citations bibliques[4]. Ces emprunts, ces allusions et ces souvenirs s'accordent singulièrement avec les données de saint Jérôme et des documents épigraphiques. Non seulement Lactance a passé sa jeunesse en Afrique, mais il y est né presque sûrement, sans doute dans cette région de Cirta et de Mascula où nous rencontrons ses homonymes, dans cette Numidie qui a produit tant d'écrivains depuis le temps de Fronton ou d'Apulée, et qu'allait bientôt illustrer Augustin.

Sur la vie de Lactance, nous connaissons quelques faits importants; mais la chronologie en est fort incertaine[5]. Suivant saint Jérôme, Lactance était « dans une extrême vieillesse » quand il devint « maître du César Crispus, fils de Constantin[6] ». Crispus fut proclamé César en 317. On peut donc supposer que Lactance était né vers 250. A en juger par ses ouvrages, il dut recevoir une instruction très complète, et briller dans les écoles des rhéteurs. Il termina probablement ses études à Sicca, où il suivit les leçons d'Arnobe[7].

Chose curieuse, il ne parle jamais de son ancien maître. Il ne le cite point parmi les apologistes africains[8]; et l'on peut même se demander s'il a jamais lu son traité. On relève à peine quelques détails communs, et ces rapports s'expliqueraient à la rigueur par les souvenirs d'un enseignement oral ou des notes de cours[9]. En

---

1. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
2. Lactance, *Divin. Instit.*, I, 15, 6-8.
3. *Ibid.*, V, 3, 7 et 21.
4. *Ibid.*, IV, 6-30; V, 1, 22-28. — Cf. Rönsch, *Beiträge zur patristischen Textgestalt und Latinität.* — II, *Aus Lactantius*, 1871 (*Zeitschr. für die histor. Theol.* t. XLI, p. 531 et suiv.); Brandt, *Lactanti opera*, t. I, *Prolegom.*, p. xcvii et suiv.; t. II, *Index auctorum*, p. 251-252; 257-258; 265.
5. Brandt, *Ueber das Leben des Lactantius*, dans les *Wienersitzungsber.*, t. CXX, 1890, V, p. 1 et suiv.; Pichon, *Lactance*, Paris, 1901, p. 1 et suiv.; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, Leipzig, 1904, p. 415.
6. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
7. Id., *Epist.* 70, 5; *De vir ill.*, 80. — Lactance paraît avoir également étudié le droit. Cf. Ferrini, *Die jurist. Kenntnisse des Arnobius und des Lactantius*, dans la *Zeitschr. der Savigny-Stiftung für Rechtsgesch.*, t. XV, Roman. Abth., 1894, p. 343.
8. Lactance, *Divin. Instit.*, V, 1, 22 et suiv.
9. *Divin. Instit.*, I, 22, 9-11 (= Arnobe, V, 18); — II, 14, 4 (= Arnobe, II, 35); — III, 3, 2-8 (= Arnobe, II, 51).

fait, Lactance a dû quitter l'Afrique avant la conversion de son maître; et, pour une apologie latine du christianisme, surtout en ces temps d'épreuves, le chemin était long, de Sicca à Nicomédie. De plus, nous pensons qu'une partie au moins du traité *Adversus nationes* n'est pas antérieure à la persécution de Dioclétien[1]. Lactance dut commencer son Apologie au moment où Arnobe terminait la sienne. Il a pu ignorer jusqu'à la conversion de son maître. En ce cas, s'il songeait à lui, il devait se le représenter comme il l'avait connu, brillant rhéteur, dévot du paganisme, et tonnant contre les chrétiens de Sicca : ne pouvant plus le louer, il préférait se taire.

A peine sorti des écoles, Lactance paraît y être rentré comme maître. En effet, il nous dit lui-même, au début des *Institutions*, qu'il avait professé longtemps l'art oratoire[2]. Par suite, il dut enseigner d'abord en Afrique, et avec succès : c'est de là qu'il partit pour l'Asie Mineure[3], et on ne l'aurait pas mandé de si loin, s'il n'eût déjà fait ses preuves et conquis la renommée. Il était tout jeune encore, nous dit saint Jérôme, quand il composa en Afrique son *Banquet*. Il avait dû aussi cultiver la poésie, puisqu'il eut l'idée de raconter en vers son voyage d'Afrique à Nicomédie[4].

On ne sait pas au juste ce qui lui valut l'honneur d'être appelé, pour y enseigner l'éloquence, dans la nouvelle capitale de l'Empire. Peut-être quelque relation de famille ou d'amitié ; peut-être, aussi, les chances d'un concours. Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable ; c'est ainsi que plus tard Augustin quittera Rome pour Milan[5]. Au lendemain de son avènement, dès 285, Dioclétien s'était fixé à Nicomédie, où il construisit plusieurs palais, des basiliques, un cirque, un hôtel monétaire, une fabrique d'armes ; il voulait faire de Nicomédie une autre Rome[6]. Il songea aussi aux écoles ; pour l'enseignement du latin, il voulut sans doute, en raison de leur réputation, avoir des maîtres africains. Toujours est-il que Lactance fut désigné pour la chaire de rhétorique latine[7]. Avec lui, l'on appela en Bithynie le grammairien Flavius, son compatriote, à ce qu'il semble, et l'auteur d'un poème sur la médecine[8]. Lactance dut arriver à Nicomédie vers 290 ; il pouvait avoir environ quarante ans.

---

1. Arnobe, IV, 36 (allusion certaine au premier édit de Dioclétien, en 303).
2. Lactance, *Divin Instit.*, I, 1, 8.
3. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
4. *Ibid.*, 80.
5. Augustin, *Confess.*, V, 13, 23.
6. *De mort. persec.*, 7, 8-11.
7. Jérôme, *De vir. ill.*, 80; Lactance, *Divin. Instit.*, V, 2, 2.
8. Jérôme, *De vir. ill.*, 80; *Advers. Jovin.*, II, 6.

Dans cette ville toute grecque de Nicomédie, il paraît avoir éprouvé une grande déception; plus d'une fois, il dut y regretter son Afrique. Il souffrit évidemment d'être méconnu de ses nouveaux concitoyens; et, dans ses ouvrages, il ne manque guère une occasion de médire des Grecs. Il leur reproche d'avoir contribué au développement du polythéisme par la frivolité de leurs flatteries et leur manie d'apothéose[1]. Il traite de coquins et d'impudiques les hommes de « cette nation, de qui viennent tous les désordres; cette nation qui divinise jusqu'aux vices, et qui non seulement ne les évite pas, mais encore les adore[2] ». Lactance parle de son enseignement à Nicomédie, mais sans aucun enthousiasme; il regrette même d'avoir exercé si longtemps ce métier de rhéteur, où il enseignait aux jeunes gens, non la vertu, mais les arguties des fripons[3]. Chez un ancien rhéteur, même chrétien, ce langage est l'aveu d'un insuccès.

La première raison de cet échec est facile à démêler. Quand on lit sa prose élégante, mais terne et froide, on devine aisément que Lactance devait être un orateur médiocre. Lui-même en convient de bonne grâce : « Pour moi, dit-il, j'ai eu beau m'appliquer à acquérir dans une certaine mesure, et pour mon enseignement, la faculté oratoire : je n'ai jamais été éloquent, je n'ai pas même touché le forum[4] ». Au temps de sa jeunesse, et dans son milieu africain, il avait pu faire illusion à ses compatriotes; dans l'âge mûr, et entouré d'étrangers qui parlaient une autre langue, il réussit de moins en moins à animer sa parole. Et le public s'éloignait de ce rhéteur latin, si correct, mais si ennuyeux.

Saint Jérôme nous indique nettement la seconde raison des mésaventures de Lactance : « Pénurie d'élèves, apparemment parce que la ville était grecque »[5]. Dans ce milieu hostile, où on dédaignait l'éloquence latine, où l'on n'admirait que l'hellénisme, où la plupart des étudiants savaient mal le latin, il eût fallu la verve endiablée d'un Apulée ou d'un Tertullien pour grouper la jeunesse autour d'une chaire de rhétorique latine. Et encore, Apulée ou Tertullien, qui étaient des orateurs avisés, et qui savaient maîtriser un public, se seraient probablement décidés à parler grec dans une ville grecque, comme ils le faisaient souvent, même à Carthage. Lactance, qui lisait les philosophes grecs chez les compilateurs latins, n'essaya pas sans doute

1. Lactance, *Divin. Instit.*, I, 15, 13-15.
2. *Ibid.*, I, 20, 15-16. — Cf. I, 18, 7.
3. *Ibid.*, I, 1, 8. — Cf. V, 2, 2.
4. *Ibid.*, III, 13, 12.
5. Jerome, *De vir. ill.*, 80.

de prendre sa revanche dans la langue de Platon, qui lui aurait joué un nouveau tour. Il se résigna donc quelque temps à parler dans le désert. En fait, nous ne lui connaissons qu'un seul auditeur : un certain Demetrianus, à qui le maître voua naturellement une infinie reconnaissance, et à qui il dédia plusieurs ouvrages[1]. Du reste, c'est probablement à cet insuccès que le rhéteur doit sa réputation : il se consola de ses loisirs forcés en composant des traités. De ce temps-là paraissent dater la plupart de ses livres perdus, sur des questions de rhétorique, de grammaire ou d'érudition[2].

Mais, peu à peu, sa vie et sa pensée prenaient une orientation nouvelle. C'est presque sûrement à Nicomédie, avant la persécution de Dioclétien, que s'est converti Lactance. Il nous apprend lui-même qu'il avait longtemps été païen[3]. Il devait l'être encore, quand il quitta l'Afrique : bien que Dioclétien, au début de son règne, ne se montrât pas systématiquement hostile au christianisme, le choix d'un chrétien pour la chaire de Nicomédie est assez invraisemblable. De plus, l'idée qu'eut le rhéteur de composer un poème sur son voyage d'Afrique en Asie Mineure, n'est pas l'indice de préoccupations religieuses ou morales. D'autre part, Lactance était certainement chrétien en février 303, au moment où éclata la persécution : il nous raconte qu'il s'affligeait alors d'entendre des païens attaquer le christianisme[4]. Sa conversion se place donc entre 290 et 303.

Si l'on en juge par ses ouvrages, il dut être amené à la religion du Christ par ses réflexions personnelles sur les contradictions des philosophes, par le souci de la vie morale, peut-être aussi par ses déceptions de rhéteur. Chez un homme si raisonnable, d'un tempérament si peu passionné, l'évolution dut être longue. Mais, une fois convaincu, il alla jusqu'au bout. Il reçut certainement le baptême; car il parle de ce sacrement du ton d'un homme qui en avait constaté par lui-même l'efficacité[5]. En outre, il fait allusion à la doctrine secrète de l'Église, doctrine que l'on cachait aux catéchumènes et que l'on révélait seulement lors du baptême[6]. Après sa conversion, il continua son enseignement, mais en y mêlant des préoccupations d'apostolat, comme on le voit par sa dédicace à Demetrianus[7].

---

1. Lactance, *De opif. Dei*, 1, 1 ; *Divin. Instit.*, II, 10, 15 ; Jérome, *De vir. ill.*, 80 ; *Epist.* 84, 7 ; *In Epist. ad Galat.*, II, 4.
2. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
3. Lactance, *Divin. Instit.*, I, 1, 8 ; *Epitom.*, 43, 3 ; *De ira Dei*, 2, 2.
4. *Divin. Instit.*, V, 2, 2 ; 4, 1.
5. *Ibid.*, III, 26, 3-11. — Cf. I, 1, 19.
6. *Ibid.*, VII, 26, 8-10.
7. *De opif. Dei.*, 1, 1.

Pendant la persécution de Dioclétien, son attitude paraît avoir été celle d'un chrétien timide, soucieux de garder sa foi sans se compromettre. Il mentionne divers incidents de la persécution : la destruction de l'église de Nicomédie [1], le premier édit impérial [2], des violences de toute sorte [3], notamment la cruauté d'un magistrat qui, dans une ville de Phrygie, fit brûler tous les fidèles avec leur église [4] Il conte aussi les épreuves de son ami Donatus [5]. Il avoue qu'il était lui-même fort troublé [6]. Il assistait pourtant à des réunions de païens où on lisait des pamphlets contre le christianisme [7], même à des interrogatoires et aux tortures de fidèles [8]. Il s'affligeait, dit-il, de toutes ces iniquités, et prenait la résolution de réfuter les calomnies des païens [9]. En attendant, il se tenait tranquille, évitant toute provocation, et dissimulant sans doute sa qualité de chrétien. Rien ne laisse supposer qu'il ait été personnellement inquiété; cependant, après deux ou trois années de ce régime, il jugea prudent de quitter Nicomédie [10].

Ici s'ouvre une période très obscure dans la vie de Lactance. On admet généralement aujourd'hui que vers 307 il quitta l'Asie Mineure et se rendit en Gaule, où Constantin, dès son avènement, avait accordé aux chrétiens la liberté de leur culte [11]. Ce n'est pas impossible, assurément; mais rien ne le prouve. Voici les seuls faits certains. Lactance était encore en Bithynie en 305; car il y vit abjurer un chrétien emprisonné depuis deux ans [12]. Mais il n'était plus dans ce pays au moment où il écrivait le cinquième livre des *Institutions* [13], c'est-à-dire quelque temps avant l'édit de tolérance qui fut promulgué par Galère au printemps de 311 [14].

Lactance, qui professait encore la rhétorique en février 303, lors de la destruction de l'église de Nicomédie [15], dut cesser son enseignement après l'abdication de Dioclétien, en mai 305 [16]. En effet, Galère, devenu maître de Nicomédie, fit la guerre aux écoles et aux

1. *Divin. Instit.*, V, 2, 2; *De mort. persec.*, 12, 2.
2. *De mort. persec.*, 13, 1.
3. *Ibid.*, 15.
4. *Divin. Instit.*, V, 11, 10.
5. *De mort. persec.*, 16, 3-11 ; 35, 2.
6. *De opif. Dei*, 1, 1-2.
7. *Divin, Instit.*, V, 2, 2; 4, 1.
8. *Ibid.*, V, 11, 13-15.
9. *Ibid.*, V, 4, 1.
10. *Ibid.*, V, 2, 2; 11, 15.
11. *De mort. persec.*, 24, 9.
12. *Divin. Instit.*, V, 11, 15.
13. *Ibid.*, V, 2, 2; 11, 15.
14. *De mort. persec.*, 33-35.
15. *Divin. Instit.*, V, 2, 2; *De mort. persec.*, 12, 2.
16. *De mort. persec.*, 19.

lettrés : « Ce fut la mort de l'éloquence, nous dit notre rhéteur; les avocats furent supprimés, les jurisconsultes furent relégués ou tués. Les lettres devinrent un métier de malfaiteur; ceux qui les cultivaient, considérés comme des ennemis privés et publics, furent maudits, écrasés »[1]. Sous ce gouvernement despotique et brutal, toute la vie littéraire fut interrompue à Nicomédie. La fermeture des écoles fut un coup terrible pour Lactance, qui se trouva réduit à la misère[2]. Désormais, rien ne le retenait plus en Bithynie. Il quitta probablement Nicomédie à la fin de 305 ou en 306. Retourna-t-il en Afrique, où se rétablissait alors la paix religieuse ? Chercha-t-il un asile en Gaule, ou dans quelque coin de l'Orient ? C'est ce qu'on ne saurait dire.

En tout cas, il dut revenir à Nicomédie en 311, vers le temps de la mort de Galère. Il y passa sans doute les deux ou trois années suivantes ; il semble parler en témoin oculaire des événements qui se déroulèrent alors dans la région ; il prend soin d'indiquer le jour où furent affichés à Nicomédie l'édit de Galère en 311 et l'édit de Milan en 313[3].

Vers la fin de sa vie, il eut un retour de fortune, grâce à l'amitié de Constantin. Ce prince, avant son avènement, avait été retenu plusieurs années à Nicomédie, comme otage, auprès de Dioclétien, puis de Galère[4]. Il y avait certainement connu et apprécié Lactance. Devenu empereur, il se souvint de lui, et le chargea d'enseigner l'éloquence latine à son fils aîné, Crispus[5].

D'après certains critiques, c'est beaucoup plus tôt, vers 307, suivant les uns, vers 311, suivant d'autres, que Lactance aurait été désigné pour ces fonctions de précepteur. Mais ces hypothèses sont également invraisemblables. Crispus était né vers 300[6] ; on ne peut guère reculer cette date, puisque Constantin lui-même était né vers 274[7]. Ainsi, en 307 ou en 311, Crispus aurait eu sept ou onze ans : à cet âge, il n'avait que faire des leçons d'un rhéteur, l'éducation oratoire commençant vers la seizième année. Nous savons que Crispus fut nommé *César* le 1er mars 317[8] ; or saint Jérôme nous dit précisément que Lactance, « dans son extrême

1. *De mort. persec.*, 22, 4-5.
2. *De opif. Dei*, 1, 1-2. — Cf. Jérôme, *Chron. ad ann.* 2333.
3. *De mort. persec.*, 35, 1 ; 48, 1.
4. *Ibid.*, 18, 10-11 ; 19, 1-4 ; 24, 3-9.
5. Jérome, *De vir. ill.*, 80 ; *Chron. ad ann.* 2333.
6. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 363. — Plusieurs savants placent même vers 307 la naissance de Crispus (Seeck, dans la *Real-Encycl.* de Pauly-Wissowa, IV, 1722 ; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 417).
7. Goyau, *o. c.*, p. 327.
8. Jérome, *Chron. ad ann.* 2333. — cf. Goyau, *o. c.*, p. 396 ; Maurice, *Mém. des Antiquaires de France*, t. LXI, 1900, p. 180.

vieillesse, fut en Gaule le maître du César Crispus »[1]. Ces diverses indications paraissent concorder : c'est donc seulement vers 316 que Lactance aurait été appelé auprès de Crispus, âgé d'environ seize ans[2]. Le précepteur ne dut rester en fonctions que peu d'années : dès 320, Crispus est tout à la guerre, et remporte une victoire sur les Francs ; en 323, il détruit la flotte de Licinius ; et il est mis à mort en 326[3].

Lactance séjourna en Gaule, nous dit-on, pendant l'éducation du jeune prince[4]. Mais on peut supposer que le maître et l'élève suivirent aussi en d'autres régions la cour très nomade de Constantin. Nous n'avons aucune donnée précise sur les relations de Lactance avec l'empereur et son entourage. On constate seulement que l'auteur du *De mortibus* est très bien renseigné sur tout ce qui touche à l'histoire de Constantin[5], et que Constantin, dans ses discours plus ou moins authentiques, s'est inspiré des ouvrages de l'apologiste[6]. Le souvenir de ces rapports entre les deux personnages devait suggérer à un faussaire l'idée d'insérer dans les *Institutions divines* deux dédicaces à Constantin[7].

On ne sait absolument rien sur les dernières années de Lactance, ni sur la date de sa mort.

III

OUVRAGES PERDUS DE LACTANCE ET OUVRAGES APOCRYPHES

L'œuvre de Lactance était considérable, et assez variée ; mais elle ne nous est parvenue qu'en partie. Si les livres chrétiens sont presque tous conservés, par contre, tous les livres païens sont perdus.

Le rhéteur était encore en Afrique, et tout jeune, quand il écrivit son *Symposium* ou *Banquet*[8] : sans doute, quelque compilation

---

1. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
2. M. Harnack vient d'arriver de son côté à des conclusions très voisines des nôtres : c'est seulement vers 317 que Lactance se serait rendu en Gaule pour y devenir le maître de Crispus (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, Leipzig, 1904, p. 417).
3. Goyau, *o. c.*, p. 401 ; 406 ; 412.
4. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
5. *De mort. persec.*, 18-19 ; 24-30 ; 42-45.
6. Constantin, *Orat. ad sanct.*, 3 (= Lactance, *Divin. Instit.*, I, 2-3) ; — 16-20 (= *Divin. Instit.*, IV, 15) ; — 24 (= *De mort. persec.*, 4-6) ; etc. — cf. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 12.
7. Lactance, *Divin. Instit.*, I, 1, 13-16 ; VII, 26, 11-17.
8. Jérome, *De vir. ill.*, 80.

sous forme dialoguée, dans le goût du *Banquet des Sept Sages* faussement attribué à Plutarque, ou du *Banquet des sophistes* d'Athénée. Des premiers temps du séjour de Lactance à Nicomédie datait probablement son poème intitulé *Hodœporicum*, où il racontait en hexamètres son voyage d'Afrique en Asie Mineure[1].

Selon toute apparence, c'est aussi à Nicomédie, avant sa conversion, qu'il composa la plupart de ses ouvrages d'érudition : le *Grammaticus*, traité de grammaire ou de métrique[2] ; les deux livres *Ad Asclepiadem*, adressés à un ami qui avait dédié lui-même à Lactance un opuscule *Sur la Providence*[3] ; les *Epistulae ad Probum*, en quatre livres, dont nous possédons deux fragments, l'un sur les mètres employés par les comiques, l'autre sur les Galates[4] ; les *Epistulae ad Severum*, en deux livres[5].

Lactance était déjà chrétien, quand il écrivit les deux livres de ses *Epistulae ad Demetrianum*, où il niait la réalité du Saint-Esprit[6]. Il songea aussi à composer un traité contre les Juifs[7], un autre contre les hérétiques[8] ; mais l'on ne sait s'il donna suite à ces projets. Enfin, nous possédons sous son nom un court fragment *De motibus animi*, dont on ne connaît point l'origine exacte[9].

Autant qu'on en peut juger d'après quelques citations ou allusions, la plupart des ouvrages perdus de Lactance relevaient de l'érudition pure ; ils traitaient des questions de géographie, de grammaire, de philosophie[10]. Plusieurs d'entre eux avaient la forme de lettres adressées à des amis ; réunis, ils constituèrent de bonne heure un grand recueil d'*Epistulae*, en huit livres, auquel fait allusion saint Jérôme[11]. En adoptant ce cadre de la lettre, Lactance avait évidemment voulu rendre l'érudition plus aimable. Pourtant, ses *Epistulae* n'avaient pas le don de charmer tous les lecteurs. Le pape Damase avouait à Jérôme qu'il y prenait peu de plaisir. Il trouvait ces lettres interminables et bien sèches : « Aussi, disait-il, ces longueurs ennuient le lecteur. Même quand les discussions

---

1. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
2. *Ibid.*, 80.
3. Lactance, *Divin. Instit.*, VII, 4, 17 ; Jérome, *De vir. ill.*, 80.
4. Jérome, *De vir. ill.*, 80 ; *Comment. in Epist. ad Galat.*, II, *Praefat.* ; Rufin, *Comment. in metra Terentii*, dans les *Grammat. lat.* de Keil, t. VI, p. 564. — cf. Brandt et Laubmann, *Lactanti opera*, t. II, p. 155.
5. Jérome, *De vir. ill.*, 80 et 111.
6. Jérome, *Epist.*, 84, 7 ; *De vir. ill.*, 80 ; *Comment. in Epist. ad Galat.*, II, 4.
7. Lactance, *Divin. Instit.*, VII, 1, 26.
8. *Ibid.*, IV, 30, 14 ; *De ira Dei*, 2, 6.
9. Brandt et Laubmann, *Lactanti opera*, t. II, p. 157-158.
10. Jérome, *Epist.*, 35, 1.
11. Id., *Comment. in Epist. ad Galat.*, II, 4 : « in *octavo* ad Demetrianum Epistularum libro ».

sont courtes, elles conviennent mieux aux gens d'école qu'à nous, ces discussions sur la métrique, sur la géographie, sur les philosophes[1] ». On le voit, tous ces travaux du rhéteur n'annonçaient guère l'apologiste.

Comme bien d'autres rhéteurs, Lactance avait été tenté par la gloire poétique. Nous avons mentionné déjà son *Itinéraire*, dont il ne reste absolument rien. On joint ordinairement à ses œuvres plusieurs petits poèmes, dont l'un peut être authentique. Écartons les *Ænigmata*, que l'on a considérés parfois comme des fragments du *Symposium* de Lactance, et qui sont tout simplement un jeu d'esprit d'un certain Symphosius[2]. Écartons aussi le *De resurrectione Domini*, qui figure à plus juste titre parmi les poésies de Fortunat[3], et le *De passione Domini*, qui paraît être un pastiche né de la fantaisie d'un humaniste de la Renaissance[4]. Reste le *De ave Phœnice*[5], que plusieurs manuscrits attribuent à Lactance, et qui est cité sous son nom par Grégoire de Tours[6]. Nous reviendrons plus loin sur ce poème, dont l'authenticité n'est ni invraisemblable ni certaine.

L'œuvre apologétique et philosophique de Lactance nous est parvenue entière, telle du moins que l'a résumée saint Jérôme[7]. Elle comprend : les *Divinae Institutiones*, en sept livres[8] ; l'*Epitome* ou Abrégé des *Institutions*[9], dont l'authenticité n'est pas douteuse[10] ; les opuscules *De opificio Dei*[11] et *De ira Dei*[12]. Ces quatre ouvrages sont étroitement liés entre eux : le *De ira Dei* est une sorte de supplément aux *Institutions*, comme le *De opificio Dei* en est la préface, et comme l'*Epitome* en est l'abrégé. Ils ont été presque fondus ensemble par la tradition manuscrite, et cela dès le IVe ou le Ve siècle. Aux sept livres des *Institutions*, dont chacun avait un titre spécial, on joignit, comme livre VIII, le *De ira Dei ;* comme livre IX, le *De opificio Dei* ; comme livre X, l'*Epitome*[13].

---

1. Jérome, *Epist.*, 35, 1 (Damasus ad Hieronymum).
2. Riese, *Anthol. lat.*, n. 286.
3. Fortunat, *Carm.*, III, 9.
4. Brandt, *Lactanti opera*, t. II, p. 148 ; *Ueber das Lactanz zugeschriebene Gedicht De Passione Domini*, dans les *Comment. Woelfflin.*, Leipzig, 1891, p. 77.
5. Brandt, *Lactanti opera*, t. II, p. 135.
6. Grégoire de Tours, *De cursu stell.*, 12.
7. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
8. Brandt, *Lactanti opera*, t. I, p. 1-672.
9. *Ibid.*, p. 675-761.
10. Jérome, *De vir. ill.*, 80. — Cf. Brandt, *Ueber die Echtheit der Epitome der Institutionen*, dans les *Wiener Sitzungsber.*, t. CXXV, 1891, Abh. VI, p. 2.
11. Brandt, *Lactanti opera*, t. II, p. 4-64.
12. *Ibid.*, p. 67-132.
13. *Ibid.*, t. I, *Prolegom.*, p. LXXIII et suiv. ; p. 672 et 675 ; t. II, p. 3 ; 64 ; 67 132.

Ainsi se forma, dans les manuscrits, un *Corpus* apologétique en dix livres, où l'ordre adopté n'était pas très rationnel, mais où l'on trouvait tout le système de Lactance.

Aux quatre ouvrages apologétiques joignons provisoirement un cinquième ouvrage, dont l'attribution à Lactance a été souvent contestée, mais sans raisons décisives : le célèbre pamphlet *De mortibus persecutorum*[1].

IV

CHRONOLOGIE DES ŒUVRES DE LACTANCE

L'une des questions les plus controversées, dans les études sur Lactance, est la chronologie de ses œuvres[2].

Pour les premiers traités, l'ordre de succession est facile à établir, grâce aux renvois de l'auteur. Le *De opificio Dei* est un peu antérieur aux *Institutions*, qu'il annonce[3], et où il est cité[4]. L'*Epitome*, d'après ce que nous apprend Lactance lui-même, a été composé longtemps après les *Institutions*[5]. Enfin, le *De ira Dei* est nettement annoncé dans les *Institutions*[6], et y renvoie souvent[7]. Par conséquent, les quatre traités se sont succédé dans l'ordre suivant : le *De opificio Dei* ; les *Divinae Institutiones ;* le *De ira Dei* et l'*Epitome*.

La date de chacun de ces traités ne peut être déterminée qu'approximativement, et sous réserves. Tout d'abord, doivent être tranchées deux questions préjudicielles : 1° Dans ces ouvrages, faut-il rapporter aux persécutions de Dioclétien et de Galère (303-311), ou à la persécution de Licinius (320-323), les fréquentes

---

1. Brandt, *Lactanti opera*, t. II, p. 171-238.

2. Ebert, *Ueber den Verfasser des Buches De Mortibus persecutorum*, dans les *Sitzungsber. der sächs. Ges. der Wiss. zu Leipzig*, t. XXII, 1870, p. 115 ; Brandt, *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lactantius*, dans les *Wiener Sitzungsber.*, t. CXXV, 1891, Abh. VI ; *Ueber den Verfasser des Buches De mortibus persecutorum*, dans les *Neue Jahrbb. für Philol.*, t. CXLVII, 1893, p. 121 ; Belser, *Ueber den Verfasser des Buches De mortibus persecutorum*, dans la *Theol. Quartalschrift*, t. LXXIV, 1892, p. 246 ; Pichon, *Lactance*, p. 4 et suiv. ; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 417-425.

3. Lactance, *De opif. Dei*, 15, 5-6 ; 20, 1-9.

4. *Divin. Instit.*, II, 10, 15 : « *Nuper* proprium de ea re librum ad Demetrianum auditorem meum scripsi. »

5. *Epitom.*, praefat., 1, 1 : « Quanquam Divinarum Institutionum libri, quos *jam pridem* ad illustrandam veritatem religionemque conscripsimus... »

6. *Divin. Instit.*, II, 17, 5.

7. *De ira Dei*, 2, 4-6 ; 11, 2 ; 17, 12.

allusions aux violences contre les chrétiens? 2° Faut-il tenir compte des dédicaces à Constantin, que renferment certains manuscrits des *Institutions?*

Ni Dioclétien, ni Galère, ni Licinius ne sont nommés dans aucun des quatre traités. On a prétendu que, dans un passage où il parle des tyrans hypocrites[1], Lactance avait visé Licinius : mais c'est là une réflexion banale, dont on ne saurait rien conclure. On a encore prétendu que les *Institutions* mentionnaient l'hérésie arienne, dont la première condamnation paraît dater de 319 : mais le mot *Ariani* ne se lit que sur un seul manuscrit de valeur médiocre, et c'est sûrement une interpolation[2]. Par suite, rien ne justifie l'hypothèse qui place la composition de l'ouvrage au temps de la persécution de Licinius.

Au contraire, bien des détails se rapportent clairement aux persécutions de Dioclétien et de Galère. Rappelons d'abord que Lactance fut appelé à Nicomédie sous Dioclétien[3], et qu'il commença ses *Institutions* précisément dans cette ville[4]. Il entreprit cet ouvrage pour répondre à deux pamphlets païens[5], dont l'un était probablement le pamphlet adressé *Aux chrétiens* par Hiéroclès, préfet de Bithynie, au début de 303[6]. Dans ses *Institutions*, Lactance fait nettement allusion à un incident qui se produisit en 302, et qui amena les premières mesures de proscription : pendant que Dioclétien offrait un sacrifice solennel, des chrétiens qui appartenaient à la suite de l'empereur, troublèrent par leurs signes de croix les opérations des haruspices, qui demandèrent le châtiment des sacrilèges et la destruction de leur église[7]. Enfin, les *Institutions* mentionnent une persécution générale[8] : ce qui s'applique fort bien à la persécution du temps de Dioclétien, mais non à la persécution toute locale de Licinius. Tous ces passages des traités apologétiques deviennent très clairs, si on les rapproche des récits du *De mortibus* sur les violences de Dioclétien et de Galère. Ils visent les mêmes événements, et se rapportent aux années 303-311.

Mais que penser des dédicaces à Constantin[9]? Ces dédicaces sont au nombre de deux : la première promet à Constantin la victoire

---

1. *Divin. Instit.*, VI, 6, 13-14.
2. *Ibid.*, IV, 30, 10 (dans le commentaire critique).
3. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
4. Lactance, *Divin. Instit.*, V, 2, 2.
5. *Ibid.*, V, 2, 2-4; 4, 1.
6. *Ibid.*, V, 2, 12-13; *De mort. persec.*, 16, 4. — Cf. Eusèbe, *Contr. Hierocl.*, 1.
7. Lactance, *Divin. Instit.*, IV, 27, 4-5. — Cf. *De mort. persec.*, 10, 1-4.
8. *Divin. Instit.*, V, 11, 6.
9. Brandt, *Ueber die dualistischen Zusätze und die Kaiseranreden bei Lactantius*, dans les *Wiener Sitzungsber.*, t. CXVIII, 1888, p. 9; t. CXIX, 1889, p. 3; Pichon, *Lactance*, p. 6 et suiv.; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 419.

sur ses ennemis, persécuteurs du christianisme[1]; la seconde célèbre cette victoire comme un fait accompli[2]. En outre, on relève, au début de plusieurs livres, des apostrophes à Constantin[3]. Ces dédicaces et ces apostrophes apparaissent seulement dans certains manuscrits, qui ne sont pas les meilleurs au jugement des derniers éditeurs. Ces mêmes manuscrits sont également les seuls qui contiennent plusieurs passages où sont exposées des théories dualistes[4]. Par conséquent, le sort des dédicaces est étroitement lié à celui des pages dualistes : l'authenticité de l'une des séries entraîne celle de l'autre. On a beaucoup discuté pour ou contre cette authenticité.

Considérés en eux-mêmes, ces morceaux peuvent être de Lactance. Les dédicaces sont d'un ton assez juste, et l'on connaît les relations de l'apologiste avec Constantin. Même les pages dualistes n'ont rien qui surprenne outre mesure : on retrouve ces théories dans d'autres passages des *Institutions*[5], on en trouverait d'analogues jusque chez Tertullien. Quant à la forme, elle rappelle assez bien celle de Lactance. Mais sa langue et son style sont si peu caractérisés, si peu personnels, qu'on ne saurait rien conclure de ces rapports apparents ; beaucoup de rhéteurs ont pu écrire ainsi. — Bref, ni le fond ni la forme des morceaux incriminés ne nous apprennent rien sur l'authenticité. On en revient nécessairement au témoignage des manuscrits. De nouveau se pose cette question : pourquoi ces morceaux figurent-ils tous dans quelques manuscrits, et dans ceux-là seulement ?

Les hypothèses n'ont pas manqué. On peut les ramener à trois : 1° Dédicaces, apostrophes et théories dualistes ont été introduites par Lactance lui-même dans une seconde édition, adressée à Constantin ; 2° Ces morceaux figuraient dans l'ouvrage primitif ; ils ont été supprimés plus tard par un lecteur qui jugeait inutiles les dédicaces, et compromettantes les pages dualistes ; 3° Tous ces morceaux sont simplement des interpolations.

L'hypothèse des deux éditions explique fort bien la présence d'une dédicace à Constantin, dans une partie des manuscrits ; beaucoup moins, l'existence de deux dédicaces, l'une antérieure, l'autre postérieure à la paix de l'Église ; et pas du tout, l'addition

---

1. Lactance, *Divin. Instit.*, I, 1, 13-16 (dans le commentaire critique de l'édition Brandt, t. I, p. 4).
2. *Divin. Instit.*, VII, 27, 11-17 (éd. Brandt, t. I, p. 668-669).
3. *Divin. Instit.*, II, 1, 2 ; III, 1, 1 ; IV, 1, 1 ; V, 1, 1 ; VI, 3, 1.
4. *Ibid.*, II, 8, 6 et suiv. ; VII, 5, 27 et suiv. ; *De opif. Dei*, 19, 8 et suiv. (éd. Brandt, t. I, p. 130-131 ; 602-604 ; t. II, p. 61-62).
5. Par exemple : *Divin. Instit.*, II, 8, 3-5.

des développements dualistes. Pour quel motif Lactance aurait-il ajouté ces pages doctrinales, un peu suspectes d'hérésie? — La seconde hypothèse, qui suppose des suppressions postérieures, rend bien compte de la disparition des grands développements dualistes dans la plupart des manuscrits. Mais pourquoi ce lecteur si scrupuleux n'a-t-il pas retranché les autres passages de Lactance où sont exposées les mêmes idées? Et surtout, pourquoi aurait-il retranché systématiquement ces inoffensives dédicaces ou apostrophes à Constantin? Malgré les explications ingénieuses qu'on a imaginées, on n'arrive point à comprendre cet acharnement contre la mémoire du grand protecteur de l'Église. Or, comme nous l'avons vu, dédicaces et pages dualistes figurent dans les mêmes manuscrits et doivent être acceptées ou rejetées ensemble.

Il faut donc s'en tenir à la troisième hypothèse, qui est vraiment la plus naturelle. Tous ces morceaux ne sont que des interpolations, comme on en trouve tant dans les manuscrits. On n'a pas de peine à se placer au point de vue du faussaire. Quelque rhéteur manichéen, comme ce Faustus dont s'est moqué Augustin[1], a trouvé chez Lactance le germe de son dualisme favori; il s'est plu à développer ce thème; et, comme il connaissait les relations de Lactance avec Constantin, il a imaginé de placer son hérésie et les *Institutions* sous le patronage du premier empereur chrétien, du défenseur de l'Église catholique. S'il en est ainsi, l'on doit convenir que ce faussaire ne manquait point d'esprit.

En résumé, nous croyons, avec les derniers éditeurs de Lactance, qu'il faut considérer comme apocryphes les dédicaces à Constantin. Nous n'avons donc pas à en tenir compte dans notre étude chronologique. Par là disparaît une contradiction assez grave qui embarrasse fort les partisans de l'authenticité : la seconde dédicace serait postérieure à l'édit de Milan, tandis que tout le reste du traité est évidemment antérieur à la paix de l'Église.

Parmi les ouvrages de Lactance qui nous sont parvenus, le plus ancien est le *De opificio Dei*. Nous avons vu que cet opuscule a sûrement précédé, mais de peu, les *Institutions*[2]. Il renferme plusieurs allusions à la persécution[3]. L'auteur nous dit qu'il était alors très inquiet, et que même il manquait du nécessaire[4]. Selon toute apparence, il écrivait ceci au moment où il venait de perdre son gagne-pain avec sa chaire de rhétorique. Après l'abdication de Dioclétien (1er mai 305), Galère frappa les gens de lettres, et sans

1. Augustin, *Confess.*, V, 3 et 6-7.
2. Lactance, *De opif. Dei*, 15, 5-6 ; 20, 1-9 ; *Divin. Instit.*, II, 10, 15.
3. *De opif. Dei*, 1, 1 et 7 : « Sicuti nunc videmus » ; 20, 1.
4. *Ibid.*, 1, 1-2 ; 20, 1.

doute ferma les écoles de Nicomédie[1]. C'est probablement alors que Lactance composa le *De opificio Dei*, dans les derniers mois de 305.

Les sept livres des *Institutions* ont occupé l'auteur pendant plusieurs années. D'après son propre témoignage, il conçut l'idée de ce grand ouvrage en entendant la lecture de pamphlets païens, vers le début de la persécution de Dioclétien, peu après la destruction de l'église de Nicomédie (23 février 303)[2]. Un traité de cette importance exigeait de longues recherches préliminaires. Lactance réunissait encore les matériaux de son Apologie au moment où il terminait le *De opificio Dei*, c'est-à-dire, probablement, vers la fin de 305[3]. D'autre part, on relève, dans presque tous les livres des *Institutions*, de fréquentes allusions aux violences dont les chrétiens étaient victimes, tandis qu'on n'y rencontre aucune allusion à la paix de l'Église. On doit donc admettre que le tout est antérieur à l'édit de tolérance promulgué par Galère et affiché à Nicomédie le 30 avril 311[4].

Le premier livre paraît dater de 307, si l'on en juge d'après une indication chronologique qui est relative au nombre des années écoulées depuis la guerre de Troie[5]. Le livre V a été écrit à un moment où Lactance n'était plus en Bithynie[6]. Il renferme beaucoup d'allusions aux violences des païens : tantôt à une persécution passée, celle de Dioclétien (303-305)[7], tantôt à une persécution

---

1. *De mort. persec.*, 22, 4-5.
2. *Divin. Instit.*, V, 2, 2-4 ; 4, 1. — Cf. *De mort. persec.*, 12, 2-5.
3. *De opif. Dei*, 20, 1-9.
4. *De mort. persec.*, 35. 1.
5 *Divin. Instit.*, I, 23, 4 : « Ab excidio autem Trojanae urbis colliguntur anni mille quadringenti septuaginta ». D'après la tradition accréditée par Eratosthène et universellement adoptée à l'époque de Lactance, la prise de Troie avait eu lieu en 1183 avant notre ère. Si l'on s'en tient au texte actuel des *Institutions*, Lactance aurait écrit en : 1470 — 1183 = 287. Cette date est inadmissible, puisque l'ouvrage est sûrement postérieur à la persécution de Dioclétien. Il y a donc une erreur dans les manuscrits. Le nombre indiqué s'écrit, en chiffres romains, MCCCCLXX. Or, la phrase suivante commence aujourd'hui par EXHAC, ce qui donne MCCCCLXXEXHAC, etc. Il y a eu très probablement une confusion entre les derniers chiffres et les premières lettres de l'autre phrase. Ou bien, Lactance avait écrit LXX[X]XHAC ; ou bien, le copiste du manuscrit dont tous les nôtres dérivent (l'archétype Ω de Brandt) a confondu les chiffres XX avec le EX qui suivait. Si notre conjecture est exacte, Lactance écrivait ce passage 1490 ans après la guerre de Troie. Or : 1490 — 1183 = 307. C'est donc en 307 qu'il aurait composé le premier livre des *Institutions*. — Dans l'*Epitome*, on retrouve le nombre 1470, et cette fois en chiffres : « Sunt ab Ilio capto anni MCCCCLXX » (*Epitom*, 19, 5). Mais, là encore, il y a une erreur certaine, puisque la date de 287 est absolument inadmissible. Une fois l'erreur commise dans les *Institutions*, un copiste a modifié le texte correspondant de l'*Epitome*, pour mettre d'accord les deux ouvrages.
6. *Divin. Instit.*, V, 2, 2 ; 11, 15.
7. *Ibid.*, V, 2, 2 ; 2, 10 ; 11, 7-15 ; 13, 6 et suiv.

présente, celle de Galère[1]. De même, le livre VI a été composé en pleine persécution, avant l'édit de tolérance de 311[2]. Dans le livre VII, les allusions aux violences sont moins précises[3]; mais ce livre est si étroitement lié au précédent, qu'on peut le rapporter au même temps. — Par cet ensemble de faits, on est amené à conclure que les *Institutions* ont dû être écrites entre le début de 307 et le début de 311. On ne saurait d'ailleurs fixer le lieu de la publication.

Le *De iraDei* est postérieur aux *Institutions*, qui l'annoncent clairement[4], et auxquelles il renvoie fréquemment[5]. Il ne contient pas d'allusions nettes à la persécution. Cependant, il doit être antérieur à la mort de Galère (5 mai 311). Autrement, l'on ne s'expliquerait pas que l'auteur n'eût point allégué, à l'appui de sa thèse sur la colère divine, cet argument décisif, tiré des faits : l'horrible mort du plus acharné des persécuteurs[6]. L'opuscule paraît donc avoir suivi de près les *Institutions*, dont il est comme un appendice; il a dû être écrit en 310 ou au commencement de 311[7].

Quant à l'*Epitome*, tout ce qu'on peut dire de certain, c'est qu'il a été composé « longtemps » après les *Institutions*, comme en témoigne la préface[8]. Les diverses hypothèses qui visent à fixer une date précise, n'ont pas de base solide. Le contenu de l'ouvrage ne nous apprend rien, naturellement, puisque c'est un simple résumé d'un autre traité. L'auteur note bien qu'il écrit trois cents ans après la naissance du Christ[9]; mais c'est là un chiffre rond, dont on ne peut tirer aucune indication. Rien n'empêche, d'ailleurs, que l'*Epitome* soit postérieur à la paix de l'Église[10].

Reste le *De mortibus persecutorum*, dont nous admettons provisoirement l'authenticité, en nous réservant de la discuter plus

---

1. *Divin. instit.*, V, 9, 1 et suiv.; 11, 5-6; 12, 1-2; 13, 1 et suiv.; 19, 1, et suiv.; 22, 13 et suiv.; 23, 1-4.
2. *Ibid.*, VI, 17, 6-8.
3. *Ibid.*, VII, 22, 11-12.
4. *Ibid.*, II, 17, 5.
5. *De ira Dei*, 2, 4-6; 11, 2; 17, 12.
6. Cf. *De mort. persec.*, 33-35; 52, 2-4.
7. D'après M. Harnack, Lactance aurait composé ses trois ouvrages apologétiques entre 303 et 305; il aurait terminé le *De opificio* en 303 ou 304, les *Institutions* et le *De ira* en 305 (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 424-425). Cette hypothèse soulève bien des objections; et surtout, cet intervalle de deux ans est vraiment bien court. Les *Institutions*, à elles seules, ont dû occuper l'auteur pendant plusieurs années. Cf. Krüger, *Kritische Bemerkungen zu Harnacks Chronol.*, Göttingen, 1905, p. 51-52 (Götting. Gelehrt. Anzeig., 1905).
8. Lactance, *Epitom.*, praefat., 1.
9. *Epitom.*, 38, 1.
10. Suivant M. Harnack, l'*Epitome* a été composé en même temps que le *De mortibus* ou un peu plus tard (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 425). C'est assez vraisemblable.

loin. L'auteur de ce pamphlet semble parler en témoin oculaire des événements qui se déroulèrent à Nicomédie de 311 à 313[1]; mais il connaît aussi en détail les intrigues de Maximien Hercule et de Maxence en Italie ou en Gaule, comme les faits et gestes de Constantin[2]. On ne peut dire, par conséquent, si l'ouvrage a été composé à Nicomédie, en Gaule ou ailleurs.

D'après le contenu, le *De mortibus* n'est pas antérieur au milieu de 314. Il fut commencé après l'édit de Milan, et, semble-t-il, pendant que l'on reconstruisait l'église de Nicomédie[3]. Les derniers événements qu'il raconte sont la promulgation faite dans cette ville, le 13 juin 313, de l'édit de Milan[4]; la mort de Dioclétien, dans l'été de 313[5]; la mort de Maximin Daïa à Tarse, au mois d'août de la même année[6]; le supplice de Valeria, veuve de Galère, et de Prisca, veuve de Dioclétien, dans l'été de 314[7]. D'autre part, l'auteur ne mentionne pas la victoire remportée par Constantin sur Licinius, en Pannonie, au mois d'octobre 314; on peut donc supposer que le *De mortibus* a été achevé vers la fin de l'été, cette année-là. Mais on peut admettre aussi, sans invraisemblance, que l'écrivain a évité intentionnellement de raconter la querelle des deux princes qui avaient signé l'édit de Milan; en ce cas, le pamphlet aurait pu être publié dans l'une des années suivantes. Les deux hypothèses se justifient également. D'après le ton de l'opuscule, d'après les allusions enthousiastes à la paix religieuse et à la reconstruction de l'église de Nicomédie[8], on est porté à croire que le *De mortibus* date de 314, au lendemain même des événements. Mais la seconde hypothèse explique mieux la précision des renseignements sur les intrigues des cours d'Occident, et bien des détails qui paraissent empruntés aux archives impériales[7]. En tout cas, le *De mortibus* est sûrement antérieur à la persécution de Licinius, qui commença vers 320[10].

En terminant cette étude, nous en résumerons les conclusions

---

1. *De mort. persec.*, 35, 1 et 4; 48, 1.
2. *Ibid.*, 18-19; 24-30; 42-45.
3. *Ibid.*, 1, 1-5.
4. *Ibid.*, 48, 1.
5. *Ibid.*, 42, 3. — On a proposé de placer la mort de Dioclétien le 3 décembre 316 (Seeck, *Neue Jahrbb. für Philol.*, 1889, p. 628); mais l'hypothèse a été contestée, et est peu vraisemblable.
6. *De mort. persec.*, 49, 1-7.
7. *Ibid.*, 51, 1-2.
8. *Ibid.*, 1, 2.
9. Cf. Maurice, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 335-340; 1903, p. 142-146.
10. M. Harnack vient d'arriver à des conclusions assez voisines des nôtres : le *De mortibus* serait probablement de 313-314, et, en tout cas, antérieur à 321 (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 422-423).

dans un tableau synoptique, mais en rappelant que sur bien des points, faute de données certaines, cette chronologie reste hypothétique.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ŒUVRES DE LACTANCE

En Afrique, avant 290 ?	*Symposium* (perdu).
A Nicomédie, vers 290 ?	*Hodœporicum* (perdu).
A Nicomédie, entre 290 et 303 ?, avant la conversion de Lactance	*Grammaticus* (perdu). *Ad Asclepiadem libri II* (perdus). *Epist. ad Probum libri IV* (perdus). *Epist. ad Severum libri II* (perdus).
A Nicomédie, avant 303 ?, après la conversion de Lactance	*Epist. ad Demetrianum libri II* (perdus). *Carmen de ave Phœnice* (?).
Fin de 305, avant les *Institutions*	*De opificio Dei.*
En 307 ?	*Divinarum Institutionum liber I.*
Entre 307 et 311	*Divinarum Institutionum libri II-VII.*
En 310-311, après les *Institutions*	*De ira Dei.*
Après 311	*Epitome.*
Entre 314 et 320	*De mortibus persecutorum.*

V

LACTANCE ET LE DE MORTIBUS PERSECUTORUM

Le philosophe des *Institutions* a si peu l'allure et le tempérament d'un pamphlétaire, qu'on hésite d'abord à le considérer comme l'auteur du *De mortibus persecutorum*. La question a soulevé bien des controverses. Pour ou contre l'authenticité, on a invoqué des considérations de tout genre : indications du manuscrit unique[1], nom et biographie de Lactance, contenu et ton du pamphlet, analogies ou différences de langue et de style[2]. Le problème est assurément très délicat : si l'on ne peut nier le contraste avec les *Institutions*, on ne peut nier davantage les rapports de détail. Les savants qui retirent l'ouvrage à Lactance, tranchent la difficulté en l'attribuant à l'un de ses imitateurs. Tout bien pesé, nous jugeons plus vraisemblable la thèse de l'authenticité.

---

1. *Codex Colbertinus*, à la Bibliothèque Nationale (*Fonds latin*, n° 2627 ; XIe siècle).

2. EBERT, *Ueber den Verfasser des Buches De Mortibus persecutorum*, dans les *Sitzungsber. der sächs. Ges. der Wiss. zu Leipzig*, t. XXII, 1870, p. 115 ; BRANDT, *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lactantius*, dans les *Wiener Sitzungsber.*, t. CXXV, Abh. VI, 1891 ; *Ueber den Verfasser des Buches De Mortibus persecutorum*, dans les *Neue Jahrbb. für Philol.*, t. CXLVII, 1893, p. 121 et 203 ; BELSER, *Ueber den Verfasser des Buches De Mortibus persecutorum*, dans la *Theol. Quartalschrift*, t. LXXIV, 1892, p. 246 et 439 ; PICHON, *Lactance*, p. 337 et suiv. ; HARNACK, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 421 et suiv.

D'abord, parmi les ouvrages du temps, un seul, à notre connaissance, portait un titre analogue à celui du *De mortibus persecutorum* : c'est le *De persecutione* de Lactance, ouvrage en un livre, qui est mentionné par saint Jérôme[1]. Comme Lactance, l'auteur du *De mortibus* est un rhéteur latin qui a vécu à Nicomédie, pendant la persécution de Dioclétien[2], et qui a bien connu Constantin[3]. Voilà, sur plusieurs points, de singulières coïncidences.

On a objecté une prétendue différence entre les noms. Notre manuscrit attribue le *De mortibus* à *L(ucius) Cecilius*[4]. D'après les derniers éditeurs, Lactance se serait appelé *L. Caelius Firmianus Lactantius*[5]. Mais beaucoup de manuscrits donnent *L. Caecilius* ; et, comme nous l'avons montré, deux inscriptions africaines semblent prouver que le nom de l'apologiste était *L. Caecilius Firmianus qui et Lactantius*[6]. Par suite, le nom et le prénom concordent ; l'argument se retourne contre les critiques qui nient l'authenticité.

Lactance, a-t-on dit, n'était plus à Nicomédie en 314, au moment où y fut composé le pamphlet. — Mais, comme nous l'avons remarqué déjà, rien ne prouve que le pamphlet ait été écrit à Nicomédie, ni même qu'il date sûrement de 314 ; et nous ne savons où était alors Lactance, qui devint seulement vers 316, semble-t-il, le précepteur de Crispus[7]. On ne doit rien tirer de données si incertaines.

A notre avis, la seule objection sérieuse contre l'authenticité est toute littéraire. Nous n'entendons pas parler ici du détail de la langue, où l'on relève autant d'analogies que de divergences, mais de la différence très nette du ton et du talent. L'auteur des *Institutions* n'avait rien du pamphlétaire ; il était vieux vers 314 ; et son élégance correcte n'annonçait guère le style vigoureux et original du *De mortibus*. Le contraste est très frappant ; et cependant, nous n'osons en rien conclure. On sait combien de surprises nous ménage l'étude des littératures : un même homme a pu écrire *Athalie* et les *Plaideurs*, ou les *Lettres Persanes* et l'*Esprit des Lois*, ou la *Pucelle* et le *Siècle de Louis XIV*. Lactance venait d'assister à une révolution extraordinaire, qui avait dû secouer

---

1. Jérome, *De vir. ill.*, 80.
2. *De mort. persec.*, 7, 8-10 ; 12, 1-5 ; 14, 1 et suiv. ; 35, 1 et 4 ; 48, 1. — cf. *Divin. Instit.*, V, 2, 2 ; Jérome, *De vir. ill.*, 80.
3. *De mort. persec.*, 18, 10-11 ; 19, 1-4 ; 24-30 ; 42-45. — cf. Jérome, *De vir. ill.*, 80 ; *Chron. ad ann.* 2333.
4. Brandt et Laubmann, *Lactanti opera*, t. II, p. 171.
5. *Ibid.*, t. I, *Prolegom.*, p. VII.
6. *C. I. L.*, VIII, 7241 ; 17767.
7. Voyez plus haut, p. 111, 112.

jusqu'au fond son âme de chrétien : après la plus sanglante des persécutions, voilà qu'arrivait tout à coup la revanche attendue seulement pour la fin des temps, la victoire éclatante de l'Église. Dans la joie du triomphe, le vieux rhéteur a pu s'animer, oublier un instant ses livres et son érudition pour donner carrière à sa longue rancune, pour raconter ce qu'il avait vu ou entendu, et pour tirer de tout cela un pamphlet mordant, écrit de verve. Assurément, nous n'en avons pas la preuve ; mais on n'a pas encore prouvé le contraire [1].

D'ailleurs, l'idée qui domine le *De mortibus* est familière à l'auteur des *Institutions*, et se rattache étroitement à son système. Jusque-là, elle s'était présentée à son esprit sous forme philosophique. Qu'elle ait pris cette fois la forme de l'histoire ou du pamphlet, on se l'explique fort bien par les circonstances.

Le *De mortibus*, nous l'avons vu, a été composé soit en 314, soit dans l'une des années suivantes, mais avant 320. C'était au lendemain de l'édit de Milan. De 303 à 305, on avait traqué les chrétiens dans presque tout l'Empire. Puis, les violences avaient cessé peu à peu en Europe et en Afrique ; mais elles avaient continué en Asie, dans les États de Galère et de Maximin Daïa. A Nicomédie, la persécution avait duré, presque sans trêve, pendant dix ans et quatre mois [2]. Dans cette ville, dont Dioclétien avait fait sa capitale, et où Galère séjourna souvent, Lactance était bien placé pour observer les événements. Le 23 février 303, il y vit détruire l'église [3] ; le lendemain, il y vit afficher le premier édit [4]. Il quitta Nicomédie en 305 ou 306 ; mais il paraît y avoir vécu de nouveau en 311 et en 313 [5]. Tout en préparant ses *Institutions*, il avait forcément suivi de très près les différentes phases de la persécution ; et, malgré son optimisme, il avait dû souvent désespérer de l'avenir. Brusquement, la situation avait changé, et les événements heureux s'étaient précipités : édit de tolérance, rendu par Galère lui-même [6] ; victoire de Constantin, le protecteur du christianisme [7] ; promulgation de l'édit de Milan, qui proclamait la liberté du culte et assurait aux chrétiens l'appui des autorités [8] ; défaite et fin lamentable de tous les

1. On tend de plus en plus à admettre que le *De Mortibus* est l'œuvre de Lactance. M. Pichon (*Lactance*, p. 337 et suiv.) et M. Harnack (*Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 423) viennent d'arriver par des voies différentes à la même conclusion.
2. *De mort. persec.*, 48, 13.
3. *Divin Instit.*, V, 2, 2 ; *De mort. persec.*, 12, 1-5.
4. *De mort. persec.*, 13, 1.
5. *Ibid.*, 35, 1 et 4 ; 48, 1.
6. *Ibid.*, 33, 11 ; 34, 1 et suiv. ; 35, 1.
7. *Ibid.*, 44, 3 et suiv.
8. *Ibid.*, 48, 1 et suiv.

princes persécuteurs[1]. Par une série de coups de théâtre, la réalité venait de justifier et de dépasser les plus ambitieuses espérances des fidèles. Comme tous les chrétiens, Lactance voyait la main de Dieu dans cette suite d'événements inattendus; et, de plus, il y voyait le triomphe d'une de ses idées les plus chères.

Dans tous ses traités apologétiques ou philosophiques, il s'était attaché à mettre en lumière le rôle actif de la Providence. Il avait écrit le *De opificio Dei* pour montrer Dieu à l'œuvre jusque dans les moindres détails de l'organisme humain[2]. Dans les *Institutions*, il avait complété la conception philosophique de la Providence, en la ramenant à la conception chrétienne d'un Dieu toujours présent et agissant, qui veillait sur les siens, les soumettait à des épreuves, les soutenait, les récompensait[3]. L'idée de récompense pour les justes impliquait nécessairement l'idée de châtiment pour les impies; et c'est tout le sujet du *De ira Dei*[4]. Dieu, qui n'est indifférent ni au bien ni au mal, doit protéger les bons et punir les méchants : telle est la conséquence philosophique de cette théorie de la Providence. Dieu, qui par le Christ a révélé aux hommes la loi divine, doit protéger ses fidèles et punir leurs adversaires : telle est la conséquence chrétienne. On voit que le *De mortibus* est, dans l'ordre des faits, la suite logique du système.

Bien mieux, la thèse historique du *De mortibus* est déjà nettement indiquée dans les ouvrages théoriques : Dieu châtiera sûrement ses ennemis au Jugement dernier, et souvent il les frappe même en ce monde. On lit dans les *Institutions* : « Tout ce que les mauvais princes font contre nous, c'est Dieu lui-même qui le permet. Et cependant, les très injustes persécuteurs, qui ont outragé et raillé le nom de Dieu, ne doivent point espérer l'impunité, parce qu'ils ont été comme les ministres de sa colère contre nous. Ils seront punis par le jugement de Dieu, ceux qui ont abusé d'un pouvoir surhumain, qui dans leur orgueil ont insulté jusqu'à Dieu, qui ont commis l'impiété et le sacrilège de fouler aux pieds son nom éternel ... Ce Dieu a coutume de venger, même ici-bas et aussitôt, les injures faites à son peuple; pourtant, il nous ordonne d'attendre patiemment ce jour du jugement céleste, dans lequel il honorera ou punira chacun suivant ses mérites ... Pour nous, travaillons de toutes nos forces à mériter d'être à la fois vengés et récompensés par Dieu »[5]. L'*Epitome*, qui d'ailleurs est peut-être

1. *Ibid.*, 50, 1 et suiv.
2. *De opif. Dei*, 2 et suiv.
3. *Divin. Instit.*, I, 2, 1 et suiv.; IV, 3, 3 et suiv.; V, 21, 7 et suiv.; etc.
4. *De ira Dei*, 1, 1 et suiv.
5. *Divin. Instit.*, V, 23, 1-5. — Cf. IV, 27, 5; V, 22, 23.

contemporain du *De mortibus*, invoque encore plus nettement le témoignage de l'histoire : « Nous avons confiance en Dieu, de qui nous attendons une vengeance immédiate. Et cette confiance n'est point vaine. En effet, tous ceux qui ont osé ce crime ont eu une fin misérable; nous le savons, en partie par ouï-dire, en partie pour l'avoir vu nous-mêmes. Nul n'a été impuni, après avoir offensé Dieu. Ceux qui ont refusé de reconnaître le vrai Dieu à ses paroles, l'ont reconnu à leur supplice »[1]. Ainsi, l'idée d'où est sorti son pamphlet était depuis longtemps familière à Lactance. Mais, tant que dura la persécution, cette idée était trop démentie par les faits, pour qu'il osât y insister; n'espérant point une intervention si prompte de Dieu, il trouvait plus sûr d'ajourner au Jugement dernier le châtiment des persécuteurs.

Dieu était intervenu, et le monde avait changé de face. Partout les chrétiens apercevaient la preuve de cette intervention : visions de Constantin, de Licinius, de Maximin[2]; victoire miraculeuse de l'Église, et châtiment de tous les persécuteurs, frappés jusque dans leurs enfants[3]. La réalité avait justifié la théorie. Cette fois, Dieu n'avait pas attendu le Jugement dernier ; c'est sur la terre, et aussitôt, qu'il s'était fait justice. Lactance n'avait plus à aligner des arguments philosophiques, ni à citer la Bible, ni à menacer ; il n'avait qu'à se souvenir, à raconter les choses d'hier, et à conclure. Dans l'histoire contemporaine, toute vibrante encore, il allait suivre l'action de la Providence, qui avait châtié l'un après l'autre tous ses ennemis, et sous les yeux de tous[4]. Cette histoire était si éloquente, que le philosophe s'est fait historien.

L'apparition d'un historien dans l'Église était alors une grande nouveauté. Jusque-là, les chrétiens, absorbés dans leur rêve mystique ou dans leur lutte pour l'existence, n'avaient cherché qu'à mériter le Paradis ou à gagner des prosélytes, à organiser leurs communautés, à justifier leur doctrine, ou à étouffer l'hérésie ; ils avaient eu des apôtres, des politiques et des docteurs, des apologistes, des polémistes. Ils n'avaient guère touché à l'histoire, pensant n'avoir rien à raconter. Leur religion était trop jeune, les origines en étaient trop obscures et les étapes trop incertaines, pour qu'ils fussent tentés de marquer les progrès de leur foi dans un récit suivi. Quant à l'histoire profane, elle les laissait indifférents, puisqu'ils prétendaient former une société à part dans un monde hostile. Du passé, ils retenaient seulement l'antiquité juive, qui

1. *Epitom.*, 48, 4-5.
2. *De mort. persec.*, 44, 5 ; 46, 3-7 ; 49, 5-6.
3. *Ibid.*, 50, 1 et suiv.
4. *Ibid.*, 1, 2 et suiv. ; 50, 1 et suiv.

faisait remonter jusqu'à la Création le principe du Christianisme. Ils se désintéressaient du présent, sauf pour protester contre les persécutions.

Pourtant, à défaut de l'histoire proprement dite, une science historique s'était constituée déjà dans l'Église: la chronologie, née des besoins de la polémique et du culte. Il fallait prouver la haute antiquité de la Bible, pour répondre aux païens qui accusaient le christianisme d'être une religion nouvelle, sans fondement et sans antécédents ; il fallait aussi fixer annuellement la date exacte de la grande fête mobile, la Pâques. Au commencement du IIIe siècle, Julius Africanus avait fondé la chronologie chrétienne en déterminant le synchronisme entre l'histoire juive et l'histoire profane; un peu plus tard, Hippolyte avait repris et complété, dans ses *Chroniques*, la *Chronographie* d'Africanus. Le même Hippolyte avait fixé à Rome le Comput Pascal; et ses calculs avaient été contrôlés dans un ouvrage composé en 243 par un Africain, le *De Pascha Computus*. Assurément, ces travaux sur la chronologie et le Comput étaient fort importants ; mais ce n'était encore que le squelette de l'histoire. Au moment où parut le *De mortibus*, une grande œuvre s'élaborait, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe ; mais rien n'en avait encore été publié.

Quant aux apologistes et aux polémistes chrétiens, jusqu'alors ils ne s'étaient intéressés aux faits historiques que dans la mesure où l'exigeaient leurs démonstrations et les circonstances. Quelques allusions aux événements contemporains ou aux persécutions antérieures, quelques anecdotes traditionnelles sur les rois, les philosophes ou les cultes païens, quelques récits empruntés à la Bible, et, parfois, quelques calculs chronologiques destinés à prouver l'ancienneté du Christianisme : voilà à quoi se réduisait la part de l'histoire dans les Apologies ou les traités de polémique. Lactance ne s'était pas montré plus historien dans les *Institutions*, où il se contentait de maudire les persécutions sans nommer un seul des persécuteurs et d'invoquer à l'occasion le synchronisme pour justifier ses assertions sur l'antiquité des Prophètes[1]. Dans tout cela, les faits historiques n'intervenaient qu'incidemment, et à titre d'arguments.

A vrai dire, plusieurs apologistes, notamment Tertullien et Minucius Felix, avaient déjà nettement exprimé et appliqué au Christianisme l'idée biblique d'une Providence réglant le destin des empires, veillant sur son peuple, et frappant ses ennemis[2]. Donc,

---

1. *Divin. Instit.*, I, 23, 1 et suiv. ; IV, 5, 4-8 ; VII, 25, 5.
2. Tertullien, *Apolog.*, 5 ; 26 ; *Ad nation.*, II, 17 ; *Ad Scapul.*, 3; Minucius Felix, *Octav.*, 25, 12 ; 36, 2.

la thèse du *De mortibus* n'était pas entièrement neuve. Mais Lactance est le premier qui l'ait précisée et largement développée; il est le premier qui en ait tiré une œuvre historique, par une application systématique de la théorie à la réalité.

Dans notre unique manuscrit, l'ouvrage est intitulé *Liber ad Donatum confessorem de mortibus persecutorum*[1]. Ce Donatus, à qui est dédié le *De mortibus*, doit être identifié sans doute avec le personnage du même nom à qui Lactance avait adressé, quelques années plus tôt, le *De ira Dei*[2]. Donatus avait été soumis à de longues et rudes épreuves, pendant la persécution de Dioclétien. Emprisonné à Nicomédie dès les premières mesures de violence, il avait vu successivement s'acharner contre lui trois préfets de Bithynie ; neuf fois il avait été mis à la torture, et il avait montré toujours un courage inébranlable[3]. Relâché, semble-t-il, à la fin de 303, lors de l'amnistie accordée par Dioclétien, il avait été arrêté de nouveau en 305 ou 306 ; cette fois, il était resté six ans en prison ; il n'avait été libéré qu'au printemps de 311, en vertu de l'édit de tolérance signé par Galère mourant[4]. Lactance célèbre avec enthousiasme l'héroïsme de son ami, qui avait échappé par miracle au martyre, et dont le nom, inscrit en tête du livre, en marquait assez la tendance[5].

Le *De mortibus* est à la fois très complexe et très simple : très complexe, puisqu'il raconte, souvent en détail, dix ans d'histoire universelle, de persécutions, d'intrigues de cour et de guerres civiles; très simple, puisqu'il subordonne tout à l'action de la Providence. Le plan n'a rien que de naturel, bien qu'il tienne à la fois du plaidoyer et de la chronique. L'auteur suit l'ordre chronologique en l'interprétant, en insistant sur les faits qui lui paraissent attester une intervention divine.

Nous n'avons point à contrôler tous les détails de ce récit, ni à résumer les controverses sur la valeur documentaire du pamphlet : c'est l'affaire des historiens et des érudits qui étudient spécialement la période constantinienne[6]. Il suffira de marquer ici l'intérêt historique et littéraire du *De mortibus*.

---

1. Brandt et Laubmann, *Lactanti opera*, t. II, p. 171.
2. *De ira Dei*, 1, 1 ; 22, 1.
3. *De mort. persec.*, 16, 4-5.
4. *Ibid.*, 35, 2.
5. *Ibid.*, 1, 1 ; 16, 3-11 ; 51, 5.
6. Voyez surtout : Seeck, *Studien zur Gesch. Diocletians und Constantins*, dans les *Neue Jahrbb. für Philol.*, t. CXLI, 1890; *Gesch. des Untergangs der antiken Welt*, Berlin, 1897; *Die Anfänge Constantins des grossen*, dans la *Deutsche Zeitschr. für Geschichtswiss.*, 1899 ; Pichon, *Lactance*, p. 361 et suiv. ; Maurice, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 335 ; 1903, p. 142 et 310 ; 1904, p. 212. — Pour se bien rendre compte de l'importance exceptionnelle du *De mortibus* comme

Quoi que l'on pense de l'ouvrage et des idées de l'auteur, c'est une source infiniment précieuse pour l'histoire des premières années du IVe siècle, des persécutions du temps, de la tétrarchie, du rôle de Dioclétien et de Maximien, du règne de Galère et de Maximin Daïa, des débuts du règne de Constantin et de Licinius. Mais, afin d'éviter les malentendus, on doit nettement distinguer entre les faits mentionnés et l'interprétation de ces faits.

Plus l'on étudie le récit, plus l'on est amené à en reconnaître la rigoureuse et minutieuse exactitude. On ne peut nier que Lactance ait été merveilleusement renseigné sur l'histoire officielle comme sur la chronique scandaleuse ou anecdotique de son temps. Souvent il se réfère à des souvenirs personnels, surtout à propos des événements qui se sont déroulés à Nicomédie : constructions luxueuses de Dioclétien dans cette ville, dont on voulait faire l'égale de Rome[1] ; destruction systématique de l'église par le préfet et les troupes, le 23 février 303[2] ; affichage du premier édit de persécution, aussitôt brisé par un chrétien[3]; incendies successifs du palais impérial[4]; rumeurs populaires pendant la maladie de l'empereur[5]; scène dramatique de l'abdication de Dioclétien[6] ; tyrannie de Galère[7] ; fermeture des écoles et des tribunaux[8] ; épisodes du recensement[9] ; fuite de Constantin au début de 306[10] ; affichage de l'édit de Galère en 311[11] ; institution d'un clergé païen, sur l'ordre de Maximin Daïa[12] ; promulgation de l'édit de Milan[13] ; reconstruction de l'église de Nicomédie[14]. On reconnaît également le témoin

---

source historique, il est indispensable de consulter les nombreux et récents mémoires où M. Maurice a étudié les émissions monétaires des divers ateliers pendant la période constantinienne : ateliers de Rome, de Tarragone, de Constantinople, de Carthage, et *Iconographie des empereurs romains* (dans la *Revue numismatique*, 1899 à 1904) ; ateliers d'Antioche, de Siscia, de Londres, de Nicomédie, d'Alexandrie (*Numismatic Chronicle*, 1899 à 1903) ; ateliers d'Aquilée et d'Ostie (*Rivista italiana di numismatica*, 1901 et 1902) ; atelier de Thessalonique (*Wiener numismatische Zeitschrift.*, 1901) ; ateliers de Trèves, de Lyon, d'Arles (*Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXI-LXIII, 1900-1904).

1. *De mort. persec.*, 7, 9-10.
2. *Ibid.*, 12, 2-5.
3. *Ibid.*, 13, 2-3.
4. *Ibid.*, 14, 2-7.
5. *Ibid.*, 17, 4-9.
6. *Ibid.*, 19, 2-6.
7. *Ibid.*, 21, 3-11.
8. *Ibid.*, 22, 4-5.
9. *Ibid.*, 23, 1-9.
10. *Ibid.*, 24, 5-8.
11. *Ibid.*, 35, 1.
12. *Ibid.*, 36, 4-5.
13. *Ibid.*, 48, 1.
14. *Ibid.*, 1, 2 ; 48, 13.

oculaire à la précision réaliste des portraits [1]. L'auteur a connu personnellement la plupart des princes dont il parle : Dioclétien, qui l'avait appelé à Nicomédie [2] ; Constantin, qu'il rencontra d'abord dans cette ville, et qui devait plus tard lui confier l'éducation de son fils aîné [3] ; même Galère et Maximien Hercule, qu'il a décrits *de visu*, comme le prouvent les effigies monétaires de ces empereurs [4].

Il a complété et contrôlé ces souvenirs personnels par la chronique des cours. Soit à Nicomédie, soit en Gaule, il a appris bien des choses par des indiscrétions, peut-être de chrétiens, dans l'entourage de Dioclétien, de Galère ou de Constantin. C'est ainsi qu'il a dû connaître les négociations secrètes et les intrigues des cours princières, les mystérieux entretiens de Galère et de Dioclétien à Nicomédie [5], les conspirations de Maximien Hercule en Gaule [6]. Il paraît même avoir obtenu l'accès des archives impériales. Non seulement il a reproduit tout entier le texte officiel de l'édit de Galère [7] et de l'édit de Milan [8], qu'il avait pu lire et copier lui-même sur les murs de Nicomédie [9] ; mais il fait allusion à bien d'autres documents, édits, lettres de princes, pièces d'archives [10].

Sans doute, en plusieurs parties de son récit, Lactance est en désaccord avec Eusèbe ou d'autres historiens. Mais ces divergences s'expliquent ordinairement par des traditions contradictoires ou des interprétations différentes d'un même fait. D'ailleurs, quand nous avons un moyen de contrôle, on constate presque toujours que Lactance est plus près de la réalité historique. Mieux placé pour observer, il a mieux vu ou mieux compris les événements ; et ce n'est pas sans raison qu'il affirme sa véracité comme son exactitude [11]. De plus en plus, les numismates le considèrent comme impeccable. Beaucoup de faits, qu'il est seul à signaler, sont confirmés par le témoignage des monnaies : négociations relatives au titre de *Filius Augustorum* donné par Galère à Cons-

---

1. *De mort. persec.*, 8, 2 ; 9, 3-9 ; 14, 3 ; 17, 2-3 ; 18, 7-15 ; 19, 3-4 ; etc.
2. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
3. Id., *Chron. ad ann. 2333* ; *De vir. ill.*, 80. — Cf. *De mort. persec.*, 18, 10-11 ; 19, 1-4 ; 24, 3-9.
4. Maurice, *Iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècles*, dans la *Revue numismatique*, 1904, p. 64 et 473.
5. *De mort. persec.*, 11, 3-8 ; 18, 2 et suiv.
6. *Ibid.*, 27, 1 ; 28, 1 ; 29, 1-8 ; 30, 1-6.
7. *Ibid.*, 34, 1 et suiv.
8. *Ibid.*, 48, 2 et suiv.
9. *Ibid.*, 35, 1 ; 48, 1.
10. *Ibid.*, 7, 6-7 ; 9, 8 ; 10, 4 ; 13, 1 ; 15, 6 ; 18, 7 ; 24, 3 ; 25, 1-3 ; 37, 1 ; 43, 3 ; 44, 10 ; 46, 5-6.
11. *Ibid.*, 52, 1.

tantin et à Maximin Daïa, en 307; démêlés de Maximien Hercule et de Maxence, en 307-308; condamnation de la mémoire de Maximien Hercule par Constantin, en 311; traité d'alliance de Maximin Daïa et de Maxence, en 311-312; etc.[1]. Toujours la numismatique justifie les assertions de Lactance. Quoique certains de ses récits aient une allure un peu romanesque, on ne doit pas trop se hâter pour cela de les rejeter, car le roman a tenu beaucoup de place dans l'histoire vraie de ces temps-là. On ne peut prouver que l'historien se soit montré infidèle : potins de cour ou commérages populaires, il a enregistré simplement ce qu'on racontait autour de lui sur des événements mystérieux. Nulle part, à notre connaissance, les faits n'ont été altérés dans le *De mortibus* pour les besoins de la cause : le pamphlet a pour base le récit le plus exact et le plus complet que nous possédions sur cette période.

Mais l'ouvrage, comme tout pamphlet, n'en est pas moins très partial. Dès qu'il veut interpréter les faits, Lactance ramène tout à son idée fixe : tous les persécuteurs ont été de mauvais princes, et tous ont été châtiés. On aperçoit le parti-pris dès les premiers chapitres, relatifs aux persécutions passées. L'auteur triomphe en rappelant la fin lamentable ou prématurée de Néron, de Domitien, de Dèce, de Valérien, d'Aurélien[2]. Mais il laisse de côté tout ce qui aurait pu contredire sa thèse : les violences autorisées par Trajan et Marc Aurèle, la bienveillance de Commode pour les chrétiens, la longue et sanglante persécution de Septime Sévère. A le lire, on croirait que l'Église s'était développée en paix pendant un siècle et demi, depuis la mort de Domitien jusqu'à l'avènement de Dèce[3]. Non que Lactance, sur ce point, ait sciemment altéré l'histoire : il suit sans doute ici la tradition populaire des cercles chrétiens qu'il connaissait, comme il enregistre la légende de Néron, transporté vivant aux extrémités du monde pour être le précurseur de l'Antichrist[4].

Même parti-pris dans les jugements sur l'histoire contemporaine. Lactance l'a étudiée en chroniqueur scrupuleux et curieux des passions humaines; mais il l'interprète en chrétien convaincu, avec des souvenirs d'Apocalypse. A tous les tournants de son récit, il aperçoit et nous montre la main de Dieu[5]. Sa conception de

---

1. *De mort. persec.*, 26, 7; 28, 2-4; 29, 1; 32, 5; 42, 1; 43, 3-4. — Cf. Maurice, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 335-340; 1903, p. 142-146.
2. *De mort. persec.*, 2-6.
3. *Ibid.*, 3, 4-5; 4, 1.
4. *Ibid.*, 2, 7-8.
5. *Ibid.*, 1, 2-7; 6, 3; 9, 11; 20, 5; 24, 1 et 5; 33, 11; 34, 1; 35, 3; 42, 3; 43, 1; 44, 5; 46, 3 et suiv.; 48, 1; 49, 5-6; 50, 1 et 7; 52, 1.

l'humanité et de la politique est fort simple : ici, les bons, c'est-à-dire les protecteurs du christianisme; là, les méchants, c'est-à-dire les persécuteurs. Les bons ne peuvent faire que le bien; les méchants sont voués au mal. Dans les portraits de Dioclétien, de Galère, ou de Maximin Daïa, on ne relève pas un détail notoirement inexact; et cependant ces portraits sont de vraies caricatures, où les personnages deviennent odieux et ridicules[1]. Contre ces princes, Lactance s'est fait juge d'instruction : dans tous leurs actes, il devine des arrière-pensées coupables, même dans les mesures purement politiques ou financières, complètement étrangères à la religion, comme l'établissement de la tétrarchie, ou le morcellement des anciennes provinces, ou les constructions de Dioclétien à Nicomédie, ou l'édit du *maximum*, ou le recensement de l'empire[2].

Au contraire, Constance est traité avec beaucoup d'égards, parce qu'il a refusé de poursuivre les chrétiens de Gaule et s'est contenté de laisser détruire leurs églises[3]. Licinius, malgré ses fourberies et ses cruautés, est également ménagé, parce qu'il a signé l'édit de Milan et mérité d'être assisté par un ange dans une de ses batailles[4]. Quant à Constantin, malgré son ambition, ses intrigues et ses crimes, c'est le héros idéal, sur qui Dieu veille dès son enfance; c'est le champion du Christianisme, le bras droit de la Providence[5].

Étant donné les circonstances, l'état des esprits et la thèse de l'auteur, on ne saurait s'étonner de cette naïve partialité. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'un écrivain si partial, soutenant une thèse si absolue, ait résisté à la tentation d'altérer les faits. Cette loyauté du narrateur honore grandement le polémiste, mais ne doit pas égarer le jugement de la critique. Le *De mortibus* est sans doute une chronique très exacte, écrite par un très honnête homme qui était bien renseigné et bon observateur; mais c'est aussi un pamphlet, trop bienveillant pour les amis du Christianisme, très dur pour les autres, une œuvre de passion où l'injustice se croit sanctifiée par l'intention. Si l'on n'y cherche qu'un document historique, on peut avoir confiance, tant que l'auteur raconte, à la condition de se méfier, dès qu'il juge.

En tout cas, c'est une belle œuvre littéraire, originale et savoureuse, pleine de mouvement et de vie. La haine contre les persécu-

---

1. *De mort. persec.*, 7, 1 et suiv.; 9, 1 et suiv.; 11, 3 7; 18, 13-14; 19, 4-6; 20, 1 et suiv.; 37, 1 et suiv.; 38, 1 et suiv.; etc.
2. *Ibid.*, 7, 2-10; 23, 1 et suiv.
3. *Ibid.*, 8, 7; 15, 7; 20, 1.
4. *Ibid.*, 20, 3-4; 29, 2; 35, 3; 43, 2; 45, 1; 46, 3 et suiv.; 48 1 et suiv.
5. *Ibid.*, 18, 10-11; 19, 1-4; 24, 3-9; 29, 3-8; 30, 1-6; 37, 1; 42, 1; 44, 5-6; etc.

teurs a inspiré à Lactance d'admirables portraits, d'une touche vigoureuse et d'un puissant relief. On ne peut oublier son Dioclétien, le tyran maladif et apeuré, toujours inquiet et tremblant, qui fait le mal par lâcheté[1] ; ni son Galère, le tyran féroce et bestial, à l'aspect repoussant, « à la chair énorme, horrible, débordante et enflée[2] ». Citons encore les portraits de Maximien Hercule et de Maximin Daïa : le premier, un soldat ambitieux et débauché, qui abdique malgré lui, et qui se résigne ensuite aux plus basses intrigues dans l'espoir toujours déçu d'un retour de fortune[3] ; l'autre, un paysan parvenu, resté à demi sauvage, qui mène les hommes comme autrefois ses bêtes[4].

Le récit est attachant, précis et réaliste, rapide, souvent dramatique ou pittoresque. Tantôt, une esquisse de bataille, enlevée en quelques traits, comme les bagarres du Pont-Milvius[5] ; tantôt, une vision miraculeuse, contée sobrement, sans emphase[6]. Ici, des intrigues de cour, une comédie qui tourne au drame, comme les complots de Maximien en Gaule, comme l'aventure de cet eunuque égorgé dans le lit de Constantin[7]. Là, des descriptions réalistes, qui parlent aux yeux comme à l'esprit : l'église de Nicomédie pillée et rasée par les troupes en présence des magistrats, tandis que les deux empereurs surveillent l'exécution, du haut d'un belvédère du palais[8] ; les abus du recensement, les exactions des agents de Galère, les perquisitions, les dénonciations, les tortures, la suppression de la mendicité par la suppression des mendiants[9] ; les raffinements de cruauté pendant les persécutions, l'empereur incendiaire, les terreurs de l'enquête dans tout le palais, le repas des ours de Galère, les chrétiens à demi rongés par les fauves, ou cuits à petit feu, et leur agonie prolongée par des ablutions d'eau fraîche[10] ; l'ulcère dévorant le corps de Galère, la pourriture gagnant à mesure que coupent les médecins, et, dans la ville infectée, les vers grouillant sur l'outre informe qui fut l'empereur[11].

Ailleurs, de grandes scènes historiques : Dioclétien malade à

---

1. *De mort. persec.*, 7, 1 et suiv.; 10, 1-6; 11, 3-8; 15, 1 et suiv ; 18, 2 et suiv.; 19, 3-6.
2. *Ibid.*, 9, 2 et suiv.; 11, 2 et suiv.; 14, 1 et suiv.; 18, 1 et suiv.; 19, 4; 20, 1; 21, 1 et suiv.; etc.
3. *Ibid.*, 8, 1-6; 15, 6; 26, 7; 27, 1; 28, 1; 29, 1 et suiv.; 30, 1 et suiv.
4. *Ibid.*, 18, 13; 19, 6; 32, 1 et suiv.; 36, 1 et suiv.; etc.
5. *Ibid.*, 44, 1-9. — Cf. 46, 8-12; 47, 1-5.
6. *Ibid.*, 44, 5; 46, 3-4; 49, 5-6.
7. *Ibid.*, 30, 2-6.
8. *Ibid.*, 12, 2-5.
9. *Ibid.*, 23, 1-9.
10. *Ibid.*, 14, 2-6; 15, 1-5; 21, 5-11.
11. *Ibid.*, 33, 1-10.

Nicomédie, le palais en deuil, les alternatives de crainte et d'espérance, la foule convaincue qu'on lui cache la mort du prince, jusqu'au moment où l'empereur ressuscité apparaît en public, presque méconnaissable, à demi fou[1]; Galère, d'abord insinuant, puis impudent et hautain, terrorisant le malade, et l'amenant peu à peu à accepter des Césars indignes, même à abdiquer[2]; la mise en scène de l'abdication sur un tertre voisin de Nicomédie, les vœux et l'attente de la foule, le discours larmoyant de Dioclétien, la déconvenue de Constantin, et Galère jetant le manteau de pourpre sur les épaules de Daïa, l'ancien pâtre promu chef d'État, tandis que s'éloigne le « roi honoraire[3] ». Assurément, l'homme qui a tracé tous ces tableaux émouvants et pittoresques, est un grand peintre d'histoire.

Le *De mortibus* est, sans contredit, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne. C'est un de ces livres rares qui peuvent satisfaire les curiosités les plus diverses : chronique savoureuse, riche en couleurs et en surprises, vrai régal de lettrés; document historique de premier ordre; pamphlet d'un genre très nouveau. Comme essai chrétien d'une philosophie de l'histoire, le *De mortibus* tient une place importante dans l'évolution littéraire : il ouvre la voie à tous ceux qui ont fondé un système historique sur la conception biblique de la Providence, depuis Augustin jusqu'à Bossuet ou à Joseph de Maistre.

VI

LACTANCE ET LE CARMEN DE AVE PHŒNICE

Le *Carmen de ave Phœnice*, qui nous est parvenu sous le nom de Lactance, est certainement fort ancien[4]. Il ne peut être postérieur au IVe siècle; car il a été imité par Claudien dans un poème qui porte le même titre[5]; il semble avoir été connu également de

1. *De mort. persec.*, 17, 5-9.
2. *Ibid.*, 18, 2-15.
3. *Ibid.*, 19, 1-6.
4. Riese, *Ueber den Phœnix des Lactantius* (dans le *Rhein. Mus.*, t. XXXI, 1876, p. 446); Dechent, *Ueber die Echtheit des Phœnix von Lactantius* (*ibid.*, t. XXXV, 1880, p. 39); Schoell, *Vom Vogel Phönix*, Heidelberg, 1890; Loebe, *In scriptorem carminis de Phœnice* (dans les *Jahrbb. für protest. Theol.*, t. XVIII, 1892, p. 34); Brandt, *Zum Phœnix des Lactantius* (dans le *Rhein. Mus.*, t. XLVII, 1892, p. 390); *Lactanti opera*, t. II, 1, *Prolegom.*, p. XXI; Knappitsch, *De L. Caeli Firmiani Lactanti Ave Phœnice*, Graz, 1896.
5. Riese, *Rhein. Mus.*, t. XXXI, 1876, p. 446.

Zénon de Vérone, de saint Ambroise, d'Ausone, de Paulin de Nole[1]. Cependant, les érudits ne sont pas d'accord sur la question de l'authenticité. Les uns attribuent le *Carmen* à Lactance, d'autres le lui retirent ; ceux mêmes qui l'attribuent à Lactance, en placent la composition soit avant, soit après la conversion du rhéteur.

Le *De ave Phœnice* est évidemment l'œuvre d'un chrétien. Sans doute, la légende est d'origine païenne ; mais elle est traitée ici dans un esprit religieux tout nouveau. Le récit est dominé par l'idée de la mort libératrice et de la résurrection. Le bois sacré où demeure le Phénix rappelle le Paradis[2]. La source de vie, qui jaillit au milieu[3], est une conception chère aux premiers chrétiens ; c'est la fontaine de l'Évangile[4], la source du Golgotha[5], le *refrigerium*[6]. On relève dans le *Carmen* bien d'autres indices d'une origine chrétienne : éloge de la chasteté[7] ; tendance à interpréter le mythe dans le sens des théories millénaires[8] ; rôle mystique du nombre *douze*[9], comme dans les Évangiles et l'Apocalypse ; emprunts à la traduction latine de la première Épître clémentine[10] ; idées toutes chrétiennes[11], expressions bibliques[12].

Cette interprétation chrétienne d'un mythe païen est bien dans le goût de Lactance ; et la pièce ne renferme rien qu'il n'ait pu écrire. On a même invoqué la parenté de style ; mais la langue de l'apologiste est si peu personnelle que des observations de ce genre ne prouvent rien. En tout cas, l'on ne peut opposer aucun argument décisif à l'hypothèse qui attribue le poème à Lactance. La seule raison sérieuse, c'est le silence de saint Jérôme : dans la Notice assez précise qu'il a consacrée à l'auteur des *Institutions*, il énumère tous les autres ouvrages et ne parle pas du *Carmen*[13]. En revanche, le *De ave Phœnice* est mis sous le nom de Lactance par deux des plus anciens manuscrits[14], par Grégoire de Tours[15], et par

1. Weyman, *Rhein. Mus.*, t. XLVII, 1892, p. 640.
2. *De ave Phœnice*, 1 et suiv. (éd. Brandt et Laubmann).
3. *Ibid.*, 25 : « Fons in medio, quem *vivum* nomine dicunt ».
4. Saint Jean, *Evang.*, IV, 14 : « Fons aquae salientis in vitam æternam. »
5. *Carmen de Pascha*, 27 et suiv.
6. *Passio Perpetuae*, 7-8 ; Tertullien, *De anim.*, 33 ; *Apolog.*, 49 ; *De resurr. carn.*, 17 ; etc.
7. *De av. Phœn.*, 163 et suiv.
8. *Ibid.*, 59 et suiv.
9. *Ibid.*, 8 ; 28 ; 37-38.
10. Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litter.*, t. II, p. 425.
11. *De av. Phœn.*, 64 : « Hunc orbem, mors ubi regna tenet. »
12. *Ibid.*, 25 (= Saint Jean, *Evang.*, IV, 10 et 14) ; 93 (= Saint Luc, *Evang.*, XXIII, 46).
13. Jérôme, *De vir. ill.*, 80.
14. Brandt et Laubmann, *Lactanti opera*, t. II, 1, p. 135.
15. Grégoire de Tours, *De cursu stellarum*, 12 : « Tertium (miraculum) est quod de Phœnice Lactantius refert... »

un grammairien anonyme [1]. La tradition remonte donc, pour le moins, au temps de Grégoire de Tours. — En résumé, le poème est antérieur à la fin du IVe siècle; il est l'œuvre d'un chrétien, et probablement de Lactance [2].

Il se compose de quatre-vingt-cinq distiques élégiaques. On y peut distinguer trois parties : description du pays et de la vie du Phénix [3]; sa mort volontaire [4]; sa résurrection [5]. Au fond de l'Orient, sur un plateau très élevé, est un bois sacré du Soleil, où règne un printemps perpétuel, et d'où sont bannis tous les maux [6]. Au milieu du bois, est la « source de vie », une fontaine intermittente, qui coule une fois par mois [7]. Près de cette source habite le Phénix, un oiseau unique en son genre, qui est le « satellite » de Phébus [8]. Chaque matin, quand s'annonce l'aurore, il se trempe douze fois dans l'eau sainte, et fait douze libations. Puis, de la cime d'un arbre, il attend le premier rayon du soleil. Il salue la lumière par ses chants divins, et en battant des ailes : à trois reprises, il adore l'astre souverain. Il célèbre également les heures du jour et de la nuit; prêtre de ce bois sacré, il est seul à connaître les mystères de Phébus [9]. Quand une période de mille ans est ainsi révolue, le Phénix se sent vieillir. Alors, il quitte son Paradis pour les pays où règne la mort. Il va jusqu'en Phénicie. Là, dans un endroit désert, au milieu des bois, il choisit l'un des arbres qui portent son nom, un palmier (*phœnix*) [10]. Il s'y construit un nid, qui sera son tombeau, et meurt au milieu des parfums [11]. Son cadavre s'enflamme aux rayons du soleil et se réduit en cendres. Il en sort un ver tout blanc, qui se transforme en une chrysalide, d'où renaît le Phénix [12]. Avant de retourner dans sa patrie, l'oiseau mystérieux se rend en Égypte, et y transporte ses propres dépouilles, pour les consacrer dans un temple d'Heliopolis. Par sa beauté, il attire l'attention et fait l'admiration des Égyptiens, qui gravent son image sur un marbre [13]. Quand il quitte la vallée du Nil, les oiseaux de toute

---

1. Keil, *Grammat. lat.*, t. V, p. 577-593 (*De dubiis nominibus*).
2. C'est aussi la conclusion de M. Harnack (*Die Chronologie der altchristl. Litter.* t. II, Leipzig, 1904, p. 425).
3. *De av. Phœn.*, 1-58.
4. *Ibid.*, 59-98.
5. *Ibid.*, 99-170.
6. *Ibid.*, 1-24.
7. *Ibid.*, 25-30.
8. *Ibid.*, 31-34.
9. *Ibid.*, 35-58.
10. *Ibid.*, 59-70.
11. *Ibid.*, 77-94.
12. *Ibid.*, 95-114.
13. *ibid.*, 115-154.

espèce l'accompagnent, lui font un cortège d'honneur[1]. Mais le Phénix rentre seul dans son Paradis, où recommence, pour mille ans, sa vie pieuse, libre et chaste[2].

Les sources de ce récit sont assez complexes. Le mythe oriental du Phénix était depuis longtemps populaire dans le monde gréco-romain[3]; mais il s'était compliqué peu à peu, avait tourné au symbole, et avait même changé de signification.

Bien qu'on ait signalé des conceptions analogues dans les vieilles mythologies asiatiques, la légende proprement dite, à l'origine, semble avoir été purement égyptienne. Hérodote parle du Phénix à propos des animaux sacrés de la vallée du Nil ; il avoue d'ailleurs n'avoir vu cet oiseau qu'en peinture. D'après la tradition d'Héliopolis, un Phénix, grand comme un aigle, avec un plumage rouge et doré, arrivait dans cette ville tous les cinq cents ans ; il venait d'Arabie, et apportait dans le temple du Soleil le cadavre de son père, enveloppé de myrrhe[4]. Cette légende, introduite à Rome, dit-on, vers le temps de Sylla[5], y conserva le même caractère jusqu'au premier siècle de notre ère. Les traits essentiels du récit d'Hérodote se retrouvent encore dans les *Annales* de Tacite[6].

Cependant, vers ce temps-là, la légende est en voie de transformation, ou, du moins, se montre sous une forme un peu différente. Pour Martial, par exemple, il ne s'agit plus d'un jeune oiseau remplaçant l'ancien, mais d'un oiseau unique qui renaît périodiquement pour vivre à jamais. Le Phénix se brûle lui-même, pour sortir rajeuni de ses cendres. Il ressuscite, non plus tous les cinq cents ans, mais tous les mille ans ; et c'est en Assyrie qu'il construit son nid funèbre[7].

C'est probablement dans les cercles alexandrins que la légende avait commencé à évoluer. C'est là aussi, sans doute, qu'elle s'était développée autour d'un mauvais jeu de mots. *Phœnix* (grec φοῖνιξ) n'était pas seulement le nom d'un oiseau fabuleux ; c'était encore le nom du *palmier* et l'ethnique de la *Phénicie*. On imagina donc un voyage circulaire du Phénix, qui, avant de gagner l'Égypte, dut séjourner en Phénicie pour y bâtir son nid sur un palmier[8]. Pour

1. *De av. Phœn.*, 155-158.
2. *Ibid.*, 160-170.
3. Henrichsen, *De Phœnicis fabula apud Græcos, Romanos et populos Orientales*, Kopenhagen, 1825-1827 ; Feiner, *Vom Phœnix*, München, 1850 ; Schoell, *Vom Vogel Phœnix*, Heidelberg, 1890 ; Löbe, *Jahrbb. für protest. Theol.*, t. XVIII, 1892, p. 64.
4. Hérodote, II, 73.
5. Pline, *Nat. Hist.*, X, 4.
6. Tacite, *Annal.*, VI, 28. — Cf. Ovide, *Metam.*, XV, 392 et suiv. ; *Amor.*, II, 6, 54 ; Sénèque, *Epist.* 42, 1 ; Stace, *Silv.*, II, 4, 33 ; etc.
7. Martial, V, 7, 1-2.
8. *De av. Phœn.*, 65-70.

rendre l'itinéraire plus vraisemblable, on modifia encore la première partie du mythe : l'oiseau merveilleux arriva, non plus d'Arabie, comme le croyaient les Égyptiens du temps d'Hérodote, mais du fond de l'Orient[1], c'est-à-dire des pays situés à l'Est de la Phénicie, par exemple, de l'Assyrie, des grands plateaux de l'Asie centrale, même de l'Inde ou de la Chine.

En même temps, le mythe devenait un symbole : symbole de durée, d'éternité. C'est à ce titre que le Phénix figure souvent sur les monnaies impériales, monnaies des Antonins, surtout de Constantin et de sa dynastie. Le symbole fut d'autant plus populaire, que le Phénix était consacré au Soleil, et que le culte du Soleil fut à la mode dans tout l'Empire depuis le règne d'Aurélien. En voici un exemple curieux dans une inscription métrique du IVe siècle, qui a été trouvée à Satafis, en Maurétanie Sitifienne, et qui se rapporte à des thermes : les bâtiments, qui avaient probablement été détruits par un incendie, ont été remis à neuf, ils sont sortis « des flammes et de leurs propres cendres, comme un nouveau Phénix »[2].

Chose singulière, ce mythe d'origine toute profane, et même entaché d'idolâtrie, a séduit surtout les chrétiens. Il y eut à cela plusieurs raisons. D'abord, l'on crut trouver dans la Bible des allusions à l'immortalité du Phénix[3]. En outre, on se souvenait, et Tacite lui-même attestait, que le Phénix s'était montré en Égypte sous l'empereur Tibère, dans l'année qui suivit la Passion et la Résurrection du Christ[4]. Cette coïncidence devait frapper d'autant plus les chrétiens, que de bonne heure ils virent dans l'histoire du Phénix, sinon, comme on l'a dit, un symbole du Christ, du moins un symbole de la résurrection. C'est ainsi que la légende païenne est interprétée par Clément de Rome[5], par Tertullien[6], par Commodien[7], et par de nombreux auteurs des siècles suivants[8]. L'ar-

---

1. *De av. Phœn.*, 1 : « in primo... oriente ».
2. *C. I. L.*, VIII, 20267 = Bücheler, *Carm. lat. epigr.*, n° 1802.
3. *Job*, XXIX, 18 : « In nidulo meo moriar, et sicut *palma* (φοῖνιξ) multiplicabo dies » ; — *Psalm.* 91, 13 : « Justus ut *palma* (φοῖνιξ) florebit ». — La Vulgate rend φοῖνιξ par *palma*, palmier. Mais le mot grec désigne également le Phénix-oiseau, c'est ainsi que comprenait et traduisait Tertullien : « Deus etiam Scripturis suis : Et florebit enim, inquit, velut *phœnix*... Sed homines semel interibunt, *avibus Arabiae* de resurrectione securis ? » (Tertullien, *De resurr. carn.*, 13).
4. Tacite, *Annal.*, VI, 28.
5. Clément Romain, *I Epist. ad Cor.*, 24-26.
6. Tertullien, *De resurr. carn.*, 13.
7. Commodien, *Carm. apolog.*, 139 et suiv.
8. Ps. Cyprien, *Ad Flavium Felicem*, 133 ; Zénon de Vérone, I, 16, 9 ; Ambroise, *De excessu Satyri*, II, 59 ; *Expos. in Psalm.* 118, 19, 13 ; Claudien, *De Phœnice ave*, 1 et suiv. ; Dracontius, *De Deo*, I, 653 ; *Carm. min.*, X, 104 ; Avitus, *Carm.*, I, 239 ; Ennodius, *Carm.*, I, 4, 151 ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, II, 417 ; VII, 353 ; IX,

chéologie chrétienne atteste également la popularité du symbole : le Phénix est représenté assez souvent sur des fresques ou des mosaïques, sur des pierres gravées, des monnaies, des lampes, des bas-reliefs de sarcophage[1].

On voit que la légende du Phénix avait déjà une longue histoire vers le début du IVe siècle. Elle s'était grossie d'éléments hétérogènes et assez incohérents. A la fois bon lettré et bon chrétien, l'auteur du *De ave Phœnice* n'a rien laissé perdre. Il a enregistré au complet toutes les traditions païennes : départ de l'oiseau pour la Phénicie[2], construction du nid sur un palmier[3], voyage en Égypte[4]. Il a rappelé par quelques traits l'Arabie, où l'on avait placé primitivement la demeure du Phénix[5]. Il fait la part belle à la mythologie, et n'oublie ni l'incendie de Phaéton ni le déluge de Deucalion[6]. Cédant même aux modes du temps, il décrit avec complaisance le culte du soleil, et appelle le Phénix le prêtre de Phébus[7]. Le cadre du récit est donc tout profane ; mais l'interprétation est toute mystique. Le poème commence par une description du Paradis[8], et de la source de vie[9] ; il continue par des réminiscences de la Bible, de la première *Clémentine*, et par des théories millénaires[10] ; il se termine par une promesse de résurrection, par un éloge de la chasteté et du célibat[11].

La forme présente beaucoup moins d'intérêt. Versification et style sont corrects, d'une élégance un peu banale, avec beaucoup de réminiscences classiques. L'œuvre est d'un rhéteur, qui abuse des lieux-communs, des traditions mythologiques et des souvenirs de l'âge d'or[12], mais qui parfois tire bon parti de sa rhétorique et montre de l'habileté dans ses descriptions[13]. Ni défauts saillants ni qualités originales, c'est bien ainsi qu'on se figure Lactance versifiant.

Paul MONCEAUX.

---

325 ; XXII, 50 ; FORTUNAT, *Carm.*, I, 15, 51 ; GRÉGOIRE DE TOURS, *De cursu stellarum*, 12 ; etc.

1. MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrétiennes*, 3e édition, Paris, 1889, p. 640, art. PHÉNIX ; KRAUS, *Gesch. der christlichen Kunst*, t. I, p. 112.
2. *De av. Phoen.*, 66.
3. *Ibid.*, 70.
4. *Ibid.*, 151.
5. *Ibid.*, 80 ; 145.
6. *Ibid.*, 11-14.
7. *Ibid.*, 33 ; 57-58.
8. *Ibid.*, 1 et suiv.
9. *Ibid.*, 25 et suiv.
10. *Ibid.*, 25 ; 59 ; 64 ; 93.
11. *Ibid.*, 163-170.
12. *Ibid.*, 8-24.
13. *Ibid.*, 125-150.

SUR L'HIPPODROME D'OLYMPIE

Les fouilles de la mission allemande n'ont pas, comme on le sait, porté sur l'emplacement de l'hippodrome d'Olympie ; les nombreuses inondations de l'Alphée qui ont ravagé cette partie du domaine de Zeus laissaient en effet peu d'espoir d'y retrouver des vestiges intéressants de l'ancien champ de course[1]. Il s'ensuit que les différents essais de reconstitution qu'on a tenté d'en faire en se basant d'une part sur la configuration générale du terrain, d'autre part sur les renseignements nombreux, mais souvent fort vagues, que nous ont laissés les auteurs anciens et principalement Pausanias, renferment tous une grande part d'hypothèse[2].

Toutefois, pour ce qui est des dimensions mêmes de l'hippodrome, nous pouvons aujourd'hui les établir d'une façon précise grâce aux indications fournies par un manuscrit métrologique du XIe siècle, qui fait partie de la Bibliothèque du Vieux Sérail à Constantinople, et sur lequel Fr. Blass a le premier attiré l'attention[3].

A côté d'autres documents intéressants restés inédits jusqu'à présent, ce manuscrit contient, aux feuillets 27^v et suivants, une version nouvelle de la table métrologique publiée par Hultsch d'après des manuscrits plus récents, sous le titre de *Tabula Heroniana II*[4]. C'est à la suite de cette table — et en quelque sorte comme appendice à cette table — que se trouvent les indications précieuses qui intéressent l'hippodrome d'Olympie ; elles ont été publiées pour la première fois en 1897 par H. Schoene dans le *Jahrbuch* de l'Institut archéologique allemand[5]. Voici le texte du manuscrit tel que le transcrit M. Schoene :

Ὁ ὀλυμπιακὸς ἔχει ἱπποδρόμιον ἔχον σταδίους η' · καὶ τούτου ἡ μία πλευρὰ ἔχει σταδίους γ' καὶ πλέθρον α' · τὸ δὲ πλάτος πρὸς τὴν ἄφεσιν στάδιον

1. Cf. Dörpfeld, *Olympia Ergebn.* Textb. I, p. 78.
2. Cf. Albert Martin, *Hippodromos* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio et Pottier ; Hitzig-Bluemner, *Pausanias*, II, p. 643 et suiv.
3. *Hermes*, XXIII (1888), p. 222.
4. *Metrologicorum scriptorum reliquiae*, I (Teubner, 1864), p. 184-185.
5. *Jahrbuch d. d. arch. Inst.*, XII (1897), p. 150 et suiv. Cf. *Arch. Anzeiger*, 1897, p. 77 ; *Berl. phil. Wochenschr.*, 1897, n° 21, p. 666.

α′ καὶ πλέθρα δ′, πόδας ,δω′ · καὶ πρὸς τῷ ῥωτικῶι λεγομένωι παρεξ ἱππω τρέχουσιν οἱ μὲν ἡλικιῶται πάντες σταδίους ς′, αἱ τέλειαι συνωρίδες αἱ μὲν ἡλικιῶται πωλικαὶ κύκλους γ′, αἱ δὲ τέλειαι η′, ἅρματα μὲν πωλικὰ κύκλους η′, τὰ δὲ τέλεια κυκλους ιβ′.

Ce texte a eu la fortune de tous les textes nouveaux : faute de savoir l'expliquer convenablement dans toutes ses parties, on y a multiplié les corrections et les conjectures jusqu'à en fausser complètement le sens[1]. Je voudrais montrer qu'à part les mots ῥωτικῶι et παρεξ ἱππω qui sont évidemment corrompus, le texte est parfaitement clair, et que les conclusions qui s'en dégagent naturellement tant au point de vue des dimensions de l'hippodrome, qu'à celui du parcours des divers genres de courses, sont sensiblement différentes de celles qu'en ont tirées les savants allemands.

La première phrase, dans laquelle H. Schoene a suppléé avec raison le mot ἀγών après ὀλυμπιακός, nous apprend que l'hippodrome mesurait 8 stades : ὁ Ὀλυμπιακὸς ⟨ἀγὼν⟩ ἔχει ἱπποδρόμιον ἔχον σταδίους ὀκτώ. Comme le remarque fort justement l'éditeur, il ne peut être question ici, comme dans le reste du passage, que de stades olympiques : les dimensions données par le manuscrit s'exprimant en chiffres entiers, ne peuvent en effet avoir été calculées que d'après l'unité de mesure locale dont on s'est servi originairement pour tracer le champ de course ; le stade olympique étant de 192 m. 27, celui-ci mesurait donc 8 fois autant, soit 1 538 m. 16.

Comment faut-il comprendre ces chiffres ? S'agit-il ici du circuit extérieur de la piste mesuré au pied des talus qu'occupaient les spectateurs ou bien de la piste proprement dite, c'est-à-dire du trajet réel parcouru par les chevaux et les chars ? La suite du texte ne saurait, me semble-t-il, laisser de doute à ce sujet.

La seconde phrase nous donne en effet le détail des dimensions[2] : la longueur d'un des grands côtés (ἡ μὲν πλευρά) était de 3 stades et 1 plèthre ou sixième de stade (soit 608 m. 855), la largeur en avant de l'ἄφεσις (τὸ δὲ πλάτος πρὸς τὴν ἄφεσιν) de 1 stade et 4 plèthres (soit 320 m. 45), ce qui, ajoute le texte, donne pour l'ensemble un total de 4 800 pieds : πόδας τετρακισχιλίους ὀκτακοσίους.

M. Schoene se basant sur la remarque faite par Pausanias[3] que

1. O. Schroeder a reproduit le texte avec la plupart des corrections qui ont été proposées dans les prolégomènes de son édition de Pindare (*Pindari Carmina*, Teubner, 1900, p. 54-55).

2. Elle doit se lire ainsi : Καὶ τούτου ἡ μὲν (corr. Heiberg ; ms. : μία) πλευρὰ ἔχει σταδίους τρεῖς καὶ πλέθρον ἕν, τὸ δὲ πλάτος πρὸς τὴν ἄφεσιν στάδιον ἕν καὶ πλέθρα τέτταρα, πόδας τετρακισχιλίους ὀκτακοσίους.

3. VI, 20, 15.

l'un des côtés de l'hippodrome était plus long que l'autre, suppose qu'il y a ici une lacune dans le manuscrit, lequel devait, suivant lui, donner également la mesure du second côté long et la largeur à l'extrémité Est, près du Taraxippos. Pour la même raison, ne comprenant pas le chiffre πόδας ,δω′ qui termine la seconde phrase, M. Schoene l'a transposé à la fin de la première, en apposition aux mots σταδίους ὀκτώ qui sont cependant suffisamment clairs par eux-mêmes[1].

Toutes ces conjectures sont parfaitement inutiles : le calcul du manuscrit est en réalité des plus simples. Quand Pausanias nous dit que les deux côtés de l'hippodrome étaient d'inégale longueur, il a en vue l'enclos tout entier à partir du portique d'Agnaptos et comprenant l'aphésis, tandis que notre texte ne vise que la partie de cet enclos formant le champ de course proprement dit. Celui-ci se terminant en demi-cercle à l'extrémité Est, la mesure des longs côtés est prise du point milieu de ce demi-cercle à la ligne transversale suivant laquelle est calculée la largeur en avant de l'aphésis. Cette mesure prise deux fois et ajoutée à la largeur donne exactement le total de 8 stades (3 stades 1/6 + 3 stades 1/6 + 1 stade 4/6 = 8 stades) ou 4800 pieds ; ce chiffre s'applique donc bien au circuit extérieur de la piste et non à la piste elle-même, comme l'a compris H. Schoene et comme l'ont répété après lui Stengel[2] et Schroeder[3].

Cette fausse interprétation de la première partie du texte conduit dans l'interprétation de la seconde à des conséquences absurdes. Celle-ci donne le détail des distances parcourues dans les différents genres de courses qui formaient le programme hippique d'Olympie. Le début en est malheureusement corrompu. Les mots πρὸς τῷ ῥωτικῶι λεγομένωι παρεξ ἱππω ne donnant aucun sens, nous accepterons la conjecture fort vraisemblable de M. Schoene : πρὸς τῷ ἠρίῳ τῷ λεγομένῳ ταραξίππῳ, et nous lirons : καὶ πρὸς τῷ ἠρίῳ τῷ λεγομένῳ ταραξίππῳ τρέχουσιν οἱ μὲν ἡλικιῶται πάντες σταδίους ἕξ, αἱ [τέλειαι] συνωρίδες αἱ μὲν ἡλικιῶται πωλικαὶ κύκλους τρεῖς, αἱ δὲ τέλειαι ὀκτώ, ἅρματα μὲν πωλικὰ κύκλους ὀκτώ, τὰ δὲ τέλεια κύκλους δώδεκα.

Par les mots οἱ ἡλικιῶται il faut entendre d'abord les chevaux montés, les κέλητες ; l'expression semble indiquer qu'ils étaient pour

---

1. Voici comment M. Schoene restitue la première partie du texte : ὁ Ὀλυμπιακὸς ⟨ἀγὼν⟩ ἔχει ἱπποδρόμιον ἔχον σταδίους ὀκτώ, ⟨πόδας τετρακισχιλίους ὀκτακοσίους⟩. καὶ τούτου ἡ μία πλευρὰ ἔχει σταδίους τρεῖς καὶ πλέθρον ἕν. τὸ δὲ πλάτος πρὸς τὴν ἄφεσιν στάδιον ἓν καὶ πλέθρα τέτταρα. [πόδας τετρακισχιλίους ὀκτακοσίους] καὶ πρὸς τῷ ἠρίῳ τῷ λεγομένῳ ταραξίππῳ ⟨. . . . . .⟩.

2. *Die griech. Kultusaltert.*[2] p. 179.

3. *Loc. cit.*

la course groupés par catégories d'âge. Quoi qu'il en soit, ils avaient tous à fournir le même parcours de 6 stades. Ce chiffre a beaucoup embarrassé les savants allemands : il s'explique en effet fort difficilement si l'on admet que la piste proprement dite de l'hippodrome mesurait 8 stades. Dans ces conditions, une course de 6 stades aurait exigé le déplacement soit du point de départ, soit du siège des hellanodikes, choses aussi invraisemblables l'une que l'autre. Pour résoudre la difficulté, M. Schroeder s'autorisant de la répétition du mot κύκλους dans la suite du texte, l'a substitué ici au mot σταδίους et comme le κύκλος est pour lui de 8 stades, il fait ainsi parcourir aux chevaux montés la distance énorme de 6 fois 8 stades ou 9 228 m. 96.

Cette correction est malheureusement en contradiction complète avec un passage de Pausanias d'où il résulte clairement que les κέλητες ne faisaient qu'une fois le tour de la piste[1]. Le Périégète raconte en effet que la jument Aura, appartenant au Corinthien Pheidolas, ayant désarçonné son cavalier au commencement de la course, n'en accomplit pas moins régulièrement le parcours sans lui, tourna la borne et, stimulée par le son de la trompette, arriva première devant les hellanodikes qui décernèrent le prix à son maître. Les chevaux montés ne tournaient donc qu'une seule fois la borne ; l'exploit de la jument Aura n'eût pas été possible dans d'autres conditions. L'hypothèse de M. Schroeder ne saurait par conséquent se justifier, et si l'on rapproche l'anecdote de Pausanias du texte de notre manuscrit, on en conclura forcément que la mesure de 6 stades (= 1 153 m. 62) donnée par celui-ci est précisément celle du κύκλος, de l'ovale décrit par les chars et les chevaux autour des bornes[2], mesure qui, tout naturellement, est sensiblement inférieure à celle du circuit extérieur de la piste.

Dès lors nous établirons comme suit les distances parcourues dans les quatre autres genres de courses équestres mentionnées par le manuscrit.

Biges attelés de poulains : 3 tours de piste = 3 460 m. 86.

Biges attelés de chevaux adultes : 8 tours de piste = 9 228 m. 96.

Quadriges attelés de poulains : 8 tours de piste = 9 228 m. 96.

Quadriges attelés de chevaux adultes : 12 tours de piste = 13 843 m. 44.

Pour ces mêmes courses, les calculs erronés des savants allemands aboutissent aux chiffres invraisemblables de 4 614 m. 18,

---

1. VI, 13, 9.
2. Cf. Frazer, *Pausanias*, V, p. 617.

— 12 305 m. 28, — 12 305 m. 28, — 18 457 m. 92[1]. Ceux que nous venons d'établir sont encore très élevés et l'on serait tenté à première vue de les trouver exagérés. Mais si l'on songe d'une part que dans la course d'Oenomaos et de Pélops pour la main d'Hippodameia, prototype mythique de l'ἀγὼν ἱππικός d'Olympie, la légende faisait franchir aux deux concurrents la distance de Pise à l'isthme de Corinthe, d'autre part que dans certaines courses modernes le parcours dépasse 6 et même 7 kilomètres, couverts en quelques minutes par des chevaux lancés à fond de train, une course de 9 ou même de 13 kilomètres n'a rien d'impossible pour des chevaux attelés et allant nécessairement à une allure beaucoup moins rapide que nos pur-sang modernes. Les concours de chars devaient être avant tout des courses d'endurance; celui des κέλητες, avec son parcours de 1 153 m. 62, pouvait seul constituer une épreuve de vitesse[2].

Camille GASPAR.

Bruxelles.

---

1. HITZIG et BLUEMNER (*Pausanias*, II, p. 645), considèrent ces chiffres comme absolument inadmissibles et dénient toute espèce de valeur aux données du manuscrit de Constantinople.
2. H. SCHOENE, *op. cit.*, p. 159-160.

ÉTUDES LATINES

VIII. — QUELQUES PASSAGES DE L'AMPHITRYON

v. 861-882

Le monologue de Juppiter, au début du 3e acte, a été l'objet de bien des critiques. Je voudrais le défendre ici, en quelques mots, contre celles qui portent sur sa teneur générale[1].

Les voici, formulées d'après Leo ; ce sont, au résumé, celles qui ont fait suspecter à quelques-uns l'authenticité du morceau. Voir, par exemple, l'édition Palmer p. 218.

1° Le vers 866 est incompatible avec le vers 873. Dans le v. 866 Juppiter déclare qu'aussitôt arrivé sur la scène, il devient Amphitryon « ilico Amphitruo fio et vestitum immuto meum » ; il ne peut donc pas dire un peu plus loin, au futur, « Amphitruonem memet esse *adsimulabo* ».

---

1. Voici le texte d'après Leo. Je laisse de côté, je le répète, les difficultés de détail.

Ego sum ille Amphitruo, cui est servos Sosia, 861
idem Mercurius qui fit, quando commodumst,
in superiore qui habito cenaculo,
qui interdum fio Juppiter, quando lubet ;
huc autem quom extemplo adventum adporto, ilico 865
Amphitruo fio et vestitum immuto meum.
Nunc huc honoris vostri venio gratia,
ne hanc incohatam transigam comœdiam ;
simul Alcumenae, quam vir insontem probri
Amphitruo accusat, veni ut auxilium feram : 870
Nam mea sit culpa, quod egomet contraxerim,
si id Alcumenae innocenti expetat.
Nunc Amphitruonem memet, ut occepi semel,
adsimulabo, atque in horum familiam
frustrationem hodie injiciam maxumam ; 875
post igitur demum faciam res fiat palam
atque Alcumenae in tempore auxilium feram
faciamque ut uno fetu et quod gravida est viro
et me quod gravidast pariat sine doloribus.
Mercurium jussi me continuo consequi, 880
si quid vellem imperare. Nunc hanc adloquar.

2° Le vers 870 avec le vers 877. Juppiter annonce d'abord qu'il vient pour porter secours à Alcmène (*nunc*), puis il parle de ce secours non plus comme d'une chose actuelle, mais comme d'une chose à venir (*post* igitur... in tempore auxilium *feram*).

3° La fin du monologue est à peu près la reproduction des paroles de Mercure (acte 1, scène 2) ; comparer les v. 470 et suiv. à 874, 473 et suiv. à 876, 479 et suiv. à 877-879.

4° Le passage qui va du v. 869 au v. 872 est en contradiction avec la suite, v. 891-896. Juppiter en effet ne peut pas dire qu'il vient pour porter secours à Alcmène, puisqu'il vient en réalité pour satisfaire son amour, c'est-à-dire pour la tromper encore. Ce développement a été inspiré par les vers 492 et suiv., où Mercure annonce qu'en fin de compte Alcmène n'encourra aucun reproche, parce que le dieu prendra sur lui la responsabilité de la faute.

Il me semble d'abord, d'une manière générale, que dans ces critiques on se montre trop exigeant à l'égard de Plaute ; on le juge trop, quoi qu'on en ait, d'après les idées modernes. On lui demande, sans y prendre garde, une délicatesse de goût, une sobriété de moyens, une rapidité de développement, un art, en un mot, qui lui sont choses étrangères. Ainsi j'avoue ne pas entrer dans les vues de ceux qui lui reprochent de prêter à Juppiter des propos déjà tenus par Mercure. Ces avertissements, qu'il multiplie pour un public, dont il craint l'inattention ou l'inintelligence, font partie en quelque sorte de la convention comique. Et, sans insister sur la grossièreté bien connue et souvent signalée de l'auditoire romain à cette époque, il me suffira de dire que Térence, dans ses prologues notamment, obéit encore à la même préoccupation. Entre les deux, il n'y a qu'une différence de mesure.

Juppiter arrive donc sur la scène et son monologue, qui s'adresse tout uniment aux spectateurs, n'a pas d'autre but que de les mettre une fois de plus sur leurs gardes. C'est, comme nous l'allons voir, ce qu'il fait, un peu lourdement et gauchement, on ne peut le nier, mais pourtant sans incohérence et sans obscurité.

Juppiter a deux choses à dire : 1° qui il est ; 2° ce qu'il vient faire. Il s'acquitte de la première partie de ce programme dans les six vers du début. C'est un peu long et redondant, mais c'est net et cela se tient. Il commence par l'essentiel, « Je suis Amphitryon », puis, pour mémoire, il rappelle, entre parenthèses, qu'il a comme esclave Sosie-Mercure. Ayant dit qu'il était Amphitryon, il devait ajouter qu'il était aussi Juppiter. Il le fait, en insistant, comme il convient, et en glissant un trait comique[1] « *in superiore qui*

1. Voir la note d'Ussing.

habito cenaculo, qui interdum fio Juppiter, quando lubet ». Par ce *quando lubet*, il rappelle sa toute-puissance divine. Mais comme ces détails pourraient troubler les idées, il se hâte de reprendre, en appuyant fortement, « mais ici, *aussitôt* devant vous, *immédiatement* je deviens Amphitryon. »

Voilà qui est compris : cet Amphitryon qui parle sur la scène, c'est Juppiter. Maintenant quels sont ses desseins? La deuxième partie du programme est exposée avec aussi peu de concision que la première, avec la même manière, si j'ose dire, à tiroirs. Juppiter annonce les raisons de sa venue : il arrive, *honoris gratia*, bien entendu, et aussi pour terminer la pièce tout en sauvant Alcmène. Soyons attentifs à ce *nunc... huc venio!* Juppiter ne dit pas que son intention est de faire cela *immédiatement*, il dit simplement qu'il *est là* pour le faire : il dénouera la pièce et Alcmène sera sauvée au dénoûment (*simul*). — Mais, en attendant cet avenir plus ou moins éloigné? En attendant, il va continuer à tenir le personnage d'Amphitryon et à jeter le trouble dans la maison. Dans *nunc Amphitruonem memet... esse adsimulabo*, il faut remarquer d'abord que le *nunc* s'oppose au *nunc* précédent et désigne le moment présent, *immédiat*, puis que *Amphitruonem... adsimulabo* ne fait pas double emploi avec *Amphitruo fio* du début. Juppiter est déjà Amphitryon par les traits du visage et par le costume, il se prépare maintenant à vivre sa vie, à prendre sa place chez lui. — Mais que devient avec cela l'annonce précédente, introduite par le premier *nunc*? Juppiter se hâte d'y revenir « post igitur etc. », « c'est après cela seulement que j'éclaircirai tout et que je prêterai à Alcmène une aide opportune, etc. ». De même qu'au début, pour éviter que le spectateur brouille tout, aussitôt après avoir dit « fio Juppiter, quando lubet », il répète qu'il est Amphitryon « huc autem... Amphitruo fio », de même ici, il reprend avec *post igitur* etc. l'annonce de *nunc huc... venio*. Pourtant, comme cette fois, il a du loisir et ne risque pas d'être obscur, il complète cette annonce par ces détails « faciamque ut uno fetu etc. ». Enfin il prévient son auditoire que Mercure le suit pour exécuter ses ordres au besoin.

v. 576 et 769.

L'exclamation « quid hoc sit hominis » se trouve deux fois dans la bouche d'Amphitryon. La première fois, c'est quand Sosie lui raconte qu'il y a deux Sosies. Amphitryon évidemment n'y comprend rien et croit que son esclave est ivre.

AMPH. ... Ubi bibisti?
SOS. Nusquam equidem bibi. A. quid hoc sit
hominis? S. Equidem decies dixi:
domi ego sum, inquam, ecquid audis...

La deuxième fois, c'est dans l'entrevue avec Alcmène. Celle-ci demande à son mari, s'il niera qu'il lui ait fait présent le matin d'une coupe d'or. Amphitryon confondu s'adresse à Sosie :

nimis demiror, Sosia,
qui illaec illic me donatum esse aurea patera sciat,
Nisi tu dudum hanc convenisti et narravisti haec omnia.
S. Neque edepol ego dixi neque istam vidi nisi tecum simul.
A. Quid hoc sit hominis? ALC. Vin proferri pateram...

Dans l'interprétation ordinaire, on fait de *hominis* un génitif de l'espèce : « quelle espèce d'homme cela peut-il être? » Et on cite des exemples : *Rud.* 148, quid illuc est... hominum secundum litus? *Eun.* 237. quid istuc... ornatist? *Ibid.*, 546, quid hoc hominis? qui hic ornatust? Pour ce qui concerne le subjonctif, considéré généralement comme un potentiel, on rapproche *As.* 406 : quid hoc sit negoti, neminem meum dictum magni facere? Mais on s'accorde à trouver que ce potentiel n'a guère de raison d'être dans l'exclamation d'Amphitryon. Palmer aime mieux voir dans *sit* un subjonctif dépendant d'une expression d'étonnement sous-entendue : (*miror*) *quid hoc sit hominis*. C'est tout aussi étrange.

Je crois que la difficulté réside dans l'explication du génitif *hominis*. On s'est laissé abuser par les formules très fréquentes, où le groupe *quid hoc* est suivi d'un génitif de l'espèce, et, cette acception du génitif s'imposant à l'esprit, on n'en a pas cherché d'autre pour *hominis*. Il en est une, pourtant, très courante, qui arrange tout. Pourquoi ne pas considérer *hominis* comme un génitif possessif? La phrase prend alors un sens beaucoup plus expressif, qui s'accorde mieux avec la situation, et le subjonctif va de soi : mot à mot « quelle chose cela *peut-il être* d'un homme? », c'est-à-dire « se *peut-il* que cela soit d'un homme? », « *serait-ce* humainement possible?[1] »

Il suffit d'un coup d'œil, pour se rendre compte que dans les deux passages, cette exclamation cadre à merveille. Amphitryon exprime tout haut sa stupeur bien légitime et, les deux fois, son exclamation appelle une affirmation nouvelle et plus forte de

1. H. Blase, dans son fascicule de la grammaire de Landgraf t. 3, p. 123), propose d'expliquer « Quid? hoc sit hominis? » ; mais cette double exclamation ne me paraît pas naturelle.

l'interlocuteur : Sosie s'écrie : « *Equidem* decies dixi... » et Alcmène offre des preuves : « vin proferri pateram? »

Enfin je vois là quelque chose d'analogue à la fameuse *ironie tragique*, une sorte d'ironie comique. Les mots d'Amphitryon, en effet, ont une portée qui lui échappe. Quand il croit exprimer simplement sa surprise, il touche de très près à la vérité qu'il ne soupçonne pas ; le spectateur, qui est au courant, s'en aperçoit et rit. C'est un effet analogue que produit la malédiction du vers 570 : Juppiter te perdat ! Le pauvre Amphitryon est loin de supposer que c'est précisément Juppiter qui mène tout ; et de même dans le cours de la pièce, toutes les fois qu'un personnage invoque le nom du dieu, l'ignorance où il est de la réalité, doit réjouir l'auditoire.

v. 891-896

Au moment où Juppiter termine son monologue, qui est une véritable allocution aux spectateurs, Alcmène arrive précisément sur la scène et, sans voir d'abord le faux Amphitryon, elle se répand en récriminations amères contre son mari qui l'a outragée : « je ne souffrirai pas davantage, dit-elle en terminant, d'être accusée à tort d'inconduite ; ou bien je l'abandonnerai, ou bien il me donnera satisfaction et de plus me jurera qu'il retire les propos lancés injustement contre moi ». Juppiter prononce alors en a parte les paroles suivantes, que je cite d'après Leo.

Faciundum est mi illud, fieri quod illaec postulat. 891
Si me illam amantem ad sese studeam recipere,
quando ego quod feci, id factum Amphitruoni offuit
atque illi dudum meus amor negotium
insonti exhibuit, nunc autem insonti mihi 895
illius ira in hanc et male dicta expetent.

A ce texte, comme au monologue, on adresse plusieurs critiques.

1° Leo estime que les quatre derniers vers (893-896) ne sont pas conformes à la simplicité ordinaire de Plaute. Ceci, disons-le sans plus attendre, est affaire d'impression, donc chose difficile à décider sûrement. Pourtant on verra par la suite que le passage n'a rien de bien compliqué.

2° *Studeam* semble à beaucoup inexplicable [1]. Que vient faire ce

1. Ainsi Langen : *Beitr. zur Kritik und Erkl. des Plautus* (Leipzig, 1880), p. 48. — Les exemples donnés par Ussing se rapportent à des cas fort différents.

subjonctif potentiel ou éventuel, quand il s'agit d'une chose immédiate et certaine ? Juppiter désire évidemment qu'Alcmène lui fasse bon accueil ; donc quand il dit : « il faut que j'en passe par où elle veut, si je désire qu'elle me reçoive avec amour », c'est comme s'il disait : « il faut que j'en passe par où elle veut, *puisque* je désire etc. ». L'indicatif *studeo* s'impose donc grammaticalement. C'est du reste l'avis de Lindskog, qui propose, en dépit des manuscrits, d'adopter *studeo* [De enuntiatis apud Plautum et Terentium condicionalibus, p. 41. — Lundae, 1895].

3° Palmer dans son texte corrige *amantem* en *amentem* — correction adoptée par Havet, — et il explique la phrase comme il suit : « il faut que je fasse ce qu'elle exige, *si je suis anxieux de rappeler au bon sens son esprit égaré* ». D'après lui, en effet, *amantem* n'offre aucun intérêt, tandis que *amentem* caractérise parfaitement Alcmène que les accusations fausses de son mari ont mise hors d'elle-même.

4° Havet corrige dans le vers 893 *Amphitruoni* en *matronae* et dans le vers 894 *illi* en *illae* ; il donne les raisons que voici : maritum numquam respicit Juppiter (cf. 1135) neque vero respiciendus est (cf. 1124), at nuptae mulieri et dilectissimae parcitur (870, 492).

Enfin après *illius ira*, il soupçonne une lacune et il propose d'ajouter pour finir le couplet *viri Suspicioque*.

... viri
Suspicioque in hanc et maledicta expetent.

A mon sens, l'a parte de Juppiter peut et doit rester tel qu'il est : il n'offre aucune difficulté sérieuse, si l'on met une ponctuation forte après *recipere*.

Les deux premiers vers sont motivés par les dernières paroles d'Alcmène rapportées plus haut. Ils annoncent la conduite que va tenir Juppiter, quand il abordera la jeune femme. Comme Alcmène a laissé entendre clairement qu'elle repoussera son mari, s'il ne lui apporte des excuses, Juppiter s'écrie, littéralement : « il faut que je fasse ce qu'elle réclame qui soit fait, si je veux qu'elle m'accueille de nouveau avec amour », ou, en d'autres termes, « il faut que je me plie à ses exigences et que j'accepte les conditions qu'elle met à son pardon. » La proposition *si... studeam* dépend de *illaec fieri postulat* : « elle réclame cela être fait pour le cas où je tiendrais à ce que... » ; de là le subjonctif, de là aussi la valeur expressive que prennent les mots *studeam*, *recipere*, *amantem*. Sans doute ce ne sont pas proprement les paroles d'Alcmène, qui était loin d'ailleurs de songer aux avances de Juppiter; mais c'en est l'inter-

prétation ; c'est l'interprétation qu'en fait aussitôt le dieu amoureux, qui prête en somme sa pensée à Alcmène ; car il a dû se dire pendant qu'Alcmène parlait : « voilà ce qu'elle réclame de moi, si je veux retrouver son amour ! » — Il y a une petite difficulté, semble-t-il, à cette interprétation, une difficulté d'ordre grammatical : la proposition conditionnelle représentant la pensée du sujet de *postulat*, on attendrait, au lieu de *illam*, le réfléchi. Mais *illam* était appelé par *me* et surtout il s'imposait pour la clarté à cause de *sese* qui vient ensuite[1].

Juppiter termine son a parte par une exclamation qui est la suite naturelle de la réflexion précédente[2] : « puisque mes actes ont été pour Amphitryon une cause d'ennui et mon amour une source de tracas, quand il était bien innocent, à mon tour maintenant, bien innocent, je vais voir retomber sur moi la scène qu'il a faite à sa femme ! » Par là, Juppiter attire l'attention du spectateur sur les petits embarras de sa situation : il va payer les pots cassés ! L'orage qui menaçait Amphitryon s'abattra sur lui, et il ne peut l'esquiver qu'en renonçant à Alcmène : Amphitryon il s'est fait, Amphitryon il doit être jusqu'au bout, désagréments compris. En outre, l'exclamation, par elle-même, a quelque chose de plaisant. D'abord elle est évidemment sur un ton de résignation qui doit provoquer le rire : Juppiter a l'air de se courber devant la fatalité. Et puis ces deux *insonti* sont piquants. *Insons,* oui, Amphitryon l'est sans conteste ; mais Juppiter ? le bon apôtre sait bien qu'au fond il est cause de tout. Aussi, pour peu que l'acteur fît ressortir dans son jeu la valeur expressive de ces deux mots, rapprochés à dessein par le poète, la foule elle-même devait en saisir le comique. Il faut donc bien se garder de voir dans ces paroles de Juppiter un mea culpa : Juppiter contrit et atteint de remords en ce moment ! ce serait le comble de l'invraisemblance. Et ce serait, à coup sûr, fausser le passage, que de lui donner le sens d'une réflexion sérieuse : « Puisque j'ai causé des ennuis à l'innocent Amphitryon, il est juste qu'à mon tour, bien qu'innocent, je supporte les ennuis qu'il me cause ».

Félix Gaffiot.

---

1. Voir dans Lebreton, *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, p. 126 et suiv., des exemples nombreux du démonstratif employé au lieu du réfléchi.

2. Je n'insiste pas sur l'interprétation courante, qui rattache *quando* etc. à *faciundum est* ; on voit assez combien elle est défectueuse. Les deux phrases se suffisent indépendamment l'une de l'autre et offrent ainsi plus de vivacité et d'intérêt. L'emploi de *autem* comme adverbe, dans la principale qui suit *quando*, n'a rien que de très ordinaire. Voir Hand, *Tursellinus*.

POMPA DIABOLI

En réponse à l'article de M. A. d'Alès, paru dans le dernier numéro de la *Revue*, M. Salomon Reinach nous a adressé la note suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

Non seulement M. A. d'Alès ne me paraît pas avoir démontré que j'aie mal compris le sens primitif de *pompa diaboli* dans la formule baptismale, mais je crois qu'il a fortifié ma thèse en voulant la combattre.

Le texte *De Cor.* 13, qu'il cite p. 56, implique clairement que les *officia saeculi*, *honores*, *sollemnitates* etc. sont assimilés aux *daemones* qui constituent les cortèges (*pompae*) du diable et de ses anges (*pompae diaboli et angelorum eius*). L'emploi du pluriel *pompae* pour le singulier est tout naturel, vu le « luxe de synonymes » que signale M. d'Alès. Je défie qu'on traduise cette phrase d'une manière raisonnable en interprétant *pompae* par « les vanités ». A propos du texte tout à fait décisif *De Cor.* 3, *Contestamur nos renuntiare diabolo et pompae et angelis ejus* — où il serait absurde d'intercaler un mot abstrait, *pompa*, entre Satan et sa séquelle — M. d'Alès écrit : « Rien n'invite à voir dans *pompa et angeli* un *hendiadyin* » Mais c'est là toute la question ! On y est bien obligé si l'on ne veut se contenter de cette traduction plus que boiteuse : « Nous témoignons que nous renonçons au diable, à ses vanités mondaines et à ses anges. » J'ai expliqué suffisamment, dans mon mémoire, pourquoi la mention des anges déchus est nécessaire dans la formule baptismale et il me sera permis d'ajouter que plusieurs théologiens éminents n'y ont rien trouvé à reprendre.

Salomon REINACH.

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS DE MAGNÉSIE DU MÉANDRE

Lors d'un séjour assez prolongé à Berlin, j'ai pu, grâce à l'obligeance de MM. Kekule von Stradonitz, Winnefeld et Hiller von Gaertringen, étudier un grand nombre d'inscriptions de Magnésie du Méandre, exposées, au *Pergamon-Museum*, dans des salles encore inaccessibles au public. Mon but était moins de contrôler la publication de M. Otto Kern[1], que de m'initier à la pratique même de la science épigraphique[2]. Cependant, j'ai pu me convaincre assez vite du soin scrupuleux qui a guidé le savant allemand; si un recueil d'inscriptions, publiées en minuscules, ne fournit qu'une image fort inexacte de la réalité, et entrave le contrôle et les perfectionnements ultérieurs, la méthode consciencieuse de M. Kern a su réduire ces inconvénients à leur moindre proportion.

Mes études auraient néanmoins été bien infructueuses, si elles ne m'avaient pas permis de formuler certaines remarques, et de proposer quelques corrections ou restitutions. Voici quelques-uns des résultats auxquels je suis arrivé :

N° 15, a ET b (*Kern*, pp. 10-11)[3].

Je suis d'accord avec M. Kern, quand il dit que les deux inscriptions a et b doivent provenir d'une même stèle; mais je ne saurais approuver cette considération : *Da sich die Stele von unten nach oben verjüngt hat, und sie links und rechts stark bestossen ist, kann die Zahl der fehlenden Buchstaben nur annähernd bestimmt werden.* La vérité est qu'à droite et à gauche les bords de la face antérieure sont fortement endommagés, mais que les côtés latéraux ne sont pas entièrement perdus; il en reste des traces évidentes à la face postérieure; abstraction faite des cassures superficielles, on suit très bien deux lignes droites pour ainsi dire parallèles, qui se dessinent à la partie postérieure des inscriptions a et b, et qui marquent la délimitation de la stèle à son état primi-

1. *Die Inschriften von Magnesia am Maeander*, herausgegeben von Otto Kern (Berlin, 1900).

2. Sous ce rapport M. von Hiller m'a rendu d'éminents services, dont je suis heureux de le remercier publiquement.

3. Dans la 2e série de ses *Curae epigraphicae* (*Revue des Études anciennes*, III, 1901, n° 2), M. Holleaux a déjà proposé des corrections pour la plupart des inscriptions dont je m'occupe (pour le n° 15 a et b, voir art. cit., p. 120-121); si l'on veut savoir jusqu'à quel point je suis d'accord avec M. Holleaux, on n'aura qu'à se reporter à cet article intéressant de la *Revue des Études anciennes*.

tif. Cette délimitation est d'ailleurs tout à fait d'accord avec les restitutions indubitables que comportent certaines lignes du texte.

Le début de a se présente sous l'aspect suivant[1] :

. . . . ΑΝΗΦΟΡΟΥΝΤΟΣΖΗΙ[illegible]ΟΥΤΟΥΑΡΙΣ . . . .
. . . ΜΗΝΟΣΚΟΥΡΕΩΝΟΣΦΛΗΣΠΡΟΕΔΡΕΥΟΥΣΗ . . .
. . ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΟΝΤΟΣΤΗΙΒΟΥΛΗΙΕΠΗΡΑΤΟΥ
. . ΜΟΥΔΕΥΤΕΡΑΙΕΝΝΟΜΙΑΙΕΚΚΛΗΣΙΑΙΠΡΟΕΔ
. . ΑΤΟΥΝΤΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΤΟΥΠΑΥΣΑΝΙΟΥΠ
. . ΙΩΝΥΠΕΡΤΙΜΩΝΤΩ ΤΕΔΗΜΩΙΚΑΙΤΟΙΣΑΠΟ
. . ΝΠΡΟΣΑΥΤΟΥΣΔΙΚΑΣΤΑΙΣΤΕΚΑΙΓΡΑΜΜΑ
. . . . . ΤΩΙΔΑΜΩΙΓΝΩΜΑΙΠΡΟΣΤΑΤΑΝ ΕΠΕΙΔΗ . .
. . . . . ΨΑΦΙΣΜΑΚΑΙΠΡΕΣΒΕΥΤΑΝΑΠΟΣΤΕΙΛΑΝΤ . . .
. . . . . ΝΠΤΑΣΟΣΤΙΣΠΑ ΑΚΑΛΕΣΕΙΑΥΤΟΥΣΑΠΟΣ
. . . . . ΑΣΚΑΙΓΡΑΜΜΑΤΗΜΑΓΝΗΤΕΣΣΥΓΓΕΝΕΙΣΟΝ
. . . . . ΙΕΥΝΟΙ

1. Je ne tiens pas compte de la forme exacte des lettres, qui est sensiblement la même que dans l'inscription n° 18, reproduite en partie par Kern (o. c. planche III). A remarquer, que les lettres des sept premières lignes, qui, en tête de la stèle, donnent la date des événements, sont un peu plus grandes et un peu plus espacées que celles du reste de a (décret de Cnide) et surtout que celles de b (décret de Magnésie).

M. Kern transcrit :

Στεφ]ανηφοροῦντος Ζη[νοδό]του τοῦ Ἀρισ[τ . . .
. . . μηνὸς Κουρεῶνος, φυλῆς προεδρευούση[ς . . .
. . . . γραμματεύοντος τῆι βουλῆι Ἐπηράτου [τοῦ
. . . . μου, δευτέραι ἐν νομαίαι ἐκκλησίαι προέδρ[ων
5 ἐπιστ]ατοῦντος Ἀπολλωνίου τοῦ Παυσανίου· π[αρὰ
Κνιδ]ίων ὑπὲρ τιμῶν τῶι τε δήμωι καὶ τοῖς ἀπο[σταλεῖσι]ν πρὸς αὐτοὺς δικασταῖς τε καὶ γραμμα[τεῖ·
Ἔδοξε] τῶι δάμωι γνώμαι προστατᾶν· ἐπειδὴ [τοῦ
δάμου] ψάφισμα καὶ πρεσβευτὰν ἀποστείλαντ[ος πα-
10 ρὰ Μάγ]νητας ὅστις πα[ρ]ακαλέσει αὐτοὺς ἀποσ[τεῖλαι
δικαστ]ὰς καὶ γραμματῆ, Μάγνητες συγγενεῖς ὄν[τες ἁ-
μῶν κα]ὶ εὔνοι . . . . . .

On le voit : les restitutions proposées par M. Kern pour la partie, supérieure de l'inscription concordent presque parfaitement avec les limites que je veux assigner à la stèle.

L. 1-2 : Ἀρισ[. . . .] — [. . .]. Avec beaucoup d'hésitation. M. Kern conjecture Ἀρισ[τέως (o. c. p. 211 et p. 184). Je crois que Ἀρισ[ταγό] — [ρου] est une restitution plus plausible ; cet Aristagoras serait le personnage qui est mentionné dans l'inscription 7, d, l. 1 Σ]τεφανηφοροῦντος Ἀρισ[τ]α[γόρου, et que je tiens pour un des premiers éponymes-stéphanéphores de Magnésie[1] ; d'après les indications fournies par M. Kern (notices des inscr. 2 et 7), je le place à la fin de la première moitié ou au début de la seconde moitié du IIIe siècle. Aristagoras aurait donc été stéphanéphore vers l'année 250 av. J.-C., et quelque trente ans plus tard, en 221/220, son fils Zénodotos aurait rempli les mêmes fonctions honorifiques. En 138, un des juges délégués par le peuple de Magnésie pour régler un procès entre les deux villes crétoises d'Hierapytna et d'Itanos, s'appelle Ἀρισταγόρας τοῦ . η . ο . . . . . (Kern, p. 94, l. 3) ; il faut lire probablement Ἀρισταγόρας τοῦ [Ζ]η[ν]ο[δότου], et non τοῦ [Δ]η[μ]ο . . . . ., comme l'a imprimé Dittenberger (*Syll. Insc. Graec.*, II, 929) ; n'entrevoyons-nous pas ici la lignée d'une famille riche et influente, où le fils a pris régulièrement le nom de son grand-père[2] ?

1. Au début les éponymes de Magnésie étaient des prytanes (cf. Kern, nos 1, 2, 4, 5, 8) ; no 6, l. 1 il faut comprendre aussi : Ἐπὶ Μιννίωνος (πρυτανεύοντος) ; no 7 d étant visiblement un décret de proxénie, comme no 7 c, et les deux inscriptions se trouvant sur la même stèle, il est vraisemblable que l'une n'est pas de beaucoup postérieure à l'autre ; or no 7 c, porte : Ἐπὶ Μιννίωνος [πρυτανεύοντος], et no 7 d : Στεφανηφοροῦντος Ἀρισταγόρου.

2. Cf. Kern, p. 99 (notice du no 105) Παυσανίας : Εὔφημος : Παυσανίας : Εὔφημος.

L. 2-3 φυλῆς προεδρευούση [. . .] — [. . . .]. Parmi les tribus de Magnésie, que nous connaissons, une seule peut convenir ici ; la restitution φ. προεδρευούση[ς Δι-] — [ἁδος] est pour ainsi dire certaine.

L. 9-10 ἀποστείλαντ[. . . .] — [. . . .]νηταϛ. Il vaut mieux lire ἀποστείλαντ[ος πο-] — [τὶ Μάγ]νηταϛ.

L. 10-11 ἀποσ[. . . . .] — [. . . .]αϛ. La restitution de M. Kern ἀποσ[τεῖλαι] — [δικαστ]ὰϛ ne peut être acceptée que si l'on suppose une faute du lapicide : δικστάϛ pour δικαστάϛ (cf. 15, l. 6 εἰστλην pour εἰστήλην, et 97, l. 26 ἀποκατστῆσαι pour ἀποκαταστῆσαι) ; mais peut-être faut-il préférer [ἄνδρ]αϛ à [δικαστ]άϛ. Ἀποστεῖλαι ἄνδραϛ καὶ γραμματῆ équivaudrait à : envoyer une délégation avec un secrétaire. Quant à la restitution ἀποσ[τεῖλαι], le grand nombre de lettres qu'elle comporte s'explique par la présence de deux iota.

Le lecteur pourra conclure de ce qui précède, qu'il ne m'a pas été difficile de déterminer avec une exactitude suffisante le nombre des lettres qui manquent à chaque ligne, dans la partie de l'inscription a que je n'ai pas reproduite ; la stèle ne s'élargissant presque pas, les premières lettres de chaque ligne se trouvaient superposées les unes aux autres ; quant aux fins de ligne, il a fallu observer autant que possible la loi de séparation des syllabes, tout en ne perdant pas de vue le maximum du nombre de lettres que comporte la largeur de la pierre. Voici mes restitutions et mes corrections à la transcription de M. Kern :

L. 12-13 ακολ[. .]θ[. . . .] — [. . . . . .]οις : ἀκολ[ου]θ[ήσαν-] — [τες δὲ τ]οῖϛ.

L. 13-14 οικ[. . . .] — [. . . . . .]νθρωποις : οἰκ[είοις] — [καὶ φιλα]νθρώποις (cf. 56, 3 ; 53, 63-64, etc.).

L. 14-15 ανδρας [. . . .] — [. . . . .]θους : ἄνδρας [ἐν πᾶ-] — [σι ἀγα]θοὺϛ (cf. 193, 4).

L. 15-16 δαμ[. . . . .] — [. . . .] ανδροτιμου : δάμ[ου, Πρω-] — [τίωνα] Ἀνδροτίμου (cf. 93 d, 8).

L. 16-17 ανδ[. . . .] — [. . . .]νος : Ἄνδ[ρωνα] — [Ζήνω]νος ou Ἄνδ[ρωνα] — [Κόνω]νος.

L. 17-18 παραγενο[.]εν[. . .] — [. . . .]αι : παραγενό[μ]εν[οι ποθ'] — [ἁμὲ κ]αὶ.

L. 18-19 αξιωϛαυτω[. . .] — [. . . .]τριδος : ἀξίως αὐτῶ[ν τε] — [καὶ πα]τρίδος (pour τε καὶ, cf. l. 7 et l. 15).

L. 19-20 ορθ[. .] καιδι[. . . . .] — [. . . . .]θωϛτοιϛνομοις : ὀρθ[ῶϛ] καὶ δι[καίως, ἀ-] — [κολού]θως τοῖϛ νόμοις.

L. 20-21 τ[.]ντ[. . . .] — [. . . . .]ασινοντων : τῶν τ[αῖϛ φι-] — [λονικί]α(ι)ϛ ἰνόντων (cf. 90, 12-13).

L. 21-22 ποτιφερομε[. . .] — [. . . . .]αμ[.]ατευς : ποτιφερόμε[νοι·] — [καὶ γρ]αμ[μ]ατεὺϛ.

L. 22-23 τουκ[. . . .] — [. . . .]τελ[.]σεν : τοῦ Κ[ράτη] — [τος ἐ]τέλ[ε]σεν.

L. 23-24 μεταπασ[.]σ[. . .] — [. . .]φιλο[. .]μιας : μετὰ πάσ[α]ς [ποθ'] — [ἁμὲ] φιλο[τι]μίας.

L. 24-25 τοιςεπακ[. .] — [. . .]ιται[.]αρακλησει : τοῖς ἐπακ[ού-] — [σασ]ι τᾶι [π]αρακλήσει[1].

L. 25-26 τιμαςκαι[. . .] — [. . . . . .]ς : τιμὰς καὶ [κατ-] — [αξίας χάριτα]ς (cf. 92 a, 9 et 100 a, 17).

L. 26-27 επαινεσαι [. . . . .] — [. . . . . .]σαι : ἐπαινέσαι [αὐτούς] — [τε καὶ στεφανῶ]σαι.

L. 27-28 αρετασενεκα[. . . . .] — [. . . . . .]ατελευντι : ἀρετᾶς ἕνεκα [καὶ εὐ-] — [νοίας ἃς ἔχοντες δι]ατελεῦντι[2].

L. 28-29 καιεπιτ[. . . .] — [. . . . . .]καιτουγραμματεως : καὶ ἐπὶ τ[ᾶι ἀπο-] — [στολᾶι τῶν τε δικαστᾶν] καὶ τοῦ γραμματέως[3].

L. 29-30 επα[. . . . .] — [. . . . . .]ιεκαστον : ἐπα[ινέσαι] — [δὲ καὶ τούτους καὶ στεφανῶσα]ι ἕκαστον.

L. 30-31 . . . . . .]ιεκαστοναυτ[. . . . .] — [. . . . . .]ναικ[. . . . .]: στεφανῶσα]ι ἕκαστον αὐτ|ῶν χρυ-] — [σέω στεφάνωι ἐπὶ τᾶι ποθ' ἁμὲ δικαιοσύ]ναι κ[αὶ . . .] — (cf. 101, 41-42).

La fin de l'inscription a (l. 32 sq.) est perdue, mais nous n'en pouvons pas moins rétablir le contenu. Voici à peu près dans quels termes on lisait les dernières lignes du décret Cnidien :

καὶ ἀναγράψαι τόδε τὸ ψάφισμα εἰς στάλαν λιθίναν καὶ στᾶσαι ἐν τῶι τῆς Ἀφροδίτης Εὐπλοίας ἱερῶι[4], ἑλέσθαι δὲ καὶ δύο πρεσϐευτὰς, οἳ ἀφικόμενοι ποτὶ Μάγνητας παρακαλέσοντι αὐτοὺς ἀποδέξασθαι τὰ ἐψηφισμένα τίμια, καὶ τὰν ἀναγγελίαν τῶν στεφάνων ποιεῖσθαι καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἐν τᾶι πρώται ἁμέραι τῶν αὐλατᾶν ἐν τοῖς συντελουμένοις παρ' αὐτοῖς Λευκοφρυανοῖς, τὸ δὲ ψάφισμα τὸ ἐνηνεγμένον ὑφ' αὐτῶν εἰς στάλαν ἀναγράψαι καὶ ἀναθεῖναι ἐν τῶι ἐπιφανεστάτωι τόπωι. Ἱιρέθησαν πρεσϐευταὶ . . . .

On arrive aisément à cette restitution approximative, grâce au texte conservé de la réponse des Magnètes (15, b), et par la comparaison avec les lignes 52-60 de l'inscription 101, analogue à celle qui nous occupe, mais plus longue et plus prolixe. Je crois qu'il

1. Cf. l'article de M. Wilhelm dans les *Jahreshefte des oesterr. arch. Instit.*, IV (1901), *Beiblatt*, col. 25.

2. Si la ligne 28 compte un très grand nombre de lettres (48 au lieu de 40, 41, 42), c'est que l'écriture y est très serrée, et que la ligne comporte une dizaine d'iota.

3. Wilhelm (art. cit., col. 25) avait déjà proposé de remplacer ἀρετᾶι (Kern) par ἀποστολᾶι.

4. Cf. Paus., I, 1, 3.

nous manque en tout une dizaine de lignes à la fin de a, et deux lignes au début de b, ce qui correspondrait à la perte d'un fragment de stèle ayant un peu plus de 20 centimètres de hauteur : la stèle totale à l'état primitif aurait mesuré environ 1,30 × 0,65.

ΔΕΔΟΧ[ΘΑΙ
ΤΩΙΔΗΜΩΙΑΠ]ΟΚΡΙΝΑΣΘΑΙΚΝΙΔΙΟΙΣΟΤΙΟΔΙΜΟΣΑΠΟΔΕΧΕΤΑΙΤΑΠ[ΑΡΑ
ΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟ]ΣΤΙΜΙΑΚΑΙΤΑΓΕΓΡΑΜΜΕΝΑΕΝΤΩΙΑΠΕΣΤΑΑΜΕΝΩΙΥΠΑ[Υ
ΤΩΝΨΗΦΙΣΜΑΤ]ΙΚΑΙΥΠΟΤΩΝΠΡΕΣΒΕΥΤΩΝΤΑΠΑΡΑΚΑΛΟΥΜΕΝΑΕΝ[ΤΙΙ
ΕΚΚΛΗΣΙΑΙΠ]ΑΝΤΑ ΚΑΙΤΗΜΜΕΝΑΝΑΓΓΕΛΙΑΝΤΩΝΣΤΕΦΑΝΩΝΓ[ΕΝΕΣ
ΘΑΙΥΠΟΤΩΝ]ΕΣ ΟΜΕΝΩΝΑΕΙΑΓΩΝΟΘΕΤΩΝΕΝΤΟΙΣΑΕΥΚΟΦΡΥΗΝ[ΟΙΣ

Les lettres de l'inscription b sont visiblement plus petites et plus serrées que celles de a ; de plus les lignes devaient commencer très près du bord de la pierre ; je me suis contenté d'en reproduire quelques-unes parmi celles qui sont les moins mutilées et les plus faciles à compléter (p. 158),

Encore ici, les restitutions s'accordent parfaitement avec la largeur que j'ai donnée à la stèle, de sorte qu'on peut reconstituer le cadre qui doit avoir contenu l'inscription b, et déterminer le nombre des lettres qui manquent à droite et à gauche pour chaque ligne. Le texte que je publie ci-dessous diffère en plus d'un point de celui adopté par M. Kern :

[Πρὸς τὸ Κνιδίων]

["Εδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· ..... εἶπεν·]
['Επειδὴ οἱ δύο ἐξαποσταλέντες παρὰ Κνιδί]ων πρεσβε[υταὶ, παραγε-]
[νόμενοι εἰς τὴν βουλὴν καὶ τὴν ἐκκλη]σίαν, διελέγησαν καὶ παρ[εκά-]
5 [λεσαν πάντα τὰ ἐψηφι]σμένα τίμια ἀποδέξασθαι μετὰ πάσης εὐ[νοίας]
[καὶ τὴν ἀναγγελίαν τ]ῶν στεφάνων ποιεῖσθαι καθ' ἕκαστον ἐνια[υτὸν]
[ἐν τῶι ἀποδεδειγμέ]νωι ἀγῶνι τῶν συντελουμένων παρ' ἡμῖν [Λευκο-]
[φρυηνῶν, καὶ τὸ ψή]φισμα τὸ ἐνηνεγμένον ὑφ' ἡαυτῶν εἰστ(ή)λη[ν ἀνα-]
[γράψαι καὶ ἀνα]θεῖναι ἐν τῶι ἐπιφανεστάτωι τόπωι, πράξαντας [γὰρ ἡ-]
10 [μᾶς τὰ παρακα]λούμενα χαριεῖσθαι τῶι Κνιδίων δήμωι· δεδόχ[θαι]
[τῶι δήμωι ἀπ]οκρίνασθαι Κνιδίοις, ὅτι ὁ δῆμος ἀποδέχεται τὰ π[αρὰ]
[τῆς πατρίδο]ς τίμια καὶ τὰ γεγραμμένα ἐν τῶι ἀπεσταλμένωι ὑπ' α[ὐ-]
[τῶν ψηφίσματ]ι καὶ ὑπὸ τῶν πρεσβευτῶν τὰ παρακαλούμενα ἐν [τῆι]
[ἐκκλησίαι π]άντα καὶ τὴμ μὲν ἀναγγελίαν τῶν στεφάνων γ[ενέσ-]
15 [θαι ὑπὸ τῶν] ἐσομένων ἀεὶ ἀγωνοθετῶν ἐν τοῖς Λευκοφρυην[οῖς]
[ἐν τῆι γε πρώτ]ηι ἡμέραι τῶν αὐλητῶν, τὴν δὲ ἀναγραφὴν τ[ῶν]
[διαπεμφθέντων] τοῦ τε παρὰ Κνιδίων ψηφίσματος κα[ὶ τ]ῆσδε τ[ῆς ἡ-]
[μῶν αὐτοῖς ἀποκ]ρ[ί]σεως γενέσθαι ὑπὸ τοῦ χειροτονοθησομ[ένου]
[ἀνδρὸς ἐπὶ τῆς ἀ]ναγραφῆς αὐτῶν, τὸ δὲ ἐσόμενον ἀνάλωμ[α εἰς]
20 [τε τὴν ἀνάθεσιν] καὶ τῆν ἀναγραφὴν, τῶν ἐγδόσεων γενομ[ένων,]
[δότωσαν οἱ ἀγορ]ανόμοι ἐκ τῶν ἐψηφισμένων πόρων ἐμ μηνὶ Ἡ[ραιῶ-]
[νι· καὶ τοὺς παρ]αγεγονότας παρὰ Κνιδίων πρεσβευτὰς ἐπην[ῆσθαι]
[ἐπὶ τῶι πεποιῆσ]θαι παρ' ἡμῖν τῆν ἐπιδημίαν μετὰ πάσης εὐ[κοσμί-]
[ας, ἀποσταλῆναι δ]ὲ αὐτῶν ἑκατέρω(ι) καὶ ξένια τὸ κατὰ τὸ ψ[ήφισ-]
25 [μα, καλεσάτω δὲ] α[ὐ]τοὺς καὶ στεφανηφόρος εἰς τὸ πρυτανε[ῖον ἐπὶ]
[τὴν κοινὴν ὑπ]οδο[χ]ήν· ὅταν δὲ ποιῶνται τὴν ἄφοδον, ὅπως [ἀσφαλῶς]
[ἀπέλθωσιν, το]ὺς πολεμάρχας καὶ τοὺς ἱππάρχας καὶ τὸν [τεταγμέ-]
[νον[1] ἐπὶ τῆς φυ]λακῆς τῆς χώρας τὴν ἐπιμέλειαν ποιήσα[σθαι.]

1. Cf. *I. G.*, XII, 3, nos 466 et 467. On pourrait restituer aussi τὸν [στρατη-] — [γὸν ἐπὶ τῆς φυ]λακῆς (Cf. Kern, n° 98, 26 et n° 100 a, 40).

N° 23, l. 7-9.

τὸ ψήφισμα . . . ἀπέδωκαν ἐν ὦι
. . . . . τω. . . . . .ων π. . .
ἀγ]ῶνα τῶ[ν Λευκοφρυηνῶν

Je propose de compléter ces lignes de la façon suivante :

τὸ ψήφισμά [μοι] ἀπέδωκαν ἐν ὦι·
[ἀγγελέ]τω[σαν διὰ ἑτέ]ων π[έντε]
[ἀγ]ῶνα τῶ[ν Λευκοφρυηνῶν

et de traduire : vos ambassadeurs m'ont apporté un décret, dans lequel vous leur enjoignez de m'annoncer des jeux Leucophryéniens revenant tous les cinq ans (littéralement : un décret disant « qu'ils annoncent... »).

N° 39, l. 43-46[1].

καταχωρίξαι δὲ κα[ὶ] τοὺς νομ[ο-
γράφους τὸ δόγμα τῶν Ἀχα[ιῶ]ν εἰς [τοὺς ν]όμο[υς
45 τοὺς πρώτους. . . . . υς. . . . . μ. . . . . [χρη-
ματίξαι τοῖς Ἀχα[ιοῖ]ς

Mon étude de la pierre a confirmé la lecture de M. Kern ; à la ligne 45 je restitue :

τοὺς πρώτους [καὶ ἱαρο]ύς[2], [τοὺς δὲ γρα]μ[ματεῖς χρη-]

N° 45, l. 33-36.

ἀ[ποστέλλειν
δὲ παρὰ τᾶς πόλιος καὶ θεωρο[ὺς εἰς Μαγνησί-
. . νεπιτανθυσιανκαι. . οναγ . . . . . νπα . .
. . . . ιτουςδε — 23, 24 ou 25 lettres —
35 — 34, 35 ou 36 lettres —
μιειου — 16 lettres — επι — 12 lettres —
π]ρυτανείωι

1. Cf. Holleaux, art. cit., p. 122.
2. Cf. Kern, n° 44, 35 : κατατάξαι ἐς τοὺς ἱεροὺς νόμους.

Si l'examen que j'ai fait de l'original ne m'a pas permis de lire beaucoup plus que M. Kern, j'ai pu cependant déterminer le nombre des lettres manquant à chaque ligne et faire une restitution pour ainsi dire certaine :

ἀ[ποστέλλειν]
δὲ παρὰ τᾶς πόλιος καὶ θεωρο[ὺς εἰς Μαγνησί-]
[α]ν ἐπὶ τὰν θυσίαν καὶ [τ]ὸν ἀγ[ῶνα καὶ τὰ]ν πα[νά-]
[γυρι]ν, τοὺς δὲ [ἐπαγγέλλοντας ἀεὶ τὸν ἀγῶνα]
[ἄγεσθαι εἰς τὸν δᾶμον ἐπὶ τὰ ξένια ἐκ τοῦ τα-]
μιείου, [κληθῆναι δὲ αὐτοὺς] ἐπὶ [σίτησιν ἐν τῶι]
[π]ρυτανείωι

N° 46[1].

l. 1

.Δ — 24 lettres — ΑΛΑΚΡ — 13 lettres — ΦΩΝΤΟΣ
[Ἔ]δ[οξε τῶι δάμωι ἐπὶ ἄρχοντος Φ]αλακρ[ίωνος τοῦ Καλλι]φῶντος

l. 30

ΠΥΘΙΟ — 6 lettres — ΕΠΑΓΓ — 12 lettres — ΧΙΘ.Ω — 8 lettres — ΘΕ — 5 lettres AI
πύθιο[ν καθὼς] ἐπαγγ[έλλοντι ὅ τε ἀρ]χιθ[έ]ω[ρος καὶ οἱ] θε[ωροὶ κ]αὶ

l. 39[2].

. P . TAN . ΝΕΥΧ — 15 ou 16 lettres — ΑΡΤΕΜΙΤΙ
[π]ρ[ύ]τανν[ι]ν εὐχ[ὰς ποιήσεσθαι τᾶι] Ἀρτέμιτι

l 41[3].

ΟΝΚ . . . . . ΕΣ . . . Α . . . . . ΣΚΕΛ . . ΚΑΙΤΟΝΑΚΟΣ
-ον, κ[αὶ καταλιπ]έσ[θαι] α[ὐτοῖς] σκέλ[ος] καὶ τὸ νάκος

l. 42 sq.

Je n'ai pas la prétention de compléter d'une façon tout à fait exacte ces lignes par trop mutilées ; mais je puis en donner néan-

---

1. Cf. Dittenberger, *Syll.* I², n° 259.
2. Cf. Holleaux, art. cit., p. 123.
3. Cf. Holleaux, art. cit., p. 124.

moins une restitution, qui ne doit pas s'écarter beaucoup du texte original :

καὶ ἐ[νεκέχηρο]ν ἀργυρίου Κορινθίου
[ἡμιμναῖον, δοῦναι δὲ καὶ τᾶι θεᾶι ἀργυ]ρίου ἡμιμναῖον, [ὑπάρχειν] δὲ καὶ τὰ κατάλοιπα
[ὥσπερ καὶ τοῖς θιαροῖς τοῖς ἀεὶ ἡκόντεσσι]ν εἰς ἀ[μὲ, ἐπεὶ κά τε] ἐς καιρὸν ἦι τᾶν συν-
[τελουμέναν θυσι]ᾶ[ν κσὶ] ἀγῶνος, [συνθύσοντας ἀποστέλλειν, ἵνα δὲ καὶ ἀναστροφὰ τῶν]
[ἀεὶ ἀπεσταλμένων ἐ]γ Μαγνησίας ἀξία γίνηται τᾶμ [π]ολίω[ν ἀμφ]οτερᾶν θεωρ[οδόκον]
[παρ' ἁμὶν ἐλέσθαι, ἀ]ναγράψαι δὲ καὶ τὸ ψάφισμα ἐμ βουλευτηρίωι.

N° 56.

Pour la plupart des lignes nous avons conservé le commencement de l'inscription, et pour plusieurs nous en avons aussi la fin ; la longueur ordinaire de ces dernières est de 29-30 lettres ; ce nombre ne pouvait en aucun cas être dépassé de beaucoup, puisque, sur la même pierre, à quelque distance, on a le début d'une autre inscription.

l. 1-3.

— 29 lettres —
— 7 lettres ΑΓΝΗΤΕΣ — 15 lettres —
— 7 lettres ΟΛΛΩΝΥΠ . . . ΟΝΤΩΝΟΙΚΕΙΩΝ

Je restitue :

[Ἔδοξε τῶι δάμωι γνώμαι προστατᾶν·][1]
[Ἐπειδὴ Μ]άγνητες [εὖνοι ὄντες τῶι δά-]
[μωι διὰ π]ολλῶν ὑπ[αρχ]όντων οἰκείων

l. 11.

ΕΨΑΦΙΣΘ . ΙΑΠΟ . .
ἐψαφίσθ[α]ι ἀπο[τε-]

l. 23.

Comme M. Kern, j'ai lu : Α.ΝΕΣΑΙ (cf. Wilhelm, *art. cit.*, col. 29).

---

1. Cf. l'autre décret de Cnide : 15 a, l. 8.

l. 27-29.

Je propose de restituer :

π[ερὶ δὲ τῶν ἄ-]
θλων καὶ τᾶν τιμᾶν, ὅπως ἄρ[ωνται[1] ἐς πάντα]
τὸν χρόνον τοῖς νικῶσι

puis

l. 35 sq.

πέμψαι δὲ αὐτῶ[ι] κα[ὶ ἐκέχειρα τοὺς
στρατηγοὺς μετὰ τῶν παρ' [ἁμῶν τιμίων ἃ]
ἐπιτή<ι>δεια εἶμεν [δοκ]ε[ῖ].

N° 63.

l. 12-13.

ΤΑΣ.....ΗΜΕΝΑΣΥΠΟΤΩ.....
.....ΛΗΝ..ΕΥΧΡΗΣΤΙΑΣ

τὰς [γεγεν]ημένας ὑπὸ τῶ[ν Μαγνήτων εἰς πάν-]
[τας τοὺς Ἕλ]λην[ας] εὐχρηστίας

l. 14-15.

ΗΝΕΧΕΙΠΡΟΣΤΗΜΠΟΛ...Μ.....
ΡΑΚΑ....ΙΝ

ἣν ἔχει πρὸς τὴμ πόλ[ιν ἡ]μ[ῶν ἀεὶ, καὶ πα-]
ρακα[λοῦσ]ιν

l. 15

J'ai lu :

ΡΑΚΑ....ΙΝΚΑ...Ο.ΕΙΝ

Ni la restitution de M. Kern παρακα[λοῦσ]ιν κα[ὶ ἁρμ]ό[ζ]ειν, ni celle de MM. Holleaux et Wilhelm παρακα[λοῦσ]ιν κα[ὶ ἀξι]ο[ῦ]σιν ne peuvent convenir. Je préfère : παρακα[λοῦσ]ιν κα[ὶ ὁμ]ό[σ]ειν.

Telles sont mes remarques sur la première moitié de l'inscription[2];

---

1. Αἴρω et αἵρομαι se rencontrent assez fréquemment dans les auteurs avec le sens de remporter (une victoire, un prix, etc.) ; cf. Wilhelm, art. cit., col. 29, et Holleaux, art. cit., p. 124.

2. L. 16-17, la restitution de M. Holleaux : μ[ετ]ὰ πάσης σπού[δης τοὺς λόγους ποι-]ούμεν[οι] comporte exactement le nombre voulu de lettres.

la seconde moitié appelle une transcription et une restitution toutes nouvelles, basées sur un examen attentif de la pierre[1], et sur la longueur des lignes qui était de ± 45 lettres, à en juger par les parties du décret où les restitutions sont certaines (p. ex. l. 4-15 et 17-18)[2] :

ὅπω[ς] οὗ[ν κ]αὶ ὁ [δῆ]μος εὐσεβῶς φαίν[ηται διακείμε-]
νο[ς μὲν π]ρὸς τὸ θε[ῖον κ]αθ[άπ]ερ αὐτῶι πάτριόν ἐ[στι, Μάγνη-]
σι[ν δ' ὑπακ]ούων εἰς τὰ ἀξιούμενα, τύχ̣ηι ἀγαθ[ῆι δεδόχ̣θαι]
20 [τῶι δήμωι] ἀπο[κρίνα]σθαι Μάγνησιν ὅτι ὁ δ[ῆμος καὶ πρότε-]
ρο[ν ἀεὶ διε]τέλ[ει οἰ]κέως διακείμενος κοι[νῆι τῶι δήμωι]
τῶ[ν Μαγνήτ]ων [κα]ὶ ἰδίαι τοῖς ἀφικνουμέν[οι]ς, καὶ [νῦν προ-]
[αιρού]μ[ενος] σ[υνα]ύξ[ει]ν τὰ ἐψηφισμένα ὑπ' αὐτ[ῶν τίμια]
ἀ[ποδέ]χ̣[εται] τὴν [πό]λιν [κ]αὶ τὴν [χ̣]ώραν [ἱε]ρὰν καὶ ἄσυλ[ον]
25 τ[όν τε] ἀ[γῶνα ἰσοπύθιον κα]ὶ τἆλλα καθότι Μάγνητε[ς ἠξί-]
ω[σαν, ἐπαινέσ]αι δ[ὲ καὶ τ]οὺς ἥκοντας ἄνδρας [ἐπὶ τῶι πα-]
ρό[ντ]ας [εὖ ἐπιδημεῖ]σθαι, [κ]αὶ καλέσαι αὐτοὺς τὸν ἱε[ρέα]
ἐς [τὸ πρυτανεῖον] ἐπ[ὶ ξενισμόν], περὶ δὲ τῆς αἱρέσεως τ[οῦ θε-]
[οροδόκου καὶ π]ε[ρὶ πάντω]ν [τ]ῶν ἄλλων εἶναι [καθ]ότι.....

N° 85[3].

« *Wegen der grossen Ungleichheit der Zeilen lässt sich nicht sagen.....* » Rien ne démontre ni ne fait supposer, à mes yeux, cette grande inégalité dans la longueur des lignes qu'admet M. Kern : on a pour une partie le commencement de l'inscription, et si on n'en a nulle part la fin, certaines lignes comportent des restitutions certaines :

11-12 : τὴν ἀναστροφὴν ποι[ησάμενοι μετὰ πάσης] — [εὐκ]οσμίας.

12-13 : ὅπως οὖν καὶ ἡ τοῦ [δή]μου πρός τε τ[ὴ]ν θεὰν ὁσιότης τε καὶ σπουδὴ ἔγδηλ[ος γένηται καὶ ἡ πρὸς] — [Μ]άγνητας ὑπάρχουσα ἐκ παλ[αι]ῶν χρόνων εὐνοία τε καὶ φιλία.

14-15 : ἐπῃνῆσθαι τε τὸν [δῆμον τὸν Μαγνήτων] — ἐπὶ τῆι καλοκαγαθίαι.

---

1. La remarque de M. Kern pour la ligne 20 « *der Anfang sehr undeutlich wegen Versehen bei der Reinigung* » peut être généralisée : en nettoyant l'inscription, on a altéré souvent la forme des lettres de façon à les rendre méconnaissables (v. surtout l. 25 et l. 27).

2. Cf. Holleaux, art. cit., p. 126.

3. Cf. Holleaux, art. cit., p. 128, et *Revue des Études anciennes*, V, 1903, n° 3, p. 218.

Si on rétablit fictivement les caractères épigraphiques qui, d'après ces restitutions, manquent aux lignes 11, 12 et 14, on voit que les finales de celles-ci se trouvaient pour ainsi dire superposées :

11 | ΑΝΑΣΤΡΟΦΙΝΠΟΙ[ΠΣΑΜΕΝΟΙΜΕΤΑΠΑΣΠΣ
12 | ΑΙΣΠΟΥΔΠΕΓΔΠΑ[ΟΣΓΕΝΠΤΑΙΚΑΙΠΠΡΟΣ
13 | ΑΛΑΠΛΑΣΙΟΝΩΣ . . . . . .
14 | ΕΠΠΝΗΣΘΑΙΤΕΤΟΝ[ΔΠΜΟΝΤΟΝΜΑΓΝΠΤΩΝ

D'après cela, j'ai déterminé la fin probable des autres lignes et le nombre de lettres qui doit compléter chacune d'elles[1]. Je suis arrivé aux résultats suivants :

L. 3-4 : ἀστυγ[είτονες ὄντες τοῦ δήμου τοῦ] — [Τραλλιανῶν

L. 4-5 : σπουδῆς καὶ ἐκτενείαι[ς ἐποίησαν, καὶ ἐν τῶι παρόντι] — [ἀκολούθως τῆ]ι

L. 5 : τῆι ἀρχηγέτ[ιδι τῆς πόλεως Ἀρτέμιδι] —

L. 6 : γυ[μνικὸν καὶ ἱππικὸν καὶ μουσικὸν] —

L. 7-9 : καὶ πρὸς ἡμᾶς ψήφισμά τε καὶ πρεσβευτὴν Νικόδημ[ο]ν Μανδροκλ[είους πέμψαντες[2], ἔτι δὲ Νικό-] — [δη]μόν [τ]ε Μανδροκλείους νεώτερον καὶ Ἰσαγόραν Διαγόρου τοὺς παραγ[εγονότας σὺν αὐτῶι, ἀξιοῦ-] — σι σ[υναύξειν

L. 9-10 : καὶ ὁ [πρεσβευτὴς καὶ οἱ θεωροὶ ἐ-] — [πελ]θόντες

L. 10-11 : διελέγησαν ἀξίως [τῆς πατρίδος καὶ τοῦ ἡ-] — [μ]ετέρου δήμου

L. 11-12 : voir ci-dessus.

L. 12-13 : voir ci-dessus.

L. 13 : πολλαπλασιόνως [πᾶσι φαίνηται, ἀκολου-] —

L. 14 : voir ci-dessus.

L. 16-17 : καὶ ἀ[ποδέξασθαι τήν τε] — θυσίαν καὶ

L. 17-18 : καθότι ἐπηγγέλκασιν [οἱ θεωροί, εἶναι δὲ καὶ] — τὴν ἀσυλίαν

L. 19-20 : καὶ τἆλλα τίμια ὅ[σαπερ καὶ τοῖς νικῶσι] — τοὺς ἰσοπυθίους ἀγῶνας

L. 20-21 : ἐπηνῆσθαι δὲ καὶ Νικόδημον καὶ Ἰσαγόραν [τ]οὺ[ς παραγεγενημένους] — πα[ρ]' αὐτῶν ἄνδρας[3].

---

1. Comme le montre la restitution ci-dessus, j'ai calculé les vides à combler à partir d'une verticale tracée non loin de la cassure ; car dans une inscription très arge, comme celle qui nous occupe, le nombre total des lettres d'une ligne est sujet à des variations parfois assez considérables.

2. Comme il est impossible que le singulier πρεσβευτὴν se rapporte aux trois personnages, il faut admettre que Nicodemos, l'aîné, était le chef d'ambassade (ἀρχιθέωρος ou πρεσβευτής) et que les deux autres étaient de simples θεωροί.

3. La copie originale du décret devait porter : καὶ Νικόδημον καὶ Νικόδημον καὶ Ἰσαγόραν (cf. l. 7-8) ; le lapicide a donc commis une faute, qui s'explique d'ailleurs aisément.

L. 21 : κα[ὶ δοθῆναι ἐκ τῶν πόρων] —

L. 22 : κα[ὶ ξένια τὰ ἐκ τῶν νόμων] —

L. 23. Contrairement aux doutes de M. Kern, le mot δραχμῶν devait se trouver entièrement sur cette ligne.

L. 24-25. Pour la restitution de ces dernières lignes du décret, nous renvoyons spécialement à la troisième série des *Curae epigraphicae* de M. Holleaux (*Revue des Études anciennes*, V, 1903, nº 3, p. 218).

J. DE DECKER.

Paris, avril 1905.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Problems in greek Syntax by Basil L. GILDERSLEEVE (Extrait de *l'American Journal of Philology*, t. XXIII, 1902). Baltimore, J. Hopkin, 1903. Un vol. in-8° de 260 p.

M. Gildersleeve occupe dans le monde des philologues une situation particulière; il a une physionomie originale : il est un philologue, un grammairien d'une érudition solide, d'une science sûre; il a, en même temps, l'imagination poétique, et jusqu'ici cette imagination, loin de lui nuire, lui a beaucoup servi. Il avait tout jeune fait le rêve d'être un poète; il semble encore par moments tout étonné d'être un grammairien. Ce grammairien est cependant toujours un peu poète. Il s'est formé à une discipline sévère; il s'est pénétré des méthodes scientifiques modernes; il a été un laborieux et est devenu un savant; mais la science n'a point étouffé en lui les qualités natives de finesse, le sens de la réflexion originale et personnelle. Peut-être est-ce là en fin de compte le meilleur état d'esprit pour étudier la syntaxe grecque comme elle doit être étudiée, M. G. est contre la syntaxe à outrance; il cite une page de M. Weil (Journal des Savants, mai 1901) où sont merveilleusement exposées les propriétés de la langue grecque, sa souplesse, sa libre allure pour bien rendre toutes les nuances de la pensée, où surtout est bien mis en lumière ce fait que la Grèce a eu plusieurs siècles de production littéraire avant d'avoir connu le joug étroit des grammairiens de profession. C'est là le fait capital que M. G. étudie avec amour, cette apparente indiscipline de la syntaxe grecque qui fait les délices d'un savant comme M. G. qui est homme à savoir la goûter.

Albert MARTIN.

Catalogue des manuscrits conservés au gymnase grec de Salonique, par Daniel SERRUYS. Paris, E. Bouillon, 1903 (Extrait de la Revue des Bibliothèques, janvier-avril 1903), in-8, p. 82.

On est véritablement attristé en lisant les détails donnés par M. Serruys sur la négligence, l'incurie avec laquelle sont, à l'heure présente, administrées certaines collections littéraires dans une ville comme Salonique. Il y avait deux fonds de manuscrits grecs, celui de la bibliothèque métropolitaine de l'eglise de Saint-Grégoire-Palamas et celui du Gymnase. Ces deux fonds ont été réunis en 1875 par le patriarche œcuménique actuel, Joachim III, alors métropolite de Salonique. L'intention était bonne, le resultat fut déplorable; les mss de la bibliothèque métropolitaine apportés au Gymnase, furent tout simplement jetés dans une cave, où ils furent à la merci des vers et de l'humidité. Un incendie en 1890 vint augmenter le dommage; cependant les ravages faits par le feu furent moins grands que les ruines causées par la négligence des hommes. Le catalogue, dressé par M. Serruys, semble fait avec le plus grand soin. En réalité, il n'y a pas grand'chose d'utile dans ce fonds de Salonique; les mss littéraires

y sont à peu près absents ; on n'y trouve guère que quelques copies d'ouvrages d'Isocrate, de Lucien, datant du XVIIIe siècle ! Au point de vue paleographique, quelques mss du XIe, du XIIe s. peuvent présenter quelque intérêt, en particulier le n° 43, palimpseste dont l'écriture primitive serait du Xe. Au n° 77, je suis très étonné de la leçon Συμήων ὁ Ῥήξ, c'est toujours Συμήων Σέθ qui est donné comme le nom du traducteur grec du roman Στεφανίτης καὶ Ἰχνηλάτης ; je renvoie aux *Notices sommaires des mss. de Suède*, par Ch. Graux et Alb. Martin, p. 35, et à Krumbacher, *Gesch. der byz. litter*, 2e éd., p. 895. Albert MARTIN.

Prolegomena ad Arriani Anabaseos et Indicae editionem criticam edendam, adjecto ANABASEOS lib. I specimine. A. G. ROOS, Groningue, 1904, in-8°, XLVIII-64 p.

Jusqu'à ce jour, les mss. de l'Anabase d'Arrien étaient fort mal connus. Avant l'édition de Dübner (1846) on ne tenait guère compte que des leçons d'un ms. de Florence (*Laur.*, IX, 32) appelé *Optimus* par Gronovius qui l'avait collationné sans grande exactitude. Depuis 1846, on regardait comme copié sur le même original que ce ms., le *Parisinus* 1753, ms. de papier du XVe siècle, dont quelques leçons avaient été signalées dès 1803 par G. Schweighaeuser, dans le *Magasin encyclopédique*, et qui avait été collationné, un peu trop hâtivement, par Dübner pour son edition où il donnait aussi, pour la première fois, une collation (peu exacte, car il oublie de signaler des lacunes considérables) du *Parisinus* 1683 et des leçons du *Parisinus* 1755, de II, 17 à IV, 5. L'apparat critique de Dübner manquait souvent de clarté; il avait eu la fâcheuse idée de désigner par la même lettre C le cod. 1755 et un ms. *non indicatus*, sur lequel il avait collationné le *proœmium* et le chapitre I. Du reste lui-même recommandait de joindre à son apparat celui de Krüger et avouait n'avoir pas eu le temps de mûrir certaines idees. Le texte du *Parisinus* 1753, tel qu'il l'avait fait connaître, servit de base à toutes les éditions qui suivirent. Depuis la publication des *Prolegomena* de Roos, il faut remplacer ce ms. par le *Vindobonensis* Histor. gr. 4 (A), chartaceus (bombycin), qui semble être du XIIIe siècle, autant qu'on en peut juger par le fac-simile qui est bon mais peu considérable. M. Roos établit nettement que tous les mss. connus d'Arrien dérivent de ce *Vindobonensis*. En effet le feuillet 125 v. de ce ms. se termine par les mots αὐτῷ πρὸς θυμοῦ ἀντί et le fol. 126 commence par Ἡφαιστίων : c'est la lacune remarquée par tous les éditeurs, au liv. VII, 12. 7. Or le fol. 126 est le premier d'un quaternion marqué ιζ et au fol. 119, marqué ις, ne correspond aucun feuillet : la lacune est donc bien d'un feuillet de ce ms., c'est-à-dire d'environ 64 à 65 lignes d'une édition Teubner in-12°. Tous les mss. connus offrant cette lacune, il s'ensuit qu'ils descendent plus ou moins directement de celui-ci. Depuis les premières copies exécutées sur lui, le *Vindobonensis* a perdu encore son fol. 1, c'est-à-dire le proœmium et I, 1, 8 τὴν πάροδον παραγ-. La fin de l'Indikè manque, car elle s'arrête 43, 10 τῆς πολυπραγμοσύνης; les fol. 48-60, 126-135 ont été en partie refaits et le fol. 132 entièrement renouvelé; ça et là des lettres ont été retracées et des bandes de papier collées sur certaines parties. Ces alterations laissent aux premières copies une certaine importance. Ces copies, dont aucune n'est directe, dérivent d'exemplaires exécutés quand le *Vindob.* avait encore son premier et son dernier feuillet; toutes, sauf un ms., sont anterieures aux retouches, et le seul ms. qui fasse ainsi exception est précisément le codex *Optimus* (Laur. IX, 32). Toutes les copies fourmillent de lacunes, la plupart

causées par homœoteleute; trois mss. seulement en sont exempts; ce sont l'*Optimus* (L), le *Parisin.* 1753 (B) et un ms. de Constantinople (C). Ces deux derniers semblent bien avoir été copiés sur le même exemplaire, mais le copiste de C a évité au sujet des titres des divers livres l'erreur dans laquelle est tombé celui de B; ce dernier, trouvant dans son exemplaire le titre du 1er livre en souscription à la fin, l'a pris pour celui du 2e, puis celui du 2e pour celui du 3e et ainsi de suite, d'où il résulte que l'Indikè forme le septième livre dans ce ms. Ces deux *codices* constituent la première classe des copies. La 2e classe se divise en trois familles. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail de son énumération où nous ne contesterons qu'un point : Roos pense que le *Parisin.* 1438 (P) et le *Parisin.* 1755 (Q) dépendent du *Vindobon.* hist. gr. 89 (L). Or on peut démontrer que P n'est qu'une copie fautive de Q, dont il a toutes les mauvaises leçons; p. ex. I, 1, 7, dans Q le deuxième σ du mot διασκεδάσουσι est très étroit et la partie de droite de la panse est à peine visible, en sorte que cette lettre a l'aspect d'un petit γ oncial (Γ); le copiste de P s'y est trompé et a écrit διασκεδάγουσι; plus bas § 11, dans Q, les mots ἐκέλευσε καὶ sont écrits et liés de telle façon que le κ a vaguement l'aspect d'un μ, et on lit dans P ἐκελευσόμαι (sic); § 13, παιδάρια dans P avait d'abord été écrit παιδ δ, puis il a été biffé et remplacé par une abréviation mal faite $\overset{\Delta\bar{\rho}}{\pi\alpha\iota}$, qui n'est qu'une mauvaise imitation de celle que l'on lit dans Q; chap. II, 5 προυκεχωρήκεσαι dans P provient de ce que, dans Q, le ν final est très étroit et ressemble à un ι. On pourrait multiplier les exemples, ce qui serait sans grande utilité. En somme, de ce travail très consciencieusement fait et très clairement exposé, il résulte que, dans l'état de nos connaissances, il n'y a pour base du texte d'Arrien que le ms. de Vienne et que celui-ci doit être suppléé par B. et C pour les parties où il a été détérioré et restauré. Il faut joindre à ces sources les mss. d'extraits et les citations des grammairiens et des lexicographes sur lesquels R. n'apporte rien de nouveau. Il ne semble pas qu'il faille fonder de grandes espérances sur dix mss. que l'auteur n'a pu examiner. Sur la valeur relative des diverses éditions, R est un peu sobre de renseignements et, à partir de l'édition de Raphel, s'en rapporte à Ellendt et à Sintenis. Il aurait pu dire que l'édition de Krüger, malgré la valeur incontestée de l'editeur, sentait un peu la hâte et que les collations de Dübner laissaient beaucoup à désirer.

Pour établir le texte du 1er livre qu'il nous donne ensuite, R. part naturellement de A et ne donne les leçons des autres mss que dans les cas où A fait défaut, soit qu'il ait été mutilé, soit que la 1re leçon ne se puisse plus lire; mais, pour ce 1er livre, il ne connaît le texte de B que par Dübner. Assurement les quelques variantes que lui aurait fournies une nouvelle collation de B n'auraient en rien modifié son texte; mais elles auraient permis de se faire une idee plus précise de l'etourderie et de l'ignorance du copiste de B et montré qu'en l'absence de A, il n'y a pas lieu d'avoir une confiance absolue en cette copie. Nous y lisons en effet : Proœm § 2 : ὅτου πλείονος, et, un peu plus bas, τελευτηκότος. § 3 : ἐπὶ τοτοῖσδε (sic). Chap. I. § 6 : τοῦ πρόσω κατειληφότος. § 7 : ἅμα δὲ ἐν ὧ εἶεν. Chap. II. § 4 : οἱ μὲν κατειληφότες. § 5 : Φιλώταν μὲν ἀναβάντα. § 6 : ἀκοστισμῶ. Chap. III, § 3 : ἐμπλήσας τοξῶν τε, puis ἐπέλει. § 5 : εἰ διαβαίνει. Chap. IV, I : ἐπικλίνοντες, Chap. V. 5 : ἐν τῇ πόλει προσβάλλοιεν. Chap. VI, 7 : κατὰ ὄρη. Chap. VII, 7 : il y a τριβὴν et non τρίβον comme le pretend Dübner. § 8 : ἠκριβολίζοντο. Il est inutile d'insister davantage; une bonne partie de ces variantes de B n'ont

aucune valeur ; en l'absence de A, elles pourraient mettre sur la voie de la leçon primitive : mais elles ne nous donnent pas une haute idée du copiste.

M. R. cite avec soin les conjectures de ses devanciers qu'il est loin d'approuver toutes ; lui-même ne s'en est permis qu'un petit nombre. I, 4, 8 il introduit dans le texte, d'après les « Excerpta de sententiis », ἐμπέσοι <'Αλέξανδρόν τε ἀγασθέντες οὔτε δέει οὔτε κατ' ὠφέλειαν πρεσβεῦσαι παρ' αὐτόν>. — I. 9. 4 : il propose d'écrire τῶν τε ἀπολομένων <καὶ τῶν ἁλόντων> qui explique la présence de la particule τε qu'Ellendt voulait supprimer ou remplacer par γε, ce qui n'était pas satisfaisant. — I ; 9, 7 : il admet avec raison καὶ τῆς πλαταιῶν que proposait Krüger ; mais c'était presque la leçon du cod. B, où on lit πλατεῶν (et non πλατέων). Ce même ms., un peu plus haut, (§ 5), offre ἡ δὲ δὴ πλαταιῶν (sic) ; ici R. propose de substituer <καὶ ὀλίγων> à la conjecture de Sintenis <καὶ τῇ ὀλιγότητι> parce que le terme ὀλιγότης ne se rencontre pas dans Arrien ; ce n'est vraiment pas une raison suffisante. — I, 12, 1 : après avoir cité les conjectures auxquelles ce passage a donné lieu, il ajoute, avec raison, qu'elles sont toutes à rejeter, puisqu'elles reposent sur le texte altéré de B, et il suppose après ἐπιχώριοι une lacune ; selon lui, Arrien devait dire qu'Alexandre, à son départ d'Ilion, avait éte visiter les tombeaux des héros et avait couronné celui d'Achille. — 12, 2 : d'après A^2 et J R, il écrit 'Αρτοξέρξην ; ce nom avec ο est, paraît-il, deux fois dans A (II, 14, 2 et IV, 11, 9 : ici, c'est aussi la leçon de B). R a cru devoir restituer partout la forme la plus rare. La question est difficile à trancher, puisque les deux formes sont aussi dans la tradition mste d'Hérodote ; cependant il eût été bon de rappeler que des inscriptions de Mylasa du IVe s. portent le génitif 'Αρταξέρξευς et que le nom perse s'écrit avec α. — 12, 9 : il propose προιόντος au lieu de προιόντας. — 14, 3 : Au lieu de Κρατεροῦ, qui ne peut se trouver à deux endroits différents, R propose d'écrire Βαλάκρου. Il s'agirait de Balacros, fils d'Amyntas, qui, au § 29, remplace à la tête des alliés Antigone, fils de Philippe. Mais ceci ne résout nullement la difficulté, car il n'y en aurait pas moins sept phalanges à la bataille du Granique et R. reconnaît lui-même que, jusqu'à Gaugamèle, il n'y en a pas eu plus de six dans l'armée d'Alexandre. — 28, 5 : On ne voit pas pourquoi il préfère à la conjecture de Krüger <ὀρθίοις τοῖς> λόχοις, l'interprétation de Sintenis, κατὰ λόχους, puisqu'il avoue qu'il n'y a pas d'analogue.

L'ouvrage se termine par un « epimetrum » sur l'itinéraire d'Alexandre dans son expédition contre les Triballes et les Illyriens. Sans le suivre dans tout le détail, il suffit de dire qu'il admet avec Droysen qu'Alexandre, après le passage du Nestos, s'est dirigé vers le Nord, mais il lui fait franchir l'Hémus bien plus à l'Est et est disposé à identifier le Lyginos avec l'Akili-Kamtschik, s'appuyant sur Strabon pour placer l'île de Peukè non loin des bouches du Danube. Telle est cette édition du 1er livre qui donne une nouvelle base à la critique du texte d'Arrien et fait désirer que l'auteur procure bientôt les autres.

A. J.

A. G. Amatucci, *Emendazioni et interpretazioni Plautine. Parte I (Amphitruo)*. Napoli, A. Tessitore, 1904, 22 p., in-4°.

Ces observations, pour la plus grande part, ont pour but de justifier les corrections et les leçons que M. A. a introduites et admises dans l'édition d'*Amphitruo* dont nous avons récemment rendu compte. Si elles ne parviennent pas à relever à nos yeux la valeur de l'édition, du moins témoignent-elles du mérite de l'auteur. Elles montrent en effet que celui-ci a dépensé

beaucoup de soin, d'ingéniosité et d'érudition à appliquer une mauvaise méthode, qui, du reste, ne lui est pas particulière, puisqu'elle consiste à traiter le texte de Plaute comme s'il n'était ni plus ni moins corrompu que les autres textes latins; seulement M. A. exagère : de là des excès qui lui appartiennent en propre.

Nous n'éprouvons aucun embarras à donner à M. A. satisfaction sur deux ou trois points. D'abord, v, 145, *torculus : torulus*. Ce mot n'étant pas imprimé en italiques dans le texte de l'edition, et l'apparat ne fournissant aucune indication, nous l'avons pris (et nous ne sommes pas le seul) pour une faute d'impression. Or, c'est une correction. M. A. a remarqué fort justement qu'il était difficile de voir dans *torulus aureus* un « petit cercle d'or », le sens de *torus*, *torulus* écartant cette interprétation. Il propose donc de lire *torculus*, D'après lui, *torculus*, pour *funis torculus*, designerait toute espèce de corde ou cordelette qu'on enroule autour d'un objet; dans notre texte, ce serait la courroie ou le cordon du *petasus*, enroulé autour de la tête, de manière à le maintenir solidement. Mais dans les passages de Caton qu'il invoque (*De agricultura*, 11, 63, 68, 135), on ne voit pas que l'adjectif *torculus* puisse ne pas avoir le sens de « qui concerne le pressoir. » Même, dans 11 et 68, ce sens est appuyé par le contexte; et dans 135, la recette pour fabriquer un *funis torculus* s'applique à n'en pas douter à un câble solide et résistant, tel que doit l'être un câble de pressoir. Une autre raison de rejeter *torculus*, c'est que ce mot introduit un dactyle irrationnel, rien n'étant plus illusoire que l'hypothèse de Leo touchant l'*s* caduc et l'élision de la voyelle; supposer *torclus*, c'est diminuer l'autorité d'une conjecture déjà bien douteuse. Quoi qu'il en soit, M. A. a le mérite d'attirer l'attention sur *torulus*, qui reste à expliquer. — V. 303, il maintient avec des raisons très plausibles la leçon de B[1] : *iam primum*. De même, v. 627, on peut accepter à la rigueur sa défense du texte des mss. Il interprète *quam illum nosces seruom Sosiam* par « come lo conoscerai, quell'altro servo Sosia ! » C'est tentant, si l'on se reporte à la scène entre Mercure et Amphitryon (v. 1021 sq.). Toutefois, comme Sosie paraîtrait ainsi laisser entendre que son maître fera connaissance avec Mercure de la manière qu'il a fait lui-même, à savoir en recevant des coups, et comme d'autre part, si Mercure injurie Amphitryon, il est bien certain qu'il n'a pas fini par le battre (car Plaute ne se serait pas permis d'avilir ainsi le géneral thébain), pour cette raison, il nous reste un doute. Enfin, parmi les corrections qui ne figurent pas dans l'édition précitée, en voici deux qui sont bonnes : v. 13, au lieu de *adnitier*, lire *ac nitier*, car l'asyndète est inadmissible, si l'on doit construire *adnitier* avec *ut* du vers suivant: v. 265, à la conjecture de Lindemann, *inruont*, substituer *ingruont*, d'après le v. 236.

En résumé, l'auteur de ce diligent mémoire nous prouve qu'il est à même de rendre de bons services aux etudes plautiniennes, s'il veut bien se convaincre de deux vérités évidentes : la première, que le texte de Plaute est corrompu plus que tout autre; la seconde, que la meilleure méthode pour l'amender est de chercher à satisfaire aux exigences du théâtre en général, et du théâtre romain en particulier, lequel voulait des idees claires et immédiatement intelligibles, sans quoi les spectateurs auraient quitté leurs places, et un rythme franc et net, sans quoi les acteurs se seraient embrouillés à chaque instant dans la scansion. GEORGES RAMAIN.

Aug. AUDOLLENT. *Carthage romaine. 146 av. J. C.-698 ap. J. C.* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 84. Paris, Fontemoing, 1901, in-8°, XXXII-850 p., 2 cartes en couleurs.

L'ouvrage de M. A. est publié depuis 1901. Présenté à la fin de l'année dernière comme thèse de doctorat, il a été, en vue de la soutenance, mis au courant des découvertes récentes. Depuis les quatre ans bientôt qu'est écrite cette histoire de Carthage romaine, les fouilles conduites par M. Gauckler et le P. Delattre ont continué à produire chaque année leur riche moisson de documents. Depuis cette époque également, M. Monceaux a commencé la publication de sa remarquable *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, dont les deux premiers tomes : *Tertullien* et *Saint Cyprien*, sont aujourd'hui parus. De nombreux articles de détail enfin, dont M. A. donne la bibliographie, et fait son profit dans les *addenda*, montrent l'intérêt que n'a cessé d'exciter le sujet par lui choisi. L'éclosion si abondante en quelques années de travaux touchant Carthage est la meilleure preuve peut-être de l'opportunité de l'étude d'ensemble courageusement entreprise par M. A. L'élaboration systématique des matériaux accumulés depuis le début des études archéologiques en Tunisie n'a pas peu contribué, en mettant en lumière les résultats acquis, à préciser les points demeurés obscurs. Elle marque le point de départ de toute nouvelle étude sur Carthage.

Cette histoire de Carthage romaine, telle que l'a conçue M. A., forme un ensemble imposant. L'auteur a voulu la conduire jusqu'à la disparition totale de la ville, lors de la conquête arabe. Ce n'est donc pas seulement Carthage romaine qu'il étudie, mais Carthage vandale, Carthage byzantine, et aussi, peut-on dire, puisque le christianisme est toujours resté en dehors de la vie politique des cités antiques, Carthage chrétienne. M. A. ne saurait, cependant, en bonne justice, encourir le reproche d'avoir traité un sujet trop vaste, du moment que chacune des parties se trouve étudiée avec la même rigueur que si elle était isolée. Il n'a pas reculé, en effet, devant la tâche considérable de dépouiller les Pères de l'Église d'Afrique et les écrivains byzantins, après avoir eu à tirer parti des inscriptions, des comptes rendus des fouilles et des documents archéologiques de toute sorte fournis par le sol de Carthage. Ces vastes projets et cette ardeur scientifique sont d'un bel exemple pour les candidats au doctorat. Mais il faudrait pour apprécier l'ouvrage dans son ensemble la compétence de plusieurs spécialistes. Je ne puis que rendre témoignage de l'intérêt que soutient cette longue exposition, toujours fort claire, de faits souvent très complexes, écrite d'un style alerte, qu'anime, lorsqu'il s'agit des origines chrétiennes, une émotion discrète et parfaitement justifiable, exposition volontairement réduite d'ailleurs à l'essentiel, et, semble-t-il, fort bien documentée.

Outre un rapide aperçu critique des travaux et des fouilles dont Carthage a été jusqu'ici l'objet, et l'esquisse de son histoire politique, par lesquels s'ouvre le volume, la partie qui intéresse spécialement l'archéologie classique est l'étude topographique de la ville et de ses environs, celle des cultes païens de Carthage, de son commerce, de son industrie et de son art. On sait combien les questions de topographie carthaginoise sont difficiles et confuses. Jusqu'à l'occupation française, la ville a été de la part des Arabes l'objet d'une destruction systématique et continue. Les ruines formaient une riche carrière, où pendant près de douze siècles, on a sans cesse puisé, si bien que le grand aqueduc même a en partie disparu, et que seules les citernes de la Malga ont pu être restaurées. Lithgow, au XVIIIe s., ne croyait-

il pas reconnaître à Tunis l'emplacement de Carthage, et, en 1865, après les travaux de Falbe, Rabusson et Bezinge ne pretendaient-ils pas l'avoir découvert à 80 lieues du point où il a existé, à Bougie ? Plusieurs visites à Carthage, une habilete toute particulière à tirer parti des donnees des fouilles et un sens critique aiguisé ont permis à M. A. de localiser un certain nombre des édifices connus par les textes anciens, et de rejeter au contraire plusieurs identifications trop hâtives. Le tracé de l'enceinte de Carthage ne saurait plus désormais faire de doute. L'emplacement attribué au Forum entre les deux lagunes et Byrsa est tout à fait vraisemblable. Les vastes substructions auxquelles aboutit, à Dermèche, non loin du bord de la mer, l'aqueduc souterrain, représentent évidemment les thermes d'Antonin; un peu plus à l'ouest, au pied des hauteurs était le Serapeum: les inscriptions découvertes en font foi; le cirque et l'amphithéâtre ont ete en grande partie dégagés à l'ouest de la ville. A l'endroit même où un texte de Tertullien faisait reconnaître à M. A. l'emplacement de l'Odéon, les fouilles toutes récentes de M. Gauckler ont mis au jour un fragment d'inscription et des fondations qui confirment l'hypothèse, tandis qu'au flanc même de la colline, on découvrait un second théâtre. C'est dans la plaine et non à Byrsa même, qu'étaient les sanctuaires de Caelestis et de Saturne. La vieille citadelle carthaginoise était occupée en grande partie par le temple d'Esculape, tandis que le Capitole etait relégué du côté nord-ouest. Si étrange que cette disposition puisse paraître, on manque de bonnes raisons pour la combattre. Sur la question capitale et si discutee des ports de Carthage, M. A. se garde de conclure. Il semble bien qu'il penche vers l'opinion traditionnelle, celle de Beulé, mais corrigee par celle de M. Oehler. Les deux lagunes ont évidemment servi de port, mais un autre port distinct, le port de commerce primitif, s'etendait au sud. Une phrase de Ciceron « *Carthago succincta portubus* » lui permet un large éclectisme, en attendant les résultats précis des sondages entrepris par le service géographique de la marine. Sur ce point comme sur les autres assez nombreux pour lesquels M. A. ne présente pas de réponse définitive, on ne saurait, après avoir lu attentivement les discussions très serrées qu'il établit, faire autre chose qu'approuver sa reserve. Il s'est efforcé, dit-il, de réagir contre une habitude qui fut trop longtemps de mode : la prétention de tout connaître, de peur de paraître mal informé. Les incertitudes qu'il a volontairement laissé subsister sont, nous semble-t-il, une excellente preuve de la confiance que l'on peut prêter à ses affirmations.

Les inscriptions pour la période ancienne, les codes et les historiens byzantins pour les epoques plus récentes, permettent à M. A. d'être plus affirmatif pour tout ce qui concerne l'organisation municipale et l'administration de Carthage sous les différents régimes qui s'y sont succédé. Il ne se contente pas, dans les quelques chapitres qu'il y consacre, de résumer à nouveau, à propos de la capitale, ce que l'on savait déjà du gouvernement de l'Afrique romaine ; il s'applique surtout à en suivre les transformations, et leurs effets sur la fortune et l'importance de la cité. Les quelques pages sur l'atelier monétaire de Carthage abondent en précieuses indications. La description de l'espèce de monopole administratif du blé, fonctionnant à Carthage pour la fourniture de l'annone, ajoute à ce que l'on savait bon nombre de détails nouveaux. On lira également avec intérêt l'étude très documentee que consacre M. A. à l'industrie et aux beaux-arts à Carthage. Si l'on met à part quelques très beaux morceaux de sculpture, d'importation grecque, fort probablement, quoi qu'en pense M. A., il ne semble pas que l'art s'y soit jamais très nettement distingué de l'in-

dustrie. L'abondance toute particulière des œuvres de mosaïque est, à cet égard, caractéristique. La conclusion fort juste de M. A. est d'ailleurs qu'on ne saurait parler d'un art carthaginois, tant soit peu différent de l'art gréco-romain de l'epoque imperiale. Le christianisme seul introduisit dans l'art, comme dans la littérature africaine, un peu d'originalité.

Quant à l'ancienne Carthage punique, elle reste absolument en dehors du sujet traité par M. A. Les trouvailles faites par le P. Delattre dans les anciennes nécropoles ne sont signalées que pour mémoire. Mais M. A. a su distinguer avec beaucoup de perspicacité les traces laissées en Tunisie, jusqu'à l'époque impériale, par l'ancienne domination phénicienne. Les populations du voisinage et les fugitifs échappés à la ruine de leur ville ne tardèrent pas à s'infiltrer dans la colonie fondee par les Romains. Les Italiens, en minorité, ne purent se soustraire à leur influence. Cette influence, loin de décroître, ne fit que s'affirmer chaque jour davantage, notamment sur la religion. Tanit, transformée en Caelestis, resta toujours fort différente de la Junon latine. La preuve la plus convaincante en est, à notre avis, le mariage imaginé par Heliogabale, entre sa pierre noire d'Emèse et la déesse de Carthage. De la survivance d'usages préromains dans les mœurs des Carthaginois, il nous est difficile de juger. Pour la manière de vivre comme pour la langue, la capitale de l'Afrique semble avoir surtout cherché à imiter Rome. Servius a beau attester que le latin de Carthage était imprégné de sémitisme, ce n'est ni dans les inscriptions ni chez les auteurs de Carthage que l'on peut espérer trouver les traits caractéristiques du *latin d'Afrique*. Les résultats négatifs du chapitre où M. A. traite de la langue montrent qu'il n'y avait pas lieu d'insister sur cette question. L'auteur a fort bien fait de se borner aux indications essentielles.

Venant s'ajouter au travail consacré par M. Toutain aux *Cités romaines de la Tunisie*, cette copieuse monographie de *Carthage romaine* montre de quel succès ont été couronnés les travaux entrepris dans ce pays, un des derniers acquis aux travaux archéologiques. Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne sont sans doute définitifs : il est impossible d'épuiser des questions que les fouilles en cours renouvellent sans cesse. Il n'en est pas moins bon et nécessaire, comme le dit M. A., « de faire halte de temps en temps, après une étape, et de mesurer le chemin parcouru. »

A. GRENIER.

Aug. AUDOLLENT. *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt, tam in Graecis Orientis, quam in totius Occidentis partibus, praeter Atticas in Corpore Inscriptionum Atticarum editas.* CXXVIII-568 p. Paris, Fontemoing, 1904.

La seconde thèse de M. A., que l'on ne s'étonne plus d'avoir eu à attendre si longtemps, forme à elle seule un monument considérable. C'est un véritable Corpus des tablettes magiques recueillies dans tout le monde grec et romain. On sait que celles de l'Attique ont été publiées dès 1897, par Wuensch dans le T. III, fasc. 3. du *C. I. A.* Nous possédons ainsi en deux recueils commodes tout l'ensemble des documents de ce genre. A tous ceux qui ont eu à chercher parmi les revues du monde savant, les tabellae publiées au fur et à mesure de leur découverte, il sera facile de se rendre compte de l'important service rendu par M. A. Ajoutons qu'aux tabellae déjà connues et publiées, il en joint bon nombre d'inédites, oubliées dans quelques musées, et surtout provenant des nécropoles récemment découvertes en Afrique. Son recueil arrive ainsi à un total de 305 textes, dont plusieurs assez développés.

Les tabellae y sont distribuées par régions et par villes, et dans chaque localité, rangées par ordre logique, en passant des plus simples aux plus compliquées, celles de même langue, et dont la ressemblance accuse la parente, se trouvant ainsi rapprochées. Chaque tabella est accompagnée d'un resumé analytique et d'un rapide commentaire, toutes les questions d'ordre général étant traitées à part dans la substantielle introduction qui précède le Corpus proprement dit. De copieux *indices* achèvent de faire de l'ouvrage un précieux instrument de travail. Nous signalerons tout particulièrement l'index grammatical, où les spécialistes du grec et du latin vulgaires trouveront une ample collection de faits.

Dans la préface de ses *Defixionum Tabellae Atticae*, et plus encore dans ses *Sethianische Verfluchungstafeln*, Wuensch avait essayé d'expliquer ce qu'étaient au juste ces tablettes d'exécration, à quelles croyances el es correspondaient, comment il en fallait interpréter les formules et les signes mystérieux. S'appuyant sur un nombre de documents plus considérable, et surtout plus varie, M. A. a pu en bien des points rectifier légèrement et surtout préciser les indications données par Wuensch. Ce qui en particulier est nouveau chez lui, c'est d'avoir essayé de suivre, à travers les siècles et dans les différentes régions, la transformation des pratiques de la defixio. Les cas pour lesquels on l'employait ne sont pas les mêmes partout. En Grèce, en Asie, et dans les parties de l'Europe de la langue grecque les plaideurs tout particulièrement y avaient recours. En Bretagne et en Espagne, les tabellae sont le plus souvent dirigées contre les voleurs. Ce n'est guère qu'à Rome et en Afrique, à Carthage et à Hadrumète, qu'elles se rapportent aux courses de chevaux. Seules les incantations amoureuses semblent avoir été également en usage partout, les noms des démons invoqués, les formules employées diffèrent aussi profondément. Des tableaux synoptiques et de véritables statistiques, permettent de se rendre compte très précisément de toutes ces différences. Une remarque de M. A. paraît tout particulièrement juste lorsqu'on compare les anciennes tablettes attiques avec celle de Sethicus de la fin du IVe s., publiées les unes et les autres par Wuensch, aussi bien que celles des vieilles villes italiennes et des cités récentes, comme Carthage. C'est que la simplicité des formules employées est en rapport direct avec l'ancienneté des tablettes. C'est seulement à mesure qu'on avance vers le IIIe s. que les defixiones d'abord réduites aux éléments essentiels se compliquent de formules de plus en plus embrouillées. C'est à ce moment et non pas avant qu'il faut voir l'influence des religions orientales sur la magie gréco-romaine. — Quant aux différentes explications que propose M. A. de l'origine des χαρακτῆρες, des ἐφέσια γράμματα et de tout l'appareil proprement magique des tabellae, nous croyons qu'on peut les admettre toutes au même titre, et qu'elles ne s'excluent pas l'une l'autre. Comme tout symbole mystérieux, ces signes ont dû prendre des significations diverses, confondues et mêlées entre elles dans le cours des âges et parmi lesquelles on ne saurait distinguer avec certitude le sens originel. Dès maintenant, et quelles que soient les modifications que de nouvelles tabellae ne tarderont sans doute pas à apporter aux statistiques établies par M. A., on peut considérer, comme définitive dans ses parties essentielles « la théorie » de la defixio et de ses particularités, aussi bien que l'histoire qu'il esquisse de son emploi et de ses transformations.

Peut-être cependant, convient-il de faire quelques réserves sur la distinction, trop radicale à notre gré, qu'établit M. A. entre la devotio et la defixio. Reprenant une idée déjà développée dans les *Mélanges Boissier* (1903, p. 37-46) il se refuse à leur reconnaître aucun caractère commun. La defixio

opération magique, inspirée par la haine hypocrite, n'aurait rien à voir avec la devotio, acte religieux et patriotique par lequel un personnage s'offre lui-même ou est offert comme victime expiatoire. Que la valeur morale de l'une et de l'autre, que les circonstances qui les entourent, soient fort différentes, nous n'y contredirons pas. Mais l'essence même de l'acte ne change pas; devotio et defixio n'ont d'autre objet que de soumettre un être ou une chose à la puissance destructive des dieux infernaux. Je n'en veux d'autre exemple que celui de l'exécration prononcée, selon Appien, par le Sénat de Rome, contre Carthage et son territoire, exécration citée par M. A. dans sa première thèse (p. 29) et qui unit à la solennité religieuse de la devotio, tous les caractères et jusqu'aux formules de la defixio.

Parmi toutes les tabellae commentées par M. A., une ou deux seulement prêtent à de légères critiques. N° 68 p. 96: Imprécation contre une certaine Theodora. « Utrum a Charia an a Callia et qua de causa scripta fuerit tabella obscurum est, nisi quod de παιδεραστία res agitur » dit M. A. Il reconnaît d'ailleurs dans ses *corrigenda* que cette dernière supposition est fort peu probable. Elle apparaît certainement erronée si l'on traduit. B. l. 2. ἀτέλεστα εἶναι Θεοδώραι πάντα καὶ ἔπη καὶ ἔργα τὰ πρὸς Χαρίαν καὶ πρὸς τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους par : que toutes les paroles et les efforts de Theodora soient sans succès auprès de Charias comme auprès des autres hommes, et non pas : « ne adversus Chariam et ceteros homines valeat. » La raison de l'imprécation se laisse dès lors aisément comprendre; c'est une rivale, sans doute la maîtresse de Callias, qui veut empêcher Théodora de lui enlever son amant, et par vengeance lui souhaite en outre de ne réussir auprès d'aucun autre et même d'être abandonnée avec son enfant par Charias. — N° 84, p. 135. C'est par erreur sans doute que le nom de Pythocritos figure parmi ceux des devoti. Pythocritos, trois fois cité, l'est toujours au nominatif, sujet de ἑλκύσοι κάτω. M. A. a tort de ne pas rejeter entièrement le commentaire de Wuensch. L'hypothèse qu'il propose semble parfaitement juste : Pythocritos serait le nom du mort dans la tombe duquel a été déposée la tabella. Enfin pour l'inscription de Duenos, (n° 136, p. 193) il eût été sage de ne pas se fier exclusivement à l'article par trop tendancieux de Conway, ou du moins de mentionner comme M. A. prend soin de le faire partout ailleurs, pour les inscriptions de Capoue, par exemple, les interprétations différentes proposées. Il aurait dû renvoyer à l'article de Maurenbrecher dans le *Philologus* (T. 54, p. 620 sqq) dont les conclusions sont infiniment plus vraisemblables que celles de Conway. Il est à peu près certain que l'inscription de Duenos est tout autre chose qu'une tabella defixionis.

Ces rares et légères critiques de détail ne sauraient en aucune façon entamer l'ensemble de l'œuvre. Ce Corpus de toute une série de documents pour la plupart fort obscurs et difficiles à interpréter, représente une somme de travail vraiment considérable, dont tous ceux qui désormais auront à s'occuper des tabellae Defixionis devront être reconnaissants à M. A. Cette seconde thèse, jointe à l'étude de « *Carthage romaine* » a valu à son auteur le titre de docteur avec la mention « très honorable », amplement méritée.

A. Grenier.

Le Gérant : C. Klincksieck.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

ÉTUDES SUR PLAUTE, *ASINARIA*

II. — Corrections de texte.

(Source : P = BDEJ.)

3, sén.

Gregique hu[1]ic et *do[2]mínis* atque conductoribus.

Certains sont choqués par l'abrègement du datif *gregi*. En lui-même il n'a rien qui me soit suspect, surtout dans un vers de prologue, dont l'auteur pouvait avoir sa prosodie particulière. Une circonstance du moins m'embarrasse, c'est que l'auteur du vers obligeait l'acteur à regarder tout un groupe de quatre mots avant de savoir comment prononcer le mot initial. Ordinairement, les mots à prosodie ambiguë sont placés dans un contexte qui oriente plus rapidement la prononciation.

On remarquera que ce vers et ceux qui l'entourent sont des vers passe-partout, pouvant convenir à un prologue quelconque. En conséquence, je présume que le rédacteur du prologue de l'*Asinaria* n'a fait qu'arranger, en latin de son temps, un vers emprunté à un (ou à plusieurs) de ses devanciers, et dont la rédaction originale, au lieu de *dominis*, contenait le mot vieilli *eris*.

20, sén. faux.

Si quid med erga hodie falsum dixeris.

Pour le sens, il manque peut-être quelque chose. Rien, en effet, dans les sept vers prononcés par l'esclave, ne révèle au spectateur ni que l'esclave continue une conversation commencée, ni qu'il a posé une question à son maître ; cela devient intelligible par la réponse du maître, c'est-à-dire bien tard. Même si nous n'avons

pas le commencement de la scène, ce qui peut se soutenir[1], il y a là une grande obscurité.

Je me demande si Plaute n'avait pas écrit *Si quid med erga <hocde> hodie falsum dixeris. Hocde,* archaïsme, aurait été pris pour une variante du *hodie* voisin, et volontairement omis. *Hocde* existe (Pétrone 62,14); c'est une tournure analogue à *quode* (cf. *hunc post* Cic. Tusc. 2,15; *utriscum* Pl. Truc. 153; *mecum* etc.), ainsi qu'à *gratiam per* St. 71.

59, sén. faux.

Bene hercle facitis et *a me* initis gratiam.

Je n'oserais proposer ici *af me*, comme Trin. 969 (*Rev. de philol.* 1895, p. 115). On peut se demander si *a me* n'est pas une glose pour *hinc*, substituée au mot glosé parce que la ressemblance graphique entre *me* et *inc* a fait croire au copiste qu'il s'agissait non d'une explication, mais d'une variante.

61. Voir *Rev. de philol.* 1882 p. 148.

64, sén. faux.

***O* m̄s parentes, Libane, liberis *suis*.**

Je propose l'hypothèse suivante. Le vrai texte serait

***S uis* parentes *omnes*, Libane, liberis.**

La faute s'expliquerait par un bourdon *parent*[*es omn*]*es*, suivi de l'insertion de *omnes* dans la marge de droite, puis, *omnes* paraissant une fin de vers fautive, d'un échange volontaire entre *suis* et *omnes*. De là l'abréviation *O m̄s*, conservée dans l'archétype et par suite dans BDE; le retoucheur n'aurait fait que modifier les jambages de *S uis*.

Suis, mis en relief par la disjonction de *liberis* et par sa position initiale, acquiert une importance qui facilite l'intelligence de 66, *Quippe qui mage amico utantur gnato et beneuolo;* ce *suis... liberis* en effet se trouve avoir quelque analogie de sens avec *suo quisque...*

1. Voir ci-dessus, p. 101.

filio ; et, surtout, l'attention se trouve portée sur l'enfant avant de se porter sur le père.

Le v. suivant, 65, est un de ceux où un réviseur de Plaute et un réviseur de Nonius ont systématiquement introduit *obsequellam* au lieu d'*obsequentiam* (cf. Mélanges Graux p. 805, 809). Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que 64 aussi ait subi un remaniement conscient.

76 (P et Non.), sén. ; 79, sén. faux.

Nam me hodie orauit Argyrippus filius
Vt<i> sibi amanti facerem argenti copiam,
76 Et i¹d ego pe²rcupio (Ego sane cupio Non.) obsequi gnato meo,
[Volo amori obsecutum (l. obsequium), illius, uolo amet me patrem]
Quamquam illum mater arte contenteque habet
Patres ut *consuerunt* ; ego mitto omnia haec.

76. Le vers est plein de pièges. L'acteur, infailliblement, commencera par rythmer *Et id e¹go percu²pio* ; puis, au cours de sa récitation, il sera forcé de se reprendre. Le spectateur (ou le lecteur), non moins infailliblement, commencera par lier *id percupio*, puis il se demandera s'il ne faut pas lier plutôt *id obsequi*, et il restera hésitant, car, qu'il doive entendre *eam rem percupio*, *ut obsequar*, ou bien *percupio in ea re obsequi*, on ne voit pas quel obstacle (*quamquam* 78) le désir paternel rencontre dans la parcimonie de la mère.

Le texte des mss. soulève une autre difficulté. Il saute aux yeux que 77, qui fait double emploi avec 76, est ici par suite d'un rapprochement littéraire ; mais pourquoi ce rapprochement ? il y a peu d'analogie entre le verbe *obsequi*, avec le datif de la personne, (76) et le substantif *obsequium*, avec *amori*.

Cette dernière remarque doit suggérer la correction. *Obsequi*, dans 76, ne peut être que le génitif de *obsequium* « satisfaction » (Bacch. 1082), et il faut lire :

Et id e¹go percu²pio <*esse*> obsequi gnato meo.

« Mon fils m'a demandé de lui procurer de l'argent ; et moi je souhaite fort qu'il ait cette satisfaction, malgré la parcimonie de sa mère ». — L'omission de *esse* devant *obse-*, favorisée par un contresens sur *obsequi*, est plus ancienne que Nonius.

79. On lit *cons<ue>uerunt* ; la faute supposée est admissible à cause de la répétition du groupe *ue*, mais, en général, les copistes complètent les formes syncopées et ne syncopent pas les formes

complètes. J'ai proposé (*Rev. de phil.* 1882, p. 149) une correction en soi plus plausible, *ut<i>*. Mais je ne crois plus qu'il s'agisse d'une simple rectification morphologique.

Que veut dire en effet *milto omnia haec?* Cela signifie : « Assez parlé sur tout cela ». Le vieillard interrompt donc ses plaintes sur l'avarice de sa femme, et revient à ce qui concerne son propre rôle à l'égard de son fils. Or, l'hémistiche actuel *Patres ut consuerunt* serait de contenu équivoque; le vieillard pense-t-il aux pères, en général, parce qu'ils se conduisent comme sa femme, ou bien parce qu'ils se conduisent autrement que lui? Grammaticalement, l'idée des *patres* est rattachée à celle de la *mater*, mais le lecteur reste gêné, parce que, les pères ordinaires étant visés quant à ce qui les distingue de notre vieillard, on attend un retour sur son système particulier, et parce que non seulement cette attente est déçue, mais que le singulier silence dont le lecteur est nécessairement frappé ne porte pas sur ce que pourrait désigner *omnia haec*.

Je lis : *Patres ut <non> consuerunt.* « Malgré la parcimonie de sa mère, qui dépasse celle de la plupart des pères... Mais suffit sur tout ceci. » Si les pères sont ordinairement plus larges que la mère en question, et si maintenant le vieillard s'autorise de leur exemple, il n'a plus à revenir sur une différence entre eux et lui.

85, sén. faux[1].

85 Dotalem seruom Sauream uxor tua
Adduxit, cui plus in manu sit quam tibi.

Le *tua <tibi>* de Loewe et Goetz complète heureusement le sens, si on joint *tibi adduxit*; mais *tua tibi* est une locution faite, qui ne se laisserait pas décomposer ainsi en ses éléments. Ce qui conduirait à opter pour l'ordre *<tibi> uxor tua*, bien que la faute cessât d'être explicable par une confusion des deux *tibi* terminant deux vers[2].

Ce n'est pas à *<tibi> uxor* que je m'arrêterai, car l'ordre proposé donne toute liberté quant au choix du supplément. Je propose *<huc> uxor* (ou *ucxor*, ce qui aurait facilité la disparition de l'adverbe[3]?). En tout cas, *adduxit* me semble exiger un détermi-

1. Je ne crois absolument pas à la légitimité des hiatus ou allongements devant le cinquième pied, admise tout récemment par Leo, *Der Saturnische Vers* p. 20-21. La première règle d'une métrique dramatique est d'être *récitable*, c'est-à-dire d'ignorer les caprices et incohérences qui feraient bafouiller l'acteur.

2. Peu explicable est la faute supposée par la correction de Müller, *tua <suom>*.

3. Un ancêtre de nos mss. a pu présenter *uc ucxor*; v. ci-dessous 332.

natif. *Huc* (ou *ad te*) a l'avantage de faire sentir que c'est chez lui-même que le vieillard n'est pas maître.

93-95, sén.

93 Defrudem te ego? age-si's tu, sine pennis uola.
[Tene ego defrudem, cui ipsi nil est in manu?]
Nisi quid tu porro uxorem defrudaueris.

93. Le rythme veut que *tu* soit lié à *age-sis*. Le sens le veut aussi, *tu* devant être opposé le plus tôt possible au *ego* précédent. Lindsay a donc eu raison de mettre la virgule après *tu* et non avant.

94. Le vers, dont le commencement ressemble trop à celui de 93, la fin à celle de 86, est à supprimer comme devant son origine à un rapprochement littéraire.

95. *Nisi* annonce l'apodose d'une protase implicite. De même Capt. 539, 593, 621... En français on emploie de même *A moins que*... pour introduire la conclusion d'une réflexion non exprimée.

97-98 (P et Fest.), sén.

Qua me qua uxorem qua tu seruom Sauream
97 Potes, circumduce. Aufer; promitto tibi
Non offuturum *sit* (var. *si*; *si id* Fest.) hodie (om. Fest.) effeceris.

97. La ponctuation doit marquer que *circumduce* a pour régime les personnes, mais qu'*aufer* a pour régime implicite les vingt mines à trouver.

98. Le *id* de Festus est superflu, et *si id* ne peut être qu'un arrangement arbitraire de *sit*. La variante *si* est elle-même une mauvaise conjecture, tant dans le *si id* de Festus que dans certains mss. de Plaute; que signifierait, en effet, cette proposition : « *Si* une fois tu as réussi, je ne te ferai pas obstacle »? Je pars donc de la leçon *sit*, la seule qui puisse être ancienne, et je propose : *set* < *uide* > *hodie effeceris*. « Je ne te gènerai pas ; *mais* toi, vois à aboutir dès aujourd'hui. » — On remarquera que mon hypothèse donne à *hodie* un sens précis (de même 103). La tournure *sed uide effeceris* prépare bien l'impératif futur de 101, *sumito*[1].

100. Voir *Rev. de philol.* 1904 p. 136.

---

1. *P. S.* S'il est permis de donner à *non offuturum* le sens de *rem non nocituram*, on lira *set si id* « mais à la condition que... ».

103, sén.

Tibi optionem sumito Leonidam.
Fabricare quiduis, quiduis comminiscere,
103 *Perfitito* (B¹D, *-ficito* rell.) argentum hodie ut habeat filius
Amicae quod det.

Il faut partir de *perfitito*, 1° parce que ce barbarisme est la *lectio difficilior*, 2° parce que l'arrangement *perficito* ne fait pas le vers, 3° parce que *perficito* ne convient pas au sens. Le vieillard peut dire, en effet, à l'impératif futur : « tu te feras aider <pour l'exécution> », et, à l'impératif présent : « invente une ruse à ton gré <tout de suite> » ; il ne peut revenir à l'impératif futur quand il commande de veiller à aboutir. J'ai proposé au v. 98 *uide*, je n'aurais pu y proposer *uideto*. Les mss. attestent au v. 90 *face id ut paratum iam sit* ; s'ils portaient *facito*, il faudrait les corriger.

Je lis *praefinito* (cf. *praefinito loqui* Hec. 94, parler sur convention préalable). Ici, *praefinito* se construira avec *ut* : « Invente à ton gré, étant précisé à l'avance que mon fils aura aujourd'hui l'argent pour sa maîtresse ». Le vieillard est précis en effet : là où *argentum reperias* suffirait, il redit que l'argent est pour telle personne et pour tel usage. Il y a traité en règle entre lui et l'esclave ; aussi celui-ci se garde-t-il des risques en stipulant une nouvelle clause, v. 105-106.

105, sén. faux.

Quid ais tu, Demaenete ?
105 <Dem.> Quid ? Lib. Si forte in insidias deuenero,
Tun redimes me, si me hostes interceperint ?

Les corrections comme *Quid* < *uis* >, *Quid* < *tum* >, *Quid* < *est* > sont de simples palliatifs métriques, car le seul *Quid* suffit comme réponse à *quid ais* (cf. Andr. 375, Ph. 833). Or il manque un lien entre ce que va dire Libanus et ce qui lui a été dit. Je propose : Lib. <*Sic*> *si forte...*

109, sén. faux.

Atque audin etiam ? — *Ecce*. — Si quid te uolam.

Si *ecce* offrait un sens, je comprendrais qu'on supposât l'hiatus au changement d'interlocuteur. Si un tel hiatus était normal, je

comprendrais qu'on expliquât *ecce* tant bien que mal. Admettre un sens forcé en même temps qu'une licence métrique, c'est nier toute critique et toute méthode.

Je propose *deice* = *dic*; cf. *dice* trochaïque Rud. 124. Le *d* aura été lu *a*, parce qu'il avait la haste trop courte; c'est ainsi que 683 on trouve *meada* pour *med ad*, que Capt. 136 l'archétype avait *quo aedo* pour *quod edo*. La faute de lecture (*aeice*) aura ensuite été transformée en un mot latin.

126, sén. faux.

Sed quid ego cesso ire ad forum, quo[d] inceperam ?
126 Atque ibi manebo apud argentarium.

On ajoute un supplément initial, par exemple. <*Nunc*> *ibo atque*. L'hypothèse est invraisemblable, l'omission (par étourderie) des premiers mots du vers ne pouvant s'expliquer, et, quand une lacune vient d'altération matérielle, les copistes ayant l'habitude de la noter[1]. — Les corrections de ce type ont d'ailleurs, ici, deux inconvénients ; elles laissent le vers médiocrement distribué pour l'oreille, et elles ne rappellent pas au spectateur pourquoi le personnage compte rester chez l'*argentarius*.

Je propose : *Atque* < *ibi dixi* ;> *ibi manebo*... *Ibi dixi* (elliptique pour *ibi dixi me fore*) fait allusion aux v. 116-117 et explique le *ibi manebo* qui suit. *Atque* sert à coordonner sinon deux expressions grammaticales, du moins deux idées, celles des motifs de partir au forum : « 1° je m'étais mis en route, 2° j'avais annoncé mon intention ».

142-143, troch.

142 Sordido *uitam* oblectabas pane in pannis *inopia*.
Atque, ea si erant, magnas habebas omnibus dis gratias...

I. Le vers 142 ne permet aucune construction satisfaisante, et, quoique le sens général soit clair, ce vers prépare mal le suivant.

Je pense que le vrai régime d'*oblectabas* est *inopia*<*m*>, et que par conséquent *uitam* est corrompu. On pourrait songer à *tuam*, ou, la personne visée ayant avec elle une fille, à *uẽram* = *uestram*;

1. Lindsay propose une explication compliquée, *Ibo atque ibi* devenu *Ibi atque ibi*, puis les deux *ibi* dédoublés. — Cf. ci-dessous 292.

mais un banal possessif aurait-il été altéré ? d'ailleurs, ni *tuam* ni *uestram* ne préparerait dûment *ea si erant*.

Vitam, je suppose, est un arrangement de VIX, lu VIA et, à cause de la faute INOPIA pour -AM, interprété comme un accusatif. « C'est à peine si tu régalais ta pauvreté de pain de rebut, dans tes haillons. Et, si tu avais ces <douceurs>... », c'est-à-dire, si tu ne manquais ni de haillons ni de mauvais pain.

II. Après 142 j'ai marqué une ponctuation forte. Le sens en effet est fini à *inopiam ;* 143 forme la première partie d'une antithèse dont l'autre partie est représentée par 144. Ceci explique le vague renvoi par *ea ;* le spectateur se souvient des idées précédemment énoncées, mais non des mots.

145 (P et Non.), troch.

Reddam ego te ex fera (-am *var. dans Non.*) fame mansuetem (-tam *P*) ;
[me specta modo.

Il est singulier que les mots contigus *ferā* et *famē* soient tous deux prononcés ïambiquement. Il est singulier aussi qu'ils soient contigus, car l'un a l'air d'être l'épithète de l'autre. La faute, s'il y a faute, ne peut être que très ancienne, mais je soupçonne que Plaute avait écrit *Reddam ego ex fera*[3] *te fa*[4]*me mansue*[5]*tem*. Le mot *te* aura été sauté, puis rétabli faussement à côté de *reddam ego*.

156-157 (P et Non.), troch.

156 Fixus hic apud *nos est* (*est* om. D[1], Non.) animus tuus clauo Cupidinis.
Remigio ueloque quantum *poteris* (*potes* Non.) festina et fuge ;
Quam (*quo* Non.) magis te in altum capessis, tam (om. Non.) aestus te
[in portum refert.

156. *Est* manquant dans D[1] et dans Nonius, on a songé à *clauo<st>*, à *<fixus<t>*, on pourrait songer aussi à *tuus <t>*, et même à *animus<t>* devant un *t*. Mais, si le *est* de BEJ était une addition gratuite, il serait probablement à côté de *fixus*. Je pense qu'il faut lire *nost*. Il n'y a aucune raison pour que le verbe *st* ne se soit pas fondu avec la finale *-ōs* comme avec les finales *-ŭs*, *ĭs*, *-ō ;* mais, la langue fournissant très rarement des exemples, *-ōst* a eu moins de chance d'être compris et respecté par les copistes. Cf. ci-dessous, 557.

B seul a conservé *certa rest* Merc. 857 (*res est* (D), D seul a *ut*

res st (*est* BC) pour *ut<i> rest* 351 ; Persa 223 *certa res est* vaut –⏑– final ; de même St. 473 (*est* om. A); *ornata res est* vaut – –⏑– Cas. 578 (AP ; il n'est pas sûr que A n'ait pas eu *rest*) ; peut-être *manifesta res est* ⏑⏑–⏑– Cas. 894 ; Mil. 267 le *capere certa res* de P indique de lire *res<t>*, A a une fausse correction *caperest ;* de même Rud. 172 *salua res<t>* ; Capt. 488 *una res<t>*; cf. les locutions *certa res est* Mil. 398, Most. 706 (cf. Trin. 271), Andr. 368, *salua res est* Aul. 207, Capt. 284, Ep. 124, Rud. 1037, Ad. 643, Eun. 268, *manifesta res est* Most. 539 ; l'absence de verbe n'est justifiable que dans la question *quae res ?* (paraphrase de *quid ?* sans *est*) As. 477, Aul. 423, Cas. 454, 728, 826, 844, Mil. 1344, Poen. 1199 (Truc. 611 ?). Il existe donc bien un *rēst*, — ce qui suffit à justifier un *nōst*.

157. Le *poteris* des mss. de Plaute, le *potes* de Nonius, ne peuvent être que des arrangements de la forme impersonnelle *potis* ou *pote* « il est possible ». Le v. 157 est donc trop court.

C'est qu'il manque *hinc*. Ce mot est indispensable pour créer un lien, tel quel, entre les images disparates des v. 156 et 157. Il est indispensable encore, en tant qu'il marque un point de départ, pour que le v. 157 ait un sens net. Enfin il est indispensable pour que *festina* devienne, par sa signification, coordonnable avec *fuge*. Je lis donc : *quantum pote, festina <hinc> et fuge*. Il y aura eu bourdon (*fest*[*ina h*]*inc*), puis accommodation de *festinc*.

161, troch. faux.

Ego te dehinc ut merita es de me et mea re tractare exsequar,
161 Quom tu me<d> ut meritus sum non tractas, *quae* eicis domo.

Il y a trois types de corrections : *eici<a>s*, *<at>que* ou *<quom>que*, *quae <me>*. Le premier rentre dans la catégorie des chevilles, le second donne une coordination vicieuse, seul le troisième est acceptable, parce que *quae* subordonne et ne coordonne pas. Mais quel est le mot à restituer ?

Il me semble que c'est nécessairement un qualificatif de *domo*. On ne peut *eicere domo*, tout court, que quelqu'un qui habite sous le même toit, son fils, son esclave, son hôte... Je propose donc : *<tua> quae eicis domo*.

167, troch.

Semper tibi promissum habeto, hac lege, dum superes datis. —
167 Qui modus dandi ? nam numquam tu quidem expleri potes.

169 — Quid modist ductando, amando ? numquamne expleri potes ?

La correction *quid modist dando* est à écarter, car outre que, dans la réponse 169, la parodie n'est nullement littérale (non plus que dans 170 comparé à 168), le passage de *qui modus* à *quid modi* a sa raison d'être (cf. 56 *quid morbi est* en réponse à *morbus*, et la note de Leo). Dans 167, le jeune homme affecte de raisonner serré ; partant du *superes datis* de la *lena*, il somme celle-ci de répondre à son *qui modus*. La *lena*, qui, elle, ne s'empare pas d'un mot sérieux de l'interlocuteur, ne peut riposter que par une question d'un caractère différent. Différence qui se continue dans la suite, la question du jeune homme étant suivie d'un *nam*, non celle de la *lena*.

Loin d'unifier les deux tournures, il faut, à mon sens, y introduire une nuance de plus. Le v. 169 contient le présent *st* ; dans 167, qui répond à une phrase au futur, il faut insérer non pas un autre *st*, mais son futur : *Qui modus dandi <erit> ? nam...* — Je place cet *erit* après *dandi*, tandis que le *st* de 169 est avant *ductando*. Cela doit être, puisque *dandi* répond au *datis* de la *lena*, tandis que *ductando* ne répond à rien.

La correction proposée a un avantage métrique. Si l'acteur avait sous les yeux le texte des mss., il devait instinctivement rythmer *Qui*[1] *modu da*[2]*ndi*, et le vers se trouvait faussé. Le vers se retrouve juste avec *da*[2]*ndi eri*[3]*t*. — L'acteur eût-il d'ailleurs (ce que je ne crois pas) préféré commencer par *Qui*[1] *modu*[2]*s*, il pouvait continuer sans encombre par *dandi e*[3]*rit*.

182-187, troch.

Is dare uolt, is se aliquid posci, nam ubi (l. ibi) de pleno promitur.
182 *Neque ille scit quid det, quid damni faciat ; illi re studet.*
Volt placere sese amicae, uolt mihi, uolt pedisequae,
Volt famulis, uolt etiam ancillis ; *et* quoque catulo meo
185 Subblanditur nouos amator, se ut quom uideat gaudeat.
186 Vera dico ; ad suum quemque hominem quaestum esse aequomst cal-
Perdidici istaec esse uera damno cum magno meo. [lidum. —

I. Avant 186 il y a une lacune, car 1° le pluriel *uera* est injustifié, 2° *hominem* ne peut être dit d'une femme (c'est pourquoi ce mot

manque dans le vers tout semblable Truc. 416), 3° la pensée n'est claire ni par rapport à ce qui précède ni par rapport à ce qui suit.

182 est inintelligible ; que peut en effet désigner *illi re?* Et le passage subit du démonstratif de renvoi *is* au démonstratif absolu *ille* est sans justification.

Tout s'éclaircit, si on place 182 entre 185 et 186. *Ille*, ce n'est plus la suite de *is*, c'est la reprise de *nouos amator*. *Illi re*, c'est de plaire à tout le monde et au chien. Le *quaestus* de 186, c'est l'intérêt amoureux, non l'intérêt d'argent. *Hominem*, c'est un homme, le nouvel amant. Le pluriel *uera* (dans 186), c'est tout ce qui vient d'être dit sur la façon dont cet amant poursuit son *quaestus*, et que l'interlocuteur, au v. 187, appelle à son tour *uera* d'après son expérience personnelle.

Les lettres communes aux deux fins de v. consécutives *gaudeat*, *studet* ont sans doute causé l'omission de 186, puis sa restitution en marge. Quant à l'insertion avant 183, elle tient à ce qu'un copiste s'est réglé sur l'analogie de sens des mots *studet* et *uolt*.

II. Dans 185, *quoque catulo meo* vaut deux pieds et une finale, comme *cedo soleas puer* (ou *mihi*) Truc. 363, *ego uidea<m> facis* Merc. 895. Au lieu du *et* qui précède ce groupe de mots, je lis *ip<si>* ; une faute de lecture aura changé IPSI en ETSI, puis SI aura été exponctué comme inintelligible.

191-195, troch.

191 **Verum aetatis atque *honoris* gratia hoc flet tui,**
Quia nobis lucro fuisti potius quam decori tibi :
Si mihi *dantur* (om. J) duo talenta argenti numerata in manum
Hanc tibi noctem honoris causa grat<i>is dono dabo. —
195 **Quid, si non est? — Tibi non esse credam ; illa alio ibit tamen. —**
Vbi illaec, quae dedi ante?

194. *Honoris causa* vaut ici *tis honoris causa* (Rev. de philol. 1897 p. 67), « pour te faire honneur ». Au v. 191, *honoris gratia... tui* aurait nécessairement un sens différent « par égard pour la considération dont tu jouis ». Cet emploi de deux *honoris* de sens différents, dans deux tournures semblables, est chose suspecte. La coordination du premier *honoris* avec *aetatis* rend cela plus suspect encore ; la jeunesse de l'interlocuteur et sa considération sont choses trop disparates. Je suppose que le premier *honoris* est une faute (suggérée par le second, seul authentique) pour *amoris*. « Par égard pour ta jeunesse et pour ta passion », dit ironiquement la *lena*, comme nous dirions : « pour tes beaux yeux ».

193. Vers inintelligible. Pour une année entière, le prix de loca-

tion de la fille est de vingt mines (230) ; comment, même en plaisantant, la *lena* demanderait-elle deux talents, c'est-à-dire six fois plus, pour une nuit ? pour que la plaisanterie ait du sel, il faut que la forme en soit raisonnable.

Il est bien remarquable que le verbe *dantur*, siège du non-sens, soit omis dans le ms. J. C'est la preuve que l'archétype ne l'avait qu'en surcharge (ainsi, Capt. 783, J omet *hodie*, que tous les autres mss. mettent à une place fausse) ; les classificateurs simplistes se font une étrange idée de la prétendue nullité du témoignage de J[1]. *Dantur* est certainement une addition conjecturale, remplaçant quelque chose qu'un copiste antérieur avait sauté. — *Dantur in manum* était en soi invraisemblable. On ne donne pas « dans la main », en une fois, une quarantaine de kilogrammes d'argent. Remarquer encore qu'après un *mihi dantur* on attendrait *ego dabo*, non *dabo* sans pronom.

J'imagine à peu près : *Si mi duo talenta argenti <abs te sunt> numerata in manum.* « Si, tout calcul fait, les libéralités anciennes que tu invoques atteignent un total de deux talents, je t'accorde gratis une nuit de ta maîtresse. » A la longue, un client peut avoir compté deux talents *in manum.* — La plaisanterie, dans mon hypothèse, a un autre caractère que d'après le texte traditionnel. La *lena* accorde sérieusement la nuit gratuite ; seulement, c'est à la condition qu'on lui prouve un fait qu'elle sait faux. Il est improbable en effet que le jeune homme, avec quelque prodigalité qu'il ait donné, ait versé une somme totale équivalant à une location de six ans. Il le sait bien, aussi ne répond-il pas à cette dérision. — La correction proposée se trouve cadrer avec l'idée du v. 192, qui, dans le texte traditionnel, semblait inutile et bizarre.

195. La tournure *si non est* est on ne peut plus mal préparée par ce qui précède (avec ou sans correction). *Alio ibit* est, de même, inattendu. Le vers se comprendra bien mieux si on le transporte après 190 ; l'impersonnel *non est* est amené par *gratiis, alio* est amené par *ad te*. Et le *uerum* de 191 gagne en netteté. Au lieu d'une suite illogique quant à la forme (je ne suis pas femme à te l'envoyer gratis, mais dans telles conditions je te donnerai une de ses nuits gratis), on a des idées mieux enchaînées (Je ne suis pas femme à te l'envoyer gratis ; je l'enverrai ailleurs ; pourtant je te réserverai une nuit si...)

195 enlevé de sa place actuelle, et 193 corrigé dans le sens que j'ai proposé, 196 gagne en naturel. *Illaec* (*illa* suivant la citation de Nonius), ce sont les libéralités antérieures dont vient de parler la *lena*. Tout concourt donc à conseiller le déplacement de 195.

1. *Rev. de philol.* 1904 p. 173. Cf. ci-dessous 309 la disposition respectée par E seul.

198, troch. faux.

Diem aquam solem lunam noctem, haec *argento* (*-tum* E³J) non emo.

I. Il est visible que *diem* a été sauté devant *noctem* (non après *noctem*, car c'est le jour qui est ordinairement désirable), puis rétabli dans la marge de gauche. *Diem* enlevé, le vers commence par *aquam*, qui ne convient pas du tout au mètre et qui, l'eau n'étant nullement le type de la marchandise gratuite, convient mal au sens. A l'eau, que la nature n'offre presque jamais directement à l'homme, qui exige des poses de tuyaux, des constructions d'aqueducs, des percements de puits, ou bien un portage par l'homme, le cheval, le chameau, il faut manifestement substituer l'air, *animam*.

II. A la fin du vers, le singulier *emo* ne va pas avec le pluriel *mercamur* du vers suivant, non plus qu'avec le *petimus* de 200. Il faut donc s'inspirer de la *lectio difficilior*, le *argentum* de E³J, et lire *argentum non emit*. — Une fois *emit* altéré en *emo*, il est aisé de comprendre que plusieurs copistes ont pu conjecturer *argento*, et que par là se trouvent déjouées les théories étroites des classificateurs de manuscrits. C'est ainsi que *qui* s'est conservé dans J seul Amph. 1129.

199.

Je renonce à ce que j'ai dit de ce vers, *Rev. de phil.* 1887 p. 64.

203, troch.

Vetus est « nihili *coaetiost* », scis cuius ; non dico amplius.

B a *coaetio est*, D *coætiost* par *æ* joint ; EJ ont *coactio est*, conjecture sans valeur. Il faut partir de la leçon de D, qui semble plus « calquée » ; la conservation du verbe *st* autorise à penser que la ligature *æ* est aussi un trait de l'archétype.

Coæ, c'est à peu de chose près *occe*. Je me demande donc s'il ne faudrait pas lire *occe<n>tiost*, *occentio* signifiant « sérénade ». Le dicton complet serait à peu près : *nili occentiost mendici* (ce pourrait être un hémistiche de vers trochaïque, passé en proverbe). L'hypothèse cadre avec les indications fournies par le vers même

(ainsi *scis cuius* signifie : je ne veux pas prononcer un mot désobligeant, comme *mendici*). Elle cadre aussi avec le contexte, antérieur et postérieur. Ce que la *lena* symbolise par l'idée de sérénade, ce sont les vaines paroles de l'amoureux ruiné.

205, troch. faux.

Aliam nunc mi orationem despoliato praedicas ;
205 **Longe aliam, inquam, praebes nunc atque olim cum dabam,**
Aliam atque olim, quom inliciebas me ad te blande ac benedice.

Quel est le substantif omis ? L'hypothèse *inq<uam ling>uam* explique admirablement la faute ; mais, *linguam* étant l'équivalent d'*orationem*, le vers 205 n'est plus qu'une redite. Il faut un mot qui exprime une idée nouvelle, par exemple *frontem* ; encore meilleur est le *te* de Lambin (cf. Ad. 886), qui, au langage de la personne, substitue la personne tout entière. Je propose donc : *Longe <ted> aliam.*

217-218, troch. faux[1] (et Ps. 995).

Aues adsuescunt ; necesse est *facere sumptum* qui quaerit lucrum ;
***Saepe edunt ;* semel si sunt captae (l. captae sunt), rem soluunt ancupi.**

Je lis, pour avoir une suite d'idées raisonnable :

Aues adsuescunt, *saepe edunt ;* necesse est qui quaerit lucrum
***Facere sumptum ;* semel...**

Un copiste aura sauté de *sepe* à *semel*, puis les mots rétablis en marge auront été l'objet d'une méprise.

224-225, troch.

Si papillam pertractabit (l.-auit), haud est ab re aucupis ;
Sauium si sumpsit, sumere eum licet sine retibus.

224. La correction *hau<d i>d* est contraire à l'usage latin, qui veut que *haud* soit en contact avec le mot sur lequel il porte. *Id* ne pourrait être inséré qu'après *re*, ce qui aurait l'avantage de mettre

1. *Necesse est* ne peut compter pour un anapeste. Ps. 995 *Nam necessest hodie Sicyoni me esse* doit être lu, soit *Nam necesse hodiest*... (ST ayant été sauté devant SI et restitué à une fausse place), soit plutôt *Nam necessest* me *hodie Sicyoni esse*.

en relief *ab re*, mais la place naturelle de *id*, c'est le début de l'incise.

Je crois qu'il faut lire : *pertractau<it quis>*; *it haud* (*it*, c'est-à-dire *id*). Jusque là il était question, au pluriel, des amants, comparés aux petits oiseaux ; soudain on passe à un amant, en particulier; il est plus naturel de corriger (puisque le vers exige d'ailleurs une retouche) en ajoutant *quis*, que d'admettre sans nécessité une anacoluthe.

225. *Sumere* dans le sens de « capturer à la main » est insolite ; ce mot n'a pu être choisi que pour jouer avec le *sumpsit* précédent. Or le jeu n'étant pas indiqué par ailleurs, ce qui devrait être une élégance a l'air d'une maladresse. Plaute aurait-il écrit *sumere eum<pse>*, les deux mots *licet sine* formant procéleusmatique ? cf. ci-dessus 184 *quoque catulo*.

244.

Au lieu de *nisi illud*, qui forme un pied trochaïque, D[1] a *nihil illud*. L'*h* est-elle une fausse lecture de *si* ? je croirais plutôt qu'il faut lire *ni*, et que *niillud* a été déchiffré comme présentant d'abord un mot *niil*.

250-256, troch.

Hercle uero, Libane, nunc te meliust expergiscier
250 *Atque argento comparando* fingere *fallaciam*.
Iam diu est factum quom discesti ab ero atque ab<i>isti ad forum
[*Igitur inueniundo argento ut fingeres fallaciam*] ;
Ibi tu ad hoc diei tempus dormitasti in otio.
Quin tu abs te socordiam omnem reice et segnitiem amoue
255 *Atque ad ingenium uetus uersutum te recipis tuum* ;
Serua erum ; caue tu idem faxis alii quod serui solent,
Qui ad eri fraudationem callidum ingenium gerunt.
Vnde sumam ? quem interuortam ?...

J'ai touché à certains détails de ce passage, *Rev. de philol.* 1882 p. 149. Je continue de croire que 252 est apocryphe (refaçon de 250 ? rapprochement littéraire ?), que 250, au contraire, est de Plaute ; sur d'autres points ma pensée s'est modifiée.

I. Actuellement, il me semble que la clé du problème général est l'échange des deux vers commençant par *Atque* (250 et 255). Cet échange effectué, 255 devient excellent avec simple correction de *recipis* en *recipi* ; remarquer qu'on ne peut se dispenser d'une correction de cet ordre, puisque *atque*... *recipis* n'est coordonnable

avec aucune proposition du texte actuel. Quant à 250, il y a tout avantage à le rapprocher de 258, afin que *sumam* ait pour régime sous-entendu *argentum* ; ici encore il faudra une correction de détail, *fingere* devant fournir un impératif, à coordonner avec ceux qui précèdent et qui suivent[1]. — Un copiste, omettant une demi-douzaine de vers, aura sauté du premier *Atque* au second, puis, les vers omis une fois rétablis en marge, la faute aura été compliquée par des méprises.

II. Le v. 250 étant transporté aux lieu et place de 255, j'y lis *fing⟨e⟩ erae fallaciam* « invente une fourberie contre ta maîtresse ». *Erae* prépare *serua erum*, et le rend plus clair qu'il ne l'est dans le texte traditionnel. Qui en effet est l'*erus* ? le vieillard ou le jeune homme ? Au v. 251, c'était le vieillard (cf. 108), mais c'est le jeune homme qu'il s'agit de servir dans ses amours. Du moment qu'il y a antithèse logique avec *erae*, il devient certain qu'*erus* est le père et non le fils. — Le déplacement du vers a pu déterminer le changement de *finge erae* en un infinitif, ou réciproquement ; en tout cas, les deux corrections sont connexes.

III. Si *Serua erum* vient aussitôt après *erae fallaciam*, il semble que l'ordre *Erum serua* conviendrait mieux à l'antithèse. Je remarque que l'interversion serait concevable, à cause des ressemblances graphiques entre ERVΛΛ et SERVΛ. Après un *Erum serua* initial, *caue tu idem* vaudrait ⏑–, ⏑⏑ (plutôt que ⏑⏑, ⏑⏑– avec hiatus de *tu*).

IV. 252 vient-il de refaçon ou de rapprochement ? De rapprochement, je pense. S'il y avait refaçon, il eût été aisé de suivre 250 de plus près (*Illi argento comparando ut*, *Aliquam argento ut comparando*, etc.).

263, troch. faux.

Sed quid hoc, quod picus ulmum tundit ? non temerariumst.
263 Certe hercle, ego quantum ex augurio *auspicii* intellego,
Aut mihi in mundo sunt uirgae aut atriensi Saureae.

Un mot est évidemment altéré, c'est *auspicii* ; là doit se concentrer l'effort de la critique (il faut éviter, par exemple, de toucher à *certe hercle;* cf. 261 *certum herclest uostram consequi senten-*

1. *Fingerē* n'a jamais existé, car, hors des mots ïambiques, la phonétique latine ne comporte pas d'abrègement d'une longue finale. *Dicere* Mil. 1316 est suivi de *sàluae*. *Promere* Ps. 355 est suivi de *po⟨tī⟩ssum*, et je ne suppose pas que personne fasse grand fond sur Truc. 425. Mil. 848 il faut, à mon sens, corriger *promere ⟨adhuc⟩*. — Sur le prétendu allongement métrique de *fingere*, cf. ci-dessus, note sur 85.

tiam). Gertz a conjecturé *eius pici*, qui laisse le vers faux et qui est impropre ; *eius*, sans substantif, serait un bon pronom de renvoi, visant le *picus* de 262 ; mais, du moment que, par hypothèse, *pici* est exprimé, la latinité n'admet plus qu'un démonstratif absolu, *huius* ou *illius*.

Du moins le *pici* de Gertz est bon à garder. Je propose : *ego quantum ex augurio aus* ⟨*picium*⟩ *pici intellego* « autant que, par interprétation augurale, je comprends le présage du pivert ». *Augurium* aurait un sens analogue à celui d'*opinio*, mais nuancé par le souvenir de l'étymologie ; c'est ainsi qu'Ovide (Met. 1,395) dit *coniugis augurium*, l'interprétation donnée par Deucalion à la réponse de l'oracle. Au sens de pressentiment, *augurium* n'est pas rare chez les classiques.

La construction *augurium pici* inquiétait Goetz. *Auspicium pici* est peut-être moins suspect. Le génitif possessif n'est pas plus surprenant en soi que la locution οἰωνὸν ἔχειν (Halm, fab. Aesop. 212); on dit d'un oiseau *auspicium facit* ; Pline 10,49 dit que les poulets sacrés sont *uictoriarum omnium... auspices*, ce qui montre un oubli total du second élément étymologique, le verbe *specere*.

275 (et 278), troch. faux.

Aetatem uelim seruire, Libanum ut conueniam modo. —
275 Mea quidem hercle opera liber numquam fies ocius.

Les critiques ont essayé de toutes les corrections-chevilles : l'inévitable interversion (*liber opera*)[1], les additions *liber* ⟨*tus*⟩, *hercle* ⟨*hodie*⟩, ⟨*tu*⟩ *liber*, ⟨*hilo*⟩ *liber*. Elles ne remédient à rien, car il subsiste un non-sens, « Jamais tu ne pourras devenir libre plus vite *grâce à moi* ».

Je propose l'addition discrète de deux lettres minces : ⟨*fi*⟩ *liber ; numquam fies ocius*. En se montrant, Libanus rendrait son camarade esclave à jamais. Donc, en ne se montrant pas, il l'affranchit, et par le mode le plus rapide.

1. Dans 278, je ne puis concevoir que de récentes éditions acceptent le déplacement de *sese* (Bentley) ou de *huic* (Fleckeisen), alors qu'Ussing a indiqué la seule correction methodique, qui est de changer *sese* en *si se* et de supprimer le *si* dû à un réviseur. L'interversion a d'ailleurs ici un tort grave : en disjoignant *huic occasioni* par l'insertion de *sese*, elle met indûment le pronom *huic* en relief, alors qu'il faut (comme dans 281) mettre en relief le substantif.

280, troch. faux.

***Erum* in obsidione linquet, inimicum animos auxerit.**

Erum est dans la région inscandable, et il jure avec le pluriel de 283, *Suis eris... gnatoque et patri.* Au premier abord, le *Eros* de Niemeyer semble tentant ; mais, si trois vers plus loin le possessif est utile, comment a-t-il pu manquer dans le présent vers ? Et si trois vers plus loin il faut spécifier que ces *sui eri* sont le fils et le père, comment le poète s'en est-il dispensé dans 280 ?

Je remarque qu'*obsidione*, à côté de *erum*, constitue une figure bizarre, à laquelle il manque d'être préparée et soutenue par quelque autre terme. Et je lis : *Arcem in obsidione linquet.* Comme quand il s'agit de délivrer une place assiégée, il y a urgence à saisir l'occasion. C'est cette urgence qui légitime la figure. Elle est appliquée ici d'une façon large, comme un proverbe pourrait l'être (« le feu à la maison », « péril en la demeure »).

292, troch. faux.

Edepol hominem *infelicem*, qui patronam comprimat.

« De *di infelicent* uix liceat cogitare » Goetz, qui admet le ⟨*Heu*⟩ *edepol* de Camerarius. J'avoue que la correction ⟨*di*⟩ *infelicent* ne me paraît donner lieu à aucune difficulté, cf. Merc. 436 *Hercle* ⟨*qui*⟩ *illunc di infelicent.* Au contraire la conjecture de Camerarius, que Leo et Lindsay ont pris la peine de citer en note, est à écarter par la question préalable, comme supposant perdu, contre toute vraisemblance, le mot initial du vers[1]. — Si *Heu* (ou plutôt *Eu*) *edepol* était pourtant la vraie leçon, on ne voit guère pourquoi le poète aurait ensuite mis *infelicem*, mot équivoque, alors que le mètre admettait *scelestum* et probablement beaucoup d'adjectifs de sens clair. Richter a catalogué (Studien de Studemund, 1, p. 511) dix exemples de constructions des types *eu hercle praesens somnium*, *eu edepol res turbulentas*, *eu ecastor hominem periurum* ; dans tous, l'accusatif clôt l'exclamation, tandis qu'ici elle ne serait intelligible que grâce à l'addition d'une phrase relative.

1. Cf. ci-dessus 126.

301, troch.

301 Nudus vinctus centum pondo es quando pendes *per pedes*...
303 Ad pedes quando adligatus est (l.-tumst) aequum centumpondium,
Vbi manus manicae complexae sunt atque adductae ad trabem,
Nec dependis (l.-es) nec propendis (l.-es), — quin malus nequamque [sis.

Le patient, les mains attachées à une poutre placée au-dessus de lui, et portant aux pieds un poids de cent livres, est hors d'état de gigoter sous les coups. Il est donc dit, par plaisanterie, que le poids de cent livres lui fait équilibre, et que par conséquent il pèse cent livres. Cela est médiocrement spirituel, mais enfin les vers 303-305 se comprennent. Le texte de 301, au contraire, me paraît rigoureusement inintelligible ; quand il est spécifié si expressément qu'on hisse le patient par les mains, un poids aux pieds, comment pourrait-il *pendere per pedes* ? d'ailleurs, l'expression plautinienne est *pedibus* (Cas. 390). On conçoit que Guiet ait songé à *in pedes*.

Il est impossible de garder *per pedes*. C'est une invention de copiste ou de reviseur pour compléter ou corriger un v. mutilé, ou dont la fin était devenue incompréhensible ; c'est une correction superficielle (suggérée par le *pedes* de 303 ?). On peut songer à *uapulans*, à quelque datif singulier *uerberi* (qui aurait étonné le copiste), à une apposition pléonastique *pensilis*... Pour ma part, je serais tenté d'écrire : *quando pendent tibi pedes*. « Tu pèses cent livres les pieds pendants. »

308-317, troch.

308 Quid istud negoti est ? Le. Certum est credere. Li. Audacter licet [sis].
312 Le. Libane, nunc audacia usu[s e]st nobis inuenta et dolis,
309 *Sis (om. EJ, B¹ corr.) amanti subuenire familiari filio.* (309 *in marg. E.*)
313 Tantum facinus modo inueni (-nio EJ) ego, ut nos dicamur, duo
Omnium dignissumi (-mum B¹J) esse quo cruciatus confluant.
Li. Ergo mirabar quod dudum scapulae gestibant mihi,
Hariolari quae occeperunt sibi esse in mundo malum (*cf.* 264);
317 Quidquid est, eloquere. Le. Magna est praeda cum maguo malo ;
310 [*Tantum adest boni improuiso, uerum commixtum malo*]
311 *Omnes de nobis carnificum concelebrabuntur dies.*
318 Li. Si quidem omnes coniurati cruciamenta conferant,
Habeo opinor familiare (-rem Non.) tergum, ne quaeram foris.

I. L'ensemble du passage soulève de grosses difficultés et a été l'objet de conjectures hardies. Si l'on remarque 1° que 309 est

encore en marge dans E[1], et que la répétition du mot initial *sis* à la fin de 308 montre qu'il était déjà en marge dans l'archétype ; 2° que 310 (*Tantum... malo*) a tout l'air d'une rédaction simplifiée destinée à remplacer 313-317 (groupe qui commence aussi par *Tantum* et finit aussi par *malo*) ; 3° que 311, où *carnificum* annonce le *omnes coniurati* de 318, doit nécessairement être placé devant ce vers, on conclura que si les trois vers traditionnels 309, 310, 311 se suivent, c'est qu'ils ont été groupés par le hasard dans la marge inférieure d'une page. On arrivera ainsi à la disposition que j'ai inscrite ci-dessus par anticipation, et qui me semble, avec un minimum de remaniement, donner une suite d'idées parfaitement satisfaisante. — Le vocatif *Libane* de 312 doit être le premier mot de la réplique de Léonide (ce qu'indique du reste la sigle traditionnelle) ; c'est donc par un faux conservatisme qu'on essaierait de placer 309 avant 312 et non après.

II. Dans les vers faux 308, 313, 316, il faut rejeter les interversions puériles des transposeurs qui scandent et se dispensent d'expliquer (dans 308, *est negoti* ; dans 313, *ego inueni*, qui d'ailleurs laisse subsister un hiatus ; dans 316, *esse sibi* ou *esse in mundo sibi*). Il faut également écarter, au v. 313, la fâcheuse correction de *modo* en *hodie*, c'est-à-dire la substitution, au mot précis et juste, d'un mot vague au point d'être impropre. Le terrain ainsi déblayé des éléments antiméthodiques qui l'encombrent, il devient possible d'envisager ce qui reste avec quelque discernement.

308. Je ne doute pas qu'Ussing n'ait entrevu la vérité ; *certumst* n'est pas supportable ; l'idée exprimée par *credere* doit être dans la bouche de Libanus et non dans celle de Léonide, et c'est sur ce verbe que doit porter *audacter*. J'ajoute deux observations : 1° *Licet* (c'est ce qu'a admis Lindsay) doit être l'acquiescement de Léonide à la demande de Libanus (cf. par exemple Cas. 588 *propera ergo*. — *Licet*) ; 2° La question initiale de Libanus ne peut pas être une simple variation du banal *quid negotist* (« qu'y a-t-il ? », en anglais « what is the matter ? ») ; Libanus n'a entendu qu'à l'insu de Léonide ce que celui-ci disait de la chose ; il est donc nécessaire qu'il appuie sur *negoti* par un déterminatif (*noui* par exemple), pour faire comprendre à Léonide l'inutilité de dissimuler. Je propose en définitive la variante suivante de la correction d'Ussing :

Quid istud n<*oui n*>egoti est ortum ? crede re<m> audacter. LE. Licet.

Cf. Hec. 298 *em noua res ortast.*

---

1. Dans E seul ; voir ci dessus 193.

313. *Inueni* étonne avec *facinus* pour régime. Ce pourrait être une faute, suggérée au copiste par le *inuenta* de la ligne précédente, pour un verbe tel que *suscepi*. Je croirais plutôt que l'auteur a joué volontairement sur *inuenta*, *inueni*, et que cette figure de mots donne à *inueni* (en l'éclairant par l'allusion à *inuenta*) le caractère de propriété qui lui manque si on le considère en lui-même. Par conséquent, la correction qui rectifiera le mètre doit, en même temps, mettre en lumière la figure de mots. Je propose : *modo i<am in>ueni*[1].

316. Ce vers fait allusion à 263-264 (*ego quantum ex augurio... intellego, Aut mihi in mundo sunt uirgae aut atriensi Saureae*). La comparaison du *sunt* de ce passage déconseille l'ingénieuse et invraisemblable correction de *esse* en *situm*. Il est donc probable qu'il manque un mot. Lequel ? celui qui marquera le progrès de la divination de Libanus. Ses épaules, tout à l'heure, pressentaient déjà des coups, et ce n'était là qu'un commencement, *occeperunt*. Elles en savent plus long maintenant ; c'est que les coups vont venir du *facinus* entrepris par Léonide. Elles étaient donc sur la bonne voie en ce qui touche le *facinus*. Donc il faut lire : *sibi esse in<de in> mundo malum*.

320 (P et Non.), troch. faux.

Si istam firmitudinem animi optines, salui sumus.

Le sens requiert un *tu*, dont la place naturelle est au commencement. Lisons donc :

***Tu* istam firmitudinem animi <*si*> optines, salui sumus.**

La conjonction *si*, omise par accident, après deux syllabes en *i*, à une date très ancienne, aura été rétablie dans la marge (de gauche, probablement), et, par une nouvelle erreur, substituée au *tu* initial. Le tout avant l'époque de Nonius.

325, troch. faux.

325 **Quin rem actutum edisseris ? cupio malum nanciscier. —**
Placide ergo unum quidquid rogita...

Je ne crois pas à la coupe faussée pour exprimer l'impatience (Lindsay). Une correction <*mi*> *edissertas* est invraisemblable

1. L'allusion à *inuenta* est cause que *inueni* précède *ego* au lieu de le suivre.

comme double. Une interversion est invraisemblable en général ; en particulier, l'hypothèse *actutum edisseris rem* est à rejeter, d'abord parce qu'il faut que *rem* reste en relief (ce que Plaute a obtenu en le séparant de son verbe), ensuite parce qu'un déplacement accidentel aurait dû le rapprocher du verbe et non l'en éloigner. Au point de vue de la méthode, il y a toute probabilité que la vraie solution est une addition, soit du type ⟨*ego*⟩ *cupio*, soit du type *cupio* ⟨*ultro*⟩.

La réponse de l'interlocuteur indique de chercher un supplément qui, — comme *actutum*, — marque l'impatience. Je propose ⟨*cito*⟩ *cupio ;* le bourdon aura été facilité par le retour du C et par la ressemblance de TO avec IO. La disjonction de *cito* et de *nanciscier* met *cito* en relief.

330-332, troch. (et *Amph.* 170).

Tum i¹gitur tu² diue³s es factus. — Mitte ridicularia. —
Mitto ; istuc quod adfers aures exspectant meae. —
Animum aduerte, ut aeque mecum haec scias. — Taceo. — Beas.

330. Leo n'admet pas le *diues* spondaïque, qui, à mon avis, doit être restitué dans la sotadique *Amph.* 170 par le changement de *operis et* soit en *operis*, soit en *operae et* (autrement, rien n'indique plus dans ce vers le rythme ionique), et qui est confirmé par le *miles* spondaïque d'As. 528. Les prononciations *miless* pour **milets*, *diuess* pour **diuets* sont pourtant certaines a priori, et personne ne doute que Plaute ne prononce encore *ess* « tu es ». Il est certain, d'autre part, que les finales en *ss* étaient restées distinctes des finales en *s* simple, en ce que la sifflante n'y a jamais été caduque (jamais on n'a prononcé *mile*, *diue*, *pote*).

Je crois utile d'insister sur le véritable rythme de ce vers, rythme indiqué ci-dessus. Il fait disparaître, en effet, un de ces hiatus de monosyllabes que rien n'indiquait à l'acteur chargé de les prononcer, et qui risquaient d'être pour lui une occasion de bafouiller sur le théâtre.

331. Le *istuc* ⟨*quid sit*⟩ *quod* de Goetz-Loewe est séduisant. Je veux pourtant signaler une autre hypothèse. Plusieurs fois Libanus a pressé Léonide de s'expliquer : 308 *quid istud* ⟨*noui*⟩ *negoti...?* 317 *quidquid est, eloquere ;* 325 *quin rem actutum edisseris ?* Il se peut donc bien qu'il faille lire : *Mitto ; ist*⟨*uc adh*⟩*uc, quod adfers...*

332. La métrique avertit qu'il manque quelque chose ; l'addition d'un *tu* (⟨*tu*⟩ *mecum*, *mecum* ⟨*tu*⟩, *haec* ⟨*tu*⟩) me paraît peu

nécessaire, car il n'y a pas de doute sur la personne, et celle-ci n'est pas mise en antithèse implicite avec une autre. D'ailleurs, si un latiniste avait été chargé de rédiger la phrase, en bon styliste, sans s'occuper de ce qu'avait pu dire Plaute, n'aurait-il pas mis l'ordre *aeque mecum ut?* C'est *ut* qui était tout indiqué pour écarter l'hiatus à la coupe.

Maintenant, ne manque-t-il pas quelque chose pour le sens? *Animum aduerte*, ici, est-il légitime sans déterminatif? Il ne s'agit pas, comme quand on dit au public *animaduertite*, d'être attentif en général; il s'agit d'écouter immédiatement une information précise. Je croirais donc que Plaute avait mis *animum aduerte* ⟨*huc*⟩. L'adverbe a pu être écrit sans *h* (cf. Capt. 246 *conseruitium commune*, c'est-à-dire *oc seruitium c-;* Capt. 951 V a gardé *ex ac statua;* Most. 1016 le palimpseste lui-même paraît avoir eu *inc;* Rud. 467 les palatins ont *anc urnam*). L'adverbe *uc*, naturellement estropié en *ut*, aura amené la suppression du vrai *ut*, placé après *mecum*.

347-348, troch.

... aedis demonstraui nostras. — Quid tum postea? —
347 Ait se ob asinos ferre argentum atriensi Saureae,
Viginti minas, sed *eum* sese non no[ui]sse hominem qui siet,
Ipsum uero se nouisse callide Demaenetum.

347. L'hiatus est un indice de faute particulièrement certain ici, car Plaute pouvait l'éviter en écrivant *pro asinis* ⏑⏑⏑–, comme 337 et 369 (l'antiquité de *ob asinos* est d'ailleurs garantie par Arg. 3). M. Ramain (Études sur les groupes, § 443) a fort bien remarqué qu'au point de vue du sens il manque un terme rappelant l'idée de la maison mentionnée au v. 346. Il lit donc *argentum* ⟨*huc*⟩; c'est, à ma connaissance, la seule correction qui ait un caractère méthodique.

Mais est-ce bien *huc* qui doit exprimer l'idée? Le personnage en question s'est informé non de la maison, mais de Déménète fils de Straton, en vue de verser de l'argent à son atriensis. Déménète? c'est mon maître, répond l'esclave interrogé; et, de lui-même, il ajoute: Voici la maison. Et l'interlocuteur: J'ai à régler un compte avec son atriensis, que je ne connais pas; quant à Déménète lui-même, je le connais bien. Au milieu d'un tel dialogue, ce n'est pas le vague « ici » qu'on attend, c'est un « chez Déménète ». Donc il y a lieu de songer à *ad eum* (ou plutôt *at eum*, qui explique le bourdon):

Ait se ob asinos ferre argent<*um at* e>*um atriensi* Saureae.

348. L'homme a dû dire : *Sauream* ego *non noui qui siet, ipsum uero noui* (sans *ego*) *callide Demaenetum*. De là *sese* (= *ego* exprimé), puis *se* (= *ego* sous-entendu). Donc il ne faut pas toucher à *sese*. Il est pourtant nécessaire de corriger le premier hémistiche, car l'acteur ne peut songer à prononcer *uiginti minas* qu'en deux pieds et demi.

Le mot suspect, c'est l'inutile et même pléonastique *eum*, qu'il faut rayer simplement. D'où vient-il? d'une correction fourvoyée sans doute. *Sed* (*set E*) *eum* représente *sed* ou *set*, plus le *at eum* (avec *at* mal compris) destiné à compléter 347.

354, troch.

354 Te non aequom est suscensere ; *si* erum *uis* Demaenetum,
Quem ego noui, adduce ; argentum non morabor quin feras.

Il y a longtemps que l'absurdité de *si erum uis* a choqué les critiques, et qu'on a proposé *sis erum*, la leçon *si... uis* provenant d'une glose suscrite. Glose d'autant plus supposable, que *sis* est à la fois une contraction (relativement rare) de *si uis* et le subjonctif (relativement courant) de *sum*.

Outre les raisons de sens, la correction se recommande par une raison de prosodie. *Si* s'élidant d'ordinaire devant ⏑⏑, il ne me paraît pas croyable que Plaute le mette en hiatus dans un endroit où l'acteur pourrait commencer par se tromper.

363-364, troch.

363 Mi tibique interminatust nos *futuros* ulmeos
Ni hodie Argyrippo essent uiginti argenti minae.

363. *Futuros* a tout l'air d'un rajeunissement pour *futurum* ⟨*ambo*⟩, avec le vieil infinitif futur invariable. — Il semble que Libanus ment pour stimuler son camarade ; *ambo* est d'autant plus utile.

364. L'interlocuteur vient d'annoncer qu'il a un moyen d'escroquer vingt mines. Justement c'est vingt mines qu'il faut pour Argyrippe. La coïncidence des chiffres est importante pour l'intrigue ; comment n'est-elle pas relevée par un mot ?

Laissons donc l'interversion-cheville *uiginti essent*, et lisons : *Argyrippo* ⟨*ipsae*⟩ *essent*. Il y aura eu bourdon, *Argyr*⟨*ippo*⟩ *ipsae* ou *ip*⟨*se es*⟩ *sent*, puis raccommodage imparfait des restes.

379, troch.

I[1]lle est i[2]psus. Ia[3]m ego re[4]curro hu[5]c ; tu hunc interea hic tene.

Ce vers indique d'écrire dans Plaute *reccurro*, comme *reccido*, *redduco*. C'est ainsi que Cicéron (témoin la métrique de sa prose) prononce *recclamant* de Or. 3,196.

Louis HAVET.

LE FRAGMENT MUSICAL D'OXYRHYNCHUS

Ce texte, récemment publié par Grenfell et Hunt[1], est absolument correct. Il présente plusieurs particularités. On y traite de la conjonction des tétracordes, et ces systèmes y sont dénommés d'une façon toute nouvelle. Au lieu de l'expression ordinaire

1° τὸ	(τετράχορδον, exprimé ou sous-entendu)	τῶν ὑπάτων
2° τὸ	—	τῶν μέσων
3° τὸ	—	τῶν συνημμένων
4° τὸ	—	τῶν διεζευγμένων
5° τὸ	—	τῶν ὑπερβολαίων,

le fragment désigne ainsi ces tétracordes :

1° ὕπαται, 2° μέσαι, 3° νῆται, 4° νῆται, 5° ὑπερβολαῖαι

Les 3e et 4e tétracordes ne sont distingués que par la signification du contexte. Cette sorte d'ellipse se rencontre d'ailleurs dans un grand nombre de textes musicographiques.

Les deux phrases relatives au ton, en tant que complément de l'octave, sont trop vagues pour favoriser la conjecture que ce morceau serait d'Aristoxène, chez qui l'expression est toujours précise et catégorique. De plus, la terminologie du papyrus diffère

---

1. *The Oxyrhynchus papyri*. Part IV, n° 667, p. 88-90. London, 1904. En tête du fragment : « Aristoxenus ? »

essentiellement de celle du célèbre musicographe. L'adverbe ὑπερβάτως est nouveau dans le vocabulaire musical, où l'on n'a rencontré jusqu'ici, croyons-nous, que l'adjectif ὑπέρβατος. On remarquera aussi, comme nouvelle, l'application du mot σύστημα à l'accouplement de deux tétracordes coinjoints.

M. Macran, auteur d'une bonne édition et d'une traduction anglaise des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène, a étudié ce fragment et collaboré à la notice qui fait suite à la publication du papyrus. Les explications générales que celle-ci contient sont parfaitement exactes ; seulement elle résout autrement que nous les points obscurs du morceau[1] et d'ailleurs n'en signale pas les singularités.

CONSTITUTION DU TEXTE

Col. 1 (manque la ligne 1).

.... μεν ἐναρμόνιον ἢ χρωματικόν·[2] ἔπειτα
ἐν συναφῇ κείμενον εἴτε ὅλη, εἴτε καὶ ἐν μέρει,
καὶ εἴτε διὰ τῶν ἑξῆς μελῳδοῖτο τὰ πολλά[3],
5 εἶθ' ὑπερβάτως. Ἡ μὲν γὰρ διάζευξις ἀεὶ
νήτας καὶ μέσας ἐφαίνετο ποιεῖν, τὴν δὲ συναφὴν
συνέβαινε κοινωνεῖν τριῶν συστημάτων, ὥστε[4]
σημαίνειν ἐξ αὐτῆς ἐν τόπῳ τινὶ[5] πότερον
δύναται ὑπάτας καὶ μέσας [ε], ἢ ν[α]ήτας
10 καὶ μέσας, ἢ ὑπερβολαίας καὶ νήτας. Ἔστω
δὲ καὶ τονιαῖον ἐπὶ τὸ βάρυ προσκείμενον ἐπὶ
τούτοις· κοινὸν γὰρ ἔσται τὸ σχῆμα τοῦτο τοῦ
ὀκταχόρδου[6] τῶν τριῶν συστημάτων, κα⟨θ⟩ἅπερ
ἐγένετο γνώριμον καὶ ἐν τοῖς ἀνώτερον, ὁπότε
15 προφερόμενον σύστημα...

Suit la colonne 2, où il ne reste que 1, 2, 3 ou 4 lettres par ligne, la plupart douteuses.

---

1. Voir ci-après la note 7 de la traduction.
2. M. Macran suppose qu'il ne s'agit que des genres enharmonique ou chromatique.
3. « τὰ πολλά seems otiose » Macran.
4. ὥστε ⟨μὴ⟩ σημαίνειν Macran.
5. Note des éditeurs : « εν τοπῳ τινι : sc. κεῖται ἡ συναφή or κεῖσθαι τὴν συναφήν, according as τινι is accented τίνι or τινί. » Mais τινὶ placé après τόπῳ ne peut être interrogatif.
6. L'addition de Macran ⟨δυοῖν⟩ τῶν τριῶν συστημάτων est approuvée par les éditeurs.

TRADUCTION

[Le système en question est formé suivant le genre diatonique[1]] enharmonique ou chromatique ; ensuite placé en conjonction, que (celle-ci) soit chantée en totalité[2] ou en partie et par sons successifs[3] (comme) d'ordinaire, ou d'une façon discontinue. En effet, on voit que la disjonction affecte toujours les moyennes et les nètes[4], tandis qu'il arrive que la conjonction participe à trois systèmes[5], de sorte qu'elle indique par sa propre constitution, dans une certaine région (vocale), si elle peut (affecter) les hypates et les moyennes ou les nètes et les moyennes, ou les hyperboléennes et les nètes. Mais il y aura, de plus, un (intervalle de) ton dans le grave[6] ajouté à ces (systèmes) ; car cette forme de l'octacorde est commune aux trois systèmes (susdits[7]), comme c'était reconnu aussi plus haut, lorsque [nous avons considéré] un système décrit précédemment.

Le sujet traité dans le fragment musical d'Oxyrhynchus semble pouvoir être résumé dans le tableau qui suit :

Une disjonction : Moyennes, ton disjonctif, disjointes.

Trois conjonctions : Hypates et moyennes ;
Conjointes et moyennes ;
Hyperboléennes et disjointes.

---

1. Cette restitution est purement conjecturale.
2. « En totalité » lorsqu'on chante les trois tétracordes du système conjoint.
3. διὰ τῶν ἑξῆς (par degrés conjoints). Cette locution se retrouve dans Aristoxène (*Éléments harmoniques*, p. 54, Meibom). Chez Aristide Quintilien (passim), on lit διὰ τῶν ἑξῆς φθόγγων, διὰ τῶν ἐφεξῆς φθ.
4. C'est-à-dire accouple toujours le tétracorde des moyennes avec celui que limite à l'aigu l'une des nètes (celle des disjointes), mais en les séparant par le ton disjonctif.
5. Nicomaque (p. 23) et Gaudence (p. 9-10 Meibom) énumèrent ces trois mêmes conjonctions. — Le mot σύστημα désigne ici des couples de tétracordes conjoints.
6. Nous croyons qu'il s'agit 1° de l'intervalle proslambanomène-hypate des hypates, placé au grave de l'octave grave, dans les deux systèmes conjoint ou disjoint, 2° de l'intervalle mèse-paramèse, placé au grave de l'octave aiguë, dans le système disjoint et 3° de l'intervalle lichanos diatonique des moyennes-mèse dans le système conjoint.
7. M. Macran en proposant de suppléer <δυοῖν> τῶν τριῶν συστημάτων, a cru se tirer d'affaire. Il faudrait au moins <δυοῖν ἐκ> τῶν τ. σ. Mais cette addition est inutile. L'auteur du fragment veut dire, selon nous, que la forme de l'octave dans laquelle le ton est au grave est commune aux trois systèmes ou couples de tétracordes qu'il vient de mentionner, si l'on considère, en ce qui concerne le couple « moyennes et conjointes » que le ton grave est l'intervalle lichanos diatonique et mèse.

Octave grave obtenue par un ton ajouté dans le grave :

Proslambanomène, hypates et moyennes ;
Lichanos diatonique des hypates, moyennes et disjointes.

Octave aiguë obtenue par un ton ajouté dans le grave :

Mèse, paramèse, disjointes et hyperboléennes.

L'auteur établit ainsi que le ton complémentaire de l'octave sera *toujours* situé au grave des deux tétracordes successifs. L'impératif (ἔστω), ici comme chez Aristoxène, marque l'énoncé d'une règle et non, comme l'interprète M. Macran, une simple hypothèse : « Now let a note be added to these... Then... » Si notre explication est la vraie, on peut se demander pourquoi l'auteur exclut l'octave grave complétée par le ton disjonctif. Peut-être la suite du texte en donnait-elle la raison.

C. E. Ruelle.

MÉTRIQUE PLAUTINIENNE

Quand on examine chez Plaute la constitution du quatrième pied du sénaire, et celle de son correspondant dans le septénaire trochaïque, à savoir le cinquième, on constate qu'en règle générale, le demi-pied faible n'est jamais formé par un mot ïambique à finale abrégée, ou par un mot susceptible de devenir ïambique en position, c'est-à-dire terminé par une consonne, par ex. *bonus*, ou bien encore par deux brèves ne faisant pas partie d'un même mot. Quand un mot ïambique se trouve à cette place, sa finale est élidée ou bien elle porte le temps marqué suivant; d'autre part, le demi-pied n'est composé de deux brèves que si elles appartiennent à un mot proprement pyrrhique, p. ex. *bene*, *ita*, *ego*, ou, bien entendu, à un mot de trois syllabes et plus, par ex. *face(re)*, *facietis*, *consili(o)*, *consilioque* (et par exception *facio*, *consilio*). Ainsi donc, l'abrègement d'une syllabe par une brève abrégeante n'est pas toléré dans ce demi-pied faible, et Plaute n'y tolère pas non plus les contractions *mi*, *nil*, *dis*, *mis*, etc., pour *mihi*, *nihil*, *deis*, *meis*, etc.

Pour rendre cette constatation sensible, voici le tableau des exemples utiles contenus dans une pièce entière, *Amphitryon* [1].

Sén. 30. Atque ego quoque etiam, qui Iouis sum filius
31. Contagione mei patris metuo malum
38. Nunc iam huc animum omnes (ad ea EJ) quae loquar aduortite
47. Vt exprobraret quod bonis faceret boni
48. Gratum arbitratur esse id a uobis sibi
111. Vtrimque est grauida, et ex uiro ét ĕx summo Ioue
115. Sed ita adsimulauit se quasi Amphitruo siet
116. Nunc ne hunc ornatum nos meum admiremini
118. Veterem atque antiquam rem nouam ad uos proferam
119. Propterea ornatus in nouom incessi modum
123. Ita uorsipellem se facit, quando lubet
130. Haud quisquam quaeret qui siem aut quid uenerim
139. Abstulimus; facile meus pater quod uolt facit

1. Je laisse de côté les vers mutilés, et ceux dont la métrique est vicieuse ou suspecte au point du vers que nous examinons, p. ex. 601, 660.

Sept. *263. Attat, illic huc iturust; ibo ego <illo> illi obuiam
264. Neque uero (ego *mss.*) huc hominem hodie ad aedis has sinam [unquam accedere.
*266. *Et enim uero quoniam formam cepi huius in me<d> et* [*statum*
*274. Neque se luna quoquam mutat <st>atque uti exorta est [semel
277. Perge, nox, ut occepisti; gere patri morem meo
278. Optumo optume optumam operam das, datam pulchre locas
290. Qui complexus cum Alcumena cubat amans, animo obsequens
308. Cingitur, certe expedit se. — Non feret quin uapulet
311. *Proin tu istam cenam largire, si sapis, esurientibus*
318. Exossatum os esse oportet, quem probe percusseris
325. Vox mi ad aures aduolauit. — Ne ego homo infelix fui
336. Non edepol nunc ubi terrarum sim scio, si quis roget
*340. Igitur qui possim esse (uideri *mss.*) huic fortis, a me ut [abstineat manum
*354. Nescio quam tu familiaris sis : nisi actutum hinc abis
357. Faciam ego hodie te superbum, nisi hinc abis. – Quonam [modo
360. Vide sis quam mox uapulare uis, nisi actutum hinc abis
381. Etiam muttis? — Iam tacebo — Quis tibi érŭst? — Quem tu [uoles
*391. Dicito sic (si quid uis *mss.*), non nocebo. — Tuae fide[i] [credo? — Meae
405. Venit, quae me aduexit? nonne me huc erus misit meus
*406. *Nonne ego nunc sto (hic isto B² hic sto J) ante aedis nostras?* [*non mihi est lanterna in manu*
409. Quid igitur ego dubito? aut cur non intro eo in nostram domum
*434. Tu negas med esse? — Quid ego ni negem, qui egomet siem
436. At ego per Mercurium iuro, tibi Iouem non credere
440. Nunc quando ego sum, uapulabis, ni hinc abis, ignobilis
460. Ibo ad portum atque haec ut<ut> sunt facta, ero dicam meo

Sén. 477. Atque insimulabit eam probri; tum meus pater

Sept. *500. Atque inperce (at quin perge *mss.*) quaeso; menses iam tibi [esse actos uides
503. Abeas? — Edepol haud quod tui me neque domi distaedeat
504. Sed ubi summus imperator non adest ad exercitum
506. Nimis hic scitust sycophanta, qui quidem meus sit pater
510. Edepol ne illa si istis rebus te sciat operam dare
514. Heri uenisti media nocte, nunc abis. Hocin placet

516. Numquam edepol quemquam mortalem credo ego uxorem [suam
529. Lacrumantem ex abitu concinnas tu tuam uxorem. — Tace
530. Ne corrumpe oculos, redibo actutum. — Id actutum diu est
*532. Nam qua nocte ad me uenisti, eadem abis. — Cur me tenes
543. Eamus, Amphitruo ; lucescit hoc iam. — Abi prae, Sosia
*546. Nunc te, nox, quae me mansisti, mitto ut<i> (nec D) [cedas die
*593. Fieri, nunc ut tu <in uia> hic sis et domi ? id dici uolo
*596. Quo modo ? — Nilo, inquam, mirum magis tibi est hoc [(tibi istuc *mss.*) quam mihi
*605. Huic homini nescio quid est mali mala obiectum manu
608. Caue quicquam, nisi quod rogabo te, mihi responderis
663. Ecastor me<d> haud inuita se domum recipit suam
675. Magis nunc meum <me> officium facere, si huic eam [aduorsum, arbitror
684. Quasi qui nunc primum recipias te domum huc ex hostibus
703. *Non tu scis ? Bacchae bacchanti si uelis aduorsarier*
708. Alcumena, unum rogare te uolo. — Quid uis, roga
712. Appellare itidem ut pudicae suos uiros quae sunt solent
721. Verum tu malum magnum habebis, si hic suom officium [facit
*723. Enim uero praegnati oportet et malum et malum dari
724. Vt quod obrodat sit, animo si male esse occeperit
764. Dixit ? — Ego equidem ex te audiui et ex tua accepi manu
*783. *Aut pateram hic inesse oportet. — Agedum, eam solue* [*cistulam*
790. Vnde haec igitur est nisi abs te, quae mihi dono data est
794. Haec quidem apparet. — Quis igitur tibi dedit ? — Qui me [rogat
804. Cena adposita est ; cenauisti mecum ; ego accubui simul
*805. In eodem lecto ? — In eodem. — Ei<a>, non placet [conuiuium
809. Perdidisti. — Quid tibi est ? — Haec me modo ad mortem [dedit
810. Quid iam, amabo ? — Ne me appella — Quid tibi est ? — [perii miser
842. Tibi morigera atque ut munifica sim bonis, prosim probis
851. Facta, quae tu facta dicis, quid tibi aequom est fieri
855. *Nunc quidem praeter nos nemo est ; dic mihi uerum serio*
*856. Ecquis alius Sosia intust, qui mei similis siet

Sén. 883. Stupri, dedecoris a uiro argutam meo

888. Falso insimulatam, quin ego illum aut deseram
*893. *Quando ego quod feci factum id Amphitruoni offuit*
894. Atque illi dudum meus amor negotium
898. Stupri, dedecoris. — Te uolo, uxor, conloqui
906. Cum ea tu sermonem nec ioco nec serio
912. Cur dixisti? inquies. Ego expediam tibi
928. Valeas, tibi habeas res tuas, reddas meas
950. Gubernatorem, qui in mea naui fuit

Sept. 1016. Quis fuerit quem propter corpus suom stupri compleuerit
1021. Quis ad fores est? — Ego sum — Quid, ego sum? — Ita [loquor — Tibi Juppiter
1025. Quid nunc uis? — Sceleste, at etiam quid uelim, id tu me [rogas
1028. Quid me aspectas, stolide? quid nunc uis tibi aut quis tu es [homo
fr. X. Immo ego hunc, Thebani ciues, qui domi uxorem meam
1045. Sed ubi illest? intro edepol abiit, credo ad uxorem meam
1092. Vbi utero exorti dolores, ut solent puerperae
1093. Inuocat deos immortales, ut sibi auxilium ferant
1096. Aedis totae confulgebant tuae, quasi essent aureae
1108. Deuolant angues iubati deorsum in impluuium duo
1115. Alterum altera prehendit eos manu perniciter
1143. Mea ni subacta est facere. Ego in caelum migro

* * *

Tout d'abord, on n'aperçoit sur cette liste que trois cas d'abrègement, v. 703, 783 et 893. Le premier, *si uelis*, a été très discuté, parce que, dans l'apodose (v. 704), on a les indicatifs *facies*, *feriet*. A l'heure actuelle, les éditeurs conservent *uelis*, attendu que cette construction se trouve plusieurs fois chez Plaute et chez Térence. La raison n'est pas suffisamment convaincante, car le choix entre les deux constructions n'est sans doute pas arbitraire, mais dicté par des considérations spéciales. Ainsi l'indicatif futur est employé dans une menace Amph. 450, Asin. 415, Bacch. 1172; ailleurs le texte n'est pas assuré : ainsi, Térence, Phorm. 230, les Calliopiens ont *deficies*, et Ad. 753, au lieu de *si opus sit*, on peut se demander s'il ne faut pas lire *sĭ opust*. Quoi qu'il en soit, comme l'emploi du même mode dans les deux membres de la phrase conditionnelle est le plus régulier, notre *uelis* est doublement suspect, et je pense qu'il faut adopter la correction de Guyet, approuvée par Ritschl, à savoir remplacer *uelis* par *uis* (= *ueis*).

Le second exemple d'abrègement est encore bien moins admissible. Car il engendre un procéleusmatique d'une forme illicite, parce qu'elle constitue pour l'acteur un piège difficile à éviter, attendu que les deux brèves du temps marqué l'engagent fatalement dans la scansion *agedum eám solue*. On adopte avec raison la correction de Mueller, *exsolue* = *eam solue*, car il est évident que Sosie, en employant dans sa réponse *exsoluam*, se sert de la même expression que son maître.

Le troisième enfin se trouve dans une portion de vers qui est certainement corrompue : *Amphitruoni* ne peut être conservé, parce que, ainsi que le fait remarquer L. Havet, à aucun moment Jupiter ne se soucie du mari, qui du reste ne le mérite guère, étant donné qu'au v. 1125, il se déclare satisfait de partager son bien avec le dieu. C'est pourquoi M. Havet remplace *Amphitruoni* par *matronae*, correction des plus satisfaisantes, puisque Jupiter dit expressément qu'il est venu pour prêter aide à Alcmène accusée d'adultère (v. 870) [1].

En second lieu, la liste nous offre au plus deux dissyllabes, terminés par une consonne, qui ne portent pas le temps marqué suivant sur leur finale, v. 266 (en scandant *hŭiŭs*) et 311. Examinons séparément chacun de ces vers.

Quando imago est huius in me, certum est hominem eludere.
266. Et enim uero quoniam formam cepi *huius* in me<d> et statum,
Decet et facta moresque huius capere (habere *mss.*) me similes item.
Itaque me malum esse oportet, callidum, astutum admodum.

Notre vers présente un hiatus dans le second hémistiche ; il n'y aurait rien à redire à la correction *med* pour *me*, si le vers

1. M. Félix Gafflot vient d'étudier avec un soin curieux les v. 891-896 (*Revue de Philologie*, 1905, 2°, p. 149 sq.). Il essaie de défendre le texte des mss. Il a sans doute raison de conserver tel quel le v. 892, car la correction *amentem* devrait être appuyée sur une autre, à savoir *se illam* = *me illam*, attendu que *recipere* ne saurait être employé pour *reducere* ou *reuocare*. Mais l'apologie des autres vers me semble faible. D'abord M. G. se fonde sur un texte conjectural, *id factum* au lieu de *factum id* (v. 893), *illi* au lieu de *ille* (v. 894). Ensuite *expetere* avec le sens de « retomber sur » a tout l'air de se construire exclusivement avec *in* et l'accusatif, comme à l'époque classique ; témoins les deux exemples que nous offre le texte même de l'Amphitryon, v. 195, 589, auxquels on ne saurait opposer le v. 872, qui est atteint de deux hiatus, et par suite plus que suspect ; lorsque *expetere* se construit avec le datif, c'est qu'il signifie « arriver, survenir », p. ex. Mil. 393. D'autre part, les deux *insonti* ne méritent pas qu'on s'y attarde. Le premier rappelle tout simplement le *insontem* du v. 890 : et c'est pourquoi le spectateur devait l'appliquer sans hésitation à Alcmène, de même qu'il ne pouvait lui venir à l'esprit que les mots *meus amor* et *negotium* dussent avoir un autre objet qu'Alcmène, à laquelle ils se rapportent certes beaucoup mieux qu'à Amphitryon. Quant à l'autre *insonti*, il ne fait qu'indiquer le quiproquo, à savoir que Jupiter-Amphitryon n'est pas le même Amphi-

n'était suspect par ailleurs. Or, on remarquera qu'il ne fait que répéter, sous une forme plus développée, l'hémistiche *quando imago est huius in me.* C'est une bien lourde transition pour passer au v. 267, et d'autant plus étrange qu'elle n'est pas indispensable ; car l'auteur pouvait introduire l'idée exprimée dans ce dernier vers par *immo* ou par *quid si,* sans nuire à la clarté, et au grand avantage de la vivacité. Mais ce qui choque le plus, c'est la répétition dans trois vers consécutifs du démonstratif *huius*. En effet, conformément à l'usage de Plaute, ce démonstratif devrait être repris dans le second vers par le pronom *eius*, et par suite, il n'était pas nécessaire de l'exprimer à nouveau dans le troisième. C'est sans doute pour des raisons de ce genre que M. Havet ne s'est pas contenté de la correction *med :* car, à cette époque, son attention n'avait pas été attirée sur la particularité de métrique que je signale dans cet article, puisqu'il garde la leçon des mss. non seulement au v. 311, mais encore au v. 703. En conséquence, il a proposé de remplacer par *serui* le second *huius*. Cette correction éclaire tout le passage. Elle justifie la répétition d'idée qui constitue le v. 266 ; d'autre part, dans le vers 267, outre qu'elle explique fort bien l'emploi de *decet,* elle légitime l'usage de *huius*, puisque *facta moresque huius capere* s'oppose alors symétriquement à *quando imago est huius in me.*

311. **Proin tu istam cenam largire, si sapis, esurientibus.**

Pour le sens et l'expression ce vers est irréprochable. Il n'en est pas de même pour la métrique ; car, outre l'irrégularité du cinquième pied, il offre encore dans *istam cenam* une faute contre la loi de l'alternance des pieds purs et des pieds condensés. La non-alternance pourrait se justifier, je pense, par une ponctuation forte placée après *cenam*, et qui ferait de *proin tu istam cenam* un groupe métrique ; il n'en reste pas moins que la présence de deux irrégularités de métrique dans un seul vers en altère le rythme d'une manière qui ne peut se supporter, ni se défendre. Pris en soi, chaque mot est sans défaut, et cependant — qu'on me passe cette expression qui rend bien ma pensée — le vers gondole en deux endroits. A quoi cela tient-il, sinon à un vice d'ajustage ? sinon à ce qu'une pièce n'est pas à sa place ? Aussi doit-on lire, à mon avis :

Proin tu, si sapis, istam cenam largire esurientibus.

---

tryon que celui auquel Alcmène croira s'attaquer dans la scène que tous les spectateurs prévoient. Je reste donc partisan de la correction de M. L. Havet. Je crois d'ailleurs qu'elle est insuffisante, et qu'il n'est pas impossible qu'on doive lire, au vers 893, *facinus* au lieu de *factum id.*

La non-alternance a disparu en même temps que l'irrégularité au cinquième pied. On m'accordera en outre que *si sapis* est au moins aussi bien placé après *tu* qu'après *largire*. Quant à l'origine de la faute, elle provient sans doute d'une omission initiale de *si sapis*, omission due à la confusion des lettres *is* dans l'ensemble *tusisapisistam*.

Enfin l'Amphitryon présente deux exemples de la contraction *mi* pour *mihi*, v. 406 et 855. Ce dernier est certainement le produit d'une corruption.

855. Nunc quidem praeter nos nemo est. *Dic mihi uerum serio :*
Ecquis alius Sosia intust, qui mei similis siet.

On est obligé de traduire la partie en italiques par « dis-moi sérieusement la vérité ». Étant donné les mots *nunc quidem praeter nos nemo est*, ce langage peut faire supposer que Sosie met en doute la véracité d'Alcmène en ce qui touche la scène précédente [1]. Or, il n'en est rien. Sosie a tout lieu de croire à l'existence d'un autre Amphitryon, puisqu'il est sûr de l'existence d'un autre Sosie (cf. v. 825-829). Mais, sur le point d'entrer dans la maison avec les porteurs, il y a quelque chose qui le tracasse : qu'est devenu cet autre Sosie, qui l'a rossé la veille sur le pas de la porte ? s'il était à l'intérieur ? Voilà ce qu'il redoute, parce qu'il a naturellement peur des coups. C'est exclusivement sur ce point particulier qu'il interroge Alcmène, et s'il a attendu que son maître fût parti pour le faire, c'est qu'il craignait d'irriter sa colère. Il pose donc à Alcmène une question sur un fait précis ; il ne suspecte pas sa véracité, mais il lui demande une réponse positive, par oui ou par non. Or ce point précis n'est pas indiqué dans le texte des mss. ; et cependant il doit l'être. Aussi la présence du pronom *hoc* me paraît nécessaire. Je lirais volontiers : *dic tu hoc uero serio* (pour *uerum* = *uero*, cf. v. 859, *falsum* = *falso*).

L'autre exemple, v. 406, n'offre pas une prise apparente à la critique. Mais il me semble que le raisonnement de Sosie gagne en précision, si au lieu de *non mihi est lanterna in manu*, on veut lire *non haec lanterna in manu est* (Cf. le *hic* de B²J, et le *hic* du vers 407).

Le texte de l'Amphitryon ne contient pas d'exemple où le demi-pied faible soit constitué par un mot proprement pyrrhique. Mais on en peut recueillir dans les autres pièces ; p. ex.,

---

1. M. Havet paraît admettre cette interprétation, puisqu'il place deux points après *est*, et un point après *serio*.

Aul. 389. Et strepitust intus. Numnam ego compilor miser?
Bacch. 212. Potius. — Num inuitus rem bene gestam audis eri
Capt. 695. Pol si istuc faxis, haud sine poena feceris
697. Pro di immortales, nunc ego teneo, nunc scio
Men. 512. Occisa est haec res. Non ego te indutum foras
807. Et spinter, quod ad hanc detulerat; nunc quia resciui, refert
Mil. 332. Me homo nemo deterrebit quin ea sit in hisce aedibus, etc.

La raison de ce traitement particulier est que lorsque le demi-pied fort n'est pas composé de deux brèves, il est interdit au poète de faire tomber le temps marqué suivant sur la finale brève d'un dissyllabe : il ne peut donc faire autrement que de conserver le dissyllabe dans le temps faible.

***

L'examen de chacune des pièces de Plaute donne le même résultat, à savoir un très petit nombre d'exceptions à la règle générale, la majorité de ces exceptions condamnée par la métrique ou par le sens, et le reste passible d'une correction. En laissant de côté d'une part les exemples où une autre scansion est régulièrement admissible, p. ex. *ego éro ărgentarium* Asin. 116, *ab égĕstate abstuli* id. 163 (cf. Trin. 688), *ego émo ĕfflictim* Merc. 444, *plus quidem quam tibi aŭt mihi* Capt. 571, etc.; *hĭcquidem* Curc. 397, Pseud. 445, Stich. 625, *quĭquidem* Trin. 552, *sĭquidem* Epid. 629, *quĭcquid* Rud. 1121; *sĭquid* Trin. 855, *sĭqui* Poen. 1392; et d'autre part, cinq vers où le texte est trop incertain pour être utilisable, Epid. 254, Most. 475, Poen. 282, Truc. 474, 758; mais en faisant entrer en ligne de compte les vers où la bonne leçon est donnée par une variante, et tous les cas où le demi-pied faible est formé par un mot capable d'être scandé dissyllabiquement, comme *deis*, *ei*, *eis*, *meis*, *mihi*, etc., j'ai relevé en tout 127 exceptions. Les voici : Amph. 266, 311, 406, 703, 783, 855, 893; Asin. 61, 81, 319, 808; Aul. 325, 630, 707; Bacch. 135, 298, 360, 363, 364, 596, 739, 875, 1040; Capt. 174, 364, 466, 581, 740, 760, 765, 889; Cas. 143, 262, 332, 458, 553; Cist. 181, 670; Curc. 164, 168, 192, 284, 344, 575, 596, 718; Epid. 242, 317, 478, 585; Men. 32, 144, 491, 726, 1066, 1130; Merc. 103, 217, 393, 471, 665, 741, 1010; Mil. 40, 158, 188, 230, 240, 283, 302, 479, 570, 710, 730, 743, 853; Most. 75, 760, 776, 1074; Pers. 185, 374, 416, 584, 665; Poen. 144, 160, 190, 452, 637, 691, 860; Pseud. 31, 479, 1021, 1164; Rud. 731, 1070, 1136, 1171, 1269, 1208, 1358; Stich. 94, 99, 597, 697, 704, 740; Trin. 122, 185, 503, 689, 738, 885, 979, 995, 1064, 1169; Truc. 309, 332, 546, 808, 841, 897, 914; Vid. 23.

C'est là un chiffre très faible, si l'on considère que la masse des sénaires et des septénaires trochaïques représente au moins 17 000 vers. Et cependant 62 de ces exemples, soit la moitié environ, ne peuvent soutenir le premier regard de la critique et doivent être écartés.

Commençons par les vers où la vraie leçon se trouve dans une variante des mss.

Mil. 40. Nouisse mores me *tuos* (tuos me A) meditate decet
Id. 570. Ignoscam tibi istuc. — At *tibi* di (di tibi B^2D^2 tibi B^1CD^1) faciant bene

Si, pour le premier de ces vers, les éditeurs adoptent généralement la leçon de A, parce qu'on voit clairement d'où provient la variante de P, pour le second, ils négligent le témoignage de B^2, dont on connaît cependant la valeur. Il faut ici le préférer, sans se mettre en peine du procéleusmatique *tibi faciant* ; d'une part, en effet, ce procéleusmatique est irréprochable pour la forme, et, d'autre part, il se trouve à sa place favorite, puisque dans le sénaire le cinquième pied est toujours condensé, lorsque le temps marqué tombe sur une finale.

Most. 760. Nam sibi laudauisse (laudasse P) hasce *ait* ([ai]t has A ait CD)
[architectonem

Cette fois, c'est B que tout le monde suit, la leçon de A paraissant suspecte à cause de *has* au lieu de *hasce*. Les deux familles de mss. contiennent chacune une part de la vérité : il faut lire *ait hasce*.

Stich. 697. Atque adeo ut tu scire possis, pacto *ego hoc* tecum (tecum hoc B
[diuido

Goetz adopte la leçon de B, très probablement parce qu'elle lui paraît donner un ordre des mots meilleur : ce qui est vrai. Cette préférence est en outre justifiée par la métrique.

Ces quelques exemples nous permettent de rétablir la véritable leçon dans d'autres passages où elle n'est pas formellement indiquée par les variantes.

Mil. 302. Vise, abi intro tute; nam ego mihi iam (*om.* CD) *nihil* credi postulo
Id. 731. Qui lepide ingeniatus esset, uitam *ei* (*om.* P) longinquam darent

L'omission de *iam* et de *ei* indique très probablement que ces mots ont été restitués par correction, le premier dans B et le second

dans A. Mais cette correction a été mal faite. Je pense qu'il faut lire dans le premier vers *ego mi nihil iam credi*, ce qui donne un ordre des mots préférable, et dans le second *longinquam ei darent*, n'y ayant pas de motif pour que *ei* soit séparé de *darent*.

Stich. 597. Quid, foras ? — Foras hercle uero. — Qui *malum* tibi (*om.* A) lasso
Foris cenare ? [lubet

Il faut tenir *tibi* pour une glose explicative passée dans le texte de P. Sa suppression fait participer *malum* à l'allitération.

Truc. 841. Verum te obsecro ut tuam gnatam des *mihi* (*om.* CD) uxorem,
[Callicles

Ici encore je pense qu'il n'y a pas eu omission, mais addition. Je remarque en effet que deux vers plus loin, lorsque Callicles reprend les paroles de Diniarque, *dum ego darem illam* (v. 843), il n'emploie pas le pronom *tibi*. Et comme, d'autre part, le vers 840 se termine par *tu's praetor mihi*, on peut vraisemblablement supposer que *mihi* est étranger au v. 841, et qu'il provient du vers précédent.

Voici un autre cas où le demi-pied faible est suspect, parce qu'il concorde avec une leçon incertaine des mss.

Truc. 545. Vehementer nunc mi est irata, sentio atque intellego.
546. Verum abibo. Quid ais ? nunc tu num *neuis* (nūneuis CD nunēuis
[B) me (*om.* D mea B), uoluptas mea

Au vers 546, il est clair que *nunc* ne peut être conservé, parce qu'il est au moins inutile. Son origine n'est pas douteuse : il provient du v. 545. Quant à la correction à apporter à l'autre portion du texte suspecte, c'est-à-dire à *num neuis me*, nous verrons tout à l'heure, quand il sera traité des archaïsmes, dans quelles conditions on peut la tenter.

Nous rencontrons ensuite des vers dont la métrique est viciée, ou tout au moins présente une particularité rare et encore mal éclaircie. C'est d'abord l'hiatus à la coupe, qu'on rencontre régulièrement dans les vers où il y a quelque chose à reprendre.

Aul. 707. Indeque exspectabam aurum *ubi abs*trudebat senex

Ce vers présente plusieurs difficultés. En premier lieu, *exspectabam* ne peut être toléré à cause du sens : aussi les éditeurs

adoptent-ils la correction de Lambin, *spectabam*. Mais ils sont obligés d'admettre la scansion *indéque* qui est exceptionnelle, non pas tant à cause du dactyle irrationnel, que parce qu'au premier pied *indeque* compte d'ordinaire pour un demi-pied, comme au v. 679, et non pour un pied. En second lieu, l'emploi de l'indicatif *abstrudebat* au lieu du subjonctif (cf. v. 679, *abstrudat*), s'explique difficilement, si tant est qu'il puisse s'expliquer. D'autre part, l'élimination de l'hiatus par le transfert de *ubi* devant *aurum* est combattue par le vers 679. Comment résoudre ces difficultés ?

Il y a une chose qui frappe l'attention. C'est que ce vers est calqué sur le v. 679 : même particularité de prosodie au premier pied, même hiatus à la coupe ; dans le second hémistiche, même ordre des mots, mêmes mots, sauf que *abstrudat* a été remplacé par *abstrudebat* qui est incorrect, et qui contraint à un abrègement irrégulier au quatrième pied. Voilà bien des indices d'une contrefaçon maladroite. On serait sûr de la chose, si l'on pouvait prouver que Plaute a pu ne pas écrire ce vers, uniquement parce qu'il n'avait pas besoin d'exprimer une seconde fois l'idée qu'il renferme. Or, en avisant le public qu'il a pu réaliser le plan qu'il s'était tracé aux vers 678-79, *iam ego illuc praecurram atque inscendam aliquam in arborem*, etc., Strobile pouvait se contenter de mentionner les deux points essentiels, à savoir qu'il a pu devancer Euclion, et s'installer sur l'arbre avant sa venue ; le troisième point allait de soi, et le public le suppléait spontanément. En le passant sous silence, Strobile allège son petit récit, avec d'autant plus d'à-propos que le volé est sur ses talons. C'est pourquoi je considère le vers 707 comme dépourvu d'authenticité, et gauchement fabriqué avec les pièces du v. 679.

Cist. 181. Perperisse gnatam, atque *eam* se seruo ilico
Dedisse exponendam.

L'esclave à qui l'enfant a été confiée n'est pas le premier esclave venu : c'est un esclave de confiance, un *paternus seruos* (cf. v. 165). Cette particularité n'est pas exprimée dans notre vers. Il faut lire, je pense : *atque eam se* < *suo* > *seruo*. Cette correction supprime tous les vices du rythme.

Persa, 665. Tuo periclo sexaginta haec *datur* argenti minis

Le véritable texte est visible. Il faut lire avec Bentley *dabitur* : *datur*.

Capt. 364. Nam ego te aestumatum huic *dedi* uigenti minis

Pour ce qui touche le sens ou l'expression, il n'y a dans ce vers rien à reprendre. Mais l'ordre des mots est visiblement anormal. Pourquoi *aestumatum* est-il isolé ? pourquoi les pronoms sont-ils séparés ? pour engendrer des anomalies rythmiques? Il faut suivre Bentley qui lit : *ego te huic dedi aestumatum.*

Trin. 185. Em mea malefacta, em *meam* auaritiam (auarimeam A) tibi.

Bien qu'il soit d'une forme irréprochable, on ne peut avoir aucune confiance dans le procéleusmatique trochaïque du premier pied, à cause du voisinage de l'hiatus. Suspect pour le premier hémistiche, le vers l'est aussi pour le second, où une constitution irrégulière des deux brèves du quatrième pied coïncide avec une variante de A. Ces divers accidents semblent prouver que l'ordre des mots a été bouleversé sur toute la longueur du vers. J'avais autrefois proposé une correction, à une époque où j'ignorais l'existence d'une règle spéciale pour le quatrième pied. Je n'en saurais trouver de meilleure aujourd'hui. La voici : *em tibi mea malefacta, auaritiam em meam.* Il y a des chances pour que ce soit le vers original, car le rythme en est heureux, et l'ordre des mots aussi expressif qu'élégant. Quant à l'origine de la faute, elle est sans doute dans le mot *tibi*, qui, après avoir été omis, fut rétabli en marge et pris pour le dernier mot du vers : ce qui amena une fausse correction. *Em meam* ne pouvant subsister devant *tibi*, et le chiasme primitif n'étant plus reconnaissable, on dut chercher à ces mots une autre place ; de là la construction symétrique du vers donné par les mss.

Voici maintenant d'autres variétés de coupes défectueuses.

Stich. 741. Si amabilitas tibi nostra placet, si *tibi ambo* accepti sumus.

Le troisième pied devrait être pur, le quatrième temps marqué tombant sur une finale. On a tenté de corriger ce vers de bien des façons. Aucune de ces corrections ne s'impose. Cependant puisqu'on est obligé maintenant de suspecter le second *tibi*, la conjecture de Fleckeisen, approuvée par Goetz (*si amabilitas tibi placet nostra, ambo si accepti sumus*) gagne en vraisemblance.

Most. 75. Ne tu [erres] hercle praeterhac *mihi* non facies moram
Truc. 897. Potin [es] ut mihi molestus ne sies? — *Quid, Astaphium*, litium [est (Astapilitium est *mss.*)

Dans le premier de ces vers, la coupe est reculée d'un pied et le troisième temps marqué tombe sur une finale. Ce cas se présente rarement dans les sénaires, et quand il est authentique, il est justifié par une ponctuation forte après le troisième pied (p. ex. Amph. 912, Bacch. 257, Cas. 510). Ici, non seulement il n'y a pas lieu de placer une ponctuation après *praeterhac*, mais encore ce dernier mot, qui est un archaïsme, ne peut subsister à cette place, comme je le montrerai tout à l'heure.

Le second vers ne présente en vérité aucune coupe. D'autre part, le cinquième temps marqué sur une finale, joint à l'absence d'une coupe normale après le quatrième pied, c'est une chose tout à fait exceptionnelle et on ne peut plus suspecte. Enfin l'archaïsme *sies* ne peut être authentique à cette place. Au reste le vers est facile à corriger; il suffit de lire avec Buecheler : *ne sis* -- *Equid*.

Mil. 853. Sed in cella erat paulum *nimis* loculi lubrici

Le vers n'a pas de coupe. Je ne m'explique bien ni la place ni l'emploi de *nimis*. Je suis très porté à croire que ce mot est corrompu, et que la coupe était après *paulum* (*erăt paulum*). Oserait-on proposer *paulum loculi lubricissumi?*

Viennent ensuite les procéleusmatiques trochaïques d'une forme illicite.

Cas. 262. Qui, malum, homini scutigerulo dare *lubet?* — Quia enim filio
Nos oportet opitulari unico. — At quanquam unicust

Bothe a corrigé très heureusement le premier de ces vers en transportant *unico* à la place de *filio*, et réciproquement. On peut trouver cette transposition audacieuse; il n'en est pas moins vrai que non seulement elle fait disparaître le faux procéleusmatique, mais que du même coup elle élimine encore l'hiatus à la coupe du vers suivant; de plus elle donne du relief au mot *unico*, conformément aux exigences du style dans ce passage.

Cas. 332. Tu istos minutos caue *deos* flocci feceris

J'ai proposé dans mes *Études sur les groupes de mots* une conjecture fâcheuse, faute de m'être rendu compte que chez Plaute

caue feceris signifie tout aussi bien *caue ut facias* que *caue ne facias*. J'y renonce avec empressement, et je propose aujourd'hui : *tu istos caue deos minutos*. J'explique la leçon des mss. par la chute de *minutos* (*de<osminut>os*) et sa restitution fautive après *istos*, dans le but d'obtenir la coupe penthémimère qui est la plus fréquente.

Cas. 553. Suam uxorem hanc arcessituram esse ; ea se *eam* negat morarier

La meilleure correction consiste à retrancher *esse*, qui provient sans doute d'une répétition de *ea se*, corrigé par erreur en *esse*.

Epid. 685. Si non uolt ; equidem hac inuita tamen *ero* matris filia

Je crois que toutes les corrections qui ont été proposées jusqu'à ce jour ne valent rien, parce qu'on y conserve *ero*, qui n'offre aucun sens Il faut lire, à mon avis : *tamen sum matris filia*.

Mil. 240. Tam similem quam lac<te> lactist ; apud <te> *eos* hic deuortier

Chez Plaute, l'ordre usuel est *hic apud te*. Dans mes *Études* j'avais cru devoir le restituer, d'autant mieux qu'il faisait s'évanouir le procéleusmatique. Cette correction ne vaut plus rien, puisque *apud* ne peut former le demi-pied faible. Mais je remarque que l'ordre *hic apud te* n'a rien d'absolu, puisqu'on trouve l'ordre *apud te hic*, garanti par sa place au commencement du vers (Merc. 580, *Apud te hic usque ad uesperum*). Aussi : proposerai-je la nouvelle correction : *apud te hic eos deuortier*.

Trin. 738. Te ei dicas ; facere id eius *ob* amicitiam patris
Truc. 808. Puer quidem beatus<t> : matres duas *habet* et auias duas

Pour le premier de ces vers, j'ai déjà proposé la correction *te* : *eius*, qui me paraissait utile au sens. La métrique confirme cette conjecture, puisqu'il faut de toute nécessité que *eius* soit remplacé par un mot qui compte pour une brève. Pour le second, en supprimant *et* qui peut être une dittographie, on obtient un asyndète justifié,

Je n'insisterai pas sur Poen. 860, *Aliquem <e>o dignus qui siet*. Le texte de A n'est pas contrôlé par P, qui n'offre que *aliquem*. Au reste *eo* serait impropre, car c'est *hoc* qu'il faudrait. Les éditeurs suppriment *eo* purement et simplement. C'est peut-être ce qu'il y a de mieux à faire.

Il y a deux cas où l'irrégularité du demi-pied faible peut disparaître moyennant l'admission d'un procéleusmatique à l'avant-dernier pied.

Bacch. 739. Loquere, hoc scriptumst. — Nunc, pater mi, proin tu *ab eo* ut [caueas tibi
Most. 827. Intempestiuos excisos credo : *id eis* uitium nocet

Les procéleusmatiques *eo ŭt caueas*, *eĭs uitium*, sont parfaitement légitimes, puisqu'ils s'imposent à la scansion et ne peuvent embarrasser l'acteur, d'une part, et que, d'autre part, ils se présentent au cinquième pied, qui est toujours condensé, quand le temps marqué suivant tombe sur une finale. Que si l'abrègement *eĭs* soulevait une difficulté, on pourrait admettre ici une prononciation monosyllabique.

Il faut aussi ranger parmi les vers suspects les septénaires trochaïques où le temps marqué cinquième tombe sur une finale. Cette particularité est en effet très rare, et semble n'avoir aucune existence réelle.

Pseud. 1164. Heus, memento ergo dimidium istínc *mihi* de praeda dare
Truc. 914. Accipe hoc atque auferto intro. — Vbí *me<a>* amicast gentium.

Ritschl a corrigé le premier vers en lisant *mi istinc*, correction qui me paraît évidente, à cause de l'ordre des mots et de la vraisemblance paléographique. Schoell est moins heureux quand il propose pour le second : *<Heus>*, *ubi mi amicast*, car *heus* est ici inexplicable. Peut-être faut-il lire tout simplement *ubi mea est amica*. Le déplacement de *est* s'expliquerait par une omission (*me<a est>amica*) mal réparée.

Men. 29. Tarenti ludi forte erant, quom illuc uenit ;
Mortales multi, ut ad ludos, conuenerant :
31. Puer inter homines aberrauit a patre.
32. Epidamniensis quidam *ibi* mercator fuit

Le v. 31 est inscandable : il lui manque une syllabe brève. L'examen du contexte montre tout de suite que dans ce vers la netteté du sens réclame l'adverbe *ibi*. Aussi Ritschl l'a-t-il restitué. Mais il ne s'est pas douté que cet *ibi* n'avait pas péri, et qu'il survivait dans le v. 32, où il n'est pas indispensable, et où nous savons maintenant qu'il endommage le rythme. Ainsi donc, rétablissons-le devant *aberrauit*, mais en ayant soin de le supprimer après *quidam*.

Merc. 1010. Eutyche, hanc uolo prius rem agi quam *meum* intro refero pedem

Le cinquième pied présente une double irrégularité, car la règle de l'alternance y est aussi violée par la consécution *intró referó*. Dans le premier hémistiche, le rythme laisse aussi à désirer. Je propose donc : *Eútyche, hanc uolŏ prius rem agi quam <huc> intro meum referó pedem*, avec un procéleusmatique licite[1].

Trin. 885. Si ante lucem ire occipias a *meo* primo nomine

Vers trop court d'un demi-pied. Mettant à profit une indication de B qui laisse après *ire* un espace vide de la capacité de six lettres, Ritschl ajoute *hercle*. Cette correction est certainement superficielle. L'irrégularité du cinquième pied dénonce un trouble plus profond que la chute d'un mot. Je ne puis actuellement proposer aucune correction satisfaisante.

Dans quelques vers, il est facile de se rendre compte que c'est un vice de l'ordre des mots qui gâte le rythme.

Asin. 339. Ita enim uero. Sed tamen tu nempe *eos* asinos praedicas
Merc. 217. Visus est. — Non, sed credebat. — Vae *mihi* misero, nullus sum.

On n'hésitera pas à rétablir l'ordre usuel : *nempe tu eos* (cf. *nempe tu* Mil. 337, 922, Pseud. 1169, Rud. 1080, Truc. 362), et *uae misero mihi* (cf. Merc. 708).

Enfin.

Capt. 466. Neque ieiuniosiorem neque *magis* ecfertum fame
id. 765. Miserere certum est, quia *mei* miseret neminem
Rud. 1358. Habeo et fateor esse apud me; et, si *tuos* est, habeas tibi
Trin. 1064. Si bonus es<t>, obnoxius sum ; sin *secus* es<t>, faciam ut iubes
Stich 94. Mane pluuinum.— Bene procuras mihi ; *satis* sic fultum est, sede

On restituera les formes *mage*, *mis*, *tuost*, *secust*, *sat*.

***

Je passe maintenant aux vers qui pèchent par le sens.

Asin. 61. Tu primus sentis, nos *tamen* in pretio sumus.

---

1. On pourrait songer à *intro <huc> meum refero pedem*, sans procéleusmatique. Mais d'ordinaire *huc* précède *intro* ; il ne le suit que s'il est joint à une autre détermination ; p. ex. *intro huc ad te*.

Le sens général de ce vers se laisse deviner, grâce à Poen, 330-332 ; mais, dans le détail, l'expression est obscure. Leo suspecte *sentis*, qu'il corrigerait volontiers en *seruis*. Il est un autre mot encore plus difficile à entendre : c'est *tamen*, qui coïncide justement avec une irrégularité de métrique. La correction est à trouver.

Peut-être pourrait-on lire *tantum* ?

Bacch. 359. Quom se excucurrisse illuc frusta sciuerit
360. Nosque aurum abusos, quid *mihi* fiet postea ?
Credo hercle adueniens nomen mutabit mihi
Facietque extemplo Crucisalum me ex Chrysalo.
363. Aufugero hercle, si *magis* usus uenerit.
364. Si ero reprehensus, macto *ego illum* infortunio :
Si illi sunt virgae ruri, at mihi tergum domist.
Nunc ibo, etc.

Au v. 360, il faut lire évidemment *quid me fiet* « que sera-ce de moi ». Au v. 363, *magis* est dépourvu de signification : la vraie leçon est vraisemblablement *si mihi usus*. Quant aux vers 364-365, on en a donné l'explication suivante : « aufugero, sed si ero reprehensus, dabo ero malum. Nam tergum meum durius est eri uirgis » (P. Weise, De Bacchidum retractatione quae fertur, p. 9). Si on se contente de cette explication, on pourra au v. 364 changer *ego illum infortunio* en *ego érum ĭnfortunio*.

Mais je ferai remarquer 1° qu'un esclave qui s'enfuit pour échapper au supplice de la croix (cf. v. 362), doit s'attendre, s'il est repris, à une aggravation de peine, si la chose est possible : or les verges constituent un moindre châtiment ; 2° que ces deux vers sont inutiles, au point qu'il est impossible de les justifier par quelque motif que ce soit : c'est du pur bavardage ; 3° qu'ils sont visiblement calqués sur 886-887, *Et ego te et ille mactamus infortunio ; Si tibi est machaera, at nobis ueruina est domi*. Le contraire est en effet inadmissible, ces derniers vers étant indispensables et ne pouvant être retranchés ; sans compter qu'ils sont aussi clairs et aussi expressifs que les premiers le sont peu. Pour ces raisons, je considère les v. 364-365 comme interpolés.

Curc. 167. Est lepida — Nimis lepida — Sum deus. — Immo homo haud [magni preti —
168. Quid uidisti aut quid uidebis magis *diis* aequiperabile

Il faut lire *magis deo* : cela ressort de *sum deus* du vers précédent.

Merc. 741. Agite ite actutum : nam *mihi* amatori seni
Coquenda est cena.

Mihi est condamné, par ce fait que dans les vers suivants le cui-

sinier emploie toujours le pronom pluriel (*nobis* 743, *nos* 746-747). Quant à la correction, elle n'est pas apparente. On peut imaginer *nam hodie amatori.*

Mil. 478. Ego abeo a te, nequid tecum consili commisceam,
479. Atque apud hunc ero uicinum : tuae *mihi* turbae non placent.
Erus si ueniet, si me quaeret, hic ero : hinc me arcessito.

La réflexion incidente *tuae mihi turbae non placent* est une incohérence : elle ne se rattache ni à ce qui précède, ni à ce qui suit. La correction me paraît visible. Je propose : *Atque apud hunc ero uicinum, tuae cui turbae non placent.*

Most. 775. Alexandrum magnum atque Agathoclem aiunt maxumas
776. Duo res gessisse : quid *mihi* fiet tertio.
Qui solus facio facinora immortalia

On lira : *quid me fiet tertio,* comme pour Bacch. 360.

Persa. 373. Dicat quod quisque uolt ; ego de hac sententia
374. Non demouebor. — At, *meo* si liceat modo,
Sapienter potius facias quam stulte. —

Meo, qu'on est obligé de rattacher à *modo,* est inintelligible. Il faut lire : *at me si liceat modo,* sous-entendu *dicere quod uolo.*

Poen. 452. Nam ego hodie infelix deis *meis* iratissumis

Que signifie *deis meis* ? C'est une question que l'on ne paraît pas s'être posée jusqu'à présent. On lira : *deis mihi iratissumis.*

Pseud. 479. Sed quid ais ? quid hoc te *rogo* ? — Si quid uis, roga

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que le sens exige *quid uis,* et non *si quid uis.* La correction, proposée depuis longtemps par Fleckeisen, a été admise dans l'édition de Goetz.

Stich. 703. Nimium lepide in mentem uenit : potius (potius quam *mss.*) in [subsellio
704. Cynice hic accipimur quam in lectis (lecticis *mss.*). — Immo [*enim* nimium hic dulcius

C'est la leçon de A. P nous offre *immo enim hic magis est dulcius.* Goetz retient *nimium* ; Leo aussi, mais il lit *nimio,* comme

la syntaxe l'exige. Dans un vers aussi incertain, *enim* devient suspect à cause du voisinage de *nimio* : il pourrait bien être né de la répétition fautive des premières lettres de ce mot. Je remarque que *immo enim* est rare chez Plaute. Sur 200 exemples que j'ai recueillis touchant l'emploi de *immo*, je ne l'ai rencontré en dehors de ce passage qu'une seule fois :

Pseud. 31. Lege uel tabellas redde. — Immo *enim* pellegam

Chose curieuse, il se trouve à la même place que dans le vers de Stichus, il constitue le même demi-pied irrégulier, et il est aussi peu garanti, puisque le vers présente un hiatus. On n'ose mettre en doute l'existence de *immo enim* chez Plaute, puisqu'on trouve une fois *immo enim uero*, Capt. 608[1] ; mais on a moins de scrupule à supprimer *enim* dans Stich. 704, où, comme j'ai dit, *nimio* le rend suspect, et où d'ailleurs il n'est pas indispensable. Je proposerai donc pour ce vers : *immo nimio dulcius*, sous-entendu *accipimur*. Je supprime *hic* comme faisant partie de la corruption.

Quant à Pseud. 31, il y aurait lieu de lire *immo equidem*, car si l'on garde *enim*, on est réduit à des expédients, p. ex. *immo enim <ego> pellegam*.

Asin. 808. Haec sunt non nugae, non *enim* mortualia
Mil. 283. Mihi ne dixis, scire nolo. — Non *enim* faciam quin scias
Truc. 309. Estne item (ille P) uiolentus ut tu ? — Non *enim ille* meretriculis
Munerandis rem coegit, uerum parsimonia.

Non enim n'est que la négation renforcée d'une particule assévérative. Employée comme ci-dessus, on ne peut dire que cette expression soit fréquente. Elle fausse souvent la mesure, aussi bien dans l'hexamètre connu d'Ennius que dans les vers que je cite. On admet maintenant que *non-enim* vaut toujours un dactyle dans les mètres du dialogue. Mais l'hypothèse concernant le peu de fixité de *m* final dans *enim* est loin d'être démontrée, et l'on ne saurait se contenter des preuves offertes par M. Leo. Tels vers sont de structure irréprochable, quand on rythme *enim* ïambiquement, p. ex. Bacch. 702, Men. 251, Capt. 608 ; adopte-t-on la scansion pyrrhique ? l'hiatus pousse subitement, toutes les variétés de l'hiatus : au changement de personnage, Bacch. 702 ; à la coupe, Men. 251 ; devant un nom propre, Capt. 608. Il y a cependant quelques vers où il est impossible de ne pas admettre le temps marqué sur la finale de

1. Plaute renforce *immo* avec *equidem*, *edepol*, *ecastor*, *hercle*, *edepol uero*, *hercle uero*.

enim : Most. 551, Cas. 372, Phorm. 555. La question est de savoir si cette finale est longue ou brève. M. Leo accorde qu'elle est longue dans le premier de ces vers, mais que c'est un cas unique ; dans les deux autres vers :

Cas. 372. Dicam enim, mea mulsa : de istac Casina huic nostro uilico
Phorm. 555. Quaero Saluos est, ut opinor. Verum enim metuo malum

Il pense qu'elle peut compter pour brève. Or, on a reconnu depuis que s'il en était ainsi ces deux vers seraient faux, un mot pyrrhique ne pouvant être rythmé ïambiquement que si le demi-pied fort antérieur est composé de deux brèves, de manière à ce que ce rythme s'impose à l'acteur.

La loi du pied antépénultième nous permet de renforcer ces critiques.

Capt. 608. Dum istic itidem uinciatur. Immo enim uero, Hegio.

Voilà un vers qui est irréprochablement rythmé, quand on ne fait pas de différence entre *enim* et les autres mots latins. Si nous imposons à ce dissyllabe la valeur *eni*, contre l'ordinaire, immédiatement le vers se met à baîller au sixième pied, contre l'ordinaire. Serait-ce que l'importance de *enim* justifie ces anomalies ? Car on ne saurait admettre que les vers les plus irréguliers sont les meilleurs !

Pour en revenir à *non enim*, je me rallie à l'opinion qui voit dans ces mots une corruption de *noenum*. Je ferai cependant remarquer que dans Truc. 309, la question posée au premier hémistiche reste sans réponse : ce qui, au théâtre, est inadmissible. Cela nous conduit à supposer une lacune après *ut tu* (*suum* dans P).

Je n'ai pas cité, dans cette discussion des vers suspects, Mil. 710, qui est rejeté par tous les éditeurs. D'autre part, j'avais déjà examiné Amph. 703, 783, 893 ; 266, 311 ; 855, 406.

II

Que nous soyons en présence d'une loi rigoureuse au point de n'admettre aucune exception, c'est ce dont on ne peut guère douter, à voir certaines particularités offertes par ce pied antépénultième. La plus apparente concerne l'emploi des archaïsmes *siem*, *possiem*, *duim* (*creduim*, *perduim*), *fuas*, *neuis*, *danunt*, etc., et les infinitifs en *-ier*. On sait que ces formes sont presque toujours

réservées pour le dernier pied d'un vers ou d'un membre de vers asynartète (septénaire et octonaire ïambiques) : là, elles sont très fréquentes. Mais dans le corps du vers ou du membre susdit, elles sont très rares. Un examen attentif nous révèle d'une part qu'elles n'y devaient pas être employées à toutes les places, et d'autre part que la place où leur admission est le plus incontestablement assurée est précisément le pied antépénultième. C'est ce que je vais montrer en passant en revue ces diverses formes.

Siem. Cet archaïsme est le seul en qui on ne puisse avoir une pleine confiance. En effet, sa fréquence aux fins de vers a souvent influencé les copistes ; en voici une preuve : Amph. 106 et Aul. 370, le copiste a écrit *siet* parce que le vers précédent se terminait par *siet*. En général, ce qui trahit cette faute, c'est que l'archaïsme coïncide avec une corruption quelconque, Poen. 1405, Truc. 897, ou bien c'est qu'il peut être remplacé, avec avantage ou sans inconvénient, par la forme classique ; p. ex. Merc. 839, Amph. 106, Aul. 370, 495, Mil. 261. Il n'y a que cinq exemples où l'on ne puisse transformer *siem* en *sim*, du moins pour raison de métrique. Dans deux de ces exemples, l'archaïsme est au premier pied. Curc. 322 *sient*, Merc. 175 *siet*. Dans les trois autres, il se trouve au pied antépénultième :

Amph. 130. Haud quisquam quaeret qui *siem* aut quid uenerim
Poen. 148. Vbi dissolutus tu *sies*, ego pendeam
Stich. 202. Adeunt, perquirunt quid *siet* causae ilico

Possiem. Un seul exemple, au pied antépénultième :

Bach. 762. Metuoque ut hodie *possiem* (possim CD) emolirier.

Antidit. Un seul exemple, au même pied :

Trin. 546. Multo Syrorum iam *antidit* patientia

Duim. Un seul exemple, au même pied :

Aul. 672. Dicam ; nam quod edit tam *duim* quam perduim

Creduim. Un seul exemple, toujours à la même place :

Amph. 672. Numquam edepol tu mihi diuini (di-quicquam *mss.*) *creduis* post [hunc diem.

Perduim. Trois exemples : l'un se rencontre au troisième pied d'un septénaire trochaïque où il accompagne une coupe d'un type spécial (coupe au trochée cinquième) :

Men. * 451. Qui illum di omnes *perduint*, qui primus <hoc> commentus est

Les deux autres se retrouvent au pied antépénultième :

Capt. 728. Ne tu istunc hominem *perduis*. — Curabitur
Poen. 740. Diespiter nos *perduit ?* — Te quippini

Neuis. Quatre exemples assurés. L'un est au troisième pied d'un septénaire, dans les mêmes conditions qui le *perduint* déjà signalé :

Trin. 364. Eo non multa quae *neuolt* eueniunt, nisi fictor malust

Les trois autres sont au pied antépénultième :

Merc. 150. Vin tu te mihi obsequentem esse an *neuis ?* — Opera licet
Poen. 1079. Sed te moneri nunc *neuis ?* — Sane uolo
Trin. 328. Bene uolo ego illi facere, si tu non *neuis* (uis A) — Nempe de tuo

Danunt. Cet archaïsme se trouve au premier pied d'un vers de canticum, Persa, 256 : nous n'avons pas à en tenir compte ici. On le rencontre ensuite, à une place incertaine, dans le sénaire suivant :

Rud. 1229, Si sapias, sapias : habeas quod di dant boni (danunt dant boni C
(boni danunt dant D)

Les éditeurs adoptent d'ordinaire la leçon de B : à tort, à mon avis. Car si l'on peut expliquer l'introduction de *dant* dans CD, il est impossible d'y expliquer la présence de *danunt*. *Dant* est certainement une glose, et *danunt* devait faire le pied final, comme on le voit par la leçon de D. La corruption a été aggravée par l'omission de *boni*, qui, rétabli en marge, fut pris pour la fin du vers par BC, et mal restitué dans le corps du vers par D. Je serais d'avis d'adopter la lecture proposée par Schoell dans son appendice : *boni quod di danunt*.

Enfin, un troisième *danunt*, parfaitement garanti cette fois, existe au pied antépénultième :

Pseud. 767. Quoi seruitutem di *danunt* lenoniam.

Fuam. Cette forme se trouve employée trois fois à une place où *sit* pouvait la remplacer : 1° au premier pied du second membre d'un septénaire ïambique, Persa 51, *caue fuas mi in quaestione*. On n'aperçoit pas la raison de cette préférence. Faut-il croire qu'elle a été dictée par la présence de *caue*, en ce sens que Plaute dirait ordinairement *caue fuas* et non *caue sis* ? Ce qui pourrait appuyer cette vue, c'est la création du procéleusmatique ;

2° Au premier pied d'un sénaire.

Pseud. 432. Fors *fuat* an istaec (Forsitan ea tibi BCD) dicta sint mendacia.

Ici nous sommes évidemment en face d'une locution, *fors fuat* (cf. Tér., Hec. 610 *Fors fuat pol*), et c'est ce qui justifie l'archaïsme ;

3° Dans un septénaire trochaïque, sous le sixième temps marqué :

Capt. 260. Neque te nobis, si abeamus hinc, si *fuat* occasio.

Je remarque que *si fuat occasio*, considéré en soi et indépendamment de ce qui précède, forme un second hémistiche excellent, où se trouvent justifiés et l'emploi et la place de l'archaïsme. J'en conclus que le premier hémistiche pourrait bien être fautif. C'est pourquoi, au lieu de *si abeamus hinc*, je lis : *si hinc abeamus*.

Fuat se rencontre, mais fort mal attesté, au premier pied d'un septénaire trochaïque :

Mil. 299. Quid (Quia B^1CD) *fuat* me (fuit me B^1 fuat meat C at meat D) [nescio ; haec me uidisse ego certo scio.

On adopte d'ordinaire la correction de B^2 : mais *quid fuat me* est inintelligible. La vraie leçon me paraît être : *quid me fiat nescio*. Les copistes en effet ont méconnu plus d'une fois la locution *quid me fiet* (cf. ci-dessus Bacch. 360, Most. 776, et plus loin Mil. 158).

Enfin, il y a un vers où *fuas* est inattaquable :

Capt. 442. Obsecro, infidelior mihi ne *fuas* quam ego sum tibi

On voit qu'il se trouve au pied antépénultième.

Infinitifs en-ier. Je n'en ai rencontré qu'un seul :

Poen. 742. Foras *egredier* (egredietur CD) uideo lenonem Lycum.

Ceux à qui *egredier* ne plaît pas le remplacent par *egrediri*. C'est une mauvaise correction. La syntaxe exige en effet *egredientem* (cf. Curc. 278, Mil. 320, 338, etc). C'était là le texte primitif, comme le prouve la variante de CD.

Ainsi donc les archaïsmes signalés ne sont régulièrement admis qu'à deux places. Ils peuvent figurer au troisième pied du septénaire trochaïque, quand le quatrième temps marqué tombe sur une finale, et qu'une coupe trochaïque est visible après le cinquième pied. Ce cas se manifeste en somme rarement ; de là vient que nous n'avons rencontré que deux fois un archaïsme à cette place.

Ils peuvent figurer au pied antépénultième dans les sénaires et dans les septénaires trochaïques. Ils y sont relativement fréquents.

Au premier pied, ils sont très vraisemblablement interdits. Dans les deux vers où l'on pourrait songer à les maintenir, Curc. 322 et Merc. 175, nous avons affaire à un *sient* et à un *siet*, qui n'offrent que peu de garantie, pour les raisons que j'ai dites. Au reste, ces vers ne sont pas rebelles à une correction raisonnable ; dans le second notamment, on souhaite la présence d'un pronom qui serait antécédent de *quod*.

Du moment que Plaute traite ce pied antépénultième comme une fin de vers, on cherche instinctivement la finale indifférente, et on la trouve. En voici d'indéniables exemples :

Asin. 250. Atque argento comparando *fingere* fallaciam
Cist. 606. Nata, inquam, meo ero est *filia*. — Certe modo
Epid. 485. Reor, peccatum *largiter*. — Immo haec ea est
id. 498. Potuit ; plus iam sum *libera* quinquennium
Men. 327. Proin tu ne quo abeas *longius* ab aedibus
506. Sanum est, adulescens, *sinciput*, intellego
900. Quæ me clam ratus sum facere, ea *omnia* fecit palam
921. Potionis aliquid, priusquam *percipit* insania
Merc. 901. Dic igitur, ubi illa est ? — In nostris *aedibus*. — Aedis probas
934. Stultus es ; noli istuc, quaeso, *dicere*. — Certum exsequi est
Mil. 848. Numquam edepol uidi *promere*. Verum hoc erat
1316. Tibi salutem me iusserunt *dicere*. — Saluae sient
Pers. 482. Quid agis ? — Credo. — Vnde agis te, *Dordale* ? — Credo tibi
Poen. 85. (prol.) Altera quinquennis, *altera* quadrimula
722. Quid, si animus esse non *sinit* ? — Esto ut sinit
1052. Haec mihi hospitalis *tessera* cum illo fuit.
Pseud. 355. Ego scelestus nunc argentum *promere* possum domo
563. Me idcirco haec tanta *facinora* promittere
616. Esne tu an non es ab illo *milite* Macedonio
Rud. 975. Mare quidem commune certo est *omnibus*. — Adsentio

Ainsi qu'on le voit par cette liste, il n'est pas exact, comme on l'a laissé entendre, que la syllabe indifférente tienne à la présence d'un long mot terminant le vers. L'emploi des archaïsmes n'est pas non plus soumis à cette condition. D'autre part, il est difficile de prétendre que la syllabe brève compte pour une longue parce qu'elle est placée sous le temps marqué. S'il en était ainsi, on la rencontrerait plus souvent aux autres places, et l'on sait qu'on l'y trouve très rarement, si tant est qu'on la trouve dans un vers sans tare.

***

On a donc de bonnes raisons pour condamner toutes les infractions à la règle générale, en ce qui touche la constitution du demi-

pied faible du pied antépénultième. Une fois que l'attention est éveillée sur ce point, on rencontre facilement des corrections auxquelles on n'avait jamais songé jusqu'ici, ou que l'on n'avait point osé adopter.

Bacch. 596. Ita dentifrangibula haec *meis* manibus gestiunt.

Il faut lire évidemment : *his manibus*.

Bacch. 875. Nil est quod malim. — Atque ut *tibi* mala multa ingeram

J'ai cru autrefois que le procéleusmatique était en règle générale proscrit au quatrième pied, alors qu'il ne l'est réellement que dans les conditions présentes. J'avais proposé alors la lecture *ut in te* au lieu de *ut tibi*, et j'invoquais Asin. 927 et Pseud. 369. Cette conjecture me paraît toujours bonne, et je la maintiens.

Bacch. 1041. Duae condiciones sunt, *utram* tu accipias uide

Maintenant qu'on sait où le vers pèche, on aperçoit tout de suite la véritable place du *tu*. On lira : *tu utram*.

Capt. 581. Quia tute ipse eges in patria nec *tibi* qui uiuas domi est

Je crois qu'on peut lire sans hésitation : *nec ibi*.

Cas. 143. Hic quidem pol certo nil *ages* sine med arbitro

On a remarqué depuis longtemps que l'archaïsme *med* était ici inutile, tandis qu'au v. 90 : *Loqui atque cogitare, sine ted arbitro*, la forme *ted* servait à éviter l'hiatus. Il y a tout lieu de croire que le *med* de 143 a été créé sur le *ted* de 90.

Curc. 344. Triginta minis, uestem, aurum; et pro his *decem* coaccedunt minae

Coaccedunt ne se rencontre nulle part ailleurs chez Plaute. En outre, la même expression se retrouve, mais avec *accedunt* (Persa. 669, *pro vestimentis huc decem accedent minae*). La conjecture de Leo, *eo accedunt*, scandé *éo ăccedunt*, me paraît excellente (cf. l'apparat).

Curc. 596. Rogat unde habeam. « Quid tu id quaeris? ». « Quia *mihi* quaesito [est opus

Je lis : *quia enim*.

Curc. 718. Tu autem in neruo iam iacebis, nisi *mihi argentum* redditur

Je proposerai : *nisi ŏmne argentum*, d'après les paroles du même personnage aux vers 709-710, *promistin...te omne argentum redditurum?*

Epid. 317. Ea conducetur atque *ei* praemonstrabitur

Il n'est pas nécessaire de répéter à un autre cas le pronom *ea*. Il y a donc lieu, je pense, de supprimer *ei*.

Men. 144. Vbi aquila Catamitum raperet aut *ubi* Venus Adoneum

Le second *ubi*, qui est le siège de la faute, est plus encombrant qu'utile. Je le supprimerai. Quant à la scansion *Venús Adoneum*, nous avons vu plus haut qu'elle était licite à cette place, et même relativement fréquente.

Men. 491. Vt surrupuisti te *mihi* dudum de foro

On peut proposer la lecture *mihi te* ; mais on peut aussi songer à *te a me* au lieu de *te mihi*.

Merc. 393. Mihi quidem edepol uisa est, quom illam uidi. — *Eho, an* uidisti, [pater?
— Vidi.

On a l'impression que Charinus devait couper la parole à son père. Je tiens, au v. 393, *uidi* pour une glose, et je lirai : *quom illam...* — *Eho, an <tu> uidisti pater*. Il me semble que *tu*, dont la chute s'expliquerait fort bien paléographiquement, est ici tout à fait de mise.

Mil. 158. Miquidem iam arbitri uicini sunt, *meae* quid fiat domi

Je crois qu'il faut lire : *me quid fiat*. (Cf. plus haut Bacch. 360, Most. 776, Mil. 299.)

Most. 1074. Adgrediar hominem, appellabo. — Nunc *ego ille* huc ueniat uelim

Si l'on se reporte aux vers 1069-1070, on se rendra compte que *nunc* est obscur et languissant. Au lieu de *nunc ego*, je lis *ne ego*.

Rud. 1137. Si (Sed si *mss.*) erunt uera, tum obsecro te ut mea (meam *mss.*) [*mihi* reddantur — Place

Mea est équivoque. Palaestra veut-elle dire, d'une manière géné-

rale, qu'on doit lui rendre son bien, ou veut-elle dire que parmi les objets contenus dans la cassette, on doit lui rendre ceux qu'elle aura nommés ? Je pense qu'elle se borne tout simplement à réclamer sa cassette (cf. 1130 *estne hic uidulus, ubi cistellam tuam inesse aiebas*, et 1133), en offrant de prouver qu'elle lui appartient. Aussi proposé-je la lecture : *ut mihi ea reddatur*. La corruption provient sans doute d'un accident survenu à *mihi* et d'une réparation mal faite.

Trin. 1169. Quid quassas caput? — Cruciatur cor *mihi et* metuo. — Quidnam
[id est?

Mihi n'est nullement indispensable. Faut-il le supprimer, et dans ce cas admettre la prosodie *cōr* ?

Truc. 546. Verum abibo. Quid uis? nunc tu num *neuis* (nunc̄uis B) me (mea
[B *om.* D), uoluptas mea

Nous avons dit plus haut que dans ce vers *nunc* était inutile, et qu'il provenait du v. 545. Pour compléter la correction, nous avons maintenant un point d'appui qui tout à l'heure nous manquait : c'est la place de l'archaïsme *neuis*, lequel doit être partagé entre le cinquième pied et le sixième. Si on ne l'a déjà fait, je proposerai : *num tu me neuis*. Il y a eu d'abord confusion entre *nunc* et *num*, puis omission et rétablissement fautif de *me*. De là les dégâts visibles dans ce vers.

Trin. 122. Malúmque ut eius cúm *tuo* miscerés malo

Je proposerai : *ĕius cum tuo <com>misceres malo*.

Voici d'autres corrections moins simples, mais néanmoins très vraisemblables.

Mil. 231. Ad me. — Et ego impetrare dico id quod *petis*. — At te Iuppiter
Bene amet. — Auden participare me quod commentu's — Tace.

M. Leo fait remarquer que *petis* est garanti par *id quod petit* (v. 214). Je proposerai : *At Iuppiter Bene amet <te>*. L'omission de *te* s'explique, ainsi que son rétablissement devant *Iuppiter*. Ma correction place une syllabe indifférente sous le sixième temps marqué, ce qui est conforme à l'usage, nous l'avons vu plus haut.

Cette particularité est peut-être pour quelque chose dans la fausse correction.

Curc. 575. Bene iuuent pugnantem in acie : nisi *mihi* uirgo redditur,
Iam ego te faciam ut hic formicae frustillatim differant.

Peut-être doit-on lire : *nisi iam uirgo redditur, Ego te faciam*, etc.

Merc. 665. Ibo, orabo ut conquistores det *mihi in* vicis omnibus.

In uicis omnibus n'est pas clair ; le sens exige plutôt le datif : *uicis omnibus*. Je ne craindrai pas de proposer : *mihi det uicis omnibus*.

L'omission d'un monosyllabe, rétabli par la suite à une place qui ne lui appartenait pas, me paraît expliquer dans plusieurs vers la faute au pied antépénultième :

Curc. 164. Assum, nam si absim, haud recusem quin *mihi* male sit, mel [meum
Persa 416. Qui nisi iurato mihi *nihil* ausu's credere
Poen. 691. Quid ita ? — Quia a muscis si *mihi hos*pitium quaererem
637. Facete dictum. Sed *quid istuc* ad me attinet
Rud. 1208. Sunt domi agni et porci sacres. Sed *quid istum* remoramini
1171. Et bulla aurea est, pater quam dedit *mihi* natali die.

Je crois qu'on peut lire avec une certaine assurance : *male sit mihi, mel meum ; nihil mihi ausu's ; a muscis mihi si hospitium ; sed ad me quid istuc, sed istum quid ; mihi natali dedit die.*

L'omission proviendrait d'une confusion de lettres ou de mots dans Curc. 164, Persa. 416, Poen. 691, Rud. 1171. On remarquera que souvent ces corrections donnent un ordre des mots visiblement plus expressif, p. ex. Curc. 164, Poen. 637 et Rud. 1208, Rud. 1171.

Aul. 634. Quid tibi surrupui ? — Redde huc sis. — Quid *tibi* uis reddam ? — Rogas
Rud. 1071. Si in mari reti prehendi, qui *tuom* potiust quam meum.

Je proposerai les corrections : *quid uis tibi* (cf. *quid uis tibi*. v. 636), et *tuom qui*, qui met *tuom* en évidence.

Merc. 471. Cur ego uiuo ? cur non morior ? quid *mihi est* in uita boni
Trin. 995. Ibo ad illum, renuntiabo qui *mihi* tris nummos dedit.

On pourrait lire : *quid mihi in uita boni est*, et *qui tris nummos dedit mihi*. La faute proviendrait alors de ce que *est* et *mihi* ont été pris, non pour le dernier mot du vers, mais pour un mot sauté et rétabli en marge.

Ce sont là de minces déplacements et qui se peuvent expliquer. Il y a quelques cas où l'on ne peut restituer le rythme que par des transpositions plus graves, et dont on ne saurait donner toujours la raison. La critique s'abstient, par principe, d'effectuer des corrections de ce genre. Cependant, quand on examine attentivement les variantes du palimpseste et de la recension palatine, on en trouve un bon nombre où les transpositions de mots sont peu explicables, du moins par des raisons simples et d'ordre commun (cf. par exemple les variantes de Pseudolus, et particulièrement v. 446). Aussi peut-on relâcher quelque chose de ce principe, quand une transposition de cette nature est appuyée par une considération touchant l'ordre des mots.

Cist. 670. Dedita opera in tempore ipso. — Spes *mihi* sancta subueni.

La place de *sancta* est anormale. Il faut lire *sancta Spes mihi* (cf. Capt. 877, *ita me amabit sancta saturitas*),

Most. 75. Ne tu hercle praeterhac *mihi* non facies moram.

Nous savions déjà que *praeterhac* n'était point à sa place, parce que ce mot porte le 3e temps marqué sur sa finale et que le vers n'a pas de coupe régulière ; nous savons maintenant que la vraie place de l'archaïsme *praeterhac* se trouve un pied plus loin : il faut en effet que sa finale porte non plus le troisième, mais le quatrième temps marqué. D'autre part, il n'est pas naturel que le pronom *mihi* soit séparé par l'adverbe du pronom *tu*.

On a donc des motifs sérieux de proposer la transposition : *mihi non praeterhac*.

Si nous avions sur l'ordre des mots des renseignements plus nombreux et plus précis, il est probable que l'on pourrait proposer pour d'autres vers un traitement analogue.

Il ne reste à corriger qu'un petit nombre de vers : on y parviendra très certainement. Il ne faut pas oublier en effet qu'une faute peut communiquer au contexte les couleurs de la corruption, tout en demeurant elle-même invisible dans un vers en apparence indemne. Quand la faute est décelée, si le vers qui la contient ne peut fournir aucune indication pour la corriger, il est possible de trouver dans les vers voisins des renseignements précieux. Soit par exemple :

Aul. 325. CONG. Tun *trium* litterarum homo,
Me uituperas ? fur. STR. Etiam fur trifurcifer

Le second hémistiche du v. 325 n'a jamais été soupçonné jusqu'à

ce jour. L'expression est citée par Servius comme étant de Plaute, et elle n'offre rien d'anormal. Mais le second vers a suscité plusieurs objections. Tout d'abord il a paru impossible d'attribuer à un second personnage les mots *etiam fur trifurcifer*. En effet, *etiam* s'y oppose nettement ; de plus, si c'était une riposte, nous en serions avertis par une indication précise, ne serait-ce que la présence du pronom *tu*. On a donc mis dans la bouche de Congrion le v. 326 tout entier. On s'aperçoit maintenant que le *fur* de 326 est d'une rare gaucherie, puisqu'il évente tout le piquant de la plaisanterie *trium litterarum homo*. M. Leo déclare que Congrion ne peut pas prononcer les paroles *fur*, *etiam fur trifucifer*. Pour résoudre la difficulté, il est amené à supposer une lacune après *uituperas*, et à faire du reste du vers les débris d'un vers entier qu'aurait prononcé l'autre cuisinier, Anthrax, et qui devait être fait à peu près sur ce modèle : *tun etiam furem me uocas*, *trifurcifer*. Rien à redire à ces considérations, qui sont des plus raisonnables si le vers 325 est authentique.

Mais aujourd'hui ce vers n'est plus authentique : la loi du pied antépénultième condamne formellement *trium*, de sorte que l'expression toute entière, *trium litterarum homo*, est maintenant suspecte. Par contre le v. 326 est innocenté, sauf pour le changement de personnage. Le problème est maintenant celui-ci : substituer à *trium litterarum homo* une expression injurieuse, qui d'une part justifie au v. 326 la présence non seulement de *fur*, mais encore de *trifurcifer*, et qui d'autre part constitue par rapport à *fur* un véritable jeu de mots, et non une simple périphrase. Je propose la solution suivante :

CONG. Tun trilitterate homo,
Me uituperas ? fur, etiam fur trifurcifer.

Litteratus se trouve une fois, chez Plaute, appliqué par un esclave à un autre esclave (Cas. 401). Cette expression désigne sans doute un esclave marqué au fer rouge à la suite d'un méfait grave.

III

Cette loi, simplement constatée, nous permet de régler définitivement la question de l'emploi du procéleusmatique dans le texte de Plaute.

Le procéleusmatique ïambique, dans les sénaires, est assez fré-

quent aux trois premiers pieds, mais il est rare au quatrième. En voici la raison. A cette place, si le demi-pied faible est composé de deux brèves, ces deux brèves ne sont pas indifférentes; elles doivent former un mot proprement pyrrhique, *ego*, *ita*,etc., ou appartenir à un mot de trois syllabes et plus, sans provenir d'un abrègement, p. ex. *face(re)*, *consili(um)*, *beneficium*, mais non *parŭmloquium*. De cette nécessité résulte qu'à cet endroit du vers les ressources du poète sont fortement diminuées, et qu'il n'a pas souvent l'occasion de réaliser un procéleusmatique de la forme licite. Mais, si on a le devoir de chercher à écarter un procéleusmatique tel que *tuos méditate*, on a pas le droit de proscrire le procéleusmatique *ego téneo* (Capt. 697) sous le prétexte qu'il est unique; et il est inutile aussi de vouloir le justifier par quelque explication hypothétique, comme j'ai fait dans mes *Études sur les groupes de mots* : ce procéleusmatique est authentique, parce qu'il est possible; voilà la règle.

Du moment que le procéleusmatique n'est pas exclu du quatrième pied, si on le rencontre au cinquième, bien et dûment certifié, il n'y a qu'à l'admettre, sans plus. Or on l'y rencontre indubitablement au moins trois fois : Capt 5, Persa. 147, Trin. 576. Comme à cet endroit, l'abrégement des syllabes est légitime, tout aussi bien que les contractions *mi*, *nil*, etc., aucun de ces procéleusmatiques n'est suspect. Quant à leur rareté, elle s'explique très simplement par ce fait que le poète n'a que rarement l'occasion de rencontrer, pour finir le vers, cinq brèves plus une syllabe indifférente.

Tout ce que nous venons de dire du sénaire s'applique au septénaire trochaïque. Le procéleusmatique est moins fréquent au cinquième pied de ce mètre, à cause de la loi du pied antépénultième, et au sixième par la raison indiquée à l'instant même.

De là cette conclusion. Les Latins ont trouvé le procéleusmatique dans le matériel qu'ils ont emprunté aux Grecs, mais ils se sont réservé d'en faire l'usage qu'il leur plairait ; ils ne se sont pas astreints à l'employer à des places déterminées, mais ils l'ont employé à toutes indistinctement. Les seules entraves apportées à cet emploi concernent la forme du pied, non sa place : elles ont été imposées par les règles organiques du système latin : la loi du pied antépénultième est une de ces règles[1].

Cette conclusion s'applique également au procéleusmatique trochaïque.

Un procéleusmatique comme *ita bene*, *caue deos*, *facere ut is*

---

1. Ces règles sont encore mal connues. Je crois qu'elles concernent tout spécialement l'emploi du temps marqué sur une finale.

est impossible à toutes les places, parce que l'acteur est invinciblement entraîné à scander *ita bené, caue deós*, *facere ut ís*, et qu'il ne faut pas lui fournir l'occasion de s'embrouiller dans le rythme, de le dénaturer s'il ne s'aperçoit de rien, d'hésiter, de se reprendre ou même de rester court, s'il s'aperçoit de quelque chose.

Un procéleusmatique comme *bene faciant* est interdit devant la coupe, c'est-à-dire dans le sénaire au premier pied, au troisième dans le septénaire trochaïque, parce que le pied qui précède la coupe doit être pur, lorsque le temps marqué porte sur une finale. Ce même procéleusmatique est encore défendu au pied qui suit la coupe, parce que le troisième temps marqué dans le sénaire, le cinquième dans le septénaire trochaïque ne peuvent tomber sur une finale. Il est encore défendu, en principe, dans le pied suivant, parce que si le temps marqué antépénultième est placé sur une finale, le pied antépénultième ne peut, en règle générale, être condensé. Par contre, il est licite à l'avant-dernier pied, qui, en pareil cas, doit toujours être condensé.

Un procéleusmatique tel que *mea malefacta* est légitime au premier pied du sénaire et au troisième du septénaire trochaïque, parce qu'il ne gêne pas la coupe, mais la favorise. Il l'est également au pied suivant, parce qu'à défaut de la coupe normale, le sénaire peut avoir une coupe hephtémimère, et le septénaire trochaïque une coupe au trochée cinquième. Si donc un procéleusmatique de cette forme se rencontre rarement à ces places, ce n'est pas une raison de l'en proscrire, comme j'ai eu le tort de l'affirmer naguère. On n'a non plus aucun motif de l'interdire aux deux places qui restent.

Un procéleusmatique comme *Iouem face(re)* est également partout admissible, sauf bien entendu au pied final.

Le premier membre du septénaire ïambique comporte des considérations analogues ; un procéleusmatique tel que *bene faciant* est interdit devant le second temps marqué, mais *hodie adulescens* à cette place (Asin. 634) est tout à fait régulier.

Georges Ramain.

INSCRIPTIONS DE DIDYMES

Comptes de la construction du temple d'Apollon Didyméen.

A M. Aug. Choisy.

En attendant que la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* puisse accueillir le second volume de mes Études sur le Didymeion [1], je me décide à publier séparément quelques-unes des inscriptions relatives à la construction du temple. Je n'ignore pas les avantages que présenterait une publication d'ensemble. Plus que toute autre série de textes épigraphiques, les différents comptes de la construction d'un même édifice s'éclairent les uns les autres : pour restituer ou pour expliquer le long texte qui suit, j'ai dû constamment en rapprocher des fragments de la même série qui manqueront au lecteur. Celui-ci voudra bien me faire crédit. Aussi bien, comme les difficultés sont nombreuses en ces matières, la publication d'ensemble profitera sans doute des observations et corrections qui lui viendront à l'esprit : je lui serai reconnaissant de me les communiquer.

Personne, je pense, ne sera surpris du nom que j'ai placé en tête de cet article. Nous avons pris en France la bonne habitude de consulter M. Aug. Choisy, toutes les fois que le hasard des fouilles ou des voyages nous met entre les mains un texte touchant à l'architecture : de Livadie, de Délos, de Pergame, de Didymes on vient au maître éminent, dont la compétence est reconnue aussi hors de France, en Angleterre et en Allemagne [2]. La consultation, si précise et si nette, nous laisse toujours satisfaits. Je m'y suis présenté plus d'une fois et j'y ai trop gagné pour ne pas me proposer d'y revenir encore.

---

1. Le premier volume a paru en 1902 : *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*. Fascicule 138 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*.

2. Le *Bulletin de Correspondance hellénique* et la *Revue de Philologie* ont le plus largement profité des observations de M. A. Choisy. Pour Pergame, l'article que j'ai en vue n'a pas encore paru : c'est une traduction de l'important règlement de police publié dans les *Ath. Mittheilungen*, XXVII (1902), p. 48 suiv.

Rappelons qu'en 1904 l'Institut royal des architectes anglais a décerné sa médaille d'or à M. A. Choisy (*Journal of the royal Institute of british Architects*, 1904, p. 449 suiv.).

I

Grande plaque de marbre blanc, opisthographe, retaillée à droite, complète des trois autres côtés

Hauteur : 2^m 65.

Largeur maxima : 0^m 325.

Épaisseur : 0^m 27.

Hauteur des lettres : de 0^m 01 à 0^m 02. Les omicron, thêta et oméga sont plus petits.

Copie. Estampage.

Nous avons, sur les deux faces, le commencement et la fin de l'inscription. En A et en B, il y a un blanc avant la première ligne et l'on voit au haut de B trace de la moulure qui couronnait la plaque. Au-dessous de la dernière ligne de A s'étend un blanc de 0^m 13 ; au-dessous de la dernière ligne de B, un blanc de 0^m 73. Cette belle plaque, de neuf pieds de haut[1], était donc beaucoup trop grande, mais le marbre ne manquait pas dans les chantiers de Didymes et ces comptes, témoins des efforts et de l'ambition de Milet, étaient destinés à être exposés sur les degrés ou aux abords immédiats du temple[2].

La gravure, élégante et soignée, trahit les mêmes préoccupations. Pour plus de clarté, sans doute obéissant à un ordre reçu, le graveur s'est fait une règle de ne pas couper un mot en deux : il n'y a pas une seule exception dans la face A, et à chaque ligne commence un mot. Il en résulte que les lignes sont inégales. Qu'on se reporte, par exemple, aux lignes A 5 et 6, dont la restitution est absolument certaine : la ligne 5 compte 59 lettres, la ligne 6, 46 seulement, parce que le graveur n'a pas cru disposer de suffisamment de place pour y loger les quatorze lettres du mot συντελεσθέντων. En B, même régularité au début, où l'on ne trouve qu'un mot coupé en deux, un mot composé il est vrai[3] ; puis, disposant de beaucoup trop de place, le graveur n'observe plus la règle : il est manifeste qu'il tire à la ligne, comme nous disons aujourd'hui.

---

1. Sur la longueur du pied milésien (0^m 295), voy. E. Pontremoli et B. Haussoullier, *Didymes. Fouilles de 1895 et 1896*, p. 58, note 1.

2. Tous ceux que j'ai retrouvés ont été découverts dans la fouille en avant du temple. Celui que je publie aujourd'hui avait été employé dans le mur byzantin qui défendait l'accès de la citerne (E. Pontremoli et B. Haussoullier, *ouvr. cité*, p. 10 et pl. V). Le fragment Rayet, que je publie plus loin, a été découvert « dans la fouille du pronaos » (Rayet et Thomas, *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 77).

C'est, de même, aux abords immédiats du grand temple de Livadie, que se dressaient en une longue suite les stèles portant les comptes de la construction (A. Choisy, *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, p. 183).

3. B 24-25 : δια | τοίχους.

A

Vac.

Ἐπὶ στεφανηφόρου Ἐχε[..... τοῦ..... ..., προφητεύοντος δὲ
Ἀριστείδου τοῦ Πολυξε[ν...., ταμιευόντων δὲ καὶ παρεδρευόντων
ἐν τῶι ἱερῶι Πισαίου τοῦ Πο[....., N..... τοῦ N....., ...,
ἀρχιτεκτονοῦντος δὲ Κλ[ε..... τοῦ . . . . . .,

5 Διονυσικλείους τοῦ Σωσθένου ἑ[πιστατήσαντος τῆς οἰκοδομίας τοῦ ναοῦ[1]
τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Διδυμέως ἀ[πολογισμὸς τῶν ἔργων τῶν
συντελεσθέντων ὑπὸ τῶν τοῦ [θεοῦ παίδων· ἐτέθησαμ μὲν ἐν τῶι ναῶι
λευκοὶ λίθοι τριακόσιοι εἴκοσι ὀκτ[ὼ, ὧμ μέτρημα στερεοὶ πόδες τρισχίλιοι
ὀκτακόσιοι πεντήκοντα ὀκτὼ, τιθ[εμένου δὲ τοῦ ποδὸς δραχμῶν τεσσάρων
10 γίνονται δραχμαὶ μύριαι πεντακισχ[ίλιαι τετρακόσιαι τριάκοντα δύο· πέτρινοι δὲ
ἑκατὸν τεσ(σ)αράκοντα ἑπτὰ, ὧμ μέτ[ρημα στερεοὶ πόδες χίλιοι τετρακόσιοι
δεκατέσσαρες, τιθεμένου δὲ τοῦ πο[δὸς δραχμῆς γίνονται δραχμαὶ χίλιαι
τετρακόσιαι δεκατέσσαρες· ἐτέθη[σαν δὲ καὶ ἐν . . . . . .
πέτρινοι λίθ(ο)ι ἑκατὸν ἑβδομήκοντα, [ὧμ μέτρημα στερεοὶ πόδες χίλιοι
15 διακόσιοι δεκατέσσαρες ἥμ[υσυ, γίνονται δὲ δραχμαὶ χίλιαι διακόσιαι
δεκατέσσαρες τριώβολον· [κατέγλυψαν δὲ.....,.. μέτρημα
στερεοὶ πόδες ἑξακόσιοι ἑξή[κοντα....., τιθεμένου δὲ τοῦ ποδὸς
δραχμῶν τριάκοντα γίνονται δραχμαὶ μύριαι ἑνακισχίλιαι ὀκτακόσιαι μία
ὀβολὸς ἡμιωβέλιον· ἀφαιρουμένο[υ δὲ τοῦ τρίτου μέρους, γίνονται
20 αἱ λοιπαὶ δραχμαὶ μύριαι τρισχίλ[ιαι διακόσιαι, πεντώβολον.
Τὸ δὲ πᾶν θέσεως καὶ τομῆς εἰργ[ασμένοις δραχμαὶ... · ἠργάσαντο δὲ καὶ τέκτονες
ὄντες τριάκοντα, δραχμὰς τρι[σχιλίας.....

Ἔθηκαν δὲ οἱ μὲν περὶ Ἀπολλωνίδ[ην ἐν τῶι τρεισκαιδεκάτωι δόμωι, ἀρχόμενοι ἀπὸ
τοῦ βορέου μέρους τόν τε γωνιαῖο[ν καὶ τὸν πρὸς τῶι γωνιαίωι ἱερούς· ἐγ δὲ τῆς
25 ἑκτὸς τῶν τὸ πάχος τριημιποδί[ων λίθους εἴκοσι ἕξ, ὧν τὸμ πρῶτον ἱερὸν, δεύτερον
Καλλικράτου, τρίτον ἱερὸν, τέτ[αρτον....., πέμπτον....., ἕκτον.....
ἕβδομον Μιλήτου, ὄγδοον Μεγακ[λείους, ἕνατον....., δέκατον.....,
ἑνδέκατον, δωδέκατον, τρεισκαι[δέκατον....., τεσσαρεσκαιδέκατον.....,
πεντεκαιδέκατον Μεγακλείους, ἑ[κκαιδέκατον....., ἑπτακαιδέκατον

1. Il n'y a pas de blanc sur la pierre entre les lignes 4 et 5, ni plus loin entre les lignes 22 et 23. C'est pour plus de clarté que je sépare ainsi les différentes parties de ce long texte.

30 Μεγακλείους, ὀκτωκαιδέκατον, [ἐννεακαιδέκατον....., εἰκοστὸν
Μεγακλείους, ἕνα καὶ εἰκοστὸν καὶ δ[εύτερον..... ..., τρίτον, τέταρτον,
πέμπτον Μεγακλειους, ἕκτον Ἀρέσ[κου· ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς ἐπὶ τῆς μυχίου παραστάδος
ἕκτομον Μεγακλείους καὶ συμπλε[ύρους δεκαεπτὰ, ὧν τὸν προσκείμενον τῶι
ἑκτόμωι Κτήσωνος, δεύτερον[..... , τρίτον, τέταρτον, πέμπτον
35 Καλλικράτου, ἕκτον Πρώτου, ἕβ[δομον....., ὄγδοον....., ἔνατον
Κτήσωνος, δέκατον Καλλικράτ[ου, ἑνδέκατον....., δωδέκατον
ἱερόν, τρεισκαιδέκατον, τεσσαρ[εσκαιδέκατον....., ...,
πεντεκαιδέκατον, ἑκκαιδέκα[τον, ἑπτακαιδέκατον..... · ἔθηκαν δὲ
καὶ ἐν τοῖς μεταστυλίοις τῶν τὸ [πάχος... ημιποδίων λίθους εἴκοσι ἕξ,
40 ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τῆς μυχίου [παραστάδος.... ....., δεύτερον
Ν]ικομάχου, τρίτον Κτήσωνος, τέ[ταρτον....., πέμπτον, ἕκτον
Κ]αλλικράτου, ἕβδομον Κτήσων[ος, ὄγδοον....., ἔνατον, δέκατον
Ἀ]σκληπιοδώρου, ἑνδέκατον, δωδ[έκατον....., τρεισκαιδέκατον....,
τεσσαρεσκαιδέκατον Μολπαγό[ρου, πεντεκαιδέκατον, ἑκκαιδέκατον,
45 ἑ]πτακαιδέκατον ἱεροὺς, ὀκτωκαι[δέκατον....., ἐννεακαιδέκατον
Ἀρέσκου, εἰκοστὸν Νέωνος, ἕνα κα[ὶ εἰκοστὸν, δεύτερον.. ....,
τ]ρ[ίτ]ον, τέταρτον Μεγακλείους, π[έμπτον....., ἕκτον.... ·
ἀ]ντέθηκαν δὲ τούτοις λίθ(ο)ους πε[τρίνους εἴκοσι ἕξ, ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ
γωνιαίου ἱερὸν, δεύτερον, τρίτον Ἀ[ρτεμιδώρου, τέταρτον ἱερὸν, πέμπτον, ἕκτον
50 Ἀ]ρτεμιδώρου, ἕβδομον Εὐπείθου, ὄ[γδοον, ἔνατον, δέκατον.....
ἐν]δέκατον, δωδέκατον, τρεισκαιδ[έκατον ἱεροὺς, τεσσαρεσκαιδέκατον, πεντεκαι-
δέκατον,
ἑκκ]αιδέκατον, ἑπτακαιδέκατον, [....., ὀκτωκαιδέκατον....., ...,
ἐν]νεακαιδέκατον Ζωπυρίω[νος, εἰκοστὸν....., ἕνα καὶ εἰκοστὸν
Εὐπείθου, δεύτερον ἱερὸν, τρίτ[ον....., τίταρτον....., πέμπτον
55 Εὐπείθου, ἕκτον ἱερόν· ἔθηκαν [δὲ καὶ ἐν τῶι τεσσαρεσκαιδεκάτωι δόμωι
ἐγ μὲν τῆς ἐκτὸς τόν τε πα[ραγώνιον καὶ τὸν ἑξῆς....., καὶ τῶν τὸ πάχος
τριημιποδίων λίθους πέντ[ε, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ. . . . . .
Μιλήτου, δεύτερον ἱερὸν ἄγρ[αφον, τρίτον....., τέταρτον, πέμπτον....., ...,
ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς συμπλεύρους [πέντε, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τῆς μυχίου παραστάδος
60 Καλλικράτου, δεύτερον Μιλήτ[ου, τρίτον ἱερὸν ἄγραφον, τέταρτον
Μεγακλείους, πέμπτον Εὐτύχο[υ· ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τοῖς μεταστυλίοις λίθους ἕξ,
ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τῆς μυχίου π[αραστάδος....., δεύτερον.... , τρίτον
Ἀπολλωνίου, τέταρτον Κτήσω[νος, πέμπτον....., ἕκτον..... ·
ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λίθους π[ετρίνους ἕξ, ὧν τὸν προσκείμενον
65 τῶι γωνιαίωι ἱερὸν καὶ τὸν πρῶτο[ν ἀπὸ τοῦ παραγωνίου....., δεύτερον,
τρίτον ἱεροὺς, τοὺς δὲ δύο Ζωπυρ[ίωνος· ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι πεντεκαιδεκάτωι
δόμωι κατὰ τὸ βόρεομ μέρος τὸν γ[ωνιαῖον καὶ τὸν πρὸς τῶι γωνιαίωι ἱεροὺς,
καὶ ἐκ τῆς ἐκτὸς [μ]ὲν τῶν τὸ πάχος π[ενθημιποδίων λίθους ἕνδεκα, ὧν τοὺς
τέσσαρας ἀπὸ τοῦ γωνιαίου Καλλ[ικράτου, πέμπτον....., ἕκτον, ἕβδομον
70 Καλλικράτου, ὄγδοον Εὐτύχου, ἔν[ατον....., δέκατον, ἑνδέκατον
Εὐτύχου· ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς τῶν τὸ π[άχος πενθημιποδίων λίθους ἕξ, ὧν

τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου Εὐτύ[χου, δεύτερον....., τρίτον,
τέταρτον Μολπαγόρου, πέμπτον ἱε[ρὸν, ἕκτον..... · ἀντέθηκαν δὲ
τούτοις λίθους πετρίνους ἕνδεκα, τ[όν τε πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου
75 καὶ τὸν δεύτερον Ζωπυρίωνος, τρίτο[ν....., τέταρτον, πέμπτον, ἕκτον
Ζωπυρίωνος, ἕβδομον ἱερὸν, ὄγδοον, [ἕνατον, δέκατον, ἑνδέκατον..... · ἔθηκαν δὲ
καὶ ἐπὶ τοῦ θυραίου τοίχου ἐκ τῆς ἐκτ[ὸς τῶν τὸ πάχος πενθημιποδίων λίθους πέντε,
τόν τε παράθυρον Ἀπολλωνίου, δεύ[τερον....., τρίτον, τέταρτον....., πέμπτον Μολπαγόρου, ἐγ δὲ τῆς ἐν[τὸς τῶν τὸ πάχος τριημιποδίων λίθους τρεῖς
80 τόν τε παράθυρον Καλλικράτου, τὸν δ[ὲ δεύτερον....., καὶ τὸν διαφράσσοντα
τὴν ἀνάβασιν Μολπαγόρου · καὶ ἐπὶ το[ῦ θυραίου τοίχου τοῦ λαβυρίνθου
τῶν τὸ πάχος τριημιποδίων λίθους π[έντε, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου τοίχου
Μολπαγόρου, δεύτερον Καλλικράτου, [τοὺς δὲ τρεῖς..... · ἔθηκαν δὲ λίθους
πετρίνους ἐπὶ μὲν τοῦ θυραίου τοίχ[ου πέντε, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ παραθύρου
85 καὶ δεύτερον καὶ τρίτον Εὐπείθου, τέ[ταρτον....., πέμπτον..... ·
ἐπὶ δὲ τοῦ θυραίου τοίχου τοῦ λαβυρί[νθου πέντε, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ παραθύρου
Εὐπείθου, δεύτερον Ἀρτεμιδώρου, τρ[ίτον..... τέταρτον....., πέμπτον
Στράτωνος · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ μεσ[οτοίχου τοῦ λαβυρίνθου λίθους λευκοὺς
τέσσαρας τῶν τὸ πάχος τριημιποδ[ίων, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου τοίχου
90 Μολπαγόρου, δεύτερον Καλλικράτ[ου, τρίτον....., τέταρτον ..... ·
ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λίθους πετ[ρίνους τρεῖς, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ.....
Ἀρτεμιδώρου, δεύτερον Στράτωνο[ς, τρίτον..... · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ
μακροῦ τοίχου κατὰ τὸν λαβύρινθ[ον λίθους τρεῖς τῶν τὸ πάχος πενθημιποδίων,
τὸμ μὲν πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου [τοίχου ἱερὸν, δεύτερον....., τρίτον
95 Μολπαγόρου · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι π[εντεκαιδεκάτωι δόμωι,
ἀρχόμενοι ἀπὸ τοῦ νοτίου μέρους [ἐκ τῆς ἑκτὸς λίθους δύο, τοὺς ἀπὸ
τοῦ π[ρώ]του Μεγακλείους, καὶ ἐκ τῆ[ς ἐντὸς τῶν τὸ πάχος πενθημιποδίων δύο
καὶ τὸ προσκείμενον ἡμικύκλιον ἱερ[. . . . . κατὰ τὸ
θύρω[μ]α ἐκ τῆς ἐντὸς Μεγακλείους, !
100 ἱερὸν, καὶ τὸ ἀντικείμενον τούτωι..
Ἐπι[κρά]του · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι π[ε]ντ[εκαιδεκάτωι δόμωι τόν τε
γ]ωνιαῖ[ο]ν τὸν κατὰ πρόδομον Ἀσκλη[πιοδώρου καὶ ἐκ τῆς ἐκτὸς τῶν τὸ πάχος
τριημιπο]δίων λιθους ἕνδεκα, ὧν τὸν [πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου ἱερόν, δεύτερον
Κ]α[λλικ]ράτου, τρίτον Μεγακλείου[ς, τέταρτον....., τοὺς δὲ τέσσαρας....., ἕν]ατον Ἀρέσκου, δέκατον Μολπα[γόρου, ἑνδέκατον....., καὶ ἐκ τῆς ἐντὸς τῶν
τὸ] πάχος πενθημιποδίων λίθους [ἕνδεκα, ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου
καὶ δεύτερον Μεγακλείους, τρίτον [....., τέταρτον καὶ πέμπτον
Μεγακλείους, ἕκτον Καλλικράτου, ἕ[βδομον....., τοὺς δὲ τέσσαρας..... ·
ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λίθους πετ[ρίνους ἕνδεκα, τὸν μὲν πρῶτον....., τοὺς δὲ ἓξ
110 Εὐπείθου, ὄγδοον Ἀρτεμιδώρου, ἕνατ[ον....., δέκατον καὶ ἑνδέκατον
Ζωπυρίωνος · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ θυ[ραίου τοίχου τόν τε παράθυρον .....
καὶ ἐκ τῆς ἐκτὸς τῶν τὸ πάχος πενθ[ημιποδίων λίθους πέντε, ὧν τοὺς τέσσαρας ἀπὸ
τοῦ
παραθύρου Μεγακλείους, πέμπτον[..... · καὶ ἐκ τῆς ἐντὸς τῶν τὸ πάχος

τριημιποδίων λίθους τρεῖς, ὧν τὸν [πρῶτον ἀπὸ τοῦ παραθύρου....., τὸν δεύτερον
115 Καλλικράτου, τὸν διαφράσ[σοντα τὴν ἀνάβασιν..... · ἀντέθηκαν δὲ τούτοις
λίθους πετρίνους ἕξ, ὧν τὸμ [πρῶτον....., δεύτερον....., τρίτον
Ἀρτεμιδώρου, τέταρτον Εὐ[πείθου, πέμπτον καὶ ἕκτον..... · ἔθηκαν δὲ
καὶ ἐπὶ τοῦ θυραίου τοίχου το[ῦ λαβυρίνθου τῶν τὸ πάχος τριημιποδίων λίθους δύο
Καλλικράτου · ἀντέθηκαν δὲ τού[τοι]ς λί[θους πετρίνους δύο..... · ἔθηκαν δὲ
120 καὶ ἐπὶ τοῦ μεσοτοίχου τοῦ λαβυρίνθο[υ λίθους δύο τῶν τὸ πάχος τριημιποδίων,
ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου Καλ[λικράτου, δεύτερον..... · ἀντέθηκαν δὲ
τούτοις λίθους πετρίνους δύο, τὸμ π[ρῶτον....., δεύτερον..... ·
ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ μακροῦ τοίχου [κατὰ τὸν λαβύρινθον λίθους τρεῖς τῶν τὸ πάχος
πενθημιποδίων, τὸμ μὲν πρῶτον ἀπὸ [τοῦ θυραίου....., δεύτερον....,
125 τρίτον Μιλήτου · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶ[ι πεντεκαιδεκάτωι δόμωι,
ἀρχόμενοι ἀπὸ τοῦ νοτίου μέρους ἐ[κ τῆς ἐντὸς.....
λίθον Ἀσκληπιοδώρου καὶ ἀμφισκέπ[αρνον ἐπὶ τῆς προηνέμου
παραστάδος Καλλικράτου · ἀντέθη[καν δὲ τούτοις λίθους πετρίνους δύο,
ὧν τὸμ πρῶτον Εὐπείθου, δεύτερ[ον ἱερόν · ἔθηκαν δὲ καὶ.....

Vac. 0m 13.

B

Complet de partout sauf à gauche, mais la pierre est très usée surtout à gauche. A droite le graveur a souvent laissé un blanc.

τ]ος Μεγακλείους · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ
τος · ὁμοῦ τῶν τὸ πάχος τριημιποδίω[ν
ἕξ · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ θυ]ραίου τοίχου ἕβδομον Ἀσκληπιοδώ[ρου ·
ἔθηκαν δὲ οἱ μὲν περὶ Ν] . . . . . Ἀντιπάτρου ὄντ[ες
5 . . . . . ἐν τῶι..... καιδεκάτ]ωι δόμωι τῶι κατὰ τὸ
νότιομ μέρος τόν τε γωνιαῖον τὸν κατὰ πρό]δομον Δημητρίου καὶ
ἐκ τῆς ἐκτὸς λίθους τεσσαράκοντα ἐπ]τὰ τῶν τὸ πάχ[ος
....ημιποδίων, ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου] Δημητρίου, δεύτε[ρον
. . . . . ., τρίτον, τέταρτον. . . . . .] ου, πέμπτον Μοιρέου,
10 ἕκτον . . . . . .] Ἀπολλωνίου,
. . . . . καιδέκατ]ον Εὐτύχου,
. . . . . πεν]τεκαιδέκατον,
ἑκκαιδέκατον, ἑπτακαιδέκατον Μολπα]γόρου, ὀκτωκαιδέ[κατον,
ἐννεακαιδέκατον, εἰκοστὸν. . . . . ., ἕν]α ἐπὶ τοῖς εἴκοσ[ι....,
15 δεύτερον, τρίτον. . . . . ., τέτ]αρτον, πέμπτο[ν . . . . . .
. . . . . ἕνατο[ν Μεγακλείους,. . . . . .
. . . . . ἕνα ἐπὶ τοῖς τριάκοντα Ἀπ]ολλωνίου, δεύ[τερον
. . . . . ἕκτον, ἕβδ]ομον ἱεροὺς, ὄγδοο[ν,

ἕνατον....., τεσσαρακοστὸν Καλ]λικράτου, ἕνα ἐπὶ τοῖς
20 τεσσαράκοντα ἱερὸν, δεύτερον, τρίτον Καλλι]κράτου, τέταρτον, πέμπτον
....., ἕκτον, ἕβδομον..... · ἐγ δὲ τῆς ἐντ]ὸς τῶν τὸ πάχος
... ημιποδίων λίθους ὀκτὼ, ὧν τὸμ πρῶτ]ον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου Ἀρέσκου,
δεύτερον ἱερὸν, τρίτον, τέταρ]τον Εὐτύχου, πέμπτον
ἕκτον....., ἕβδομον Καλλικράτ]ου, ὄγδοον Εὐτύχου, καὶ δια-
25 τοίχους λίθους ἑπτὰ,] ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου
τοίχου ἱερὸν, δεύτερον, τρίτον Κ]αλλικράτου, τέταρτον ἱερὸν,
πέμπτον....., τοὺς δὲ] δύο Ἀπολλωνίου · ἐν δὲ τοῖς
μεταστυλίοις τῶν τὸ πάχος... ημι]ποδίων λίθους τριάκοντα,
ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τῆς νοτίου π]αραστάδος ἱερὸν ἄγραφον, δεύτερο[ν
30 ....., τρίτον, τέτα]ρτον Καλλικράτου, πέμπτον,
ἕκτον....., ἕβδομον, ὄγ]δοον Ἐπικράτου, ἕνατὸν ἱερὸν, δέκατο[ν,
ἑνδέκατον....., δ]ωδέκατον Μεγακλείους, τρ[εισκαι-
δέκατον....., τεσ]σαρεσκαιδέκατον, πεντεκαιδέκα[τ-
ον....., ἑκκαιδέκατον.... ικ]ράτου, ἑπτακαιδέκατον Ἀσκληπιο[δώ-
35 ρου, ὀκτωκαιδέκατον ἱερὸν, ἐννεα]καιδέκατον Καλλικράτου,
εἰκοστὸν ἱερὸν, ἕνα ἐπὶ τοῖς εἴκοσι, δεύτ]ερον, τρίτον, τέταρτον, πέμπτον
....., ἕκτον, ἕβδομον.... ικ]ράτου, ὄγδοον ἱερὸν, ἕνατον,
τριακοστὸν..... · κ]αὶ συμπλεύρους εἴκοσι, ὧν τὸμ πρῶτον
ἀπὸ τ.....]ου, δεύτερον Εὐτύχου, τρίτον
40 ἱερὸν, τέταρτον, πέμπτο]ν Πρώτου, ἕκτον Μεγακλείους, ἕβδομο[ν,
ὄγδοον, ἕνατον.....,] δέκατον, ἑνδέκατον Μολπαγόρου,
δωδέκατον ἱερὸν, τρεισκαιδέκατον] Μολπαγόρου, τεσσαρεσκαιδέκατον,
πεντεκαιδέκατον, ἑκκαιδέκα]τον Καλλικράτου, τοὺς δὲ τέσσαρα-
ς ἱερούς · ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λίθ]ο[υς πετρίν]ους τεσσαράκοντα ἐπ[τά,
45 ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ γωνιαίου] τοῦ [κατὰ] πρόδομον ἱερὸν, δεύτερο[ν,
τρίτον....., τ]έταρτον Ζωπυρίωνος, πέμπτον
ἱερὸν, ἕκτον, ἕβδομον, ὄγδοον Ἀρτ]εμιδώρου, ἕνατον, δέκατον ἱερούς,
ἑνδέκατον, δωδέκατον....., τ]ρεισκαιδέκατον, τεσσαρεσκαιδέκατο-
ν....., πεντεκαιδέκατον, ἑκκαιδέκα]τον, ἑπτακαιδέκατον Εὐπείθου,
50 ὀκτωκαιδέκατον, ἐννεακαιδέκ]ατον [ἱερο]ὺς, εἰκοστὸν Ἀρτεμιδώρου,
ἕνα ἐπὶ τοῖς ἕικοσι ἱερὸν, δεύ]τερον, τρίτον, τέταρτον Ἀρτεμιδώρ[ο-
υ, πέμπτον ἱερὸν, ἕκτον Ἀρτεμιδ]ώρου, ἕβδομον Ζωπυρίωνος, ὄγδοον,
ἕνατον.... ....., τριακοστ]ὸν ἱερὸν, ἕνα ἐπὶ τοῖς τριάκοντα,
δεύτερον, τρίτον....., τέτ]αρτον ἱερὸν, πέμπτον Στράτωνος,
55 τοὺς δὲ τέσσαρας καὶ τὸν τεσσ]αρακοστὸν ἱεροὺς, ἕνα ἐπὶ τοῖς
τεσσαράκοντα....., δεύ]τερον Στράτωνος, τρίτον Ζωπυρίων[ος,
τέταρτον, πέμπτον, ἕκτον..... ω]νος, ἕβδομον ἱερόν · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τ[οῦ
θυραίου τοίχου τὸν παράθυρον Ἀ]πολλωνίου, ἐγ δὲ τῆς ἐκτὸς τῶν
τὸ πάχος... ημιποδίων λίθους πέ]ντε. ὧν τὸ[ν προ· τῶι παραθύρωι ἱερ[ὸ-
60 ν, δεύτερον....., τρίτον, τ]έταρτον Καλλικράτου, πέμπτον ἱερό-
ν · ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς τῶν τὸ πάχος.... ημι]ποδίων λίθους τρεῖς, ὧν τὸν πρὸς τῶ[ι

παραθύρωι ἱερὸν, τὸν δεύτερον δ]ὲ καὶ τὸν διαφράσσοντα τὴν ἀνάβασ-
ιν..... · ἀντέθηκαν δὲ τούτοις] πετρίνου(ς) ἕξ, τοὺς πέντε ἀπὸ τοῦ
παραθύρου ἱερούς, ἕκτον.....] ωνος · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ θυραίου τοίχ-
65 ου τοῦ λαβυρίνθου λίθους δύ]ο τῶν τὸ πάχος πενθημιποδίων,
ὧν τὸν..... Ἀπολλ]ωνίου, δεύτερον ἱερόν · ἀντέθηκαν δ[ὲ
τούτοις πετρίνους δύο, τὸμ μὲν ἱερὸν,] τὸν δὲ Στράτωνος · ἔθηκα[ν δὲ καὶ
ἐπὶ τοῦ μεσοτοίχου τοῦ λαβυρίνθου λίθο]υς τρεῖς τῶν τὸ πάχος
... ημιποδίων, ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τ]οῦ θυραίου Ἀπολλωνίου, τοὺς δὲ δύ-
70 ο ἱερούς · ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λί]θους πετρίνους τρεῖς,
ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου ἱ]ερὸν, δεύτερον Ζωπυρίωνος,
τρίτον..... · ἔθηκαν δὲ καὶ] ἐν τῶι τρεισκαιδεκάτωι δόμωι
τῶι κατὰ τὸ..... μέρος βα]σμιαῖον Καλλικράτου καὶ τὸν
πρῶτον ἀπὸ τοῦ βασμιαίου καὶ τὸν πρ]οσκείμενον τούτωι ἐπὶ τοῦ
75 θυραίου τοίχου ἱερούς · ἔθηκα]ν δὲ καὶ ἐν τῶι τεσσαρεσκαιδεκάτ[ωι
δόμωι τόν τε πρῶτον ἀπὸ τ]ούτου βασμι[αῖ]ον ἱερὸν καὶ τὸν
ἀντικείμενον....] τον Ζωπυρίωνος · καὶ ἐπὶ τοῦ μεσοτοίχ[ο-
υ λίθους δύο, τὸμ μὲν πενθ]ημιπόδιον Καλλικράτου, τὸν δὲ
τριημιπόδιον..... ·] καὶ ἐν τῶι πεντεκαιδεκάτωι δόμω-
80 ι γωνιαῖον τὸν κατὰ πρόδομον], τὸν κατὰ τὸ νότιον μέρος, ἱερὸν
καὶ τὸν προσκείμεν]ον [ἱερ]όν · καὶ τῶν τὸ πάχος
τριημιποδίων λίθους πέντε ὧν τ]ὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ παραγωνίο-
υ ἱερὸν, δεύτερον....., τρ]ίτον Μολπαγόρου, τέταρτον ἱερὸν,
πέμπτον.. ..... · καὶ ἐκ τῆ]ς ἐντὸς ἕκτομον τὸν κείμενον
85 ἐπὶ τῆς..... παραστάδος Ε]ὐτύχου καὶ συμπλεύρους τρεῖς,
ὧν τὸν προσκείμενον τῶι ἑκτόμ]ωι ἱερὸν, δεύτερον Ἀπολλωνίου,
τρίτον..... · καὶ τῶν τὸ πάχ]ος πενθημιποδίων λίθους ἕξ,
ὧν τὸν πρῶτον ἀπὸ τῆς.....] παραστάδος Καλλικράτου,
δεύτερον....., τρίτον.....,] τοὺς δὲ λοιποὺς ἱερούς ·
90 ἀντέθηκαν δὲ τούτοις λίθους π]ετρίνους ἕξ, τὸν προσκείμενον
τῶι γωνιαίωι καὶ τὸν πρῶτο]ν ἀπὸ τοῦ παραγωνίου Εὐπείθου,
τρίτον ἱερὸν, τέταρτον Ε]ὐπείθου, τοὺς δὲ δύο Ἀρτεμιδώρο[υ.

Vac. 0m 73.

L'inscription comprend deux parties distinctes, en dehors de l'intitulé où sont nommés les deux éponymes : stéphanéphore et prophète, et les fonctionnaires plus ou moins directement intéressés à l'entreprise : trésoriers de service dans le temple et architecte.

Ces deux parties, que nous étudierons successivement, sont :

1° Un compte des sommes dépensées dans l'année pour la pose et pour la taille (A 5-22); il est rendu par le commissaire de la construction du temple.

2° Un état détaillé des travaux de pose accomplis dans l'année (A 23-129 ; B 1-92).

L'intitulé a été gravé en vedette : « Étant stéphanéphore Éché... fils de N., prophète Aristeidès fils de Polyxén... ; étant trésoriers et de service dans le temple Pisaios fils de Po....., N. fils de N. ; étant architecte Klé....., fils de N. » Aucun de ces noms propres ne se retrouve dans les inscriptions de Didymes ou de Milet actuellement publiées[1]. Aussi bien nous laissons de côté dans cette étude tout problème de chronologie, pour nous attacher aux questions administratives et techniques, que soulève l'examen du compte et de l'état des travaux[2].

II

Le compte proprement dit tient en moins de vingt lignes (A 5-22).

Avant d'en donner la traduction, il me faut justifier quelques-unes des restitutions proposées.

L. 7 : ἐν τῶι ναῶι. L'état descriptif des travaux de pose ne laisse aucun doute sur la restitution. C'est dans les différents murs du naos qu'ont été posés les 328 carreaux de marbre et les 147 carreaux de pierre portés en compte aux lignes 8-13 : nous les retrouverons dans l'état détaillé.

Un second paragraphe commence à la l. 13. La seule répétition du verbe ἐτέθησαν suffit à nous apprendre que ces 170 carreaux n'ont pas été posés dans les murs du naos ; nous ne les retrouverons d'ailleurs pas dans l'état détaillé. Comme ce sont des carreaux de pierre, je restituerais volontiers soit : ἐν τῶι στρώματι τοῦ ναοῦ, c'est-à-dire dans le dallage du temple et très probablement de l'intérieur du temple[3], soit : ἐν ταῖς ἀποχαράξεσιν, c'est-à-dire encore dans l'intérieur du temple où j'ai proposé de placer les ἀποχαράξεις[4].

---

1. A moins qu'il ne faille restituer à la ligne 1 : ἐπὶ στεφανηφόρου Ἐχε[βούλου τοῦ Λίχα. Échéboulos fils de Lichas a été trésorier des richesses sacrées (*C. I. G.*, 2853. Cf. B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 198). Le nom d'Échéboulos se lit sur une monnaie de Milet, de la collection Hunter (G. Macdonald, *Catalogue of greek Coins in the Hunterian Collection*, II, 1901, p. 355, n° 8) ; et de la collection du Musée Britannique (Barclay V. Head, *Catalogue of greek Coins of Ionia*, 1892, p. 191, n° 83).

2. La chronologie des inscriptions de Milet sera désormais singulièrement facilitée par la découverte, faite à Milet même, en 1903-1904, de sept listes d'éponymes. Voy. Th. Wiegand, *Vierter vorläufiger Bericht über die Ausgrabungen der königlichen Museen zu Milet*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1905, p. 543. On possède aujourd'hui les noms des stéphanéphores ou aïsymnètes, c'est-à-dire des fonctionnaires éponymes, pour 434 années, soit pour la période de 523 à 260 avant J.-Chr. sans lacune, pour le milieu du deuxième siècle, pour la période comprise entre environ 89 avant J.-Chr. et 20 après. L'importance de la découverte est considérable et l'on devine sans peine tout ce qu'y gagnera l'histoire du Didymeion.

3. Il va de soi que ces pierres ne pouvaient servir que de substruction au dallage : le dallage était de marbre. Voy. E. Pontremoli et B. Haussoullier, *Didymes*, p. 62.

4. *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 187.

A la ligne 16 commence un troisième paragraphe. Le seul détail qui puisse nous guider dans la restitution du verbe placé en tête est le prix très élevé du travail : 30 drachmes par pied cube. Il ne s'agit évidemment pas d'un travail de pose (θέσις), mais de taille (τομή, cf. A 21). Or un fragment de compte découvert en 1873 par Rayet « dans la fouille du pronaos[1] » nous fournit, semble-t-il, le verbe qui nous manque. Voici le fragment tout entier, d'après la copie de Rayet (Carnet II, Fouilles Hiéronda). Je n'ai malheureusement pas retrouvé l'estampage qui portait le n° 8.

« Hiéronda. Fouilles du temple. Fragment de bloc de marbre blanc, cassé de tous côtés. Petits caractères assez nets ».

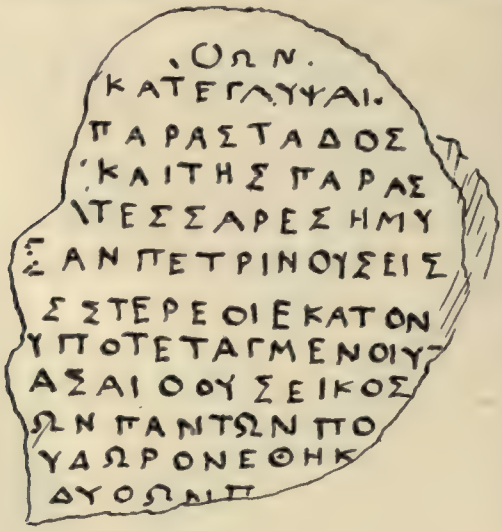

. . . . . ων . . . . . .
. . . . . 'κατέγλυψαν [δὲ . . . . .
. . . . . .τῆς]παραστάδος[τῆς. . . . . .
. . . . . υ καὶ τῆς παρασ[τάδος τῆς . . . . . ., ὧν πάντων πόδες
5. στερεοὶ ἑκατὸν δεκ]ατέσσαρες ἥμυ[συ · ἔτεμον
δὲ καὶ ἐπελέκη]σαν πετρίνους εἰς [το . . . . . .,
ὧμ μέτρημα πόδε]ς στερεοὶ ἑκατὸν . . . . . .
Ἔθηκαν δὲ οἱ μὲν]ὑποτεταγμένοι ὑπ[ὸ Ν . . . . ., ἀρχόμενοι
ἀπὸ τῆς .... της χώρ]ας (λ)ίθους εἴκοσ[ι καὶ . . . . .
10. . . . . ., ὧν πάντων πό[δες στερεοὶ
. . . . . ἥμυσ]υ, δῶρον · ἔθηκ[αν δὲ . . . . .
καὶ. . . . . .] δύο, ὧν π[άντων πόδες στερεοὶ . . .[2]

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 77.
2. Toutes ces restitutions peuvent être tenues pour certaines, mais il est clair que je ne garantis pas la coupure des lignes.

Le mot κατέγλυψαν, très lisible à la ligne 2 du fragment Rayet, me semble convenir parfaitement à la ligne A 16 de notre inscription, mais dès le premier mot de la ligne suivante (A 17), nous nous heurtons à une grave difficulté : comment un travail de sculpture peut-il être payé au mètre cube (στερεοὶ πόδες) au lieu du mètre carré ? Nous voyons bien dans les comptes de l'Érechtheion que l'exécution en marbre des figures de deux pieds de haut qui ornaient la frise coûtait en moyenne 60 drachmes[1], soit 30 drachmes par pied[2], mais comment admettre le mode de règlement de compte que nous ferait connaître notre inscription ?

Ce qui ajoute à la difficulté, c'est que nous ignorons la partie du temple qui a reçu cette décoration sculpturale. Le voisinage, dans le fragment Rayet, du verbe κατέγλυψαν et du mot παραστάς qui — nous le verrons plus loin — désigne, avec un adjectif différent, chacun des quatre côtés de l'intérieur du naos, nous autorise à penser que c'est la παραστάς elle-même qui a été décorée, mais peut-il s'agir de la frise, dont la décoration consistait en griffons, rinceaux et lyres[3] ? Devons-nous admettre que la décoration de la frise était payée à tant du pied cube d'épannelage[4] ?

L. 17-19. On a sculpté 660 pieds cubes plus une fraction qu'il nous est facile de déterminer, puisque nous possédons les derniers éléments du prix. La fraction est $\frac{1}{24}$, correspondant à 1 drachme, 1 obole $\frac{1}{2}$, mais nous ignorons comment elle était désignée à Milet. D'ordinaire dans les textes de cette série, on ne porte pas en compte les fractions de pied inférieures à un palme (δῶρον $= \frac{1}{4}$), mais on ne pouvait négliger ici $\frac{1}{24}$, puisqu'il correspond à plus d'une drachme. Dans une autre série de comptes, tous les nombres, nombres entiers et fractions, sont exprimés en chiffres.

Les lignes 19-20 présentent quelques difficultés, mais la solution — je l'espère — n'en paraîtra douteuse à personne. La restitution ἀφαιρουμένο[υ est certaine, de même que la signification du verbe, qui s'est également rencontré dans un autre compte d'une autre série[5] : ἀφαιρεῖν, c'est déduire, soustraire. Une soustraction aboutit

---

1. *Inscr. gr.*, I, n° 324, p. 174, fr. *c*, col. I, ligne 1 suiv. Cf. A. Choisy, *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, p. 162, et W. Kolbe, *Ath. Mitth.*, XXVI (1901), p. 228.
2. Sur le pied adopté à l'Érechtheion, voy. A. Choisy, *Ibid.*, p. 157, note 1.
3. Voy. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 77 suiv.
4. Nous aurions alors le droit, en empruntant à un autre compte de Didymes le mot κοσμοφόρος, qui est employé pour la frise de la grande porte du temple (*Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 165), de compléter ainsi la ligne 16 : κατέγλυψαν δὲ καὶ τοῦ κοσμοφόρου, οὗ μέτρημα...
5. Le passage sera publié plus loin, p. 250.

à un reste auquel conviennent les mots αἱ λοιπαὶ δραχμαί. Quant à la somme ou quotité soustraite, nous pouvons la retrouver en nous aidant des chiffres conservés. Ceux-ci justifient pleinement les restitutions que j'ai introduites dans le texte. De la somme de 19 801 drachmes 1 obole $\frac{1}{2}$ il a été déduit 6 600 dr. 2 ob. $\frac{1}{2}$, soit un tiers. En effet

$$\begin{array}{rl} & 13\,[200^{\text{dr.}}\ 5^{\text{ob.}}] \\ + & [6\,600^{\text{dr.}}\ 2^{\text{ob.}}\ \frac{1}{2}] \\ \hline = & 19\,801^{\text{dr.}}\ 1^{\text{ob.}}\ \frac{1}{2} \end{array}$$

Comment faut-il donc entendre cette déduction, ou plus exactement cette réduction? De quel droit la cité l'a-t-elle imposée aux ouvriers ? Le prix de 30 drachmes par pied avait été fixé dans la série des prix (τιθεμένου... τοῦ ποδός, et le commissaire était tenu de l'inscrire : pourquoi a-t-il été abaissé d'un tiers ? Parce que ces ouvriers sont les esclaves du dieu : ce sont des esclaves du dieu qui ont posé, taillé, sculpté ; ce ne sont pas des ouvriers libres.

Nous étudierons, dans un autre article, la condition de ces esclaves, que le dieu nourrit et entretient, qu'il fournit d'outils, etc., mais, en passant, modifions légèrement la conclusion que M. H Francotte, dans son important ouvrage sur *l'Industrie dans la Grèce ancienne*, avait tirée de l'examen sommaire des comptes du Didymeion. Je m'étais fait un plaisir de les lui communiquer et il avait aussitôt vu la difficulté principale : « On peut se demander, dit-il au tome II, p. 99, si les sommes portées pour les esclaves du Temple ont été réellement décaissées. Il n'y a pas de doute à cet égard : cet argent a été réellement versé par l'État, le Temple a été crédité de la valeur que représentait le travail de ses ouvriers. » La réponse est juste, mais la règle posée souffre quelques exceptions. Dans le cas présent le dieu, c'est-à-dire le temple, n'a reçu qu'une partie de la valeur représentée par le travail de ses esclaves : il a subi une réduction d'un tiers. L'état de la caisse des travaux ne permettait pas de lui en payer la totalité. Nous verrons de même, dans un autre compte d'une autre série, que, pour rétablir l'équilibre du chapitre, on a pris une mesure plus radicale : on a simplement supprimé le salaire des muletiers du dieu et des mules sacrées.

Le tableau suivant résumera toutes les dépenses inscrites aux lignes 7-20.

Pose (θέσις)

	Dr.	Ob.
Marbre : 328 carreaux	15 432	»
Pierre : 147 —	1 414	»
— : 170 —	1 214	3

Taille (τομή)

Marbre : 660 pieds $\frac{1}{4}$. Prix fixé . 19 801 dr. 1 ob. $\frac{1}{2}$

Prix réduit de $\frac{1}{3}$. . . .	13 200	5
	31 261	2

Ce total était inscrit à la ligne 21, l'avant-dernière du compte, mais les lignes 21-22 sont fort embarrassantes et il ne sera pas inutile de les reproduire ici :

21 Τὸ δὲ πᾶν θέσεως καὶ τομῆς εἰργ[ασμένοις
22 ὄντες τριάκοντα, δραχμὰς τρι[σχιλίας

A la ligne 21 il manque, après la restitution certaine du participe εἰργασμένοις, environ 25 ou 27 lettres. La ligne 22 pouvait être un peu plus courte ; c'est en effet la dernière du compte et, qu'elle fût remplie ou non, le lapicide ne pouvait se dispenser de mettre à la ligne l'état descriptif des travaux.

La même rubrique se lit à la fin d'un compte inédit :

24 Τὸ δὲ πᾶν θέσεως καὶ τομῆς εἰργασμέ[νοις + 36 ou 38 lettres
25 τρισχιλίας τριακοσίας τριάκον[τα
Vac.

La même difficulté se présente donc au même endroit des deux inscriptions : dans l'une comme dans l'autre, il faut expliquer le passage du nominatif δραχμαί, que nous restituons à coup sûr après εἰργασμένοις, à l'accusatif δραχμάς de la ligne suivante. Mais comme je ne suis pas sûr que les mêmes explication et restitution conviennent aux deux textes, je laisse le second de côté.

La somme de [3 000 dr], à la ligne A 22 de notre compte, représente évidemment le salaire total de 30 ouvriers dont nous ignorons la spécialité. Un compte inédit, d'une autre série, nous permettra de la déterminer. J'en transcris toute la fin, d'autant plus volontiers que j'y ai déjà fait allusion dans des explications données plus haut :

58 ... Λοιπαὶ περίεισιν ἐν τοῖς ἔργοις δραχμ[αὶ... Ἠργάσαντο δὲ καὶ τέκτονες
59 ὄ]ντες Β, καθότι τέθεικαν οἱ ἐγλογισταὶ, [ὡς ἑκάστου δραχμῶν ΡΜΗϹ, δρα-

60 χμαὶ ΣϘΖ=, ὥστ' ἂν ὑπεραντηλῶσθαι εἰς α[ὐτοὺς, εἰ μὴ ἦσαν ἀφηιρημέ-
61 νοι οἵ τε ἱεροὶ παῖδες καὶ αἱ ἡμίονοι[1] · ἀφαιρου[μένων δὲ τούτων ἐκ
62 τοῦ εἰς τοὺς τέκτονας ὑπεραντηλώματ[ος, περίεισιν δραχμαὶ...

Vac.

Ainsi, dans les deux comptes, les τέκτονες viennent immédiatement à la fin, à la suite des esclaves du dieu. Sur leur condition, nous avons un renseignement certain : ce ne sont pas des esclaves du dieu. S'ils avaient été des ἱεροὶ παῖδες, pourquoi n'aurait-on pas supprimé tout simplement leur salaire, cause du déficit, au lieu de supprimer celui des muletiers ? Pourquoi encore feraient-ils, dans les deux comptes, l'objet d'un chapitre spécial ? Ce sont des ouvriers salariés (μίσθιοι).

Nous sommes donc amené à restituer comme il suit la fin de la ligne 21 : ἠργάσαντο δὲ καὶ (ou ὁμοῦ εἰργασμένοι) τέκτονες | ὄντες τριάκοντα, δραχμὰς τρι[σχιλίας... L'emploi de l'accusatif, dans les comptes où se rencontre cette rubrique, est au moins aussi fréquent que celui du nominatif.

Mais si le lecteur veut bien se reporter au tableau que j'ai dressé plus haut, il y verra qu'il nous faut déjà loger dans la fin de la même ligne 21 une somme considérable : 31 261$^{dr.}$ 2$^{ob.}$. Or, la place nous manque, ainsi qu'il est facile d'en juger par la transcription suivante :

21 Τὸ δὲ πᾶν θέσεως καὶ τομῆς εἰργ[ασμένοις δραχμαὶ τρισμύριαι χίλιαι διακόσιαι ἑξήκοντα μία, ὀβολοὶ δύο · ἠργάσαντο δὲ καὶ τέκτονες

Les restitutions étant certaines d'une part, très probables de l'autre, j'estime qu'il m'est permis de recourir à l'hypothèse, pourtant trop facile, d'une erreur du lapicide. Je crois qu'il a passé toute une ligne. Ce serait, dans la même page, la troisième faute. A la ligne 11, il a écrit τεσαράκοντα pour τεσσαράκοντα, à la l. 14 λίθι pour λίθοι. Ce sont fautes légères et la seconde sera commise plus d'une fois ; la troisième, je le reconnais, est singulièrement plus grave. Je n'en adopte pas moins le texte ainsi restitué dans la traduction que je joins à cette première partie de mon étude.

(A 6-22.)

« Compte rendu par Dionysiklès fils de Sosthénès, commissaire de la construction du temple d'Apollon Didyméen.

---

1. Les ἱεροὶ παῖδες dont on déduit le salaire sont les ἡμιονηγοί, qui sont nommés à la ligne 57. Il ne peut être question de l'ensemble des esclaves du dieu. Les mots αἱ ἡμίονοι qui suivent immédiatement empêchent toute confusion.

Travaux accomplis par les esclaves du dieu.

§ 1. — On a posé dans le temple 328 carreaux de marbre blanc, mesurant 3 858 pieds cubes Le pied étant fixé à $4^{dr.}$, le total est de : $15\ 432^{dr.}$.

§ 2. — On a posé 147 carreaux de pierre, mesurant 1 414 pieds cubes. Le pied étant fixé à $1^{dr.}$, le total est de : $1\ 414^{dr.}$.

§ 3. — On a posé dans.. .... 170 carreaux de pierre, mesurant 1 214 pieds cubes $\frac{1}{2}$. Total : $1\ 214^{dr.}\ 3^{ob.}$.

§ 4. — On a sculpté 660 pieds cubes $\frac{1}{24}$ de [la frise]. Le prix étant fixé à $30^{dr.}$, le total est de : $19\ 801^{dr.}\ 1^{ob.}\ \frac{1}{2}$.

Total, après déduction d'un tiers : $13\ 200^{dr.}\ 5^{ob.}$.

§ 5. — Total des frais de pose et de taille : $31\ 261^{dr.}\ 2^{ob.}$.

§ 6. — Ont travaillé aussi 30 ouvriers [salariés]. Dépense : $3[990^{dr.}]$. »

En résumé, $35\ 251^{dr.}\ 2^{ob.}$ ont été portées au compte de Dionysiklès. Cette somme ne représente évidemment qu'une partie des dépenses faites dans l'année pour la construction du temple d'Apollon Didyméen : celles qui se rapportent aux travaux de construction surveillés par Dionysiklès. D'autres dépenses étaient inscrites sur d'autres comptes. Il fut un temps — nous le verrons dans un prochain article — où toutes les dépenses figuraient sur un compte unique et les textes de cette série nous fournissent les rubriques des chapitres qui nous manquent aujourd'hui, par exemple :

Carrières. Entretien des voies d'accès. Exploitation.
Transport à Panormos et de Panormos aux chantiers du temple.
Nourriture et entretien des esclaves du dieu et des ouvriers salariés.
Machines, outils.
Etc., etc.

Puis, semble-t-il, pour éclairer davantage tous ceux qui s'intéressaient au succès de la colossale entreprise et qui en supportaient les frais, pour satisfaire plus largement leur curiosité, leur ambition, leur vanité, on en vint à ces comptes séparés, mieux ordonnés et plus détaillés, témoins durables de la grandeur de l'effort et du sacrifice.

Le compte que je viens de publier ne saurait d'ailleurs être rapproché d'aucun de ceux que nous ont donnés Délos, Delphes, Livadie, l'Attique, Épidaure, Trézène. Il en est de même de l'état descriptif qu'il me reste à étudier.

II

L'état détaillé des travaux se présente sous la forme d'un long procès-verbal, ou plus exactement d'une série de procès-verbaux. Il semble que l'épistate ou commissaire de la construction du temple ait joint bout à bout les états d'avancement que lui remettaient les chefs d'équipe à la fin de chaque travail. Dans ces conditions, l'étude de ce long texte, qui ne compte pas moins de 199 lignes, ne saurait être conduite paragraphe par paragraphe. Il me faut évidemment grouper ces paragraphes, selon qu'ils se rapportent à des travaux entrepris aux mêmes endroits du temple et qu'ils se font suite l'un à l'autre.

Et d'abord, puisque nos Milésiens en sont encore à la construction des murs de leur grand temple, puisqu'il n'est rendu compte que de l'élévation desdits murs — je ne parle pas de la pose d'un demi-tambour de colonne placé en avant d'un mur que nous aurons à déterminer, — l'ordre que nous devons suivre s'impose de lui-même. Tous les murs du Didymeion présentant des caractères communs, nous aurons à les indiquer, puis nous rechercherons de quels chantiers proviennent marbre et pierre. Abordant ensuite les travaux mêmes, nous devrons commencer par nous orienter dans l'énorme édifice et du même coup dans la longue inscription. Enfin des études de détail seront consacrées à différentes parties du temple.

Appareil des murs. Fourniture des carreaux de marbre et de pierre.

C'est à Albert Thomas que revient le mérite d'avoir décrit avec exactitude l'appareil des murs du Didymeion. On lit à la page 79 de son Mémoire[1] : « C'est à l'occasion de la fouille des deux colonnes existantes de la façade latérale nord du temple qu'il a été possible d'étudier d'une façon plus précise le système de construction des murs. En ce point, le mur du péristyle, déblayé dans toute sa hauteur, montrait huit assises de $0^{m}59$ chacune, parfaitement réglées, et dont les joints sont d'une exécution parfaite. Le mur est composé de deux *carreaux* en marbre formant parement, et, entre eux, d'un bloc de pierre rectangulaire. Ce système donne à la muraille trois blocs en largeur. » Ajoutons qu'il a été appliqué à tous les murs du Didymeion. Les blocs de marbre sont désignés

1. *Milet et le golfe Latmique*, II.

dans nos comptes par les mots λευκοὶ λίθοι ; les blocs de pierre, par πέτρινοι λίθοι.

La présente inscription ne nous guide pas jusqu'aux carrières d'où les blocs de marbre et de pierre ont été extraits, mais seulement — si l'interprétation qui suit est exacte — jusqu'aux chantiers, tout voisins du temple, où les blocs ont été retaillés avant d'être livrés aux esclaves du dieu qui les ont posés.

Dans tous les comptes appartenant à la même série que celui-ci, il n'est pas posé un bloc de marbre ou de pierre, carreau d'appareil courant ou autre, sans qu'il soit joint au numéro ou à la désignation du bloc une des trois mentions que voici :

1° ἱερὸν ou ἱερός. L'accusatif, beaucoup plus fréquent, dépend du verbe ἔθηκαν ou ἀντέθηκαν. Le nominatif tient à une autre tournure, notamment à l'emploi du relatif ὧν : ὧν ὁ πρῶτος ἱερός.

2° ἱερὸν ἄγραφον.

3° Un nom propre au génitif.

Je traduis :

1° Bloc livré par les esclaves du dieu ;

2° Bloc livré par les esclaves du dieu, mais ne portant pas d'inscription ;

3° Bloc livré par N.

J'entends que dans les chantiers le travail de taille a été fait tantôt par des esclaves du dieu, tantôt par des entrepreneurs. On ne peut, en effet, traduire : bloc posé par les esclaves du dieu, bloc posé par N., puisque, d'après le compte même, tout le travail de pose a été fait par les esclaves du temple et que le seul sujet des verbes ἔθηκαν et ἀντέθηκαν est οἱ ἱεροὶ παῖδες.

Donc il faut nous représenter des escouades d'esclaves sacrés travaillant à la taille. D'autres sont occupées, sur la route de Panormos à Didymes, au transport des blocs ; d'autres, dans les carrières, à l'extraction et au premier transport.

Pour les ouvriers libres (ouvriers ou entrepreneurs) qui ont livré des blocs de marbre ou de pierre, il ne sera pas sans intérêt de relever leurs noms :

Marbre.	Pierre.
Apollonios,	Artémidoros,
Areskos,	Eupeithès,
Asklépiodoros,	Zopyrion,
Démétrios,	Straton.
Épikratès,	
Eutychès,	

Kallikratès,
Ktéson,
Mégaklès,
Milètos,
Moiréas,
Molpagoras,
Néon,
Nikomachos,
Protos.

Les mêmes noms reviennent constamment dans d'autres comptes, qui ne nous fournissent que deux noms de marbriers nouveaux (Théodotos et Pythis), et jamais il n'y a de confusion entre les deux listes : jamais un marbrier ne livrera un bloc de pierre, jamais un bloc de marbre ne sera livré par les ouvriers, beaucoup moins nombreux, qui travaillent la pierre[1]. Ce sont deux catégories, presque deux métiers différents. Le mot λευκουργοί, qui se trouve dans un compte d'une autre série, convient peut-être à la première[2] ; pour la seconde, je ne sais si on pourrait lui appliquer le mot λατόμοι qui désigne proprement les carriers.

Pour reconnaître la provenance des blocs qui devaient prendre place dans les murs, il suffisait à l'épistate de lire la marque ou inscription gravée sur chacun d'eux. Puisqu'il prend soin — nous l'avons vu plus haut — de noter ceux qui n'en portent pas, c'est évidemment que la marque était de règle. Il va de soi que les blocs sans inscription proviennent des esclaves du dieu et non des ouvriers libres : ceux-ci se seraient bien gardés d'omettre une formalité nécessaire au paiement de leur salaire, tandis que les esclaves du temple pouvaient se montrer plus négligents, n'ayant pas de salaire à recevoir.

Nous n'avons pu, dans les fouilles de 1895 et 1896, étudier les murs du naos. A l'endroit du long côté Nord où nous avons atteint et dégagé le mur, les blocs ne portaient plus d'inscription, parce qu'ils avaient été ravalés. Mais nos devanciers du XVIIe siècle, qui avaient vu le même mur beaucoup mieux conservé, beaucoup plus haut, avaient été frappés de ces marques et ils en ont relevé

1. Cette règle m'a aidé dans la restitution de certains passages, notamment à la ligne B 77 où le mot ἀντικείμενον est rendu nécessaire par la présence du nom propre Ζωπυρίωνος.

2. Λευκουργοί s'est rencontré dans une inscription de Kefer Nebo (Cyrrhestique), du troisième siècle de notre ère (*Bull. de Corr. hellén.*, XXVI (1902), p. 182). M.V. Chapot traduit : ceux qui font les enduits, et renvoie à une inscription d'Aphrodisias (*C.I.G.*, 2749), où Bœckh propose de traduire λευκουργεῖν par γυψοῦν. Le sens est au moins douteux : il ne l'est pas dans le compte de Didymes.

un certain nombre. On en trouvera, par exemple, dans le dessin ci-joint, dont l'original remonte à 1673[1]. Le pan de mur qui en occupe la droite fait, à n'en pas douter, partie du long mur Nord

Ruines du Didymeion. Vue prise en 1673.

et à la neuvième assise nous y lisons les premières lettres d'un nom que nous connaissons déjà. Il faut en effet restituer :

I[E
ΜΙΛ(ήτου).

En 1765, Chandler notait encore : « Nombre des blocs qui sont au pied du côté Nord du temple portent une ou deux ou plusieurs lettres ; sur quelques-uns on lit ΕΟΔΟ ou /ΗΘΕΝ[2] ». Nous retrouvons encore là un nom connu, celui du marbrier [Θ]εοδό(του).

1. J'emprunte cette figure à l'ouvrage que j'ai publié avec E. Pontremoli, *Didymes*, p. 18. J'adresse tous mes remerciements à l'éditeur, M. Ernest Leroux, qui a bien voulu mettre le cliché à ma disposition.

2. Voy. *Ionian Antiquities* published by Order of the Society of Dilettanti, I, 1769, p. 47.

Ces courtes inscriptions ne laissent pas d'être embarrassantes et nous ne pouvons aborder en passant cette question, plus longue et plus compliquée qu'elle ne paraît. Nous nous bornerons ici à deux observations.

Si l'on m'accorde que les deux marques citées et restituées plus haut sont bien celles de deux ouvriers libres, Milètos et Théodotos, comment faut-il expliquer les deux lettres IE ? La restitution en est d'autant moins douteuse que, sur un bloc des degrés de la façade principale, j'ai lu IEP. Il faut donc entendre : ἱερ[ὸς λίθος. pierre appartenant au temple Ces lettres auraient donc été gravées les premières ; le nom abrégé de Milètos et celui de Théodotos ne l'auraient été que plus tard. Il nous resterait alors à savoir quelle marque était gravée sur les blocs livrés par les esclaves du dieu, sur ceux qui, dans nos comptes, sont désignés par les mots ἱερὸν, ἱερούς. N'est-il pas naturel de supposer qu'ils portaient simplement les lettres IE ? De fait, sur un certain nombre de degrés de la façade principale et sur six blocs du pylône Nord, j'ai relevé ces deux lettres pour toute inscription. Elles suffisaient à l'épistate. Venaient-elles à manquer, il notait : ἱερὸν ἄγραφον.

Une seconde observation m'est suggérée par deux autres inscriptions relevées également en 1896 sur deux degrés de la façade principale. J'ai admis sans hésitation que Μίλητος, plusieurs fois nommé dans l'état descriptif des travaux et dont le nom a été lu en 1673 sur un des blocs du long mur Nord, était un homme, un ouvrier libre, un marbrier. L'idée ne m'est pas venue d'y reconnaître la ville de Milet, d'admettre par conséquent que les carreaux au nom de Milètos avaient été livrés par des ouvriers appartenant à Milet, des *servi publici*. Pourtant, dans la partie Sud des degrés de la façade principale, sur un des blocs du cinquième degré, j'ai lu :

IE ΔΗΜΟ ΜΙ

Même inscription, plus abrégée, sur un des blocs du premier degré du long côté Nord :

IE ΔΗ ΜΙ

N'ai-je pas le droit, m'aidant de l'un des monogrammes monétaires de Milet[1], de lire et restituer :

Ἰε(ρός) · δημό(σιος) Μι(λησίων).

---

1. Voy. Barclay V. Head, *Catalogue of the greek Coins of Ionia*, p. 191 suiv.

Quoi qu'il en soit de cette lecture ou — si l'on veut — de cette hypothèse, je n'efface pas Milètos de la liste des marbriers dressée plus haut.

Nous pouvons maintenant quitter les chantiers voisins du temple et chercher à nous orienter dans les travaux accomplis au temple même.

Orientation des travaux.
A *Naos.* B *Labyrinthe.* C *Mur de la porte.*

Avant d'être gravés sur marbre, les comptes étaient vérifiés sur place. Nous ignorons comment il était procédé à la réception des travaux : peut-être ce soin incombait-il aux néopes qui ne sont nommés dans aucune de nos inscriptions, mais plusieurs mentionnent le νεωποιεῖον [1]. De toute façon, le récolement des carreaux de marbre et de pierre, des tambours de colonne, etc., était facilité par les marques dont il a été parlé plus haut [2] : elles ne disparaissaient que lors du ravalement, qui se faisait longtemps attendre et qui, le plus souvent, n'eut jamais lieu.

Le véritable guide était l'état détaillé des travaux, rédigé par l'épistate. Nous n'en avons pas d'autre aujourd'hui. Avant de le suivre dans les trois parties du temple où l'on travaille : naos, labyrinthe, mur de la porte, il me faut réunir un certain nombre d'indications communes à ces trois parties, et de termes techniques, qui reviennent constamment dans tous les comptes de cette série.

Δόμος. Assise [3]. — L'assise est désignée par son numéro d'ordre : ἐν τῶι τρεισκαιδεκάτωι δόμωι (B 72), ἐν τῶι τεσσαρεσκαιδεκάτωι δόμωι (B 75), ἐν τῶι πεντεκαιδεκάτωι δόμωι (B 79).

Ἐγ δὲ τῆς ἐκτός, ἐγ δὲ τῆς ἐντός (sous-entendu πλευρᾶς). Sur la face extérieure, sur la face intérieure de l'assise, du mur [4]. — On a vu plus haut que les murs du Didymeion étaient composés de deux carreaux de marbre formant parement et, entre eux, d'un carreau de pierre. Le terme suivant prouve qu'on ne peut sous-entendre ici un autre mot que πλευρά.

Σύμπλευροι (λίθοι). Carreaux se faisant suite sur la même face.

---

1. Je reprendrai la question plus tard. Les conclusions de M. Francotte (*ouvr. cité*, II, p. 99) sur le rôle des néopes ne peuvent être tenues pour certaines.

2. Voy. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 505.

3. Cf. Pollux, VII, 118 : καὶ τειχοδομεῖν δ' ἂν εἴποις τὸν αὐτὸν καὶ τειχοποιεῖν... καὶ τειχοδόμον εἶναι καὶ τειχοποιόν.

4. Ἐκ τοῦ ἐντός, à l'intérieur, s'est rencontré dans les comptes de l'Érechtheion (*Inscr. gr.*, I, n° 324, p. 169, fr. *a*, col. I, l. 22-23), et dans ceux d'Eleusis (*Inscr. gr.*, II, ii, n° 834 *b*, p. 518, l. 48).

Il va sans dire que l'épistate s'aide, pour s'orienter, des quatre points cardinaux (A 24, 67, 96, 126 ; B 5, 80).

Le fragment Rayet et l'inscription inédite citée plus haut nous font connaître un sectionnement du temple en χῶραι, que nous ne pouvons que mentionner. Nous y voyons nommées les sections VIII, IX, X, qui se rapportent, semble-t-il, aux longs murs. De même, dans un compte inédit d'une autre série, il est question de la construction d'une route divisée en tronçons (μέρος Δ, μέρος Ε). Nous aurons plus loin l'occasion d'émettre une hypothèse au sujet des χῶραι.

Enfin citons seulement les termes techniques qui facilitent également l'orientation. Quelques-uns sont connus ; d'autres, en assez grand nombre, se sont rencontrés pour la première fois dans les inscriptions de Didymes : ce sont ou des termes nouveaux ou des mots déjà connus mais employés avec une signification nouvelle[1].

Ἀμφισκέπαρνος (λίθος). Voy. mes *Études sur Milet et le Didymeion*, p. 162.

Βαθμιαῖος (λίθος). Voy. *Ibid.*, p. 172, 173, 175.

Γωνιαῖος, Παραγώνιος (λίθος), πρὸς τῶι γωνιαίωι ou προσκείμενος τῶι γωνιαίωι.

Διάτοιχος (λίθος). Voy. *Ibid.*, p. 172, 173, 175.

Ἕκτομος (λίθος). Pierre formant l'angle interne. Voy. plus bas : A Naos.

Θυραῖος (τοῖχος). Mur percé d'une porte. Voy. plus bas : C.

Παράθυρος (λίθος). Pierre attenant à la porte.

A. — *Naos :* Παραστάδες. — Πρόδομος *et* Ὀπισθόδομος.

Le naos étant clos de murs et orienté, il suffisait de donner un nom à chacun des quatre murs pour distinguer quatre directions différentes, et la désignation la plus simple était celle de Mur Nord, Mur Sud, etc. Nos Milésiens ont bien suivi cette voie, mais, au lieu du mot τοῖχος, ils ont employé un terme qui donne une idée plus précise des façades intérieures de la cella. Ce qui caractérise ces façades, c'est qu'elles présentent « une véritable ordonnance de pilastres[2] ». Nous n'avons pas à rechercher jusqu'à quel point cette disposition était originale, ni de quels modèles avaient

1. Il est regrettable qu'aucun de ces termes n'ait pris place ni dans le *Lexicon graecum suppletorium et dialecticum* de van Herwerden (1902), ni dans l'*Appendix lexici graeci suppletorii et dialectici* du même savant (1904). Un lexique spécial d'architecture grecque rendrait les plus grands services à nos études.

2. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 366.

pu s'inspirer les architectes du Didymeion : cet ordre intérieur, qui s'alliait à la frise dant il a été parlé plus haut, n'en était pas moins remarquable par sa richesse et sa variété, surtout si l'on considère que les fidèles n'avaient pas l'accès du naos et qu'ils n'en avaient

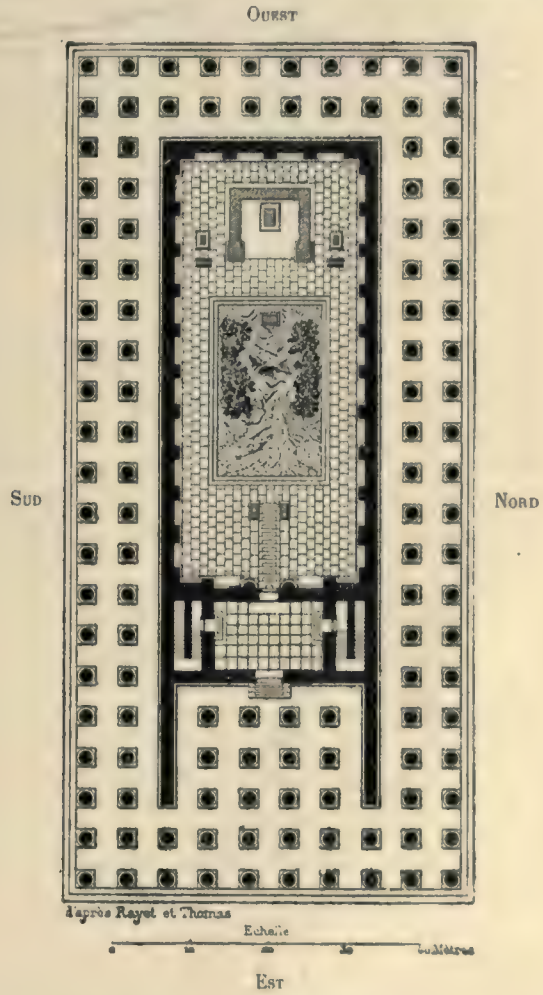

la vue que par la petite porte de chresmographion. L'importance qu'y attachaient les Milésiens ressort du terme même qu'ils ont choisi pour désigner les façades intérieures : παραστάς, c'est-à-dire façade intérieure décorée de pilastres [1].

1. Je me borne aujourd'hui à enregistrer la signification certaine du mot. Il y aurait à faire un classement intéressant des principaux textes épigraphiques ou autres, dans

Le plan restauré ci-contre, que j'emprunte à l'ouvrage de Rayet et Thomas, rendra une fois de plus service à mes lecteurs. Si réduit qu'il soit, on y distingue bien les pilastres de l'ordre intérieur.

Les quatre façades intérieures portaient les noms suivants :

Μύχιος παραστάς. Façade intérieure du fond, à l'Ouest. Le mot μυχός dans Eschyle est employé pour désigner le fond du sanctuaire delphique, entendons avec Rayet : le fond du naos et de l'adyton qui « sont une seule et même chose[1] ». Eschyle le met dans la bouche de la Pythie même[2]. Le terme était, semble-t-il, consacré.

Βόρειος παραστάς. Façade intérieure du Nord.

Νότιος παραστάς. Façade intérieure du Sud.

Προήνεμος παραστάς. Façade intérieure exposée au vent, à l'Est. Le mot προήνεμος, régulièrement formé (cf. εὐήνεμος), manquait encore aux lexiques grecs.

Les παραστάδες, surtout celles du Nord et du Sud, étaient longues et il y avait intérêt, pour la facilité des travaux et du contrôle, à les sectionner. Pour la μύχιος παραστάς, elle était divisée en deux parties Nord et Sud (βόρειον ou βόρεον μέρος et νότιον μέρος). Sur la façade intérieure de l'Est s'ouvrait la porte du chresmographion, flanquée de deux demi-colonnes, et nous verrons que la porte même servait de point de repère. Sur les deux façades Nord et Sud on tenait compte des μεταστύλια, c'est-à-dire des espaces compris entre les pilastres.

Dans tous les comptes de la série à laquelle appartient l'inscription publiée aujourd'hui, le mot παραστάς n'est employé qu'au génitif, tantôt avec la préposition ἐπί, tantôt avec ἀπό.

Ἐπὶ τῆς μυχίου παραστάδος ou **ἐπὶ τῆς προηνέμου παραστάδος.** Sur la façade intérieure du fond ou sur la façade intérieure de l'Est. — S'emploie surtout en parlant de la pose de λίθοι ἀμφισκέπαρνοι. Par exemple, dans une inscription inédite :

A 29 ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς ἀμφισκεπάρνου(ς)
30 ὀκτὼ, τόν τε ἐπὶ τῆς μυχίου παραστάδος καὶ τοὺς ἑξῆς, τὸμ πρῶτον
31 Ἀσκληπιοδώρου, δεύτερον κτλ.

---

lesquels le mot s'est rencontré avec des sens différents, depuis la glose d'Hésychius et le vers 1121 de l'*Oreste* d'Euripide jusqu'aux inscriptions de Magnésie du Méandre, par exemple. On tiendrait compte de la note de Letronne dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 427, note 1.

Il me semble bien probable que, dans le vers d'Euripide, παραστάς désigne une des façades intérieures du temple de Delphes. Néoptolémos est en effet entré dans le temple v. 1111 suiv.) et c'est près de l'autel d'Apollon qu'il est massacré (Pausanias, IV, 17, 3).

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 63.

2. *Euménides*, 39 suiv. : ἐγὼ μὲν ἕρπω πρὸς πολυστεφῆ μυχόν·
ὁρῶ δ'ἐπ'ὀμφαλῷ μὲν ἄνδρα θεομυσῆ
ἕδραν ἔχοντα προστρόπαιον. . . . . .

B 31 ἐγ δὲ τῆς ἐντὸς ἀμφισκεπάρνους τρεῖς τὸμ [μὲν
32 ἐπὶ τῆς μυχίου παραστάδος τῆς κατὰ τὸ νότιομ μέρος καὶ τὸν [ἑξῆς
33 Δημητρίου, τὸν δὲ τρίτομ κτλ.

J'ai admis, dans le livre auquel j'ai renvoyé plus haut, que les λίθοι ἀμφισκέπαρνοι faisaient partie des pilastres mêmes.

Ἀπὸ. — La préposition ἀπὸ marque le point à partir duquel ont été comptés les carreaux de marbre, dont l'épistate ne manque jamais d'indiquer le numéro d'ordre. Par exemple, A 40, 62 ; B 88. Cf. le passage suivant de l'inscription inédite que je viens de citer :

A 32 καὶ τῶν τὸ πάχος
33 τριημιποδίων εἴκοσι ὀκτὼ, ἀρχόμενοι ἀπὸ τοῦ πρώτου μεταστυλίου τοῦ
34 ἀπὸ τῆς μυχίου παραστάδος, τὸμ μὲμ πρῶτον κτλ.

J'emprunte encore à la même inscription inédite quelques lignes qui nous fournissent sur les μεταστύλια des renseignements très précis. D'ordinaire l'épistate se borne à dire qu'on a posé un nombre donné de carreaux ἐν τοῖς μεταστυλίοις, sans ajouter d'autre indication : le contexte, le numéro de l'assise qui venait d'être citée (A 39) suffisaient, avec les marques des ouvriers, à guider les fonctionnaires chargés du contrôle. Ici les μεταστύλια sont numérotés :

B 38 ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι βορείωι μέρει τοῦ τρεισ[καιδεκάτου
39 δόμου διατοίχους δύο ἱεροὺς, τόν τε ἐν τῶι ὀγδόωι με[ταστυλίωι τῶι
40 ἀπὸ τοῦ ὀπισθοδόμου καὶ τὸν ἐν τῶι ἐνάτωι . .

Le plan d'A. Thomas, très soigneusement établi, nous apprend que sur chacune des façades Nord et Sud il y avait dix μεταστύλια. Comme dans la même inscription, quelques lignes plus bas, il est parlé de la neuvième et de la dixième χώρα[1], qui servent de point de départ pour le compte de pierres d'appareil ou d'ἀμφισκέπαρνοι λίθοι, n'y a-t-il pas lieu de supposer que les mots μεταστύλιον et χώρα désignent le même espace ?

Les παραστάδες servaient surtout pour l'orientation des travaux accomplis à l'intérieur du naos. Aussi l'épistate a-t-il parfois recours à une division plus simple du naos en « partie antérieure » πρόδομος et « partie postérieure » ὀπισθόδομος. L'emploi de ces deux termes ne laisse pas d'être embarrassant et nous devons d'abord citer les textes qui justifient notre interprétation.

1. Le passage est cité plus loin, p. 262.

Ἀπὸ τοῦ ὀπισθοδόμου. A partir de la partie postérieure. — Se trouve quatre fois dans la même inscription inédite à laquelle j'ai déjà fait tant d'emprunts : B 40. Le passage a été cité p. 261.

B 46 καὶ συμπλεύρους
47 τέσσ[αρας τοὺς ἀπὸ τῆς χώρας τῆς δ]εκάτης, ὧν ὁ πρῶτος
48 ἀ]πὸ τοῦ ὀπισθοδ[όμου Πρώ]τ[ου, κτλ.

B 50 ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι βορείωι μέρε[ι τοῦ τε]σσαρεσκαιδεκάτο[υ
51 δόμου, ἐγ μὲν τῆς ἐκτὸς τῶν τὸ πάχος [πεν]θημιποδίων
52 λίθ(ο)υς ἓξ, ἀρχόμενοι τοῦ τρίτου καὶ εἰκ[οσ]τοῦ ἀ[πὸ] τοῦ
53 ὀπισθοδόμου, πάντας ἱερούς· ἐγ δὲ τῆ[ς ἐ]ντὸς
54 ἀμφι]σκεπάρνους δύο ἀπὸ τῆς ἑνάτης [καὶ] δεκάτης
55 χώρας τῆ]ς ἀπὸ τοῦ ὀπισθοδόμου ἱερο[ύς] . .

« On a placé dans la partie Nord de la 14e assise (c'est-à-dire sur le long côté Nord), *sur la face extérieure* 6 carreaux de 2 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, en commençant au 23e carreau à partir de la partie postérieure, tous livrés par les esclaves sacrés.

« *Sur la face intérieure*, 2 ἀμφισκέπαρνοι, à partir de la 9e et de la 10e section à compter de la partie postérieure ».

Ἐν τῶι ὀπισθοδόμωι τοῦ .... δόμου. Sur la partie postérieure de la ... assise. — Même inscription inédite A 50-56 et B 27 suiv. Je cite seulement le premier passage que je juge inutile de traduire.

A 50 ἔθηκαν δὲ καὶ ἐν τῶι ὀπισθοδόμωι τοῦ
51 τεσ[σαρεσκαιδεκάτου] δόμου, ἐγ μὲν τῆς ἐκτὸς τῶν τὸ πάχος
52 πεν[θημιποδίων ἓξ, ἀ]ρχόμενοι ἀπὸ τοῦ γωνιαίου τοῦ κατὰ τὸ βόρειον μέρο[ς,
53 τὸμ μὲμ πρῶτ]ον ἱερὸν, τὸν δὲ δεύτερον Εὐτύχου, τοὺς δὲ λοιποὺς
54 .....· ἐγ] δὲ τῆς ἐντὸς ἐπὶ τῆς μυχίου παραστάδος τῆς κατὰ τὸ
55 βόρειον μέρος ἀμ]φισκέπαρνον ἱερὸν καὶ ἄλλον ἀμφισκέπαρνον ἐπὶ τῆς
56 μυχίου παραστάδος Ἀπολλωνίου.

On travaille au mur Ouest du naos, à la 14e assise, et les travaux commencent à l'angle Nord-Ouest, dans la partie Nord par conséquent du mur Ouest. A l'intérieur, la παραστάς correspondante est la μύχιος παραστάς. L'expression ἐν τῶι ὀπισθοδόμωι τοῦ τεσσαρεσκαιδεκάτου δόμου ne laisse pas de surprendre et l'on attendrait plutôt ἐν τῶι τεσσαρεσκαιδεκάτωι δόμωι κατ' ὀπισθόδομον, mais le sens n'est pas douteux.

Κατὰ πρόδομον. A la hauteur de la partie antérieure. — A 102 ; B 6, 46, 80. Κατὰ πρόδομον est employé absolument pour désigner la région, et le point de départ dans les quatre passages est le bloc

d'angle (γωνιαῖος κατὰ πρόδομον). Dans la même inscription inédite, souvent citée, on lit :

A 63 ἔθηκαν δὲ] καὶ ἐν τῶι βορείωι μέρει κατὰ πρόδομον τοῦ τρεισκαιδεκά-
64 τόν τε] γωνιαῖον ἱερόν . . . του δόμου

Le mot πρόδομος s'était déjà rencontré dans trois inscriptions de Didymes, que j'ai publiées en 1898 et en 1899. Dans les deux premières[1], ὁ πρόδομος τοῦ ναοῦ s'applique certainement à la partie du temple que les anciens désignaient d'ordinaire par le mot πρόναος et j'ai dit pourquoi ce dernier terme n'eût pas convenu au Didymeion[2]; dans la troisième, ἐν τῶι προδόμωι et κατὰ τὸν πρόδομον ne peuvent s'entendre que de la partie antérieure du naos[3].

Il me reste, pour mettre en valeur toutes ces explications de détail, à donner la traduction d'une partie de l'état des travaux. J'en ai choisi les premières lignes (A 23-55), qui se rapportent exclusivement à des travaux entrepris dans le naos.

« § 1. — Les esclaves placés sous les ordres d'Apollonidès[4] ont posé dans la 13e assise, à partir du Nord, le bloc d'angle et le carreau qui fait suite au bloc d'angle, tous deux livrés par les esclaves sacrés.

Sur la face extérieure ils ont posé 26 carreaux, de 1 pied $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le nº 1 a été livré par les esclaves sacrés, le nº 2 par Kallikratès, etc. etc..., le nº 26 par Areskos.

§ 2. — *Sur la face intérieure,* sur la façade intérieure du fond, ils ont posé le bloc d'angle, livré par Mégaklès et 17 carreaux se faisant suite sur la face, dont le carreau posé à côté du bloc d'angle a été livré par Ktéson, le nº 2 par... etc. etc., les nos 15, 16 et 17 par...

§ 3. — *Dans les espaces compris entre les pilastres*, ils ont posé 26 carreaux de ... $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le premier à partir de la façade intérieure du fond a été livré par... etc. etc., le nº 26 par...

§ 4. — *Derrière ces carreaux* (de marbre) ils ont posé 26 carreaux de pierre, dont le premier à partir du bloc d'angle a été livré par les esclaves sacrés, les nos 2 et 3 par Artémidoros, etc. etc., le nº 25 par Eupeithès, le nº 26 par les esclaves sacrés ».

---

1. *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 158, l. 5-6 et p. 163, l. 6-7.
2. *Ibid.*, p. 160, note 2.
3. *Ibid.*, p. 172, l. 20 ; p. 173, l. 48. Je me propose de reprendre l'étude de cette inscription difficile et je modifierai sur plus d'un point les premières explications données.
4. Les esclaves sacrés qui travaillent à la pose sont divisés en deux escouades. L'une est sous les ordres d'Apollonidès, l'autre sous ceux de N. fils d'Antipatros (B 4).

Rien n'est plus facile que de suivre ces différents travaux sur le plan reproduit plus haut (p. 259).

On pose à l'angle Nord-Ouest, sur la face extérieure, les premiers carreaux de la 13e assise, d'abord le bloc d'angle (γωνιαῖος) et le carreau qui lui fait suite (πρὸς τῶι γωνιαίωι), puis sur la même face 26 carreaux de marbre. Ces 26 carreaux font partie du long mur Nord.

Sur l'autre face, à l'intérieur du naos, on pose également le bloc d'angle (ἔκτομος, § 2), puis entre les pilastres 26 carreaux de marbre correspondant aux 26 carreaux de la face extérieure (§ 3).

On complète cette partie du long mur Nord en posant les 26 carreaux de pierre qui séparent les carreaux de marbre des deux faces (§ 4).

On travaille encore à l'intérieur, mais sur la façade intérieure du fond, où l'on pose 17 carreaux de marbre (§ 2).

La seule difficulté du passage vient d'un terme technique nouveau : ἔκτομος. Le mot est connu dans la langue grecque avec le sens de *castratus*, *exectus*, mais il se rencontre pour la première fois dans une inscription relative à des travaux d'architecture. La signification nouvelle ressort avec évidence et du contexte et des observations faites par A. Thomas à l'angle Nord-Ouest même du mur du naos. Le texte nous apprend en effet que le λίθος ἔκτομος, sur la face intérieure, correspond au λίθος γωνιαῖος sur la face extérieure. De plus, si le lecteur veut bien se reporter à l'ouvrage de Rayet et Thomas, il y verra comment le bloc d'angle, sur la face intérieure, a dû être mutilé pour remplir les conditions exigées par l'ordonnance. Après avoir mis à nu l'angle extérieur du naos et constaté qu'il n'avait aucune saillie, Rayet et Thomas ajoutent[1] : « A l'angle intérieur correspondant, on trouva un double retour de pilastre. Un peu plus tard, on découvrit en cet endroit, enfoui sous d'autres blocs, le morceau de sculpture (les Grecs disaient le μασχαλιαῖος λίθος, la pierre d'aisselle) qui avait orné cet angle entre les deux demi-chapiteaux qui devaient en former les retours ». Le dessin de Thomas, que je n'hésite pas à reproduire (p. 265), montre nettement comment le bloc d'angle était taillé, d'une part pour former l'aisselle, de l'autre sur les deux petits côtés : ce sont ces tailles qui lui ont valu son nom.

B. — *Labyrinthes.*

J'ai dit ailleurs quelles parties du temple les Milésiens désignaient

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 43-44.

par le mot λαβύρινθοι[1]. Les labyrinthes sont les escaliers qui, de chaque côté du chresmographion, conduisent à l'étage supérieur et aux combles. De part et d'autre, la cage de l'escalier était fermée par un mur, et ce mur était percé d'une porte.

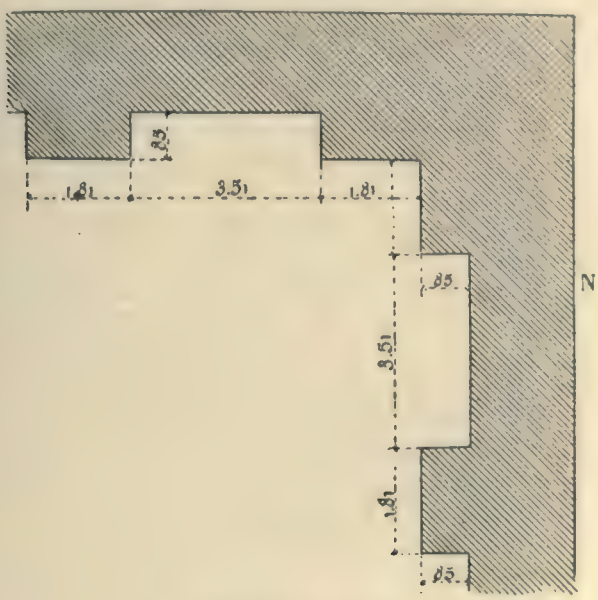

Angle N.-O. du Naos.

Le plan de Thomas, reproduit plus haut, et la planche XII de l'ouvrage que j'ai publié avec E. Pontremoli permettront au lecteur de suivre les travaux accomplis dans l'un des labyrinthes, très probablement le labyrinthe Nord.

A 117-125.

« § 1. — On a posé, *sur le mur de la porte du labyrinthe*, 2 carreaux de 1 pied $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, livrés par Kallikratès.

Contre ces deux carreaux, on a posé 2 carreaux de pierre livrés par.....

§ 2. — On a posé, *sur le mur du milieu du labyrinthe*, 2 carreaux de 1 pied $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le premier à partir du mur de la porte a été livré par Kallikratès, le second par.....

Contre ces deux carreaux, on a posé 2 carreaux de pierre, dont le premier a été livré par....., le second par.....

1. E. Pontremoli et B. Haussoullier, *Didymes*, p. 93.

§ 3. — On a posé, *sur le long mur à la hauteur du labyrinthe*, 3 carreaux de 2 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le premier à partir du mur de la porte a été livré par....., le n° 2 par....., le n° 3 par Milètos. »

Des §§ 1 et 2 on peut rapprocher les lignes B 64-72.

Citons encore, sans le traduire, le passage suivant d'une inscription inédite :

B 17 .. ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ θυραίου τοίχου
18 τοῦ λαβυρίνθου λε]υκοὺς λίθους δύο, τῶν τὸ πάχος πενθημιποδίων,
19 τοὺς διαφράσσον]τας τὴν ἀνάβασιν, τὸμ πρῶτομ Μολπαγόρου,
20 τὸν δεύτερον] Καλλικράτου · ἔθηκαν δὲ καὶ πετρίνους ἐπὶ τοῦ θυραίου
21 τοίχου τοῦ λα]βυρίνθου ἓξ ἱερούς · ἔθηκαν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ μεσοτοίχου
22 τοῦ λαβυρίν]θου λευκοὺς τέσσαρας, τῶν τὸ πάχος τριημιποδίων,
23 ὧν τὸμ πρ]ῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου τοίχου καὶ τὸν ἑξῆς ἱερούς, τρίτον
24 Καλλικρά]του, τέταρτον Θεοδότου · ἀντέθηκαν δὲ τούτοις πετρίνους
25 τέσσαρ]ας, τὸμ μὲμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ θυραίου τοίχου ἱερὸν, τὸν δὲ
26 δεύτ]ερον Στράτωνος, τρίτον ἱερὸν, τέταρτον Στράτωνος.

On retrouvera sans peine, sur les plans cités plus haut, les quatre murs nommés dans ces textes :

1° Le mur de la porte du labyrinthe ;

2° Le mur du milieu ;

3° Le long mur à la hauteur du labyrinthe, c'est-à-dire le long mur nord, si, comme nous le supposons, les travaux ont lieu dans le labyrinthe nord ;

4° Le mur de la porte. Ce dernier, qui sert de point de départ dans nos §§ 2 et 3 et aux lignes B 23 et 25 de l'inscription inédite, ne peut être que le mur de la grande porte, celui qui met en communication le chresmographion et le prodomos du temple. Nous en reparlerons plus loin.

Le mur de la porte du labyrinthe est celui-là même que Rayet et Thomas ont découvert dans la plus difficile et la plus dangereuse de leurs fouilles. La vue ci-contre, dessinée par Thomas, est prise de l'intérieur du labyrinthe. On y voit les 8 premiers degrés de l'escalier ou ἀνάβασις jusqu'au premier palier[1]. Certains

1. « On arriva, disent Rayet et Thomas (II, p. 48), à un palier large de 1m 30 et long de 3m 52. Ce palier était recouvert de dalles de marbre, appareillées, ainsi que les blocs des murs, avec l'exactitude la plus parfaite. Quant au mur soutenant les marches, il avait 1m 21 de large. Après ce premier palier, l'escalier reprenait par une deuxième descente en sens contraire de la première, dans une cage parallèle, de dimensions semblables, et remplie de terre et de pierres. Cette seconde descente avait huit marches. La dernière de ces marches donnait sur un second palier long de 4m 15. A la distance de cette dernière marche, le mur de gauche était interrompu par une

Vue du Labyrinthe Nord.

des carreaux du mur servent de barrière aux degrés, les arrêtent en quelque sorte et c'est ce qu'expriment nos comptes par les mots : διαφράσσοντα (ou διαφράσσοντας) τὴν ἀνάβασιν. A la volée suivante, qui montait en sens inverse, aucune des assises du « mur de la porte du labyrinthe » ne pouvait toucher aux degrés. A la troisième volée, au contraire, il était des carreaux du même mur qui « barraient les degrés ». C'est, sans aucun doute, à la hauteur de la troisième volée que s'accomplissent les travaux relatés dans nos comptes : nous savons en effet qu'on travaille aux 13e, 14e et 15e assises et les hauteurs correspondent[1].

Le μεσότοιχος τοῦ λαβυρίνθου, ou simplement μεσότοιχος, sert à soutenir les marches de l'escalier. Comme son nom l'indique, il occupe le milieu de la cage.

Ces deux murs ont été mesurés par Thomas[2]. Le θυραῖος τοῖχος τοῦ λαβυρίνθου est donné comme ayant à peu près la même épaisseur que les murs du naos ; le μεσότοιχος est moins fort. L'un et l'autre sont composés de deux carreaux de marbre et d'un bloc de pierre ; mais, semble-t-il, on ne posait pas en même temps les deux parements de marbre (§§ 1 et 2 ; inscription inédite, B 20, 24).

Quant au long mur, nous apprenons comment on le désignait à partir de l'endroit où le naos était fermé par la προήνεμος παραστάς. Sur tout le long côté du labyrinthe, il était dit : ὁ μακρὸς τοῖχος κατὰ τὸν λαβύρινθον. Nous verrons dans le chapitre suivant comment on en désignait le dernier tronçon, à partir de l'endroit où labyrinthe et chresmographion étaient fermés par le θυραῖος τοῖχος.

C. — *Mur de la porte* (du temple).

C'est pour rendre ma tâche plus facile que je traite en dernier lieu des travaux accomplis au mur de la porte. Si j'avais suivi l'ordre de l'inscription même, j'aurais passé du naos au mur de la porte et terminé par le labyrinthe. Tel est en effet l'ordre suivi

---

ouverture large de 1m 80, encombrée de terre, d'éclats de terre et de blocs à peine en équilibre. Cette ouverture était bordée des deux côtés par deux jambages en marbre. Il avait donc existé là une porte donnant accès sur une salle intermédiaire entre le pronaos et le naos. Un seuil d'une largeur de 1m 62 avait supporté la porte... »

1. Dans une inscription inédite, il est question de carreaux posés κατὰ τὴν τρίτην ἐπιστροφήν (B 73), « à la hauteur du troisième tournant », c'est-à-dire du troisième palier, puisque les travaux s'accomplissent dans le labyrinthe.

Du mot ἐπιστροφή, tournant, il faut rapprocher στροφή, στροφαί dans le règlement de la phratrie des Labyades (C. I. 33-34). Ἐν ταῖς στροφαῖς signifie certainement, comme l'a vu B. Keil, « aux tournants du chemin ». Voy. *Inscriptions juridiques grecques*, II, p. 189.

2. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 44, fig. 7.

dans notre inscription et dans deux autres comptes inédits : murs du naos, mur de la porte, murs du labyrinthe.

Le rapport sur les travaux faits au mur de la porte tient en quelques lignes.

A 76-81 — 83-85.

« On a posé sur le mur de la porte, *sur la face extérieure*, 5 carreaux de 2 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le carreau contigu à la porte a été livré par Apollonios, le n° 2 par....., le n° 5 par Molpagoras.

Sur la face intérieure, 3 carreaux de 1 pied $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, dont le carreau contigu à la porte a été livré par Kallikratès, le deuxième par....., le troisième, qui barre l'escalier, par Molpagoras.

On a posé aussi des carreaux de pierre, 5 sur le mur de la porte, dont le premier à partir du carreau contigu à la porte, le n° 2 et le n° 3 ont été livrés par Eupeithès, le n° 4 par..... le n° 5 par..... »

De ces deux passages on peut rapprocher les lignes B 57-64.

J'ai admis plus haut sans hésitation que le mur désigné par les mots ὁ θυραῖος τοῖχος ne pouvait être que le mur de la grande porte, celui qui séparait le prodomos du chresmographion. Cette interprétation peut-elle prêter à discussion ?

Si l'on ne tient pas compte des murs des labyrinthes qui sont toujours désignés par les mots ὁ θυραῖος τοῖχος τοῦ λαβυρίνθου, il ne reste dans tout le Didymeion que deux murs qui soient percés d'une porte :

1° Le mur qui met le prodomos en communication avec le chresmographion ;

2° Le mur qui met le chresmographion en communication avec le naos.

Les mots ὁ θυραῖος τοῖχος peuvent-ils convenir également à l'un et à l'autre ? Le second faisait partie de l'enceinte du naos. Or nous avons dit plus haut quel terme spécial les Milésiens avaient choisi pour désigner les quatre façades intérieures de cette enceinte et nous avons cité une inscription où, par deux fois, est nommée la προήνεμος παραστάς, c'est-à-dire la façade intérieure Est, celle qui était percée d'une porte mettant en communication le chresmographion et le naos. Est-il possible que les architectes milésiens aient fait usage d'une seconde dénomination, qui n'était pas seulement inutile, mais qui pouvait prêter à confusion ? Les lignes 76-81 de notre inscription lèvent tous les doutes. Puisque des trois carreaux posés sur la face intérieure du mur de la porte, le premier est contigu à la porte et le troisième barre l'escalier du labyrinthe, il

ne peut être ici question que du mur de la grande porte. Si le lecteur veut bien se reporter au plan de Thomas, il y verra que la petite porte du chresmographion est trop éloignée du labyrinthe pour qu'en trois carreaux on puisse atteindre l'escalier. Cela n'est possible qu'au mur de la grande porte.

Donc le θυραῖος τοῖχος est le mur de la grande porte, de celle que les Milésiens appelaient τὸ μέγα θύρωμα[1].

Le θυραῖος τοῖχος est pris pour point de départ dans une inscription inédite où nous lisons une formule nouvelle.

B 24 Μεγακλείους, ἕκτον, ἕβδομον Ἀ . . .
25 λιπόντι τὸν θυραῖον τοῖχον λίθ . . . .
26 τοίχου ἱερὸν, δεύτερον Νέωνος, . . .

La restitution ne présente pas de difficultés. Puisqu'on a posé 8 carreaux de marbre (ligne 22), nous ajouterons à la fin de la ligne 24, après Ἀ[ρέσκου, ὄγδοον ἱερόν ou ὄγδοον Ν. La conjonction καὶ est ensuite indispensable et encore l'indication : à main droite ou à main gauche (ἐν δεξιᾷ ou ἐξ εὐωνύμου). Je complète donc :

Μεγακλείους, ἕκτον, ἕβδομον Ἀ[ρέσκου, ὄγδοον ἱερόν· καὶ ἐν δεξιᾷ λιπόντι τὸν θυραῖον τοῖχον λίθ[ους ἕξ, ὧν τὸμ πρῶτον ἀπὸ τοῦ τοίχου ἱερὸν, δεύτερον Νέωνος, [τρίτον κτλ.

« On a posé aussi *à droite* (ou *à gauche*) *à partir du mur de la porte* 6 carreaux, dont le premier à partir du mur a été livré par les esclaves sacrés, le n° 2 par Néon, le n° 3 par..... »

On travaille à l'un des longs murs, très probablement au long mur Sud. Les ouvriers n'étant plus ni à la hauteur de la νότιος παραστάς, ni à la hauteur du labyrinthe, on désigne ce dernier tronçon du long mur en prenant pour point de départ le mur de la grande porte.

En somme, pendant l'année d'Éché[boulos], on a posé dans les murs du temple :

328 carreaux de marbre ;
147 carreaux de pierre.

---

1. *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 182.
Ce n'est pas de la grande porte qu'il est question A 98-99 ([κατὰ τὸ] | θύρω[μ]α), mais bien de la petite porte qui mettait le naos en communication avec le chresmographion. Le mot ἡμικύκλιον à la ligne précédente ne peut en effet s'entendre que du demi-tambour, posé sur l'une des demi-colonnes qui flanquaient cette petite porte à droite et à gauche. Voy. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 45 et 68.

Tels sont les chiffres donnés par Dionysiklès en tête du compte (lignes 8 et 11). En faisant l'addition des totaux partiels successivement portés à l'état détaillé des travaux, tel que je l'ai transcrit ou restitué, je n'arrive ni pour les carreaux de marbre, ni pour les carreaux de pierre à un total général conforme. Voici, par exemple, le tableau détaillé des carreaux de pierre. Je mets entre parenthèses les chiffres dont la restitution est incertaine ; tous les autres sont ou fournis par l'inscription même ou de restitution certaine.

['Αντιθέματα][1].

A	48-55	26
	64-66	6
	73-76	11
	83-88	5
		5
	91-92	(3)
	100[2]	(1)
	109-111	(11)
	115-117	6
	119	(2)
	121-122	2
	128-129	2
B	44-57	47
	63-64	6
	66-67	2
	70-72	3
	77	1
	90-92	6
		145

L'écart est très faible, à vrai dire. Pourtant je me suis prudemment abstenu de forcer aucun des totaux partiels. Toutes les restitutions que j'ai proposées ont été raisonnées et je ne me crois pas autorisé à les modifier. Je dois aussi rappeler au lecteur que je n'ai rien pu tirer des lignes A 98-100. Peut-être me fourniraient-elles la solution de la difficulté.

Pour les carreaux de marbre, l'addition des totaux partiels me

1. Le mot ἀντίθεμα n'est pas employé à Didymes, mais le verbe ἀντιτίθημι l'est constamment et s'applique toujours à des πέτρινοι λίθοι ou pierres de contre-parement.

2. Je compte au nombre des ἀντιθέματα le bloc désigné par les mots : τὸ ἀντικείμενον τούτωι. Les participes ἀντικείμενον, προσκείμενον servent en effet de participe parfait passif aux verbes ἀντιτίθημι, προστίθημι. Cf. p. 254, note 1.

donne au contraire un chiffre trop fort : 333 au lieu de 328. Là encore je me suis abstenu de diminuer aucun des totaux partiels, pour les mêmes raisons qui m'ont empêché plus haut de les forcer. J'ajouterai que les lignes A 98-100 ne sont pas les seules qui m'aient embarrassé ; la restitution des lignes B 1-3, quelque probable qu'elle soit, est incertaine.

Je bornerai là cette étude. Si longue qu'elle soit, elle n'est pas encore complète puisqu'elle ne renferme pas l'explication détaillée du verbe et de l'opération qui reviennent presque à chaque ligne : le verbe ἔθηκαν (ou ἀντέθηκαν) et l'opération de la pose. A. Thomas a soigneusement décrit les procédés de la construction d'appareil au Didymeion, le dressage des lits et le double système de tenons[1]. Nous lui emprunterons ses observations si précises en rédigeant un autre mémoire[2] et nous y ajouterons, sur le prix de la pose, tous les renseignements que nous fournissent nos inscriptions. Qu'il me suffise aujourd'hui d'avoir guidé de mon mieux le lecteur dans l'étude d'un premier compte.

B. Haussoullier.

---

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 70.
2. Nous aurons aussi à tenir compte de l'important chapitre que M. Aug. Choisy a consacré aux *Procédés généraux de la construction d'appareil* dans *l'Art de bâtir chez les Romains*, p. 105 suiv.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

F. SOLMSEN. — *Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae.* Leipzig, Teubner, 1903, 96 p., 2 mark.

L'auteur s'est proposé de grouper dans un petit volume à bon marché les principales inscriptions dialectales. Comme elles sont nombreuses, il ne pouvait atteindre le but proposé qu'en supprimant tout commentaire. Les textes sont donnés en caractères courants, précédés d'un titre en lettres grasses et d'un court sommaire indiquant la provenance, la date et les principales références bibliographiques. L'apparat critique est très réduit : il renferme les *variae lectiones* et par endroits les conjectures les plus recommandables. Le petit volume a très bon aspect et ne coûte que 2 fr. 50.

A vrai dire, de toutes les inscriptions il en est peu qui aient autant besoin d'un commentaire que les inscriptions dialectales. La plaquette de M. S. ne dispensera donc ni les étudiants ni les maîtres de recourir aux ouvrages plus complets, mais elle leur rendra néanmoins service. Ils y trouveront, par exemple, les Tables d'Héraclée, qui n'ont pris place ni dans la *Sylloge* de Dittenberger, ni dans le *Recueil* de Ch. Michel. Ils y trouveront aussi les Lois de Gortyne, qui manquent à la *Sylloge* mais figurent dans le *Recueil* de Ch. Michel (nº 1333). Chose bizarre! M. S. ignore ou passe sous silence l'ouvrage classique de Ch. Michel. Il ne le cite ni dans le *Conspectus librorum qui saepius laudantur*, ni ailleurs dans les sommaires : c'est une faute grave que je ne parviens pas à m'expliquer.

L'important, dans un choix comme celui qu'a donné M. S., est de fournir un texte aussi sûr, aussi solide, aussi net que possible, et c'est bien évidemment à l'établissement du texte qu'il a le plus travaillé. Disons de suite qu'il a fait preuve de beaucoup de jugement et de tact dans cette tâche difficile. M. S. est un excellent guide, très prudent et très digne de confiance. Il a collationné les Lois de Gortyne, par exemple, sur l'estampage du Musée de Bonn. Quand il s'agit de faire un choix entre différentes restitutions, il est rare qu'il n'aille pas droit à la plus autorisée. Tout ce travail lui fait honneur.

Chemin faisant j'ai eu l'occasion de faire quelques observations que je ne transcris pas toutes.

P. VII. Hicks Manual. Il fallait citer la seconde édition, à laquelle a collaboré M. Hill et qui date de 1901.

L'ouvrage de Roberts, *Introduction to greek Epigraphy* (1887), méritait une mention.

Le nº 6 a été publié en dernier lieu dans les *Inscriptions juridiques grecques*, p. 344, et le texte, amélioré déjà par Hicks et par Dittenberger, est plus complet que celui de Solmsen.

Le texte du n° 9 a été soigneusement revu par l'auteur sur les copies et les estampages de Kern.

J'aurais tenu à savoir l'avis de M. S. sur la restitution que j'ai proposée du n° 42 B. Il la trouvera dans le *Recueil* de Ch. Michel, n° 1318.

Une inscription récemment découverte à Milet (*Sitzungsberichte... Berlin*, 1904, p. 628, l. 30) nous a appris qu'il fallait accentuer Χαρῆς, génitif Χάρεω et non Χάρης, génitif Χάρητος.

Au n° 44, M. S. a peut-être raison de restituer τοῖς Ἀπολλωνίοισι, car il se peut que l'inscription soit une réédition d'un règlement plus ancien.

Au n° 45, l. 18-19, il faut restituer ὁ ἄδος, ainsi que l'a montré M. Foucart (*Revue de Philologie*, XXVII (1903), p. 216. — Cf. Wilamowitz, *Sitzungsberichte.. Berlin*, 1904, p. 636, note 1).

En somme le petit volume de M. Solmsen rendra des services à nos études et je me fais un devoir de le recommander aux hellénistes français.

B. HAUSSOULLIER.

Otto HIRSCHFELD, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, zweite neubearbeitete Auflage. — Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1905, VIII-515 pp. in-8°.

Comme l'auteur le rappelle dans sa nouvelle préface, près de trente ans se sont écoulés depuis la publication de ses *Untersuchungen ;* aucun ouvrage analogue ne les avait remplacées, et cependant elles ne pouvaient plus être utilisées qu'avec circonspection, car la multiplication ininterrompue des sources épigraphiques condamne des répertoires de cet ordre à vieillir vite. Une refonte de ce livre était hautement désirable, et personne n'était qualifié pour l'entreprendre comme M. Hirschfeld lui-même. Une vie entière passée, si j'ose dire, dans l'intimité des inscriptions, l'avait merveilleusement préparé à cette tâche ; c'est là surtout, dans ce *Corpus* auquel il a apporté un si considérable et si précieux concours, que se trouvaient les éléments de son sujet ; les papyrus aussi, source presque entièrement nouvelle, ont été largement mis à contribution. L'ouvrage n'est pas absolument conçu suivant le prototype de 1876 : l'auteur a sagement supprimé les nomenclatures prosopographiques, si utiles jadis, qui désormais eussent fait double emploi ; par contre, il a annexé de nouveaux chapitres, touchant le régime des impôts et l'administration des provinces, réservés autrefois pour un tome II qui n'a pas vu le jour. Le livre que nous avons maintenant en mains constitue un tout, un ensemble parfaitement lié.

Je voudrais cependant exprimer ici une discrète réserve : l'ouvrage semble se présenter comme une série de monographies simplement juxtaposées, plutôt que comme une suite de chapitres : pas de numéros d'ordre, aucun groupement ; bien que les différentes questions traitées ne soient pas sans relations étroites, et qu'elles aillent parfois jusqu'à s'enchevêtrer, il y avait moyen de déterminer quelques grandes divisions dans le sujet et d'y subordonner chaque point de détail. Ces divisions, au reste, existent virtuellement, et il est aisé, je crois, de les marquer d'un coup de crayon dans la table des matières : les finances impériales, les intérêts privés du prince, les services de la capitale et de l'Italie, les provinces, telles sont à peu près, ce me semble, les principales rubriques auxquelles on serait parvenu, et peut-être alors l'auteur eût-il déplacé quelques sections. Un tel parti aurait accru la clarté, déjà merveilleuse, du livre. C'est beaucoup d'exigence sans doute ; on s'y laisse aller à l'égard d'un historien qui nous a habitués à une méthode impeccable.

Cette disposition des matières aurait permis de mettre encore mieux en évidence les nécessités historiques qui ont fait naître tant de branches de l'administration impériale. Quelques-uns de ces procurateurs, de ces *rationales*, ont fait durant un temps double emploi avec des fonctionnaires sénatoriaux négligents, ou ont enlevé à ceux-ci une part de leurs attributions ; d'autres, au contraire, étaient au service de fondations entièrement nouvelles (postes, *alimenta*, bibliothèques publiques, etc...). Défaut de spécialistes, inclination excessive à simplifier les rouages, au point de ne pas apercevoir certaines lacunes que comblait mal l'initiative privée, sans honnêteté ni discipline, tels étaient les vices fondamentaux des institutions républicaines, conçues dans l'intérêt d'une classe égoïste, qui s'était montrée capable de conquérir des territoires immenses, non point de les gouverner. Au fur et à mesure que les ambitions romaines s'étendaient, que s'affirmait la politique « mondiale », comme nous dirions aujourd'hui, Rome était menacée de submersion, et de plus en plus paradoxal apparaissait son isolement hautain et dédaigneux de métropole. Cette étude des fonctionnaires impériaux que l'on aborde avec tant d'intérêt, guidé par M. Hirschfeld, nous montre avec une absolue netteté ce qu'il y a eu de fatal dans l'évolution du régime administratif des Romains (V. surtout les pages de la fin, où tout ceci est lumineusement résumé : *Rückblick*, pp. 466-486).

La personnalité des empereurs, si accusée dans quelques cas, n'a eu malgré tout qu'un rôle secondaire. Auguste, en ceci au moins, est resté un timide ; Tibère répugnait aux initiatives que lui dictait l'inaction du Sénat ; Claude s'est laissé porter par quelques intrigants de génie, grandis dans son entourage ; mais ceux-ci eux-mêmes, pour partie, ont accompli une tâche qui s'imposait ; les créations des affranchis se sont maintenues, malgré les tendances rétrogrades de Vespasien ; les personnes seules ont changé : à leur place, Hadrien a établi, et de façon durable, les chevaliers. Il est bien caractéristique que ce dernier, le plus remarquable en somme de tous les administrateurs romains, ait exécuté ses sages réformes en cours de route, en cheminant sur presque toutes les voies de son empire, dont il étudiait sur place les ressources et les besoins. Le Sénat les connaissait peu ; les agents impériaux s'en pénétrèrent, apportèrent à leurs fonctions, d'une durée illimitée s'il le fallait, et assumées suivant un *cursus* qui n'avait rien de rigide et d'inflexible, une capacité jusqu'alors sans exemple. Dans ce *processus* continu des institutions romaines au cours des trois premiers siècles de l'ère chrétienne, il n'y eut pas de temps d'arrêt, mais certains événements font que par intervalles le mouvement s'accélère. Du nombre fut l'avènement de Septime Sévère : provincial, il prit en horreur la suprématie de Rome et de l'Italie ; en réalité, celle-ci devenait une illusion ; il ne s'en fallait guère que la mainmise forcée du prince sur tout l'empire n'aboutît déjà à l'uniformité complète réalisée à la fin du IIIe siècle. Les Augustes allaient devenir propriétaires de tout le monde connu ; c'était trop ; on sépara du patrimoine le *res privata*, les biens de César considéré comme simple particulier. Et les militaires envahirent de plus en plus l'administration, non seulement parce que Sévère était un soldat que les armes avaient conduit au trône, mais aussi parce que les vétérans et les officiers, ayant beaucoup voyagé, avaient beaucoup appris. Caracalla étendit à tous les provinciaux le droit de cité ; ce n'était ni un coup de tête, ni une pensée de lucre ; l'évolution, tout simplement, se poursuivait ; l'Italie *devait*, inéluctablement, perdre ses privilèges. Les folies d'Éliogabale,

l'espoir chimérique et passager d'une réaction, que conçurent, sous Alexandre Sévère, quelques esprits dénués du sens de l'anachronisme, ne purent enrayer le mouvement qui conduisit peu à peu à l'éviction systématique des éléments sénatoriaux.

Je ne songe pas à suivre M. Hirschfeld dans le détail de son argumentation. Beaucoup des solutions qu'il apporte avaient déjà été proposées dans les nombreuses dissertations sorties de sa plume au cours de ces dernières années ; d'autres sont dues à divers érudits, notamment à M. Rostowzew, souvent cité, mais ont été soumises à nouvel examen, corrigées ou complétées. Un corps de doctrines, où tous les documents ont été minutieusement classés, passés au crible, rend difficile et périlleuse la tâche de la critique. Avec une sereine loyauté, l'auteur signale lui-même ses erreurs de jadis, que les découvertes récentes lui ont permis de redresser. Une impression d'ensemble se dégage pour moi, et très nettement, de la lecture de son livre : j'étais porté, comme beaucoup d'autres, à croire que la hiérarchie des fonctionnaires impériaux, la démarcation de leur compétence, l'organisation des services auxquels ils présidaient, n'avaient jamais rien eu de la fixité qu'on doit reconnaître aux magistratures sénatoriales ; et l'on pouvait penser que dans ce domaine, tout personnel, l'arbitraire avait prévalu. Eh bien ! non. Il ressort de cette exégèse scrupuleuse, de cette fine analyse où se concilient, au-delà de toute attente, les textes littéraires ou juridiques et les inscriptions, que cet arbitraire — auquel il convient de faire sa part — a été contenu dans d'étroites limites ; là aussi, l'esprit romain, rigoureux et systématique, a mis sa marque profonde. Certes, les Lagides ont fourni des modèles achevés, mais qui ne convenaient tels quels que pour l'Égypte; restait à les assouplir, à les accommoder à d'autres pays, à d'autres problèmes, ce qui fut fait. Rien n'est plus instructif que les passages où M. Hirschfeld réfute Mommsen et justifie son désaccord. C'est à la mémoire du célèbre auteur du *Droit public romain* que le livre est dédié. De là, dans la pensée du lecteur, un rapprochement légitime entre ces deux savants hors de pair : chez l'un et chez l'autre, c'est la même information sans lacunes, le même art de dominer les questions et de tout ramener à des principes ; mais, sans vouloir rabaisser le maître, je dirai volontiers ce que j'ai remarqué de plus chez le disciple : la prudence dans les comparaisons, moins d'allusions risquées aux institutions modernes, et aussi une rare limpidité dans l'exposition. Cela ne m'empêche pas de souhaiter qu'un travailleur de bonne volonté conçoive l'idée et obtienne licence de donner de cet ouvrage capital une traduction française[1]. Il est indispensable de le rendre accessible à tous, aux étudiants auxquels l'allemand ne serait pas très familier.

Victor CHAPOT.

1. On sait que tout le recueil de Mommsen-Marquardt a été traduit et qu'une traduction du *Strafrecht* est en préparation.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

L'EMPLOI DU DIMINUTIF CHEZ CATULLE

Parmi les procédés d'investigation qui nous permettent de pénétrer dans l'intimité du talent d'un écrivain, celui qui consiste à rechercher quels mots, quels tours reviennent le plus souvent dans son œuvre, n'est pas le moins efficace. Le mot est, en effet, le signe, « la bête » de l'idée ; c'est par son intermédiaire que l'âme se manifeste, et se communique à autrui. Et donc, quand un mode d'expression se répète avec fréquence dans un ouvrage, révélant ainsi une prédilection particulière de l'écrivain, il y a là une utile indication pour qui prétend saisir un tempérament à travers une œuvre. Ce n'est pas par pure curiosité philologique, mais aussi par désir de connaître plus intimement l'esprit de Catulle que nous étudierons l'usage qu'il a fait du diminutif dans ses poésies.

***

L'abondance des diminutifs est un des caractères les plus saillants du style de Catulle. On n'en compte pas moins de soixante-treize dans ses vers : encore plusieurs y reviennent-ils deux, trois, quatre et jusqu'à sept fois. En sorte qu'en faisant entrer en ligne de compte ces répétitions, on arriverait (sauf erreur) à un chiffre total de cent-vingt-six[1].

---

1. En voici la liste. Je me réfère à l'éd. Schwabe, Berlin, 1886.

Turgidulus (III, 18) ; palmula (IV, 4 ; 17) ; tremulus (VI, 10 ; XVIII, 13 ; LXI, 51, 161 ; LXIV, 128, 307 ; LXVIII, 142) ; sacculus (XIII, 8) ; bimulus (XVII, 13) ; tenellulus (XVII, 15) ; imulus (XXV, 2) ; medullula (XXV, 2) ; uillula (XXVI, 1) ; uetulus (XXVII, 1) ; sarcinula (XXVIII, 2) ; albulus (XXIX, 8) ; mentula (XXIX, 13 ; XXXVII, 3 ; XCIV, 1 ; CV, 1 ; CXIV, 1 ; CXV, 8) ; catulus (XLII, 9) ; lectulus (L, 15 ; LVII, 7 ; LXIV, 88) ; pupulus (LVI, 5) ; lacrymula (LVI, 16) ; eruditulus (LVII, 7) ; puellula (LVII, 9 ; LXI, 57, 182, 188) ; ramulus (LXI, 22) ; zonula (LXI, 53) ; hortulus (LXI, 92) ; floridulus (LXI, 93) ; lassulus (LXIII, 35) ; pupula (LXIII, 56) ; frigidulus (LXIV, 131) ; aridulus (LXIV, 316) ; languidulus (LXIV, 331) ; pallidulus (LXV, 6) ; capsula (LXVIII, 36) ; perlucidulus (LXIX, 4).

Solaciolum (II, 7) ; aureolus (II, 12 ; LXI, 167) ; Veraniolus (XII, 17 ; XLVII, 3) ; lacteolus (LV, 17) ; brachiolum (LXI, 181) ; corolla (LXIII, 66 ; LXIV, 283) ; sauiolum (XCIX, 2, 14).

Versiculus (XVI, 3, 6 ; L, 4) ; molliculus (XVI, 4, 8) ; ponticulus (XVII, 3) ; flosculus (XXIV, 1) ; caniculus (XXV, 1) ; latusculum (XXV, 10) ; aniculus (XXX, 2) ; turpiculus (XLI, 3) ; munusculum (LXIV, 103 ; LXVIII, 145) ; sicula (LXVII, 21) ; auricula (LXXVII, 41), articulus (XCIX, 8).

Misellus (III, 16 ; XXXV, 14 ; XL, 1 ; XLV, 21 ; LXXX, 7) ; ocellus (III, 18 ; XXXI, 2 ; XLIII, 2 ; XLV, 11 ; L, 10, 19 ; LXIV, 60) ; gemellus (IV, 27 ; LVII. 6) ; labellum (VIII, 18 ; LXI,

Ce chiffre est considérable pour une œuvre d'aussi médiocre étendue. Ces diminutifs se répartissent, au point de vue morphologique, en cinq classes : diminutifs en *-ulus* ; *-olus* ; *-culus* ; *-ellus* ; *-illus*. Il faut en ajouter un en *-olium*, *epistolium*, qui n'est, au surplus, que la simple transcription latine du grec ἐπιστολίον. Tous sont adjectifs ou substantifs. Nous ne rencontrons qu'un seul adverbe, *tantillum*, et aucun verbe de forme diminutive. Non content de reprendre un bon nombre de ceux qui avaient déjà été employés avant lui, Catulle semble en avoir créé lui-même quelques-uns. Il faut toujours poser avec prudence ce genre d'affirmations, car, pour les convertir en certitudes, il serait nécessaire d'avoir en main tant d'œuvres aujourd'hui perdues. On peut observer toutefois que plusieurs diminutifs de Catulle sont des ἅπαξ qu'on ne retrouve dans aucun autre texte latin subsistant[1] ; ex. : *imulus*, *medullula*, *uuidulus*, *lassulus*, *floridulus*, *eruditulus*, *perlucidulus*, *mollicellus*, *femella*, *oricilla*, *scortillum*, *solaciolum*[2]. Il en est d'autres tels que : *turgidulus*, *lapillus*, *sauiolum*, etc. qui ont été repris après lui, mais qu'il a probablement imaginés.

Notons qu'il lui arrive de tirer un diminutif d'un autre diminutif déjà existant, pour renforcer la nuance ; ex. : *tenellulus*[3], *mollicellus*[4], *oricilla*[5] ; ou encore de renforcer un substantif diminutif par un adjectif également diminutif, selon un procédé qui se retrouve d'ailleurs en grec[6] et chez d'autres écrivains latins[7]. Ex. :

---

220 ; LXIII, 74 ; LXIV, 104, 316 ; LXXX, 1 ; XCIX, 7) ; integellus (XV, 4) ; mollicellus (XXV, 10) ; flagellum (XXV, 11 ; LXII, 52) ; lucellum (XXVIII, 6, 8) ; tabella (XXII, 5) ; femella (LV, 7).

Scortillum (X, 3) ; salillum (XXIII, 19) ; lapillus (XXIII, 21) ; capillus (XXV, 1 ; LXIV, 193) ; oricilla (XXV, 2) ; pusillus (XXXVII, 16 ; LIV, 1) ; codicilli (XLII, 11, 12, 19, 20, 24) ; Septumillus (XLV, 13) ; papilla (LX, 12 ; LXI, 105 ; LXIV, 65 ; LXVI, 81) ; tigillum (LXVII, 39) ; tantillum (XCIX, 6) ; furcilla (CV, 2) ; epistolium (CXVIII, 2).

1. *Brachiolum* est un ἅπαξ dans le sens où Catulle le prend. Le mot se retrouve chez Végèce, *Vet.*, 1, 25, mais pour désigner un muscle du cheval (éd. Matt. Gesner, Mannheim, 1781, p. 41).

2. *Solaciolum* se rencontre aussi dans un texte épigraphique CIL, 8, 7427. Platner (*Americ. Journal of Phil.*, t. XVI (1895), p. 190, donne *aridulus* pour un ἅπαξ. Le mot apparaît cependant chez Ausone, *Ep.* 15, p. 252 (Peiper), et chez Cinna, fr. 11 (Baehrens). On peut ajouter à cette liste d'ἅπαξ *salillum*, si l'on admet les corrections qui excluent ce mot du *Trinummus* v. 492.

3. De *tenellus*, formé lui-même sur *tener*.

4. De *molliculus* (racine *mollis*) qui est aussi chez Catulle (XVI, 4, 8).

5. De *oricula* (racine : *auris*). On pourrait citer aussi *puellula*, formé sur *puella* qui est lui même un diminutif de *puera*. Mais ce mot *puera* était tout à fait archaïque (Cf. PRISCIEN, dans KEIL, *Gr. Lat.*, t. I, pp. 110, 231 et 562 — et SUÉTONE, *Calig.*, 8) et probablement inusité dès l'époque de Catulle. Dès lors, il n'y a pas à parler ici de double diminutif.

6. Cf. KÜHNER, *Ausführl. Gramm. der griech. Sprache* II Th., I. Bd, p. 278, Hannover et Leipzig, 1898.

7. Cf. KÜHNER, *Gramm. der lat. Sprache*, t. I, p. 667.

turgiduli ocelli (III, 18) ; *imula oricilla* (XXV, 2) ; *uersiculi molliculi* (XVI, 3-4) ; *aridula labella* (LXIV, 316).

Il n'y a rien d'important à remarquer sur la répartition des diminutifs dans les diverses pièces de Catulle. Il les emploie aussi volontiers dans les *nugae* que dans les longs poèmes où il donne tout son soin et toute sa mesure. Ils sont fréquents surtout dans les pièces 1 à 70. La pièce LXIV en a douze : mais elle est de 408 vers. Proportionnellement ce serait la pièce XXV qui en compterait le plus (6 sur 13 vers). A partir de la pièce 70 jusqu'à la fin du recueil, nous n'en trouvons qu'un petit nombre : c'est sans doute l'effet d'un pur hasard.

***

La question qui s'offre à nous est celle-ci : en multipliant de la sorte, dans son œuvre, la forme diminutive, Catulle a-t-il cédé purement et simplement à un goût personnel, à une de ces complaisances médiocrement justifiables que de bons artistes ont parfois pour certains tours ou certains mots ; ou ne l'a-t-il employée qu'à bon escient et en vue d'un effet littéraire déterminé? M. Samuel Ball Platner, après examen des diminutifs chez Catulle, déclarait, il y a quelques années[1], que pour la majorité des adjectifs et pour un bon nombre de substantifs, il n'apercevait pas que la forme diminutive modifiât d'une façon quelconque le sens de la forme régulière. Donc, à l'en croire, Catulle aurait prodigué le diminutif, parce qu'il était *fond of it*, ou par nécessité métrique, tout bonnement.

Cette thèse me paraît non moins douteuse que compromettante pour l'art de Catulle. Et je crois qu'il ne faut admettre qu'après une contre-enquête soigneusement conduite pareille manie chez un écrivain aussi curieux du détail, aussi amoureux d'une constante perfection.

De prétendre que tous les diminutifs aient, chez Catulle, une valeur « stylistique », c'est à quoi nous ne songeons pas. Il en est évidemment un certain nombre qui, déjà passés dans l'usage courant de la langue, avaient à peu près perdu leur valeur originelle. Ainsi *pupula*, pupille, est un diminutif de *pupa*, poupée. On comprend sans peine l'image primitivement incluse dans ce mot[2] ; mais il est bien douteux que les Romains gardassent, en le pro-

1. *Diminutives in Catullus*, dans l'*American Journal of Philology*, t. XVI (1895) p. 186-202.

2. Cf. ISIDORE, *Etym.*, XI, 1, 37 ; MIGNE, *Patr. lat.*, 82, 402. « *Pupilla* (autre forme du même diminutif), *est medius punctus oculi in quo uis est uidendi, ubi quia paruae imagines nobis uideantur*, propterea pupillae appellantur. »

nonçant, le sentiment distinct de la métaphore initiale. La même observation pourrait être répétée pour des mots tels que *gemellus*[1], *papillae*[2], *codicilli*[3], *pusillus*[4], *flagellum*[5], *palmula*[6], *sigillum*[7], *mentula*, etc. Catulle les a employés comme mots de tous les jours, sans prétendre leur attribuer, en tant que diminutifs, une valeur expressive spéciale. Nous devons donc concentrer notre étude sur ceux dont il a certainement voulu tirer un « effet ». Une classification est ici nécessaire pour introduire plus de précision et plus de clarté.

***

Il y a d'abord, dans les poésies de Catulle, le diminutif au sens propre du mot, pour désigner un objet de petite taille, un objet en réduction. C'est évidemment là le sens premier et l'emploi le plus naturel de la forme diminutive. Il n'est point surprenant qu'on doive ranger dans cette catégorie environ le tiers des diminutifs de Catulle.

Ainsi, il fait allusion au *ponticulus* (XVII, 3) au petit pont, au ponticule mal affermi, qu'une humble colonie provinciale voudrait bien voir remplacer par un pont plus robuste ; à la légère valise *sarcinula* (XXVIII, 2) que ses amis Veranius et Tabullus ont emportée dans leur expédition à la suite du préteur Memmius, triste sire dont la ladrerie ne leur a concédé aucun profit, si mince fût-il (*lucelli*, *ibid.*, 6) ; ou encore à sa pauvre bourse, *sacculus* (XIII, 8), présentement pleine de toiles d'araignées et qui ne saurait pourvoir aux frais de la bonne chère à laquelle il convie Tabullus. On comprend aussi qu'interpellant joyeusement la petite presqu'île de Sirmione où était construite la villa qu'il revit avec tant de bonheur après un lointain voyage, il préfère *Ocelle* à *Ocule* qui, au point de vue du sens général, eût été également admissible[8].

« *Paene insularum, Sirmio, insularumque*
« Ocelle,. . . . . .
Sirmio, perle des presqu'îles et des îles..

---

1. Diminutif de *geminus*, dont aucune nuance appréciable ne le différencie.
2. De *papula*, qui a un sens strictement médical (pustule, vésicule).
3. De *codex*. L'idée diminutive s'y est atténuée peu à peu au point de disparaître presque complètement. Cf. l'emploi qu'en font TACITE (*Ann.*, IV, 39) et SÉNÈQUE (*De Clem.*, 15).
4. Il n'y a qu'un exemple de *pusus*, Pompon. ap. Varron, De L. L. VII, 3.
5. De *flagrum*.
6. De *palma*.
7. De *tignum*.
8. Cf. CICÉRON, *De Nat. Deor.* III, 38, 91. « *Hi duo illos oculos orae maritimae effoderunt* » (Il s'agit de Corinthe et de Carthage).

Dans la pièce LXI, Catulle fait à Manlius Torquatus et à Vinia[1] Aurunculeia, qui vont s'unir, la gracieuse promesse d'un petit Torquatus qui « tendant ses mains délicates, sourira gentiment à son père de sa mignonne bouche entr'ouverte. »

Torquatus uolo paruulus
Dulce rideat ad patrem
Semihiante labello

Dans la pièce LXIV, 316, ce même mot *labellum* revient pour caractériser la lèvre des Parques qui vont dévoiler les futuritions d'Achille. Le poète s'attarde à les peindre, toutes débiles et toutes cassées, filant interminablement la destinée des mortels : des brins de laine se détachant du fil qu'elles mordillent pour l'égaliser, adhèrent à leurs lèvres arides (*aridulis... labellis*). Ici, le diminutif marque la minceur ratatinée de ces bouches de vieilles.

Quelquefois aussi la forme diminutive, pour les adjectifs, est amenée par le sens même du substantif qu'ils qualifient. A un joyau, *lapidis* (LXIX, 4) Catulle associe l'épithète *perluciduli*, où le suffixe diminutif souligne l'exiguité de l'objet. *Aureolus* s'applique tour à tour à une pomme, par allusion à la légende d'Atalante et d'Hippomène (II, 12) et aux petits pieds chaussés de jaune de la *nova nupta* (LXI, 167). Quand la boucle détachée de la chevelure de Bérénice atteint le palais des dieux, elle est encore toute moite des larmes que la reine a versées lors du départ de son époux, *uuidulam* (LXVI, 63) etc. Ces acceptions rentrent aisément dans la première catégorie que nous avons essayé de déterminer : celle où l'emploi de la forme diminutive résulte des dimensions réduites des êtres ou des choses que le poète veut désigner.

***

Voici maintenant une fonction toute voisine et étroitement apparentée à celle qui vient d'être analysée. Le diminutif chez Catulle sert aussi à « diminuer » les gens. Il implique alors l'ironie, le dédain, le mépris, l'insulte. Nuance assez légère parfois, comme dans la pièce LXVI, 16 où le poète élève un doute sur la sincérité des *lacrymulae*[2] que les jeunes mariées croient devoir répandre au seuil de la chambre nuptiale ; comme dans la pièce X,

1. Au vers 16 Schwabe dit : « *Namque Vinia Manlio* » ; Ellis : « *Namque Julia Mallio* ».

2. Il est à noter que dans les trois exemples (y compris celui de Catulle) où s'offre en latin le mot *lacrymula*, c'est une intention moqueuse qui en détermine le choix (cf. TÉRENCE, *Eun.*, 67 ; CICÉRON, *Pro Planco*, 76).

3, où il raconte la déconvenue qui lui est arrivée, du fait d'une petite fille, d'une donzelle, *scortillum*, maîtresse de son ami Varus. Assez sottement, il s'est mis en tête de l'éblouir, et sa vantardise a tourné à sa confusion. Le mot *scortillum* ne doit pas être pris dans un sens trop péjoratif, puisque Catulle ajoute aussitôt qu'elle ne manquait ni d'agrément ni de beauté :

Non sane illepidum neque inuenustum

C'est une petite appellation familière et sans gêne.

Ailleurs, au contraire, la nuance est beaucoup plus accentuée : « Quelle fâcheuse idée te pousse, tête baissée, contre mes iambes, Ravidus le pauvret ? » demande-t-il à un rival :

Quaenam te mala mens, miselle Rauide,
Agit praecipitem in meos iambos ?

On perçoit sans peine tout l'ironique mépris que décèle cet apitoiement.

Il s'agit dans la pièce XXV d'un certain Thallus, individu de mœurs peu recommandables si l'on en juge par l'épithète que Catulle associe à son nom : *Cinaede Thalle* (XXV, 1). Il a volé à Catulle un manteau et divers objets, et le poète le somme insolemment de restituer ses larcins : « Thallus le cinède, plus mou qu'un poil de lapin, que le duvet de l'oie, que le tout petit bout de l'oreille..... décolle de tes serres gluantes ce que tu m'as pris et rends le moi, si tu ne veux pas que tes flancs cotonneux et tes mains mollasses ressentent l'égratignure cuisante de honteux coups de fouet.

« Cinaede Thalle, mollior cuniculi capillo
Vel anseris medullula, uel imula oricilla
..... Quae nunc tuis ab unguibus reglutina et remitte,
Ne laneum latusculum manusque mollicellas
Inusta turpiter tibi flagella conscribillent.... »

Il n'y a pas moins de cinq diminutifs dans cette pièce de treize vers, sans compter *cuniculi* et *capillo* du premier vers, où le sens du suffixe diminutif s'est oblitéré, mais qui concourent par leur consonnance même à l'effet total que Catulle veut obtenir. Rien que par ce choix calculé, il peint à merveille l'efféminé, le *désossé* qu'est Thallus, il suggère tout l'ignoble du personnage et tout le dégoût qu'il a pour lui.

De même quand il veut blesser au vif César et son favori Mamurra, il trouve moyen de glisser dans le même vers une insi-

nuation déshonorante et une injure précise (LVII, 7) : tous deux minces érudits[1] qu'un même lit reçoit

Uno in lectulo erudituli ambo.

Et repoussé avec perte par la maîtresse de Mamurra, il se venge d'elle en la traitant de fille au petit nez grotesque.

Ista turpiculo puella naso (XLI, 3).

***

Voici enfin une fonction dérivée, à laquelle Platner n'a peut-être pas prêté une attention suffisante, et à quoi se rattache pourtant un bon nombre de diminutifs chez Catulle. Toutes les fois que Catulle décrit les choses de l'amour, ou y fait simplement allusion ; toutes les fois qu'il touche à quelques-uns des sentiments qui avoisinent l'amour, qui en sont les succédanés ou parfois les déguisements ; toutes les fois qu'il parle d'un être tendre, faible, digne de pitié, le diminutif tend à apparaître dans ses vers. Il est pour lui ce que telle inflexion de mélodie est pour certains musiciens : il s'associe étroitement à une nuance de sensibilité, plus tendre ou plus mièvre, qui y trouve son expression favorite. En sorte que, pour se rendre compte des raisons qui suscitent çà et là le diminutif chez Catulle, il faut regarder quel est l'ordre de sentiment où le poète veut convier son lecteur, la couleur qu'il cherche pour ainsi dire, sur sa palette : et alors on se rend compte que l'arbitraire a une place minime dans son art si savant, et que le poète, loin de se laisser dominer par les tours qui lui viennent à l'esprit, les domine au contraire et les fait servir à son dessein.

La passion, telle que Catulle la connaît, est faite à la fois de fougue et de mignardise : elle est délire sensuel, mais elle est aussi caresse d'âme[2]. Le diminutif marque la tendresse câline où son cœur d'amant se complaît. C'est ainsi que le poète rappelle avec bonheur la nuit merveilleuse où, pour la première fois, sa maîtresse lui accorda de furtives faveurs, *munuscula* (LXVIII, 145), en se dérobant

---

1 Allusion probable aux goûts grammaticaux de César, que Mamurra partageait sans doute. Sur ce goût des Romains au 1er siècle pour la grammaire, cf. NETTLESHIP, *The Study of latin grammar among the Romans in the first century*, *Journal of Philol.*, XV (1886), 189 et suiv. — Pour la discussion du sens de ce vers et de la ponctuation la plus vraisemblable, cf. HAUPT, *Opuscula*, Leipzig, 1875, p. 112-114. PLATNER, (*loc. cit.*, p. 191) pense que l'adjectif *erudituli* s'applique à Mamurra et César, *in relation to their love-affairs.*

2. Cf. *L'amore nelle poesie di Catullo*, dans Petro SCIASCIA, *l'Arti in Catullo*, Palermo, 1896, p. 137-175.

aux bras même de son mari. Le diminutif n'est évidemment point là pour en rabaisser le prix, mais pour mêler à ce rappel du passé une nuance de tendresse plus vive. Plus tard, après avoir souffert d'elle trahison et refus, Catulle s'encourage lui-même à la résignation, puis interpellant l'oublieuse : « Qui maintenant te trouvera belle, lui demande-t-il, qui aimeras-tu ? A qui dira-t-on que tu appartiens? Pour qui seront tes baisers ? A qui mordras-tu la lèvre ? *cui labella mordebis ?* (VIII, 18).

La simple évocation d'une image sensuelle a suffi pour amener l'emploi de la forme diminutive.

Même mièvrerie amoureuse dans telle pièce assez répugnante que le poète consacre à Juventius · cf. XCIX, 2 et 14 (*sauiolum*) ; *ibid.*, 7 (*labella*) ou encore XXIV, 1 :

O qui flosculus es Juventiorum.

Et pour décrire l'ardeur, les serments passionnés de Septimius et d'Acmen, des mots tout semblables réapparaissent dans ses vers (XLV).

Sic, inquit, mea uita, Septimille (14)

et plus loin

Unam Septumius misellus (malade d'amour) *Acmen*
Mauult quam Syrias Britaniasque.....

Il peint encore en une gracieuse image les doux sommeils abandonnés de l'épouse aimante

languidulosque[1] *paret tecum coniungere somnos* (LXIV, 331).

Mais, je l'ai dit, ce n'est pas seulement à la passion que Catulle réserve la forme diminutive. Tous les sentiments qui confinent à l'amour tendent à revêtir cette même forme. Dans la pièce XVIII, sa pitié, très probablement intéressée, propose à la sympathie du lecteur certain tendron plus délicat que le chevreau qui vient de naître,

tenellulo delicatior aedo

qu'un stupide mari, aussi naïf qu'un marmot de deux ans (*pueri instar bimuli*), néglige en dépit de toutes les agaceries. — Et quand le moineau de Lesbie est mort, ce moineau dont elle s'amusait

1. M. Platner n'hésite pourtant pas à attribuer l'emploi de *languidulos* à ce fait que *languidos* n'eût pu entrer dans l'hexamètre (*op. cit.*, p. 188).

pour distraire ses peines, *solaciolum sui doloris* (II, 7) : « Pauvre petit moineau, s'écrie le poète, par ta faute les doux yeux de mon amie sont rougis et tout gonflés de larmes » :

Io miselle passer
Tua nunc opera meae puellae
Flendo turgiduli rubent ocelli.

L'on sent aisément tout ce qui s'insinue de câlinerie délicate, à la faveur de ces mots caressants, dans ce badinage à la fois souriant et attendri sur le petit chagrin de la jeune femme.

Peut-être le même procédé se trahira-t-il plus visiblement encore dans les grandes pièces de Catulle, surtout dans les poèmes LXI, LXIII, LXIV.

A travers l'épithalame pour les noces de Vinia Aurunculeia et de Manlius Torquatus, qui est écrit avec une charmante profusion d'images joyeuses et comme enthousiastes, il y a un *leit-motiv* qui revient avec persistance : c'est l'idée de la vierge en fleur livrée à l'ardent jeune homme (LXI, 56-57). Catulle s'appesantit, non sans quelque voluptueuse complaisance, sur les préludes de cet amour païen auquel sera bientôt permis sa libre assouvissance. A Manlius, il réserve les mots qui expriment le désir, la passion avide (cf. 54, 56, 204) ; au contraire, les sentiments qu'il prête à l'épousée, c'est surtout la pudeur inquiète, l'appréhension, l'angoisse (cf. 81, 83) qui, au surplus, voile, chez elle aussi, un fond de désir (32). Pour accentuer le contraste entre l'ardeur qui ose et qu'aiguillonne l'expérience de l'amour, et l'ardeur timide et inhabile qui se dissimule en un cœur tout neuf, le poète est amené à multiplier, dès qu'il parle de Vinia, les nuances les plus adoucies. La jeune femme est appelée par lui *puellula* (57, 182, 188) et tout ce qui la touche participe à cette appellation amicale et gentille. Cf. 105 *papillas* ; 167, *aureolos pedes* ; 181 *brachiolum teres* ; 193, *floridulo ore*.

On dirait même que, par une sorte de contagion morphologique, d'autres diminutifs, qui pourtant ne s'appliquent pas directement à la jeune fille, sont provoqués par la tonalité générale de la pièce : cf. v. 92, *hortulo* (dans une comparaison dont Vinia est, il est vrai, l'autre terme) ; 51, *tremulus* ; 53, *zonula* ; 220, *labello*.

Les diminutifs sont moins fréquents dans la pièce LXIII que dans celle qui vient d'être citée ou que dans celle qui va l'être. Ce ne sont que quelques touches jetées çà et là en passant, mais significatives. Rapprochons en effet des expressions comme celles-ci : *lassulae* (35), à propos d'Attis et de ses compagnons qui, après le rite sanglant exigé par Cybèle, bondissent, en un délire furieux, jusqu'au temple de la déesse ; *labellis* (74).

« *Roseis est hic labellis sonus editus adiit...*

et encore : « *Ego gymnasii fui flos* (64) ; *niueis... manibus* (8), et nous verrons que le diminutif concourt ici à une impression totale que le poète veut produire. Il aide à accentuer ce contraste, sur lequel Catulle appuie à dessein, entre la tendre jeunesse de l'éphèbe, fleur du gymnase, naguère encore courtisé par tant d'adorateurs, et la puissance farouche de la déesse qui maintenant l'asservit. Vision éblouissante de la vie grecque, toute lumineuse et toute sereine ; et d'autre part rites anormaux de Cybèle, horreur des bois profonds, crainte angoissante qui émane de tant de légendes cruelles : voilà le double sentiment qu'a éprouvé le poète, et il nous fait sentir plus vivement l'étrange de ces religieux mystères en insistant sur la grâce toute jeune de celui que le caprice de la déesse a choisi.

Dans la pièce LXIV, c'est au nom d'Ariadne que sont liés la plupart des diminutifs. Il est à noter que, parmi les traits que lui offraient ses modèles, Catulle en a retenu un surtout : le charme touchant, presque enfantin de la jeune fille indignement trompée. Elle exhale des paroles de vengeance et de colère (cf. 188 s.), mais ce n'est là qu'un sursaut passager. Ariadne est une enfant, élevée dans la stricte intimité familiale (87) jusqu'au jour où la vue de Thésée l'a brusquement conquise et perdue. Le poète s'attendrit sur elle et il veut attendrir son lecteur. Le diminutif est pour lui un moyen de ramener l'attention sur ce qu'il y a d'ingénu et de navrant dans la détresse de l'abandonnée. De là le retour fréquent de cette forme. Les yeux d'Ariadne, il les appelle *ocelli* (60) ; sa lèvre, *labellum* (104) ; son lit, *lectulus* (88) ; les présents que la passion soudainement éveillée offrait aux dieux pour l'heureux retour de Thésée, *munuscula* (103) : sur la plage déserte de Dia, elle entrecoupe ses plaintes de sanglots tout glacés par l'effroi, *frigidulos* (131)[1], tandis que, suivant des yeux la fuite du perfide, elle s'avance dans la mer frissonnante, *tremuli salis* (128).

Le choix des mots est combiné, ici comme précédemment, pour éveiller une forme spéciale de sensibilité, pour toucher une fibre à laquelle le poète s'adresse de préférence.

C'est pour ne pas avoir assez pris garde à cet usage très délicat de la forme diminutive que M. Platner a été amené à accuser implicitement Catulle de céder à une manie, à un *tic* littéraire, ou de rechercher de méprisables chevilles. En réalité, sous les trois rubriques que nous avons déterminées, presque tous les diminutifs de Catulle pourraient venir se ranger. Pour un nombre

---

1. *Frigidos* était rebelle à l'hexamètre, observe encore M. Platner (p. 187). Sans doute, mais cette raison est-elle l'unique qu'il convient d'apporter ?

infime, l'intention du poète reste douteuse. Ainsi, quand il nous dit que tout récemment l'eau du Léthé a baigné le pied livide de son frère (défunt),

Pallidulum manans alluit unda pedem

on peut se demander quelle pensée particulière a présidé au choix de ce mot [1]. Çà et là quelque incertitude est permise. Mais l'essentiel est qu'on s'aperçoive de la valeur pittoresque que le diminutif a prise très ordinairement chez Catulle et des ressources que le savant poète, *doctus Catullus*, y a trouvées.

***

Certes, il n'a pas été le seul écrivain latin qui ait marqué un goût spécial pour cette forme. Plaute a un grand nombre de diminutifs [2], qu'il semble avoir empruntés tant à la langue familière qu'à sa propre imagination [3]. A l'époque impériale, le diminutif deviendra chez certains écrivains une véritable manie [4]. Enfin dans l'entourage même de Catulle, parmi les *poetae noui* qui menaient si vivement la rénovation de la poésie latine, il semble qu'il ait été en honneur, si l'on en juge par la proportion relativement considérable qui subsiste dans leurs rares fragments [5]. Mais Catulle en a su tirer

---

1. Même question pour *uetulus* (XXVII, 1)

Minister uetuli puer Falerni

pour *furcilla* (CV, 2)

Musae furcillis praecipitem eicjunt

et quelques autres.

2. Voir la liste dressée par RYHINER, *De diminutiuis Plautinis Terentianisque*, Basileae, 1894, p. 54.

3. Cf. H. A. KOCH, *Deminutiva bei Plauten* dans le *Rhein. Mus.*, t. XXXII (1877), p. 97 ; et SCHWABE, *De diminutiuis graecis et latinis liber*. Giessen, 1859. 1re partie.

4. Par ex., chez Apulée, cf. H. KOZIOL, *Der Stil des Apuleius*, Wien, 1872, p. 260-266. D'après les calculs de Koziol, Apulée reprend à ses prédécesseurs 117 substantifs diminutifs, 23 adjectifs, 5 adverbes ; il crée 53 substantifs (sans compter ceux auxquels il donne une signification nouvelle), 18 adjectifs, 12 adverbes diminutifs.

5. Cf. BAEHRENS, *Poetae latini minores*

LAEVIUS (p. 287) « Tu, Andromache, per ludum manu
Lasciuola ac *tenellula*.

C. HELVIUS CINNA (p. 324) fr. 11 : Leuis in *aridulo* maluae descripta *libello*

M. FURIUS BABICULUS (p. 317) fr. 3 :

Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas nimio *assulas* et illos
Custodio uidet *hortulos* Priapi
Miretur quibus ille disciplinis
Tantam sit sapientiam adsecutus,
Quam tres *cauliculi*, se libra farris
etc.

TICIDA (p, 325, fr. I) *lectule*.

MEMMIUS (p. 326, fr. 2) *macella* (douteux).

L. VOLUMNIUS (p. 326, fr. I) *patella*.

des effets si particulièrement gracieux que les poètes qui l'ont imité n'ont jamais manqué de s'approprier les douces mignardises qu'ils admiraient chez lui[1]. Nous pourrions suivre sa trace jusque chez nos poètes français. Quand Du Bellay fit ce rêve d'humaniste d'aimer à Rome une jeune Romaine et de chanter son amour en vers latins, c'est de Catulle qu'il se souvint pour maudire le *frigidulus coniux* auquel sa Faustine était liée et pour prodiguer à la pauvrette les épithètes les plus tendres[2]. Même dans ses poésies françaises, Catulle le hante. Déplore-t-il la mort d'un petit chien[3], si gentil avec

ses dentelettes d'ivoyre,
Et la barbelette noire
De son musequin friand,

on sent que le moineau de Lesbie gazouille dans sa mémoire, et bientôt en effet l'imitation se fait plus directe :

..... Las ! mais ce doux passe-temps
Ne nous dura pas longtemps :
Car la mort ayant envie
Sur l'aise de notre vie,
Envoya devers Pluton
Notre petit Peloton,
Qui maintenant se pourmeine
Parmi ceste ombreuse pleine
Dont nul ne revient vers nous.
Que maudites soyez-vous
Filandières de la vie, etc.[4].

Tant il est vrai que la préciosité délicate du poète latin, dont nous avons vu une marque frappante dans l'emploi qu'il a fait du diminutif, s'est imposée à tous ceux qui ont marché sur ses traces et qui ont essayé de reproduire « cette perpétuelle douceur et beauté fleurissante »[5] que Montaigne aimait dans sa poésie.

P. DE LABRIOLLE.

---

1. V. g. dans le *Ciris*, v. 3, 132, 138, 182, 251, 257, 277, 348.
2. Voir la pièce intitulée : *Iam mihi mea reddita columba*, dans *Joachimi Bellaii Andini poematum libri quibus continentur elegiae, uaria epigrammata, amores, tumuli*, Parisiis, MDLVIII (*molliculi*, vers 3, 19 ; *blandulum*, 6 ; *improbuli, inuenustuli*, 15 ; *candidula*, 17 ; *uenustuli*, 19). Cf. aussi la dédicace des *Amores*, calquée sur la pièce I de Catulle.
3. *Œuvres choisies*, éd. Becq de Foucquières, 1876, p. 288.
4. Cf. *ibid.*, l'*Épitaphe d'un chat*, p. 292; BAYSER, p. 285.
5. *Essais*, II, 10.

THÉOCRITE IMITATEUR DE SOPHRON

Dans l'argument de l'idylle II de Théocrite, le scholiaste écrit : τὴν δὲ Θεστυλίδα ὁ Θεόκριτος ἀπειροκάλως ἐκ τῶν Σώφρονος μετήνεγκε μίμων, « Théocrite a emprunté maladroitement (?) le personnage de Thestylis aux mimes de Sophron. » — Au vers 70, il ajoute : ταύτας γὰρ (Séléné et Hécate) συνεργοὺς εἰς τὰ περὶ τοῦ ἐρωμένου φάρμακα παραλαμβάνει. τὴν δὲ τῶν φαρμάκων ὑπόθεσιν ἐκ τῶν Σώφρονος μίμων μεταφέρει, « Il fait intervenir Séléné et Hécate comme déesses qui président à l'envoûtement d'amour. Et la scène des charmes, il l'emprunte aux mimes de Sophron. » (Le mot ὑπόθεσιν manque dans le cod. Ambr., qui laisse un blanc. — Au lieu de Σώφρονος, les mss. portent εὐφορίωνος ; la correction, qui est d'Adert, paraît s'imposer.)

D'autre part, le sujet de l'idylle II, qui représente deux femmes, maîtresse et servante, occupées à invoquer la lune, rappelle, dans l'ensemble, ce mime de Sophron : Ταὶ γυναῖκες αἳ τὰν θεόν φαντι ἐξελᾶν, où deux femmes, maîtresse et servante, invoquaient aussi la lune, comme l'indique le titre. On pourrait donc rapprocher les deux pièces. Et il se trouve justement que quelques passages conservés du mime offrent de singulières ressemblances avec certains vers de l'idylle.

Mettons à part l'exemple suivant :

Sophron, *Fragm.* 5, éd. Kaibel (Berlin, 1899) :	*Idylle* II, 1 :
πεῖ γὰρ ἁ ἄσφαλτος ; πῦς, Θεστυλί, σκοπῆι τύ ;	πᾷ μοι ταὶ δάφναι ; φέρε Θεστυλί, πᾷ δὲ τὰ φίλτρα ;

Les mss. portent ποῖος εἰλισκοπεῖται, leçon que Kaibel corrige en πῦς (ou ποῖ), Θεστυλί σκοπῆι τύ ; Cette correction est sans doute très vraisemblable ; mais c'est une correction. Aussi le rapprochement peut-il être discuté. Les rapprochements suivants ont plus de valeur ;

Sophron, *Fragm.* 6 :	*Idylle* II, 35 :
κύων πρὸ μεγαρέων μέγα ὑλακτέων.	Θεστυλί, ταὶ κύνες ἄμμιν ἀνὰ πτόλιν ὠρύονται.

Sophron, *Fragm.* 3 :	*Idylle* II, 43 :
ὑποκατώρυκται δὲ ἐν κυαθίδι τρικτὺς ἀλεξιφαρμάκων.	ἐς τρὶς ἀποσπένδω καὶ τρὶς τάδε πότνια φωνέω.

Enfin on lit dans les scholies de Lycophron (77) : καὶ γὰρ Σώφρων ἐν τοῖς μίμοις φησὶν αὐτῇ (à Hécate) κύνας θύεσθαι. — Théocrite (II, 12) écrit : ... Ἑκάτᾳ, τὰν χαί σκύλακες τρομέοντι, faisant probablement allusion aux sacrifices dont parle Sophron.

Il paraît donc qu'on peut mettre hors de doute l'imitation, dans l'idylle II, de Ταὶ γυναῖκες αἳ τὰν θεόν φαντι ἐξελᾶν. Mais peut-on la déterminer et en préciser les conditions ?

L'idylle II se divise en deux parties : une première, qui est occupée par la scène des charmes (1-68); une seconde, par l'histoire de l'amour dont souffre la magicienne (68-166). Or tous les passages où nous avons cru reconnaître un souvenir de Sophron, se trouvent dans la première. Ce n'est pas assez pour conclure que cette partie est la seule imitée. Mais le scholiaste, au vers 70, limite ses affirmations à la scène des charmes, τὴν τῶν φαρμάκων ὑπόθεσιν. Par conséquent on peut dire que Théocrite n'a imité Sophron que dans les 68 premiers vers de l'idylle.

Comment et jusqu'à quel point a-t-il suivi son modèle ? La question est obscure. Le scholiaste dit : τὴν δὲ Θεστυλίδα ... ἀπειροκάλως ... μετήνεγκε, expression vague et difficile à interpréter. Des critiques ont entendu que le personnage de Thestylis avait été sacrifié par Théocrite et rendu insignifiant (voy. Otto Jahn, *Herm.* II, p. 239). Ce serait là sans doute l'explication la plus satisfaisante, mais elle n'est pas tout à fait certaine. Aussi, pour ne pas trop s'engager, doit-on s'en tenir à la conclusion suivante, qui a déjà son intérêt :

L'idylle II est un monologue. La seconde partie en est lyrique et appartient à ce genre érotique dans lequel s'est exercé Callimaque et dont les papyrus nous ont rendu d'importants fragments. La première est dramatique. Par sa forme, par le procédé qui consiste à indiquer la présence d'une seconde personne sans lui donner la parole, elle appartient au mime tel que nous le font connaître les papyrus d'Oxhyrinchos (cf. III, 290), où l'on voit le personnage en scène apostropher et entretenir avec vivacité un interlocuteur imaginaire. Sophron écrivait-il des mimes à un seul personnage, ou bien en faisait-il parler plusieurs ? On ne sait. Si Ταὶ γυναῖκες αἳ τὰν θεόν φαντι ἐξελᾶν était un dialogue, Théocrite a amoindri le personnage de Thestylis en le réduisant au rôle de témoin passif et muet. Si ce mime était un monologue, on peut encore penser que le même personnage a subi une diminution, puisqu'il tient

si peu de place dans le discours de Simaitha. Enfin, si l'on estime que des opinions bien arrêtées ne peuvent se fonder sur le mot d'un scholiaste, si l'on n'attribue pas une grande importance au terme ἀπειροκάλως, il n'en paraît pas moins que les 68 premiers vers de l'*Idylle* II présentent une image simplifiée du mime de Sophron. Grâce à Théocrite, nous connaîtrions donc de l'œuvre du mimographe un peu plus que des lambeaux épars et sans lien.

Edmond FARAL.

ANCHURUS

Dans la première des deux pièces de l'Anthologie qui, par un singulier raffinement, affectent la forme d'un autel, un vers présente une difficulté. C'est l'autel qui prend la parole :

> Ἐς γὰρ βωμὸν ὁρῇς με μήτε ταγχούρου
> Πλίνθοις, μήτ[1] Ἀλύβης παγέντα βώλοις

Le scholiaste explique : οὐ γὰρ ὁρᾷς με οὔτε χρυσοῦν οὔτε ἀργυροῦν. τάγχουρος γὰρ ὁ χρυσὸς· ἡ λέξις περσικὴ[2].

La leçon τάγχουρος semble donc attestée par le scholiaste ; pourtant la mesure du vers n'admet pas ce mot. Dübner n'acceptant aucune des corrections antérieures — avec raison — écrit χρυσοῦ pour indiquer au moins le sens du vers.

Le vers savant de l'Anthologie doit renfermer quelque allusion mythologique ; une légende conservée par Plutarque nous permet peut-être de retrouver la leçon exacte :

« A Célaenes, ville de Phrygie, s'ouvrit un gouffre empli d'eau qui engloutissait les maisons avec ses habitants. Midas, roi du pays, apprit d'un oracle que le gouffre se refermerait s'il y jetait ce qu'il avait de plus cher. Il y jeta de l'or et de l'argent, mais en vain. *Anchurus*, fils de Midas, songeant qu'il n'y avait rien de plus précieux qu'un être humain, embrassa son père et sa femme Timothée et se porta à cheval vers le gouffre. La terre s'étant refermée, il

---

1. *Anthol. palat.*, XV, 25 (Ed. Dübner, II, p. 509) v. 7.
2. Ed. Dübner, II, p. 523.

éleva à Zeus de l'Ida un autel d'or, l'ayant touché de sa main. Cet autel se transforme en pierre au temps où s'ouvrit la crevasse ; quand le temps fixé s'est écoulé, il est d'or comme auparavant. Ainsi le raconte Callisthène au second livre des Métamorphoses[1]. »

La tradition que rapporte Plutarque est confuse : elle enferme deux faits bien distincts : 1° Le sacrifice volontaire d'Anchurus, rendu inutile pour une cause inexpliquée ; 2° Une métamorphose annuelle d'un autel de pierre en un autel d'or. Entre le sacrifice d'Anchurus et la transformation de la pierre en or, existait sans doute un lien plus intime que le texte de Plutarque ne l'indique. Il semble que cette légende appartienne au type très répandu des légendes sacrificielles : elle implique vraisemblablement un sacrifice annuel dont dépendait la fécondité aurifère du sol[2].

Ce n'est qu'une hypothèse ; mais le texte de Plutarque nous donne quelques renseignements précis : Anchurus, comme Midas, a le toucher d'or ; à son nom était associée une légende de l'or. Ainsi s'offre à nous une correction pour le vers de l'Anthologie ; en substituant Ἄγχουρος à Τάγχουρος, on obtient le nombre de pieds nécessaire à l'hendécasyllabe : la liberté métrique de cette époque permet d'admettre les deux spondées qui terminent le vers[3]. Enfin la faute s'explique aisément par une dittographie.

Anchurus n'est qu'un doublet de Midas ; son nom, suivant le scholiaste, signifie *Or* : il est un dieu de l'or ; il est l'or personnifié. Si nous en croyons le scholiaste, la filiation qui l'unit à Midas nous laisserait supposer la superposition aux légendes d'Asie Mineure d'une tradition venue de Perse ; mais nous ne pouvons contrôler la justesse de ce renseignement.

P. Roussel.

---

1. Κατὰ Κελαινὰς, πόλιν τῆς Φρυγίας, χάσμα μεθ' ὕδατος γενόμενον πολλὰς οἰκίας αὐτάνδρους εἰς τὸν βυθὸν εἵλκυσε. Μίδας δὲ ὁ βασιλεὺς χρησμὸν ἔλαβεν, ἐὰν τὸ τιμιώτατον ἐμβάλῃ, συνελεύσεσθαι· ὁ δὲ χρυσὸν καὶ ἄργυρον ἐμβαλὼν οὐδὲν ἐβοήθησεν. Ἄγχουρος δὲ, υἱὸς τοῦ Μίδα, λογισάμενος μηδὲν εἶναι τιμιώτερον ἐν βίῳ ψυχῆς ἀνθρωπίνης, δοὺς περιπλοκὰς τῷ γεννήσαντι καὶ τῇ γυναικὶ Τιμοθέᾳ, ἔφιππος εἰς τὸν τόπον τοῦ χάσματος ἠνέχθη· συνελθούσης δὲ τῆς γῆς χρύσεον βωμὸν ἐποίησεν Ἰδαίου Διὸς ἁψάμενος τῇ χερί· οὗτος ὁ βωμὸς περὶ ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ἐν ᾧ τὸ χάσμα συνέβη γενέσθαι, λίθος γίνεται, τῆς δὲ ὡρισμένης προθεσμίας παρελθούσης χρύσεος ὁρᾶται· ὡς Καλλισθένης ἐν δευτέρῳ Μεταμορφώσεων. Plut., *Parall.* 5 (Ed. Bernardakis, II, p. 358.)

2. Cf. une légende analogue qui suppose la nécessité d'un sacrifice pour permettre l'exploitation du mercure : Berthelot, *Chimie au moyen âge*, III, p. 244.

3. Cf. un vers d'Euripide : *Ion*, 1236, λευσίμοι δὲ καταφθοραὶ δεσποίνᾳ.

ΚΕΛΜΙΣ 'ΕΝ ΣΙΔΗΡΩ

La formule : *ubi ferrum exoritur*, ou *nascitur*, que l'on trouve sur quelques inscriptions dédiées à Jupiter Dolichenus, a donné à M. Cumont l'occasion de signaler l'existence probable à Doliche d'une légende sur l'origine du fer[1]. Des légendes analogues existaient en Asie-Mineure : un proverbe grec, malheureusement mutilé, permet de reconstituer l'une des plus importantes.

Ce proverbe est dans le recueil de Zénobius[2], qui reproduit ou abrège, à ce qu'il semble, les recueils les plus anciens de Didymos et de Lucillus de Tarra[3]. Aucun manuscrit n'en donne un texte complet[4].

Κέλμις ἐν σιδήρῳ· αὕτη τάττεται ἐπὶ τῶν σφόδρα ἑαυτοῖς πιστευσάντων, ὅτι ἰσχυροὶ καὶ δυσχείρωτοι περύκασι. Κέλμις γάρ, εἷς τῶν Ἰδαίων Δακτύλων τὴν μητέρα Ῥέαν ὑβρίσας καὶ μὴ ὑποδεξάμενος ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν εὐμενῶς *** ἐν τῇ Ἴδῃ· ἀφ' οὗ ὁ στερεώτατος ἐγένετο σίδηρος.

Comme l'ont remarqué Leutsch et Schneidewin, l'adverbe εὐμενῶς n'est pas à sa place ; il doit vraisemblablement être rapproché de ὑποδεξάμενος. Le complément ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν dépend d'un ou de plusieurs verbes qui ont disparu, mais dont on peut restituer la signification.

Tout d'abord, quel sens faut-il donner au dernier membre de phrase : ἀφ' οὗ ὁ στερεώτατος ἐγένετο σίδηρος ? Dans le recueil de proverbes faussement attribué à Plutarque, l'explication est brève :

Κέλμις ἐν σιδήρῳ· ἐπὶ τῶν σφόδρα ἑαυτοῖς πιστευσάντων ... Κέλμις γάρ τις ἐν Ἴδῃ στερρότατον σίδηρον ἐργαζόμενος[5].

C'est l'interprétation ordinaire ; suivant une tradition qui valait déjà dans la Grèce antique, on fait de Celmis un habile forgeron à l'égal de ses frères les Dactyles. Rossignol[6] explique Κέλμις ἐν σιδήρῳ, « Un Celmis dans le fer », c'est-à-dire dans l'art de travailler le fer.

Pourtant un vers d'Ovide nous invite à chercher dans un autre sens :

> Te quoque, *nunc adamas*, quondam fidissime parvo,
> Celmi, Jovi ...
> Praetereo[7].

---

1. *Rev. Philol.*, XXVI (1902), p. 1 sq.
2. *Paroemiographi graeci*, éd. Leutsch-Schneidewin : Zenobius, IV, 80.
3. Christ, *Geschichte der Griechischen Litteratur*[3], p. 775 sq.
4. Pour les variantes, cf. Leutsch-Schneidewin.
5. *Paroem. graeci*, I, p. 323 (Plut., I, II).
6. *Les métaux dans l'antiquité*, p. 156. — Dans le *Lexikon* de Roscher, Hofer a vu le sens du proverbe, mais n'a pas rétabli la légende.
7. *Metam.*, IV, 281.

Ovide assimile les Dactyles aux Curètes ; il fait de Celmis un gardien du petit Zeus. Mais le seul renseignement qui nous importe dans ce vers, c'est que Celmis, homme autrefois, a été transformé en métal. L'*adamas* n'est pas autre chose que le στερεώτατος σίδηρος. Le proverbe de Zénobius nous a conservé une légende relative à une métamorphose ; cette légende devait avoir une certaine popularité, puisque Sophocle la rappelait dans les *Satyres*[1].

Quels événements précédèrent cette métamorphose ? Celmis aurait maltraité Rhéa. Nous négligerons cette partie de la légende : Les relations qui unissent Rhéa aux Dactyles sont complexes : dans la tradition, ils sont le plus souvent ses serviteurs ; ils lui doivent leur science de forgeron[2]. Le détail d'après lequel un des Dactyles se serait montré ingrat envers la déesse a été vraisemblablement imaginé après coup pour justifier le sort que lui font subir ses frères.

Sur ce point, notre proverbe nous laisse dans l'embarras ; mais deux textes d'écrivains ecclésiastiques, relatifs aux mystères de Samothrace, éclairent l'obscurité de la lacune.

« In sacris Corybantum parricidium colitur : nam unus frater a duobus interemptus est : et ne quod indicium necem fraternae mortis aperiret sub radicibus Olympi montis a parricidis fratribus consecratur. Hic est Cabirus. Cui Thessalonicenses quondam cruento cruentis manibus supplicabant[3].

Εἰ θέλεις δ' ἐποπτεῦσαι καὶ τὰ Κορυβάντων ὄρνια, τὸν τρίτον ἀδελφὸν ἀποκτείναντες, οὗτοι τὴν κεφαλὴν τοῦ νεκροῦ φοινικίδι ἀπεκαλυψάτην καὶ καταστέψαντε ἐθάψατην φέροντες ἐπὶ χαλκῆς ἀσπίδος ὑπὸ τὰς ὑπωρείας τοῦ Ὀλύμπου. Οἱ δὲ ἱερεὶς οἱ τῶνδε, οἱ Ανακτοτελεσταί, Καβείρους τοὺς Κορύβαντας καλοῦντες καὶ τὴν τελετὴν Καβειρικὴν καταγγέλλουσιν[4]. »

A cette époque tardive, la confusion est complète entre les Cabires, les Dactyles et les Corybantes. La terminologie locale n'est pas mieux établie. L'imprécision du langage poétique a fait de l'Olympe et de l'Ida les noms génériques de toutes les grandes montagnes[5]. Mais si nous rapprochons les deux récits de Firmicus Maternus et de Clément d'Alexandrie, et le proverbe de Zénobius, nous pouvons reconstituer ainsi une légende sur l'origine du fer : Deux frères mettent à mort leur troisième frère ; ils l'ensevelissent sous une montagne ; son corps se transforme en fer.

La croyance suivant laquelle le métal naît du corps d'un homme

---

1. Zenob., IV, 80.
2. Cf. Rossignol, o. c., et Lobeck, *Aglaophamus*, II, lib. III, Samothracia.
3. Firm. Matern., *De Err. Prof.*, 15.
4. Clem. Alex., *Protr.*, II, 20.
5. Cf. Strabon, X, 3, 14.

n'est pas isolée. M. Cumont a rappelé une légende mazdéenne analogue[1]. Chez les Égyptiens, le fer est dit un os de Typhon[2]; des phrases obscures des alchimistes grecs font allusion à des traditions semblables[3]. Peut-être convient-il d'en rapprocher un procédé de la métallurgie ancienne, qui nous est attesté chez des peuples différents[4] : on enterre le fer ; puis après plusieurs années, quand la rouille en a rongé les parties les plus tendres, avec le reste on forge les armes et les ustensiles. Il y a comme une assimilation plus ou moins consciente du métal au corps humain dont la terre dévore les chairs en laissant subsister l'ossature.

Nous sommes donc en présence d'une légende très ancienne, liée sans doute à des procédés d'exploitation et de fabrication du fer. On ne saurait dire où elle a pris naissance. Autour du mont Ida se sont groupées de nombreuses légendes métallurgiques ; l'origine en est incertaine. Quoi qu'il en soit, notre légende avait sa place dans les mystères de Samothrace ; on y mimait le drame du frère tué par ses frères. Dans la suite des âges, la « *mort cabirique* » s'est chargée d'un sens nouveau. Mais de l'origine des mystères, il faut écarter le mysticisme. Ainsi s'explique la phrase de Cicéron : « *Omitto Eleusinia, praeterec Samothraciam... ; quibus explicatis ad rationemque redactis, rerum magis natura cognoscitur quam deorum*[5]. »

A Éleusis, on commémorait la découverte du blé, à Samothrace, celle du fer. Des rites agraires formèrent le noyau primitif des mystères éleusiniens ; l'origine des mystères de Samothrace fut aussi modeste. Ils doivent leur naissance à l'exploitation et au travail du fer, pratiqués suivant des rites secrets et réservés par ces ouvriers métallurgistes que tous les peuples primitifs entourent d'un respect craintif.

P. Roussel.

---

1. L. c., p. 7.
2. Plut., *De Is. et Os.*, 62.
3. Cf. Berthelot, *Alchimistes grecs*, II, p. 207 : les hommes métallurgiques.
4. Plut., *De Garrulit.*, 17 pour les Celtibères. Diod., V, 33.— Au Japon : Swedenborgius, *De ferro*, p. 194, cité par Beck, *Gesch. des Eisens* I², p. 307.
5. Cic., *De Nat. Deor.*, I, 43.

A PROPOS

D'UNE

CORRECTION DE SCALIGER SUR TIBULLE

I 2 65, 66.

Les vers de Tibulle I 2 65-66 sont ainsi transmis par l'*Ambrosianus* et le *Vaticanus*, c'est-à-dire par leur original :

> Ferreus ille *fuit*, qui te cum *possit* habere
> Maluerit praedas stultus et arma sequi.

C'est la tradition la plus ancienne, à laquelle nous puissions actuellement remonter : or elle est fautive : *fuit*, qui est un passé, appelle nécessairement *posset* dans la proposition circonstancielle. Nous sommes donc obligés de corriger ; mais comment ? La correction qui se présente la première à l'esprit et qui paraît la plus simple est de changer *possit* en *posset ;* c'est ce qu'ont fait les scribes des mss. inférieurs et leur conjecture a passé dans les meilleures éditions, Hiller (1885 et 1890), Haupt-Vahlen[5] (1885). Il est facile de voir qu'elle est contraire à la méthode : si *posset* était primitif, un scribe n'y aurait pas substitué *possit*, pour avoir le plaisir de faire un solécisme. La faute est donc ailleurs ; Scaliger a pensé qu'elle était sur *fuit*, qu'il a changé en *fuat* ; au point de vue critique la correction est irréprochable : *fuat*, forme ancienne, inconnue des copistes postérieurs, a fait place à *fuit*, qui leur était familier ; c'est un des procédés qu'ils ont le plus communément appliqué et qui a le plus contribué à l'altération des textes ; mais ici, comme souvent, l'interpolation n'a pas été faite d'une façon complète : en laissant subsister *possit*, le correcteur nous a livré, sans y penser, la preuve de son intervention maladroite.

La restitution de Scaliger — méthodique une fois par hasard — a été unanimement repoussée par les éditeurs, sous prétexte que *fuat* est une forme obsolète, qu'on n'a pas le droit d'introduire dans la langue si pure et si châtiée de Tibulle. Mais nous avons la preuve que le texte actuel ne saurait être considéré comme normal,

qu'il a été purgé d'un certain nombre de formes devenues peu usitées : Charisius seul a conservé p. 145, 8 K *turben* au v. I 5 3 et p. 126, 4 K *clauim* au v. II 4 31, au lieu de *turbo* et de *clauem* de nos mss. Malgré l'épuration subie, nous y lisons encore I 4 27 *transiet* au lieu de *transibit*, I 4 48 *atteruisse*, au lieu de *attriuisse*, IV 6[1] 9 *ullae* au lieu de *ulli*, que les scribes de nos mss. n'ont pas fait disparaître. A côté de ces formes *fuat* n'a rien qui doive le faire rejeter de prime abord comme impossible ; *fuat* est attesté en ancien latin, non pas seulement chez les comiques, mais aussi dans la poésie élevée : on le trouve chez Ennius, *Hectoris lytra* IX[2] ; à l'époque d'Auguste il émerge chez Virgile En. X 108 Tros Rutulusue *fuat* ; on dira que Virgile a employé le mot exprès dans un passage solennel où il voulait reproduire la couleur de l'ancienne poésie latine. Reste à savoir si le cas n'est pas le même pour Tibulle. L'expression qu'il emploie dans le passage qui nous occupe paraît être une formule : elle se retrouve chez lui I 10 2 quam ferus et uere ferreus ille fuit II 3 2 ferreus est et chez son imitateur Lygdamus III 2 2 ferreus ille fuit ; elle était usuelle en prose : Cic. *ad Quint. fratr.* I 3 3 quem ego ferus ac ferreus e complexu dimisi meo. On peut admettre qu'elle se trouvait déjà chez un ancien poète dactylique et peut-être sous la forme : ferreus ille *fuat*... Ce qui ajoute à la possibilité d'un emprunt textuel, c'est que I 10 65 nous trouvons chez Tibulle l'expression scutumque sudemque, qui, par l'allittération et la répétition de *que*, se révèle comme une expression toute faite provenant d'un poète de l'époque primitive. Quoi qu'il en soit, la forme *fuat* ne saurait passer pour une monstruosité dans la langue de Tibulle et la grammaire historique ne proteste pas contre son admission.

Reste le sens : avec la vulgate *fuit* personne jusqu'à présent n'a réussi à en donner un qui soit satisfaisant. On est contraint d'admettre que Tibulle a en vue un individu déterminé qui, pouvant jouir des faveurs de Delia, a mieux aimé s'en aller pour prendre part à l'expédition de Cilicie, à laquelle Tibulle devait lui aussi se rendre. Il serait singulier que cette expédition eût ainsi fait le vide justement dans l'entourage de Delia. Mais passons là-dessus. Quel pouvait bien être cet individu ? Je néglige les identifications par trop absurdes ; on a pensé au mari de Delia ; mais au moment où Tibulle écrit I 2, le mari est à Rome, chez lui, et c'est par sa surveillance rigoureuse qu'il contrecarre les projets de Tibulle. S'il

1. Les pièces IV 2-6, bien que la chose ne soit pas absolument certaine, sont très vraisemblablement de Tibulle.
2. Edit. Vahlen[2] Scenica 177.

était absent, Tibulle s'exprimerait autrement qu'il ne le fait dans toute la pièce, en particulier au v. 55 sqq., et il ne manquerait pas d'engager Delia à profiter de cette absence. On a pensé à un rival ; mais il n'est pas question de rival dans la pièce, qui, comme nous le verrons, appartient à une époque de la liaison avec Delia où Tibulle n'avait pas encore à craindre la concurrence. On a supposé que Tibulle pourrait bien parler de lui à la troisième personne ; ce serait une sorte de mea culpa ; à la rigueur, Tibulle revenu de Corcyre aurait pu dire : celui-là a eu un cœur de fer qui t'a délaissée pour aller s'enrichir à la guerre ; tel n'est pas le Tibulle actuel ; mais ce n'est pas là ce qu'on trouve dans le contexte et ce n'est pas là l'antithèse qu'exprime *ipse* du v. 71. Quelques commentateurs ont bien compris qu'il fallait voir dans ce passage une simple hypothèse ne s'adressant à personne en particulier, mais ils ont vainement essayé de tirer cette interprétation de la vulgate, qui s'y oppose énergiquement. En lisant *fuat* avec Scaliger, toute difficulté disparaît et l'on obtient un sens très satisfaisant ; Tibulle qui ne veut point quitter Delia, le lui déclare en disant : celui-là aurait un cœur de fer, qui t'abandonnerait... quant à moi je ne souhaite que de pouvoir vivre avec toi à la campagne. .

Malgré ses protestations, il est pourtant parti pour la Cilicie ; comment cela s'explique-t-il ? La chose se rattache à une question plus générale, qui n'a jamais été traitée avec précision ni suffisamment élucidée. Tibulle témoigne à mainte reprise d'une aversion profonde pour la guerre ; il s'y est pourtant laissé entraîner ; quelle a été l'influence assez puissante pour s'imposer à lui en dépit de ses répugnances ? On dit communément qu'il a été invité par Messalla à le suivre en Aquitaine et en Asie Mineure et qu'il n'a pas pu résister à ses instances pressantes. C'est là l'explication banale qui se transmet de commentateur en commentateur et, lorsqu'on aborde sans parti pris l'étude des élégies, on s'aperçoit que non seulement elle ne repose sur rien — Tibulle n'a jamais parlé d'une invitation de cette nature qui lui aurait été faite par Messalla — mais qu'elle est en contradiction flagrante avec les faits. Dans I 10, qu'on s'accorde généralement avec raison à rapporter à l'expédition d'Aquitaine, Tibulle s'écrie, v. 13 : Nunc ad bella trahor... L'expression est aussi claire que possible : on lui fait violence ; elle ne saurait s'appliquer à une invitation courtoise de Messalla et les termes d'affectueuse déférence dont Tibulle se sert plusieurs fois à son égard ne sauraient s'adresser à quelqu'un qui l'aurait pris au collet pour l'arracher à son foyer et l'exposer à des dangers certains, à la mort possible. Il faut donc chercher autre chose. Comment Tibulle conçoit la guerre et pour-

quoi on y va, il l'a dit de la façon la plus nette : c'est un fort vilain métier et très périlleux, mais qui enrichit son homme ; ce que beaucoup de gens y cherchaient, à cette époque, c'était le butin qui leur donnait la fortune. Or, par suite de circonstances qui nous échappent — on songe habituellement sans preuve certaine aux partages de terres faits aux vétérans — quand Tibulle arriva à l'âge d'homme, il se trouva à la tête d'un patrimoine fortement diminué ; il a trop insisté sur le fait qu'une aisance modeste lui suffisait pour que nous n'hésitions pas à le croire ; mais on ne le laissa pas se résigner à cette médiocrité ; on lui fit honte de sa lâcheté ; on exerça sur lui une pression victorieuse pour qu'il refît sa fortune en prenant le métier des armes. D'où vint cette pression ? Non pas, à coup sûr, de sa mère et de sa sœur, dont il parle, I 3 5 sqq., dans des termes qui montrent qu'il n'avait rien à leur reprocher ; non pas de son père, qui évidemment était mort, sans quoi Tibulle ne se représenterait pas dans l'élég. I, 1 comme étant propriétaire des biens de la famille. Il faut pourtant que la pression soit venue de quelqu'un qui avait autorité sur lui ; il ne reste qu'une possibilité ouverte, c'est qu'elle fut exercée par un proche parent remplaçant le père, un *patruus* quelconque, qui secoua l'indolence du jeune homme et le força à y renoncer. Tibulle ne l'a jamais nommé, mais il a conservé contre lui de la rancune et la situation telle que nous venons de l'établir jette un jour nouveau sur certaines allusions des élégies, sur lesquelles on est passé légèrement jusqu'à présent, sans leur attribuer leur sens plein et direct. Dans I, 3, après avoir fait un sombre tableau de la *sedes scelerata* des enfers et y avoir placé les coupables mythologiques les plus fameux, Tibulle termine, v. 81 sq., par ce souhait farouche :

> **Illic sit, quicumque meos uiolauit amores,**
> **optauit lentas et mihi militias.**

On voit généralement là une allusion à un rival qui aurait désiré que Tibulle partît à la guerre pour en être débarrassé et avoir les voies plus libres ; mais Tibulle n'avait aucune raison de se rendre à un pareil désir. En outre, à l'époque de I 3, Delia ne lui a encore donné aucun sujet de jalousie ; il lui recommande de lui rester fidèle pendant son absence, ce que font en pareil cas tous les amants ; mais il n'a été supplanté par personne à qui puisse s'appliquer l'expression *meos uiolauit amores*. Ce n'est donc pas à un rival que s'adresse l'impitoyable malédiction ; c'est au parent autoritaire qui a violemment interrompu les amours du poète et qui l'a engagé dans d'interminables expéditions ; il est bien possible que

le pluriel *militias* ait ici son sens propre : Tibulle en ce moment fait partie de l'expédition d'Asie, mais il n'a pas oublié l'expédition d'Aquitaine à laquelle le même parent l'a forcé à prendre part I 10 13 sqq. Nous sommes également en mesure de donner l'interprétation vraie du v. I 1 25 qui a beaucoup embarrassé les critiques ; la forme authentique nous en est donnée par les *Excerpta Frisingensia :* iam modo iam *possim* contentus uiuere paruo... ; elle a été difficilement adoptée parce qu'elle ne paraissait pas offrir un sens acceptable ; on ne souhaite ordinairement pas *pouvoir* vivre content de peu ; c'est une chose qu'il suffit de vouloir et on le peut toujours quand on le veut. Mais il se trouve qu'ici *possim* exprime avec une précision absolue la situation spéciale dans laquelle se trouvait Tibulle. Il n'avait qu'un désir : se contenter de ce qu'il avait ; or même après son retour de Corcyre il se demandait avec anxiété si on ne le forcerait pas encore à courir les aventures pour refaire sa fortune. Le vers signifie exactement : puissè-je seulement désormais avoir la liberté de me contenter du peu que j'ai. Dans le même sens il disait à un moment où il craignait d'être obligé de partir I 2 71 sq. ipse boues, mea, si tecum modo, Delia, *possim* iungere... Il n'était pas son maître et à deux reprises on le lui fit bien voir. Quant à Messalla, il se contenta de l'accueillir dans sa cohorte et de le traiter d'une façon qui lui gagna sa reconnaissance ; ce n'est pas lui qui imposa à Tibulle les épreuves qui lui furent si terribles.

La lumière faite sur ce point, il reste à la faire aussi sur un autre qui est plus important, la chronologie des élégies du premier livre. C'est une question qui a passionné autrefois la philologie, mais qu'on n'a essayé d'éclaircir que par les efforts toujours boiteux de la fantaisie individuelle ; dans ces derniers temps on s'en est un peu détaché, sous le prétexte qu'il est très hasardeux de tirer des réalités historiques de la fiction poétique, et que le roman de Tibulle avec Delia est impossible à reconstruire. Il ne semble pas qu'on ait posé et circonscrit le problème comme il convient et qu'on lui ait appliqué une méthode rigoureuse. Voici comment il se présente : quand Tibulle s'est mis à écrire des élégies, il ne songeait sans doute point à les publier en volume ; il les a écrites au fur et à mesure des circonstances, sans plan préconçu et sans se préoccuper de la figure qu'elles feraient dans le recueil futur. On admet universellement — et, sans être rigoureusement prouvée, la chose est extrêmement vraisemblable — que c'est lui qui a édité son premier livre. Il le fit lorsque le moment lui parut venu et qu'il eut les matériaux sous la main. C'est donc à lui que remonte l'ordre traditionnel en présence duquel nous nous trouvons actuellement et le problème se

pose ainsi : étant donné cet ordre retrouver les principes d'après lesquels il a été établi. Les éléments qui composent ce premier livre sont assez hétérogènes : on a supposé que l'unique préoccupation de Tibulle avait été de les mélanger de façon à éviter la monotonie et à piquer la curiosité, en faisant apparaître une *uariatio* systématique ; mais la réalité ne justifie pas cette hypothèse, la *uariatio* n'étant pas appliquée rigoureusement dans le premier livre ; si elle l'avait été, elle n'eût produit du reste qu'un manteau d'arlequin assez ridicule. D'autre part il est impossible de découvrir un autre principe de composition répondant à une théorie littéraire, dès lors le plus simple est d'admettre que Tibulle a tout bonnement respecté la succession chronologique, que s'il y a dérogé ce n'est que partiellement pour des raisons sérieuses et dans certaines limites que nous ne sommes pas autorisés à élargir sans nécessité.

Pour ce qui suit, j'admets comme prouvé — et cela l'est en effet à mes yeux — que l'expédition de Messalla en Gaule et sa mission en Orient, qui sont les deux faits historiques qui servent à dater le premier livre, se sont succédé dans cet ordre, étant approximativement, la première de 31-30, la seconde de 29-28 av. J.-C.

I 10 a été composé à l'occasion de la première expédition guerrière dans laquelle Tibulle fut forcé de figurer. On a remarqué que cela se concluait rigoureusement des v. 15 sqq. Or, la première expédition à laquelle il ait pris part, à notre connaissance, est celle de Gaule. D'où il résulte que cette élégie doit être de 30-31 av. J.-C. C'est la première qu'il ait écrite ; on est d'accord là-dessus. En la mettant à la fin du premier livre, il a violé délibérément l'ordre chronologique. La raison qui l'a déterminé saute aux yeux : la pièce n'était nullement appropriée à introduire un recueil d'élégies principalement amoureuses. S'il l'a mise la dernière, c'est qu'il ne lui a pas trouvé dans l'ensemble d'autre place possible ; il l'a simplement rejetée là, bien qu'elle n'ait nullement le caractère d'une conclusion. Au moment où il l'écrivait, il avait déjà des velléités amoureuses, mais il est évident qu'il n'était pas encore en relations avec Delia ; s'il l'avait connue, s'il avait dû se séparer d'elle, il l'aurait dit en termes exprès.

I 2 est daté par les v. 65-70 ; la pièce est écrite au moment où la mission de Messalla en Orient va avoir lieu ; ce que sera cette mission, on ne le sait pas encore ; Tibulle se figure qu'il y aura des combats en Cilicie ; or, il n'y en eut pas ; car, lorsqu'il a l'occasion d'en parler une fois qu'elle est terminée, dans l'élégie I 7, où il célèbre les exploits guerriers de son protecteur, il mentionne bien la Cilicie, mais il ne trouve à donner sur son compte que des détails de description pittoresque. I 2 est donc de l'époque où la guerre d'Aqui-

taine est terminée et où la mission en Orient va commencer. De ceci résultent des conclusions importantes. Tibulle, en effet, connaît Delia ; il a donc fait sa connaissance entre l'expédition de Gaule et celle d'Asie. Y a-t-il à cela une difficulté ? Aucune. Une fois la rebellion brisée en Gaule, une fois que Messalla eut parcouru victorieusement le pays, Tibulle a pu revenir à Rome et y passer quelque temps. Il ne semble pas qu'il en ait été de même de Messalla, qui a dû rester plus longtemps dans le pays pour en achever la soumission. Ceci se déduit des passages suivants : lorsque Tibulle, bien contre son gré, se voit obligé d'aller lui aussi en Asie, il retarde de jour en jour son départ et il insiste là-dessus, I 3 15 sq.; il ne se décide qu'à la dernière extrémité ; or, si Messalla eût été en Italie, s'il eût emmené Tibulle avec lui, celui-ci n'eût pas été libre de choisir son heure ; il eût fallu partir à jour fixe. Il en était autrement si Tibulle allait simplement rejoindre Messalla. D'autre part, on admet généralement qu'une fois à Corcyre, Tibulle, retenu par la maladie, ne put suivre Messalla et sa cohorte, quand celui-ci quitta l'île. Mais que les choses se soient en effet passées ainsi, que Messalla se soit à ce moment trouvé à Corcyre, cela ne ressort nullement du texte I 3 1 sq. : ibitis *Aegeas* sine me, Messalla, per undas, o utinam memores ipse cohorsque mei. Si Messalla part de Corcyre et que Tibulle lui adresse ses adieux, il semble que celui-ci doive dire : ibitis *Ionias* et non pas *Aegeas* per undas ; la mer Égée est, en effet, fort loin. Si, au contraire, Messalla, venu directement de Gaule sans passer par Rome, est déjà à Athènes ou à Corinthe, sur le point de s'embarquer sur la mer Égée, et que Tibulle, parti le plus tard possible pour aller au rendez-vous, se voie empêché définitivement par la maladie d'arriver à temps, il est tout naturel qu'il écrive : ibitis *Aegeas*... per undas. Une autre observation à faire à propos de I 2 est la suivante : cette pièce est la première dans laquelle Tibulle parle de Delia ; or, celle-ci est mariée ; il en résulte qu'il ne l'a jamais connue que mariée ; ainsi tombe le système encore aujourd'hui en faveur, d'après lequel les élégies à Delia se partageraient en deux séries, celles où Delia n'est pas encore mariée, celles où elle l'est. Si un fait de cette importance s'était produit pendant la liaison, nul doute qu'il n'eût excité chez Tibulle un désespoir dont nous aurions l'écho. Du reste, dans I 6 9 sqq., il décrit évidemment les premiers temps de sa liaison et cela est une liaison avec une femme mariée, dans laquelle l'amant emploie toute son adresse à tromper le mari. La situation que nous représente I 2 est bien simple : revenu d'Aquitaine, Tibulle a fait à Rome la connaissance de Delia et sans doute il a joui quelque

temps avec elle d'un bonheur caché ; là dessus il est resté muet ; mais le mari a ressenti des soupçons ; il a fait surveiller sa femme, garder la porte ; de là pour Tibulle des chagrins auxquels il n'était pas accoutumé, I 2 1, *nouos*... dolores. Sa muse élégiaque, que n'avaient pas excitée les premières ivresses de l'amour, s'éveille dans la douleur.

La situation était d'autant plus pénible, qu'à ce moment on pressait Tibulle d'aller rejoindre Messalla en Orient. Malgré ses protestations, il dut s'y résigner et fut arrêté par la maladie à Corcyre. On a mis en doute que I 3 ait été écrit à Corcyre même : c'est une de ces hypothèses arbitraires que rien ne confirme ; nous ne savons rien de la maladie de Tibulle et par suite nous ne sommes pas autorisés à croire qu'elle ait complètement paralysé ses facultés poétiques ; au reste l'impression des choses y est trop vive pour qu'on n'y voie qu'une fiction réalisée plus tard à tête reposée. C'est également une assertion gratuite que de prétendre que les v. 83-92 excluent la possibilité qu'à ce moment Delia fût mariée. I 6 57 sqq. nous apprend que la mère de Delia introduisait Tibulle dans la maison du mari à l'insu de celui-ci. C'est à un de ces rendez-vous que rêve Tibulle, lorsqu'il souhaite tomber à l'improviste dans la chambre où Delia veille le soir ; il n'avait ni à penser au mari ni à parler de lui.

Je n'ai rien encore dit de I 1 dont la place constitue la deuxième dérogation que Tibulle se soit permise à l'ordre chronologique. Que la pièce soit postérieure à I 3, c'est-à-dire écrite après le retour de Corcyre, c'est ce qui paraît résulter de l'énergie avec laquelle il y exprime l'espoir de pouvoir enfin être délivré du cauchemar des expéditions guerrières et s'abandonner à ses goûts qui sont de jouir en paix du calme de la vie rustique et de l'amour de Delia. La preuve n'est pourtant pas décisive, puisque dans I 2 il avait bien déclaré qu'il n'entendait pas aller en Cilicie et qu'il avait dû céder à des injonctions impérieuses. Il y a pourtant une nuance très sensible entre le ton des deux pièces. Quoi qu'il en soit de cette impression subjective, le texte paraît nous offrir la preuve nécessaire. Dans I 3 55 Tibulle, composant son épitaphe, dit qu'il va peut-être mourir : Messallam *terra* dum sequiturque *mari*. Il faut remarquer l'ordre des deux mots : *terra* se rapporte évidemment à l'expédition d'Aquitaine, *mari* à la mission en Orient. Or les mêmes mots dans le même ordre se retrouvent I 1 53 : te bellare decet *terra* Messalla *mari*que. Tibulle ne parle jamais d'Actium : ici encore *terra* se rapporte à l'expédition d'Aquitaine, *mari* à la mission en Orient. Au v. 49 sqq. Tibulle exprime son horreur pour la mer ; si I 1 avait été écrit au retour de Gaule, ces allusions à la

mer ne s'expliqueraient pas. La pièce est donc postérieure au retour de Corcyre et d'une époque où Tibulle avait supporté les dangers de la guerre sur terre et des voyages sur mer. Le motif qui a porté Tibulle à déroger ici à l'ordre chronologique est assez apparent. Comme l'a dit justement Haupt, cette pièce a tous les caractères d'une *ouverture* pour un recueil de poésies élégiaques ; qu'on cherche dans tout le livre, on n'en trouvera pas une autre qui soit aussi bien appropriée à cette place ; c'est donc là ce qui a décidé le choix de l'auteur. Mais c'est une *ouverture* imparfaite, car elle ne fait prévoir que les élégies à Delia, ce qui prouve bien que Tibulle ne l'a pas composée spécialement pour servir de préface, mais qu'il a pris parmi les pièces existant au moment de l'édition celle qui lui a paru le mieux convenir pour former introduction.

Dans le reste du livre nous ne saisissons aucune dérogation visible à l'ordre chronologique, et, comme aucun autre principe ne préside à l'ordonnance, il est méthodique d'admettre que les pièces se trouvent dans la succession où elles ont été composées.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que I 4 adressé à Marathus soit au milieu des élégies à Delia. A la fin de I 1 Tibulle s'attend à reprendre son rôle d'amoureux tel qu'il le jouait avant son départ. Il se heurtera à des portes fermées, mais il usera gaillardement des procédés qui étaient en usage dans la société galante I 1 73 sqq. Bien que mariée, Delia appartient au demi-monde. Il ne semble pas qu'elle ait profité de l'absence pour trahir Tibulle ou tout au moins celui-ci ne se doute de rien ; bien entendu nous ne saurions en savoir plus long. Il est possible qu'il y ait eu alors pour Tibulle une période de bonheur dont nous ignorons la durée. Toutefois I 5 nous avertit qu'à un moment survint un *discidium*, que Tibulle — c'est qui lui nous l'apprend — se préparait à supporter avec un certain détachement. Il ne s'est pas piqué de fidélité I 5 39 sqq. La chose a dû être publique, sans quoi on ne voit pas pourquoi il l'avouerait lorsqu'il veut rentrer en grâce ; la façon dont il essaie de se faire pardonner ne nous importe pas ; que pendant le *discidium* il ait composé une pièce en partie humoristique, qui est un fragment d'un art d'aimer d'une nature spéciale, et qu'il ait été sensible aux charmes du jeune Marathus, cela n'a rien d'extraordinaire.

Dans I 5 il essaie de se réconcilier avec Delia et nous apprend la cause de la brouille, la préférence donnée à un amant riche.

I 6 nous transporte dans une autre situation, qui a bien pu succéder à la précédente. Delia l'a accueilli de nouveau — il n'est plus question de l'amant riche ; — elle essaie de faire croire à Tibulle que, seul, il possède son cœur ; mais celui-ci a des raisons de n'en rien croire ; il feint plaisamment de vouloir faire alliance avec le mari,

dont la surveillance s'est un peu trop relâchée, et il termine par des protestations d'amour. Rien n'indique là une rupture ; mais, dans la suite de la liaison, Tibulle n'a rien trouvé qui méritât de l'inspirer. Il est probable qu'elle avait pris fin quand il écrivit I 7, qui est sûrement datée de la fin de 27 ou du commencement de 26 av. J.-C. S'il eût encore aimé Delia, il aurait sans doute trouvé le moyen de le dire, comme il l'a fait pour Némésis dans la pièce II 5 à Messalinus.

La situation de I 8 est la suivante : Marathus a cédé à Tibulle, mais il aime Pholoé ; Tibulle, qui ne voit pas là un double emploi, favorise ses amours. Dans I 9, il s'aperçoit qu'il est trompé pour de l'argent et il rompt.

Ce qui distingue la poésie de Tibulle de celle de Properce, c'est qu'elle ne s'attache pas aux incidents journaliers d'une liaison amoureuse, mais prend pour thèmes des situations bien déterminées : que ces situations aient inspiré Tibulle, sauf les deux exceptions signalées dans l'ordre où le premier livre nous les présente, c'est ce qui ne se heurte à aucune invraisemblance ; j'estime donc que l'auteur a suivi dans l'édition, sauf ces deux exceptions, l'ordre chronologique, qui s'établit ainsi : I 10, 2, 3. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ; 10 serait de 31 ou 30 av. J.-C.; 2, 3, 1, 4, 5, 6 s'échelonneraient sur 29-28 ; 7 est de la fin de 27 ou de la première partie de 26 ; 8 et 9 et la publication du premier livre ont dû suivre de près. Ce n'est pas là un système : c'est ce qui ressort de l'examen impartial de l'œuvre elle-même, en excluant autant que possible l'arbitraire.

A. Cartault.

DE CARMINE QUOD EST INTER HORATIANA IV, VIII.

Huius carminis versum 17um, *non incendia Karthaginis impiae*, damnavit Bentleius idque firmissimis fretus argumentis. Cùm autem idem vir doctissimus hoc loco agnoscat « versum Monachalis plane genii et coloris », in versu insequente, *eius qui domita nomen ab Africa*, non animadvertit — quod mireris — molestissimum illud *eius*, quod in C. 3.11.18 « male oderat ». Videtur Bentleius totus in versu 17 damnando occupatus proximi versus peccatum neglexisse. Damnato versu 18 deleas oportet verba quae sunt *non celeres fugae* (15)... *lucratus rediit* (19), id quod fecit Lachmannus. At etiam nunc numerus versuum carmine comprehensorum legem violat Meinekianam, neque aeque verisimile ac facile factu est ut eiectis praeterea duobus versibus desideratum carminis ambitum assequaris. Quae cum ita sint, haud ita levis subire debet suspicio totum hoc carmen subditicium esse, quam suspicionem ad confirmandam atque corroborandam aliquid certe adferunt alia quaedam falsitatis indicia quae statim proferam. Ac primum quidem locutiones aliquas leviter praestringam. Omittendum fortasse erat tamquam levius atque minoris momenti satis ineptum illud *commodus* quod in versu primo occurrit, neque nimis urguenda verba *pretium dicere muneri* (var. lect. *muneris*) in versu 12, quae tamen equidem confiteor satis absurde videri dicta ; at nonne admirationem tibi movent in eis quae locum summo iure suspectum medium amplectuntur versus 20-22 ? An diligentis et intellegentis est scriptoris, postquam de incisis marmoribus scripserit per quae spiritus et vita redeat bonis ducibus (14 sq.), statim adicere *neque, si chartae sileant quod bene feceris, mercedem tuleris* ? Atque verba *per quae... ducibus* et ipsa ineptam quamdam magniloquentiam mirifice redolent. Aeque tumidum et ridiculum est illud *infimis* in versu 31. Neque haec Horatium sapiunt neque mihi quidem in versu 31 *clarum Tyndaridae sidus*. Nonne hic imitationem sentis notissimi illius *fratres Helenae lucida sidera* C. 1.3.2 ? Atque hic erant fortasse componendi ceteri loci ubi huius carminis scriptor alios Horatii versus asclepiadeos minores imitando videtur expressisse. Comparanda igitur sunt haec : *praemia fortium* vsu 3 cum *praemia frontium* C. 1.1.29,

hic saxo liquidis ille coloribus vsu 7 cum *perfusus liquidis urguet odoribus* C. 1.5.2, *ereptum Stygis fluctibus Aeacum* vsu 25 cum *luctantem Icariis fluctibus Africum* C. 1.1.15, *quassas eripiunt aequoribus rates* vsu 32 cum *mox reficit rates quassas* C. 1.1.17, *ornatus viridi tempora pampino* vsu 29 cum *cingentem viridi tempora pampino* C. 3.25.20. Multo minus aperta est imitatio in versibus 2 (cf. C. 3.30.1), 8 (cf. C. 1.3.16), 11 (cf. C. 3.16.15), 24 (cf. C. 3.30.15), ubi ea intra fines unius aut summum duorum vocabulorum subsistit. Non negandum est sane in genuinis Horatii asclepiadeis hic illic occurrere quae declarent ut ceteros poetas ita Horatium aliquando sui ipsius imitatorem fuisse, sed calathum flosculorum huius quidem carminis scriptor nobis offert. Porro non debet abesse suspicio quin huius carminis auctor Horatianum suis versibus inducere colorem studuerit infertis locutionibus quales sunt *hic* .. *ille* vsu 6 (cf. C. 1.1.7 et 9) et *nunc* .. *nunc* vsu 8 (cf. C. 1.1.21 sq.). Sed maioris est momenti consonantiarum ratio his in versiculis obvia. Nam, cum in aliis ex eis Horatiana sit consonantia, in aliis tamen plane discrepat ab eius usu. Horatiana ratio apparet in his : *Censorine, meIS aera sodalIBVS* vsu 2 et *hic saxo liquidIS ille colorIBVS* vsu 7 (cf. C. 1.1.1, 1.1.8, 1.1.12, 1.1.27 (quater in uno carmine), 1.5.2, 4.1.10, 4.1.32, 4.5.15), *non incisa notIS marmora publicIS* vsu 13 (cf. inter alia exempla C. 1.1.10), *eius qui domitA nomen ab AfricA* vsu 18 (cf. inter alia C. 3.24.58); consonantiarum vero quales sunt *gaudes carminIBVS : carmina possumVS* vsu 11 et *valum divitIBVS consecrat insulIS* vsu 27 frustra apud Horatium exempla quaesieris, qui nomen in -IBVS desinens semper in posteriore sede collocat (cf. praeter exempla supra citata C. 1.14.14 *nil pictis timidVS navita puppIBVS*).

Consonantia qualem habemus in *Maecenas atavIS edite regIBVS* e pentametro elegiaco in asclepiadeum translata videtur. Catullus, si non instituit hanc consonantiam, at certe adhibuit in carminibus 65 et 66 : vide sis 65.2, 66.4, 66.58, 66.60, 66.80, 66.92. Tibulliana exempla sunt haec : 1.1.38, 1.2.54, 1.2.84, 1.7.32, 1.7.36, 1.8.6, 1.8.24, 1.9.4, 2.1.18, 2.1.36, 2.1.60, 2.3.40, 2.5.16, 2.5.40, 2.5.80, 3.4.56, 3.6.8. Propertius in primo libro hanc consonantiam paene ad nauseam usque adhibuit : exempla sunt haec[1] : 1.1.2, 1.1.4, 1.2.4, 1.2.18, 1.3.2, 1.3.8, 1.3.22, 1.3.32, 1.3.36, 1.3.38, 1.5,24, 1.6.16, 1.7.4, 1.8.20, 1.11.2, 1.11.4, 1.11.8, 1.13.16, 1.14.6, 1.14.12, 1.14.22, 1.15.36, 1.15.40, 1.16.4, 1.16.6, 1.16.10. 1.16.18. 1.16.26, 1.16.42, 1.16.44, 1.16.46, 1.18.22, 1.18.24, 1.20.36, 1.20.38, 1.20.42, 1.21.2, 1.22.4, 1.22.10. In secundo libro nullum exemplum, in ter-

1. Editionem sequor Muellerianam.

tio autem et quarto haec : 3.5.32, 3.8.14, 3.8.38, 3.20.20, 3.27.18, 3.32.64, 3.32.68, 3.32.70, 4.2.28. Cuiusvis est decrescentem apud Propertium exemplorum frequentiam interpretari quid significet et unde evenerit. Inversae consonantiae primum offendimus exemplum Propert. 5.2.42, *hortorum in manIBVS dona probata meIS*. Sed ne in eos quidem pentametros qui in bisyllabum vocabulum desinere solent nisi lentissimo gradu inversa ea consonantia sese insinuavit ; nam in Heroidibus Ovidianis unum hoc inveni exemplum : Her. 10.100 *impia funerIBVS, Cecropi terra, tuIS*[1]. Apud Martialem autem inter Troem et Tyrium nullum discrimen ; nam usque ad finem noni Epigrammaton libri[2] haec habemus exempla consonantiae rectae Spect. 18.4, Epigr. 2.43.8 (versus in *tribus* desinens), 2.46.4, 2.90.6, 4.57.10, 5.64.4, 5.81.2, 9.47.2, 9.59.20 ; consonantiae inversae Epigr. 1.13.2, 2.62.2, 4.10.6, 6.43.4, 7.65.2 (*conterit una tribus*, *Gargaliane*, *foris*), 8.3.14, 9.41.8, 9.48.4, 9.65.4.

Haud prorsus dissimile est quod in asclepiadeo evenit ; nam, cum apud Horatium in versibus indubitatis inversae consonantiae exemplum appareat nullum, in fabulis tamen Senecae adscriptis exempla habemus haec : Herc. F. 540, Troad. 372, Phaedr. 767. Rectae consonantiae exempla Senecana sunt haec : Herc. F. 524, 553, Med. 58, 59, 64, 106, Phaedr. 812, Thyest. 143, 157, Herc. Oet. 147, 161. Nunc ad nostrum poemation paulisper redeamus.

Hoc igitur in carmine usque ad nauseam insequens versus eodem sono atque praecedens clauditur : cf. vss. 1 et 2 (*-us*), 3-5 (*-um*), 8 et 9 (*-um*), 13 et 14 (*-is*), 15-17 (*-ae*), 25 et 26 (*-um*). Istud quidem Horatianum esse vix fieri potest ut equidem credam.

Habes, lector, quibus paene coactus totum hoc carmen ab Horatio alienum esse censeo. At dixerit quispiam : « Quorsum haec omnia ? Nonne κύνα δείρεις δεδαρμένην et quidem πάλαι δεδαρμένην ? An tu nescis hoc carmen et Lehrsium et post eum Gowium in Corpore Postgatiano ab Horatio abiudicasse ? » Minime inscio obici ista fingo ; sed haud instrenui exorti sunt huius poematii inter hodiernos viros doctos vindices. Vahlenus in prolegomenis ad alteram suam Ennianae poesis reliquiarum editionem bis carmen nostrum tamquam ne minima quidem suspicione laborans laudat ; et Bellingius, cuius ab ovilibus tener nuper agnus Kiesslingii aram imbuit — de libello loquor *Studien uber die Liederbücher des Horatius* inscripto — totam appendiculam (pp. 160-167) huius

1. Pentameter in bisyllabum vocabulum desinens et ipse antiquiorem consonantiam admittere potest, si *tribus* vocabulo terminatur, velut Ov. Her. 3.38 et 10.118.

2. Cuncta apud Martialem obvia exempla recensere vix opus.

carminis defensioni adtribuit. Sed huius argumenta incorrupto praeditis iudicio lectoribus satis secure possum committere. Neque multo melius sese habent quae in postumae Muelleri editionis adnotationibus sunt. Illi viro hoc poema vel pulcherrimum videbatur atque Horatio maxima quidem ex parte dignum. Contrariam opinionem satis iam, nisi fallor, defendere sum conatus.

Mortimer Lamson EARLE.

L'ORIGINE DU NOM DE LA PHÉNICIE

Comme Movers le rappelait au début de la seconde partie de ses *Phönizier*[1], les anciens déjà se sont dépensés en hypothèses sur l'origine du nom de la Phénicie et de ses habitants (Φοινίκη ; Φοῖνιξ). L'ingéniosité des modernes a encore accru le nombre des solutions proposées ; aucune n'est satisfaisante.

Nous pouvons diviser en deux groupes les théories qui de nos jours ont trouvé des partisans : les unes demandent l'étymologie à la Grèce, les autres à l'Orient. Movers[2] croyait que le pays tirait son nom de ses palmiers, φοίνικες; l'hypothèse a été suffisamment réfutée par Meltzer[3] et Pietschmann[4]. L'opinion la plus accréditée rattache le mot à la racine dont on fait dériver φοῖνιξ et φοινός, « rouge » : partant de l'ethnique, Gutschmid[5] et Pietschmann[6] font des Phéniciens les hommes à la peau brune ; supposant au contraire que c'est le nom du pays qui est primitif et que c'est de Φοινίκη qu'a été tiré Φοῖνιξ, Beloch[7] et Dieterich[8] font de la Φοινίκη le pays rouge, la terre du soleil, et ils croient fortifier cette explication en invoquant le cas de la Lycie, qui serait la

1. MOVERS, *Phönizier*, II, p. 1.
2. MOVERS, *ib.*, p. 3 et suiv.
3. MELTZER, *Geschichte der Karthager*, p. 5.
4. PIETSCHMANN, *Geschichte der Phönizier*, p. 14.
5. GUTSCHMID, *Kleine Schriften*, II, p. 42. Ailleurs (*Kleine Schriften*, IV, p. 439) Gutschmid paraît adopter l'opinion de Gesenius et de Forbiger pour qui les Phéniciens étaient les « marchands de pourpre ». C'est également à cette interprétation qu'incline Ed. Meyer, *Encyclopaedia biblica*, col. 3730
6. PIETSCHMANN, *Gesch. der Phönizier*, p. 13.
7. *Rhein. Museum*, 1893, p. 127.
8. DIETERICH, *Nekyia*, p. 25.

région lumineuse du soleil levant[1]. Toutes ces étymologies se heurtent à la même objection : elles sont incapables d'expliquer la forme du mot qu'elles veulent rattacher à φοινός ; la langue grecque ne possède plus, à l'époque historique, de suffixe ικ. Gutschmid[2] croyait, il est vrai, en retrouver des vestiges dans Αἴθικες et dans Θρηΐκη ; mais l'origine hellénique du nom de la Thrace et des Aithikes est elle-même extrêmement douteuse, et elle n'aurait qu'une faible valeur probante en ce qui concerne Φοινίκη et Φοῖνιξ, étant donnée la date relativement tardive où les Grecs sont entrés en contact avec les Phéniciens. Le plus récent des dictionnaires étymologiques de la langue grecque, celui de Prellwitz[3], loin d'expliquer Φοῖνιξ par les noms de couleur φοινός et φοῖνιξ, compare ces mots à *fenhu*, que nous allons retrouver. Suivant toute apparence, Φοῖνιξ n'est pas grec[4].

Il n'est pas davantage sémitique. Aucune des désignations indigènes de la côte syrienne ne se prête à un rapprochement. Les textes égyptiens ont fourni, il est vrai, à Brugsch[5] et à Lepsius[6] les éléments d'audacieuses hypothèses. Le premier a fait venir Φοῖνιξ de *Fenhu*, nom supposé d'une population asiatique qui apparaît dans les inscriptions hiéroglyphiques à partir de la XVIIIe dynastie ; nous savons aujourd'hui que fenhu n'est sans doute pas un nom propre[7] et d'ailleurs un emprunt à l'Égypte est au plus haut point improbable. Lepsius, se souvenant de la théorie antique qui assigne comme première patrie aux Phéniciens les rivages de la mer Érythrée, rapproche le nom de celui de *Pwnt*, que donnaient à leur pays, d'après les Égyptiens du milieu du second millénaire, les indigènes d'une région voisine du sud de la Mer Rouge. Il est inutile, après W.-M. Müller[8], de s'arrêter à cette fantaisie : si les Phéniciens, au

---

1. Cette étymologie de Λυκία est certainement erronée. La Lycie est le pays des Luku.
2. Gutschmid, *Kleine Schriften*, II, p. 42.
3. Prellwitz, *Etym. Wörterb.* 2e éd., p. 493.
4. Si une étymologie grecque, quelle qu'elle soit, du mot Φοινίκη devait trouver faveur auprès des linguistes, les résultats ultérieurs de notre recherche n'en seraient, comme il est facile de le constater, nullement ébranlés. Comme nous le montrerons plus loin, Φοινίκη a sans doute été emprunté par les Grecs à la toponomastique carienne et toutes les Φοινίκη du sol grec, les deux de l'Archipel, celle de Carie et celle d'Epire doivent être des restes de la nomenclature géographique que les Hellènes ont prise à la population qui les a devancés. Une étymologie grecque devra naturellemen expliquer tous ces noms de lieu, qu'il serait absurde d'attribuer à une colonisation « phénicienne » ; Φοίνικες n'est qu'un dérivé de Φοινίκη.
5. Brugsch, *Geschichte Aegyptens*, p. 663.
6. Lepsius, *Nubagrammatik*, p. 110.
7. W.-Max. Müller, *Asien und Europa*, p. 208 et suiv.
8. W.-M. Müller, *Asien und Europa*, p. 343 et *Mitteil. vorder. Gesellsch.* 1898, p. 42 et suiv. Pwnt est vraisemblablement une région africaine et non, comme le croyait Lepsius, un district de l'Arabie.

moment où ils entrèrent en contact avec les Grecs, avaient conservé un vieux nom national rapporté des alentours du Bab-el-Mandeb, les abondants documents qui nous font connaître, à partir du XVI° siècle avant l'ère chrétienne, l'onomastique des régions et des peuples de Syrie en auraient certainement gardé la trace.

Étant établi que le nom hellénique de la Syrie maritime ne s'explique ni par la langue de la population désignée ni par celle du peuple désignant, nous sommes naturellement amenés à supposer que le mot Φοινίκη a primitivement appartenu à une région non sémitique et non hellénique, et qu'il n'a été transféré que par extension à la côte où s'élèvent Tyr et Sidon[1]. L'histoire du nom de la Phénicie serait, en ce cas, un exemple nouveau d'un procédé fréquent de dénomination géographique. Un peuple ne se sert pas nécessairement, pour désigner un pays étranger, du terme sous lequel il est connu de ses propres habitants. Le Latin dit *Graecia*, l'Hébreu *Yavan*, et tous deux ignorent *Hellas ;* pour le Français, tout Teuton est un Allemand ; pour l'Alsacien, descendant de l'Alaman, tout Germain d'au-delà du Rhin est un Souabe ; l'Égyptien du Nouvel Empire désigne la Syrie maritime par *Ḫôru*, la Syrie intérieure par *Lotanu*, du nom de deux districts sinaïtiques peu éloignés du Delta[2]. L'origine de ces appellations est partout la même : le nom d'une région voisine et distinctement aperçue s'étend à un hinterland plus vague, de sorte qu'un terme à signification d'abord restreinte finit par s'imposer à un vaste domaine qui peut n'avoir guère d'affinités géographiques ou ethniques avec l'aire première.

Il va de soi que si nous pouvons signaler sur la ligne qui joint la mer Égée à l'embouchure de l'Oronte une région que ses habitants nommaient Φοινίκη, nous aurons chance d'avoir trouvé le berceau du nom qui, à la suite d'une série d'annexions, engloba le rivage cananéen. Cette région existe : nous savons par Athénée[3] que Corinne, vers la fin du sixième siècle, et Bacchylide, dans la première partie du cinquième, comprenaient par Φοινίκη la Carie, et nous verrons plus loin que dans la première moitié du sixième siècle cette désignation était encore vivante à Milet. Par sa situation à l'angle sud-ouest de l'Asie-Mineure, la Phénicie carienne était éminemment apte à fournir un nom à des régions plus éloignées, que les

1. Une seule hypothèse différente serait possible : celle de l'emploi du mot comme désignation de la Syrie maritime chez une population non sémitique et non hellénique qu'il faudrait chercher en Asie-Mineure, et à laquelle il aurait été emprunté par les Grecs. La suite montrera que ce n'est pas dans cette voie qu'il faut chercher.

2. Cf. I. Lévy, *Lotanu-Lotan*, dans *Sphinx*, IX, p. 70 et suiv.

3. Athénée, IV, 174.

Grecs des bords de l'Archipel ne pouvaient, avant l'époque des grandes navigations, entrevoir que confusément ; elle représentait à leurs yeux tout un au-delà dont les rivages prolongeaient celui qu'elle dessinait elle-même, derrière Rhodes, à l'entrée de la Méditerranée orientale. Que son nom ait fini par doubler le golfe d'Issos et descendre jusqu'au Carmel et même jusqu'à Péluse n'est pas un fait plus singulier que l'odyssée de *Ḥôru* et de *Lotanu*, qui, à l'origine, ethniques de peuplades de l'isthme sinaïtique, glissèrent le long des routes de Syrie, le premier jusque vers l'embouchure de l'Oronte, l'autre jusqu'au cours moyen de l'Euphrate. Les versions démotique et grecque du décret de Canope qui présentent comme synonymes les mots Φοινίκη et *Ḥoiv* (forme récente de *Ḥôru*), tous deux déracinés du sol natal et arbitrairement imposés par des étrangers à la côte méditerranéenne de Canaan, nous offrent un frappant témoignage de l'universalité de certains processus sémantiques. L'histoire du mot *Lotanu* nous apprend avec quelle rapidité un terme de cette catégorie peut perdre sa signification originale pour ne garder que son sens dérivé et arriver à ne désigner que les régions de second plan qui se sont agrégées à un noyau primitif, à l'exclusion de ce noyau[1]. En effet de même qu'à partir du cinquième siècle Φοινίκη ne s'applique plus qu'à une région étrangère à l'Asie-Mineure, *Lotanu*, qui apparaît dans les inscriptions hiéroglyphiques du XIXe siècle comme nom du district minier du Sinaï, ne signifie plus, dès le XVIe, que « Syrie intérieure » : dans l'intervalle les Egyptiens avaient cessé d'entretenir des relations avec la région des mines, et lorsqu'ils y revinrent, les vieux Lotanu avaient cédé la place à une population différente. Nous ignorerons sans doute toujours les raisons qui dès avant les guerres médiques ont déterminé la substitution de Καρία à Φοινίκη qui dans Bacchylide et sans doute déjà dans Corinne n'est plus qu'un archaïsme. Périmé comme nom de la région, le mot est pourtant resté attaché à un site remarquable : la pointe placée au coude sud-occidental de la grande presqu'île, au point précis où la côte change de direction, porte un pic, le plus élevé de la Carie, au dire de Strabon, qui jusque sous l'Empire s'appela Φοῖνιξ[2].

La détermination du sens original de Φοινίκη jette, si nous ne

---

1. Rappelons encore l'histoire du nom de la Saxe qui a émigré de la Westphalie et du Hanovre vers une région qui, à l'époque où Charlemagne combattait les Saxons sur la Weser et l'Elbe inférieure, était habitée par les Slaves.

2. Strabon, XIV, 651-652. — A considérer la situation si particulière du mont Phœnix, on est tenté de supposer que la Φοινίκη-Carie n'est elle-même que l'extension d'une Φοινίκη plus restreinte encore, limitée au promontoire si superbement jeté entre deux mers. En ce cas l'idée d'une grande Φοινίκη pourrait être d'origine rhodienne.

nous trompons, la lumière sur un et peut-être deux textes souvent commentés du cinquième siècle. Dans une phrase qui a donné lieu aux interprétations les plus diverses, Hérodote assure que Thalès de Milet était Phénicien de race, τὸ γένος Φοῖνιξ[1]. L'invraisemblance de l'affirmation était telle, tant qu'on s'en tenait à l'acception habituelle de Φοῖνιξ, que la majorité des historiens de la philosophie et des commentateurs d'Hérodote ont révoqué le fait en doute et revendiqué pour Thalès une ascendance purement grecque[2]. Il est maintenant clair que pour Hérodote — ou plutôt pour la source plus ancienne qu'il transcrit sans la comprendre, car par Φοῖνιξ il n'entend partout ailleurs qu'un Phénicien au sens classique — Thalès se rattachait à la population indigène des environs de Milet, et que sa famille était carienne. Il n'y a aucune raison de douter de la véracité de l'information ; nous connaissons en effet par Diogène Laërce[3] le nom du père du philosophe. Thalès était fils d'Examuès ; et il suffit de rapprocher ce dernier nom de ceux de Khèramuès, Panamuès (le Panamu des inscriptions de Sindjirli), de Kidramoas, d'Opramoas, etc., pour être assuré qu'il appartient à une des formations les plus caractéristiques des langues de l'Asie-Mineure méridionale. La généalogie tardive qui rattache Thalès à Cadmus n'est qu'une piètre invention exclusivement basée sur une interprétation erronée du Φοῖνιξ d'Hérodote. Suivant toute apparence, le fondateur de la philosophie ionienne fut un métis, né d'un Carien d'ailleurs citoyen de Milet et de la Grecque Kleoboulinè.

Un contemporain de Thalès aurait certainement qualifié de langue phénicienne le dialecte sud-anatolien auquel appartient le nom Examuès. C'est cette expression que nous rencontrons dans un fragment de Choirilos de Sanos, où elle peut difficilement désigner un idiome cananéen :

> Τῶν δ' ὄπιθεν διέβαινε γένος θαυμαστὸν ἰδέσθαι,
> γλῶσσαν μὲν φοίνισσαν ἀπὸ στομάτων ἀφιέντες,
> ᾤκευν δ' ἐν Σολύμοις ὄρεσιν, πλατέῃ παρὰ λίμνῃ,
> αὐχμαλέοι κορυφὰς, τροχοκουράδες· αὐτὰρ ὕπερθεν
> ἵππων δάρτα πρόσωπ' ἐφόρευν ἐσκληκότα καπνῷ[4].

Nous devons à Josèphe la conservation de ces cinq vers, débris de l'épopée consacrée par Choirilos, vers la fin du cinquième siècle,

1. Hérodote, I, 170.
2. Cf. Zeller, *Philosophie der Griechen*, I, p. 169 ; Diels, *Thales ein Semite?* dans *Archiv f. Gesch. der Philosophie*, II, p. 165 et suiv. ; Bernays, *Phobion*, p. 25 ; Ed. Meyer, *Philologus*, 1889, p. 269.
3. Diogène Laërce, I, 22.
4. Josèphe, Contre Apion, I, 22 (173) = Th. Reinach, *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme*, p. 5.

à l'expédition de Xerxès contre la Grèce. L'apologète juif croyait reconnaître ses compatriotes dans les auxiliaires du roi perse, venus « des Monts Solymes, près d'un large lac ». Il est certain que Josèphe s'est mépris[1], et très vraisemblable, suivant l'hypothèse de Gutschmid, que par les « hommes étonnants à voir, qui portaient sur leurs cheveux rasés en rond le cuir séché d'une tête de cheval » Choirilos entend les Éthiopiens d'Asie, voisins de la Mer Érythrée ; la localisation des Monts Solymes dans cette contrée lointaine s'explique par une interprétation d'ailleurs inepte de deux vers de l'*Odyssée* (V, 283-284). Mais pourquoi est-ce le langage phénicien qui est attribué à cette horde sauvage ? Gutschmid croit que Choirilos se souvient de la théorie qui faisait émigrer les Phéniciens des bords de la mer Érythrée. Il nous paraît plus vraisemblable que Choirilos n'est ici que l'écho d'un renseignement relatif aux Solymes dont on retrouve la trace dans la Lycie orientale, de Phasélis à Termessos ; ces Solymes étaient « Phéniciens » en tant que Caro-Lyciens.

La source milésienne d'Hérodote ; Corinne ; Bacchylide, peut-être Choirilos, — tels sont les seuls témoins que nous possédions de la signification originelle de Φοινίκη. Vers la première moitié du sixième siècle le mot était encore compris dans la région qu'il désigna d'abord. Cent ans plus tard, Hérodote, né à Halicarnasse, ne le connaît plus ; c'est donc entre Thalès et l'époque des guerres médiques que Φοινίκη dans le sens de Carie est sorti de l'onomastique anatolienne, pour ne plus couvrir que le rivage de Syrie.

C'est dans cette acception dérivée que nous trouvons le mot chez Hécatée de Milet, vers 490 et, avant le vieux géographe, dans l'Iliade et l'Odyssée (toujours dans des parties récentes[2]). Mais nous pouvons sans doute remonter à une époque antérieure à celle de la « Flickpoesie ». L'adoption de *Poenus* et *Punicus* par les Latins n'est en effet intelligible que si au moment de la colonisation de la Grande-Grèce l'extension du nom carien à la côte cananéenne était effectuée ; pour que les premiers Grecs d'Italie, reconnaissant dans les Carthaginois les frères des gens de Tyr et de Sidon, leur aient appliqué la désignation de Φοίνικες, il faut que le processus que nous avons essayé de mettre en lumière ait été achevé dès avant la fin du VIIIe siècle.

Isidore Lévy.

---

1. Cf. en dernier lieu Gutschmid, *Kleine Schriften*, p. 567 et suiv ; Th. Reinach, *Textes*, p. 6.
2. Voir Beloch, *Rheinisches Museum*, 1893, p. 111.

DEUX PASSAGES DE PLAUTE

Mil. 435-439.

PA. Eho
Quis igitur vocare? PH. Diceae nomen est. SC. Injuria es,
Falsum nomen possidere, Philocomasium, postulas;
ἄδικος es tu, non δικαία et meo ero facis injuriam.
PH. Egone?

Tel est le texte adopté généralement par les éditeurs, par Ussing entre autres et Leo, d'après une restitution de Spengel[1]. Voici ce que donne le msc. B (les vers 408-469 manquent dans A):

Eho
Quis igitur vocare? — *Dicere* nomen est. — Injuriast;
Falsum nomen possidere, Philocomasium, postulas.
A dice testu non dicat ei et meo ero *non* facis injuriam.

Comme on peut s'en rendre compte, les corrections que Spengel a dû faire sont importantes. Il les a faites, hâtons-nous de le dire, dans un sens très heureux, en partant du nom que Philocomasium répond à Palaestrion; il a fort bien vu que ce nom était la clef du passage. C'est lui en effet qui provoque les réflexions de Sceledrus et c'est lui, par conséquent, qui apprête au comique. Toutefois, pour ingénieux que soit l'amendement de Spengel, il me semble qu'on peut obtenir un texte, encore plus satisfaisant pour le sens, en suivant de plus près la leçon de B. Je lirais:

Eho
Quis igitur vocare? — Dice re nomen est. — Injuriast;
Falsum nomen possidere, Philocomasium, postulas.
Adice es tu non Dice; at ei et meo ero non facis injuriam?
— Egone?

Le texte étant ainsi rétabli, on voit de reste comment la corruption s'est produite; il est donc inutile d'insister. Examinons le sens. Notons d'abord que *re*, reprise avec effet de la finale de *vocare*, souligne la réponse de Philocomasium qui vient de deman-

1 Sauf la correction de Dousa *es* pour *est* à la fin du 2e vers.

der immédiatement : « Quae te intemperiae tenent, qui me *perperam perplexo* nomine appelles ? » Au nom donné *tout de travers*, elle oppose son nom réel. De plus, par ce *re*, qu'elle détache du ton et du geste, elle s'attire la réplique de Sceledrus « *falsum* nomen... *postulas* ». Quant à ce nom propre lui-même, on voit assez combien il appelle la plaisanterie. C'est, pour commencer, le jeu de mots *injuriast*[1] ; puis, c'est le calembour « *Adice* es tu, non *Dice* »; enfin, c'est, toujours dans le même ordre d'idées et avec une insistance bien conforme aux habitudes de Plaute, la brusque question: « at ei et... non facis *injuriam* ? » « Mais n'es-tu pas en train de faire *injuriam* (toi, *Dice* !) à lui et à mon maître ? » On peut supposer très vraisemblablement que Sceledrus apostrophe ainsi Philocomasium, parce qu'elle a fait un mouvement de protestation indignée ; il veut en quelque sorte justifier ses paroles précédentes: « Oui tu es bien *Adice*, — semble-t-il dire — puisque tu es en train de faire du tort à lui et à mon maître ». Par *ei* il désigne son compagnon, Palaestrion, qui tout à l'heure questionnait Philocomasium, et qui paraît aussi ardent que lui-même à défendre les intérêts du *miles :* il le croit donc lésé au même titre que son maître par ce qu'il suppose la fourberie de Philocomasium. Le pauvre dupé est loin de soupçonner le complot tramé contre lui ; aussi montre-t-il une naïveté amusante avec son *ei*, et plus il met de vivacité dans son apostrophe « at ei, etc... », plus il doit provoquer les rires du spectateur.

Si *Dice* est le nom que prend Philocomasium, il y a une petite difficulté au v. 808. Voici tout le passage :

> PAL. Hoc facito, miles domum ubi advenerit,
> Memineris ne Philocomasium nomines. PLEVS. Quem nominem ?
> PAL. Diceam. PL. Nempe eandem quae dudum constitutast.

D'après ce dernier vers, *Dicea* serait le nom qu'avait adopté Philocomasium. Je ne crois pas. A mon avis, si l'on conserve ce vers, qui avec quelques autres à la suite est fortement suspecté par maints commentateurs, je pense qu'il faut lire « Dicenan... ? ».

Palaestrion, en réponse à la question de Pleusicles, propose le nom de *Dice*, sous forme interrogative, « *Dice* ? ou... » mais il n'a pas le temps d'achever, car Pleusicles l'interrompt aussitôt en

---

1. La correction *injuria es* me paraît malheureuse ; car, en voulant grossir le trait comique, elle l'affaiblit. Sceledrus fait sa réflexion en empruntant le tour de phrase de Philocomasium elle-même, ou, pour mieux dire, il reprend la réponse de Philocomasium en y introduisant une correction plaisante : au mot *Dice*, il substitue le contraire latin *Injuria* : « mon nom est *Dice* » — dit Philocomasium. — « C'est *Injuria* », réplique naturellement Sceledrus.

approuvant le nom proposé : « Oui, c'est cela (*nempe*), le même nom qui avait été donné naguère ». Le *Dicenan* mal compris a été changé en *Diceam*, la forme latine d'accusatif qui était la plus voisine.

Truc. 826-831.

D. Adsum, Callicles. Per tua obsecro
Genua te, ut istuc insipienter factum sapienter feras,
Mihique ignoscas quod animi impos vini vitio fecerim.
CALL. Non placet in mutum cui pam confer quid loqui.
Nam vinum si fabularem possit se defenderem.
Non vinum viris moderari, sed viri vino solent...

Les deux vers 829 et 830, qui sont tels que les donne B, n'ont, comme on voit, aucun sens et des corrections s'imposent. Sans passer en revue toutes celles qui ont été proposées, je me contente de reproduire les textes admis par Leo et par Goetz-Schoell. Leo :

Non placet qui in mutum culpam confert, qui non quit loqui.
Nam vinum si fabulari possit, se defenderet.

Goetz-Schoell :

Non placet : in mutum culpam confers, qui non quit loqui.
Nam vinum si fabulari possit, se defenderet.

A quelques petites différences près, c'est ainsi qu'on s'accorde à restituer le passage, et on justifie par des rapprochements la rencontre *si... possit*, *defenderet* (Voir Blase : de modorum temporumque in enuntiatis condicionalibus latinis permutatione quaestiones selectae, p. 31). A mon sentiment, on est allé trop loin dans la voie des corrections : on s'est laissé entraîner par le désir de poursuivre un sens entrevu dans le premier vers défectueux. Ce sens était donné par le rapprochement (après correction de *cuipam* en *culpam*) des mots *in mutum culpam* avec le verbe *confer* ; partant de là, on a d'abord restauré le premier vers au moyen de divers amendements assez importants, mais en somme acceptables ; puis on a refait le second, mais grâce à des changements qui semblent bien quelque peu hardis. On a ainsi obtenu dans les deux vers le développement d'une même idée, en soi intéressante et qui va très bien avec le contexte : « c'est trop facile de rejeter ses torts sur une chose muette, incapable de protester : si le vin pouvait prendre la parole, il se défendrait ». Toutefois j'estime

qu'on peut respecter davantage les données du manuscrit et restituer un texte satisfaisant. Voici la lecture que je proposerais :

Non placet in mutum culpam ; cui jam confer quid loqui !
Nam vinum si fabularem posse id, te defenderem.

« Je n'aime pas que la culpabilité aille à une chose muette ; et maintenant attribue-lui, à cette chose muette, de dire quelque chose ! » c'est-à-dire : « pendant que tu y es, attribue-lui la parole ! » Callicles est ironique, et dans ces quelques mots il fait sentir vivement au jeune homme combien son excuse est faible. Mais après cette brève réplique, il revient aussitôt à la réalité et achève sa pensée : « De fait (*Nam*[1]) si je racontais que le vin a un tel pouvoir (faire commettre une mauvaise action à un honnête homme), je te défendrais », c'est-à-dire « raconter que le vin a un tel pouvoir, ce serait t'excuser, — ce qu'aux dieux ne plaise ! (idée renfermée dans l'irréel), car d'ordinaire ce n'est pas le vin qui règle les hommes, mais bien les hommes qui règlent le vin. » Avec cette reconstitution, le passage offre donc un sens fort plausible ; quant aux corrections, elles sont peu nombreuses et n'ont rien d'audacieux. On voit aisément comment les erreurs ont pu se produire, comment *culpam cui jam* a pu devenir *cui pam* et comment *posseid te* a pu se corrompre en *possit se*.

Félix Gaffiot.

---

1 *Nam* est souvent employé ainsi, pour introduire un fait, une idée, qui ne se lie pas grammaticalement à ce qui précède. On l'explique communément par l'ellipse d'une idée qui reste latente dans l'esprit de l'interlocuteur. Par exemple ici, Callicles a dans la pensée une protestation contre l'excuse de Diniarchus et c'est à cette protestation que répond *nam* : « je n'admets pas cela, car... »

Κρόνου ou Ἡλίου ἀστήρ

(Epinomis 987 C)?

Les éditions de Burnet et de Schanz et la recension de Wohlrab étant inachevées, on en est encore réduit, pour l'*Epinomis*, à recourir à Stallbaum. Voici comment il édite le passage très curieux de ce dialogue où il est question des noms des trois planètes supérieures (ch. IX, 987 C) : λοιποὶ δὴ τρεῖς ἀστέρες, ὧν εἷς μὲν βραδυτῆτι διαφέρων αὐτῶν ἐστί, Κρόνου δ'αὐτόν τινες ἐπωνυμίαν φθέγγονται· τὸν δὲ μετὰ τοῦτον βραδυτῆτι λέγειν χρὴ Διός· Ἄρεος δὲ ὁ μετὰ τοῦτον ; et Stallbaum annote dans son apparat critique : « Κρόνου δ'αὐτόν τινες ἐπων.] *Par.* A Ξ *Voss. et pr.* Ω *a.* ἡλίου δ'αὐτόν τινες ἐπ. *Recte* Κρόνου *ceteri.*[1] »

C'est au contraire la leçon ἡλίου qu'il eût fallu admettre. D'abord, cette leçon a pour elle l'autorité du manuscrit A (*Parisinus* 1807). Ensuite, il est avéré aujourd'hui que certains[2] avaient surnommé la planète dite Saturne « *astre du soleil* ». Diodore mentionne cette dénomination, et il l'attribue aux Chaldéens (II, 30, 3) : ἰδίᾳ δὲ τὸν ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων Κρόνον ὀνομαζόμενον, ἐπιφανέστατον δὲ καὶ πλεῖστα καὶ μέγιστα προσημαίνοντα, καλοῦσιν Ἡλίου — et l'on n'est plus à l'époque où les éditeurs proposaient sans le moindre scrupule de remplacer Ἡλίου par Ἥλον ou Βῆλον[3].

Cette attribution de la plus élevée, et par conséquent (suivant une conception très primitive encore) de la plus importante et la plus puissante des cinq planètes — ou, pour parler comme les Chaldéens de Diodore, du plus communicatif des cinq interprètes —, au conducteur des astres, au soleil, est bien une doctrine d'origine chaldéo-babylonienne, ou du moins tenue pour telle par les Grecs. Elle porte la marque de l'époque où l'on n'avait pas

---

1. *Platonis opera*, X², p. 520.

2. Il faut remarquer la différence établie par l'auteur de l'*Epinomis* entre cette attribution, admise seulement par certains (τινὲς), et la suivante, qui doit être adoptée : τὸν δὲ μετὰ τοῦτον... λέγειν χρὴ Διός.

3. Cf. M. Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, p. 93 et 315, 2 ; Riess, *Pauly Real-Enc.*, II, 1807, 30. — Il est possible, cependant, que la ressemblance des noms Ἥλος-Ἥλιος ait contribué à faire comprendre et admettre cette conception chez les Grecs. Cf. Cumont, *Pauly Real-Enc.*², t. V, 2218, 13.

encore établi la série des sept astres errants, et où l'on subordonnait aux deux luminaires les cinq autres planètes. Cette conception de l'ἡλίου ἀστήρ ne s'est pas maintenue longtemps. Les astrologues trouvèrent sans doute de plus en plus déraisonnable de donner en apanage à l'astre d'où nous vient la lumière et la vie, une des plus pâles et la plus lente des planètes. Mais cette doctrine étrange a laissé des traces de son existence chez les écrivains et dans les monuments les plus divers[1]. Notamment, il semble qu'elle était enseignée par Epigène de Byzance[2], un élève des Chaldéens.

Du moment que l'on rétablit le texte de l'*Epinomis* comme nous le proposons[3], la désignation qui fait de Saturne « l'astre du soleil » se trouve attestée par un témoignage nouveau, extrêmement remarquable à cause de son ancienneté. En effet, que l'*Epinomis* soit ou non de Philippe d'Oponte[4], ce dialogue ne paraît pas avoir été composé longtemps après la mort de Platon[5]. Nous avons donc là un témoin de trois siècles antérieur à Diodore, et très vraisemblablement antérieur à Bérose lui-même. Une fois de plus, nous constatons que Bérose n'a été ni le seul ni le premier qui ait fait connaître aux Grecs les idées scientifiques et religieuses de sa caste et de son pays[6]. Il a eu des rivaux, et il a eu des devanciers. Quand cessera-t-on de contester qu'Eudoxe déjà a pu avoir connaissance de la sagesse et des aberrations des Chaldéens ?

J. Bidez.

---

1. Voir les textes cités par M. Boll, *Sphaera*, p. 313, note 3 ; 542 et 563. De ces textes, on peut rapprocher : Tacite, *Hist.*, V, 4 ; Ps. Manéthon, IV, vers 14 Koechly ; Lutatius Catulus, dans Lydus, *de mensibus*, 65, 16 Wünsch ; Martianus Capella, II, 197 (*cui... potestas pro circi granditate major ac praelata ceteris habebatur*) ; Macrobe, *Sat.*, I, 22, 8. Certains de ces textes sont cités par M. Bouché-Leclercq. *L'astrologie grecque*, p. 94, note 2. — De plus, M. F. Cumont (*Pauly Real-Encycl.*², V, 2218, 18) signale, d'après la *Revue archéologique*, 1903, I, 138, un Κρόνου Ἡλίου βωμός à Beyrouth.

2. Sénèque, *Quaest. Nat.*, VII, 4.

3. Il va de soi que la variante Κρόνου — due à un remaniement — fournira un critère précieux pour le classement des manuscrits.

4. Je ferai remarquer que, dans l'*Epinomis*, les Chaldéens ne sont pas nommés : il n'est question, à côté de l'Egypte, que de la Συρία (987 A) et d'un Σύριος νομοθέτης (987 B) — alors que, dans la biographie de Platon attribuée au même Philippe d'Oponte (*Academicorum philos. index Herculanensis*, ed. S. Mekler, p. 13 = III, 41), on voit figurer un Χαλδαῖος.

5. Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, II, 2⁴, 1044, note 5 ; cf. Gomperz, *Griechische Denker*, II, 563-564.

6. Sur l'histoire des noms des planètes chez les Grecs, voir l'excellente étude de Riess, au mot *Astrologie*, *Pauly Real-Encycl.*, II, 1810 et suiv. ; M Riess a cependant commis une méprise, en attribuant à Aristote les données du περὶ κόσμου, qui sont, sans doute, dues en réalité à l'érudition de Posidonius.

PSELLUS ET LE COMMENTAIRE DU TIMÉE DE PROCLUS

Le traité de Psellus εἰς τὴν ψυχογονίαν τοῦ Πλάτωνος a été publié d'abord par A. J. H. Vincent, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XVI, 2e partie, 1847, p. 316 et suivantes, d'après les *Parisini* 2731 et 1817, ensuite, d'après un *Upsaliensis*, par Linder (*Comment acad.*, Upsal, 1854), qui semble avoir ignoré le travail de son devancier. C'est la publication de ce dernier qui a été reproduite dans la *Patrologie grecque*, t. 122, col. 1077 et suivantes (= P G), bien que le texte publié par Vincent soit meilleur en plus d'un endroit.

Les premiers éditeurs avaient déjà remarqué que Psellus suit de très près le commentaire de Proclus sur le Timée. Le tableau suivant fera voir que l'écrivain byzantin se contente, dans la plus grande partie de son opuscule, de faire un centon d'extraits de son auteur favori, à qui, une fois du moins, il renvoie expressément[1] :

Psellus, P G. *l. l.* :	Proclus, *l. l.*, éd. Diehl, t. II :
1080 B2	168, 2 suiv. ;
1080 C	168, 14-20 ;
1081 A 7 — B 8	117, 11-23 ;
1081 B 8 — 14	122, 21-26 ;
1081 C 4 — 1084 A 2	125, 23-126, 2 ;
1084 A 3-9	126, 9-14
1084 A 9-12	126, 30-33, et 157, 29-32
1084 B 6-9	765-767 Schneider
1084 B 15 — C 2	773, 12-13 Schneider
1084 C 8-9	158, 16-20 et 159, 5-6 et 8 Diehl
1085 B 2-3	203, 2-4
1085 B 6-9	203, 4-6
1085 B 12 — C 4	203, 29 — 204, 5
1085 C 4 — 1088 B 12	204, 21 — 205, 27
1088 D 2 — 1089 A 11	175, 1-14
1089 A 11 — 1096 A 16	175, 21 — 179, 8

1. P G, 1088 B C : Εἶχον μὲν οὖν πολλὰ καὶ καλὰ θεάματα λέγειν εἰς τὸν περὶ ψυχῆς τόνδε τοῦ Πλάτωνος τόπον... ἑπόμενος Πορφυρίῳ τε καὶ Ἰαμβλίχῳ καὶ τοῖς λοιποῖς τῶν Πλατωνικῶν ἰύγγων ὀργανισταῖς, ἑξαιρέτως δὲ τῷ ἐκφαντορικωτάτῳ Πρόκλῳ καὶ μουσολήπτῳ.

Puis, apres des diagrammes empruntés, suivant Linder, à Proclus lui-même[1], vient un développement fort intéressant, dont personne encore n'a déterminé la provenance. Dans les passages indiqués ci-dessus, Psellus copie si servilement le commentaire du Timée, que son traité εἰς τὴν ψυχογονίαν est l'équivalent d'un manuscrit. Je m'étonne de ne voir tenir aucun compte de ce témoignage, de ne trouver même aucune mention de Psellus, dans l'édition, d'ailleurs excellente, de ce commentaire que M. Diehl va bientôt mener à bonne fin[2]. Psellus est cependant de plusieurs siècles antérieur aux manuscrits M P Q qui nous fournissent le texte de ces parties du commentaire.

Il est manifeste que le *codex* employé par le polygraphe byzantin donnait un texte étroitement apparenté avec celui du *Parisinus* Q et du manuscrit que Nicolaus Leonicus Thomaeus (= Th) a eu entre les mains[3]. On s'en aperçoit à des concordances, à des fautes et à des omissions communes, fort caractéristiques.

II, 117, 12, Diehl : ἐν τῷ Φαίδρῳ Ps. : ἐν Φαίδρῳ Q, tandis que P a : ἐν Φαίδωνι, ce qui constitue une référence plus exacte ;

203, 4 : εἰ] ἡ Ps. Q

176, 7 ς̄ — 8 τοὺς om. Ps. Q et Th.

176, 15 ὁ η′ καὶ θ′ Ps. Q

176, 19 μὲν om. Ps. Q

177, 2 τοιοῦτον λαβεῖν ὥστε εἶναι αὐτοῦ om. Ps. Q — καὶ] μετὰ τοὺς Q ; μεταξὺ τοὺς Ps. — 177, 3 ἄλλον] ἔχειν Ps. Q. — Ces leçons sont aussi celles de Th. (f. XCVIII^{r}, l. 4) : « *opus est ut subduplus terminus simul cum duobus sesquioctavis etiam sesquitertium habeat.* »

177, 7 ἔστι] ἔχει Ps. Q : *habet* Th.

177, 30 ὁ om. Ps. Q

178, 11 δ' om. Ps. Q (« *fort. recte* » Diehl).

178, 18 σώζει Ps. Q (*retinet* Th.).

Psellus n'a d'ailleurs pas toutes les fautes de Q : par exemple, 204, 2, il a la bonne leçon αὐτῆς (αὐτῶν Q ; *ipsius* Th.) ; 205, 13, il n'omet pas l'article τῶν, et 175, 13-14, il donne le texte sans lacune,

---

1. Cf. Proclus, II, 179, 6, Diehl et Linder, p. 39, note.

2. *Procli diadochi in Platonis Timaeum commentaria*, ed E. Diehl, Teubner, t. I (1903) et t. II (1904). — Dans la description du manuscrit N, on peut constater un fait intéressant : ce *codex* place, en tête du commentaire de Proclus, l'opuscule attribué à Timée de Locres περὶ ψυχᾶς κόσμω καὶ φύσιος. Cette disposition remonte jusqu'à l'édition originale. Voir ce que Proclus dit lui-même, 1, 1, 13, Diehl.

3. Sous le titre : *Conversio ex Timaeo Platonis de animorum generatione / cum Procli Litii explicatione* (dans ses *Opuscula nuper in lucem edita, Venetiis*, 1525), cet helléniste publia une traduction littérale d'un long extrait (= t. II, 119, 25 — 292, 29 Diehl) du commentaire de Proclus sur le Timée. Voir Diehl, *l. l.*, p. XV et t. II, p. IV et V; et Rhein. Mus., t. 54, p. 173.

tel qu'il figure dans l'unique manuscrit M et dans la version latine Th. (F. XCVII^r, l. 33) : *Septimus autem post omnes terminus, septimus et vigesimus qui ad unitatem 27 proportionem habet.* — Et il arrive plus d'une fois que — d'accord avec Thomaeus — Psellus présente des leçons spéciales dignes d'être prises en considération. Par exemple, 126, 11 καὶ ἡ ἁρμονία δὲ = *harmonia autem et* (*ipsa*) Th. ; — 204, 2 κατὰ τὸ πλῆθος ; — 205, 22 αὐτὰς ajouté après καὶ τὰς ἀποπερατώσεις ; — 176, 11 : ἡμεῖς (ἔθεμεν) = *nos* Th. ; — 178, 10 : ἑπτακαιεικοσαπλασία[1].

Je ne dirai rien des fautes et des remaniements propres au texte de Psellus, parce que, manifestement, même en corrigeant l'une par l'autre les deux éditions dont nous disposons, nous n'avons encore qu'une reproduction peu sûre de l'opuscule de l'écrivain byzantin.

A la suite du traité εἰς τὴν ψυχογονίαν, Linder a imprimé, d'après son même manuscrit d'Upsal, trois lettres de Psellus qui contiennent également des extraits du commentaire de Proclus sur le Timée. Le premier est intitulé : τοῦ ὑπάτου τῶν φιλοσόφων Ψέλλου ἐξήγησις τῆς ἐν τῷ Τιμαίῳ τοῦ Πλάτωνος μαθηματικῆς περὶ ψυχῆς ὑπάρξεως καὶ γενέσεως.

Après avoir reproduit tout un extrait du Timée (μίαν ἀφεῖλεν 35 B... κατηναλώκει 36 B)[2], Psellus copie à peu près la même tirade du commentaire de Proclus que nous avons retrouvée à la fin du morceau précédent :

Migne, P G, 122 :	Proclus, *in Timaeum*, t. II éd. Diehl :
col. 1103 B 13 — C 5	175, 7 — 13 ;
1103 C 5 — 10	175, 22 — 27 ;
1103 D 3 — 1104 A 7	176, 14 — 20
1104 A 7 — 1106 A 5	176, 25 — 178, 16
1106 A 5 — 7	179, 10 — 12 ;

Si l'on compare les deux copies que Psellus a faites du même

1. Je me demande si M. Diehl n'a pas fait trop peu de cas du texte de Thomaeus. Il paraît supposer que les bonnes leçons que Th. a seul, sont dues à des conjectures (*L. l.*, t. II, p. V). C'est peut-être moins certain qu'il ne le croit. Il est inexact en tout cas que Thomaeus soit un témoin toujours inférieur au *Parisinus* Q.

2. M. Diehl (Rhein. Mus., t. 58, p. 251) fait remarquer que Proclus commente les mots καὶ δὴ καὶ τὸ μιχθὲν... ἀνηλώκει, omis dans le lemme : pourrait-on conclure de notre passage de Psellus que l'extrait de Platon était cité *in extenso* dans le manuscrit de Proclus dont l'écrivain byzantin se servit ? Il faudrait, pour pouvoir prendre parti sur cette question, établir que Psellus n'a pas recouru au texte même du *Timée*, et cela me paraît sinon peu probable, du moins difficile à démontrer.

passage de Proclus, on verra avec quelle servilité il reproduit les textes où il puise son érudition. Tandis que, dans le morceau précédent, comme nous l'avons vu, il transcrivait, avec ses fautes les plus caractéristiques, le texte d'un manuscrit apparenté avec le *Parisinus* Q, ici, il suit une tradition beaucoup moins défectueuse ; par exemple, 177, 2, il ne présente plus la même omission que Q (voir ci-dessus, p. 322), mais il a un texte complet, sinon tout à fait correct : οὕτω λαβεῖν ὥστε εἶναι αὐτοὺς ; — l. 3, il écrit ἄλλον (= M P) et non ἔχειν (= Q) ; l. 7, il donne ἔστι (= M P) et non ἔχει (= Q) ; 178, 11 δ' n'est pas omis comme dans Q (cf. ci-dessus). Par contre, 175, 13-14, il semble que cette fois-ci le manuscrit de Psellus omettait les mots ἐπὶ πᾶσι... μονάδος, comme P Q.

Il faut noter également que, dans plus d'un endroit où le traité εἰς τὴν ψυχογονίαν (que je désignerai par le sigle Ψ) s'écartait du texte de nos manuscrits (M P Q), le second morceau de Psellus (= Υ) le reproduit exactement : 177, 8 αὐτὸν Υ = M P Q ; τὸν ξδ' Ψ — 23 ἕξομεν et 24 ἀναγκασθησόμεθα δὲ Υ = M P Q ; καὶ σχῶμεν et ἀναγκασθησόμεθα διὰ τοῦτο Ψ — de plus, dans toute la page 178, Υ n'a aucune des nombreuses variantes que présente Ψ. Ce fait donne à penser que ces variantes ne sont pas dues à des remaniements de Psellus. Car, autrement, on aurait à expliquer pourquoi Psellus aurait cru devoir respecter d'un côté ce qu'il modifiait de l'autre. Sans doute, les leçons de Ψ, comme celles de Υ, sont des leçons que Psellus trouvait dans ses manuscrits. Cette constatation fait voir que les nombreuses variantes de Psellus — qu'il serait oiseux de relever ici — ont une valeur plus grande qu'on ne l'aurait cru à première vue. En tout cas, il me semble que, plus d'une fois, Υ nous fournit des leçons bonnes à introduire dans le texte; par exemple, 176, 15 : il faut insérer avec Υ ἁρμονικὴ μὲν μεσότης devant ὁ η', et ἀριθμητικὴ δὲ devant ὁ θ', comme le font tous les manuscrits pour les moyennes suivantes.

Un troisième morceau de Psellus, publié par Linder sous le titre ἑτέρας Πλατωνικῆς διανοίας ἐξήγησις ἀπὸ Τιμαίου, nous donne, après un assez long extrait du Timée (ταύτην οὖν τὴν ξύστασιν 36 B... ἐν λόγῳ δὲ φερομένας 36 D), d'autres passages du commentaire de Proclus :

MIGNE, P G, *ibidem* :	PROCLUS, *ibidem*, t. II, éd. Diehl :
1105 C 6-12	237, 30 — 238, 2
12-15	238, 7-10
D 1	238, 11
1108 A 1-6	239, 5-10
A 7-13	240, 15-22

MIGNE, P G, *ibidem :*	PROCLUS, *ibidem*, t. II, éd. Diehl :
1108 13 — B 3	240, 24-28
B 3-5	244, 19-21
6-8	246, 30 + 247, 10-12
8 — C 2	247, 16-23
C 2-5	250, 24 + 251, 3
C 5	251, 7
D 1-2	253, 4-5
2-5	253, 8-10
5-9	258, 16-20
10-1109 A 1	259, 2-3
1109 A 1-3	8 + 10 + 28-29
A 4-7 résume	260, 2-7
7-10	261, 16-19
11-14	261, 30 — 262, 2
14-B 1	262, 8-10
B 4-5	266, 25-27
5-7	266, 29-31

Ici les extraits sont le plus souvent trop courts pour fournir des indications utiles. Il y a cependant un passage qui doit être signalé spécialement.

253, 8-10 M. Diehl reproduisait la leçon des manuscrits P Q (= Th.) : τὸ γὰρ « ἐπιφημίσαι » τοῦτο μήτοι θέσιν ὀνόματος ψιλὴν ὑπολάβῃς, ἀλλὰ μετάδοσιν δυνάμεως ταυτοποιόν, ὥσπερ καὶ τῷ δοξαστικῷ τὸ ἑτεροποιὸν ἀπένειμε. M. Kroll avait bien vu que ce texte laisse à désirer, et il proposait de lire δυνάμεως ταυτοποιοῦ. Psellus nous fait voir qu'il y avait là en réalité une lacune, et il fournit un texte plus complet, sinon tout à fait correct : τὸ δὲ ἐπιφημίσαι φάναι μὴ θέσιν ὀνόματος ψιλὴν ὑπολάβῃς, ἀλλὰ μετάδοσιν δυνάμεων (= *virium* Th.) · τῷ μὲν γὰρ διανοητικῷ τὸ ταυτοποιόν, τῷ δὲ δοξαστικῷ τὸ ἑτεροποιὸν ἀπένειμε.

Enfin, dans un quatrième extrait publié par Linder sous le titre : ἐξήγησις τοῦ αὐτοῦ τελευτέρα τοῦ λείμματος, on trouve encore les emprunts suivants à Proclus :

P G, *ibidem* :	*in Timaeum*, t. II Diehl :
1112 C 2 — 12	265, 8-17
1112 C 12 — 14	265, 22-24
1112 C 14 — D 1	265, 29 — 266, 2
1112 D 2-5	266, 5-6 + 19-20
1112 D 5-9	267, 8-11
1112 D 9 — 1113 A 1	270, 4-9

P G, *ibidem* :	*in Timaeum*, t. II, Diehel :
1113 A 4-11	231, 9-15
1113 A 11 — B 1	230, 1 + 10-13
1113 B 1-3	233, 15-17
1113 B 4-7	207, 11-14
1113 B 7-11	205, 27-30
1113 B 11-12	203, 1-2
1113 B 12-15	203, 4-6
1113 B 15 — C 1	199, 7-8 + 11 + 15
1113 C 2-3	198, 17 + 21 + 23

Cette fois encore, Psellus a certaines leçons caractéristiques de Q : 265, 13 τε omis ; 14 τέσσαρσιν ; 266, 5 κόσμου (*mundi* Th.) ; d'autre part, 270, 7-8, il présente, à la différence de Q et de Th.[1], un texte complet, et 203, 4, il n'a plus la faute ἡ (= Q) pour εἰ (voir ci-dessus p. 322). Enfin, 231, 12, M. Diehl aurait trouvé chez Psellus la leçon συντελοῦσι, qu'il propose de rétablir par conjecture : cf. Th., f. CXVIII^r l. 32 : *et haec... conferre videntur.*

On travaille de différents côtés à une édition scientifique des commentateurs de Platon et d'Aristote, et l'on vise à fournir un texte qui s'appuie sur l'ensemble complet de la tradition, directe ou indirecte. Il est regrettable que l'on doive faire ce travail sans disposer d'une bonne édition de divers écrivains byzantins, qui ont eux-mêmes copié de longs extraits de ces commentateurs.

De tous ces écrivains byzantins, que l'on devrait se hâter d'éditer, Psellus est peut-être celui qui présenterait le plus d'intérêt. Ailleurs déjà[2], j'ai eu l'occasion de signaler un extrait d'Olympiodore, qui est inséré dans le *De omnifaria doctrina*. Nombreux sont les écrits de Proclus, perdus ou conservés, dont des morceaux figurent dans les compilations philosophiques de ce même Psellus. Je n'ai pu songer à relever ni à apprécier ici toutes les particularités du texte du commentaire sur le Timée qu'il nous a conservé. J'ai même omis de signaler les fautes et les lacunes assez nombreuses que l'on trouve dans l'édition de Linder. Mais j'ai voulu prouver d'abord que les quatre opuscules où Psellus traite de la formation de l'âme suivant le Timée, sont composés presque uniquement de phrases copiées dans Proclus[3], et de plus, au moyen de quelques exemples,

1. Cf. f. CXXXIII^r, l. 9.
2. *Bérose et la grande année, Mélanges Paul Frédéricq*, p. 14.
3. Je relève encore, dans un des opuscules de Psellus publiés par M. Sathas (*Bibl. graeca medii aevi*, V, 476), un emprunt au début du même commentaire de Proclus (I, 1, 11 Diehl) : ὥσπερ ὁ Πλάτων τῇ φυσιολογίᾳ τὴν θεολογίαν μίγνυσι τιμαιογραφῶν κατὰ τὸν σιλλογράφον.

j'ai cru montrer qu'il y a lieu de tenir compte de ces opuscules de Psellus pour l'établissement du texte de l'*in Timaeum*. Assurément, en plus d'un endroit, les plagiats du polygraphe byzantin auraient rendu service à l'éditeur moderne du commentaire de Proclus.

J. Bidez.

MINUCIUS FELIX, *Oct.* éd. Boenig.

IV, 3 ; p. 4, l. 18. ... me Octaui nostri acriter angit et remordet oratio, qua in te inuectus obiurgauit neglegentiae, ut me dissimulanter *grauius* argueret inscientiae.

Le membre de phrase introduit par « ut » est lourd et embarrassé, à cause de la juxtaposition des deux adverbes : *dissimulanter grauius :* le premier marque la manière dont s'accomplit l'action (« *accuser sans en avoir l'air* ») ; le second qualifie, en quelque sorte, cette action et signifie que l'accusation portée contre Caecilius est chose « *plus grave* » que l'inattention reprochée à Minucius (trad. Brodribb : « which is worse »).

De plus, l'emploi de l'adverbe « grauius », au lieu d'une incise relative comme « quod est grauius », n'est guère latin.

Enfin le sens ne permet pas « grauius ». Si le mot est pris dans son acception subjective, il signifie que Caecilius *souffre plus* de l'accusation portée contre lui-même que de l'invective lancée contre Minucius : ce qui est trop évident ou absurde.

Si le mot est pris dans son acception objective, il signifie que le reproche d' « *ignorance* » est jugé par Caecilius *plus grave en lui-même* que celui de « neglegentia ». Ce sens est inadmissible. Le païen Caecilius ne saurait s'estimer bien coupable, si on lui reproche d'ignorer ce qu'il ne sait pas et ne peut savoir. Tout au plus, serait-il confus, c'est-à-dire plus confus : et nous sommes ramenés au sens subjectif de « grauius », lequel n'est pas possible dans l'hypothèse du comparatif.

Si nous n'avons pas affaire à un comparatif, mais à l'adverbe *grauiter* légèrement atténué, nous entendrons que Caecilius est « assez affecté » par le reproche d'ignorance, ou qu'il le juge « assez grave en lui-même » : mais dans ces deux cas on aboutit à une invraisemblance : le païen ne peut se sentir particulièrement blessé ni sérieusement blâmé, si on lui reproche d'être tout à fait étranger à la doctrine chrétienne.

Ferons-nous porter « grauius » sur « dissimulanter ? » Caecilius dit alors que l'accusation d'Octavius lui est d'autant plus pénible ou lui semble d'autant plus grave qu'elle était déguisée. Or, quelle que soit la vivacité de Caecilius, il ne peut commencer son discours d'une manière incivile et presque injurieuse.

Reste une hypothèse : « grauius » signifie « avec véhémence, »

« avec énergie ». Mais « arguere » veut dire « accuser » au sens abstrait et n'est guère accompagné en général que de la désignation des griefs et non d'un adverbe marquant la violence de l'accusation.

Or si l'on se reporte aux paroles d'Octavius (p. 3, l. 1, sqq.), on voit que « grauius » caractérise très bien l' « obiurgatio » dirigée contre Minucius. « *Non boni uiri* est hominem... lateri tuo... inhaerentem deserere... — huius erroris *non minorem ad te* « quam ad ipsum *infamiam* redundare .»

L'invective est, en effet, assez véhémente et assez violente. Le ton, les insistances de cette « obiurgatio » auxquelles se mêlaient l'allusion à Caecilius (ipsum), la mention de son « error » et de sa « caecitas » ont fait que l'apostrophe a produit son effet sur celui même qu'elle ne visait qu'indirectement. — D'ailleurs, à la différence d' « arguere », « obiurgare » se laisse adjoindre volontiers un adverbe qui marque la véhémence.

Dès lors il se pourrait que « grauius » accompagnât primitivement « obiurgauit » et non « argueret » Lirons-nous : « ⟨grauius⟩ in te inuectus obiurgauit » ou « in te ⟨grauius⟩ inuectus obiurgauit» ou « in te inuectus ⟨grauius⟩ obiurgauit[1] » ou « obiurgauit ⟨grauius⟩ ? » Une certaine ressemblance graphique (*—gauit, grauius*) nous permet dans la dernière hypothèse d'expliquer l'omission. De plus «obiurgauit grauius » est la leçon la meilleure au point de vue du style : on a, en effet :

Qua te *obiurgauit grauius neglegentiae* (C B A), ut me *dissimulanter argueret inscientiae* (B′ C′ A′) : les deux membres, symétriques présentent cette asymétrie d'éléments assez habituelle chez Minucius. Nous lirons donc : « obiurgauit ⟨grauius⟩ ».

Reste à expliquer la place de « grauius » dans le manuscrit. Omis après « obiurgauit », cet adverbe aura été rétabli en marge, à peu près sous « obiurgauit ; » un copiste l'aura récrit à côté du verbe de la ligne inférieure (« argueret »). (Dans P, qui reproduit peut-être la disposition de l'archétype, « *obiurgauit* » commence une ligne, et la ligne suivante se trouve commencer par « *argueret* » [— us argueret]).

XXIV, 2 ; p. 38, l. 11. ... sic statuarum inanium *consignata* forma, sic nata Romana (lisez : Romanorum) superstitio.

« Consignata forma » n'a aucun sens.

Lire : *concinnata* forma (Cf. XVII, 1). Le son c(i) a de bonne

---

1. L'hypothèse «... ⟨grauius⟩ obiurgauit » est suspecte à priori, puisqu'elle permet à la fois la construction « inuectus grauius » et la construction « grauius obiurgauit ».

heure donné ts. De plus l'influence des lettres qui suivent : « sic nata » a pu déterminer la forme « consicnata ».

XXXIV, § 9 : Ceterum quis tam stultus aut brutus est, ut audeat repugnare, hominem a deo, ut primum potuisse fingi, ita posse denuo reformari ; [nihil esse post obitum, et ante ortum nihil fuisse ;] sicut de nihilo nasci licuit, ita de nihilo licere reparari ; porro difficilius esse, id quod non sit incipere quam id quod fuerit iterare ?

1° Mettez un point après « licere reparari ». Lisez : « Porro difficilius *est* (leçon du manuscrit) id... iterari ? Tu perire... » Ainsi le développement prend une allure plus variée : « Porro » commence l'appel personnel à l'interlocuteur, nettement marqué dans ce qui suit.

2° Dans la seconde proposition *nihil fuisse* viole la métrique : mais *nil* rétablit la clausule. — Cette proposition est d'ailleurs compatible avec le sens du passage : « Nous avons été créés (*ut primum potuisse fingi*), donc nous n'existions pas avant la naissance (*ante ortum nihil fuisse*) ; de même, nous ne serons plus que néant après la mort (*nihil esse post obitum*), pourquoi ne serions-nous pas recréés (*denuo reformari*) ? Supprimer les crochets. — Reste une double difficulté. Dans « nihil esse post obitum, et ante ortum nil fuisse » on ne voit pas si le sujet de *esse*, *fuisse* est *nihil*, *nil* (*le néant*), ou *hominem* sous-entendu (ou un autre mot qui rappellerait le sujet de *audeat*). Dans le premier cas, *esse*, *fuisse* signifient « exister, avoir existé ». Dans le second, ils n'ont qu'une valeur copulative, *nihil*, *nil* étant attributs. Il y a donc une amphibologie grammaticale. De plus, il manque, dans notre proposition, une liaison du genre de « ut... ita » qui précède, ou de « sicut... ita » qui suit. Lire : « *<et> nil esse <se> post obitum, et ante ortum nil fuisse.* »

Ainsi la phrase acquiert dans son ensemble une certaine variété : on a, en effet :

« *ut... ita* » ; « *<et>... et* » ; « *sicut... ita* », comme liaisons. D'autre part, le sujet grammatical change d'une proposition à l'autre : on a *hominem* dans la première, *<se>* dans la seconde ; « licere » (être possible), dans la troisième, a pour véritable sujet *nasci* (Cf Sén. « *cum in servum omnia liceant* »). La dernière proposition se distinguerait des autres par son caractère de conclusion générale ; et elle affecterait une constraction plus ramassée, surtout si avec Baehrens on supprime *licuit*, inutile au sens et peu correct, comme une glose.

3° Dans la phrase « *Porro difficilius* », *incipere* est neutre et veut

dire : « commencer d'exister ». *Iterare* signifie à cet endroit : « recommencer d'être, être recréé » : ce verbe étant de sa nature actif, nous lirons le passif *iterari*. Nous avons plus haut une opposition semblable entre le neutre *nasci* et le passif *reparari*.

F. Préchac.

MINUCIUS FELIX, *Oct.*

Ed. Boenig, § 19, 9-10.

Aristoteles variat et adsignat tamen unam potestatem ; nam interim mentem, mundum interim deum dicit, interim mundo deum praeficit. Heraclides Ponticus quoque mundo divinam mentem quamvis varie adscribit. Theophrastus etiam variat alias mundo, alias menti divinae tribuens principatum. Zenon...

Ce texte est dû à Roeren, qui, d'après Cicéron, de N. D. I, 35, a corrigé le texte de P :

(1) Aristoteles variat et adsignat tamen unam potestatem nam interim mentem mundum interim deum dicit interim mundo deum praeficit. (2) *Aristoles ponticus* variat alias mundo alias menti divinae tribuens principatum. (3) Heraclides ponticus quoque de deo (*sic*) divinam mentem quamvis varie adscribit. Theofrastus et Zenon...

La correction d'*Aristoles ponticus* s'impose en effet ; mais l'intercalation de la phrase 3 : *Heraclides..... adscribit*, entre les phrases 1 et 2 sépare malencontreusement un groupe de deux phrases exprimant la même idée dans les mêmes termes, ou peu s'en faut : il s'agit de philosophes qui ne sont pas sûrs de l'essence de la divinité, puisqu'ils appellent dieu tantôt l'intelligence, tantôt le monde. Il faut donc rapprocher, dans le texte, ces opinions identiques d'Aristote et de Théophraste.

La phrase 3 exprime l'opinion d'un philosophe qui attribue au monde une intelligence divine. Elle n'est donc liée par le sens ni avec celle qui la précède, ni avec celle qui la suit dans le texte Roeren-Boenig.

Ceux-ci ont cru devoir adopter cet ordre parce que c'est celui de Cicéron. Mais, dans le de N. D., l'opinion d'Heraclides Ponticus est exprimée dans des termes identiques à ceux de l'analyse des opinions d'Aristote et de Théophraste : et tamen modo mundum tum mentem divinam esse putat. Dans Minucius, au contraire, il

n'y a identité complète qu'entre les phrases 1 et 2. La phrase 3 exprime une idée différente.

Je propose donc de suivre l'ordre du manuscrit, plus logique que celui de Roeren-Boenig et d'écrire, en admettant la correction : *quamvis variet* due à M. Havet et qui a le double avantage de corriger l'infraction de *quamvis varie* aux règles de la prose métrique et d'offrir un sens plus satisfaisant :

Aristoteles variat et adsignat tamen unam potestatem ; nam interim mentem, mundum interim deum dicit, interim mundo deum praeficit. Theophrastus etiam variat alias mundo, alias menti divinae tribuens principatum. Heraclides Ponticus quoque mundo divinam mentem quamvis variet adscribit. Zenon ..

P. Médan.

MINUCIUS FELIX, *Oct.*

V, 2-3 (éd. Boenig, p. 5, l. 15-20) : ... *omnia in rebus humanis dubia incerta suspensa magisque omnia verisimilia quam vera. quo magis mirum est nonnullos taedio investigandae penitus veritatis cuilibet <potius> opinioni temere succumbere quam in explorando pertinaci diligentia perseverare.* C'est Cécilius qui parle : « Vu le néant de nos connaissances certaines, on s'étonne de voir que plus d'un abandonne les recherches philosophiques. » Telle serait son idée d'après le texte du manuscrit que nous reproduisons. Or, si l'on tient compte d'une part de l'ensemble où figure notre passage, et d'autre part des théories que notre interlocuteur païen développe avec prédilection [1], on attend plutôt cette idée contraire : la somme de nos connaissances certaines est si nulle, que l'on *ne* s'étonne *pas* que plus d'un philosophe donne sa langue au chat. (C'est pourquoi il est honteux que des ignorants comme les chrétiens prétendent posséder le secret de l'univers.) Pour donner ce sens à la phrase, les philologues ont proposé plusieurs corrections qui ne me semblent pas suffisamment justifiées (v. l'app. crit. de l'éd. Walking). En faisant la correction très simple de *nonnullos* en *non multos*, la phrase se conforme à notre attente : les notions certaines nous restent si cachées, que l'on s'étonne de

---

1. Cf. VI, 1 ; XII, 7 ; XIII, 1, 2, 3, 4, 5, passages où Cécilius montre l'inanité des spéculations philosophiques sur l'au-delà.

ne pas voir de nombreux philosophes abandonner définitivement leurs pénibles investigations.

V, 8 (p. 6, l. 23) ... *nullo artifice nec judice nec auctore.*

Au chap. XXXV, § 1, on a changé la leçon de P *judiciis* en *indiciis*. Cette correction s'impose ici avec non moins d'évidence ; il faut trois substantifs de signification connexe ; on n'admet pas le terme *judex* entre les deux termes *artifex* et *auctor* ; au contraire, notre correction de *judice* en *indice* amène une heureuse gradation, que l'auteur a certainement visée : tout l'univers s'organise sans l'intervention, ni d'un artisan, ni d'un conseiller, ni d'un promoteur[1].

J. DE DECKER.

---

1. Cf. *auctor legis fieri* : proposer une loi.

DE TITULO IONICO

Talorum quos dicunt aeneorum grande exemplar, quod Apollini Didymaeo olim dedicatum, a Dareo inter spolia templi Milesii diruti in Asiam interiorem delatum nunc demum felici Francogallorum cura inter Susae urbis rudera soli redditum, his ipsis diebus B. Haussoullier, vir rei epigraphicae inter paucos peritus, publici iuris ita fecit[1], ut virorum antiquitatum Graecarum studiosorum commodo et utilitati optime consuleret : ut enim et formam monumenti vetustissimi et inscriptionem, qua insignitum est, imagine phototypica egregie facta illustravit, ita inscriptionis illius et scripturam et sententiam commentariis dilucide compositis explicavit. haec autem legere sibi visus est vir doctissimus :

1. Τάδε τἀγάλματα
2. [ἀ]πὸ λείο Ἀριστόλοχ[ος
3. [καὶ] Θράσων ἀνέθεσαν τ[ῷ-
4. πόλλωνι δεκάτην· ἐχά[λκευε
5. δ' αὐτὰ Τσικλῆς ὁ Κυδιμάνδ[ρο.

Fateor me non uno loco solo haerere, atque ut, quod aiunt, ἀπὸ τοῦ κρασπέδου θοἰμάτιον ordiamur, is qui sexto elemento ultimi versus deprehenditur lapicidae error aliter atque illi mihi expediendus videtur esse. refert de loco operarii incuria turbato Haussoullier haec : après αὐτὰ et très près de l'alpha, on distingue une barre verticale très nette : peut-être le graveur voulait-il en faire la haste du tau suivant ; la barre droite qui suit celle-ci eût été destinée à un iota et nous obtiendrions ainsi : αὐτὰ (Τ)(ι)σικλῆς. Mais la première barre a été inutilisée et nous devons lire Τσικλῆς. ' At Τσικλῆς ferri nequit ; non est nomen Graecum nec ulla subest causa, cur filium Cydimandri Graeco nomine destituamus, nec, si correxeris **Τιϑικλῆς**, effeceris quod lapicidae ut homini Ioni conveniat. Ionibus enim sicut Graecis ceteris fere omnibus — Boeoti sane excipiendi — nomen hoc **Τειϑικλῆς** audiebat, cuius formationis exempla plura

1. In ' Offrande à Apollon Didyméen ' (Extrait des *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. VII), Chalon-sur-Saône, 1905, cuius libri notitiam ipsius editoris benevolentiae debeo, qui qua est prompta liberalitate exemplum mihi obtulit.

e titulis Ionicis Fuochi (Studi ital. di Filolog. class. 1894 II 292) congessit. quaestio vertitur in explicandis tribus istis lineis |T. atque dicendum nihil correxisse videri operarium, sed quod peccavit, peccatum id nos oculis tenere ; unde sequitur aut unam aut duas ex tribus illis lineis falso positas esse, quas qui facillimo negotio suis locis reddiderit, operarii mendum sustulerit. iam in eo est, ut quid sit rei dicam : operarius insculpere debuit litteram H[1]. postquam igitur duas quae sibi oppositae sunt in elemento hoc hastas perfecit, in tertia media illa incidenda, quae e traverso posita est, a iusto loco delapsus est, aberrante nimirum ut in dura materie et levi scalpro ; unde factum est, ut tertia haec non medias tangeret illas priores lineas, sed et ad extremas et iusto longius dextram versus deferretur : Ἡσικλῆς, ὡς Ἡσαγόρη Ἥσανδρος. — Nomen reddidimus lapicidae ; videamus quam operam in hoc monumento se praestitisse ipse professus sit. ἐχ̣ά[λκευε in extrema linea 4. legit et supplevit Haussoullier, qui tamen satis ingenue non sine haesitatione hanc se scripturam protulisse confessus est : ' De l'alpha que j'ai restitué après le chi, il ne reste que la partie supérieure, qui semblerait, au premier aspect, convenir également à un nu, mais il n'y a pas d'autre restitution possible qu'un verbe formé avec le radical χαλκ.' ego in utraque imagine post χ vestigia satis certa litterae ε dispicere mihi videor : ⊐ ; quod si recte est observatum, patet legendum esse ἔχ̣ε[εν ' fudit '. — Venio ad initium versus alterius, cuius ex litteris valde detritis primam Γ in ipso monumento clare, ut videtur, Haussoullier cognovit ; ea quae Γ hoc excipiunt scripturae vestigia ad litterae O certius quam ad E formam accomodari idem edicit, quare proposuit ἀ]πὸ λείο, sed ita, ut invitis legibus dialecti Ionicae hoc se fecisse concederet. nec persuadet ; nullis enim artis grammaticae artificiis effici potest, ut quod λΗίο perscribi ab homine Ione saeculi a Chr. n. septimi debuit, id λΕίο exaratum patiamur. ego in imagine ante λ nihil certi distinguo, sed testi locupletissimo adserenti Γ in aere legi confido ; alteram vero litteram non curo. ea enim mea de his verbis est sententia, ut nihil fere intersit, utrum O an E an A legi statueris : latet nomen proprium ; nobis autem nomina propria Ionum septimi saeculi adeo sunt ignota, ut nihil ex communi Graecorum usu diiudicare liceat ; hoc solum certum est Ionum nomina antiqua valde et a ceteris Graecis et ab ipsis Ionicis recentioribus discrepuisse. vides quomodo locum interpretaturus sim : οἱ] Η . λείου Ἀριστόλοχ[ος | καὶ] Θράσων, nec te fugiet hac scriptione me ipsam

1. Wilamowitzium eandem λύσιν sibi per litteras proposuisse Haussoullier refert.

dicendi rationem vetustissimorum titulorum Ionicorum expressisse : τὰ ἀγάλματα τάδε ἀνέθεσαν οἱ Πύθωνος παῖδες . . . . Θαλῆς καὶ Πασικλῆς καὶ Ἡγήσανδρος. . . δεκάτην τῶι Ἀπόλωνι et οἱ Ἀναξιμάνδρο παῖδες το Μανδρομάχο ἀνέθεσαν exempla sunt celeberrima (cf. Michel Rec. 1206-1207), quorum a dicendi conformatione hac una diversitate eaque levissima scriptio tituli nostri recedit, quod notionem q. e. παῖδες omittit. duo igitur filii viri illius, cuius nomen non integrum accepimus, decimas Apollini dono dederunt quod fudit Hesicles. recte autem pluralis legitur in dialecto, quae dualem numerum abiecit. sic igitur titulum lego :

Τάδε τἀγάλματα
οἱ] Π . λείου, Ἀριστόλοχ[ος
καὶ] Θράσων, ἀνέθεσαν τ[ῶ-
πόλλωνι δεκάτην · ἔχε[εν
δ' αὐτὰ (Ἑ)σικλῆς ὁ Κυδιμάνδ[ρο
. . .

Qua lectione verum me esse adsecutum minime adfirmo; mea hoc intererat, ut titulum gravissimum e loco illo quo nunc fere absconditus latet in medium protaherem propositaque mea qualicumque opinione sententias doctorum virorum elicerem.

Bruno Keil.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Hermann Reich. *Der Mann mit dem Eselkopf. — Ein Mimodrama vom klassischen Altertum verfolgt bis auf Shakespeares Sommernachtstraum.* — Separatabdruck aus dem *Jahrbuch der deutschen Shakespeare Gesellschaft* (XIV Jahrg.). Weimar, Wagner, 1904.

On connaît l'important ouvrage de M. Hermann Reich sur le « Mime[1] ». Le mime représente le drame réaliste dans l'antiquité; il est la source dont est directement sorti tout notre théâtre moderne. Le present article n'est que l'application de cette théorie à un thème particulier du mime antique : la metamorphose en âne du héros de romanesques aventures.

Le point de départ de l'étude de M. H. R. lui est fourni par un fragment de vase trouvé à Arezzo en 1896[2]. Ce tesson représente un personnage à tête d'âne, aux prises avec deux autres acteurs d'Atellanes. Le personnage à tête d'âne du « Songe d'une nuit d'été » trouverait donc son explication dans la survivance à travers tout le moyen âge, des traditions et des données du mime antique. « L'Ane d'or » d'Apulee, dont Shakespeare a pu s'inspirer également, n'est, au même titre que le « Songe d'une nuit d'été, » que le développement, dans une œuvre littéraire, d'un thème habituel du théâtre populaire.

L'hypothèse de M. H. R. n'a rien d'invraisemblable; la démonstration très documentée qu'il en donne semble absolument probante. Elle n'est pas moins intéressante pour l'interprétation de Shakespeare que pour l'histoire du théâtre au moyen âge, et aussi pour l'étude des traditions populaires de l'antiquité, traditions encore si obscures. Mais cette explication d'un personnage de Shakespeare par une représentation figuree, d'un vase italien du Ier s., appelle, nous semble-t-il, un complement indispensable. Ce motif du personnage à tête d'âne a une origine beaucoup plus ancienne sans doute que le début de notre ère. L'origine du Mime lui-même et de ses principaux thèmes doit être reportée aux premiers essais du theâtre grec. Or, dès l'époque mycénienne, nous trouvons, sur une fresque demeurée énigmatique, une procession de personnages à tête d'âne, dont l'intention caricaturale ne saurait être mise en doute. Ces personnages hybrides, à corps d'homme et à têtes d'animaux, sont extrêmement fréquents sur les intailles appelées « gemmes des îles » et dans l'art de la période préhellénique que l'on est en train de decouvrir en ce moment. Peut-être faudrait-il chercher jusque dans la plus haute antiquité orientale, l'origine mythique de la tradition populaire dont M. H. R. a su dégager l'histoire très précise, de l'époque romaine jusqu'au seuil des temps modernes.

A. Grenier.

---

1. *Der Mimus. Ein litterarentwickelungs-geschichtlicher Versuch.* Berlin, Weidmann, 1903. Voy. *Revue de Philologie*, 1904, p. 162.
2. *Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli Scavi* IV, p. 453-466.

Attilio de Marchi, *Il culto privato di Roma antica. La religione gentilizia e collegiale* (Milan, U. Hoepli, 1903, 185 pages, in-8°).

Ce livre est le second volume de l'ouvrage que M. Attilio de Marchi consacre aux différentes formes et manifestations du culte privé de la Rome antique. Il est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite un sujet particulièrement intéressant, mais dont les obscurités ne peuvent bien souvent être éclaircies que par des hypothèses et des suppositions, à savoir l'histoire des plus anciens cultes gentilices. Je me hâte de dire que les interprétations données, par M. de Marchi, des légendes sacrées des antiques *gentes* (cultes gentilices des *Pinarii*, des *Luperci Fabiani* et *Quintiliani*, des *Horatii*, de la *gens Valeria*, etc...) s'appuient sur un examen sérieux et attentif des textes, et que souvent elles remplacent avec avantage bien des hypothèses émises jusqu'à présent. Le principe général d'après lequel procède M. de Marchi, me semble en tout cas très solide, et il doit être retenu comme le seul qui puisse fournir un fondement surtout dans ces difficiles études d'histoire religieuse : les *gentes*, possédant soit séparément, soit, dans certains cas, en commun, leurs cultes déterminés par des conditions locales, des traditions de famille, des influences étrangères, ont précédé l'Etat romain. Quand celui-ci se forma par la réunion des gentes, les cultes privés ne cessèrent pas; mais la fonction religieuse des gentes s'étendit aussi à la communauté, et leurs cultes acquirent une importance publique. Ce sont là des phénomènes analogues à ceux qui se produisirent en Grèce, par exemple lorsque l'État athénien absorba en lui les cultes éleusiniens, qui demeurèrent liés cependant, en quelque manière, aux familles dont ils étaient originairement la propriété. De même à Rome, comme nous le permet de le constater l'étude de M. de Marchi, la religion publique tira son origine de la religion privée, et se substitua peu à peu aux cultes gentilices et locaux en les attirant dans sa propre sphère. On ne peut qu'être reconnaissant à M. de Marchi d'avoir essayé de jeter quelque lumière sur cette préhistoire de Rome.

Après avoir parlé du culte des morts (du héros éponyme de la gens), et des diverses particularités des cultes gentilices, rites, sacrifices, sacerdoces, etc..., M. de Marchi aborde la seconde partie de son œuvre, consacrée aux cultes des corporations et des collèges, et il étudie successivement la condition et l'organisation des associations religieuses, leurs divinités, leurs sacerdoces, leurs lieux sacrés, etc... Le sujet était ici très connu, et, après le grand ouvrage de Waltzing sur les associations professionnelles, il ne restait à M. de Marchi que fort peu à glaner. Toutefois la façon même dont il présente et dispose ses documents, en raison du point de vue particulier auquel il se place, justifie suffisamment son entreprise.

Quelques dessins, que l'on désirerait plus soignés, complètent cette publication. Ch. Dubois.

Signalons une publication qui pourra être d'un grand secours aux philologues qui s'occupent de la langue des inscriptions latines et du latin populaire : *A Dictionary of the Latin Inscriptions* par George. N. Olcott, Ph. D. (Volume *I*, Fasc. *n° 1*, chez Loescher; Rome, 1904). Le premier fascicule, que j'ai sous les yeux, contient un article très détaillé sur les prépositions A, AB, dont l'auteur étudie, en reproduisant les textes d'après le Corpus et les publications épigraphiques, les diverses formes, les constructions inusitées (par exemple avec l'accusatif, le génitif), et tous les usages. L'in-

dication des localités, villes, provinces, d'où proviennent les inscriptions citées, et, toutes les fois que cela a été possible, celle de la date, année ou siècle, rendront ce *Thesaurus linguae latinae epigraphicae* très utile pour l'étude de la géographie et de l'histoire de la langue latine. Ch. Dubois.

G. Wissowa, *Gesammelte Abhandlungen zur römischen Religions-und Stadtgeschichte*. (Munich, 1904, chez C. H. Beck).

C'est une heureuse idée qu'a eue M. G. Wissowa de réunir et de publier en volume un certain nombre des remarquables articles qu'il a écrits, dans diverses revues savantes, sur la religion romaine. M. Wissowa est, on le sait, un des historiens les plus compétents et les mieux informés sur les dieux et sur les cultes de Rome. Les articles, dont il nous offre aujourd'hui le recueil, ont été comme les travaux préparatoires et d'approche de son excellent manuel « Religion und Kultus der Römer ». Ils permettront au lecteur d'apprécier aussi bien l'érudition précise et solide de M. Wissowa dans les études de détail (par exemple la première dissertation : De Veneris simulacris romanis) que son talent à exposer des idées générales et des résultats d'ensemble (cf. le n° XIII : römische Götterbilder). Ces dissertations, dont la composition s'échelonne sur une vingtaine d'années, ont toutes été revisées, complétées, mises au courant des derniers travaux de la science ; l'une même, la dernière (Echte und falsche « Sondergötter » in der römischen Religion) est inédite.

Il ne nous reste plus qu'à en donner la liste : I. De Veneris simulacris romanis. — II. Monumenta ad religionem Romanam spectantia tria. — III. Silvanus und Genossen, Relief in Florenz. — IV. Die Uberlieferung über die römischen Penaten. — V. Römische Sagen. — VI. Der Tempel des Quirinus in Rom. — VII. De feriis anni Romanorum vetustissimi observationes selectae. — VIII. De dis Romanorum indigetibus et novensidibus disputatio. — IX. Die Saecularfeier des Augustus. — X. Argei. — XI. Septimontium und Subura. — XII. Analecta Romana topographica. — XIII. Römische Götterbilder. — XIV. De equitum singularium titulis romanis observatiuncula. — XV. Echte und falsche « Sondergötter » in der römischen Religion. Ch. Dubois.

Fr. X. Burger. *Minucius Felix und Seneca*. — München, 1904, C. H. Beck'sche Verlagsbüchhandlung Oscar Beck. 65 pages.

Cicéron et Sénèque sont les deux auteurs païens que Minucius Felix parait avoir le plus imités dans la petite apologétique chrétienne intitulée *Octavius*. M. Burger s'est occupé de l'imitation de Senèque, et il nous avertit que son travail est avant tout philologique, et non pas philosophique ni théologique. Dans une première partie, il étudie les rapprochements d'idées en réunissant et en complétant les données déjà fournies sur ce sujet ; la seconde partie, qui est la plus originale, est consacrée aux ressemblances verbales et stylistiques.

Tous ceux qui ont étudié la littérature latine des deux premiers siècles de notre ère ont pu remarquer combien les esprits de cette époque ont une formation et une tournure uniformes ; la faute en est d'une part aux écoles de rhétorique, qui n'ont guère varié et par où passaient tous les gens cultivés ; d'autre part, à la popularite croissante des idées stoïciennes. De là découle la difficulte de la tâche qu'a entreprise M. Burger. Minucius Felix a-t-il imité directement Senèque, ou

bien a-t-il puisé dans les idées et écrit d'après la mode du temps? Voilà ce qu'on se demande très fréquemment à la lecture des passages parallèles. Il est vrai, M. Burger a usé de prudence en marquant d'un petit triangle les citations de Sénèque que Minucius a mises à profit d'une façon certaine, d'une croix, celles dont l'utilisation n'est pas impossible. Mais nous ne saurions nous empêcher d'être sceptiques même pour plusieurs passages de la première catégorie, qui, cependant, est de beaucoup la moins bien fournie.

Au cours de sa publication, l'auteur en arrive à discuter quelques leçons du manuscrit, sur lesquelles la critique de texte s'est déjà exercée, et trouve la solution définitive grâce à d'heureux rapprochements; ainsi, p. 12-13, il défend la leçon de P *pistorum* (XIV, 1); p. 31-32, il montre la nécessité de la correction de *pascua* en *pecua* (XXXVI, 5), p. 51-52, il apporte une nouvelle preuve en faveur de la conjecture de Rigaltius, qui consiste à changer *qui et* en *quieti* (XXXVIII, 4).

En somme, on peut dire que M. Burger a épuisé son sujet, et le philologue pourra trouver dans son opuscule un repertoire pour ainsi dire complet de tout ce qui rapproche Minucius Felix de Sénèque.

J. DE DECKER.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de
ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXX, 1re LIVRAISON
(Janvier 1906)

SOMMAIRE : *Les actes de divorce gréco-égyptiens. Étude de formulaire*, par Jean LESQUIER, p. 5. — *La loi du pied antépénultième dans le texte de Térence*, par Georges RAMAIN, p. 31. — *Le lexique de Lucien*, par Pierre BOUDREAUX, p. 51. — *Sur quelques passages des Lettres de Cicéron à Atticus* (Livres 9 et 12), par Max BONNET, p. 54. — *Juvénal*, I, 105, par le même, p. 58. — *Rutiliana*. I *La patrie de Rutilius Namatianus*. II *La date du voyage de Rutilius*, par J. VESSEREAU et P. DIMOFF, p. 61.
Bulletin bibliographique, p. 71.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1906
Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . *Épuisé*

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . 3 fr.

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Laroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . *Épuisé.*

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr. 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr. 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

MEMBRES DE L'INSTITUT

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXX

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1906

Tous droits réservés.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXX, 2e LIVRAISON

(Avril 1906)

SOMMAIRE : Histoire de la langue et de la littérature grecques. *Introduction*, par U. von WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, p. 85. — *Le texte de Quinte-Curce et la prose métrique*, par René PICHON, p. 90. — *La* Δίκη ἐξουλης *en droit attique*, par R. DARESTE, p. 101. — *Hirtius*, bell. gall. 8, 4, 1, par Louis HAVET, p. 104. — Aetna, par Georges RAMAIN, p. 105. — *Inscription du Pirée*, p. 108. — *Tertullien, de idololatria* 8, par Aug. AUDOLLENT, p. 109. — *Compte délien de Meilichides conservé au Cabinet des Médailles*, par A. DIEUDONNÉ, p. 111. — *Le* Commentariolum in Artem Eutycii *de Sedulius Scottus*, par M. ROGER, p. 122. — *De l'authenticité des deux poèmes de Fortunat*, de excelso Thuringiae et Epist. ad Artachin *attribués à tort à Sainte Radegonde*, par E. REY, p. 124. — *Orphica*, περὶ λίθων, *v. 221* Abel, par C.-E. RUELLE, p. 139. — *Sur Tertullien*, ad Uxorem 1, 4, par R. DE LABRIOLLE, p. 139. — Pomponius Mela, 3, 52, par Louis HAVET, p. 140. — *Inscription archaïque de Cumes*, par B. HAUSSOULLIER, p. 141.

Bulletin bibliographique, p. 143.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1905, p. 1-64.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1906

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

☞ Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . *Épuisé*

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . 3 fr.

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la metrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . *Épuisé.*

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr. 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr. 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*); *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par E. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr. 50

XXVIII. — **Précis de phonétique historique du latin**, par Max Niedermann, avec un Avant-propos de A. Meillet. 1906. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

VII

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXX, 3e LIVRAISON

(Juillet 1906)

SOMMAIRE : Fragments d'un philosophe ou d'un rhéteur grec inconnu, par J. BIDEZ, p. 161. — Phèdre, 3, 4, 6-7, par Louis HAVET, p. 172. — Études sur Térence, *Eunuque*, par le même, p. 173. — Un lieu commun de la seconde sophistique, par Louis MÉRIDIER, p. 206. — Horace et Tibulle, par A. CARTAULT, p. 210. — Les ouvrages de Petilianus, évêque donatiste de Constantine. Essai de restitution et fragments, par Paul MONCEAUX, p. 218.

Bulletin bibliographique, p. 244.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1905, p. 64-144.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1906

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT ..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. GACHE et J. S. PIQUET..... ..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de 12 lettres inédites d'Erasme, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimile..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN ..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Etudes supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET..... 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PEUTIER, sous la direction de R. CAGNAT ..... 2 fr.

(STATIANA.) Quelques notes sur les **Silvae de Stace**, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte..... 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE, discours sur l'ambassade**. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. JULIEN et H. L. DE PÉRÉRA, sous la direction de Am. HAUVETTE..... 4 fr.

CICERONIS in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction, bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT ..... 3 fr.

CICERONIS ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE..... 3 fr.

JUVENALIS satira septima. Texte latin publié avec un Commentaire critique explicatif et historique par J. A. HILD..... 3 fr.

LUCANI de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. LEJAY..... 3 fr. 50

PLAUTI Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD..... 3 fr.

QUINTILIANI Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif, par J. A. HILD..... ..... 3 fr. 50

TERENTI Adelphoe. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS..... 4 fr.

TERENTI Hecyra. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE, par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par S. REINACH, avec portrait ..... 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN. ..... 6 fr.

K. BRUGMANN, professeur à l'Université de Leipzig

AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE COMPARÉE

DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

d'après le **Précis de grammaire comparée de K. Brugmann et B. Delbrück**

traduit par J. BLOCH, A. CUNY et A. ERNOUT

sous la direction de A. MEILLET et R. GAUTHIOT

Beau volume in-8°. — Prix ..... **20 fr.**

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues.*

ANNÉE ET TOME XXX, 4e LIVRAISON

(Octobre 1906)

SOMMAIRE : Études sur Térence, *Eunuque*, par Louis HAVET, p. 249. — Locus desperatus dans Aristoxène, *Harmoniques*, p. 40 Meibom, par C. E. RUELLE, p. 271. — Le tombeau d'Ovide, par Salomon REINACH, p. 275. — Les ouvrages de Petilianus, évêque donatiste de Constantine. Essai de restitution et fragments, par Paul MONCEAUX, p. 286. — Plaute, *Captifs*, v. 928, par Georges RAMAIN, p. 305. — Les six premiers vers de l'*Eunuque*, par Félix GAFFIOT, p. 306. — *Géorgiques*, 3, 257, par Louis HAVET, p. 308. — La mise en relief par disjonction, par J. MAROUZEAU, p. 309. — Sur une construction latine, par le même, p. 311.

Bulletin bibliographique, p. 313.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1905, p. 145-282.

Tables de la Revue des Revues, p. 283.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1906

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . ***Épuisé***

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . **1 fr. 50.** — Cart. **2 fr.**

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . **3 fr.**

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Metrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la metrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . **3 fr.**

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . **2 fr. 50**

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . **3 fr. 50**

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. **3 fr. 50**

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885 In-12 cart . . ***Épuisé.***

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Kochly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . **2 fr. 50**

XI — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900. In-12 cart. . . . . **6 fr.**

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . **2 fr. 50**

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumeny. 1887. In-12 cart. . . . . **1 fr. 50**

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . **3 fr. 50**

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. **1 fr.**

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** redigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . **3 fr.**

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . **6 fr.**

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. **3 fr. 50**

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et precedes d'un *Résumé des regles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Beh, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . **3 fr.**

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . **1 fr.**

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . **3 fr.**

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. **2 fr. 50**

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . **2 fr. 50**

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . **3 fr. 50**

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . **7 fr. 50**

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . **3 fr. 50**

XXVIII. — **Précis de phonétique historique du latin**, par Max Niedermann, avec un Avant-propos de A. Meillet. 1906. In-12 cart. . . . . **2 fr. 50**

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French-Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . **3 fr. 50**

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . **3 fr. 50**

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourcez. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cart. . . . . ***Épuisé***

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898 In-12 cart. . . . . **3 fr. 50**

V. — **Précis de phonétique historique de l'allemand**, accompagné de notions de phonétique descriptive, par F. Piquet, avec 2 figures et 1 carte coloriée. 1906. . . . . **3 fr. 50**

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LES ACTES DE DIVORCE GRÉCO-ÉGYPTIENS[1]

ÉTUDE DE FORMULAIRE.

L'expression « actes de divorce » est faite pour surprendre le lecteur moderne : c'est cependant la seule qui convienne aux textes que je vais étudier. S'ils ont pour objet le divorce, ce ne sont pas les extraits d'un jugement rendu par un magistrat sur une instance à lui adressée ; ce sont les contrats passés entre des personnes comparaissant devant un notaire pour donner à leurs conventions une forme valable ; dans l'Égypte romaine et byzantine (nous n'avons pas de textes remontant à l'époque ptolémaïque), la communauté matrimoniale se dissout, comme elle se forme, par un contrat ; les actes de divorce y font pendant aux contrats de mariage. De ces actes, cinq seulement sont parvenus jusqu'à nous, grâce aux papyrus. En voici la liste, avec l'indication de leur origine et de leur date :

B. G. U., 975. Fayoum. 45 ap. J.-C.
P. Oxy., II, 266. Oxyrhynchus. 96 ap. J.-C.
P. Lips., 27. Tebtunis. 123 ap. J.-C.[2].

1. J'ai commencé l'étude de ces textes sur le conseil de M. Paul M. Meyer et dans la conférence de papyrologie qu'il dirigeait à l'Université de Berlin pendant le semestre d'hiver 1903-04.
2. N° 79 de l'inventaire, ancien n° 14 dans l'édition.

C. P. R., 23. Fayoum. IIe siècle ap. J.-C.
P. Grenf., II, 76. Fayoum. 305/6 ap. J.-C.,
auxquels s'ajoute :
P. Lond. II, 178. 145 ap. J.-C.,
qui est une quittance étroitement apparentée aux autres actes.

I

Établissement des textes

L'établissement du texte de ces documents donne lieu aux remarques suivantes :

1° B. G. U. 975. — Ce texte est d'une grande incorrection orthographique et grammaticale; les fautes sont faciles à corriger, et ont été pour la plupart relevées en note par l'éditeur, M. Schubart; elles laissent malheureusement subsister une certaine incertitude sur la formule employée dans cet acte ; nous reviendrons sur ce point plus bas. La lacune de la l. 20 ne semble rien enlever d'essentiel au texte ou d'important pour le sens ; cette ligne est lue par l'éditeur de la façon suivante :

19 : περὶ μη[δε-]
20 : -νὸς ἀ[πλῶς πράγ]ματος [...]..[.].ς.

La lecture πράγ[ματος, est si incertaine qu'on pourrait, tout en conservant le mot, penser à le placer ailleurs dans la ligne et conjecturer : ἀγράφου μητ' ἐγγράφου πράγματος, ce qui donne un total de 27 lettres, au lieu des 22 que restitue pour partie et pour partie prévoit l'éditeur ; en tout cas, il faudrait contrôler cette conjecture sur l'original. A mon sens, l'on attendrait plutôt en cet endroit, dans un acte dont la rédaction est assez concise, l'énonciation d'une circonstance de temps, comme dans P. Oxy. II, 266, l. 19 : μέχρι τῆς ἐνεστώση[ς ἡ]μέρας, dans P. Lips. 27, ll. 30-31 : ἀπ[ὸ] τῆ[ς] ἐνεστώσης ἡμέρας ; mais l'une et l'autre de ces formules sont trop longues pour la lacune en discussion.

2° P. Oxy. II, 266. — Rien à signaler ici, sinon la lacune des lignes 17-18 :

μηδὲ περὶ παρα-
[φέρνων.....]ο ἀπεσχηκέναι

Ce dernier mot concerne évidemment l'énumération des biens dotaux et paraphernaux, qui le précède, biens dont la femme

a donné plus haut quittance à son ex-mari (ὁμολογεῖ ἀπέχειν, terme technique) ; elle rappelle ici cette quittance, vraisemblablement dans une incidente dont le verbe seul est conservé. Le sens me paraît donc clair ; malgré cela, les éditeurs, MM. Grenfell et Hunt, n'ont pas donné de restitution ; il faudrait ici, d'après l'analogie que présentent les quittances notariées (cf. pl. loin, page 25), quelque chose comme : μηδὲ περὶ ὧν ἀπεσχηκέναι. Dans nos actes de divorce, le seul passage analogue se trouve dans C. P. R. 23, l. 14 ; il est mutilé.

3° P. Lips. 27. — Ce texte paraîtra prochainement dans l'édition des papyrus de Leipzig qui est actuellement sous presse. M. Mitteis a bien voulu m'autoriser à en faire usage dès maintenant.

Ἔτους ἑβδόμου Αὐτοκρά[τορος Κ]αίσαρος
Τραιανοῦ Ἁδριανοῦ Σεβα[στοῦ Φα]μενὼθ
κα ἐν Τεβτύνι τῆς Πολέμω[νος] μ[ερ]ίδος τοῦ Ἀρσι-
νοείτου [νο]μοῦ. Ὁμολογοῦ[σι]ν ἀλλήλοις
5 Θενστοτοήτιος ὡ(ς ἐ)τῶν δ[έ]κα ἐξ [ἄ]σημος
μετὰ κυρίου τοῦ πατρὸς Ἥρωνος τοῦ Νείλου
ὡ(ς ἐ)τῶν τεσσαράκοντα τεσσάρων οὐλὴ
δακτύλῳ μικρῷ χιρὸς ἀριστερᾶ[ς κ]αὶ αὐτὸς
Ἥρων καὶ ὁ γενάμενος τῆς [Θ]ενστοτοήτιο[ς]
10 ἀνὴρ Λ[υσ]ᾶς ἀπελεύθερος Ἡρακλείας τῆς
Λυσιμ[άχου] ὡ(ς ἐ)τῶν εἴκοσι δύο οὐλὴ γόνατ[ι]
δεξιῷ καὶ Σωσᾶς Ἀρεώ(το)υ ὡ(ς ἐ)τῶν πεντήκον-
τα τεσσάρων οὐλὴ ἀντικνημίῳ δεξιῷ
οἱ τέσσαρες Θενστοτοήτιος μὲν καὶ Λυσᾶς
15 συνῆρσθαι τὴν πρὸς ἀλλήλους [συν]βίωσιν,
ἥτις αὐτοῖς συνεστήκει ἀπὸ συνγραφῆς ὁμολ(ο)γίας)
γάμου τε[λει]ωθεῖ[σ]αν διὰ τοῦ αὐτοῦ γραφίου τῷ
πέμπ[τῳ ἔτε]ι Ἁδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου
Ἀθ[ὺ]ρ[-], [ἣν] καὶ ἀναδεδωκέν[α]ι.[...] εἰς
20 ἀθέτησιν καὶ ἀκύρωσιν, Ἥρω[ν] δὲ ἀπέχειν
παρὰ τοῦ Σωσᾶ τὰς διὰ τ[ῆ]ς συνγραφῆς
φερνῆς [ἀ]ρ[γ]υρίου δραχμὰς τρι[ακο]σίας κ[αὶ τὰ πα]-
ράφερ[ν]α πάντα καὶ ἐξεῖναι ἑκατ[έ]ρῳ [κατὰ]
τὰ καθ[ήκον]τα οἰκονομεῖν περὶ αὐτῶ[ν ὡ]ς
25 ἐὰν ἐρῆται, τῇ δὲ Θε[νσ]τοτοήτι ἐξαῦτις [συν-]
αρμόζ[εσθαι ᾧ] ἐὰν [βού]ληται ἀνδρεὶ ἀνε- (?)
φαπτ . τω[.....].....[..]α καὶ μὴ ἐπε-
λεύσασθαι ἐ[π]ὶ ἀλλήλους [περ]ὶ μ[η]τε[νὸ]ς τ[ῶν]
τῇ συνβιώ[σι] ἀνηκ[ό]ν[τω]ν μηδενὸς ἀπαξ-
30 απλῶς [πρά]γματος μ[έ]χ[ρι] τῆ[ς] ἐνεστώσης

ἡμέρας. [Ὑπογραφεὺς (2. Hand.)] .αρεψῆμις Παω. [. ὡ(ς)] ∠ μη ο(ὐλὴ)
βινεί.
(3. Hand.) Λυσᾶς ἀπελεύθερος Ἡρακλείας [καὶ] Σωσᾶς
Ἀρεώτου[...]..α. δ( ) συνῆρσθαι τὴν πρὸ[ς]
τὴν Θ[ε]νστουῆτι συνβίω[σ]ι κ[α]ὶ μὴ επ (sic).
35 ἐπελεύσασθαι ἐπ' ἀλλήλους ἀπα[ξ] ἀπ[λῶ]ς.
Ἔγραψεν ὑπὲρ αὐτῶν [.αρ]ε̣ψῆ[μις Παω]. . ὁ π]ροκίμ(ενος)
μὴ εἰδ[ό]τ(ων) γρ[άμμα]τ[α. (4. Hand.) Θενστοτο]ῆτις με-
τὰ κυρίου τοῦ πατρ[ὸς Ἥρ]ω[νος σ]υνῆρ̣σμε
τὴν συνβίωσι καὶ ἀπέχω τὴν [φε]ρνήν. Ἥρ[ων]
40 ἔγραψα ὑπὲ[ρ αὐ]τ(ῆς) δ̣ι̣ὰ̣ [τὸ] μ[ὴ εἰ]δ(έναι) γρ[ά(μματα], ...η(..)

Lin 5 l. Θενστοτοῆτις — lin 7 Schluss ein Füllstrich — lin 8 = μικρῷ — lin 17 l. τελειωθείσης — lin 28 l. ἐπελεύσεσθαι — lin 34 l. Θ[ε]νστ⟨οτ⟩ουῆτι⟨ν⟩ συνβίω[σ]ι⟨ν⟩ (Schwund des ν- final). — l. 39 l. συνβίωσι⟨ν⟩

MITTEIS-WILCKEN.

4° C. P. R. 23. — Publié pour la première fois par M. Wessely, ce texte avait été considéré par lui comme un contrat de mariage. MM. Grenfell et Hunt, après une nouvelle lecture de l'original par ce dernier (cf. Gött. Gel. Anz. 1897, n° 6, pp. 456 sqq)[1] et une comparaison avec P. Oxy., II, 266 et P. Grenf., II, 77, ont reconnu que c'était en réalité un acte de divorce (P. Oxy., II, p. 239). C'est le texte dont l'établissement est le plus difficile, et je crois utile de le reproduire en entier, tel qu'il doit être restitué selon moi, avec les notes critiques nécessaires.

J'abandonne les deux premières lignes du texte, dont il reste trop peu de chose pour en rien tirer, et je commence avec la ligne 3:

υου ἀπέ]χειν παρ' αὐτοῦ κ[
[.....]ης ὁμολογι[..] φ[ερνὴν] χρυσίου δοκειμείου μνα[ιεῖα....
5. [.....]συγγραφη[.....] αριοις, καὶ τὰ δι' αὐτῆς ἱμά[τια...
[.....]ς αὐτῶν[.....] συντείμησιν τῶν δραχ[μῶν ἑπτακοσίων],
[καὶ τὰ αὐτ]ῆς παράφε[ρνα] πάντα, καὶ ἀνακεκομίσ[θαι τὰ προσ-]
[εχθέ]ντα αὐτῇ [ὑπὸ]τῆς αὐτῆς μ[ητρὸς] π̣ᾶ̣σι ὑπο̣ [.....] ν [.]
[...]της ν[.....τὸ]ν Σύ[ρο]ν ὑπεσχημεν ?[.....]πάντων
10. [...]αὐτῶν[.....] μεν παρ' αὐτῶ ἡ Σύρα ἡ καὶ Ἰσά[ριον] αμ[...],
[καὶ μὴ ἐ]πελεύσασθαι ἐπ' ἀλλήλους μηδὲ ὑπὲρ [αὐ]τῶν μηδὲ

1. Aux articles cités ci-dessus, il faut ajouter : ZERETELI, Sur la *donatio ante nuptias* » (1901, en russe), que je n'ai pu me procurer : M. Zereteli y donne une nouvelle édition de C. P. R. 23; WESSELY, Stud. z. Pal. u. Pap., I, pp. 5 sqq. Cf. ARCHIV, II, p. 164.

[περὶ τ]ούτων μηδ[ὲ]περὶ τῶν τῆ συμβιώσει ἀνηκό[ντων] μηδὲ περὶ ὧν [καὶ]
[ἐπεγράφ]η αὐτῆς ὁ Σύρος κύριος ἐν τοῖς τῆς συμβιώσεως [χρόνοις] καθ' ὧν[...
[....]ς πάντα αὐ[τὴν ἀπε]σχηκέναι μηδὲ περὶ τῶν προκειμένω[ν οὐσι]ῶν μηδὲ περὶ
15. [μηδε]νὸς ἁπλῶς τὸ καθόλου ἐνγράφ[ου] μηδ' ἀγράφου μέχρι [τοῦ]
[νῦν παρ]ευρέσει μηδε[μιᾶ]. Τὰ διομολογήμενα κύρια ἔστω κ[αὶ ἐπερωτηθέντες ὡμολόγησαν
(2e M. :) [Σύρα ἡ]καὶ Ἰσάριον [Ἀφροδι]σίου συνῆρμαι τὴν πρ[ὸς Σύρον]
[συμβίωσι]ν καὶ ἀπέχω [τὴν φ]ερνὴν τὰ τοῦ χρυσίου μναι[εῖα..] τω [..] κο
[ ]τα ἐν σο[ιντειμή]σι δραμῶν ἑπτακοσίων κα[ὶ παρ]άφερ[ν]α
20: [πάντα] καὶ ἀνακεκόμισμαι τὰ προσενεχθέντα μοι οἰπὸ τῆς
μητρός μοι οἰπάρ[χοντ]α καὶ οἱ ἐλεύσομαι ἐπ' αὐτὸν οἱ[π]ὲρ οἰδε-
ενὸς μέλος οἰδὲν[.....κ]αὶ ἐπιεγράφη μοῦ κοίριος ἐν τοῖς τῆς
συμβιόσεος χρόνοις [καθ' ὅν]τινα οὖν τρόπον καθῶ[ς πρόκειτ]α[ι. Σ]ύρος
(3e M. :) [ ]την[.....]σα ..... [.....].....
περ γάμου καὶ..π. .... κ[αθ]ῶς
[π]ρόκειται
..... κεχρημ

Le texte ci-dessus reproduit celui qu'a donné M. Wessely partout où il n'est pas indiqué dans les notes suivantes qu'il en soit autrement ; je désigne : par W., les lectures et les conjectures de M. Wessely (C. P. R. 23) ; — par H., celles de M. Hunt (G. G. A. 1897, nº 6, pp. 456 sqq.) ; — par L., celles que je propose.

Ligne 3. — ἔχειν W. ; ἀπέ]χειν L., d'après la l. 18 et les autres textes de même nature.

— in fine, et l. 4 : — κ[ατὰ τὸ || δίκαιον τ]ῆς ὁμολογί[ας] W. ; cette restitution n'est ni établie, ni exclue par aucun rapprochement.

L. 4. — μνα[ιεῖα ὀκτώ W. ; la ligne 18 de ce même texte ne donne que : μναι[.....]τω[..]κο ; le chiffre de la dot ne pourrait donc nous être fourni que par C. P. R. 22, le contrat de mariage de ce Syros et de cette Syra, qui divorcent ici, et l'état fragmentaire de ce texte empêche de restituer ce chiffre.

LL. 4-5. — ἐν τοῖς δεδηλωμένοις δὶα τῆς] συγγραφῆ[ς κοσμ]αρίοις W. — Cette formule ne se rencontre pas dans C. P. R. 22 (l. 23), qui est fragmentaire ; M. Wessely a restitué en cet endroit [ἐν τοῖς αὐτοῖς κοσμαρίοις ἄγοντα] τὴν αὐτὴν ὁλκήν, qui est la formule employée dans les contrats de mariage ; ἐν τοῖς δεδηλωμένοις κ. τ. λ.. n'a en principe rien contre soi ; en fait, rien pour soi non plus ; je me demande même si cette restitution ne comporte pas un trop grand nombre de lettres pour la largeur probable du papyrus. Mais il est très difficile d'être fixé, même approximativement, sur ce point, par l'édition du C. P. R.

L. 6. — .....ς αὐτῶ[ν ...τὴν] συντείμησιν τῶν δραχ[μῶν ἑπτανοσίων] W. ; — aucune correction de H. Dans le contrat de mariage (C. P.

R. 22), la formule indiquant l'évaluation de la garde-robe de Syra est malheureusement mutilée : l. 7 : .. καὶ ἱματία ἐν συντειμήσι] ἀργυρίου δραχμῶν ὀκτακοσίων (sic) ; et l. 30 : ἐν συντειμή]σι δρ[αχμ]ῶ[ν ὀκ]τακοσίων ; — dans les contrats de mariage, la formule est habituellement : καὶ ἀργυρίου δραχμῶν... (le chiffre)... οὐσῶν ἱμάτια ἐν συντειμήσι, elle ne convient évidemment pas ici ; je crois qu'il vaut mieux laisser le texte tel quel.

— in fine : [ἑπτακοσίων] W., d'après l. 19.

L. 7 : καὶ τὰ ὑπ' αὐτ]ῆς παραφε[ρόμενα] πάντα W. ; — παράφε[ρνα] H. ; — καὶ τὰ αὐτ]ῆς παράφε[ρνα] L. d'après la ligne 19 et le sens général.

— in fine : ἀνακεκομισ[μ... W. ; — ἀνακεκόμισ[θαι L., d'après la ligne 20.

L. 7-8. — ἀνακεκομισ[μ.... || ..] αντα W. ; — ἀνακεκομίσ[θαι τὰ προσεχθέντα, ou : τὰ προσεχθέντα π]άντα L., selon l'espace libre ; — αὐτῆς..... τῆς αὐτῆς μ... W. ; — ἀυτὴ [ἀπὸ ?] τῆς αὐτῆς H. ; — [ὑπὸ] τῆς αὐτῆς μ[ητρὸς] L., d'après les ll. 20-21.

— in fine : μ.... πο..... W. ; — μ..... πᾶσι ὑποσ[.....]ν. H. ; — si l'on calquait la rédaction de la fin de la ligne sur celle des ll. 20-21, l'on aurait : ...μ[ητρὸς] αὐτῇ ὑπάρ[χο]ν[τα ; mais ainsi, de la lecture de M. Hunt, υπ et ν seraient seules conservées, et χο serait sans doute insuffisant pour remplir la lacune entre αρ et ν ; il faudrait voir l'original. Peut-être aussi y avait-il là le nom de la mère de Syra, que nous ne connaissons malheureusement ni par la seconde partie de notre texte, ni par C. P. R. 22.

L. 9. — ὑπεσχημεν [....] τὴν W. ; — ὑπεσχημεν [....] πάντων H.

L. 11 : -[καὶ μὴ ἐ]πελεύσασθαι.., L., d'ap. l. 20 et le sens général.

— in fine : μηδ[ενὰ W. ; — μηδὲ, « la ligne finit avec ce mot » H.

L. 12 : [περὶ τ]ούτων, L, désignant ce qui a été énuméré précédemment ; si μηδὲ || [ἐπὶ τοὺς παρ']αὐτῶν était possible, je le jugerais préférable.

L. 12-13 : μηδὲ περὶ ὧν... [καὶ ἐπεγράφη] || [ὁ Σύρος τῆ]ς αὐτῆς Σύρας κύριος ... W. ; — l. 13 : [.....]η αὐτῆς ὁ Σύρος, H.

— in fine : καθώς W., καθων H.

L. 14 : — πάντα αὐ[τὴν ἀπε]σχηκέναι W., confirmé, sauf αὐτὴν, par P. Oxy. II, 266, l. 18 ; αὐτὴν reste très probable. — Μηδὲ περὶ τῶν οὐσιῶν ...ων, W. ; — προκειμένω[ν οὐσι]ῶν, H.

L. 15 : ...]νος, W. ; — μηδε]νός, L. ; — τὸ κάθολον, W. ; — τῷ καθόλου, H.

L. 15-16 : μέχρι ... || ... παρ]ευρέσι, W. ; — μέχρι[τοῦ || νῦν παρ]ευρέσι, L. —

L. 16 : — κ[αὶ επερωτηθέντες ὡμολόγησαν] W. ; très probablement abrégé, L.

L. 17/18 : — τὴν πρ[ὸς Σύρον || συμβίωσι]ν, W. ; rejeté par MM. Grenfell et Hunt (P. Oxy. II, p. 239), d'après qui συμβίωσιν ne conviendrait pas comme complément de συνῆρθαι ; l'expression se rencontre dans B. G. U. 975, ll. 15-16.

L. 18 : Cf. pl. haut la note relative à la ligne 4.

L. 19 : [... καὶ ἱμά]τα W., qu'on peut conserver, cette seconde partie du texte étant très incorrecte. Si l'on ne juge pas utile de ménager au début de la l. 19, la place nécessaire à la fin de κο || [σμαριοις ... (W.), on peut restituer soit [καὶ τὰ ἱμάτια ὄν]τα, par une tournure analogue à celles des contrats de mariage (cf. pl. haut note de la l. 6), soit [καὶ τὰ ἱμάτια πάν]τα.

L. 19, in fine : Καὶ.....ηρα, W. ; — κα[ὶ παρ]άφερ[ν]α, H.

L. 20 : [πάντα], L. ; mais suffit-il à remplir la lacune ?

L. 22 : οἰδ[ὲν] καὶ, W. ; — οἰδὲν[....κ]αὶ, H. ; — οἰδὲ π[ερὶ ὧν κ]αὶ..., L., d'ap. la ligne 12 ; — μέλος, W. ; μέρος ? L.

L. 23, in fine : Σ]ύρος n'est-il pas d'une troisième main ? et la *subscriptio* de Syros ne commence-t-elle pas à la fin de cette ligne avec ce mot ?

Ll. 24 et sqq. W. :

24 : — [Συρον συνηρμαι την.....]δωκ..[....
25 : περγαμου και .π. . . . κ..ως
26 : ροκειται
27 : αγορ]ανομος κεχρημ

H. :

— 24 : την[.....]σα ...κοι.. αιρουντο[... ...]δωνων
25 : περγαμου κατ .π. κ..ως
26 : ροκειται
27 : κεχρημ

—ll. 25-6 : κ[αθ]ὼς [π]ρόκειται, L, qui me semble sûr.

Enfin, pour nos deux derniers textes :

5° **P. Grenf., II, 76** ;

et 6° **P. Lond., II, 178**, il n'y a aucune observation critique à présenter.

II

Analyse et formulaire des textes.

Quelle que soit la forme des actes de divorce, ils sont constitués au fond par des articles en nombre variable qui peuvent se grouper sous deux chefs : 1° les articles *individuels*, qui n'engagent qu'une personne, le mari *ou* la femme ; 2° les articles *réciproques*, qui engagent à la fois l'un et l'autre.

1° Les premiers se subdivisent naturellement en :

a) articles n'engageant que le mari : — il y en a deux : l'un, par lequel le mari autorise sa femme à se remarier (*autorisation de contracter un second mariage*) ; l'autre par lequel il déclare avoir reçu d'elle les objets qu'il lui avait donnés (*quittance du mari*) ;

b) article n'engageant que la femme : — il n'y en a qu'un, c'est la quittance par laquelle elle reconnaît que son mari lui a remboursé sa dot, ainsi que ses biens paraphernaux, ou, pour employer le langage judiciaire, qu'elle a été « remplie de ses droits[1] » (*quittance de dot*).

2° Les articles réciproques sont au nombre de deux ; ce sont :

a) l'énonciation du fait même du divorce, et, accessoirement, la référence au contrat de mariage, annulé par la dissolution de la communauté et l'acte nouveau qui la consacre (*déclaration de divorce*) ;

b) l'engagement, pris par chacun des anciens époux, de ne rechercher, inquiéter ni poursuivre l'autre conjoint pour aucun des faits relatifs au mariage, à la vie commune et à sa dissolution (*renonciation à toute action présente ou future*).

Le fond des actes de divorce étant ainsi connu, nous pouvons étudier leur forme.

Ils se classent tout d'abord à ce point de vue en deux catégories bien distinctes :

A) Les actes à forme de contrat : ὁμολογίαι,

B) Les actes à forme de lettre : χειρόγραφα

Les premiers sont, par ordre chronologique :

B. G. U., 975
P. Oxy., II, 266
P. Lips., 27
et C. P. R., 23 ;

---

1. C'est l'expression même des actes de l'époque byzantine ; cf. P. Grenf., II, 76.

les seconds sont :

P. Grenf., II, 76
et P. Lond., II, 178.

A

Les ὁμολογίαι[1].

Les contrats, dont nous nous occupons ici, ne sont pas également bien conservés : de B. G. U., 975 et de P. Oxy., II, 266, il ne nous reste que le début ; C. P. R., 23 est incomplet au commencement et en mauvais état à la fin. P. Lips., 27, de tous le moins fragmentaire, est assez mutilé encore. Cependant leurs différentes parties se distinguent et leur formule se dégage assez facilement.

Comme toutes les ὁμολογίαι, ils sont constitués par deux parties[2] : 1° une première partie rédigée par un scribe sous une forme impersonnelle, à la 3e personne du singulier ou du pluriel, selon qu'il y a un ὁμολογῶν ou plusieurs ὁμολογοῦντες[3] ; 2° une seconde partie, rédigée sous une forme personnelle, à la 1re personne, résumant la première, en reprenant souvent les termes essentiels, terminée par les mots καθὼς πρόκειται qui la confirment, écrite de la main du ou des contractants successivement, ou, s'ils sont illettrés, par un homme de confiance, mentionnant expressément son nom et le fait qu'il écrit à leur place[4]. De ces deux parties[5], la plus importante par son étendue et ses détails est la première ; au point de vue de la conclusion de l'acte, la seconde est essentielle : ce n'est que par elle qu'il prend toute sa valeur[6].

---

1. Je rappelle que ces actes, auxquels nous donnons le nom de contrats, sont, à proprement parler, des déclarations ; là où, nous servant de la langue juridique et notariale, nous employons les termes de « contractants » et de « clauses », il faut entendre, pour les actes gréco-romains retrouvés en Egypte, « déclarants » et « articles » de la déclaration.

2. Naturellement après le préambule indiquant la date et le lieu où fut passé l'acte.

3. B. G. U., 975 : ll. 7- à la fin.
P. Oxy., II, 266 : ll. 3- à la fin.
P. Lips., 27 : ll. 4-31.
C. P. R., 23 : ll. 1-17.

4. B. G. U., 975 : manque.
P. Oxy., II, 266 : manque.
P. Lips., 27 : ll. 31- à la fin.
C. P. R., 23 : ll. 17- à la fin.

5. M. Paul M. Meyer distingue ces deux ὁμολογίαι par les noms d' « objektiv stylisiert » et de « subjektiv stylisiert », qui répondent à leur forme ; M. Gradenwitz se sert pour designer la seconde du mot « *subscriptio* », qui marque bien sa nature et son importance.

6. C'est par un procédé analogue que nous ajoutons de notre main à la fin des procurations que nous donnons : « Bon pour pouvoir ».

1°) *La partie impersonnelle.*

Dans l'état actuel de notre information, nous avons à distinguer ici deux cas, selon que la déclaration (ὁμολογία) est simple, ou réciproque *dans son ensemble :* dans le premier cas, la femme, puis le mari contractent chacun pour soi successivement : le type de ces contrats est P. Oxy., II, 266 ; — dans le second cas, les contractants font tantôt, et alors ensemble, les déclarations qui leur sont communes (articles réciproques), tantôt, et séparément, les déclarations qui sont propres à chacun (articles individuels), dans un ordre que nous verrons tout à l'heure : le seul exemple complet du genre est P. Lips., 27. La formule des ὁμολογίαι de divorce est donc :

1. Type P. Oxy., II, 266 :

A) Ὁμολογεῖ ἡ δεῖνα τῷ γενομένῳ αὐτῆς ἀνδρὶ δεῖνα

1) ἀπέχειν παρ' αὐτοῦ κ.τ.λ. (*quittance de dot*)
2) καὶ μὴ ἐγκαλεῖν αὐτῷ μὴδὲ ἐγκαλέσειν μηδὲ ἐπελεύσεσθαι (*renonciation à toute action présente ou future*)

B) καὶ αὐτὸς δ' ὁ δεῖνα ὁμολογεῖ τῇ αὐτῇ

-) μὴ ἐγκαλεῖν κ.τ.λ. (*renonciation à toute action présente ou future*)

2. P. Lips., 27 :

Ὁμολογοῦσιν ἀλλήλοις κ.τ.λ. (noms des contractants)

1) ἡμὲν δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα συνῆρσθαι τὴν πρὸς ἀλλήλους συμβίωσιν κ.τ.λ. (*déclaration réciproque de divorce*)

2) Articles individuels, cf. ci-après.

3) καὶ μὴ ἐπελεύσεσθαι ἐπ' ἀλλήλους κ.τ.λ. (*renonciation réciproque à toute action future*)

On peut faire facilement la différence des deux formules. La première oblige à des répétitions pour les articles réciproques ; la seconde entremêle les articles réciproques et les articles individuels du contrat, et ce ne serait pas sans quelque obscurité, si la rédaction ne marquait fortement, avant chaque article, quel est celui ou quels sont ceux qu'il engage.

Je n'ai pas dégagé du texte de P. Lips., 27 une formule aussi complète et précise que de celui de P. Oxy., II, 266. J'incline à croire en effet que P. Lips. 27 nous présente un ensemble de conditions qui ne sont pas essentielles aux contrats de divorce à forme d'ὁμολογία réciproque et, si j'ai pris ce texte comme exemple et l'ai analysé, ce n'est pas que je le considère comme un type, c'est parce qu'il est le seul acte à peu près complet de cette catégorie que nous possédions à l'heure actuelle. L'homme et la femme qui divorcent ici, l'affranchi Lysas et Thenstotoètis, n'y figurent pas seuls ; Héron, père de Thenstotoètis, et un certain Sosas comparaissent aussi à l'acte ; et Héron n'y comparaît pas seulement comme κύριος de sa fille, mais aussi en son nom personnel, ainsi qu'il est expressément mentionné : μετὰ κυρίου τοῦ πατρὸς Ἥρωνος τοῦ Νείλου (suit le signalement), .. κ]αὶ αὐτὸς || Ἥρων (ll. 6 et 8-9), avant le mari ; c'est Héron qui donne la quittance de remboursement de dot ; et à qui la donne-t-il ? non pas à son gendre Lysas, mais à ce Sosas, qui n'est pas plus amplement désigné, mais qui semble bien être quelque banquier, puisqu'il effectue, aux lieu et place de Lysas, le remboursement de la dot de Thenstotoètis : Ἥρω[ν] δὲ ἀπέχειν || παρὰ τοῦ Σωσᾶ τὰς διὰ τ[ῆ]ς συνγραφῆς || φερνῆς [ἀ]ρ[γ]υρίου δραχμάς κ.τλ.... (ll. 20-22). Quelle que soit la raison de ces faits, il les faut considérer comme accidentels ; dans P. Oxy., II, 266, dans B. G. U., 975, c'est la femme, sans intervention personnelle de son κύριος, qui donne la quittance de dot ; nous ne nous trouvons pas là en présence d'une coutume ou d'une nécessité juridique, mais d'une exception ; si, comme le croient MM. Wilcken et Mitteis, Sosas est bien un τραπεζίτης, son intervention est par nature accidentelle. Je ne pouvais donc, dans l'analyse ci-dessus, faire figurer dans la formule de l'acte ces deux personnes parmi celles qui y prennent part nécessairement.

Leur participation ou du moins celle de Héron, modifie dans une certaine mesure, qu'il faut déterminer maintenant, la formule des trois articles individuels de l'acte de divorce que j'ai négligés à dessein plus haut. Le premier de ces articles est la quittance de

remboursement de dot, je crois pouvoir admettre que, normalement, c'est la divorcée qui la donne et en dégager ainsi la formule :

2) [articles individuels]

a) ἡ δὲ δεῖνα ἀπέχειν παρὰ τῶ δεῖνα (le mari) κ. τ. λ... (*quittance de dot*).

L'article qui suit dans P. Lips., 27 est rédigé d'une façon assez obscure : καὶ ἐξῖναι ἑκατ[έ]ρῳ [κατὰ] || τὰ καθ[ήκον]τα οἰκονομῖν περὶ αὐτῶ]ν ὡ]ς || ἐὰν ἐρῆται (ll. 23-25). La proposition dépend grammaticalement, de : Ἥρω[ν] δὲ (ss. ent : ὁμολογεῖ), mais logiquement, il n'en peut être ainsi ; car ἑκατέρωι désigne Héron et Thenstotoètis, et il devrait y avoir devant ἐξεῖναι les mots ὁ δὲ Λυσᾶς, ou mieux ὁ δὲ Λυσᾶς καὶ ὁ Σωσᾶς, puisque Sosas est, croyons-nous, le bailleur de fonds ; Héron ne peut ni s'octroyer à soi-même, ni donner à sa fille l'autorisation d'administrer à leur gré les biens dotaux et paraphernaux qui leur font retour. La rédaction manque ici tout au moins d'exactitude et de netteté ; et il est difficile d'y trouver sûrement la formule normale des actes de divorce ; ce qui serait logique, ce serait la formule suivante :

2) *a*) ...

b) ὁ δὲ δεῖνα (le mari) ἐξεῖναι αὐτῆι (la femme) κ. τ. λ. (*liberté dans l'administration de ses biens dotaux et paraphernaux*).

J'en viens au troisième et dernier article individuel : τῆι δὲ Θε[νσ]τοτοήτι ἐξαῦτις [συν-] || αρμόζ[εσθαι ᾧ] ἐὰν [βού]ληται ἀνδρεὶ ἀνε- (?) || φαπτ. τω [.....].... [..]α[1]. L'état fragmentaire du passage est plus regrettable ici que partout ailleurs ; nous apprenons, tout au moins, que Thenstotoètis a la liberté de se remarier. Les remarques, faites à propos de l'article précédent, s'appliquent aussi à celui-ci ; cette liberté ne peut être donnée à Thenstotoètis que par son mari ; et, si nous voulons reconstituer la formule-type, nous arrivons (en reprenant les deux articles précédents), à ceci :

2) [articles individuels].

a) ἡ δὲ δεῖνα ἀπέχειν παρὰ τοῦ δεῖνα (le mari) κ. τ. λ... (*quittance de dot*).

b) ὁ δὲ δεῖνα (le mari) ἐξεῖναι αὐτῆι (la femme) :

1° κατὰ τὰ καθήκοντα οἰκονομεῖν κ. τ. λ. (*liberté dans l'administration de ses biens dotaux et paraphernaux*).

2° ἐξαῦτις συναρμόζεσθαι ᾧ ἐὰν βούληται ἀνδρεὶ κ. τ. λ. (*liberté de contracter un second mariage*).

---

1. J'entends ἐξαῦτις comme ἐξαυτῆς.

Cette formule est évidemment éloignée de celle que nous fournit notre texte ; et peut-être le raisonnement a-t-il une part excessive dans sa reconstitution ; je ne la propose qu'avec réserve. Retenons du moins ceci, qu'en ce passage la rédaction de P. Lips., 27 manque de correction, de suite et de clarté ; la cause en est évidemment, pour une part, dans l'intervention d'Héron dans l'acte de divorce ; mais peut-être y a-t-il encore une autre cause que nous pourrons plus tard découvrir.

Nous n'avons plus maintenant à noter, pour compléter l'étude de détail de notre formulaire, que la référence au contrat de mariage annulé par ces ὁμολογίαι de divorce. Elle n'a rien qui doive surprendre. Elle est faite dans P. Oxy. II, 266 et dans P. Lips. 27 d'une façon très précise ; dans le premier elle suit la quittance de dot : (ἐν φερνῇ) κατὰ συγγραφὴν συνοικισίου διὰ τοῦ ἐν Ὀξυρύγχων || πόλει ἀγορανομίου ταῖς ἐπαγομέναις τοῦ τεσσαρασκαιδε || κάτου ἔτους Αὐτοκράτορος Καίσαρος Δομιτιανοῦ Σεβαστοῦ || Γερμανικοῦ, ἧς τὴν ἐπίφορον αὐτόθεν ἀναδεδωκέναι αὐτῷ || κεχιασμένην εἰς ἀκύρωσιν... (ll. 11-15) ; dans le second elle suit la déclaration commune de divorce : (τὴν συμβίωσιν) ἥτις αὐτοῖς συνεστήκει ἀπὸ συνγραφῆς ὁμολ(ογίας) || γάμου τελειωθείσης διὰ τοῦ αὐτοῦ γραφίου τῷ || πέμπτῳ ἔτει Ἁδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου || Ἀθύρ., ἣν καὶ ἀναδεδωκέναι.[...] εἰς ἀθέτησιν καὶ ἀκύρωσιν. P. Oxy. II, 266, en effet, ne renferme pas de déclaration commune de divorce.

2° *La partie personnelle des* ὁμολογίαι (*subscriptio*).

Nous sommes moins bien documentés pour l'étude de cette seconde partie des ὁμολογίαι que pour celle de la première : elle manque totalement dans B. G. U., 975 et dans P. Oxy., II, 266 ; la fin de C. P. R., 23 est très mutilée ; P. Lips., 27 seul est complet. Malgré l'état de C. P. R. 23, ces deux derniers textes conservent dans leur ensemble la forme et les caractères habituels aux *subscriptiones*, et répètent sous une forme plus brève les articles principaux de l'ὁμολογία impersonnelle. Il faut noter ce fait que, même si l'ὁμολογία impersonnelle est une déclaration à forme réciproque, l'ὁμολογία personnelle, ce qui est conforme à sa nature, reste à forme simple : les contractants y interviennent l'un après l'autre ; dans P. Lips., 27 : le mari (ll. 32-37), puis la femme (37-40) ; dans C. P. R., 23, la femme d'abord (ll. 17-24), puis une autre personne qui est, selon toute vraisemblance, le mari (ll. 24-27). — P. Lips., 27 s'analyse de la façon suivante :

A) *Subscriptio* du mari (ll. 32-37), à laquelle collabore, fait assez particulier, ce Sosas qui rembourse la dot de Thenstotoètis ;

elle comprend deux parties ; malheureusement le verbe manque (lacune de la l. 33) :

Ὁ δεῖνα [.....]

a) συνῆρσθαι τὴν πρὸς τὴν δεῖνα συμβίωσιν (*déclaration de divorce*).

b) καὶ μὴ ἐπελεύσεσθαι ἐπ' ἀλλήλους ἀπαξαπλῶς (*renonciation à toute action future*).

B) *Subscriptio* de la femme (ll. 37-40) :

Ἡ δεῖνα μετὰ κυρίου τοῦ..... δεῖνα

a) συνῆρσμαι τὴν συμβίωσιν (*déclaration de divorce*).

b) καὶ ἀπέχω τὴν φερνήν (*quittance de dot*).

Remarquons que, dans la *subscriptio*, c'est la femme, non son père, comme dans l'ὁμολογία impersonnelle, qui donne la quittance de dot.

Dans C. P. R., 23, nous distinguons nettement deux parties, deux *subscriptiones ;* la première, celle de la femme, est seule bien conservée :

A) *Subscriptio* de la femme :

Ἡ δεῖνα

a) συνῆρμαι τὴν πρὸς τὸν δεῖνα συμβίωσιν (*déclaration de divorce*).

b) καὶ ἀπέχω τὴν φερνὴν κ.τ.λ... (*quittance de dot*).

c) καὶ οὐκ ἐλεύσομαι ἐπ' αὐτὸν κ.τ.λ. (*renonciation à toute action future*).

Il y a donc une légère différence de forme entre les deux subscriptiones ; la renonciation à toute action future n'est formulée, dans P. Lips. 27, que par le mari, sous une forme *réciproque*, qui n'est d'ailleurs nullement à sa place ; ici elle est formulée par la femme, et l'était très probablement plus bas par le mari. Je crois qu'en contaminant les deux subscriptiones, nous pouvons établir le formulaire d'une *subscriptio* d'ὁμολογία de divorce :

A) *Subscriptio* de la femme = C. P. R., 23, ll. 17-24.

B) *Subscriptio* du mari = P. Lips. 27, ll. 22-37, en y corrigeant la faute de rédaction.

Il n'est pas possible de dire pourquoi dans un cas la femme débute et dans l'autre elle termine, et s'il y avait une règle formelle sur ce point.

Une dernière question se pose : y avait-il des raisons pour employer de préférence dans certains cas l'ὁμολογία à forme simple, dans d'autres l'ὁμολογία à forme réciproque ? A la vérité, je n'en vois pas. Je ne crois pas davantage qu'il se soit produit, avec le temps,

une transformation du formulaire employé pour les ὁμολογίαι de divorce; P. Oxy, II, 266, qui est de 96 ap. J.-C. s'intercale entre B. G. U., 975, qui est de 45 ap. J.-C., et C. P. R., 23, qui date du IIe siècle. Les différences de forme entre nos textes tiennent en réalité à leur origine : le formulaire employé par les scribes d'Oxyrynchus était, pour ces actes comme pour beaucoup d'autres, différent du formulaire du Fayoum, d'où proviennent tous les textes autres que P. Oxy., II, 266.

B

Les χειρόγραφα.

Le χειρόγραφον était à l'origine un acte écrit en entier de la main propre de l'intéressé; mais la forme chirographaire est devenue dans la suite une véritable forme de rédaction notariale; à ce titre, les χειρόγραφα sont à comparer avec les ὁμολογίαι, avec lesquels ils présentent des ressemblances et des différences. Ces dernières se remarquent surtout dans l'ensemble des actes : le préambule des ὁμολογίαι est remplacé par les salutations habituelles au genre épistolaire; la date est rejetée à la fin. Les ressemblances se trouvent toutes dans les détails, sauf une : le χειρόγραφον est si bien devenu une forme de rédaction notariale qu'il comprend deux parties, l'une écrite par le scribe, comme la partie impersonnelle des ὁμολογίαι, l'autre, écrite par le déclarant ou par son homme de confiance, qui est une véritable *subscriptio.*

De nos actes à forme chirographaire, l'un, P. Lond., II, 178, est à peine un acte de divorce : c'est, plus exactement, une quittance de remboursement partiel de dot, donnée à la suite d'un divorce ; — l'autre, P. Grenf., II, n. 76 est d'époque byzantine. Malgré ces différences avec nos ὁμολογίαι d'époque romaine, je les étudie ici : leur rédaction est intéressante. La formule de P. Lond, II, 178, est d'une grande simplicité :

[Préambule : Ἡ δεῖνα τῷ δεῖνα χαίρειν]

A) Partie notariale :

article unique : Ὁμολογῶ ἀπεσχηκέναι παρά σου κ. τ. λ.... (*quittance de dot*).

[Date]

B) Subscriptio :

Ἡ δεῖνα μετὰ κυρίου τοῦ ... δεῖνα

ἀπέχω κ. τ. λ... (*quittance de dot*).

P. Grenf. II, 76 est plus complexe. Sa structure, sa formule générale sont celles de tous les χειρόγραφα, dont P. Lond., II, 178 vient de fournir un exemple ; je les laisserai donc de côté dans l'analyse, en notant seulement, à propos du préambule, qu'il est adressé par le mari à sa femme. Aux lieu et place de l'article unique, auquel se réduit P. Lond., II, 178, il nous présente tous les articles que nous avons vus dans nos ὁμολογίαι les plus complètes, sous une forme très voisine de la leur, répartis en trois déclarations successives :

1) la déclaration du mari ;
2) celle de la femme ;
3) une déclaration réciproque.

Si nous dégageons la formule, nous avons :

Ἐντεῦθεν ὁμολογῶ

1) ὁ μὲν προκειμένος δεῖνα,

a) πεπληρωμένος πάντων τῶν παραδοθέντων παρ' ἐμοῦ.... εἰδῶν αὐτῇ (*quittance du mari*).

b) ἀποπέμπεσθαι αὐτὴν (*déclaration de répudiation*)

c) καὶ μηκέτι μετ' ἐλεύσεσθαι μηδὲ περὶ συμβιώσεως μηδὲ περὶ ἔδνου, (*renonciation à toute action future*).

d) ἀλλ' ἐξεῖναι αὐτῇ ἀποστῆναι καὶ γαμηθῆναι ὡς ἂν βουληθῇ (*permission de contracter un second mariage*).

2) ἡ δὲ προκειμένη δεῖνα,

πεπληρῶσθαι παρ' αὐτοῦ... πάντων τῶν ἐπιδοθέντων αὐτῇ εἰς λόγον προικὸς κ. τ. λ.. (*quittance de dot*).

3) καὶ μὴ μετ' ἐλεύσεσθαι ἀλλήλους κ. τ. λ.. (*renonciation réciproque à toute action future*).

On voit par cette analyse combien, malgré un vocabulaire juridique différent dans le détail, ce χειρόγραφον est encore près des articles de nos ὁμολογίαι ; combien surtout la forme chirographaire était naturellement peu commode pour un acte de divorce complet : la femme s'engage envers son mari dans un acte que celui-ci lui adresse.

III

B. G. U., 975, C. P. R., 23 et P. Grenf., II, 76.

Les analyses données au paragraphe précédent permettent de pousser plus loin que je ne l'ai fait jusqu'ici la discussion et la restitution des textes de B. G. U., 975, C. P. R., 23 et P. Grenf., II, 76.

J'ai dit plus haut (page 6) que B. G. U. 975 présente des fautes de langue et d'orthographe qui laissent subsister des doutes sur sa teneur ; est-ce une ὁμολογία à forme simple ou une ὁμολογία à forme réciproque ? c'est ce qu'il est permis de se demander en présence de la rédaction suivante :

Ll. 7 sqq. :

Ὁ[μ]ολουγῖ«α» Πα[ο]ῦς
Παοῦτος, ὡς ἐτῶν εἴκοσι πέντε, [οὐλ]ὴ
μετόπο ἀριστερῶ γεγενεμένη αὐτοῦ
10 : γυνὴ Τεσενοῦφις κ. τ. λ.

Ll. 15 sqq. :

συνῆρσθαι τὴν πρὸς
ἀλλήρους συνβίοσιν, κ. τ. λ.

Ll. 18 sqq. :

καὶ μηδὲν ἀλλήλο[ι]ς ἐνκ[α-]
λεῖν μηδ' ἐνκαλέσειν περὶ μη[δε-]
20 : νὸς ἁ[πλῶς πράγ]ματος [...]..[.].ς.Κ[αὶ ἀ-]
πέχι ἡ Τεσεν[ο]ῦφις τὴν ὀφιλη[μένην]
ὁ Πα[οῦς] φερνὴ[ν ἀ]ργυρίου. κ. τ. λ....

Elle semble combiner, non sans incorrections, les deux types d'ὁμολογία, que nous venons de distinguer ci-dessus. L'emploi des mots : συνῆρθαι τὴν πρὸς ἀλλήλους συμβίωσιν (ll. 15-16), μηδὲν ἀλλήλοις ἐνκαλεῖν (ll. 18-19), suppose une ὁμολογία à forme réciproque, et, dans ce cas, l'acte devrait commencer par ces mots : Ὁμολογοῦσιν ἀλλήλοις ὁ Παοῦς. κ. τ. λ... καὶ ἡ γεγενημένη αὐτοῦ γυνὴ Τεσενοῦφις κ. τ. λ... συνῆρθαι κ. τ. λ. ; mais il se trouve précisément qu'aux endroits décisifs le scribe a été particulièrement fautif ou négligent : l. 7, nous lisons : Ὁμολουγια, là où il faudrait soit ὁμολογεῖ, soit ὁμολογοῦσιν ; — l. 9, il n'y a pas d'article devant γεγενημένη ; et il ne serait pas inutile, loin de là : je sais bien que γυνὴ (l. 10) suppose le nominatif de l'article ; mais le scribe qui écrit τὴν ὀφιλημένην ὁ Παοῦς φερνὴν (ll. 21-2) pour τὴν ὀφιλημένην ὑπὸ τοῦ Παοῦτος φερνὴν est fort

capable d'écrire aussi γυνὴ pour γυναικὶ ; et nous ne pouvons soutenir absolument que cette ὁμολογία soit une déclaration à forme réciproque. D'autre part, dans la suite de l'acte (ll. 20 et sqq.) la quittance de dot : καὶ ἀπέχει ἡ Τεσενοῦφις κ. τ. λ... ne vient naturellement à cette place et dans ces termes, que si nous avons affaire à une déclaration à forme réciproque; autrement, nous devrions trouver une rédaction analogue à celle de P. Oxy. II, 266 et de C. P. R. 23, (ll. 17 et sqq.) quelque chose comme : καὶ ὁμολογεῖ αὐτὴ ἡ Τεσενοῦφις συνῆρθαι τὴν πρὸς Παούτα συμβίωσιν καὶ ἀπέχειν τὴν ὀφειλημένην ὑπὸ τοῦ Παοῦτος φερνὴν ἀργυρίου καὶ τὰ παράφερνα αὐτῆς πάντα καὶ μηδ' αὐτῷ ἐνκαλεῖν μηδ' ἐνκαλέσειν περὶ μηδενὸς ἁπλῶς πράγματος... Donc, notre texte n'est pas non plus une ὁμολογία à forme simple. A mon sens, il ne faut pas songer davantage à le rattacher à tout prix à l'un ou à l'autre des deux types que nous avons distingués : il tient des deux, et nous en avons la raison dans ce fait qu'il a été écrit, les fautes de grammaire et d'orthographe nous le prouvent, par un scribe ignorant ; ce scribe nous a donné une ὁμολογία d'un genre hybride, dont elle est jusqu'ici et dont elle fut peut-être toujours l'unique représentant.

Dans C. P. R., 23, tout le préambule et la première partie jusqu'à la quittance de dot donnée par la femme sont perdus ; et de ce fait, l'ὁμολογία à forme impersonnelle, se trouve singulièrement écourtée. Je ne crois pas cependant impossible de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, le commencement de l'acte.

Je relève tout d'abord, les lignes 11-17 ; et j'y note (l. 11) la formule : μὴ ἐπελεύσασθαι ἐπ' ἀλλήλους κ. τ. λ. ; nous sommes en présence d'une ὁμολογία à forme réciproque, analogue à P. Lips., 27 ; il ne s'agit plus ici en effet d'un acte rédigé par un scribe ignorant ou négligent comme celui de B. G. U., 975 ; la rédaction de C. P. R. 23, apparaît au contraire comme extrêmement soignée, précise et circonstanciée ; nous restituons donc le début de C. P. R. 23, de la façon suivante : Ἔτους....., μήνος....., ἐν..... Ὁμολογοῦσιν ἀλλήλοις Σύρα ἡ καὶ Ἰσάριον..., ὡς ἐτῶν....., οὐλὴ[1]...., μετὰ κυρίου τοῦ....., καί ὁ γενόμενος αὐτῆς ἀνὴρ Σύρος... ὡς ἐτῶ· ..., οὐλὴ[1]..... Nous pouvons aller plus loin, grâce à la seconde partie (ll. 17-fin). Nous y voyons : 1° une ὁμολογία de la femme, Syra, nommée aussi Isarion, (ll. 17-24); 2° l'ὁμολογία d'une autre personne, qui est, selon toute vraisemblance, le mari, Syros (ll. 24 à la fin). La partie propre à Syra débute par l'énonciation du fait de divorce : Σύρα ἡ καὶ Ἰσάριον συνῆρμαι τὴν πρὸς Σύρον συμβίωσιν καὶ ἀπέχω κ.τ.λ.... A ce premier

1. Ou : ἄσημος.

article devait correspondre dans la première ὁμολογία un article semblable, mais libellé à la troisième personne, c'est-à-dire dans une proposition infinitive, dépendant de l'ὁμολογοῦσιν du début de l'acte ; cet article étant réciproque, concernant aussi bien le mari que la femme, nous pouvons, selon moi, ajouter aux premières lignes restituées ci-dessus (cf. P. Lips. 27, ll. 15 et sqq.) : συνῆρθαι τὴν πρὸς ἀλλήλους συμβίωσιν. Dans le second article de l'ὁμολογία propre à Syra : καὶ ἀπέχω τὴν φερνὴν κ.τ.λ., nous retrouvons, rédigée à la première personne, la première disposition conservée de la première partie du contrat (l. 3) : ἀπ]έχειν παρ' αὐτοῦ. Mais comme cette quittance de dot n'est et ne peut être donnée que par la femme, elle était évidemment ainsi rédigée : τὴν μὲν Σύραν τὴν καὶ Ἰσάριον καὶ ἀπ]έχειν παρ' αὐτοῦ κ.τ.λ.

Pour résumer, je reproduis le début de cette première ὁμολογία de C.P.R., 23, telle que je la restitue dans son ensemble, d'après le type tiré de P. Lips., 27 :

Ὁμολογοῦσιν ἀλλήλοις Σύρα ἡ καὶ Ἰσάριον .... μετὰ κυρίου τοῦ δεῖνα ... καὶ ὁ γενόμενος αὐτῆς ἀνὴρ Σύρος ...

a) συνῆρθαι τὴν πρὸς ἀλλήλους συμβίωσιν

b) καὶ τὴν μὲν Σύραν τὴν καὶ Ἰσάριον καὶ ἀπέχειν παρ' αὐτοῦ κ.τ.λ.....

c) καὶ μὴ ἐπελεύσεσθαι πρὸς ἀλλήλους κ.τ.λ....

A l'exemple de ce que nous voyons dans P. Lips., 27, ll. 20 sqq., il peut se trouver, entre les articles que je désigne ci-dessus par *b*) et par *c*), d'autres articles intermédiaires ; dans les ll. 9-10 de C.P.R., 23, je relève en effet le nominatif ἡ Σύρα ἡ καὶ Ἰσάριον (l. 10) ; ce texte étant, dans toutes les parties conservées intactes, des plus corrects, ce nominatif ne peut se rencontrer que dans une proposition relative, de même que nous avons, (ll. 12-13) : περὶ ὧν καὶ ἐπεγράφη αὐτῆς ὁ Συρος κύριος ; de plus, il s'agit de quelque chose venant de Syrus : παρ' αὐτῷ (l. 10) ; et je me demande si nous ne devons pas supposer que figurait ici un article analogue à celui de P. Grenf., II, 76, ll. 6-8, où le mari déclare avoir recouvré de sa femme tout ce qu'il lui avait donné ; dans ce cas, nous aurions à intercaler ici dans notre analyse un article *b. bis*), ne concernant que le mari et qui devrait commencer par ces mots : τὸν δὲ Σύρον, que nous retrouvons au moins en partie l. 9 ... τὸ]ν Σύ[ρο]ν.. Cet article devrait naturellement être repris dans l'ὁμολογία personnelle à Syros, qui est malheureusement parvenue à nous très mutilée.

Si mutilée qu'elle soit, on peut cependant la restituer, sinon, bien entendu, dans ses termes mêmes, du moins dans son sens et sa construction générale ; elle devait comprendre :

1° La déclaration de divorce : Σύρος ..... συνῆρμαι τὴν πρὸς Σύραν τὴν καὶ Ἰσάριον κοινωνίαν (ou συμβίωσιν).

2° La renonciation à toute action présente ou future : καὶ οὐκ ἐπελεύσομαι ἐπ' αὐτὴν ὑπὲρ οὐδενὸς μέλος κ.τ.λ..... ἐν τοῖς τῆς συμβιώσεως χρόνοις κατὰ ὅντινα τρόπον καθὼς πρόκειται.

De plus, si les ll. 9-10 devaient être complétées dans le sens que j'indiquais à l'instant, cet article devait avoir son correspondant dans la *subscriptio* de Syros[1].

Quelques mots enfin de P. Grenf. II, 76. Ce papyrus nous est parvenu incomplet ; il se termine par la date, où manquent le mois et le jour ; mais je ne crois pas que là se borne la mutilation qu'il a subie. Beaucoup de χειρόγραφα sont doublés par une véritable *subscriptio* ; on en a vu un exemple dans P. Lond., II, 178. N'en était-il pas de même pour P. Grenf., II, 76 ?

IV

Les articles des ὁμολογίαι et l'origine du formulaire.

J'ai classé plus haut les divers articles des ὁμολογίαι, sans faire entre eux d'autre distinction que celle des personnes que chacun d'eux engage. Mais il s'en faut de beaucoup que tous aient une égale importance et reviennent aussi fréquemment et en aussi bonne place dans les actes que nous avons analysés. Tout d'abord, la déclaration qu'il y a divorce entre les deux époux ne se rencontre pas dans tous ces actes : seuls B. G. U., 975, P. Lips., 27 et (probablement) C. P. R., 23, contiennent la déclaration formelle du divorce et en font l'article premier du contrat (B. G. U., 975 : ll. 15-18 ; — P. Lips., 27 : ll. 15-21 ; — C. P. R., 23 : dans la partie non conservée, cf. ll. 17-18) ; au contraire P. Oxy., II, 266, ne mentionne

1. J'ai donné plus haut les lectures de MM. Wessely et Grenfell. Je propose maintenant :

23 : .. Σ[ύρος
24 : [συνῆρμαι] τὴν [πρὸς Σύραν τὴν καὶ Ἰ] σά[ριον] κοι [νωνίαν...
25 : ..... καὶ οὐκ ἐ]π[ελεύσομαι ἐπὶ αὐτὴν] κ[αθ]ὼς
26 : [π]ρόκειται

Dans ce cas nous pourrions restituer l. 17 κοινωνίαν, comme le veulent MM. Grenfell et Hunt (P. Oxy. II, p. 239).

qu'accessoirement le divorce sans lequel il n'aurait pas de raison d'être : ἕνεκα τοῦ ἀναζυγὴν τοῦ γάμου γενέσθαι (ll. 15-16) ; de même, P. Grenf., II, 76 : Ἐπεὶ ἐκ τινὸς πονηροῦ δαίμονος συνέβη αὐτοὺς ἀποζεῦχθαι ἀλλήλων τὴν κοινὴν αὐτῶν συμβίωσιν, κ.τ.λ.. et plus bas : διὰ τὸ τελείαν (εἶναι) ἀποζυγήν (l. 19) ; enfin P. Lond., II, 178, n'indique même pas le fait du divorce qu'il suppose. La formule des ὁμολογίαι n'est donc pas partout et toujours exactement adaptée à l'acte pour lequel elle est employée. — A la différence de la déclaration de divorce, la quittance de dot se rencontre dans tous les cas sans exception : en premier lieu, si la déclaration de divorce ne figure pas parmi les articles ; immédiatement après elle, quand elle est d'abord énoncée. P. Oxy., II, 266, débute par l'ὁμολογία de la femme et par l'ἀποχή que celle-ci donne à son mari ; dans P. Lips., 27, la déclaration commune de divorce est immédiatement suivie de la quittance de dot donnée par le père de la femme. L'importance de cette quittance est encore soulignée par ce fait que, dans P. Oxy., II, 266, c'est à propos d'elle qu'est rappelé le contrat de mariage annulé. *La quittance de dot constitue* donc, sinon toujours l'article premier, du moins *l'article essentiel des* ὁμολογίαι ; et nous sommes naturellement amenés à les comparer aux quittances, — non pas, bien entendu, aux quittances ajoutées au bas des reconnaissances pour les annuler, mais aux ἀποχαί qui constituent, à elles seules, un acte indépendant et complet, rédigé en la forme habituelle des ὁμολογίαι. D'autre part, comme ces ἀποχαὶ ne sont pas des ὁμολογίαι à forme réciproque, un seul de nos actes, P. Oxy., II, 266 s'en rapproche. Je le place ci-dessous en regard de P. Lond., II, 162, pris comme exemple d'ἀποχή.

P. Lond., II, 162 :	P. Oxy., II, 266 :
Préambule (ll. 1-3)	Préambule (ll. 1-3)
Ὁμολογεῖ Μάρκος Σεμπρώνιος Γέμ[ε]λ[λ]ος κ.τ.λ..., ὡς ἐτῶν..., οὐλὴ... (ll. 3-5)	Ὁμολογεῖ Θαῆσις Θώνιος... κ.τ.λ, ..., μετὰ κυρίου... (ll. 3-5)
Μικκάλω ..., ὡς ἐτῶν..., οὐλὴ (ll. 5-7)	τῷ γενομένῳ αὐτῆς ἀνδρὶ Πετοσαράπι κ.τ.λ... (ll. 5-7)
1) Ἀπέχειν παρ' αὐτοῦ παραχρῆμα διὰ χειρὸ ἐξοίκου ἀργυρίου δραχμὰς χειλίας διακοσίας τεσσαράκοντα καὶ τοὺς τούτων τόκους, (ll. 7-8)	1) Ἀπέχειν παρ' αὐτοῦ ἀργυρίου Σεβαστοῦ νομίσματος δραχμὰς τετρακοσίας κεφαλαίου (ll. 7-9)

P. Lond., II, 162 :	P. Oxy., II, 26 :
— ἃ ὤφειλεν αὐτῶι ὁ Μίκκαλος	— ἃς προσηνέγκατο αὐτῷ ἐφ' ἑαυτῇ ἐν φερνῇ μετέγγυος τῆς μητρὸς αὐτοῦ Σινθώνιος πετοσαράπιος τοῦ [.]βι[....]
(l. 8)	(ll. 9-11)
κατὰ δάνειον τετελειωμένον διὰ τοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ γραφείου τῶι τρισκαιδεκάτωι ἔτει Αὐτοκράτορος Καίσαρος Δομιτιανοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Φαρμουθὶ θ	κα[τὰ συ]νγραφὴν συνοικισίου διὰ τοῦ ἐν Ὀξυρύγχων [πόλει ἀγορανο]μίου ταῖς ἐπαγομέναις τοῦ τεσσαρασκαιδε[κάτου ἔτους Αὐ]τοκράτορος Καίσαρος Δομιτιανοῦ Σεβαστοῦ [Γερμανικοῦ]
(ll. 8-11)	(ll. 11-14)
καὶ ἀναδέδωκε αὐτῶι ὁ Μάρκος Σεμπρώνιος Γέμελλος εἰς ἀκύρωσιν	ἧς τὴν ἐπίφορον αὐτόθεν ἀναδεδωκέναι αὐτῷ [κεχιασμένην ε]ἰς ἀκύρωσιν
(ll. 11-12)	(ll. 14-15)
	Ἕνεκα τοῦ [ἀν]αζυγὴν τοῦ γάμου [γενέσθαι]
	(ll. 15-16)
2) καὶ μὴι (sic) ἐπελεύσεσθαι μητ' αὐτὸν Μάρκον Σεμπρώνιον Γέμελλον, μηδὲ [τ]οὺς παρ' αὐτοῦ ἐπὶ τὸν Μίκκαλον, μηδ' ἐπὶ τοὺς παρ' αὐτοῦ, μητὲ περὶ ὧν ἀπέχει, καθότι πρόκειται, ἀργυρίου δραχμῶν χειλίων διακοσίων τεσσαράκοντα, μηδὲ περὶ τόκων αὐτῶν, μηδὲ ἄλλου μηδενὸς ἁπλῶς πράγματος μηδ' ὀφειλήματος μηδὲ παντὸς τῶι καθόλου συναλλάγματος ἐγγράπτου μηδ' ἀγράφου ἀπὸ τῶν ἔμπροσθεν χρόνων μέχρι τῆς ἐνεστώσης ἡμέρας τρόπωι μηδενί.	2) καὶ] μὴ ἐγκαλεῖν αὐτῷ μηδὲ ἐγκαλέσειν μηδὲ ἐπε[λεύσεσθαι μη]τὲ περὶ τῶν προκειμένων μηδὲ περὶ παρα[φέρνων. ....]ο ἀπεσχηκέναι μηδὲ περὶ ἄλλου μηδε[νὸς πράγματος] μέχρι τῆς ἐνεστώση[ς ἡ]μέρας.
(ll. 12-18)	(ll. 16-19)

A partir de cet endroit les deux textes diffèrent : P. Lond., II, 162 ajoute la formule habituelle : ἡ συνγγραφὴ κυρία ἔστω κ. τ. λ. ; puis une deuxième main y ajoute la *subscriptio* ordinaire à toutes les

ὁμολογίαι, — dans P. Oxy., II, 266, suit, nous le savons, l'ὁμολογία impersonnelle du mari, dont le début termine le fragment à nous parvenu de ce texte. Mais la simple mise en regard des parties correspondantes des deux actes suffit à montrer leurs ressemblances nombreuses. Sans doute, il y a des différences dans le détail des formules : mais elles tiennent aux différences d'espèce ; — sans doute P. Oxy., II, 266 ajoute les mots : ἕνεκα τοῦ ἀναζυγὴν τοῦ γάμου γενέσθαι, qui n'ont pas leur pendant dans P. Lond., II, 162 ; mais il n'est pas étonnant que cette circonstance soit mentionnée ; seule elle explique la quittance de dot : on ne rembourse la dot qu'en cas de divorce ; il est très naturel au contraire que le capital et les intérêts d'un prêt soient un jour versés au créancier. Étant donné la teneur des deux actes et l'ordre de leurs articles, l'on est autorisé à voir dans P. Oxy., II, 266 une forme particulière de quittance, d'ἀποχή, complétée, ainsi qu'il convient pour un divorce : 1° par la mention de la raison pour laquelle a été remboursée la dot : ἕνεκα τοῦ ἀναζυγὴν τοῦ γάμου γενέσθαι ; 2° par les engagements que prend le mari en réciprocité de ceux qu'a pris sa femme. La formule habituelle des quittances a déterminé dans une très large mesure celle des ὁμολογίαι de divorce à forme simple.

Que dire maintenant des ὁμολογίαι à forme réciproque ? Elles sont, elles aussi, mais moins exclusivement, des quittances ; et la formule de l'ἀποχή qu'elles comprennent, celle de la renonciation à toute action future n'ont pas pu ne pas être calquées sur celle des ἀποχαί ordinaires. D'autre part, il est naturel de les rapprocher des autres ὁμολογίαι à forme réciproque que nous connaissons ; ces ὁμολογίαι sont des διαρέσεις, des partages, des dissolutions de communauté de biens. Si l'on analyse la plus complète de celles que nous connaissons, C. P. R., 11, l'on voit apparaître les formules qui leur sont communes avec les ὁμολογίαι de divorce telles que P. Lips., 27 :

I. Partie impersonnelle :

[Préambule]

Ὁμολογοῦσιν ἀλλήλοις κ. τ. λ (noms des contractants). (ll. 3-5)

1) διειρῆσθαι πρὸς ἑαυτοὺς ... τὸ ὕπαρχον κ. τ. λ. (*déclaration de partage*). (ll. 5-10)

2) [articles individuels] :

a) ἐπανειρῆσθαι τὸν μὲν δεῖνα κ. τ. λ. (lot du premier co-partageant). (ll. 10-16)

b) 1° τὸν δὲ δεῖνα καὶ αὐτὸν κεκληρῶσθαι κ. τ. λ. (lot du second co-partageant). (ll. 16-20)

2° τὰς δὲ καὶ ... δραχμὰς ... αὐτόθεν ἀπέσχηκέναι τὸν δεῖνα (le second) παρὰ τοῦ δεῖνα (le premier) (égalisation des lots à l'aide de deniers comptants). (ll. 20-23)

3) *a*) ἐνμενέτωσαν [οἱ] ὁμολογοῦντες ..... ἐν τοῖς ... διειρημένοις ... (obligation de respecter le partage). (ll. 23-25)

b) ἕκαστον δ' αὐτῶν κρατεῖν καὶ κυριεύειν ... καὶ [θέ]σθαι ἃς ἐὰν αἱρῆται οἰκονομίας. (liberté d'administration de chaque partageant). (ll. 25-26)

c) καὶ μὴ ἐπελεύσασθαι ἕτερον ... ἐπὶ τὸν ἕτερον ... (*renonciation à toute action future*). (ll. 26-28)

[Dommages-intérêts et amende en cas de non-exécution]. (ll. 28-32)

II. *Subcriptiones :*

A) du second co-partageant :

Ὁ δεῖνα ... ὁμολογῶ (l. 32)

a) ἐπενηνο[χέ]ναι τὴν πρὸς τὸν δεῖνα διαίρεσιν ... (déclaration de partage). (ll. 32-33)

b) [καὶ] ἀπέσχον τὰς ..... δραχμὰς ... (quittance des deniers comptants). (ll. 33-34)

c) καὶ εὐ[δό]κημαι τῇ διαιρέσει (approbation du partage). (ll. 34-35)

d) καὶ οὐκ ἐπελεύσομαι .... (*renonciation à toute action future*). (ll. 35-36)

B) du premier co-partageant :

Ὁ δεῖνα .... ὁμολογῶ (l. 36)

a) ἀπε[νηνοχέναι τὴν] πρὸς τὸν δεῖνα διαίρεσιν . . . (déclaration de partage). (ll. 36-37)
b) [καὶ . . . εὐδόκημαι?][1] (ll. 37-38)
c) [καὶ οὐκ] ἐπελεύσομαι . . . (renonciation à toute action future). (ll. 38-fin)

Les différences de détail sont nombreuses, mais la rédaction générale de l'acte, la disposition des articles réciproques et individuels sont les mêmes que dans nos ὁμολογίαι à forme réciproque; Peut-on dire que le formulaire des διαιρέσεις a déterminé, au moins en partie, celui des actes de divorce? Je ne le crois pas : les unes et les autres se ressemblent dans une mesure où il est difficile que des ὁμολογίαι à forme réciproque ne se ressemblent pas. Et cependant, il est un rapprochement qui s'impose; nous avons remarqué plus haut, dans P. Lips. 27, le manque de correction, de suite et de clarté des lignes 23-25 : καὶ ἐξεῖναι ἑκατέρῳ κατὰ || τὰ καθήκοντα οἰκονομεῖν περὶ αὐτῶν ὡς || ἐὰν ἐρῆται, . . . ne viendraient-elles pas du formulaire des διαιρέσεις, où nous rencontrons : καὶ θέσθαι ἃς ἐὰν αἱρῆται οἰκονομίας — ?

Ne concluons pas sur ce point. Il suffira de constater l'intérêt que présente l'étude de la formule de P. Oxy., II, 266, et de son origine. Elle nous montre que le scribe d'Oxyrhynchus, qui a écrit cet acte de divorce, n'a pas purement et simplement essayé d'adapter aussi rigoureusement que possible la rédaction de l'acte à sa destination ; pour lui, celui-ci rentrait dans une catégorie plus générale, les ἀποχαί, dont la rédaction lui était familière et les formules habituelles ; il calqua l'acte de divorce sur la quittance ; et la formule de l'une a déterminé la formule de l'autre. D'ailleurs ce scribe semble avoir procédé ainsi par un sentiment exact de ce qu'était essentiellement l'acte de divorce ; et cette relation directe de formule à formule, qui semble tout extérieure, n'est pas sans raison réelle : c'est ce que je voudrais indiquer en terminant.

V

Conclusion.

S'ils nous font connaître le formulaire d'une catégorie d'actes particulière et son origine, les actes que nous venons d'étudier, ne nous apprennent rien sur les causes du divorce dans l'Égypte

1. Εὐδόκημαι, L.

romaine. P. Grenf. II, 76, laisse percer quelque regret du divorce, mais d'une manière extrêmement vague ; et pas plus qu'aucun autre de nos actes, il ne nous donne de détails moraux sur le divorce et ses causes. On pourrait être tenté, en voyant la place que tient ici la quittance de dot, d'attribuer à des préoccupations pécuniaires exclusives ce silence de nos textes ; ce serait, je crois, se tromper grandement : si la question d'intérêt y est seule abordée, c'est que ce sont des actes notariés. Quand le divorce est le fait d'un jugement, rendu après enquête, après tentative de réconciliation des époux par un magistrat, les raisons qui le justifient figurent tout naturellement parmi les considérants du jugement ; mais les époux qui divorcent par-devant notaire, ou le mari qui répudie sa femme également par-devant notaire, sans l'intervention d'un magistrat, savent ou doivent savoir pourquoi ils divorcent ; ils n'ont que faire en tout cas d'énumérer leurs griefs dans un acte qu'ils sont d'accord pour conclure ou que l'un d'eux est obligé de subir ; la seule question qui reste à régler, c'est la question d'argent. Encore cette expression n'est-elle pas rigoureusement exacte : il ne paraît pas qu'il y ait dans ces divorces plusieurs façons au choix des époux de régler la question des intérêts pécuniaires ; le cas du divorce est habituellement prévu par les contrats de mariage ; et ceux-ci comprennent en conséquence un article, d'après lequel le mari doit rembourser à la femme la dot qu'elle a apportée en mariage, dans un délai de trente jours, si le divorce a lieu par consentement mutuel, immédiatement, si le mari répudie sa femme. Dans ces conditions, les actes de divorce ne sont pas des conventions mettant fin à une hostilité d'intérêts, et il n'y a pas, à proprement parler, de question d'argent à *régler* ; ils enregistrent une dissolution de communauté de biens, dont les conditions prévues de façon précise ne peuvent donner lieu à aucun débat, et il suffit de les rédiger en la forme valable. Quoi d'étonnant dès lors à ce que tout détail moral, sentimental ou pittoresque, soit absent de ces actes de divorce ? En donner la raison n'était cependant pas inutile à l'étude ici entreprise ; indiquer exactement l'objet que remplissaient ces actes, c'est expliquer qu'on ait pu adopter pour leur rédaction l'une des formules que nous avons étudiées : destinés à consacrer une séparation de corps et de biens, dont les conditions ont été déterminées à l'avance pour le cas où elle viendrait à se produire, ils sont au fond une *quittance*, donnée quand ces conditions ont été régulièrement remplies ; et là est la raison des rapports entre la formule de P. Oxy., II, 266 et celle des ἀποχαί.

JEAN LESQUIER.

LA LOI DU PIED ANTÉPÉNULTIÈME

DANS LE TEXTE DE TÉRENCE

Dans un précédent article (*Revue de Philologie*, 1905, p. 205-236), j'ai montré que chez Plaute, au quatrième pied du sénaire et au pied correspondant du septénaire trochaïque, à savoir le cinquième, le demi-pied faible n'est jamais formé par un mot ïambique à finale abrégée, ou par un mot susceptible de devenir ïambique en position, p. ex. *bonus*, ou par deux brèves ne faisant pas partie d'un même mot, ou, dans un mot de plus de deux syllabes, par une brève abrégeante et une syllabe abrégée, p. ex. *uolŭptatem*, ou enfin par les formes contractes *mi*, *nil*, *dis*, *mis*, *ej*, etc., pour *mihi*, *nihil*, *deis*, *meis*, *ei*, etc. Il est naturel de se demander si cette loi existe aussi chez Térence, car ce poète n'a pas suivi sans écarts la technique de ses devanciers ; c'est ainsi par exemple qu'il a modifié la structure du septénaire ïambique, et qu'il répugne à l'emploi du procéleusmatique trochaïque. L'examen de ses comédies montre qu'il observe la loi du pied antépénultième, tout comme Plaute[1].

Avant d'en faire la preuve, il nous faut régler un détail, qui est l'emploi chez Térence des formes dissyllabiques *mihi* et *nihil*.

La première se trouve à chaque instant former le dernier pied. Dans le corps du vers, elle est très rare ; toutefois il est une place où elle est certainement admise : cette place est au pied antépénultième :

Heaut. 223. Magis nunc me amicae dicta stimulant : da *mihi*, atque : ad-
[fer mihi
Hec. 515. Atque in eam hoc omne quod *mihi* aegrest euomam
Ad. 142. Non nihil molesta haec sunt *mihi* ; sed ostendere

1. En ce qui touche Plaute, j'avais cru pouvoir laisser de côté les octonaires ïambiques, à cause de leur petit nombre comparé au grand nombre des sénaires et des septénaires trochaïques (environ 400 contre environ 17 000). C'est une omission sans conséquence. Comme ils sont relativement très fréquents dans le texte de Térence, je les ai examinés dans la présente étude tout comme les deux autres types.

A ces exemples on ajoutera les deux suivants :

Andr. 112. Quid si ipse amasset? Quid hic *mihi* (*om.* D) faciet patri?

Car en supposant que l'omission de *mihi* dans D ne soit pas un accident simple, propre à ce manuscrit, mais un indice que le mot a été sauté dans l'archétype, et rétabli ensuite dans les copies à une place qui n'est pas la bonne, il n'y en a qu'une autre qui pourrait lui convenir : *quid mihi hic*, où la forme pleine serait encore inévitable.

Eun. 701. Dicebat eum esse ; is dedit *mihi* hanc uestem (*om.* ADG).— Occidi.

Il n'est guère vraisemblable que *uestem* soit une glose, d'abord parce que pour retrouver le substantif, il faut remonter jusqu'au v. 695, et que nous le voyons encore sous-entendu au v. 702, *meam ipse induit* ; ensuite parce que la seule correction qui soit sortable, *is mihi dedit hanc*, a l'inconvénient de faire appel à une prosodie insolite[1].

La seconde forme, *nihil*, ne se rencontre en tout que deux fois, et c'est à la fin du vers, Heaut. 896 et Phorm. 940. Cette rareté n'est pas un effet du hasard, car, outre que cet adverbe revient à chaque instant dans le dialogue, il ne compte pour deux syllabes que parce que, dans ces deux cas, il est employé isolément. C'est une preuve péremptoire que dans une phrase, *nihil* est toujours monosyllabe et doit s'écrire *nil*.

Le génitif *reï* se trouve deux fois au dernier pied, Eun. 652 et Hec. 807 ; à l'intérieur du vers, on en a un exemple certain :

Ad. 644. Tibi uero quid istic est *reï*. — Nil mihi quidem

Je ferai remarquer que c'est au pied antépénultième.

Le génitif *spei*, qu'on ne rencontre pas chez Plaute, n'existe pas chez Térence sous la forme *speï* : aussi, jusqu'à preuve du contraire, nous tiendrons qu'il faut écrire *spe*, Eun. 1053, Heaut. 659, Phorm. 474.

***

Si nous admettons *hĭquidem* Eun. 228, *mĕquidem* Hec. 278, *mĭquidem* Ad. 337, *tŭquidem* Eun. 731, *sĭquidem* Heaut. 331, Phorm. 302. Ad. 979 ; si nous écrivons, comme il se doit, *nesciŏquod*, Hec. 319, et *superest*, Heaut. 771, la loi du pied

1. Heaut. 232, le vers est évidemment corrompu. Mais un autre *mihi* dissyllabique est à reconnaître Andr. 471, *iam mihi de hŏc fallacia.*

antépénultième est violée 15 fois dans l'Andrienne : v. 63, 149, 266, 392, 479, 480, 498, 512, 521, 526, 668, 736, 830, 906, 926 ; 11 fois dans l'Heautontimorumenos : v. 276, 388, 604, 616, 848, 862, 880, 883, 939, 1018, *1020 ; 9 fois dans l'Eunuque : v. 197, 480, 578, 716, 765, 792, 811, 1069, 1077 ; 10 fois dans l'Hécyre : v. 29, 208, 217, 238, 430, 512, 664, 669, 843, 871 ; 17 fois dans Phormion : v. 36, 101, 158, 161, 271, 421, 500, 533, 584, 714, 739, 866, 963, 1002, 1019, 1028, 1049 ; enfin 12 fois dans les Adelphes : v. 164, 173, 206, 238, 398, 423, 439, 559, 580, 706, 787, 899[1]. A première vue, il semble que les exceptions à la règle soient plus nombreuses chez Térence que chez Plaute ; en réalité, il n'en est rien, parce que Térence, défalcation faite d'environ 500 vers, n'emploie que des sénaires, des octonaires ïambiques et des septénaires trochaïques, qui sont tous soumis à la loi.

Bon nombre de ces infractions sont rendues suspectes par le désaccord des mss.

Andr. 512. Qui coniecturam hanc nunc facio. Iam *prius* haec se e Pamphilo Grauidam dixit esse : inuentumst falsum.

Donat lisait *primum*, ce qui donne un sens plus précis : *iam primum* « déjà une première fois ».

Heaut. 604. Hanc secum huc adduxit, ea quae est nunc *apud* (ad CPFE) [uxorem tuam

On ne voit pas pourquoi l'on n'adopterait pas la leçon des Calliopiens. Si l'on se reporte aux passages où Plaute emploie *ad* avec un nom de personne, tout à fait comme il ferait *apud*, et qu'on les compare avec le nôtre, on démêlera très bien la nuance de sens qui sépare *ad* de *apud*. En voici deux qui sont caractéristiques : Capt. 49 *ut in seruitute hic ad suom maneat pater*, 699 *in libertate est ad patrem in patria*. On voit que *ad* implique l'idée d'un séjour de quelque durée. C'est le cas dans Térence, où la jeune fille en question, qui fait partie de la suite de Bacchis, est logée pour quelque temps dans la maison de Chremes.

Heaut. 848. Quaeso quid tu hominis es. — *Quid est* (*om.* Call.) ? — Iamne [oblitus est

Il est clair que *est* est une superfétation. Au reste les éditeurs le suppriment.

---

1. Ad. 82, il faut scander *rogäs mĕ ubi nobis*.

Heaut. 862. Inceptumst : perfice hoc *mihi* perpetuo, Chremes

Au lieu de *perpetuo*, D[1] porte *in perpetuo*, et G, *in perpetuum*. Il faut adopter la leçon de G, en supprimant *mihi* qui est inutile, et qui vraisemblablement est né de *in*. Cf. *in perpetuum*, v. 781.

Eun. 811. Quid nunc agimus? — Quin redeamus : haec *tibi* iam aderit sup-
[plicans

C'est le texte de A. Il y a deux variantes : *haec iam tibi* DG[2], *iam haec tibi* CPFE. La dernière est la bonne leçon : la place attribuée à *iam* suffirait à le prouver.

Eun. 1069. Principio ego uos ambos credere hoc *mihi* (*om.* A) uehementer
[uelim

On peut légitimement supposer que *mihi*, omis primitivement, n'a pas été rétabli dans A, mais qu'il l'a été dans les autres mss. à une place indue. Il faut probablement lire : *hoc uehementer uelim mihi*.

Phorm. 159. Non potitus essem ; fuisset tum illos mi aegre aliquot dies,
At non cottidiana cura haec angeret animum... *PH.* Audio.
161. AN. Dum expecto quam mox ueniat qui adimat hanc *mihi*
[consuetudinem (aegritudinem DG)

J'ai déjà défendu longuement la leçon de DG (Quomodo Bembinus liber, etc., p. 56-57). Je résume ici mon argumentation. *Consuetudo*, chez Térence, désigne ce sentiment apparenté à l'amour et très puissant, qui naît de l'intimité avec une femme, maîtresse ou épouse ; il peut se traduire en français par « attachement ». Ce sens est attesté par maints passages : Andr. 279, Hec. 404, Andr. 110-111, 560, 438-439. Il s'ensuit que *adimere consuetudinem* n'offre aucun sens. Au reste les commentateurs sont très embarrassés pour expliquer *consuetudinem* dans cette expression : les uns entendent la possession de l'être aimé, les autres simplement l'être aimé. Au contraire, *adimere aegritudinem* est tout à fait térentien (cf. Heaut. 422, Phorm. 886, Hec, 817, Andr. 339, etc.). Pour en comprendre l'emploi, il faut le rapporter, non pas au vers 160, mais au membre de phrase *fuisset tum illos mi aegre aliquot dies* (v. 159). La pensée est celle-ci : « si je n'avais pas épousé cette jeune fille, j'aurais été malheureux pendant quelques jours, jusqu'à ce que mon père à son retour m'eût enlevé mon inquiétude (à savoir, en prononçant sur ce mariage) ; mais mainte-

nant le souci me tourmente (à savoir, parce que je redoute le ressentiment et la colère de mon père). » Mais cette pensée n'est pas exprimée directement. Le langage d'Antiphon reflète le trouble de son âme : il est agité par l'émotion, et non réglé par la logique. Il faut tenir les mots *at non cottidiana... animum* pour une sorte de parenthèse jetée entre les vers 159 et 161, qui sont étroitement liés par la suite des idées : c'est une réflexion incidente qui provoque — et explique — le mot de Phaedria, *audio*. Cette interprétation est justifiée par différents passages de la scène, car Antiphon ne doute pas de la bonne volonté de son père à son égard (cf. v. 153), et de son côté Phaedria ne pense pas du tout que son frère puisse être séparé de celle qu'il a épousée (cf. v. 162, 164, 169). Avec la leçon de DG, *mihi* devient dissyllabique.

Phorm. 271. Ex qua re minus foret *rei* (rei foret ADG) aut famae temperans

Les éditeurs adoptent avec raison la leçon de ADG qui donne une coupe plus régulière. On voit qu'elle a encore pour elle d'écarter un pied antépénultième de forme insolite.

Phorm. 1019. Ea mortem obiit, e medio abiit qui *fuit* (fit P) in re hac
. . . . . [(hac re D) scrupulus

C'est le texte adopté par tous les éditeurs, et c'est la ponctuation de Hauler, qui seul semble s'être fait une opinion sur le sens de la seconde portion du vers. La référence qu'il cite, *timor abiit* (T. Live, II, 52), montre qu'il tient *scrupulus* pour le sujet de *e medio abiit*. C'est méconnaître le sens propre de l'expression *e medio abire*, qui est « disparaître du monde », c'est-à-dire ici « mourir ». Il est évident que le sujet de *e medio abiit* est le pronom *ea ;* la même idée est exprimée deux fois, et cette répétition se comprend fort bien, étant donné que l'interlocuteur insiste sur un fait capital. Il faut donc comprendre « cette femme est morte, elle n'est plus de ce monde ». Cela étant, si l'on veut trouver une signification au reste du vers, il faut de toute nécessité adopter la leçon de P. On lirait et l'on ponctuerait : *Ea mortem obiit, e medio abiit. Qui fit in re hac scrupulus ?*

Hec. 238. Enim lassam oppido tum esse aibant (aiebant *mss.*) : eo ad *eam*
[non admissa sum

C'est le texte de A. Il y a de nombreuses variantes : D²G *enim lassam oppido aiebant tum esse*, CP *enim lassam eam oppido tum ** aiebant*, FE *enim lassam eam oppido tum aiebant*. La

leçon de A est inadmissible, parce qu'elle contient le seul procéleusmatique trochaïque que nous offrent les septénaires de Térence, et que ce procéleusmatique est de forme illicite. La leçon de DG — avec *aibant* — donne un vers irréprochable. M. L. Havet serait d'avis de garder le texte de A, en remplaçant *eam* par l'archaïsme *sam*.

Hec. 430. Ere, etiam tu hic stas ? — Et *quidem* te expecto. — Quid est ?

Donat donne une fois *equidem*, qui est du reste adopté par la plupart des éditeurs, avec raison.

Hec. 843. Visum est — Certen ? — Certe — Deus sum, si hoc (*om.* D¹) [*itast* — Verum reperies.

Hoc est inutile. Il a sans doute été ajouté par ignorance de la scansion *sĭ itast*.

Hec. 871. Se fidem habuisse et propterea te (*om.* P¹). *sibi* (se tibi A) purgatum. — Optime est

La variante de A pourrait bien être l'indice d'une permutation de *te* et de *sibi*. D'autre part, *te* manque dans P¹. Il faut lire *sibi te*. Cet ordre des mots donne à *sibi* une meilleure place en le rendant symétrique par rapport à *se*.

Ad. 173. O facinus indignum. — Geminabit, nisi *caues*. — Ei misero mihi

C'est le texte de A. Les Calliopiens offrent au commencement du vers *o miserum facinus*, et à la fin *ei miseriam*, d'où il résulte que leur vers est inscandable. Aussi est-il rejeté en bloc par les éditeurs. Il y a cependant un morceau qui est bon : c'est *ei miseriam*, qu'il faut sans hésitation préférer à *ei misero mihi*. En effet, la première de ces expressions n'a pu être inventée ; la seconde au contraire, n'importe qui pouvait l'imaginer pour servir de fin de vers. Pour l'emploi de *miseriam*, cf. v. 555, 867, 876.

Ad. 398. Vigilantiam tuam tu (cum D¹ *om.* E) *mihi* narras ? — Sic siet

Je pense qu'il faut lire *mihi tu narras*, ordre qui donne du relief à *mihi* en le séparant de *narras* (« ta vigilance, c'est à moi que tu en parles ? »)

Voici maintenant deux vers qui ont une tare de métrique :

Ad. 559. Vsque occidit. — Hem, quid narras? — Em, *uide ut* discidit labrum

On lit dans Donat à propos de *discidit* : « Asper mediam longam a caedendo accipit, ego mediam breuem a scindindo ». Cela prouve qu'Asper connaissait mieux que Donat les règles de la métrique térentienne, mais cela ne prouve pas qu'il ait raison contre Donat. Le premier voulait à toute force trouver bon un vers qui paraissait ne pas l'être; le second se laissait guider uniquement par le sentiment de la langue, et c'est lui qui a raison. Pour justifier l'opinion d'Asper, on a coutume d'invoquer Lucrèce, III, 657 et 669, où l'on trouve *discīdere*, *discīditur*. Mais dans ce passage, *discidere* est pris dans son sens propre, qui est « séparer avec un instrument tranchant ». Il s'agit en effet d'un serpent qu'on a coupé en morceaux (*discidere ferro*), et dont les tronçons continuent à donner séparément des manifestations de vie, si bien qu'aux yeux du poète, il en résulte que l'âme de l'animal a été divisée aussi en autant de parties. Or, dans le vers de Térence, *discidit labrum* est tout à fait comparable à *discidit Vestem* (v. 120); dans les deux cas il s'agit d'une déchirure survenue dans une bourrade. Le grammairien Asper, en tirant *discidit* de *caedere*, commet la même impropriété de langage qu'un Français qui, confondant *fendre* et *trancher*, se plaindrait d'avoir eu la lèvre *tranchée* d'un coup de poing. C'est une faute où Térence n'est certainement pas tombé. Le vers a donc besoin d'une correction. Il faut lire à mon avis · *em, uide ut labrŭm discidit*. La faute est de celles qui s'expliquent. *Labrum* a été pris pour une fin de vers, et *discidit* pour un mot omis et rétabli en marge ; on l'a replacé ensuite à la seule place où il était de mise.

Phorm. 963. Vicisci. — Attat, nisi *mihi* prospicio, haereo

Ce vers n'est tolérable qu'en maintenant l'hiatus au changement de personnage : ce qui est risqué. Car d'une part, ces hiatus sont très rares dans le texte de Térence, et d'autre part, ils sont en majorité ou bien insuffisamment attestés par les mss. (Heaut. 83, Eun. 433, Phorm. 146, Ad. 604), ou bien suspects pour une autre cause (Phorm. 542 ; cf. L. Havet, *Revue de Philol.*, 1901, p. 308 et p. 98). Le nôtre coïncide avec une particularité de métrique tout au moins insolite. On a donc deux motifs de chercher à l'éliminer. Mais une correction ne se présente pas au premier coup d'œil, et je n'en ai pas à proposer pour l'instant.

***

Plus considérable est le nombre des vers, d'apparence saine, où une correction transparente rétablit l'observance de la loi.

Heaut. 883. Quos ais homines, Chremes, cessare. — *Ehem*, Menedeme, [aduenis
Eun. 765. Melius est. — Omitte. — Iam adero. — Nihil *opus* est istis, [Chremes
Phorm. 584. Sin spreuerit me, plus quam *opus* est scito sciet
Ad. 439. Tribulis noster? si *satis* cerno, is est hercle, uah

On lira *hem*, *opust*, *sat*.

Heaut. *1018. Quod filia est inuenta? — Non : sed quo *magis* credundum siet
Eun. 1077. Omnia haec, magis opportunus nec *magis* ex usu siet
Hec. 208. Meque abs te immerito esse accusatam post *modo* rescisces [— Scio

On rétablira l'archaïsme *mage*, qui eut une vie si longue, et que l'on trouve au siècle d'Auguste encore en faveur auprès du poète Properce (I 11, 9 ; III 14, 2 ; IV 8, 16) ; d'autre part on lira *postid*.

Heaut. 388. Nam expedit bonas esse uobis ; nos, *quibuscum* est res, non sinunt

On trouve *quis* = *quibus*, Andr. 630. Il faut restituer ici la forme *quiscum* (ou *queiscum*), qui a existé et que l'archaïsant Fronton a employée.

Hec. 668. Sed quid faciemus puero? — Ridicule rogas :
669. Quicquid futurumst, huic *suum* reddas (reddas suum CPE) scilicet

Ici, à n'en pas douter, il faut lire *sum*, archaïsme pour *eum* (cf. Donat, Phorm. 1028, et Festus, p. 426, édit. Thewrewk).

Heaut. *1020. Conuinces facile ex te esse natum : nam *tui* similis est probe

Ce vers est considéré comme n'étant pas authentique. S'il est de Térence, on lira *tis* = *tui*.

Andr. 63. Cum quibus erat cumque una *eis* sese dedere
Id. 830. Filiam ut darem in seditionem atque *in incertas* nuptias

Il faut lire *se dedere* et *atque incertas*. Ces répétitions de syllabes peuvent être dues à une négligence de copiste.

Voici des cas où l'irrégularité s'explique par l'introduction d'une glose ou d'un mot parasite.

Andr. 266. Dum in dubiost animus, paulo momento huc *uel illuc* impellitur
Hec. 217. Multo melius hic quae fiunt quam illi (illic *mss.*) *ubi* sum [adsidue scio
Phorm. 1028. Faxo tali sit (eum *Call.* sum *Don.*) mactatus (-tatum *Call.*) atque [*hic est* infortunio
Ad. 787. Parata a nobis sunt, *ita ut* dixi, Sostrata

Dans le premier de ces vers, il faut lire évidemment *huc illuc;* dans le second, il est clair que *illic* a été ajouté après coup pour faire un pendant à *hic*, et très probablement par ignorance de la scansion *quăm ubi;* dans le troisième, quelle que soit la manière dont on lise le premier hémistiche, il faut supprimer *est* qui est inutile, et peut-être incorrect par-dessus le marché ; enfin dans le quatrième, *ita* n'est pas nécessaire, et tire sans doute son origine de la présence fréquente de *ita ut dixi* dans le texte de Térence.

Heaut. 939. Nequid uereare, si *minus* (minus est DG) : nil nos dos mouet

C'est ainsi que ponctuent les éditeurs. Il faut, regardant *dos* comme une glose, lire et ponctuer *nequid uereare : si minust, nil nos mouet* (traduire *nil nos mouet* par « cela nous est égal »).

Hec. 664. Vosmet uidete iam, *Laches* et tu Pamphile

A cause de *uosmet*, il faut supprimer *tu* qui est inutile. Il ne faut pas rapprocher Eun. 1086, *at ego pro isto, Phaedria et tu Chaerea*, car dans ce dernier passage, le pronom *uos* suit, et ne précède pas (cf. v. 1087).

Des corrections tout aussi visibles s'offrent à nos yeux dans les vers suivants :

Andr. 479. Adortus esset, quos *mihi* ludos redderet

Avec Bentley, lire *me*. La construction avec l'accusatif est en effet plus fréquente quand le régime est un pronom.

Hec. 29. Hecyram ad uos refero, quam *mihi* per silentium
Numquam agere licitumst.

Il faut lire *me*. Cf. Heaut. 401, 666, 672.

Andr. 736. Orationi, utcumque *opus* sit uerbis, uide

Lire *opust*, conformément à la syntaxe régulière de *utcumque*, *ubicumque* (cf. *opus sit*, v. 738). Dans Heaut. 578, on trouve le subjonctif, parce que la proposition *utcumque... opus sit* dépend de *intellegere*.

Eun. 480. Atque haec qui misit, non *sibi* soli postulat

On lira *sibi uni*. Le texte des mss. a sans doute été corrompu par la substitution d'une glose.

Phorm. 866. Eumque nunc esse intus cum illis ; hoc *ubi ego* audiui ad fores
Ad. 206. Verum cogito id quod res est : quando *eum* quaestum occeperis

Hoc étant long chez Térence comme chez Plaute (cf. Hec. 415, 585), je crois qu'il y a lieu de lire *id*, qui me paraît d'une propriété plus exacte (cf. plus loin, Heaut. 276). Dans le second vers, au contraire, *hunc* me semble plus juste que *eum*, et je n'hésiterai pas à le rétablir.

Enfin, en plusieurs endroits, l'ordre des mots est manifestement anormal, ou bien laisse voir qu'il a pu être troublé.

Ad. 164. Neque tu uerbis solues umquam, quod *mihi* re male feceris

Re s'oppose à *uerbis* : il ne doit donc pas s'effacer derrière *mihi*. Il faut lire *quod re mihi*. La faute s'explique par une confusion de lettres, *m⟨ihim⟩ale*. Le mot sauté a été ensuite mal restitué.

Phorm. 1049. Vestrae familiae hercle amicus et *tuo* summus Phaedria

La place de *summus* est bizarre, et celle de *tuo* ne s'explique guère, n'y ayant aucune raison de le mettre en relief. Il faut lire *amicus summus* (cf. v. 35). C'est le même genre de faute que dans l'exemple précédent (*amic⟨us summ⟩us*).

Phorm. 421. Postremo tecum nihil *rei* nobis Demiphost
id. 36. Heri ad me uenit; erat *ei* de ratiuncula

Nous lirons d'une part, *tecum nobis nihil rei* : c'est l'ordre des mots naturel, qu'il n'y a aucun motif de changer ; et d'autre part, *ei erat*. L'explication de la faute est la même (*n⟨obisn⟩ihil*, *e⟨ie⟩rat*).

Eun. 578. Edicit ne uir quisquam ad eam adeat, et *mihi* ne abscedam imperat
Ad. 580. Sane hac multo propius ibis et *minor* est erratio

Dans le premier vers, on lira *et ne abscedam mi imperat*. Cet ordre des mots se recommande tout seul. Dans le second, lire *et minor erratiost*. La prosodie *minōr* n'a rien qui doive étonner (cf. v. 25, *augeāt*, à la même place).

Andr. 521. Postremo id mihi da negoti : tu *tamen* idem has nuptias
Ad. 706. Ego eo intro, ut quae opus sunt parentur : tu *fac ut* dixi, si [sapis

Lire d'une part *tu idem tamen*, et d'autre part *fac tu ut dixi*.

Andr. 526. Sed parui pendo : illud *mihi* multo (*om.* GE) maxumumst

On ne peut rien tirer de l'omission de *multo* par GE, parce qu'elle s'explique très bien par la faute *m⟨ultom⟩axumumst*. On pourrait, il est vrai, supposer que l'ordre des mots primitifs était : *multo illud mihi*, car la chute de *multo* pourrait aussi se comprendre (*pend⟨omult⟩o*), et *multo* ainsi mis en relief ferait contraste avec *parui pendo*. Mais il y a une raison de conserver le texte des mss. : c'est que le troisième temps marqué tombant sur une finale, il faut considérer *illud mihi* comme équivalant à un seul mot, à cause de l'enclise du pronom. Dans ce cas, *mihi* aurait pu être scandé monosyllabiquement, par exception.

***

Sur les 74 infractions à la loi, nous venons d'en écarter ou d'en corriger 50, pour ainsi dire à première vue, et certainement sans effort. Les autres exigent pour être résolues un examen plus attentif du texte.

Heaut. 276. Anus quaedam prodit : haec *ubi* aperuit ostium,
Continuo hic se coniecit intro, ego consequor

Pour effacer le procéleusmatique au 4e pied, Bentley lisait *aperit*. L'aoriste *aperuit* est en effet entouré de présents (*pultat* v. 275 ; *prodit*, *consequor* ; *obdit* v. 278). Cette correction devait entraîner celle de *coniecit* au vers suivant. C'est à quoi s'est résolu Fleckeisen, qui remanie ce dernier vers pour le rendre scandable après la transformation de *coniecit* en *conicit*. A une époque où je

croyais que le procéleusmatique était absolument interdit au 4e pied, j'ai adopté cette double — et même triple — correction (Études sur les groupes de mots, § 338) : j'avais tort partout. En effet, le procéleusmatique peut être légitime au 4e pied, à condition de ne pas violer notre loi ; en second lieu, le mélange des aoristes et des présents dans un récit n'est pas rare chez Térence (cf. par exemple Andr. 117-137) : ici l'aoriste est particulièrement expressif, parce qu'il peint la rapidité de l'action ; enfin il fallait être aveuglé par l'esprit de système pour appuyer une conjecture sur une correction aussi forcée que celle de Fleckeisen. Donc, ne touchons pas à ces aoristes, mais au lieu de *haec*, lisons *ea*. Il est possible que *ea* ait été corrigé en *haec* d'après *hic* du vers suivant.

Phorm. 1002. Pro fratre. — Mi uir, non *mihi* dices (narras *Call.*) ? — At... — [Quid at ?

Phormion se préparait à dévoiler à Nausistrate les relations de Chrémés avec une femme de Lemnos : *iam scies*, *ausculta* (v. 995-96). Ce dernier se trouble ; sa femme s'en aperçoit : *non pol temere est quod tu tam times* (v. 998). Il proteste : *egon timeo ?* (v. 999). Sur quoi Phormion réplique : *recte sane ; quando nil times*, *et hoc nil est quod ego dico*, *tu narra* (v. 999-1000). D'où il résulte clairement que dans notre vers, on doit lire : *non tu dices*.

Andr. 498. Teneo quid erret, et *quid* agam habeo. — Quid taces.

Je lirai : *et quicquam habeo*. Cf. Heaut. 338, *habeo aliud*.

Ad. 423. Non facere uobis quae *modo* dixti, et quod queo
Conseruis ad eumdem istunc praecipio modum.

Au v. 427, il semble bien que Térence veuille jouer sur le mot *sapientia*. La plaisanterie est fine et discrète, étant amenée tout naturellement par les mots « *hoc salsumst*, *hoc adustumst* », qui précèdent (v. 425). Donat prétend qu'au v. 423, il y a un jeu de mots du même genre entre *quod queo* et *coquo*, que les anciens écrivaient *quoquo*. C'est inepte ; d'abord parce que le calembour est détestable, puisqu'il y a déformation d'un mot et absence de liaison dans la suite des idées, ensuite parce que la répétition d'une pareille plaisanterie est odieuse. Mais la remarque de Donat n'est pas inutile, car elle attire notre attention sur ce fait que *quae possum* au v. 427 n'est que la répétition de *quod queo* du v. 423. Cette insistance ne se justifie guère, surtout que *sedulo moneo quae possum*

pro mea sapientia ôte toute force et toute importance à *quod queo*. Je crois ces deux derniers mots corrompus, et je lis :

quae modo dixti, et quoqueis (= coquis)
Conseruis, etc.

Syrus en effet est une sorte d'intendant; il veille aux approvisionnements et surveille les cuisiniers, mais il ne fait pas la cuisine. Quant à l'orthographe *quoquos*, elle est attestée par le plus ancien mss. de Plaute, le palimpseste (p. ex. Men. 218).

Ad. 899. Occidunt me quidem, dum *nimis* sanctas nuptias
Student facere.

Nimis avec un adjectif est inusité chez Térence. Au reste ce mot n'ajouterait rien à *sanctas* qui suffit à exprimer toute l'idée. Je pense qu'il faut le remplacer par *intus*.

Andr. 480. Nunc huius periclo fit, *ego in* portu nauigo

Je lirai : *ego portum nauigo*.

Phorm. 499. Adeon te esse incogitantem atque impudentem, Phaedria,
500. Vt phaleratis ducas dictis me et *meam* ductes gratiis

C'est le texte admis par tous les éditeurs. Il est cependant sujet à caution. Le Bembinus porte *ut me phaleratis ducas dictis*; d'autre part *me* a été omis par D¹G, et de plus dans D, *ut phale* est écrit sur un grattage. On peut donc raisonnablement croire que *me* se trouvait dans D¹ parmi les lettres grattées, et que primitivement la leçon de ce manuscrit était celle du Bembinus. Maintenant que penser de cette leçon ? Comme le vers est inscandable, on est tenté d'admettre que *me* y occupe une place qui ne lui appartient pas. Mais si ce monosyllabe avait été sauté et puis ensuite rétabli, le réviseur ne serait pas aller le replacer devant *phaleratis* ; il l'aurait mis le plus près possible de son verbe, comme a fait D² qui l'a restitué après *ducas*. A mon avis, la bonne leçon est celle de A (et de D¹?), à condition de restituer *ut* au vers précédent. On sait que chez Térence un mot qui pourrait terminer le vers élide parfois sa finale sur un monosyllabe, et non seulement sur une exclamation, *ah*, *oh*, *hem*, *hui*, mais aussi sur une particule copulative, *et* Andr. 560, Eun. 217, 260, 926, Heaut. 521), ou disjonctive, *aut* (Andr. 256, Eun. 349, Heaut. 595, Ad. 38), sur *in* (Andr. 629, Eun. 631), et enfin sur *ut* (Andr. 226, Phorm. 827). Or, dans certains

mss., plus d'une fois le monosyllabe a été transporté au commencement du vers suivant (Andr. 256 P. 629 P; Eun. 260 A, 349 A; Phorm. 827 APF). Naturellement, le vers peut en devenir inscandable : c'est ce qui a lieu Andr. 257, 630, Eun. 261, 350.

Cela étant, je reviens à l'objet de notre discussion, et je lis :

Phaedria, ut
Me phaleratis ducas dictis et mea ductes gratiis

Mea, qu'on peut traduire par « mon bien », est ici bien plus typique que *meam*.

Phorm. 532. Miles dare se dixit : si mihi prior tu attuleris, Phaedria,
533. Mea lege utar, ut potior sit, qui *prior* ad dandumst. Vale

Le second *prior* est bien invraisemblable. Je le crois issu du premier, et je lirai : *qui praesto ad dandumst.*

Phorm. 739. Conloquar. — Quis hic loquitur? — Sophrona. — .. et *meum*
[nomen nominat?

Je propose la lecture : *et etiam me nominat.* Je pense que *nomen*, s'il n'est pas né de la corruption, a pu être imaginé par un correcteur pour les besoins du vers.

Heaut. 880. Tuam esse inuentam gnatam; nisi illos ex *tuo* ingenio iudicas

Tuo n'est pas nécessaire et peut être supprimé, d'abord parce qu'en fait il l'est quelquefois (cf. Hec. 113, *ad ingenium redis*), ensuite parce que dans notre passage une équivoque n'est pas possible. C'est ici addition maladroite.

Ad. 237. Hocine illo dignumst? hocine incipere Aeschinum
238. Per oppressionem ut hanc *mihi* eripere postulet
Hec. 512. Quando nec gnatus neque hic *mihi* quicquam optemperant

On ne peut s'en prendre qu'à l'ordre des mots. Je crois que l'on peut recommander les corrections *ut eripere hanc mihi* et *nec gnatus quicquam neque hic mi.*

Il ne reste plus que 11 vers à corriger : Andr. 149, 392, 668, 906, 926; Eun. 197, 716, 792; Heaut. 616; Phorm. 101, 714. Pour deux ou trois d'entre eux, il a été déjà proposé une correction, afin de remédier à une autre difficulté, bien entendu.

Eun. 197. Me miseram, forsitan (forsan *Don.*) hic *mihi* paruam (parum D'GC)
[habeat fidem

C'est *forsitan* qui a été mis en cause. Fabia le garde en le décomposant (*fors sit an*) : ce qui permet de faire porter le temps marqué sur *hic* et de ne pas toucher au vers. Dziatzko, qui lui laisse son unité, place le temps marqué sur la finale : ce qui donne une coupe rarissime et contraint en outre cet éditeur à une correction (*mi hanc*). Les autres adoptent la variante de Donat (néanmoins Bentley juge à propos d'opérer une correction complexe pour une raison que je n'ai pu saisir). Enfin Fleckeisen prétend qu'il faut lire *fors fuat an*. Cependant *forsitan* se retrouve Phorm. 717 et peut-être Andr. *957, tandis que *fors fuat an* ne se rencontre pas : il n'y a que *fors fuat* (Hec. 610). Je ne vois pas pourquoi Térence n'aurait pas employé *forsitan*, surtout s'il l'écrivait *forsit an*, comme le pense Hauler (cf. Phorm. 717). Quoi qu'il en soit, comme notre vers a besoin d'une correction *forsitan* mis à part, je proposerais la suivante : *forsit an paruam hic mi habeat fidem*. Elle a pour elle de rendre compte de la faute par la chute de *hic mi* (*h*<*icmih*>*abeat*) : on ne peut en dire autant de la correction de Bentley (*paruam hic habeat mihi fidem*).

Eun. 716. Oiei. — Alio pacto honeste quo *modo hinc* abeam nescio

Bothe corrige en *hinc quo modo*, et cette correction a été adoptée par d'autres éditeurs.

Andr. 906. Andrium ego Critonem uideo? certe *is est*. — Saluos sis, Chremes

Spengel a été choqué par l'abrègement de *est* à un changement de personnage : c'est du moins ce que j'ai cru comprendre (cf. Andria², p. XXVIII). Dans son appendice, il se demande s'il faut supprimer *is*, ou écrire *salue* au lieu de *saluos sis*. Il y a une correction plus vraisemblable qui consiste à lire *is certe est*. L'ordre des mots se justifierait bien, étant donné l'interrogation précédente, et le vif étonnement manifesté par le personnage, comme le prouve la place de *Andrium*

Voici encore trois exemples où l'on peut préférer une conjecture à une autre.

Heaut. 616. Quid est? isne tibi uidetur? — Dixi equidem, ubi *mi* ostendisti, [illico
Eum esse.

A la place de *mi*, il y avait très probablement un démonstratif. Je lirais *ubi hunc ostendisti*, l'emploi du pronom *iste* ne me paraissant pas suffisamment justifié.

Eun. 792. Thais, primum hoc mihi responde : cum *tibi* do istam uirginem

Je préfère lire *cum do tibi istam* plutôt que *cum istam tibi do*, car je ne vois pas de raison de séparer *istam* de *virginem*, pas plus que de laisser *tibi* devant le verbe ; au contraire, *do* doit passer au premier rang.

Andr. 667. Eho, dic mi, si omnes hunc coniectum in nuptias
668. Inimici uellent, quod *nisi hoc* consilium darent ?

Je lirais : *quod consilium darēnt nisi hoc ?* Il n'y a rien dans cette lecture qui ne soit conforme à l'usage de Térence, et la faute s'expliquera comme pour Ad. 559.

***

Si l'existence de notre loi dans le texte de Térence avait besoin d'une confirmation, nous la trouverions, tout à fait comme pour Plaute, dans l'emploi des archaïsmes *siet*, etc.

Chez Térence, ils sont extrêmement rares dans le corps du vers. On en compte 5 au plus : Ad. 83, 535 ; Hec. 567, 637 ; Heaut. 1021. Le premier se rencontre au premier pied d'un sénaire.

Ad. 82. *MI*. Quid tristis es? *DE*. Rogas me ubi nobis Aeschinus
Siet ? quid tristis ego sim ?

On défend aujourd'hui ce texte, en alléguant qu'à l'époque de Térence la forme *siet* était d'un usage courant, et, par conséquent, pouvait s'employer à toutes les places du vers. Ce raisonnement est dénué de rigueur, car la rareté de *siet* dans le corps du vers prouve nettement que Térence n'employait cette forme que dans des cas exceptionnels. Certes, il a bien pu en user au premier pied d'un sénaire ; mais, puisque les mss. ne nous l'offrent qu'une seule fois à cette place, nous avons le devoir de critiquer leur témoignage. Or, en premier lieu, on est contraint d'avouer que la reponse de Déméa est incohérente, et d'une incohérence qui frise le ridicule à cause de *rogas* ; que cette incohérence est mal réparée par *quid tristis ego sim :* c'est ramener gauchement à la question, et ce n'est pas ainsi que l'on converse au théâtre, où les spectateurs n'ont pas le loisir de faire un raisonnement pour saisir la suite des idées. En second lieu, quel est le sens exact de la proposition *ubi nobis Aeschinus siet ?* Faut-il l'entendre au sens propre, et croire que Déméa répond aux préoccupations de Micion, lequel se demande où se trouve son neveu dont il attend vaine-

ment le retour au logis ? Ce n'est pas vraisemblable, car Déméa n'est pas homme à deviner l'inquiétude de son frère, et lui-même ne se soucie évidemment pas de savoir où est Eschine. Au reste, la réplique de Micion, *quid fecit?* suffirait à écarter cette interprétation. Faut-il se rabattre sur un emploi spécial du verbe *sum*, sur une locution analogue au français « où en est notre Eschine ? » Dans ce cas, on sera fort en peine d'établir que ce tour existait aussi en latin, et y parviendrait-on, les difficultés signalées plus haut n'en subsisteraient pas moins. Concluons de bonne foi que la leçon des mss. est inacceptable, et que *siet* veut être corrigé. En attendant que l'on ait trouvé le verbe que ce mot dissimule, je pense que l'on peut s'en tenir à la correction de Schoell, qui est de beaucoup la meilleure : *rogas me, ubi nobis Aeschinus sic est, quid tristis ego sim.*

Le second exemple se trouve au second pied d'un octonaire.

Ad. 535. *Laudarier* te audit lubenter : facio te apud illum deum

On a proposé pour ce vers une correction très plausible, parce qu'elle donne un ordre des mots plus expressif. Elle consiste à lire : *laudari te lubenter audit* « quand on fait ton éloge, c'est avec plaisir qu'il l'écoute ». J'ajoute qu'elle a pour elle la vraisemblance paléographique. L'interversion s'expliquerait par une distraction du copiste, dont l'œil aurait sauté d'un groupe de lettres à un autre groupe identique : *laudarite* ⟨*lubente*⟩*r*. De *laudariter* est sorti *laudarier*. Quand on rétablit dans la suite *lubenter* qui manquait, on le plaça tout naturellement après le verbe.

Les trois autres exemples s'offrent tous les trois au pied antépénultième.

Hec. 567. Nam ut hic laturus hoc sit, si ipsam rem ut *siet* (sit C) resciuerit
Non edepol clam me est,...

Depuis Conradt (De uersuum Ter. structura, Berlin, 1870), les éditeurs adoptent une transposition qui consiste à faire permuter *sit* et *siet*, de telle manière que *siet* termine le premier membre d'un octonaire ïambique asynartète. Mais ce type d'octonaire est très rare chez Térence, sauf dans l'Andrienne, où le poète s'est moins dégagé de l'influence de Plaute que dans les autres pièces. En règle générale, Térence n'emploie que l'octonaire unitaire auquel il donne les mêmes coupes qu'au septénaire trochaïque. Or, on sait que dans ce dernier mètre, il use bien plus fréquemment

que Plaute de la coupe dite ïambique, suivie d'une coupe apparente et réelle après le cinquième trochée, sur ce modèle :

Phorm. 551. Quoquo hinc asportabitur terrarum, certum est persequi

Il s'ensuit que des octonaires comme les suivants :

Phorm. 829-830. Argentum accepi, tradidi lenoni ; abduxi mulierem,
Curaui propria ut Phaedria poteretur; nam emissa est manu

sont des vers unitaires au même titre que les septénaires trochaïques qui offrent une coupe identique.

Mettant à part l'Andrienne, je ne connais dans le texte de Térence que deux vers que l'on puisse regarder comme des octonaires bipartites, sans qu'il y ait matière à contestation. Les voici :

Eun. 646. Vestem omnem miserae discidit, tum ipsam capillo conscidit
Id. 772. Mori me satiust. Simalio, Donax, Syrisce, sequimini

Le premier se rencontre au début d'une scène, dans un passage très animé où le poète emploie plusieurs sortes de mètres, et qui est comme un petit canticum. Il vient le quatrième, après deux octonaires trochaïques et un septénaire trochaïque ; il est suivi par un dimètre ïambique auquel succède un octonaire ïambique unitaire. Le second exemple se trouve également au début d'une scène, et il est visible que le poète a choisi ce rythme exceptionnel pour produire un effet spécial.

On pourrait encore citer un troisième cas d'octonaire asynartète.

Ad. 619. Accedo, rogito, Pamphila quid agat, iam partus adsiet

Ce vers suit presque immédiatement le canticum qui ouvre la quatrième scène du quatrième acte : il n'en est séparé que par un septénaire trochaïque, et il est suivi d'une petite série de cinq octonaires ïambiques unitaires, avec coupe trochaïque. Rien n'empêche de le conserver tel quel ; mais comme il sert d'introduction à des séries régulières d'octonaires ïambiques et de septénaires trochaïques, ce pourrait bien être en réalité un septénaire ïambique : il suffirait de lire *adsit* au lieu de *adsiet*. La substitution à la fin du vers de *adsiet* à *adsit* est très vraisemblable.

Je ne range pas au nombre des octonaires bipartites le vers suivant :

Phorm. 721. Et magis esse illum idoneum, qui ipsi sit familiarior

Il faut en effet regarder *ipsi-sit* comme ayant métriquement la

valeur d'un seul mot, à cause de l'enclise de *sit*. Il s'ensuit que ce vers est coupé comme un octonaire unitaire, ce qu'il est en réalité.

Bien entendu, dans tous les autres octonaires de Térence, lorsque le quatrième pied est pur et se termine avec un mot, ce mot n'est jamais ni *mihi* (dissyllabique), ni *siet*, *possiet*, ni un infinitif en *-ier*, toutes formes qui se rencontrent à la fin du premier membre des septénaires ïambiques de Térence, bien qu'ils soient de moitié moins nombreux que les octonaires.

Il est vrai que par deux fois, dans une série d'octonaires, on rencontre un vers où le quatrième pied se termine sur une finale brève, que l'on est bien obligé de tenir pour indifférente. Ces vers n'offrent aucune garantie, comme on va le voir.

Phorm. 727. Rogabo. — Vbi illas nunc *ego* reperire possim, cogito

Du moment que le quatrième temps marqué tombe sur la finale d'un mot pyrrhique, c'est que le vers est asynartète. Mais le texte ci-dessus est celui de A. Les autres mss. ont des leçons différentes. Les Calliopiens proprement dits (GPFE) ainsi que G^2 ont *ego illas nunc* (*ego n. illas* E); G^1 a *ego illas*, et D offre le texte : *ubi ergo illas nunc ego*. Ces variantes nous permettent de déduire la leçon authentique. Il faut lire : *ubi ergo ego illas nunc reperire*. Le vers est coupé comme nombre de septénaires trochaïques de Térence (p. ex. Andr. 326, 358, 896 ; Eun. 762, 1061, 1068 ; Heaut. 599, 961, 963 ; Hec 220, 370, 620 ; etc.), et il n'est pas le seul parmi les octonaires ; cf. Andr. 596, Heaut. 202, Eun. 294, Hec. 611, Ad. 942, etc. On voit que la faute a été engendrée par une confusion entre *ergo* et *ego*.

Ad. 348. Postremo quando ego *conscia* mihi sum (sum mihi DG) a me [culpam esse hanc procul

Comme *mihi*, dissyllabique, est tout à fait improbable, il faut regarder la finale de *conscia* comme étant indifférente, et tenir le vers pour asynartète. Il y a peu à tirer des mss. Toutefois il est singulier que l'orthographe de *conscia* se trouve altérée dans C^1, *consia*, et dans G, *c̄cia*, qui sont des mss. de familles différentes. C'est peut-être l'indice que ce mot a eu une aventure. Je crois à la correction suivante : *quando ego mihi sum conscia a me*, etc. C'est l'ordre des mots naturel, qu'il faut ici rétablir.

Revenons à l'octonaire fabriqué par Conradt, pour éliminer *siet*. Il est au plus haut point invraisemblable, rien que par sa situation dans une série d'octonaires réguliers, tous pourvus d'une coupe trochaïque après quatre pieds et demi, et dans une fin de scène où la violence des sentiments a eu le temps de se calmer (cf. le début,

v. 516-520). Il faut donc regarder la leçon des mss. comme dûment authentique et n'y plus toucher désormais.

Le second exemple de *siet* au pied antépénultième est tout aussi assuré.

Hec. 637. Sin est ut aliter tua *siet* sententia

Hauler a raison de dire que toutes les tentatives de correction sont venues se briser contre un vers aussi naturel et aussi aisé (Phorm., p. 63, note 2).

Le troisième exemple est contesté.

Heaut. 1021. Nam illi nil uiti est relictum quin *siet* itidem tibi.

C'est un vers corrigé. En effet, A donne : *qui sit etidem tibi*, et les Calliopiens : *quin itidem sit tibi*. Bentley lit : *quin id itidem sit tibi*, et Dziatzko : *quin sit idem itidem tibi* Ce sont de mauvaises corrections, parce que d'une part *id* et *idem* sont inutiles, et que d'autre part il n'est guère latin de reprendre *nihil uiti* par un pronom de ce genre. La corruption de A s'explique très bien par l'hypothèse d'un *siet* primitif : en effet *etidem* aurait son origine dans une distraction du copiste, qui a bien pu sauter les lettres *it* dans l'ensemble *sietitidem* (*siet* ⟨*it*⟩ *idem*). Dans la suite, *si* a été corrigé en *sit*, dont la présence était nécessaire : d'où la leçon actuelle. Je tiens donc la correction *siet* pour certaine, du moment que cet archaïsme se présente au pied antépénultième, comme dans les deux exemples où il est authentique.

Le texte de Térence nous offre un cas incontestable de finale indifférente à ce même pied :

Andr. 437. Potin es mihi uerum *dicere?* — Nil facilius

J'ai en effet montré qu'à l'intérieur du vers *nihil* était toujours *nil*. Il me serait facile de prouver par d'autres considérations que le pied antépénultième peut vraiment être traité comme une fin de vers, chez Térence comme chez Plaute. Mais cela m'entraînerait trop loin. Ce sera le sujet d'un prochain article.

On déduira de cette étude les mêmes conclusions que nous avons déjà données pour Plaute. Chez Térence aussi, le procéleusmatique ïambique est admis à toutes les places, mais au pied antépénultième il n'est possible que si le demi-pied faible est constitué

par un mot pyrrhique, ou par deux brèves appartenant à un mot de trois syllabes et plus, sans provenir d'un abrègement. On a donc tort de le suspecter aux trois derniers pieds, et je regrette d'avoir autrefois tenté de l'expulser de force, quand il se rencontre à ces places (p. ex. Phorm. 276, Eun. 680, Andr. 118, Ad. 29).

De même, le procéleusmatique trochaïque, bien que très rare, doit être conservé quand les deux dernières brèves font partie d'un mot de plus de deux syllabes, sans abrègement, et qu'il n'introduit pas un pied condensé à une place interdite.

Georges RAMAIN.

LE LEXIQUE DE LUCIEN

Le *Lexique de Lucien*, tiré du manuscrit Coislin 345, a été publié par Bachmann dans ses *Anecdota*[1]. Nous avons fait de ce texte une collation nouvelle. Elle permet d'apprécier la valeur de l'édition de Bachmann et de combler ses lacunes.

Notons d'abord un défaut de méthode. L'apparat critique est capricieux. La leçon du manuscrit, indiquée parfois, manque le plus souvent et l'on risque de mettre des corrections arbitraires, quelquefois bonnes d'ailleurs, sur le compte de la tradition manuscrite. Par exemple :

P. 321, 22 εὕρηται Bachm. : εἴρηται ms. — 326, 10 ἐπενόει B. : ἐνεποίει — 328, 3 βαϑυλώνιον — 329, 7 ἅτινα — 329, 34 λέγεται — 331, 3 φησι πυϑαγόριον. — 333, 7 ταῖς B. : τοῦ — 333, 11 ἀντίχρωμοι — 334, 31 ἡν B. : ὧν — 334, 34 ὡς δέ τινες λέγουσιν ὅτι τὸ ἀρκαδικὴν — 335, 34 ἡμῶν — 336, 7 ἐκτήκεσϑαι — 336, 35 δὲ B. : καὶ — 337, 12 ἀνϑρώπου B. : οὐρανοῦ — 337, 16 : τινὰ — 338, 29 κατείργασται — 339, 4 ξυλίφιον — 340, 16 καλλίστια — 342, 13 ἄζυγα — 343, 13 ἔσται — 343, 14 ὑπερτείνων — 343, 18 πετόμενον — 344, 6 τὰς αὐτὰς B. : τοῦ αὐτοῦ — 345, 19 ἀδρανῶς — 346, 13 λαμϑάνοιεν — 346, 20 Le dessin du signe pythagoricien ne se

---

1. *Anecdota graeca*, II, p. 317-348 συναγωγὴ λέξεων χρησίμων ἐκ τῶν τοῦ Λουκιανοῦ.

trouve pas dans le ms. — 347, 6 ἐνθύμια B. : ἔμπνια — 347, 7 ἐνύπνια B. : ἔμπνω — 348, 1 ἀφίπτασθαι.

Les fautes de lecture, confusions de lettres ou d'abréviations, ne sont pas rares :

P. 328, 27 δὲ : καὶ — 331, 7 ἔστι : ἔτι — 331, 10 παρατύχοι : περιτύχοι — 331, 18 δὲ : καὶ — 338, 32 διό τις : διότι (*sic*) καὶ — 346, 18 ἀλλήλοις : ἀλλήλους — Quant aux leçons suivantes : 319, 2 ὑπόθεσιν : ὑπόδεσιν — 340, 26 τιροδότης : προδότης, elles sont assurément des fautes d'impression[1].

Les omissions ne manquent pas. Il en est de deux sortes : omission de mots, le plus souvent de particules :

P. 319, 5 πέρκαι δὲ — 321, 28 ἐπεὶ καὶ — 324, 23 ὡς καὶ — 327, 30 τούτῳ καὶ — 328, 28 κατακαίριον — 333, 16 διατετρημένη — 339, 9 ἕξεις τὸ τῆς — 342, 3 ἄγειν· τὸ.

Dans la dernière partie du recueil, omission de scolies entières :

P. 338, 34 1° φασὶ τὴν Λητὼ ἐκ Διὸς κύουσαν... = Jacobitz[2] p. 63 (voir plus bas) ; 2° ὅτι Δῆλος ἐκλήθη ἡ νῆσος... κυκλοῦσαι αὐτὴν κυκλάδες καλοῦνται = Jac. p. 143-4 ; 3° ὅτι κασσιέπεια = Jac. p. 165 (forme plus étendue, voir plus bas) ; 4° λέγεται ὅτι ὁ Ἑρμῆς... (ad Dialog. deor. 22, voir plus bas) — p. 338, 36 ὅτι ἡ Νεμέα... = Jac. p. 55 (voir plus bas) — p. 340, 18 ὅτι ἡ ἐν Μαραθῶνι τῶν Περσῶν μάχη... = Jac. p. 223-p. 341, 16 λέγουσιν ἐν Δελφοῖς ὀμφαλὸν... = Jac. p. 144 — p. 341, 26 πεδοῖ κατάβαλε... = Jac. p. 145 — p. 343, 25 1° ὅτι ὁ Ἴκαρος (sic) ἀθηναῖος ἦν γεωργὸς... = Jac. p. 261 2° ὅτι ὁ Ἀλκμαίων.... = Jac. p. 261 — p. 344, 26 ὅτι δαίμων ἡ Ἀδράστεια... = Jac. p. 244 (forme différente) — p. 345, 27 ὅτι τὰς Μούσας... = Jac. p. 164 — p. 346, 2 ὅτι σατουρή... (voir plus bas) — p. 346, 31 ὅτι δύο ψῆφοι... = Jac. p. 115 — p. 347, 5 ὅτι δύο γυναῖκας... = Jac. p. 53.

Nous laissons de côté les variantes légères de forme et de rédaction. Trois scolies semblent inédites. En voici le texte :

P. 338, 34 3°

ὅτι Κασσιέπεια[3], γυνὴ τοῦ Κηφέως ὕβρισεν τὰς Νηρηΐδας. Διὰ τοῦτο ὁ Ποσειδῶν ἔπεμψεν κατὰ τῆς χώρας τοῦ Κηφέως κῆτος· τοῦ δὲ κήτους πολλὰ βλάπτοντος χρησμὸς ἐδόθη ὅτι οὐ παύσεται ἐὰν μὴ δοθῇ αὐτῷ ἡ θυγάτηρ τοῦ Κηφέως Ἀνδρομέδα. Ἐδόθη καὶ ἐλθὼν ὁ Περσεὺς ἔσωσεν αὐτήν.

---

1. P. 331, 5 dans son apparat critique Bachmann attribue la leçon στηλῶν au Coisl. qui a bien στόλων.
2. Lucianus, éd. C. Jacobitz, vol. IV, 1841.
3. κασιέπεια ms.

P. 338, 34. 4°

λέγεται ὅτι ὁ Ἑρμῆς ὁμοιωθεὶς τράγῳ συνεγένετο τῇ Πηνελόπῃ καὶ ἔσχεν υἱὸν τὸν Πᾶνα.

P. 346, 2.

ὅτι σατουρὴ ῥωμαῖοι τὸν κρίνον λέγουσι.

Deux scolies, que Bachmann avait omises, sont éditées par Jacobitz d'après le Vindobonensis 123 seul. Les marges de ce manuscrit, rognées, donnent un texte incomplet, au moins difficile à restituer[1]. Nous publions le texte du Coislin 345. Toute conjecture devient inutile désormais.

P. 338, 34 1° — Jac. p. 63.

Φασὶ τὴν Λητὼ ἐκ Διὸς κύουσαν Ἀπόλλωνα καὶ Ἄρτεμιν, [καὶ] τῶν ὠδίνων αὐτὴν[2] ἐπιλαμβανομένων[3], γῆς κατὰ πάσης πλανᾶσθαι ἐφ' ᾧ τεκεῖν καὶ μηδαμοῦ τούτου τυγχάνειν[4], καθότι προκατείληπτο πᾶσαν Ἥρα τὴν γῆν ὅρκοις ἡ μὴν[5] μὴ δέξασθαι τὴν Λητὼ μηδαμοῦ ἐντεκεῖν. Πρὸς ἔτι δὲ καὶ δράκοντα δεινὸν ἐπιστῆσαι τῇ κυήσει [οὕτως τῇ κυούσῃ] τάχιστα διαφθεροῦντα τὰ νεογνά. Ὅθεν ἡ Δῆλος ἡ νῆσος, τῆς Σικελίας ἀποσπασθεῖσα καὶ τέως ὑποβρύχιος λανθάνουσα φερομένη, ἔστη τε τῆς ἀκρίτου φορᾶς κρειττόνων ῥοπῇ καὶ τὸν τόκον ὑπέστη τῆς ὠδινούσης. Ἀνώμοτον γὰρ αὐτὴν εἶναι συνέβαινεν, ἐπεὶ μηδέπω τοῖς φαινομένοις μετέπρεπεν. Τὸν μέντοι δράκοντα γεννηθεὶς Ἀπόλλων ἐτόξευσεν Πυθοῖ[6], καθ' ὃ καὶ τὸ μαντεῖον συνεστήσατο ὕστερον.

P. 338, 36 — Jac. p. 55.

Ὅτι ἡ Νεμέα τῆς Κορινθίας ἐστὶν γῆς πρὸς τῷ Τρητῷ ὅπου τὸν λέοντα Ἡρακλῆς ἀπέκτεινεν· καθ' ἣν καὶ τὸν ἀγῶνα συγκροτεῖσθαι τῶν Νεμέων συμβαίνει σέλινα τὸ βραβεῖον ἔχοντα.

Omissions, mauvaises lectures, corrections faites sans prévenir, voilà toutes les fautes qu'un éditeur peut commettre. Nous les avons relevées dans le *Lexique de Lucien*. Certaines omissions, en particulier, sont si graves qu'il faut les tenir pour volontaires. Nous ne pouvons en accuser Bachmann, quelle que fût sa légèreté d'esprit. Peut-être avait-il pris à son service un copiste paresseux.

Pierre Boudreaux.

---

1. Voir dans Demetrius Basiliades Διορθωτικὰ εἰς τὰ ἀρχαῖα εἰς τὸν Λουκιανὸν σχόλια. Thèse, Iéna, 1884, p. 1 et 10 sqq. un essai malheureux de restitution.
2. αὐτὴ Coisl. αὐτὴν Vind.
3. ἐπιλαβομένων Vind.
4. τυγχάνην Coisl.
5. ἡμῖν Coisl. ἢ μὴν Vind.
6. ἐ]τόξευσε ποθοῖ Vind.

SUR QUELQUES PASSAGES

DES

LETTRES DE CICÉRON A ATTICUS

(Livres 9 et 12).

9, 10, 7 « *Quid si* » *inquis* (Cicéron rappelle à Atticus des passages de ses propres lettres et les commente) « *Lepidus et Volcacius discedunt? plane* ἀπορῶ. *quod euenerit igitur et quod egeris id* στερκτέον *putabo* ». — *Si tum dubitares, nunc certe non dubitas istis manentibus*. Si alors tu eusses hésité (au cas où ces deux hommes se fussent retirés, *si isti discessissent;* car dans : *si discedunt*, ἀπορῶ, est impliqué : *si discesserint*, ἀπορήσω), maintenant qu'ils restent (*istis manentibus*), sûrement tu n'hésites pas.

Les conjectures *dubitaras* et *dubitabas*, généralement adoptées, me paraissent également inutiles.

12, 3, 1 *Vnum te puto minus blandum esse quam me*, *aut* (m, *et* M), *si uterque nostrum est aliquando aduersus aliquem*, *inter nos certe numquam sumus*. La première proposition, comme le prouve la seconde (*si uterque,* etc.), veut dire : Nous ne sommes flatteurs ni l'un ni l'autre. Or, cette seconde proposition est exclusive de la première. Donc il faut *aut*, qui est ici fourni par la copie m.

Il ne l'est pas un peu plus loin : *sed uelim scire hodiene statim de auctione*, *et quo die uenias*, et me paraît cependant nécessaire. En effet, *hodiene statim de auctione* peut s'entendre et se compléter de deux manières. *De auctione* peut signifier : au sujet de la vente; alors il faut sous-entendre *certiorem me facturus sis;* ou : après la vente (à laquelle Atticus devait assister, voyez § 2); alors il est complément de *uenias* (= *uenturus sis*). Mais s'il est naturel que Cicéron désire être informé de l'issue de la vente, il est étrange qu'il demande à savoir si Atticus a l'intention de l'en informer. C'est donc la seconde explication qu'on doit préférer, comme le font Manuce, Wieland, O. E. Schmidt, Tyrrell; et alors ici aussi, comme

Manuce l'a senti, il faut écrire *aut :* Je désire savoir si tu viendras aujourd'hui ; sinon, quel jour.

12, 11 *De Pompei Magni filia tibi rescripsi nihil me hoc tempore cogitare.* Dans un billet très intime, écrit à la hâte (*sed adsum : coram igitur*), cette désignation de Pompée est bien solennelle. Et d'autre part, pourquoi une femme déjà mère et veuve, dont Cicéron parle ici probablement comme d'un parti possible pour lui après son divorce, ne figure-t-elle que comme fille de Pompée (mort depuis deux ans), et non sous son propre nom, *Pompei⟨a⟩ ?* — Que *Magni filia* soit ajouté pour plus de clarté, c'est tout naturel. Il vivait sans doute alors plus d'une Pompeia. Enfin *A* pouvait facilement tomber devant *M*.

12, 18, 1 *Dum recordationes fugio* (les souvenirs de Tullie, récemment décédée), *quae quasi morsu quodam dolorem efficiunt, refugio a te admonendo. quod uelim mihi ignoscas, cuicuimodi est. etenim habeo non nullos ex iis quos nunc lectito auctores qui dicant fieri id oportere quod saepe tecum egi et quod a te approbari uolo, de fano illo dico* (un monument commémoratif qu'il veut ériger à Tullie) *de quo tantum quantum me amas uelim cogites.* Madvig dit : *sententia necessario requirit « refugio ad te admonendum »*, sans s'expliquer sur cette nécessité. Il la trouve sans doute dans la contradiction de *refugio a te admonendo* avec le fait que Cicéron, aussitôt après, rappelle sa demande à son ami. Il se trompe. Pourtant au moins sept éditeurs ont déjà adopté sa conjecture, O. E. Schmidt et C. F. W. Müller sans même avertir le lecteur. La conjecture est mauvaise. On ne construit pas *refugio* avec *ad* et le gérondif. *Refugio ad* formerait avec *fugio* qui précède une antithèse presque un peu ridicule (*terminus a quo* et *ad quem*) ; tandis que *refugio a* reprend *fugio* en quelque sorte pour spécifier. Mais surtout l'idée est absurde. Perpétuer le souvenir d'une morte pour ne pas penser à elle ! C'est véritablement digne de Gribouille.

D'ailleurs il n'y a pas lieu à conjecture, la leçon des manuscrits étant très acceptable. *Refugio a te admonendo* ne signifie pas : je renonce à te rappeler ma demande, mais : je répugne à le faire, il m'en coûte (comp. *fin.* 1, 12, 42 *et appetendi et refugiendi ; Phil.* 14, 3, 9 *refugit animus eaque dicere reformidat quae*, etc.). *Refugio a te admonendo* n'est pas loin d'équivaloir à *inuitus te admoneo.* Il n'y a donc pas contradiction entre ces mots et la suite. Il y a seulement une de ces transitions brusques, un de ces légers bonds de la pensée, que l'on trouve si souvent dans les lettres de Cicéron, et principalement dans ses lettres à Atticus. Entre *admonendo* et *quod*, nous ajouterions : si cependant je le fais. En latin, on s'inquiète bien moins de l'amphibologie, et l'on se fie au lecteur

pour deviner que *quod* a pour antécédent *admonendo* et non *refugio*.

12, 25, 2 *Drusianis uero hortis multo antepono, neque sunt umquam comparata.* Le complément direct de *antepono* est une propriété de Silius dont Cicéron vient de parler. Pour qu'elle soit désignée, Bosius, et plusieurs éditeurs à sa suite, ont cru nécessaire ⟨*hos*⟩ *hortis* ou *hortis* ⟨*hos*⟩ ; depuis Manuce, on lit généralement *comparati*. Mais il se peut bien que Cicéron ait vaguement dans l'esprit une désignation de cette propriété autre que *horti* (comp. 44, 2 *illa Sili et Drusi ;* 27, 1 *Silianam uillam*). Alors *sunt comparata* pourrait subsister, ayant pour sujet sous-entendu par exemple *horti Drusiani et praedium Silianum.*

12, 40, 2 *Triginta dies in hortis fui.* Il s'agit non pas d'un jardin quelconque, ni d'un jardin de Cicéron, mais d'un jardin, ou plutôt d'une campagne, d'Atticus, le *Ficulense* (voy. 34, 1). Cicéron veut dire : J'ai passé trente jours à la campagne chez toi. Seulement, d'après nos textes, il omettrait l'essentiel, qui est : chez toi. Il a écrit sans doute *in hortis* ⟨*tuis*⟩.

12, 45, 2 *In Tusculano* (où Tullie était morte, et où il vient d'arriver) *eo commodius ero quod et crebrius tuas litteras accipiam et te ipsum non numquam uidebo ; nam ceteroqui* ἀνεκτότερα *erant Asturae* (où il avait séjourné auparavant et joui de sa solitude). *nec haec quae refricant hic me magis angunt ; etsi tamen ubicumque sum illa sunt mecum.* Je me trouverai mieux dans ma propriété de Tusculum (qu'à Astura), parce que je serai près de toi ; et d'autre part les pensées qui dans cette propriété particulièrement renouvellent ma douleur ne m'y font pas souffrir davantage. Pourtant elles m'accompagnent où que je me trouve (et par conséquent dans mon Tusculanum aussi). Telle est l'explication de C. F. W. Müller, qui est préférable aux précédentes, et qui écarte victorieusement la mauvaise conjecture *nunc* pour *nec*. Il reste cependant une obscurité et une contradiction. D'abord, pourquoi *haec* et non *ea*, que M. Müller y substitue involontairement ? Le choix de ce pronom ne s'expliquerait que si Cicéron voulait désigner les objets qui l'entouraient et dont la vue, pour cette raison, renouvelait sa douleur particulièrement dans le Tusculanum, *in Tusculano potissimum,* comme dit M. Müller. Mais alors Cicéron pourrait-il dire : *Vbicumque sum illa sunt mecum ?* Et si « partout » doit s'entendre du Tusculanum, ne serait-ce pas une vérité de La Palice de dire qu'il retrouve ces objets « partout » ? Enfin n'y aurait-il pas dans la lettre même de Cicéron la contradiction qui éclate dans cette phrase de M. Müller : « *neque uero ea quae in Tusculano potissimum dolorem refricent ibi maiori angori esse* » ?

Ce qui ranime un chagrin particulièrement en un lieu donné comment peut-il ne pas faire souffrir aussi davantage en ce lieu ?

Je crois qu'il faut voir dans *haec* un accusatif complément de *refricant*. Ce pronom alors représentera le sujet indéterminé de « ἀνεκτότερα *erant* », qui, plus loin, comme il convient, est rappelé par *illa*, et que nous pouvons préciser par : mon chagrin, ma tristesse. La phrase *nec*, etc., exprimera ce fait (que Cicéron constate sans doute avec quelque surprise) que les circonstances extérieures (quelles qu'elles soient) qui ravivent sa douleur, ne l'étreignent pas au Tusculanum plus vivement qu'ailleurs ; peut-être parce que, à Astura aussi et dans les autres lieux qu'il avait récemment habités, bien des choses lui rappelaient Tullie. Et cependant, ajoute-t-il, pour qu'Atticus n'aille pas croire qu'il souffre moins, ma tristesse me suit partout ; ici aussi je suis bien malheureux.

Je rejette des corrections anciennes ; j'en propose de nouvelles. Si les éditeurs faisaient à celles-ci l'honneur de les introduire dans le texte, je ne me dissimule pas qu'elles auraient des chances d'être délogées à leur tour. Nous ne pouvons raisonnablement nous flatter, tous et y compris des Madvig même, avec notre émendation des textes, que d'atteindre un degré de probabilité relative, variable d'une personne à l'autre, et par conséquent de faire un lent travail d'approximation. C'est ce que l'on paraît enfin commencer à comprendre. Mais alors pourquoi persévérer dans cet ouvrage de Pénélope qui consiste à faire entrer nos conjectures dans les textes mêmes, quitte à les en voir disparaître dans une édition suivante ? Que ne se résout-on à les placer une bonne fois, toutes sans exception, et alors en jugeant la tradition moins timidement qu'on n'est porté à le faire en ce temps de critique « conservatrice », au bas des pages ?

Max Bonnet.

JUVÉNAL I, 105.

105 *Sed quinque tabernae*
quadringenta parant. Quid confert purpura maior
optandum, si Laurenti custodit in agro
conductas Coruinus oues, ego possideo plus
Pallante et Licinis ?

Celui qui parle est un affranchi qui veut être servi avant le préteur et le tribun. Il avoue qu'il est né sur l'Euphrate. « Mais, dit-il, les cinq échoppes procurent quatre cent mille sesterces. » Que signifie cette dernière phrase ? Et d'abord, qu'est-ce que les *quinque tabernae* ? Tite Live 26, 27, 2 raconte : *eodem tempore*[1] *septem tabernae, quae postea quinque, et argentariae, quae nunc nouae appellantur, arsere.* On a pensé naturellement que Juvénal parlait de ces *quinque tabernae* du forum. M. Owen[2] objecte que les « cinq boutiques » avaient fait place à la *Basilica Iulia* et déjà bien auparavant M. Friedländer[3] proposait une autre explication : Juvénal entendrait cinq boutiques quelconques[4]. Pourtant, du temps de Tite Live, la Basilique Julienne existait ; elle avait pris probablement aussi la place des *argentariae*[5], et cependant il dit : *nouae nunc appellantur.* Le nom de ces différentes échoppes paraît être resté attaché à leur ancien emplacement. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse du centre du commerce à Rome (du commerce, plutôt que de la banque, *argentariae*, que Tite-Live en distingue expressément), ou des boutiques que le Syrien possédait en divers lieux, *quinque tabernae* n'est employé ici que par métonymie, pour désigner le commerce. Le commerce rapporte quatre cent mille sesterces.

Pourquoi quatre cent mille (*quadringenta*) ? *Annua* dit M. Friedländer ; il ajoute aussitôt que c'est ridiculement peu pour un

1. 210 avant J.-C.
2. *Classical Review*, XI (1898), p. 399.
3. D'après Becker, *Topographie*, p. 297.
4. Cinq, pour plusieurs. Est-ce vraisemblable ?
5. O. Richter, *Topographie d. St. Rom*, p. 86.

homme qui se dit plus riche que Pallas ; car Pallas possédait trois cent millions, donc, au bas mot, dix-huit millions de revenus ; et il nous laisse sur cette contradiction [1]. M. Mayor aussi estime qu'il s'agit « probablement » d'un revenu annuel, de même M. Owen [2] ; et c'est assez naturel, car si l'affranchi parlait de sa fortune, il faudrait *parauerunt*, et l'exiguité de la somme serait encore vingt fois plus ridicule. Mais quatre cent mille sesterces de revenu peuvent-ils être désignés par *quadringenta ?* Ne faudrait-il pas *quadringena ?* Je le pense. Du moins, c'est le distributif qu'ont employé Cornelius Nepos 3, 3, 1 ; 7, 9, 3 ; et très probablement, comme le veut Halm, 2, 10, 3 ; Suétone, *Vesp.*, 18 ; *de gramm.* 3 et 23 ; Martial, 5, 35, 2 ; Pline, *N. H.* 10, 45 ; et ici, sans aucun complément tel que *annua* ou *quotannis*, la clarté l'exigeait. En outre, la contradiction avec 108 *possideo plus Pallante et Licinis* subsiste toujours. Il paraît donc fort probable qu'il faut revenir à l'explication suggérée déjà par le scoliaste : *quadringenta, qui erat census antea equitum Romanorum.* Dans les satires 5, 132 et 14, 326 aussi, *quadringenta* tout court signifie le cens de chevalier. Dans le présent passage, cette signification est imposée, pour ainsi dire, par les mots qui suivent, *quid confert purpura maior optandum, si*, etc. Le commerce permet à celui qui l'exerce (*parant*, présent, donc vérité générale) de parvenir au rang de chevalier : que me faut-il de plus (pourquoi demanderais-je à être sénateur), puisque tel membre de la plus haute noblesse en est réduit à faire paître sur les terres qui lui restent les troupeaux d'autrui, et que moi au contraire, simple chevalier, je suis plus riche que Pallas et Licinus ?

Mais alors, notre affranchi serait devenu chevalier ? Cela se peut-il ? On ne le pense pas en général, et sans doute avec raison [3]. Pourtant les exceptions paraissent être assez nombreuses. S'il est

---

1. Le Juvénal de M. Friedländer jouit d'une grande faveur, et à bien des égards il la mérite. Cependant, les réserves faites par M. Christ, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1897, p. 119, sont fondées. Souvent M. Friedländer observe le silence sur des difficultés réelles. Plus souvent encore, parmi plusieurs explications également incertaines (il y en a tant d'incertaines dans Juvénal !), il ne fait connaître que celle qu'il adopte. Enfin, M. Christ ne relève pas un autre défaut qui doit être signalé cependant, parce que l'on ne s'y attendrait pas chez un savant d'un mérite si éminent : le menu détail est extrêmement négligé. Les fautes d'impression sont nombreuses, surtout dans les renvois. Et si ce n'étaient que des fautes d'impression ! Mais voyez *sat.* 1, 87 : « Seneca, Ben. II, 74, 6 *ad haec* », etc. Le *de beneficiis II* n'a que 35 chapitres ; d'où vient ce chapitre 74 ? C'est trop clair, hélas ! Dans le commentaire de Mayor, sur 1, 88, on lit : « cf. Sen. ben. ... II, 31, § 5, ep. 20, § 10, *non licet... contemnere ?* 74, § 6... *ad haec* », etc. En effet, c'est dans les lettres à Lucilius, 74, 6, que se trouve la phrase citée ! A propos de 10, 177, M. Mayor renvoie par erreur à Hérodote, 9, 21, 1 au lieu de 7, 21, 1 ; M. Friedländer partage son erreur !

2. Dans l'article cité p. 58, note 2.

3. Mommsen, *Staatsrecht* III, p. 424 ; 451 ; Mispoulet, *Institutions* II, p. 165, etc.

dit d'Alexandre Sévère[1] : *libertinos numquam in equestrem locum redegit*, c'est que d'autres empereurs ont agi autrement[2] Et si sous Claude quatre cents personnes furent accusées par un seul homme et en une seule fois pour port indu de l'anneau d'or[3], n'est-il pas permis de croire qu'à certains moments l'abus était devenu très général[4], assez du moins pour que Juvénal en parlât comme d'un fait établi ? Domitien paraît avoir à dessein rapproché les affranchis des chevaliers : *quaedam ex maximis officiis inter libertinos equitesque R. communicauit*[5] ; Hadrien prit le contre-pied[6].

Si l'on ne croit pas pouvoir admettre qu'il suffit à un ancien esclave d'avoir le cens équestre pour se considérer comme chevalier, il faudra généraliser davantage encore, avec Heinrich : « Manchem meines Gleichen hat der Wucher [der Handel] schon so vie eingebracht, dass er Ritter wurde. » Ce qui paraît rester certain, c'est que *quadringenta* ne peut désigner ni la fortune ni le revenu de l'affranchi, mais doit signifier le cens et conséquemment le rang équestre[7].

Max Bonnet.

---

1. *Hist. Aug.* 19, 4.
2. Voy. Cagnat, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, II, 1 p. 780.
3. Pline, *N. H.* 33, 33.
4. *Adeo promiscuum esse coepit*, Pline, 33, 33.
5. Suet., *Dom.* 7.
6. *Hist. Aug.* 21, 2.
7. Tout ceci était écrit depuis quelque temps, quand parut sur le même passage de Juvénal un article de M. N. P. Vlachos (*Classical Review* XIV, 1900, p. 217), dont je ne sais si les objections ébranleront beaucoup de lecteurs ; mais je suis sûr qu'il ne s'en trouvera guère pour adopter sa solution, qui serait de lire *purpura maiorum*.

RUTILIANA

I. — La patrie de Rutilius Namatianus.

Rutilius Namatianus est-il originaire de Poitiers ou de Toulouse? La plupart des critiques et des historiens penchent pour Toulouse; les Bénédictins se prononcent, au contraire, pour Poitiers (*Hist. litt. de la France*, t. II, pages 68, 70, 141). Mais la raison qu'invoquent ceux-ci à l'appui de leur opinion a peu de valeur. Rutilius appelle (I, 208) *generis spemque decusque mei*, son ami et parent Palladius, fils d'Exuperantius. Cet Exuperantius ne serait autre que le poitevin de même nom, préfet du prétoire des Gaules, tué à Arles dans une révolte de soldats en 425, d'après la Chronique de Prosper d'Aquitaine; d'où il résulterait que Rutilius doit être, lui aussi, poitevin.

A cette manière de voir on peut faire de sérieuses objections.

1° Fût-il prouvé que l'Exuperantius du poème est le même que celui de Prosper d'Aquitaine, on ne peut vraiment pas tirer de l'expression *generis spemque decusque mei* une conclusion sur le *pays* d'origine de Rutilius.

2° Au vers I, 510, Rutilius dit en parlant du *toulousain* (cf. I, 495-496) Victorinus, son ami :

Dum videor *patriae* jam mihi parte frui.

Or, dans la circonstance, *patria* se comprend bien plus évidemment de Toulouse que de Poitiers.

3° Nulle part le poète ne fait allusion à Poitiers, alors qu'il mentionne expressément et paraît connaître Toulouse.

4° Les ravages causés par l'invasion des barbares dans son pays natal s'entendent plus aisément de la région comprise entre Narbonne et Bordeaux d'une part, Narbonne et Marseille de l'autre, que de toute autre région des Gaules (V. vers I, 19-35).

Ces considérations suffisent à faire écarter Poitiers, non à faire adopter Toulouse comme pays d'origine de notre poète.

En effet, il est à remarquer que parmi les inscriptions trouvées à Toulouse et recueillies dans le *Corpus* (t. XII, *Inscript. Gall.*

Narbonensis), il n'en est pas une seule où figure le nom de Rutilius. Si le poète était originaire de cette ville ou des environs immédiats, le fait serait assez étrange. Rutilius est un nom gentilice ; ce nom a dû être porté par les ancêtres du poète et il est très vraisemblable que ceux-ci, provinciaux d'origine, ont commencé, comme c'était l'usage, par exercer des fonctions municipales avant d'aborder les carrières administratives de l'empire. On est en droit de s'étonner qu'aucune inscription n'ait conservé dans leur ville natale, au cas où ce serait Toulouse, le souvenir d'aucun d'eux, ni d'aucune des charges qu'ils ont pu exercer. Le cas est le même pour Poitiers, où ne se rencontre pas le nom de Rutilius ; ce nom est d'ailleurs très rare dans toute l'Aquitaine.

Par contre, dans diverses régions de la Gaule Narbonnaise, il se lit sur un assez grand nombre d'inscriptions. Ces inscriptions se répartissent en plusieurs groupes situés le long des grandes voies romaines.

I. — Sur la grande voie qui conduisait d'Eauze à Lyon par Toulouse, Narbonne, Nîmes, Arles et Vienne (v. la *Table de Peutinger ;* Desjardins, *Géogr.* de la Gaule, t. IV, p. 149 et suiv.), on trouve : 1° à Carcassonne, une RVTILIA... Exorata, femme d'un certain Cornelius (C.I.L., XII, 5372); — 2° à Narbonne, un RV[*ti*]LIANVS (*ibid.*, 4584 ; *restitution ;* il s'agit d'un *cognomen*) ; un RVTILIVS (*restitution*) L. f. Gallicanus, un RVTILIVS Hos[pes], et un RVTILIVS P. l. Martia[l]is (*ibid.*, 5106 add.) ; un C. RVTILIVS Maxsumus (*ibid.*, 5107) ; un T. RVTI[L]IVS G. f. Ti... (*ibid.*, 5174).

II. — Aux abords de cette même voie, mais au-delà de Nîmes, en remontant le Rhône, nous avons à droite et à gauche du fleuve, dans la région comprise entre Aps, Alais, Nîmes, Tarascon et Vaison, les inscriptions suivantes : 1° au hameau de Meynes, près Marguerittes, entre Nîmes et Uzès, une RVTILIA L. f. Marcella (*ibid.*, 3001) ; 2° à Aramon, un Q. RVTILIVS Evelpis (*ibid.*, 2816) ; 3° à Saint-Just, un M. RVTILIVS Firminus et un C. RVTILIVS Frontinus (*ibid.*, 2711 *bis*), personnages qui devaient jouir d'une certaine fortune et occuper une certaine situation ; l'inscription, gravée sur un autel retaillé pour être converti en jambage de porte, est double, « in antica » et « in postica » ; sur l'une des faces se trouve dans une niche une statue de Mercure, sur l'autre une statue de Mars ; il est rappelé que l'autel a été dédié par M. Rutilius Firminus au nom de son fils C. Rutilius Frontinus ; 4° à Saint-Paul-Trois-Châteaux, un RVTILIVS Calvi [f.] (*restitution*) Vet... (*ibid.*, 1735) ; 5° à Saint-Laurent-de-Carnols, canton de Pont-Saint-Esprit, un [T.] RVTI[L(IVS)] Viri[l(is)] (*ibid.*, 2727 ; *restitution*) ; 6° à Vaison, un M. RVTILIVS Magiacus (*ibid.*, 1444).

III. — Enfin, sur la grande voie qui menait d'Aoste à Strasbourg par Moutiers et Genève, et dont un embranchement rejoignait à Vienne la route d'Eauze à Lyon (v. l'*Itinéraire d'Antonin ;* Desjardins, *ouvr. cité*, p. 44 et suiv.), les environs du lac d'Annecy nous offrent un troisième groupe important d'inscriptions au nom de Rutilius. Ce sont : 1° à Saint-Marcel, près Rumilly, un RVTIL(IVS) Aurelius (*ibid.*, 2498 *bis*); 2° aux Fins-d'Annecy, un T. RVTIL(IVS) Buricus, qui dédie un autel à Apollon (*ibid.*, 2525); 3° à la Balme-de-Sillingy, près Annecy, un RVT(I)LI(VS) (*restitution*) Se..., sur un anneau d'or d'époque mérovingienne (*ibid.*, 5692, 4); 4° à Talloires, un RVTIL(IVS) Celtoni[s] f. et un RVTILIO (le dernier est un *cognomen; ibid.*, 2523); puis 5° assez loin d'Annecy, au-dessous d'Albertville, sur la voie qui conduit à Vienne, à Grésy, un [RV]TILIVS Ruittacus, et une [RVTILI]A (*restitution*) Ursa (*ibid.*, 2476).

A ce troisième groupe on pourrait rattacher : 6° à Grenoble, sur la route de Vienne à Milan par le col du Mont-Genèvre (Table de Peutinger ; Desjardins, *ouvr. cité*, p. 155), un RVTILIVS Verinius (*ibid.*, 2287).

Hormis les inscriptions ci-dessus, on n'en trouve plus qu'une seule mentionnant le nom de Rutilius, au Cros de Cagnes, près Grasse, sur le parcours de la voie Aurélienne : [L.] RVTILIVS (*ibid.*, 176 add.).

On lit le nom d'un Namantius dans une inscription, au lieu dit Aubrespy, près Alais : G. NAMANTIVS Severinus (*ibid.*, 2877).

Celui d'Exuperantius ne se rencontre en Narbonnaise qu'une seule fois, à Narbonne, sur un cachet d'airain : EXSVPERANTI (*ibid.*, 5690, 47) ; toutefois sur une inscription funéraire chrétienne de Marseille se lit le nom d'un Exoperios (*ibid.*, 492).

On a enfin un Palladius à Orange (*ibid.*, 1273) et un autre à Genève (*ibid.*, 2630) ; nulle part nous ne rencontrons sur une inscription le nom du père de Rutilius, Lachanius, qui ne nous est connu que par son fils.

Il est difficile de tirer des énumérations précédentes une conclusion indiscutable sur le pays d'origine de Rutilius. Mais plusieurs remarques s'imposent :

1° Ni à Poitiers ni à Toulouse ne figure le nom de Rutilius sur une inscription ;

2° Il a existé dans la Gaule Narbonnaise un assez grand nombre de Rutilii ; parmi eux, certains ont dû être riches et occuper une situation importante. Ils semblent avoir été répartis en trois centres principaux, le long des grandes routes qui reliaient à Lyon et à Genève l'Aquitaine d'une part, et de l'autre l'Italie soit par les Alpes, soit par la voie Aurélienne ;

3° Il est très vraisemblable que Rutilius était originaire de l'un des trois centres précédents.

Si maintenant nous relisons les allusions du poème, nous serons portés à rejeter très sûrement le troisième centre (Annecy-Grenoble), probablement le second (Nîmes-Saint-Paul-Trois-Châteaux) et à accepter le premier (Carcassonne-Narbonne).

Annecy et Grenoble sont trop éloignés de Toulouse pour que nous puissions comprendre l'expression « *patriae pars* » appliquée par Rutilius à son ami Victorinus que la prise de sa ville natale, Toulouse (*capta Tolosa*), a obligé à se réfugier en Italie. En outre, ces deux villes n'appartiennent pas à la région ravagée entre 412 et 415 par les armées d'Ataulf, auxquelles pense sûrement Rutilius aux vers I, 19-35, 39-42; il s'agit à cette date de la marche d'Ataulf de Marseille sur Narbonne, Toulouse et Bordeaux et des désastres causés par cette expédition dans le sud de la Narbonnaise et de l'Aquitaine.

Il en est autrement des environs de Nîmes et Uzès. La voie que suivait Ataulf passait par Arles, Tarascon et Nîmes ; de Tarascon, de Beaucaire ou de Nîmes, ses armées purent faire des incursions sur les deux rives du Rhône et ravager ainsi des localités habitées par des Rutilii. Dans cette région, nous avons compté sept Rutilii, dont un, celui de Saint-Just, n'était sûrement pas un personnage sans notoriété, un Namantius, et un Palladius. La coïncidence de ces trois noms dans des localités relativement rapprochées les unes des autres est fort curieuse ; elle nous porterait à croire que Rutilius pouvait avoir là sa famille et y être né. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer qu'à Vienne, par conséquent au point de croisement très fréquenté de la route de Lyon à Arles, et des routes de Lyon en Italie par les Alpes, on trouve un siècle après Rutilius, un évêque Namatius, qui avait été « patricius, praesul patriae rectorque... », et qui pourrait être, lui aussi, originaire de la région qui nous occupe (v. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 145) ; on trouve encore au concile d'Orange du 3 juillet 525, le nom d'un Namatius « vir illustris », dont la patrie nous est d'ailleurs inconnue (v. Migne, *Patr. lat.*, t. LI, col. 729-730).

Mais la région de Nîmes est encore bien éloignée de Toulouse, et c'est surtout entre Narbonne et Bordeaux que les Goths exercèrent leurs ravages en 415. D'autre part Narbonne était un grand port, le plus grand port des Gaules au v° siècle. Le choix que fait Rutilius de la route de mer pour revenir dans sa patrie se justifie aisément par l'état lamentable de la voie Aurélienne après le passage des Goths (I, 37-41); il se justifierait plus encore si, partant de Porto, le poète n'avait qu'à débarquer à Narbonne pour être

conduit chez lui. S'il suit les côtes et passe entre la Corse et le continent, c'est par une mesure de prudence habituelle aux anciens qui ne se risquaient pas à affronter la haute mer, surtout en automne. Remarquons d'ailleurs qu'il voyage, non sur un grand navire, mais sur de modestes embarcations.

La mention de cinq Rutilii, d'un Rutilianus et d'un Exuperantius à Narbonne même ne prouve pas à l'évidence que notre Rutilius était né dans cette ville ou dans les environs. Mais si de cette mention nous rapprochons les considérations précédentes relatives au toulousain Victorinus et aux ravages de l'invasion, nous aurons à conclure qu'aucune autre région ne répond, mieux que celle de Narbonne, à la question que nous avons tâché de résoudre.

II. — La date du voyage de Rutilius.

Nous savons par Rutilius lui-même qu'il quitta Rome en l'an 1169; v. I, 135-136 :

> Quamvis sedecies denis et mille peractis
> Annus praeterea jam ... nonus eat.

Cette année correspond à l'an 416 ap. J.-C., si nous supposons que le poète compte d'après l'ère Varronienne, qui était la plus généralement adoptée chez les Romains, et qui sert de base à la chronologie moderne (v. les *Parallel Tabellen zur griechisch-römischen Chronologie* de F. Ritschl, Leipzig, Teubner). Cependant cette date de 416 n'est guère admise que depuis les études de A. W. Zumpt sur Rutilius ; la plupart des prédécesseurs de Zumpt, Panvinio, Funck, Voss, Wernsdorf entre autres, placent le voyage en l'an 417, date qui correspond à l'an 1169 de Rome d'après l'ère de Caton.

La raison qui pousse ces derniers à préférer 417 à 416 n'est pas péremptoire. Comme le préfet de Rome en décembre 416 était Probianus (v. *Cod. Theod.*, XIV, II, 4), ils ne savent comment interpréter les vers où Rutilius, durant son voyage, nous apprend que la préfecture urbaine vient d'être « déférée » aux mérites de son ami Rufius Volusianus (I, 417-418). A cela on pourrait répondre qu'il s'agit sans doute d'une désignation anticipée et que Rufius a pu succéder à Probianus soit dans le courant de 417, soit même à la fin de 416.

Mais l'adoption de 416 soulève des difficultés d'un autre ordre.

Rutilius, après son départ de Rome, reste quinze jours à Porto, d'où il entend les applaudissements du cirque que lui porte le vent; il attend pour s'embarquer le retour de la nouvelle lune (I, 201-207). Ceci se passe après l'équinoxe d'automne, à l'époque du coucher de la Pléiade, pendant que le Soleil est dans le signe de la Balance, peu de jours probablement avant qu'il n'entre dans celui du Scorpion (I, 183-184, 187). Le soir de son départ de Porto, le poète couche à Centumcellae (I, 237-238), le lendemain au port d'Hercule (I, 293-294); le troisième jour il campe en plein air près de la voie Aurélienne (I, 345-349) et le quatrième jour, vers midi, il arrive à Falérie, où il trouve les paysans occupés à célébrer par des jeux la fête de la résurrection d'Osiris (I, 371-377).

Ces renseignements sont vagues. Mais la date de la fête d'Osiris nous est connue et nous fournit un moyen de fixer celle du départ du poète, et par déduction l'année où eut lieu le voyage. « Le 12 de ce mois (17 d'Athyr [= novembre]) commençaient les cérémonies lugubres qui représentaient... la Passion du Dieu (*Osiris*)... Le troisième jour, 14 novembre (19 d'Athyr), avait lieu la résurrection ou, pour parler plus exactement, l'invention d'Osiris. Alors le peuple poussait des acclamations de joie... C'était le signal de grandes réjouissances » (Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie... hors de l'Égypte*. Paris, Thorin, 1884, p. 126-127).

Il n'y a pas de doute que le vers de Rutilius, I, 375 :

> Illo quippe die tandem *revocatus* Osiris,

et les indications des vers 373-374 :

> Et tum forte *hilares* per compita rustica pagi
> Mulcebant *sacris* pectora fessa *jocis*,

ne fassent allusion à une fête joyeuse, c'est-à-dire au troisième jour de la cérémonie, les deux précédents étant occupés par des chants lugubres.

Cependant les dates des 12-14 novembre ne sont pas universellement admises. « ... Il y a ici une divergence sensible entre le texte de Plutarque et les *Menologia rustica*, d'une part, et les *Fasti Philocali*, de l'autre. Tandis que les premiers placent le jour de la Résurrection au 14 novembre (19 d'Athyr) et, par suite, celui de la Passion au 12 (17), les seconds placent la Résurrection au 1er novembre et la Passion au 28 octobre... » (Lafaye, *ouvr. cité*, p. 126, *note 8*). Suivant les cas, Rutilius serait donc arrivé à Falérie le 1er ou le 14 novembre; il serait par suite parti de Porto le 29 octobre ou le 11 novembre. Mais s'il faut choisir entre deux dates possibles pour la fête d'Osiris, il semble bien que nous sommes

autorisés à prendre celle du 1er novembre de préférence à celle du 14. Celle-ci nous est donnée (v. plus haut) par les *Menologia rustica*, considérés comme appartenant aux vingt premières années de l'ère chrétienne, et par Plutarque (46-120 ap. J.-C.), c'est-à-dire par des documents antérieurs de plus de trois siècles au voyage de Rutilius; la date du 1er novembre est donnée par les *Fasti Philocali*, qui sont probablement de l'an 354 ap. J.-C. (Mommsen, C.I.L., t. I, p. 295 et suiv.), soit tout voisins de l'époque où écrivait notre poète. Mommsen cherche bien à établir (C.I.L., t. I, p. 333 et 334) que les fêtes indiquées dans Philocalus se célébraient en réalité aux dates données par Plutarque et les *Menologia rustica* et que les dates de Philocalus résultent d'une erreur commise au temps de Caligula (ou de Néron, suivant Lafaye), lorsqu'on transporta les fêtes égyptiennes dans le calendrier romain (v. Lafaye, p. 126, n. 8). Mais la discussion de Mommsen paraît peu probante, et si une erreur a pu être commise au Ier siècle, il est bien invraisemblable que Philocalus ait continué, au milieu du IVe siècle, à indiquer du 28 octobre au 3 novembre des fêtes qui se seraient célébrées en réalité quinze jours plus tard; v. Philocalus, 28, 29, 30, 31 oct. et 1er nov. : Isia; de plus, 1er nov. : (Osiri) ex se nato.

La date du 1er novembre étant admise pour l'arrivée de Rutilius à Falérie, il est aisé d'expliquer les autres allusions du poème, s'il s'agit de 417, impossible, s'il s'agit de 416.

Rutilius se serait embarqué à Porto quatre jours avant, soit le 29 octobre. Pour le faire, il avait attendu que la *nouvelle lune* lui garantît un vent plus favorable (I, 206); depuis quinze jours qu'il était arrivé de Rome, sévissait une tempête provoquée par le coucher de la Pléiade (I, 185-189 et 205). Or, en 417, suivant un calcul dû à l'obligeance de M. Schulhof, calculateur au bureau des longitudes, et établi d'après l'ouvrage de Theodor von Oppolzer : *Syzygientafeln für den Mond nebst ausführlicher Anweisung zum Gebrauche derselben*, la lune fut nouvelle en septembre le mercredi 26, à 11 h. du matin, et en octobre le jeudi 25, à 11 h. du soir. Les fêtes d'Osiris nous interdisent de penser à la nouvelle lune de septembre. Si nous acceptons celle d'octobre, il nous reste un intervalle de trois jours et demi entre le moment précis où la lune fut nouvelle et l'heure du départ (*Aurorae dubio*) de Rutilius. Mais il convient de remarquer que le *phénomène astronomique* de la nouvelle lune se produit 48 heures avant que cette nouvelle lune soit visible en fait, et que Rutilius ne fait pas étalage de connaissances astronomiques. Comme il a attendu la nouvelle lune pour partir, parce qu'à ce moment-là la mer se calme, il a bien pu se faire que les flots n'aient été réellement calmés que

deux ou trois jours après que le phénomène astronomique de la nouvelle lune avait eu lieu. Rien, dans le texte du poème, ne nous empêche de placer le départ le 29 au matin. C'est seulement le 27 au soir que la nouvelle lune a été visible en fait ; Rutilius ne serait parti que 36 heures après, temps sans doute nécessaire pour que la mer fût complètement calmée. Nous serions ainsi au 29 octobre 417.

En 416, il y eut nouvelle lune le 7 septembre à 11 heures du matin, le 6 octobre à 11 h. 1/2 du soir, et le 5 novembre à midi. Les deux premières dates doivent être écartées à priori, à cause des fêtes d'Osiris ; la troisième ne pourrait être examinée que dans l'hypothèse peu admissible où ces fêtes se seraient célébrées du 12 au 14 novembre. Dans ce cas, Rutilius ne serait parti de Porto que le 11 novembre, soit *six* jours après la nouvelle lune. Ceci est déjà peu vraisemblable en soi En outre, passé les premiers jours de novembre, il fallait une nécessité pressante ou un cas de force majeure pour décider les anciens à s'embarquer sur mer. Ouverte officiellement le 5 mars par la fête du *Navigium Isis* (v. Lafaye, p. 120 et suiv.), la navigation se fermait le 11 novembre (v. De la Ville de Mirmont, *La Jeunesse d'Ovide*, Paris, Fontemoing, 1905, p. 137-138). Est-il croyable que Rutilius ait attendu pour partir le moment même où la crainte du danger faisait rentrer les navires dans les ports et où la mer « prenait ses quartiers d'hiver ? » D'ailleurs d'autres allusions qu'il nous reste à examiner s'opposent à ce que nous pensions à cette date du 11 novembre, par suite à l'année 416.

Rutilius séjourna à Porto quinze jours ; ce serait du 14 au 28 octobre. Pendant ce temps, il a la joie d'entendre, ou se figure entendre, le bruit des applaudissements des jeux du cirque (I, 201-205). Or, le calendrier de Philocalus indique, du 5 au 22 octobre, une série de dix-sept jours de *Ludi* ; nous y lisons en particulier pour la période du 14 au 28 : 14, 15, 16, 17, *Ludi* ; 18, *Ludi Jovi Liberatori*, $\overline{\text{CM}}$ XXIV ; 19, *Ludi Solis* ; 20, 21, *Ludi* ; 22, *Solis*, $\overline{\text{CM}}$ XXXVI. Rutilius, qui avait sans doute fréquenté les jeux du Cirque pendant les jours qui précédèrent son départ (v. Philocalus : 1 oct., $\overline{\text{CM}}$ XXIV ; 5, *Ludi Alamannici* ; 6, 7, 8, 9, *Ludi* ; 10, *Alamannici*, $\overline{\text{CM}}$ XXIV ; 12, *Augustales* $\overline{\text{CM}}$ XXIV) et qui avait dû quitter Rome un jour de *Ludi Jovis Liberatoris* (13 octobre), se trouve très naturellement disposé à prêter l'oreille aux acclamations dont il croit percevoir l'écho à distance. C'est très probablement aux C(ircenses) M(issus) du 18 et du 22 octobre et à la foule qui encombrait les théâtres ces jours-là qu'il fait allusion en particulier aux vers 201-202 :

Saepius attonitae resonant *Circensibus* aures ;
Nuntiat accensus *plena theatra* favor.

Philocalus indique bien des *Circenses missus* les 29 octobre, 1er et 8 novembre, ainsi que des *Ludi votivi* les 30 octobre et 9 novembre, et des *Ludi* le 31 octobre. Mais ceci ne peut guère être invoqué en faveur de l'hypothèse, émise plus haut, où Rutilius serait parti de Rome le 26 octobre et de Porto le 11 novembre 416. Remarquons en effet qu'au moment où il quitte Rome, la durée de la nuit a *déjà* augmenté, que le soleil est dans le signe des « Chelae » et que le ciel est devenu plus pâle (I, 183-184). Il serait naïf de faire des remarques de ce genre le 26 octobre, plus d'un mois après l'équinoxe d'automne. La diminution du jour est surtout pénible à la fin de septembre et au commencement d'octobre ; plus tard, elle nous paraît moins sensible parce que nous nous y habituons peu à peu. C'est également à la même époque que dans les climats méditerranéens la chaleur commence à être réellement moins forte et le ciel moins continuellement bleu. Quant aux *Chelae* qui au sens propre signifient les *pinces* du Scorpion, on sait que par métonymie elles désignent couramment en latin le signe de la Balance. Si le soleil est dans les *Chelae*, c'est-à-dire dans la Balance, quand Rutilius part de Rome, la date du 13 octobre convient à merveille (v. Philocalus : 20 septembre, *Sol Libra* ; 19 octobre, *Sol Scorpio*). Elle convient d'autant mieux qu'avec le système de figuration adopté par les anciens pour représenter les signes du zodiaque, les *pinces* du Scorpion suivent de très près la Balance et se trouvent à l'intérieur de ce dernier signe avant la date d'entrée du soleil dans le Scorpion même. Or, le 13 octobre, il ne reste plus que six jours à courir pour que le soleil passe de la Balance dans le Scorpion. Il se peut par suite que Rutilius ait conservé à *Chelae* son sens propre, faisant preuve en cela d'une précision surprenante. Quoi qu'il en soit, les *Chelae* ne sauraient guère se comprendre le 26 octobre, huit jours après que le soleil est dans le Scorpion ; nous aurions dans ce cas, pour ce mot, une synecdoche dont on ne rencontre pas d'autre exemple en latin.

L'allusion au coucher de la Pléiade qui provoque des tempêtes (I, 187), ne peut, dans la circonstance, nous être d'aucune utilité. Elle pourrait s'entendre aisément des dates examinées plus haut pour l'année 416, au cas où nous n'aurions pas de raisons spéciales pour préférer 417. En effet, pendant la période qui nous occupe, le coucher de la Pléiade est indiqué à des dates variées et nombreuses dans les calendriers anciens, du 20 octobre au 14 novembre dans les calendriers et chez les auteurs grecs, du 30 septembre au 11 no-

vembre dans les calendriers et chez les écrivains romains (v. Daremberg et Saglio, art. *Calendarium*). Que Rutilius soit parti de Porto le 29 octobre ou le 11 novembre, peu importe ; il pouvait dans les deux cas, observer et noter le coucher de la Pléiade.

La conclusion qui ressort de tout ce qui précède est celle-ci : Rutilius a dû quitter Rome le 13 octobre ; il a séjourné à Porto du 14 au 28 et s'est embarqué le 29 ; ces dates ne peuvent convenir qu'à l'an 417 après J.-C.

Avec notre système chronologique moderne, l'année 417 correspond à l'an 1170 de Rome et non à l'an 1169, que désigne expressément le poète. Comme nous ne pouvons pas l'accuser d'erreur, il nous faut supposer qu'il a, contrairement à l'usage, compté les années de Rome d'après l'ère de Caton. Le fait est surprenant, mais non impossible.

Il est facile dès lors de trouver à quelle époque a dû être préfet de Rome Rufius Volusianus, dont Rutilius apprend la nomination durant son arrêt à Populonia, dans le courant de novembre. Probianus était préfet le 12 décembre 416 (*Cod. Theod.*, XIV, II, 4) ; Symmaque, le 24 décembre 418 (v. première relation de Symmaque à Honorius) ; de Probianus à Symmaque, nous n'avons aucun renseignement. Il est donc très vraisemblable que Rufius fut préfet de novembre 417 à novembre ou décembre 418. Il se peut qu'il ait succédé directement à Probianus ; dans ce cas nous aurions la série suivante : Probianus, Rufius, Symmaque. Mais il n'est possible de donner des dates précises pour aucun d'eux.

J. VESSEREAU. P. DIMOFF.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache herausgegeben von M. v. Schanz. Heft 15. *Die polare Ausdruckweise in der griechischen Literatur* von Dr. Ernst KEMMER. Würzburg, Stuber, 1903. Un vol. in-8 de VIII-264 p.

Expliquons d'abord le titre de l'ouvrage. Une expression polaire est celle qui réunit deux idées contraires pour les opposer l'une à l'autre, comme les deux pôles de la pile. Ainsi quand la cigale dit : « Nuit et jour, je chantais », elle emploie une expression polaire : elle veut dire je chantais toujours. L'idée sensible du temps nous est surtout donnée par la succession régulière du jour et de la nuit; la réunion de ces deux termes contraires sert à indiquer la durée ininterrompue. Il y a encore autre chose. Dans cette expression, jour et nuit, on peut reconnaître d'autres sens. Elle n'indique pas seulement l'opposition de la lumière et des ténèbres; elle sert souvent à marquer un fait social, conséquence du fait astronomique. Le jour est le temps du travail, la nuit est le temps du repos. L'expression « travailler nuit et jour » ne veut pas seulement dire « travailler sans cesse »; c'est une affirmation a fortiori; elle signifie : travailler non pas seulement le jour, ce qui est ordinaire, mais travailler aussi la nuit, ce qui ne l'est plus.

Ainsi l'expression polaire se caractérise par ce fait qu'elle est la réunion de deux idées contraires pour rendre une idée générale, quand même cette idée générale pourrait être bien déterminée, bien précisée sans le recours aux deux termes contraires. M. K. analyse, en entrant dans le plus grand détail, les diverses formes que peut prendre l'expression polaire. Il reconnaît trois facteurs principaux dans la formation de cette expression :

1. Le facteur le plus ancien est la forme concrète que la poésie primitive donne à la pensee; l'épopée abonde en expressions polaires; bon nombre de ces expressions passèrent dans la prose; Xénophon et Platon sont les écrivains qui ont le plus conservé dans leur style des restes de ce style poétique. Il est un des secrets de la beauté de ce style, beauté qui se trouve dans toutes les littératures. Il suffira de citer pour la forme le vers de Vigny :

Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend.

2. Une ancienne opposition comme θεοί et ἄνθρωποι, ἀθάνατοι et θνητοί, servant à désigner tous les êtres, se change plus tard dans l'opposition Ἕλληνες et βάρβαροι qui a le même sens; cette dernière expression ne se trouve qu'une fois en poésie, Eur. *Phenic.* 1509; Xénophon et Platon l'emploient rarement; elle est, au contraire, fréquente chez Démosthène et ainsi le second facteur que M. K. note de l'expression polaire est la rhétorique; sur ce domaine, elle n'a pas été moins feconde que la poésie.

3. On peut enfin indiquer une troisième cause, la raison esthétique, rythme, consonance, etc. Ainsi Xén. Cyrop. VII, 1, 30 ἐώθουν ἐωθοῦντο, ἔπαιον ἐπαίοντο. Victor Hugo a dit au 5e acte du *Roi s'amuse* :

Apparu disparu, comme un de ces éclairs.

Nous n'avons pu donner qu'un résumé trop succinct de cet ouvrage

remarquable non seulement par la richesse de l'information, par la connaissance qu'il révèle de toute la littérature grecque, mais aussi par le sens psychologique et le goût littéraire. Nous ne saurions en recommander trop vivement la lecture. Albert MARTIN.

Antologia della melica greca, con introduzione, commento e appendice critica del Dr. Angelo TACCONE e con prefazione del Prof. Giuseppe Fraccaroli. Turin, Löscher. Un vol. in-8° de VII-272 p.

L'Anthologie de M. Taccone donne l'impression d'une œuvre soignée dans laquelle l'information est très suffisante et la compétence sérieuse. Chaque morceau est suivi d'une bibliographie qui donne tout ce qui est nécessaire; vient ensuite un commentaire développé. Les observations sur la métrique y tiennent une grande place; la distribution des vers dans bon nombre de morceaux est faite d'après les theories aujourd'hui en vogue chez les Allemands. Le livre se termine par un appendice critique, où l'auteur a consigné quelques conjectures personnelles. La plupart sont insignifiantes et sont inspirées par des raisons de métrique : Ainsi Simonide, XI, 3, ἀδιάντοισιν au lieu de ἀδιάντοισι de Brunck; *ibid.*, βάλλεν au lieu de βάλλε; XXIII, 2, δὲ au lieu de δ'. Notons cependant Simonide, XI, 3 ἤ ajouté après οὐκ en gardant la leçon des mss. ἔρειπεν; Timothée, v. 112, θοῷ. Le choix des morceaux est bon; les deux odes récemment découvertes de Sapho et un fragment du nome de Timothée ont trouvé justement place dans le recueil. Au v. 14 du premier de ces nouveaux fragments de Sapho, M. T. propose, pour combler la lacune, le mot ἔνθρωσκον, en se référant à une glose d'Hesychius. Pour ce qui concerne l'introduction, nous renvoyons à la *Revue Critique* n°s du 1er et du 29 juillet 1905. Albert MARTIN.

XENOPHONTIS *Respublica Lacedaemoniorum*, recensuit Ginus PIERLEONI. Berlin, Weidmann, 1905, VI-64 pp.

Voilà une édition de la République des Lacédémoniens qui répond aux exigences de la science philologique moderne. M. Pierleoni a étudié et comparé les manuscrits, en collaboration avec M. N. Vechietti, dans le *Bolletino di Filologia classica*, X° année, n° 11 (mai 1904), p. 251 et suiv., et n° 12 (juin 1904), p. 219 et suiv., sous le titre : « Prolegomena ad Xenophontis Rempublicam Lacedaemoniorum ».

M. Pierleoni nous présente aujourd'hui son édition critique du texte de Xénophon. Au bas de chaque page on trouve les citations des auteurs anciens et les leçons proposées par les philologues modernes. La fin du volume contient une liste des variantes et un index de tous les mots du texte. C'est là un travail considerable et qui a été fait avec grand soin. Il faut être reconnaissant envers M. Pierleoni qui a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette œuvre de Xénophon, une des plus anciennes descriptions que nous ayons de la constitution de Sparte. Les éditions en sont anciennes et peu nombreuses. Le besoin d'une édition critique nouvelle se faisait sentir. M. Pierleoni s'est acquitté à merveille de cette tâche.

Charles GILLIARD.

Memoria graeca Herculanensis cum titulorum Aegypti papyrorum codicum denique testimoniis comparatam proposuit Guilelmus CRÖNERT. Leipzig, Teubner, 1903. Un vol. in-8°.

M. Crönert dit, au début de son livre, qu'il a borné son étude aux papyrus d'Herculanum pour deux raisons : c'est d'abord parce que ces papyrus sont en général écrits plus correctement que ceux d'Égypte; c'est ensuite parce

qu'ils sont, dans une certaine mesure, datés. En effet, ils sont tous antérieurs à la catastrophe de l'an 79 après J.-C. Il faut ajouter que si les papyrus d'Herculanum ont été le point de départ de ses études, M. C. n'a pas borné là ses recherches : il a comparé les témoignages qu'ils nous fournissaient avec ce que nous apprenaient les papyrus d'Égypte, les manuscrits en onciale ou en minuscule et même les inscriptions en remontant jusqu'à la bonne époque attique. On voit par là quel est l'intérêt de ce livre : il n'est autre chose qu'une vaste enquête faite sur l'orthographe grecque depuis les temps classiques. Ce programme très vaste, M. C. a pu le remplir, au moins en grande partie.

La paléographie proprement dite tient peu de place dans l'ouvrage ; les faits paléographiques ne sont relevés que lorsqu'ils servent à expliquer un fait grammatical. Deux questions seulement sont traitées avec quelque ampleur : l'accentuation et la façon dont un mot peut être coupé quand il est écrit en partie à la fin d'une ligne, en partie au commencement de la ligne suivante. Pour la première de ces deux questions, M. C. insiste surtout sur cette espèce d'accent ou d'apostrophe qui se trouve quelquefois placée à la fin des mots. M. C. croit que cet accent se mettait d'abord aux noms propres, aux mots un peu rares, ensuite que cet usage s'est étendu à un grand nombre d'autres mots ordinaires, pourvu qu'ils fussent terminés par une consonne autre que ν et σ. M. C. cite p. 10, comme exemple, le mot οὐχ dans le Ravennas d'Aristophane. Nous signalons un autre exemple contraire à la règle donnée par M. C., au v. 7 des *Grenouilles*, fol. 34, où ce même ms. donne très nettement le mot μόνον' avec l'accent après le ν final.

La question de la séparation des lettres d'un mot coupé entre deux lignes est assez nouvelle. Elle a certainement de l'importance dans la paléographie des papyrus. Mais nous croyons que, pour ce qui regarde les mss. en minuscule des IXe-XIe siècles, il faut encore être bien réservé et ne pas établir sur cette question des règles trop fixes. Les exemples donnés, p. 16, par M. C. sur le ms. Σ de Demosthène ne sont pas convaincants. M. C. aurait bien pu donner les references pour qu'on pût retrouver facilement des exemples comme ἐπα|νορθοῦντας, ἀ|πεύχεσθαι, ἀ|φιστάναι, κα|θιστᾶσι, etc. Il faut se donner la peine de rechercher tous ces exemples d'abord dans le lexique de Preuss, ensuite dans le ms. ; c'est un gros ennui. En somme, les faits que cite l'auteur, sont trop rares : on peut lui en opposer d'autres tout au contraire : ainsi au fol. 12, je trouve παρ|οῦσι, ce qui infirme l'exemple cité πα|ροῦσαν.

Pour ce qui regarde l'orthographe des mots grecs, l'ouvrage de M. C. est une source inépuisable de renseignements ; il complète très heureusement la *Grammatik der attischen Inschriften* de Meisterhans. Que, malgré toute la diligence de l'auteur, il y ait quelques lacunes dans un ouvrage de ce genre, cela assurément ne surprendra personne. Il nous semble, par exemple, que nos mss. en minuscule les plus anciens auraient pu être mis à profit plus que ne l'a fait l'auteur, par exemple le ms. Σ de Démosthène, le Platon de Paris, le Platon d'Oxford, le Laurentianus d'Eschyle et de Sophocle, en première ligne l'Urbinas d'Isocrate. Nous sommes étonnés que ce ms., le plus ancien peut-être de nos mss. d'auteur classique en minuscule, ne soit pas mieux mentionné. Plusieurs des particularités signalées par M. C. s'y trouvent et ont été déjà signalées. Nous renvoyons à l'étude que nous avons consacrée à ce ms., fasc. 24 de la *Bibliothèque des Écoles fr. d'Ath. et de Rome* : ainsi, p. 26, l'orthographe de οὕτωι avec l'ι ascrit ; p. 26, l'assimilation du ν dans l'expression ἐμ μέσῳ ; la même ortho-

graphe se trouve aussi dans le Laurentianus Soph., *Œd. à Col.* 583; Eschyle, *Supp.*, 350, ἅμ πέτραις; p. 23, l'orthographe de mots comme συνστῆσαι au lieu de συστῆσαι, etc. Dans l'étude de la déclinaison, il n'est pas dit un mot du duel; c'est une forme intéressante pour la 3e déclinaison surtout et l'Urbinas d'Isocrate nous fournit sur ce point plusieurs renseignements; nous renvoyons à notre étude sur ce ms., p. 26 sq. Ces réserves légères n'enlèvent rien à la haute valeur de l'ouvrage; c'est là certainement un des livres les plus utiles qui aient été faits, sur la grammaire grecque, dans ces dernières années. Albert MARTIN.

Otto BENNDORF, *Zur Ortskunde und Stadtgeschichte von Ephesos* (Sonderdruck aus : *Forschungen in Ephesos*, veröffentlicht vom österreichischen archäologischen Institute, I). Wien, Alfred Hölder, MCMV, 110 p. in-f°, avec une carte.

Sous le titre général reproduit ci-dessus, commence la grande publication destinée à remplacer les *Vorläufige Berichte* fournis périodiquement avec une louable ponctualité. Les procès-verbaux des *Jahreshefte* ont mis en lumière les noms des deux archéologues qui ont pris à ces fouilles une part prépondérante : MM. Benndorf et Heberdey. Aucun des deux n'est en vedette sur la couverture du nouvel ouvrage d'ensemble; cette discretion accuse une fois de plus un des grands ressorts de l'activité scientifique allemande : la solidarité et la discipline corporatives.

Nous n'avons pour le moment à recenser que les premières pages, dont M. Benndorf a été naturellement chargé. Elles comprennent une brève préface, un résumé topographique d'orientation et un épitomé de l'histoire d'Éphèse. Issue de l'initiative privée, l'entreprise a été conflée en 1898 à l'Institut archéologique de Vienne : il s'en faut qu'elle soit achevée : le régime des eaux et le climat ne permettent que de brèves campagnes. On n'a cependant pas voulu attendre le dernier coup de pioche pour faire connaître, sous leur forme définitive, les résultats obtenus; on procèdera par monographies, mises sur pied au fur et à mesure que chaque question sera résolue dans ses grandes lignes, quitte à donner dans des suppléments les bribes d'informations partielles que la suite des recherches y aura ajoutées. Les fouilles ne s'étendront jamais à l'aire totale, très étendue, et que recouvre une couche trop épaisse d'alluvions : sur l'emplacement de l'Artémision, où le maximum n'est sûrement pas atteint, on note huit mètres de différence entre le niveau actuel et le plus antique parement. Du moins les vestiges superficiels aident à distinguer les points principaux où il convient de creuser.

Ma tâche se bornera à résumer cet important chapitre initial, en signalant les solutions nouvellement acquises.

D'un coup d'œil jeté sur le plan, on remarque deux groupes d'habitations : à l'est, contre la gare actuelle d'Ayasolouk, la colline où fut la ville primitive, dominant l'Artémision, et où se retirent finalement, autour de la basilique neuve de Saint-Jean, entre les murs édifiés par Justinien, les Éphésiens du moyen âge, résignés à n'être que des « terriens »; à l'ouest, se déplaçant avec le rivage, la cité hellénistique et romaine, du règne de Lysimaque au milieu du VIe siècle, celle dont reviennent au jour les monuments, renversés par les Goths.

M. Benndorf emprunte aux textes littéraires les renseignements qu'ils nous donnent seuls sur l'époque antérieure; nous passons en revue avec lui : les premiers habitants, sans doute cariens, l'arrivée des Ioniens sous Androclos, l'extension progressive vers le Coressos, sous le tyran Pythagoras et ses successeurs, le traité avec Alyatte, les hypothèses possibles sur la

mission de l'aïsymnète Aristarque d'Athènes (p. 23-31). Interprétant le passage de Strabon relatif au droit d'asile, qui finit par englober *une partie de la cité*, l'auteur montre qu'il s'agit de l'ancienne ville, sur l'acropole, et non des nouveaux quartiers, enclos de murs par Lysimaque (35-38). Il a retrouvé en amont, tout près du Caÿstre, et à la distance exacte, les carrières de marbre dont parle Vitruve, et qui furent utilisées pour la construction du temple (39-41) ; il cherche ce qu'on peut tirer des apocryphes chrétiens (44-45), examine la question, toujours un peu incertaine, des différents ports d'Éphèse (49 sq.), et celle, encore plus douteuse, de l'itinéraire suivi dans les processions solennelles où l'on portait les statuettes de Vib. Salutaris (62). Il combat l'hypothèse d'Ern. Curtius et Hicks, suivant laquelle des canaux permettaient l'accès direct de l'Artémision aux vaisseaux de la mer Égée ; l'inscription alléguée n'est qu'un ex-voto laissé par des marins étrangers (65 sq.). Il fixe l'emplacement de la Pygela et confirme celui d'Ortygie (73-76) ; la légendaire maison de la vierge Marie, on le savait déjà, n'est qu'une église byzantine à coupole, du type ordinaire d'Asie Mineure.

Revenant ensuite à son exposé chronologique (*spätere Schicksale*, p. 83 sq.), que compléteront un jour les documents encore enfouis, l'auteur étudie la destruction du temple, l'intervention d'Alexandre, entourée d'anecdotes qu'on jugera comme lui vraisemblables, les améliorations réalisées sous Lysimaque par la contrainte, la prospérité continue à l'époque romaine, l'invasion gothique, les débuts du christianisme, le dernier reflet au temps des Seldjoucides.

Il n'y a qu'à approuver dans cette exégèse, fondée sur une longue familiarité avec les sources de cette histoire et, comme disent les Allemands, sur l'« autopsie » minutieuse des lieux. A peine oserais-je exprimer un certain doute sur la culture à demi romaine que M. Benndorf attribue aux Éphésiens (p. 95). Cela est plus concevable assurément à l'egard d'une métropole que des autres villes de la province. Pourtant certains mots cités en exemple peuvent avoir été adoptés, imposés exceptionnellement à l'usage par des Italiens. En somme, la langue, l'épigraphie restent grecques.

Un grief pour finir, un peu gros, mais qui s'adresse à l'éditeur. L'ouvrage est très soigné, très luxueux, trop luxueux ; peu maniable, alors que toute l'illustration se serait très bien accommodée de l'in-8° ; coûteux, et par là condamné à un public restreint, ce qu'on ne peut que regretter.

Victor CHAPOT.

Die göttlichen Zwillinge bei den Griechen von S. EITREM. Christiania, 1902. Un vol. grand in-8° de 125 p.

Le sujet traité par M. Eitrem est intéressant. Les jumeaux tiennent une place importante dans le Panthéon hellénique. Le couple de jumeaux le plus connu et peut-être le plus ancien est celui des Dioscures. D'après Welcker, cette conception aurait sa première origine dans une personnification de l'étoile du soir et de l'étoile du matin; elle se constate dans d'autres religions, en particulier dans la religion védique. Chez les Grecs, elle a pris diverses formes ; elle a subi diverses transformations. C'est le développement de cette conception que M. E. se propose d'étudier. Aussi a-t-il mis pour épigraphe, en tête de son livre, ce vers d'Eschyle, qui en indique bien le sens : πολλῶν ὀνομάτων μορφὴ μία. Les Dioscures sont des dieux cavaliers; à Athènes ils sont désignés avec l'épithète de φωσφόροι; ils sont surtout des dieux sauveurs, que l'on invoque dans toute grande épreuve, naufrage, bataille, maladie; à Épidaure ils ont avec Asclépios et Hélios un prêtre commun; amis des hommes, ils sont dits ξένοι, ἐφέστιοι. Ils n'habitent pas

toujours l'Olympe; le tombeau de Castor était à Sparte. On sait que de bonne heure, une distinction fut établie entre les deux frères : Pollux excelle dans le pugilat, Castor est un bon cavalier. Ce dernier subit bientôt une situation inférieure : les légendes faisaient de lui le fils de Tyndare, tandis que Pollux était le fils de Zeus; aussi Pollux seul devait-il être immortel; mais par un dévouement qui était fort admiré des anciens, Pollux fit accepter à Zeus un compromis en vertu duquel les deux frères auraient la même destinée : ils passeraient un jour dans le ciel, un jour sur la terre. Dans la situation inférieure faite à Castor le cavalier, M. E. voit une allusion à l'aristocratie achéenne, amie des courses, vaincue par le Dorien, qui pratique la gymnastique. Ce couple de jumeaux divins se dédouble en un couple rival, les Apharides, divinités qui appartiennent aussi au Péloponèse, et qui personnifient la Messénie; ils sont vaincus par les Dioscures, comme les Messéniens le seront par les Spartiates. Il fallait des femmes aux Dioscures : la légende leur donne pour femmes les belles Leucippides, que M. E. identifie avec les Charites. L'auteur développe sa théorie en étudiant tour à tour les couples jumeaux qui nous sont connus par la religion et les légendes de la Grèce : Némésis et Thémis, Amphion et Zéthus, les Harpies, qui primitivement étaient au nombre de deux seulement, ainsi que les Erinnyes, etc. Un des chapitres les plus intéressants est consacré aux légendes de l'Attique; il y a à noter l'association peu acceptable, sous ce rapport, de Déméter et de Coré. En somme, très bon travail malgré quelques exagérations. Albert MARTIN.

Épitaphes. Textes choisis et commentaires publiés par Frédéric PLESSIS, avec le concours de six élèves de l'École Normale Supérieure. 1905. Paris, Fontemoing, Collection Minerva, LX-305 pp.

En publiant, dans ce volume, le résultat du travail auquel il avait, durant l'année scolaire 1902-1903, consacré une de ses conférences à l'École Normale, M. Plessis, nous dit-il (p. VIII), n'a pas oublié qu'il était chargé d'enseigner la langue et la littérature latines. « Après avoir expliqué ces textes pour nous-mêmes d'abord afin de les comprendre et de les mieux goûter, nous avons voulu mettre aux mains d'autrui le résultat de nos recherches et de nos réflexions. » Il s'est donc placé, comme ses élèves, au point de vue, non épigraphique, mais philologique.

L'ouvrage se défend ainsi contre certains reproches qu'on pourrait lui adresser, notamment contre la composition, un peu artificielle et tout extérieure. A 5 inscriptions des Scipions, succèdent les épitaphes de Nevius, Plaute, Pacuvius, Ennius, puis viennent 22 épitaphes d'hommes, 21 épitaphes de femmes, 10 épitaphes d'enfants, 4 d'animaux, et, en appendice, celle de Julia Sidonia Felix publiée pour la première fois. Mais pourquoi, sans avertir suffisamment, mêler des épitaphes artificielles (celles des quatre poètes et celle de Gallus n° 15) à des épitaphes réelles ? Puis, même — j'allais écrire : surtout — étant donné la tendance du livre, on aurait voulu trouver la liste des articles sur les *Carmina epigraphica* de Bücheler, que M. Plessis et ses élèves ont consultés pour leur commentaire : par les notes de M. Focillon, l'auteur de l'Introduction, je vois qu'il a vu presque tous ceux qui ont paru. Pour le reste du livre, je le conjecture, moi qui ai été l'élève de M. Plessis et qui sais avec quelle conscience il se tient au courant, mais ne saurais l'affirmer. Enfin, ayant eu, l'an dernier, à expliquer une partie des *Carmina epigraphica* avec mes étudiants, et m'étant, cela va sans dire, servi de l'ouvrage de M. Plessis toutes les fois que j'y trouvais le texte de l'inscription à étudier, j'ai relevé, dans le commentaire, une lacune, qui

m'a étonné : les inscriptions sont rarement rapprochées d'autres analogues encore que, pour la forme ou la pensée, on puisse faire des comparaisons nombreuses et piquantes.

L'ouvrage a d'ailleurs des mérites appréciables. L'introduction, où M. Focillon a rapproché l'évolution des monuments funéraires et celle des inscriptions, offre des vues ingénieuses. La disposition typographique est commode et claire, quoique l'impression ne soit pas sans reproche. La bibliographie relative à chaque inscription est complète. Enfin, dans le commentaire, on trouve, au point de vue littéraire, des remarques curieuses et souvent nouvelles, qui n'étonneront pas ceux qui connaissent le goût et le sens littéraire de l'auteur. En somme, M. Plessis a atteint le but qu'il s'était proposé. « Offrir quelques commodités aux humanistes qui, peu familiers avec la langue ou les habitudes des inscriptions, se trouveraient, à première vue, dépaysés, pour ainsi dire, et rebutés par l'absence d'explications. » Mais les humanistes liront-ils ces inscriptions qui, un petit nombre mises à part, sont dépourvues de toute valeur littéraire ?

Henri BORNECQUE.

John CALVIN WATSON. *The relation of the scene-headings to the miniatures in manuscripts of Terence.* Harvard Studies, XIV (1903), p. 55-172.

L'auteur traite à fond cet important problème. Sa matière est divisée en un certain nombre de chapitres, où sont étudiés méthodiquement l'ordre des noms dans les en-tête de scène, la figuration des personnages dans les miniatures, l'ordre des figures, le rapport entre l'ordre des noms dans les en-tête et l'ordre des figures, la source des rôles, la distribution dans le texte des en-tête de scène et des miniatures, etc. Sur ces divers points, il apporte des résultats nouveaux, dus à des analyses minutieuses soutenues par d'exactes statistiques comparatives. Il établit que l'artiste a étudié avec le plus grand soin le texte qu'il était chargé d'illustrer, qu'il a choisi dans chaque scène le moment où l'action lui semblait le plus dramatique, et qu'il a distribué ses personnages en conséquence : de là vient que dans les miniatures l'ordre des personnages n'est pas toujours celui de leur participation successive au dialogue, à savoir l'ordre régulier. D'autre part, les en-tête de scène semblent suivre le même principe, s'il est vrai que les infractions à l'ordre régulier dans les en-tête et dans les miniatures croissent proportionnellement avec le nombre des personnages. Dans chaque manuscrit, la majorité des miniatures présentant un ordre anormal des figures se rencontre pour des scènes où l'ordre des noms dans les en-tête est aussi anormal ; inversement, bon nombre d'en-tête offrent un ordre irrégulier là où les miniatures n'offrent pas l'ordre régulier ; si l'ordre régulier est plus fréquent dans les en-tête, cela tient à ce que les copistes avaient une tendance à le restituer. M. W. le prouve par l'examen des mss. de la famille δ. En ce qui concerne les rôles, on a la preuve que le copiste qui les assignait avait les miniatures sous les yeux, puisque souvent le texte ne lui fournissait sur ce point aucune indication ; c'est ainsi que Eun. 771, les mss. D et C assignent à Simalio le rôle de *lorarius* à cause de l'objet que sur la miniature ce personnage porte dans sa main.

Nous pourrions continuer cette analyse, mais ce que nous avons dit suffit à montrer l'intérêt de ce remarquable travail. Les conclusions en sont de la plus haute importance. Les voici résumées : 1° les en-tête ne doivent pas être attribués à l'artiste qui a peint les miniatures ; les noms ont été extraits du texte à une époque postérieure, et rangés suivant l'ordre des figures ; les en-tête tirent donc leur origine des figures ; 2° il

n'apparaît pas que les miniatures aient jamais été transmises sans un texte, — et ceci contredit l'hypothèse de Schlee (Scholia Terentiana, p. 7); 3° CP reproduisent plus fidèlement que les autres mss. le texte dont s'est servi l'artiste ; 4° enfin, il n'est pas vraisemblable qu'il y ait une parenté entre les mss. de la famille δ et ceux de la famille γ, attendu que les premiers semblent provenir d'un archétype dépourvu de miniatures.

On peut donc dire que le travail de M. W. ouvre une voie nouvelle à l'étude du texte de Térence. Georges RAMAIN.

H. R. FAIRCLOUGH. *P. Terenti Afri Andria, with introduction and notes.* 2e édition. Allyn and Bacon. Boston and Chicago, 1905. LXXXI-186 p. 12°.

C'est une édition explicative à l'usage des étudiants. L'introduction, très développée, contient tous les renseignements que réclament les ouvrages de cette nature. Le commentaire, qui suit le texte de la pièce, est copieux et presque toujours exact. On y peut encore relever des erreurs. Ainsi, v. 128, touchant le mot *procedit*, je trouve cette note : « the tense variations in the verbs between *procedit* and *reiecit* (136) are simply *metri causa* ». Or, Térence n'est pas un écrivain capable de sacrifier la grammaire à la versification ; il est clair que dans tout le récit visé, v. 117-137, l'emploi varié des temps est affaire de style.

L'auteur a essayé d'établir un texte qui lui fût personnel. Il y était au reste invité par ses travaux antérieurs. C'est pourquoi je vais examiner rapidement celui qu'il nous propose. Tout d'abord, M. F. semble admettre que les mss. de la famille δ descendent d'un mss. qui aurait mis à contribution les commentaires de Donat, Servius et Priscien. Cette opinion a été combattue victorieusement par Prinzhorn dans une dissertation qui date de 1885 (De libris Terentianis quae ad recensionem Calliopianam redeunt. Gottingae). Comme d'autre part il veut ignorer le travail de son savant collègue de l'Université Harvard (J. C. Watson, The relation of the scene-headings to the miniatures in manuscripts of Terence), lequel parut cependant en 1903, il est disposé à admettre le témoignage de γ toutes les fois que cette famille est en conflit avec δ. C'est périlleux. Ainsi v. 881, il lit *cupiat* avec CP, sans se douter que la bonne leçon est donnée par DG qui ont *studeat*; il est évident en effet qu'il y a entre *cupiat* et *studeat* la différence qui sépare le simple désir de l'effort tenté pour le réaliser, et que par conséquent le dernier mot s'applique bien mieux aux manœuvres dont se plaint Simon.

M. F. n'est guère plus heureux quand il choisit une correction. V. 227. Avec Dziatzko et Fleckeisen, il supprime *ut*, sous prétexte que les monosyllabes sont rares à la fin d'un sénaire, surtout quand ils ne se rattachent pas étroitement avec les mots qui précèdent. Mais en l'espèce il s'agit d'un monosyllabe sur lequel s'élide une finale : ce qui constitue une particularité bien connue de la métrique térentienne. Dans ce cas, les monosyllabes se rapportent toujours à la portion de texte qui suit, p. ex. 248. 256 (P est ici fautif), 306, 469 (dans un sénaire), 590, 628, 629, etc. — V. 258. *Scissem* est invraisemblable, Terence n'employant que *resciscere* (cf. *resciscat* 400, *resciueris* 494, etc). Le vers n'a besoin d'aucune correction, si l'on scande *sĭquis*, comme on le peut assurément. — V. 506-509. M. F. tient le v. 506 pour un septénaire ïambique ; en conséquence il se croit autorisé à changer le rythme dans les trois vers suivants, ce qui l'oblige à diverses corrections, notamment à supprimer *sed* au v. 507, d'accord en cela avec Fleckeisen. Mais quand Térence emploie un septénaire ïambique isolé, c'est toujours dans un vers qui sert de transition, p. ex. Eun. 557,

Hec. 607, 622, Ad. 209; les deux seuls vers où la règle n'est pas observée, Eun. 561 et Phorm. 491, sont plus que suspects, car pour le premier la vraie leçon est incertaine, et le second offre une coupe vicieuse. En réalité, le v. 506 est mutilé : il lui manque son pied final. On peut adopter la correction de Conradt qui lit *intellexti*, <*itast*>. D'autre part au v. 507, il est impossible de supprimer *sed*, qui est exigé par l'enchaînement des idées ; ce vers est encore un octonaire. Il est facile de le reconstituer, si l'on admet qu'il y a une connexité entre la chute de *mox* et le déplacement de *huc*. Je proposerai la lecture : *sed nilo setius puerum huc mox deferent*, etc. Le v. 508, tel que le donnent DG, est également un octonaire, car la scansion *libī* n'offre pas une difficulté sérieuse ; mais la variante de C, ainsi que l'ordre des mots, suggèrent la correction : *id ego iam nunc renuntio tibi, ere, futurum*, etc, qui donne un vers irréprochable. Enfin, le v. 509 est encore un octonaire excellent, à condition d'expulser *mihi*, qui est évidemment une sorte de glose de *Daui*. — V. 596. La correction de Spengel *corrigi* : *corrigere*, est à rejeter sans hésitation, l'emploi de *enili* avec un infinitif accompagné d'un accusatif sujet étant inconnu au latin tant archaïque que classique (je ne sais si on en trouverait des exemples dans la basse latinité). La référence citée par Spengel ne prouve rien, sinon que *corrigere* peut s'employer au passif ! D'autre part la correction de Fleckeisen est invraisemblable, parce qu'elle suppose un double déplacement. Pourquoi ne pas lire tout simplement *mihi corrigere gnatum ?* — V. 610. M. F. ne nous dit pas pourquoi il lit avec Spengel *numquam inultum id*. Les mss. donnent avec raison la première place à *inultum* : il y avait lieu d'adopter la correction traditionnelle *inultum numquam id*, qui ne déplace que le petit mot *id ?* — V. 629-630. Pour le premier vers, les mss. donnent *genus hominum pessumum, in*, sauf P qui, suivant une vicieuse habitude, rejette *in* au commencement du vers suivant (cf. 256, 306, Eun. 237). Or les éditeurs torturent à l'envi les deux vers, parce qu'ils sont choqués de la consécution de cinq brèves dans le crétique *genus hominum* : comme si des huit tétramètres que nous a laissés Térence on pouvait inférer qu'il n'admettait pas la résolution des deux longues ! Le texte des mss. est à conserver tel quel. — V. 682. Je m'étonne de voir proposer comme une correction un vers qui n'a point de coupe. — V. 706. Le vers des mss. est excellent. Cependant les récents éditeurs, et à leur suite M. F., le mutilent audacieusement, pour y introduire de force *uociuom*. De quel droit ? La forme *uacuos* était contemporaine de Térence (cf. Pacuvius, 280), et il se pouvait bien que celui-ci l'employât concurremment avec *uociuos* (Heaut. 90). Elle est certainement authentique dans notre vers, et voici pourquoi. Tous les septénaires ïambiques que nous offre l'Andria sont taillés sur le modèle des septénaires de Plaute, c'est-à-dire que la coupe est toujours placée après le quatrième pied, lequel est toujours pur. Ce n'est qu'après sa première pièce que Terence modifiera la structure plautinienne, en introduisant un certain nombre de coupes exclusivement trochaïques (en ce sens que, le quatrième pied étant pur, il n'y a pas d'élision sur le quatrième temps marqué), et en se permettant à l'occasion un quatrième pied condense ; encore n'use-t-il que modérément de cette dernière licence, dont on trouverait au plus neuf exemples indiscutables (Heaut. 703 ; Eun. 603, 1007, 1021 ; Hec. 254, 732, 818, 832, 834)[1]. Or, au v. 706 de l'Andria, la correction *uociuom* entraîne et la coupe trochaïque et le quatrième pied condensé. — V. 857. *Veritas* n'offre qu'un sens obscur

1. Hec. 249, lire *mage* ; 252, lire *perpetem* ; 775. *perficio* est impossible à la coupe ; pour Phorm. 754, cf. ma thèse (*Quomodo Bembinus liber*, etc.), 886.

et forcé. La leçon de D prouve que le dactyle illicite *tristis seueritas* est dû à ce que primitivement les deux mots *seueritas* et *inest* ont été omis par un copiste, puis rétablis maladroitement et à des places différentes dans D et les autres mss. J'ai proposé la véritable correction il y a déjà quelques années. Il faut lire : *tristis inĕst seueritas in uoltu atque in uerbis fides*. Cette correction est garantie par l'ordre des mots qui isole *tristis* pour la mettre en relief, et qui d'autre part dispose symétriquement *seueritas* et *fides*, *uoltu* et *verbis* (chiasme). La faute vient tout simplement de ce que l'œil du copiste a sauté de *in* de *inest* à *in* de *in uoltu*, omettant ainsi *inest* et *seueritas*, comme j'ai dit plus haut. — V. 858. La coupe est fausse ; il faut lire *nil quidem*.

En ce qui touche la prosodie, M. F. n'est pas non plus sans reproche. Laissant de côté *hŏcinest* admis par tous les éditeurs, où il faut probablement lire *hocce est*, avec suppression de la particule interrogative, *tŭm ĭlle* (380, 923) est hypothétique, mais *tĕ ĭllam* (372), *sĕ ĭllam* (430) est impossible. Il semble que dans ces deux derniers exemples M. F. ait voulu qu'on appuyât sur *te*, *se*. C'est une erreur, car si, comme il voudrait, on prononce *sĕ ames* (687), *tĕ agis* (708), on a des septénaires ïambiques faux, puisque le quatrième pied cesse d'y être pur : ce qui n'a jamais lieu dans l'Andria. Il va sans dire que l'éditeur croit à une concordance entre l'accent verbal et l'ictus métrique. Pourtant, il y a quelque chose qui devrait désabuser les philologues de cette funeste théorie : c'est son perpétuel désaccord avec les faits. M. F. s'est mal trouvé d'avoir voulu l'appliquer. Sous prétexte que dans les formules *pro deum fidem*, etc., l'ictus tombe souvent sur *pro*, il rythme ainsi le v. 237 : *Quid ĭllud est ?. — Pro deum fidĕm ! quid ĕst sĭ hóc non contuméliast?* J'invite M. F. à faire la contre-épreuve, c'est-à-dire à chercher dans Térence s'il y a des exemples incontestables d'un pareil abrègement de *illud* (la syllabe abrégée portant le temps marqué), et de l'hiatus d'un monosyllabe sur un autre monosyllabe long portant un temps marqué, et cela à la coupe ! *Aliquid monstri alunt*, dit un personnage de l'Andria.

Ces critiques nombreuses, qu'il me serait facile de multiplier, ne sont pas pour rabaisser le mérite de l'édition de M. F., qui est bonne, puisqu'elle remplit bien son office. Georges Ramain.

P. Wessner. *Aeli Donati quod fertur commentum Terenti. Accedunt Eugraphi commentum et scholia Bembina.* Volumen II. Lipsiae, Teubner, 1905. VIII-549 p. 12°.

Avec ce second tome se termine le commentaire de Donat. Dans sa préface, M. W. complète son étude sur les mss. par l'examen du cod. Ambrosianus L 53, signalé par R. Sabbadini[1], qu'il fait remonter à un ancêtre commun de T C et de V. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce volume ; il ne le cède en rien à son aîné. Il ne prête guère qu'à des objections[2] de dé-

1. Spogli Ambrosiani latini — *Studi italiani di Filologia classica*. XI (1903), p. 165-388. Nous attirons l'attention sur cet important travail où Sabbadini signale quantité de mss. injustement négligés ou peu connus de l'Ambroisienne de Milan, mss. dont quelques-uns remontent à une haute antiquité, tel celui qui contient le *de proprietate sermonum* du pseudo-Isidore, qu'il attribue au VIII°-IX° siècle. L'auteur a fait suivre ses renseignements de collations partielles.

2. Par exemple p. 10, l. 13, les mss. ont *mictos* (*mirtos* V²), W. lit μῖμος, correction bizarre, puisque le latin possède *mimus* ; le contexte me paraît suggérer *mimica* ; p. 217, l. 6, les mss. donnent *hic argumenti* (*-tum* V) *est*, W. corrige en *hoc argumenti est* ; pourquoi pas plutôt *hic argumento est* ?

tail. Nous souhaitons que l'auteur ne nous fasse pas attendre trop longtemps le troisième volume. G. R.

Les "Métamorphoses" d'Ovide et leurs modèles grecs, par G. LAFAYE, professeur adjoint à la Sorbonne. 19e fascicule de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, 1904. Paris, Félix Alcan, éditeur, in-8°, x-260 p.

En 1892, M. Georges Lafaye publiait, sur *Catulle et ses modèles grecs*, un livre intéressant, dont je rendais compte ici même. C'était, je crois, mon premier compte-rendu. Aujourd'hui il fait paraître un ouvrage d'un caractère analogue et qui le force à remonter à des influences en partie analogues ; mais, pour le dire tout de suite, l'étude sur Ovide témoigne d'une autre maturité et d'une autre vigueur d'esprit que le travail sur Catulle.

Ce qu'il s'est proposé dans son nouveau livre, lui-même l'expose ainsi : « Ovide, si goûté au XVIIIe siècle, a été jugé sévèrement par les critiques du XIXe. Il semble bien que l'on ait dit tout le mal que l'on en peut dire sans injustice ; on perdrait son temps à démontrer qu'il n'a ni la profondeur de Lucrèce, ni la sensibilité de Virgile. Mais le moment est peut-être d'autant plus favorable pour entreprendre une nouvelle étude sur cet écrivain, si séduisant malgré tout ; car il n'y a plus à énumérer ses défauts que chacun connaît ; assez d'autres s'en sont chargés ; c'est un plaisir, quand on l'aime, de pouvoir s'en dispenser.

« Une question s'offre aujourd'hui à notre curiosité. En général on a jugé Ovide d'après les principes absolus du goût ; on l'a comparé aux grands génies de l'art classique et pour d'excellentes raisons il a été trouvé inférieur ; mais voici que de laborieuses recherches reconstituent peu à peu l'histoire de la poésie alexandrine, au moins ce que nous en pouvons atteindre ; on a déterminé les genres et les sujets qui eurent ses préférences et classé par groupes tous les représentants de l'école, depuis les maîtres jusqu'aux disciples les plus humbles. On s'est alors aperçu que la véritable famille d'Ovide était là. Que doit-il, dans les *Métamorphoses*, à cette lignée de poètes ? Quels sont ceux qui l'ont plus particulièrement marqué de leur empreinte ? Comment est née en lui l'idée de cultiver spécialement et de faire refleurir sur le sol romain la tradition de l'alexandrinisme ? »

Tel est le sujet que M. Lafaye s'est proposé d'examiner dans ce livre, où il a rassemblé et discuté les résultats de nombreux travaux critiques dont les *Métamorphoses* ont été l'objet depuis trente ans, aussi bien à l'étranger qu'en France.

Comment l'a-t-il étudié ? Après avoir cherché les origines du sujet dans la poésie grecque (chapitre I), et étudié les recueils de Métamorphoses avant Ovide (chapitre II), il montre qu'aucun des poèmes grecs sur les Metamorphoses n'a servi de modèle unique à Ovide (chapitre III). Dans les trois chapitres suivants, sur le choix des fables, la composition, les idées et les personnages, c'est l'influence alexandrine qui apparaît surtout. Mais, dans la narration epique, il n'est légitime d'en parler qu'avec réserve (chapitre VII). Le chapitre VIII montre la part de la tragédie et de la rhétorique, le neuvième de la poésie romanesque, de l'idylle et de l'élégie, le dixième de la philosophie et de la science. Du dernier, réservé aux legendes et à l'histoire de l'Italie, il ressort que l'histoire nationale n'avait pour Ovide qu'un interêt médiocre. Après les conclusions, une série d'appendices illustre un certain nombre de points traités au cours de l'ouvrage. Si déve-

loppée que soit la table des matières, on regrette l'absence d'une table alphabétique des noms des auteurs imités par Ovide et d'une liste des vers des *Métamorphoses* dont il est parlé dans le livre : ainsi auraient été grandement facilitées les recherches de ceux qui auront à expliquer tel ou tel passage : la bibliographie du commencement aurait pu aussi être mieux fournie, et j'y aurais préféré un autre ordre.

Le résultat de cet examen du sujet, où M. Lafaye l'a retourné, on peut le dire sous toutes ses faces, et envisagé sous tous ses aspects, c'est que, pour la philosophie, la science et l'histoire qui, d'ailleurs, ne forment qu'une très faible part des *Métamorphoses*, Ovide a souvent consulté des auteurs latins, quelquefois très récents. Pour la mythologie grecque et pour l'exécution, « il a surtout tiré parti de sa mémoire, très richement ornée, dès sa plus tendre enfance, de tout ce que la Grèce avait produit de plus parfait dans tous les genres », non seulement Callimaque, Théocrite, Apollonius, Hermesianax et Phanoclès, mais Homère, Sophocle, Euripide. La part des Alexandrins est donc la plus grande ; il n'a jamais pu se dégager complètement de leur influence, d'où plusieurs de ses défauts. Cependant par l'abondance de ses récits, par l'égalité et l'aisance de son style, même par sa simplicité d'expression, sauf dans certains passages des discours, dans les *Métamorphoses* il se rapproche des classiques grecs.

Ces conclusions ont été admises par un des hommes qui connaissent le mieux Ovide, Rudolf Ehwald[1] : c'est dire qu'elles ont chance d'être exactes. Tout n'y est d'ailleurs pas nouveau, non plus que dans le livre, mais tout y est mieux fondé, et, si l'on me permet ce jeu de mots, mieux fondu que dans les ouvrages antérieurs sur le même sujet A des etudes de détail, M. Lafaye a substitué un travail d'ensemble. De dissertations philologiques que l'on consulte, il a fait un livre qui se lit et qu'on lira. En effet, il a montre un sens littéraire très délicat et très fin, notamment dans la deuxième partie du chapitre VI où il cherche comment Ovide a mêlé l'antique et le moderne, et dans les comparaisons nombreuses entre les œuvres grecques et les *Métamorphoses* auxquelles son sujet l'amenait continuellement. On ne saurait donc expliquer les *Métamorphoses* sans avoir lu le livre de M. Lafaye ; de plus, tous ceux qui auront à étudier les sources grecques d'un auteur ou d'un ouvrage latin devront consulter cet ouvrage pour le plan, la méthode et les dispositions d'esprit dans lesquelles on doit aborder un travail de ce genre.

Henri BORNECQUE.

J. VESSEREAU. *Cl. Rutilius Namatianus. Edition critique accompagnée d'une traduction française et d'un index, et suivie d'une étude historique et littéraire sur l'œuvre et l'auteur*. Paris, Fontemoing, 1905. XXII-448 p. 8°.

Dans sa préface, l'auteur nous dit qu'il a eu le souci de faire une œuvre consciencieuse. Il faut reconnaître qu'il justifie cette déclaration à tous les chapitres de ce volumineux ouvrage. D'abord, il a résiste à la tentation de remplacer dans son texte critique les leçons difficiles par des conjectures ; il s'est donné la peine d'étudier la tradition manuscrite avec le plus grand soin, et ainsi il a constitué un texte où règne la sagesse : rares sont les corrections qu'il y introduit. Il nous offre néanmoins deux apparats. Le premier devrait contenir toutes les variantes du Romanus : il n'en est rien ;

1. *Neue Jahrbücher*, 1905, I, pp. 376-378. — M. Ehwald constate, sans le reprocher à M. L., qu'il n'a pas vu tous les travaux de détail qu'il aurait pu consulter. Je crois aussi que, très au courant pour son sujet proprement dit, il l'est moins pour les alentours.

car aux vers 80 et 109, les leçons de ce mss., adoptées par l'éditeur, ne s'y trouvent pas ; il faut les chercher dans le second. Celui-ci devait être réservé aux « leçons et conjectures les plus intéressantes des éditeurs précédents » ; il renferme aussi une conjecture de l'éditeur actuel, v. 421. D'autre part les indications y sont confuses. D'ordinaire, l'éditeur fait suivre la conjecture mentionnée de l'abréviation *conj.*, plus le nom de son auteur. A la page 17, v. 313, on lit « permittimur *corr. Cast.* » ; cette conjecture est admise dans le texte, au lieu de la leçon des deux mss., *permittitur* ; au vers 324 (et non 323), on lit « quae modo *corr. Cast.* » ; or, *quae modo* est la leçon de C., maintenue dans le texte. On peut en conclure que M. V. regarde comme des corrections évidentes les conjectures qu'il approuve. Mais si l'on tourne le feuillet, on lit p. 19, v. 371 « laxatum *corr. Cast.* », conjecture qui n'est pas reçue dans le texte, lequel retient *lassatum*, leçon des mss. ! Ce sont là de petits détails, mais dans un apparat, ils prennent de l'importance. Pour revenir au texte, je regrette qu'au v. 38, l'éditeur n'ait pas cru devoir suivre Zumpt qui corrige *cautibus* en *saltibus*. Il est clair en effet que les obstacles qui rendaient à Rutilius impraticable la voie de terre, n'avaient pas toujours existé. Si *plana madent fluuiis*, c'est parce que les ponts sont rompus (v. 41) ; mais comment le poète pouvait-il se plaindre que *cautibus alta rigent ?* L'adoption de *saltibus* me semble indispensable ; elle est justifiée par *siluas domibus* (v 41), et chacun sait que *rigere* serait encore d'une exacte proprieté. Je regrette également qu'il ait au v. 109 préféré la leçon de R, *externus*, à celle de V, *aeternus* ; car avec la première, le v. 110 est inexplicable, et le raisonnement déroute et confond le lecteur.

L'étude historique et littéraire qui suit le texte et sa traduction, forme la partie capitale de l'ouvrage. Après l'historique du poème (manuscrits, éditions, etc.), M. V. étudie la personne du poète et son entourage, parents, amis et connaissances ; puis vient en troisième lieu l'examen du poème, le sujet et les idées, le style et la versification. Dans la seconde partie, je signalerai l'étude sur le caractère et l'esprit de Rutilius : cette nature spontanée, impressionnable et mobile, est bien analysée. Et cela était nécessatre, parce que le tempérament du poète explique le poème jusque dans sa composition. Fort intéressants aussi sont les chapitres consacrés aux parents et amis de Rutilius. M. V. se trouvait en présence de problèmes difficiles, tels que les questions d'identification. Il semble bien qu'il les ait résolus d'une manière satisfaisante, grâce à une érudition étendue et sûre, ainsi qu'à une circonspection et une prudence singulières.

Les défauts de l'ouvrage sont plus choquants que vraiment graves. M. V. a peur de ne rien omettre ; il s'étend, il insiste, il reprend, il ne sait pas sacrifier un hors-d'œuvre. Il consacre 45 pages à nous parler des éditions : or, la moitié aurait amplement suffi à renseigner le lecteur sur ce qu'il lui importait de savoir. Il y a tout un chapitre, sur les œuvres analogues à celle de Rutilius, qui aurait dû être supprimé. Enfin, bien qu'il se tienne sur ses gardes, il verse dans l'excès quand il célèbre le talent de son poète, qui n'est pas un écrivain bien original (p. 371), et particulièrement quand il signale ses imitations. Peut-on vraiment dire qu'au vers I, 5 : *O. quantum et quotiens possum numerare beatos* se rattache une réminiscence d'Horace : *Felices et ter amplius quos...* (Carm. I, 13, 17) ? A ce compte, je vais faire de la peine à M. V. : il a oublié Virgile, *O terque quaterque beati quis...* (Aen. I, 94)] Le vers I, 98, est rapproché successivement d'Ovide (p. 386), de Tibulle (p. 392) et de Stace (p. 393) ; la question n'était pas si grave que l'auteur ne pût prendre parti. Par contre, il ne nous fait pas remarquer que le beau vers, I, 480 : *Cum pallent herbae, cum sitit omnis ager*, est tout impré-

gné de Virgile (Buc. VII, 57). D'autre part, le vers I, 43 : *Crebra relinquendis infigimus oscula portis* rappelle Lucrèce, IV, 1179, *foribus miser oscula figit*, bien plus que Valérius Flaccus IV, 373, *dedit oscula ripae*.

En somme, M. V. nous donne un bon livre, solide, nouveau sur la partie historique, et utile pour toutes les questions qui se rapportent à Rutilius et à son poème.

Georges RAMAIN.

Le Gérant ; C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

HISTOIRE

DE

LA LITTÉRATURE ET DE LA LANGUE GRECQUES

INTRODUCTION[1]

La littérature grecque est la seule, dans le cercle de notre civilisation, qui ait tiré d'elle-même tout son développement; elle a produit en abondance des œuvres d'art achevées, elle a aussi créé des formes et des styles nettement arrêtés qui ont servi de modèle aux littératures européennes et à quelques littératures extraeuropéennes. La littérature grecque est le vase qui contient ou a contenu les œuvres fondamentales de toute science, car la science, à proprement parler, a été donnée au monde par les Hellènes. Ces avantages singuliers, qui en fin de compte sont purement relatifs, sont gênants pour l'appréciation absolue des œuvres grecques et de leurs auteurs, car il est difficile de rendre sa place originelle à une œuvre qui pendant deux mille ans a servi de modèle, et voir dans son auteur un être qui lutte, qui cherche, qui erre, nous est encore plus difficile. Rien n'altère l'image humaine autant que l'apothéose, et rien ne semble si complètement soustrait aux hasards de la formation qu'un chef-d'œuvre classique : l'homme et l'œuvre n'obtiennent cette grandeur qu'au prix de la vie. A vrai dire, Homère est déjà classique au moment où l'Iliade et l'Odyssée ont pris la forme que nous leur connaissons, et la littérature grecque était déjà au commencement de l'ère chrétienne aussi classique qu'elle l'était pour nous il y a un siècle lorsqu'on commença d'en faire l'étude historique. Cette étude, en effet, ne remonte pas plus haut. Gœthe a

1. Les pages qui suivent sont une traduction de l'Introduction du dernier ouvrage de M. U. von Wilamowitz-Moellendorff : *Die griechische Litteratur und Sprache*, Leipzig, Teubner, 1905. La traduction est due à Mme J. Weil et elle a été revue par son père, M. Henri Weil. La *Revue de Philologie* leur exprime ses respectueux remerciments. Nous nous réjouissons de voir réunis dans un même article les noms de deux des plus grands maîtres de la littérature grecque.

Rappelons que M. Henri Weil a déjà consacré, dans le *Journal des Savants*, un article au livre de son confrère Wilamowitz, 1906, p. 75 suiv.— Note de la Redaction.

avec les Grecs à peu près les mêmes rapports qu'Horace et Virgile, qui, avec Cicéron, créèrent une littérature classique de langue différente, la première qui s'éleva sur la base grecque. C'est par l'intermédiaire de cette littérature issue d'elle que la littérature grecque a dominé l'Occident pendant les longues années où manquait la connaissance des originaux, et lorsqu'au xve siècle ceux-ci revinrent au jour, on les considéra encore avec les yeux des Romains ou des Grecs de la période romaine, tous inféodés au classicisme. Quand plus tard Winckelmann, avec une énergie consciente de son but, tente un retour à la Grèce véritable et entreprend de retracer le développement historique de la sculpture, quand la génération suivante essaie d'en faire autant pour la littérature, plus que jamais on attribue aux originaux classiques une valeur absolue. Comme on ne dispose pas encore de connaissances historiques suffisantes pour suivre le développement particulier du génie grec, de son histoire et de ses productions, on identifie son évolution avec l'évolution absolument normale et naturelle, on comble les lacunes des connaissances historiques avec des abstractions philosophiques, et ce qu'ont créé les circonstances particulières, la volonté, la puissance individuelle d'hommes remarquables, passe pour la conséquence logique de lois immanentes. Les divers genres dans la prose et la poésie grecques, poème épique, élégie, ode, tragédie, comédie, épigramme, histoire, dialogue, discours, lettres, paraissent les formes naturelles de l'art du discours. C'est que les esprits étaient encore imbus de la théorie antique.

Les Grecs n'ont pas créé de véritable science historique ; leur pensée s'appliquait à observer, à formuler des règles et à spéculer sur ces abstractions, de sorte qu'ils considèrent les genres littéraires qui se sont développés chez eux comme préexistants dans leur concept : celui qui le premier compose une tragédie ne l'invente pas, d'après eux il « la trouve le premier ». Ils reconnaissent bien l'existence d'essais préparatoires, mais ce ne sont là pour eux que des ébauches imparfaites qui méritent l'oubli : le moment décisif est celui où le genre littéraire atteint la forme qui lui est naturellement propre. A partir du moment où la tragédie a atteint ce point on ne peut plus à jamais en faire que sous cette forme, et la valeur d'une tragédie ne se mesure qu'à sa conformité plus ou moins parfaite avec l'idéal de la tragédie.

A voir ainsi les choses, les modernes en arrivèrent à surfaire les inventeurs ou créateurs des genres, ou plutôt les œuvres classiques, et à déprécier toutes les œuvres plus tard venues, de même qu'à la suite des puristes anciens on tenait pour décadence tout le développement de la langue depuis Démosthène. Et vraiment il semblait

souvent que la littérature grecque prit fin avec Alexandre. Il était peut-être plus injuste encore de n'apprécier les œuvres des époques postérieures que selon qu'elles semblaient se rapprocher plus ou moins des classiques, et par suite, de donner la préférence à la simple imitation. Il s'en faut encore de beaucoup que les philologues aient reconnu, même en principe, que pour porter un jugement historique il faut tout d'abord replacer chaque ouvrage dans son temps, se demander ce que l'auteur a voulu faire et tenir aussi peu de compte des jugements postérieurs que d'une tradition altérée ou d'un texte de valeur secondaire. Nous ne dirons rien des maîtres d'école qui réduisent la littérature aux auteurs qu'on lit en classe — tout en les jaugeant d'après les règles les plus étroites — et qui prétendent dans leur ignorance naïve passer pour des philologues.

A vrai dire, l'histoire littéraire de la Grèce en est encore à ses débuts, ce qui s'explique par sa jeunesse ; un exposé qui ferait abstraction du principe classique n'a pas encore été tenté et ne serait même pas possible dans l'état actuel de la science. Il faut d'abord que les ouvrages conservés soient compris, partant les formes et les principes d'art suivant lesquels ils sont composés, avant qu'on puisse suivre leur genèse et écrire leur histoire. De plus, la personnalité de chaque auteur doit être bien saisie avant de la mettre à sa place historique et de porter sur elle un jugement. Mais pour la plus grande partie des œuvres littéraires que nous possédons ce travail est à peine commencé. En outre, avant de chercher à comprendre les œuvres, il faut les posséder, or nous n'avons, pour beaucoup d'entre elles, que des textes insuffisants tandis que pour d'autres, comme celles de certains auteurs chrétiens postérieurs au IVe siècle, les textes ne sont pas encore tirés de la poussière des bibliothèques. La philologie grecque, qui ne compte pas, il est vrai, dans tous les pays civilisés un grand nombre de travailleurs vraiment capables et actifs, poursuit avec succès l'établissement des textes. Puis il ne s'est perdu que trop d'ouvrages des périodes même les plus importantes ; il s'agit de les restituer quand la perfection même des œuvres ne rend pas la tâche impossible ; et cependant le classement des fragments, qui n'est guère que le premier pas dans cette voie, n'est même pas terminé ; l'étude de l'influence exercée par les œuvres, qui ne peut venir qu'en second lieu, est peut-être d'une importance plus capitale encore pour l'histoire littéraire. Mais il y a plus, la littérature grecque est infiniment compréhensive, on ne peut en l'étudiant se limiter aux « belles lettres » (conception pour laquelle les Grecs n'avaient pas de nom) et négliger les résultats des

sciences les plus diverses. Or on ne peut comprendre les ouvrages de médecine, d'astronomie, de mécanique, si l'on ignore ces sciences : il faut ici la collaboration de savants ayant des connaissances spéciales : ce concours a fait longtemps défaut, mais ne manque plus aujourd'hui, Dieu merci.

La science du XXIe siècle, après avoir rectifié nos jugements sur bien des points, regardera avec pitié, il faut l'espérer, la faible étendue de nos connaissances actuelles; mais assurément elle laissera plus de progrès à faire aux temps futurs qu'elle n'en aura fait après nous, dans le cas même le plus favorable. Le sentiment de notre propre insuffisance en face d'une semblable tâche ne peut, il est vrai, être atténué par la pensée qu'une solution incomplète est seule possible actuellement. « Le plus vif plaisir d'un esprit qui travaille consiste dans la pensée du travail que les autres feront plus tard. » Cette phrase de Taine, qui fut expert dans l'art de lire comme dans celui d'écrire, ne s'applique-t-elle pas d'ailleurs à à celui qui lit, tout aussi bien qu'à celui qui écrit?

La méthode d'exposition a varié d'après la matière à traiter : il n'en pouvait être autrement. Il n'est pas juste de mettre toujours au premier plan les œuvres conservées, de sorte que le hasard de la conservation décide plus ou moins de l'importance des ouvrages, et d'autre part l'érudition n'est pas arrivée encore à obtenir une vue d'ensemble des forces en action et un fil conducteur qui nous guide tout le long de la série des œuvres. En observant la division par genres on pourrait arriver à une certaine unité, mais par là nous retomberions précisément dans le schématisme des anciens. Voilà pourquoi nous avons renoncé à ce système qui est seul satisfaisant au point de vue de l'art, et essayé ici de traiter chaque période comme le permettait l'état des sources et de nos connaissances. Si l'on trouve que nous avons écourté l'exposé de la période classique au profit des époques suivantes, que l'on songe, non seulement à la proportion des ouvrages conservés et à la durée respective des périodes, mais aussi à ce fait que l'injustice contraire n'a que trop longtemps régné.

Les périodes se séparent d'elles-mêmes d'après les grandes divisions historiques. La première est la *période hellénique*, qui s'étend de l'an 700 environ jusqu'aux guerres Médiques et à laquelle se rattache la *période attique*, dont la fin, vers 320, est marquée par la mort d'Alexandre, d'Aristote et de Démosthène. Quand on parle du IVe siècle, on n'y comprend donc que 80 ans, et il en va de même pour le Ve; la floraison d'Athènes est de courte durée. Puis viennent les trois siècles *hellénistiques*, séparés l'un de l'autre approximativement par les dates de 222, début de Polybe; 133, commencement

de la révolution romaine ; 30, prise d'Alexandrie. Les différences entre ces trois siècles sont assez sensibles, et cependant c'est pour cette période que notre exposition a dû s'écarter de l'ordre chronologique. La quatrième période, la *période romaine,* qui va jusqu'à Constantin, est celle pour laquelle nous sommes le mieux renseignés. Nous devrions, pour être complets, la faire suivre de l'histoire de la littérature grecque sous l'empire romain d'Orient, jusqu'à l'invasion de l'islamisme et jusqu'aux iconoclastes (car ici seulement la suite est rompue) ou pousser tout au moins jusqu'en 529, date de la fermeture de l'école platonicienne : l'époque de Justinien a déjà une vie nouvelle et intense. Cependant la limite de nos connaissances personnelles et aussi l'économie générale de notre exposé ne nous ont permis qu'un coup d'œil sur le déclin des genres littéraires helléniques. Ceci se justifie dans une certaine mesure, car le monde antique a réellement pris fin avec la chute du gouvernement et de la religion de l'empire.

U. von Wilamowitz-Moellendorff.

Traduit par Mme J. Weil.

LE TEXTE DE QUINTE-CURCE

ET LA PROSE MÉTRIQUE

Il suffit de lire quelques pages prises au hasard dans le texte de Quinte-Curce pour s'apercevoir que cet écrivain observe les lois de la prose métrique. Particulièrement les clausules

–⏑– –⏓, –⏑ ––⏓, –⏑ ⏑⏑–⏓,

sont chez lui très fréquentes. Sans entrer dans aucune statistique, je me propose simplement de relever, selon l'ordre du texte, les fins de phrases non métriques, en examinant comment on peut, soit les expliquer, soit les faire disparaître.

— III, I, 14. *Iouis templum intrat.* — La phrase est courte (20 syllabes).

— III, III, 7. *castra ad Euphraten mouere iubet.* — Il suffit d'adopter la correction de Zumpt, *moueri.*

— III, V, 6. *euntes fame atque inopia debellari posse.* — Je ne vois pas de remède possible. *Debellari* est poétique en ce sens, mais ce n'est pas une raison de le suspecter chez Quinte-Curce, tout au contraire.

— III, VI, 7. *puluino cui incubabat subiecit.* — Il est probable que le parfait doit être remplacé par le présent, d'abord parce qu'il s'agit d'une action rapide et dramatiquement racontée, ensuite parce qu'il y a *enuntiat* dans la première partie de la phrase.

— III, VII, 10. *hostem opperiri statuit.* — La phrase est courte (18 syllabes).

— III, VIII, 8. *suffectura alimenta.* — C'est une fin de vers, mais qui serait mauvaise en poésie : en pareil cas, les prosateurs qui usent de la prose métrique ne s'interdisent pas la clausule –⏑⏑–⏓, comme je l'ai remarqué à propos de Lactance. (Ceci tendrait à prouver que le point de départ de la prose métrique est le besoin de distinguer la prose des vers.)

— III, VIII, 22. *instructos et armatos esse.* — Je suis d'avis de lire *instructos esse et armatos*, disposition de mots fréquente chez Quinte-Curce (cf. III, V, 5. *ereptum esse et extinctum*).

— III, XII, 7. *missumque se a rege nuntiare iubet.* — Il est facile de corriger l'actif en passif (cf. plus haut III, III, 7).

— III, XII, 12. *alleuari se passa est.* — C'est une phrase courte (15 syllabes).

— III, XII, 16. *corporis habitu praestabat.* — Il faut, je crois, revenir au texte du *Leidensis : corporis praestabat habitu.* Les autres mss. ont suivi un ordre plus fréquent et plus naturel ; on peut donc appliquer le principe *lectio difficilior*...

— III, XII, 20. *magnitudinem eius non cepit.* — Je n'aperçois pas de correction plausible.

— III, XIII, 5. *reuera ut praedam hosti offerret.* — Peut-être faut-il voir dans ces mots et dans ceux qui précèdent (*fugam simulans*) une glose explicative. La conduite du préfet de Damas est assez clairement exposée dans les phrases antérieures (§ 2-4), mais un commentateur a bien pu vouloir indiquer ici de nouveau les motifs de cette conduite. En tout cas la double élision de cette fin de phrase la rend suspecte.

— IV, I, 9. *socius amicusque esset.* — Les éditeurs mettent un point après ces mots : je crois qu'il faut y mettre une simple virgule, faire de *esset* (comme de *cederet* qui lui est coordonné) non pas un subjonctif à sens d'impératif, mais un subjonctif à sens hypothétique, dépendant toujours du *si* initial, la proposition principale étant *in ea se... accipere.* Autrement dit, je lis tout le passage ainsi : *de regno, aequo, si uellet, marte contenderet : si saniora consilia tandem pati potuisset, contentus patrio cederet alieni imperii finibus, socius amicusque esset, in ea se fidem et dare paratum et accipere.*

— IV, I, 17. *nisi regia stirpe ortum.* — Cette fin de phrase, outre la clausule — —, offrant une élision, je me demande si *ortum* n'est pas une glose.

— IV, I, 35. *tribus proeliis alia atque alia regione commissis Persae funduntur.* — Je vois dans ces deux derniers mots une glose explicative, et je rattache ceux qui précèdent à la proposition antérieure, *eadem illic quoque fortuna partium fuit.*

— IV, II, 9. *non scalae moenibus applicari poterant.* — Peut-être faut-il lire *potuerant*, par analogie avec la proposition qui suit, *praeceps in salum murus pedestre interceperat iter.* — Le texte continue par une phrase qui offre une fin non métrique : *naues nec habebat rex, et, si admouisset, pendentes et instabiles missilibus arceri poterant.* Mais cette phrase est omise par certains mss. (le *Florentinus* H et le *Bernensis* B). Si on la conserve, on peut également corriger *poterant* en *potuerant*, qui va mieux avec *si admouisset.*

— IV, II, 24. *eos, qui saxa gestabant, obtruncant.* — Je n'aperçois pas de correction : je remarque seulement qu'il y a une légère ponctuation à mettre entre les deux mots finaux.

— IV, III, 2. *celeriter ad molem successit.* — Le singulier est assez peu explicable après une proposition dont le verbe est au pluriel, se rapportant aux matelots (*concitauerunt*).

— IV, IV, 1. *Aegyptum petere.* — Phrase courte (22 syllabes).

— IV, IV, 4. *haud procul munimentis urbis se mersit.* — J'adopte la correction de Zumpt, *emersit.*

— IV, IV, 15. *subducta saeuitiae sunt.* — La phrase est courte (16 syllabes).

— IV, V, 1. *inde orientem spectantibus terris contentum.* — Il faut ajouter, comme l'ont vu Zumpt et Modius, *se fore*, dont la chute, devant *si forte* qui commence la phrase suivante, est parfaitement explicable.

— IV, VI, 18. *supprimi sanguinem et uulnus obligari iussit.* — Je verrais volontiers dans *et uulnus obligari* une glose de *supprimi sanguinem.*

— IV, VI, 29. *imitatum se esse poena in hostem capienda.* — Je lis *in hoste*, donnant à *in* le sens très fréquent de « au sujet de », « en ce qui concerne ».

— IV, VII, 29. *uates respondent.* — Phrase courte (14 syllabes).

— IV, VIII, 16. *ad Euphraten iter pronuntiari iussit.* — Le *Leidensis* et les *Vossiani* 1 et 2 ont *iter ad Euphraten pronuntiari iussit;* le *Florentinus* H et le *Bernensis* B ont *pronuntiare iter iussit;* le *Florentinus* C a *pronuntiari iter iussit.* Ces deux dernières leçons donnent une clausule métrique.

— IV, IX, 7. *cum mille delectis praemisit.* — Il serait tentant de corriger *cum delectis mille praemisit.*

— IV, XI, 1. *introduci iussit.* — Phrase courte (17 syllabes).

— IV, XI, 4. *tu hostem luges.* — Courte incise (12 syllabes).

— IV, XI, 12. *XXX millibus talentum auri permutet.* — Je propose de lire *permutaret*, qui est aussi admissible dans le style indirect après *censere* (*dixit se* sous-entendu). Plus loin on trouve *respiceret.*

— IV, XI, 20. *quam scio alicui seruorum eius nupturam.* — On pourrait suppléer, devant *nupturam*, *fuisse*, qui donnerait un sens plus satisfaisant : « Darius m'offre sa fille, qui, sans cela, n'*aurait pu* épouser qu'un de ses sujets. »

— IV, XII, 2. *ad hostem contendit.* — Je n'aperçois pas de correction.

— IV, XII, 6. *agmen eius claudebant.* — Phrase courte (17 syllabes).

— IV, XII, 14. *uelut illati temere praesidiis, credebant.* — Il y a une ponctuation entre les deux mots finaux.

— IV, XII, 24. *in tabernaculum , ex quo tota acies hostium conspiciebatur, secessit.* — Ici encore les deux mots finaux sont séparés par une ponctuation. D'ailleurs, *recessit* pourrait être proposé au lieu de *secessit.*

— IV, XIII, 35. *ipse in dextro stabat.* — Courte incise.

— IV, XIV, 5. *paucis iusta arma esse.* — Courte incise.

— IV, XV, 5. *rupturos uincula cum suos appropinquantes uidissent.* — Il serait possible de lire *appropinquare*, qu'un correcteur soucieux de purisme grammatical aurait modifié en *appropinquantes.*

— V, I, 10. *opibus in illam sedem congestis.* — Je crois qu'il faut lire *in illa sede* : Quinte-Curce emploie souvent l'ablatif et *in* après des verbes comme *condere, exponere, statuere*, etc.

— V, I, 17. *quippe magni operis obsidio futura tam munitae urbis.* — Dosson supplée *erat* après *futura* ; on pourrait suppléer *uidebatur* après *urbis.*

— V, I, 39. *exercitus... haud dubie debilior futurus fuit si hostem habuisset.* — Dosson (et la plupart des éditeurs) mettent ici, non seulement un point final, mais même une séparation d'alinéa. Il faut, en réalité, joindre à ces mots, sans autre coupure qu'une légère ponctuation, la suite du texte : *ceterum, quo minus damnum sentiret identidem incremento renouabatur.*

— V, II, 8. *traditurum se urbem promittens.* — Je ne vois pas de remède satisfaisant, si ce n'est peut-être de suppléer *ei* devant *promittens.*

— V, III, 11. *magna pars in arcem concessit.* — Courte incise.

— V, VI, 16. *nec in deditos grauius consultum.* — Courte incise.

— V, VI, 20. *eodem rediit.* — On peut corriger en *rediuit* ou en *redit.*

— V, VII, 6. *ad opem ferendam concurrit.* — Je rétablis *concucurrit*, analogue aux formes *transcucurrit, incucurrit, percucurrit*, qui se se rencontrent chez Quinte-Curce.

— V, VIII, 5. *Bessus praeerat, Bactrianae regionis praefectus.* — Courte incise.

— V, IX, 11 *secretum inituri consilium.* — Pas de remède apparent.

— V, X, 8. *Interim qui Persas sollicitarent mittuntur.* — Courte incise.

— V, XI, 7. *percontari Patrona causam consilii quod adferret coepit.* — *Quod adferret* est au moins inutile, et le subjonctif y est peu explicable.

— VI, I, 3. *quo uno uinci non potuit.* — Pas de correction plausible.

— VI, I, 14. *deponi se iussit.* — Ces mots doivent être suivis d'une faible ponctuation.

— VI, III, 8. *eodem proelio domitas esse quo uictae sunt.* — On peut supprimer *sunt*.

— VI, III, 14. *meritas poenas soluentem.* — Je lirais volontiers *luentem :* un redoublement de l'*s* final de *poenas* a pu produire l'erreur.

— VI, V, 9. *gladio se transfigit.* — On pourrait songer à *se transfodit.* La phrase suivante se termine par *ipsos se permittunt*, mais elle est courte (22 syllabes).

— VI, V, 16. *sed hoc quoque magni operis.* — Phrase courte (22 syllabes).

— VI, VI, 15. *ceteras incendi praecepit.* — Il est facile de lire *praecipit.* Il est vrai que la première partie de la phrase contient un parfait *iussit*, mais le même changement de temps se retrouve ailleurs, par exemple IX, IV, 6 (*ignem subiecere ... cremant*).

— VI, VII, 27. *ab eo operiri comperta.* — C'est la leçon de Dosson. Zumpt lit *ab eo percontaretur.* Les *Florentini* A, B, C, E, H, et les *Bernenses* ont *percomperta.* Texte très douteux.

— VI, VIII, 13. *si delationem eius damnabat.* — La phrase est courte (21 syllabes).

— VI, VIII, 14. *uana quoque deferentes admittere.* — Ces mots pourraient bien être une glose de ceux qui précèdent : *cum de salute regis timeretur, credulos esse debere ;* ils les expliquent en les délayant et en les affaiblissant.

— VI, VIII, 16. *colloqui cum eo quem damnauerat sustinuit.* — Pas de correction apparente.

— VI, IX, 3. *auctores ostendero.* — Ces mots doivent être suivis d'une faible ponctuation et liés à ce qui suit, *quorum mentionem adhuc reformido.*

— VI, IX, 8. *qui huius rei delatum indicium ad ipsum suppressit.* — Encore une ponctuation à corriger ; il faut mettre une simple virgule et continuer la phrase : *quod non fuisse uanum Dymni exitus declarat.*

— VI, IX, 15. *falleret ignaros.* — Pas de remède visible.

— VI, IX, 21. *unum praefeci.* — On peut mettre une faible ponctuation entre ces mots et ceux qui suivent, *salutem, spem... commisi.*

— VI, IX, 31. *nec aliter iudicari passurum se adfirmans.* — On peut lire *passurum esse se adfirmans.*

— VI, XI, 11. *ad quaestionem de Philota habendam consurgunt.* — Je ne vois pas de correction plausible.

— VII, I, 3. *tam fidus ut occidendi Attalum non alio ministro uti mallet.* — On peut lire soit *mallet uti*, soit *uti maluisset*, qui serait peut-être plus conforme au sens.

— VII, I, 5. *in contionem processit.* — Phrase courte (20 syllabes).

— VII, I, 13. *aperuisse fugae causam.* — Pas de remède bien visible.

— VII, I, 35. *ut alienos equos pugnaturis distribuat.* — *Pugnaturis* est peut-être superflu.

— VII, II, 8. *uos autem, iuuenes, malo beneficii mei obliuisci quam periculi uestri meminisse.* — C'est une fin de vers, mais médiocre, et, comme telle, acceptable en prose métrique.

— VII, II, 14. *te ministro uti statui.* — Courte incise.

— VII, II, 16. *alteram Philotae nomine scriptam.* — Peut-être faut-il lire *inscriptam.*

— VII, II, 26. *strenuum hominem et numquam cessantem.* — Phrase courte (10 syllabes).

— VII, III, 13. *ut rursus ad surgendum coniti non possent.* — Cette leçon est une conjecture de Zumpt, adoptée par Dosson. Les mss. ont *contineri*, qui ne va ni pour le sens ni pour la prose métrique. Le passage est altéré.

— VII, III, 23. *sedes electa est.* — Phrase courte (16 syllabes).

— VII, V, 26. *tradituri ducunt.* — Phrase courte (15 syllabes).

— VII, VI, 1. *pluresque capti sunt quam occisi.* — Courte incise.

— VII, VI, 2. *fundis sagittisque pugnam inuadunt.* — Courte incise.

— VII, VI, 5. *misere legatos ad regem.* — Phrase courte (17 syllabes).

— VII, VI, 11. *iustissimos barbarorum constabat.* — Très courte incise.

— VII, VI, 12. *iniussu regis transirent.* — Les éditeurs ne sont pas d'accord sur le texte. Vogel lit *regis iniussu transirent ;* on pourrait lire *transirent regis iniussu.*

— VII, VI, 13. *quae Bactrianos quoque traxit.* — C'est une médiocre fin de vers ; il n'est donc pas impossible qu'elle se rencontre en prose métrique. De plus, le texte n'est pas très sûr ; certains mss. ont *et Bactrianos quoque traxit* : peut-être la phrase est-elle incomplète ou altérée.

— VII, VI, 17. *in deuictos ostenderent.* — Pas de remède apparent.

— VII, VI, 19. *in obsidionem iungit.* — Phrase courte (17 syllabes).

— VII, VI, 25. *appellari iussit.* — Phrase courte (13 syllabes).

— VII, VII, 4. *solitudines excipiunt.* — Phrase courte (18 syllabes).

— VII, VII, 12. *etiam Europae uictoribus.* — Le nom propre justifie peut-être la dérogation, d'ailleurs peu grave, aux règles métriques.

— VII, VII, 33. *pariter et a lateribus et a fronte et a tergo hosti ostendit.* — Cette fin de phrase irrégulière et cacaphonique m'est suspecte, sans que je voie le moyen de la corriger.

— VII, VIII, 1. *in tabernaculum, super ripam fluminis de industria locatum, secessit.* — *Recessit* serait une correction facile.

— VII, VIII, 5. *bellum feroces deposcunt.* — La phrase est assez courte.

— VII, IX, 7. *cum prior standi sine periculo quam hostem incessendi cura esset.* — On peut suppléer *eis*, qui a pu tomber facilement entre *cura* et *esset*.

— VII, XI, 11. *a uobis conuertam.* — Phrase courte (17 syllabes).

— VIII, I, 29. *quid ex Clito audissent.* — Il est facile d'écrire *audiissent*.

— VIII, I, 45. *a Ptolemaeo et Perdicca inhibetur.* — C'est une très mauvaise fin de vers ; de plus, la présence d'un nom propre peut justifier une irrégularité.

— VIII, II, 2. *nefanda caede ultus.* — Je ne vois pas de remède plausible.

— VIII, II, 8. *a me inter epulas occisus est.* — Pas de correction apparente.

— VIII, II, 12. *ni rex humari iussisset.* — On peut lire *humare*, Quinte-Curce employant aussi bien l'actif sans sujet que le passif après *iubeo*.

— VIII, II, 37. *cum hoste dimicantem protexit.* — On pourrait corriger *dimicantem cum hoste protexit*.

— VIII, IV, 2. *non sine minis crescentis mali praeteriit.* — Il serait simple de lire *praeteriuit*. D'ailleurs le texte est douteux, certains mss. (le *Leidensis*, les *Florentini* B, E, H, et le *Bernensis* B) ayant *crescentis mali damno*.

— VIII, IV, 21. *ut duo... militarent exegit.* — On peut lire *exigit*, de même qu'il y a *tradit* dans la phrase suivante (laquelle n'est pas métrique, mais ne compte que 19 syllabes).

— VIII, VI, 5. *uesci cum rege.* — On pourrait lire *cum rege uesci*, si la phrase n'était assez courte (23 syllabes).

— VIII, VI, 22. *quid adferrent interrogat.* — Phrase courte (18 syllabes).

— VIII, VI, 24. *faciles aures praebere.* — Pas de correction apparente.

— VIII, VIII, 5. *suae seruit causae.* — Phrase courte (18 syllabes).

— VIII, VIII, 9. *qui auaritiam exprobrare ausus sit.* — On peut remarquer qu'un des *Florentini* (D) a *exprobrare mihi ausus sit*, ce qui prouve que le texte n'est pas très sûr.

— VIII, VIII, 13. *et ab isdem discamus.* — On pourrait à la rigueur corriger *isdem* en *iis*.

— VIII, IX, 32. *inquinari putant ignem, nisi qui spirantes recipit.* — On peut lire *recepit*, étant donné l'usage qu'ont les langues anciennes de marquer les plus légères nuances d'antériorité.

— VIII, X, 20. *itaque rationem belli necessitas mutauit.* — Cette phrase est courte (16 syllabes); mais on peut, en outre, lire *necessitate*, le sujet de *mutauit* étant alors Alexandre, qui est le sujet de la phrase précédente et de la phrase suivante.

— VIII, X, 27. *quidam e muro sagitta percussit eum.* — On peut lire *eum percussit.*

— VIII, X, 31. *in propugnatores effusa est.* — Je ne vois pas de correction.

— VIII, XI, 12. *semet ipsos deflebant.* — On peut, entre ces mots et les suivants, *et iam eo peruentum erat*, mettre une faible ponctuation.

— VIII, XII, 16. *cum iisdem insignibus quis assueuerant cum ipsum ueherent.* — Ces derniers mots sont peut-être une glose explicative.

— VIII, XII, 17. *dignum talentis mille.* — Pas de correction apparente.

— VIII, XIII, 12. *leuatis super capita armis, transibant.* — Les deux mots finaux sont séparés par une virgule.

— VIII, XIV, 15. *et turbatis signa infer.* — Courte incise.

— IX, I, 11. *manant e fontibus.* — Je ne vois pas comment faire disparaître cette irrégularité, d'ailleurs peu grave. Elle se retrouve dans la phrase suivante, *fulgorem auri reddentibus.*

— IX, I, 34. *nec subducere quae accepi.* — Pas de correction apparente.

— IX, II, 1. *saxis impeditum.* — Pas de correction apparente; peut-être cependant *impeditum* est-il à supprimer comme glose; on aurait alors *difficilem non spatio solum aquarum, sed etiam saxis.*

— IX, II, 25. *nec tamen illi turbae confido.* — Courte incise.

— IX, II, 25. *uadem praedemque habeo.* — Pas de remède visible.

— IX, III, 11. *instrumenta belli consumpsimus.* — Phrase courte (21 syllabes).

— IX, III, 21. *uetera cremari iussit.* — Outre la correction facile

de *cremari* en *cremare*, on peut remarquer que le *Florentinus* H, le *Bernensis* B et le *Vossianus* 2 omettent *uetera :* peut-être faut-il lire *cremari uetera iussit.*

— IX, III, 21. *amborum studio usus.* — Mauvaise fin de vers, non déplacée par conséquent en prose métrique.

— IX, IV, 1. *Acesini committitur.* — Irrégularité expliquée par la présence d'un nom propre.

— IX, IV, 3. *stirpis ostendebant uestigia.* — Ce n'est qu'une conjecture de Zumpt et de Dosson. Les mss. ont les uns (*Florentini* E, H, *Bernensis* B) *stirpes ostendebat*, les autres (*Florentini* D, F, G, I) *stirpes honestabant*. Rien à conclure d'un texte aussi altéré.

— IX, IV, 4. *corona cepit.* — Je serais tenté de lire *capit*, après *excessit* dans la première partie de la phrase, cette alternance des temps étant un procédé de style cher à Quinte-Curce.

— IX, IV, 5. *moenibus expugnat.* — Pas de correction apparente.

— IX, IV, 18. *nouos hostes exsistere.* — Phrase courte (15 syllabes).

— IX, V, 4. *protegentes obiecerat.* — Pas de correction apparente.

— IX, V, 11. *subiecto mucrone hausit.* — *Subiecto* est omis par bon nombre de mss., ce qui prouve au moins que le texte est douteux. J'aime assez la leçon des *Florentini* D et I, *subiectus hausit :* le roi est placé sous le corps de son agresseur.

— IX, V, 16. *urgebantque protegentes.* — Pas de correction apparente.

— IX, V, 16. *edita pugna, cecidit.* — Les deux mots finaux sont séparés par une ponctuation.

— IX, V, 19. *illos incitauit.* — Phrase courte (14 syllabes).

— IX, VI, 18. *non aetatis spatio, sed gloriae.* — C'est la leçon de Zumpt et de Dosson. Mais le texte est douteux. Le *Florentinus* C a *non tanti aetatis*, les autres, ainsi que le *Palatinus* 1 et le *Bernensis* B ont *non tam aetatis*. Rien de certain ici.

— IX, VI, 20. *qua Rubro mari subluitur, possideo.* — Il y a une ponctuation entre les deux mots finaux.

— IX, VI, 21. *unius horae transiui.* — Il faut écrire *transii.*

— IX, VI, 26. *ac tum quidem amicos dimisit.* — Courte incise.

— IX, VII, 1. *quam metu supplicii.* — Pas de correction plausible.

— IX, VIII, 7. *ut legatos mitterent, gentem dedituros.* — Les deux derniers mots sont peut-être une glose.

— IX, VIII, 10. *praesidium imposuit.* — Phrase courte (24 syllabes).

— IX, VIII, 15. *Sub corona venisse.* — On peut lire *ueniisse.*

— IX, VIII, 22. *pelice eius ortum constabat.* — Je lis *ortum esse constabat*, ce qui est la leçon des *Florentini* E, F, H, et du *Bernensis* B.

— IX, IX, 5. *latentes repperere.* — Phrase courte (20 syllabes).

— IX, IX, 6. *naturae eius.* — Phrase courte (17 syllabes).

— IX, IX, 23. *ut, cum mare rursus exaestuare sensissent, praecederent.* — Il y a une ponctuation entre les deux mots finaux.

— IX, IX, 27. *ad classem rediit.*— Il faut écrire *redit* ou *rediuit.*

— IX, X, 3. *cum reuerti ad se uellent.* — Pas de correction (sauf peut-être *uelint?*)

— IX, X, 4. *Cedrosiorum peruentum est.* — Irrégularité due à la présence d'un nom propre.

— IX, X, 12. *cremabant incendio.* — Pas de remède visible.

— X, I, 14. *litteris gentis eius scriptam.* — Je lis *inscriptam.*

— X, I, 44. *oppressus erat.* — Pas de correction plausible.

— X, II, 7. *tunc etiam exsilii, admitterent.* — Il y a une ponctuation entre les deux mots finaux.

— X, II, 10. *decem millia talentum proferri.* — On peut remarquer que le *Florentinus* D et le *Vossianus* 2 ont *talenta.* Le texte n'est donc pas certain.

— X, II, 29. *quid opis in me uno sit.* — Pas de remède apparent.

— X, III, 10. *praestantior est quam ceteris.* — Outre que la phrase est assez courte, je crois que *quam ceteris* est une glose.

— X, IV, 1. *ministros supplicii muta.* — Phrase courte (21 syllabes).

— X, V, 6. *tum uelle. cum ipsi felices essent.* — Courte incise.

— X, V, 6. *et paulo post exstinguitur.* — Phrase courte (16 syllabes).

— X, V, 15. *terroremque auxit.* — Phrase courte (21 syllabes).

— X, VI, 17. *ad Perdiccam deferri.* — Outre qu'il y a un nom propre, la phrase est courte (16 syllabes).

— X, VII, 7. *consalutatum regem appellant.* — Phrase courte (16 syllabes).

— X, VII, 15. *nisi genitum ut regnaret.* — C'est la leçon de Zumpt et de Dosson, mais elle est peu sûre. Les *Florentini* D, E, H, I, et le *Bernensis* B ont *unde regnaret;* le *Vossianus* 2 a *unum regnaret;* le *Florentinus* F et le *Palatinus* 1 ont *inde regnaret.* Il y a là des indices d'une corruption du texte.

— X, VII, 18. *tela in ipsum iaciebant.* — Cette mauvaise fin de vers termine une phrase courte (16 syllabes).

— X, VIII, 23. *antecedens, occurrit.* — Sans parler de la ponc-

tuation qui sépare ces deux mots, on peut rétablir la forme, fréquente chez Quinte-Curce, *occucurrit*.

De cette longue énumération, que peut-on conclure ?

Au point de vue de l'établissement du texte, il y a un certain nombre de corrections qui me paraissent plausibles, et que, pour ma part, je n'hésiterai pas à introduire dans le prochain tirage de l'édition Dosson. Ces corrections sont d'ailleurs légères, et telles en général qu'il est facile de s'expliquer l'origine des fautes auxquelles elles remédient.

Au point de vue de la tradition manuscrite, je n'aperçois pas de conséquences à tirer de mon étude. Pour reconstituer le texte métrique, je me suis appuyé tantôt sur le *Leidensis*, tantôt sur les *Bernenses* ou les *Florentini*, ou bien je me suis éloigné de tous également, sans qu'aucun manuscrit me paraisse plus conforme que les autres aux lois de la prose métrique.

Au point de vue des habitudes de style de Quinte-Curce, il n'est pas sans intérêt de remarquer que les phrases courtes, dont le ton est uniquement narratif et qui ne contiennent que des indications de faits, sont traitées plus librement que les phrases où l'idée est plus développée.

Enfin, au point de vue de l'histoire littéraire, il est curieux de voir les règles de la prose métrique appliquées si fidèlement dans un ouvrage historique. Rien de tel, comme on le sait, chez Salluste, ni chez Tite-Live, ni chez Tacite. Florus, comme l'a montré M. Bornecque, écrit en prose métrique, mais Florus fait plutôt une œuvre oratoire, un « discours sur l'histoire romaine », qu'une histoire proprement dite. Ce caractère un peu particulier que je viens de relever chez Quinte-Curce me porterait à croire qu'il est d'une époque assez récente, d'une époque où l'influence de la rhétorique envahit tout, et où l'on ne sait plus faire entre les genres littéraires aucune espèce de distinction. Mais notre connaissance de l'historiographie romaine est trop incomplète pour que ce vague soupçon puisse se préciser en hypothèse sérieuse.

René Pichon.

LA ΔΙΚΗ ’ΕΞΟΥΛΗΣ EN DROIT ATTIQUE

L'action d'exécution, δίκη ἐξούλης, était peut-être une des plus fréquentes de la procédure athénienne, mais c'est aussi une des moins connues. Après un jugement civil la partie condamnée avait un certain délai pour s'exécuter. Passé ce délai, l'adversaire était autorisé par la loi à se présenter en personne et à saisir les meubles, au besoin à se mettre en possession des immeubles. S'il rencontrait de la résistance au cours de ces opérations, il prenait acte de l'atteinte portée à son droit et se disait victime d'une expulsion. Ainsi naissait l'action ἐξούλης, qui était portée devant les Quarante, ou plus précisément devant les quatre juges, pris parmi les Quarante, pour juger les affaires concernant la tribu des parties. Ce tribunal statuait sommairement, ordonnait, s'il y avait lieu, la restitution en nature des meubles ligitieux, ou la continuation des poursuites de saisie. La décision rendue en cette circonstance avait pour sanction une double condamnation, l'une en dommages-intérêts pour la valeur du litige, au profit de la partie poursuivante; l'autre en une somme égale, à titre d'amende, au profit de l'État.

Cette procédure d'exécution supposait en principe un jugement exécutoire. Avec le temps, toutefois, elle fut appliquée à d'autres cas, par assimilation. Ainsi dans tous les cas où, par convention expresse autorisée par la loi, le débiteur devait être tenu καθάπερ ἐκ δίκης, quand le titre était un acte de vente nationale, ou un contrat hypothécaire, ou une dévolution de succession, il n'était pas besoin d'un jugement préalable et l'exécution pouvait avoir lieu directement, sans intervention de justice. Enfin on alla plus loin encore et on admit l'action ἐξούλης toutes les fois qu'une personne avait été empêchée de se mettre ou de rester en possession d'un objet lui appartenant, par exemple d'un esclave. En supposant que le droit de propriété invoqué fût contesté, on pouvait toujours agir par l'action ἐξούλης pour obtenir une restitution provisoire, en attendant que la διαδικασία sur la question de propriété fût jugée dans les termes de la procédure ordinaire.

Tel paraît être, d'après les anciens lexicographes qui sont à peu près l'unique source de nos informations, le développement

historique de l'action ἐξούλης dans la procédure athénienne. Il en existe cependant une autre qui est restée inconnue ou inutilisée jusqu'à ces dernières années, et qui peut servir à confirmer les indications que nous venons de donner. C'est la comédie de Plaute intitulée le Câble (*Rudens*), ou plutôt la comédie grecque de Diphile, que Plaute a mise en latin.

Diphile fut un des poètes de la nouvelle comédie. Deux de ses pièces ont été traduites par Plaute. La didascalie qui précède le *Rudens* porte Graeca Diphilu, et le nom de Diphile est répété dans l'argument de la pièce, mais nous ne connaissons pas le titre grec. Quant à la seconde pièce, elle s'appelait en grec Κληρούμενοι. Plaute en a tiré *Casina*.

Un des personnages qui se présentent le plus fréquemment dans les pièces grecques, ou tirées du grec, est celui du marchand d'esclaves, agent de prostitution et acheteur d'enfants volés. Dans le *Rudens* il s'appelle Labrax et a acheté à Athènes une fille âgée de trois ans, appelée Palestra. Quelques années se passent. La fille est en âge et Labrax la vend à un jeune Athénien qu'il rencontre par hasard à Cyrène et qui s'appelle Plesidippus. Celui-ci donne des arrhes et Labrax s'engage par serment à livrer Palestra à son acheteur. Au jour fixé, Labrax manque de parole et s'embarque pour la Sicile avec Palestra, mais, au sortir du port, une affreuse tempête se lève. Le navire se brise sur un rocher. Palestra et sa suivante Ampelisca atteignent le rivage dans une nacelle. Labrax, sauvé, de son côté, apprend que ses esclaves sont à terre et se met à leur poursuite. Il les retrouve enfin et prétend les emmener, quand survient Plesidippus, qui s'écrie : « Hunc ego scelestum in jus rapiam exules dica. »

Ce vers demeura longtemps une énigme indéchiffrable. Un savant français, Paulmier de Grantemesnil (Palmerius), en trouva cependant la clef, au XVIIe siècle, mais sa voix ne fut pas écoutée. Il n'y a pas plus de quinze ans que l'observation de Paulmier a été reprise et adoptée par les derniers éditeurs de Plaute, Sonnenschein, Plauti *Rudens*, 1891, Oxford, et Ramain, Extraits du théâtre latin, 1897, Hachette, Paris. On ne s'était pas aperçu que les mots *exules dica* étaient du grec écrit en lettres latines et devaient se lire ἐξούλης δίκα.

C'est bien en effet de la δίκη ἐξούλης qu'il s'agit. Plesidippus a acheté Palestra au *leno*, et a payé des arrhes. A ce moment la propriété de l'esclave lui a été transférée. Labrax ne nie pas la vente. Il a seulement cru qu'il réussirait à enlever Palestra pour la soustraire à son nouveau maître, or c'est là précisément un des cas d'application de la δίκη ἐξούλης. La seule question pour le moment

est celle de savoir comment Labrax pourra être appelé devant le juge. Sera-t-il appelé en justice comme un défendeur ordinaire ou sera-t-il saisi et traîné par force, ἀπαγωγή, comme un malfaiteur pris en flagrant délit. On le conduira donc bon gré mal gré devant le juge, qui le mettra aussitôt en prison, in nervom.

Devant quel juge? était-ce un des Onze? nous n'avons pas à le rechercher. Mais à quel danger Labrax était-il exposé? Une des personnes présentes lors de l'arrestation lui dit : « Je voudrais bien te voir *addictus* au profit de ton adversaire. » Ici Plaute se sert d'un terme romain. L'*addictio* était la décision par laquelle un débiteur était livré à son créancier qui pouvait l'emmener par force et le mettre aux fers. Mais la chose était grecque. Quand l'ἀπαγωγή était justifiée, le coupable, κακοῦργος, était mis à mort. Mais si elle avait été faite sans droit, le poursuivant payait une amende de mille drachmes.

L'emprisonnement de Labrax n'était en tout cas qu'une mesure provisoire. Le magistrat devait interroger le prévenu et le renvoyer à s'expliquer devant un juge. Ici encore Plaute emploie un terme romain, celui de *recuperatores*. A Athènes, la question de propriété aurait été renvoyée devant les Quarante, c'est-à-dire devant les juges élus à raison de quatre par tribu pour faire des fonctions analogues à celles de nos juges de paix. Peut-être Plaute a-t-il, ici comme souvent ailleurs, désigné le magistrat grec par un nom romain. Ce qu'il y a de certain, c'est que le tribunal saisi a déclaré que Palestra appartenait à Plesidippus et lui serait remise, mais il a laissé Labrax en possession d'Ampelisca. Quant à l'amende qui a dû être prononcée au profit de l'État contre Labrax, Plaute n'en parle pas, et cela importe peu, car le fait était sans intérêt au point de vue de la pièce.

Il suffit de rappeler ici qu'à la suite de diverses circonstances, Palestra est reconnue fille d'un Athénien appelé Daemones, établi depuis longtemps à Cyrène, qu'elle épouse Plesidippus et que Labrax transige avec les esclaves de l'un et de l'autre au sujet de sa valise, qui a été trouvée par eux au fond de la mer. Trachalion, esclave de Plesidippus, reçoit la liberté et épouse Ampelisca, et tout finit par un festin général.

A coup sûr, les indications relatives à la procédure suivie manquent de précision. Tantôt il est question de porter l'affaire devant un riche membre du sénat de Cyrène, qui décidera si Palestra et Ampelisca sont libres ou esclaves et si Labrax doit être mis en prison pour y rester jusqu'à la fin de ses jours (vers 713-716); tantôt il y a une sentence rendue par des récupérateurs (vers 1282).

Quand l'esclave Trachalion, implorant l'aide de Daemones pour

la protection des deux jeunes filles, souhaite pour lui une abondante récolte, qui sera exportée et parviendra heureusement (vers 630-632) à Capoue, on peut croire que ce trait ne se trouvait pas dans la pièce de Diphile. En revanche, quand on voit les deux jeunes filles chercher un refuge dans le temple et sur l'autel d'Aphrodite, et invoquer le droit d'asile contre les poursuites du leno Labrax, c'est là un trait de mœurs éminemment grec, car les Romains ne reconnaissaient pas le droit d'asile. Pour les Grecs, c'était un *mos antiquus* (vers 625) dont nous voyons la pratique dans un des premiers chapitres de la loi de Gortyne.

R. Dareste.

HIRTIUS, *bell. Gall.* 8,4,1.

César attribue *militibus... ducenos sestertios, centurionibus* tot *milia nummum.* Il est paléographiquement difficile que *tot* cache un distributif quelconque comme *terna* (Constans, *Rev. de Phil.*, 1899, p. 227). On aura la correction la plus simple, en même temps que celle qui proportionnera le mieux les parts de soldat et de centurion, si on lit *tota milia nummum.* Les centurions pourraient recevoir chacun 400 sesterces, 500, 600, 800... Pour se montrer large, César « arrondit » les milliers ; c'est ce que marque *tota.*

L. Havet.

AETNA

69.

Iam patri dextera Pallas
Et Mars laeuus erat ; iam cetera turba deorum
63. Stant utrimque *dē*. Validos tum Iuppiter ignes
Increpat

Le fragment de Stavelot porte au point corrompu : *de*.. (lacune de deux lettres). Il n'est pas besoin de prouver que la lecture *deus*, offerte par un mss. du xve s. (H), est inadmissible. Parmi les conjectures, il faut écarter *metus* des Itali, *metu* de Scaliger, *uerens* d'Ellis, pour les raisons qu'en donne M. Vessereau, le dernier éditeur du poème (cf. commentaire, p. 44). Il faut écarter pareillement celles qui touchent à *utrimque*, à savoir *ut cuique decus* de Unger, *utrumque tuens* de Vessereau, car *utrimque* exprime clairement cette idée nécessaire que les dieux se sont répartis en deux troupes sous le commandement de Pallas et de Mars. On ne peut admettre la conjecture de Haupt, *utrimquesecus*, mot assez rare, d'une latinité antérieure et postérieure, et qui du reste ne convient pas pour le sens. Reste le *tuens* de Baehrens. Il ne peut signifier « contempler », car les dieux doivent prendre part à la lutte ; si on le prend au sens de « défendre, protéger », il est vague et froid ; il ne paraît pas avoir reçu l'acception militaire de « soutenir, appuyer », à laquelle on pourrait songer ; au reste, dans tous les cas, il se trouverait sans régime. Imaginerons-nous de lui donner un sens absolu, celui de « être en observation », d'où l'on passerait à celui de « se tenir sur ses gardes » ? Que de difficultés ! Sans compter que ce singulier jure avec le pluriel *stant* : raisonnablement, le poète a dû opter pour une seule construction.

Puisqu'une nouvelle conjecture est nécessaire, je proposerai *truces*. Ce mot exprime l'idée de la menace prête à se porter à la violence. Ici, il se traduirait bien par « terribles ». Quant à la corruption des mss., elle pourrait avoir pour origine le trouble occasionné par une confusion entre *trim-* et *tru-*.

119.

Quis enim non credit inanes
Esse sinus penitus, tantos emergere fontes
119. Cum uidet *ac torrès* uno se mergere hiatu

C'est la leçon de C. Dans le fragment, le copiste a sauté de *tanto* (*s emergere*) à (*uno*) *se mergere*. La plupart des corrections proposées sont dépourvues de méthode et ont été imaginées au petit bonheur : telles le *torrentem* des Itali, admis par les anciens éditeurs, le *totiens* de Haupt. On a aussi corrigé *uno* en *imo*. Baehrens lit : *terrae subito*, où les deux mots sont inutiles. Munro et Ellis supposent une lacune après le vers. Vessereau propose : *ac se uno torrentes*. Cette correction est fondée sur un raisonnement, à savoir que, si à *emergere* correspond *se mergere*, à *fontes* doit correspondre un autre accusatif pluriel. Ce raisonnement n'est que spécieux. Nous ne savons pas ce qu'il y a sous *torres* (*torrens* , mais ce n'est pas nécessairement un substantif. Rien en effet ne nous autorise à supposer que les deux infinitifs réclament chacun un sujet différent. Au contraire, les deux faits qu'ils expriment, loin de s'exclure, s'associent bien, si on leur donne *fontes* pour unique agent : il y a des sources considérables qui s'échappent du sol, et il y en a d'autres qui s'y enfoncent. Pourquoi le poète serait-il allé chercher *torrentes*, alors qu'il pouvait exprimer sa pensée à moins de frais pour ainsi dire, et d'une manière beaucoup plus juste et plus frappante ? Un indice que *fontes* est vraisemblablement le seul sujet, c'est l'exacte symétrie qui a présidé au choix des deux verbes.

Ces considérations m'induisent à proposer une correction nouvelle : elle consiste à lire *aut uno rursus* au lieu de *ac torrès uno*.

Quant à *uno*, ce mot ne souffre aucune difficulté ; il est amené par *tantos*. Des sources considérables se perdent rarement par dissémination des eaux ou par infiltration.

395

Atque hanc materiam penitus discurrere fontes
395 Infectae *eripiantur* aquae radice sub ipsa

Des mss. inférieurs ont *eripiant* (RA), les Itali *eripiunt et*, qui est évidemment une correction. On a peine à croire qu'il se soit trouvé un éditeur pour conserver la leçon de C. Les auteurs de

conjectures se sont préoccupés pour la plupart de la remplacer par un verbe qui exprime le jaillissement d'une source, ou une modification de la nature des eaux contaminées par les matières souterraines. Munro déchiffre *rumpuntur*, Vessereau *eliciantur* (pourquoi le subjonctif?), Ellis *crispantur*. Pour justifier l'infinitif *discurrere*, Vessereau fait appel à une syllepse, et il invoque Lucrèce, II, 1128 et III, 765. Ces exemples ne sont pas du tout comparables. Dans le premier, *manus dandum est* n'est qu'un équivalent de *concedendum est*, et dans le second *confugient* ne signifie pas autre chose que « on sera réduit à dire » : l'un et l'autre ne contiennent rien de plus que l'idée de concession et d'affirmation. Il n'en est pas de même de *eliciantur* (*eliciuntur ?*). Ellis de son côté suppose que *discurrere* dépend κατὰ σύνεσιν du verbe dont l'idée est contenue dans *crispantur*. Une explication de ce genre a de la valeur, quand le texte est assuré, mais quand il est conjectural, elle ne sert qu'à faire ressortir l'insuffisance de la conjecture : aussi est-il vrai que des eaux sulfureuses ou bitumineuses ne se rident pas nécessairement, et quand elles se rideraient, cela ne prouverait rien. Ces conjectures doivent donc être abandonnées. Restent celles qui rendent compte de la syntaxe. L'édition de Le Clerc donne : *euincunt et*. Pour le sens, *euincere* « prouver avec évidence » est excellent, mais la présence de *et* offre des difficultés insurmontables : d'une part, une distinction entre *fontes* sans qualificatif et *infectae aquae*, d'autre part, la place de la particule. Quant à *testantur* de Machly, il n'a certainement pu engendrer *eripiantur*. Il faut donc trouver autre chose.

Je lis : *experiuntur*. L'auteur vient de déclarer que le corps de l'Aetna est formé de matières inflammables : c'est un fait. Maintenant, ces matières se répandent-elles çà et là profondément sous la montagne ? (c'est ici le sens de *penitus*, sens confirmé par *radice sub ipsa*) : ceci est une hypothèse. Qu'il en est bien ainsi, en font l'épreuve les sources jaillissant à la base de la montagne, qui se trouvent contaminées par ces matières. On pourra trouver que cette manière d'exprimer l'idée est un peu détournée, mais on sera forcé d'accorder qu'elle est en même temps précise et poétique, et, pour ces trois caractères, tout à fait dans le style de l'auteur.

Georges Ramain.

INSCRIPTION DU PIRÉE

L'inscription suivante n'est pas inédite : elle a été publiée en 1905 dans les *Athen. Mitth.*, XXX, p. 391-398 et planche, par M. E. Nachmanson, qui l'a soigneusement commentée.

M. Nachmanson avait à sa disposition un estampage pris par M. W. Kolbe, mais il ignorait où était la pierre. Bornons-nous à lui apprendre qu'elle est aujourd'hui conservée au Musée de Bruxelles.

ΠΛΙΙ
ΑΝΕΒΑΛΛΟ
ΜΙΣΔΙΟΝΥΣΟΔ
ΤΩΝΕΠΙΜΙΣΘΩΘΕΣΩΝΙ
ΘΩΝΑΡΙΟΜΟΣ ⊠ ΗΗΗ ⊡
ΑΝΕΒΛΛΛΟΝΤΟΑΙΧΙΛΙΑΙΔΗΗ
ΜΙΣΝΙΚΟΔΩΡΟΣΣΥΠΛΛΗΤ
ΚΑΤΑΛΙΦΗΣΕΠΙΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟ
ΔΔΔ ΜΙΣΦΑΕΝΝΟΣΑΧΑΡΝΕ
ΠΗ ΕΠΙΣΚΕΥΗΣΑΝΑΒΑΣΜΩΝ
ΙΙΙΙΙ ΜΙΣΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣΜΕΓΑ
ΚΑΤΑΛΙΦΗΣΕΠΙΦΙΛΟΚΛΕΟΣ
ΠΙΣΦΑΕΝΝΟΣΑΧΑΡΝ
ΗΗ ΣΤΗΛΗΣ
ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΑΡΓΥΡΙΟ ⊡ΗΗΗΔΔ Γ
ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΠΛΙΝΟΩΝ
⊡ΜΗΗΗΗ⊡ΔΔΔ

TERTULLIEN, *DE IDOLOLATRIA*, 8

On considère en général comme idolâtres, écrit Tertullien, ceux qui rendent un culte aux idoles. Mais ceux-là aussi commettent des actes d'idolâtrie qui rendent ce culte possible, en fabriquant d'abord les idoles elles-mêmes, puis tous les objets dont on se sert pour les orner ou les adorer. Le crime est aussi grand pour un orfèvre de préparer les ornements ou les attributs d'un dieu, que pour un architecte de lui bâtir un temple, pour un sculpteur de lui modeler une statue. Cette idée est résumée dans le passage suivant : « *Sunt et aliae complurium artium species, quae, etsi non contingunt idolorum fabricationem, tamen ea, sine quibus idola* [*nil*] *possunt, eodem crimine expediunt. Nec enim differt, an* [*ex*]*truas uel exornes, si templum, si aram, si aediculum eius ins*[*tr*]*uxeris, si bratteam expresseris aut insignia aut etiam do*[*mum*] *fabricaueris.* » La seconde phrase appelle quelques observations. Elle est ordonnée symétriquement ; Tertullien envisage d'une part les constructions en l'honneur des dieux (*extruas*), de l'autre les ornements accessoires (*exornes*) ; au premier de ces verbes répond *si ... intruxeris*, au second, *si ... expresseris aut ... fabricaueris ;* les deux phrases conditionnelles ne sont que le développement et comme la monnaie des deux verbes précédents. Sans doute la seconde avec ses deux verbes (*expresseris, fabricaueris*), en face du seul *intruxeris*, semble un peu plus complexe ; la raison en est que le travail tout particulier du batteur d'or ne saurait s'accommoder d'une expression aussi générale que *fabricare ;* en lui attribuant un terme beaucoup plus précis (*expresseris*), Tertullien ne me paraît pas avoir détruit l'équilibre de sa période. Tout se rapporte en premier lieu à l'essentiel même du culte, aux constructions, aux immeubles (*templum, aram, aediculum*), on ne s'occupe ensuite que des objets mobiliers, de ceux que l'opinion commune tient pour moins importants, comme les feuilles de métal précieux (*bratteam*) dont on revêt une statue, la décoration (*insignia*). Seul le mot *domum* ne cadre pas avec cette explication : il désigne un immeuble, par suite il devrait appartenir à la première proposition conditionnelle ; et même là il serait déplacé, car

on ne voit guère le rapport qui existe entre le culte idolâtrique et cette *domus*[1]. Je crois donc que le texte est altéré en cet endroit et qu'il est facile de le rétablir.

Remarquons en effet que les trois dernières lettres de *domum* ont disparu dans l'*Agobardinus* (A), le seul manuscrit par lequel nous connaissions le *De idololatria* : cette particularité n'est pas mentionnée dans les éditions de Migne, ni d'Oehler, mais celle de A. Reifferscheid-Wissowa l'indique formellement. Il est vrai, l'édition parisienne de J. Gaugneins (Mesnart), de 1545, sur laquelle s'appuie également Reifferscheid, n'hésite pas sur *domum* ; mais son autorité est-elle de nature à nous faire accepter les yeux fermés une leçon peu intelligible, surtout quand cette leçon n'est pas attestée par le ms. principal ? La correction est donc légitime ; elle se présente d'ailleurs d'elle-même à l'esprit. Au lieu de *domum* il suffira d'écrire *donum* pour obtenir un texte très acceptable. Il n'y a aucune invraisemblance à ce que Tertullien, pensant aux accessoires du culte (*bratteam*, *insignia*), y ajoute les offrandes qu'on apportait aux dieux ; l'idée est du même ordre, encore qu'un peu inattendue, c'est pourquoi l'auteur dit *aut etiam*. Elle s'accommode bien du verbe *fabricaueris* — assez étrangement employé si l'on maintient *domum*, — car ces dons, qui peuvent être de toute espèce, exigent un verbe très général. Mais surtout *donum* s'accorde parfaitement avec la phrase suivante : « *Maior est eiusmodi opera, quae non effigiem confert, sed auctoritatem.* » Plus que les ornements, les décors, les attributs dont on pare les statues et les temples, des offrandes sont de nature à accréditer les dieux aux yeux du vulgaire, à accroître leur autorité en reconnaissant leur puissance. Quant à l'usage de *donum* dans le sens d'offrande, il est si général que je ne me crois pas tenu de le justifier ; à défaut d'autres preuves, la formule épigraphique si connue *donum* ou *dono dedit* suffirait à m'en dispenser.

Aug. Audollent.

---

1. Un peu plus bas, dans le même chapitre, Tertullien oppose expressément les maisons des hommes (*domus* aux demeures des dieux (*templa*) : « Quot templa et aedes idolis aedificantur ? domus vero et praetoria et balnea et insulae quantae ? »

COMPTE DÉLIEN DE MEILICHIDÈS

CONSERVÉ AU CABINET DES MÉDAILLES

Dans ses *Archives de l'intendance sacrée à Délos*[1], M. Homolle, faisant le catalogue des inscriptions, s'exprime ainsi sous le n° LXII (p. 134) :

Inscription publiée par Le Bas (*Voy. archéolog.*, n° 2092) qui l'a crue de Paros, où elle avait été trouvée. Stèle gravée sur les deux faces : 51 et 53 lignes.

Date : 221 (?), archontat de Meilichidès III : « Ἄρχοντος Μ[ειλιχίδου]. » La restitution repose sur la comparaison des deux passages suivants : LXII « Τοῦτ[ο] παρέδωκα [τοῖς] ἱεροποιοῖς]. Ἀριστέαι καὶ Διακρίτωι » ; LXIII « Λόγος ἱεροποιῶν, τῶν... ἐπ' ἄρχοντος Χαρίλα. Διακρίτου... Ἀριστέα... Παρελάβομεν... παρὰ ἱεροποιῶν, τῶν... ἐπ' ἄρχοντος Μειλιχίδου. »

Comptes d'un fonctionnaire chargé d'une διοίκησις et qui transmet aux hiéropes les sommes perçues par lui.

État des sommes versées à titre de fermages, de loyers ou d'intérêts. — État des sommes restant dues sur ces différents chapitres.

La publication de Le Bas, qui remonte à 1848, est semée de lacunes ; puis, il s'est trouvé d'autant plus exposé à l'erreur qu'il croyait à une attribution depuis lors reconnue inexacte. Comme l'inscription est conservée au Cabinet des Médailles où j'ai pu l'étudier pour le catalogue projeté des inscriptions grecques, je crois utile de publier à mon tour une copie plus exacte et plus complète de ce texte particulièrement intéressant dans la série des comptes de Délos. Même il est unique en son genre, car, au lieu de donner un état dressé par les hiéropes à leur entrée en charge, il renferme les écritures d'un agent chargé de faire les recouvrements du Trésor sacré et qui transmet aux hiéropes les sommes encaissées par lui.

Marbre rouge, semé de taches jaunâtres.

Haut. : 0m,45. Larg. : 0m,33. Épaisseur : 0m045.

La pierre est gravée sur les deux faces et contient aussi quelques lignes sur la tranche gauche. Les deux planches ci-jointes donnent le texte en caractères épigraphiques. En voici la transcription :

---

1. *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. XLIX, Paris, Thorin, 1887, in-8°.

A (Recto).

1. [Ἐπ'] ἄρχοντος Μειλιχίδ[ου τῆς πόλεως, Ἱ]ερό[μβροτος Ἱε]ρομβρότου
2. τάδε ἔπραξεν ἐπὶ τῆς [αὐτοῦ ἀρ]χῆς τῶ[ν κατὰ] τὴν διοίκησιν τὴν
3. ἑαυτοῦ.

Ἐνηρόσια *

		Dr.	Ob.
	Παρὰ Φανοδ[ίκου Χα]ρητείας	416	
4.	Παρ' Ἀντιγόνου Πύργων	400	1/2
	Παρὰ ....κράτου Φοινίκων	237	1/4
5.	Παρὰ Φερεκλείου Χαρωνείας	x	x
6.	Παρὰ τῶν Κόνωνος κληρονόμων	100	3
	Παρ' Ἡγία Λιμνῶν	150	x
7.	Παρ' Ἐχεκρατίδου Νικουχώρου	95	3 3/4
	Παρὰ Μελησίππο[υ] Σκιτωνείας	5	3
8.	Παρ' Ἀλκίμου Πανόρμου	192	
	Παρὰ Διακτορίδου Ἐπισθενείας	211	
9.	Παρ' Ἀνέκτου Διονυσίου	201	
10.	Παρὰ Καλλισθένου Σωσιμαχείων	100	3/4
	Παρὰ Νικάνδρου Πορθμοῦ	275	
11	Παρ' Εὐδήμου Λειμῶνος	201	
	Παρὰ Φάνο[υ] Ῥάμνων	150	3
12.	Παρὰ Ξενομήδου Ἱπποδρόμου	289	2
13.	Παρ' Ἐμπέδου Ἄκρας Δήλου	170	3/4
	Παρὰ Κινέου Φυταλιᾶς	25	
14.	Παρὰ Ναξιάδου τοῦ Λυκωνείου	76	3
	Παρὰ Λυσιξένου τοῦ Κεραμείου	131	
15.	Κεφαλὴ ἐνηροσίων	3560	1

16. Ἐνοίκια *

	Παρὰ Ξενοκρίτου τῆς Ἐπισθενείας	25	3
17.	Παρὰ Πατροκλέους τῆς ἑξῆς	25	
	Παρὰ Μελησίππου τῶν Ἀνδρώνων	55	
18.	Παρὰ Καλλιστράτου τῆς Ἀριστοβούλου	67	3 1/4
	Παρὰ Διονυσίου τῆς Ἐφέσου	60	
19.	Παρὰ Καλλιστράτου τῆς Ὀρθοκλέους	(20)	
20.	Παρὰ Ἀρκίλεω τῆς Σωσιλείας	30	
	Παρὰ Ἀρχεστράτου τῆς ἑξῆς	39	
21.	Παρ' Εἰρηναίου τοῦ Ξυλῶνος	13	3
22.	Παρὰ [Μελη]σίππου τοῦ ἑξῆς	13	
	Παρὰ Σωσθένου τῆς Πυθα	15	

		Dr.	Ob.
23.	Παρὰ ....ρχου τῆς Χαρητείας..	30	3
	Παρ' [Εὐ]ε[λ]θοντος τῆς ἐξ[ῆς]	x	x
24.	Παρ' Εὐβούλου τῶν Ἀνδρώνων.....	23	3
25.	Παρ' Ἀντιγόνου.....	9	3
	Παρ' Ἐμπεδοκλέους τῆς Ἀριστοβούλου	x	x
26.	Παρ' ΑΝΤΙΚΡΑΝΗΣΤΟΥ τῆς πρὸς τῶι Σιδηρηίωι...	21	
27.	Κεφαλὴ ἐνοικίων	511	3 1/4
28.	**Τέλη·**		
	Παρὰ Ἀριστείδου τοῦ λιμένος.....	13	3
	Παρὰ Ἀπατουρίου τοῦ πορθμείου.....	13	3
29.	Παρὰ Ἀπατουρίου τοῦ ὁλκοῦ τοῦ ἐν τῆι ἰσθμῶι τῆι ἐν Μυκόνωι.....	6	3
30.	Παρ' Ἀριστείδου τοῦ ὁλκοῦ τοῦ ἐν νήσωι	20	
31.	Παρὰ Ἀρκίλεω τῆς πορφύρας.....	4	
	Παρὰ Ἀμφοτεροῦ τοῦ πορθμείου.....	85	
32.	Παρὰ Ἀγαθάρκου τῶν στροφείων.....	8	
	Παρὰ Ἀρκίλεω τῶν ἡμιωβελίων	1	3
33.	Παρὰ Μενεστράτου τῶν αἱρεσιῶν....	13	
34.	Παρὰ Ἐλπίνου καὶ Αὐτοκράτους τοῦ ἐννομίου τοῦ ἐν τῆι ἰσθμῶι τῆι ἐν Μυκόνωι	23	
35.	Παρὰ Ἀρκίλεω τῆς πορφύρας τῆς περὶ τὸν Ἰσθμόν.....	...	3
	Παρὰ Ἀπολλόδωρου τῆς λίμνης.....	10	
36.	Κεφαλὴ τελῶν.....	198	3
37.	Ἐχ θησαυρῶν.....	45	3 1/4
	Ἐκ φιάλης	27	3 3/4
	Τῶν ἐρινῶν ξύλου ἀπόπρασις.....	...	4
38.	Ἄλλου.....	...	3
	Παρὰ Φωκαέως.....	3	
	ὑπὲρ Δε....ας, τῆς Ἀντιπάτρου θυγατρὸς, τῆς ἐγγύης		
39.	ἧς ἠγγύησα[το ὑπὲρ] αὐτῆς Ὠκυνείδης Ἐπίκτητον.		
40.	Παρὰ Φάνου, Νικομάχο[υ, N.....], δανείου ἱεροῦ οὗ		
41.	ἔφασαν ὀφείλειν Βίωνα.....	250	
	καὶ τόκον [τὸν ὑπὲρ Διο]δότου δανείου ἱεροῦ οὗ ἔφασαν		
42.	ὀφείλειν Διόδ[οτον Φάνου).....	(18)	2
43.	Ἀπέδωκαν Ταργηλιῶνος.		
	Παρὰ Τηλεμνή[στου N..... τῆς] ἐγγύης ἐνοικίου		

		Dr.	Ob.
44.	τοῦ ἐπ' Ἀριστοβούλου	6	
	Πα[ρὰ *N*..... *N*.... τῆς ἐγ]γύης ὑπὲρ Ἀνδρόλα		
45.	τόκον τὸν ἐπ' Ἀριστοβο[ύλου]	*x*	
	Παρὰ *N*..... τοῦ Πασιτίμου ὃ ἔφη ὑπὲρ τοῦ πάππου		
46.	Ὀρθ[οκλέους τῆς ἐγγύης] ἧς ἠγγύησατο Δίαιτον κατὰ		
47.	τὸ ἐπιβάλ[λον]	*x*	
	[Παρὰ *N*..... *N*.....] δου δανείου ἱεροῦ οὗ ἔφη ὀφεί-		
48.	λειν Ἐπιτ	*x*	
49.	σὺν τόκωι	45	3
	Κεφαλή	681	
	[Καὶ τάδε ἄλλα εἰσήκει τῶι θ]εῶι τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου·		
50.	Παρὰ Κυνθιάδο[υ *manquent 20 lettres*] δίκου	10	
51.	Παρ' Αὐτοκλείας ὑπὲρ Πολυκ [*20 lettres*] σθένου	11	3
52.	Παρὰ Παρμενίωνος [*23 lettres*-Ἀχ]αιοῦ τοῦ Ζ[η]λομενοῦ.	15	
53.	Π[αρὰ — *manquent encore 20 lettres environ*].		

B (Verso).

1.	(*Manquent 5 ou 6 lettres*)	2	
	Τόκους οὔ[τε αὐτοὶ οὔτε οἱ ἐγγυηταὶ αὐτῶν τεθήκασιν		
2.	τ]ῶι θεῶι εἰς τὴν [διοί]κη[σιν ἣ]ν ἐγ[ὼ διώι]κου[ν]·		
	[*N*.....τοῦ Ἀρ]ιστέα κληρονόμοι	7	
3.	.....	...	
	N..... [τοῦ Πασιτ]ίμου κληρονόμοι	*x*	*x*
4.	Μειλ[ιχί]δου [τοῦ Πο]σείδιος [κληρονόμοι]	*x*	*x*
5.	[Ἀ]πημάντου τοῦ Φίλωνο[ς κλ]ηρο[νό]μοι	30	
	Χοιρ[ύλου τοῦ Τελέ]σωνος κληρονόμοι	20	
6.	Διαίτου τοῦ Ἀπολλοδώρ[ου κληρονό]μοι	6	1 ½
7.	Μειλιχίδου τοῦ Διαδήλου κληρονόμοι	10	
8.	[Σω]σισθένου τ[οῦ Φ]ιλοσόφου κληρονόμοι	10	2 ½
	Μενεκ[ράτου τοῦ] Ἀρχεδάμα κληρονόμοι	23	4
9.	Ἱεροκλέους [τ]οῦ Ἀμμ[ωνίου] κληρονόμοι	7	3
10.	Εὐθυπόλιος τοῦ Φίλλιος κλη[ρ]ονόμοι [τῶι δανείωι ἱερ]ῶι		
11.	ὧι ὤφειλε Φίλλις κατὰ τὸ ἥμυσυ	4	4 ¼
	[Ξ]ε[νοκ]ράτο[υς τοῦ Ἱερ]ομβρότου κληρονόμοι	25	
12.	Ἀρκεφῶντος τοῦ [Ἀρ]κεφῶντ[ος κλ]ηρονόμοι	*x*	
13.	Ἀνακρέοντος τοῦ Ἀνακρέοντ[ος] κληρονόμοι	10	
14.	[Ἐλ]πίνου τοῦ Σωσι⟨ο⟩χάριος κληρονόμοι	17	3
	Εὐέλθοντος τοῦ [Ἀγ]αθάρχου κληρονόμοι	10	

		Dr.	Ob.
15.	Θεαίου τοῦ Θεαίου κληρονόμοι	7	3
16.	..μωνος τοῦ Λυσαγόρου κληρονόμοι	7	3
	Χαρίλα τοῦ Σωσίλου κληρον[όμ]οι	20	5
17.	Τελεσίππου τοῦ Τιμοκλέους κληρονόμοι	3	
	Δεξικλέους τοῦ Τιμοθέμιδος κληρονόμοι	2	3
18.	Διοδότου τοῦ Φάνου κληρονόμοι	5	
	Παρμενίωνος τοῦ Διοδότου κληρονόμοι	5	
19.	Τηλεμνήστου τοῦ Ἀριστείδου κληρονόμοι	5	
20.	Τηλεμνήστου τοῦ Ἀριστείδου κληρονόμοι	5	
	Δημοσ[ῶντ]ος τοῦ Ἀλέξιος κληρονόμοι	5	
21.	Ἀγαθάρχου τοῦ Ἀγαθάρχου κληρονόμοι	22	3
22.	Ἀγαθάρχου τοῦ Ἀγαθάρχου κληρονόμοι	5	
	Κόνωνος τοῦ Φωκαιέως κληρονόμοι	5	
23.	Βίωνος τοῦ Διοδότου κληρονόμοι	9	
	Ἀριστοβούλου τοῦ Ἀρκέοντος κληρονόμοι	25	
24.	Ἀριστοβούλου τοῦ Ἀρκέοντος κληρονόμοι	12	3
25.	Ζωσιπόλιος τοῦ Ἀριστοβούλου κληρονόμοι	25	
	Τηλεμνήστου τοῦ Ἀριστείδου κληρονόμοι	7	3
26.	Κόνωνος τοῦ Φωκαιέως κληρονόμοι	5	
27.	Παρμενίωνος τοῦ Διοδότου κληρονόμοι	15	
	Κόνωνος τοῦ Φωκαιέως	15	
28.	Κόνωνος τοῦ Φωκαιέ[ως] κληρονόμοι	10	
	Ἀπολλοδώρου τοῦ [Ἀ]πολλωνίου Κυζ[ικ]ηνοῦ κληρονόμοι	5	
29.	Νικόλεως Ἀπολλοδώρου	25	
30.	[Μο]ιραγένης Καλλισθένου	7	3
	Ἀντίπατρος Καλλίου	15	
	Μήδειος ...υλλίχου	18	3
31.	Φᾶνος Διοδότου	15	
31.	Θαρσύνων Χοιρύλου	5	
	Εὐκτή[μων] Ἀχαιοῦ	15	
32.	Φίλαρχος Θεωρύλου	7	1/4
	Ἀντίγονος Νικοβούλου	2	2
33.	.....	50	
	Τελέσων Χαρίλα	7	3
34.	[Τελέσ]ων Χαρίλα	15	
34.	Ἀ[ρ]κέων Θεοδώρου	30	
	Φερεκλείδης Πυθοκλέ[ους]	[illegible]	
35.	[Ἀριστ]όδικος Ἀριστοβούλου	37	3
	Ἀχαιὸς Ἀριστείδου	5	
36.	.....ης Θεωρύλου	35	
	Εἰρηναῖος Παντέλου	7	3
	Ἀρχήναξ .....ου	5	

		Dr.	Ob.
37.	Σωσισθένης Φωκαιέως	5	
	Φανόδικος Στησίλεω	15	
38.	.....χος Χαρίλα	18	
	Φανόδικος Στησίλεω	5	
	Ἐπαρχίδης Ἐτε....ου	11	3
39.	Ἀνδρόλας Εὐκλείδου	100	
	Ἀμφέας Δημοκράτους	5	
40.	.....νης Ἀντιχάρους	5	
	Φανόδικος Στησίλεω	7	3
	Καλλισθένης Κομήδου	5	
41.	Τελέσων Τηλεμνήστου	30	
	Πόλυβος Καλλιδί[κου]	(15)	
42.	Θεαῖος Θεαίου	125	
	Εὔδημος Διακτορίδου	12	3
43.	[Ἀντίγ]ονος Τηλεμνήστου	10	
	Σωσισθένης Φωκαιέως	10	
44.	....τοκλῆς ἀπέδωκε ὑπὲρ Φίλωνος τοῦ ἀδελφοῦ δανείου		
45.	[ἐ]στιατικοῦ τοῦ εἰς τὰ Χερσονήσια	100	

Τοῦτο παρέδωκα [τοῖς] ἱεροποιοῖς Ἀριστέαι και Διακρίτωι.

46.	Ἐμπεδοκλῆς Ἐμπεδοκλέους ὀφείλει καὶ ὁ ἐγγυος Ἄναξος		
47.	Ἀπημάντου τὴν ἔγδειαν τῆς οἰκίας τῆς Σωσιλείας	40	
49.	Δημήτριος καὶ ὁ ἔνγυος Δημέας Ἐπικλέους ὀφείλει τὴν ἔγδειαν τῆς οἰκίας	31	

50. Ἐνγράφω δὲ καὶ εἴ τινες ὀφείλοντες τῶι θεῶι μὴ
51. εὐτακτήκασιν τοὺς τόκους εἰς τὴν διοίκησιν ἣν ἐγὼ
52. διώικουν.

Sur la tranche gauche :

[Π]αρμενίω[ν]ος τοῦ Διοδότου κληρονόμοι	15	

Le recto est reconnaissable aux vestiges de la bordure supérieure, qui ne se retrouve pas au verso ; de plus, les lettres de la première ligne, qui sert pour ainsi dire de titre, sont un peu plus grandes sur la face principale que les suivantes. De ce côté, deux cassures, en haut et en bas, entament le texte profondément à droite ; le verso est moins entamé par les cassures, mais plus rongé par le frottement ou l'action des eaux ; le sillon qui se creuse vers le bas existait anciennement, car il n'y a été gravé aucune lettre.

Le lapicide laisse quelquefois un peu d'espace en changeant de paragraphe (l. 3, avant Ἐνηρόσια ; — l. 15, avant Κεφαλή ; — l. 37, avant Ἐκ φιάλης ; — l. 38, avant Παρὰ Φωκαέως, etc...) ; il a ménagé à gauche une petite marge dans laquelle il inscrit, quand il le peut, la première lettre des nouveaux chapitres (l. 16, Ἐ]νοίκια ; — l. 28, Τ]έλη ; — l. 37, Ἐ]ν Θησαυρῶν). On relève sur la pierre une erreur de gravure, Λειμῶνος écrit par un Ξ au lieu d'un Ε (r° l. 11). Il y a plusieurs passages où le lapicide, obligé de se reprendre, a gratté ce qu'il venait d'écrire. Au total des loyers (l. 27), on lit : Δ ⊢ ΓΠ Τ. Je crois, après avoir comparé ce total au détail des sommes qui le composent, que les chiffres peu visibles avaient été tracés, puis effacés. Au verso, l. 12, ont été effacées deux ou trois lettres, et, l. 33, la moitié du texte. Le lapicide paraît aussi avoir gratté le Σ à la fin de la ligne 37[1], et la syllabe Σω répétée par erreur à la l. 48. Enfin, l. 46, il faut lire, non pas avec Le Bas : ... ἐπ' ἱεροποιοῖς, mais pour retrouver la seule leçon qui s'impose : [τοῖς] (partie effacée) ἱεροποιοῖς, κτλ.

L'intitulé de l'inscription n'est pas conservé en entier. Après l'indication de l'archonte éponyme, il manque plusieurs mots, et le nom même du personnage qui a rédigé le compte. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était fils de ..rombrotos, c'est-à-dire de Hierombrotos. Un Xénocratès, fils de Hiérombrotos, était logiste à Délos en 250 et se trouve mentionné plusieurs fois (Homolle, *Archives*, p. 105 ; *B.C.H.*, t. XV, 1891, p. 292, l. 3 ; *B.C.H.*, t. XXVII, 1903, p. 64) ; on doit l'identifier avec le personnage représenté par ses héritiers au verso de notre inscription (l. 11, 12) ; il était donc décédé en 221, date probable à laquelle a été gravé notre compte. Nous proposons de lire à la l. 1, d'après les vestiges de lettres : Hiérombrotos, fils de Hiérombrotos. Ce nom propre est précédé d'un autre mot disparu, probablement τῆς πόλεως (cf. *B.C.H.*, t. II, 1878, p. 337).

Ἐνηρόσια

Les fermes, suivant qu'elles sont situées dans Délos même ou dans l'île voisine de Rhénée, se répartissent en deux séries ; mais, contrairement à ce qui se passe pour les comptes amphictioniques, celles-ci se trouvent confondues. M. Homolle a donné (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 424 et suiv.) des explications détaillées sur les

1. Il avait écrit Στησίλεως, au génitif, et il l'a corrigé en Στησίλεω.

noms de fermes : nous renvoyons le lecteur à son commentaire. Disons seulement, à propos du *Dionysion* (l. 9), lieu dit qui tirait son nom d'un sanctuaire présumé de Dionysos, que M. Hauvette (*B. C. H.*, t. VII, 1883, p. 104) croit avoir retrouvé, à Délos, le site d'un semblable sanctuaire : il est vrai que, d'après la place qu'elle occupe dans les inscriptions attiques, la ferme de ce nom serait située à Rhénée (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 423).

Les noms des fermiers sont de ceux qu'on retrouve dans tous les textes déliens. La restitution Φανοδ[ίκου] (l. 3) s'impose : ce nom paraît plus bas à plusieurs reprises, v° l. 35, 37, 38, 40, et ailleurs dans les comptes.

On trouve à Délos de nombreux exemples de Φερεκλείδης, notamment ci-dessous v° l. 34 ; Φερεκλείου (l. 5), que nous lisons parmi les noms des fermiers, s'il n'est pas un lapsus pour Φερεκλείδου, doit s'interpréter comme le génitif de Φερεκλῆς.

La lecture Παρὰ Ναξιάδου, en regardant Ναξιάδου comme un dérivé de l'ethnique Νάξιος (Cf. Κυνθιάδης, de Κύνθιος) est acceptable *a priori ;* mais, à cause d'une inscription de Téos (*B. C. H.*, t. IV, 1880, p. 169) où se trouve cité un Anaxiadès, on préférera Παρ' Ἀναξιάδου, dérivé de Ἄναξος (qui est au v° l. 47).

Les fermages sont tous inférieurs à ceux que donnent les inscriptions des années 279 et 180 ; je suppose que plusieurs des sommes versées ne représentaient que des acomptes ou des reliquats.

Ἐνοίκια

Le sens des noms donnés aux propriétés bâties a été expliqué de même par M. Homolle (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 433 et suiv.). La maison dite Πυθα (l. 23. — Cf. *B. C. H.*, t. VI, 1882, p. 18, l. 142) n'est probablement pas celle d'un nommé Πυθᾶς, nom assez rare, mais plutôt la même qui est désignée tout au long d'autre part comme portant le nom de Πυθαγόρας (*B. C. H.*, t. VI, 1882, p. 65 et t. XIV, 1890, p. 391, l. 16). La maison d'Aristoboulos, qui est citée deux fois (l. 18 et 26) avec des noms de locataires différents, était scindée en deux parties louées à part ; généralement les différents loyers d'un même immeuble étaient énumérés à la suite, le nom de la maison étant remplacé par la formule τοῦ ἑξῆς, τῆς ἑξῆς.

Quant aux locataires désignés, les lettres ..ε.θοντος doivent se compléter en Εὐέλθοντος ; ce nom se retrouve au v° l. 14 et dans Homolle (par ex., *B. C. H.*, t. VI, 1882, p. 19, 21, 25, 32); mais je suis embarrassé pour résoudre le groupe ΠΑΡΑΝΤΙΚΡΑΝΗΣΤΟΥ qu'on peut également lire : παρ' Ἀντικράτου et παρὰ Νήστου.

Les loyers sont, comme les fermages, inférieurs à ceux que donnent les autres inscriptions.

Τέλη

On trouvera dans Homolle (*B.C.H.*, t. VI, 1882, p. 66 et suiv.) la liste explicative de ces droits ou péages perçus au profit du Temple. Les noms d'hommes sont, comme dans les groupes précédents, des noms répandus à Délos : c'est ainsi qu'on retrouve dans d'autres comptes Apatourios et Elpinès. Quant aux chiffres inscrits, l'addition donne un total de 198 dr. 3 ob., qui est rigoureusement le total indiqué.

Ἐκ θησαυρῶν

Voy. sur les θησαυροί, *B.C.H.*, t. XIV, 1890, p. 456.

Ἐκ φιάλης

M. Homolle dit : « La φιάλη semble un droit payé pour les sacrifices et l'emploi du matériel sacré ; les hiéropes l'encaissent toujours directement. » (Voy. *B.C.H.*, t. XIV, 1890, p. 419.) Le fait que ces droits ont ici passé par les mains du receveur ne permet pas d'accepter sans réserve cette explication.

L'inscription mentionne encore quelques revenus tirés de la vente des figuiers abattus ; on trouve ailleurs semblable article (*B.C.H.*, t. XIV, 1890, p. 458).

Δάνεια, Τόκοι.

Le Temple prêtait des capitaux (δάνειον ἱερόν). Tantôt le débiteur acquitte lui-même les intérêts (τόκοι), tantôt il est représenté par une tierce personne qui paye en son lieu et place (ὑπέρ) ou par plusieurs répondants qui versent chacun une partie de la somme due (κατὰ τὸ ἐπιβάλλον).

C'est ainsi que Phocaicus (probablement héritier d'Okuneidès) a payé des intérêts pour Dé....a, fille d'Antipatros, sur un capital dont Épictétos, probablement son mari, avait eu pour caution Okuneidès.

Phanos, Nicomachos et *N.* (l. 40) semblent trois frères qui remboursent, au mois de Thargélion, un capital dont ils ont répondu pour Bion, leur père, et des intérêts d'une dette plus ancienne qui leur incombe du chef de leur grand-père, Diodotos, fils de Phanos.

C'est du moins ce qu'on peut conjecturer en se fondant sur la coutume de répéter dans une famille les mêmes noms propres de deux en deux générations[1].

Télemnestos, fils de *N*..... (l. 43), a répondu d'un loyer sous l'archontat d'Aristoboulos et, ne l'ayant pas acquitté, en verse les intérêts. *N*...., fils de *N*..., a cautionné l'emprunteur Androlas (l. 44) à la même époque et verse pour lui des intérêts. *N*...., fils de Pasitimos (l. 45), était redevable de la dette de son grand-père Orthoclès, qui avait répondu pour Diaitos (nous retrouverons ce Diaitos au verso) conjointement avec d'autres.

La leçon ΕΠΙΤ..... m'avait d'abord paru annoncer un nom d'archonte (Ἐπὶ Τιμαγένους?); toutes comparaisons faites avec les formules des autres articles, je crois qu'il vaut mieux compléter en Ἐπιτροφῶντα (*B.C.H.*, 1904, t. XXVII, p. 64) ou tout autre nom analogue : N...., fils de N...., a rendu partie du capital qu'il a reconnu devoir au nom de Épitrophon (fils de Kineas?) : tant.

Le paragraphe s'achève par un total de toutes ces sommes, que nous ne pouvons vérifier à cause des lacunes. Voici cependant, à peu de chose près, comment je propose de reconstituer le tableau :

	Dr.	Ob.
Thesauroi.....	45	3 1/4
Phialè.....	27	3 3/4
Figuiers.....	»	7
Phocaieus.....	3	
Bion (capital).....	250	
Diodotos.....	(18)	2
Télemnestos.....	6	
Androlas.....	(1)	(5)
Orthoclès.....	(2)	
N. (capital).....	(280)	
N. (intérêts).....	45	3
Total.....	681	

1. L'hypothèse résulte des passages suivants : Φᾶνος Διοδότου (v° 31), Διοδότου τοῦ Φάνου κληρονόμοι (v° 18), Βίωνος τοῦ Διοδότου κληρονόμοι (v° 23) qui, combinés avec notre r° l. 40 et suiv., donnent la généalogie :

Diodotos
|
Phanos
|
Diodotos
|
Bion

Phanos, Nicomachos, *N*...

L'inscription est encore plus défectueuse pour quelques paiements à la suite. La formule de la l. 49, Καὶ τάδε ἄλλα εἰσήκει τῶι θεῶι, est reconstituée par conjecture (*B.C.H.*, t. VI, 1882, p. 67 et 174). Signalons enfin dans ce passage le nom restitué d'après notre v° l. 32-35, de Ἀχαιός, fils de Ζηλομενός[1].

Le total général se termine au v° par les chiffres ⊢⊢ (2 dr.). Ce qui vient alors devait signifier à peu près : « Voici ceux qui n'ont pas payé, ni eux ni leurs répondants, les intérêts qu'ils devaient au dieu », τόκους οὔ[τε αὐτοὶ οὔτ]ε οἱ [ἐγγυηταὶ αὐτῶν τεθήκασιν τ]ῶι θεῶι, ou quelque chose d'approchant (Cf. *B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 401). Suivent deux listes de débiteurs, les premiers héritiers d'un ascendant dont la dette se transmettait de père en fils.

Voici quelques observations sur les noms propres. Pasitimos (l. 3) est simplement probable ; Meilichidès (l. 4) est un homonyme de l'archonte ; le nom d'Apémantos (l. 5) est complété d'après différents passages des autres comptes de Délos. Le nom de Χοιρ.... (l. 5) se complète bien en Χοιρύλου ; d'autant que M. Homolle a déjà cité ce Χοιρύλος Τελέσωνος (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 390 ; XV, 1891, p. 292 ; XXVII, 1903, p. 65).

Diaitos, fils d'Apollodoros (l. 6), entrepreneur des travaux du théâtre en 279, avait été frappé d'une amende que paya son répondant (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 401 et 459) ; mais il resta passible de l'intérêt de sa dette, et après lui ses héritiers figurèrent depuis cette époque dans la liste des débiteurs insolvables. Philosophos (l. 8) se retrouve dans *B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 392, l. 18. Méné-[cratès] (l. 8) se rencontre plusieurs fois à Délos (Homolle, *Archives*, p. 48). Amm[onios] (l. 9) est probable (*B. C. H.*, t. VI, 1882, p. 41 ; t. XIV, 1890, p. 408). La restitution [Ξ]ε[νοκ]ράτο[υ] (l. 11) est à peu près certaine ; on reconnaît là le personnage dont il a été question ci-dessus. Telemnestos, fils d'Aristeidès (l. 19), n'est pas un nouveau venu (*B. C. H.*, 1904, p. 117). La lecture Δημοσ[ῶντ]ος (l. 20) est celle d'un nom répandu à Délos (*B. C. H.*, t. XV, 1891, p. 131). Ζωσιπόλιος se rencontre ailleurs sous la forme Ζωσιπόλιδος (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 391, l. dernière).

Apollodoros de Cyzique, fils d'Apollonios (l. 28-29), était le petit-fils du condottiere de même nom qui fut au service d'Athènes au IVe siècle ; sa dette, passée de lui à ses héritiers, restait impayée depuis l'an 250 (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 451).

[Μο]ιραγένης (l. 30) est complété d'après les textes antérieurement publiés (*B. C. H.*, t. XXVII, 1903, p. 85, l. 3). [Φαν]όδικος (l. 35) n'est pas certain : on peut préférer [Ἀριστ]όδικος. Ἔτε....ου (l. 38-

1. Cf. Texte éphébique dans *B.C.H.*, t. XV, 1891, p. 250.

39) est à compléter en Ἐτεονίκου (*B. C. H.*, t. XXVII, 1903, p. 85, l. 3) ou Ἐτεοχάρου (Kirchner, *Prosop. att.*, cité comme nom délien).

Intéressante est la mention du δανεί[ου του ί]ατιατικοῦ τοῦ εἰς τὰ Χερσονήσια. Il s'agit d'une somme d'argent qui était versée pour le banquet des fêtes appelées *Chersonesia*, en vertu d'une fondation privée (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 506).

Ensuite intervient la mention de la remise aux hiéropes. Suivent encore quelques paiements, et, pour conclure, une formule réservant les droits du temple pour les créances qui peuvent avoir été oubliées et dont l'une est inscrite sur la tranche gauche.

A. Dieudonné.

LE *COMMENTARIOLUM IN ARTEM EUTYCII*[1]

DE SEDULIUS SCOTTUS

Hagen a utilisé, pour son édition du *Commentariolum in artem Eutycii*[2], le manuscrit de Zurich[3] et la copie d'un manuscrit donnée à Bücheler par un professeur de Fribourg[4]. Celui-ci, qui l'avait copié, avait complètement oublié où était l'original; il se rappelait seulement qu'il était très vieux et croyait bien qu'il provenait de Bobbio. Hagen, pour cette raison, le désigne sous le nom de *Codex Bobiensis*.

D'autre part, à la même époque, Ch. Thurot signalait[5] le même commentaire dans le manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale 7830, f. 17-50. M. Traube a supposé[6] que c'était le manuscrit

1. Par. 7830, f. 17, 1 « *Incipit commentariolum Sedulii in artem Eutitii grammatici* ».
2. *Anecdota Helvetica* (1870), p. LXXI et 1 sq.
3. Coté C 99, saec. IX.
4. Cf Zeuss, *Grammatica celtica*[2].
5. *Documents relatifs à l'histoire de la grammaire au Moyen-Age* dans *Comptes Rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, VI (1870), p. 242. La partie de cette étude relative à Sedulius a été réimprimée sous le titre : *Un opuscule grammatical de Sedulius* dans la *Revue Celtique*, I, p. 264.
6. *O Roma Nobilis* dans les *Abhandlungen*... de l'Académie de Munich (*Philos. Philol. Classe*) XIX, 1891, p. 357.

signalé par Ussher[1]. Vérification faite, cette hypothèse est exacte. Le manuscrit dont parle Ussher, se trouvait, d'après lui, dans la bibliothèque de De Thou. Il figure au catalogue de cette bibliothèque[2], d'où il est passé dans celle de Colbert[3]. Mais M. Traube, n'ayant pas eu entre les mains le manuscrit 7830, a cru qu'on connaissait ainsi le *Commentariolum* de Sedulius par trois manuscrits. Or, il suffit d'examiner le manuscrit de Paris, pour y reconnaître l'original dont Hagen a possédé la copie.

En dehors de leçons identiques, qui pourraient provenir d'une communauté d'origine — le manuscrit de Paris et l'original de la copie remontant à un même manuscrit, — par exemple *Teophili* (7830 f. 17, 17 et Hagen 1, 12), *aethimologiam* (f. 17, 25 et Hagen 2, 4), *per synedochen* (f. 17ᵛ 10 et Hagen 2, 14), etc..., on trouve des fautes communes et des indices de correction qui autoriseraient difficilement cette hypothèse : ainsi *dictione* (f. 22ᵛ, 15 et Hagen 8, 19), *fiunt* (f. 30, 4 et Hagen 17, 24), *coniuncta* (f. 38ᵛ, 18 et Hagen 26, 33), *urino* pour *urio* (f. 20ᵛ, 17 et Hagen 6, 23 : *urmo*), etc... Mais il y a des preuves plus convaincantes.

Dans le ms. 7830, comme dans la copie, le traité de Sedulius est suivi d'un extrait du VIIIᵉ livre de Priscien, puis d'un fragment sur le cycle pascal. L'addition du mot εὐδίκιοι, due à une main récente, signalée dans la copie (Hagen, 1, 15, note), se lit en marge sur le manuscrit (f. 17). Sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, on peut donc identifier le manuscrit de Paris et celui de Bobbio. Nous renvoyons à l'article de Thurot pour tout ce qui concerne ce manuscrit. Nous voulions seulement signaler ce très petit fait à un moment où les travaux de MM. Traube et Hellmann attirent l'attention sur le Scot Sedulius.

M. Roger.

---

1. *Britann. eccles. antiquitates*², p. 408.
2. *Catal. Biblioth. Thuanae*, II, 554.
3. Sous le nº 6255.

DE L'AUTHENTICITÉ DES DEUX POÈMES DE FORTUNAT

De excidio Thuringiae (App. 1) et *Epist. ad Artachin* (App. 3)
attribués à tort à Sainte Radegonde.

M. Ch. Nisard (*Revue Historique*, 1888) a essayé de démontrer que le poème sur la ruine de la Thuringe et la lettre à Artachis, qui ont toujours figuré parmi les œuvres de Fortunat, ne doivent pas lui être attribués ; ils sont écrits au nom de sainte Radegonde et lui appartiennent entièrement. L'argument le plus sérieux qu'il fasse valoir, et qui lui paraît irréfutable, c'est celui que donne Fortunat lui-même (*App.* 31 ad Radegundem).

> In breuibus tabulis mihi *carmina* magna dedisti,
> Quae uacuis ceris reddere mella potes...
> *Versiculos* mittis placido sermone refectos,
> In quorum dictis pectora nostra ligas.

M. Nisard s'étonne que personne n'ait fait état de ce document connu depuis un demi-siècle[1]. Ainsi, malgré le silence de ses biographes, Radegonde faisait des vers, grands et petits, et c'est à tort que l'on continue d'attribuer à Fortunat deux poèmes qu'elle seule a pu écrire. Pour prouver ce qu'il avance, M. Nisard s'appuie sur une série d'arguments, psychologiques, qui n'ont, il faut bien l'avouer, qu'une valeur toute subjective.

Le sujet dont l'auteur s'est inspiré, dit-il en substance, n'est pas de ceux qu'on peut traiter par procuration : c'est une page intime de la vie de Radegonde, avec des détails sur son enfance, ses jeux, ses premières affections, que Fortunat n'aurait pu imaginer Mais ses rapports avec Radegonde étaient assez fréquents et assez familiers, pour qu'il lui eût souvent entendu raconter la destruction du palais de ses pères, le massacre ou la captivité de ses parents, ses souvenirs d'enfance ; tout cela devait tenir une grande place dans ses conversations, et Fortunat connaissait sans doute à fond toute

---

1. Les pièces de l'appendice ont été découvertes par Guérard en 1831, sauf les trois premières, déjà connues de Brower, et publiées par lui (1603-1617).

cette histoire. D'ailleurs, si l'on y regarde de près, le passage relatif aux années d'enfance de Radegonde (*App.* 1, v. 47-64) se réduit à des lieux communs, d'un caractère déclamatoire et très général, que tout le monde pouvait traiter ; on n'y rencontre pas un de ces traits précis qui situent une scène et ne puissent s'appliquer qu'à des personnages nettement déterminés.

De la délicatesse de ces œuvres, de l'émotion sobre et touchante qui les anime, de la clarté de l'expression, *qui rappelle la manière d'Ovide*[1], M. Nisard conclut que ces élégies sont d'une femme, et que cette femme, c'est Radegonde. En effet, Fortunat n'excelle pas à traduire les grandes passions, les sentiments profonds, et gâte souvent de grandes pensées par des amplifications de mauvais goût (cf. par exemple la longue pièce sur les Vierges, VIII, 4), Tels sont les arguments de M. Nisard. Il remarque pourtant que, malgré tout, il y a quelques taches dans le *de Excidio* et la lettre à Artachis, et qu'en revanche, une pièce dont personne ne conteste l'authenticité (VI, 5, *de Gelesuintha*) respire une émotion vive et sincère, et renferme de réelles beautés de pensée et d'expression, qui ont inspiré à Augustin Thierry une de ses pages les plus touchantes. Il l'explique par une sorte de collaboration qu'autorisait la cordialité des rapports entre Radegonde et Fortunat. Les fautes de goût du *de Excidio Thuringiae* viennent des « retouches » de Fortunat, les beautés du *De Gelesuintha* ont été inspirées par Radegonde. Et voilà ! Hypothèse originale et séduisante, mais qui a le tort de ne s'appuyer sur aucun fait. Il eût été pour M. Nisard un moyen facile d'éviter la contradiction, c'était de démontrer par un examen approfondi de la composition, du style et de la langue, que Fortunat ne pouvait être l'auteur des deux poèmes. Or cet examen a été fait après lui par M. Lippert[2] qui a groupé un certain nombre d'observations fort intéressantes, et qui est arrivé à des conclusions diamétralement opposées.

Je me suis efforcé de compléter l'enquête de M. Lippert, afin de mettre un terme à la légende des poésies de sainte Radegonde, pieusement entretenue et admise comme article de foi par son dernier biographe, M. l'abbé Em. Briand[3] (*Sainte Radegonde, reine de France*, Paris-Poitiers, 1898).

---

1. Ovide étant précisément l'un des modèles favoris de Fortunat, celui qu'il imite le plus, il y aurait là plutôt un argument en faveur de la thèse contraire.

2. *Zeitschrift für thüringische Geschichte*, Neue Folge, VII, 1891.

3. L'un des arguments que fait valoir l'abbé Briand, c'est la teinte germanique qui se révèle dans les plaintes de Radegonde : « énergie allant jusqu'à la violence, effusions d'une tendresse exquise, mélancolie caractéristique, qui semble un reflet des sombres forêts de la Germanie. » Il va jusqu'à les comparer au chant funèbre de Sigrûn dans l'Edda ! — Mais rien n'imite mieux les accents de la plus poignante sincérité que les

Que l'ex-reine ait inspiré, documenté, voire commandé ces pièces, je n'y vois point d'obstacle, et c'est même tout à fait probable ; mais ce n'est pas elle qui les a écrites : je ne puis que le regretter pour ses admirateurs.

Cédant la parole aux faits, j'examinerai successivement le style et la composition, le vocabulaire, la syntaxe et la versification.

Le poème sur la fin de la Thuringe commence par une description très dramatique de la ruine du palais royal, qui renferme de beaux vers ; mais nous y rencontrons aussitôt les antithèses chères à Fortunat (vers 7-8) :

> Ardua quae *rutilo* nituere ornata metallo,
> *pallidus* oppressit *fulgida* tecta cinis.

Ces oppositions violentes se retrouvent aux vers 15 et 16, où il est question d'une tante de Radegonde, qui

> *flammiuomum* uincens *rutilans* in crinibus aurum
> strata solo recubat *lacticolor* amita [1].

Au vers 34 : est mihi *priuatus publicus* ille dolor ;

Au vers 137 : *frigida* non *calido* tepefeci uiscera fletu.

Cette dernière antithèse est accompagnée d'un commencement d'allitération ; au vers 82, l'allitération est très sensible :

> o facinus, quae dum *plus amo, sumo minus !*

Les allitérations non antithétiques sont nombreuses : cf. v. 61 : sors erat indicium quia te *cito, care, carerem ;* v. 92 : quod *cupit* ut *capiat ;* v. 131 : *dum dare dura* mihi refugit ; cf. encore 31, 49, 69, 72, 75, 125 ; ad Art. 2, 32, 37.

Dans un ordre d'idées analogues, M. Lippert signale les antithèses géographiques des vers 65-66 :

> Vos quoque nunc *Oriens* et nos *Occasus* obumbrat ;
> me *maris Oceani*, te tenet unda *rubri*,

qui se retrouvent souvent dans les œuvres de Fortunat ; cf. pour l'opposition d'*oriens* et d'*occasus :* App. 2, 55-56, 70 ; 82. IX, 1, 15 :

	Quem praefert Oriens, Libyes, Occasus et Arctus
X, 7, 9	hunc Oriens, Occasus habet, hunc Africa et Arctos
VI, 9, 5	Massiliae tibi regna placent, Germania nobis
III, 26, 5	Sequana te retinet, nos unda Britannica cingit.

artifices d'un déclamateur habile. (Cf. les imprécations de Camille, le récit de Cinna à Émilie, certains discours de Tite Live.) Or, Fortunat, élève des célèbres écoles de Ravenne, est passé maître dans l'art du lieu commun et de l'amplification déclamatoire. On n'a qu'à parcourir ses œuvres pour s'en convaincre.

1. Le texte est corrompu : *amita* est une conjecture de M. Nisard.

Il y a chez Fortunat un grand étalage d'érudition géographique, par ex. App. 2, 83-84.

> Illinc Romanus, hinc laudes barbarus ipse,
> Germanus Batauus Vasco Britannus agit.

Dans les vers 29 à 32 sont énumérés les Gallèces, les Gascons, les Cantabres, les Bretons ; le v. 28 n'est composé que de noms de fleuves :

> Hoc Rhodanus, Rhenus, Hister et Albis agit.

Le vers 45 est fait de noms de peuples :

> Thrax Italus Scytha Phryx Daca Dalmata Thessalus Afer.

Cf. X, 7, 7-8.

> Qui uelut alta pharus lumen pertendit ad Indos,
> Quem Hispanus Maurus Persa Britannus amat.

Cf. IX, 1, 73-75.

Or nous trouvons mentionnés dans le *De excidio Thuringiae* l'Océan, la Mer Rouge (66), les Alpes (85), la Perse, Byzance, Alexandrie, Jérusalem (97-99).

Nous y trouvons aussi un rappel de la ruine de Troie, rapprochée de celle de la Thuringe (v. 19-20). Ce souvenir devait venir facilement à l'esprit de Fortunat, poète lettré, pénétré de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Claudien, dont toutes les œuvres sont remplies de souvenirs antiques, voire homériques. Je me demande même s'il ne faut pas voir aux vers 51 et 52 :

> Quod pater extinctus poterat, quod mater haberi,
> Quod soror aut frater, tu mihi solus eras,

une réminiscence des paroles bien connues adressées par Andromaque à Hector au chant VI de l'Iliade (v. 429 suiv.) :

> Ἕκτορ, ἀτὰρ σύ μοί ἐσσι πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ
> ἠδὲ κασίγνητος...

Cf. un passage analogue, VII, 9, 11-2 :

> Quod pater ac genetrix, frater, soror, ordo nepotum,
> Quod poterat regio, soluis amore pio.

Ce ne sont pas là les seuls souvenirs classiques du *De excidio*. Leo (index de l'édition des *Monumenta Germaniae*) rapproche encore :

V. 45. quod in absenti te nec mea cura remordet et Virg. Aen. I 261, quando haec te cura remordet;

V. 86. frigore concretas ... aquas et Ovide. Trist. III, 10, 31, undas frigore concretas.

Adalbert Schneider (Prog du Gymn. des Franciscains de Halle, 1882) signale :

V. 21. hinc rapitur laceris matrona reuincta capillis, et Virg. Aen. II, 403 sq.

> ecce trahebatur passis Priameia uirgo
> crinibus a templo Cassandra.

V. 23. oscula non licuit captiuo infigere posti, et Virg. Aen. II, 490 :

> amplexaeque tenent postis atque oscula figunt.

J'y joindrai le v. 22 :

> nec laribus *potuit dicere triste uale*,

A rapprocher d'Ov. Her. 13, 14. uix illud *potui dicere triste uale* et le v. 87 : intrat in excisis umbrantia rupibus antra, où se trouve vraisemblablement une réminiscence de Virg. En. VI. 42 : excisum Euboicae latus ingens rupis in antrum.

Quelque soignée qu'on suppose l'instruction de Radegonde, est-il probable que la petite fille thuringienne, élevée très pieusement dans la villa mérovingienne d'Athies, où elle passait déjà une grande partie de son temps à des exercices religieux et à des pratiques de charité, possédât à ce point les grands poètes païens, dont beaucoup de pages devaient lui être soustraites pour ne pas froisser sa pudeur, d'après la remarque de son biographe Hildebert ?

En dehors des souvenirs classiques qui émaillent notre poème, il faut prêter une grande attention aux procédés de développement. Si l'on y trouve beaucoup à louer, on ne laisse pas d'y rencontrer aussi les défauts caractéristiques de la manière de Fortunat : des lieux communs et des amplifications d'allure déclamatoire.

Les vers 65-70 sur la distance qui sépare Hamalafred de Radegonde présentent d'évidentes répétitions de la même idée :

> Vos quoque nunc Oriens et nos Occasus obumbrat,
> Me maris Oceani, te tenet unda rubri,
> Inter amatores *totusque interiacet orbis :*
> *hos dirimit mundus*, quos loca nulla prius.
> *Quantum terra tenet*, tantum diuisit amantem.

M. Lippert remarque en outre une grande analogie d'idées et même d'expression (par exemple l'emploi d'Oceani comme adjectif dans la locution Maris Oceani) entre ce passage et III, 26, 3-6 (ad Rucconem diaconum) :

> *Nos maris Oceani* tumidum circumfluit aequor,
> *te* quoque Parisius, care sodalis, habet ;
> Sequana *te* retinet, *nos* unda Britannica cingit :
> *diuisos* terris alligat unus *amor*.

Les vers 85 à 92 ne sont que des lieux communs et du remplissage : Souvent le maître brave les intempéries et les dangers pour rechercher un esclave qui lui est cher ; il parcourt les Alpes glacées, les grottes profondes, affronte la glace et le givre, court seul, sans guide, pieds nus, traverse les armées ennemies, s'expose aux blessures, pour ravir sa proie à l'ennemi :

Les vers 95 et 96 :

> Quae loca te teneant, si sibilat aura[1], requiro,
> Nubila si uolitant pendula, posco locum

qui peuvent passer au premier abord pour l'expression poétique d'un sentiment profond, ne sont qu'une formule des plus banales, dont Fortunat, coutumier de ce style intensif, se sert à tout propos : Cf. VI, 9-3 (à Dynamius de Marseille), quae loca te teneant, uenientia flabra requiro.

VI, 5, 167-8, Goïsuinthe dit à sa fille Galesuinthe au moment où elle la quitte :

> Mitte auidae matri uel per uaga flabra salutem ;
> si uenit, ipsa mihi nuntiet aura bo·

Ibid., 307 : anxia sollicitans ipsas interrogat auras.

VII, 12, 83 : Si uolat aura leuis, putat inde uenire salutes.

App. 4, 5-6, à un certain Sigimundus :

> Sollicitis oculis uolitantia flabra recurro,
> Quando uel unde tui nuntiet aura boni.

VII, 4, 1-2, au duc Gogo :

> *Nubila* quae rapido perflante aquilone uenitis,
> *Pendula* sidereo quae mouet axe rota,
> Dicite (quo loco sit meus Gogo).

---

1. Cf. *ibid.*, 40 : Specto libens, aliquam si nuntiet aura salutem.

VIII, 3, 239 (Poème sur la virginité). La vierge qui désire voir le Seigneur dit :

> Ut te conspiciam, per singula lumina pendo
> Et uaga *per nebulas* lumina ducit amor
> Ecce procellosos suspectu *interrogo uentos*,
> Quid mihi de domino *nuntiet aura* meo.

Le caractère déclamatoire du voyage imaginaire de Radegonde auprès de son cousin est évident ; cette savante gradation relève de la pure rhétorique. En voici le schéma :

Si elle n'était cloîtrée[1], elle volerait vers lui : 1° en bateau, même par la tempête, sans redouter aucun danger (107-110); 2° si l'embarcation faisait naufrage, elle s'accrocherait à une épave (111 et 112; 3° si elle ne pouvait saisir d'épave, elle nagerait de son bras épuisé, oubliant, à la vue de son parent, tous les maux endurés (113-116) ; 4° si elle mourait, il lui élèverait un tombeau sur le sable : il aurait sous les yeux son cadavre, et lui donnerait au moins des pleurs, alors que maintenant il lui refuse même de ses nouvelles (117-122).

Il est à remarquer d'ailleurs que le *ton* de Radegonde, aussi bien dans ce passage que lorsqu'elle évoque ses souvenirs d'enfance, est faux ou tout au moins très exagéré. C'est plutôt celui d'une amoureuse passionnée que d'une parente affectueuse. En voici quelques spécimens, qui ne dépareraient pas certaines Héroïdes d'Ovide :

> V. 43-44 Cuius in aspectu tenero solabar amore
> soluit ab amplexu, sors inimica meo
> V. 53. prensa piis manibus heu blanda per oscula pendens .
> V. 57-58, uoluebam rabidas inliso in pectore curas
> ceu reuocareris. . .
> V. 62-63, importunus amor nescit habere diu.
> Anxia uexabar, si non domus una tegebat
> V. 67, inter amatores totus interiacet orbis
> V. 110, Et quod nauta timet, non pauitasset amans
> V. 115-116, Cum te respicerem, peregrina pericla negassem,
> naufragii dulcis mox releuasses onus

Radegonde, écrivant elle-même, fût certainement restée plus dans la note d'une affection sincère et profonde, mais calme. Fortunat est tellement coutumier de cette expression hyperbolique de l'amitié, qu'on pourrait souvent s'y tromper et que les critiques n'ont pas toujours vu bien clair dans les sentiments qu'il manifeste

1. M. Lippert remarque très finement que le vers : sacra monasterii si me non claustra tenerent, semble contenir implicitement un regret d'être cloîtrée, ce qui serait absurde sous la plume de Radegonde, qui ne trouvait jamais sa réclusion assez sévère.

à Radegonde; ceux-ci sont pourtant tout filiaux et purs de tout mélange, mais traduits le plus souvent en termes enflammés (cf. par ex. App. 16). Ce serait bien le cas, de rappeler le mot de l'abbé Gorini (Défense de l'Eglise), et de ne voir dans toutes ces pièces, même dans le *de excidio Thuringiae*, que « l'ordinaire bouffissure de style du poète italien », et son irrésistible tendance à la déclamation[1].

Voici enfin un dernier exemple d'amplification oratoire : les vers 135-140 sont le développement du vers 134 : absens nec uidi funera dira soror; en voici la substance : elle n'a pas fermé les yeux de son frère, ne lui a pas adressé les dernières paroles, n'a pas tiédi de ses larmes brûlantes ses membres glacés, ne lui a pas donné le suprême baiser; elle n'a pas jeté ses bras autour du cou du malheureux, ni réchauffé son cadavre sur son sein palpitant de sanglots. Il y a vraiment là un peu trop de macabre insistance, et cela dépasse les manifestations normales d'une douleur fraternelle.

Ce passage est d'ailleurs à rapprocher des plaintes de Brunehaut sur la mort de sa sœur Galesuinthe (VI, 5, 283-294); la situation est la même, les idées et les termes se ressemblent.

Si les poèmes en litige étaient vraiment l'œuvre de Radegonde, plus ou moins retouchée par Fortunat, où s'arrête l'original? où commence la retouche? Il faudrait être singulièrement hardi pour se prononcer. Mais on ne saurait adopter aucune conclusion avant d'avoir examiné le vocabulaire et la syntaxe. Or l'un et l'autre appartiennent sans aucun doute à Fortunat. Ce sont non seulement des mots, mais des membres de phrase entiers que l'on retrouve dans d'autres pièces ou dans d'autres auteurs. Je relève au cours de ma lecture :

De excidio Thuringiae. — Le vers 1 :

Condicio belli tristis, sors inuida rerum

est à rapprocher de IX 2, 1 (ad Chilpericum et Fredegundem) :

aspera condicio et sors irreuocabilis horae.

En outre la locution : Sors inuida rerum est employée textuellement IX, 1, 41.

---

1. A signaler dans la pièce quelques autres hyperboles d'assez mauvais goût, par ex. v. 31-32, non aequare queo uel barbara femina lietum *cunctaque guttarum maesta natare lacu.*

V. 3. *tractus* employé en parlant du temps, avec idée de durée. Cf. par ex. III, 4, 27 ; Praef (4).

V. 7. *rutilo* ... metallo : cf. IX, 2, 125 *rutilo* ... sub auro.

V. 11. le gén. plur. du part. *nitentum*. D'autres gén. du même genre se retrouvent : XI, 11, 3 (rutilantum).

V. M. I, 29 (lactantum) ; III, 129 (flagellantum).

V. 15. Pour le verbe rutilare, et en particulier le part. *rutilans*, il vient d'être mentionné (XI, 11, 3).

Au même vers, l'on rencontre l'adj. composé *flammiuomus*, qui, à vrai dire, ne se retrouve pas ailleurs dans Fortunat, mais dont l'équivalent exact *igniuomus* est employé III, 9, 3 (cf. encore pour flammiuomus : Mart. Capella, 1, 70. Juvenc. prooem, 23).

Au vers suivant est un adj. du même genre : *lacticolor*, sans autre ex. dans Fortunat, mais employé par Ausone, Ep. 7, 54. Du reste les adjectifs composés, ainsi formés, sont nombreux chez notre auteur (cf. p. ex. albicomus. V. M. VI, 2, flammicremus I, 15, 47 ; lucifluus, V. M. II, 265, etc.)

V. 19. *lamentare* transitif est fréquent dans la langue ecclésiastique.

V. 23. oscula infigere ou figere alicui appartient à la langue poétique (v. plus haut un ex. de Virgile).

V. 28. *dare* = edere. Cf. VIII, 3, 386.

V. 32. *gutta* = lacrima, se trouve déjà dans Ovide ex Ponto II, 3, 90, dont les œuvres sont très familières à Fortunat.

V. 36. *agor*, à peu près équivalent de uiuo. Cf. VII, 8, 32 ; V. M. Praef. 30.

V. 44. *sors inimica*. Cf. IV, 26, 5 ; 20, 4.

V. 46. *cladĭs* pour cladēs se trouve déjà dans T. Liv. II, 22, 4 ; X, 35, 3.

Au même vers *affectus* = affection, amour, appartient déjà à la latinité impériale. Il y en a bien d'autres exemples dans Fortunat. Cf. App. 9, 4 ; 10, 4 ; 12, 8. V. Pat. I (2), etc.

V. 50 et 84. *parens* = cognatus est très fréquent chez notre auteur. Deux autres exemples dans Epist. ad Art. v. 29, 32.

V. 54. *famen*. Cf. V. M. IV, 549.

V. 56. *fero* = consequor, impetro, est classique, fréquent chez les Comiques.

V. 58 et 78. *ceu* = quomodo. Cf. VII, 5, 12 où ceu = ut (après sic).

V. 64. *foris* pour *foras*, se rencontre à chaque pas.

V. 65. le composé *obumbrare* se retrouve V. M. I, 103.

V. 72. *dare* = reddere. Cf. V, 5, 34 ; IX, 1, 2.

V. 73. *querella* (cf. medella, loquella) est l'orthographe constante des meilleurs manuscrits.

V. 77. *reparare* = repraesentare ; on en peut voir de nombreux exemples à l'index de Leo : I, 13, 20 ; II, 9, 60 ; VI, 2, 60, etc.

V. 79. *uerba dare* au sens propre, et non au sens figuré et ironique de : « en faire accroire » est habituel à Fortunat.

V. 80. pagina = litterae, epistula. V. les exemples cités plus bas.

V. 93. *ast* pour at devant voyelle au commencement du vers. Nombreux exemples à l'index de Leo. *Ast ego* se retrouve notamment V 9, 14 ; 11, 10 ; 10, 27. VII 8, 72 ; App. 4, 3, 29, 11.

V. 94. *quies*, *-etis*, employé comme adj. est archaïque et populaire (Naevius, Licinius Macer, Apulée).

V. 96 et 109 : *pendulus*, a, um (longue liste d'exemples à l'index).

V. 97 : *bellica Persīdis* au commencement du vers. Le même nominatif anormal, dont il n'y a pas d'exemple en dehors de Fortunat, se retrouve à la même place et avec la même faute de quantité, V, 2, 11.

V. 107 : *undifragus*, a, um, cf. III, 4, 1 ; VII, 25, 2, à rapprocher des adjectifs composés cités plus haut.

V. 125 : *qualiter* = comment, employé dans l'interrogation indirecte au lieu du classique ut. Cf. p. ex. II 2, 3 : V. Germ. XXXVIII (108) etc.

V. 126 oppositaque fide *raptus ab orbe fuit*. Même fin de pentamètre IV 9, 34 ; 19, 4 ; 17, 4 (iacet au lieu de fuit) ; IV 13, 12 : raptus ab orbe quidem laetus ad astra redit.

V. 133. *perculitur* = percutitur. Cf. V. M. III. 97 ; mais peut-être faut-il corriger.

V. 135 et 162. lumina = oculi. Cf. IV 10, 24 ; VIII 3, 252 ; II 16, 140 ; 154. V. Germ. XI (112) (113) etc.

V. 132. *adest* est employé dans un sens voisin de *est*. Cf. VI 8, 12 ; VII 16, 31 ; VIII 1, 24.

V. 156 *consulo* = consolor. Cf. IV 6, 5 ; VIII 3, 254 ; app. 21, 10 ; V. Alb. I (1).

V. 157 uel nunc *tua pagina* (= *epistula*) currat cf. X 12 d, 1 mea pagina currat ; VII 25, 12 epistula currens.

Au vers 80 : *pagina missa loquens* pars mihi fratris erat, comme au v. 14 de la lettre à Artachis : pertulit haec tristi *pagina uestra loqui*, pagina (toujours au sens d'epistula) se trouve rapproché du verbe loqui ; cf les mêmes expressions : VI 9, 18 : ut faceret tecum *pagina missa loqui* ; App 25, 2 *pagina missa loquens* ; III 29, 14 nunc faciat paucis *pagina missa loqui*.

V. 160 quas consanguineo *cordis amore colo* cf. IX 19, 6 et placido meruit *cordis amore coli*.

V. 163 *superi* désigne les habitants de la terre par opposition aux

morts : si, uelut opto, manent *superis* cf. II 16, 27 dum fuit *ad superos.*

V. 1-5 ut me commendes Francorum regibus oro cf IX 12, 5 commendesque libens domnis me regibus oro.

Epist. ad Artachin V. 1 *culmen* = aedes par métonymie est très fréquent dans Fortunat : cf. I 1, 9 ; 6, 21 ; 8, 18 ; 9, 5 ; 10, 1. etc...

V. 9 *apex* = la personne elle-même. Ce sens se trouve préparé par celui de *dignité* (de roi, d'évêque, de comte), très fréquent dans Fortunat, ce passage de la fonction à la personne s'effectuant très facilement, comme par ex. dans la pièce 15 du livre I, concernant l'évêque Léonce (v. 72) inferiora uelut sunt flumina cuncta Garonnae non aliter uobis subiacet omnis *apex.*

V. 21 nos aliter lacrimis *per uota cucurrimus* Cf. V. M. I 96 tecum pergo nocens, *uota in contraria currens.*

V. 22 *non erat* = non licebat (οὐκ ἐξῆν) est un hellénisme qui se trouve déjà dans Térence.

V. 25 *merui* (seule forme employée par Fortunat au parfait) suivi d'un infinitif au sens de consecutus sum, impetraui mihi contigit ut est très fréquent dans notre auteur. Cf. p. ex. I 2, 8 ; App. 9, 9 ; 13, 9. V. Germ. XIX (58) V. Pat. XIV (43) etc...

V. 30 sed dolor extincti *cogit amara*[1] *loqui.* D'abord extinctus = mortuus est très souvent employé ; quant à la formule cogit amara loqui, elle se retrouve IV 7, 4 : carmine uel dulci *cogor amara loqui.*

V. 40 *astriger* ne se retrouve pas ailleurs dans Fortunat, mais appartient déjà à la latinité impériale (Stace). En revanche Fortunat emploie floriger III, 9, 11 ; amoenifer V. M. IV, 3, amorifer, VI, 1, 37.

Enfin les vers 13 et 14 :

> Sic Radegundis enim post tempora longa *requiror?*
> pertulit haec tristi *pagina uestra loqui?*

présentent une certaine analogie avec IX 12, 6 :

> impenso affectu me *pagina uestra requirat.*

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble de la syntaxe comme sur ses détails, nous ne rencontrons rien qui diffère de celle de Fortunat. Même correction — relative, s'entend — mêmes particularités propres à la langue de l'époque ou à celle des poètes qu'a étudiés l'auteur. Voici quelques exemples :

---

1. Cet adjectif est encore pris substantivement IX 2, 6.

De excidio Thuringiae. — V. 10. L'ablatif remplaçant l'accusatif de la question quo se rencontre pour ainsi dire à chaque ligne dans Fortunat.

V. 15. flammiuomum uincens rutilans in crinibus aurum. *In* fixant les limites dans lesquelles s'exerce l'action est ancien dans la langue.

V. 61. *quia* équivalent de *quod* complétif, sors erat indicium quia te cito, care, carerem, bien qu'assez rare dans Fortunat, s'y trouve néanmoins, par exemple : IV, 26, 70 ; 28, 17.

Au v. 80 :

pagina missa loquens pars mihi fratis *erat*

et au v. 106 :

sacra monasterii si me non claustra tenerent,
improuisa *aderam* qua regione sedes,

les temps passés de l'indicatif sont employés au lieu des temps du mode irréel. Cet emploi, limité d'abord à certains verbes, commence à se généraliser chez le Grec Ammien Marcellin, et rencontre une faveur particulière dans le latin de la Gaule. Autres exemples dans Fortunat : I, 8, 11 ; Praef. (3) 2 fois ; I, 21, 1, etc.

Aux vers 123 et 131, l'infinitif après les verbes comme fugio et refugio, est un fait bien connu de la syntaxe poétique.

Les changements de modes d'une proposition à une autre de même nature comme : 161-162 : non licet amplecti ... aut osculer ; 163-164 ; rogo redde ... et feras ; ad Art. 27-28 cur memorem... atque ... addere, sont fréquents chez Fortunat, surtout dans la vie de saint Martin.

Ad Artachin, v. 2 :

Post patriae cineres et culmina lapsa parentum,
Quod hostili acie terra thoringa tulit...

Quod, relatif ayant pour antécédents plusieurs noms d'un autre genre ou d'un autre nombre, est à rapprocher de IX, 2, 1-2.

Aspera condicio et sors irreuocabilis horae
Quod generi humano tristis origo dedit.

Au v. 23, *anxia torquebar pectora* présente un accusatif de la partie, comme on en trouve tant chez les poètes classiques. Autre exemple dans Fortunat, II, 6, 5 :

Confixa clauis *uiscera*
hic immolata est hostia.

Le v. 26, perferor exsequiis altera damna tuis, offre un accusatif régime d'un verbe passif, favorisé par la présence du préfixe *per*. C'est là un fait de syntaxe poétique, à moins qu'il ne faille lire avec Leo : perfero in exsequiis.

Il n'est pas jusqu'à la facture des vers et à certaines particularités prosodiques ou métriques qui ne décèlent la main de Fortunat : même observation des règles classiques, à l'exception de quelques fautes, qui, d'ailleurs, reparaissent dans d'autres passages de ses œuvres : par exemple : bellica Persīdis, déjà signalé.

longius issĕs iter (de exc. Th. 70) ; mox releuassĕs onus (*ib.*, 116). Les exemples d'abrégements de ce genre abondent chez notre poète.

Le v. 171 présente une coupe penthémimère sur un monosyllabe :

ut quam tardā *spes* || cruciat

Les exemples en sont nombreux : Cf. III, 8, 3 ; VI, 1, 28, etc.

Quant à l'allongement de l'*a* final de tarda au temps faible devant un groupe initial s + muette, cf. I, 15, 29 ; II, 8, 31, etc.

Le vers sans coupe régulière : ad Art. 15 :

tale uenire di*u* exspectaui munus amantis

est à rapprocher de V. M. III, 34 :

exuitur tunic*a* algentemque obtexit amictu ;

Carm., VI, 5, 145, où, pourtant, une correction est facile ;

IX, 13, 5. Quod ualeo facio : absens uel dependo salutem.

Mais il est à remarquer que, dans tous ces exemples, le mot qui termine le premier hémistiche enjambe sur le troisième pied par sa finale élidée, ce qui peut donner l'illusion d'une coupe penthémimère.

Monastĕrii (de exc. Th. 105), cf. V. M. I, 158-220, etc.

Commouĕrere (de exc. Th. 120), cf. confitĕreris IV, 9, 26 ; merĕretur II, 16, 88, V. M. III, 191.

H compte comme consonne après le temps faible ad Art. 33 : īllī | Hērmĕnĕfrēdus ; mais c'est un nom propre germanique, dont l'initiale est fortement aspirée. L'exemple est d'ailleurs loin d'être unique, même dans cette position : il y en a une longue liste à l'index de Leo.

Et sĭs amore meus (ad Art. 36) cf. possĭs, V. M. IV, 641 ; uelĭs V, 12, 8 ; IX, 8, 8.

J'ai réservé pour la fin deux arguments très ingénieux de M. Lippert. L'un concerne le *de excidio Thuringiae*.

M. Groessler (Mansfelderblaetter, II, 1888) abondait dans le sens de M. Nisard pour de soi-disant raisons d'ordre historique. Il plaçait la mort d'Hamalafred vers 553 et la composition du poème vers la même époque, c'est-à-dire avant l'arrivée de Fortunat à Poitiers. Or la date véritable de la mort d'Hamalafred n'est pas connue. Bien plus, M. Lippert juge que la pièce est datée par les deux vers :

> Ut me commendes Francorum regibus oro,
> Qui me *materna* sic pietate colunt.

Quels sont ces rois qui vénèrent Radegonde à l'égal d'une mère, sinon les fils de Clotaire, ses beaux-fils, qui règnent dans les années 560, donc après l'arrivée de Fortunat ?

L'autre argument concerne la lettre à Artachis. M. Nisard la considère comme une réponse de Radegonde au message de celui-ci, lui annonçant la mort d'Hamalafred. — Rien ne le prouve. Les vers 11-20 ne s'adressent pas à Artachis, mais au défunt ; de même 26 :

> perferor exsequiis altera damna tuis.

Le commencement de la pièce et l'intervalle de 20 à 26 sont remplis par les réflexions et les plaintes de Radegonde. Bien plus, c'est elle qui (v. 27-28) paraît apprendre à Artachis la mort de son oncle ou tout au moins la lui *rappeler*. En outre il semblerait qu'Artachis ignore les liens qui unissaient Hamalafred à l'ex-reine des Francs, puisque celle-ci les lui expose (v. 31-34), et les lui expose *en termes analogues à ceux dont se sert Fortunat* (*VIII*, *1*, *23-24*), *précisément à propos de cette parenté*. Donc la situation réciproque de Radegonde et d'Hamalafred était bien connue de Fortunat au moment où il écrivait la pièce 1 du livre VIII, et avait à ses yeux un intérêt tout particulier, puisqu'il ne mentionne, dans ce passage, aucun autre membre de la famille. Voici, à titre de comparaison, les vers de la lettre à Artachis :

> Non fuit ex longa consanguinitate propinquus,
> sed *de fratre patris* proximus ille parens
> Nam mihi Bertharius pater, illi Hermenefredus :
> Germanis geniti nec sumus orbe pari.

et ceux de la pièce I du livre VIII :

> Germine regali pia neptis Herminefredi,
> cui *de fratre patris* Hamalafredus adest.

Il faut conclure. De toutes les constatations positives et négatives qui viennent d'être faites, il résulte que tout, dans les pièces en question, rappelle la manière de Fortunat, et que rien au contraire ne s'en éloigne. Aucune particularité nettement caractérisée, qui puisse faire douter de l'auteur. Mais au contraire identité complète du vocabulaire et des procédés d'expression. Il n'y a ni plus ni moins de dérogations à la latinité classique que dans les autres œuvres du poète, et les dérogations qu'on y trouve sont coutumières à Fortunat, ou proviennent des poètes de la bonne époque, dont il est tout pénétré.

La versification est très soignée dans son ensemble ; les fautes que nous y remarquons sont habituelles chez Fortunat, et sont dues pour la plupart à la prononciation de l'époque. Enfin des raisons historiques semblent écarter l'attribution à sainte Radegonde — de la lettre à Artachis, surtout, qui ressemble plus à un morceau de rhétorique qu'à une réponse. Ce caractère déclamatoire, — et, quoi qu'en pense M Nisard, il se révèle à chaque pas dans les deux pièces —, ne saurait convenir aux épanchements douloureux d'une femme véritablement affligée, qui doit plutôt fuir les éclats, et faire fi des artifices du style, et nous paraît au contraire tout à fait à sa place dans une œuvre de Fortunat.

C'est donc lui, et lui seul, qui a *écrit* le *de excidio Thuringiae* et la lettre à Artachis. Que Radegonde lui ait commandé ces pièces, qu'elle lui en ait fourni la matière et précisé les détails, qu'elle l'ait même aidé de ses conseils, qu'au besoin elle ait mis un frein à son excessive prolixité, je n'y contredis pas, et je ferai volontiers cette concession à MM. Nisard et Briand. La part du lieu commun est encore assez belle pour n'apporter aucune gêne à mon argumentation.

J'estime donc que le *de excidio Thuringiae* et la lettre à Artachis doivent continuer à figurer parmi les œuvres de Fortunat, et que la composition, le style, la langue, le fond comme la forme, tout concourt à les y faire maintenir.

E. Rey.

ORPHICA, περὶ λίθων, v. 221 Abel.

Σὴν δὲ μελικρητοῖο μετὰ γλυκεροῖο μιγέντα
ὄρνυε πινέμεναι νύμφην, ἵνα νήπιον υἱὰ
μαστοῖσιν μεθύοντα παρ' εὐναίοισι κομίζοι.

σὺν vulgo ; σὴν est une correction de Schneider, adoptée par G. Hermann et par Eug. Abel.

On propose τὸν, pour αὐτὸν[1], s'accordant avec μιγέντα. Le poète vient de parler de la pierre nommée γαλακτίτης.

Cette correction ne m'est venue à l'esprit qu'après ma publication des *Lithica* d'Orphée dans les Lapidaires de M. F. de Mély.

C.-E. Ruelle.

SUR TERTULLIEN, *ad Uxorem* I, 4 [Œhler I, p. 674, l. 14].

Dans le premier livre de l'*ad Uxorem* Tertullien s'adresse à sa femme et lui déconseille de se remarier, s'il vient à mourir avant elle. L'opuscule est un réquisitoire contre les secondes noces. Au chap. 4, Tertullien indique quelques-uns des motifs plus ou moins spéciaux dont on les autorisait communément. — Une femme, disait-on, a besoin d'un mari qui la soutienne, qui la console, qui la protège contre les mauvais bruits. – Tertullien répond : « *Et tu adversus consilia haec eius adhibe sororum nostrarum exempla, quarum nomina penes dominum, quae nullam formae vel aetatis occasionem praemissis maritis sanctitati anteponunt.* » Tel est le texte de Rigaltius, accepté par Œhler. Le sens serait donc celui-ci : « ... (ces femmes), qui, une fois que leurs maris les ont précédées

1. 'O pour αὐτός se rencontre huit fois dans ce poème.

(dans la mort) ne préfèrent à la chasteté aucun prétexte tiré de leur beauté ou de leur âge. »

Il s'agirait de veuves décidées à persévérer dans leur état et dont Tertullien opposerait l'ascétisme aux lâches complaisances de la morale mondaine. Mais dès lors on ne comprend guère les expressions qui suivent : « *Malunt enim Deo nubere. Deo speciosae, Deo sunt puellae ... ac iam in terris non nubendo de familia angelica deputantur.* »

Jamais Tertullien n'aurait employé des termes semblables pour désigner des veuves. C'est qu'en effet l'union conjugale n'est point exempte de souillures, à ses yeux. Sans la proscrire formellement, par crainte de glisser aux doctrines de ses ennemis détestés, les Gnostiques, il s'applique à la disqualifier sourdement. Dans l'*ad Uxorem* même, qui n'appartient pourtant pas, selon toute probabilité, à la période montaniste, il la désigne par des termes avilissants (*dedecoris voluptuosi* § 1, Œhler I, p. 670, l. 14 ; *tam frivola, tam spurca, ibid.*, l. 15). Comment croire dès lors qu'il ait traité de *puellae* et compté dans la « famille angélique » celles qui y avaient une fois déjà consenti ?

C'est évidemment de vierges qu'il s'agit. Et il faut ou bien adopter la leçon du *Vindobonensis* « *permissis maritis* » « pouvant prendre des maris » ; ou bien revenir à la leçon des premières éditions (Gaugneius, Gelenius, Pamelius) « *quae nulla formae vel aetatis occasione pressae maritis sanctitatem anteponunt* » « qui, sans se laisser influencer par aucun prétexte, etc... préfèrent aux maris leur chasteté. »

R. DE LABRIOLLE.

POMPONIUS MELA 3,52.

Dimicant non equitatu modo aut pedite, uerum et bigis et curribus Gallice armati *couinnos uocant, quorum falcatis axibus* utuntur. Métriquement suspect et inexplicable. Il faut corriger *utuntur* en *uehuntur* (écrit sans doute *ueuntur*, avec un signe d'aspiration suscrit qui, sous la forme d'un *t*, s'est substitué à l'*e*) et à la suite de ce verbe transporter *armati*. On a ainsi : ... *curribus* (*Gallice couinnos uocant*), *quorum falcatis axibus uehuntur armati*.

Louis HAVET.

INSCRIPTION ARCHAIQUE DE CUMES

M. A. Sogliano a récemment publié dans les *Notizie degli Scavi di antichità* une intéressante inscription grecque, découverte en 1903 au lieu dit Mazzone, sur le territoire de Pozzuoli, et provenant certainement de la nécropole ou d'une des nécropoles de Cumes. La pierre est aujourd'hui conservée au Musée de Naples et M. Sogliano en a donné une excellente photographie[1].

Le texte est complet. Les lettres, hautes de 0 m 075, sont très nettes.

L'inscription ne présente qu'une difficulté. Comme je ne la résous pas de la même manière que M. Sogliano, je n'hésite pas à transcrire tout le texte :

Vac.
Οὐ θέμις ἐν-
τοῦθα κεῖσθ-
αι IME τὸν βε-
βαχχευμέ-
5. νον.
Vac.

Pour la forme IME, dit M. Sogliano, on peut faire deux hypothèses : ou bien le signe IM représente le my archaïque à cinq barres, ou bien le lapicide a gravé par erreur un second iota, à la suite de l'iota de κεῖσθαι. Écartant avec raison la première hypothèse[2], M. Sogliano se prononce pour la seconde et lit : κεῖσθαί με... Il donne de toute l'inscription la traduction suivante :

nefas (est) hic iacere me initiatum.

Il ajoute : « Si allude chiaramente alla vita di oltre tomba, sia alla transmigrazione dell'anima, idea commune agli antichi mistici ma propria sopratutto degli orfici, sia alla beatitudine dell'Elisio

1. *Atti della R. Accademia dei Lincei* 1905. *Notizie*, II, p. 377 suiv.
2. Dans un my à cinq barres, la cinquième serait à droite et non à gauche : puis le my de θέμις et celui de βεβαχχευμένον sont l'un et l'autre à quatre barres.

che è grandissima parte della religione dei morti presso i popoli dell' Italia meridionale[1]. »

Je propose une lecture, une traduction et une interprétation différentes.

Admettant également une faute du lapicide, mais une omission plutôt qu'une addition, je lirais : (ε)ἰ μὲ τὸν... = εἰ μὴ τὸν...

Je traduirais : *neminem fas est hic iacere nisi initiatum.*

J'entendrais que la partie de la nécropole où s'élevait cette pierre était réservée à ceux qui s'étaient fait initier aux mystères de Dionysos. On m'accordera sans peine que les mots οὐ θέμις conviennent mieux à une interdiction, qui est d'ordre religieux et qui s'applique à tous, qu'aux espérances exprimées, selon M. Sogliano, par le mort même[2].

Les initiés de Cumes formaient une espèce de confrérie. Ils avaient acheté le terrain où ils ensevelissaient les leurs et l'on peut supposer qu'ils prenaient à leur charge les frais des funérailles. Ainsi faisaient, plusieurs siècles plus tard, les Διονυσιασταί de Tanagra; nous l'avons appris par l'inscription suivante, que j'ai copiée jadis à Tanagra :

Γαλάτας·
Οὗτον ἔθαψαν τὺ
Διωνιουσαστή[3].

L'inscription de Cumes, qui remonte au ve siècle avant notre ère, nous fournit donc un très ancien et très intéressant exemple d'association cultuelle[4].

B. HAUSSOULLIER.

---

1. P. 379 suiv. Cf. P. 380 : « È... la più antica testimonianza epigrafica relativa alla diffusione del misticismo orfico e bacchico nel mezzogiorno d'Italia ».

2. Il est inutile de renvoyer à tous les règlements religieux où revient la formule οὐ θέμις. Citons seulement Ch. MICHEL, *Recueil...*, 706; 714, 9; etc.

3. IG., VII, 686.

4. Pour les autres inscriptions archaïques de Cumes, voy. F. BECHTEL, *Griech. Dialekt-Inschr.*, III (1905), n°s 2565 suiv.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

F. SOLMSEN. *Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae.* Scholarum in usum iterum edidit, Leipzig, Teubner, 1905, 1 mark 60.

J'ai rendu compte ici même (XXIX, 1905, p. 273) de la première édition de ce petit volume et l'ai recommandé à nos lecteurs. Il a reçu partout bon accueil et voici déjà, deux ans après la première, la seconde édition.

Elle ne renferme aucun texte nouveau. M. S. s'est borné à corriger les fautes et à introduire les lectures nouvelles ou les restitutions qui lui ont semblé meilleures. Les sommaires ont été tenus au courant des articles les plus récents. Le petit volume a le même nombre de pages et coûte meilleur marché, 1 mark 60 au lieu de 2.

M. S. n'ayant pu avoir connaissance de mon compte rendu, qui a paru au moment où il achevait la préface de son livre, il me sera permis de reprendre quelques-unes de mes premières observations. Sur plusieurs points j'ai obtenu satisfaction et il ne me reste qu'un petit nombre de desiderata à exprimer.

Je demeure surpris que, dans un livre qui s'adresse surtout aux étudiants, M. S. ignore ou semble ignorer le recueil classique de Charles Michel[1]. Il aurait trouvé au n° 1318 une restitution de son n° 42 B, qui mérite peut-être d'être prise en considération.

L'ouvrage de Roberts (*Introduction to greek Epigraphy*, 1887) devait être également mentionné.

De tous les ouvrages parus entre la première et la seconde édition, le plus important est sans contredit le recueil des inscriptions ioniennes de Bechtel, dans la *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*. Ne fallait-il pas le citer p. VII, après le célèbre mémoire du même auteur? Ajouter egalement au nom de Dittenberger les *Orientis graeci inscriptiones selectae*.

N° 6. Decretum Mytilenaeorum de restitutione exulum. — Manque dans le sommaire le renvoi aux *Inscriptions juridiques grecques*, II, n° XXXV, p. 344 où des restitutions nouvelles ont été proposées pour les l. 23 et 44.

N° 26. Titulus Xuthiae. — Manque dans le sommaire le renvoi aux *Inscriptions juridiques grecques*, II, n° XXIII B.

N° 36. Leges phratriae Delphicae Labyadarum. — Renvoyer aux *Inscriptions juridiques grecques*, II, n° XXVIII. Pour cette importante inscription, M. Solmsen a eu à sa disposition la copie et les estampages pris en 1903 par

1. Je fais en passsant le même reproche à MM. E. S. Roberts et E. A. Gardner. Ils citent bien le recueil de Ch. Michel à la p. XIX de leurs *Inscriptions of Attica* (1905) mais l'omettent dans les sommaires. Comment le passer sous silence dans le sommaire ou le commentaire de leur n° 6 (= *IG.*, I, 5 = *Ath. Mitth.*, XXIV, 1899, 241 suiv.)? Ils adoptent avec beaucoup de raison à la ligne 1 la restitution : hó[τ]ε Παρατεάτης ἐγραμμάτευε, mais ne devaient-ils pas dire qu'ils l'avaient empruntée à Ch. Michel n° 670)?

le savant russe A. Nikitski. Voici les lectures nouvelles adoptées par M. Solmsen : A 15 suiv. εὐορκέοντι μέμ μοι ἀγαθὰ εἴη, αἰ δ'ἐφιορκέοιμι, [hά]παντα κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθων. — A 20 suiv. ἐπὶ Κ[ά]μπου, au lieu de Κ[ά]ρπου. — B 5 au commencement οι au lieu de αι. Il faut donc restituer τ[ο]ὶ Λαβυάδα[ι. — C 38 τηνεῖ δ'ἔνατος ἔστω Nikitski. M. Solmsen ne s'en tient pas moins à la correction de Bechtel-Blass : τηνεῖ δ ἐ μηδ]ὲν ἄγος ἔστω. — C 45 κησγόνων. — D 2 Θοῖναι δὲ ταίδ[ε. — D 31 Φάνοτος.

N° 38. Lex de imprecationibus supprimendis. — Renvoyer de préférence à la thèse de G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, 1904, p. 248 suiv.

N° 43. Tituli viae sacrae Branchidarum. — Voy. le mémoire que j'ai publié dans les *Mémoires de la Délégation en Perse*, VII, 1905 (Offrande à Apollon Didyméen).

Une fois de plus je recommande ce petit livre à nos lecteurs et je leur rappelle qu'il renferme les Tables d'Héraclée qui ne figurent ni dans la *Sylloge* de Dittenberger ni dans le *Recueil* de Ch. Michel, et les Lois de Gortyne qui manquent à la *Sylloge*. Une troisième édition, dont je souhaite la publication prochaine, devra contenir quelques textes nouveaux.

B. Haussoullier.

Thukydides erklärt von J. Classen. Sechster Band, sechstes Buch, mit zwei Karten von H. Kiepert. Dritte Auflage bearbeitet von J. Steup. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1905.

S'il est des éditions sur lesquelles on peut inscrire : « soigneusement revue et corrigée », celle-ci est assurément du nombre. La 2e édition de Classen comptait 216 pages ; celle de M. Steup en comprend 295 : c'est une augmentation de 79 pages. Mais l'originalité de la nouvelle recension est moins dans les additions que dans les changements apportés au texte, à la ponctuation, au commentaire explicatif et critique. Pour la rendre sensible au lecteur, il me suffira de lui soumettre les différences de lecture et d'interprétation d'un même chapitre dans les deux éditions. Je prendrai pour exemple le 23e chapitre, qui fait partie du second discours de Nicias à propos de l'expédition de Sicile. Le sommaire est à peine modifié, mais le texte et le commentaire ont subi les transformations que voici. Classen lisait avec les manuscrits : Ἦν γὰρ αὐτοὶ ἔλθωμεν ἐνθένδε μὴ ἀντίπαλον μόνον παρασκευασάμενοι, πλήν γε πρὸς τὸ μάχιμον αὐτῶν τὸ ὁπλιτικόν, ἀλλὰ καὶ ὑπερβάλλοντες τοῖς πᾶσι κτέ. M. Steup lit : πλήν γε πρὸς τὸ μαχιμώτατον αὐτῶν, τὸ ἱππικόν. Comparons les commentaires. Le neutre ἀντίπαλον choquait Classen qui suggerait l'addition de παρασκευήν : M. Steup défend le neutre en s'appuyant sur un autre exemple du même genre ἀντίπαλα ναυμαχήσαντες 7, 34, 6. Classen acceptait la leçon des manuscrits πλήν γε πρὸς τὸ μάχιμον αὐτῶν τὸ ὁπλιτικὸν qu'il expliquait en suppléant du contexte ἀντίπαλον παρασκευάζεσθαι οὐχ οἷόν τέ ἐστιν : il donnait à τὸ μάχιμον le sens de *effectif total* et traduisait : « *sauf qu'il ne peut être question d'opposer à leurs forces totales une armée d'hoplites egale en nombre.* » Il citait en outre à la suite de son explication l'explication courante qui lie τὸ ὁπλιτικόν à τὸ μάχιμον et qui aboutit au sens très plausible, à mon avis, de : « *avec des forces égales, sauf contre leur effectif d'hoplites* », sens confirmé par ce passage du discours d'Athénagoras (37, 1) : οἷς ἐπίσταμαι οὐχ ὁπλίτας ἰσοπληθεῖς τοῖς ἡμετέροις ἐπὶ νεῶν γε ἐλθόντας. Classen rejetait en tout cas la conjecture d'Urlichs ἱππικόν pour ὁπλιτικόν. Or c'est précisément cette conjecture que M. Steup introduit dans son texte. Il n'admet pas en effet — et en cela je suis de son avis — l'interprétation de Classen, parce que

l'idée d'égaler le nombre des hoplites seuls au nombre des combattants de toute sorte de l'armée sicilienne est une idée tout à fait inattendue et arbitraire. Nicias, ajoute M. Steup, n'a parlé nulle part de l'infériorité d'Athènes en grosse infanterie, mais seulement en cavalerie : il faut donc lire ἱππικόν. Mais opposer τὸ ἱππικόν à τὸ μάχιμον est tout aussi arbitraire que d'y opposer τὸ ὁπλιτικόν. M. Steup fait disparaître la difficulté en substituant au positif μάχιμον le superlatif μαχιμώτατον, et il traduit en faisant de τὸ ἱππικόν une apposition explicative de τὸ μαχιμώτατον : « *excepté contre la partie de leurs troupes la plus propre au combat, leur cavalerie.* » A-t-il ainsi donne la leçon définitive ? Non, car ce n'est pas μαχιμώτατον qu'on attendrait, la cavalerie des Sicéliotes n'étant ni plus belliqueuse, ni plus propre au combat que leur infanterie. Autrement dit ce n'est pas l'idée de la supériorité de la cavalerie sicilienne sur les autres armes de la même nation, mais sur la cavalerie athénienne qui devrait être en question dans ce passage. On attendrait donc plutôt le comparatif d'un adjectif numeral, πολὺ πλεῖον, par exemple. Le plus simple est de s'en tenir au texte des manuscrits et à l'explication courante.

Ibid. μόλις οὕτως οἷοί τε ἐσόμεθα τῶν μὲν κρατεῖν, τὰ δὲ καὶ διασῶσαι. M. Classen expliquait τὰ δέ comme le scholiaste : τὰ οἰκεῖα. Mais, dit M. Steup, il ne s'agit pas de la domination dans la mère patrie, car ce n'est pas en Sicile qu'on pouvait travailler à la maintenir ; il ne saurait s'agir non plus des alliés de Sicile dont Nicias n'avait cure ; il s'agit de l'armée athénienne qui devait combattre en Sicile ; c'est ce que montre le passage du ch. 24, 3 qui a trait à l'opinion des vieux Athéniens sur l'expédition projetée : ὡς ἢ καταστρεψομένοις ἐφ' ἃ ἔπλεον ἢ οὐδὲν ἂν σφαλεῖσαν μεγάλην δύναμιν. Quant au καί qui se trouve devant διασῶσαι, M. Steup repousse l'interpretation de *tout au moins* pour y substituer celle de *aussi*. Je me range à son avis sur ce dernier point ; mais pour τὰ δέ je reste fidèle à Classen. L'expression τὰ δέ est consacrée pour dire : *les choses d'ici, nos affaires, notre puissance*, et la preuve que la domination d'Athènes sur le continent dépendait du succès de l'expédition de Sicile, c'est que la défaite en Sicile entraîna la ruine d'Athènes.

Ibid., 2. πόλιν τε νομίσαι χρὴ ἐν ἀλλοφύλοις καὶ πολεμίοις οἰκιούντας ἰέναι, οὓς πρέπει τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ ἢ ἂν κατάσχωσιν εὐθὺς κρατεῖν τῆς γῆς. Classen rapportait οὓς à ἡμᾶς impliqué dans ce qui précède ; mais un tel antécédent s'accorde mal avec la 3e personne κατάσχωσιν. M. Steup avec M. Stahl reconnaît l'antécédent de οὓς dans οἰκιοῦντας : « *nous devons nous figurer que ce sont des gens qui vont fonder une ville, qui partent en notre personne* ».

Ibid., 2. κρατεῖν τῆς γῆς ἢ εἰδέναι ὅτι ἢν σφάλλωνται πάντα πολέμια ἕξουσιν. Classen ne disait rien de ce passage. M. Steup voit dans ἢν σφάλλωνται une glose de ἤ, parce que, dit-il, ces mots ainsi placés doivent être lies à ἕξουσιν à quoi ils ne conviennent pas pour le sens. Même replacés près de ἤ, ils formeraient une superfétation qui affaiblirait le sens. Je dois avouer que je ne comprends pas ces subtilités et que je trouve le texte tel qu'il est très naturel et très clair.

Ibid., 3. ὅπερ ἐγὼ φοβούμενος καὶ εἰδὼς πολλὰ μὲν ἡμᾶς δέον εὖ βουλεύσασθαι, ἔτι δὲ πλείω εὐτυχῆσαι, χαλεπὸν δὲ ἀνθρώπους ὄντας, ὅτι ἐλάχιστα κτέ. Pour Classen, χαλεπὸν δέ s'oppose à δέον et par suite se construit sans ὄν avec εἰδώς, et il se rapporte aussi bien à εὖ βουλεύσασθαι qu'à εὐτυχῆσαι. M. Steup, au contraire, suivant l'explication de Poppo, fait de χαλεπὸν δὲ ἀνθρώπους ὄντας une proposition indépendante qu'il met entre parenthèses, et supplée (d'après Böhme-Widmann) πολλὰ εὐτυχῆσαι ἡμᾶς.

Ibid. 3. ὅτι ἐλάχιστα τῇ τύχῃ παραδοὺς ἐμαυτὸν βούλομαι ἐκπλεῖν, παρασκευῇ δὲ

ἀπὸ τῶν εἰκότων ἀσφαλῆς ἐκπλεῦσαι. Classen lisait avec Dobrée ἀσφαλεῖ et liait ἐκπλεῦσαι à ἀσφαλεῖ, comme une détermination indiquant par rapport à quoi les préparatifs offrent toute sûreté, et il louait l'effet obtenu par la répétition du même verbe au présent et à l'aoriste. M. Steup, comme Krüger, ne voit dans ἐκπλεῦσαι qu'une glose bonne à retrancher, car il ne comprend ni la répétition du même verbe, ni le changement de temps, choses en effet bien difficiles à comprendre.

Enfin, à propos de παρίημι αὐτῷ τὴν ἀρχήν M. Steup ajoute cette note : « C'est ce que Nicias avait déjà fait à l'égard de Cléon dans l'affaire de Sphactérie 4, 28. »

Quantité de chapitres (4, 17, 62, 99, etc.) ont subi des modifications aussi nombreuses, aussi considérables, et il n'y en a pas qui n'aient été plus ou moins retouchés. Tant de changements forment-ils un progrès sur l'œuvre de Classen ? Je le crois. D'abord M. Steup a eu sous les yeux la collation de M. Hude, dont la 2e partie a paru en 1901 ; il en a très attentivement tiré parti ; son travail repose donc sur une base sûre et solide. De ces matériaux nouveaux il a usé plus sagement que M. Hude, adepte trop docile de l'aventureux Cobet et du téméraire Herwerden.

Il défend souvent la tradition soit contre M. Hude ou d'autres, soit même contre Classen. C'est ainsi qu'il garde ἀνεκομίσαντο 7, 1, tandis que M. Hude veut qu'on lise ἀπεκομίσαντο; il rétablit ἀπέστειλαν 2, 5 là où Classen lisait avec Bekker ἀνέστειλαν; 17, 3 il rejette la correction μονίμοις (Dukas et Classen) pour revenir à la leçon des manuscrits et du scholiaste νομίμοις qui s'explique tout aussi bien, sinon mieux. Son interprétation, toujours mûrement réfléchie, fondée sur des rapprochements multipliés, est parfois très neuve et très séduisante. Ainsi 8, 2 εἴ τι περιγένηται αὐτοῖς τοῦ πολέμου n'avait pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante; M. Steup propose l'interprétation suivante : « *au cas où une partie d'eux* (*des Léontins*) *aurait survécu à la guerre* (*avec Syracuse*) » C'est d'une telle simplicité qu'on est tout surpris de n'y avoir pas pensé.

La seule réserve qu'on puisse faire sur la méthode de M. Steup, c'est qu'il porte à l'excès la rigueur de sa logique. Il trouve parfois à redire à des passages qui n'ont choqué personne, il exige une précision si absolue, une exactitude si méticuleuse à ajuster les détails d'un récit ou d'un discours, une si rigoureuse correspondance entre les divers passages relatifs au même sujet qu'on se demande si un écrivain peut pousser si loin l'attention. Peut-être serait-il plus sage d'accorder quelque chose à la négligence, à l'inattention, à l'oubli et en général à l'imperfection de la nature humaine, d'autant que la prose attique en est à ses débuts, qu'elle garde la liberté d'allures de la langue familière et n'a point les ressources ni les scrupules que lui donneront plus tard les raffinements de l'art. Gardons-nous donc d'appliquer à Thucydide les exigences de notre pédanterie; à vouloir le perfectionner, nous risquerions de le défigurer. M. Steup a couru plus d'une fois ce risque. On l'a déjà pu voir par les exemples que j'ai rapportés du ch. 24. On en pourrait citer d'autres.

Ainsi 4,3 au lieu d'expliquer, comme on le fait communément, πόλις par ἀκρόπολις d'après 2, 15, 6 où Thucydide rapporte que les Athéniens avaient conservé à l'ἀκρόπολις le nom de πόλις, il préfère admettre une lacune sous prétexte que Thucydide, en dehors du passage cité (2, 15, 6) n'emploie πόλις pour ἀκρόπολις que dans des documents qu'il copie, et qu'il n'a pu dire πόλις pour ἀκρόπολις de la citadelle d'une ville autre qu'Athènes. Pourquoi? — 10, 2 οἷς πρῶτον μὲν διὰ ξυμφορῶν ἡ ξύμβασις καὶ ἐκ τοῦ αἰσχίονος ἢ ἡμῖν κατ' ἀνάγκην ἐγένετο, il met ἢ ἡμῖν entre crochets, parce qu'il trouve la comparaison

injurieuse pour les Athéniens. Mais pourquoi Nicias se serait-il refusé une comparaison qui laisse d'ailleurs l'avantage aux Athéniens? Ne doit-il debiter au peuple que des flagorneries? — Ibid. 4 τάχα ἂν δ'ἴσως, εἰ δίχα ἡμῶν τὴν δύναμιν λάβοιεν, ὅπερ νῦν σπεύδουσιν, καὶ πάνυ ξυνεπιθοίντο μετὰ Σικελιωτῶν. Nicias, ayant dit plus haut qu'au moindre echec des Athéniens, leurs ennemis s'empresseraient de les attaquer, enchérit ici sur sa pensée en disant que leurs ennemis les attaqueront dès qu'ils verront les forces d'Athènes divisées. Pour marquer cet enchérissement, M. Steup conjecture que παράχρημα est tombé devant πάνυ. Mais quoi qu'en pense M. Steup, dans le premier cas, Nicias parlait des ennemis qui ont déposé les armes, οἷς πρῶτον μὲν διὰ ξυμφορῶν ἡ ξύμβασις...κατ' ἀνάγκην ἐγένετο, c'est-à-dire des Lacédemoniens; dans le second cas, il parle des ennemis qui n'ont pas voulu traiter et de ceux qui n'ont accepte qu'un armistice de dix jours. Il n'y a donc pas lieu de marquer une correspondance entre deux passages qui en réalité ne correspondent pas. — 11, 2 Σικελιῶται δ' ἄν μοι δοκοῦσιν, ὡς γε νῦν ἔχουσιν, καὶ ἔτι ἂν ἧσσον δεινοὶ ἡμῖν γενέσθαι, εἰ ἄρξειαν αὐτοῖς Συρακούσιοι. M. Steup refuse d'accepter pour ὡς γε νῦν ἔχουσιν le sens de ἢ νῦν que lui donne M. Stahl, et de prendre l'état present pour point de comparaison avec l'état futur des choses. M'est avis qu'il se trompe; car Nicias repond ainsi aux Egestains qui prétendent que l'état futur sera bien plus redoutable que l'état présent, si on laisse les Syracusains prendre le pouvoir en Sicile.

On pourrait apporter au lecteur bien d'autres exemples d'abus ou d'excès de raisonnement. On pourrait aussi contester plus d'une explication. Mais cela ne prouverait pas grand'chose contre la qualite du travail de M. Steup. Il se passera bien du temps encore avant que les critiques et les interprètes aient pu se mettre d'accord sur les passages difficiles de Thucydide.

E. CHAMBRY.

THUCYDIDES Book VI edited with Introduction and notes by A. W. SPRATT, fellow and tutor of St Catharine's College, Cambridge. At the University Press, 1905. I-XLIV et 1-407 pages.

L'édition de M. Spratt est aussi complète que possible. Elle est précédée d'une introduction qui contient une partie historique et une partie grammaticale. La première est une esquisse de l'histoire de la Sicile jusqu'à l'an 415 avant J.-C., que l'auteur a tracée d'après les ouvrages de Freeman, Holm et autres. La deuxième est une étude de l'ordre des mots dans Thucydide. Comme la partie historique, c'est une compilation, l'auteur le reconnaît; mais ces deux compilations sont intéressantes et seront utiles aux étudiants.

Pour le texte, M. Spratt a mis à profit l'édition des derniers livres de Thucydide par M. Hude (1901). Il reproduit au bas des pages les variantes les plus importantes, et son apparat critique fournit une base suffisante pour les discussions relatives à l'établissement du texte. Comment lui-même a-t-il etabli son texte? Avec un peu trop de docilité, semble-t-il, pour les suggestions de ses devanciers. Il change, il ajoute, il élague au gré de Cobet, de Krüger, de Classen, de van Herwerden, de Hude, sans se demander si telle athétèse n'est pas fondée uniquement sur un sentiment tout subjectif de son auteur, sur un scrupule tout moderne ou même sur une erreur d'interprétation.

M. Spratt paraît avoir la même indécision dans les notes explicatives. Il y rapporte fidèlement les opinions de ses predécesseurs, sans se prononcer toujours bien nettement lui-même. Voici un exemple de sa manière :

18,2 τὸν γὰρ προΰχοντα οὐ μόνον ἐπιόντα τις ἀμύνεται, ἀλλὰ καὶ μὴ ὅπως ἔπεισι προκαταλαμβάνει. A propos de ce passage, il cite trois solutions : 1° perte d'un second μὴ avant ἔπεισι, 2° ὅπως ἔπεισι variante de ἐπιόντα, 3° μὴ ὅπως pour ὅπως μὴ, et il en propose une quatrième : ἀλλὰ καὶ μή, ὅπως, < εἰ > ἔπεισι, προκαταλαμβάνει, qui n'est pas la moins fantaisiste.

Mais si touffue et confuse que soit son édition, elle rendra néanmoins de grands services. Les Allemands nous ont donné quatre éditions remarquables de netteté et d'originalité : il nous manquait un bon Variorum. M. Spratt nous l'a donné. E. CHAMBRY.

Walter OTTO. — *Priester und Tempel im hellenistichen Ægypten*, ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Hellenismus. Ier Band, Leipzig u. Berlin, Teubner, XIV-418 pp. 8°, 1905.

M. O. nous donne sous ce titre le premier tome d'un important ouvrage. Il y traite des prêtres de l'Égypte hellénistique, des propriétés et des revenus des temples. Le second volume complètera la dernière partie du premier par l'étude des dépenses qui incombaient aux temples et se terminera par un exposé des rapports des églises et de l'État. Ce mode de publication présente l'inconvénient de scinder en deux parties le tableau de la situation matérielle des temples. Le compte-rendu du dernier chapitre du present volume (« Biens et revenus des temples ») se joindra naturellement à celui des premiers chapitres du tome second, et l'on ne s'occupera ici que de ce qui concerne les prêtres.

Comment faut-il classer les prêtres de l'Égypte hellénistique? Au premier abord, il semble qu'il suffise d'assigner à la religion égyptienne, à la religion grecque ou à la religion romaine les divers cultes de l'Égypte, et leurs ministres avec eux. Mais cette tâche est pratiquement impossible : il s'est produit en Égypte, après la conquête macédonienne, des combinaisons si nombreuses et si différentes des types divins, des associations si variables des noms égyptiens et grecs des divinités que, dans la plupart des cas, ni les renseignements que nous possédons sur les dieux, ni leurs noms ne nous permettent de dire si un culte est égyptien, hellénique ou romain : sans doute, les divinités à noms simples égyptiens appartiennent à la religion égyptienne; mais rien ne serait plus risqué que de conclure du nom grec d'une divinité à un culte grec, en dehors de Naucratis, d'Alexandrie et de Ptolémaïs ; et si le culte de Jupiter Capitolin nous est connu à Arsinoé, nous ne pouvons établir l'existence en Égypte des formes et du personnel d'un culte authentiquement romain. C'est ce que M. O. a bien montré dans un chapitre d'introduction (I : « Les dieux de l'Égypte hellénistique », pp. 1-17), dont toutes les conclusions ne sauraient peut-être être admises dans le détail, mais qui nous met en garde contre une tendance naturelle et fâcheuse à nous laisser guider par l'onomastique religieuse. Si nous ne trouvons pas dans les divinités qui sont l'objet des cultes le principe d'une classification des prêtres, nous le rencontrons, et peut-être M. O. eût-il pu le dire plus nettement, dans les formes du culte : sans rechercher si en un lieu donné telle divinité a été adorée dans les formes rituelles égyptiennes ou helléniques, il suffit d'admettre en principe que les prêtres égyptiens sont ceux qui célèbrent un culte *ritu aegyptio*, les prêtres grecs ceux qui adorent leur dieu *ritu graeco*.

A des formes cultuelles correspond une organisation différente des sacerdoces; le sacerdoce égyptien a conservé dans l'ensemble celle qu'il possédait avant la conquête ; le sacerdoce hellénique a introduit à sa

suite celle de la Grèce propre. C'est dire qu'il n'y a eu en Égypte ni église, ni clergé grecs : rien n'est plus éloigné de l'esprit hellénique que la réunion des biens et des prêtres des cultes divers en une église commune et sous une administration et une direction uniques ; les prêtres grecs de l'Égypte ne constituent pas une classe à part, fermée, régie par une organisation unique qui s'étendrait sur tout le royaume ; un prêtre est le desservant d'un sanctuaire, sans relations avec les desservants des sanctuaires voisins ; pour ces prêtres, pas de conciles, pas de direction supérieure et générale : la suprématie du prêtre d'Alexandrie sur les autres prêtres grecs de l'époque ptolémaïque ne peut être prouvée, et si, à l'époque romaine, la surveillance des cultes helléniques par l'idiologue reste fort possible, aucun témoignage n'en établit encore l'existence (O., pp. 133-4). Tout autre est l'organisation du sacerdoce égyptien. Sans doute, nous ne voyons pas que des biens aient appartenu à la communauté des temples égyptiens (p. 261) ; mais tous les temples de l'Égypte sont classés dans leur ensemble en trois catégories, celles des premiers, des seconds et des troisièmes temples, ou temples inférieurs ; il arrive que les temples voisins de divinités différentes s'unissent ; l'expression τὸ μέγα Σαραπιεῖον est un nom collectif qui désigne une série de sanctuaires en relation avec le Sérapéion de Memphis (pp. 18-23 ; notamment p. 22, n. 5). D'autre part, les prêtres égyptiens forment, en partie du moins, une classe pour ainsi dire fermée (pp. 203-230) ; dans chaque temple, ils sont répartis en quatre, puis cinq tribus (après 238 av. J.-C. : décret de Canope), entre lesquelles est établi un roulement pour l'exercice du culte (pp. 23-38) ; chaque temple est dirigé par un grand-prêtre ou un conseil de prêtres (pp. 38-52) ; la direction et la surveillance du culte dans toute l'Égypte appartient, à l'époque ptolémaïque, au roi et aux conciles nationaux du haut-clergé (pp. 72-75), à l'époque romaine, à l'idiologue (pp. 58-72). Les dissemblances sont donc nombreuses et profondes entre les deux sacerdoces et l'on peut les résumer dans cette formule : dans l'Égypte hellénistique, il y a des *prêtres* grecs et un *clergé* égyptien.

Des institutions aussi différentes doivent s'étudier séparément. Les renseignements que nous possédons sur les prêtres des cultes grecs sont assez peu nombreux et se réfèrent surtout au culte des héros fondateurs, des κτίσται, Alexandre à Alexandrie, Ptolémée Sôter à Ptolemaïs, auxquels ont été associés les rois divinisés de l'Égypte ptolemaïque. Dans quelle proportion les cultes autres que ces cultes dynastiques se sont-ils développés en Égypte ? C'est ce qu'il est, à l'heure actuelle, bien difficile de déterminer. Quoi qu'il en soit, ni le recrutement, ni l'organisation des prêtres grecs ne différaient essentiellement de ce qu'ils étaient dans la Grèce propre. Aucun témoignage ne prouve que les sacerdoces aient été mis en vente ou affermés, rien ne prouve davantage le contraire ; l'hérédité des fonctions sacerdotales dans certaines familles est établie pour l'époque romaine ; de même, les fonctions de prêtre d'Alexandre à Alexandrie paraissent avoir été réservées héréditairement à un certain nombre de familles grecques de la capitale. Ces conditions n'étaient pas les seules nécessaires pour exercer certains sacerdoces : la nomination par le roi s'imposait pour les prêtres d'Alexandrie et de Ptolémaïs, de même que pour les prêtres du Musée d'Alexandrie (pp. 253-55). Le sacerdoce n'était pas habituellement viager ; nous ne connaissons qu'un ἱερεὺς διὰ βίου, celui d'Athèna à Naukratis (p. 257) ; les prêtres du Musée n'exercent leurs fonctions que temporairement ; les prêtres des héros fondateurs sont des éponymes et le principe

même de l'éponymat implique que leur sacerdoce était annuel ; il faut admettre qu'il était aussi annuellement renouvelable pour concilier avec ce principe le témoignage des textes où le même prêtre figure pendant plusieurs années successives dans les mêmes fonctions (p. 256). Dans le sacerdoce ainsi recruté, il n'y avait pas d'avancement, parce qu'il n'y avait pas de hiérarchie : sans doute, nous rencontrons les titres d'ἀρχιερεύς (un seul à l'époque ptolémaïque) et d'ἱερεύς ; mais un seul des ἀρχιερεῖς de l'époque romaine, celui du Dèmètrion d'Arsinoë (B. G. U., II, 573, l. 2) nous est donné comme supérieur aux autres prêtres du même sanctuaire (pp. 135-136) ; il est vraisemblable que, dans la plupart des cas, le nom d'ἀρχιερεύς est simplement un titre.

Nous savons déjà qu'entre tous les prêtres grecs les mieux connus sont les prêtres éponymes des héros fondateurs, les plus importants sont les prêtres d'Alexandre à Alexandrie, qui célébraient son culte dans le σῆμα Ἀλεξάνδρου, tombeau du seul Alexandre à l'origine, qui devint par la suite la sépulture de tous les rois ptolemaïques. M. O. a, en somme, refait l'histoire de ce culte en des pages qui ne constituent peut-être pas un développement nécessaire de son sujet tel qu'il l'a conçu, mais qui témoignent d'un effort ingénieux pour dater avec précision la fondation du culte d'Alexandre (pp. 138-157). M. O. fixe d'abord un *terminus post quem* et un *terminus ante quem*, entre lesquels il convient de chercher la date de la fondation : le dernier est 270-269 av. J.-C, donné par P. Petr., I, XXIV, 2 ; ll. 4-5 (= III, LII, (*b*), 2, ll. 4-5) ; le premier n'est obtenu que par induction : le premier culte associé au culte d'Alexandre est celui des dieux Adelphes ; le culte des dieux Sauveurs n'a été joint à eux qu'en 215-214 av. J.-C. ; la seule explication possible de ce fait, c'est que ce culte existait déjà quand celui d'Alexandre fut fondé ; or, le culte des dieux Sauveurs n'a pu être institué qu'après 279-278 av. J.-C., car les jeux isolympiques, que nous fait connaître pour cette année la célèbre inscription de Nicourgia (d'après le commentaire de Prott, *Rhein. Mus.*, t. III [1898], p. 460) sont célébrés en l'honneur du seul Ptolémée, non du roi et de la reine, dieux Sauveurs ; l'année 279-278 av. J.-C., constitue donc, pour M. O., le *terminus post quem* cherché. Dans l'intervalle qui sépare les deux *termini* M. O. entreprend de fixer une date plus précise, en se servant du récit fameux de la πομπή, que nous devons à Callixène : selon lui, cette πομπή fut la fête d'inauguration du culte d'Alexandre et eut lieu en janvier ou peut-être février 274 av. J.-C. La discussion de cette question nous entraînerait très loin ; notons seulement qu'il serait prudent de prendre comme *terminus post quem* l'an 283-282 av. J.-C., date de la mort de Ptolémée Sôter qui, de l'aveu de tous, ne fut pas divinisé de son vivant ; et qu'il faut faire toutes réserves sur le caractère que M. O. attribue à la πομπή de Callixène : Callixène n'est pas un contemporain de Philadelphe, le fragment du περὶ Ἀλεξανδρείας qui nous a été conservé fut probablement écrit sous Philopator, soixante ans et plus après la célébration de la πομπή ; le récit qu'il contient semble, par ses longueurs, ses exagérations, son incohérence, avoir été écrit « de chic », et il faut désespérer d'y retrouver la signification de cette fête. Ce qui reste sûr, c'est que le sacerdoce d'Alexandre a été fondé avant 270-69 av. J.-C., peut-être après 283-282. Il a subsiste pendant toute l'époque ptolémaïque et l'époque romaine, moins fréquemment cité pendant cette dernière, l'eponymat n'ayant plus d'importance pour la datation, et le titre du prêtre d'Alexandre, s'étant changé, comme Mommsen l'avait déjà vu (Röm. Gesch., t. V., p. 568, n. 1), en celui d'ἐξηγητής. — A la différence du culte d'Alexandre, les autres sacerdoces dynastiques ont dis-

paru avec la royauté ptolémaïque ; les principaux ont été, à Alexandrie, ceux d'Arsinoè Philadelphe, de Berenice Evergètis, d'Arsinoè Philopator, de Cléopâtre III, identifiée à Isis la grande mère des dieux ; à Ptolemaïs, ceux de Ptolémée Soter, d'Arsinoè Philadelphe, de Philomètor et de sa mère Cléopâtre Ier, et les sacerdoces créés par Philomètor pour chacun des couples royaux divinisés et associés au fondateur (pp. 156-163).

En dehors des prêtres, nous ne savons que fort peu de chose sur les auxiliaires du culte, à peine davantage sur les associations religieuses : on peut penser cependant qu'elles furent assez développées dans l'Egypte hellénistique ; quelques associations, qui n'étaient pas religieuses dans leur principe, comportaient accessoirement un sacerdoce : c'était, par exemple, le cas du Musée d'Alexandrie, qui avait son ἱερεύς (pp. 163-173).

Au contraire des prêtres grecs, le clergé égyptien nous est assez bien connu ; et l'on peut exposer assez complètement quels en furent le recrutement, l'organisation générale et la hiérarchie. Tout d'abord, quant au recrutement, l'on a cru et dit longtemps que ce clergé constituait une caste sacerdotale ; M. O. remarque à juste titre que, si l'on emploie le mot caste à son propos, ce ne saurait être en tout cas dans le sens strict du terme. Mais (exception faite pour les prêtres inférieurs, pour qui l'hérédité de fonctions semble avoir existé sans être une règle générale (pp. 248-9)) le mode de recrutement des prêtres égyptiens a fait souvent du clergé une classe *pratiquement* fermée : l'hérédité des fonctions sacerdotales a été, sinon la règle exclusive, du moins la règle générale dans le clergé égyptien ; des éléments étrangers aux familles sacerdotales s'introduisirent sans doute dans le clergé (pp. 223-230), uniquement par les soins et sous la surveillance du gouvernement civil, sans cooptation de leurs futurs confrères ; mais, dans la grande majorité des cas, le prêtre était fils de prêtre ; le pouvoir royal reconnut aux prêtres par le décret de Canope le droit de léguer à leurs fils et à leurs filles, non pas le sacerdoce qu'ils exerçaient, mais leur caractère sacerdotal ; les enfants de prêtres font partie de la même tribu que leur père, dans la catégorie des ἱερεῖς ἀφήλικες (pp. 205-210). Pour qu'ils deviennent prêtres en exercice, ils doivent remplir diverses conditions : avoir quatorze ans environ et être circoncis vers cette époque ; — être acceptés par le roi à l'époque ptolémaïque, par le grand-prêtre d'Egypte à l'époque romaine, après une sorte d'enquête où ils prouvent qu'ils sont de famille sacerdotale et sans infirmités physiques ; enfin payer l'impôt du τελεστικόν (pp. 205-223). En somme, l'Etat a la haute surveillance du recrutement du clergé.

Dans chaque temple, les prêtres se divisent en deux grandes catégories : le bas clergé et le haut clergé ; la première se compose des pastophores, des choachytes, des embaumeurs, fonctions dont nous ne pouvons reconstituer la hiérarchie (pp. 94-113) ; la deuxième comprend, en allant des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la hiérarchie, les hierogrammates, les pterophores, les stolistes, les prophètes, les grands prêtres (pp. 75-94). Sur les uns et sur les autres, M. O. a réuni avec le soin le plus louable tous les renseignements connus. Le haut clergé est de beaucoup le plus important : lui seul est divisé en tribus et lui seul prend part aux conciles nationaux du clergé égyptien. La division en tribus importe à la fois pour le culte et pour l'administration des biens des temples : chaque tribu assure à son tour la célébration du culte (p. 25) ; pour l'administration, elle est représentée annuellement à l'époque ptolemaïque par cinq délégués dans la commission des βουλευταὶ ἱερεῖς qui s'occupent des domaines et des propriétés des temples. Nous ne savons pas quel pouvait

être l'avancement dans le bas clergé ; nous ne possédons pas d'exemple de passage du bas clergé dans le haut clergé ; mais nous connaissons les conditions de l'avancement dans celui-ci. La plupart des prêtres conservaient leur vie durant les fonctions dans lesquelles ils avaient débuté : le clergé était nombreux, les fonctions importantes rares; parfois cependant l'on pouvait franchir à la fois plusieurs degrés de la hiérarchie ; de même que sur le recrutement, l'Etat exerce une certaine influence sur l'avancement des prêtres : dans certains cas, il semble posséder un droit de nomination; dans d'autres, il permet aux prêtres d'acheter une fonction hierarchiquement plus élevée que celle qu'ils occupent ; dans d'autres encore, d'après M. O., il exerce un droit de patronage qu'il donnerait à bail à des personnes privées (ce serait le cas dont il s'agit dans Akt. d. kgl Bank. zu Th. II) ; enfin, moyennant contribution, le pouvoir civil céderait au clergé d'un temple le droit de nommer ses supérieurs : c'est ainsi du moins que M. O. interprète l'ἐπιστατικὸν ἱερέων et l'ὑπὲρ λεσωνείας (pp. 230-244).

Au sommet de la hiérarchie sacerdotale sont les grands prêtres, ἐπιστάται καὶ ἀρχιερεῖς, à l'époque ptolémaïque, et les βουλευταὶ ἱερεῖς, à l'époque romaine. Ceux-ci existaient déjà à l'époque ptolemaïque; mais M. O. montre, au contraire de ce que pensaient Krebs et MM. Lumbroso, Revillout et Mahaffy, que la commission qu'ils formaient dans chaque temple, à raison de cinq par tribu sacerdotale, ne s'occupait selon toute vraisemblance que de l'administration temporelle des biens du sanctuaire; les grands prêtres, bien que leurs fonctions aient differé d'un temple à l'autre d'après les traditions ou les rites particuliers à chaque culte, ont eu partout la direction genérale, spirituelle et temporelle, du temple qu'ils desservaient. Après la conquête romaine, l'institution des βουλευταὶ ἱερεῖς (M. O. la désigne par le mot de collège sacerdotal, qu'il vaudrait peut-être mieux réserver pour les antiquités romaines), reçoit un développement inconnu à l'époque précédente ; sans doute, ils représentent encore les cinq tribus sacerdotales, mais il n'est plus formellement prescrit que chaque tribu devra nommer un nombre déterminé de membres de ce « chapitre » ; non seulement l'administration temporelle des temples leur est confiée, mais encore toute la direction du culte; ils remplacent complètement les ἀρχιερεῖς de l'époque ptolémaïque (pp. 38-52).

Reste une dernière question : qui donnait au clergé égyptien une direction unique? qui exerçait une surveillance et un contrôle sur les grands-prêtres et les βουλευταὶ ἱερεῖς ? et y a-t-il pour des groupes de temples une direction ecclésiastique locale? Sur ce dernier point, les textes ne nous font rien connaître d'analogue à ce qui existait sous le nouvel Empire : point de grand-prêtre d'un temple éminent qui dirige le clergé d'une série de sanctuaires associés. Quant au second, c'était au fonctionnaire laïque local, le stratège, qu'il appartenait de décider pour le clergé comme pour les autres administrés dans les affaires litigieuses (pp. 52-54); M. O. pense que les pétitions adressées par le clergé allaient jusqu'au roi et étaient renvoyées par lui au stratège avec les annotations nécessaires; mais le pap. 9 de Magdola, que M. O. cite à l'appui de son opinion, appartient précisément à un groupe de pétitions qui ne dépassent pas les bureaux du stratège (Cf. Jouguet et Lefebvre, dans B. C. H. XVII, 1902, pp. 92-96). Quels que soient d'ailleurs les agents à qui elle a été déléguée, la surveillance du clergé égyptien par le pouvoir civil peut être considérée comme un fait établi : s'il n'y a pas, comme l'a montré M. Wilcken (Hermes, XXII, 1887 pp. 1 sqq.) à l'encontre ce que pensait Letronne

une direction des cultes, le roi semble bien être son propre ministre des cultes (pp. 54-58) : nous avons noté, après M. O., comment il contrôle le recrutement et l'avancement du haut clergé ; surtout, il traite directement les affaires religieuses avec ce clergé ; et ici nous sommes en présence de l'organe central et essentiel du clergé égyptien (pp. 72-75). Il a existé dans l'Egypte ptolemaïque (et, d'après Strabon, dès l'époque des Pharaons) des *conciles* nationaux du clergé égyptien; jusqu'au règne de Ptolemee V Epiphane, ils se sont réunis au moins une fois par an à Alexandrie ; après lui, la réunion n'eut plus lieu nécessairement à Alexandrie (c'est du moins ainsi que M. O. interprète les ll. 16-17 du décret de Canope), ni, je crois, annuellement. La réunion régulière des conciles a en tout cas été constante dans l'Egypte ptolémaïque ; qui les convoquait ? un texte de la 20e annee de Philadelphe (Revillout, Rev. Eg. I, p. 183 et III, p. 112, — traduit par Wiedemann, Rhein. Mus. XXXVIII (1883), p. 390) nous fait connaître la convocation d'un concile extraordinaire à Saïs par le roi ; qui les presidait ? nous ne savons rien de précis sur ce point, mais dans le texte de Philadelphe, le roi en personne fixe avec les prêtres l'ordre du jour du concile. C'est dans ces conciles que se réglaient entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux les questions qui pouvaient donner matière à discussion ; le clergé égyptien s'y gouvernait lui-même, dans la mesure où il n'avait pas à faire de concessions au pouvoir royal. Pour l'époque romaine, nous n'avons, sauf pour une réunion locale de prêtres à Pselkis (Dakkeh) (Revillout, Rev. Eg. IV, p. 125), aucun témoignage relatif à l'existence de conciles quelconques du clergé égyptien ; et, bien qu'on ne puisse conclure de cette absence de textes à la disparition de l'institution, il faut cependant relever une coïncidence frappante : ce ministre civil, laïque des cultes, qui n'existe pas à l'époque ptolémaïque, apparaît précisément quand les conciles du clergé semblent abolis ; c'est l'ἰδιόλογος, identifie par M. O., après MM. Wilcken, Rostovzev et Wessely avec l'ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρείας καὶ Αἰγύπτου πάσης (pp. 58-72). Du bien-fondé de cette identification, on peut n'être pas encore pleinement convaincu et ne pas considerer la question comme décidee entre Mommsen, qui voit en lui un prêtre, et M. Wilcken qui en fait malgré son titre un fonctionnaire laïque ; et il est regrettable que M. O., voulant prouver l'identité des deux fonctions par celle des compétences, n'ait pas analysé en cet endroit les textes qui indiquent formellement quelle était celle de l'ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρείας καὶ Αἰγύπτου πάσης. Mais sur le caractère, les fonctions et la compétence de l'idiologue, il ne saurait y avoir de doute; les témoignages rappelés par M. O. (pp. 62 sqq.) sont tout à fait probants ; l'idiologue est un fonctionnaire laïque, de l'ordre financier, à qui est dévolue la surveillance du clergé égyptien ; pourquoi à lui plutôt qu'à tout autre ? très probablement parce qu'il avait, en qualité de fonctionnaire des finances, l'administration de l'ἱερὰ γῆ, des domaines des temples. Quelles raisons les Romains ont-ils eues de confier à un fonctionnaire spécial l'administration temporelle des temples et la direction du clergé égyptien? D'après M. O., il ne faut pas voir là l'effet des craintes qu'eût pu inspirer à l'Empire la puissance du clergé ; l'influence du préfet d'Egypte pouvait, le cas échéant, réussir pleinement à lui faire équilibre, de même qu'y avait suffi, à l'époque ptolémaïque, l'action personnelle du roi ; si les empereurs ont créé les fonctions d'idiologue, c'est au contraire pour diminuer l'importance de la préfecture d'Egypte, à la suite des craintes qu'aurait inspirées à Octave l'ambition de C. Cornelius Gallus. Que cette diminution de pouvoirs ait été un avantage accessoire de la création de l'idiologue, ce n'est pas niable,

bien que les conclusions tirées par M. O. (après M. Wilcken) de l'inscription trilingue de Philae puissent paraître exagérées ; qu'elle ait été la raison principale de la création des fonctions d'idiologue, il est difficile de l'admettre ; le préfet d'Egypte n'aurait pas eu aux yeux du clergé égyptien un prestige égal à celui du roi ptolémaïque, divinisé dès son vivant, et son autorité ne se serait pas exercée avec le même succès ; et surtout c'est une hypothèse séduisante que de voir en l'idiologue, créé au moment où semblent disparaître les conciles du clergé, leur successeur et l'héritier de leurs fonctions. Si cette hypothèse se trouve plus tard confirmée, il y aura lieu de rapprocher de cette transformation considérable la modification qui se produit à la même époque dans la direction des temples : le pouvoir unique des ἀρχιερεῖς est émietté, divisé en autant de membres qu'en comprennent les conseils de βουλευταὶ ἱερεῖς, et des personnalités dont l'influence ne pouvait manquer d'être grande disparaissent ainsi. Nous nous trouverions donc ici en présence de deux faits qui montreraient nettement un amoindrissement de la situation du clergé égyptien et où il serait difficile de ne pas voir un dessein suivi de la politique romaine ; et il y aurait à signaler une evolution importante dans les rapports de l'Etat et du clergé égyptien entre la fondation de la dynastie ptolémaïque et la décadence du paganisme.

Tels sont, résumés d'après M. O., les caractères essentiels des sacerdoces grecs et du clergé égyptien dans l'Egypte hellénistique. Ce compte-rendu laisse de côté bien des points interessants : les associations religieuses égyptiennes, fondées évidemment sous l'influence des associations helléniques (pp. 125-133), le culte de Sérapis (pp. 11-16 et 113-125) ; et surtout, il ne permet pas d'apprécier pleinement l'excellente, complète et précise documentation de cet ouvrage : M. O. ne s'est pas seulement servi des sources littéraires, épigraphiques et papyrologiques de langue grecque et latine, mais il a aussi utilisé les materiaux que nous apportent les études égyptologiques ; — avec quel soin jusque dans le détail, c'est ce que suffiraient à montrer, à defaut du reste du livre, les trois listes des idiologues, des prêtres éponymes d'Alexandrie et de Ptolémaïs, et des prêtres du Musée, qu'il a données en appendice au second chapitre. Les résultats de ce dépouillement considérable sont classés d'une façon commode dans ce livre qui constitue une contribution extrêmement utile à l'histoire religieuse de l'Egypte : nul ne pourra désormais toucher à quelque point de cette histoire sans avoir recours tout d'abord à l'ouvrage de M. O.

Jean LESQUIER.

Poimandres. Studien zur griechisch-aegyptischen und frühchristlichen Literatur von R. REITZENSTEIN. Leipzig, Teubner, 1904. Un vol, in-8° de VIII-382 p.

C'est sous le titre général de Poimandrès qu'ont été réunis les écrits attribués à Hermès Trismégiste. Depuis Casaubon jusqu'au milieu du siècle dernier, ces écrits n'avaient guère attiré l'attention des savants. En 1854, une édition critique fut publiée à Berlin par Gust. Parthey. En 1866-1868, Louis Ménard donna une traduction complète sous le titre d'*Hermès Trismegiste*. L'introduction, mise en tête de cette traduction, a conservé encore aujourd'hui une sérieuse valeur ; elle est pleine de remarques fines et originales. M. R. s'est appliqué d'abord à déterminer l'âge de ces écrits. Il note que Tertullien parle d'un traité sur l'immortalité de l'âme, œuvre de l'égyptien Hermès, qui aurait été le maître de Platon (*de anima*, ch. 13 et 2) ; le nom de Trismégiste est mentionné dans le traité *Advers. Valent.* 15, du

même auteur ; on le trouve aussi dans Philon de Byblos, Athénagoras, Hippolyte, etc. ; tous ces faits et d'autres raisons tirées de la nature des doctrines du livre, et aussi des considérations littéraires portent M. R. à placer la rédaction primitive du Poimandrès un peu avant le commencement du deuxième siècle après J.-C. M. R. donne ensuite une analyse de l'ouvrage ; il explique en détail les idées qui forment le fondement de la doctrine hermétique ; il les trouve formulées pour la première fois, du moins en substance, dans une inscription hiéroglyphique qui a été découverte par un égyptologue américain M. Breasted, et qui remonterait jusqu'au VIIIe siècle av. J.-C. L'intérêt de ce chapitre et du chapitre suivant, qui est consacré à la littérature apocalyptique de l'Égypte, consiste surtout dans l'emploi de documents égyptiens et chaldéens, dont bon nombre sont pour la première fois mis à profit. Les derniers chapitres traitent de la diffusion de la doctrine, de la composition du corps hermétique, enfin de son influence, en particulier sur certaines sectes chrétiennes. Viennent ensuite des compléments sur la mystique des lettres de l'alphabet, les amulettes, les emprunts faits à Platon, le roman d'Alexandre, etc. L'ouvrage se termine par un appendice sur l'histoire du texte. Au XIe siècle, les écrits hermétiques n'étaient conservés que dans un manuscrit unique, qui fut découvert par Psellus. Au Moyen-Age et à la Renaissance, cet ouvrage, dans lequel l'alchimie, l'astrologie, la médecine tiennent une grande place, fut souvent copié. Nos meilleurs mss. ne remontent pas plus haut que le XIVe s. ; l'édition princeps est due à Turnèbe, en 1554. M. R. donne une recension nouvelle des pages 1-18 et 114-128 de l'édition Parthey. Albert MARTIN.

La tradition manuscrite du Banquet des Sept Sages de Plutarque, par M. Hubert DEMOULIN. Extrait du *Musée Belge*, t. VIII, 1904, p. 274-288.

M. Demoulin a collationné 22 ms. de Paris, Milan, Florence, Venise, Naples, Heidelberg, Rome, Londres. Il en donne la description ; et, d'après les leçons qu'ils lui ont fournies, il les divise en trois classes, α, β, γ, remontant toutes à un archétype, κ, qui aurait été copié au Ve ou au VIe siècle, sur des papyrus difficiles à lire et offrant de nombreuses lacunes. Ainsi s'expliquerait le grand nombre de passages corrompus et de lacunes dont souffrent tous les mss. qui nous sont parvenus. Cette explication, déjà proposée par Larsen, est reprise par M. D. M. Treu a montré en outre qu'un peu avant l'an 1300, Planude avait constitué un grand recueil des *Œuvres Morales* de Plutarque, qui nous est connu par plusieurs mss. Pour constituer le texte du *Banquet des Sept Sages*, il faut suivre la tradition de la classe β, et particulièrement son meilleur et plus ancien représentant le ms. P (Palatinus 153), en le corrigeant parfois d'après la tradition de Planude et les autres mss. de la classe β. Les collations de M. D. ne « fournissent guère de leçons nouvelles pour les passages où le texte est « corrompu ; il faut donc recourir à la conjecture pour remédier à des fautes « qui remontent à un archetype très ancien. » L'étude de M. D. est faite avec soin et compétence. Albert MARTIN.

Sophistae anonymi Protreptici fragmenta instaurata, illustrata. Dissertatio inauguralis quam scripsit Aug. BOHLER, Leipzig, Fock, 1903. Un vol. in-8 de 76 p.

Quelques mss. du *Florilège* de Stobée contiennent des fragments de source diverse, qui ont été publiés pour la première fois par Cramer, *Anecd. Paris.*

I, 165-180. Le troisième de ces fragments est l'œuvre d'un sophiste inconnu ; il traite de la vraie félicité. M. K. nous donne une nouvelle édition de ce morceau. Les mss. consultés par Cramer ont été étudiés de nouveau ; M. Lebègue lui a fourni une collation du Parisinus Suppl. grec n° 315 ; M. G. Wheeler une collation d'un ms. d'Oxford. M. D. a pu connaître aussi les leçons d'un Laurentianus et de deux Vaticani. Tous ces mss. sont de valeur assez médiocre ; aucun d'eux ne peut fournir seul une base sérieuse pour le texte qu'il faut constituer en les mettant tous à profit. M. D. a fait suivre le texte grec d'un commentaire détaillé. Cette dissertation inaugurale, présentée à l'Université de Strasbourg, est un travail sérieux et méritoire.

Albert Martin.

Demetrii Cydonii de contemnenda morte oratio. Ex codicibus edidit Henricus Deckelmann. Leipzig, Teubner, 1901. Un vol. in-12 de XII-47 p.

Apocalypsis Anastasiae ad trium codicum auctoritatem Panormitani Ambrosiani Parisini nunc primum integram edidit Rud. Homburg. Leipzig, Teubner, 1903. Un vol. in-12 de XVI-43 p.

Georgii Acropolitae opera recensuit Aug. Heisenberg. Volumen II continens scripta minora. Praecedit dissertatio de vita scriptoris. Leipzig. Teubner, 1903. Un vol. in-12 de XXVI-120 p.

Georgii Monachi Chronicon edidit Carolus de Boor. Vol. I textum genuinum usque ad Vespasiani imperium continens. Leipzig, Teubner, 1904. Un vol. in-12 de 382 p.

Démetrius ὁ Κυδώνη, (c'est ainsi que ce dernier nom doit être écrit, comme l'a montré M. Treu) est considéré par Krumbacher comme un des essayistes les plus feconds et les plus élégants de l'époque des Paléologues. Il joua un rôle politique assez important ; il fut l'ami et le ministre de Jean VI Cantacuzène ; nous avons conservé sa correspondance avec bon nombre d'hommes marquants de son temps. Parmi ses nombreux écrits, le traité *Sur le mépris de la mort* obtint un très grand succès. L'édition princeps fut donnée en 1552 par Seiler ; de nouvelles éditions se succedèrent en 1559, 1577, 1586, 1786, 1866 ; cette dernière est celle de Migne. Notre Bibliothèque Nationale possède une traduction manuscrite de ce traité faite en 1686 par Dom H. Menard. On peut dire cependant que depuis l'édition princeps, le texte n'avait fait presque aucun progrès. Il y avait lieu de le reprendre et de l'étudier sérieusement. C'est ce qu'a fait M. D. Les mss. qu'il a consultés se divisent en deux classes : la classe A est certainement la meilleure ; c'est elle qui doit faire la base du texte ; il est bon cependant de comparer les leçons fournies par la seconde classe. L'édition de M. D. paraît faite avec soin.

La première édition de l'*Apocalypsis Anastasiae* a été donnée en 1899 par L. Radermacher d'après le Parisinus 1631. Ce petit ouvrage a été trouvé intéressant ; et, quatre ans après l'édition princeps, il a été réédité par M. Homburg. Outre le ms. de Paris, Par, M. H. a pu avoir des collations d'un ms. de l'Ambrosienne, A et d'un ms. de Palerme, P. Tous ces mss. dérivent d'un archétype commun α, P directement, A et Par. par un intermédiaire γ. Il en résulte deux récensions un peu différentes, que donne le nouvel éditeur ; son travail marque certainement un progrès.

M. Heisenberg, qui dans un premier volume a publié le grand ouvrage historique de Georges Acropolites, la Χρονικὴ συγγραφή, nous donne aujourd'hui les Scripta minora du même auteur. Ces écrits sont : diverses poésies, dont la plus importante est un éloge funèbre en vers d'Irène Comnène ; un λόγος ἐπιτάφιος de l'empereur Jean Doucas ; deux discours contre les Latins ;

une lettre à Jean Tornicès ; un traité sur des pensées de Grégoire de Nazianze ; un discours sur les apôtres S. Pierre et S. Paul. Tous ces écrits étaient inédits, sauf le premier discours contre les Latins, qui a été publié en 1866 par Demetracopoulos. L'intérêt de ces divers écrits ne paraît pas bien considérable. La dissertation sur la vie de l'écrivain, mise en tête du volume, est intéressante et soignée.

La présente édition de la chronique de Georges Monachos était déjà annoncée par Krumbacher quand il publia pour la première fois la *Geschichte der byzantinischen Litteaturr*, 1891, p. 133. M. Krumbacher définissait du reste très justement ce qu'est cet ouvrage quand il disait : « c'est une histoire écrite par un moine et pour des moines ». Dans la vie d'Alexandre, ce qui frappe le plus l'historien c'est la visite à Jérusalem (sur quinze pages consacrées à Alexandre, cinq traitent du costume du grand prêtre des Juifs) et la vie édifiante qu'auraient menée les Brahmanes de l'Inde. Nous sommes obligé de réserver notre jugement sur le présent volume et d'attendre la publication du tome second, qui doit contenir la préface du livre avec les indications relatives à la méthode suivie par l'éditeur pour constituer le texte qu'il publie. Du reste, avec un savant comme M. C. de Boor on peut attendre avec confiance. Albert MARTIN.

J. J. HARTMAN, *Analecta Tacitea* ; Lugduni Batavorum, E. J. Brill, 1905, 308 p. in-8.

Ce beau volume est la réimpression, avec quelques additions et retouches, d'une série d'articles publies assez récemment dans la *Mnemosyne*. L'auteur les fait suivre ici d'un *index locorum* d'autant plus utile pour la lecture que le plan de l'ouvrage est moins rigoureux. Par crainte, sans doute, de la monotonie, le ch. III a été séparé du ch. VI qui en est la continuation (*De Tacito historico*) et du ch. XIII qui reprend la même question ou peu s'en faut (*De Tacito rhetore deque eius fide historica*) ; de même le ch. XII (*De Taciti narrationibus obscuris, turbatis, imperfectis*) serait mieux place après le ch. V (*De Taciti narrationibus obscuris incredibilibusque*). Les observations portent sur trois cents passages de Tacite environ et sur une quarantaine de passages de Plutarque, *Galba* et *Othon* (qui ne sont pas compris dans l'*index*). Elles sont exégétiques ou critiques. L'exégèse paraît souvent bien superficielle et la critique se montre presque toujours aussi hollandaise que possible : M. H. procède à des corrections nombreuses de fautes imaginaires, à des expulsions fréquentes de gloses chimériques. Que restera-t-il de toutes ces tentatives ? Fort peu de chose, heureusement. Et si le danger n'est pas grand pour l'intégrité du texte traditionnel, pour l'interprétation le profit sera mince des efforts que représentent tant de raisonnements et de commentaires. Du moins, ceux qui sont encore sensibles au charme d'un latin facile, pur, élégant, trouveront-ils un plaisir très vif à lire la prose de M. H. Ils admireront les mêmes qualités, la même maîtrise dans ses vers. Car ce philologue est aussi un poète, lauréat perpétuel du *certamen Hoeufftianum* Et ils emporteront, je crois, de cette double lecture l'impression qu'écrire en latin, que ce soit en vers ou en prose, est pour lui une véritable jouissance. Elle le paye déjà largement de sa peine et il ne risque donc jamais d'avoir travaillé en pure perte. Ses études sur Tacite auront contribué d'une autre manière au bonheur de sa vie : depuis des années, un cauchemar — la loi de Nissen — oppressait son âme d'humaniste candide et pieux. Maintenant il est, ou, ce qui revient au même, se croit délivre du monstre, et pour exprimer l'excès de sa joie il abonde en réminiscences

diverses, mais également significatives : comme Phormion, il nous convie aux obsèques de Chrémès ; il se sent renaître, comme Tacite après la mort de Domitien ; il refait à son usage le début de l'hymne par lequel Lucrèce célèbre la victoire d'Épicure sur la Religion. Philippe FABIA.

Cornelio Tacito. Il libro terzo delle Storie commentato da Luigi VALMAGGI, con introduzione e appendice critica. Torino, Loescher, 1906, XXVI-123 p. in-8°.

Le premier fascicule de cette excellente édition des *Histoires* parut en 1891, le second, que j'eus le plaisir d'annoncer ici-même (XXI, p. 208), en 1897. Souhaitons que M. Valmaggi ne nous fasse pas attendre neuf ans le quatrième et dernier. Pour le soin et le tact avec lesquels il a établi le texte et composé le commentaire de ce troisième livre, le savant latiniste de Turin mérite encore une fois tous les éloges que les philologues compétents n'ont pas marchandés aux deux fascicules antérieurs. Il s'est judicieusement attaché à reproduire autant que possible la leçon du *Mediceus II*, mais il a cru pouvoir négliger les variantes orthographiques et prendre la liberté de restituer partout l'orthographe en usage au temps et dans l'école de Tacite; les conservateurs les plus meticuleux ne sauraient le désapprouver en cela. La partie grammaticale de son commentaire est aussi solide, aussi sûre, aussi nette que la partie historique; et il me semble que la rédaction, un peu diffuse dans les deux premiers fascicules, est maintenant plus serrée, plus ferme. On y sent le bon ouvrier pleinement maître de son outil et de sa matière. Si l'on n'avait point par ailleurs la preuve que M. Valmaggi est un des philologues d'aujourd'hui qui connaissent le mieux toutes les questions relatives à Tacite, on la trouverait ici, dans les notes et dans l'introduction. Cette introduction, qui a pour titre *La critica delle Storie negli anni 1896-1905*, est un modèle de bibliographie méthodique. Rien n'a échappé à la vigilance de l'auteur, et tous ceux qui s'occupent de Tacite lui devront un nouveau tribut de reconnaissance pour avoir ainsi continué et mis à jour la bibliographie qui figurait en tête de son deuxième fascicule. Philippe FABIA.

F. GUSTAFSSON, *Tacitus som hafdäteknare*, akademisk inbjudningsskrift. Helsingfors, 1905, 76 p. in-4°.

Il est à craindre que cette étude sur Tacite historien ne trouve peu de lecteurs en dehors des pays scandinaves, par la faute de l'idiome dans lequel elle est écrite ou, si l'on veut, par la faute de l'ignorance qui condamne la plupart des philologues classiques à ne lire, outre la leur, que les deux ou trois langues modernes les plus répandues. M. G. affirme, il est vrai, qu'il ne s'adresse qu'à ses compatriotes et qu'il ne dit que des choses déjà connues. Mais le bref résumé qu'il a bien voulu rédiger pour moi en latin de son importante dissertation me laisse le regret très sincère et très vif de ne pouvoir en prendre plus ample connaissance. Qu'il me soit permis de le communiquer en substance à ceux des lecteurs de la *Revue* qui se heurteront à la même impossibilité. M. G. se propose surtout de démontrer que Tacite est un historien psychologue et critique, non une façon de poète tragique; qu'il ne s'est pas adonné à l'histoire pour y trouver l'emploi de son talent littéraire, mais qu'en lui l'écrivain, au contraire, est né de l'historien; qu'il n'a aucune partialité politique; que ses jugements sur tous et sur tout sont d'une parfaite rectitude; que, sur Tibère Par exemple, les modernes sont beaucoup plus loin du vrai; que, s'étant

sérieusement informé, ayant sérieusement contrôlé ses informations, s'il hésite et doute souvent, rarement il se trompe; qu'en somme sa manière est supérieure à la minutie des historiens d'aujourd'hui. Quant au problème capital des sources, pour M. G. il n'est pas résolu; mais la pluralité des sources est probable, et même leur très grand nombre. Je doute fort, pour ma part, que sur tous ces points sa démonstration soit convaincante; mais elle doit être intéressante, et il me suffit d'avoir parcouru les notes où il a consigné ses nombreuses références bibliographiques pour reconnaître qu'il a pris la peine d'examiner les opinions d'autrui avant de constituer la sienne et pour présumer que son ouvrage mérite de tenir une place honorable parmi les publications récentes sur Tacite. Et l'estime dont M. G. jouissait déjà dans le monde savant change cette présomption en certitude. Philippe FABIA.

Carolus BRETSCHNEIDER, *Quo ordine ediderit Tacitus singulas Annalium partes*. Diss. inaug., Argentorati, C. et J. Goeller; MCMV; 75 p. in-8°.

Le titre de cette dissertation n'en indique ni clairement ni exactement le sujet. Il ne s'agit pas de savoir si Tacite a publié les diverses parties des *Annales* en suivant l'ordre même des événements racontés ou un autre ordre. La question, mieux posée à la page 3, est celle-ci : « *Quot libros una ediderit Tacitus, quas esse voluerit operis partes vel corpora...* » Pour la résoudre, l'auteur emploie un moyen d'investigation déjà appliqué aux *Histoires* par M. Fr. Münzer (*Ueber die Entstehung der Historien des Tacitus*, dans *Lehmanns Beiträge zur alten Geschichte*, I, p. 313 sqq.). Il consiste à comparer les passages relatifs au même fait ou au même personnage, à constater la présence ou l'absence de renvoi formel de l'ultérieur à l'antérieur ainsi que la rapidité ou l'insistance du renvoi, et à décider enfin si les deux passages composés furent écrits ou non pour être lus ensemble. « *Vides lubricam sane nos ingredi viam* », avoue M. B. Malgré son application diligente et son ingénieuse finesse, il n'est pas arrivé, ce me semble, à des résultats plus certains que ceux de M. Münzer pour les *Histoires*. Sa conclusion est que les livres I-III des *Annales* furent d'abord publiés ensemble, puis les livres IV-VI; que les livres XI-XII appartenaient sûrement au même groupe et que les livres XIII et suivants parurent en une fois. Les deux premiers chapitres de la dissertation sont consacrés au sujet proprement dit. Le troisième, qui forme appendice, traite fort superficiellement la question du nombre des livres et celle du point final. M. B. est d'avis que Tacite avait poussé le récit des *Annales* jusqu'au point où il rejoignait celui des *Histoires* (fin de l'année 68) et que l'ouvrage était ou aurait été complet en dix-sept livres; peut-être la mort ne permit-elle pas à Tacite d'écrire le dernier livre, et ceci expliquerait pourquoi, dans le *Mediceus*, le premier livre des *Histoires* est numéroté dix-septième de l'ensemble. Philippe FABIA.

J. VESSEREAU. *Aetna. Texte latin publié avec traduction et commentaire.* Paris, Fontemoing, 1905. LI-104 p. 8°.

La première moitié de l'ouvrage, à savoir l'introduction, le texte latin et la traduction ne s'adresse pas aux mêmes lecteurs que la seconde moitié, à savoir le commentaire. Les premiers n'auront besoin d'avoir sous les yeux que le livre de M. V.; les autres seront obligés d'avoir en outre ouverte devant eux l'édition de R. Ellis. Je regrette que M. V. n'ait pas voulu nous donner une édition française de l'Aetna, qu'il aurait pu faire très

bonne. Ce poème comprend 646 vers ; M. V. a modifié le texte d'Ellis en plus de cent endroits. Un apparat critique simplifié, ne contenant que les leçons de CS et les variantes de G, et les corrections adoptées ou proposées par l'éditeur ; au-dessous, un commentaire explicatif dont les éléments auraient été empruntés au commentaire critique, si touffu, et à la traduction française : voilà l'édition faite. Car M. V. n'eût pas manqué de compléter et d'améliorer sur bien des points les observations qu'il a faites sur le texte de l'Aetna. Et rien ne l'empêchait de conserver son introduction.

En fin de compte, son travail consiste surtout en une traduction et de nombreuses critiques sur le texte d'Ellis. Son grand souci est de faire rendre à CS tout ce qu'ils peuvent, sans se laisser rebuter par les difficultés comme la majorité des éditeurs, ni s'abandonner à la confiance excessive de Sudhaus. Cette tenacité réfléchie a donné de bons fruits, et il est assez rare qu'on ne puisse souscrire à ses propositions. Plusieurs de ses conjectures sont très acceptables (p. ex. 6, 23, 227, 378, 468, 507). Je m'étonne qu'il ne se soit pas résigné à abandonner le v. 52. *Infestus prouocat* n'exprime rien de plus que *comminus prouocat*, et il faut avoir de bons yeux pour distinguer une gradation entre « ils provoquent les dieux de près », et « ils arrivent et ils provoquent les dieux » (cf. le commentaire). Ce vers ne sert qu'à obscurcir la succession rapide des faits, laquelle éclate aux yeux si l'on réunit 51 à 53. Au reste l'emploi de *diuos* entre *astra* et *sidera* suffirait à déceler l'interpolation. La traduction, très soignée, est parfois défectueuse. Ainsi, v. 224-225 : *Non oculis solum pecudum miranda tueri More, nec effusis in humum grave pascere corpus*, M. V. traduit le second membre par « (ne pas se borner...) à satisfaire, étendus sur le sol, les grossiers appétits du corps ». C'est erroné et inexact, car, en premier lieu, le texte porte *effusis in humum* et non pas *effusis humi* ; ensuite, il est évident, d'après le contexte, que ces mots doivent s'entendre aussi bien des hommes que des animaux ; or, « couchés sur le sol » ne s'applique qu'à ces derniers. *Effusus* signifie « qui s'abandonne, qui se laisse aller », et *effusis in humum* s'oppose à *capitique attollere caelum* (v. 227). D'autre part *graue* a une signification précise ; il exprime l'embonpoint pesant qui provient de l'excès de nourriture. Il fallait donc traduire : « ni, se laissant aller vers le sol, à repaître son corps alourdi ». Au v. 402, *robore* est traduit par « masse solide ». Cette expression laisse entendre que la pierre meulière est poreuse, ce qui n'est pas, ou qu'elle est caverneuse, ce qui n'est pas toujours ; c'est une roche siliceuse le plus souvent compacte, et toujours dure. Donc *robore* aurait dû se traduire par « masse compacte ». Mais pourquoi ne pas lui donner son sens ordinaire de « dureté », qui est tout indiqué par le contexte (et, à ce propos, pourquoi ne pas adopter la correction proposée par Cartault (*Revue de Philol.*, 1901, p. 345), *robora*, au lieu de *robore* dont la construction avec *cernas* est inexplicable ?).

Il manque à l'errata un détail important : Page 63, ligne 8, supprimer *est*.

G. R.

Le Gérant : C. Klincksieck.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

FRAGMENTS D'UN PHILOSOPHE

OU D'UN RHÉTEUR GREC INCONNU

Une reproduction photographique du papyrus CCLXXV du British Museum, exécutée grâce à l'obligeante intervention de M. F. G. Kenyon, me met à même de publier ici un texte philosophique, très mutilé, assez considérable, et complètement inédit. Ce papyrus se trouve signalé dans *The palaeography of greek Papyri*, de M. Kenyon, p. 145. On ignore où il a été trouvé. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, dans son ensemble, la collection dont il faisait partie, quand il a été acquis par le British Museum, provenait du Fayoum.

Ce papyrus se compose de deux fragments, portant chacun, au *recto* et au *verso*, une seule et même écriture, et venant d'un même volume : l'un (A), de 23 centimètres sur 23 ; l'autre (B), de 16 centimètres ½ sur 9 ; tous deux, de forme irrégulière et fort déchiquetés.

M. F. Kenyon est tenté de croire que le volume auquel ils appartenaient était un *codex*. Il y a une trace légère d'un pli entre les colonnes I et II de A. De plus, on constate entre les deux colonnes de A (*recto* et *verso*) un intervalle de 3 ½ centimètres seulement, alors que, à la gauche de A *recto* et à la droite de A *verso*, la marge est de 5 centimètres au moins. D'après une supposition extrêmement probable de M. Kenyon, cet état de choses devrait s'expliquer par le fait que la marge de cinq centimètres était la marge extérieure du *codex*, et la marge intérieure n'aurait eu, de chaque côté du pli, que 1 centimètre ¾. Si la marge de droite de A *recto* était conservée, elle aurait, suivant cette hypothèse, cinq centimètres comme l'autre marge extérieure. Malheureusement, de ce côté, le fragment n'arrive pas jusqu'à l'extrémité des lignes et la marge a disparu.

Dans ces conditions, et vu le pli, l'ordre des fragments doit être, comme M. Kenyon veut bien m'en faire la remarque, le suivant : A *verso* II — A *recto* I — A *recto* II — A *verso* I.

Où faut-il placer B? Cela reste fort incertain. Toutefois, ici encore, je dois à M. Kenyon la constatation d'un indice précieux : c'est que le pli de A est si léger, que c'était sans doute là la feuille du milieu d'un quaternion : B, par conséquent, ne peut pas s'intercaler entre les colonnes I et II de A *recto* ; B précédait ou suivait, dans le *codex,* l'ensemble des fragments donnés par A. La marge qui est à la gauche de B *recto*, et dont la largeur *maxima* mesure 3 centimètres, ne présentant pas trace d'un pli, formait apparemment la marge extérieure. B a conservé une marge supérieure de 4 centimètres et rien de la marge inférieure. Par contre, A n'a rien de la première, et a encore une marge inférieure de près de 7 centimètres.

A en juger d'après l'aspect de l'écriture, ce *codex* était un exemplaire de librairie, et non une copie exécutée par un particulier. La transcription paraît fort correcte. L'écriture elle-même semble dater du IIIe siècle après J.-C. Les mots ne sont pas séparés. Il n'y a pas d'esprits ni d'accents. J'ai reproduit, chaque fois qu'ils se présentaient, les deux points qui parfois surmontent l'Y ou l'I. Je n'ai rencontré qu'une seule abréviation : un trait horizontal superscrit, toujours à la fin d'une ligne, pour tenir lieu de la lettre N.

Longue de 9 centimètres environ, la ligne comptait en moyenne de 26 à 30 lettres. Cette supputation est très approximative, la largeur des caractères étant elle-même extrêmement variable. Aucune colonne n'est conservée avec toute sa hauteur ; il y avait certainement 29 lignes par colonne, et peut-être davantage. Je n'ai aperçu ni titre, ni annotation marginale. A tous égards, les deux morceaux de papyrus A et B présentent le même aspect, et le texte lui-même semble appartenir, dans tous les fragments, à un seul et même traité. Il semble que, partout, il est question des devoirs et des vertus des rois, et l'ἐγκράτεια paraît occuper une place assez marquée dans les fragments conservés. Rien, dans la langue, ne révèle une grécité tardive.

Il n'y a pas trace sûre d'un seul nom propre. Cela aussi est presque un indice d'ancienneté. Que l'on feuillette les Περὶ βασιλείας de l'époque impériale, on trouvera rarement d'aussi longs développements où il y ait aussi peu d'étalage d'érudition. Toutefois, les débris du texte sont trop mutilés pour que je me risque à émettre, sur sa provenance, la moindre conjecture.

Ces morceaux de ligne, ces débris informes de mots et de phrases se prêteraient à des reconstitutions trop nombreuses et trop faciles, pour qu'il y ait utilité à les reproduire. Si, par ci par là, j'ai indiqué dans les notes certaines reconstructions de mots ou de phrases,

c'est que, exceptionnellement, il me semblait qu'une seule hypothèse était admissible.

On a pu constater déjà tout ce que cette publication doit à l'intervention du savant conservateur des papyrus du British Museum, et l'on verra ci-dessous, dans les notes, que le collègue de M. Kenyon, M. H. I. Bell, a bien voulu collationner ma copie avec l'original. Très nombreux sont les endroits (je les ai marqués de l'initiale B.) où M. Bell m'a fourni des leçons que l'insuffisance de la photographie ne m'avait pas mis à même de distinguer. Il m'a de plus communiqué mainte suggestion plausible, et, partout, un contrôle d'une irréprochable précision. Sans le concours de ces deux savants, j'aurais dû renoncer à faire connaître les débris d'une dissertation morale, qui, peut-être, remonte jusqu'à une haute antiquité. Qu'il me soit permis de remercier publiquement M. Bell de sa collaboration si précieuse et si désintéressée, et de témoigner à M. Kenyon toute la gratitude que je lui dois. Chaque fois qu'on est amené à utiliser quelqu'un des documents dont il a la garde, on peut être assuré de trouver chez lui une aide dont tous les philologues connaissent le prix.

Au moment où j'envoie cet article à l'impression, une bonne fortune inespérée m'apporte une consultation de M. Théodore Gomperz, l'éminent auteur des *Penseurs de la Grèce*. Le savant professeur de l'Université de Vienne avait vu de son côté une reproduction du papyrus, et il s'était formé, sur la nature de son contenu, une opinion qui s'accorde avec celle que je viens d'exposer. Seulement, la connaissance approfondie qu'il a de la littérature philosophique des Grecs, lui avait permis de faire quelques constatations fort instructives, et même de voir se rétrécir singulièrement, pour la question de provenance, le cercle des possibilités. M. Gomperz veut bien m'autoriser à découper, dans la lettre qu'il m'envoie, l'extrait que je reproduis ci-dessous. Tous les lecteurs de la *Revue de Philologie* lui sauront gré, j'en suis sûr, de cette obligeante collaboration.

« Ce qu'il y a de plus sûr, c'est l'âge auquel ces *miserae laci-*
« *niae* doivent appartenir. Je n'y ai pas trouvé un seul mot qui
« puisse déceler une origine tardive. L'emploi de γνώμη avec l'an-
« cienne acception (= διάνοια) dans l'expression ἡ τῆς γνώμης σοφία
« (B verso 6) indique même le cinquième siècle. Cf. mon *Apologie*
« *der Heilkunst*, s. v. γνώμη[1] : Le même passage fournit une autre
« indication qui n'est pas sans importance (l. 9 suiv.) : γνώμην ἥτις

1. *Sitzungsber. der Wiener Akad., Philol.-histor. Klasse*, t. 120, p. 6 et 167.

« εἰς ἅπα[σαν τὴν οἰ]κουμένην ψυ[χ]ῆς τρόπον ... καὶ ἐκείνην σώζει : il « s'agit évidemment d'un grand conquérant, d'un roi qui exerce « une domination universelle, qui est responsable du bien-être et « du malheur du monde[1]. Dans l'histoire gréco-romaine, il n'y a « pas trop de personnes qu'on ait pu désigner ainsi. Le cercle de « ces possibilités est restreint par les conclusions qu'on peut tirer « de la langue et du contenu de ces fragments. Il n'y a pas trace « des expressions techniques des écoles postérieures à Platon. « Au contraire, plus d'un passage rappelle des idées socratiques. « Ainsi, A *recto*, col. I, 16 : τὴν ἴσην ἐγκρά[τειαν . . . . .] καὶ ταῦτα τὴν « μεγίσ[την τροφὸν] τῆς ἀπολαύσεως ἔχων, fait songer à cette théorie « suivant laquelle il faut laisser s'accroître la force des appétits « par l'abstinence, voir entre autres *Cyropédie*, I, 5, 9. Tout me « porte à croire que nous sommes devant les restes d'un dialogue « socratique. Serait-ce par exemple le Cyrus d'Antisthène ? Vu tous « les indices que j'ai mentionnés ci-dessus, il y aurait quelque pro- « babilité que le nom du grand conquérant pris pour modèle par « les disciples de Socrate, doive être suppléé dans ces débris de « phrases. D'autre part, le passage que je viens de reproduire, et « où les jouissances semblent données pour un fruit de l'absti- « nence, porte tout à fait la marque de l'enseignement des « Cyniques. J'ai parlé quelque part de la triste loi qui semble pré- « sider à des recherches du genre de celles-ci. Dans de pareils « *frustula*, on ne saurait retrouver avec une certitude approxi- « mative que ce qu'on connaît déjà. Le reste, qui serait ce qu'il y « a de vraiment important, doit nous échapper justement par son « importance, c'est-à-dire par sa nouveauté. »

---

1. Cf. encore A recto, I, 20-21 : νικηφόρῳ κεκλη[μένῳ] ; B recto 10 : δι' ἑνὸς βασιλέως, et une foule d'autres passages, où l'on devine qu'il s'agit des exploits d'un chef d'armée.

A verso, colonne II.

. . [
ΟΧΛΘ[
ΜΕΝΟ[
ΕΞΙ[
5 ΧΝΑΙΣΤ[
ΜΥΘΟΙΝ[
ΕΤΕΡΑΤ[
ΕΠΙΣΤ . [
ΤΩΝΤΕΛ[
10 ΗΔΟΝΗΝΜ[
ΤΩΝΟΥΝ[. .]ΩΝ[
ΗΣΤΡΑΤΗΓΩΝΠΟΝΟΥΣ[
ΤΑΛΛΑΙΠΩΡΙΑΣΗΦΙΛ[ΟΣΟΦ . . . . . .
ΔΙΟΙΚΗΣΕΙΣΕΚΤΩΝ[
15 ΨΕΩΝΑΝΕΙΝΑΙΔΕΗ[
ΕΙΣΕΛΑΧΙΣΤΟΝΑΡΙΘΜ[ΟΝ
ΟΥΔΕΤΟΥΤΟΝΕΑΥΤΟ[ ]Ν
ΗΝΕΣΧΕΤΟΑΛΛ[. . . . . ,]ΤΕΙ
ΔΡΥΣΑΣΕΙΣΤΟΙ[. . . . .]ΝΚΑΙ
20 ΡΟΥΣΤΑΜΙΕΥΣ[. . . . .]ΤΟΣΤΟΙ
ΑΥΤΗΝΘΕΛ [. . . . .]ΝΕ[. .]Ι
ΤΙΣΕΙΠΕΙΝΠΑ[. . . . . .Β]ΑΣΙΛΕΙΟΙΣ
ΤΗΝΤΩΝ[. . . . . Τ]ΗΝΕΑΥ
ΤΩΣΥΝΑ[. . . . .]ΠΑΣΗ
25 ΠΑΡΔΑ[ ]ΑΝ[.]

---

3 ΝΟ, B. 5 τέ]χναις 7 τ[έχνη]? B. 8 ἐπιστ[ήμη]? B. 10 Μ, B. 11 Ο]Σ? B. « ΩΗ or ΩΝ, but the second letter looks more like Η » B. τῷ νοῦν [ἔχ]ον[τι] me paraît exclu. 12 ΥΣ, B. ἡ φιλ[οσοφία] ou ἢ φιλ[οσόφων] 14 ΩΝ, B. 17 ΝΕΑΥΤΟ et]Ν, B. 18]ΤΕ, B. 19 Ι]Ν? B. « Ν probably » B. 24 Υ, B. 25 Ou ΠΛΡΑΛ 25-26 ΑΝ[Ε]ΚΤΟΝ? B.

ΚΤΟΝ[ ]ΤΩΝ
ΠΛΟΥ[ ].ΙΣ
ΠΟΝ[ ]
ΤΗ[ ]ΝΙΣΑ

A recto, colonne I.

]Ν
]ΩΝΥΠΑ
]ΙΝΟΥΔΕΟΣ
]ΕΝΟΣ
5]ΑΝΕΙΗΔΙ
]ΠΡΟΣΗΓΟΡΙ
]ΚΡΑΤΕΙΝ
]ΛΙΣΕΣΤΙ
]ΧΕΙΤΟΥΤΩΝ
10]ΠΙΘΥΜΙΑΝΕΡ
]ΕΝΟΧΟΣΩΝ
. . . . .] ΟΝ.ΤΗΣΑΚΡΑΣΙΑΣΟΝΕΙ
[Δ. . . . .]. ΝΑΠΕΧΕΣ.ΑΙΦΑΙΝΕΤΑΙ
. . . . .] ΕΠΙΘΥΜΙΑΝΕΛΘΩΝΟΥΚΑ
15 . . . . .]ΩΣΠΕΡΝΟΜΟΝΕΝΠΑΣΗΣ
. . . . .]ΝΔΕΑ ΤΗΝΪΣΗΝΕΓΚΡΑ
. . . . . .]ΚΑΙΤΑΥΤΑ ΤΗΝΜΕΓΙΣ
. . . . . .]ΤΗΣΑΠΟΛΑΥΣΕΩΣΕΧΩ
Ο[. . . . . .]Π[ΡΟ]ΣΗΚΕΙΤΗΣΤΕΛΕΩ

26-27 ΤΩΝΠΛΟΥ[ΣΙΩΝ]? B. 27].ΙΣ, B. 28 ΠΟΝ[B. 29 Η, B.
2 ΩΝΥΪΑ (ων ὑπ' ἀ[κρασίας]?) B. 4 « *I think* [οὐ]δενὸς *can be read without much doubt* » Kenyon. 6 On pourrait lire aussi πρὸς ἱστορίαν? cf. l. 22.
7 Le trait médian du N final est allongé de façon à couvrir l'espace de 3 lettres; c'était sans doute la fin d'une phrase. 8 ΛΟC? Kenyon. 11 ἔνοχος ὢν B.
12 Devant T on voit comme la barre horizontale d'un Δ. 13 ἀπέχεσθαι? mais devant AI traces de K. 16-18 τὴν ἴσην ἐγκρά[τειαν ἀσκεῖν], καὶ ταῦτα τὴν μεγίσ[την ἐξουσίαν] τῆς ἀπολαύσεως ἔχων (est-ce d'un roi qu'on parle?) — Cf. Πλατων, *Gorgias*, 526 A : καὶ πολλοῦ ἐπαίνου ἄξιον ἐν μεγάλῃ ἐξουσίᾳ τοῦ ἀδικεῖν γενόμενον δικαίως διαβιῶναι; autre hypothèse ci-dessus, p. 164. 19 Π[ΡΟ]ΣΗΚΕΙ, B.

20 ΤΑ[ΤΗΣ . . . . .]ΝΙΚΗΦΟΡΩΚΕ
ΚΑΗ[ΜΕΝΩ . . . . .]ΙΝΔΕΑΥΤΟΥΚΑΙΟ
ΤΙΠ[. . . . . ΠΡ]ΟΣΗΓΟΡΙΑΣΕΝΤΑΙΣ
Α Ο[. . . . .]Η Μ Ε Ν Α Σ Ε
ΕΝ
ΠΑΥΣ[. . . . .]ΝΤΑΙΣ ΕΙΡΗΜΕ
25 ΝΑΙΣ[ ]ΕΝΠΟΥΛΥ
ΔΑ . [ ]ΑΝΗΓΟΥ
ΜΕΘ[Α ΜΕΓ]ΑΛΟΠΡΕ
Π[ ]ΗΝΤΩ
Ο Ν[ ]ΛΩΝ
30 Π[ ]ΓΑΛΟ
. Υ[ ]ΕΙΞΑΣ
ΑΛΛ[ ].ΟΝ.[. . . .]ΤΗ

Colonne II.

. [
ΝΗΣ[
ΧΑΙΤΟΝ[
ΠΑΝΤΑΧΟΘ[ΕΝ
5 ΚΑΙΒΡΑ[. . . . . ΠΑΝ]
ΤΟΣΜΑΛΛ[ΟΝ
ΚΑΛΛ[
Ψ[
ΜΕΝΤΩΝ[
10 ΜΕΝΑΣΤΑΣ[
ΕΝΕΝΟΗΣΕ[
ΕΓΚΛΗΜΑΤΑΤΕΤΩΝΗ[. . . . . ΒΑ]

---

22 Ο[Α ? B. 23 Α'Ο[ΙΠΑΙΣ] ? B. 24 ΤΑΣ changé en ΤΑΙΣ par la première main, qui a superscrit ΕΝ. 25 Υ raturé devant Α. 25-26 ἐν πολυδαπ[άνῳ] ? bien que les traces de la troisième lettre, l. 26, se prêtent mal à la reconstitution d'un Η. 26-27 ΗΓΟΥΜΕΘ[Α], B. 32 « .ΟΝ., or .ΑΝΗ ; there seems to be a stroke to Ν from the preceding letter » B. 9 « The Ω is fairly certain, and Τ somewhat less so. Of Ν only the bottom of the first down-stroke remains » B. 11 ἐνενόησε. 12 ΑΤΕΤω ΝΗ[déchiffré par M. B. Pour le deuxième Α, M. Kenyon hésite : Ο ? (ἔγκλημα τό τε ..Ν.).

ΣΙΛΕΩΝΡ[.]ΘΥΜΙΑΙΣΠΡ[
ΤΗΝΕΑΥΤΟΥΚΑΙΑΝΩΜΑ[
15 ΤΑΙΣΕΚΕΙΝΩΝΕΙΤΕΔΥΣΤ[ΥΧΙΑΙΣΕΙΤΕ]
ΜΑΛΘΑΚΙΑΙΣΑΝΤΙΣΤ[. . . . . .
ΚΑΙΜΙΚΡΑΣΑΜΑΚΑΙΜ[ΕΓΑΛΑΣ . . . . .]
ΤΗΣΙΝΟΥΤΕΤΗΣ.[
ΟΥΤΕΤΩΝΑ[
20 ΟΚΝΗΣΑΣΑΛ[ΑΓ]
ΩΝΟΣ ΜΕΙΖ[ΟΝΟΣ
ΑΣΕΚΕΙΝΟ[
ΔΟΙΣΣΥ.[
ΥΦΕΝΑΚΑ.[
25 ΚΟΣΜΩ.[
ΤΑΥΘΑ.[
ΚΑΣ[
ΔΑΣ[
ΤΕ.[
30 ΟΥΤΕ[
ΟΣ.[

A verso, colonne I.

]Ν
]ΤΑΤΩΝ
].Ω.Μ.Ε.Η
]ΝΗΣΑΥΤΕ
5]ΤΗΤΕΣΗ

---

13 « ΡΑΘΥΜΙΑΙΣ is fairly certain B. » 14 ΑΝΩΜΑ[ΛΙΑΝ], B. 15 « δυστυχίαις? The letter after Σ might be T; there is a projection of the topstroke » B. 16 Le deuxième T me paraît très probable : on voit le commencement de la barre horizontale, et l'extrémité inférieure de l'autre trait : ἀντιστ[ατεῖν]? 17 « After ΚΑΙ is what seems like the beginning of M » B. 18 .] premier trait de Α, Λ ou Δ. 20 Λ] Μ? B. 21 ΜΕΙΖ lu par MM. Bell et Kenyon. 24 ὑφ' ἕνα καλ[? 26 .] « possibly M » B. 1 Ν, B. 4 lu par M. Bell.

]ΝΟΧΧΡΟ
]ΗΚΡΗ
]ΕΡΓΩΝΚΑΙ
]ΙΣΤΑΣΠΑΛΑΙΑΣ
10].ΑΣΙΝΕΠΕΙΔΕ
]Ω[.]Ν..ΣΟΝΑΜΕΤΑΣΤΡΕ
].ΟΝ.ΑΚΑ.[..]ΙΖΟΜΕΝ Ω̄
]ΤΗ ΒΑΡ. ΚΙΗΤΩΝ ΕΝΟ̄
]ΝΠΕΡ...Δ. ΤΟΝΥΠΕΡ
15]ΩΝΣΤΕΝΟΧΩΡΕΙ ΔΙΟ ΤΙ
]ΕΡΟΣΑΔΥΝΑΤΩΝ ΕΞΙ
]ΚΕΦΑΛΑΙΩΤΗ̄
]ΝΜΕΝΔΗΤΑΥΤΗ̄
]ΠΑΝΑΙΣΥΠΟΣ ΧΩ̄
20].ΑΚΙΑΝΕΠΙΔΕΙ
]ΔΟΚΕΙ ΤΑΙΣΑ
]ΝΑΙΣΠΑΡΑΠΛΗ
]ΝΔΕΤΟΠΑΝ
]ΜΕΓΑΛΟ
25]ΤΗΣΤΡΑ
]ΣΗΤΙΣ
]ΚΟΙΝΟΙΣ
]ΜΙΟΥΣ
]ΕΙΡΗΝΙ

---

6 « XX perhaps written twice by mistake (for χρόνος) ? » B. ; ΟΧΥΡΟ[ΤΕΡ(ΟΣ)] me paraît assez probable ; la lettre qui suit ΟΧ peut être un Υ, suivant M. Kenyon. 7 ἡ χρη[πίς] ? 8 Ι] ουΓ ? B. 10 « Before Α is what may be the end of the top-stroke of Τ : [Σ]ΤΑΣΙΝ ? » B. 11 « Ω very doubtful » B. Ν..ΣΟΝΑ, B. 12 «]ΑΟΝΤΑ (μέλ]λοντα) ? Α extremely doubtful, ΤΑ quite possible » B. κατιζομένων ? 13 lu par M. Bell, qui fait remarquer : « any part of βαρύνω seems impossible ». τῶν ἐνόν[των] ? 14 Ν, B. 15 ΩΝ, B. 16 ΕΡΟΣΑΔΥΝΑΤΩΝ, B 18 ΝΜΕΝ, B. 19 ΔΑ]ΠΑΝΑΙΣΥΠ, B. 21 ΔΟΚΕΙ, B. 22 Ν, B. Α]Ο ? B. 25 Τ, B. 27 ΟΙ, B. 29 ΕΙ, B.

B recto.

ΤΟΩΣΤΕΤΟΥCΖΩΓΡΑΦΟ[. . . . . .
ΕΥΡΙΣΚΕΙΝΟΤΙΠΑΡΑΤΟ[
Τ . .ΝΑΚΡΑ[.]Ε . . ΟΟΦ[
ΤΩ[. . .] . ΤΗ .ΩΝ[
5 ΧΘΗΝΑΙΔΕΟΝΟΡΙΖΕΙΝΝ[
ΒΑΣΙΛΙΚΗΣΠΡΟΝΟΙΑΣΕΑ[
ΕΩΝΑΠ . ΕΜΑΣΘΑΙΤΑΥΤΗ[
ΚΗΣΙΝΠΡΟΣΤΟΝΑΝΕΚΑΣΤ[
ΝΑΙΦΑΙΝΗΤΑΙΕΠΕΙΔΕΗΦΥ[ΣΙΣ
10 ΣΕΝΔΙΕΝΟΣΒΑΣΙΛΕΩΣ.[
ΔΥΝΑΜΑΙΕΠΙΔΕΙΞΑ[Ι
ΚΗΣ ΜΕΡΕΙΚΑΙΩΣ.[
ΟΙΣΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΚ.[
ΟΥΤΕΜΕΙΖΟΝΟΥ[ΤΕΕΛΑΤΤΟΝ. . . . . .
15 ΟΠΕΡΚΑΤΑΤΗ[
ΡΑΣΛΑΜΒΑΝΕ[

---

1 ὥστε τοὺς ζωγράφους... ou bien : ὥστε τοὺς ζωγραφο[ῦντας αὐτὸν] εὑρίσκειν ὅτι παρὰ τὸ [εἰωθὸς...] 3 Τ..Ν] J'avais lu τῶν ἀκρα[τ]ῶν, mais M. Bell fait observer : « the letter after T is not much like Ω, and where the ΩΝ of ἀκρατῶν should come, there seems to be an E. The letter before Φ seems certainly not to be I. I should read the line ΤΑ. ΑΚΡΑ[.] Ε..ΟΟΦ. — I have been unable to think of any restoration of this. » — La partie supérieure de la troisième lettre, entre T et N, est seule conservée, et ne paraît se prêter, à en juger d'après la photographie, qui est assez nette en cet endroit, qu'à deux lectures : ΤΩΝ ou ΤΑΡΝ le premier A pourrait être lu à la rigueur Δ Κ] Ι Σ? 4 Devant ΤΗ la partie inférieure de Λ ou Χ. ΤΗ] ΤΜ? 5 ΧΘΗΝ, B. ΝΝ]ΝΗ? B. δέον ὁρίζειν ν[όμον περὶ (?) τῆς] βασιλικῆς προνοίας? 7 « Very little remains of the first letter. It might be either E or T. After A, Π is slightly more probable than Γ Γ, and after E, MA seems almost certain. Before E, a letter is lost. » B. ἀπονόμεσθαι ou ἀποσμᾶσθαι, ἀγγέλλεσθαι paraissant exclu. 8-11 L'encre est fort effacée, et la photographie manque de netteté. 8 ΠΡΟΣΤΟΝΑΝΕΚΑΣΤ déchiffré par M. Bell : πρὸς ἣν ἂν ἕκαστ[ος]? (possible d'après M. Bell) voir ci-dessous. 9 Υ, B. 10 Δ Ι Ε Ν Ο Σ, B. 7-10 Lire : ἀπονέμεσθαι ταύτη|ν τὴν διοί[κησιν πρὸς ἣν ἂν ἕκαστος εὐφυὴς εἶ]ναι φαίνηται· ἐπεὶ δὲ ἡ φύ[σις ἡμᾶς ἠθέλη]σεν δι' ἑνὸς βασιλέως ἄ[ρχεσθαι ... 11 Déchiffré par M. Bell. 12 « After Σ is what may be the beginning of the top stroke of T » B. 13 Κ.] Κ Α « very doubtful » B.

ΚΑΙ Ϋ̈ΠΑΡΧΟΣ[
ΤΗΣΚΑΙΣ.ΜΒ[
ΜΑΧΟΜΕΝΟ[
20 ΤΟΛΩΝΑΡ[
Τ[

B verso.

ΕΞΕ]ΤΑΖΟΜΕΝΟΣΚΑΙΤΩ
....]ΝΑΣΑΦΑΙΡΕΙΝΕΥΗΚΟΟΥΣ
]ΠΠΑ..Ω̄
]ΤΟΙ[ ]
5]ΣΟ.ΤΗΤΗCΒΑΣΙΛΕΪΑΣΤΕ
]ΗΤΗΣΓΝΩΜΗΣΣΟΦΙΑΠΑ
]ΥΣΙΝΟΥΤΩΣΕΝΑΠΑΣΙΝ
.....]ΙΤΟΔΟΞΑΝΩΣΤΕΕΙΤΙΣΦΑΙ
]ΝΑΙΓΝΩΜΗΝΗΤΙΣΕΙΣΑΠΑ
10]ΚΟΥΜΕΝΗΝΨΥ[Χ]ΗΣΤΡΟΠΟ
]ΙΚΑΤΕΚΕΙΝΗΝΣΩΖΕΙ
]ΨΕΥΔΟΛΟΓΙΑΣΑΛΩ
]ΕΚΑΙΤΩΝΤΗΣΨΥ
[ΧΗC]ΩΝΑΩΦΗΣΕΙΕ
15]ΥΤΟΣΕΚΦΑΙΝΕ
]ΩΣΤΟΥΣΧΕΙΜΕΡΙ

---

18 « M probable, B certain : Σ[Υ]ΜΒ... ? » B. 20 « After A is a perpendicular stroke which might be either P or I, as it seems to reach below the level of the line » B. 2 ΝΑΣΑΦ, B. 3 ἱππαρχων ? « before Ω̄ is what *might* be X ; but it is more like K » B. 4 Déchiffré par M. Bell. 5 ΣΟ. et ΤΕ lu par M. Bell, qui suggère : τῇ τῆς βασιλείας τέ[χνῃ καὶ τ]ῇ τῆς γνώμης σοφίᾳ ; sur la βασιλικὴ τέχνη d'Antisthène, voir Joël, *Der echte und der Xenophontische Sokrates*, I, 387. 8 ΙΤΟ, Bell. 9 ΕΙΣ, B. 9-10 γνώμην ἥτις εἰς ἅπα[σαν τὴν οἰ]κουμένην ψυ[χ]ῆς τρόπον ; voir page 163. 10 K très douteux ; M ? ΨΥ[Χ]ΗΣ, B. 11 et 12 lu par M. Bell. ἁλῷ ou ἁλῶ[ναι] ? 13 καὶ τῶν τῆς ψυ[χῆς ἀρρωστημάτ]ων ou καὶ τῶν τῆς ψυχῆς αὐτοῦ νοσημάτ]ων ? λωφήσειεν B. 15 Υ, B.

]. ΕΡΕΝΑΕΡΟΣΕΥ
]ΔΕΕΝΠΝΙ
]ΑΝΗΜΕΡΟ
20]ΝΕ[....

17 Déchiffré par M. Bell. Lire —ἔφερεν ἀέρος εὐκρασίαν? 18]δὲ ἐν πνί[γει?
20 « N E[or N Ω[; possibly N O M[» B.

J. Bidez.

PHÈDRE 3,4,6-7.

« Quale inquit caput est, talis praestatur sapor. »
Ridicule magis hoc dictum quam uere aestimo,
6. Quando *et* formosos saepe inueni pessimos
Et turpi facie multos cognoui optimos.

Les deux derniers vers choquent par la monotonie du tour et, de plus, par ces variations gratuites (*saepe*, *multos*, — *inueni*, *cognoui*) que les écrivains soigneux évitent bien plus scrupuleusement que les redites franches. On améliorera le style si on remplace *et*... *et* par *ut*... *ita*. La fausse symétrie se trouve rompue, puisqu'il y a maintenant une phrase principale et une phrase accessoire. En même temps, il y a un rapport plus étroit entre la moralité et la fable ; le singe dont la viande est peut-être fine symbolise non plus les êtres à la fois beaux et méchants, mais seulement ceux qui sont à la fois laids et bons. A qui pense Phèdre ? à sa propre fillette peut-être, si c'est elle la petite laide de la fable 3,8. Il console, en tout cas, le père inconnu visé dans cette fable ; il appuie sur ce que la laideur de la fille ne prouve rien de fâcheux, et il se garde bien de dire (ou du moins de dire avec la même force) que la beauté du fils a chance d'être trompeuse.

La correction *ut*... *ita* exclut l'hypothèse d'après laquelle le *multos* du v. 7 devrait être remplacé par le *saepe* parasite de 3,5,1. Ce *saepe* parasite ne peut décidément provenir que du *saepe* de 3,4,6.

Louis Havet.

ÉTUDES SUR TÉRENCE, *EUNUQUE*

1 — 11.

Si quisquam est, *qui* (om. A) placere* studeat bonis
Quam plurimis, et minime multos laedere,
In his poeta *hic* nomen profitetur suum.
4 Tum si quis *est qui* dictum in se inclementius
Existimauit esse, sic existimet,
Responsum, non dictum esse, quia laesit prior (var. prius).
7 Qui bene uertendo et *easdem* scribendo male
Ex Graecis bonis *Latinas* fecit non *bonas*.
9 Idem Menandri Phasma *nunc* nuper dedit,
Atque in Thensauro scripsit, causam dicere
Prius unde petitur aurum, quare sit suum,
Quam illi<c[1]> (var. ille) qui petit, unde is sit thensaurus sibi
Aut unde in patrium monumentum peruenerit.

Le commencement est criblé de fautes très anciennes, qui sont incontestables, même là où le moyen de les corriger manque de certitude. Le lecteur doit avoir présent à l'esprit : d'abord, qu'aucune ligne de Térence n'a été publiée de son vivant ; ensuite qu'un prologue était nécessairement écrit après coup et à part, sur « feuille volante » ne devant servir qu'à une seule représentation. S'il a peur des hardiesses de la critique, il se rappellera que les prologues du Phormion et de l'Heautontimorumenos contiennent des intrusions provenant d'un prologue de l'Hécyre (Rev. de phil., 1886, p. 13 ss.), ce qui permet de juger dans quel état matériel se trouvaient les « feuilles volantes » analogues à celle dont il s'agit nécessairement ici.

I. La symétrie des *Si quisquam est qui...*, *Tum si quis est qui...* ne peut être authentique. Outre qu'elle est rompue, sans motif visible, par la disparate qui existe entre le subjonctif présent *studeat* et l'indicatif parfait *existimauit*, — ce dernier embarrassait déjà Donat, et embarrasse plus d'un moderne, — elle est injustifiée en soi. Térence pouvait dire : S'il y a un homme peu agressif, c'est

1. *Illi* DG et les correcteurs des suppléments de C et de P, *ille* AE et la première main des deux suppléments (rectifier Umpfenbach).

moi, mais il ne pouvait pas dire de même : si quelqu'un a pris la mouche, c'est Luscius. — Il y a d'ailleurs un indice qui montre que Térence n'avait pas songé à la symétrie, c'est qu'au lieu de *quisquam* il dit, au v. 4, *quis*. Il me paraît donc évident que les seuls éléments authentiques du v. 4 sont les suivants, qui forment un vers trop court :

Tum si quis dictum in se inclementius.

Les mots *est qui* représentent soit l'altération graphique d'un autre texte, soit un supplément ajouté par un homme encore capable de scander le sénaire comique.

Le v. 4, purgé de cet élément suspect, se trouve métriquement écourté. Cela doit être, car, sous cette forme comme sous la forme plus étendue donnée par les mss., il est logiquement incomplet.

Quand Luscius peut-il dire qu'il ait été maltraité par Térence? Ce n'est pas à propos de la représentation actuelle ; le *prologus* a tout juste ouvert la bouche et il n'a rien dit qui vise Luscius de façon intelligible ; c'est jadis, dans le prologue de l'Andrienne, que Térence a désigné Luscius par la fameuse périphrase *maliuolus uetus poeta*. Depuis, Térence l'a peut-être attaqué dans d'autres prologues (peu importe ici lesquels). « Jadis », voilà l'idée qui devrait être exprimée sous une forme quelconque. Comme aucun des mots latins qui peuvent la rendre n'a d'analogie avec *est qui*, ces deux mots ne sont décidément qu'un bouche-trou conjectural. Et le v. 4 devait avoir, dans l'autographe de Térence, ou la forme qui suit ou une forme équivalente :

Tum si quis dictum <prius[1]> in se inclementius.

On peut d'ailleurs se demander si une trace de la vraie leçon ne se trouve pas dans quelques mss. Au v. 6, *prior* figure dans A et dans le supplément de C ; il figurait peut-être dans D, qui a *prius* sur un grattage. Or, le *prius* du correcteur de D (et du correcteur du supplément de C) se retrouve dans GE et dans le supplément de P (la leçon, mal indiquée par la typographie d'Umpfenbach, est exactement p^{i}u^{9}, en deux lettres portant chacune une surcharge).

II. Le v. 1 est faux avec *placere studeat*, leçon commune à A, au supplément de P, à une triple citation de Donat (Eun. 1, Andr. 55, Andr. 627). Il y a une autre leçon, *placere se studeat*, qui se scande sans effort, et dont la première aurait pu provenir par simple dédoublement du groupe ESES. Je ne puis la croire authen-

1. En disjoignant *in se*, *prius* met en relief *dictum*, ce qui prépare utilement l'antithèse du v. 6.

tique. Elle semble provenir des deux citations faites par Priscien (c'est-à-dire par un homme qui savait scander) ; elle se retrouve dans DGE, mss. qui présentent beaucoup d'altérations communes, ainsi que dans une quatrième citation de Donat (Eun. 168), mais avec la variante *studeat se*, qui dénonce l'addition récente du pronom, et dans des citations de Pompéius (302,15) et de Nonius (519,4), mais avec la variante *studeat* sans pronom. Ce simple exposé suffisait, je crois, à faire considérer comme plausible la *lectio difficilior* qui ne se scande pas. Mais un indice précis prouve qu'elle est préférable : c'est que jamais Térence ne construit *studere* avec le réfléchi. Un exemple particulièrement intéressant ici, c'est *nobis placere studeant* Ht. 52.

A la place de ce *se* interpolé, qui rend la scansion possible, qu'avait mis Térence ? Je soupçonne que c'était *qui*, que les calliopiens placent après *est*, mais qui dans A manque[1]. La position de *qui*, dans les calliopiens, s'explique assez, soit par la suggestion du v. 4, si *est qui* y figurait déjà, soit par le travail combiné d'un même interpolateur, s'ingéniant à rendre 1 et 4 aussi semblables que possible.

Soit sous la forme rectifiée

Si quisquam est placere *qui* studeat bonis,

soit sous la forme attestée par les calliopiens, le v. 1 est trop court, comme l'était le v. 4 après élimination des éléments apocryphes. C'est que comme lui il est logiquement incomplet.

Si quisquam est, en effet, ne suffit à exprimer aucune des deux idées ici seules admissibles, « s'il y a quelqu'un *au monde* » et « s'il y a quelqu'un *ici* ». De toute façon, il manque un déterminatif. Je propose :

Si quisquam est < hic >, placere *qui* studeat bonis.

Cette leçon me paraît la plus naturelle qu'on puisse supposer. Elle a aussi l'avantage d'expliquer le choix du démonstratif *his* au v. 3. S'il y a *ici* quelqu'un qui.. , parmi ces gens-*ci* comptez le poète... N'était le *hic* hypothétique du v. 1, on pourrait avoir au v. 3 *illis*. — C'est je crois, à tort qu'on rapproche la phrase de l'Eunuque de celle de l'Heautontimorumenos (392 s.) : *Vobis cum uno semel ubi aetatem agere decretumst uiro*, Cuius *mos maximest consimilis uostrum* hi *se ad uos adplicant*. Ici *hi se* est purement calliopien, A ayant *sese*, et par conséquent il n'y a qu'à

1. Au point de vue du style, il est bon que *placere* soit mis en relief par la disjonction de *studeat*.

restituer la forme normale de la corrélation avec un relatif, *i se* ou *ei se*. Et le vers de l'Heautontimorumenos ne me paraît aucunement présenter un passage du singulier au pluriel, comme après le *quisquam* de l'Eunuque ou le *le pauvre* d'Athalie. *Cuius* est un adjectif masculin valant aussi bien *quorum* que *cuius*, comme *suus* vaut indifféremment *ipsius* et *ipsorum*.

III. Le *hic* que je propose d'ajouter dans 1, je propose de l'ôter dans 3; ces deux vers contiennent, à mon avis, deux fautes connexes.

Les prologues, en effet, appellent Térence tantôt *poeta* sans *hic* (ainsi 28), tantôt *hic* sans *poeta* (ainsi 35). Le cumul *hic poeta* est inusité, et il me choquerait, pour ma part, partout où il ne s'opposerait pas à un *hic actor* par exemple (Ht. 13). Que dire du cumul avec renversement, *poeta hic*? Si donc on ne considérait pas *hic* comme une correction fourvoyée du v. 1, on devrait le rayer tout de même, en en faisant par exemple une variante de *his*. Les philologues qui digèrent ce *hic* oublient que Térence a la prétention de savoir sa langue.

IV. Le groupe des v. 6-8 est illogique, car la qualité d'agresseur est sans connexité avec la qualité de mauvais poète. Illogique aussi 9-13, les défauts du Thensaurus étant exprimés et ceux du Phasma sous-entendus; au point de vue du style, d'ailleurs, l'unique v. 9 est un pendant insuffisant à la série 10-11-12-13.

En soi, le v. 9 est inintelligible. Ou il faut dire : voici en quoi pèche le Phasma, ou bien : vous le savez sans que je vous le dise. On ne donne pas un rébus à deviner à un public de théâtre, à moins qu'on ne l'en avertisse.

Idem s'emploie pour lier ce que l'instinct sépare ou oppose. Or, dans le texte traditionnel, on est obligé d'expliquer le *idem* du v. 9 comme liant des idées de même nature.

Idem sera le mot juste, le v. 9 sera clair dans son ensemble, la série 7-13 sera coupée en deux phrases convenablement balancées, enfin chacune de ces phrases sera logique et une[1], si on transporte le v. 9 avant le v. 7.

V. Dans le v. 9, *nunc nuper* est intolérable, en dépit de l'admiration de Donat. Même à un interpolateur je n'attribuerais pas une sottise comme ce *⟨nunc⟩ nuper;* aussi repoussé-je la conjecture de Bothe, *Phasma nu⟨per⟩ perdidit.* — D'autre part *dedit* semble impropre au sens voulu, celui de faire jouer une pièce; *dedisse* 24 signifie « avoir livré » aux édiles acquéreurs (cf. dans la *Vita*

1. Voir plus loin (VII) ce qui, dans la première phrase, concerne le passage du singulier *Phasma* à des pluriels.

de Suétone *primam Andriam cum aedilibus daret*). *Nouam dedit* serait l'expression naturelle ; cf. Ht. 33 s. *cum dabit Alias nouas*, Hec. 1 s. *haec cum <noua> data est, Noua<e> nouam interuenit uitium et calamitas* ; on ne peut arguer de Hec. 40, *Datum iri gladiatores*, car là il serait impossible d'ajouter *nouos*.

Lisons dons : *nouam nuper*. *Nouam*, ce me semble, a une utilité particulière après le neutre Φάσμα, où il était difficile qu'un auditoire latin reconnût un accusatif. Cf. Ht. 5, où *Heautontimorumenon* est introduit par *integram comoediam*, Ph. 24 *adporto nouam Epidicazomenon. . .*, Ad. 5 *Synapothnescontes Diphili comoediast*.

VI. Au v. 11 il faut mettre la virgule après *aurum* et non avant. Celui à qui *on réclame l'or* plaide pourquoi... avant que celui qui ⟨*le*⟩ *réclame* ⟨plaide⟩ d'où .. La clarté veut que l'or soit indiqué, comme objet du litige, en même temps qu'est indiqué le litige lui-même ; c'est ainsi que les choses étaient comprises par Donat, qui au v. 115 arrête sa citation à *petitur aurum*. Il y a en outre une raison très forte, que peut-être Donat n'aurait pas su dégager. C'est que, si on joint *aurum quare sit suum*, la disjonction de *sit* mettrait *aurum* en relief d'une façon injustifiable.

VII. Le vers 8 est inintelligible : comment une pièce grecque, *bonne* et *bien* traduite, deviendrait-elle une méchante pièce? Sainte-Beuve a expliqué qu'à Scribe il manque le style ; il n'a pas dit pour cela que les pièces de Scribe furent mauvaises.

Une fois 7-8 placés après 9, une nouvelle difficulté apparaît. Si Térence a visé uniquement le Phasma de Luscius, pourquoi dit-il au pluriel *easdem*, *Graecis*, *Latinas* ?

Le problème me paraîtrait insoluble, si je ne voyais dans Umpfenbach une citation fort opportune de St Jérôme : *iuxta comici sententiam*, *ex Graecis bonis* Latina *uidi non* bona.

C'est évidemment St Jérôme qui avait le bon texte (le texte intelligible ; c'est pourquoi son maître, Donat, ne commente aucun des prétendus pluriels féminins). Il faut lire *eadem*, puis *Latina* et *bona*. Luscius, fidèle traducteur, mais mauvais écrivain, a changé de bonnes phrases grecques — celles du Phasma — en phrases latines qui ne valaient rien.

La correction d'*easdem* en *eadem* fait disparaître une prétendue ellipse de *fabulas* qui semblait vraiment bien dure.

16.

Dehinc (ne frustretur ipse se aut sic cogitet
« Defunctus iam sum, nil est quod dicat mihi »)
16 Is ne erret moneo *et* desinat lacessere.

On comprendrait *moneo* ne *erret et* ut *desinat*, mais *ne* peut-il être coordonné à un simple subjonctif ? La coordination est d'ailleurs invraisemblable quant au sens, car les deux idées sont disparates ; comparer l'homogénéité des idées dans Andr. 22 s., *Dehinc ut quiescant porro moneo et desinant Maledicere...*

Is ne erret, a priori, doit être dit absolument. Cf. Andr. 704 *huic, non tibi habeo, ne erres*, et les passages de Plaute.

Il faut donc écrire : *Is ne erret, moneo ut desinat lacessere.*

Is, mis en relief par la place qu'il occupe, constitue une sommation à l'adversaire dont le nom n'est pas prononcé. C'est l'équivalent du vocatif dans *dixi, Phormio* et *dixi, Demipho* (Ph. 437 et 439).

37 — 38.

Quod si personis isdem huic uti non licet,
Qui magis licet currentem seruum[1] scribere,
37 Bonas matronas facere, meretrices malas,
Parasitum edacem, gloriosum militem,
Puerum supponi, falli per seruum senem,
Amare, odisse, suspicari ?

Oui, vient d'avouer Térence, je me suis inspiré du Colax de Ménandre ; *in ea est parasitus colax Et miles gloriosus* ; j'ai transporté ces deux personnages dans mon Eunuque. Il va de soi qu'il n'a pu écrire ensuite le v. 38, et qu'au contraire, si ce vers se trouvait dans une comédie latine quelconque, il a pu être cité en marge, à titre de passage parallèle. Les arguments des conservateurs quand même sont inexistants. Mettons qu'il n'y ait pas redite, parce que plus haut il s'agissait de Gnathon et de Thrason, ici du *parasitus* en soi et du *miles* en soi ; encore y aurait-il, de la part du poète, la plus grande maladresse à reprendre, sans nécessité, les mêmes expressions (et les mêmes types : que ne citait-il plutôt l'amoureux, comme son charmant Chéréa, ou le

1. Leçon de A, et, semble-t-il, de G. DEP et le supplément de C ont le pluriel, *currentis seruos.*

sage vieillard, comme le Démonès de Plaute et son propre Micion, ou la vieille buveuse, comme la servante d'Euclion, ou le *danista*, ou le *leno* ?). Je ne puis comprendre par quelle manie, quand les institutions, les croyances, les langues, les pierres aussi périssent, on veut que les textes seuls soient sans histoire.

Ici l'intrusion est flagrante, car le vers apocryphe est situé en pleine anacoluthe. Mais est-il seul apocryphe? Il n'y a pas de « prudence » à diminuer l'étendue d'une intrusion venue de la marge.

Je pense que 37-38 sont deux vers pris d'ailleurs : « Peindre les dames comme désintéressées et les filles comme cupides, le parasite comme glouton et le capitaine comme matamore[1] ». On remarquera, en passant, que la *matrona bona* n'est pas un type térentien ; l'Antiphile de l'Heautontimorumenos n'est pas encore une *matrona*. — Ces deux vers enlevés, l'anacoluthe se réduit à un minimum, *scribere* commandant successivement un participe, des infinitifs passifs, des infinitifs actifs.

41.

Nullum est iam dictum, quod non *dictum* sit prius.

Les mss. et les témoignages d'auteurs se partagent entre l'ordre *dictum sit*, qui est métriquement suspect, et l'ordre *sit dictum*, qui ne l'est pas. Je n'admets ni l'un ni l'autre ordre, car tous deux seraient plats. Je lis :

Nullum est iam dictum, *dictum* quod non sit prius.

La tournure est la même qu'au v. 24, *Si id est peccatum, peccatum imprudentiast*. De part et d'autre, le mot répété est d'abord un substantif[2] joint à un pronominal, ensuite un participe.

Dans A, *peccatum peccatum* a été dédoublé en *peccatum*. Il est probable que, de même, *dictum dictum* avait été dédoublé en *dictum*, et qu'ensuite chaque copiste ou reviseur a restitué un *dictum* à une place arbitraire.

---

1. Si cette vue est juste, *edacem* et *gloriosum* sont attributs et non épithètes. Le citateur ne l'aurait pas laissé comprendre, s'il avait omis de copier le vers 37.

2. J'entends : il n'y a plus de *dictum* qui n'ait été *dictum*. M. Fabia s'est mépris sur le sens de *nullum est iam*.

44.

Date operam cum silentio; animum attendite...

C'est ainsi qu'il faut ponctuer; cf. *date silentium* Hec. 55. Si Térence avait entendu ponctuer avant *cum*, il aurait risqué de tromper son acteur *prologus*.

On s'y est trompé plus tard; aussi un *et* a-t-il été ajouté devant *cum* par PE, par le supplément de C, par le correcteur de D.

Je doute que *cum silentio* avec *attendite* soit latin. Térence, en tout cas, aurait dit *per silentium*; car, tandis que Plaute dit *adeste cum silentio* Trin. 22, il dit *adeste aequo animo per silentium* Ph. 30, *Statariam agere... per silentium* Ht. 36, *quam mihi per silentium Numquam agere licitumst* Hec. 29 s., — à moins que ces trois passages ne soient d'Ambivius; car, en réalité, Ph. 30 appartient à un prologue de l'Hecyra.

50 — 57.

Exclusit, reuocat. Redeam? non, si me obsecret. —
50 **Siquidem hercle possis, nil prius neque fortius...**
55 **Peristi; eludet, ubi te uictum senserit;**
Proin tu, dum est tempus, etiam atque etiam cogita.
Parmeno. Ere, quae res in se neque consilium neque modum
Habet ullum, eam consilio regere non potes.

La distribution intelligente que je viens de reproduire est celle de Donat, d'Eugraphius et de tous les mss. antiques que nous pouvons atteindre. Elle est, en effet, dans A; elle était dans le Térence alphabétique (témoin D^1), elle était dans le Térence illustré (témoin P^1). D'ailleurs tous les mss. actuels, même D^2G et CEP^2 sont unanimes pour attester la sigle de Parmeno au v. 57.

La conjecture a fait apparaître dans D^2GCEP^2 une variante stupide : Parmeno *Siquidem* 50, puis Phaedria *Proin* 56. L'origine de cette conjecture est visible; aux v. 49-50, le passage de la première personne, *redeam*, à la seconde personne, *possis*, a fait croire à un changement d'interlocuteur. Puis, deux répliques de Parmeno se trouvant en contact, on a donné à Phaedria un vers, afin de les séparer. Arrangement naïf, qui n'aurait dû laisser de traces qu'en bas des pages, dans l'apparat critique.

Mais l'absurdité, comme il arrive, a fait des petits. Tous les éditeurs récents s'accordent à donner tout à Parmeno, à partir de la

sigle (conjecturale) ajoutée par D²GECP² devant le v. 50. Si bien que l'amoureux éperdu discourt brièvement (46-49) et que son très calme esclave bavarde à sa place (50-70). Si bien que l'homme à la tête égarée pose la question de la façon la plus lucide (Puis-je n'y pas aller ? Puis-je y aller ?), et que son donneur d'avis lui prodigue les conseils les plus incohérents : (1° Soumets-toi, car tu ne peux lutter, 50-55 ; 2° Avant de te décider, réfléchis et réfléchis encore, 56 ; 3° Réfléchir serait inutile, 57-70). La dernière contradiction est encore accentuée par la ponctuation des éditeurs, qui font de *ere* 57 un rejet du v. 56, de façon que le saut du blanc au noir a lieu dans l'intérieur du même vers. Ils ne s'aperçoivent pas, d'ailleurs, que ce vocatif *ere* est inutile au 8e vers du discours. La raison d'être de *ere*, c'est d'être initial ; il fait prévoir que PARMENO va contredire son maître ; il marque par sa forme sérieuse (cf. Donat sur 148), la timidité de l'esclave, comme 979, 988, Ht. 973. Le *ere* du v. 57 est fort bien traduit par le *o ere* initial de l'imitation d'Horace, s. 2,2,265.

Comme Donat l'avait compris, le passage de la première personne à la seconde (49-50) est une figure commune à l'amoureux PHAEDRIA et à l'amoureuse Didon (Aen. 4,540 s. *Quis* me *autem, fac uelle, sinet, ratibusue superbis Inuisam accipiet* ? nescis *heu! perdita*..., où *fac* introduit une complication qui n'est pas dans Térence). La même figure se retrouve, dans d'autres conditions, Capt. 534 (les mss. la font heurtée : *Nunc enim uero ego* occidi ; *eunt ad* te *hostes, Tyndare* ; mais je pense qu'entre *occidi* et *eunt* il est tombé une réplique d'Hégion, HEG. *Hac quaeram*, par exemple). Et la figure inverse Ph. 180 s. (*tanta* te *inpendent mala, quae neque uti* deuitem *scio neque quo modo* me *inde extraham*. Guidé par des indices paléographiques, j'ai rétabli une figure analogue dans Phèdre, IV 22,1-2.

62.

incerta haec si tu postules
62 *Ratione* certa facere, nilo plus agas
Quam si des operam ut *cum ratione* insanias.

La symétrie d'*incerta* montre que *certa* est un pluriel neutre. D'autre part, si *certa* était en contact avec *ratione*, l'auteur était forcément induit à joindre d'abord les deux mots[1], sauf à s'apercevoir

1. Cf. *certa ratione modoque* dans l'imitation d'Horace, s. 2,3,271.

ensuite de son erreur. *Ratione certa* constitue donc une maladresse de style, peu vraisemblable de la part d'un Térence.

Ratione, dit adverbialement, étonne à côté de *cum ratione*. Et la construction ablative *ratione certa-facere* n'a pas la même netteté que *consilio regere* 58 ; ni que le *ratione modoque Tractari* de l'imitation d'Horace, s. 2,3,266. Ce qui s'exprime par l'ablatif est l'instrument d'une action. Quant au moyen qui procure un résultat, il s'énonce par *per*.

Je suppose donc que Térence avait écrit *rationem :* Si tu prétends que la raison fixe ces choses. La leçon fausse *ratione*, sans aucun doute, était déjà la seule que connût Horace. Comme elle ne valait rien ici, il l'a instinctivement supprimée dans sa paraphrase du vers 62, et il l'a utilisée pour remplacer le *consilio* du v. 58.

La conjecture *ratione<m> certa* n'est pas plus hardie que la conjecture, admise de tous, *ecca<m> ipsa* 79. Dans chacun des deux passages, il est probable que l'auteur du lapsus a instinctivement construit en accord les deux mots contigus.

67.

64 Et quod nunc tute tecum iratus cogitas « ... »,
67 *Haec* uerba una mehercle falsa lacrimula,
Quam oculos terendo misere uix ui expresserit,
Restinguet.

67 est un vers faux, *una* ne pouvant former un second pied ïambique. *Haec* est impropre, puisque les *uerba* auxquels s'applique ce pronom seraient non ceux du sujet parlant, mais ceux de l'interlocuteur. La correction *Istaec* redresse à la fois la latinité et le mètre.

99.

99 Sicine agis, Parmeno? age. Sed *huc* qua gratia
Te accersi iussi ausculta.

De *Sicine* à *age*, la courtisane parle à l'esclave. A partir de *sed* elle s'adresse au maître. Un *tu* semble indispensable, de sorte qu'on songe d'abord à corriger *sed <tu> huc*. Mais, si *tu* manque, *huc* est de trop. La jeune femme a envoyé chercher son amant, *te accersi iussi*, c'est là l'essentiel ; le lieu importe peu, d'autant plus que c'est tout simplement chez elle qu'elle lui a fait demander de

venir, et que par conséquent la personne chargée de sa commission n'a pas eu à indiquer où serait le rendez-vous[1]. Si d'ailleurs il y avait utilité à préciser (*huc* ayant l'air de signifier ici « devant ma porte » et non « chez moi »), la locution naturelle aurait été *huc ad me*. Enfin, – à supposer que cet *huc* si inutile fût énoncé, — sa vraie place serait après *accersi*, ce que le mètre permet sans difficulté. Il est absurde que *huc* soit mis dans un relief extraordinaire par la disjonction de *accersi* d'abord (*huc te accersi* serait déjà trop marqué), ensuite par sa place avant l'interrogatif *qua*. La jeune femme semble dire : Écoute pourquoi c'est *à un pareil endroit* que je t'ai fait demander de venir.

Huc est donc une faute pour *tu*. Faute commune à toutes nos sources, donc très ancienne. On peut imaginer SETTV d'abord réduit à SETV, puis une correction SET=V, où la surcharge aura été prise pour un esprit rude, ce qui aura entraîné le complément *hu*<*c*>. Car si les copistes carolingiens ont employé souvent l'esprit rude en surcharge au lieu de la lettre *h*, ce doit être d'après des précédents antiques. Cf. Priscien II p. 520,15, Sergius p. 484,20.

107.

Samia mihi mater fuit ; ea habitabat Rhodi.

Rien de plus rare qu'un mot tribraque recevant le temps marqué sur la finale, comme Andr. *Qui*[1]*s igitu*[2]*r eum ab i*[3]*lla*, Amph. 409 *Qui*[1]*d igitu*[2]*r ego dic*[3]*bito*, Aul. 764 *ne*[3]*que edepo*[4]*l ego di*[5]*xi*. *Mihi* pyrrhique est très rare. *Mina*[1] *mihi arge*[2]*nti* Poen. 467 s'expliquera plus vraisemblablement par *Minā m*(*i*) que par *Minā mĭh*(*i*) ; si un mot grec avait quelque chance de graver son α long dans l'oreille latine, c'est bien μνᾶ. Le vers de l'Eunuque comporte donc suspicion métrique.

On a proposé *Samiā*, avec la prosodie grecque. Mais les adjectifs comme *Samius*, *Rhodius*, *Atticus* étaient bien latinisés, au point de former au besoin un diminutif (*Samiolo poterio* St. 694) ; l'explication serait donc aussi obscure que le problème.

Le lecteur remarquera que *Rhodi* est utile au récit. A Rhodes, la mère de la courtisane, évidemment courtisane elle-même, a reçu en présent, d'un *mercator*, une fillette enlevée en Attique, et, disaient les ravisseurs, avec plus de précision, à Sunium. La vieille courti-

1. L'amoureux, au v. 47, dit *cum accersor ultro* : il se garde bien d'ajouter un adverbe.

sane meurt à Rhodes (*illic* 130), et son frère vend l'enfant devenue grande ; l'acquéreur est un amant de la jeune courtisane qui, en revenant de Carie (126), ramène sa nouvelle esclave de Rhodes à Athènes (*is uenit* 137), et qui fait mine de songer à la donner à sa maîtresse. Celle-ci, pour se faire des amis à Athènes, cherche à retrouver la famille de la jeune fille enlevée; dans tout cela, il n'y a pas un nom géographique qui ne puisse servir à quelque chose. Mais il y a, dans le v. 107, un nom géographique parfaitement superflu, c'est le *Samia* métriquement suspect. Qu'importe que la défunte courtisane ait été originaire de Samos plutôt que de Lemnos ? Cela ne peut intéresser en rien les recherches faites par sa fille. On nous dit son lieu de naissance, et on ne nous apprend rien sur sa personne ! Nous ne savons pas seulement comment elle s'appelle.

Un nom propre de femme, comme *Lais* ou *Phryne*, ne serait pas inutile. D'abord, il indiquerait par lui-même le métier de la mère, qui aide à comprendre l'histoire, et que la fille (courtisane elle-même) n'a aucune raison de cacher à un amant, étant donné surtout l'indulgence qui découlait des mœurs de l'esclavage, et qui diminuait ce que des modernes appelleraient l'infamie. Ensuite, le nom de femme authentiquerait le récit. Si de notre temps même, à Paris, il y a des courtisanes dont le nom est connu de tout le monde, que devait-ce être dans des cités moins peuplées, où tous passaient leur vie en plein air, sauf les femmes comme il faut ?

Samia est donc probablement un nom de femme, défiguré en nom géographique, dès une haute antiquité, sous l'influence du *Rhodi* qui termine le vers. Etait-ce un nom en *is*, comme dans Térence *Chrysis*, *Bacchis*, *Philotis*, *Thais* ? Était-ce par hasard *Samium* ? il y a bien une *Delphium* dans la Mostellaria. Il semble bien qu'il faille ici poser les questions, mais se garder d'y répondre.

132.

Mater mea illic mortua est
Nuper ; eius frater aliquantum ad rem est auidior.
Is, ubi *hanc* forma (*formam* A) uidet honesta (*-tam* D) uirginem
Et fidibus scire, pretium sperans ilico
Producit, uendit.

Le vers est faux, et le siège de la faute est *hanc*, pronom impropre. Car, bien que la jeune fille en question soit actuellement à Athènes, elle n'est, en cet instant, connue des interlocuteurs que comme ayant été élevée à Rhodes. Elle ne peut donc être

désignée que par un pronom de renvoi *eam* (comme 135), ou, s'il y a un pronom absolu, par *illam* (comme 141, où pourtant la jeune fille est déjà à Athènes). On verra tout à l'heure un autre motif de condamner *hanc*.

Dans ces conditions, la correction *illanc* de Wagner est conforme à la méthode et digne d'examen. Au contraire, le *<esse> hanc* de Bentley, qui a trouvé tant de faveur, est une conjecture sans valeur et qui doit être considérée comme non avenue. Vu d'ailleurs la place attribuée à *esse*, elle ne régularise la phrase qu'en apparence. Le cupide héritier devait se dire : Cette fille *est belle* et musicienne. Or, Bentley lui fait dire : Cette *belle* fille *existe* et elle est musicienne. Bentley, évidemment, opérait sous l'empire du préjugé, encore si vivace, de la liberté de l'ordre des mots. La vérité est que *forma honesta* est coordonné avec *scire*, comme au v. 36 *currentem seruom* avec *puerum supponi*.

La conjecture de Wagner restant seule, est-elle tout à fait satisfaisante ? elle aussi, l'ordre des mots la condamne. Car *illanc*, séparé de *uirginem*, serait dans un relief extraordinaire que rien ne justifierait. Qu'on ôte purement et simplement le pronom (*Is ubi forma...*) et le sens de *uirginem* sera clair. Donc un *illanc* en relief (ou, d'après les mss., un *hanc* en relief) ne peut légitimement figurer dans le vers. Conclusion : le pronom fautif *hanc* doit être remplacé par autre chose qu'un pronom.

Cet « autre chose », c'est sans doute l'expression d'une idée, car Térence n'est pas un écrivain à remplissages. Si *hanc* est de trop, il doit manquer en revanche un mot utile.

Il y en a un qui manque en effet, c'est celui qui ferait comprendre comment le frère de la défunte est à même de vendre la jeune fille. Sans doute, ce frère a hérité de sa sœur; on peut le supposer, mais cela n'est pas dit et cela devrait l'être. Ce frère est-il unique ? *eius frater* l'implique mais ne l'énonce pas, et ne fait connaître ni s'il y a des sœurs, ni si celles-ci pourraient être cohéritières. On ignore si la défunte n'a pas laissé, soit quelque ascendant, soit quelque descendant autre que la narratrice. On se demande pourquoi ce n'est pas celle-ci qui hérite de sa mère. Et comme l'avoir laissé par la défunte est à Rhodes, et qu'elle n'est pas rhodienne, il n'est pas à supposer que les interlocuteurs athéniens puissent deviner d'emblée le règlement de sa succession.

Au lieu de *hanc*, lire *heres*.

152.

Sine illum priores partis hosce aliquot dies
152 Apud me habere. Nil respondes ? — *Pessuma*,
Egon quicquam cum istis factis tibi (om. A) respondeam ?

Donat : (1°) *iam silentium accusat quia scit nihil contrarium responsurum*. (2°) *Et satis blande* mihi *dixit, tamquam « cui debeas amoris uicem »*.

La seconde partie de ce commentaire semble attester l'existence d'un texte *nil respondes mi* (E a *nihil mihi r-*, sans doute précisément sous l'influence de Donat). Cf. *non mihi respondes* Andr. 743, Ph. 992, *quid mihi respondes* Ad. 499, *nil mihi respondes* Ad. 641, *nec quicquam certi respondes mihi* Hec. 706 ; on trouve dans Térence et *responde mihi* et *responde* tout court. Or, ce texte rendrait métriquement impossible le *pessuma* final ; il faudrait un mot ïambique. L'hypothèse la plus naturelle, après un *mihi* rétabli, serait un *Tibin ?* dit par la courtisane, et on peut se demander si ce n'est pas en voulant exponctuer ce *tibin* qu'on a, par erreur, éliminé dans A le *tibi* du vers suivant.

Pessuma, dit (au v. 1017) par un esclave à une esclave, ne convient peut-être guère à un amant jaloux. Ht. 599 *pessima haec est meretrix* signifie « cette fille est une rouée », à propos d'une intrigue d'argent ; ici, rien de tel. Le *pessuma* de 152 a des chances de n'être qu'un supplément arbitraire, destiné par son inventeur à raccommoder un vers mutilé.

158.

Aut ego nescibam quorsum *tu ires* ? « Paruola
Hinc est abrepta ; — eduxit mater pro sua ; —
Soror dictast ; — cupio abducere ut reddam suis. »
158 Nempe omnia *haec* nunc uerba huc redeunt denique :
Ego excludor, ille recipitur.

Si jamais on a attendu *istaec* plutôt que *haec*, c'est bien ici. D'autant plus que l'intercalation de *nunc* entre *haec* et *uerba* semble mettre le pronom dans un relief particulier. Elle est bizarre, cette intercalation. Comme il eût été plus naturel d'écrire : *haec uerba huc nunc* ! le texte est-il donc corrompu ?

Les difficultés que je viens de signaler montrent simplement qu'il faut rectifier l'interprétation du texte. *Haec nunc uerba* est

un hellénisme équivalent à ταῦτα τὰ νῦν ῥήματα; cf. *peregre rediens semper* (ὁ ἀεὶ...) et *eri semper lenitas* (ἡ ἀεὶ...), Rev. de phil. 1901, p. 227, n. 2. Dans l'expression *haec nunc*, c'est *nunc* qui détermine le choix du démonstratif. Les paroles d'aujourd'hui sont implicitement comparées à l'action d'hier; de là l'emploi du pronom de proximité.

169 et 984.

Nonne, ubi mi dixti cupere te ex Aethiopia
Ancillulam, relictis rebus omnibus
Quaesiui? Porro eunuchum dixti uelle te
(Quia solae utuntur his reginae!) : repperi.
169 Heri *minas uiginti* pro ambobus dedi;
Tamen contemptus ab te haec habui in memoria.

Emit quendam Phaedria
Eunuchum quem dono huic daret. — Cui? — Thaidi. —
984 Emit; perii hercle. Quanti? — *Viginti minis.*

I. C'est à tort qu'on met une simple virgule après *repperi* 168; le v. 169 est la suite non de cette proposition spéciale à l'eunuque, mais de l'ensemble des propositions qui remplissent les quatre vers 165-168. — Après *dedi* 169 on met un point; c'est encore à tort. *Heri* a un lien étroit avec *contemptus abs te;* il s'agit de la porte fermée la veille à l'amant fidèle. — *Haec* 170 signifie « mes deux affaires (commencées). « Même consigné à ta porte, j'ai pensé à parachever mes deux générosités à ton égard. *Haec*, démonstratif pluriel (ce qui vise *pro ambobus*) de la première personne (ce qui vise *dedi*) serait inexplicable, si le v. 170 n'était lié plus étroitement au v. précédent qu'au reste. S'il en était autrement, le *dixti* de 165 et le *dixti* de 167 auraient fait choisir au poète le démonstratif *istaec* « tes exigences ».

II. Entre 169 et 984, la contradiction est formelle, car les 20 mines sont selon 984 le prix de l'eunuque seul, selon 169 le prix de l'eunuque et de la négresse à la fois. Elle est d'autant plus sensible qu'au v. 169 le personnage qui parle aurait intérêt à grossir la somme, tandis qu'au v. 984 ce serait plutôt le contraire.

L'eunuque valant 20 mines à lui seul d'après 984, la négresse en valant 3 selon l'estimation malveillante d'un rival (471), le prix total des deux ne peut pas être inférieur à 25 mines. On serait même tenté de le rapprocher de 30, ce qui conduirait à corriger *uiginti* en *triginta* au v. 169. Correction d'autant plus tentante qu'il s'agit de deux esclaves d'espèce rare (*quaesiui* 167, *repperi* 168), et que

20 mines pour un seul esclave est un prix exorbitant (Ad. 191, Capt. 353, etc.) ; une fille est *percara* pour 30 mines, Ph. 558, cf. Most. 973.

Pourtant je ne crois pas la correction nécessaire. Ce n'est pas que je me rallie à la théorie puérile des « chiffres ronds », qui permet de remplacer l'absurdité arithmétique par un contresens de psychologie. Il y a un mode de conciliation plus raisonnable. Au v. 984, l'esclave avoue l'eunuque, par nécessité, et la dépense totale, sur laquelle il n'ose mentir non plus. Seulement, pour simplifier, il évite de parler de la négresse et de dire qu'une partie de l'argent a été payée pour elle. Cela en effet est sans intérêt pour le vieillard, et l'esclave cherche à parler le moins possible.

185.

Ego impetrare nequeo hoc abs te, biduum
Saltem ut concedas solum. — Siquidem « biduum »,
Verum ne fiant isti uiginti dies. —
Profecto non plus biduum, aut... — « Aut » nil moror. —
185 **Non fiet *hoc* modo sine te exorem. — Scilicet**
Faciundumst quod uis.

Si Térence eût écrit ceci, l'acteur eût infailliblement commencé par joindre *hoc* à *fiet*, *modo* à *sine*, c'est à dire par ponctuer oralement *Non fiet hoc ; modo sine te exorem* (cf., sans *hoc*, *sine te exorem* Ad. 936, *sine te exorent* Ht. 1050, *exoret sine* Ph. 515 ; on a Andr. 901 *sine te hoc exorem*, mais *hoc* y est mal assuré par la tradition, et, en tous cas, autrement placé). Le sens ainsi fourni étant mauvais, — car *hoc* serait dit pour *istuc*, — l'acteur aurait essayé une seconde hypothèse, *Non fiet hoc modo* ; *sine*..., avec *hoc modo* à l'ablatif, dit pour *isto modo*. En troisième lieu, il aurait songé à *Non fiet* ; *hoc modo sine*..., comme les éditeurs modernes, mais il aurait hésité entre deux prononciations, *hoc modo* (ablatif), *hoc* (accusatif) *modo* (adverbe). Et ni l'une ni l'autre ne lui eût donné un sens vraiment satisfaisant. Car *hoc modo* ablatif serait dit improprement pour *hac lege*; *hoc* accusatif serait dit improprement pour *illud*, et l'adverbe équivoque *modo* ne répèterait ni utilement ni clairement le *solum* de 182. Ce n'est pas tout : *non fiet* serait obscur, car cette proposition aurait pour sujet logique une idée indéterminée en même temps que sous-entendue, celle qu'annonçait *aut*, et que l'interruption « *aut* » *nil moror* a empêché d'énoncer.

Le vrai texte devait être *Non fiet « aut » ; modo sine te exorem.*

Aut, employé comme au v. précédent, d'une façon insolite, a dérouté les lecteurs dès l'antiquité et, dans toutes nos sources, a été évincé par une pseudo-correction *hoc*.

A priori, un demi-pied pyrrhique cinquième, comme *modo*, devait s'appuyer plutôt sur ce qui suit que sur ce qui précède. Il en est ainsi avec la correction *aut*.

187 — 190.

187 Rus ibo. Ibi *hoc* me macerabo biduum ;
Ita facere certumst ; mos gerundust Thaidi.
Tu, Parmeno, huc fac illi adducantur. — Maxume. —
190 In hoc biduum, Thais, uale. — Mi Phaedria,
Et tu...

I : 187. Leçon des calliopiens et probablement de Donat, dont les mss. présentent des variantes compliquées. A a une leçon dérivée, qui place *hoc* devant *biduum* (cf. 190 *In hoc biduum <tu> Thais ; uale*). Cette variante de A est sans valeur directe. Mais elle fait deviner que *hoc* a d'abord été une surcharge marginale, et, par conséquent, a pu être destiné à remplacer, dans le corps du vers, un mot gratté ou exponctué.

Seule la leçon calliopienne a une autorité, mais elle est mauvaise. En séparant *hoc* de son substantif[1], elle met illégitimement le pronom en relief, comme si l'amoureux qui parle faisait une antithèse entre *hoc biduum* et un autre *biduum*.

Je soupçonne que Térence avait écrit : *ibi ego me*. *Ego* aura été corrompu en quelque chose d'inintelligible, *eo* par exemple, et *hoc* représente une correction conjecturale du mot corrompu.

L'acteur, nous dit Donat, prononcera *biduum* comme si c'était *biennium*. Cela est plausible, mais indépendant de la question de *hoc*. Quant à *ego*, il est triplement utile au sens. D'abord, le sujet de *me macerabo* étant exprimé, on sent qu'il s'agit de se morfondre volontairement, par une activité personnelle. Ensuite, la présence de *ego* implique une opposition d'idées : *moi*, je compte me morfondre en amant docile, pendant que <de ma part>, par toi, elle recevra de riches présents. Enfin, grammaticalement, *ego* explique par antithèse le *tu* de 189. Si par hasard le v. 188, qui manque dans A, n'était pas authentique, l'antithèse *ego... tu* serait plus sensible encore. — Cf. 216 *ego rus ibo atque ibi manebo*, où l'amoureux se répète pour se donner du courage.

1. Cf. 181, où *hoc*, disjoint de *biduum*, ne s'y rapporte pas.

II : 188. Ce vers manque dans A, et plusieurs critiques l'ont cru apocryphe. On ne voit guère pourquoi il aurait été ajouté ; mais, dans les éditions, il est certain qu'il semble faire double emploi avec le *faciundumst quod uís* de 186. L'objection disparaît si, comme dans le texte ci-dessus, on ponctue fortement devant *ibi*. *Ita facere certumst* ne porte plus que sur *me macerabo*, et par conséquent cesse de répéter *faciundumst quod uis* ; de même *mos gerundust Thaidi*, au lieu de constituer une variété de la même redite, devient plein de sens, l'amoureux accusant sa maîtresse de prendre plaisir à sa mortification.

III : 190. *Thais* ne pouvant former le 3e pied, on corrige *<mea> Thais*. Ceci est peut-être trop symétrique à la réponse câline *mi Phaedria* « mon cher Phédria ». Le vocatif caressant convient à la courtisane, qui remercie son amant et le réconforte ; l'amant, qui a la mort dans l'âme, n'a pas encore la tendresse expansive. On ne voit guère, d'ailleurs, pour quelle raison particulière les copistes, dès les temps les plus lointains, auraient sauté un *mea*.

Il serait licite de conjecturer : *<uale> Thais* ; *uale*, avec répétition de l'adieu. Il est aisé de comprendre qu'un copiste ait cru la répétition fautive ; cf. ma conjecture sur 202. D'ailleurs, cette répétition serait justifiée par l'émotion du jeune homme, et l'accent déchirant avec lequel il redit son adieu provoquerait le ton affectueux de la réponse.

Toutefois, je préfère une troisième hypothèse : *t<u T>hais*. *Tu* n'est pas nécessaire pour que la courtisane puisse répondre *et tu*, mais il rend cette forme de réplique plus naturelle encore [1].

196.

Meus *fac* sis (*faxis* A) postremo animus, quando ego sum tuus.

Animus a ici un sens tout autre que dans le vocatif tendre *anime mi*, qui équivaut à *uita mea*. Dans le vocatif, il signifie « principe vital ». Dans la curieuse tournure du v. 196, il signifie « sensibilité ». D'où cette conséquence, qu'en logique le possessif est sujet dans *anime mi* (comme chose mienne, qu'es-tu ? l'*animus*), tandis qu'au v. 196 il est attribut (quel *animus* es-tu ? le mien). Remarque

1. Que cet *et tu* soit suivi d'un baiser échangé, comme le veut Donat, c'est ce qui me paraît tout à fait invraisemblable. Thaïs, qui redoute pour ses projets la jalousie du *miles* (139 s.), ne doit pas, sans y être forcée, embrasser un autre amant sur la voie publique.

qui aide à comprendre l'ordre des mots dans 196 ; le possessif y est non seulement mis en tête, mais mis en relief par la disjonction du substantif.

—197 (et Andr. 957).

197 Me miseram ! *forsitan* hic mihi *paru(a)m* habeat fidem
Atque ex aliarum ingeniis nunc me iudicet ;
Ego pol, quae mi sum conscia, hoc certo scio...

I. *Forsitan* ne peut subsister comme mot dactylique. *Fors sĭt an* en trois mots, selon l'idée de M. Fabia, convient au point de vue de la répartition des syllabes, mais *sĭt* est-il possible à cette date ? *Forsan* n'est pas la leçon de Donat, comme le croyait Umpfenbach, et on ne voit guère pourquoi *forsan* aurait été corrompu en *forsitan*. Je pense qu'il faut restituer *forsit* (= *fors sit*, cf. *fors fuat* Hec. 610). *Forsit* est un ἅπαξ εἰρημένον d'Horace, s. 1,6,49, passage cité précisément pour cette forme par Priscien ; comment expliquer le *forsit* d'Horace, si aucun auteur plus ancien ne s'en était servi ? Or, par son extrême rareté, *forsit* prêtait de lui-même à une correction ou, si l'on préfère, à une glose : FORSITAN.

Après *forsit*, le sujet *hic* se trouve séparé de son verbe et, par cette disjonction, mis en relief. C'est qu'il fait antithèse à *ego* du v. 199 (aussi, à la fin de 198, suffit-il d'un point et virgule). La correction *forsitan mi hic*, qui doit être suspecte a priori comme fondée sur une interversion, était détestable au point de vue du style, car le mot qu'elle mettait en relief était le datif *mi*, qui n'y peut avoir aucun droit.

II. A la jonction d'une scène en octonaires et d'une scène en trochaïques, on a Andr. 957

Prouiso quid agat *Pamphilus*. Atque eccum. — Aliquis *forsitan* me putet.

Ici aussi je corrige *forsit* et non *forsan*. Je repousse toute correction qui impliquerait une interversion de mots, et, vu la nécessité d'une structure nette au changement de mètre, toute correction qui ne ferait pas commencer le second hémistiche à la réplique *Aliquis*...

Par le sens, le premier hémistiche appartient à la scène précédente ; il ne peut donc être qu'ïambique. On le rendrait scandable par une correction simple, et qui supposerait une faute aisée à expliquer : *Prouiso, quid agat, Pamphilum* (cf. la construction accusative *eum solent prouisere* Stich. 642). A part l'ordre des deux

derniers éléments, la syntaxe est la même que dans *aucupet me, quid agam* Mil. 995, *metuo fratrem, ne intus sit* Eun. 610, *reddes omnia...*, *incerta ut sient* Andr. 389, *uereor Pomphilum, ne... nequeat* Hec. 575. A part l'ordre relatif du premier élément et du troisième, elle est la même que dans *ipsam rem, ut siet, resciuerit* Hec. 567. Toutefois, comme il est rare que le verbe principal soit placé avant l'accusatif, je ne sais si on trouverait un exemple où l'ordre soit exactement celui que j'imagine. Peut-être faut-il donc recourir à une conjecture plus hardie. *Pamphilus* serait une glose, écrite au-dessus d'un *iam ille*, puis prise pour une correction de ces deux mots.

III. Dans Eun. 197, la leçon *parum* est commune au Térence alphabétique (D^1G) et au Térence illustré (témoignage de C). Le *paruam* de D^2, de A, de PE et des mss. de Donat est une leçon sans autorité[1], suggérée par le *fidem* final ; cf Bacch. 570 *parum mi fidem arbitrarier* (avec *parum* spondaïque), Ps. 467 *parum* (*-uam* P) *esse apud te mi fidem ipse intellego*, Ps. 477 *apud te parumst e<i> fides* (*parum* spond.), mais Capt. 893 *si parua iuri iurandost fides*, passage connu uniquement par P. Y a-t-il eu à l'origine une tournure partitive avec le génitif *fide*, selon l'hypothèse de Schoell ? En tout cas une chose paraît claire, c'est que *paruam*, *parua* sont dans tous ces passages des leçons sans valeur, et qu'il faut (tout en conservant *fidem*, *fides*) écrire au neutre adverbial *parum*, ou, pour le mètre, *paruom*. Cf le *Paruum succedit* de D Andr. 679.

202.

202 **Et quidquid huius feci, *causa* uirginis**
Feci ; nam me eius spero fratrem propemodum
Iam repperisse...

Partout ailleurs Térence place l'ablatif *causa*, après le génitif et non avant. Ici l'anomalie est particulièrement surprenante, car le lecteur est d'abord tenté de joindre *huius* à *uirginis*, ce qui donne non pas sans doute un sens satisfaisant, mais une construction très normale (Tout ce que j'ai fait en faveur de la jeune fille, je l'ai fait).

L'amphibologie disparaîtrait si on lisait *<id> causa* ou *<ego> causa*, mais l'inversion *causa uirginis* continuerait d'étonner. La phrase irait très bien à tous égards si le second *feci* pouvait permuter avec *causa* : *quidquid huius feci, feci uirginis Causa* ; mais, autant

1. Aussi bien que le *his*, nominatif singulier pour *is*, commun à A et à G au v. 205.

il serait aisé d'expliquer la disparition d'un des deux *feci* dans 202, autant il le serait peu de rendre compte de l'échange.

Je pense que la vraie correction est *huius feci*, *<huius> causa uirginis*. La faute s'explique très simplement (voir ci-dessus 190). La jeune fille, bien qu'absente, est qualifiée par *huius* et non par *illius*, parce que Thaïs la fait sienne par l'intérêt qu'elle lui porte : « ma » jeune fille (se rappeler qu'il s'agit d'une quasi-sœur, 118, 148). Avec une intention un peu différente, Phédria au v. 160, disait *istam*, « ta » jeune fille.

207.

207 *Fac*, ita ut iussi, deducantur isti. — *Faciam*. — At diligenter. — Fiet. — At mature. — Fiet.

Fac deducantur est un ordre à exécuter plus tard, comme *fac adducantur* 189 ; il peut y avoir, dans le subjonctif, un futur virtuel. Mais, si le maître dit *fac* à l'impératif présent, il est peu naturel que l'esclave réponde par le futur *faciam* ; il devrait répondre, en reprenant le verbe qui contient l'idée de futur : *Deducentur*.

Je me demande si *fac ita* ne serait pas une altération de *facito*, suggérée par le souvenir du v. 189.

210 — 212.

210 Vtinam *tam* aliquid inuenire facile possis, Phaedria,
Quam *hoc* peribit. — Ego quoque una pereo, quod mi est carius,
Ne *istuc* tam iniquo patiare animo.

L'ordre des mots est particulièrement intéressant ici. Le *tam* de 210, disjoint de *facile* par l'intercalation d'un corps étranger (*aliquid inuenire*), tire de cette disjonction une force exceptionnelle, et, par suite, rend son corrélatif *quam* intelligible, au sens de *quam facile*, sans répétition de l'adverbe de manière. L'ellipse du second *facile* et la disjonction de *tam* sont deux figures solidaires l'une de l'autre.

Cette remarque éclaircit tout le v. 212. Si *istuc* y est disjoint de *patiare* par un corps étranger (*tam iniquo*), c'est qu'il a une force exceptionnelle. *Istuc* en effet est dit par antithèse à *ego quoque una* ; il vaut *istuc <perire>*, et ici encore la disjonction est solidaire

d'une ellipse. — En soi et isolément, *istuc* pourrait sans doute signifier « la perte dont tu parles », selon l'interprétation de M. Fabia. Mais l'interlocuteur vient de dire *hoc* ; les deux pronoms ne peuvent exprimer que le même objet, le sujet du *peribit* exprimé de 211 et du *perire* sous-entendu de 212. *Hoc* signifie : ce présent que je suis chargé d'offrir, et *istuc* : ce présent que tu es chargé d'offrir.

Ces observations tranchent la question de la valeur de *ne patiare*. Outre les autres raisons, l'antithèse *ego... istuc* montre clairement que *ne* vaut *ut ne*.

224.

Abi, nil dicis, Parmeno.

(*A soi-même, en marchant avec décision dans la direction de la campagne :*)

Ei[1]ciunda hercle haec est mollities animi ; nimis me indulgeo.
Tande[1]m non ego illam cream ? si sit opus, uel totum triduum ? — Hui !
224 **V[1]niuorsum triduum ! uide quid agas. — Stat sententia. —**
Di[1] boni, quid hoc morbi est ? adeon homines inmutarier
E[1]x amore, ut non cognoscas eundem esse ? hoc nemo fuit
Mi[1]nus ineptus magis seuerus quisquam ; nec magis continens.

Le monologue du maître qui s'éloigne est en ïambiques, comme le dialogue qui précède. Le monologue de l'esclave est en trochaïques. Le vers 224 est trochaïque. Donc il fait déjà partie du monologue de l'esclave.

De cette remarque il résulte : 1° que *uide quid agas* n'est pas réellement adressé au maître, et que l'esclave se parle à lui-même sans supposer que son maître, encore assez voisin, doive l'entendre (le maître étant déjà plus loin, l'esclave l'appelle *hoc* au v. 226) ; — 2° que *stat sententia* n'est pas une réplique du maître à l'esclave, mais la fin du monologue du maitre et par conséquent la continuation de 223.

230 — 231.

Ducit secum una uirginem dono huic. Papae !
230 ***Facie honesta*** ; **mirum ni ego me turpiter hodie hic dabo**
Cum meo decrepito *hoc* eunucho ; haec superat ipsam Thaidem.

Virginem est dit absolument : « La jeune fille », avec l'article défini ; Parménon est en effet au courant de tout ce qui con-

cerne cette personne. Il ne faut donc pas songer à construire *uirginem*, ou même à le sous-entendre, avec *facie honesta*. L'ablatif double est donc en l'air. On ne peut se dérober à la nécessité d'une correction (la plus simple, *honesta<st>*, n'est pas attrayante du côté de l'euphonie).

Au v. suivant, *meo* demi-pied est invraisemblable ; l'acteur, en effet, devait commencer par prononcer *meo* ïambe, et il ne s'apercevait de son erreur que vers la fin du vers. Or, *hoc* est suspect à divers égards. D'abord, on attendrait plutôt *illo*. Ensuite, aucun démonstratif n'est utile après *meo*. Rien ne justifie que le pronom soit placé entre l'adjectif *decrepito* et le substantif. Enfin *hoc* manque dans une des citations que juxtapose le commentaire de Donat.

Je suppose qu'il faut supprimer *hoc* après *decrepito* et, en revanche, insérer *haec* après *facie honesta*. La faute de 231 constituerait un très ancien exemple de correction fourvoyée.

232.

232 Di inmortales ! homini homo quid praestat, stulto intellegens !
Quid interest !

Ceci est une des deux ponctuations admises par Donat. L'autre, qui est aujourd'hui en faveur, suppose une prétendue construction *stulto intellegens quid interest*, avec *stulto* au datif, que je ne saurais accepter sur l'affirmation vague de Donat que cette syntaxe a été jadis en usage. *Huic* (pour *hoc*) *intersiet illud* dans Lucilius (ap. Non. 428) est une conjecture des plus incertaines. Dans Térence, en particulier, la construction dative de *interest* est tout à fait invraisemblable, car il en emploie une autre Ad. 76.

Une raison qui me paraît plus grave encore, c'est que, si Térence avait prétendu lier *stulto* à *interest*, il se serait arrangé pour le faire savoir à l'acteur. Comment celui-ci pouvait-il supposer que le v. 232 ne fût pas unitaire ? L'acteur se serait trompé fatalement ; et jamais il n'aurait été possible de redresser son erreur ; car sur quel document eût-on pu appuyer la vérité contraire, c'est-à-dire l'intention attribuée au poète ?

D'une façon générale, on ne doit admettre dans le drame antique que les constructions révélées par le texte lui-même.

234.

Conueni *hodie* adueniens quendam.....

Adueniens marque que le parasite revient de voyage, cf. *aduentum gratulantur* 259. A-t-il accompagné le capitaine dans son voyage en Carie (126-137) ? Le spectateur a le droit de le supposer, mais la chose n'est dite nulle part. — Il y a quelque temps que le capitaine est de retour ; il a pu découvrir que sa maîtresse a un autre amant (137) ; depuis cette découverte, il trouve une série de prétextes (*fingit causas sedulo* 138) pour ne pas donner effectivement à la courtisane la jeune fille achetée pour elle à Rhodes ; il négocie pour n'être pas abandonné s'il se décide enfin à faire son cadeau (139) ; sa maîtresse se demande s'il ne se serait pas épris de la jeune fille (143) ; elle a trouvé même à s'informer s'il ne s'était rien passé entre eux (144) ; la veille du jour où se déroule le drame (*heri* 83), elle a refusé la porte à son autre amant, et, évidemment, la journée et la nuit ont été accordées au capitaine. Ce n'est pas celui-ci qui pourrait dire avec exactitude *conueni hodie adueniens*... Le voyage du parasite est-il donc indépendant du sien ? Le parasite est-il revenu de Rhodes sur un autre vaisseau ? Il y a là un point de fait désagréablement obscur.

Comme le parasite et le capitaine sont des personnages étrangers au modèle grec de Térence, et empruntés à une autre pièce de Ménandre, le Colax, il est probable que c'est dans le Colax et non dans l'Eunuque grec qu'on trouverait la justification de *hodie*. Térence a traduit trop littéralement, sans veiller à l'adaptation convenable du morceau d'emprunt. Et son *conueni hodie adueniens* constitue un élément inutilisable pour la critique de l'Eunuque, mais qui a sa valeur pour la reconstitution du Colax[1].

238.

... Quo redactus sum. Omnes *noti me* atque amici deserunt.

Noti me est l'ordre de A et du Térence illustré. L'ordre contraire, *me* (ou *mei*) *noti*, est celui du Térence alphabétique et d'Acron (ad Hor. c. 1,35,26). Il serait difficile de dire comment lisait Donat.

---

1. Dans le Colax, il est bien probable que le parasite monologuait en marchant seul. Dans l'Eunuque de Térence, son monologue est absurde, puisqu'il amène la *uirgo* et son *ancilla* sans leur adresser une fois la parole. Pour le contraste, voir Merc. 500 ss.

Dans de telles conditions, la variante *me noti* paraît être au moins aussi autorisée que l'autre. Or elle est nettement préférable. On ne voit pas à quelle intention peut correspondre l'insertion de *me* entre *noti* et *atque amici*. Au contraire *omnes me noti atque amici* est une tournure excellente. La disjonction met en relief *omnes*, qui est ici le mot important : « Tout le monde m'abandonne, connaissances et amis ». — L'élision de *noti* à la coupe n'a rien qui doive étonner, cf. *quia cum inde* || *abeo* 725, *si quicquam* || *hodie* 800, *ita nostrae* || *omni* 1052, *in parte* || *aliqua* 1055.

240.

Faut-il, à la fin du v., lire *in te esset tibi* (A) ou *in te siet tibi* (calliopiens) ? On oublie trop que l'épel *siet* pour *sit* rend la variante calliopienne suspecte.

TEESSET sera devenu TESSET par un accident bien connu. Puis SSET aura été interprété SIET. — La faute inverse serait inexplicable.

245.

At ego infelix neque ridiculus esse neque plagas pati
245 Possum. — Quid ? tu *his* rebus credis fieri ? tota erras ula ;
Olim *isti* fuit generi quondam quaestus apud saeclum prius,
Hoc nouum est aucupium.

Hoc aucupium « ma méthode de chasse » s'oppose à *isti generi* « ton type » de parasite. On attendrait *istis rebus* « par tes moyens », et non *his*, qui signifierait soit « par mes moyens » (cf. 275 *quam hoc munus gratum Thaidi* arbitrare *esse* « mon cadeau, celui dont je suis chargé », soit « par les moyens présents » (cf. Ht. 990 *an tu ob peccatum* hoc *esse illum iratum* putas « la présente fredaine », Andr. 899 *ut ne* credas *a me adlegatum* hunc *senem* « le vieillard ici présent ». Dans notre vers, les *res* en question ne sont définies que par l'opinion de l'interlocuteur, ce qui semble exclure tout démonstratif absolu qui ne serait pas celui de la seconde personne.

Si l'on compare Andr. 398 *itan credis* (et non *hocin modo*), 915 *non ita arbitrere*, Ht. 105 *erras si id credis*. 888 s. *magis, si magis noris, putes Ita rem esse*, on reconnaîtra qu'il faut lire *tu is rebus*, avec le démonstratif de renvoi. Si l'épel *his* se trouve dans tous nos mss., c'est qu'il a été généralisé par l'envie de distinguer *tu is* de *tuis*.

250.

Hisce ego non paro me ut rideant,
250 *Set is* (*his* calliop.) ultro adrideo et eorum ingenia admiror simul.

Pour le mètre, on remplace *is* ou *his* (le ms. G a ici une lacune) par *īīs*, prosodie rare. Et le sens ? que vient faire *simul* à la fin du vers ? par quelle raison exceptionnelle y a-t-il ici deux pronoms de renvoi, *iis*, *eorum* ?

Je lis : *S*⟨*et*⟩ *et is*... Le *et*... *et* justifie et le double pronom de renvoi et le mot *simul*.

251.

251 Quidquid dicunt, laudo ; id rursum si negant, laudo id quoque.
Negat quis, nego ; ait, aio.

Donat (ici et à 790) et les éditeurs ponctuent entre le premier *laudo* et le premier *id*, ce qui donne à celui-ci le sens de *idem* et le fait jurer, en quelque sorte, avec le second *id*. Cela d'une façon particulièrement choquante, parce que le premier *id* se trouve mis tout en tête et reçoit de cette place un relief spécial. La ponctuation courante a un autre inconvénient, c'est qu'elle devait induire l'acteur en erreur. Comment pouvait-il, en déchiffrant *laudo id*, ne pas supposer ces mots construits ensemble ? Si donc on respecte le texte, on devra ponctuer : *Quidquid dicunt, laudo id*; *rursum si negant, laudo id quoque*.

Mais faut-il respecter le texte ? Je crois qu'il y a ici une très vieille faute, commune à Donat et à tous nos manuscrits, et qu'on doit corriger le premier *id* en *idem*. *Idem negant* est précis par opposition avec *quidquid dicunt*. Et la netteté de la construction *idem negant*, avec régime, ôte l'aspect d'une redite au *negat*, dit absolument, du vers 252.

257.

Concurrunt laeti mi obuiam cuppedinarii omnes,
257 Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatorēs.

A étend le premier vers jusqu'à *lani* (=*lanii*), ce qui semble supposer un texte antérieur où les deux vers avaient été fondus

en un, un copiste ayant sauté de *laeti* à ce qui suit *lanii*, et où *mi... lanii* avait été rétabli en marge avec l'apparence d'un bloc unitaire. Le mot *omnes* manque dans A, probablement parce qu'il manquait dans ce rétablissement marginal (ou qu'il y était disposé obscurément?); par une coïncidence curieuse, il manque aussi dans E, ce qui pourrait faire conjecturer que le Térence illustré, lui aussi, descend du ms. où s'étaient produits le bourdon primitif et la surcharge marginale.

Le Térence illustré et le Térence alphabétique ont une autre variante qui me paraît de la plus grande importance : après *piscatores*, ils ajoutent *aucupes*. Ce ne peut être une glose, ce ne peut non plus être une addition gratuite ; si on cherche une origine concevable de cet *aucupes* placé après le dernier mot du vers — c'est-à-dire ajouté après coup dans la marge de droite — il est impossible d'y voir autre chose qu'une variante, et, pour des raisons métriques, une variante ne pouvant être substituée qu'au mot *coqui*. Pour ma part, je vois distinctement, avec les yeux de l'esprit, un exemplaire de Térence où le v. 257 avait la forme :

Cetarii, lanii, *aucupes*, fartores, piscatores.

Or cette forme est, en soi, meilleure que l'autre. Les *aucupes* sont plus comparables que les *coqui* aux autres catégories de marchands de comestibles friands. Ils sont incontestablement des *cuppedinarii* comme les autres ; on peut se demander si le même titre conviendrait proprement aux *coqui*. Au point de vue de la critique verbale en soi, *coqui* a le désavantage d'être le mot banal ; dans tout ce que nous avons de la comedie latine, un seul passage (*Trin.* 408) mentionne les *aucupes* comme marchands ; l'idée du *coquus*, au contraire, est familière à quiconque a feuilleté Plaute. D'où il résulte qu'*aucupes*, supposé inauthentique, serait une variante inexplicable ; que *coqui*, au contraire, peut tirer son origine d'une réminiscence inexacte. — Enfin, si c'est une erreur de mémoire qui, après *lanii*, a suggéré à quelqu'un *coqui*, cette erreur a une raison d'être précise. C'est le passage du Trinummus visé tout à l'heure, et où *lanii coqui* se grave dans le souvenir à titre de fin de vers :

Quid factumst eo? —
Comessum expotum, exussum elotum e balineis ;
Piscator pistor abstulit, *lanii coqui*[1],
Holitores myropolae aucupes ; confit cito.

---

1. Ici *coqui* a sa raison d'être; les *coqui* sont visés au même titre que les *myropolae* (et que les tenanciers de bains) ; ils ne sont pas des *cuppedinarii*.

Quelqu'un, qui connaissait trop bien le Trinummus, aura cité l'Eunuque sans se reporter au texte. Hypothèse? non: ce quelqu'un est Cicéron, off. 1,150. Il cite le v. 257 avec la fausse leçon *coqui*. C'est lui que je rends responsable de la corruption de nos exemplaires. Son *coqui*, d'après son témoignage, aura été introduit dans les exemplaires de Térence. Et si le bourdon signalé tout à l'heure est très ancien, comme il me paraît probable, cette faute aussi grosse que manifeste a dû contribuer à augmenter l'autorité qu'on accordait au témoignage cicéronien (sans compter que la complication des surcharges marginales ajoutait un élément de trouble). Comme d'ailleurs on pouvait l'espérer, la contagion de la fausse citation n'a pas été universelle; c'est ainsi qu'*aucupes* a été redécouvert et, en marge de quelques mss., noté à titre de variante intéressante.

Charisius cite déjà « Terentius *lanii coci* » (p. 75,20). Le Probus des Instituta artium cite *coqui fartores*, comme Donat, et celui des Catholica cite *piscatores aucupes*, comme Eugraphius. Eutychès (Keil V p. 451) cite *coci lani fartores* pour la prétendue apocope de *lanii*. Tous ces témoignages me paraissent confirmer ce que nous savons par les manuscrits mêmes de Térence, à savoir l'antiquité des fautes successives dont j'ai tenté de débrouiller l'histoire, et qui, pour l'essentiel, sont sorties du de Officiis.

261 — 262.

Ille ubi miser famelicus uidet mi esse tantum honorem et
261 Tam facile uictum quaerere, ibi *homo* coepit me obsecrare
Vt sibi liceret discere *id* de me; sectari iussi.

La continuation de *mi esse honorem* et de (*me*) *quaerere* est vicieuse (d'où, dans le Térence alphabétique et le Térence illustré, l'arrangement *me esse tanto honore*). *Homo* 261 est vicieux, comme s'en est aperçu Donat. *Id* 262 est imprécis, car logiquement il porte sur 261 seul, et grammaticalement il devrait porter aussi sur 260.

Au point de vue du contexte, *mi esse tantum honorem* est clair (cf. 256 *concurrunt laeti mi obuiam*, 259 *Salutant, ad cenam uocant, aduentum gratulantur*). Au contraire, *tam facile uictum quaerere* est obscur, la petite proposition *ad cenam uocant* étant perdue au milieu des autres, et même ne peut passer pour tout à fait exact, car quelques invitations au débarqué ne constituent pas un gagne-pain. Donat a cru nécessaire d'expliquer : *quia ad cenam*

uocant, ce qui prouve que la difficulté ne lui échappait pas. En réalité, *tam facile uictum quaerere* n'est pas, ici, une de ces situations qui se constatent par les yeux; c'est une de celles que l'esprit tire de la réflexion.

Je suppose qu'entre 261 et 262 il a dû tomber un vers. A titre d'exemple, on peut imaginer quelque chose comme :

< Tam me coli, primum inuidet; ubi uero intellegit me >

266 — 267.

Sed ego cesso
266 Ad Thaidem *hanc* deducere et rogare ad cenam ut ueniat.
Sed Parmenonem ante ostium... tristem uideo.

I. Térence ne peut avoir écrit *ad Thaidem hanc*, car le pronom paraîtrait s'appliquer à Thaïs. Si d'ailleurs le régime de *deducere* était *hanc*, il serait grammaticalement naturel de comprendre *et* ⟨*hanc*⟩ *rogare ad cenam ut ueniat*; la maladresse de l'écrivain serait donc double.

La jeune fille que le parasite conduit chez Thaïs est accompagnée d'une servante (v. 347), qui, évidemment est offerte à la courtisane par dessus le marché. Les deux femmes cheminent ensemble, comme il est naturel, et se tiennent compagnie l'une à l'autre; elles sont très en arrière du parasite, car celui-ci, qui vient de bavarder avec lui-même dans un long monologue de 32 vers, ne leur a pas adressé un instant la parole. Certes, on pourrait concevoir qu'il dît *hanc deducere*, ne daignant fixer son attention que sur le *uirgo* et négligeant l'*ancilla*, mais combien il est plus indiqué qu'il emploie le pluriel *has !*

Lisons donc *Ad Thaidem has*. L'amphibologie initiale disparaîtra. Et aucun spectateur ne pourra songer, même une fraction de seconde, à comprendre *has rogare* « adresser une invitation à l'*ancilla* comme à la *uirgo* ». — La faute s'explique aisément : pour les copistes, l'*ancilla* du v. 347 est inexistante, et ils supposent, sans y réfléchir, que le parasite est accompagné d'un personnage féminin unique. Ils ont pu être trompés, d'ailleurs par *istam ducis* 282 (où le singulier est nécessaire).

Séparé de *deducere* par *has*, le complément indirect *ad Thaidem* est mis en relief. Cela a son importance, car cela aide à sous-entendre *Thaidem* avec *rogare*.

II. Le *sed* de 267 est choquant après celui de 265. Faudrait-il lire l'interjection *st* « chut » ?

273.

Num quidnam hic quod nolis uides? — Te.— Credo; at num quid aliud?
273 — Qui dum? — Quia tristi's... — Nil quidem. — ...ne sis; sed quid ui-
Hoc tibi mancupium? [detur

Le dialogue est difficile à cause de l'entrecroisement des idées. J'ai ponctué de façon à indiquer l'interprétation qui me paraît juste. *Nil quidem* est la réponse à la question *num quid aliud* : « non ma foi, je ne vois pas d'autre objet qui me déplaise ». La leçon de A, *nil equidem*, est à contresens aussi bien qu'à contre-mètre ; elle équivaudrait à *nil ego quidem tristis sum*.

Ne sis ne peut être un impératif négatif ; il faudrait en ce sens *ne fueris*, « ne sois pas *tristis* ». Je ne vois pas non plus comment le subjonctif avec *ne* vaudrait « admettons que... », comme l'enseigne M. Fabia ; un tel sens donnerait une protase sans apodose. Si je ne me trompe, *quia tristi's ne sis*, dans son ensemble, constitue la réponse à *qui dum*. « Pourquoi cette question ? — C'est que, comme tu as de la mauvaise humeur, je voudrais que tu n'en eusses plus. » *Ne sis* dépend de l'idée générale, comme au v. 339 *ut nunties* (qui ne peut dépendre de *uolebam* en particulier).

289.

289 Sed uideo erilem filium minorem *huc* aduenire;
Miror, qui[d] ex Piraeo abierit; nam ibi custos publice est nunc.

Le Térence illustré et le Térence alphabétique ont *uideon*, que le mètre condamne, et le Térence alphabétique a *aduentare*, qui ne change rien au sens général. A a une variante plus intéressante, l'ordre *huc minorem* au lieu de *minorem huc*. Ceci est tout à fait digne de remarque. Car ni une interversion directe, ni une omission mal réparée, n'expliqueront que le copiste de A ait éloigné *huc* du verbe dont il dépend, et en outre disjoint *minorem* de *erilem filium*. Toute transposition accidentelle a pour résultat normal de rapprocher les mots qui se construisent ensemble. D'autre part, on ne peut sacrifier à la leçon de A celle des deux autres sources, qui permet de scander le vers. A priori donc, l'alternance de *huc minorem* avec *minorem huc*, leçons qui toutes deux ont quelque chose d'intangible, donne à supposer un texte

contenant trois mots ; par exemple *hac minorem huc*, qui donnerait des deux fautes divergentes une explication aisée.

Telle est en effet la leçon que je crois primitive ; *hac* me paraît nécessaire au sens. Par où en effet arrive le jeune Chéréa ? Il vient du port, comme l'indique 290, mais il n'en vient pas directement, car, venu à la ville pour organiser un pique-nique (539 ss.), il a rencontré une belle jeune fille *in uia* (322), il s'est mis à la suivre (328), — évidemment dans un dédale de rues, — il a vu de loin la jeune fille déboucher sur la *platea* même que représente le théâtre (344). Ce dernier passage suffit à faire voir que la jeune fille n'est arrivée en scène (229 ss.) par aucune des deux voies latérales qui représentent conventionnellement le chemin du port et le chemin du forum, mais c'est là un point qui résulte encore de divers indices. Le pique-nique devait avoir lieu dans un *locus* (541, 542) qui n'est pas le *forum*, puisque cela n'est pas dit. Donc Chéréa, qui au moment de la rencontre allait vers ce *locus*, ne peut arriver maintenant du côté *forum*. D'autre part, puisqu'il ne vient pas directement du port, il n'arrive pas par le côté port ; l'esclave, d'ailleurs, ne se demande pas (comme en ce cas il serait naturel) : Que vient-il faire à la maison ? il remarque que le jeune homme a « quitté le port », *ex Piraeo abierit*[1]. Cet ensemble de considérations fait voir clairement que Chéréa débouche sur le théâtre par la troisième voie, la petite rue perpendiculaire à la *platea*, qui partage en deux les maisons formant la décoration du fond.

Cela étant, l'esclave ne peut pas ne pas remarquer, — c'est-à-dire faire remarquer aux spectateurs, — le chemin surprenant suivi par le jeune garçon. Si l'on y réfléchit, on verra que c'est précisément ce chemin qui l'intrigue. Les v. 539 ss. font voir que les gardes de service ne sont pas retenus au port par une consigne rigide[2] ; ce devait donc être chose courante qu'une apparition dans la maison paternelle. En ajoutant *hac* au texte des deux mss. calliopiens, — c'est-à-dire en substituant cet *hac* au *huc* de A, — on fera dire à l'esclave ce qu'il doit dire essentiellement.

En séparant d'ailleurs *eritem filium* de *minorem*, on ajoutera à la clarté du discours. Au point actuel de la pièce, les spectateurs ne soupçonnent pas encore l'existence du jeune Chéréa. Comme

---

1. Je ne doute pas qu'on ne doive revenir pour 290, à la vieille correction de *quid* en *qui*. *Quid* exposerait l'acteur à une grave erreur de prononciation. *Qui* (à mes yeux, nominatif et non adverbe) marque clairement que le raisonnement porte sur l'itinéraire du jeune homme.

2. Chéréa n'est pas de service ce jour-là en particulier (539 ss.). Il est en garnison au Pirée pour un temps assez long, ce qui explique qu'il ne soit connu ni de la voisine Thais ni de son monde (et que lui-même ignore que c'est une voisine, v. 359).

ils ont vu son frère Phédria discourir, puis (224) sortir de la scène par une autre voie, ils devinent aisément que ce n'est pas de lui qu'il est question ; pour eux, par conséquent, *eritem filium* pose un problème. *Minorem* donne la solution presque immédiatement, mais il faut que l'énoncé du problème et la solution soient séparés l'un de l'autre, ne fût-ce que par un monosyllabe.

291 — 292 (et 1049).

291 Non temere est, et properans uenit ; nescio quid circumspectat. —
α CHAEREA β PARMENO
ADVLESCENS SERVOS
292 Occidi.
293 Neque uirgo est usquam neque ego, qui illam e conspectu amisi meo.

D'une série d'ïambiques septénaires on passe à une série d'ïambiques octonaires par l'intermédiaire de la clausule trochaïque *occidi*. Ces petits mots hors vers me sont surtout suspects dans un auteur comme Térence, qui n'est pas l'homme des *numeri innumeri*; ils le sont surtout quand on les place au début d'une scène, c'est-à-dire là où la disposition matérielle des lignes a pu couper en deux un long vers et provoquer une retouche arbitraire. A notre exemple on ne peut comparer qu'un exemple apocryphe, Ph. 484 ss. (Rev. de phil. 1901, p. 302). Là un trochaïque, coupé en deux par l'interscène, a été falsifié dans tous nos mss., et le vocatif *Dorio*, qui le terminait originalement, a pris l'apparence d'une clausule trochaïque, précédant comme ici des ïambiques octonaires[1].

Il est problable que Térence avait écrit : *Quid circumspectat* ? — *Occidi*, c'est-à-dire que le prétendu couple 291-292 est en réalité un vers unique, le premier de la série des octonaires. *Nescio* a été ajouté par un interpolateur (comme *exit foras* Ph. 484) pour obtenir, avant l'interscène, un vers complet du même type que les vers précédents. Et l'interpolateur ne s'est pas mis en frais d'invention ; il a tiré sa cheville *nescio* (le mot, dans 291, est singulièrement oiseux) d'une tournure voisine (où *nescio* a sa raison d'être), *nescio quid de amore loquitur* 298.

1. Si l'unité du v. Eun. 1049 n'a jamais été méconnue, c'est que l'interscène, qui n'existe que dans PCF, a été ajouté après coup (explication analogue pour Ad 958, octonaire que suivent des trochaïques). — Il n'y a pas de changement de mètre dans Andr. 580, Ad. 81, 635, Ph. 795. Ni, à mon sens, dans Hec. 767 (ou l'interscène manque dans D, seul représentant du Térence alphabétique) ; les ïambiques septénaires commencent dès 766 ; le texte, en cet endroit, présente des altérations multiples.

299 — 300.

Nescio quid de amore loquitur. O infortunatum senem !
299 Hic uero est qui si occeperit *amare* (om. A),
Ludum iocumque *dices* (-*et* A) fuisse illum alterum (alt- illum DG),
Praeut huius rabies quae dabit.

D'après A on a un sénaire entre deux « quaternaires », chose rare et en soi peu séduisante. D'après le Térence alphabétique et le Térence illustré, le premier quaternaire serait allongé d'une glose. Dans 300, le *dicet* de A est difficilement intelligible, car il n'aurait pas le même sujet que *occeperit* ; de même le *dices* des deux autres sources, parce qu'il faudrait *dicas* si l'esclave s'adresse à un interlocuteur fictif (ON dira), et qu'il manque un vocatif, comme *ere*, si l'esclave apostrophe le vieillard absent. Dans le même vers, *ludum iocumque* étonne dit d'une personne (*illum alterum*), et cela d'autant plus qu'il y a antithèse avec une chose (*quae dabit*). Il est clair qu'il y a lieu à chercher une correction.

Il est permis de partir du *dices* calliopien plutôt que du *dicet* de A. Donat semble avoir eu sous les yeux ce *dicet*, d'abord parce qu'il ne dit rien sur l'obscurité de la seconde personne, ensuite parce que deux fois il discute l'interprétation du *hic* de 299 d'une façon qui suppose que ce *hic* serait le sujet du verbe dire : « HIC VERO EST *utrum senex an Chaerea? sed senex potius*. HIC VERO EST *senex* » (le double emploi prouve, il est vrai, que nous avons sous les yeux des morceaux juxtaposés de deux commentateurs distincts). Remarquons que, si tous nos mss. donnaient *dices*, il se trouverait des gens pour proposer *dicet* afin d'obtenir une construction telle quelle. La même conjecture a pu être faite dès l'antiquité, plus d'une fois même, ce qui expliquerait la concordance entre A et Donat.

Le *amare* de 299 est tout au moins une glose très ancienne, puisqu'on la trouve dans deux sources différentes. Ce verbe devait être sous les yeux de Donat, car, s'il avait lu *occeperit* tout court, il aurait certainement commenté cette expression énigmatique. Il est naturel de se demander si *amare* n'est pas mieux qu'une glose, un vestige (intrus dans 299) de ce qui manque à 300 pour être intelligible et pour cadrer métriquement avec les vers voisins. Je propose :

Hic uero est qui si occeperit,
Ludum iocumque amo<rem, e>re,
Dices fuisse illum alterum
Praeut huius rabies quae dabit.

C'est l'*amor* de Phédria, non Phédria lui-même, qui serait mis en antithèse avec la *rabies* (ou avec les effets de la *rabies*) de son jeune frère. Séparé de *illum alterum* par des mots étrangers, *amorem* serait mis en relief, précisément pour indiquer que le simple amour est autre chose que la fureur. La mutilation de AMOREMERE en AMORE serait la faute primitive ; ne sachant que faire de cet ablatif apparent, et cherchant d'ailleurs un complément à *occeperit*, un correcteur ancien aurait inventé la leçon des deux sources autres que A. — On peut trouver l'apostrophe à un absent, telle que je le suppose, peu conforme au ton de la comédie. Pourtant c'est une figure qu'on emploie au moins pour railler (ainsi Ph. 235, en parlant à quelqu'un qui n'entend pas : *aliud cura* ; et 236 : *places*) ou pour menacer (ainsi 941 s., en parlant à quelqu'un qui n'entend pas) : *Ego pol te...*, *scelus*, *Vlciscar...*; Ph. 233 (en parlant à quelqu'un qu'on croit absent) : *o Geta monitor*. L'héroïne du Rudens l'emploie dans un moment pathétique (1144 : *o mei parentes*, *hic uos conclusos gero*. De même dans l'Heautontimorumenos un amant inquiet (258 : *conlocupletasti*, *Antiphila. te...*). Dans le Phormion (201 : *Phanium, abs te ut distrahar*); cf. Hec. 325. La même figure sert à marquer la reconnaissance (Ad. 256 : *o frater*, *frater...*). Il n'est pas moins contraire aux habitudes du langage familier de s'apostropher soi-même, c'est pourtant ce que fait un esclave dans le Phormion (179 : *nullus es, Geta, nisi...*), et dans la même pièce le parasite (317 : *ad te summa solum*, *Phormio*, *rerum redit*), l'amoureux (465). Rien de plus familier que l'apostrophe à soi-même Ad. 763 : *Edepol*, *Syrisce*, *te curasti molliter...* ; il y a ici un ton de badinage qui serait admissible aussi dans le passage de l'Eunuque. Ce ton, à mon sens, existe déjà dans l'exclamation *o infortunatum senem* du v. 298 ; l'esclave est-il plein d'une grande pitié pour son vieux maître ? non certes, car rien n'indique qu'il ait le tempérament si affectueux, et d'ailleurs le malheur qu'il prévoit est-il un vrai malheur ? Il y a dans l'exclamation *o...* une parodie des exclamations de pitié, et dans le vocatif *ere* il peut y avoir de même une parodie des vocatifs pathétiques. — Voir encore les vocatifs adressés à des absents, Hec. 504, Ad. 449.

(*A suivre.*) Louis HAVET.

UN LIEU COMMUN DE LA SECONDE SOPHISTIQUE

Dans le Ῥητόρων διδάσκαλος (§ 18) Lucien recommande ironiquement au novice l'emploi de quelques lieux communs particulièrement goûtés du public. Il lui conseille de rappeler avec emphase le souvenir glorieux des Guerres Médiques : « Ἐπὶ πᾶσι δὲ ὁ Μαραθὼν καὶ ὁ Κυναίγειρος, ὧν οὐκ ἄν τι ἄνευ γένοιτο. Καὶ ἀεὶ ὁ Ἄθως πλείσθω καὶ ὁ Ἑλλήσποντος πεζευέσθω καὶ ὁ ἥλιος ὑπὸ τῶν Μηδικῶν βελῶν σκεπέσθω, καὶ Ξέρξης φευγέτω, etc. »

Or, ce qui nous est parvenu des Sophistes des IIe, IIIe et IVe siècles après J.-Ch. atteste en effet dans l'emploi de ce lieu commun une véritable tradition. Il est curieux notamment de le retrouver chez Ælius Aristides au IIe siècle, et chez Himérios au IVe, dans des termes presque identiques à ceux du Maître de Rhétorique. Photius, dans la Ve Eclogè d'Himérios, nous a conservé les passages suivants d'une μελέτη où Thémistocle, après les guerres Médiques, repousse les conditions de paix offertes par Xerxès § 3) : « Ἔασον ἑστάναι τὸν Ἄθω, καὶ μὴ πέμπε μοι διὰ τοῦ ῥοθίου τὸν στόλον... ». Et quelques lignes plus loin : « Μὴ μοι νύκτα ποίει τὴν ἡμέραν τοῖς βέλεσι, μηδ' ὑποτρεχέτω τὸν ἥλιον νέφος ἐκ τῶν βελῶν τῆς σῆς στρατιᾶς συγκείμενον. »

Les trois points proposés par Lucien à l'éloquence du novice sont ici repris et traités par Himérios. Le rapprochement est frappant. Dans le deuxième discours d'Himérios intitulé ὁ Πολεμαρχικός, nous trouvons un passage analogue, où l'orateur semble avoir pris pour texte, avec plus de précision encore que dans l'Eclogè V, la phrase railleuse de Lucien.

« Ὤφθη τότε πάσης ἐλπίδος κρείττονα θαύματα, ἵππος καθ' Ἑλλησπόντου Μηδική, καὶ δι' Ἄθω μέσου στόλος τριήρων πεμπόμενος. Ἀπείχετο δ' ὁ Ξέρξης οὐδὲ οὐρανοῦ τοῖς τολμήμασιν, ἀλλὰ μετῄει καὶ μετεπήδα τοῖς θαύμασιν ἀπὸ θαλάσσης ἐπ' ἤπειρον, ἀπὸ γῆς ἐπ' ἀέρα, ἐκεῖθεν καὶ ἐπὶ τὸν ἥλιον. Τοῦ μέν γὰρ τοξεύων τὸ φῶς ἀπέκρυπτε · τῆς δὲ πλέων τὴν φύσιν ἤμειβε, τῆς δὲ πεζεύων τὴν χρείαν ἤλεγχε. » Ici, le : ὁ Ἄθως πλείσθω de Lucien est développé en deux phrases : δι' Ἄθω μέσου στόλος τριήρων πεμπόμενος, et : τῆς δὲ πλέων τὴν φύσιν ἤμειβε. L'analogie des deux phrases est rendue plus sensible par l'emploi du même mot πλεῖν.

De même le : ὁ Ἑλλήσποντος πεζεύεσθω de Lucien est commenté par : τῆς δὲ πεζεύων τὴν χρείαν ἤλεγχε. Ici encore le mot πεζεύω paraît emprunté par Himérios à Lucien. Enfin le troisième point : ὁ ἥλιος ὑπὸ τῶν Μηδικῶν βελῶν σκεπέσθω est repris par Himérios dans la phrase : τοῦ μέν γὰρ τοξεύων τὸ φῶς ἀπέκρυπτε.

A l'époque de Lucien, Ælius Aristides dans le « Panathénaïque », rappelait les mêmes souvenirs dans des termes qui semblent un commentaire du Ῥητ. διδάσκ. Je relève notamment ces deux phrases du Panathénaïque (Édition Dindorf, t. I, pp. 209-210) : « ὁ Ἄθως ἀντὶ στήλης τῷ ἔργῳ λέλειπται », et plus loin : « Μεθ' ἡμέραν δὲ νύκτα ἐπῆγεν ὁσαχοῦ τοξεῦσαι κελεύσειε (Ξέρξης) ».

Ces rapprochements démontrent, comme nous le disions, l'existence d'une tradition qui se perpétuait chez les Sophistes. Il est très possible du reste qu'elle ait passé sans intermédiaire d'Aristides à Himérios. Wernsdorf dans son édition signale chez Himérios une foule de traits pris à Aristides. Le Πολεμαρχικὸς en particulier n'est d'un bout à l'autre qu'une longue réminiscence du Panathénaïque.

On peut se demander si le passage cité du Ῥητ. διδάσκ. ne vise pas le Panathénaïque d'Aristides. Quoiqu'il soit admis en général que le personnage mis en scène par Lucien est le grammairien Julius Pollux, précepteur de Commode, la question reste assez obscure. Hemsterhuys, dans la préface de son édition de Lucien (Amsterdam, 1743 et Trèves, 1746) rejette l'hypothèse d'une attaque contre Pollux, et M. J. Sommerbrodt, dans ses Lucian's Ausgewaehlte Schriften (Berlin, 1853) tient pour interpolé l'unique passage du Ῥητ. διδάσκ. qui semble une allusion directe à Pollux : (§ 18 du Ῥητ. διδάσκ : « Ἤδη τοῖς Διὸς καὶ Λήδας παισὶν ὁμώνυμος γεγένημαι. »)

Rien ne prouve d'ailleurs que Lucien ait dirigé ses attaques contre un seul de ses contemporains. Il est possible qu'il ait voulu critiquer en général la sophistique de son temps, et composer avec des traits pris à droite et à gauche la caricature du Sophiste. Il peut avoir songé à Julius Pollux dans la phrase sur « les fils de Zeus et de Léda », mais en tournant en ridicule le lieu commun des guerres Médiques, il semble bien qu'il ait eu en vue Aristides. Le rapprochement que nous avons établi plus haut autorise cette hypothèse, et la chronologie ne s'y oppose pas. Dans les Collectanea de l'édition Dindorf des œuvres d'Aristides (pages CLII et CLIII) Masson montre que le Panathénaïque fut prononcé à Athènes probablement en l'an 175. Or le Ῥητ. διδάσκ. date des dernières années du règne de Marc Aurèle, comme l'indique M. Maurice Croiset dans son Essai sur la Vie et les Œuvres de

Lucien (p. 25 et suiv.). On s'explique assez naturellement, croyons-nous, la raillerie de Lucien, en considérant que son pamphlet suivit peut-être de quelques mois le Panathénaïque.

Quoi qu'il en soit, le succès prolongé de ce lieu commun attesté par les œuvres d'Aristides et d'Himérios, nous aide à mesurer, au moins sur un point, la portée de la critique de Lucien.

Louis MÉRIDIER.

HORACE ET TIBULLE

Horace a adressé l'Ode I 33 et l'Épître I 4 à un certain Albius, dans lequel É. Baehrens s'est refusé à reconnaître Tibulle ; je crois qu'il a eu tort ; mais il est certain que ces deux pièces offrent des difficultés que ne fait pas disparaître l'interprétation superficielle qu'on en a donnée, et dont on s'est contenté jusqu'à présent. Bien qu'elles soient écrites avec beaucoup de soin et d'élégance, ce ne sont point de ces œuvres d'art par lesquelles Horace songeait surtout à faire figure de poète, de lettré, de penseur aux yeux de la postérité ; ce sont des billets familiers, ayant un but pratique actuel, par lesquels il intervient en conseiller affectueux dans la vie de son ami et tente d'exercer sur lui une action morale bienfaisante. Pour les comprendre à fond, il faudrait savoir exactement dans quelles circonstances et dans quelles intentions ils ont été composés ; ce sont là des choses que nous ignorons, sur lesquelles nous n'avons par ailleurs aucun renseignement ; reste à essayer de les induire du texte lui-même examiné avec toute l'attention possible ; l'entreprise est pleine d'aléa ; ce qui la justifie, c'est que nous n'avons pas d'autre moyen de faire la lumière.

Que l'Albius de l'Ode I 33 soit Tibulle, c'est ce que rend très probable le v. 2 sq. ; qu'il y ait eu à cette époque un Albius autre que Tibulle, poète élégiaque comme lui, et dont personne n'aurait parlé, c'est ce qui n'est point vraisemblable ; d'autre part, l'Ode I 33 et l'Ép. I 4, qui commencent exactement de la même façon *Albi, ne doleas* etc. et *Albi nostrorum* etc., paraissent bien viser le même personnage, de sorte que si l'Albius de l'Ode I 33 est Tibulle, la preuve vaut également pour l'Albius de l'Ép. I 4.

L'Ode I 33 appartient à une série de pièces nettement caractérisées. Les poètes érotiques latins ne vivent pas isolés dans l'intimité de leur maîtresse ; ils fréquentent le monde de la galanterie, y trouvent les situations, y éprouvent les sentiments qu'ils traduisent d'une façon littéraire, en empruntant aux écrivains grecs les formules traditionnelles ; entourés de camarades qui s'adonnent aux mêmes plaisirs, courent les mêmes aventures, ils mettent en commun avec eux leurs impressions ; ils prennent volontiers a

leur égard le rôle de gens d'expérience, de maîtres ès-arts d'amour, qui guident les plus jeunes dans la carrière. Ainsi Horace C. II 4 lève les scrupules de Xanthias à accepter les faveurs d'une simple servante ; C. I 17 il se représente dans un festin, exigeant du frère de Megylla d'Oponte qu'il lui dise son secret comme à un confident sympathique. Tibulle I 4 consulte Priape pour enseigner à Titius l'art de réussir auprès des jeunes garçons. Properce, dans son premier livre, traite çà et là des aventures que ses amis lui ont fait connaître et leur raconte les siennes. C'est à ce genre de pièces que se rapporte l'Ode I 33. Lorsque Horace l'adressa à Tibulle, il devait être lié avec lui depuis un certain temps et c'est pour cela qu'il s'intéressait à ses peines de cœur. Tous deux ont mené dans le même milieu une existence très analogue, faisant la fête avec les beautés professionnelles, assiégeant leur porte et se livrant au tapage nocturne : *Vixi puellis nuper idoneus et militaui non sine gloria* etc. dit Horace C. III 26, 1 sqq. et Tibulle I 1, 73 sqq. *Nunc leuis est tractanda uenus, dum frangere portas non pudet et rixas inseruisse iuuat. Hic ego dux milesque bonus.* Dans l'Épode XI, Horace raconte qu'il a quitté Inachia pour Lyciscus et que ce qui le détachera peut-être de ce dernier, ce sera v. 29 sqq. *alius ardor aut puellae candidae aut teretis pueri longam renodantis comam*; Tibulle nous apparaît dans une situation identique, lorsque à Delia il fait succéder Marathus. Mais il y avait une différence entre le tempérament de Tibulle et celui d'Horace, surtout à l'époque des Odes, car au début Horace avait été, tout comme un autre, ardent, passionné, naïf, Épode XI. Tibulle, plus tendre, plus mélancolique, se laissait prendre profondément à l'amour dans lequel Horace, plus expérimenté et plus rassis, ne voyait qu'une distraction passagère. Il n'y a pas lieu de douter que l'Ode I 33 ne se rapporte à une situation réelle, à une trahison inattendue que Tibulle ulcéré prenait au tragique ; Horace, effrayé du sombre chagrin qui l'avait envahi, tâcha de le consoler et de le ramener à une appréciation plus saine des choses.

L'Ép. I 4 est comme l'Ode I 33 une tentative d'Horace pour influencer les décisions de Tibulle ; les circonstances ne sont pas les mêmes ; il ne s'agit plus de le guérir d'un désespoir d'amour, mais de le tirer d'un isolement volontaire qui devient inquiétant. Il s'est confiné à la campagne ; Horace ne sait ce qu'il y fait, car il ne donne pas de ses nouvelles ; mais cette retraite, qui se prolonge, implique un changement total dans ses habitudes ; Horace craint que dans la solitude les brillantes qualités de l'homme, qui savait jouir des plaisirs de la vie, ne deviennent

inutiles, que le talent de l'écrivain ne dépérisse et ne s'éteigne. Il convient d'examiner de près les termes de cette lettre très étudiée, dont le ton enjoué recouvre une sympathie profonde avec une nuance de considération. Horace débute en appelant Tibulle *nostrorum sermonum candide iudex*; on a cru que Tibulle avait porté publiquement sur les Satires d'Horace un jugement nettement favorable et que ce serait là ce qui aurait fait naître l'amitié de l'auteur reconnaissant pour le critique écouté. Ce n'est point là le sens du vers : le mot *candidus* est souvent employé par Horace pour désigner un ami avec lequel il vit en toute ouverture de cœur, en parfaite intimité d'idées et de sentiments et sans aucune réserve : ainsi Épod. XIV 5 Mécène, qui lui demande de terminer ses ïambes, mais qui doit bien comprendre ce que c'est que d'être paralysé par l'amour, puisqu'il est amoureux lui-même, Sat. I 5, 40 sqq. Plotius, Varius, Virgile qu'il chérit d'affection tendre et qui sont d'autres lui-même ; parmi les gens qui l'approuvent d'écrire des Satires il cite S. I 10, 86 *candide Furni*; or S. I 4, 77 sqq. il nous apprend comment il était jugé par la partie hostile du public : on lui reprochait d'être un méchant homme, qui cherchait à nuire par ses médisances ; il répondait qu'il ne faisait que s'amuser des ridicules et des vices en en riant sans malice et sans arrière-pensée ; les *candidi iudices* étaient ceux qui partageaient cette manière de voir et qui en outre admettaient comme saines et justes les idées développées dans les Satires. Si Horace appelle Tibulle *candide iudex*, ce n'est pas qu'il ait à le remercier d'un service rendu à sa réputation d'écrivain ; il atteste simplement qu'il a trouvé en lui un approbateur très sympathique de la façon dont dans ses Satires il apprécie les hommes et les choses.

Le v. *scribere quod Cassi Parmensis opuscula uincat* a fortement embarrassé les commentateurs. Porphyr. ad h. l. ne connaît Cassius de Parme que comme auteur de tragédies ; qu'Horace ait pu désigner par le mot *opuscula* des tragédies destinées à la lecture et qui n'étaient peut-être pas très longues, il n'y a pas là de difficulté sérieuse ; mais on objecte que nous ne savons pas par ailleurs que Tibulle ait jamais composé de tragédies. Le Pseudo-Acro ad h. l. en sait plus long : d'après lui Cassius de Parme aurait écrit des élégies et des épigrammes ; mais il est probable qu'il faut voir là une conclusion arbitraire d'un grammairien et non un renseignement authentique : Horace paraissant donner Tibulle qui est un élégiaque comme un imitateur de Cassius, on aura induit de là que Cassius avait écrit lui aussi des élégies ; la mention des épigrammes peut être un

souvenir des attaques piquantes dirigées par le même Cassius contre Auguste dans quelques-unes de ses lettres. La difficulté du passage qui nous occupe me paraît se résoudre de la façon suivante : Horace ne sachant pas ce que devient Tibulle plongé dans la retraite lui demande en plaisantant : est-ce que par hasard tu fais des tragédies ? La manière dont il enveloppe la question implique-t-elle un compliment ou au contraire une malice à l'égard de Cassius, c'est ce qu'on ne peut actuellement décider. Mais pour comprendre l'ironie et le sel de la chose il faut se rappeler que les érotiques, tout entiers à la poésie amoureuse et aux succès qu'elle leur valait auprès des belles, se moquaient volontiers des poètes épiques ou tragiques dont les études élevées ne procuraient pas les mêmes avantages. Le commentaire direct du vers d'Horace c'est l'élég. II 34 de Properce, où celui-ci tourne en ridicule les essais épiques et tragiques de Lynceus, essais qui ne le conduiront jamais qu'à être un amoureux rebuté.

Dans cette même pièce au v. 27 sq. *quid tua Socraticis tibi nunc sapientia libris proderit?* Properce oppose également la philosophie à la poésie élégiaque. Cela éclaire le sens du v. 6 sq. d'Horace qui est sûrement ironique comme le précédent : ou bien, ajoute Horace, fais-tu de la philosophie, ce qui ne serait pas moins surprenant de ta part? L'idée est exprimée en termes choisis et relevés, dans lesquels perce le respect qu'à cette époque Horace commence à ressentir pour la méditation philosophique et qui, au premier abord, semblent exclure tout soupçon d'ironie; mais le v. 5 *non tu corpus eras sine pectore* montre clairement qu'aux yeux d'Horace c'est là une direction d'esprit qui ne convient nullement à Tibulle, puisque, pour faire des tragédies, pour s'adonner à la philosophie il faut être un *corpus sine pectore*, ce que Tibulle n'est pas. Qu'entend-il au juste par ces mots ? Otto[1] a bien vu qu'ils avaient une couleur proverbiale ; mais il ne semble pas que *sine pectore* signifie ici sans intelligence ; *pectus* est fréquent chez Horace et désigne pour lui le siège de toutes les passions ; il ne l'emploie qu'une fois en rapport avec l'amour, lorsqu'il dit de Licymnia C. II. 12, 15 sq. *bene mutuis fidum pectus amoribus* ; Horace paraît vouloir dire que Tibulle tel qu'il le connaît est doué d'une sensibilité trop en éveil, d'un tempérament trop passionné pour pratiquer froidement la spéculation philosophique ou se perdre dans la haute poésie tragique. Du reste, si on entend *sine pectore* par : dénué d'intelligence, l'ironie de ce qui précède ressort encore plus vivement.

1. Die Sprichwörter..., p. 269.

Vient alors l'énumération des avantages personnels qui, selon Horace, doivent engager Tibulle à suivre une tout autre voie : *formam* — la mise en vedette de cette qualité exprime clairement l'intention de toute la pièce, qui est de réconcilier Tibulle avec la vie galante ; elle n'y est pas inutile et les succès qu'y a remportés Tibulle permettent de croire qu'il la possédait en effet : *diuitias* — c'est là le nerf de la guerre ; Tibulle, bien que sa fortune eût été diminuée, pouvait encore faire des folies (cf. surtout II 4, 51 sqq.) ; *artemque fruendi* — il savait ce qu'on peut attendre d'une générosité bien placée et c'est un point sur lequel il partageait les idées souvent formulées par Horace dans les Satires sur l'usage qu'on doit faire de son argent pour se procurer le plaisir, au lieu de l'accumuler sottement ; *sapere et fari possit quae sentiat* — il avait du bon sens et du bon goût, il savait exprimer ce qu'il sentait et c'est pour cela qu'il était fait pour plaire ; *gratia* — il était en faveur auprès de Messala ; *fama* — il était célèbre comme poète élégiaque ; ce sont là des choses qui donnent dans la société une situation enviable et qui peuvent flatter une femme ; *ualetudo* — la santé est une des conditions les plus nécessaires pour fréquenter avec agrément le monde où l'on s'amuse ; parce que Tibulle nous a laissé le souvenir d'une maladie, qu'il prétend avoir été grave, nous ne sommes pas autorisés à croire qu'il n'eût pas une bonne santé ; II 3, 9 *graciles artus* signifie qu'il n'était pas taillé comme un robuste paysan, rien autre chose ; la croyance générale qu'il était d'une santé délicate provient du rapprochement de I 3 et de III 5 qui paraissent se corroborer ; mais III 5 est de Lygdamus, non de Tibulle ; *mundus uictus non deficiente crumena* — c'est une répétition du v. 7 ; Horace insiste là dessus parce que cela est important.

Les v. 12-14 manifestent nettement où Horace veut en venir : troublée par les inquiétudes, la vie est courte ; il ne faut donc pas compter sur les jours futurs, mais prendre ceux qui nous sont accordés comme une faveur ; c'est là l'invitation a jouir du présent, si souvent répétée dans les Odes : encore un point sur lequel Tibulle se trouvait d'accord avec lui et lui avait donné raison par avance, I 1, 69 sq. *dum fata sinunt iungamus amores... iam subrepet iners aetas nec amare decebit.*

Horace termine en engageant son ami à venir le voir, v. 16 *cum ridere uoles* ; on a proposé de voir ici comme souvent ailleurs dans *ridere* un verbe intransitif ; mais cette construction donne à la pièce une conclusion inadmissible ; Horace ne saurait demander à Tibulle de venir se moquer de lui ; ce n'est point à cela que nous conduit le fil des idées. Le mot *ridere* a été fréquem-

ment employé par Horace, nulle part dans un sens absolument identique à celui de : s'amuser, qu'il paraît avoir ici. Il figure pourtant dans un passage, qui n'est pas sans analogie avec le nôtre : lorsque Horace s'excuse auprès de Mécène de ne plus lui tenir compagnie aussi fidèlement que jadis, il déclare qu'il n'a plus ce qu'il faut pour jouer son rôle en société, Ép. I 7, 25 sqq. *quodsi me noles usquam discedere, reddes forte latus* (qui correspond jusqu'à un certain point à *ualetudo*) *nigros angusta fronte capillos* (qui correspond jusqu'à un certain point à *forma*) *reddes dulce loqui* (qui correspond jusqu'à un certain point à *fari quae sentiat*) *reddes ridere decorum et inter uina fugam Cinarae maerere proteruae.* Ce dernier trait souligne ce dont il s'agit. Nous voyons dans quelle société Horace engage Tibulle à venir *ridere* ; il l'exhorte à reprendre la vie de plaisir, ce qui est accentué par l'allusion, grossie évidemment par l'auteur pour se faire bien comprendre, *Epicuri de grege porcum* ; déjà, à la fin de l'Ode I 33, Horace s'était mis en scène en faisant assez bon marché de sa personne, et c'est une similitude qui rapproche les deux pièces.

L'Ode I 33 et l'Ép. I 4 ne se laissent pas dater exactement ; on peut essayer d'arriver à une approximation : Tibulle, après la guerre d'Aquitaine, c'est-à-dire sans doute en 30 ou 29 av. J. C., vint à Rome; c'est alors qu'il se lança dans la société galante ; il y rencontra Horace qui venait de publier ses Satires, dont il approuva pleinement l'esprit. Il fit sans doute alors à Rome un séjour prolongé interrompu, peut-être seulement pour quelques semaines, par le voyage à Corcyre et par des visites plus ou moins fréquentes à sa propriété de famille sur le territoire de Pedum ; de ses amours pendant cette période, résulta le premier livre des élégies qui parut en 26 ou 25 av. J. C.

Quoi qu'on en ait dit, le témoignage d'Ovide Amor. III 9 prouve bien que Delia fut sa première maîtresse, Nemesis la dernière ; d'autre part la pièce IV 13, qui ne peut guère être que de Tibulle, non seulement parce qu'il s'y nomme, mais à cause de la passion profonde qu'elle respire et de sa perfection poétique [1], est adressée à une maîtresse innommée. Elle est postérieure au premier livre édité par Tibulle, puisqu'elle n'y a pas été recueillie. Ce n'est pas hasarder une hypothèse bien téméraire que de croire que c'est avec cette inconnue que Tibulle, vers l'an 25, s'est consolé des trahisons de Delia et de Marathus. On l'a depuis longtemps identifiée avec la Glycera d'Horace C. I. 33, sans énumérer tous les mo-

1. L'hypothèse de Postgate qu'elle est apocryphe n'est qu'une bizarrerie isolée.

tifs qui militent en faveur de cette identification[1] : on a fait remarquer que cet amour avait été particulièrement sérieux de la part de Tibulle, en rapprochant v. 1 *hoc... foedere* de *laesa... fide* d'Hor. v. 4, bien que ce soient là des termes dont les érotiques se servent couramment ; on peut ajouter ceci : Horace se propose d'ouvrir les yeux à Tibulle sur l'indignité de Glycera; c'est, dit-il, un jeu cruel de Vénus que de mettre en rapport v. 10 sq. *imparis formas atque animos* ; or l'inconnue, à laquelle Tibulle se donne si pleinement dans IV 13, paraît, d'après IV 14, n'avoir été qu'une femme vulgaire dont l'inconduite était notoire, v. 1 *crebro... peccare*; la trahison fut douloureuse pour Tibulle v. 3 *nostro... dolore* ; employant justement le même mot, Horace lui dit, v. 1 *ne doleas plus nimio* ; les vers que Tibulle aurait consacrés à une rupture si pénible auraient été particulièrement plaintifs ; Horace les caractérise v. 2 par le qualificatif de *miserabiles*. On s'est demandé ce qu'avaient bien pu devenir ces *miserabiles elegi*. Dans le Corpus Tibullianum deux pièces seulement sont consacrées à cette liaison qui paraît avoir été tôt rompue, IV 13 où Tibulle se livre corps et âme à sa maîtresse, IV 14, qui n'est qu'un fragment ou une épigramme et où les premiers échos de sa mauvaise réputation commencent à le torturer. Dès lors l'hypothèse qui se présente tout naturellement, c'est que les *miserabiles elegi* n'ont jamais été composés, que l'insistance d'Horace, dans des conversations familières dont l'Ode I 33 est la traduction littéraire, eut raison du désespoir de Tibulle et lui persuada de ne pas épancher dans des élégies son chagrin et son affection pour qui n'en valait pas la peine. En résumé, l'aventure serait de l'an 25, peut-être 24, et les *miserabiles elegi* n'auraient été qu'un projet que l'influence d'Horace empêcha de se réaliser.

La première pièce du deuxième livre de Tibulle est une pièce rustique, qui nous le montre dans sa propriété célébrant une fête des champs ; il n'est pas certain qu'elle soit la première en date, mais rien n'empêche non plus de le croire. Le cœur de Tibulle est libre et il paraît guéri. Il semble tout naturel d'admettre qu'après la blessure que lui fit Glycera, il renonça à l'existence mondaine qu'il menait à Rome et se réfugia à la campagne. Il peut y être resté un certain temps et il est bien possible qu'il se soit condamné à une retraite si absolue qu'Horace en ait été inquiet. C'est alors, soit en l'an 24, que, sans nouvelles de lui, craignant qu'il ne fût

1. Que Tibulle ait été supplanté par un rival plus jeune, *iunior*, cela ne fait pas difficulté, quoi qu'on en ait dit : s'il était né en 49 ou 48, il avait en l'an 25, 24 ou 23 ans; il a pu être sacrifié à un gamin de 18 ans.

définitivement perdu pour la vie brillante, facile, élégante de la capitale et pour la poésie érotique, Horace lui écrivit l'Épître I 4, dont le but était de le ramener parmi ses amis et de l'exhorter à faire encore l'ornement des fêtes galantes. Si l'on considère que la plus grande partie du deuxième livre est consacrée à Nemesis, ne peut-on pas croire que Tibulle céda aux conseils d'Horace, et que c'est à la suite de cette réapparition dans le monde qu'il connut Nemesis et s'y attacha ?

Ce n'est là qu'une combinaison ; mais elle ne contredit aucune des informations que nous avons par ailleurs et elle explique d'une façon simple tout ce que nous savons ; peut-on exiger autre chose, étant donnée la condition d'une recherche de ce genre ? Si on l'adopte, on voit qu'Horace a exercé deux fois sur Tibulle une action décisive : la première, il réussit à adoucir chez lui une peine d'amour violente ; au point de vue de l'humanité nous devons féliciter l'ami tendre et dévoué d'une intervention si opportune, mais au nom de la poésie nous avons le droit de regretter que les *miserabiles elegi* qui auraient été particulièrement pathétiques et passionnés n'aient pas vu le jour ; en revanche, s'il a empêché Tibulle encore très jeune de se confiner dans l'isolement de la vie à la campagne, si c'est lui qui l'a décidé à revenir s'amuser à Rome, il est jusqu'à un certain point responsable du tourment moral qu'infligea à son ami la liaison avec Nemesis, mais nous lui devons, nous, quelque reconnaissance à cause des élégies que cette liaison fit éclore.

A. Cartault.

LES OUVRAGES DE PETILIANUS

ÉVÊQUE DONATISTE DE CONSTANTINE

Essai de restitution et fragments.

La littérature donatiste, qui a été féconde et brillante dans l'Afrique latine du IVe et du Ve siècle, est à peu près ignorée de la critique moderne. Jusqu'ici, on a publié seulement quatre ou cinq ouvrages donatistes : des sermons ou relations martyrologiques, le *De septem regulis* de Tyconius et des parties de son *Commentaire sur l'Apocalypse*. Joignons-y quelques pièces relatives aux conciles des schismatiques, et, si l'on veut, le traité *De singularitate clericorum*, que M. Harnack propose d'attribuer au donatiste Macrobius. A cela se réduit jusqu'ici le bilan de la littérature donatiste.

Pourtant, cette littérature a été moins maltraitée par le temps, que ne le ferait supposer cette brève énumération ; et il est surprenant qu'on ne s'en soit pas encore avisé. Bien des extraits d'œuvres donatistes nous ont été conservés par les adversaires des schismatiques, par Optat, par Augustin, par les rédacteurs de divers documents : extraits parfois si considérables, et si méthodiques, qu'on peut reconstituer d'un bout à l'autre, sans aventure et sans lacune, des ouvrages entiers. En réunissant les matériaux d'un volume sur le donatisme, nous avons été amené à recueillir tous ces fragments, citations textuelles, résumés ou analyses ; et le résultat a de beaucoup dépassé notre attente. Nous avons pu restituer complètement le pamphlet de Petilianus, dont nous donnons ci-dessous le texte intégral, et deux ouvrages de Gaudentius, évêque de Thamugadi. Nous avons reconstitué en partie d'autres ouvrages des mêmes auteurs, et plusieurs traités de Parmenianus, de Tyconius, de Cresconius. Nous avons rassemblé quelques fragments de Donatus de Carthage et de Primianus, d'assez nombreux débris de lettres ou de pamphlets, beaucoup de documents relatifs aux conciles donatistes ou aux enquêtes judiciaires, enfin une

curieuse série de petits discours prononcés par des donatistes ou par leurs avocats.

Il ne peut être question, pour le moment, de passer en revue toute cette littérature polémique. Nous donnerons seulement ici les résultats de notre enquête sur les œuvres de Petilianus, évêque donatiste de Constantine au temps d'Augustin.

Ce Petilianus a été l'un des plus importants parmi les polémistes du donatisme. C'était un ancien avocat[1]. Né de parents catholiques, il avait été catéchumène dans l'Église catholique[2]. Il se laissa gagner par les schismatiques, et fut élu, malgré lui, évêque de Constantine par les Donatistes[3]. Dès lors, il se dévoua tout entier aux intérêts de la secte, et il devint un des chefs du parti. En 411, à la célèbre Conférence de Carthage, il fut l'un des sept *actores* ou avocats-mandataires des Donatistes[4]. Il joua un rôle prépondérant dans cette assemblée, où il se fit remarquer par son éloquence, comme par son intransigeance et ses tentatives d'obstruction[5]. Après la condamnation de son parti, il refusa de céder Quelques années plus tard, il assistait encore à un concile donatiste[6]. Nous ne savons rien de plus sur la fin de sa vie.

Petilianus, malgré ses habiletés d'avocat, était un homme tout d'une pièce. D'ailleurs, austère et désintéressé : il paraît avoir abandonné ses biens à son Église, et il se vantait volontiers de sa pauvreté[7]. C'était un orateur et un écrivain distingué ; Augustin, son adversaire, lui reconnaît de la science, de l'éloquence, et un véritable talent de polémiste[8]. C'est aussi l'impression que laisse son œuvre.

Cette œuvre, telle qu'on la peut restituer aujourd'hui, se rapporte tout entière aux polémiques du parti donatiste contre les Catholiques africains. Elle comprend :

1° Un long pamphlet, qui était dirigé contre l'Église catholique, et que nous avons pu reconstituer complètement ;

2° Une grande Lettre à Augustin, qui était une réponse au

---

1. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.
2. *Ibid.*, II, 104, 239 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.
3. « Pars Donati quando praevalebat Constantinae, laicum nostrum catechumenum, natum de parentibus catholicis, Petilianum tenuit, vim fecit nolenti, scrutatus est fugientem, invenit latentem, extraxit paventem, baptizavit trementem, ordinavit nolentem » (Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8. — Cf. *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 1 ; II, 99, 228 ; 104, 239 ; III, 38, 44 ; 57, 69 ; *Retract.*, II, 60 ; *Contra Cresconium*, I, 1, 1.
4. *Collat. Carthag. ann. 411*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 ; etc.
5. *Ibid.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; etc. ; II, 3-4 ; 6-7 ; 10 ; etc. ; III, 30 ; 75 ; 89 ; etc.
6. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.
7. *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 228.
8. *Ibid.*, I, 1, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

livre I *Contra litteras Petiliani*, et dont nous avons retrouvé le contenu, avec des fragments fort importants;

3° D'autres lettres, et un ouvrage sur le schisme maximianiste, sur lesquels nous n'avons que des données insuffisantes;

4° Un traité *De unico baptismo*, dont nous possédons des fragments assez considérables;

5° Une riche série de petits discours, qui nous sont parvenus intacts.

I. — Pamphlet contre l'Église catholique.

Dans le courant de l'année 400, Augustin se trouvait à Constantine, en compagnie de Fortunatus, évêque catholique de cette ville. On lui parla d'une lettre que l'évêque donatiste, Petilianus, venait d'adresser aux clercs de sa secte dans son diocèse, et qui était un violent pamphlet contre les Catholiques. On ne put d'abord procurer à l'évêque d'Hippone que le commencement de l'ouvrage. Néanmoins, il crut devoir y répondre aussitôt; c'est l'objet du premier livre *Contra litteras Petiliani*[1]. Dans ce livre, Augustin réfute seulement un cinquième du pamphlet donatiste, jusqu'au chapitre 13 de notre édition[2].

Aussitôt qu'il connut la réfutation partielle d'Augustin, Petilianus y répondit *ab irato* par un autre pamphlet encore plus violent, où il prenait directement à partie l'évêque d'Hippone, le traitant de manichéen, de libertin, de sorcier, de sacrilège, etc.[3] Dans l'intervalle, Augustin avait reçu de Constantine le texte complet du premier pamphlet de Petilianus. A la demande de ses correspondants, il entreprit de le réfuter d'un bout à l'autre; dans cette intention, il composa le second livre *Contra litteras Petiliani*[4]. Un peu plus tard, il y ajouta un troisième livre pour répondre au second pamphlet de son adversaire[5].

On peut fixer assez exactement la date de ces polémiques. Elles sont postérieures à la publication des *Confessions* (397)[6], à la mort de Gildon et d'Optatus de Thamugadi (398)[7]. D'autre part, le

---

1. Augustin, *Retract.*, II, 51; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 1; 25, 27; II, 1, 1; III, 50, 61.
2. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61. — Cf. Petilianus, *Epistula ad presbyteros*, 1-12.
3. Augustin, *Retract.*, II, 51; *Contra litteras Petiliani*, III, 1, 1; 16, 19; 50, 60-61; etc.
4. *Retract.*, II, 51; *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 1.
5. *Retract.*, II, 51; *Contra litteras Petiliani*, III, 1, 1.
6. *Contra litteras Petiliani*, III, 17, 20.
7. *Ibid.*, I, 9, 10; 24, 26, etc.

livre II d'Augustin a été écrit du vivant du pape Anastase, donc entre 399 et 401 [1]. Or, ce livre II est contemporain du second pamphlet de Petilianus, puisque les deux ouvrages des deux adversaires sont complètement indépendants l'un de l'autre; et ces deux ouvrages sont postérieurs au livre I d'Augustin, qui lui-même est postérieur au premier pamphlet de Petilianus. On doit tenir compte des intervalles que suppose la composition de ces longs traités. Par suite, on ne risque guère de se tromper, si l'on place en 401 le livre II d'Augustin et le second pamphlet de Petilianus ; en 400, le premier livre d'Augustin ; au début de l'année 400 ou à la fin de 399, le premier pamphlet de Petilianus, celui qui nous occupe actuellement.

Ce pamphlet est appelé quelquefois par Augustin *litterae* [2] ou *scripta* [3], mais presque toujours *epistula* [4]. Il était adressé par l'auteur *ad presbyteros et diaconos* ou *ad suos* [5], et dirigé *adversus Catholicam* [6]. Le titre paraît donc avoir été : *Epistula ad presbyteros et diaconos donatistas adversus Catholicam.*

On peut reconstituer le texte intégral du pamphlet, à l'aide des fragments cités par l'évêque d'Hippone. Dans le livre I *Contra litteras Petiliani*, Augustin ne réfute qu'une petite partie de l'ouvrage, et sans s'astreindre à tout discuter. Mais, dans le livre II, il suit son adversaire d'un bout à l'autre, de phrase en phrase, sans rien omettre ; et, avant de réfuter, il reproduit toujours, sans jamais changer l'ordre, le texte même du pamphlet. Lui-même nous avertit de la méthode qu'il a adoptée, et nous est garant de l'exactitude de notre restitution [7].

La lecture seule de l'ouvrage ainsi restitué suffirait à prouver que la restitution est certaine. Les développements y naissent l'un de l'autre, sans heurt ni lacune. Rien ne manque, ni le préambule, ni les citations bibliques, ni la conclusion, ni une transition, ni un mot. Comme il n'existe pas encore d'édition critique pour

---

1. « Cathedra tibi quid fecit Ecclesiae romanae..., in qua hodie Anastasius sedet ? » (*ibid.*, II, 51, 118).
2. *Retract.*, II, 51.
3. *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61 ; 52, 64.
4. *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 1-2 ; 4, 5 ; 16, 17 ; 19, 21 ; 25, 27 ; II, 1, 1-2 ; 92, 207 ; 99, 228 ; 105, 241 ; 108, 247 ; III, 42, 51 ; 46, 56 ; 50, 61 ; 52, 64.
5. *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 1 ; II, 1, 2 ; III, 50, 61.
6. *Retract.*, II, 51.
7. « Ita morem geram eis, qui me omnino ad singula respondere compellunt, ut quasi alternis sermonibus in praesentia disseramus. Verba ex Epistula ejus ponam sub ejus nomine, et responsionem reddam sub meo nomine, tanquam, cum ageremus, a notariis excepta sint. Ita nemo erit qui me aliquid praetermisisse, aut propter indiscretas personas se non potuisse intelligere conqueratur » (*Contra litteras Petiliani*, II, 1, 1). — Cf. *Retract.*, II, 51 : « Verba scilicet ejus sub ejus nomine prius ponens particulatim et sub meo per singula responsionem meam. »

cette partie de l'œuvre d'Augustin, nous suivons naturellement le texte des Bénédictins, qui d'ailleurs est ici très satisfaisant; il est peu vraisemblable que la recension critique modifie beaucoup des leçons traditionnelles.

Nous avons divisé le pamphlet en 64 chapitres. Petilianus y traite, à grand renfort de citations bibliques et d'invectives, les questions chères aux Donatistes : second baptême, causes du schisme, persécutions et cruautés des Catholiques. Il termine par des exhortations et des anathèmes.

Pour préciser, voici une courte analyse du contenu de l'ouvrage :

1° Préambule (chap. 1).

2° Le baptême (chap. 2-27).

Le baptême ne peut être conféré par un indigne (chap. 2-4). — Les Catholiques sont des indignes, comme héritiers des *traditores*; et leurs soi-disant évêques n'en sont pas (chap. 5-12). — Ils persécutent les vrais chrétiens (chap. 13-15). — Vanité de leurs objections sur le baptême donatiste (chap. 16-19). — Ils ne peuvent conférer le baptême (chap. 20-24). — Donc, les Donatistes doivent rebaptiser les Catholiques (chap. 25-27).

3° Le schisme (chap. 28-43).

Les Donatistes ont dû se séparer des Catholiques (chap. 28-32). — La souillure du péché ancien rend vaines toutes les cérémonies des Catholiques (chap. 33-36). — Leurs injustices et leurs cruautés (chap. 37-41). — Patience des Donatistes (chap. 42-43).

4° La persécution (chap. 44-58).

Dieu défend de persécuter (chap. 44-50). — Les chrétiens ne doivent pas faire appel au pouvoir séculier (chap. 51-54). — Dieu punit les persécuteurs (chap. 55-56). — Les Catholiques sont responsables des persécutions (chap. 57-58).

5° Exhortations aux chrétiens et malédictions aux Catholiques (chap. 59-64).

Dans toutes les parties du pamphlet se mêlent trois éléments très divers : des discussions théologiques ; des citations bibliques, conformes aux vieux textes africains[1]; enfin, des invectives contre les Catholiques, où la violence et l'âpreté du polémiste ne doivent pas faire méconnaître la vigueur et le mordant du style.

Après cette Introduction nécessaire, voici le texte du pamphlet, reconstitué par la méthode indiquée plus haut[2].

---

1. Sauf dans les citations où les leçons de la Vulgate ont été substituées par les copistes aux textes africains, comme il arrive fréquemment dans toute l'œuvre d'Augustin.

2. Nous conservons dans le texte les renvois à la Bible, et nous rejetons en note les renvois aux divers passages d'Augustin, où sont insérés les fragments qui permettent la restitution du chapitre.

PETILIANI EPISTULA AD PRESBYTEROS ET DIACONOS DONATISTAS ADVERSUS CATHOLICAM.

1. — Petilianus episcopus dilectissimis fratribus, compresbyteris et diaconibus ministris per dioecesim nobiscum in sancto Evangelio constitutis : gratia vobis et pax a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo[1].

2. — Bis baptisma nobis objiciunt ii qui sub nomine baptismi animas suas reo lavacro polluerunt, quibus equidem obscenis sordes cunctae mundiores sunt, quos perversa munditia aqua sua contigit inquinari. Conscientia namque sancte dantis attenditur, qui abluat accipientis. Nam qui fidem sciens a perfido sumpserit, non fidem percipit, sed reatum. Omnis res enim origine et radice consistit ; et si caput non habet aliquid, nihil est ; nec quidquam bene regenerat, nisi bono semine regeneretur[2].

3. — Quae cum ita sint, fratres, quae potest esse perversitas, ut qui suis criminibus reus est, alium faciat innocentem, dicente Domino Jesu Christo : « Arbor bona fructus bonos facit, arbor mala malos fructus facit : numquid colligunt de spinis uvas ? » (Matth., VII, 16-17). Et iterum : « Omnis homo bonus de thesauro cordis sui profert bona ; et omnis homo malus de thesauro cordis sui profert mala. » (Matth., XII, 35)[3].

4. — Et iterum : « Qui baptizatur a mortuo, non ei prodest lavatio ejus. » (*Ecclesiastic.*, XXXIV, 30). Non mortuum, corpus exanime, nec hominis funus porrectum asseruit esse baptistam ; sed Dei non habentem spiritum, qui mortuo comparatur, sicut alio loco discipulo manifestat, Evangelio protestante. Ait discipulus ejus : « Domine, permitte mihi sepelire patrem meum. » Ait illi Jesus : « Sequere me, et sine mortuos, mortuos suos sepeliant. » (Matth., VIII, 21-22). Pater discipuli non erat baptizatus, paganum paganis addixit ; nisi hoc de infidelibus dixerit, mortuus mortuum non potest sepelire. Mortuus igitur quidem non aliqua morte, sed vita sua percussus. Nam qui sic vivit ut reus sit, vita mortua cruciatur. A mortuo igitur baptizari, hoc est mortem sumpsisse, non vitam. Agendum nobis et dicendum est, quatenus traditor vita mortuus habeatur. Mortuus est ille qui baptismo vero nasci non

1. AUGUSTIN, *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2.
2. *Ibid.*, II, 2, 4 ; 3, 6 ; 4, 8 ; 5, 10. — Cf. I, 1, 2 ; 2, 3 ; 4, 5 ; 5, 6 ; 7, 8 ; III, 14, 16 ; 15, 18 ; 20, 23 ; 42, 51 ; 52, 64.
3. *Ibid.*, II, 6, 12-13. — Cf. I, 7, 8 ; 8, 9 ; III, 44, 53 ; 50, 61 ; 52, 64.

meruit ; mortuus est ille similiter qui, justo baptismo genitus, mixtus est traditori : ambo vitam baptismi non habent, et qui nunquam penitus habuit, et qui habuit et amisit. Dicit enim Dominus Jesus Christus : « Advenient in eum septem spiritus nequiores, et erit homo ille deterior priore. » (Matth., XII, 45)[4].

5. — Agendum, inquam, nobis dicendumque, quatenus perfidus traditor vita mortuus habeatur. Judas apostolus fuit, cum traderet Christum ; idemque, honore apostoli perdito, spiritualiter mortuus est, suo postea laqueo moriturus, sicut scriptum est : « Paenitet me, inquit, quia tradidi sanguinem justum ; et abiit, et laqueo se suspendit. » (Matth., XXVII, 4-5). Laqueo traditor periit, laqueum talibus dereliquit. De quo Dominus Christus clamavit ad Patrem : « Pater, quos dedisti mihi, omnes servavi ; et ex illis nullus periit, nisi filius perditionis, ut impleretur Scriptura. » (Joann., XVII, 12). Olim namque David sic in eum sententiam dixerat, qui esset Christum perfidis traditurus : « Episcopatum ejus accipiat alter ; sit uxor ejus vidua, et filii ejus orphani. » (*Psalm.* 108, 8-9). Ecce quantus est spiritus Prophetarum, ut cuncta futura pro praesentibus viderit, ut ante plurima saecula nasciturus traditor damnaretur. Denique, ut dicta sententia compleretur, episcopatum ejus apostoli perditi sanctus Matthias accepit. Nemo hinc stolidus, nemo perfidus disputet : triumphum Matthias, non injuriam retulit, qui de Domini Christi victoria spolium retulit proditoris[5].

6. — Hoc igitur facto, episcopatum tibi quid vindicas, haeres nequioris traditoris ? Judas Christum carnaliter tradidit, tu spiritualiter furens Evangelium sanctum flammis sacrilegis tradidisti. Judas legislatorem tradidit perfidis, tu quasi ejus reliquias legem Dei perdendam hominibus tradidisti. Qui si legem diligeres, ut juvenes Macchabaei, pro Dei legibus necareris (si nex dici hominum potest, quos moriendo pro Domino perficit immortales) ; quorum unus scilicet fratrum tyranno sacrilego hac fidei voce respondit : « Tu quidem, scelerate et impie, de praesenti vita nos perdis ; rex autem mundi, qui regnat in aeternum et regni ejus non erit finis, mortuos nos pro suis sanctis legibus in aeternae vitae conservationem resuscitabit. » (*II Macchab.*, VII, 9). Si hominis mortui testamentum flammis incenderes, nonne falsarius punireris ? Quid de te ergo futurum est, qui sanctissimam legem Dei judicis incendisti ? Judam facti vel in morte paenituit : te non modo non paenitet, verum etiam nequissimus traditor nobis legem servantibus

---

4. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 7, 14 ; 7, 16. — Cf. I, 9, 10 ; 11, 12 ; 16, 17 ; 17, 18 ; III, 52, 64.
5. *Ibid.*, II, 8, 17 ; 8, 19.

persecutor et carnifex existis. His ergo criminibus septus, esse verus episcopus non potes : [ni] si Apostoli persecuti sunt aliquem, aut aliquem tradidit Christus[6].

7. — At enim, aliqui dicent, filii non sumus traditoris. — Ejus est aliquis filius, cujus facta sectatur. Hi enim certissimi filii sunt, idemque parentibus similes, quos non ista caro nec sanguis, sed mores et facta parentibus consimiles genuerunt. De se ipso Judaeis dicit Dominus Christus : « Si non facio facta Patris mei, nolite mihi credere. » (Joann., X, 37). Falsidicos et mendaces sic identidem objurgat : « Filii diaboli estis ; et ab initio enim ille accusator fuit, et in veritate non stetit. » (Joann., VIII, 44)[7].

8. — Tertio quoque similiter persecutorum dementiam hoc nomine appellat : « Progenies viperarum, quomodo fugietis judicium gehennae ? Ideoque mitto ad vos prophetas et sapientes et scribas ; et ex illis occidetis et crucifigetis et flagellabitis in synagogis vestris, donec veniat super vos omnis sanguis justus, quem effudistis in terram a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariae filii Barachiae, quem occidistis inter templum et altare. » (Matth., XXIII, 33-35). Numquid vere carnaliter sunt filii viperarum, ac non magis mente serpentes et trilingui malitia tactuque mortifero et spiritu veneni flagrantes ? Vere viperae facti sunt, qui insontibus populis mortes morsibus vomuerunt[8].

9. — De vobis quoque David persecutoribus haec dicit : « Sepulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant, venenum aspidum sub labiis eorum. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est, veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem. Contritio et infelicitas in viis eorum, et viam pacis non cognoverunt ; non est timor Dei ante oculos eorum. Nonne cognoscent omnes qui operantur iniquitatem, qui devorant plebem meam, sicut cibum panis ? » (*Psalm.* 13, 3-4)[9].

10. — Monet etiam Dominus Christus : « Cavete a pseudoprophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intus autem sunt lupi rapaces : ex fructibus eorum cognoscetis eos. » (Matth., VII, 15-16). Sic, sic, improbe persecutor, quocumque te velamine bonitatis obtexeris, quocumque nomine pacis bellum osculis geras, quolibet unitatis vocabulo hominum genus illicias : qui hactenus fallis ac decipis, vere diaboli filius es, dum moribus indicas patrem[10].

---

6. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 8, 17 ; 8, 20 ; 9, 21 ; 10, 23 — Cf. I, 18, 20.
7. *Ibid.*, II, 11, 25 ; 12, 27 ; 13, 29.
8. *Ibid.*, II, 14, 31. — Cf. I, 19, 21.
9. *Ibid.*, II, 15, 34.
10. *Ibid.*, II, 16, 36 ; 17, 38. — cf. I, 21, 23.

11. — Nec adeo mirum, quod tibi nomen episcopi illicite assumis. Haec est vera diaboli consuetudo, ita demum decipere, si sibimet vindicet vocabulum sanctitatis, Apostolo praedicante : « Nec mirum est, inquit, si ipse Satanas transfigurat se velut angelum lucis, et ministros suos quasi ministros justitiae. » (*II Corinth.*, XI, 14-15). Nec mirum est ergo quod te falso episcopum vocas. Nam et illi angeli perditi, amatores virginum mundanarum, qui carnem corrumpendo corrupti sunt, licet divinis exuti virtutibus angeli esse desierint, nomen tamen retinent angelorum, seseque semper angelos putant, qui, divina soluti militia, in exercitum diaboli similes transierunt, Deo magno clamante : « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis in aeternum, quoniam caro sunt. » (*Genes.*, VI, 3). Quibus reis ac vobis dicet Dominus Christus : « Ite in ignem aeternum, quem paravit Pater meus diabolo et angelis ejus. » (Matth., XXV, 41). Si angeli mali non essent, diabolus angelos non haberet ; quos et sanctus Apostolus in illo judicio resurgendi a sanctis hominibus dicit esse damnandos : « Nescitis quoniam angelos judicabimus ? » (*I Corinth.*, VI, 3). Si veri angeli essent, judicium in angelos Dei homines non haberent[11].

12. — Sic quoque apostoli sexaginta, qui, cum Domino Christo duodecim derelictis, a fide apostatae recesserunt, in tantum hominibus miseris adhuc putantur apostoli, ut ex his Manichaeus et ceteri multis diabolicis sectis multas animas implicent, quas ut caperent perdiderunt. Nam profecto perditus Manichaeus, si tamen fuit, non in illis sexaginta ponendus est, si nomen ejus apostoli inter duodecim [non] continetur? aut, in locum Judae traditoris subrogato Mathia, voce Christi ordinatus est, ut tertius decimus Paulus ? Qui sese Apostolorum novissimum memorat, ne quisquis esset posterior Apostolus crederetur. Sic enim dixit : « Ego enim sum novissimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quia persecutus sum Ecclesiam Dei. » (*I Corinth.*, XV, 9). Nec in hoc vobis blandiamini : Judaeus haec fecerat, licet et vos nobis perniciem ut pagani faciatis. Bellum namque illicite geritis, quibus non licet repugnare. Vos enim cupitis vivere nobis occisis ; nobis vero victoria est fugere vel occidi[12].

13. — Jubet nobis Dominus Christus : « Cum vos persecuti fuerint homines in civitate ista, fugite in alteram ; quod si in ea vos persequentur, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel, donec veniat Filius hominis. » (Matth., X, 23).

---

11. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 18, 40.
12. *Ibid.*, II, 18, 40. — cf. I, 26, 28.

Si de Judaeis et paganis nobis praemonet, tu qui christianum te memoras, dira facta gentilium non debes imitari. An sic Deo servitis, ut vestris manibus occidamur? Erratis, erratis, si hoc creditis, miseri. Nam non habet Deus carnifices sacerdotes[13].

14. — Clamat rursus de caelo Dominus Christus ad Paulum : « Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare. » (*Act. apost.*, IX, 4-5). Saulus tunc dictus est, ut ei postmodum baptisma componeret nomen. Vobis ergo non durum est Christum toties persequi in sacerdotibus suis, Domino ipso clamante : « Ne tetigeritis christos meos »? (*Psalm.* 104, 15). Sanctorum computate tot funera, et vivacem Christum toties occidistis. Postremo, si sacrilegus non sis, sanctus esse non potes homicida[14].

15. — Ergo, ut diximus, Dominus Christus clamavit ad Paulum : « Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi adversus stimulum calcitrare. » Dixit autem Paulus : « Quis es, Domine? » Eique responsum est : « Ego Christus Nazarenus, quem tu persequeris. » Et ille tremens ac stupens dixit : « Domine, quid me vis facere? » Et Dominus ad illum : « Surge, et intra in civitatem, et dicetur tibi quid te oporteat facere. » Et interpositis : « Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis suis nihil videbat. » O ultrix furoris caecitas, oculorum persequentis lumen obnubilas, solo baptismo recessura! Videamus ergo in civitate quid gessit. « Introiit, inquit, Ananias ad Saulum, et, cum imposuisset ei manus, ait : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui visus est tibi in via qua veniebas, ut videas et implearis Spiritu sancto. Confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamae, et visum recepit, et surgens baptizatus est. » (*Act. apost.*, IX, 4-18). Cum igitur Paulus, a crimine persequendi baptismo liberatus, oculos sumpserit innocentes : cur non vis, persecutor et traditor caecus falso baptismate, ab iis quos insequeris baptizari[15]?

16. — At enim, constanter opponitis, dixit Apostolis Christus : « Qui semel lotus est, non habet causam nisi pedes lavandi, sed est mundus totus. » — Si verba ista plene discutias, subsequentibus obtineris. Sic namque locutus est, dicens : « Qui semel lotus est, non habet causam nisi pedes lavandi, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes. » (Joann., XIII, 10-11). Hoc autem dixit propter Judam, qui eum fuerat traditurus. Quisquis ergo traditor factus es, baptismum perdidisti. Denique, postquam

---

13. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 19, 42. — Cf. III, 50, 61.
14. *Ibid.*, II, 20, 44.
15. *Ibid.*, II, 21, 47.

ipse damnatus est traditor Christi, Apostolos undecim sic plenius confirmavit : « Jam vos mundi estis, propter sermonem quem locutus sum vobis. Manete in me, et ego in vobis. » (Joann., XV, 3-4). Et iterum his undecim dixit : « Pacem meam do vobis, pacem meam dimitto vobis. » (Joann., XIV, 27). Cum haec ergo, damnato ut diximus traditore, Apostolis undecim dicta sint, vos quoque traditores similiter pacem et baptismum non habetis[16].

17. — Quod si nos bis baptismum facere dicitis, imo vos facitis qui occiditis baptizatos ; non quia baptizatis, hoc dicimus, sed quia, unumquemque dum occiditis, sanguine suo facitis baptizari. Etenim baptismum aquae vel spiritus, extorto sanguine martyris, quasi factum est geminum. Sic autem ipse quoque Salvator, baptizatus primitus a Joanne, baptizandum sese professus est iterum, non jam aqua nec spiritu, sed sanguinis baptismo, cruce passionis, sicut scriptum est : « Accesserunt ad eum duo discipuli, filii Zebedaei, dicentes : Domine, cum veneris in regnum tuum, fac nos sedere unum ad dexteram tuam, et alterum ad sinistram. Respondit eis Jesus : Difficilem rem petitis. Numquid calicem, quem ego bibiturus sum, potestis bibere ? et baptismo, quo ego baptizor, baptizari ? Dixerunt illi : Possumus. Et ait illis : Calicem quidem, quem ego bibiturus sum, bibere potestis : et baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini. » (Marc., X, 35-39) ; et cetera. Si haec duo sunt baptismata, vestra nos laudatis invidia, profitemur. Cum enim nostra corpora occiditis, bis baptismum facimus, sed baptismo nostro et sanguine baptizamur, ut Christus. Erubescite, erubescite, persecutores ; similes Christo martyres facitis, quos post aquam veri baptismatis sanguis baptista perfundit[17].

18. — At enim in eodem perduratis : « Qui semel lotus est, non habet causam nisi pedes lavandi. » (Joann., XIII, 10). — Semel est quod habet auctorem ; semel est quod veritas firmat. Nam, cum reus falsa committas, bis baptisma ego non facio, quod semel ipse non facis. Nam, si veris falsa permisceas, iisdem saepe vestigiis verum falsitas imitatur. Sic, sic hominem simulat naturae pictura verum, quae coloribus exprimit falsas facies veritatis. Sic, sic speculi nitor vultum rapit, ut revocet oculos intuentis ; sic, sic offert proprios venientibus vultus, ut ipsa sibimet invicem facies venientis occurrat ; tantumque valet munda fallacia, ut ipsi se, qui pervident, oculi quasi in altero sese cognoscant. Ipsa quoque umbra, cum steterit, imagines geminat magna ex parte mendacio dividens unitatem. Numquid ideo verum est, quia

---

16. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 22, 49-50.
17. *Ibid.*, II, 23, 51.

figura mentitur ? Sed aliud est hominem pingere, aliud generare. Nam quis patri filios exoptanti falsos fingit infantes ? aut quis picturae mendacio veros haeredes exspectet ? Profecto dementis est animi, dimisso eo quod verum est, amare picturam[18].

19. — At enim dicit apostolus Paulus : « Unus Deus, una fides, unum baptisma. » (*Ephes.*, IV, 5). — Unum nos profitemur ; nam certum est eos, qui duo existimant, insanire. Verum, ut aliquid comparem, solem geminum videri furiosis, licet nubes caerulea saepe concurrat, ejusque decolor facies splendore percussa, dum radii solis ab eadem redeunt, quasi proprios radios emittere videatur ; sic, sic in fide baptismatis aliud est quaerere imagines, aliud agnoscere veritatem[19].

20. — Sed, ut haec minora discurram, numquid jus dicit, qui non est curiae magistratus, aut id quod dixerit jus est, cum privati persona publica jura perturbet ? An non magis reus non modo non prodest, sed cum eo quod conficit falsarius obtinetur ? Aut, si quisquam carmina sacerdotis memoriter teneat, numquid inde sacerdos est, quod ore sacrilego carmen publicat sacerdotis[20].

21. — Omnis enim potestas ex Deo est (*Roman.*, XIII, 1), non in homine potestatis ; sicut Pontio Pilato respondit Dominus Jesus Christus : « Non haberes in me potestatem, nisi esset tibi desuper data. » (Joann., XIX, 11). Et iterum dicente Joanne : « Non potest homo facere quidquam, nisi ei datum fuerit de caelo. » (Joann., III, 27). Doce igitur, traditor, simulandi mysteria quando acceperis potestatem[21].

22. — Licet enim unum sit baptismum, tribus tamen est gradibus consecratum. Dedit aquam Joannes sine nomine Trinitatis, sicut ipse professus est dicens : « Ego vos baptizo in aqua paenitentiae ; alius veniet qui fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare ; ipse vos baptizat in Spiritu sancto et igne. » (Matth., III, 11). Dedit Spiritum sanctum Christus, sicut scriptum est : « Sibilavit in faciem eorum, et dixit : Accipite Spiritum sanctum. » (Joann., XX, 22). Ipseque ignis Paracletus crepitantibus flammis ardescens in Apostolos supervenit. O vera divinitas, quae accendere visa est, non ardere, sicut scriptum est : « Factus est subito de caelo sonus, tanquam vi magna spiritus ferretur, et replevit totam domum ubi erant sedentes Apostoli. Et visae sunt distributæ linguae tanquam ignis, sedit autem super unum-

---

18. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 24, 56 ; 25, 58 ; 26, 60.
19. *Ibid.*, II, 27, 62 ; 28, 64.
20. *Ibid.*, II, 29, 66 ; 30, 68.
21. *Ibid.*, II, 31, 70.

quemque eorum ; et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, sicut Spiritus sanctus dabat eloquium eis. » (*Act. apost.*, II, 2-4)[22].

23. — Tu vero, persecutor, vel aquam paenitentiae non habes, qui non Joannis occisi, sed occisoris Herodis retines potestatem. Tu igitur, traditor, Spiritum sanctum Christi non habes ; etenim morti Christus est traditus, non ad mortem tradidit Christus. Tibi ignis in spiritu apud inferos vivax est, qui, jejunis apicibus aestuans, membra tua per saeculum afflare valeat, non finire ; sicut scriptum est de reorum in inferno supplicio : « Ignis eorum non exstinguetur. » (Isai., LXVI, 24)[23].

24. — Sed, ut plene discutiam baptismum Trinitatis, dixit Apostolis suis Dominus Christus : « Ite, baptizate gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, docentes eas servare omnia quaecumque mando vobis. » (Matth., XXVIII, 19-20). Quem doces, traditor ? Quem condemnas ? Quem doces, traditor ? Quem occidis ? Postremo, quem doces ? an quem feceris homicidam ? Quomodo igitur baptizas in nomine Trinitatis ? Patrem Deum dicere non potes. Nam, cum dixerit Dominus Christus : « Beati pacifici, quia filii Dei vocabuntur ! » (Matth., V, 9), tu, qui pacem animi non habes, Deum non habes patrem. Quomodo autem in nomine Filii baptizas, qui tradis ipsum, qui Filium Dei non ullis passionibus nec crucibus imitaris ? Quomodo autem baptizas in nomine Spiritus sancti, cum Spiritus sanctus in illos Apostolos venerit, qui non fuerant traditores ? Cum igitur Deus vobis genitor non sit, nec aqua baptismatis vere nascimini ; nemo vestrum penitus natus est, nec patrem habetis, impii, nec matrem. Vos ergo hujusmodi non debeo baptizare, etsi, ut carnem Judaei quasi baptizant, millies vos lavetis[24] ?

25. — Nam, si illos Apostolis licuit baptizare, quos paenitentiae baptismo Joannes abluerat, mihi vos baptizare sacrilegos non licebit ? Neque enim Spiritus sanctus in quemquam manus impositione pontificis poterit inseri, nisi aqua purae conscientiae praecesserit generatrix. Qui utique Spiritus sanctus in vos venire non potuit, quos non vel paenitentiae baptismus abluit ; sed paenitenda, quod verum est, aqua polluit traditoris[25].

26. — Sed, ut haec ab Apostolis facta praeluceant, eorum Actibus edocemur, sicut scriptum est : « Factum est autem dum Apollo esset Corinthi ; Paulus, perambulatis superioribus partibus, venit

---

22. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 32, 72 et 75-76.
23. *Ibid.*, II, 32, 72.
24. *Ibid.*, II, 33, 77.
25. *Ibid.*, II, 34, 79 ; 35, 81 ; 36, 83.

Ephesum. Et, cum invenisset quosdam discipulos, dixit illis : Si Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi dixerunt : Sed neque si est Spiritus sanctus audivimus. Dixitque Paulus : In quo ergo baptizati estis? Et responderunt dicentes : Joannis baptismo. Ait autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo paenitentiae, plebi dicens, in eum qui venturus esset post ipsum ut crederent, hoc est, in Jesum Christum Dominum nostrum. Quo audito, baptizati sunt in nomine Domini nostri Jesu Christi. Et, cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super illos. Loquebantur autem variis linguis, et prophetabant. Et erant omnes viri fere duodecim. » (*Act. apost.*, XIX, 1-7)[26].

27. — Si igitur illi sunt baptizati, ut Spiritum sanctum reciperent, cur non vos, si sanctum vultis Spiritum sumere, post vestra mendacia veram percipitis novitatem? Qui si male hoc facimus, quare nos quaeritis? aut certe, si crimen est, Paulum primitus condemnate; qui utique Paulus quod jam fuerat abluit, nos autem in vobis quod nondum est baptizamus. Non enim vos, ut saepe jam diximus, vero baptismate tingitis, sed inani vocabulo falsi baptismatis infamatis[27].

28. — Si vos tenere Catholicam dicitis, Catholicos illud est quod graece dicitur unicum sive totum. Ecce in toto non estis, quia in partem cessistis. Sed non est pars tenebrarum contra lucem, nec pars amaritudinis cum melle. Non est pars vitae cum morte, non est pars innocentiae cum reatu, non est pars aquae cum sanguine. Nec amurcae cum oleo pars, licet sit faeculenta cognatio; sed cuncta reproba defluent. Ipsa est sentina vitiorum, dicente Joanne : « Ex nobis exierunt, sed non sunt de nobis; nam, si essent de nobis, permansissent utique nobiscum. » (*I Joann.*, II, 19). Non est aurum cum sordibus suis : omnia pretiosa purgantur. Scriptum est namque : « Sicut aurum probat fornax, ita et justos vexatio tribulationis. » (*Sapient.*, III, 6). Non est pars crudelitas mansuetudinis, nec religio sacrilegii, nec pars Macarii penitus potest esse nostra, quia ritus nostri similitudinem maculat. Acies namque inimica non pars est, quae implet nomen hostile; quae si vere pars dicitur, sententiam congruam Salomonis incurret : « Pereat pars eorum de terra. » (*Proverb.*, II, 22)[28].

29. — Paulus quoque apostolus clamat : « Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quae enim participatio justitiae cum iniquitate? aut quae societas luminis cum tenebris? Quae autem conventio

---

26. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 37, 85.
27. *Ibid.*, II, 37, 85 et 89.
28. *Ibid.*, II, 38, 90; 39, 92.

Christi ad Belial? aut quae pars fideli cum infideli? » (*II Corinth.*, VI, 14-15). Et iterum docuit ne schismata nascerentur : « Dico autem vobis quod unusquisque vestrum dicit : Ego quidem sum Pauli; ego autem Apollo; ego vero Cephae; ego autem Christi. Numquid divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis? » (*I Corinth.*, I, 12-13). Si rudibus, si justis Paulus haec dixit, ego vobis injustis haec dico : Numquid divisus est Christus, ut vos ab Ecclesia scinderetis [29]?

30. — Numquid pro vobis laqueo suo Judas traditor mortuus est, aut ejus vos moribus tingitis, cujus facta sectantes, raptis thesauris Ecclesiae, nos Christi haeredes potestatibus saeculi venumdatis? Nos enim, ut scriptum est, baptismo nostro Christum induimus traditum (*Galat.*, III, 27), vos vestro contagio Judam induitis traditorem. Sed, si istae sunt partes, nihil nobis praejudicant nomina compartis. Duae namque viae sunt : una angusta, qua pergimus; altera est impiis, qua peribunt; et tamen longe discernitur vocabuli aequalitas, ne via justitiae consortio nominis maculetur [30].

31. — Primo Psalmo David beatos et impios separat, non partes scilicet faciens, sed ab omnibus impiis separans sanctitatem : « Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit. » Ad viam justitiae redeat, qui erraverat ut periret. « Et super cathedram pestilentiae non sedit. » Cum ita commoneat, o miseri, quid sedetis? « Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege Domini meditabitur die ac nocte. Et erit velut lignum quod plantatum est circa decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. Et folium ejus non decidet; et omnia, quaecumque fecerit, prospera procedent. Non sic impii, non sic; sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terrae. » Implet oculos, ut excaecet. « Propterea non exsurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio justorum. Quoniam scit Dominus vias justorum, et iter impiorum periet. » (*Psalm.* 1, 1-6) [31].

32. — Nostri autem baptismatis laudes idem psalmographus decantavit : « Dominus pascit me, et nihil mihi deerit; in loco pascuae ibi me collocavit. Super aquam refectionis educavit me, animam meam convertit. Deduxit me super semitas justitiae propter nomen suum. Nam, et si ambulavero in medio umbrae mortis »; si me, inquit, persecutor occidat, « non timebo mala;

---

29. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 40, 95; 41, 97; 42, 99.
30. *Ibid.*, II, 43, 101; 44, 103; 45, 105.
31. *Ibid.*, II, 46, 107.

quoniam tu mecum es, Domine. Virga tua et baculus tuus ipsa consolata sunt me. » Inde vicit Goliam oleo chrismatis loricata. « Parasti in conspectu meo mensam, adversus eos qui tribulant me. Impinguasti oleo caput meum, et calix tuus inebrians perquam optimus. Et misericordia tua subsequetur me omnes dies vitae meae ; ut inhabitem in domo Domini, in longitudinem dierum. » (*Psalm.* 22, 1-6)[32].

33. — At ne vos sanctos esse dicatis ; primum id assero, quia, qui non fuerit innocens, non habet sanctitatem. Nam, si Legem, perfidi, nostis, sine injuria ipsius Legis hoc dixerim, hanc et diabolus novit. Namque Domino Deo, in causa Job justi, quasi justus ita de Lege respondit, sicut scriptum est : « Dixit Dominus diabolo : Respexisti in puerum meum Job, quia non est similis illi in terra, homo sine malitia, verus Dei cultor, abstinens se ab omni malo, perseverans in simplicitate ; tu autem petisti ut omnem rem illius perderes sine causa. Et respondit diabolus, et dixit Domino : Corium pro corio, et omne quodcumque habuerit homo pro anima sua dabit. » (*Job*, II, 3-4). Ecce legaliter loquitur, qui nititur contra Legem. Et iterum Dominum Christum sermonibus suis sic ausus est attentare, sicut scriptum est : « Assumpsit diabolus Jesum in sanctam civitatem, et statuit eum super pinnam templi, et dixit ei : Mitte te deorsum ; scriptum est enim : Quia angelis suis mandavit de te, ut manibus tollant te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. Ait Jesus : Iterum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum. » (Matth., IV, 5-7). Nostis, inquam, sicut diabolus, Legem, qui in suis conatibus vincitur et in actibus erubescit[33].

34. — Sed, ut vestra singula destruamus, si sacerdotes vos dicitis, sic a Domino Deo dictum est per prophetam : « Ultio Domini super falsos sacerdotes. » (cf. *Numer.*, XVI, 1 sqq.). Si cathedram vobis miseri vindicatis, ut superius diximus, habetis illam profecto quam David propheta psalmographus pestilentiae cathedram pronuntiavit (*Psalm.* 1, 1) ; vobis enim juste relicta est, quia eam sancti sedere non possunt. Si sacrificia vos facere judicatis, de vobis quippe nequissimis Deus ipse sic dicit : « Facinorosus, inquit, qui sacrificat mihi vitulum, quasi canem occidat ; et qui ponit similaginem, quasi sanguinem porcinum fundat. » (Isai., LXVI, 3). Scitote vestrum sacrificium, qui humanum sanguinem jam fudistis. Et iterum : « Sacrificia eorum quasi panis

---

32. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 47, 109.
33. *Ibid.*, II, 48, 111 ; 49, 113.

luctus; omnis qui manducabit ex illo, inquinabitur. » (Ose., IX, 4)[34].

35. — Si precem Domino facitis aut funditis orationem, nihil vobis penitus prodest. Vestras enim debiles preces cruenta vestra conscientia vacuat; quia Dominus Deus puram magis conscientiam quam preces exaudit, Domino Christo dicente : « Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum ; sed is qui facit voluntatem Patris mei qui in cælis est. » (Matth., VII, 21). Voluntas Dei utique bona est; nam ideo in sacra Oratione sic petimus : « Fiat voluntas tua in cælo et in terra » (Matth., VI, 10), ut, quia bona ejus voluntas est, nobis quae bona sunt largiatur. Vos ergo voluntatem Dei non facitis, quia mala quotidie perpetratis[35].

36. — Si vero forte, quod nescio, daemonia pellitis, nec in vobis proderit ; quia nec fidei vestrae nec meritis cedunt ipsa daemonia, sed in nomine Domini Jesu Christi pelluntur. Etsi prorsus virtutes et mirabilia faciatis, propter vestram nequitiam nec sic vos Dominus novit, Domino ipso dicente : « Multi dicent mihi in illo die : Domine, Domine, in nomine tuo prophetavimus, et in tuo nomine daemonia ejecimus, et in tuo nomine virtutes multas fecimus. Tunc dicam illis, quoniam non novi vos; discedite a me, operarii iniquitatis. » (Matth., VII, 22-23)[36].

37. — Quod et si, ut ipsi putatis, Domini legem pure sequimini, de ipsa lege sanctissima legaliter disputemus. Dicit apostolus Paulus : « Bona est lex, si quis ea legitime utatur. » (*I Timoth.*, I, 8). Lex ergo quid dicit ? « Non occides. » Quod semel fecit Cain parricida, vos fratres saepius occidistis. Dictum est : « Non mœchaberis. » Unusquisque vestrum, si carnaliter castus sit, spiritualiter mœchus est, quia adulterat sanctitatem. Dictum est : « Falsum testimonium non reddes. » Cum regibus saeculi nos vestra tenere mentimini, nonne falsa conflatis ? Dictum est : « Non concupisces rem proximi tui. » (*Exod.*, XX, 13-17). Vos nostra diripitis, ut pro vestris habeatis. Qua igitur lege vos christianos ostenditis, cum legi contraria faciatis[37] ?

38. — Dicit autem Dominus Christus : « Qui fecerit et sic docuerit, maximus vocabitur in regno caelorum. » Sic autem vos miseros damnat : « Qui resolverit unum ex his mandatis, minimus vocabitur in regno caelorum. » (Matth., V, 19). Et iterum : « Omne

---

34. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 50, 115 ; 51, 117 ; 52, 119.
35. *Ibid.*, II, 53, 121.
36. *Ibid.*, II, 54, 123 ; 55, 125.
37. *Ibid.*, II, 56, 127 ; 57, 129 ; 58, 131 ; 59, 133 ; 60, 135.

peccatum quod peccaverit homo, extra corpus est; qui autem peccaverit in Spiritu sancto, non ei remittetur, nec in hoc saeculo, nec in futuro. » (*I Corinth.*, VI, 18; Matth., XII, 32)[38].

39. — Divina vero mandata quibus rebus impletis? Dicit Dominus Christus : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum. » Vos persequendi malitia furoris divitias exhalatis. « Beati mansueti, quoniam ipsi possidebunt terram. » Vos igitur immansueti terram et caelum pariter perdidistis. « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. » Vos, nostri carnifices, lugentes facitis, non lugetis. « Beati qui esuriunt et sitiunt Justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. » Vobis haec justitia est, ut nostrum sanguinem sitiatis. « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » Vos quando misericordes appellem, cum poenas justis ingeritis? an communionem nequissimam, dum animas inquinatis? « Beati qui puro sunt corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » Quando Deum videbitis, qui immunda malitia cordis geritis caecitatem? « Beati pacifici, quia ipsi filii Dei vocabuntur. « (Matth., V, 3-9). Vos pacem scelere fingitis, et bello quaeritis unitatem[39].

40. — Cum dicat apostolus Paulus : « Obsecro vos, fratres, ego vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis, cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia sustinentes invicem in charitate, sollicite agentes servare unitatem Spiritus in conjunctione pacis. » (*Ephes.*, IV, 1-3). Vobis dicit propheta : « Pax, pax, et ubi est pax? » (Jerem., VIII, 11). « Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum caelorum. » (Matth., V, 10). Vos beati non estis, sed beatos martyres facitis, quorum scilicet animabus caeli repleti sunt, corporumque memoria terrae floruerunt. Vos ergo non colitis, sed facitis quos colamus[40].

41. — Cum ergo falsando mandata beati non sitis, vos divinis sententiis Christus Dominus condemnat : « Vae autem vobis, Scribae et Pharisaei hypocritae, quia clauditis regnum caelorum ante homines ; vos enim non intratis, et neque introeuntes sinitis. Vae vobis, Scribae et Pharisaei hypocritae, quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum ; et, cum factus fuerit, facitis eum filium gehennae duplicius quam vos. Vae vobis, Scribae et Pharisaei hypocritae, qui decimatis mentham et anethum et cyminum, et relinquitis quae graviora sunt legis, judicium et misericor-

---

38. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 61, 137 ; 62, 139.
39. *Ibid.*, II, 63, 141 ; 64, 143 ; 65, 145 ; 66, 147 ; 67, 149 ; 68, 151 ; 68, 153
40. *Ibid.*, II, 69, 155 ; 70, 157 ; 71, 159.

diam et fidem. Haec autem oportebat fieri, et illa non omittere. Duces caeci, liquantes culicem, camelum autem glutientes. Vae vobis, Scribae et Pharisaei hypocritae, quia similes estis monumentis dealbatis, quae a foris parent hominibus speciosa, intus autem plena sunt ossibus mortuorum et omni spurcitia ; sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. » (Matth., XXIII, 13 ; 15 ; 23-24 ; 27-28)[41].

42. — Sed nos christianos ista non terrent. Quod enim estis male facturi, a Christo Domino habemus ante mandatum : « Mitto, inquit, vos sicut oves in medio luporum. » (Matth., X, 16). Lupinam rabiem vos impletis, qui non aliter Ecclesiis insidias facitis aut paratis, quam lupi ovilibus inhiantes, pernicie semper atque impetu, suffectis sanguine faucibus, iram anhelantem respirant. O miseri traditores, impleri quidem Scripturam sic decuit ; sed in vobis hoc doleo, quod partes malitiae vos implere meruistis[42].

43. — Nobis autem Dominus Christus contra vestra feralia patientiam simplicem innocentiamque mandavit. Quid enim dicit ? « Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, quomodo dilexi vos » ; et : « In hoc scient omnes quia mei discipuli estis, si dilectionem habueritis in invicem. » (Joann., XIII, 34-35). Paulus quoque apostolus, cum persecutiones immensas ab omnibus gentibus pateretur, a falsis fratribus pertulit graviores, sicut de se ipse testatur, frequenter afflictus : « Periculis ex gentibus, periculis ex genere, periculis a falsis fratribus. » (*II Corinth.*, XI, 26). Quique iterum dicit : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. » (*I Corinth.*, IV, 16). Cum igitur nos falsi fratres appetitis, Pauli magistri patientiam sub nostris periculis imitamur[43].

44. — Nam qualis fides in vobis est, quae non habet charitatem? Paulo ipso dicente : « Si linguis hominum loquar et angelorum scientiam habeam, charitatem autem non habeam, ita sum tanquam aeramentum tinniens aut cymbalum concrepans. Aut si habuero prophetiam et noverim omnia sacramenta et omnem scientiam, et si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habeam, nihil sum. Et si distribuero omnem substantiam meam pauperibus, et tradidero corpus meum ut ardeam, charitatem autem non habeam, nihil mihi prodest. » (*I Corinth.*, XIII, 1-3)[44].

---

41. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 72, 161.
42. *Ibid.*, II, 73, 163 ; 74, 165.
43. *Ibid.*, II, 75, 167 ; 76, 169.
44. *Ibid.*, II, 77, 171.

45. — Et iterum : « Charitas enim magnanima est et benigna ; charitas non aemulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non quaerit quae sua sunt. » Vos autem quaeritis aliena. « Non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati ; omnia tolerat, omnia sustinet ; charitas nunquam excidet. » (*I Corinth.*, XIII, 4-8). Hoc est breviter dicere : Non persequitur charitas, non adversum ceteras animas imperatores inflammat, non aliena diripit, non etiam homines, quos spoliarit, occidit[45].

46. — Postremo, quae est ratio persequendi ? Vos, miseri, interrogo ; si putatis forsitan vos aliqua legis auctoritate peccare, ego vero e contra respondeo Jesum Christum neminem persecutum, et, cum aliquae sectae Apostolis eidem suggerentibus displicerent (ita enim fidem venerat facere, ut non cogeret homines, sed potius invitaret), dicunt illi Apostoli : Multi in nomine tuo manus imponunt et nobiscum non sunt. Dixit Jesus : Dimittite illos ; si contra vos non sunt, pro vobis sunt (Cf. Luc., IX, 49-50). Sanctus vero apostolus Paulus haec dicit ; « Quoquo modo, inquit, Christus annuntietur. » (*Philipp.*, I, 18). Si igitur tanta potentia fidei non est aliquibus adversata, qua tu ratione persequeris, ut cogas homines inquinari[46] ?

47. — Quod si cogi per legem aliquem vel ad bona licuisset, vos ipsi, miseri, a nobis ad fidem purissimam cogi debuistis. Sed absit, absit a nostra conscientia, ut ad nostram fidem aliquem compellamus. Dicit enim Dominus Christus : « Nemo venit ad me, nisi quem Pater attraxerit. » (Joann., VI, 44). Cur autem vos non liberum arbitrium unicuique sequi permittitis, cum ipse Dominus Deus liberum arbitrium dederit hominibus, viam tamen justitiae ostendens, ne quis forsitan nescius deperiret. Dixit enim : Posui ante te bonum et malum, posui ante te ignem et aquam ; quod volueris, elige. Ex quo vos arbitrio, miseri, vobis non aquam, sed ignem potius elegistis. Sed tamen, inquit, bonum elige ut vivas (cf. *Ecclesiastic.*, XV, 17-18). Qui non vis bonum eligere, vivere te nolle damnasti[47].

48. — Numquid igitur caedem vel schismaticis Deus jussit inferri ? Qui si omnino praeciperet, vos deberetis occidi ab aliquibus Scythis ac barbaris, non tamen a christianis. Neque enim Dominus Deus humano sanguine aliquando laetatus est, cum occisorem fratris Cain in vita carnifice voluerit permanere. Mone-

---

45. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 78, 173.
46. *Ibid.*, II, 79, 175 ; 80, 177 ; 81, 179 ; 82, 181.
47. *Ibid.*, II, 83, 183 ; 84, 185.

mus vos ergo, si libenter audiatis, et, si non libenter accipitis, admonemus, quia Dominus Christus non occidendi formam, sed moriendi, christianis instituit. Nam, si ita repugnantes diligeret, nollet pro nobis occidi[48].

49. — Ecce vobis plenissimum documentum, quod christiano non liceat in pernicie aliena versari. Disciplinae autem hujus initium Petro est constitutum, sicut scriptum est : « Percussit Petrus auriculam servi principis Judaeorum, et abscidit eam. Dixitque illi Jesus : Petre, reconde gladium tuum in theca. Qui enim gladio utitur, gladio morietur. » (Matth., XXVI, 51-52). Ergo, inquam, mortem pro fide [potius] subeundam constituit, quam cuiquam pro communione faciendam. Christianitas enim mortibus proficit. Nam nemo fidelissimus viveret, si mors a fidelibus timeretur. Dicit enim Dominus Christus : « Si granum tritici cadens in terram non moriatur, solum manet ; si autem moriatur, multum fructum facit. » (Joann., XII, 24-25)[49].

50. — Sed vos spinas atque zizania, non semina spargitis, cum quibus vos in summo judicio deceat concremari. Non maledicimus ; sed omnis spinosa conscientia Dei sententia sic tenetur. Ubi est quod dicit Dominus Christus : « Si acceperis alapam, præpara et alteram maxillam » (Matth., V, 39) ? Ubi est illud, quod sputa in facie passus est, qui sputo suo sanctissimo caeci oculos patefecit ? Ubi est quod dicit apostolus Paulus : « Si quis vos in faciem caedit » ? Ubi est quod iterum dicit : « In plagis supra modum, in mortibus frequenter, in carceribus abundantius » (*II Corinth.*, XI, 20 ; 23) ? Quae pertulit memorat, non quae fecit. Suffecerat fidei christianae a Judaeis haec fieri ; cur haec, miseri, perpetratis[50] ?

51. — Quid autem vobis est cum regibus saeculi, quos nunquam Christianitas nisi invidos sensit ? Quod ut breviter doceam, Machabaeos fratres rex persecutus est (*II Machab.*, VII). Rex quoque tres pueros, cum ipse sacrilegus esset, flammis nescius religiosis addixit (Daniel, III, 13 sqq.). Rex quaesivit animam pueri Salvatoris (Matth., II, 16). Rex justissimum Danielem ferinis morsibus, ut putabat, objecit (Daniel, VI, 16 sqq.). Ipsumque Dominum Christum judex nequissimus regis occidit (Matth., XXVII, 26). Inde est quod Apostolus clamat : « Sapientiam loquimur inter perfectos, sapientiam non hujus saeculi, neque principum hujus mundi quae evacuatur ; sed loquimur Dei sapientiam in sacramento,

---

48. Augustin. *Contra litteras Petiliani*, II, 85, 188 ; 86, 190 ; 87, 192.
49. *Ibid.*, II, 88, 194 ; 89, 196.
50. *Ibid.*, II, 90, 198 ; 91, 200.

quae fuit abscondita, quam constituit Deus ante saecula in gloriam nostram, quam nemo principum hujus saeculi cognovit. Si enim cognovissent, non utique Dominum majestatis crucifixissent. » (*I Corinth.*, II, 6-8). Sed de pristinis regibus paganis hoc dictum sit[51].

52. — Vos autem hujus saeculi imperatores, quia christiani esse desiderant, non permittitis esse christianos, cum fuco et nebula vestri mendacii eosdem bona mente credentes ad iniquitatem vestram prorsus adducitis, ut armis suis contra hostes reipublicae praeparatis in Christianos incurrant, putentque se suasionibus vestris Deo officium facere, si nos quos odistis occidant, dicente Domino Christo : « Veniet, inquit, tempus ut qui vos occiderit, putet se Deo officium facere. » (Joann., XVI, 2). Nihil igitur interest, vobis male docentibus, utrum reges orbis terrarum, pagani (quod absit) an christiani esse desiderent ; cum eosdem contra Christi familiam non cessatis armare[52].

53. — Nescitis autem, aut potius non legistis, quod crimine hominem occidentis majus crimen est suasoris ? Jezabel in mortem hominis justi vel pauperis maritum suum excitaverat regem, pari tamen supplicio vir et uxor ambo perierunt (*III Reg.*, XXI, 5 sqq.). Neque enim vos aliter reges impellitis, quam ut saepe subtilis suadela feminea reges impulit in reatum. Etenim per filiam uxor Herodis impetravit ac meruit in disco ad mensam caput Joannis afferri (Matth., XIV, 8-11). Pontium Pilatum Judaei sic coegerunt, ut Christum Dominum cruci suffigeret, cujus sanguinem vindicem super se semper ac suos manere voluerunt (Matth., XXVII, 24-26). Ita vos igitur sanguine nostro peccantes obruitis. Non enim, etsi judex percutiat, non vestrae nos potius calumniae ferierunt[53].

54. — Dicit enim propheta David ex Domini Christi persona : « Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ? Astiterunt reges terrae, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus. Disrumpamus vincula eorum, et abjiciamus a nobis jugum ipsorum. Qui habitat in caelis, irridebit eos : et Dominus subsannabit illos. Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in furore suo conturbabit eos. Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, praedicans praeceptum ejus. Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Pete a me, et dabo tibi gentes haereditatem

---

51. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 202-205.
52. *Ibid.*, II, 92, 202 et 206.
53. *Ibid.*, II, 92, 202.

tuam, et possessionem tuam terminos terrae. Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli illos comminues. » (*Psalm.* 2, 1-9)[54].

55. — Ipsosque, id est reges, ne quasi ignari vel nescii persequi cuperent christianos, his praeceptis admonuit, ne perirent. Quae illos praecepta, quia nesciunt, utinam doceremus! Aut certe vos illis sine dubio ostenderetis, si velletis ut viverent; vel certe, quod tertium est, ipsos sibimet legere vestra malitia permisisset. Primus Davidicus Psalmus illis omnino suaderet, ut christiani viverent et regnarent; quos quidem male decepistis, dum vobis sese committunt. Vos namque illis quae mala sunt fingitis, et quae bona sunt occultatis. Hoc tandem legant vel serius, quod olim legere debuerunt. Quid enim dicit? « Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram. Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore; apprehendite disciplinam, ne quando irascatur Dominus et pereatis de via justa. Cum exarserit quam cito ira ipsius super vos, beati omnes qui confidunt in eo. » (*Psalm.* 2, 10-13). Imperatores, inquam, suasionibus premitis, ut Pilatum, quem, ut diximus, Judaei presserunt, licet ipse clamaverit lavans publice manus : « Liber sum a sanguine hujus justi. » (Matth., XXVII, 24). Tamen quomodo potest a crimine mundus esse qui fecit[55] ?

56. — Sed, ut vetera taceam, in vestris exemplis advertite imperatores quam plures ac judices vestros persecutionem nobis faciendo periisse. Ut relinquam Neronem, qui primus est persecutus christianos, Domitianum similiter Neronis maximam partem, Trajanum, Getam, Decium, Valerianum, Diocletianum, periit etiam Maximianus : qui cum thura praedicarent, incensis codicibus dominicis, primus Marcellinus, episcopus Romanorum qui fuit, sed et Carthaginis Mensurius, et Caecilianus, ex ipsis sacrilegis flammis ut favillae vel cineres remanserunt. Thuris enim conscientia omnes implicuit, qui Mensurio consensistis. Periit Macarius, periit Ursacius, cunctique Comites vestri, Dei pariter vindicta perierunt. Ursacium namque barbarica pugna prostratum saevis unguibus alites canumque avidi dentes morsibus discerpserunt[56].

57. — Nonne idem vestro impulsu percussor est, qui, ut rex Achab, quem diximus a muliere persuasum, justum pauperem occidit (*III Reg.*, XXI, 13 sqq.). Ita nos quoque justos et pauperes (circa opem dixerim mundanam, nam gratia Dei in nobis non est pauper) non desinitis jugulare. Non enim (si tamen manu non

---

54. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 202. — Cf. *De unitate Ecclesiae*, 8, 20.
55. *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 202-203 et 210.
56. *Ibid.*, II, 92, 202 et 207-209.

facitis) non lingua carnifice hominem jugulatis. Scriptum est enim : « Mors et vita in manibus linguae. » (*Proverb.*, XVIII, 21). Omnes ergo qui occisi sunt, tu, qui suasor es, occidisti. Neque enim manus carnificis nisi lingua tua fervescit, et ille dirus pectoris calor in alienum sanguinem verbis tuis accenditur, sanguinem justum sui vindicem diffusoris[57].

58. — Ubi lex Dei, ubi christianitas vestra est, si caedes et mortes facitis ac jubetis ? Si amicos nos vultis, quare invitos attrahitis ? Si autem inimicos fingitis, cur occiditis inimicos ? Quae autem ratio est, quaeve inconstantia vanitatis, quod, cum nos falso vocabulo dicatis haereticos, communionem nostram magnopere cupiatis ? Eligite tandem de duobus alterum quid dicatis. Si innocentia vobis est, cur nos ferro sectamini ? aut, si reos nos dicitis, quid nos quaeritis innocentes ? Postremo, ut saepe jam diximus, qualis est vestra praesumptio, ut de regibus praesumatis, dicente David : « Bonum est sperare in Domino, quam sperare in homine ; bonum est sperare in Domino, quam sperare in principibus. » (*Psalm.*, 117, 8-9)[58].

59. — Vos, vos, miseri, appello, qui, persecutionum metu perterriti, dum vestras divitias, non animas quaeritis, non tam fidem perfidam traditorum diligitis, quam contra ipsorum malitiam, quorum vobis patrocinia comparastis. Non aliter quam ut naufragi in fluctibus fluctus subeunt ruituros, satque in magno vitae periculo appetunt quod timetur ; velut tyrannicus furor, ut neminem metuat, vult cum suo periculo vel timeri : sic, sic ad arcem malitiae confugitis, innocentium damna vel poenas sine vestra formidine spectaturi. Si hoc est vitare periculum, fugere sub ruinam ; necnon etiam damnabilis fides est, fidem latroni servare. Postremo dementis lucri commercium est, vestras animas perdere, ne divitias amittatis. Dicit enim Dominus Christus : « Si omnem mundum lucri facias et animam tuam perdas, quam dabis commutationem pro anima tua ? » (Matth., XVI, 26)[59].

60. — Nos autem pauperes spiritu non divitiis metuimus, sed divitias formidamus. Nos, nihil habentes et omnia possidentes (*II Corinth.*, VI, 10), censum animam credimus, nostrisque poenis et sanguine aeternas divitias caeli mercamur. Sic idem Dominus dicit : Qui perdiderit substantiam suam, centuplum recipiet eam (cf. Matth., XVI, 25 ; XIX, 29). Nos timore Dei, quo vivimus, poenas et mortes, quas gladio facitis, non timemus. Sed id solum

57. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 202.
58. *Ibid.*, II, 93, 214 ; 94, 216 ; 95, 218 ; 96, 220 ; 97, 223.
59. *Ibid.*, II, 98, 225.

denique fugimus, quod communione nequissima animas jugulatis, Domino ipso dicente : « Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam enim occidere non possunt; sed timete potius eum qui habet potestatem corpus et animam mittere in gehennam ignis. » (Matth., X, 28)[60].

61. — Vos ergo, qui falsissimo baptismo vultis lavari quam nasci, non solum vestra delicta non ponitis, verum animas vestras reorum criminibus oneratis. Ut enim aqua nocentium a sancto Spiritu vacuata est, ita plane referta est criminibus traditorum. Quicumque igitur miser ab hujusmodi baptizaris, si mendacio carere volueris, perfunderis falsitate. Si delicta carnis volebas excludere, reorum accedente conscientia, percipies et reatum. Si avaritiae flammam volebas exstinguere, perfunderis fraude, perfunderis scelere, perfunderis et furore. Postremo, si credis quia accipientis et dantis est fides, ab eo, qui interficit hominem, sanguine perfunderis fratris. Ita agitur ut, qui ad baptismum innocens veneras, a baptismo redeas parricida[61].

62. — Imitamini saltem prophetas, qui suas animas sacras falso baptismate decipi timuerunt. Dixit namque primitus Jeremias, apud impios homines aquam esse mendacem. Aqua, inquit, mendax non habet fidem. (cf. Jerem., XV, 18). Dixit quoque David : « Oleum peccatoris non unguet caput meum. » (*Psalm.* 140, 5). Quem igitur asserit peccatorem ? Me, qui tua scelera patior, an te, qui persequeris innocentem ? Unguentum vero concordiae sic in fratribus laudat : « Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum. Tanquam unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron, quod descendit in oram vestimenti ejus; sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion. Quoniam ibi mandavit Dominus benedictionem, et vitam usque in sæculum. » (*Psalm.* 132, 1-3). Sic, inquit, ungitur unitas, sicut uncti sunt sacerdotes[62].

63. — Vae igitur vobis, qui, violando quod sanctum est, rescinditis unitatem, propheta dicente : Si peccaverit populus, orabit pro eo sacerdos ; si autem peccaverit sacerdos, quis orabit pro eo ? (cf. *I. Reg.*, II, 25). Ac, ne se vindicet a delicto qui laicus est, hoc interdicto tenetur : « Ne communices peccatis alienis. » (*I Timoth.*, V, 22). Hac iterum sententia ipse Apostolus comparat conscientiae malae consortes : « Et qui faciunt ea, inquit, et qui consentiunt talia facientibus, digni sunt morte. » (*Roman.*, I, 32)[63].

---

60. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 227 ; 100, 229.
61. *Ibid.*, II, 101, 231-233.
62. *Ibid.*, II, 102, 234 ; 103, 236 ; 104, 238.
63. *Ibid.*, II, 105, 240 ; 106, 242 ; 107, 244.

64. — Venite ergo ad Ecclesiam, populi, et aufugite traditores, si cum iisdem perire non vultis. Nam, ut facile cognoscatis quod, cum ipsi sint rei, de fide nostra optime judicent : ego illorum infectos baptizo, illi meos (quod absit) recipiunt baptizatos. Quae omnino non facerent, si in baptismo nostro culpas aliquas agnovissent. Videte ergo, quod damus, quam sit sanctum, quod destruere metuit sacrilegus inimicus[64]. [*Explicit Epistula*].

(*A suivre.*) Paul MONCEAUX.

---

64. AUGUSTIN, *Contra litteras Petiliani*, II, 108, 246-247.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Iv. A. Heikel. *Ein angebliches Lautgesetz im Griechischen.* (öfversigt af Finska Vetenskap-Societetens Förhandligar, XLVI, 1903-1904, n° 7). 8 p.

Il s'agit ici de la théorie de M. W. Schulze, suivant laquelle la loi d'abrègement des longues ou diphtongues finales à certaines places du vers épique (ἄνδρα μοι ἔννεπε, πλάγχθη ἐπεί) ne serait pas seulement métrique, mais répondrait à un fait réel de prononciation. M. Schulze s'appuyait pour établir sa théorie sur la graphie des inscriptions de Gortyne. M. Heikel montre au contraire que ces inscriptions ne fournissent aucune preuve de la théorie en question ; la façon dont il interprète la confusion fréquente de ε et de η dans la conjonction μή sur l'une de ces inscriptions paraît des plus rationnelles. En revanche, ce qu'il dit de la question chez Homère ne justifie pas les conclusions qu'il en tire ; en expliquant par une différence d'accentuation la différence de traitement qu'il croit pouvoir établir entre μή et εἰ μή, il méconnaît tout simplement les nécessités métriques, qui exposaient bien davantage la longue finale à l'abrègement dans le second cas que dans le premier. Mais il résulte de sa discussion qu'on peut tout au moins mettre en doute l'exactitude de la théorie proposée par M. Schulze, encore qu'elle ait trouvé un accueil favorable dans les ouvrages de MM. Brugmann, Hirt et Solmsen. J. Vendryes.

F. Horn, *Platonstudien*, neue Folge : Kratylos, Parmenides, Theätetos, Sophist, Staatsmann. Wien, Hölder, 1904, in-8, x-416 pp.

Suivre l'évolution de la doctrine platonicienne dans les dialogues, en prenant pour base le résumé qu'en donne Platon lui-même dans la *République*, où il a voulu présenter en quelque sorte l'histoire de sa pensée, tel est le but que s'est proposé H. Prétendre saisir le développement du système platonicien par les études stylométriques ou chronologiques en faveur aujourd'hui lui paraît le comble de la déraison : « C'est vouloir pénétrer « par des chemins détournés dans une place qu'on ne peut pas aborder « de front. Cette tactique peut convenir dans la guerre. Mais elle est tout à « fait inadmissible vis-à-vis d'un homme comme Platon, car Platon n'est « pas l'ennemi, mais l'ami de ses lecteurs, et n'interdit point l'accès de sa « pensée à qui le cherche avec toute son âme » (p. IV). Il n'est pas besoin de signaler toutes les objections que soulève immédiatement cette méthode, dont le moindre défaut est l'arbitraire. Elle n'a réussi jusqu'à présent qu'à nous procurer à peu près autant de platonismes qu'il y a eu d'auteurs à l'employer. Toutefois, dans ce second volume, nous ne rencontrons pas de discussions aussi malheureuses que celle qui, dans le premier, concluait à l'inauthenticité du *Philebe*. L'auteur s'y occupe du *Cratyle*, du *Parménide*,

du *Théétète*, du *Sophiste* et du *Politique*. De chacun de ces dialogues, il donne d'abord un résumé, puis un commentaire suivi d'une étude sur la place qu'il faut lui assigner dans l'œuvre de Platon. Il prend notamment beaucoup de peine (p. 397 sqq.) pour démontrer que le *Politique* ne se rapproche pas davantage des *Lois* que de la *République*. Et je crains bien que cette démonstration ne persuade pas beaucoup de lecteurs. S'il est, dans la question de la chronologie des dialogues de Platon, un résultat qui puisse être regardé comme acquis, c'est précisément que le *Politique* est un terme moyen entre la *République* et les *Lois*. La façon dont H. établit le plan du *Sophiste* (p. 286 sqq.) ne me semble pas, non plus, entièrement satisfaisante. Malgré les apparences, le *Sophiste* est peut-être le plus méthodique des dialogues platoniciens. Après les diverses tentatives pour constituer la définition du sophiste par la méthode de division et à partir de l'endroit où se pose la question qui fait l'objet essentiel du dialogue, en voici, je crois, la marche très simple :

I. 236 E—241 B — ἀπορίαι relatives
- 1. au μὴ ὄν (237 B—239 A).
- 2. aux notions d'εἴδωλον et de ψεῦδος (240 A—241 B).

II. 241 B—250 A — δόξαι τῶν προτέρων
- 1. μυθικῶς λεγόντων (242 C—245 E)
  - *a*. Les théologues ; Archélaüs, Empédocle, Héraclite, etc., et critique (242 C-244 A).
  - *b*. Les Éléates et critique (244 B—245 E)
    - α. Rapports des notions d'Être et d'Un (244B—D).
    - β. Rapports des notions d'Être et de Tout. (244 E—245 E).
- 2. ἄλλως λεγόντων (245 E—249 D)
  - *a*. Antisthène et le nominalisme matérialiste (245 E-248 A).
  - *b*. Les Mégariques; doctrine des genres séparés (248 A—249 D).

III. Doctrine de Platon.
- 1. L'existence du μὴ ὄν et le sens de la négation (250 D—258 C).
- 2. Déduction de l'imitation et de l'erreur (260 B—264 D).

La marche de la discussion dans le *Sophiste* est exactement celle que suivra Aristote dans ses traités les plus méthodiques. H. ne paraît pas s'en être aperçu.

G. Rodier.

John Adams Scott. *Studies in the Greek vocative*. Evanston (Illinois), 1905.

Sous ce titre, M. J.-A. Scott a réuni en une brochure trois articles antérieurement publiés par lui dans l'*American Journal of Philology* (XXIV, 192 ; XXV, 81 et XXVI, 32) et tous trois à l'usage du vocatif grec avec ou sans ὦ, dont ils présentent une histoire complète d'Homère à Platon. Chez Homère comme chez Hésiode et chez la plupart des lyriques, le vocatif est régulièrement employé sans l'interjonction ὦ ; celle-ci n'apparaît que lorsque le sujet parlant, sous le coup d'une vive émotion, donne à son exclamation un caractère énergique et impatient, ou bien lorsqu'il emploie le langage

familier. Chez Eschyle et chez Sophocle, ainsi que chez Hérodote, l'emploi de ὦ est moins affaire de style que de grammaire ; on rencontre toujours l'interjection devant les adjectifs ou participes au vocatif employés seuls et devant les substantifs désignant des objets abstraits ou inanimés, jamais devant les noms propres de personnes. Il en est à peu près de même chez Euripide, avec certaines particularités toutefois qui rappellent l'usage de l'épopée. Chez Aristophane, l'emploi de l'interjection s'étend de plus en plus, puisque la proportion des vocatifs dépourvus de ὦ est déjà par rapport aux autres de 252 à 1000. Mais c'est chez Platon que l'évolution étudiée ici atteint son dernier terme ; l'omission de l'interjection, tout à fait exceptionnelle, n'a lieu que lorsqu'on adresse la parole à un esclave et se justifie alors par le souci d'éviter la familiarité.

L'étude de M. Scott, nourrie de faits et appuyée uniquement sur des statistiques, constitue un chapitre fort interessant de grammaire et de stylistique grecques. J. VENDRYES.

L. LALOY. *Aristoxène de Tarente disciple d'Aristote et la musique de l'antiquité*, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, in-8, IV-371 pp.

Après un chapitre sur la vie et l'œuvre d'Aristoxène (pp. 1-42), l'auteur étudie les théories musicales antérieures (pp. 43-152) puis celle d'Aristoxène (pp. 153-258). La théorie du rythme, — et je ne sais trop pourquoi, car il me semble que le rythme est un élément de la musique aussi essentiel et inséparable que les autres, — fait l'objet d'un chapitre à part (pp. 285 sqq.).

L. a voulu montrer qu'Aristoxène ne s'est pas borne, comme on l'a soutenu, à exposer les théories admises de son temps, à enregistrer « les procédés et les traditions de l'art musical ; » qu'il a été, au contraire, un novateur et qu'il ne faut pas chercher dans ce qu'il nous reste de ses œuvres « l'expression impersonnelle de la vérité, » mais des interprétations le plus souvent originales (p. III). Pour reussir dans une entreprise de ce genre, il fallait non seulement de l'érudition, de la sagacité et de la prudence dans l'interprétation de textes incomplets, mais une certaine culture mathématique et un talent d'exposition peu commun. L. a su mener à bonne fin ce travail difficile. Je ne connais pas d'étude générale sur les théories de la musique dans l'antiquité qui soit faite avec plus de précision et de lumière. Parfois, pourtant, cette clarté me semble, non pas artificielle, mais un peu simpliste. Voici, par exemple un passage du *De anima* (III, 2, 426 *b*) sur lequel ont peiné tous les commentateurs anciens et modernes sans parvenir à en trouver un sens satisfaisant. La difficulté est, notamment, dans cette phrase : εἰ δὴ (ou δ'ἡ) συμφωνία φωνή τίς ἐστιν... L. traduit tout bonnement par : « Si un accord consonant est une sorte de son »... et explique en note (p. 150) « qu'il est inutile de chercher à corriger le texte, comme ont fait à peu près tous les éditeurs du *Traité de l'Ame* ». Je serais très heureux qu'il en fût ainsi. Mais φωνή, dans la terminologie d'Aristote, signifie exclusivement *la voix*, et ce n'est pas, d'après lui, la consonance qui est une sorte de voix, mais, au contraire, la voix qui est une sorte de consonance. Le sens proposé par L. ne semble donc pas acceptable.

L'auteur de l'*Harmonique* fut un bon mathématicien, mais un médiocre philosophe, et Aristote crut avec raison « trouver en Théophraste un plus digne successeur » (p. 284). Dirai-je que l'historien d'Aristoxène me paraît en cela lui ressembler un peu ? Ce qu'il a mis de philosophie dans son livre n'en augmente guère la valeur. Tantôt il s'en tient à des vues superficielles : ainsi quand il observe que la résistance et le mouvement sont des qualités

comme le son ou la couleur et que le mécanisme des physiciens « repose sur un postulat aussi commode que peu fondé » (p. 51). Je suis bien de cet avis. Mais il n'en est pas moins vrai que la physique justifie son postulat par les résultats qu'elle en tire; que si l'on peut retrouver le mouvement dans les autres qualités, la réciproque n'est pas manifeste; qu'en outre il se soumet à la mesure plus aisément peut-être que ne le feraient la couleur ou le son, et qu'enfin, si les physiciens ont pu le prendre pour substitut des autres qualités, ce n'a pas, sans doute, été sans raison. D'ailleurs on peut être physicien et mecaniste sans faire du mouvement une chose en soi. D'autres fois, la clarté habituelle de l'auteur s'obscurcit dans ses spéculations philosophiques. C'est le cas lorsqu'il touche aux notions, difficiles à élucider, je le reconnais, de puissance et d'acte (pp. 145 sqq. ; 266, al.); ou encore quand, après avoir dit « qu'il appartient à l'homme d'introduire dans les bruits confus de la nature la precision et la fixité et de passer du sensible à l'intelligence », il reproche à Aristote d'avoir voulu faire « de la logique musicale une science abstraite et soumise à des lois éternelles », d'avoir essayé de la « rendre toute claire » (p. 283). Concevons-nous de l'intelligible qui ne soit pas soumis à des lois éternelles ou, au moins, entièrement éclairci? On nous affirme, enfin (p. 284) qu'Aristoxène a commis la maladresse de mettre « en theorèmes ce qui, chez Aristote, serait resté à l'etat de raisonnements inductifs ou déductifs ». Que pouvaient donc bien être ces théorèmes d'Aristoxène?

Ces réserves sur des points secondaires ou accessoires n'ôtent rien à la valeur historique de ce travail, et elle est considérable. G. Rodier.

Stoicorum veterum fragmenta collegit Joannes ab Arnim, vol. I : *Zeno et Zenonis discipuli*. Lipsiae, Teubner, 1905, in-8, L-142 pp.

Le second et le troisième volumes des *Stoicorum veterum fragmenta* contenaient les fragments de Chrysippe et de ses successeurs. Ce premier volume, publié le dernier, offrirait très peu d'intérêt si l'on n'y trouvait, outre les fragments de Zénon et de ses disciples, l'introduction de l'ouvrage entier. Le travail de v. A. devait être restreint, dans son intention primitive, à la publication des fragments de Chrysippe. Il a été amené, par la suite, à y comprendre ceux des stoïciens anterieurs, pour satisfaire au programme proposé par la Société philosophique de Gœttingen. Mais il n'a pas cru devoir recommencer la lecture de tous les auteurs où il avait colligé les fragments de Chrysippe. En ce qui concerne Zénon et Cléanthe, il n'a publié que les fragments qui leur sont nommément attribues et s'est à peu près borné à utiliser dans ce but les travaux de Wellmann, de Wachsmuth et de Pearson. Il y a donc quelque disparate entre ce volume et les deux autres, où v. A. avait imprimé, en les distinguant par la forme ou la dimension des caractères, d'abord les fragments textuels, puis les passages où sont exposées des doctrines explicitement attribuées à Chrysippe, enfin ceux qui peuvent servir, dans quelque mesure que ce soit, à la connaissance de sa philosophie.

On ne peut pas reprocher à v. A. d'avoir admis dans ses précédents volumes bien des morceaux où la pensee de Chrysippe est plus ou moins dénaturé et mêlée d'éléments étrangers, ni dans celui-ci, des textes où, comme il arrive souvent, « Zénon » désigne les stoïciens en general. Cette collection n'a pas, en effet, d'autre but que de fournir les materiaux nécessaires à l'etude du stoïcisme; elle ne prétend pas operer entre les textes une selection qui supposerait une connaissance achevee du système stoïcien.

Les fragments sont, autant que possible, classés par ordre de matières. Mais il arrive souvent que des sujets assez différents sont traités ou visés dans un même fragment. En pareil cas, le morceau tout entier a dû être imprimé sous la rubrique à laquelle il appartient en majeure partie. Pour obvier à cet inconvénient, les index, encore en préparation, sont indispensables. Le travail de v. A. ne sera entièrement utilisable qu'après leur publication.

La préface contient, outre les explications nécessaires sur le plan et le but de l'ouvrage, des observations intéressantes sur les sources de la doctrine de Chrysippe, notamment sur Cicéron, Diogène et Arius Didymus.

G. Rodier.

Dr A. Rainfurt, *Zur Quellenkritik von Galens Protreptikos*, Freiburg im Breisgau, Herder, 1905, in-8, 60 pp.

Kaibel avait déjà signalé que Galien, qui connaissait si bien les ouvrages, de Posidonius, avait dû utiliser pour son Προτρεπτικὸς ἐπ' ἰατρικήν, les *protreptiques* du philosophe stoïcien. Grâce au travail de R., c'est maintenant un fait acquis. Aux arguments déjà invoqués par Kaibel, R. en ajoute d'autres qui rendent sa démonstration définitive. Les uns sont tirés du contenu du *Protreptikos* qui, sur beaucoup de points, présente jusque dans le détail, des analogies frappantes avec le stoïcisme éclectique de Posidonius. D'autres résultent des rapports que l'on peut constater entre certaines idées du *Protreptikos* et celles qu'exposent Firmicus Maternus (*Math.*, 8, proœm.) et Vitruve (l. VI, proœm.), qui l'un et l'autre se sont servis des προτρεπτικοὶ de Posidonius. C'est, du moins, ce qui semble résulter, pour le premier des arguments de F. Boll (*Studien über Claudius Ptolemäus*, *Jahrb. f. class. Philol.*, Suppl.-Bd. XXI), pour le second des études de Kaibel (*Hermes* XX, 613 sqq.) et de bien d'autres. R. signale enfin que l'hypothèse la plus plausible pour expliquer la concordance entre Galien (*Protrept.* ch. 7) et Vitruve (l. l. § 3) est de supposer qu'ils ont eu pour source commune un ouvrage de Posidonius. Du reste Posidonius n'a pas dû être le seul auteur employé par Galien. Certain morceaux révèlent, d'après R., l'influence d'un stoïcien à tendances cyniques plus accentuées.

G. Rodier.

Ch. Brewster Randolph, *The mandragora of the ancients in folk-lore and medicine*, dans les *Proceedings of the american Academy of arts and sciences*, janvier 1905, in-8, 51 pp.

Tous les textes de quelque importance qui font mention de la mandragore et de ses propriétés sont réunis dans l'appendice (pp. 531 sqq.) et étudiés avec soin dans la première partie de cette dissertation. B. en dégage les conclusions suivantes : « Dès le 1er siècle ap. J.-C., la mandra-« gore a été employée comme anesthésique dans les operations chirurgi-« cales ; elle a été le principal et presque le seul anesthésique connu des « anciens ; l'emploi des anesthésiques, sans doute à cause des dangers qu'il « offre, ne s'est jamais généralisé ni dans l'antiquité, ni dans le moyen « âge » (p. 530).

G. R.

Le Gérant : C. Klincksieck.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

ÉTUDES SUR TÉRENCE, *EUNUQUE*

(Suite)

306.

Ita *prorsus sum* oblitus mei.

Leçon du Térence illustré et du Térence alphabétique, ainsi que de Donat (deux fois). Le Bembinus saute la syllabe *sus*, ce qui donne *prorsum*, et le correcteur antique rétablit un *sum* après *oblitus*, leçon qui se retrouve (une fois) dans V de Donat.

Sum oblitus étant métriquement préférable, quoiqu'on ait Ph. 272 la fin de vers *meritus sit ferat*, 703 *polliciti sunt dabunt*, Ad. 680 *curae sunt mihi*[1], je ne vois aucun motif de ne pas garder cet ordre.

312 (et 507).

CH. Scis te mi saepe pollicitum esse « Chaerea, aliquid inueni
Modo quod ames; in ea re utilitatem ego faciam ut cognoscas meam »,
Cum in cellulam ad te patris penum omnem congerebam clanculum.
PA. Age inepte. CH. Hoc hercle factumst; fac sis nunc promissa adpareant.
312 [PA.] *Siue adeo*, digna res est ubi tu neruos intendas tuos ;
Haud similis virgost, *etc.*

La sigle de Parménon est donnée au v. 312 par tous les mss., mais déjà on la discutait au temps de Donat. Celui-ci a seul conservé la leçon *siue*, nécessaire au mètre, et qui, semblant inexplicable, ne peut venir de correction ou de glose (un tel exemple autorise à emprunter au seul Donat, pour le vers 307, la ligne *ostenderis*, — s'il est exact qu'il ait lu ainsi). Nos mss. ont *si*, qui

---

1. Sont inauthentiques ou au moins suspectes les fins de vers *dictum sit prius* 41 *solo sit situm* Andr. 276, *accusandus sis uide* Hit. 352, *auditura sit Chremes* Ph. 960.

fausse le vers et qui s'explique comme une tentative de correction (Chéréa dirait, conformément à une doctrine que Donat mentionne : *fac si uis nunc, si adeo digna res est ubi tu neruos intendas tuos, ut promissa adpareant*). Une autre tentative de correction, mentionnée par Donat, faisait disparaître le mot difficile *adeo*.

A priori, la méthode est du côté des critiques qui gardent *siue*. Cela bien compris, on sera contraint d'admettre que *siue adeo* est d'une part une locution absolue, valant une proposition entière, et d'autre part une locution toute faite, quasi proverbiale; en effet, si les spectateurs ne l'avaient reconnue au passage, ils auraient été conduits à essayer une construction *adeo digna* et à n'aboutir à rien. Comparer la locution française « quand même », qui semble n'être qu'une amorce de proposition, et qui pourtant s'emploie en guise de proposition subordonnée. Ce « quand même » s'emploie là où « quand » seul ne s'emploierait pas. Et, dans une phrase comme « quand même le roi l'ordonnerait », remarquer que l'habitude nous suffit pour savoir qu'il faut joindre « quand même » et non pas « même le roi ».

Le *siue adeo* absolu de Térence doit-il donc être traduit par notre « quand même »? Ce sens pourrait aller : « Ce que je raconte est réel; à toi maintenant de tenir ta promesse. Et *quand même*, — c'est-à-dire : *n'eusses-tu rien promis*, — l'affaire mérite qu'un si habile homme[1] y mette en mouvement tous ses ressorts[2] ». Mais un autre passage latin, où la valeur absolue de *siue adeo* est manifeste, avertit de chercher une autre interprétation.

Le passage en question est de Cicéron, Verr. 3,110 : *ineunda ratio et uia reperiunda est qua ad Aproni quaestum*, siue adeo *qua ad istius ingentem immanemque praedam possim peruenire*. Ici il est clair que *siue adeo* signifie « ou pour mieux dire ». Il en est de même Verr. 1,87 : *huius improbissimi furti* siue adeo *nefariae praedae. Siue*, sans *adeo*, s'emploie quelquefois d'une façon assez analogue (ainsi Cluent. 84 : *siue ut homines tum loquebantur* « ou peut-être, comme le bruit en courut alors »). Les paroles du jeune Chéréa comportent fort bien l'interprétation qui convient aux deux passages des Verrines : « le moment est venu de tenir ta promesse. Ou pour mieux dire, voici l'occasion de montrer ce dont tu es capable ».

---

1. *Tu* contient un compliment.
2. *Neruos* désigne les ressorts d'une machine de guerre, cf. Lucain VI 198.

316-317.

Tam et si bonast natura, reddunt curatura iunceas;
Itaque ergo amantur... — Quid tua istaec? — Noua figura oris. — Papae!

I. Au v. 316 *iunceas* est bien préférable au *iunceam* de A. Le *amantur* qui suit montre que le pluriel de 313-314 n'a pas été perdu de vue.— *Natura* est donc un nominatif sujet, non un ablatif symétrique à *curatura*.

II. *Itaque ergo amantur* est donné comme ironique par Donat : « Il faut voir comme on les aime! » Il ajoute une autre explication qui est absurde : on les aime d'autant plus que leur beauté est artificielle. On pourrait imaginer une troisième explication : « Aussi les aime-t-on », l'aberration des amoureux étant la même que celle des mères.

Pour ma part, je préférerais une autre nuance, qui serait la quatrième : « Aussi on les aime. . » Chéréa va dire comment ; on les aime < sans vraie passion >. Il est sur le point de comparer les amours ordinaires au sien, mais il s'arrête. Et l'esclave, qui suit sa pensée, l'aide à aboutir par l'interruption *quid tua istaec*.

III. M. Fabia veut comprendre *quid tua istaec* < *est* >? Si tel était le sens, la réponse (au nominatif) équivaudrait à ceci : *uirgo est oris figura*. En réalité, *Quid tua istaec* signifie simplement « Et ta belle? », sans aucun verbe sous-entendu.

319-320.

Flos *ipse* (*ipsum* A[1]). — Hanc tu mihi uel ui uel clam uel *precario*
Fac tradas ; mea *nihil* refert, dum potiar modo.

I. Ces vers sont deux octonaires ïambiques, précédés de douze autres. Le premier est faux, soit avec le *ipsum* de A, soit avec le *ipse* des autres mss., et la correction ancienne de A même, soit avec une correction *ipsus*. Le second serait un sénaire correct, mais pourquoi un sénaire après des octonaires, quand il n'y a ni changement de phrase, ni changement de ton, ni péripétie quelconque? — On a proposé de constituer deux sénaires en faisant de *flos ipse* une clausule hors vers. C'est sans doute cette correction que visait la note d'Umpfenbach « FLOS — PRECARIO *unum uersum facit in A* » annulée p. LXXXIII. Dans P, les quatre vers 319-322 sont traités comme un seul long vers (ce qu'Umpfenbach ne dit pas) ; or P est avec A le seul des mss. ici disponibles qui

sépare les vers les uns des autres. Il n'y a pas à attacher à ce fait trop d'importance, car P soude de même 323-325 (sauf une espace après 323) et bien d'autres groupes; il en résulte pourtant que, quant à la distribution, A est ici le seul témoin.

Quand on examine le passage au point de vue du sens, on a lieu d'être surpris qu'il manque un *uel pretio*, qui ferait pendant à *uel precario* comme *uel clam* à *uel ui*. Déjà les anciens avaient eu cet étonnement, d'où les ridicules explications admises dans le commentaire de Donat. Il s'agit d'une fille que l'on croit esclave (*cuiast* 321), et qui l'est en effet pour le moment. Chéréa ne se fera aucun scrupule de la violer, et il donnera pour excuse (858) *conseruam esse credidi*. Son viol comporte à la fois la force et la ruse (*ui* et *clam*). Mais, quand il s'agit d'une esclave, ni la force ni la ruse ne sont indispensables en principe. Un maître peut prêter son esclave par obligeance (Merc. 102 : *Ea nocte mecum illa hospitis iussu fuit*). Il peut aussi l'exploiter en vue du gain, ce qui est l'industrie des *lenones* et *lenae*. Rien de plus simple que tout cela selon les idées antiques[1]. D'ailleurs l'esclave Parménon, aux vv. 927 ss., se vante que, chez une *meretrix auara*, il a procuré la fille à son jeune maître *sine molestia, sine sumptu et sine dispendio*. Il est donc moralement impossible que l'idée du *pretium* ait fait défaut dans le vrai texte. — Je lis (à supposer que *flos ipse* n'ait rien de suspect) :

> Flos ipse — Hanc tu mi uel ui uel clam, uel pre<*tio uel, Parmeno,*
> *Pre*>cario fac tradas ; mea nil refert, dum potiar modo.

L'état actuel du texte s'explique par une confusion suivie d'un essai de correction conjecturale.

Quant au texte que je restitue, la présence du vocatif *Parmeno* m'y paraît doublement utile. D'abord l'ardent Chéréa, au moment où il termine, ne saurait être trop pathétique, et, de sa part, il faut que l'esclave se sente vraiment supplié. Ensuite, en séparant *uel* de *precario*, le vocatif montre que Chéréa ne prononce cet adverbe que par acquit de conscience ou par symétrie. C'est *precario* en effet, et non *pretio*, qui serait l'hypothèse supprimable. Quelle apparence y a-t-il que le propriétaire de la charmante esclave consente à la mettre à la disposition d'un gamin de bonne famille ? Où voit-on une pareille requête adressée au premier venu au nom d'un amoureux de seize ans ? où la voit-on accueillie ? Sauf quand il est devant son esclave ou devant son camarade Antiphon, Chéréa

1. Si on veut mesurer combien, en de telles matières, la façon de penser a changé, qu'on se reporte à Plaute, Mil. 1059 ss.

craint d'être traité en enfant ; il se cache non seulement de son père, mais de son frère aîné.

II. Le *flos ipsum* de A est bien embarrassant, car rien n'explique un tel solécisme ; le *ipse* des autres mss. a des chances de ne représenter qu'une correction facile, quoiqu'on retrouve un *ipse* au v. 77 dans *ipse amor*, c'est-à-dire dans le seul exemple de Térence où ce pronom se rapporte aussi à une chose et non à une personne. Comment un copiste aurait-il eu l'idée singulière d'écrire *flos ipsum*, s'il avait sous les yeux *flos ipse* ? — ou même si son modèle portait *flos ipsus* ou *flos ipsust ?*

En réfléchissant à cet *ipsum*, je me demande s'il est bien sûr qu'il y ait eu ici un nominatif. Sans doute ce cas remplit les deux vers qui précèdent :

Quid tua istaec? — *Noua figura* oris. — Papae ! —
Color uerus, corpus solidum et suci plenum. — *Anni?* — *Anni? sedecim.*

Mais, dans ces deux vers, le nominatif est exigé par le sens ; *est* ou *sunt* est perpétuellement sous-entendu ; toutes les propositions y sont impossibles à remplacer par des exclamations. Au contraire, au v. 319, il me semble qu'une exclamation comme *florem ipsum !* (du type bien connu *me miserum !* ou *o artificem probum !*) serait tout à fait à sa place. Et même le changement de cas aurait un avantage ; au lieu d'énoncer un jugement abstrait, comme *sedecim anni sunt flos ipse*, l'esclave viserait personnellement la jeune fille. C'est elle, non plus son âge, qui serait « la fleur même » comme dans Ennius un orateur est *flos delibatus populi.*

Faut-il donc lire *florem ipsum ?* la difficulté renaît sous une autre forme : comment *florem* aurait-il été altéré en *flos* devant un accusatif ? Je ne vois qu'une solution, à la vérité singulièrement hardie. Ce serait de supposer que la leçon *flos ipsum* est la vraie, c'est-à-dire que *flos* pouvait être du neutre. La coexistence de *flos* neutre avec *flos* masculin ne serait pas plus étonnante que celle de *decus* avec *decor*, ou que celle de *honestus*, qui suppose un ancien * *honus* * *honeris*, avec *honos* ; cf. le *calor* neutre de Plaute (Merc. 860 *Nec calor nec frigus metuo*), déjà signalé par Nonius et par le pseudo-Servius.

L'idée de « fleur » comporte deux aspects distincts. Il y a « les » fleurs, organes végétaux isolables pour l'imagination même vulgaire ; ainsi les églantines ou les coquelicots. Il y a « la » fleur collective, comme la fleur (ou, si l'on préfère, la floraison) d'un vignoble ou d'un champ de blé. Les fleurs individuelles peuvent prêter aux métaphores savantes comme le *flos delibatus populi* d'Ennius ou le *flores martyrum* de Prudence ; la fleur collective

prête aux figures de l'instinct populaire. C'est la fleur collective, assimilée à un revêtement de poussière délicate, qui donne lieu à des expressions modernes comme la *fleur* d'une prune, la *fleur* de soufre, du vinaigre couvert de *fleur*; comme au figuré la *fleur* de la noblesse; comme à *fleur* d'eau et *affleurer*.

En vieux latin, les fleurs individuelles sont rarement mentionnées; on a pourtant, dans un vers tragique, *frondem ac flores addidit* au pluriel. Au singulier, une fleur individuelle est nommée au figuré dans la métaphore d'Ennius, au propre dans la comparaison de Catulle, *Vt flos in saeptis*[1]... La plupart des exemples anciens se rapportent sinon à la fleur collective, du moins aux expressions qui dérivent de cette idée; il s'y agit de la fleur de sel, de l'écume du moût, du parfum du vin ou de sa substance même, d'une élite humaine... Tous les exemples de cette seconde catégorie sont au singulier, et c'est ici qu'on pourrait attendre, — s'il a existé réellement, — le *flos* neutre qui aurait été distinct du singulier de *flores*. Sont indifférents quant au genre les exemples *flore Liberi* (Plaute, Cas. 640, Cist. 127[2]), *floris Liberi* (Pacuvius), *flos salis* (Caton 88, 2), *flos poetarum* (pseudo-Plaute, Cas. 18); peuvent n'être masculins que grâce aux copistes les exemples *flos ueteris uini meis naribus obiectust* (Plaute, Curc. 96; mss. *obiectus est*), *Florem anc<u>labant Liberi ex carchasiis* (Andronicus), *cola qui florem demant* (Caton 11, 2). Dans deux exemples enfin *florem* paraît garanti par le mètre : *At pol ego neque florem neque flocces uolo mihi, uinum uolo* (Cécilius), *florem liberum inuidit meum* (Attius). Le *flos ipsum* du Bembinus reste par conséquent isolé; est-il pour cela fautif? Térence, qui se pique d'être un puriste, pourrait avoir rejeté une confusion commise par d'autres.

Chose curieuse, les extraits « Valerii Probi de nomine » (Keil, Gramm IV p 213,21) citent le v. 319 de l'Eunuque précisément pour le genre de *flos* (noter que ce texte ne contient que deux citations de Térence!) : « *Flos* generis masculini est, ut apud Vergilium... et... et... et... et Terentius in Eunuoho *anni sedecim flos ipse* ». Si *flos* n'a jamais été que masculin, à quoi bon un exemple de Térence après quatre exemples de Virgile? Et à quoi bon ce luxe d'exemples virgiliens? et l'existence même de l'article *flos*? Les articles voisins se rapportent à des questions comportant l'option entre des hypothèses diverses; questions de synonymie

1. De *flos* masculin, au sens de « fleur individuelle », vient le diminutif masculin *flosculus*.

2. Aussi *flore Liberi* pseudo-Enn. ap. Fulgent.; peut-être *flore* dit de la barbe naissante dans Pacuvius.

(*uenter*, *aluus*, *uterus*), de flexion variable (*deis* ou *dis*), d'homonymie (*amictus -ūs* et *amictus -i*), de syntaxe (*expertus rem*, *expers rei*), de genre (*scrupulus* ou *scrupulum*, *sutilis* et *sutile*). Ici il devait y avoir quelque chose de semblable. Donc le témoignage de « Valérius Probus », au lieu d'infirmer la remarquable leçon conservée par le Bembinus, avait dû avoir pour objet de la signaler aux curieux de grammaire. L'article devait finir par quelque chose comme *at Terentius... flos ipsum*.

Le *de dubiis nominibus* (Keil V p. 578) cite *flos* comme masculin d'après Juvencus (*primaeuo flore*, ce qui prouverait contre le féminin, c'est-à-dire contre le genre du *fleur* français), et comme faisant un pluriel *flores* d'après Prudence (ce qui prouverait contre le neutre que je suppose dans l'Eunuque)[1]. Il y a chance qu'il y ait ici un écho de « Valérius Probus » ; ce n'est pas une préoccupation de syntaxe romane qu'on peut supposer primitive, et nul n'a pu avoir l'idée de noter le pluriel *flores*, si ce n'est pour écarter l'idée d'un pluriel **flora*.

Si on accepte dans Térence le neutre *flos ipsum*, on a le choix de la syntaxe ; on peut traduire en latin classique soit par *flos ipse*, soit par *florem ipsum*.

322.

322 Ne id quidem. — Vbi uidisti? — In uia. — Qua ratione *amisti?* — Id equidem ... stomachabar.

En principe, les copistes complètent les formes syncopées plutôt qu'ils ne syncopent les formes complètes. Le *amisisti* de A, qui seul fait le vers, est suspect, d'autant plus qu'il a pu être suggéré par un des commentaires où puisait Donat (*figura* συγκοπη pro *amisisti*).

Si la leçon primitive est *amisti*, le texte est fautif. Et en effet non seulement le mètre cloche, mais le sens est médiocre. *Qua ratione* n'est pas une simple question de fait, comme *ubi uidisti*, ou comme au vers précédent *cuia est? undest? ubi habitat?* Cette tournure *qua ratione* implique une intention polémique (Ph. 298, Ad. 670) ; elle suppose une absurdité qu'on reproche à l'interlocuteur ; il semble, par conséquent, qu'il manque un terme capable de rendre l'absurdité sensible.

---

1. Dans les Anecdota Helvetica de Hagen, p. 117,33, les masc. *mos*, *ros*, *flos*, etc., sont opposés aux féminins *dos*, *glos*..., au neutre *os*... La même préoccupation paraît expliquer pourquoi *flos* figure parmi les masculins dans Caper (Keil VII p. 101,15).

Je propose : *amisti* ⟨*isti*⟩. Le vieil adverbe de lieu a été méconnu et pris pour une répétition fautive. *Isti* semble plein de sens, car, sur la voie publique, il est singulier qu'un amoureux fou laisse échapper sa belle. Aussi le jeune Chéréa répond-il en se plaignant d'une malchance extraordinaire, sur laquelle il s'étend de 323 à 334. — *Id* 323 « le fait en question » désigne non le fait vague d'avoir perdu la jeune fille de vue, mais le fait précis de l'avoir perdue de vue dans telle condition précédemment énoncée.

328.

... Archidemidem[1]
328 Nostin? — Quid ni? — Is, dum *hanc* sequor, fit mi obuiam.

Hanc n'a pas l'air d'être très satisfaisant, car il s'agit de la jeune fille qui a disparu, et qui est appelée *illa* au v. 343 (et au v. 293). Ce même *hanc*, il est vrai, se retrouve au v. 319, où il semble signifier la jeune fille « que je viens de décrire », ou « ma » jeune fille ; ici, on attendrait plutôt *illam* (ou, vu les pronoms non exprimés de 322, *eam*). — Le vers est d'ailleurs faux, à moins qu'on n'emprunte à A la variante suspecte *nouistin*[2].

D'autre part, il est singulier que le jeune Chéréa ne dise pas dans quel quartier de la ville la scène se passe. Il dit au v. 343 que la jeune fille avait débouché sur la place (*sese interea commodum* huc *aduorterat In* hanc *nostram plateam*); comment ceci sera-t-il compris, s'il n'a été donné aucune indication sur le chemin suivi?

Concluons que *hanc* est une faute pour *hac*, et que l'accusatif apocryphe *hanc* a fait disparaître, devant lui, le véritable accusatif (*illam* ou *eam*).

Comment se représenter au juste la rencontre racontée ici? Chéréa suit la jeune fille *hac*, c'est-à-dire par la ruelle qui débouche sur le théâtre (voir ci-dessus, 289). Le vieillard ne suit pas la même ruelle dans le même sens, car Chéréa ne le verrait pas et ne serait pas en état de faire son portrait (336) ; cf. d'ailleurs les mots *fit mi obuiam*. Il ne la suit pas non plus en sens contraire, car ni lui-même n'aurait à courir (335), ni Chéréa à s'arrêter (337). Il faut supposer que la ruelle se bifurque ; le vieillard arrive par une des branches de la fourche au moment où Chéréa va s'engager dans l'autre.

---

1. Sur le v. 327, v. Mélanges Boissier p. 263.
2. A vrai dire, une correction *no*⟨*ui*⟩*stin* serait tentante dans le passage umeau, Ph. 64.

351.

Nostin quae sit, dic mihi, aut
Vidistin? — Vidi, noui; scio quo abducta sit. —
351 Eho (o *A*) Parmeno mi, nostin? — Noui. — Et scis ubi siet (sit *A*)? —
Huc deductast ad meretricem Thaidem; ei dono datast.

On ne peut scander 351 ni comme le dernier des sénaires, ni comme le premier des trochaïques. Contre toute vraisemblance, les critiques y suppriment *noui* (avec les deux sigles qui l'encadrent), ce qui donne une consécution au moins bien suspecte : *nostin et scis?* Il a été dit, non sans fondement, que la réplique *noui* est oiseuse; mais n'en peut-on dire autant de la question *nostin?* personne pourtant ne songe à la supprimer, et ce qu'on peut plaider en faveur de la question est nécessairement applicable à la réponse. Bien mieux : si le jeune Chéréa semble un peu naïf de répéter sa question, l'esclave peut répéter sa réponse par épigramme et non par naïveté, et par conséquent la répétition de *noui* est plus plausible en soi que celle de *nostin*. Remarquer d'ailleurs que la conjecture qui supprime *noui* repose sur le choix de la leçon ïambique *siet*, alors que *sit* en fin de vers est la *lectio difficilior* et, par conséquent, semble recommandé par la méthode comme point de départ.

Il faut, je pense, lire *Et scis ubist?* Térence avait varié la syntaxe des questions indirectes; les copistes l'ont uniformisée et classicisée. Peut-être la tournure indicative *ubist* est-elle particulièrement propre à provoquer une réponse comme *Huc deductast;* après *scis ubi siet*, il semble que la réponse devrait commencer par un *scio*.

353.

Huc deductast ad meretricem Thaidem; ei dono datast. —
353 Quis *is* (om. A) *est* tam potens cum tanto munere *hoc*? — Miles Thraso :

A quoi rapporter *is*, pronom de renvoi? A aucun mot du texte; à l'idée implicite d'un donateur, suggérée par le passif *data*, mais nullement exprimée. Cela me paraît très dur et contraire à l'essence même du démonstratif de renvoi. D'autant plus qu'au nominatif celui-ci se sous-entend d'ordinaire, comme les pronoms personnels, et que, quand par exception on l'exprime, sa présence a toujours besoin d'une justification spéciale. — J'aimerais donc mieux un *iste*, démonstratif absolu. *Istam Thaidem* 359 est « cette

Thaïs que tu as nommée »; ici *iste* serait : « ce donateur que tu vises implicitement ».

Si *is* est suspect, *hoc* est oiseux après *tanto* (l'exemple *tanta haec laetitia* Ht. 680 n'est pas comparable; ne le sont pas non plus les exemples en ordre inverse, *hunc tantum hominem* Eun. 802, *hoccine... tantum* Ad. 611 s.). Ce même *hoc* semble impropre; on dirait une cheville, ajoutée pour le mètre dans un temps où on ne connaissait plus exactement les fonctions diverses des divers démonstratifs.

Est enfin semble mal placé. Otons-le en pensée, *is* ou *iste* sera déterminé par l'apposition contiguë *tam potens...*, et par conséquent reprendra plus clairement l'idée qu'implique *data*.

De tout cela je conclus que Térence avait dû écrire *Quis iste tam potens cum tanto munerest*, et que les leçons actuelles des mss. sont entachées d'interpolations volontaires. La faute primitive a dû être l'omission de *st*, suivie d'une méprise sur *ist*(*e*).

355-356.

355 Immo enim si scias quod *donum* huic *dono* contra comparet,
Tum magis id dicas. CH. Quod nam quaeso hercle eunuchum. CH. Illum(ne)
Inhonestum hominem...? [obsecro

I. Le Térence alphabétique (DG) avait l'ordre *contra dono*. Il est difficile de voir là une simple faute par interversion; comment une faute aurait-elle séparé *contra* du verbe et *dono* du pronom? C'est pourtant une faute, car, par la disjonction de *dono*, elle met *huic* en relief sans motif. Or, le mot à mettre en relief serait *quod*, qui est le mot essentiel dans la phrase même, et qui provoque le *quod nam* de l'interlocuteur; il est donc à croire que le vrai texte était : *quod dono huic contra donum*. Le changement de *quod dono* en *quod donum*, faute très naturelle, a entraîné dans la suite la substitution au vrai *donum* d'un faux *dono*, qui, étant issu de surcharge, a été introduit tantôt à la place même de *donum*, tantôt à côté de *huic*.

II. Il est stupéfiant que des éditions récentes, à l'exemple de Bentley, suppriment dans 356 le *tum* initial; rien n'expliquerait la provenance d'une telle intrusion. Il serait plus conforme à la méthode de suspecter *id;* mais le mot à supprimer est l'enclitique *ne* après *illum*; elle manque encore d'une part dans D, d'autre part dans P (ce que ne dit pas Umpfenbach) et dans C[1]. L'interpolation de *-ne* dans les phrases interrogatives est une altération courante.

III. Entre les deux sigles de Chéréa, il manque dans A la sigle de Parménon. Les calliopiens (et Donat) la placent après *hercle*, mais que ferait une telle particule dans une phrase interrogative? Il me paraît évident qu'il faut écrire : PA. *Hercle eunuchum* « ma foi, un eunuque! »

IV. Au point de vue du rythme, *quod nam* est traité comme une suite de deux monosyllabes distincts. Si cela était inadmissible, il serait moins hardi de supprimer ici *nam* que de supprimer le *tum* initial.

370-372 et 741.

370 Respo[1]nde. — Capias [tu] *illius* uestem. — Vestem? quid tum postea? — Pro illo[1] te de[1]ucam. — Audio. — Te illum esse dicam. — Intellego. — Tu *illi*[1]*s* (*illius* A et PE) fruare commodis quibus tu illum dicebas modo : Cibum u[1]na capias, adsis, tangas, ludas, propter dormias.

741 V[1]sque adeo e[2]go *illius* fe[3]rre possum ineptiam et magnifica uerba.

I. Dans 741, le procéleusmatique trochaïque *ego illius* est suspect en soi, et aussi parce que *-lius* est une monnaie de longue irrégulière. Il faut donc restituer le génitif à désinence nominale *illi*, qui avec *ego* fournit un anapeste.

Dans 370, la monnaie de longue *-lius* est irrégulière. Or G' a conservé ici la leçon authentique, *illi*.

II. Dans 372, *illis* semble corrompu en *illius* dans A, et aussi dans PE. Cet *illius* peut venir d'une correction fourvoyée, qui avait pour objet de classiciser le *illi* de 370. Mais *illis*, si aisé à construire, a-t-il été, deux fois, corrompu de façon à donner une construction obscure? Et *illis*, démonstratif d'éloignement, convient-il pour rappeler des paroles en réalité très proches (367-368) et que l'esprit, d'ailleurs, n'a pas été amené à perdre de vue. Si Parménon visait Chéréa par un rappel *illis*, pourquoi *tu* exprimé devant *dicebas*? — Je lis *illi*, adverbe, « chez Thaïs ». Parménon et Chéréa, sans doute pour mieux machiner leur complot, se sont éloignés de la maison de Thaïs ; aussi, au v. suivant, Thaïs et ses femmes sont-elles désignées par *illarum*. — L'archaïsme *illi* a été méconnu, d'où les leçons également fausses *illi*<*s*> et *illi*<*us*>.

Dans 371, A a l'ordre vicieux *esse illum*. M. Fabia le préfère, supposant qu'un mot figurant au demi-pied faible s'efface et qu'un mot figurant au demi-pied fort est par là mis en relief. Une telle théorie serait, je crois, difficile à justifier par les faits.

Si l'on veut bien remarquer que l'ordre de A est celui qui représente la construction (sujet, verbe, attribut), on se convaincra

qu'il est, *a priori*, l'ordre suspect de venir des copistes. D'ailleurs, ce n'est pas *illum* qui a besoin d'être mis en relief, c'est *te* ; « je dirai que C'EST TOI l'eunuque ». Or *te illum esse* met justement *te* en relief par la disjonction du verbe. Cf. le *tu* exprimé dans 372 (et peut-être dans 370, où A l'omet).

375-377.

Quandoquidem illarum neque te quisquam nouit neque scit qui sies,
375 Praeterea forma (*om.* E) et aetas ipsast, facile ut pro eunucho *probes*.
CH. Dix<is>ti pulchre; numquam uidi melius consilium dari;
Age eamus intro nunciam; orna me, abduc, duc quantum *potes*.

I. Le verbe *probare* ne se retrouve pas dans Térence. Ici il aurait un sens extraordinaire, celui de *te probes*. Le sujet change, puisque le v. précédent parle de la courtisane et de ses femmes, tandis qu'ici il est question du jeune homme ; comment *tu* n'est-il pas exprimé ? Le raisonnement est d'ailleurs faux (ou obscur) en ce qui touche *forma* ; la jeunesse d'un garçon imberbe peut bien l'aider à se faire passer pour un eunuque, mais que vient faire là sa beauté ?

Je propose : *facile ut pro eunucho* ... CH. *Probe ; Dixisti pulchre,* etc. L'impatient jeune homme coupe la parole à son esclave ; il lui répond par un adverbe familier à Térence (cf. en particulier Andr. 418, Eun. 773, Ht. 770, Ad. 752 s., *probissime* Ad. 419). La phrase de l'esclave se trouvant interrompue, on ignore comment elle se serait terminée, et par conséquent on peut concevoir qu'elle ait pu contenir quelque idée ayant un lien logique avec *forma*.

II. Au v. 377 les deux sources calliopiennes et Donat ont *quantum potes*, A *quantum potest*. Il est bien probable que ni l'une ni l'autre de ces deux leçons n'est exacte, et qu'il faut écrire impersonnellement *quantum potis* ou *pote*.

Si *pote* était la vraie leçon, on comprend comment les divers correcteurs ont été induits à écrire soit *potest*, soit *potes*, suivant l'idée qu'ils se faisaient de la locution. Ceci, à mon avis, donne l'explication de la faute de 375, qui autrement serait singulièrement obscure (car, *probe* supposé méconnu, 374 ferait attendre une altération *probe<nt>*, non pas ce *probes*, difficile à interpréter, qui a été discuté tout à l'heure). *Probes* n'est autre chose que *probe*, avec une correction fourvoyée dont l'objet était de changer *pote* en *potes*.

381.

Istaec in me cudetur faba.

A-t-on jamais, comme le dit Donat, écossé des fèves en les battant sur l'aire? En tout cas, il est singulier de faire de la fève le type du grain à battre.

Ici, on comprendrait au figuré *tua faba*, « les fèves que tu mangeras ». Mais pourquoi *istaec?* si au lieu du possessif on a le démonstratif, c'est sans doute que l'interlocuteur, à l'égard des « fèves », est autre chose qu'un consommateur. *Istaec* est d'autant plus remarquable que la locution *istaec faba* désigne l'entreprise appelée *hoc* au vers précédent; c'est donc sous la forme de la *faba* figurée, non en elle-même, que cette entreprise a un lien avec la seconde personne. Noter qu'*istaec* est mis en relief par la disjonction de *faba*.

Je suppose qu'il ne s'agit nullement de fèves végétales. Comme Pline (19,185) appelle les crottes de chèvre *fabae caprini fimi* et que Pétrone (67) dit *fabam uitream* d'une boucle d'oreille, comme en français « fève » se dit d'une chrysalide ou d'un cocon, et en grec κύαμος d'un testicule ou d'une enflure de la mamelle, comme nous employons « lentille » à propos d'un lingot arrondi de verre ou de métal, comme enfin, en latin même, *glans* se dit d'une balle de plomb ou de terre, il est probable que la *faba* de Térence est une rondelle métallique, et que, — comme invite à le supposer le sens ordinaire du verbe *cudo*, — la métaphore est tirée du monnayage. « Le *flan* que tu as préparé, dit l'esclave, sera frappé sur mon dos ». Là où toi tu vois le flan (c'est là la force de *istaec*), moi je prévois que je vais jouer le rôle d'enclume.

384-387.

Flagitium facimus. — An id flagitiumst, si in domum meretriciam
Deducar, et illis crucibus, quae nos nostramque adulescentiam
384 Habent despicatam et quae nos semper omnibus cruciant modis,
Nunc referam gratiam, atque eas itidem fallam ut ab *is* fallimur?
An potius haec *patri* aequumst fieri ut a me ludatur dolis,
Quod qui rescierint culpent? illud *merito factum* omnes putent.

I. M. Fabia me paraît avoir raison de recommander en note la conjecture de Bentley pour le v. 384, *habent despicatu*. Mais cette correction suffit-elle? Le *et* qui suit *despicatam* est suspect, car,

s'il était authentique, il ne serait pas conforme à l'usage latin de répéter *quae*. Après une conjonction de coordination, on ne répète le relatif que s'il se rapporte à une autre personne ou à un autre objet (de sorte que le plus souvent la conjonction est *aut*) : *unde... aut unde* 13, *quas... et illas quas* 77 (avec démonstratif distinctif), *quia... aut quia* 89, *quid dicam aut quid coniectem* 543, *qua spe aut quo consilio* 1025.

L'inutilité de *et* est montrée par des exemples comme *quae nunc condonabitur*, *Quae proferentur post* 17 s., *quocum... qui mihi* 119, *ubi quaeram*, *ubi inuestigem* 294, *qui restiterim*, *tum autem qui illum flocci fecerim* 303, *fortunam... quae gubernatrix fuit*, *quae...* 1046.

Au lieu de *quem... et qui non* Térence dit *quem... neque is* 569.

Je lirais donc : *despicatu*, *quae nos*... La conjonction *et* et le faux participe *despicatam* sont probablement dus à un même retoucheur, au moins en dernière analyse. Étant donne le *despicatui* qui termine le vers Men. 693, le retoucheur pourrait bien avoir écrit *despicatuei*.

II. *Ab is* 385 est la leçon de C, nettement préférable pour le sens au *ab his* de DG et de P, et pour le mètre au *ab illis* de A et E.

III. Le v. 386 est inexplicable, ce qui a fait songer à corriger *haec* en un *hoc* que donnent certains mss. de Donat. Avec ou sans cette correction, *patri fieri* est fort mal dit. — Si on lisait *hoc*, il serait concevable que ce pronom fût mis en relief par la disjonction de *fieri*, car *hoc* serait à construire avec le *ut* suivant, ce qui exigerait que l'attention se fût portée sur lui. Si on garde *haec*, la disjonction de ce pluriel ne se justifie pas.

Une variante importante est donnée par Donat et Eugraphius : au lieu du *patri* défectueux construit avec *fieri*, ils ont un *pati* qui donne pour le commencement du vers une interrogation excellente et claire : *An potius haec pati aequumst ?* Dans cette phrase, *haec* résume tous les méfaits des courtisanes (383-384). Il n'est pas disjoint du verbe dont il est le régime (*pati*). On doit donc présumer que *pati* est la bonne leçon. Elle se retrouve (d'après Donat ?) dans $G^2P^2E^2$ (P a sur un grattage non pas *ti*, comme le dit Umpfenbach, mais *i* seulement).

Ayant opté pour *pati*, que faire de *fieri ut a me ludatur dolis ?* Il manque la désignation du père, sujet logique de *ludatur*. *Auditur pater*, dit justement Donat. Et il vient de dire, dans un lemme distinct : *illic* (à l'égard des courtisanes) *uicissitudo est*, *at in patre dolus*. *Fieri*, d'autre part, est inexplicable et ne paraît servir à rien. Qu'en conclure, sinon que FIERI est précisément l'altération de PATER ? Peut-être l'A de PATER aura-t-il été sauté par un copiste,

ce qui aura amené à déchiffrer le groupe PTER selon ce qu'indiquait la suggestion d'*aequumst*. — Donat, très évidemment, ponctuait ainsi : *An potius haec pati aequumst fieri, ut a me ludatur dolis* « Faut-il supporter que ces choses aient lieu, de façon à me faire duper ⟨mon-père⟩ ? »

Si on lit *pater* au lieu de *fieri*, ce mot très important est mis en grand relief par la disjonction de son verbe, et tout particulièrement par le fait qu'il précède même l'adverbe relatif *ut*. Rien de plus juste, car toute l'argumentation du jeune homme revient à cette antithèse : Nuire aux courtisanes est juste, nuire à mon père serait blâmé.

IV. L'ordre des mots *illud merito factum omnes putent* m'est suspect, car la disjonction de *putent* semble mettre en relief *factum*, qui est un mot inintéressant. L'édition Fabia ne mentionnant pas de variante, je songeais à corriger par conjecture *factum merito*, quand j'ai reconnu que cette leçon est effectivement celle du Térence alphabétique (DG).

Ces délicates questions d'ordre sont si neuves que j'hésite à formuler une conclusion ferme. Mais, à tout le moins, il est prudent de n'accepter *merito factum* qu'avec réserve.

404.

Tum si cubi eum satietas
404 Hominum *aut* negoti si quando odium ceperat,
Requiescere ubi uolebat, quasi... nostin?

Le lecteur doit commencer par comprendre non pas *si aut si*, mais *hominum aut negoti*. Il est donc probable que *aut* est à supprimer (ou à transporter après *negoti*, ce qui semble moins satisfaisant). Des trois propositions subordonnées, les deux premières sont suffisamment liées par le fait que le verbe n'est exprimé qu'une fois, et suffisamment distinguées de la troisième par le fait qu'il n'y a que deux *si*.

On remarquera la fine nuance entre *si cubi* et *si quando* : quand il « en avait assez » des personnes ou qu'il « avait fini par en avoir assez » du travail. *Si cubi* n'indique qu'un moment vu en lui-même; *si quando* indique un moment considéré comme le terme d'un effort. La première expression porte sur un caprice, la seconde sur un aboutissement normal. D'où la différence entre la place insignifiante donnée à *hominum* et l'énergique mise en relief de *negoti*.

Eum, lui aussi, est mis en un certain relief par la disjonction

de *ceperat*. Pourquoi cette mise en relief? parce que, si le personnage en question parlait de lui-même au nominatif, il exprimerait *ego* (*ego requiescere uolo* par exemple). *Ego*, en effet, s'exprime non seulement quand on oppose sa propre personne à une autre, mais quand on affirme une psychologie personnelle (*ego arbitror* 324, je crois, MA FOI ; *ego faciam* 309, je me FAIS FORT de faire en sorte). Ici : quand il SE SENTAIT las.

409.

Regem elegantem narras. — Immo sic homost ;
409 Perpaucorum *hominum*. — Immo nullorum arbitror,
Si tecum uiuit.

Le changement d'interlocuteur ne peut excuser l'hiatus. Il faut évidemment lire *hom<o hom>inum*. La disjonction met en relief *paucorum*, ce qui provoque la réplique *nullorum*.

L'insistance sur l'idée de personne amène, au v. 409, l'ordre *tecum uiuit* et non *uiuit tecum*.

412.

Inuidere omnes mihi,
Mordere clanculum. Ego *non flocci pendere*,
412 Illi *inuidere* misere; uerum unus tamen
Inpense, elephantis quem Indicis praefecerat.
Is ubi *molestus* magis est, « quaeso » inquam « Strato,
Eone es *ferox*, quia habes imperium in beluas? »

Donat, pris au sérieux par les modernes, explique la répétition de *inuidere* par la lourdeur d'esprit du personnage; par le même procédé on pourra défendre, dans le rôle du *miles*, n'importe quelle faute de copiste. Si une conception si enfantine valait d'être réfutée, il suffirait de remarquer que le second *inuidere* est suspect non seulement parce qu'il répète l'autre, mais parce qu'il ne prépare ni *molestus* ni *ferox*, et aussi parce qu'il ne comporte aucun lien d'idée avec *non flocci pendere*.

Je lis : *inritare*. Le *miles* se montrant indifférent, ses ennemis le harcèlent. Parmi eux, il en est un qui se rend ainsi insupportable (*molestus*) et insolent (*ferox*).

Selon Donat, il n'y aurait pas gradation de *misere* à *impense*. Ce n'est pas Donat que j'en croirai là-dessus, c'est Térence.

418-419.

PARASITVS. Iugularas hominem ; quid ille ? MILES. Mutus ilico.
418 PARAS. Quidni esset ? (SERVVS. Di uestram fidem, hominem perditum
Miserumque et illum sacrilegum !) MIL. Quid illud, Gnatho,
Quo pacto Rhodium tetigerim in conuiuio...

L'esclave, qui écoute les deux autres personnages sans être vu, semble dire du *miles* qu'il est *perditus* et *miser* et que même il est *sacrilegus* ; le démonstratif *illum* équivaudrait à *eundem*. L'explication est peu satisfaisante.

D'où une autre opinion. *Perditus* et *miser* seraient dits du *miles* ; *illum* désignerait l'autre, c'est-à-dire le parasite, et c'est le parasite qui serait *sacrilegus*. Cela ne vaut pas mieux. C'est une explication donnée par Donat.

Or, dans un lemme distinct, Donat suppose que *hominem perditum*, sans *o*, doit être dit par un imbécile (c'est-à-dire qu'il attribue ces mots au *miles*) : *sed sic melius sonat, maioris enim stuporis est hoc modo pronuntiatum*. Ceci me paraît un témoignage très précieux, faisant connaître que la répartition du dialogue n'a pas toujours été celle de nos manuscrits. D'où cette conséquence, que nous avons le droit de rejeter la tradition commune à nos trois sources manuscrites. Je lis :

PARAS. Quid ni esset ? Di uestram fidem, hominem perditum
Miserumque ! (SERVVS. Et illum sacrilegum !) MIL. ...

« Comment ne serait-il pas resté muet ? Bons dieux, quel homme fini ! quel malheureux ! — (Et quel misérable que ce parasite !) » Dans la bouche du parasite, *hominem perditum* est la suite de *iugularas hominem*. Le *miles*, lui aussi, dit *perditus* d'une des victimes de son esprit (431). — Le parasite affectant de plaindre le vaincu (cf. 430), le *miles* est amené tout naturellement à son *Rhodium tetigerim*, « j'ai mis à mal le Rhodien ».

425.

425 Et me inridere. « Quid ais, homo » inquam « impudens ;
Lepus tute es, pulpamentum quaeris ? »

Ceci est la leçon du Térence illustré (PC). Le Térence alphabétique (DGE) a *inquam homo* et le Bembinus a *inquam homini*, que M. Fabia a raison de repousser pour des raisons de langue.

Inquam homo fait le vers et *homo inquam* ne le fait pas. C'est pourtant de *homo inquam* qu'il faut partir, car rien n'est plus conforme à l'usage de Térence en particulier (239 *quid homo inquam ignauissime*), et des classiques en général, que de cacher *inquam* à l'intérieur d'une locution composée ; la tendance des copistes, au contraire, est de tirer *inquam* au dehors, et de le placer à une jonction d'incises, là où nous mettrions une virgule. Jamais un copiste n'aurait inventé *homo inquam inpudens*. Inventer *inquam, homo inpudens* est au contraire et facile en soi, et suggéré par le souci du mètre.

Je lis : *quid <tu> ais, homo inquam inpudens*, « dis donc, toi, effronté ».

447-448.

Si quidem me amaret, tum istuc prodesset, Gnatho. —
447 Quando illud quod *tu* das exspectat atque amat,
Iam dudum te amat. Iam dudum illi facile fit
Quod doleat...

Exspectat fait allusion aux atermoiements du *miles*, 138 ss. Le présent, dit absolument, est impropre, car l'attente vient de cesser. L'argument contenu dans 447 n'explique pas le *iam dudum* répété de 448. Le vers 447, au point de vue du sens, est fort mal coupé en deux tronçons de trois pieds. *Tu*, enfin, est oiseux, car ici on n'oppose pas la personne du *miles* à celle de son rival, ni les cadeaux de l'un avec ceux de l'autre. — Imaginons que *tu*, après un *d*, soit une vieille altération de *diu*[1] : le présent *diu exspectat* deviendra supportable, le raisonnement sera intelligible ; enfin, en réintroduisant la vraie leçon à une place convenable, on pourra rendre au vers une unité suffisante. Je lis :

Quando illud *diu*, quod das, exspectat atque amat.

La disjonction de *illud* le met en relief, comme il convient pour l'antithèse avec *te amat*. — *Illud* est le démonstratif qui convient quand *diu* est rétabli. Car ce neutre désigne Pamphila non plus comme devenue voisine (*huius* 444), mais comme ayant été de tout temps l'objet de la préoccupation de Thaïs.

Dans 448, il faut une ponctuation forte après *amat*. Si *illi* est exprimé dans la seconde proposition[2], c'est que celle-ci n'est pas une continuation de la première. Et en effet *Iam dudum illi...* introduit une idée nouvelle.

1. Cf. la faute inverse *quid diu* pour *quid tu* dans VEJ, Plaute Capt. 174.
2. Et même mis en relief par la disjonction de *doleat*.

451.

451 Bene dixti ; *ac* mi istuc non in mentem uenerat ! —
— Ridiculum ; non enim cogitaras.

Au lieu de *ac* on a *at* dans DG et dans F, ainsi que dans Donat. Si on lit *ac*, la liaison des idées est celle-ci : Tu dis bien, et moi, en effet, j'aurais dû y penser. Si on lit *at*, il n'y a plus liaison. Le *miles* confesse exclamativement son regret d'être si peu clairvoyant ; cf. Plaute, Capt. 455 : *At etiam dubitaui ... diu !* « Dire que j'ai hésité ! ». C'est la seconde leçon et la seconde interprétation que me semblent appuyer la réponse de l'interlocuteur, *Ridiculum*, etc. Et je les crois confirmées par la place du datif *mi*, que l'insertion de *istuc* met en relief en le disjoignant de son appartenance grammaticale : « Dire que *moi* je n'y avais pas songé ! »

463.

Adibo atque adsimulabo quasi nunc exeam.
Ituran, Thais, quopiam es ? — Ehem Parmeno !
463 Bene pol fecisti hodie. *Itura*... — Quo ? — Quid, hunc non uides ?

Le vers 463 est faux. Le Bembinus redresse la métrique en supprimant *pol*, mais qui aurait pu ajouter ce mot ? Le vers, d'ailleurs, reste peu satisfaisant du côté du sens, car Thaïs n'a aucune raison de dire *itura* sans un *sum*, ni son interlocuteur de lui couper la parole avant que ce *sum* soit prononcé. Thaïs, d'ailleurs, sait bien si elle *va sortir* ou si elle *sort* ; elle devrait répondre non pas par un futur périphrastique, mais par un présent. *Itura* est donc une faute pour *itur*, suggérée par la question *ituran...es* (et favorisée peut-être par une hésitation sur la sigle suivante).

Hodie appartient-il à *fecisti* ou à *itura ?* à *fecisti* sans aucun doute, car, si Térence eût entendu rendre ces deux mots indépendants, il n'eût pas tendu à ses acteurs le piège de les mettre en contact. — La phrase *bene pol fecisti hodie*, qui a embarrassé et Donat et les modernes, me paraît pleine de sens, si elle s'adresse au *miles*. La courtisane est gênée de recevoir en présence d'un de ses amants le valet d'un autre. Obligée de répondre à ce valet, elle s'empresse de se tourner vers le *miles* et de le remercier une fois de plus de son présent.

591[1].

Ego homuncio hoc non facerem ? ego illud uero *ita* feci ac lubens.

Hoc, ce qui me reste à faire (traiter Pamphila comme Jupiter traita Danaé). *Illud*, ce qui est *déjà* fait (m'introduire par fraude auprès de Pamphila). L'antithèse est assez claire pour indiquer la correction : à *ita*, qui n'a pas de sens, il faut substituer *iam*.

701.

701 Dicebat eum esse; is dedit mihi (mi D) hanc uestem (om. A, DG). — Occidi.— Meam ipse induit.

Vestem de PCFE est authentique, comme le prouve *meam* 702. La métrique indique de lire *uestem is dedit mi hanc; uestem* est mis en tête pour répondre à la question du v. 695. Il manquait primitivement dans le Térence illustré comme dans les deux autres sources; rétabli en marge, il a été ensuite inséré à côté du pronom avec lequel il se construit.

772, 781.

772 MILES. Mori me satius *est*. Simalio, Donax, Syrisce, sequimini. —
Primum aedis expugnabo. PARASITVS. Recte. MIL. Virginem eripiam.
[PAR. Probe.
MIL. Male mulcabo ipsam. PAR. Pulchre. — MIL. In medium huc agmen
[cum uecti, Donax;
Tu, Simalio, in sinistrum cornum; tu Syrisce, in dexterum. —
Cedo alios : ubi centuriost Sanga et manipulus furum? SANGA. Eccum adest.

Dialogue avec Sanga :

777 MIL. Quid ignaue? peniculon puguare, qui istum huc portes, cogitas?
SANGA. Egone? imperatoris uirtutem noueram et uim militum,
Sine sanguine hoc fieri non posse. Qui abstergerem uolnera.
MIL. Vbi alii? SANGA. Qui malum « alii »? solus Sannio seruat domi.
781 MIL. Tu *hosce instrue* hic; ego (ego hic DG) ero post principia; inde
[omnibus signum dabo;
(PAR. *en aparté*. Illuc est sapere; ut *hosce instruxit*, ipsus sibi cauit loco.)
MIL. (*continuant sa phrase*) idem hoc iam Pyrrus factitauit.

I. Dans 772 il faut garder *satius est*. Le *satiust* des éditeurs fausse

1. Pour le v. 588, j'adhère à la belle correction de M. Macé (Rev. de phil. 1896, p. 185), *hiemem* pour *hominem*.

le vers doublement, *Simalio* fournissant un anapeste quatrième au lieu d'un iambe, et *Donax* fournissant un pied là où il est mieux qu'il ne fournisse qu'un demi-pied.

II. Le vers 781 est faux, ce qui fait qu'on supprime *hic*; mais d'où viendrait ce mot? Le passage, d'ailleurs, reste défectueux. Il est absurde que le *miles* charge Sanga d'*instruere* son manipule de voleurs. A supposer qu'il le fasse pourtant, il est absurde qu'après *instrue* dit à Sanga on retrouve *instruxit* dit du *miles*; il est absurde encore que le premier *hosce* désigne une partie du personnel armé (les hommes de Sanga), l'autre *hosce* l'autre partie de ce même personnel (Simalion, Donax et Syriscus); il est absurde que le parasite ne fasse pas remarquer que le *miles* n'a même pas achevé de ranger lui-même toute sa troupe. La suppression de *hic* (ou de *ego*, ou de *ero*, qu'on pourrait rayer tout aussi bien) fait donc disparaître le symptôme métrique du mal; elle laisse subsister le mal lui-même.

Je lis : *Tu hos statue hic*. Poste ici ta compagnie, dit au capitaine Sanga le *miles*, son général, qui ne doit pas donner d'ordre direct aux simples soldats. *Statue*, ce qui est le rôle du subalterne, et non *instrue*, ce qui est le rôle du chef. *Hos*, cette compagnie en particulier, tandis que le *hosce* du vers suivant désigne l'armée dans son ensemble.

Statue, à une époque très ancienne, puisque la leçon donnée ci-dessous est celle de tous les mss., aura été estropié en *strue*, puis *hos strue* « corrigé » en *hosce instrue* d'après le v. 782.

853.

Amitte; si aliam ullam unquam *admisero*, occidito.

Leçon de A. les calliopiens suppriment *ullam* et transportent *unquam* après *admisero*. Il me paraît évident qu'il faut partir du texte de A ; quel copiste aurait eu l'idée d'ajouter *ullam*? Et en effet le texte est excellent, pourvu qu'on rétablisse, au lieu d'*admisero*, l'archaïque *admisso*. Cf. par exemple *si quid peccasso* Rud. 1348.

Une fois *admisso* évincé par *admisero*, il était fatal que le vers fût remanié. C'est ce que nous voyons réalisé dans le texte calliopien.

1037.

Scis Pamphilam meam inuentam ciuem ? — Audiui. — Scis sponsam mihi ? —
1037 Bene, ita me di ament, factum. (— *Audin tu hic quid ait ?*) — Tum autem [Phaedriae
Meo fratri gaudeo esse amorem omnem in tranquillo...

Le dialogue a lieu entre le jeune Chéréa et l'esclave, écoutés à distance par le capitaine et le parasite. *Audin. . ait* est dit à part, soit par le parasite au capitaine, soit plutôt par le capitaine au parasite ; c'est le nom du capitaine que donnait le Térence illustré, représenté ici par P et probablement par C[1]. Il est utile, pour la critique du texte même, de noter l'incertitude de la tradition en ce qui concerne la sigle.

Le rythme *audi*[t]*n* accuse une altération du texte. Et en effet le sens est peu satisfaisant. Comment le *audin tu hic quid ait,* qui constitue un appel à l'attention, est-il placé après la réponse inintéressante *bene... factum* ? Et à supposer que cet appel à l'attention vise les informations données par le jeune Chéréa sur son propre bonheur, pourquoi le parasite ou le *miles* s'en soucierait-il ? A la rigueur *inuentam ciuem* aurait un intérêt de curiosité pour le capitaine, puisqu'il s'agit d'une fille qui le matin encore était son esclave ; mais que lui importe qu'elle soit promise en mariage à Chéréa ? — Si l'intervention du capitaine peut avoir un sens, c'est au moment où est prononcé le nom de Phédria, son rival, Or il laisse passer sans rien dire et ce nom, et l'affirmation du triomphe qui est sa défaite, et le nom de l'inconstante Thaïs... Il y a là un défi à la vraisemblance dramatique. Je lis :

Bene, ita me di ament, factum. — Tum autem Phaedriae... (MILES. *Audin* [*tu hic quid ait ?*) —
... Meo fratri gaudeo, etc.

Le capitaine tressaille au nom de son rival, et interrompt, par son aparté avec le parasite, le discours du jeune Chéréa. L'interruption, par elle-même, était de nature à embarrasser les lecteurs antiques. La prosodie *ajt* pouvait aussi les déconcerter, s'ils n'avaient pas dans la mémoire le *quid ajs* qui termine le trochaïque 654. Quelqu'un a donc volontairement transporté l'aparté de la fin du vers au milieu, avec la conviction qu'il rétablissait le sens et peut-être le vers. Le fait matériel de la retouche, et l'obscurité qu'elle jette sur les sentiments des personnages, expliquent qu'on n'ait plus su si l'on devait écrire la sigle du capitaine ou celle du parasite.

Louis HAVET.

LOCUS DESPERATUS

DANS ARISTOXÈNE, ÉLÉMENTS HARMONIQUES, p. 40 MEIBOM

Τὸν αὐτὸν δὲ λόγον καὶ περὶ δυνάμεων ἐροῦμεν, ἃς αἱ τῶν τετραχόρδων φύσεις ποιοῦσι· τὸ γὰρ ὑπερβολαίας καὶ μέσης καὶ ὑπάτης τῷ αὐτῷ γράφεται σημείῳ.

On propose :

τὸ γὰρ ὑπερβολαίας καὶ μέσης ⟨καὶ τὸ παραμέσης⟩ καὶ ὑπάτης τῷ αὐτῷ γράφεται σημείῳ.

A la place de la leçon soulignée, insérée dans l'édition de Meibom d'après des manuscrits du XVIe siècle, notamment le Seldenianus nr. 20 à Oxford qui était le meilleur dont il pût disposer, leçon retrouvée dans le Marcianus VI, 3 (XIIe siècle) et dans le Vaticanus gr. 191 (XIIIe-XIVe s.), plusieurs variantes ont été signalées.

Le Barberinus II, 86 (olim 270) du XVIe siècle donne : τὸ γὰρ ὑπερβολαίας νήτης καὶ μέσης καὶ ὑπάτης, et, en marge, la leçon soulignée. Le Riccardianus 41, à Florence : τὸ γὰρ ὑπερβολαίας καὶ νήτης καὶ μέσης καὶ ὑπάτης. Telles sont les seules leçons que se partagent les autres manuscrits des *Éléments harmoniques*.

J'ai rapporté dans ma traduction de ce texte[1] les conjectures de Meibom, celles de mon maître M. Vincent, de Marquard ; j'en ai moi-même hasardé plusieurs, où, comme Marquard je supprimais ὑπερβολαίας. R. Westphal adopta dans son édition[2] le texte de Marquard, mais, dans son commentaire (t. II, p. 64), il préfère le pluriel τοῖς αὐτοῖς γράφεται σημείοις. Quant au passage en question, il propose τὸ γὰρ νήτης καὶ ⟨παραμέσης καὶ τὸ⟩ μέσης καὶ ὑπάτης, et relève six cas où une nète et une paramèse d'une part, et, de l'autre, une mèse et une hypate sont notées par le même signe. M. Macran, récent éditeur des *Éléments harmoniques* et leur premier traducteur anglais[3], corrige ainsi le texte : τὸ γὰρ ὑπερβολαίων καὶ νητῶν (sic)

---

1. *Éléments harmoniques d'Aristoxène*, etc. Paris, 1870, p. 62, note 3.
2. ARISTOXENUS, *Melik und Rhythmik*. Leipzig, Ambr. Abel, t. I, 1883, p. 456 ; — t. II (posthume), 1893, p. 64.
3. *The Harmonics of Aristoxenus*. Oxford, Clarendon Press, 1902, p. 130-131.

καὶ μέσων καὶ ὑπατῶν (sic) τῷ αὐτῷ γράφεται σημείῳ, et il traduit : the same notation is employed for the tetrachords hyperbolaeōn, etc. — Rien au commentaire.

Aujourd'hui je conserve ὑπερβολαίας.

Pour exposer comment je conçois la pensée d'Aristoxène, il me faut reprendre, avec un essai d'interprétation, les arguments de l'auteur, et, d'après ces arguments, rendre compte de l'addition proposée. Je reproduis ma traduction de 1870, en n'y modifiant que la phrase qui nous occupe.

Livre II, suite du § 29, §§ 30 et 31.

§ 29 ... Il est manifeste que la notation ne saurait être le terme de la science harmonique.

§ 30. L'exactitude de cette assertion et l'unique nécessité pour le notateur de distinguer les grandeurs des intervalles deviendront incontestables pour quiconque examinera la question.

On a conclu de cette dernière phrase qu'Aristoxène voulait parler d'une notation des intervalles[1], mais un tel système de notation est purement hypothétique, et comme l'a observé Marquard, aucun texte musicographique connu n'en a fait mention. L'auteur, par ces mots : τὰ μεγέθη τῶν διαστημάτων διαισθαίνεσθαι, entend, du moins selon moi, la distinction des étendues affectées aux intervalles au moyen de la notation des sons qui les limitent.

En effet, celui qui pose les signes des intervalles ne pose pas un signe spécial pour chacune des différences qu'ils ont entre eux.

Je crois voir précisément dans cette phrase la preuve que les signes servent à noter, non les intervalles, mais leurs sons extrêmes. En d'autres termes, un même signe, suivant le trope ou ton (échelle de transposition) et, dans le trope, suivant le genre, peut servir à noter deux sons de fonction différente, et, par conséquent, deux intervalles différenciés par leurs sons extrêmes.

Comme, par exemple, si dans la quarte se rencontrent plusieurs divisions que produisent les variétés de genre, ou plusieurs formes que produit une altération dans la disposition des (intervalles) incomposés.

La notation ne spécifie pas la grandeur des intervalles, laquelle varie avec le genre (diatonique, chromatique ou enharmonique) et avec la forme de l'intervalle consonant (quarte, quinte ou

---

1. Notamment Meibom dans son Annotation, et, tout récemment M. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente*, page xxvii de son *Lexique d'Aristoxène*.

octave) c'est-à-dire avec la disposition des intervalles incomposés (degrés conjoints) qui constituent l'intervalle consonant.

Ainsi : 1° Quant au genre, un même signe peut noter indifféremment, comme seconde note d'un tétracorde en montant, la diésis enharmonique, les deux diésis chromatiques moindres que le demi-ton et le demi-ton lui-même (dans le genre diatonique), ce qui pourtant, dans un tétracorde donné, représente autant d'intervalles différents; 2° quant aux formes de l'intervalle, si nous prenons pour exemple la quarte, le signe n'indique pas que le demi-ton, en tant qu'intervalle incomposé y est placé au premier rang, au second ou au troisième.

§ 31. Nous en dirons autant des puissances (ou fonctions) que produit la nature des différents tétracordes.)

La fonction (δύναμις) est le rôle que joue un son, la valeur mélodique qu'il reçoit dans une échelle donnée. Ce rôle, cette valeur varie suivant que le tétracorde auquel appartient le son donné est situé dans tel ou tel trope. C'est ainsi que dans la musique moderne, un même signe sera la note d'une tonique, d'une médiante ou d'une dominante, selon que le son occupera, dans le ton adopté, le premier rang, le troisième ou le cinquième.

Le (chant) de l'hyperboléenne et de la mèse <et celui de la paramèse> et de l'hypate se notent avec le même signe, et les signes ne déterminent pas les variétés de puissances; ils ne les déterminent que dans la mesure des grandeurs elles-mêmes et leur emploi ne va pas plus loin.

Une question se pose en présence de ce texte : quelles sont les notes que notre auteur a prises pour exemple, à l'appui de son raisonnement? Je réponds à cette question par une hypothèse. Pour accentuer son argumentation, il a dû choisir des notes appartenant à deux tropes aussi éloignés que possible l'un de l'autre, c'est-à-dire au plus grave et au plus aigu, au premier et au dernier, qui pour lui était le treizième[1], à l'hypodorien et à l'hypermixolydien ou hyperphrygien. Le choix que je lui prête donnait un singulier relief à sa démonstration, d'où il ressortait que le même signe pouvait noter deux sons situés dans les deux échelles les plus éloignées[2]. Or si l'on se reporte au tableau général de la notation[3], il y a lieu de constater que, d'une

1. Nous savons par Aristide Quintilien (p. 23 Mb.) qu'Aristoxène admettait 13 tons et que les 14e et 15e sont de formation plus récente.

2. Les deux sons considérés ne sont pas distants l'un de l'autre, ils sont de même hauteur ; seulement ils appartiennent à deux échelles éloignées entre elles d'un octave.

3. Ce tableau a été dressé plusieurs fois, d'après le musicographe Alypius. Voir Bellermann, A. H. Vincent, O. Paul, Fortlag, Westphal, Gevaert, Ruelle, C. von Jan, etc.

part, la nète des hyperboléennes du trope hypodorien et la mèse de l'hypermixolydien se notent par le même double signe ΓΝ[1] et que d'autre part la paramèse de l'hypodorien et l'hypate de l'hypermixolydien sont notées par un même double signe ϽΛ.

Dans le premier de ces deux exemples un même signe est affecté au son fa_3 qui, tour a tour, fait fonction de nète hyperboléenne du trope hypodorien et de mèse de l'hypermixolydien. Dans le second exemple, un même signe est affecté au son sol_2 qui, tour à tour, fait fonction de paramèse de l'hypodorien et d'hypase de l'hypermixolydien.

Voici la concordance des deux tropes en question et des tons modernes (Westphal, Metrik, etc., 2e éd. p. 336).

Trope hypodorien : de 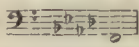 à 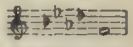

Trope hypermixolydien : de 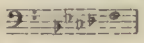 à 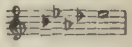

Le son du premier exemple se noterait : 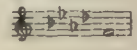

Celui du second : 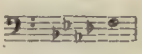

Au point de vue paléographique, l'addition de καὶ τὸ παραμέσης s'explique naturellement par le voisinage du mot μέσης.

C.-E. Ruelle.

---

1. On sait que les Grecs avaient une double notation, l'une dite vocale, l'autre dite instrumentale. Cette distinction, mentionnée par Aristide Quintilien (*Sur la musique*, p. 27-28) a été reconnue inexacte depuis la découverte du second hymne delphique où les paroles sont accompagnées de signes instrumentaux. M. Th. Reinach a, le premier, fait cette remarque, qui est capitale.

LE TOMBEAU D'OVIDE

Giovanni Gioviano Pontano, en latin *Pontanus*, qui fut secrétaire de Ferdinand II, roi de Naples, publia, en 1498, un recueil de traités sur la libéralité, la bienfaisance, la magnificence, la splendeur, l'obéissance, etc. Dans le traité *De magnificentia* (y III au verso)[1], on lit ce qui suit : *Georgius Trapezuntius, rerum velustarum vir abunde studiosus, audientibus nobis, adolescentes cum essemus, non semel rettulit legisse apud bonum authorem Tomitanos cives, Ovidio poetae qui apud eos diem obiisset, collata e publico pecunia propter ingenii nobilitatem, tymbon — graeco enim verbo utebatur — magnifice struxisse ante oppidi portam in loco maxime celebri; quamvis Ovidius et peregrinus esset et ab Imperatore romano proscriptus.*

Né en 1426, Pontanus a pu entendre Georges de Trébizonde vers 1450, alors que ce dernier, après avoir appris le latin à Venise, jouissait à Rome de la faveur du pape Nicolas V. Georges de Trébizonde, d'une famille originaire de cette ville, naquit à Candie en 1395 et vint à Venise en 1420[2]. Pendant sa longue vie, qui se termina en 1484 seulement, il fut un des plus remuants et aussi un des plus querelleurs parmi les humanistes grecs qui avaient élu domicile en Italie. Ses principaux travaux sont des traductions et des commentaires d'auteurs grecs, tant profanes que sacrés ; il commenta aussi plusieurs discours de Cicéron.

Rien n'autorise à croire que Georges de Trébizonde ait été un mystificateur. Ce qu'il raconta plusieurs fois (*non semel*) à ses élèves, pour l'avoir lu dans un bon livre (*apud bonum authorem*), doit, en effet, avoir figuré dans un manuscrit que nous n'avons plus. Ce manuscrit était-il grec ou latin ? Le fait que Georges de Trébizonde se servait, en citant le texte, du mot grec *tymbos*, particularité remarquée par Pontanus, doit naturellement disposer

1. Je me sers d'une édition en caractères italiques, sans date ni pagination, que possède la bibliothèque de l'Institut ; il en existe un autre exemplaire au Musée Condé.
2. Voigt, *Wiederlebung des class. Alterthums*, 3e éd., t. II, p. 138.

à croire que le manuscrit du *bon auteur* était en grec, quelque rares que soient les textes grecs où il est question de la biographie d'auteurs latins.

Ce témoignage sur le tombeau élevé par souscription publique à Ovide, devant la porte de la ville de Tomi, n'est allégué dans aucune histoire de la littérature latine; je n'en trouve trace ni dans celle de Teuffel ni dans celle de Schanz, pour ne citer que les deux plus récentes. Il n'a cependant rien d'invraisemblable et ne mérite pas l'oubli complet où il est tombé. Ovide nous apprend lui-même qu'il avait fini par nouer des rapports d'amitié avec les Gètes. Il écrivit, dans leur langue, un poème en l'honneur d'Auguste et en donna publiquement lecture au milieu des applaudissements de ces barbares :

Et longum getico murmur in ore fuit[1].

Plus d'un demi-siècle après les leçons de Georges de Trébizonde, dont Pontanus nous a conservé le souvenir, un savant de Rovigo, Lodovico Ricchieri, en latin *Ludovicus Caelius Rhodiginus*, publiait l'énorme ouvrage intitulé : *Antiquarum lectionum commentarii* (Venise, 1516). C'est un recueil de notes sur les sujets les plus divers, en particulier sur les mots techniques et insolites des deux langues et ce qu'on appellerait aujourd'hui les antiquités publiques et privées. Caelius avait énormément lu et voulait faire profiter le public de ses lectures[2] ; chaque page de son volumineux ouvrage est remplie de citations, toujours avec le nom de l'auteur cité, rarement avec l'indication précise du passage. Or, au livre XIII, chap. I des *Commentarii*, on lit ce qui suit : « *In Caecilii Minutiani Apuleii fragmentis observatum annis septem in exilio consumptis functum esse fato Ovidium calendis januariis, qua die Titus quoque Livius decesserit; structum item illi a barbaris per multas lacrymas tymbon ante januam.* » Ce texte ajoute à celui qu'a cité Pontanus deux renseignements qui ne se trouvent pas ailleurs : 1° qu'Ovide mourut le 1er janvier; 2° qu'il mourut le même jour que Tite-Live. En revanche, il ne dit pas que le tombeau d'Ovide ait été élevé par souscription publique et il place ce tombeau devant la *janua*, c'est-à-dire devant la porte de sa maison, alors que Pontanus, avec bien plus de vraisemblance, parle d'un lieu très fréquenté devant la porte de la ville. Mais le fait que l'on

1. Cf. Ovide, *Pontiques*, IV, 13, 19.
2. *Antiq. lect.*, VII, 29 : « *Neque enim bibliotaphi sumus, sed quicquid lectione varia compertum nobis est, gratissimo animo in litteras mittimus publico studiosorum emolumento.* »

trouve dans les deux textes le mot *tymbon* et le même renseignement sur le tombeau élevé à Ovide par les barbares, ne laisse place à aucun doute sur leur parenté et l'identité de la source d'où ils dérivent.

En 1837, Merkel, le savant éditeur d'Ovide, déclara que le texte de Caelius n'était qu'un emprunt, masqué par quelques variantes peu heureuses, à celui de Pontanus. Je ne sache pas que cette assertion ait été discutée; elle me paraît absolument inadmissible. Caelius n'avait aucune raison de ne pas citer Pontanus ou plutôt l'autorité de ce dernier, Georges de Trébizonde ; il n'avait aucune raison de substituer le mot *janua* aux mots *oppidi porta ;* il en avait moins encore de prétendre, cette fois sans aucun appui de Pontanus, qu'Ovide était mort le 1er janvier, le même jour que l'historien Tite-Live.

Il y a longtemps que tous les savants se seraient mis d'accord sur ces textes et auraient conclu que Rhodiginus et Georges de Trébizonde ont recueilli indépendamment le même témoignage, si le savant de Rovigo n'avait cité, comme son autorité en la matière, les fragments de Caecilius Minutianus Apuleius, que Madvig, Merkel, Ellis et Crusius ont considérés comme une grossière falsification[1]. Merkel et Crusius, chacun de son côté — car Crusius n'a pas connu le travail bien antérieur de Merkel — ont attribué cette falsification à Rhodiginus lui-même, opinion qui a été contestée, mais sans grande richesse d'arguments, par M. Camillo Cessi, dans un article resté inaperçu des philologues[2]. La question est extrêmement compliquée, aucun historien de la littérature latine n'ayant pris la peine de l'examiner, et j'avoue que, sur divers points accessoires, ma conviction n'est pas encore faite. Mais ce qui me paraît évident, c'est la bonne foi de Rhodiginus et l'ancienneté, au moins relative, de la source manuscrite qu'il a alléguée.

Le passage de Rhodiginus que j'ai transcrit continue par ces lignes, qui ont été plusieurs fois citées au XVIIIe siècle : *Auctor idem Minutianus est, Corvinum ab Ovidio appellatum fuisse Ibin ex avis foeditate, cui ventrem rostro purgare insitum sit ; et hoc ex Callimachi imitatione ; pulsum quoque in exilium, quod Augusti incestum vidisset.*

Voici encore deux renseignements qui ne se rencontrent nulle

---

1. Madvig, *Opuscula*, t. I, p. 1-28 ; Merkel, *Prolusio ad Ibin* (1837), p. 388 ; Ellis, *Ovidii Ibis* (1881), p. VI ; O. Crusius, *Philologus*, 1889, p. 434.

2. C. Cessi, *Intorno al falsificatore del trattato di ortografia, attribuito ad Apuleio*, in *Ateneo Veneto*, janvier-février 1900, p. 52 et suiv. Cet article m'a été signalé par M. le professeur Novati, de Milan.

part ailleurs : l'ennemi qu'Ovide flétrit et maudit dans l'*Ibis* se serait appelé Corvinus ; Ovide aurait été exilé pour avoir surpris Auguste dans un inceste. On remarquera ces mots : *et hoc ex Callimachi imitatione,* qui trahissent une connaissance peu commune de la littérature grecque ; ce que nous savons de l'*Ibis* de Callimaque repose uniquement sur une notice de Suidas (s. v. Καλλίμαχος) et les scolies anciennes de l'*Ibis* d'Ovide.

Disons tout de suite que ces renseignements sont certainement erronés. L'ennemi d'Ovide ne pouvait s'appeler Corvinus ; on connait les *Corvini* de son temps, dont aucun ne répond aux conditions exigées par les allusions du poème. Il n'est pas moins absurde de penser qu'Ovide, ayant surpris Auguste dans un inceste, aurait souvent rappelé, dans les *Tristes* et dans les *Pontiques*, un épisode aussi déshonorant pour le vieil empereur. A l'article *Ovide* de son *Dictionnaire*, Bayle cite le texte d'Apuleius Minutianus d'après Rhodiginus ; Voltaire le cite à son tour, dans le *Dictionnaire philosophique*, sans dire d'ailleurs qu'il l'emprunte à Bayle. Mais alors que Voltaire incline à admettre cette explication de l'*error* d'Ovide, Bayle, plus familier avec les textes antiques, l'écartait tout en la citant. Je ne perdrai pas mon temps à la discuter ; elle est ridicule. Mais je dis que ni cette légende, ni l'identification de l'ennemi d'Ovide avec un Corvinus, ne peuvent avoir été imaginés de toutes pièces par Rhodiginus. En effet — et cette raison pourrait dispenser de toute autre — si Rhodiginus avait été un mystificateur, citant un auteur imaginaire pour faire valoir son érudition, il aurait donné libre cours à cette manie dans son grand ouvrage ; or, en dehors des citations d'Apuleius Minutianus, les *Commentarii* n'allèguent aucun auteur dont les œuvres ou des fragments authentiques ne nous soient connus aujourd'hui. J'ajouterai que le seul texte antique relatif à un inceste d'Auguste avec sa fille se trouve dans le *Caligula* de Suétone, où il est écrit que Caligula se disait le petit-fils d'Auguste par l'effet de cette union criminelle, dont sa mère Agrippine avait été le fruit [1] ; or, il me semble impossible d'admettre que ce passage très bref, écho d'une parole extravagante de Caligula, ait pu suggérer à Rhodiginus l'idée d'expliquer ainsi la faute mystérieuse qui fit condamner Ovide à l'exil. Tout au moins aurait-il, à la même occasion, rappelé le texte de Suétone après avoir allégué celui d'Apuleius.

Angelo Mai et Osann ont relevé, dans les *Commentarii*, quatorze citations d'Apuleius Minutianus. La plus importante, pour

---

1. Suétone, *Caligula*, XXIII : *Praedicabat... matrem suam ex incesto quod Augustus cum Julia filia admisisset procreatam.*

la question d'authenticité, se lit au livre XXIV, chap. IV : *Quam tamen scribendi rationem* (*pulcer pro pulcher*) *consequi videtur Caecilius Minutianus in libello de orthographia, quamquam insigniter mutilato decurtatoque ac prorsum vetustatis et incuriae vulneribus confosso.* Ailleurs, à plusieurs reprises, Rhodiginus se sert de cette expression : *In Caecilii Minutiani Apuleii fragmentis comperi* (ou *observatum*). Il ne dit pas expressément que ce manuscrit en lambeaux lui appartînt, mais cela ressort d'un passage du *Dialogue sur l'histoire des poètes* publié en 1545 par Giglio Giraldi (Lilius Gyraldus), lequel enseigna, comme Rhodiginus, à Ferrare[1]. Avant de rapporter le même témoignage sur la cause de l'exil d'Ovide, il fait dire à l'un des interlocuteurs du Diologue, Pison : *Attende, quaeso, Lili, quae ex communi amico his diebus audivi : is enim se domi habere affirmabat quaepiam Caecilii Minutiani Apuleii fragmenta, in quibus de Ovidio poeta haec fere inerant perscripta...* Suit le passage en question. Sur quoi Lilius répond : *Istiusce, Piso, rei fides esto penes auctorem adhuc mihi incognitum et amicum tuum.* » Il résulte de là que Gyraldus n'avait pas vu lui-même les fragments d'Apuleius, mais qu'un de ses amis les avait entendu citer par Rhodiginus, qui les possédait. Le témoignage de Rhodiginus sur l'état de ces fragments est formel : c'était un ou plusieurs morceaux « tout percés de blessures dues à la vétusté et à l'incurie » et, en outre, incomplets à la fin (*decurtatus*); mais le début devrait, semble-t-il, être conservé, puisque Rhodiginus donne le nom de l'auteur et le titre *De Orthographiâ.*

Un manuscrit en très mauvais état n'est pas nécessairement très ancien; mais si Rhodiginus avait inventé de toutes pièces son Apuleius, comme le veulent Merkel et Crusius, il faudrait qu'il eût pris la peine de transcrire des notes de fantaisie sur des feuillets déchirés et mutilés. Comprendrait-on qu'il n'eût pas tiré parti de ce manuscrit, soit pour le publier intégralement, soit pour le vendre, s'il l'avait fabriqué dans une intention frauduleuse? Or, loin de là, les fragments possédés par Rhodiginus n'ont jamais vu le jour, bien que ce savant, vers la fin de sa vie, ait perdu sa place et soit tombé dans le dénûment[2]. Lorsque Gyraldus publiait son livre, Rhodiginus était mort depuis vingt ans (1525) et le manuscrit n'avait pas encore reparu.

---

1. Cf. Osann, *L. Caecilii Minutiani Apuleii de orthographia fragmenta*, Darmstadt, 1826, p. xiv.

2. Cf. Camillo Cessi, *op. laud.*, p. 51 et deux opuscules du même savant, que je dois à son obligeance : *La data della nascità di Celio Rodigino*, Rovigo, 1897; *La cacciata di Celio Rodigino di Rovigo*, Rovigo, 1897.

Les citations d'Apuleius par Rhodiginus prouvent que le manuscrit intitulé *De Orthographia* contenait des remarques orthographiques et étymologiques, de courts textes d'auteurs et des gloses mythologiques. Le long passage sur Ovide autorise à croire qu'une des sources du grammairien affublé du nom d'Apuleius était un recueil de scolies sur Ovide, probablement aussi mêlées de fausse science que les scolies conservés sur l'*Ibis*, dont le rédacteur vivait probablement au VIe siècle. Mais le prétendu Apuleius est plus récent. En effet, Rhodiginus (XIX, 10), après avoir cité le vers d'Ovide (*Metam.*, VII, 383) :

Ophias effugit natorum vulnera Cambe

ajoute ceci : *Quam Iamben transtulit Planudes, uti meminit Caecilius Minutianus Apuleius.* Or, Planude vint à Venise en 1296 et sa traduction grecque des Métamorphoses d'Ovide, publiée pour la première fois au XIXe siècle par Boissonade, porte précisément Ἰάμβη au lieu de Κράμβη. Alléguer ici une erreur de Rhodiginus est impossible : la citation d'Apuleius doit être exacte et elle prouve sa bonne foi. Ne se serait-il pas fait valoir davantage en alléguant le texte manuscrit de Planude, que personne n'avait encore publié? Il faut donc que l'auteur du manuscrit mutilé qu'il possédait ait vécu au XIVe siècle et l'on voit combien Bayle et Voltaire ont eu tort d'écrire — par suite d'une confusion avec un grammairien Apuleius cité par Suétone — qu'Apuleius Minutianus était « presque contemporain » d'Ovide. Mais quel que soit l'individu qui a compilé ces textes, il n'a pas cherché à tromper le monde, puisqu'il a cité un auteur aussi récent que Planude, et, d'autre part, il ne devait pas être un ignorant, puisqu'il pouvait lire un manuscrit grec et en tirer une correction très plausible au texte d'Ovide.

Si l'on se rappelle maintenant que Planude résida à Venise, que Georges de Trébizonde apprit le latin à Venise avec Guarino vers 1430 et que le même Georges de Trébizonde, au témoignage de Pontanus, citait, vers 1450, comme l'ayant lu dans un « bon auteur », l'histoire du *tymbos* élevé à Ovide par les Gètes, on se demandera si le « bon auteur » n'était pas Planude lui-même, le véritable précurseur des humanistes de la Renaissance, le premier Byzantin qui se soit donné la peine d'apprendre le latin et de lire les auteurs de l'ancienne Rome. Planude a traduit en prose grecque les *Métamorphoses* et les *Héroïdes* d'Ovide; ne peut-on lui attribuer avec vraisemblance une notice biographique sur le poète qu'il semble avoir pris en affection? Cette notice, aujour-

d'hui perdue, écrite vers 1300, aurait pu être connue de Georges de Trébizonde, comme du collecteur de notices orthographiques et autres dont Rhodiginus eut le manuscrit entre les mains. Ce collecteur, sans doute un Grec, a dû également avoir connaissance de la traduction des *Métamorphoses* par Planude. Ainsi, les faits nouveaux allégués par Pontanus et par Rhodiginus remonteraient, en dernière analyse, à l'officine de Planude, ce qui n'en accroîtrait pas l'autorité historique, mais empêcherait de les considérer comme des mystifications négligeables de faux savants.

Pourquoi les notes de cet humaniste grec anonyme ont-elles été citées par Rhodiginus sous le nom d'Apuleius Minutianus? Je crois qu'on peut répondre à cette question; toutefois, avant d'en arriver là, il faut entrer dans quelques détails sur ce qu'il y a de plus obscur dans cette ténébreuse affaire, la publication des deux Apuleius par Angelo Mai et par Osann. Pour rester intelligible, je serai très bref.

Rhodiginus, comme nous l'avons vu, mourut en 1525. En 1566, le savant portugais Achille Statius (1524-1581) publia un commentaire de Catulle, où il cite une fois L. Caecilius Minutianus avec cette note : *In iis fragmentis, quae scripta exstant apud paucos.* Donc, à cette époque, quarante ans après la mort de Rhodiginus, il circulait quelques copies (*apud paucos*) du prétendu Apuleius Minutianus. L'une de ces copies fut transcrite par Statius de sa propre main et léguée par lui à son ami Philippe de Néri; Angelo Mai la retrouva dans la bibliothèque Vallicellienne à Rome et la publia en 1823; Osann la réédita en 1826. Il n'est nullement dit que ce manuscrit soit la copie de celui que possédait Rhodiginus. Le titre est ainsi conçu : *L. Caecilii Minutiani Apuleii grammatici de orthographia trium librorum fragmenta.* Dans le texte publié, connu par cette unique copie de Statius, se retrouvent *cinq passages seulement* — sur *quatorze* — parmi ceux que Rhodiginus a cités en invoquant l'autorité d'Apuleius Minutianus; *les deux passages les plus importants*, ceux qui sont relatifs à Ovide, *y font précisément défaut.* La copie qu'a reproduite Statius était donc certainement incomplète; ce n'était pas l'exemplaire de Rhodiginus; ce pouvait être une copie partielle et interpolée du manuscrit aujourd'hui perdu.

D'autre part, dès 1470, Tortellius, préfet de la Bibliothèque vaticane, cite plusieurs fois, dans son livre *De Orthographia*, un grammairien du nom d'Apuleius. Ce grammairien est l'auteur de deux petits traités, *De nota aspirationis* et *De diphtongis*, probablement du xe ou du xie siècle, qui ont été publiés par Osann en 1826 d'après deux manuscrits du xve siècle à Wolfenbüttel. Or,

ces opuscules contiennent des phrases identiques ou presque identiques à celles du *De Orthographia* copié par Statius et l'une au moins des citations empruntées par Rhodiginus à son Apuleius se retrouve dans le *De nota aspirationis*.

Que conclure de tout cela ? Je n'entrevois que la solution suivante. Un humaniste a eu connaissance des deux petits traités d'Apuleius, dont il existait à Ferrare, en 1448, un manuscrit qualifié de *vetustissimus* par Nicolas Perotti[1]. Il en a tiré des notes qu'il a insérées dans les fragments que Rhodiginus eut plus tard entre les mains. Or, dans le texte copié par Statius, le premier alinéa, concernant la diphtongue *ae*, est précisément analogue au § 26 du *De diphtongis* ; il est donc possible que, dans l'exemplaire lacéré de Rhodiginus, ce fragment initial ait été précédé du lemme : *Apulei de orthographia*, d'où l'idée que la collection entière des fragments était due à cet auteur. Mais pourquoi *L. Caecilius Minutianus Apuleius*, alors que le manuscrit connu d'Osann porte seulement le nom d'Apuleius ? On peut supposer que le texte consulté par l'humaniste anonyme du XIVe siècle donnait le nom plus complètement ; mais c'est résoudre une difficulté par une hypothèse qui ne s'impose pas.

Nous avons déja vu que le prétendu Apuleius Rhodiginus, publié par Mai d'après la copie de Statius, n'est certainement pas identique au manuscrit que possédait Rhodiginus en 1516, mais que le manuscrit et la copie offraient pourtant des parties communes. Le manuscrit de Statius est un magasin de mystifications et d'erreurs. Non seulement le pseudo-Apulée cite une foule d'auteurs qui n'ont jamais existé ou qu'il n'a pu lire, par exemple *Ch. Camerini Excidium Trojae*, *Terentii Varronis Bellum Punicum*, *Coltae Bellum Pharsalicum*, etc., mais, comme l'a montré Madvig, 23 des poètes dont il invoque l'autorité sont nommés par Ovide, à côté de 4 autres, dans la sixième lettre du livre IV des *Pontiques*. Presque toutes les citations sont annoncées, mais laissées en blanc dans le manuscrit, comme si le mystificateur n'avait pas été de force à pousser sa mystification jusqu'au bout. En cela il diffère de l'auteur des scolies de l'*Ibis* qui cite, lui aussi, nombre de poètes du siècle d'Auguste, mais leur attribue des vers ridicules, qui n'ont pu être fabriqués qu'au VIe siècle. D'une manière générale — l'observation en a déjà été faite — le pseudo-Apulée se rattache étroitement au scoliaste de l'*Ibis* ; or ce dernier, par son érudition de charlatan, appartient au groupe d'écrivains frauduleux qui compte encore, dans la littérature latine, Fulgence Plan-

1. Osann, *op. laud.*, p. XXXIV.

ciades[1] et le géographe de Ravenne. Il n'est guère douteux qu'une des sources du texte corrompu copié par Statius soit un commentaire charlatanesque de l'*Ibis*, analogue à ceux que nous avons conservés et pire encore. Mais comme il est difficile d'admettre que le copiste d'une partie du manuscrit de Rhodiginus ait, de propos délibéré, introduit des copies d'anciennes gloses perdues dans son travail; comme, d'autre part, le manuscrit de Rhodiginus renfermait lui-même un passage relatif à l'*Ibis* d'Ovide, force est de croire que le manuscrit de Rhodiginus dérivait au moins de trois sources : 1° les petits traités d'Apulée, du xe ou du xie siècle; 2° des scolies charlatanesques sur l'*Ibis* d'Ovide ; 3° une notice en grec sur le même auteur.

Malheureusement, nous ne sommes pas au bout des difficultés.

Merkel, Ellis et Crusius ont essayé de prouver, par des arguments de valeur très inégale, que certains morceaux du pseudo-Apulée dérivent d'ouvrages *imprimés*, mal lus ou démarqués par un ignorant. Ces ouvrages seraient les *Adagia* d'Érasme (1500), l'*Hecatostys* et les *In Ibin Ovidii Sarritiones* de Constantinus Fanensis (1507, 1508) et le *De Orthographia* de Tortellius (1471). L'examen des arguments allégués serait une tâche longue et minutieuse; pour ma part, je ne crois pas que la preuve ait été faite. Merkel et Crusius font de Rhodiginus un faussaire qui aurait fabriqué son Apuleius avec des extraits de ces ouvrages, abominablement défigurés et interpolés de citations imaginaires; mais cette hypothèse sera toujours inadmissible pour quiconque a lu seulement dix pages des *Commentarii* de Rhodiginus, où l'érudition est diffuse, mais toujours réelle et de bon aloi. Rhodiginus, il faut le remarquer avec insistance, n'a pas cité *un seul* des textes du pseudo-Apulée où sont mentionnés à la file des auteurs que pas un moderne n'a connus ; ce n'est donc pas lui qui les a fabriqués. Je crois que son manuscrit contenait un certain nombre de passages dans le goût des scolies de l'*Ibis*, mais aucun emprunt déguisé à des livres imprimés entre 1471 et 1508. Une partie de ce manuscrit fut copiée à la hâte et probablement en cachette ; celui qui possédait cette copie voulut-il faire valoir sa trouvaille et la grossir? On peut attribuer à ce faussaire, qui travailla entre 1525 et 1565, tout ou

1. Le *De Orthogr.* (c. 64) cite Sérapion de Rhodes et Philochore ; Fulgence (*Mythol.* I, 13) cite Philochore et Sérapion d'Ascalon. Cf. aussi *De orthogr.*, c. 26 (citation des livres de Numa) et Fulgence, *Expos. serm. antiqui*, p. 174 (même citation). — La fraude littéraire qui consiste à citer des livres non existants a été pratiquée encore au xixe siècle. J. Holden Mac Michael signalait récemment, chez Carlyle, « his habit of inventing imaginary authors, books and periodicals to father passages upon » (*Notes and Queries*, 14 juillet 1906).

partie des fraudes littéraires qu'on a injustement reprochées à Rhodiginus. Le manuscrit de ce dernier, compilation d'un humaniste grec du XIVe siècle, était déjà, dans une certaine mesure, un faux ; la copie que nous a conservée Statius est, si l'on peut dire, *le faux d'un faux*. Que le second faussaire se soit servi de textes imprimés sans les comprendre, cela est possible, mais ne me paraît pas démontré.

Si les hypothèses qui précèdent sont admises, faute d'explications plus vraisemblables, il en résultera que la critique moderne a tort de négliger complètement les fragments du pseudo-Apuleius. Ceux du moins qu'a cités Rhodiginus sont authentiques, bien que d'une autorité douteuse ; ce ne sont pas les fantaisies d'un humaniste. Ce qui est connu seulement par la copie de Statius devra être soigneusement étudié ; on éliminera, après preuve faite, si la preuve est possible, les passages provenant d'Érasme, de Tortellius ou de tel autre ; on retiendra ceux dont on ne découvrira pas l'origine, en les considérant, jusqu'à nouvel ordre, comme copiés sur les fragments possédés par Rhodiginus ou peut-être sur des scolies d'Ovide que nous n'avons plus.

La bonne foi de Rhodiginus, qui me paraît absolument certaine, oblige d'attribuer de l'importance à un autre passage des *Commentarii* qui, signalé en 1826 par Osann (p. 108), a été complètement oublié depuis. Au chap. IV du livre VI, Rhodiginus écrit : *Signat autem hostorium radium sive instrumentum quo raduntur mensurae. Plautus :*

Diique deaeque omnes, tantam nobis laetitiam
Tot gaudia sine radio cumuletis...

Ce passage manque dans les éditions des fragments des Comiques latins et dans la dernière édition des fragments de Plaute ; mais il n'était pas inconnu des anciens lexicographes, témoin ces lignes de Forcellini à l'article *Radius* de son *Lexicon* (p. 592) : *Est etiam hostorium, seu baculum, quo aequatur cumulus modii,* ἀπομάκτρα. *Quidam lexicographi afferunt haec verba Plauti, quae ego apud hunc ne in suppositis quidem invenire potui : Diique deaeque omnes tantam nobis laetitiam Tot gaudia sine radio cumulent.* » La citation est textuelle, sauf que *cumulent* remplace ici le *cumuletis* de Rhodiginus. Il serait intéressant de savoir si ces deux vers n'ont pas été cités par quelque autre savant de la Renaissance ; quoi qu'il en soit, on ne voit pas pourquoi ils ont été exclus des fragments de Plaute, car Rhodiginus n'avait aucune raison de les fabriquer et personne, à son époque, ne comprenait

assez les mètres de Plaute pour se permettre de les imiter même par à peu près.

Dans la note où il citait ces vers en 1826, Osann ajoutait qu'il publierait quelque jour un fragment d'une comédie encore inconnue de Plaute, intitulée *Oedipus* (*fragmentum ex Oedipode fabula Plauti adhuc incognita producam*). J'ai vainement cherché le moindre éclaircissement à ce sujet et crois devoir signaler cette mention singulière, perdue dans une note d'un petit volume discrédité, à l'attention de mes confrères latinistes[1].

Salomon Reinach.

---

1. M. Léon Dorez a bien voulu me faire observer que M. Plessis, dans la seconde édition de son *Calvus*, admet également l'authenticité d'un fragment de ce poète cité par le seul Rhodiginus.

LES OUVRAGES DE PETILIANUS

ÉVÊQUE DONATISTE DE CONSTANTINE

Essai de restitution et fragments.

(*Suite*)[1].

II. — Pamphlet contre Augustin, évêque d'Hippone.

On se souvient que, dans le courant de l'année 400, Augustin, se trouvant à Constantine, eut connaissance de la première partie du pamphlet de Petilianus (les douze premiers chapitres de notre édition), et qu'il la réfuta dans le livre I *Contra litteras Petiliani*. Petilianus répliqua par un second pamphlet, écrit de verve et très violent, où il mêlait à la discussion des invectives passionnées contre son adversaire, en qui il affectait de voir un manichéen[2]. Nous avons vu que ce second pamphlet, contemporain du livre II *Contra litteras Petiliani*, doit dater également de l'année 401[3].

Ce second ouvrage de Petilianus, que l'évêque d'Hippone appelle parfois *litterae*[4] ou *volumen*[5], mais ordinairement *epistula*[6], avait la forme d'une lettre à Augustin et devait être intitulé *Epistula ad Augustinum*. Il était de dimensions considérables. En raison même du tour personnel de la polémique et de la passion qu'y avait apportée l'auteur, il présente un vif intérêt littéraire et historique : il nous apprend avec précision ce que l'on disait d'Augustin dans le camp donatiste, et nous montre combien on l'y redoutait.

---

1. Voyez la *Revue de Philologie*, 1906, p. 218.
2. Augustin, *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 1, 1 ; 16, 19 ; 50, 60-61 ; etc.
3. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 51, 118 ; III, 17, 20.
4. *Ibid.*, III, 1, 1.
5. *Ibid.*, III, 40, 47.
6. *Ibid.*, III, 18, 21 ; 22, 26 ; 32, 37 ; 41, 49. Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.

Augustin répondit par le livre III *Contra litteras Petiliani*, où il a inséré de nombreux fragments et de copieuses analyses du second pamphlet de son adversaire. Malheureusement, il n'a pas cru devoir procéder ici comme dans le livre II, où il reproduit phrase par phrase le texte du premier pamphlet. Une restitution complète est donc ici impossible. Nous pouvons retrouver cependant le contenu de l'ouvrage et distinguer les éléments divers dont il se composait : 1° critique de la réfutation d'Augustin dans le livre I *Contra litteras Petiliani;* 2° discussion des objections sur la conception donatiste du baptême ; 3° invectives contre Augustin ; 4° exhortation finale aux donatistes.

Telle était la structure logique de l'ouvrage ; sinon le plan réel, car l'invective intervenait partout. C'est sous ces quatre rubriques que nous avons classé les fragments du texte original, comme les analyses et les allusions de l'évêque d'Hippone. Nous avons placé entre guillemets les citations textuelles du pamphlet de Petilianus, comme les citations bibliques ; nous avons reproduit le contexte dans la mesure où il était indispensable pour encadrer les fragments et en éclairer le sens.

Voici l'analyse sommaire du contenu de l'ouvrage, tel qu'il se présente dans nos quarante-sept fragments :

1° Critique de la méthode de réfutation d'Augustin dans le livre I Contra litteras Petiliani.

— Petilianus accuse Augustin d'être un sophiste. Attaques contre la dialectique et la Nouvelle Académie (fragments 1-3).

— Déloyauté d'Augustin, qui a supprimé deux mots du texte de Petilianus (*sancte* et *sciens*), et qui par là en a faussé le sens (fr. 4-8).

2° Le baptême : réponse aux objections d'Augustin, et justification de la thèse donatiste.

— Réponse à l'objection sur la personne de celui qui confère le baptême (fr. 9-24).

— Les catholiques sont des indignes, comme héritiers des *traditores* (fr. 25-28).

— Indulgence coupable des catholiques pour leurs fidèles et leurs évêques indignes (fr. 29-30).

— Réponse à l'objection sur le cas d'Optatus de Thamugadi (fr. 31).

— Réponse à l'objection tirée de l'indulgence des Primianistes pour les Maximianistes ralliés (fr. 32-34).

3° Invectives contre Augustin.
- — Attaques générales (fr. 35-41).
- — Augustin manichéen (fr. 42-45).
- — Lettre de Megalius, primat catholique de Numidie, contre Augustin, prêtre d'Hippone (fr. 43).
- — Libertinage d'Augustin, ses sortilèges et ses sacrilèges (fr. 43).
- — Augustin, prêtre manichéen (fr. 44).
- — Augustin condamné comme manichéen par un proconsul (fr. 45).
- — Critique des monastères fondés par Augustin (fr. 46).

4° Exhortation aux donatistes (fr. 47).

Nous donnons ci-dessous les fragments du second pamphlet de Petilianus, avec les renvois aux passages d'Augustin.

Petiliani Epistulæ ad Augustinum fragmenta.

1. — Eat nunc (Petilianus), et anhelis pulmonibus ac turgidis faucibus me tanquam dialecticum criminetur; imo non me, sed ipsam dialecticam velut mentiendi artificem in populare judicium ream devocet, et in eam quamlibet fragosissimo strepitu advocati forensis ora distendat. Dicat quidquid vult apud imperitos, unde stomachentur docti, illudantur indocti. Me, propter rhetoricam, Tertulli oratoris, a quo accusatus est Paulus (*Act. apost.*, XXIV, 1), vocabulo denotet; sibi propter advocationem, in qua potentiam quondam suam jactat, Paracleti nomen imponat, atque ob hoc se cognominalem Spiritus sancti, non esse, sed fuisse deliret[1].

2. — Sed ecce (Petilianus) angustatus in causa rursum in me impetum facit nebulosum atque ventosum, ut veritatis serenitas obscuretur; et fit summa inopia copiosus, non vera dicendo, sed maledicta inania non emendo... Et videte hominem vagari qua potest, dum pro negotio, quod suscepit, stare non potest. Videte quam multa dicat, non habendo quod dicat. Dicit « me labi lubricum, sed teneri; nec destruere, nec confirmare quod objicio, incerta pro certis excogitare, non permittere legentes quae vera sunt credere, sed facere ut altius dubia suspicentur. » Dicit « me Academici damnabile ingenium habere Carneadis. » Conatur etiam

1. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

insinuare quid Academici sentiant de falsitate vel fallacia sensus humani, etiam in his omnino quid loquatur ignorans. « Dici ab eis » asserit « nives nigras esse, cum albae sint, nigrumque argentum, turrem rotundam vel teretem videri, cum angulosa sit, remum in aqua fractum, cum sit integer[2]. »

3. — Ego dixi : *Quid si* lateat dantis conscientia, et *fortasse* maculosa sit?... Et sequitur se (Petilianus), et clamat : « Quid est *quid si*? quid est *fortassis*? nisi incerta et inconstans haesitatio dubitantis, de qua ille tuus ait :

Quid si < nunc > redeo ad illos qui aiunt : Quid si nunc caelum ruat?

(Térence, *Heautontimor.*, 719)... Quid hic facit « Pilus et Furius, qui contra justitiam injustitiam defenderunt? » Quid hic facit « atheus Diagoras, qui esse Deum negavit, ut de illo videatur prædixisse Propheta : Dixit stultus in corde suo : Non est Deus. » (*Psalm.* 13, 1)? Quid hic isti faciunt? Utquid nominati sunt, nisi ut intervenirent pro homine non habente quid dicat? ut, dum de his saltem aliquid sine causa dicitur, agi causa videatur, et, ad quod non responsum est, responsum esse credatur. Postremo, si duo vel tria verba ista, *quid si* et *fortasse*, usque adeo sunt intolerabilia, ut propter illa excitarentur olim dormientes Academici, et Carneades, et Pilus, et Furius, et Diagoras, et nives nigræ, et ruina caeli, et cetera similiter insana et absurda : removeantur de medio[3].

4. — Neque enim vere, sicut Petilianus inconsiderate dixit, « Conscientia dantis », vel, quod addidit, « conscientia *sancte* dantis attenditur, quae abluat accipientis... »

Quid enim ad rem pertinuit, quia verbum addidit, quod a me diceret fuisse subtractum, atque ita se scripsisse contendit : « Conscientia namque *sancte* dantis attenditur, quae abluat accipientis... ? »

Furem me denique verborum suorum, quod duo subtraxerim, tanquam eis repositis, victor exsultet[4].

5. — Haec omnia verba Petilianus ex litteris meis refellenda proposuit; videamus ergo utrum refellerit, utrum omnino responderit. Addo enim verba quae me subtraxisse calumniatur, et eadem ipsa sic repeto, ut etiam brevius. Addendo enim haec duo verba, etiam ad brevitatem propositionis hujus me plurimum

---

2. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 24.
3. *Ibid.*, III, 21, 24-25; 22, 26.
4. *Ibid.*, III, 8, 9; 15, 18; 17, 20.

adjuvit. Si « Conscientia *sancte* dantis attenditur, quae abluat accipientis », et « Qui fidem *sciens* a perfido sumpserit, non fidem percipit, sed reatum » : unde abluitur accipientis conscientia, cum maculosam dantis ignorat ? et, cum fidem nesciens sumit a perfido, rogo, unde abluitur?... Nihil ad hoc responsum est omnino [5].

6. — Quidquid ergo de duobus istis verbis (*sancte* et *sciens*) vel detractis calumniatur vel additis gloriatur (Petilianus), nihil interrogationem meam impedire perspicitis ; cui quid respondeat ille non inveniens, ne tamen taceat, irruit identidem in personam meam. Dicerem, recedens a causa, si omnino accessisset ad causam. Quippe, quasi de me agatur, et non de Ecclesiae vel baptismi veritate, « ideo me » dicit « subtractis illis duobus verbis argumentatum, ut quasi conscientiae meae non obsit, quod inquinatoris », ut dicit, mei « sacrilegam ignoravi conscientiam... » Videte itaque, et numerate, si potestis, quanta superflua loquatur ad unum *Ignoravi*, quod me proponit dixisse, cum hoc omnino non dixerim : quia nec de me agebatur, ut dicerem, nec aliquid criminis in eo qui me baptizavit apparuit, ut ejus me ignorasse conscientiam pro mea defensione cogerer dicere [6].

7. — « Et ubi est, inquit (Petilianus), quod addidi *sciens ?* ut non dicerem : Qui fidem a perfido sumpserit ; sed : Qui fidem *sciens* a perfido sumpserit, non fidem percipit, sed reatum. » ... Ubi coarctatus respondet : « Discutere debuit. » ... Respondete, aut quaerite diligenter quid ille responderit. Invenietis etiam convicta convicia. Culpat enim me, quasi deridens, quod veri similia proponam, qui non videam veritatem. Repetitis etiam verbis meis et dimidiata sententia : « Dicis, inquit : Ecce stat perfidus baptizaturus, at ille, qui baptizandus est, perfidiam ejus ignorat. » Deinde subjungit : « Quis est iste, aut unde prosiluit ?[7] »

8. — Videte itaque et vigilantissime mementote, quemadmodum Petilianus nec ad ea ipsa responderit, quae sibi ita proponit unde aliquid loqui videatur. Illud autem olim dimisit omnino nec nobis dicere voluit, quia utique non potuit, nec usque ad finem voluminis sui aliquando dicturus est, quod ex primis partibus Epistulae meae quasi refellendum commemoravit. Additis quippe etiam duobus verbis (*sancte* et *sciens*), quae me subtraxisse quasi fortissima sua munimenta jactavit, nihilominus immunitus jacens, non inveniens, quid respondeat, cum quaeritur : Si conscientia

---

5. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 20, 23.
6. *Ibid.*, III, 24, 28.
7. *Ibid.*, III, 31, 36.

sancte dantis attenditur etc ...; ad hoc eum jamdiu ex quo loquitur nihil respondisse manifestum est[8].

9. — In his certe omnibus, sicut legendo cognoscere vel recognoscere poteritis, impetum quidem linguae suae quo libuit ambitu jactationis exercuit (Petilianus); nusquam tamen dixit unde abluatur accipientis conscientia, cum maculosam dantis ignorat. At ego, inter strepitum vel post strepitum ejus grandem et nimis, ut putat ipse, terribilem, lente, ut dicimus, et bene hoc ipsum repeto, et ut respondeatis exposco : Si conscientia *sancte* dantis attenditur etc ... Et per totam ejus Epistulam ad hoc non invenio aliquid dictum[9].

10. — Ecce sufficit quod paulo post ita positum est et ab ipso (Petiliano) ex meis litteris interpositum : « Unde igitur abluendus est qui accipit baptismum, cum dantis polluta conscientia est, et hoc ille qui est accepturus ignorat? » (= Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3). Nempe hic non est *quid si* et *fortasse*. Respondeatur ergo. Attendite ne forte, in eo quod sequitur, ad hoc respondeat. « Sed ego te, inquit, cavillantem ad fidem credendi constringo, ne ulterius evageris. Quid argumentis stultitiae avertis erroribus vitam? Quid fidei rationem de rebus irrationalibus turbas? Hoc uno verbo te teneo et convinco. » Haec Petilianus dixit, non ego. Ista ex Epistula Petiliani sunt[10].

11. — Omissis ergo ejus (Petiliani) maledictis, quae in me sine ulla sana consideratione jactavit, adhuc attendamus ne forte hoc quod exposcimus in consequentibus dicat. Libet autem intueri quam garrulus ea proposuerit, quasi facillime convulsurus et eversurus. « Sed ad illud, inquit, tui phantasmatis argumentum, quo quemcumque baptizas verbis tibi pingere visus es, redeamus. Imaginari enim te veri similia decuit, qui non vides veritatem. » Haec verba sua prolocutus est Petilianus, verba mea propositurus. Deinde subjunxit : « Ecce, inquis, stat perfidus baptizaturus; at ille, qui baptizandus est, perfidiam ejus ignorat. » (= Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3). Non totam dixit propositionem atque interrogationem meam, et mox ipse interrogare me coepit, dicens : « Quis est iste, aut unde prosiluit, quem proponis? Cur tibi videris videre quem simulas, ne videas eum quem videre ac discutere diligentissime debeas et probare? Sed, quia intelligo te ignorare ordinem Sacramenti, hoc tibi breviter dico : Et tu baptistam discutere, et ab eo discuti debuisti ... »

---

8. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 47.
9. *Ibid.*, III, 18, 21. — Cf. III, 14, 16; 15, 17; 19, 22; 20, 23.
10. *Ibid.*, III, 22, 26. — Cf. III, 24, 28.

« Hoc, inquit (Petilianus), tibi breviter dico : Et tu baptistam discutere, et ab eo discuti debuisti. » ...

Ille (Petilianus) mihi respondet discutiendum esse et baptizatorem et baptizandum. Et ad hoc probandum, unde quaestio nulla est, adhibet exemplum Johannis, quod eum discusserint qui ab eo quaesierunt quem se esse diceret (Joann., I, 22) ; quod ipse quoque discusserit eos quibus ait : « Generatio viperarum, quis vobis ostendit fugere ab ira ventura? » (Matth., III, 7). Quid hoc ad rem? Quid hoc ad causam? ...

Quid est quod contumeliose nos breviter docet Petilianus, a baptizando discutiendum esse baptistam? ... « Quia intelligo te, inquit, ignorare ordinem Sacramenti, hoc tibi breviter dico : Et tu baptistam discutere, et ab eo discuti debuisti.[11] »

12. — Inspicite nunc Petilianum, ne hoc respondeat, vel ne hoc respondere non potuisse deprehensus appareat, per nostras contumelias inaniter evagari, criminantem, et nihil probantem; et, ubi forte conatur pro causa quasi pugnaciter resistere, ubique facillime superari; ad hoc tamen unum omnino nihil respondere quod quærimus : « Si conscientia sancte dantis attenditur, quae abluat accipientis, unde abluendus sit qui accipiebat baptismum, cum dantis polluta conscientia est, et hoc ille, qui est accepturus, ignorat. » (= Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3). His enim verbis ex Epistula mea commemoratis, proposuit me interrogantem, et se ostendit nihil respondentem. Cum enim dixisset ea quae jam recolui, et in quibus eum ostendi ad id quod interrogavi non respondisse; cumque, magnis angustiis coarctatus, coactus esset dicere discutiendum esse baptistam a baptizando, baptizandum a baptista; cumque id exemplo Johannis, si forte inveniret negligentissimos vel imperitissimos auditores, adstruere tentavisset, adhibuit alia testimonia de Scripturis ad rem non pertinentia : quod Philippo Eunuchus dixerit : « Ecce aqua, quis prohibet me baptizari? » (*Act. apost.*, VIII, 36), « quia sciebat, inquit, perditos prohiberi » ; et quod « ideo Philippus eum baptizari non vetuit, quia eum legentem probaverat quomodo crederet Christum » : quasi prohibuerit Simonem Magum. Et quod « Prophetae falso baptismate decipi timuerunt; et ideo dixerit Isaias : Aqua mendax, non habens fidem (Jerem., XV, 18), velut ostendens apud perfidos homines aquam esse mendacem » : cum hoc non Isaias, sed Jeremias de hominibus mendacibus dixerit, figurate aquam populum appellans, quod in Apocalypsi manifestissime demonstratur (*Apocal.*, XVII, 15). Et quod « David dixerit :

11. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 27, 32; 28, 33; 29, 34; 30, 35.

Oleum peccatoris non unguat caput meum » (*Psalm.* 140, 5) : cum ille hoc dixerit de adulatione assentatoris fallaci laude decipientis, unde laudati caput in superbiam crescat[12].

13. — Commemorat Petilianus et apostolum Johannem monuisse, ne omni spiritui credatur, sed probentur spiritus si ex Deo sunt (I Joann., IV, 1)[13].

14. — In his certe omnibus non respondet Petilianus, si conscientia sancte dantis attenditur, quae abluat accipientis, unde sit abluendus qui accipit baptismum, cum dantis polluta conscientia est, et hoc ille, qui est accepturus, ignorat. Collega ejus a Thubursicubure, quidam Cyprianus, cum turpissima femina in lupanari deprehensus, et Primiano Carthaginis oblatus atque damnatus est. Iste quando baptizabat, antequam detectus et abjectus esset, non utique habebat conscientiam sancte dantis, quae ablueret accipientis. Unde igitur abluti sunt, qui hodie, illo damnato, non utique rursus abluuntur? Non erat necesse ut hominem nominarem, nisi ne Petilianus iterum diceret : « Quis est iste, aut unde prosiluit? » Cur istum baptistam vestri non discusserunt, sicut Johannes, Petiliano ita sentiente, discussus est?[14].

15. — Videte si, tot nebulis multipliciter offusis, ullo loco Petilianus respondet unde isti abluti sint, si conscientia sancte dantis attenditur, quae abluat accipientis, quam latens immundus habere non potuit. Nihil ergo ad hoc respondens, quod ab eo tam instanter inquiritur, deinceps etiam sibi loquendi latitudinem comparans : « Cum haec, inquit, et Prophetae et Apostolus caute timuerint, qua fronte tu dicis quod bene credentibus sanctum est baptisma peccatoris? »... Inde jam excurrit in Judam traditorem, et dicit in eum quidquid potest, adhibens testimonia prophetica, quae de illo tanto ante praemissa sunt : tanquam Ecclesiam Christi toto orbe diffusam, cujus causa in hac quaestione versatur, Judae traditoris impietate perfundat[15].

16. — Inde, asserens (Petilianus) me dixisse Christum esse baptistam, subjecit etiam quaedam verba ex Epistula mea, quasi hoc ex mea sententia dixerim, quod ex vestra et ipsius dixi, et copiosissima atrocitate invectus est, quasi in me qui hoc dixerim ; cum illa, quam reprehendit, non sit mea, sed ipsius et vestra sententia ; quod paulo post dilucide, quantum valuero, demonstrabo (cf. III, 45, 54 = fr. 17). Deinde conatus est nos docere

---

12. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 33, 38.
13. *Ibid.*, III, 34, 39.
14. *Ibid.*, III, 34, 40.
15. *Ibid.*, III, 35, 40-41.

multis et superfluis verbis, quod « non Christus baptizet, sed in ejus nomine baptizetur, simul et Patris et Filii et Spiritus sancti » ; de qua ipsa Trinitate dixit vel quod voluit vel quod potuit, « Christum esse medium Trinitatis. » Inde de nomine Simonis et Barjesu magorum ingessit nobis quas eum libuit contumelias [16].

17. — Sed, ne diceret sive ille (Petilianus), sive aliquis vestrum, cum quisque occultus malus est qui baptizat, tunc non esse fructum ejus illum quem baptizat, sed fructum Christi, continuo subjeci quam vesanus error etiam istam sententiam consequatur, et repetivi illud, licet aliis verbis, quod paulo ante dixeram : « Si, cum occulta est arbor mala, quicumque ab illa fuerit baptizatus, non de illa, sed de Christo nascitur, sanctius justificantur qui baptizantur ab occultis malis, quam qui baptizantur a manifestis bonis. » (= Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 8, 9). Petilianus ergo, his tam vehementibus coarctatus angustiis, tacuit superiora ex quibus ista pendebant, et haec absurda, quae illius consequuntur errorem, ita commemoravit in responsione sua, quasi haec ego ex mea sententia dixerim ; quae ideo dicta sunt, ut attenderet quantum mali sequeretur ejus sententiam, et eam mutare cogeretur. Hanc ergo fraudem audientibus vel legentibus faciens, et omnino desperans legi posse quae scripsimus, coepit in me graviter et petulanter invehi, tanquam ego sensissem « optandum esse omnibus qui baptizantur, ut baptizatores perfidos habeant et ignorent eos, quoniam, quamlibet bonos habuerint, Christus est incomparabiliter melior, qui tunc erit baptizati caput, si perfidus lateat baptizator. » Item, tanquam ego sensissem « sanctius justificari eos qui baptizantur ab occultis malis, quam qui baptizantur a manifestis bonis » : cum haec mirabilis insania ideo a me commemorata sit, quia illos necessario sequitur, qui cum Petiliano sentiunt « sic esse hominem baptizatum ad baptizatorem suum, quemadmodum est fructus ad arborem de qua nascitur, bonus de bona, malus de mala. [17] »

18. — Quod cum mihi tribuens Petilianus, tanquam hoc ego senserim, satis in me graviter ac vehementer invehitur, ipse utique demonstrat ea ipsa gravissima invectione sua, quantum nefas sit ista sentire ; ac per hoc, quidquid propter hanc sententiam in me dixisse videri voluit, in se ipsum dixisse invenitur, qui talia sentire convincitur. Ibi enim ostendit quanta vi veritatis superatus sit, ubi alium exitum non invenit, nisi ut me sensisse fingeret quod ipse sentit... Hoc mihi Petilianus facere voluit,

---

16. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48.
17. *Ibid.*, III, 45, 54.

desperans legi posse quae scripsi, quibus respondere non potuit, et putari se respondisse magnopere concupivit... Sic redditis ex Epistula mea superioribus, dum me Petilianus accusat, in ejus faciem, unde illa removere conatus est, majore impetu retorquentur[18].

19. — Cum enim dicimus : Christus baptizat —; non visibili ministerio dicimus, sicut putat vel putari cupit nos dicere Petilianus, sed occulta gratia, occulta potentia in Spiritu sancto... Nec, sicut Petilianus dicit, « jam baptizare cessavit.[19] »

20. — Si autem ad ista prima verba Epistulae meae Petilianum non respondisse manifestum est, et, ubi respondere conatus est, magis ostendit quod non potuerit respondere : quid de illis partibus meorum scriptorum loquar, quibus nec respondere tentavit, quae omnino non attigit ? Quae tamen qualia sint si recensere quisque voluerit, qui et mea et ipsius habet scripta, puto quod intelligat quanta firmitate roborata sint. Quod ut vobis breviter ostendam, ipsa testimonia de Scripturis sanctis prolata recolite, vel legendo recensete, quae posuit velut adversus nos, et in mea responsione quae posui etiam ego adversus vos ; et videte quemadmodum ego illa, quae ipse posuit, ostendi non nobis, sed potius vobis esse contraria ; ipse autem illa, quae posui maxime necessaria, omnino non attigit, et in illo uno Apostoli, quod tanquam pro se pertractare conatus est, videbitis quam nullum exitum invenerit[20].

21. — Quod vero ex apostoli Pauli scriptis a me positum pro se tractare conatus est (Petilianus), quale sit parumper attendite. « Dixisti enim, inquit : Apostolus Paulus eos, qui dicebant se apostoli Pauli esse, objurgat et dicit : Numquid Paulus pro vobis crucifixus est? aut in nomine Pauli baptizati estis? (*I Corinth.*, I, 13). Quapropter, si errabant illi, et, nisi corrigerentur, perirent, qui volebant esse Pauli : quae tandem spes eorum est, qui voluerunt esse Donati ? Id enim agunt isti, ut origo et radix et caput baptizati non nisi ille sit a quo baptizatur. » (= Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 3, 4; 4, 5). Haec verba et hoc Apostoli testimonium ex Epistula mea commemoravit (Petilianus), et sibi proposuit refellendum. Proinde, videte si ad propositum respondit. Ait enim : « Inane hoc dictum est, inflatum et puerile et insipiens, et quod longe sit penitus a fidei nostrae ratione. Tunc enim recte hoc diceres, si nos diceremus : In nomine Donati baptizati sumus —; aut : Donatus crucifixus est pro nobis —; aut :

---

18. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 46, 55.
19. *Ibid.*, III, 49, 59.
20. *Ibid.*, III, 50, 60.

In nostro nomine baptizati sumus. At, cum haec a nobis nec dicta sint nec dicantur, quia formam divinae sequimur Trinitatis, te, qui nobis talia objicis, certum est insanire. Aut, si putas quia in Donati vel in nostro nomine baptizati sumus, falleris perdite, simulque de vobis sacrilege confiteris quia vos in nomine Caeciliani miseros inquinatis. » Haec Petilianus contra illa mea respondit, non intendens, vel potius, ne ab aliquo intendatur, obstrepens, omnino nihil se respondisse, quod ad rem de qua agitur pertineret[21].

22. — Vi veritatis oppressus, et quasi quae dixisset oblitus, concedit mihi postea Petilianus, ut « Christus sit origo et radix regeneratorum et caput Ecclesiae, non quisquam homo dispensator ministerque baptismatis. » Cum enim dixisset quia « in nomine Christi baptizabant Apostoli, et Christum fundamentum ponebant ut facerent Christianos », et hoc Scripturarum sanctarum testimoniis et exemplis, tanquam nos hoc negaremus, probaret : « Ubi est nunc, inquit, illa vox, qua, minutis et crebris quaestiunculis crepitans, multa involuta de Christo et pro Christo et in Christo contra humanam temeritatem et superbiam invidiose et elate dixisti? Ecce Christus est origo christiani, Christus est caput, Christus est radix.[22] »

23. — Jam illud quis non advertat, de qua inflata vena veniat quod, cum Apostoli sententiam velut exponeret (Petilianus), ait : « Qui dixit : Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit (*I Corinth.*, III, 6) ; quid aliud dixit nisi : Ego hominem in Christo catechumenum feci, Apollo baptizavit, Deus quod fecimus confirmavit? » Quare ergo non addidit Petilianus quod Apostolus addidit, et ego maxime commendavi, ut etiam hoc nobis exponeret : « Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus? » (*I Corinth.*, III, 7)... Sufficit quod, secundum ipsum, neque qui catechumenum facit, neque qui baptizat, aliquid est, sed qui incrementum dat Deus. Quando autem hoc diceret Petilianus, ut eum dicere intelligeremus : Neque Donatus Carthaginis est aliquid, neque Januarius, neque Petilianus[23] ?

24. — Denique etiam, paulo post, cum institueret (Petilianus) et intenderet tanquam ea verba Apostoli, quae nos objeceramus, iterum retractare, noluit haec ponere quae dixeram ego, sed alia in quibus posset utcumque humana inflatio respirare. « Nam ut ejus, inquit, Apostoli dicta, quae nobis objeceras, iterum

---

21. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 51, 63.
22. *Ibid.*, III, 52, 64.
23. *Ibid.*, III, 53, 65.

replicemus, dixit : Quid est enim Apollo, quidve Paulus? Ministri ejus cui credidistis? (*I Corinth.*, III, 4-5). Quid aliud, verbi gratia, dicit omnibus nostris, nisi : Quid est Donatus Carthaginis, quid Januarius, quid Petilianus, nisi ministri ejus cui credidistis? » Hoc ego Apostoli testimonium non posui; sed illud, quod commemorare noluit, posui : « Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus. » (*I Corinth.*, III, 7). Iste autem ea verba Apostoli inserere voluit, ubi interrogat quid sit Paulus, vel quid sit Apollo, et respondet : « Ministri ejus cui credidistis. » Hoc aliquo modo ferre potuit torus cervicis haereticae; illud autem, ubi non interrogavit, et respondit quid esset, sed dixit non esse aliquid, ferre omnino non potuit... Quod testimonium in verbis meis Petilianus ponere voluit, in suis autem nec tractavit nec attigit[24].

25. — Et tamen iste (Petilianus), ne respondeat ad ea quae dixi, proponit sibi quod non dixi; et avocat homines ab intentione debiti sui, ne id quod respondendum est exigatur. Interponit saepe : « Ignoravi, inquam »; et respondet : « Sed si ignorares »; et quasi convincit, ne mihi liceat dicere : « Ignoravi. » Commemorat « Mensurium, Caecilianum, Macarium, Taurinum, Romanum »; et eos « contra Ecclesiam Dei fecisse » affirmat, « quae ignorare non possem, eo quod Afer sim et aetate paene jam senex[25]. »

26. — Quod sibi Petilianus cum ex Epistula mea tanquam ad respondendum proposuisset, quidquid voluit aliud locutus est, quam id quod causa poscebat. Quoties dixit : « Si ignorares! » Quasi ego dixerim, quod nunquam dixi, mei baptizatoris me ignorasse conscientiam. Et aliud nihil egisse visus est ore maledico, quam ut me mala eorum, apud quos baptizatus et quorum communione sociatus sum, non ignorasse convincere videretur; satis utique intelligens quia ignorantia me non faceret reum. Ecce ergo, « si ignorarem », sicut toties repetivit, procul dubio ab eis omnibus malis innocens essem... Non enim frustra « Si ignorares » toties repetivit, nisi ne me putari sineret innocentem... Si ego propterea reus sum, quia « non ignoravi », ut secundum ipsum loquar; ideo autem « non ignoravi, quia et Afer sum et aetate paene jam senex... »[26].

27. — Proinde, si Petilianus, — cum ego quae posuit de Scripturis testimonia, quam contra nos non essent, non praetermise-

24. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 54, 66.
25. *Ibid.*, III, 25, 29.
26. *Ibid.*, III, 26, 31.

rim demonstrare, — ipse quæ posui partim omnino non attigit, partim quae tractare voluit, nihil aliud se quam exire inde non potuisse monstravit : non diu hortandi estis vel admonendi, ut videatis quid tenere, quid cavere debeatis. Sed forte in sanctarum Scripturarum testimoniis talis apparuit, in his vero documentis quae inter homines de ipso schismate gesta sunt, aliquid valuit ? Imo vero et in his, quanquam post divina testimonia superfluo requirantur, quid commemoravit aut quid probavit? Qui cum fuisset graviter in traditores invectus, et multa in eos etiam de sanctis libris testimonia proclamasset, nihil tamen dixit unde eos ostenderet traditores [27].

28. — Cum enim de traditoribus et a nobis contra vestros et a vobis contra nostros documenta proferuntur (si tamen et a vobis aliqua proferuntur, quae usque ad hunc diem omnino nescimus; neque enim ea Petilianus suis litteris inserere praetermitteret, qui tam diligenter contra me partes Gestorum, quae ad causam pertinent, commemorandas inserendasque curavit)... [28].

29. — Quid, quod etiam ipse (Petilianus) posuit in Epistula sua : « Quodvultdeum de duobus adulteriis apud vos convictum et abjectum, a nostris esse susceptum ? » [29].

30. — Proinde, apud nos, nec ille quem dixit (Petilianus) a nobis « propter Sodomitarum crimen abjectum, et in locum ejus alterum constitutum, et rursus ipsi nostro collegio redditum », nesciens quid loquatur; nec ille quem apud vos paenitentem fuisse commemorat, quocumque modo eorum causae defendi sive possint sive non possint, aliquid praejudicant Ecclesiae Dei, quæ per omnes gentes diffunditur... Exstant innumerabilia documenta in eis qui vel episcopi vel alterius hujuscemodi gradus clerici fuerunt, et nunc degradati vel pudore in alias terras abierunt, vel ad vos ipsos aut ad alias haereses transierunt, aut in suis regionibus noti sunt : quorum tanta est multitudo dispersa per terras, ut, si eam Petilianus refrenata paululum maledicendi temeritate cogitaret, nequaquam caderet in tam aperte falsam vanamque sententiam, qua dicendum nobis putaret : « Nemo vestrum est innocens, ubi reus nemo damnatur. »... Miror in quo temeritatis praecipitio cor habebat, cum ista dictaret, ubi ausus est dicere : « Nemo vestrum est innocens, ubi reus nemo damnatur [30]. »

31. — Inde Optati Thamugadensis causam pedetentim suspendens (Petilianus), ne illius perfunderetur invidia, non se nec suos

27. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69.
28. *Ibid.*, III, 58, 71.
29. *Ibid.*, III, 32, 37.
30. *Ibid.*, III, 37, 43; 38, 44.

de illo judicare potuisse; et in eo ipso nos insimulans, quod meis ille suggestionibus pressus sit[31].

32. — Sed plane post hæc Petilianus, ubi ad nostrum illud venit objectum, quod Maximianistarum baptismum quos damnaverant susceperunt, — quamvis in hujus quæstionis propositione suis verbis quam meis uti maluerit; neque enim nos dicimus prodesse nobis debere baptismum peccatorum, quem non solum peccatorum, sed nullorum omnino hominum dicimus, quia eum Christi esse cognoscimus; ita quippe proposuit : « At enim pertinaciter asseveras, inquit, quia debet vobis prodesse baptismum peccatorum, propterea quia et nos, ut dixisti, reorum quos juste damnavimus baptismum conservamus »; — ubi ad hanc quaestionem venit, ut dixi, omnis eum etiam simulata pugna defecit. Quo iret, qua exiret, quo aditu perscrutato aut molito vel clanculo evaderet vel vi erumperet, non invenit. « Licet hoc, inquit, secundo libro demonstrem, quantum inter nostros intersit et vestros quos dicitis innocentes, tamen interim vos prius a collegarum vestrorum criminibus quae nostis eripite, et sic de iis quos abjicimus exquirite rationem[32]. »

33. — Frustra promittit Petilianus ex hoc, quod de Maximianistis intendimus, in secundo libro esse dicturum, nimis male sentiens de cordibus humanis, quasi non intelligant eum non habere quid dicat[33].

34. — Sed quia, non vera, sed vestra sententia est, « per nescio quorum baptismum traditorum periisse Christi baptismum de orbe terrarum », merito non invenitis quid respondeatis de recepto baptismo Maximianistarum[34].

35. — Legi, Petiliane, litteras tuas, quando legere potui, quibus te satis indicasti adversus catholicam Ecclesiam pro parte Donati nec aliquid valuisse dicere idoneum, nec tacere permissum. Quos aestus passus es, quanta cordis tempestate fluctuasti, cum legisses ea quibus parti Epistulae tuae, quae in manus meas tunc venerat, quanta potui brevitate ac perspicuitate respondi! Vidisti enim tanta firmitate roboratam, tanta luce illustratam, quam tenemus et defendimus, veritatem, ut, quid contra eam dicendum esset, quo convicta refelleretur, invenire non posses. Attendisti etiam, multorum qui ea legerant exspectationem in te esse conversam, scire cupientium quid diceres, quid ageres, qua evaderes, quo ex tantis angustiis, quibus te Dei verbum circumvallarat,

31. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48.
32. *Ibid.*, III, 36, 42.
33. *Ibid.*, III, 39, 45.
34. *Ibid.*, III, 40, 46.

erumperes ... Proinde, si et ego tibi vellem pro maledictis maledicta rependere, quid aliud quam duo maledici essemus?... Si enim qualecumque cor habent qui ea quae scripsisti considerant, quid tibi profuit ad causam, quae inter nos de communione catholica vel de parte Donati agitur, quod, relicto negotio quodammodo publico, privata quadam simultate hominis unius vitam maledicis opprobriis insectatus es, quasi homo ille sit causa quae inquiritur? Tam male existimasti, non dicam de christianis, sed de ipso genere humano, ut non crederes posse tua scripta in manus aliquorum venire prudentium, qui se a personis nostris tollerent, et quaestionem potius quae inter nos verteretur inquirerent, nec qui vel quales essemus, sed quid pro veritate vel contra errorem diceremus, attenderent? ... A te ergo, Petiliane, sermonem parumper avertam; et ad eos convertam, quos a me maledictis tuis es conatus avertere[35].

36. — Audite ergo, quicumque maledicta legistis quae in me iratior quam consideratior Petilianus evomuit... Fidenter tamen in conspectu Dei dico : Nihil eorum, quibus Petilianus tempus vitae meae, posteaquam in Christo baptizatus sum, criminatus est, mihi conscius sum[36].

37. — Obsecro vos, deponite paululum studia partium, atque inter me et Petilianum cum aliqua aequitate judicate. Ego Ecclesiae causam volo ut noveritis, ille ut meam : ad quid aliud, nisi quia testibus meis, quos in causa Ecclesiae constanter adhibeo, non audet dicere ne credatis? Prophetae enim sunt, et Apostoli, et ipse Prophetarum et Apostolorum dominus Christus. De me autem quidquid dicere voluerit, homini adversus hominem, et vestro adversus alienum, facile creditis. Et, si quos vitae meae testes adhibuero, quid magnum est ut dicat non eis esse credendum et hoc vobis cito persuadeat? Praesertim quando quisquis pro me ullum verbum fecerit, inimicus partis Donati ac per hoc vester continuo deputabitur! Regnat itaque Petilianus : quando in me quaelibet convicia jaculatur, ei omnes acclamatis et plauditis. Hanc sibi invenit vincibilem causam, sed judicibus vobis; nec testem nec argumentum requiret, cui hoc solum est probare quod dicit, quia ei, quem maxime odistis, copiosissime maledicit. Nam, quoniam, divinae Scripturae testimonia cum pro Ecclesia catholica tam densa et tam clara recitantur, vobis dolentibus remanet mutus; elegit materiam, ubi vobis faventibus

---

35. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1, 1-2.
36. *Ibid.*, III, 2, 3.

loquatur, et, victus verum simulans statum, talia vel etiam sceleratiora dicat in me[37].

38. — Homo sum enim de area Christi; palea, si malus; granum, si bonus. Non est hujus areae ventilabrum lingua Petiliani; ac per hoc, quidquid in ejus paleam mali etiam vere dixerit, nullo modo frumentis ejus praejudicat. Quidquid autem in ipsa frumenta maledictorum calumniarumque jactaverit, fides eorum exercetur in terris, merces augetur in caelis. Sanctis enim Dei servis sancteque Deo militantibus, non adversus Petilianum[38] ...

39. — Si ergo sum Dei servus et miles non reprobus, quamlibet disertus conviciator in me Petilianus existat, numquid moleste ferre debeo, quia mihi armorum sinistrorum faber solertissimus paratus est? Opus est ut his in adjutorio Domini mei peritissime dimicem, et eis illum feriam contra quem invisibiliter pugno, qui perversissima et antiquissima astutia callide intendit et agit, ut propter haec Petilianum oderim, ac sic praeceptum Christi quod ait : « Diligite inimicos vestros » (Luc., VI, 35), implere non possim. Quod a me avertat ejus misericordia, qui me dilexit et tradidit semetipsum pro me, ut pendens in cruce diceret : « Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt » (Luc., XXIII, 34), meque de Petiliano et talibus inimicis meis dicere doceret : « Domine, ignosce illis, quia nesciunt quid loquuntur[39]. »

40. — Proinde, si impetravero a vobis, sicut intendi, ut, remoto ab animis vestris omni studio partium, inter me et Petilianum aequi judices sitis, ostendam vobis non eum respondisse scriptis meis; ut intelligatis quia veritatis inopia coactus sit causam relinquere, et in hominem qui eam sic egit, ut respondere ille non posset, quae potuit maledicta jactare... Legite nunc ejus copiosissima maledicta, quae in me inflatus et iratus effudit; et videte utrum quaerenti mihi responderit[40].

41. — Hinc ergo laudandus est Petilianus, quod hoc, cum omnino invictissimum cerneret, silentio praetermisit. Non plane laudandus, quod cetera similiter invicta, quae tamen putavit posse obscurari, verborum nebulis operire conatus est, et quod me fecit causam, cum defecisset in causa; de me quoque ipso nihil dicens, nisi quod aut omnino falsum esset aut culpandum non esset aut ad me jam non pertineret[41].

42. — Haec vobis, Christiani catholici fratres carissimi, pro

---

37. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 11, 12.
38. *Ibid.*, III, 12, 13.
39. *Ibid.*, III, 13, 14.
40. *Ibid.*, III, 14, 15 ; 15, 17.
41. *Ibid.*, III, 59, 71.

negotio praesenti suffecerint. Quae si catholica dilectione retinetis, cum sitis unus grex de uno pastore securus, non nimis curo quod mihi, vel congregali vestro, vel certe cani vestro, conviciatur quilibet inimicus; dummodo me magis pro vestra quam pro mea defensione latrare compellat. Qua tamen si opus esset ad causam, brevissima facillimaque uterer, totum scilicet vitae meae tempus, antequam perciperem baptismum Christi, quantum ad meas cupiditates erroresque attinet, cum omnibus improbans et detestans; ne in ejus temporis defensione meam gloriam quaerere viderer, non illius qui me per gratiam suam et a me ipso liberavit. Unde, illam vitam meam cum vituperari audio, quolibet animo id faciat qui hoc facit, non usque adeo sum ingratus ut doleam: quantum quippe ille accusat vitium meum, tantum ego laudo medicum meum. Quid ergo jam de illis præteritis atque abolitis malis meis defendendis laborem, de quibus Petilianus multa quidem falsa dixit, sed plura vera non dixit? De tempore autem vitae meae quod est post baptismum, vobis, quicumque me nostis, superfluo loquor ex iis quae nota esse hominibus possunt; hi vero, qui me non noverunt, non ita iniqui esse debent in me, ut magis de me credant Petiliano quam vobis. Nam, si laudanti amico credendum non est, nec inimico detrahenti. Restant ea quae occulta sunt hominis, ubi sola conscientia testis est, quae testis esse apud homines non potest. In his me Petilianus manichaeum esse dicit, loquens de aliena conscientia; hoc ego me non esse dico, loquens de mea conscientia. Eligite cui credatis. Verumtamen, quoniam nec ista brevi ac facili mea defensione opus est, ubi quaestio non de qualiscumque unius hominis merito, sed de sanctae Ecclesiae veritate versatur, ad vos etiam mihi plura dicenda sunt, quicumque, in parte Donati, Petiliani quae in me scripsit maledicta legistis; quae ab illo non audirem, si vestram perditionem contemnerem[42].

43. — Manichaeorum immunditias libentissime exaggeret (Petilianus), easque in me latrando detorquere conetur. Ignotorum mihi et notorum Gesta recitet damnatorum, et, quod ibi amicus quondam meus magis ad defensionem suam me nominavit absentem, in calumniam praejudicati criminis, nescio quo novo et suo jure, convertat. Titulos Epistularum mearum a se vel a suis, sicut eis placuit, inscriptos legat, et tanquam me in eis comprehendisse se gestiat confitentem eulogias panis simpliciter et hilariter datas; ridiculo nomine venenosae turpitudinis ac furoris infamet;

---

42. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11.

et de vestro corde tam male sentiat, ut amatoria maleficia data mulieri, marito non solum conscio, verum etiam favente, credi sibi posse praesumat. Quod de me adhuc presbytero scripsit iratus ordinator futurus episcopatus mei, velit valere adversus me; quod autem a sancto concilio de hoc, quod in nos ita peccavit, veniam petivit et meruit, nolit valere pro me : ita christianae mansuetudinis et praecepti evangelici vel nescius vel oblitus, ut etiam, quod fratri ut sibi ignosceretur humiliter postulanti clementer ignotum est, criminetur [43].

44. — Pergat etiam (Petilianus) sermone multiloquo, sed plane vaniloquo, in ea quae prorsus ignorat, vel in quibus potius abutitur ignorantia plurimorum. Et ex confessione cujusdam feminae, quod catechumenam se dixerit Manichaeorum, quae sanctimonialis in Catholica fuerit, quod ei placet de illorum baptismo dicat et scribat : nesciens aut nescire se fingens non illic ita appellari catechumenos, tanquam eis baptismus quandoque debeatur, sed eos hoc vocari, qui etiam *Auditores* vocantur, quod videlicet tanquam meliora et majora praecepta observare non possint, quae observantur ab eis quos *Electorum* nomine discernendos et honorandos putant. Me etiam presbyterum fuisse Manichaeorum, vel falsus vel fallens, mirabili temeritate contendat. Verba tertii libri *Confessionum* mearum, quae per se ipsa et de multis ante et postea dictis manifestissima sunt legentibus, sub quo ei videtur intellectu proponat atque arguat [44].

45. — Inter multa etiam prorsus ad rem non pertinentia, dicit (Petilianus) « Messiani proconsulis sententia me fuisse percussum, ut ex Africa fugerem ». Et propter hoc falsum (quod si non ipse confinxit, certe malevolis fingentibus malevole credidit) quam multa alia falsa consequenter, non utcumque dicere, sed etiam scribere mira temeritate non timuit. Cum ego Mediolanum ante Bautonem consulem venerim, eique consuli calendis januariis laudem in tanto conventu conspectuque hominum pro mea tunc rhetorica professione recitaverim, et ex illa peregrinatione jam post Maximi tyranni mortem Africam repetiverim; Manichaeos autem Messianus proconsul audierit post consulatum Bautonis, sicut dies Gestorum ab eodem Petiliano insertus ostendit. Quae si dubitantibus vel contra credentibus probare necesse esset, multos possem claros in saeculo viros testes locupletissimos adhibere totius illius temporis vitae meae [45].

46. — Deinceps perrexit (Petilianus) ore maledico in vitupera-

43. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.
44. *Ibid.*, III, 17, 20.
45. *Ibid.*, III, 25, 30.

tionem monasteriorum et monachorum, arguens etiam me, quod hoc genus vitae a me fuerit institutum. Quod genus vitae omnino, quale sit, nescit; vel potius toto orbe notissimum nescire se fingit[46].

47. — Postremo conclusit (Petilianus) Epistulam suos exhortans et monens ne decipiantur a nobis, et nostros dolens quod eos pejores quam fuerant fecerimus. His igitur diligenter consideratis atque discussis (quod ex ea ipsa Epistula quam scripsit satis dilucide apparet), Petilianus non respondit omnino ad hoc quod in Epistula mea primitus posui : si, quemadmodum dicit, « Conscientia dantis », vel potius, ut addam quod magnum firmamentum putat, si « Conscientia sancte dantis attenditur, quae abluat accipientis », unde abluendus sit qui accipit baptismum, cum, si dantis conscientia polluta est, accepturus ignorat. Unde non mirandum est hominem pro falsitate resistentem, pressum contravenientis veritatis angustiis, insana potius anhelasse convicia, quam cum illa quae vinci non potest ambulare voluisse[47] [*Cetera desunt*].

Paul Monceaux.

(*A suivre.*)

---

46. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48.
47. *Ibid.*, III, 41, 49.

PLAUTE. *Captifs*, v. 928.

Satis iam dolui ex animo et *cura*, satis me (me satis et P) lacrumis mace-
[raui [hoc (P)]
Satis iam audiui tuas aerumnas, etc.

On a signalé depuis longtemps l'étrangeté de l'expression *dolui ex animo et cura*. Cependant Leo la défend en invoquant Cist. 76 et Epid. 149 (Plaut. Forsch., p. 266, note 4). De ces deux références la première seule mérite d'être prise en considération, parce que le texte y est assuré : La voici : *Sed ego mea culpa et stultitia pœius misera maceror*. On voit tout de suite qu'il n'y a aucune difficulté à associer *culpa* et *stultitia*, parce que *culpa* exprime cette idée que le personnage est responsable de la défaillance de jugement signifiée par *stultitia*. C. Pascal admet que *ex animo et cura* équivaut à *ex animi cura*, mais il ne cite aucun autre exemple de cette figure. Existe-t-elle chez Plaute ? Les autres éditeurs font rentrer *et cura* dans le second membre au moyen de divers artifices (transposition de mots, ponctuation), et ils gardent le *et* de P (*et cura ... et lacrumis*). Lindsay suit Fleckeisen ; il met une virgule après *animo*, et lit : *et cura satis me et lacrumis*, texte adopté par Goetz-Schoell dans leur petite édition (2e tirage, 1904). Cette lecture n'est pas admissible, 1° parce que dans le texte de Plaute on ne trouve pas *cura* (*aegritudo*, etc.) associé à un terme concret ; 2° parce que le style exige impérieusement que *satis* soit le premier mot de chacun des membres de phrase : il n'est aucune raison, absolument aucune, qui puisse autoriser à lui donner la seconde place.

La correction n'est pas difficile à trouver, et je m'étonne qu'on n'y ait pas songé depuis longtemps. Il faut lire : *ex animo et corde* (Cf. en effet Pseud. 44, *animo, corde et pectore ;* 1321, *lubentissumo corde atque animo ;* Truc. 177, *amat corde atque animo ;* et en outre Men. 761, Merc. 590). Pour le second hémistiche, on suivra le texte de A.

Georges Ramain.

LES 6 PREMIERS VERS DE L'*EUNUQUE*

Si quisquamst, qui placere se studeat bonis
Quam plurinsis et minume multos laedere,
In his poeta hic nomen profitetur suom.
Tum si quis est, qui dictum in se inclementius
Existumavit esse, sic existumet 5
Responsum, non dictum esse, quia laesit prior.

Dans un article consacré à l'*Eunuque* [Études sur Térence l'*Eunuque*, Rev. de Phil., juillet 1906, t. XXX], M. Havet remanie très ingénieusement ces 6 premiers vers, pour lesquels le texte de tradition lui paraît ne pas offrir un sens satisfaisant ; et certes, si l'on s'en tient à l'interprétation ordinaire, il faut reconnaître qu'ils laissent fort à désirer. Mais je voudrais soumettre à M. Havet une explication qui, je crois, dispense de toute correction et résout les difficultés du passage : subjonctif présent *studeat* à côté de l'indicatif parfait *existumavit;* symétrie inattendue et boiteuse *si quisquamst, si quis est ; hic* adjoint à *poeta* et placé après lui, etc[1].

Tout d'abord le fait de style, qui consiste dans l'emploi des deux modes, subjonctif et indicatif, dans deux tours similaires, et ajoutons, dans deux tours qui se succèdent immédiatement, n'a rien en soi d'étrange : dans les relatives et consécutives et causales et concessives, dans les propositions par *cum*, dans les conditionnelles, etc., on peut constater fréquemment cette alternance des modes[2]. Dans notre passage la nuance est sensible du reste : la première relative « qui... studeat », grâce au subjonctif, emporte la notion consécutive « de telle sorte que » ; elle définit la *nature*, la *manière d'être* du sujet, « s'il est quelqu'un *tel que* il cherche à plaire... » c'est-à-dire « *dont le tempérament est de* chercher à plaire ». Par contre, la deuxième relative s'arrête, avec l'indicatif,

---

1. Pour ce qui est de l'addition *se* au premier vers, je la trouve malgré tout fort topique. Je ne crois pas qu'on soit en droit de décider que Térence ne pouvait pas écrire *placere se studeat*, sous prétexte que nulle part ailleurs il n'a employé la proposition infinitive après *studere*.

2. Pour les relatives et *cum*, je me permets de renvoyer à un travail qui va paraître très prochainement : *Le subjonctif de subordination en latin*, Paris, Klincksieck, 1906.

à l'expression pure et simple du fait : il y a un *fait*, précis et acquis, sur lequel le poète appuie, « quelqu'un *a pensé*, *existumavit* ». Mais pourquoi le parfait ? Ce parfait va de soi, si l'on comprend bien et *hic* et *profitetur* et *tum*. *Hic* n'est pas le démonstratif. Comme le remarque excellemment M. Havet, dans l'usage de Térence on trouve, pour désigner le poète lui-même, ou *poeta* seul ou *hic* seul. Ici *hic* est adverbe et apporte une indication indispensable avant le verbe *profitetur* auquel, prenons-y garde, il faut donner toute sa valeur[1] : « c'est dans cette sorte de faits que le poète *ici* déclare *hautement*, *publiquement* qu'il se range ». Quant à *tum*, qu'il importe de ne pas prendre pour une particule d'énumération, il résume « *dans ces conditions après cette déclaration faite* ». On voit dès lors l'importance du parfait : « s'il est un homme qui[2] », non pas « *pense* » mais « *a pensé* », c'est-à-dire, « a pensé *jusqu'ici*, *jusqu'à une déclaration publique*, eh bien ! que, etc. »

Ainsi les deux propositions conditionnelles n'ont de symétrique que l'apparence, et rien n'est plus net que la marche de la pensée : « Il y a des *natures* qui ne songent qu'à plaire aux braves gens et à blesser le moins possible, eh bien ! de ces natures, j'en suis, et j'en fais *ici* la déclaration *publique*. Que *alors* l'homme qui *a eu jusqu'à ce jour dans l'idée* que je l'avais traité trop durement, que *donc* cet homme ait bien dans l'idée que j'ai agi seulement par représailles, par droit de défense personnelle [s. ent « qu'il ne m'attribue pas une méchanceté qui est loin de mon caractère »] ». La protestation vigoureuse et presque solennelle du début sert à préparer la réponse aux insinuations de Luscius, qui sans doute s'étudiait à présenter le poète comme un confrère envieux et hargneux, toujours prêt à déchirer ses rivaux.

Félix GAFFIOT.

---

1. Ne pas le prendre pour un pur synonyme de *dare*.

2 L'indéterminé *quis* est une malice du poète à l'égard de Luscius ; c'est un peu comme si nous disions en français : « s'il y a *quelque part* un individu... » ; la tournure implique une sorte d'indifférence qui ne peut manquer de piquer la personne visée.

GÉORGIQUES 3,257.

Ipse ruit dentesque Sabellicus exacuit sus
Et pede prosubigit terram, fricat arbore costas,
257 Atque hinc atque illinc *umeros* ad uolnera durat.

Après *umeros*, leçon de M, les mss., PR et *bc* ajoutent la sigle de *que*. Les éditeurs semblent s'accorder à rejeter cette variante, sans réfléchir qu'une addition de mot, — si insignifiant que ce mot puisse être, — est un genre de faute toujours un peu suspect, et qui appelle une critique particulièrement exigeante. Ce n'est pas *que* qui gêne la lecture ici, c'est le *atque* avec lequel il fait double emploi, et qui, si je vois juste, en a provoqué la suppression dans M.

Atque, a l'inconvénient d'être suivi d'un autre *atque* de fonction dissemblable, qui lie deux mots *hinc* et *illinc* au lieu de lier deux propositions. *Atque* d'ailleurs semble inattaquable du côté de la tradition ; il est donné par tous nos mss. de Virgile, par Priscien 8,30, enfin par Servius, qui prétend que *atque hinc atque illinc* signifie *et a pedum motu et ab attritione costarum*, et qui ne semble pas remarquer que les deux *atque* n'ont pas la même valeur. Malgré l'unanimité des témoignages (elle se retrouve dans Virgile pour des fautes autrement graves), je ne doute pas qu'il ne faille corriger le premier *atque* en *aeque :*

fricat arbore costas
Aeque hinc atque illinc, *umerosque* ad uolnera durat.

Il se frotte les côtes, celles de droite et celles de gauche également, contre un arbre, et il durcit ses épaules contre les blessures éventuelles. » Ce sanglier procède avec méthode, puisqu'il poursuit de façon consciente un objet défini ; c'est là ce que le poète a voulu indiquer par *aeque*.

La leçon que je propose me semble avoir, sur la leçon vulgaire, l'avantage de fournir un meilleur balancement des phrases. Pour le sens, les six hémistiches se partagent en trois plus trois. Chacune des deux moitiés ainsi obtenues se compose de propositions liées entre elles par des conjonctions ; entre les deux groupes, au contraire, il y a asyndète. Enfin l'oreille n'est plus choquée par la brièveté d'une des propositions, puisque *fricat arbore costas* a un prolongement.

Louis Havet.

LA MISE EN RELIEF PAR DISJONCTION

Une règle fondamentale de l'ordre des mots en latin est celle qui concerne les disjonctions. M. Louis Havet (Mélanges Nicole, p. 225-232) montre que lorsque deux mots formant groupe sont disjoints par un corps étranger, la disjonction a pour effet de mettre en relief l'un des deux éléments du groupe. Cette règle générale est susceptible d'une application particulière quand il s'agit du groupe : déterminant-déterminé.

Les exemples utilisés dans l'article précité attestent la mise en relief de l'élément qui *précède* le corps étranger ; or il est à remarquer que dans ces exemples cet élément est toujours le déterminant :

Cic. Phil. 1, 1.	Graecum	uerbum.
	Atheniensium ...	exemplum.
Sén. De Prov, 1, 1,	multa	mala.
Tér. And. 32-33.	istac	arte.
156.	ea	iniuria.
247.	nullo	pacto.
»	Chremetis	adfinitatem.
Virg. Buc. 1,9-10.	meas	boues.
Hor. Od. 4,4 57 ss.	nigrae	frondis.
	duris	bipennibus.
	ipso	ferro.
	feraci	Algido.

Une seule disjonction paraît avoir pour effet la mise en relief non du premier, mais du deuxième élément du groupe.

Pl. Capt. 946.

> Propter meum caput labores *homini* euenisse *optumo*.

Or cet exemple est aussi le seul où le déterminant est en seconde place. D'où cette conclusion provisoire, confirmée par les exemples suivants, que, dans le cas particulier du groupe déterminant-déterminé, c'est toujours le déterminant qui est mis en relief par la disjonction, quelle que soit sa place par rapport au corps étranger.

Tér. Eun. 946.

> Miseret me : itaque ut ne uiderem, misera huc ecfugi foras,
> Quae futura *exempla* dicunt in eum *indigna*.

La mise en relief de *exempla* serait sans justification ; celle au contraire de *indigna*, le mot qui doit effrayer Parmenon, est naturelle.

Ibid., 857.

> An paulum hoc esse tibi videtur, *uirginem*
> Uitiare *ciuem ?*

Uirginem déterminé par *ciuem* est l'élément qui précède la disjonction. Or c'est *ciuem* qui doit être mis en relief, comme l'indique la réplique de Chaerea : *conseruam* esse credidi. C'est l'idée de *ciuem* qui constitue l'aggravation de la faute et justifie l'indignation de Pythias.

Cf. dans un exemple analogue la mise en relief évidente de *civem* opposé à *psaltria :*

Adelphes. 724-5.

> O stulte, tu de *psaltria* me somnias
> Agere ? hoc peccatum in *uirginem* est *ciuem.*

Ibid., 486.

> Adparet *seruom* hunc esse *domini pauperis miserique.*

Si c'est *seruom*, déterminé par *domini p. m.*, qui est mis en relief, la phrase prête à un contre-sens, et l'on comprendra : « On voit bien que c'est là *un esclave*, etc. » comme si l'idée intéressante était celle de la qualité de Parmenon. Or nul n'ignore que Parmenon est esclave.

Ce que Thrason veut mettre en lumière, c'est la qualité du maître, et le sens doit être : « On voit bien que le maître de cet homme est un gueux. » C'est donc encore le déterminant « *domini*, etc.) qui est mis en relief.

Ces quelques exemples paraissent assez probants pour établir la règle, il serait du reste aisé de la confirmer par de nombreux exemples analogues : cf. entre autres :

Ad. 938-9.

> Ego nouos maritus *anno* demum *quinto et sexagensumo*
> Fiam atque anum decrepitam ducam ?

Ibid., 540.

> Ne ego *homo* sum *infelix :* fratrem nusquam inuenio gentium.

J. MAROUZEAU.

SUR UNE CONSTRUCTION LATINE

L'examen des règles relatives à l'ordre des mots conduit souvent à discuter la construction et la ponctuation admises par les éditeurs. Tér. Ad. 590-591 (Edit. Umpfenbach, Dziatzko...)

Nam iam abibo atque unum quicquid, quod quidem erit bellissimum,
Carpam et cyathos sorbilans paulatim hunc producam diem.

Cette ponctuation suppose que la proposition entre deux virgules « quod quidem erit bellissimum » est composée de « quod = sujet », « erit = copule », « bellissimum = attribut ». Or c'est un fait constant, vérifié pour une partie importante de Plaute et de Térence, que dans les propositions de ce genre, où le sujet représenté par le pronom relatif est de ce fait nécessairement en première place, l'ordre des deux autres termes (copule-attribut) n'est pas indifférent. Ou bien la notion importante, nouvelle, est contenue dans l'attribut, qui précède alors la copule : Ad. 193-194, Neque uendundam censeo, Quae liberast.

« Libera » contient la raison de l'affirmation précédente. La copule au contraire est si bien dépourvue de tout contenu que le sens ne changerait aucunement si on la supprimait : neque uendundam censeo, ut liberam.

Ou bien l'idée contenue dans l'attribut est déjà présente à l'esprit, pour avoir été précédemment exprimée ou du moins suffisamment indiquée. Alors c'est le fait de l'affirmer à nouveau qui importe, et la valeur affirmative de la copule détermine le passage de l'attribut en deuxième place.

Pl. Per. 339-340, Mirum quin regis Philippi causa aut Attali
Te potius uendam quam *mea*, quae sis *mea*.

(cf. 338... filiam uendas *tuam*)

ibid. 274-275, Exhibeas *molestiam*, ut opinor, siquid debeam,
Qui nunc sic tamen es *molestus*.

Or dans notre exemple cette règle serait contredite par la position de *erit* devant *bellissimum*. Il n'est pas possible ici de justifier

une mise en relief du verbe *être*, et c'est au contraire le mot *bellissimum* qui est important. — La difficulté disparaîtra si l'on ponctue :

unum quicquid, quod quidem erit, bellissimum

en construisant *bellissimum* un accord avec *unum quicquid*, comme dans cette phrase de Cicéron : *Brutus*, 6, 25 « Eloquentiam rem unam esse omnium difficillimam » — *difficillimam* est un accord avec *unam*.

Outre l'avantage de ne pas contredire une règle d'ordre des mots, cette construction a pour effet de souligner l'importance de *bellissimum* par sa disjonction d'avec *unum quicquid*, de mieux marquer la valeur du superlatif par son développement *quod quidem erit* (cf. les expressions Sall. I, 14, 2, omnium quos terra sustinet sceleratissimus ; Liu. 21, 1, 1. bellum maxime omnium memorabile *quae umquam gesta sunt*, et enfin elle vient à l'appui d'une observation générale sur la disposition des propositions incidentes de ce type, dans lesquelles le relatif a d'ordinaire un sens limitatif plutôt que simplement qualificatif (cf. ici l'emploi du restrictif *quidem*, plus haut de l'antécédent *omnium*, et la traduction française : dans la mesure où, — autant que, — de tous ceux qui... etc.).

L'attribut, (épithète, régime, etc.,) bien qu'il doive être rattaché à la proposition dont dépend la relative, est pourtant d'ordinaire rejeté après celle-ci, de manière à l'encadrer : cf. outre l'exemple de Salluste cité plus haut. Tér. Eun. 757

Egon formidulosus ? *nemost* hominum qui uiuat *minus*
Cato. De agricult. ch. C. *amurca* ita uti est, *cruda*.

Enfin cf. la ponctuation adoptée par M. Havet : Phèdre. III VII 22-23

Frusta iactant familia
Et, quod fastidit quisque, pulmentarium.

J. MAROUZEAU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HUGO GRESSMANN, *Musik und Musikinstrumente im Alten Testament*, tirage à part des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, Gieszen, Ricker, 1903, in-8, 32 pages.

Etude philologique aboutissant à des conclusions sociologiques (p. 19 sq.) : « Les débuts de la musique se perdent dans la nuit de la préhistoire. Pri- « mitivement, elle a été cultivée par les laïques ; bientôt les musiciens ont « formé une corporation à part qui s'est d'abord chargée de la musique « cultuelle ; peu après, celle-ci a été exclusivement confiée à un corps « particulier de musiciens. La musique laïque a été, dès l'origine, associée « aux joies et aux deuils de l'homme, et comme il en a été de même de la « religion, le culte est inséparable de la musique. Elle a été aussi l'auxi- « liaire de la magie, soit pour imiter et provoquer le tonnerre, soit pour « éloigner les démons et détourner les calamités. D'autre part, elle servait « à appeler la divinité ou à attirer son attention, et, en sa présence, à « exprimer une crainte respectueuse. Cet usage, resté dans sa forme exté- « rieure rigoureusement traditionnelle, s'est modifié dans sa signification « interne : la musique est devenue soit un moyen de réveiller le souvenir « de la divinité, soit un ornement esthétique, soit un élément somptuaire « du service divin. En outre, elle a été employée de bonne heure comme « sortilège salutaire contre la folie, et pour provoquer l'extase ou l'enthou- « siasme prophétique ».

Ces résultats, vraisemblables à priori, seraient assez précaires s'ils n'avaient pas d'autre base que les raisons, pour la plupart hypothétiques, que l'auteur tire de *l'Ancien Testament*. C'est, au fond, la conclusion qui, avec des arguments empruntés ailleurs, notamment à l'antiquité grecque, sert ici à justifier les prémisses.

La seconde partie (pp. 21 sqq.), qui a pour but l'identification des instruments de musique mentionnes dans *l'Ancien Testament*, est intéressante mais consiste aussi, à peu près exclusivement, en conjectures tirées de dérivations étymologiques. G. RODIER.

E. DE MARCHI, *L'ontologia et la fenomenologia di Parmenide Eleate* studio critico-espositivo, Torino, Clausen, 1905, in-8, 55 pages.

Au courant des travaux les plus récents, tant sur l'histoire de la philosophie ancienne que sur le sujet spécial qu'il a traité, l'auteur de cette dissertation manque cependant d'une condition indispensable pour mener à bien une étude de ce genre : il ignore manifestement la langue de l'auteur dont il s'occupe. Car, qu'elle qu'ait pu être la négligence des typographes, elle n'explique pas que les χ soient constamment mis à l'envers, et Παρμενίδης non moins constamment transformé en Ρarμενίδης. L'énumération complète des fautes d'orthographe dans le petit nombre de textes cités en

grec, serait sans intérêt et trop longue. Je me borne à en donner quelques exemples tous empruntés à un morceau de sept lignes (p. 36) : ὑπάρχειν ; ἐπονομάξει ; μέν pour μὲν ; πίλητιν ; δέ πυρός pour δὲ πυρὸς ; Ρεριστάντος ; τόῦθ' ὅπερ ; ὕφ' ὧ.

Au reste, je ne trouve, dans ce travail, en fait de nouveautés, qu'une interprétation contestable de la cosmologie de Parménide (pp. 42 sqq.), et cette conjecture que les τὰ πρὸς δόξαν représentent la doctrine primitivement admise par le philosophe d'Elee qui, l'ayant plus tard abandonnée pour professer l'unité de l'Etre, aurait toutefois conservé, sous le titre de *philosophie de l'apparence*, les résultats de ses premières spéculations (p. 49 sq).

G. R.

E. Bodrero, *Il principio fondamentale del sistema di Empedocle*, Roma, Loescher, 1905, in-8, 173 pp.

Cette étude intelligente et approfondie des fragments d'Empédocle confirme l'interprétation que B. avait déjà formulée dans son article sur le *monisme grec*[1] : « Les fragments d'Empédocle comportent toutes les inter-« prétations : on peut y trouver la théologie des orphiques, l'eau de Thalès, « l'ἄπειρον d'Anaximandre, l'air d'Anaximène, le devenir des Éléates, les « nombres et la metempsychose des Pythagoriciens, le feu et l'embrasement « universel d'Héraclite, le Νοῦς et les homœoméries d'Anaxagore, les « effluves, le plein et le vide et les atomes de Démocrite. Pourtant, c'est à « tort qu'on a voulu faire d'Empédocle un éclectique, parce que tout cela « est organisé dans son poème sur la base d'un principe unique, celui de « l'harmonie, de la symétrie, de l'équilibre, en un principe abstrait » (p. 172). Empédocle est un dualiste ou un *dupliciste*, comme dit B. pour éviter les confusions (p. 171) ; il a eu une conception complète, rationnelle et entièrement neuve de l'univers en se le représentant comme oscillant entre deux principes extrêmes, l'un physique, l'autre logique. Empédocle apparaît ainsi comme un philosophe de transition. Il prépare le terrain d'où sortiront les doctrines de Platon et d'Aristote.

Même ceux qui discuteront cette interprétation devront reconnaître qu'elle est intéressante et ingénieusement soutenue. — Cette étude est précedée d'une traduction, généralement exacte, des fragments d'Empédocle. Mais on regrettera que B. ait cru devoir préférer le texte de Mullach à celui de Diels. Je crains que les raisons qu'il allègue (p. 65) ne paraissent insuffisantes. Sa bibliographie (pp. 1-19) n'est pas complète et ne prétend pas l'être. Je ne lui ferais donc pas un reproche d'avoir omis *Ouvré, Formes littéraires de la pensée grecque* (pp. 199 sqq.), s'il n'avait mentionné des ouvrages qui importaient moins à son sujet.

G. Rodier.

R. Burckhardt, *Das erste Buch der aristotelischen Tiergeschichte*, tirage à part des *Zoologische Annalen* de Braun, Würzburg, Stubee, s. d., in-8, 28 pp. et un tableau synoptique.

La plupart des auteurs qui se sont occupés de l'*Histoire des animaux* n'y ont vu, en général, qu'une compilation sans organisation, ni ordre. Aubert et Wimmer, qui en ont donné (Leipzig, 1865) la meilleure édition parue

1. Publié dans l'*Italia moderna*, octobre 1904.

jusqu'ici, y avaient cependant reconnu l'existence d'un plan dont ils avaient esquissé les grandes lignes. B. a pensé qu'il serait intéressant, non seulement pour l'histoire de la pensée d'Aristote, mais pour l'histoire de la biologie, de rétablir ce plan dans le détail. Son article contient une analyse complète du premier livre de l'*Histoire des animaux*, instituée spécialement en vue d'en mettre en lumière l'ordre systématique. Un tableau très détaillé le présente dans son ensemble. Le travail de B. apporte une contribution utile tant à l'intelligence et à la critique du texte qu'à la connaissance du but et de la méthode de l'*Histoire des animaux*. Ajoutons qu'il réhabilite l'œuvre d'Aristote et fait justice (p. 1 sqq.), un peu brutalement mais avec raison, des appréciations méprisantes de Lewes. G. Rodier.

C. Paepcke, *De Pergamenorum litteratura*. Rostock, 1906.

M. Paepcke a étudié la gravure des inscriptions de Pergame. Il a usé d'une méthode prudente : d'abord il s'est interdit de sortir de la cité qu'il étudie, et, sauf une courte comparaison avec les résultats du travail de M. Kern sur les inscriptions de Magnésie, il n'a point voulu dater la gravure des inscriptions de Pergame en les comparant avec des inscriptions trouvees dans d'autres villes. En second lieu, M. Paepcke part du connu pour aller à l'inconnu : il prend comme point de départ de son étude des inscriptions dont la date lui est donnée d'une manière certaine par leur contenu ; il en étudie la gravure et réunit autour d'elles celles qui présentent les mêmes caractères épigraphiques, constituant ainsi des groupes qui correspondent aux grandes époques de l'histoire de Pergame.

Ces groupes sont les suivants :

1° Avant Attale Ier.

2° Epoque d'Attale Ier.

3° Epoque des derniers rois. M. Paepcke note dans ce groupe le soin des graveurs à former et à disposer les lettres, soin qui correspond bien à l'époque de la grande floraison artistique de Pergame.

4° Epoque romaine avant Auguste. On note au contraire une grande négligence, et l'introduction des lettres latines. Ces caractères correspondent, d'une part à l'invasion des négociants et fonctionnaires romains, d'autre part à la détresse de la province d'Asie avant l'avènement d'Auguste.

5° Epoque impériale (d'Auguste à Trajan). On constate de nouveau un grand souci de la qualite artistique de la gravure. On commence à voir apparaître les abréviations.

6° Epoque des Antonins. — Progrès croissant de l'élégance et de l'ornementation ; introduction des ligatures, de signes speciaux pour indiquer les abréviations : on trouve même parfois des esprits [1].

7° Après l'epoque d'Antonin les négligences reparaissent.

M. Paepcke termine par une courte comparaison entre les inscriptions de Pergame et celles de Magnésie du Méandre ; et il constate que les differences sont considérables au IIIe et au IIe siècle av. J. C., à l'époque où les deux villes vivent de leur existence autonome, et qu'après le IIe siècle au contraire elles présentent les mêmes caractères, qui marquent les progrès de l'unification romaine. Jean Hatzfeld.

1. Ces ligatures et ces esprits marquent l'influence croissante de l'écriture cursive.

G. Colin. *Rome et la Grèce de 200 à 146 av. J.-C.* Fascicule 94 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, Paris, Fontemoing, 1905. 14-683 pages.

M. Colin reprend ici le sujet de Fustel de Coulanges. Mais les découvertes épigraphiques du XIXe siècle ont maintenant fourni les moyens d'illustrer, de compléter, au besoin de corriger Polybe. M. C., par sa connaissance de l'épigraphie delphique, était tout qualifié pour en tirer parti.

M. Colin a limité son étude à la période qui va de 200 à 146 av. J.-C., mais dans une introduction il résume les faits antérieurs. Il passe très rapidement sur ce qui précède la guerre de Pyrrhus, car il y aurait, dit-il, un autre livre à écrire sur ce sujet [1]. Ce livre pourrait être singulièrement utile pour l'appréciation des sources de l'histoire romaine : espérons qu'il sera écrit. De même, à la fin de l'ouvrage, l'auteur a été amené çà et là à faire usage d'un document postérieur à 146 ; il s'est laissé entraîner parfois jusqu'à l'époque de Sylla et de l'alexandrinisme romain [2].

Rien de plus clair d'ailleurs que le plan de l'ouvrage. M. C., ayant à réviser des jugements qu'il sentait trop sommaires, a constaté que la politique de Rome avait varié sensiblement dans le cours des temps : il s'est donc astreint à suivre la marche des événements. Le premier livre (200-194) étudie : 1° la seconde guerre de Macédoine ; 2° le philhellénisme romain au temps de Flamininus. Dans le second livre (194-167), on passe en revue : 1° la guerre contre Antiochus ; 2° la réaction antihellénique au temps de Caton ; 3° la guerre de Persée. Le troisième livre (167-146) étudie : 1° l'adoucissement de la politique romaine à partir de 164 ; la recrudescence de philhellénisme au temps de Scipion Emilien ; 3° la crise finale (149-146). Ces divisions chronologiques sont le point essentiel pour M. C., parce qu'il n'y a pas d'époque où l'attitude des Romains vis-à-vis des Grecs ait varié davantage à quelques années d'intervalle que de 200 à 146.

M. Colin ouvre son récit par un tableau du monde hellénistique vers 200 : il n'a pas cru devoir insister sur la situation intérieure des États grecs, sur les luttes de classes [3]. Il les rencontrera souvent sur son chemin : il ne s'y arrêtera un instant qu'à la fin, à l'occasion de cette révolte suprême qui évidemment n'est pas de très bon aloi, parce que la démocratie avait abaissé le patriotisme comme le reste, mais à laquelle les Grecs ont dû de finir d'abord, et de finir en soldats [4]. Je crois apercevoir la raison de ce silence : c'était la partie du sujet qui avait été le plus complètement traitée par Fustel de Coulanges, et sur laquelle M. Colin avait le moins de vues neuves à apporter. Il n'en est pas moins vrai qu'à s'en tenir à son livre, on ne saurait pas assez que l'initiative romaine n'a pas été tout dans ces événements, on ne saurait pas combien de voix appelaient les Romains. Je crois bien cependant qu'on aurait pu ici, à l'aide des documents nouveaux, charger encore le tableau déjà présenté. Visiblement, à cette date, non seulement il n'est plus question d'« aristocratie » ou de « démocratie », mais encore il est presque abusif de parler de luttes entre riches et pauvres, ces mots supposant un minimum de stabilité des droits et des propriétés, qui n'existe plus nulle part. En Béotie, on est tellement fixé sur l'impor-

1. P. 18.
2. P. 507 sqq., 580 sqq.
3. P. 61 sqq.
4. P. 610 sqq.

tance des lois et des tribunaux, que pendant 25 ans la justice n'est pas rendue : les détenteurs momentanés de la richesse se hâtent de jouir, dans l'attente de la prochaine révolution. A Sparte, en 183, il n'y a pas moins de quatre catégories de citoyens, qui ont été spoliés à des dates diverses, depuis douze ans : on se demande, dans tout cela, où sont les riches, et où les pauvres. Manifestement, tous les hommes qui se préoccupent de voir disparaître jour par jour la matière première de la civilisation, population (ὀλιγανθρωπία) et capitaux (ἀπορία), les hommes comme Polybe réclament avant tout une force capable de restaurer un ordre quelconque, et de donner ensuite à la prescription le temps de s'établir. Cette force, la plupart l'eussent certainement préférée nationale, vraiment grecque : de là le succès de la ligue achéenne au IIIe siècle, de là l'attachement qu'elle inspirait encore aux contemporains de Polybe. Mais, les illusions qu'ils se faisaient sur elle une fois dissipées, il ne devait pas trop leur en coûter de faire appel à des demi-barbares.

Cet état d'esprit des conservateurs grecs s'explique de lui-même : mais pourquoi, la nécessité de la domination étrangère une fois acceptée, ont-ils préféré les Romains aux Macédoniens ? Le fait est certain. La sympathie pour Rome est très générale dès le temps des guerres puniques. Elle éclate dans la guerre contre Philippe. Elle se manifeste encore dans la guerre contre cet Antiochus, que nous ne connaissons pas autant que nous voudrions, mais qui certainement comprenait l'hellénisme autrement bien que Caïus Flamininus lui-même. — Cela est étrange, car enfin les Macédoniens étaient bien plus proches des Grecs que les Romains. Sans doute, la Macédoine était restée étrangère à la « Naissance » ionienne, à la culture attique pendant très longtemps. Mais la langue était en somme la même, ce qui est bien un point important ; dans toute la Nouvelle-Hellade créée par Alexandre, il eût été chimérique de distinguer l'élément macédonien et l'élement grec. Or, les Grecs du IIe siècle sentaient tout cela. — D'autre part, il est vrai que les rapports des Grecs et des Romains ont été bien plus anciens qu'on ne le dit généralement, que dès le IVe siècle un historien appelait Rome « une ville grecque », et qu'au temps des guerres puniques la culture grecque pénétrait Rome de toutes parts. Malgré tout, les Grecs ne pouvaient se faire de grandes illusions sur l'hellénisme de gens qui traduisaient pêle-mêle Homère et un traité de cuisine, et à Athènes, et même à Ilion, on savait à quoi s'en tenir sur la légende d'Enée. — Pourtant, le fait est là : quand les Romains se sont présentés en champions de la Grèce contre les Macédoniens, ils ont été crus, suivis, très généralement, très longtemps. Est-ce l'idéalisme politique, très fort encore chez les conservateurs grecs, qui en a décidé ? S'est-on complu à voir la grande République protégeant les petites contre les rois ? Au fond, Rome n'était guère moins différente des cités grecques que les monarchies alexandrines. Mais les mots de Liberté et de République avaient gardé leur prestige, les déclamations contre les tyrans restaient traditionnelles dans les écoles. — Quoi qu'il en soit, il y avait là un petit problème de psychologie grecque tentant pour qui connaissait à fond les documents du temps. M. Colin a montré comment les Romains avaient tiré parti de cet état d'esprit [1], mais visiblement ce n'est pas la psychologie grecque qui l'a attiré.

Venons donc à ce qui a été son sujet propre : la psychologie romaine. Il

1. P. 73 sqq.

montre le philhellénisme romain atteignant son maximum vers 195[1], puis fléchissant peu à peu. Il analyse les causes de ce fléchissement, et il en est une sur laquelle il insiste particulièrement. Entre 197, moment où les Romains ont la préoccupation de se montrer Hellènes, nous dirions « civilisés », et 168, un fait important s'est produit : ils ont fait connaissance directement avec les Grecs, avec leur civilisation, et la desillusion a été énorme, si enorme que Caton et bien d'autres ont accusé les Grecs de tout ce qui commençait à se passer de fâcheux a Rome. M. Colin, dans un chapitre qui est le plus attachant, je crois, du livre[2], montre qu'ils avaient tort, mais que les Grecs avaient cependant en cela un rôle bien défini; rompus depuis longtemps à jongler avec les idées, ils apportaient la theorie de ce que les Romains ne demandaient déjà qu'à mettre en pratique : mépris de la justice et de la loyauté, lâchete militaire, goût de la debauche, verbiage stérile. Le cynisme de leurs propos, leur manque de tenue, choquaient encore des hommes qui avaient toujours eu au plus haut degré l'instinct des comédies nécessaires. Enfin on nous montre comment, après l'engouement du début et la vive réaction qui a suivi, les Romains arrivent à une admiration mitigée, à une sorte d'état d'équilibre qui sera à peu près définitif[3].

Il reste à dire quelques mots de certaines questions d'érudition qui ont éte discutées pour indiquer la position prise par M. Colin dans les controverses. Les voici : 1° Le texte de Polybe sur le traité de Rome et de Rhodes (XXX, 5). Répondant à M. Holleaux (*Mélanges Perrot*, 1903, pp. 183 sqq.), M. C. admet la réalité du traité (p. 44, n. 4).

2° Le décret d'Erétrie (Michel, n° 343). M. C. le place au temps de Flaminius (p. 83-4). Sauf erreur, il n'a cite nulle part l'article de M. Holleaux (*Rev. Et. gr.*, 1897, pp. 157 sqq.), qui le place au temps des Diadoques.

3° Le sénatus consulte de Thisbé = Michel, 69 (p. 474 sqq.). Depuis que le livre de M. C. a paru, M. Foucart a lu, à la ligne 48 : περὶ ταύτας ἐκ τούτων τῶν πόλεων (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* XXXVII, 1905), ce qui fixe le sens du passage relatif aux deux femmes.

E. Cavaignac.

Procli diadochi in Platonis Timaeum commentaria edidit Ernestus Diehl (*bibliotheca Teubneriana*), t. II, Lipsiae, 1904, in-12, VI-333 pp.

Ce second volume contient le troisième livre du commentaire de Proclus, relatif à *Tim.*, 31 B à 37 C. Les scolies, réunies à la fin, consistent, pour la plupart, en diagrammes utiles à l'intelligence du texte. La préface donne les indications nécessaires sur l'appareil critique spécial au livre III. Quant aux manuscrits les plus importants, la recension du troisième livre n'a fait que confirmer, assure D. (p. IV), les résultats exposés dans la préface du premier volume. Le texte est, comme celui des livres précédents, établi avec beaucoup de soin et de sûreté . Voici cependant quelques endroits où les conjectures de D. me semblent douteuses ou inutiles : P. 2, l. 19 : <ὁς> n'est pas nécessaire. On peut conserver le texte de Q; 6, 9 : <ὄντα> est inutile; 12, 31 : <καὶ τὸ> n'est pas indispensable. Il suffit de <τὸ> dont on pourrait même se passer à la rigueur; 14, 13 : il n'y a pas lieu, ce me

1. P. 172.
2. P. 269-372.
3. P. 595 sqq., 671.

semble, d'ajouter ἀλλὰ τῶν. Il vaudrait mieux transposer εἶναί τι μεταξύ φησιν ὁ Πλάτων après ὑπόστασιν. La restriction dont il s'agit est indiquée dans le texte de Platon par καλῶς; 16, 19 : au lieu de <τελεῖ> τελείωσιν, τελεῖ οὐσίαν serait plus simple ; 19, 3 : <μὲν> est inutile ; de même, 44, 20 <πρώτως>; 59, 23 : la lacune indiquée doit être, au moins en partie, comblée par καὶ εἰ ἕν ἐστι (S) qu'on peu sans hésitation, admettre dans le texte ; 64, 5 : <αὐτήν> est à supprimer. Il faut expliquer κατὰ φύσιν ἔχει : *est dans un état conforme à la nature* ; 88, 18 : au lieu de <πάσχοντος>, je préfererais la leçon de S ; 92, 19 <ὡς> est inutile ; de même, 92, 28 <φασὶν>. Il faut sous-entendre ἀποφαίνεται ; 148, 15 : conserver μὴ εἶναι ; 166, 6 : il n'y a peut-être pas de lacune. On peut ponctuer après μέρεσι (4), fermer la parenthèse après ἀμερὴς ἦν (5) et sous-entendre, après ψυχῆς, τὸ μὲν ἄλλο μέρος, τὸ δὲ ἄλλο qui precede ; 257, 22 : <ν> n'est pas indispensable ; 260, 12 : on pourrait, à la rigueur, se passer de <ν>, en mettant un point en haut après κίνησιν ; 261, 7 : il vaudrait mieux, ce semble, adopter δυνάμεως οὔσης, impliqué par th, que de supposer une lacune après θατέρου ; 265, 15 : <ἐν> n'est pas nécessaire ; 295, 16 : on peut se passer de <ὅλη>, en transposant ὅλη καθ'ὅλην après ἐσχημάτισται, ce qui n'est même pas absolument indispensable. G. RODIER.

Ottmar DITTRICH, *Die Grenzen der Sprachwissenschaft* (Sonderabdruck aus den Neuen Jahrbüchern für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur, XV. Band), Leipzig, Teubner, 1905 ; 20 p.

M. O. Dittrich, le disciple bien connu de M. Wundt, développe dans cette brochure une idée qu'il a déjà indiquée ailleurs en montrant qu'une conception purement historique de la linguistique ne suffit pas à embrasser la totalité des faits du langage. J. VENDRYES.

Th. MOMMSEN, *Gesammelte Schriften Juristische Schriften*. Tome II, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 459 pages.

Lorsque a paru le premier tome des *Juristische Schriften* de Mommsen, on a déjà dit ici quel intérêt s'attachait à la réunion et au groupement des nombreux articles que l'illustre savant a consacrés pendant sa longue et féconde carrière aux questions juridiques. Le second tome de cette première série ne le cède en rien au précédent en importance : il contient les travaux de Mommsen sur les Juristes et les Recueils de lois, travaux qui pour un bon nombre ont paru dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Roman. Abtheilung*. Quarante-trois études ont été inserées dans ce nouveau volume : on comprend qu'il est impossible de les énumérer toutes, et dans cette succession de notices qui embrassent tout le domaine des sources du droit romain depuis les origines jusqu'au cours du Moyen âge, il est assez malaisé de choisir. Il suffira de préciser que l'on trouve dans ce livre tout ce que Mommsen a écrit sur la vie et les œuvres des grands jurisconsultes romains : Salvius Julianus, Sextus Pomponius, Gaius, Ulpien, Papinien, etc. ; sur les édits, comme celui de Dioclétien *de pretiis rerum venalium* ; sur les Codes, entre autres sur le Digeste, les Codes Théodosien et Justinien. Cent pages sont consacrées à la chronologie des Constitutions de Dioclétien et de ses coregents (cf. *Abhandh. der k. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1860, p. 349-447).

L'éloge de ces dissertations n'est plus à faire et il est presque superflu d'en recommander la lecture : tous ceux qui s'occupent de l'antiquité savent trop bien quelle place la haute personnalité de Mommsen a

tenue dans cette branche de la science pour ne pas chercher à se pénétrer de sa doctrine et à profiter de ses enseignements. Le service que nous rend M. Kübler, en facilitant la consultation de ces études jusqu'ici éparses dans des revues plus ou moins commodément accessibles, mérite donc notre vive gratitude et nous ne pouvons qu'applaudir à la prompte et excellente réalisation d'un projet qui sert si bien la cause de l'érudition classique. A. MERLIN.

Walter DENNISON, *Syllabification in Latin Inscriptions*, (Reprinted from *Classical Philology*, Vol. I, n° 1, January 1906). Published by the University of Chicago Press, Chicago, 22 pages.

Dans la prononciation, doit-on couper les syllabes de *fructus*, *majestas*, en *fruc-tus*, *majes-tas*, ou en *fru-ctus*, *maje-stas*. On a souvent soutenu, et Seelmann (*Die Aussprache des Latein*, Heilbronn, 1885) entre autres, que les Romains faisaient retomber sur la seconde voyelle autant de consonnes qu'il pouvait y en avoir au commencement d'un mot en latin. M. Dennison, à la suite de M. W. Gardner Hale, est d'avis que cette loi est fausse et il essaie de le montrer à l'aide des inscriptions : il donne la liste des textes où des mots du genre de ceux que nous avons cités sont répartis sur deux lignes et il dresse une statistique d'où il ressort que la théorie généralement acceptée a pour elle un très petit nombre de cas seulement (21 %). Au contraire, celle qui admet la division d'un groupe de consonnes entre la voyelle qui le précède et celle qui le suit a pour elle 79 cas sur 100. Il en conclut que dans la division des syllabes, la première lettre d'un groupe de consonnes se plaçait habituellement avec la voyelle ou la diphongue précédente et la seconde avec la voyelle ou la diphtongue suivante : les lapicides, en appliquant ce principe n'ont fait que se plier instinctivement à la pratique du langage quotidien. A. MERLIN.

TH. WILSON DOUGAN, *M. Tulli Ciceronis Tusculanarum disputationum libri quinque*, a revised text with introduction and commentary and a collation of numerous mss. Volume I, containing books I and II, Cambridge, University press, 1905, in-8, LXIV-252 pp.

Cette édition se recommande surtout par les notes critiques. Telle n'était pourtant pas l'intention primitive de l'auteur : son commentaire, d'ailleurs bien fait et utile, devait former la partie essentielle de son ouvrage. Mais, ayant eu l'occasion de consulter à Oxford, à Berne, à Wolfenbüttel, divers manuscrits des *Tusculanes*, il a constaté nombre d'erreurs et de lacunes dans les éditions critiques antérieures. Il a même reconnu que, somme toute, un seul manuscrit, le Gudianus 294, avait été collationné dans le détail. Il s'est donc décidé à entreprendre lui-même, et on ne saurait trop lui en savoir gré, la collation de trente manuscrits. L'édition qu'il a ainsi préparée sera indispensable à tous ceux qui auront à lire de près les *Questions Tusculanes*. L'indication des conjectures n'y est pourtant pas absolument exhaustive. Ainsi D. paraît avoir ignoré celle qu'a proposée W. Friedrich (*Jhrb. f. class. Philol.*, 1893, p. 421) : plena errorum sunt *carmina* (*Tusc.*, I, 105).

Le texte accompagné non seulement des notes critiques mais d'explications grammaticales, philosophiques, etc., est précédé d'une introduction et suivi de deux excursus et d'un index. L'introduction traite des ouvrages philosophiques de Cicéron, de la date et des sources des *Tusculanes*, décrit

et classe les manuscrits, résume les livres I et II et justifie l'orthographe adoptée. Les excursus sont relatifs, le premier à la doctrine d'Aristote sur l'αἰθήρ, l'âme et le Νοῦς et leur divinité, le second à l'interprétation de *Tusc.*, I, 25, 56 sqq. L'index laisse peu à désirer. Nous souhaitons que la publication du second volume ne se fasse pas trop attendre. G. Rodier.

W. Stone Gordis, *The estimates of moral values expressed in Cicero's letters*, a study of the motives professed or approved, Chicago, University press, 1905, in-8, 102 pages.

L'auteur a voulu déterminer, d'après la correspondance de Cicéron, la valeur qu'il attribuait aux divers motifs d'action. Il aboutit à la conclusion suivante (p. 98) : Pour Cicéron, « le bien, dont la possession assure le bon-« heur, n'était pas exclusivement tel ou tel principe philosophique, mais « comprenait les divers éléments qui forment le composé de la vie indivi-« duelle et sociale : la vie, la santé, l'action, la fortune ; l'estime de ses « concitoyens sous ses diverses formes ; le bonheur de ses enfants, de ses « amis, de ses concitoyens, de l'humanité ; le caractère, la conscience, le « juste sous ses formes les plus générales et les plus abstraites ; telles « sont les fins que Cicéron présente comme dignes des efforts de l'homme ». Cette conclusion, d'après G., ne vaut pas seulement pour la personne de Cicéron. N'étant pas tirée de ses ouvrages philosophiques, elle peut être étendue à la conscience morale de la société romaine de son temps (p. 9). Ceci ne paraît pas incontestable. Car chacun de ces motifs avait eu son champion chez les philosophes, et il est bien possible qu'un éclectique comme Cicéron ait, dans ses lettres, laissé paraître l'influence de telle ou telle doctrine, suivant ses lectures ou son humeur. D'ailleurs, l'ensemble de ces fins, ainsi juxtaposées et mises sur le même plan, n'a plus rien de caractéristique, il se retrouve, à peu près à toutes les époques, chez tous les peuples civilisés. Et combien n'y a-t-il pas d'auteurs, pourtant très différents par leur caractère ou leurs tendances, dont les lettres, étudiées de la même façon, fourniraient une conclusion identique. Il eût fallu rechercher si certains des motifs vantés par Cicéron ne priment pas les autres et ne doivent pas leur être préférés en cas de conflit. — Le travail de G. renferme, dans le détail, un certain nombre d'observations intéressantes. G. Rodier.

W. Helbig, *Sur les attributs des Saliens.* (*Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXXVII, 2e partie), Paris, Klincksieck, 1905, 72 p.

Dans ce savant mémoire, M. Helbig s'est efforcé de reconstituer l'équipement des Saliens. Grâce aux données des auteurs, aux monuments greco-romains (surtout les pierres gravées) et aux objets trouvés dans les tombes, à puits et à fosse, du Latium et de l'Étrurie, contemporaines de l'époque où furent créées les confréries des Saliens, M. Helbig a pu décrire de la façon suivante les attributs des Saliens[1] : « boucliers ovales (*ancilia*), pourvus de chaque côté d'une échancrure en forme de segment de cercle ; *apices* dont la calotte était de cuir, feutre ou grosse laine ; tuniques courtes, écarlates, décorées d'ornements géométriques ; manteaux (*trabeae*) munis de bordures de pourpre et de bandes écarlates » ; lances de longueur modérée et petits glaives.

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1904, p. 208.

Une double conclusion ressort de cette étude minutieuse : c'est d'abord que les diverses parties de l'équipement des Saliens rappellent de très près les objets analogues mycéniens : l'*ancile* est un bouclier mycénien de dimensions réduites ; l'*apex* ressemble au casque mycénien : l'influence mycénienne domina donc en Italie avant l'extension de la colonisation grecque dans l'Occident.

D'un autre côté « l'équipement des Saliens fut fixé sur le modèle de l'équipement dont les patriciens capables de porter les armes se servaient au moins jusqu'au VIIe siècle av. J.-C. » (p. 71). Il est tout particulièrement important, aux yeux de M. Helbig, de noter l'absence du cheval de selle parmi les attributs des Saliens. C'est la preuve qu'il n'y avait pas alors, dans les armées romaines, de cavaliers, ni hoplites montés ni soldats de cavalerie, mais qu'on se servait seulement de chars de guerre. Les batailles livrées au début de l'histoire romaine durent ressembler de très près à celles que narre l'épopée homérique. A. MERLIN.

G. BLECHER, *De extispicio capita tria*, Giessen, Töpelmann, 1905, 82 p. et 3 pl.

Cette dissertation forme le 4e cahier du tome II des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, publiés par MM. Dieterich et Wünsch. Elle comprend trois chapitres : en premier lieu, l'auteur fait la recension des témoignages concernant le rite grec et le rite étrusco-latin et discute la théorie qu'il juge fausse, émise par Deecke dans ses *Etruskische Forschungen* V, que la divination par les entrailles chez les Grecs et les Étrusques avait une même origine orientale. Dans la seconde partie, sont rassemblées les opinions des anciens, en particulier des philosophes, sur l'extispicine. Dans la troisième, M. Blecher cherche à établir l'origine et la vertu de cette science ; il en distingue les modes, en explique les rites et les particularités, énumère les monuments qui nous en conservent le souvenir et cite quelques exemples de ces usages pris à d'autres nations. M. Charles Bezold a ajouté un appendice relatif à l'extispicine chez les Babyloniens. A. M.

Konrad LEHMANN, *Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien*, mit 4 Uebersichtskarten, 5 Plänen und 6 Abbildungen. Leipzig, 1905. Teubner, 310 p.

Ce volume se divise en trois études : la première, la plus considérable, est intitulée : *Hannibals Alpenübergang*. L'auteur résume ainsi sa thèse (p. 86) : l'armée carthaginoise est passée par Valence, — (l'*insula* de Tite-Live, XXI, 31, 4, est la partie basse comprise entre le Rhône, l'embouchure de l'Isère et celle de la Drôme) —, puis elle a atteint la région alpine au bec de l'Echaillon, remonté la vallée de l'Isère pour redescendre vers la vallée d'Aoste et atteindre, en longeant la Doire Baltée, le bord de la plaine du Pô près d'Ivrée. Ce n'est donc ni par le Mont-Cenis ni par le Mont-Genèvre qu'Hannibal a franchi les Alpes, mais par le Petit-Saint-Bernard : la topographie de la contrée à traverser conseillait cet itinéraire et les particularités du récit de Polybe, meilleur guide que celui de Tite-Live, nous montrent que c'est celui qui fut en effet choisi.

Après avoir tracé un tableau d'ensemble de la marche d'Hannibal depuis Carthagène jusqu'au Pô, M. Lehmann interrompt son récit et nous transporte au printemps de 207 av. J.-C. pour nous faire envisager *Hasdrubals Angriff auf Italien*. Hasdrubal, suivant toute vraisemblance, a cheminé par le sud de la Gaule entre la côte et les Cévennes par Narbonne et Nîmes

comme son aîné, puis au lieu de s'éloigner vers le nord, il a remonté la Durance, escaladé le Genèvre, suivi la Doire Ripaire et abouti dans la plaine du Pô aux environs de Turin aujourd'hui. Vient ensuite une analyse détaillée de la campagne et de la bataille du Métaure, et de la campagne dans le Sud de l'Italie. Enfin dans une troisième partie, de quelques pages seulement, l'auteur examine les combats soutenus par Magon, troisième fils d'Hamilcar Barca, contre Rome dans le bassin du Pô.

L'idée qui relie ces trois études entre elles, c'est de montrer qu'Hannibal et plus tard ses pères eurent le dessein hardi de s'appuyer sur les Gaulois du nord de l'Italie pour mener la lutte contre Rome : tous trois échouèrent, de plus en plus piteusement, parce qu'ils furent de moins en moins soutenus par les Gaulois, mais leur projet était habile. — Cet exposé est très fouillé ; s'il ne convainc pas sur tous les points les lecteurs, il est certain qu'on ne saurait le négliger : il vaut qu'on s'y arrête et qu'on en discute les opinions mûrement réfléchies et sérieusement étayées. A. MERLIN.

MAX NIEDERMANN. *Contributions à la critique et à l'explication des gloses latines* (Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres de Neufchâtel, I), 1905, 49 p., 3 fr.

On sait tout l'intérêt qui s'attache à l'étude des gloses latines et quel service en les publiant M. Gœtz a rendu aux philologues. Ces gloses présentent en général un reflet du parler populaire qui est si mal connu par ailleurs ; aussi les linguistes y trouvent-ils fréquemment la conservation de formes anciennes que le latin classique a perdues ; les latinistes, la justification d'anomalies jusque-là inexpliquées de ce même latin classique ; les romanistes, enfin, l'origine de nombreux termes romans pour lesquels le latin classique ne fournit pas d'ancêtres directs. M. Niedermann a déjà montré dans les *Mélanges Meillet* (p. 106 et ss.) tout le parti qu'on pouvait tirer des gloses latines à condition d'avoir pratiqué la linguistique indo-européenne, de connaître à fond l'évolution du latin et de s'être initié en même temps à la philologie romane. Il renouvelle ici la même tentative sur un terrain un peu plus vaste et avec un égal succès. Son travail comprend des *remarques critiques* portant sur 17 gloses et des *remarques exégétiques* relatives à 8 mots. Les unes et les autres sont fort intéressantes : on y retrouve, jointes à une vaste et sûre érudition, les qualités de sagacité judicieuse qui caractérisent toutes les productions de l'auteur. Il faut signaler particulièrement dans la seconde partie de fines remarques sur la superposition syllabique (p. 19 et ss.), sur le changement de *au* en *a* (p. 26 et ss.), sur l'extension de l'-*a* du féminin, à propos de *pelica* (p. 33 et ss.), etc.

J. VENDRYES.

P. WERNER. *De incendiis urbis Romae aetate imperatorum*. Leipzig, 1906, Emil Gräfe, 86 p.

La brochure de M. Werner comprend trois chapitres : l'auteur énumère d'abord, règne par règne, les incendies qui désolèrent Rome sous l'Empire, jusqu'à la fin du IVe siècle ; il insiste surtout, comme il est naturel, sur la catastrophe de l'an 64 ap. J.-C., sous Néron. Après cette recension minutieuse, M. Werner étudie les moyens par lesquels les Romains ont cherché à empêcher et à éteindre les incendies : lois réglant la construction des édifices ; création des vigiles. M. Werner passe en revue diverses questions qui se rattachent à cette milice : son histoire, les différents grades avec les

fonctions qui incombaient à chacun, les instruments qui servaient à combattre le feu, les endroits où chaque cohorte était casernée (*stationes, excubitoria*). Un paragraphe spécial est consacré au préfet des vigiles ; on y trouvera, p. 79-80, une liste de ces fonctionnaires actuellement connus. Le troisième chapitre, très court, traite des *Volcanalia*, fêtes en l'honneur de Vulcain qui avaient lieu le 23 août, et de certaines pratiques religieuses, destinées les unes et les autres à conjurer et à écarter les incendies.

Livre commode, sobrement composé, où les documents et les indications bibliographiques sont réunis avec soin et clairement ordonnés.

A. MERLIN.

Bibliotheca latina, par C. E. RUELLE. Paris, Eichler.

Notre collaborateur M. C. E. Ruelle vient de faire paraître à la librairie Haar et Steinert, Eichler successeur, sous le titre : *Bibliotheca latina*, le tome Ier d'une Bibliographie annuelle des études latines, dressée sur le même plan que la bibliographie spéciale qu'il publie chaque année dans la *Revue des études grecques*. Ce volume (72 pages) mentionne les ouvrages et articles de recueils periodiques qui ont paru durant le deuxième semestre de 1904 et le premier de 1905. Les matières sont réparties entre quatorze sections : I. Généralités. Mélanges. Pedagogie. — II. Histoire littéraire. Biographie. Bibliographie. — III. Philosophie. — IV. Sciences. Médecine. — V. Auteurs latins et néolatins (humanistes). — VI. Épigraphie. — VII. Paléographie. Collections de manuscrits. — VIII. Grammaire. Linguistique. — IX. Musique. Métrique. Nombre oratoire. — X. Histoire. Géographie. — XI. Religion. Culte. Légendes. — XII. Antiquité. Institutions. Mœurs. Jurisprudence. — XIII. Art et archéologie figurée. Monuments. Fouilles. — XIV. Numismatique. Chronologie. Métrologie. On voit que la publication s'adresse aux savants, aux professeurs de l'enseignement supérieur et à ceux des lycées et collèges. Le prix est de 3 fr. par an. B. H.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues.*

ANNÉE ET TOME XXXI, 1re LIVRAISON

(Janvier 1907)

SOMMAIRE : Ἄρειοι ou Ἄρειαι, par R. CAGNAT, p. 5. — *Observations sur Plaute*, par Louis HAVET, p. 7. — *Deux fragments comiques dans Plutarque*, Vie de Périclès, par Victor MAGNIEN, p. 22. — Quo *datif*, par Jules MARTHA, p. 27. — *Les ouvrages de Petilianus, évêque donatiste de Constantine. Essai de restitution et fragments* (suite et fin), par Paul MONCEAUX, p. 29. — Pomponius, *ap. Non.* 177, trochaïque faux, par Louis HAVET, p. 41. — *Juvénal et Stace*, par Salomon REINACH, p. 45. — *Le Tertullien de Vienne*, par Adhémar D'ALÈS, p. 51. — *Notes sur Horace*, par Paul LEJAY, p. 58. — *Sur un passage du* de Inuentione (I, 4, 5), par Jules MARTHA, p. 61. — *Note sur un passage de Vitruve* l. X Praef., 1), par Victor MORTET, p. 66.

Bulletin bibliographique, p. 68.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1907

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . ***Épuisé***

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart. . . 3 fr.

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . ***Épuisé***.

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *4e édition* revue par Paul Lejay. 1900. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Demeny. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot. 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr. 50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Beh, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. Chevalier. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing. 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart . . 3 fr. 50

XXVIII. — **Précis de phonétique historique du latin**, par Max Niedermann, avec un Avant-propos de A. Meillet. 1906. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Troisième édition* revue et corrigée. 1907. In-12 cart. . . . . ***Sous presse***

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898 In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

V. — **Précis de phonétique historique de l'allemand**, accompagné de notions de phonétique descriptive, par F. Piquet, avec 2 figures et 1 carte coloriée. 1907. . . . . 3 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXI

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1907
Tous droits réservés.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXI, 2e & 3e LIVRAISONS

(Avril-Juillet 1907)

SOMMAIRE : *Palémon-Melqart* Plaute, *Rud* 161, par Louis HAVET, p. 93. — *Observations sur Plaute* (suite), par le même, p. 96. — *L'argument d'Achille* (Aristote, *Physique*, VI, 9). Commentaire inédit de Théodore Métochite, par C. E. RUELLE, p. 105. — *Le dossier de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugade.* Restitution ou fragments de ses ouvrages et des documents qui s'y rattachent, par Paul MONCEAUX, p. 111. — Ennius, *Achilles*, ap. Non. 147 (obuarare), anap. faux, par Louis HAVET, p. 133. — Pro machaera turturem (Plaute, *Bacchides*, v. 68 suiv.), par Ph. E. LEGRAND, p. 134. — Praemium, *Velleius Paterculus*, II, LXXXVIII, 2, par Paul LEJAY, p. 139. — *Sur Tertullien*, de praescriptione haereticorum, XLIV, 1, par P. de LABRIOLLE, p. 140. — Plaute, *Captifs*, *Interprétation de quelques passages*, par Georges RAMAIN, p. 142. — *De quelques êres austres chez les chroniqueurs byzantins*, par Daniel SERRUYS, p. 151. — *Dans quelle mesure peut-on améliorer le texte de Fortunat?*, par E. REY, p. 190. — *Latin* Sclareia, par Antoine THOMAS, p. 199. — *Sur un passage du* de Finibus, par G. RODIER, p. 202.

Bulletin bibliographique, p. 206.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique, Fascicules parus en 1906, p. 1-128.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1907

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ COUVERTURE GRISE

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT .....

CICERON ET SES ENNEMIS LITTERAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de 12 lettres inédites d'Erasme, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimilé..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET..... 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PELTIER, sous la direction de R. CAGNAT..... 2 fr.

STATIANA. Quelques notes sur les **Silvae** de **Stace**, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte..... 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ COUVERTURE BLEUE

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE**, discours sur l'ambassade Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. JULIEN et H. L. DE PÉRÉRA, sous la direction de Am. HAUVETTE..... 4 fr.

CICERONIS in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec appareil critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT..... 3 fr.

CICERONIS ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE..... 3 fr.

JUVENALIS satira septima. Texte latin publié avec un Commentaire critique explicatif et historique par J. A. HILD..... 3 fr.

LUCANI de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un appareil critique, commentaire et introduction par P. LEJAY..... 3 fr. 50

PLAUTI Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD..... 3 fr.

QUINTILIANI Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif, par J. A. HILD..... 3 fr. 50

TERENTI Adelphoe. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS..... 4 fr.

TERENTI Hecyra Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par S. REINACH, avec portrait..... 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN..... 6 fr.

K. BRUGMANN, professeur à l'Université de Leipzig

ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE COMPARÉE

DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

d'après le **Précis de grammaire comparée de K. Brugmann et B. Delbrück**

traduit par J. BLOCH, A. CUNY et A. ERNOUT

sous la direction de A. MEILLET et R. GAUTHIOT

Beau volume in-8°. — Prix..... **20 fr.**

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXI, 4e LIVRAISON
(Octobre 1907)

SOMMAIRE : Eschyle, *Euménides*, v. 238, par H. WEIL, p. 229. — Le parfait en *-ere* chez Plaute, par Louis HAVET, p. 230. — Notes de prosodie, par Louis HAVET, p. 233. — *Novicius*, *multicius*, par Louis HAVET, p. 234. — Le papyrus musical de Hibeh, par C. E. RUELLE, p. 235. — Un ouvrage inédit du donatiste Fulgentius. Essai de restitution, par Paul MONCEAUX, p. 241. — Les transformations de l'*Aera alexandrina minor*, par D. SERRUYS, p. 251. — Observations sur Plaute, par Louis HAVET, p. 265. — Λαάρχης, par Jean LESQUIER, p. 297. — Notes critiques sur les nouveaux fragments de Ménandre, par Jules NICOLE, p. 298.

Bulletin bibliographique, p. 309.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1906, p. 129-255.

Tables de la Revue des Revues, p. 257.

Catalogue de Livres de fonds et en nombre de la Librairie C. KLINCKSIECK.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1907

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, a PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . ***Épuisé.***

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart.. ***Épuisé***

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart . . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr.50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885 In 12 cart . . ***Epuisé.***

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Köchly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *5e édition* revue par Paul Lejay. 1907. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. . . . . 3 fr 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr.50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Rech, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique*, *Nouvel-Ionien*, *Dorien*, *Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L.-E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart.. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr. 50

XXVIII. — **Précis de phonétique historique du latin**, par Max Niedermann, avec un Avant-propos de A. Meillet. 1906. In-12 cart..... ..... 2 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *Troisième édition* revue et corrigée. 1907. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898 In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

V. — **Précis de phonétique historique de l'allemand**, accompagné de notions de phonétique descriptive, par F. Piquet. 1907. In-12, avec 2 figures et 1 carte coloriée, cart. 3 fr. 50

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

ΆΡΕΙΟΙ OU ΆΡΕΙΑΙ?

Dans les ruines d'une ville d'Isaurie que, d'accord avec M. Ramsay, il identifie avec Savatra, M. H. S. Cronin a copié assez récemment une inscription honorifique[1]. Elle commémore une femme nommée Ancharênê, fille de Sacerdos, grande prêtresse des Augustes, femme de Flavius Marcellus, grand prêtre des Augustes et prêtre θεων πατρ[ιων] Αρεως και Αρειων. De ce dernier mot, M. Cronin ne donne aucune explication dans son commentaire. Nous avons reproduit le texte dans nos *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* sous le numéro 1481, sans nous prononcer plus que lui ; d'après l'accentuation que nous avons adoptée (Ἀρείων), on doit croire que nous avons admis la forme masculine Ἄρειοι. Cela supposerait des θεοὶ Ἄρειοι. Qui seraient-ils, on ne le voit pas très bien.

On pourrait cependant songer aussi à un féminin et voir dans ces deux divinités, non des Ἄρειοι, mais des Ἄρειαι. Or il existe précisément deux déesses qui portent cette épithète caractéristique[2].

C'est d'abord Athênê, considérée comme déesse de la guerre. Elle avait un autel sous ce nom, d'après Pausanias, à Athènes[3], et un sanctuaire à Platées[4] ; et, ce qui est peut-être plus important dans le cas actuel, on la trouve associée comme telle à Arès sur

1. *Journ. of hellen. studies*, 1902 (XXII), p. 371.
2. Roscher, *Lexik. der mythol.*, I, p. 475.
3. Pausanias, I, 28, 5.
4. Id., IX, 4, 1.

une inscription de Smyrne[1]. Bien plus, en Isaurie même, elle est citée sous ce vocable seul sur un ex-voto[2].

C'est aussi Aphrodite, qui est figurée parfois en armes ; « il faut, en ce cas, dit M. Roscher[3], penser à une influence orientale... Ainsi s'expliquent les surnoms d'Areia et de Nikephoros ». Et, en effet, Aphrodite est surnommée Areia dans un texte de Pausanias[4]. De même, sur une gemme représentant Aphrodite on lit le surnom explicatif Ἀρία[5]. Il serait assez naturel de la voir caractérisée par cette épithète en Isaurie, à Savatra.

Il existe pourtant une difficulté. Ces trois divinités sont désignées sur l'inscription de M. Cronin comme « dieux de la patrie ». Dès lors on devrait s'attendre à les voir apparaître au revers des monnaies de Savatra qu'on a conservées. Il n'en est rien. Les seuls dieux qui s'y rencontrent sont Zeus, Hercule et Pallas ; mais Pallas pacifique, le bulletin de vote à la main[6]. L'objection est-elle capitale ? Evidemment non, puisque l'on n'y trouve pas non plus l'image d'Arès dont pourtant la présence dans l'inscription est hors de toute discussion.

On aurait donc adoré à Savatra, comme dieux protecteurs de la cité, une triade formée d'Arès et de deux parhèdres, Athênê et Aphrodite.

R. CAGNAT.

---

1. *C. I. Gr.*, 3137 : Ὀμνύω Δία, Γῆν, Ἥλιον, Ἄρη, Ἀθηνᾶν Ἀρείαν.
2. *C. I. Gr.*, 4393 : Ἀρείᾳ εὐχήν. Le dédicant est un habitant d'Isaura.
3. *Op. cit.*, p. 404.
4. PAUSANIAS, III, 17, 5.
5. *C. I. Gr.*, 7197 b.
6. Cf. WADDINGTON, *Rev. numism.*, 1883, p. 61 et suiv. ; BABELON, *Inventaire somm. de la collection Waddington*, 4796, 4798.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE

Amph. 96. Voir Rev. de phil. 1896 p. 93.

Amph. 930 (P), sén. faux (et *Ep.* 364).

Iuben mi ire comites? — Sanan es? — Si non iubes,
930 Ibo egomet comitem mihi pudicitiam duxero.

« *Mihi dici uelim*, demande M. Ramain[1], *cur composito pronomine* egomet, *ac non simplici* ego, *Plautus usus sit.* » C'est, je crois, de cette juste remarque qu'il faut partir. *Egomet... mihi* ne peut être qu'une altération de *ego mei*, *mei* représentant le datif *mī*, et *mihi* une glose ou variante de ce même datif. De la leçon des mss. on arrive donc à une leçon antérieure, de sens très clair,

Ibo; ego mei comitem pudicitiam duxero.

Ceci n'est pas encore la vraie leçon, car le vers reste inscandable; de plus, le contact de *ibo* avec *ego* est de nature à tromper le lecteur sur la construction. Ces deux remarques conduisent à déplacer *pudicitiam* :

Ibo; *pudicitiam* ego mei comitem duxero.

Ibo est un futur simple, *duxero* un futur passé. Cette différence a sa raison d'être. En français, Alcmène pourrait dire. Je *pars* chez mes parents; j'*aurai* pour cortège ma chasteté. En latin même, elle pourrait dire à ses parents, à l'arrivée : *Ad uos* uenio, *pudicitiam comitem* duxi.

---

1. Quo modo Bembinus liber ad orationem Terentii..., p. 36. — Ep. 364, au lieu de *egomet solus eum*, je lis *egomet mecum*.

As. passim. Voir Rev. de phil. 1882 p. 149 ; ib. 1905.
As. 100. Voir Rev. de phil. 1904 p. 136.
As. 755. Voir Rev. de phil. 1894 p. 241.

As. 851 (P), troch. faux.

Ain tu, meum (*var.* mecum) uirum *hic* potare, obsecro, cum filio ?

Avant d'intervertir pour effacer la trace de la faute, cherchons la faute elle-même. Il y a ici un mot inadmissible, *hic*.

Artémone ne sait pas encore où est son mari. Beaucoup plus loin (876) son compagnon lui dit : *Sequere huc me modo*; *iam faxo ipsum hominem manifesto opprimas*. Ensuite ce même compagnon l'arrête dans sa marche (877 *manedum*) ; il lui propose énigmatiquement de lui montrer son mari (878) et en effet il le lui montre (880 [*h*]*em tibi hominem*). Tout cela n'aurait aucun sens si Artémone avait pu dire *hic*. Sachant de quelle maison il s'agissait, c'est elle-même qui aurait emmené son compagnon, qui aurait trouvé le poste d'observation voulu, qui aurait découvert sans aide le mari infidèle. Et il ne serait pas imaginable qu'elle eût commencé par bavarder pendant vingt-cinq vers.

Au lieu de *hic*, je propose *nunc*; l'abréviation *ñc* aura été lue *hc*. *Nunc* me paraît nécessaire au sens, car, en cet endroit de la pièce, tout l'intérêt porte sur le flagrant délit.

As. 896 (P), troch. faux.

A<jj>in tandem ? edepol ne tu istuc cum malo magno tuo
896 Dixisti in me. Sine uenias modo domum ; faxo ut scias...

On s'accorde pour corriger *<re>uenias*, ce qui semble très simple. Mais *reuenire domum*, dans la langue de Plaute, se dit pour revenir de voyage, revenir d'expédition. Quand il s'agit simplement de *rentrer* à son domicile, c'est *uenire domum* qu'attestent les mss. Ep. 68, Mil. 859, Poen. 27[1]. Une seule fois, dans ce sens, les mss. ont le préfixe *re-* ; or ce passage unique diffère de tous les autres en ce que non seulement le point d'arrivée y est indiqué,

1. Plaute dit ordinairement *redire domum* (comme dans l'autre rédaction de ce passage, v. 902-903) ou *se recipere domum*.

mais aussi le point de départ (Bacch. 431 *Inde de hippodromo et palaestra ubi* reuenisses *domum*, ci-dessous p. 15[1]). Il est donc hasardeux de toucher à *uenias* (cf. d'ailleurs l'analogie avec *sine uenial*, Eun. 739). — Cf. le *surge amator, i domum* répété plusieurs fois par Artémone.

Artémone s'adresse à son infidèle mari, qui vient de dire à une fille : « Ma femme a mauvaise haleine ». Il est donc coupable non seulement d'avoir parlé d'une façon malencontreuse, mais de l'avoir fait en s'adressant à une rivale. Je lis en conséquence : *Dix* ⟨*isti*⟩ *isti* « tu as dit à ta ⟨maîtresse⟩. »

As, 921 (P), troch. faux.

Quid tibi hunc receptio ad te est meum uirum ? — Pol me quidem
921 Miseram odio enicabit (*l.* -auit). — Surge, amator, i domum.

Un mot s'est perdu devant *odio*. Bentley insère *suo* (cf. Phorm. 849), Fleckeisen *istic*, qui répondrait bien au *hunc* de 820. Il me semble qu'il manque un déterminatif au parfait *enicauit*, qui, n'étant pas grammaticalement amené par la question précédente, est peu naturel sous forme absolue. Je propose ⟨*diu*⟩ *odio enicauit ;* la ressemblance de *diu* avec *odio* a pu contribuer à l'omission.

Une autre circonstance a pu aussi favoriser la faute. Comme l'a reconnu M. Ramain, les vers 920-921 doivent être intervertis avec 922-923. Il ont donc dû être sautés d'abord, puis rétablis en marge par un réviseur; celui-ci, préoccupé d'une si grosse omission, a fort bien pu en commettre une petite.

Aul. 7, 68-69, 76-78, 84, 120-160, 197-198, 419, 446, 457. Voir Rev. de phil. 1887 p. 142 ss.
Aul. 296, 321-334, 411-414, 449-453. V. Rev. de phil. 1888 p. 105 ss.
Aul. 423, 430. Voir Rev. de phil. 1889 p. 138 s.
Aul. 437-439. Voir Rev. de phil. 1903 p. 153.
Aul. 463. Voir Rev. de phil. 1897 p. 67.

Aul. 603 (P), troch. faux.

Nu^{8}nc erus me^{7}us amat fi^{6}liam huius Euclionis pauperis.

L'acteur pourra songer à prononcer *Nu^{8}nc erus me^{7}us ama^{6}t* ou

1. Le *reuenisses domum* de 431 semble d'ailleurs s'opposer à *in palaestram ueneras* de 424.

Nu[8]*nc eru*[7]*s meus a*[6]*mat*[1] ; il n'est pas croyable que le poète lui ait demandé de songer au rythme extraordinaire indiqué ci-dessus. D'autre part le sens déconseille la suppression de *meus* ou la correction de *Nunc* en *Nam*, hypothèses qui, d'ailleurs, impliquent des fautes inexpliquées.

Je pense que Plaute avait écrit *natam* et non *filiam*. Un bourdon fort naturel aura réduit *amatnatam* à *amatam*, et un lecteur aura écrit dans l'interligne *fili*. — Dans l'Aulularia, *nata* ne se trouve que dans la bouche du père ou de ceux qui s'adressent à lui (224, 387, 787, 792, 798), et, en général, on pourrait croire que l'emploi de ce terme indique une nuance soit de tendresse, soit de cérémonie; mais cf. Hec. 124, où, comme ici, un esclave parle de son maître : *Despondit ei* gnatam *huius uicini proximi*.

Aul. 720, 808-fin. Voir Rev. de phil. 1888 p. 187 s.

Aul. 779 (P), troch. faux.

Si me nouisti minus
Genere quo sim gnatus, hic mihi est Megadorus (*l.* mihi Mega-
[dorust) auonculus,
779 *Meus* fuit pater Antimachus, ego uocor Lyconides,
Mater est Eunomia.

Pourquoi l'oncle maternel, *hic Megadorus*, est-il cité avant le père, et nommé avant d'être qualifié d'oncle? D'abord parce qu'il joue un rôle dans la pièce; ensuite parce que le jeune homme montre sa maison (*hic*, que la disjonction met en relief); enfin parce que Mégadore est vivant et que le père est mort (de là le parfait *fuit*).

Si donc il y avait une façon de dire en latin « feu mon père », c'est l'équivalent du français « feu » qu'il faudrait trouver dans *meus*, — car, une fois averti, un philologue quelconque reconnaîtra que *meus* est le mot corrompu. Fût-il même prouvé que *pater* peut avoir l'*e* long, et que par conséquent le vers se scande sans peine, *meus* resterait inacceptable au point de vue de la latinité. D'autant plus que, mis en relief par la disjonction de *pater*, *meus* a l'air d'opposer le père de Lyconide au père de je ne sais qui : « le mien, de père, c'était Antimaque... »

1. Pour des raisons pratiques, je crois à propos de numéroter les ictus de droite à gauche. Dans l'iambique septénaire, je mets les mêmes chiffres que dans un octonaire qui coïnciderait par le commencement.

N'ayant pas d'équivalent de « feu », il me paraît indiqué de corriger *meus* par une variation de l'hypothèse première. Entre l'oncle maternel vivant et le père défunt, Lyconide ne pouvait-il pas nommer un grand-père également défunt? Supposons donc un grand-père nommé *Simo* (c'est un nom de *senex* dans la Mostellaria et dans le Pseudolus) ; nous pourrons lire :

Auus < *Simo* > fuit, pater Antimachus, ego uocor Lyconides.

Si le nom propre a disparu devant *fuit* (dont les jambages ressemblent à ceux de *sim*), *auus* (ou *auos*? ou *aus*?) n'a pu subsister. *Meus* s'explique par le zèle intempérant d'un correcteur plutôt que par l'étourderie d'un copiste.

Bacch. 140-142 (P), sén. faux.

Non « paedagogum » iam me, sed « Lydum » uocat. —
Non par uidetur neque sit consentaneum,
140 Cum *haec intus* (*haec intus intus* CD) sit et cum amica accubet
Cumque osculetur et conuiuae alii accubent,
Praesentibus illis « paedagogus » *una* ut siet.

I. Pour 140, j'ai proposé, Rev. de phil. 1894 p. 242 : *Cum* « παις » *intus sit et* ⟨*cum*⟩ *cum amica accubet*. On pourrait songer à une variante *intus sit et* ⟨*intus*⟩, n'était que l'adverbe *intus* n'est guère utile, même une seule fois. Je conclus à modifier ainsi ma conjecture : *Cum* « παις » *unctus sit et* ⟨*cum*⟩. Le jeune homme est pommadé, *unctus*; dans la bouche du précepteur, *ornatus* 110 et 125 ne désigne pas seulement le cortège (*pompa* 114) des porteurs de victuailles, mais la tenue du personnage principal. — La correction *unctus* se concilierait sans peine avec celle de Mueller, *cum amica* ⟨*una*⟩. Au point de vue de la versification, *unctus-sit* serait un groupe du type *omnem-rem*, *paulo-post* etc.

II. La correction *unctus* permet de supprimer avec vraisemblance, et en accord avec l'idée de Schmidt, le *una* qui est si gênant dans 142; ce *una* n'est autre chose qu'une correction fourvoyée. *Vna* enlevé, il devient possible de conserver au début du vers une forme quelconque de *praesens*, car il n'y a plus de pléonasme.

Je propose : *Praesens cum ibus* « *paedagogus* » *ut siet*, avec l'hiatus spécial que semblent admettre les prépositions, — *cum* en particulier, — et qui cadre si bien avec l'hiatus des préfixes (*co-it*, *de-hiscit*, *prae-optauisse*). *Ibus* est l'ablatif pluriel archaïque de

is, suivi, dans les mss., de sa glose *illis*. Si un ms. ancêtre a porté *Praesens cum*^{ibus} *illis*, on comprend et l'élimination de *cum*, et le groupement des mots *praesens* et *ibus* en un mot unique *praesentibus*.

Bacch. 149 (P), sén.

O baratrum, ubi *nunc* es? ut ego te usurpem lubens.

Le procéleusmatique trochaïque *ba*^{6}*ratrum ubi* me paraît choquant, en ce que l'acteur devra instinctivement prononcer un tribraque et une longue, *ba*^{6}*ratrum ubi*^{5}. L'interversion *es nunc* de Hermann fait disparaître l'objection métrique, mais non une difficulté de sens qui me semble grave aussi. *Baratrum*, c'est le gouffre infernal, la mort ; comment peut-on demander à la mort où elle es « maintenant »?

C'est à la proposition suivante que *nunc* peut convenir, car le personnage déclare ensuite qu'il a trop vécu, que la vie ne lui est plus supportable. Je propose donc : *ubi es? ut ego nunc te* (ou peut-être *ubi es? ut nunc ego te*, si l'origine de la faute est une confusion de *nc* avec *ut*).

Bacch. 298 (P), sén.

Aurum hercle auferre uoluere ; ei re operam dabant. —
298 Non me fefellit, sensi, eo exanimatus *fui*.

L'abrègement de *eo ex-* à cette place est invraisemblable, car il est contraire à l'instinct qu'on doit supposer chez l'acteur. Supprimer *eo* ne me semble pas admissible ; c'est ce mot justement qui contient l'essentiel. *Fui* au contraire est suspect ; il exprimerait que le trouble marqué par *exanimatus* a pris fin ; or le personnage n'a aucun intérêt à dire que ce prétendu trouble ait été momentané, au contraire. Je lis : *exanimatus sum*. *Fui* est une retouche métrique de basse époque, et conforme à la langue de ce temps, ayant pour objet de fournir une brève pénultième sans faire appel à la vieille prosodie ; cf. As. 60 *qualis siet* (pour *qualis sit*, que les mss. ont conservé Bacch. 786) ; As. 286 *frausus siet* (*sit* Nonius).

Bacch. 331-332 (P), sén. faux, et *Capt.* 352 (P), troch. faux.

B. 331 Sed diuesne (ne *om.* D^1) est istic Theotimus? — Etiam rogas,
Qui auro habeat soccis subpactum solum?

I. Rien n'autorise à supposer dans 331 une interversion violente *Sed istic Theotimus diuesne est*. Ou il faut rectifier simplement la prononciation (*disne*), ou il faut supprimer *est* comme non traditionnel, et, en revanche, écrire *Theotimust. Diuesne* (ou *disne*) contient l'essentiel, et par conséquent doit suivre *sed* immédiatement.

II. Dans 332, inutile de lire *Qui* ⟨*n*⟩, puisque cette conjecture laisse le vers faux. Je propose *Qui au* ⟨*ro me*⟩ *ro.*

III. Le rythme *The*^{4}*otimu*^{3}*s* ou *The*^{4}*otimu*^{3}*st*, dans Bacch. 331, est exceptionnel, mais justifié par la répartition spéciale du dialogue, *etia*^{2}*m* étant dans une autre bouche. Je crois qu'il faut rétablir un rythme semblable dans Capt. 352 : *Quam citissime potest eat et ho*^{4}*c redea*^{3}*t. — Factu*^{2}*m uolo.*

Bacch. 344 (P), sén. faux.

Id mi haud utrum uelim *licere* intellego.

Inscandable. Inintelligible. Inconstruisible, car *haud* ne peut légitimement porter que sur le mot qui suit. Je lis :

Id mi haud ⟨ *lice*^{5}*re* ⟩, utru^{4}m uelim *le*^{3}*gere*, intellego.

LEGERE aura été écrit LICERE, puis les deux LICERE dédoublés.

Bacch. 377-378 et 380-381 (P), troch.

I. Les deux couples de vers faisant double emploi, lequel éliminer? Le premier selon Leo et Lindsay; le second plutôt, ce me semble.

Le premier couple dit que le jeune homme, par son inconduite, compromet son père, son précepteur, ses amis; cela cadre bien avec les données de la pièce, et la même énumération se retrouve

au v. 498 (sur lequel voir Rev. de phil. 904 p. 139). Le second couple ajoute les *adfines*, ce qui ne répond à rien dans les Bacchides, et qui est d'autant plus bizarre que les *cognati* sont passés sous silence. — Le premier couple parle au présent, comme il convient à la situation (*affectas... perdere*); le second couple a un parfait que rien ne justifie (*fecisti*).

Ces observations donnent à penser que les v. 380-381 proviennent d'une autre pièce, et ne figurent dans nos mss. que par suite d'un rapprochement littéraire. — La donnée de cette autre pièce aidait-elle à comprendre comment les personnes compromises par le jeune débauché sont devenues des *gerulifiguli flagiti*? S'il ne s'agit pas de *feruligeruli* ou ναρθηκοφόροι, selon l'ingénieuse conjecture de Bergk, si le singulier mot *gerulifiguli* est authentique, il ne pourrait guère signifier que des porteurs-modeleurs, c'est-à-dire des colporteurs de figurines. On peut concevoir tel drame où des personnages, à leur insu, se transforment en « camelots de scandale » ; ce drame, ce n'est pas les Bacchides.

II. Au v. 381, l'hiatus initial *Tua infamia* est bien suspect, et cet ablatif instrumental choque après le *quibus* de 380. La mention des « camelots de scandale », si elle n'est pas imaginaire, suggèrerait une correction très simple, *Tuam* ⟨*in*⟩ *infamiam*. Une fois *inin* dédoublé, il était fatal qu'on changeât l'accusatif en ablatif.

Bacch. 411 (P), troch.

Ei mihi ei mihi, istaec illum *perdidit* assentatio.

Bien simple est la correction *perdit* de Bentley, mais c'est un parfait que requiert le contexte. Les interversions *perdidit illum istaec assentatio* ou même, ce qui est moins compliqué, *assentatio istaec illum perdidit* sont suspectes en tant qu'interversions, et de plus manquent, en particulier, de toute vraisemblance, puisque le copiste, en se trompant, aurait séparé les deux mots en accord. Les règles du style latin veulent d'ailleurs qu'on laisse en tête le mot essentiel, *istaec* (« La voilà bien, la complaisance qui l'a perdu ! »), et que cet *istaec* soit mis en relief par la disjonction de son substantif; Plaute n'avait pas un autre style latin que Térence (Eun. 771 *Hancine ego ut contumeliam...* Andr. 156 *Ea primum ab illo animaduertenda iniuriast*) ou qu'Horace (c. 3,6,33 *Non his iuuentus orta parentibus*) ; c'est Plaute qui, au v. 437, écrit *Alii, Lyde, nunc sunt mores.*

Perdidit ne peut être que la glose d'une expression rare, glose substituée à cette expression. Je propose de remplacer *perdidit* par *dedit pessum*. La source de la glose est tout près : 407 *Perdidit, pessum dedit tibi filium.*

Bacch. 424-425, 431 (P), troch. faux
(et *St.* 401, *Trin.* 156).

Nego tibi hec[1] (l. hoc) annis uiginti fuisse primis copiae
Digitum longe a paedagogo pedem ut efferres aedibus.
424 Ante solem exorientem nisi in palaestram ueneras,
Gymnasi praefecto haud mediocris poenas penderes ;
Id quo<m> (quio *D*[1] quoi *B*) optigerat, hoc etiam ad malum accer-
[sebatur malum,
Et discipulus et magister perhibebantur improbi.

431 Inde de hippodromo et palaestra ubi *reuenisses* domum,
Cincticulo praecinctus in sella apud magistrum adsideres.

I. Puisque l'élève ne quitte jamais son précepteur, c'est avec lui qu'il va à la palestre. Lire donc *exorientem* ⟨*una*⟩ *nisi*, ou *ni*. — La disparition de *una* pourrait tenir à la disposition suivante : *una*^{nisi}*ni in*.

II. L'élève retardataire et le précepteur sont tous deux mésestimés. De plus, l'élève (l'élève seul) subit un châtiment. Donc il faut appuyer sur la personne, et lire *praefecto* ⟨*tu*⟩ *haud*. C'est l'idée de Lindsay. La faute s'explique sans doute par un bourdon de *t* à *t* : *praefectu* pour *praefecto tu*.

III. L'élève prend place devant le précepteur quand ils sont revenus (revenus tous deux) de la palestre. Donc il faut lire *reuenisse*⟨*ti*⟩*s domum*. Prononcer *reuuenissetis*, pour *reduen-*, comme Amph. 689 *reuuortimini*[2].

Bacch. 455 (P, Don.), troch.

Fortunatum Nicobulum, qui illum produxit (ed- *Don.*) sibi.

Illum désigne un jeune homme par opposition à un autre qui

1. Faute issue d'une correction fourvoyée *ec* (pour *ef* de *efferres* 423) ?
2. Dans Trin. 156, *rĕuenit reddam suum sibi* a tout l'air d'être le rajeunissement de quelque chose comme *reuuenit suum reddibo*. — Dans St. 401, *conuortor domum* pourrait être un rajeunissement d'un autre genre pour *reuuortor*.

était *ille* au v. précédent. En continuant sa phrase au v. 457, le personnage change de démonstratif et appelle le même jeune homme *hic* (*hic enim rite productust patri*); et en effet le jeune homme est présent, et reçoit immédiatement le bonjour de l'autre personnage (456 *Saluus sis Mnesiloche*).

Je soupçonne que Plaute avait écrit *illum* ⟨*hunc*⟩, le second démonstratif désignant le jeune homme et le premier équivalant à *talem*. La question est d'ailleurs très obscure, d'abord à cause des démonstratifs des v. 451-453, ensuite parce qu'on ne sait pas quels mots, à la fin de 453, ont été supplantés par la glose *Pistocleri*.

Bacch. 462 (P), troch. faux.

Triduum non interest aetatis uter maior siet,
462 Verum ingenium plus triginta annis maiust quam alteri.

Pour compléter le mètre et le sens, on insère *huic* soit après *uerum*, ce qui est admissible, soit après *triginta*, ce qui ne semble pas l'être. En effet, la disjonction *triginta huic annis* mettrait en relief *triginta*, alors que l'antithèse avec *triduum* rend *annis* encore plus important que le nom de nombre. Le même raisonnement exclut l'interversion *triginta maiust annis*, d'ailleurs suspecte en soi, et qui, comme la plupart des interversions suggérées par la métrique, laisse le sens boiteux.

Maintenant, *huic* est-il bien le mot à rétablir ? outre qu'on ne voit guère pourquoi il serait tombé, il ne donne pas un sens excellent, car, la tournure par *uter* laissant indéterminée au v. 461 l'attribution de l'aînesse, il serait plus élégant que le v. 462 laissât grammaticalement indécise l'attribution de la maturité d'esprit. Je me demande donc s'il ne faut pas lire *Verum* ⟨*uni*⟩, les mots *uni* et *alteri* s'opposant comme en français « l'un » et « l'autre ».

Si ce romanisme anticipé doit être rejeté, c'est au *Verum* ⟨*huic*⟩ de Dousa et de Lambin qu'il faut revenir.

Bacch. 487, 492, 495-499. Voir Rev. de phil. 1904 p. 137 s.

Bacch. 511 (AP), sén.

511 Amo hercle opino[r] ut pote quod procerto sciam;
Verum quam illa umquam de mea pecunia
Ramenta fiat plumea propensior,
Mendicum malim mendicando uincere.

I. Les trois vers *Verum*. . . *uincere* s'opposent à la proposition

amo hercle : « certes je l'aime, mais je ne veux pas lui donner d'argent ». La netteté de cette opposition accentue la vigueur de *hercle*, et interdit de lier *amo hercle opino*, comme le font Goetz, Ussing, Leo, Lindsay... par leur ponctuation.

Donc *opino* est le commencement d'une parenthèse : *Amo hercle (opino, ut pote quod procerto sciam* . Certes, je l'aime (c'est ce qu'il me semble, car je le sais de certitude); mais... Pourquoi cette ironie paradoxale, « il me semble car je suis sûr » ? parce que le jeune homme s'accuse lui-même de se contredire, « je l'aime mais je lui couperai les vivres » ; il éprouve donc le besoin de discuter sa contradiction, de se démontrer à lui-même qu'il ne fait pas erreur. — Le raisonnement *opino, ut pote quod procerto sciam* reste absurde en stricte logique. Mais l'absurdité devient acceptable du moment qu'elle s'avoue et s'affiche. Elle était choquante quand la ponctuation vulgaire ôtait à *opino* toute sa force.

Une fois le passage bien ponctué, *ut pote quod* a son sens normal. Il n'y a plus à recourir à l'artifice d'interprétation de M. Gaffiot, Le subjonctif de subordination p. 199.

II. Il faut écrire en un mot *procerto*. Si les Latins avaient senti dans cette locution un ablatif singulier, ils l'auraient fait alterner avec un pluriel *pro certis*; or *procerto* est invariable. Térence, Ad. 478 : *procerton tu istaec dicis?* Cicéron, Att. 5,21,5 : *omnia quae recta* (*certa* M) *non erunt procerto negato.*

Bacch. 518 ss., 530, 534-535, 558. Voir Rev. de phil. 1904 p. 140 ss.

Bacch. 573 (P), sén. faux.

573 Parasitus ego sum hominis nequam atque improbi,
Militis, qui amicam secum auexit ex Samo.

Pour éliminer l'hiatus, on rétablit l'archaïsme invraisemblable *homonis*. Ou bien on met les mots en désordre : *hominis ego sum nequam*, ce qui met en relief le mot le plus insignifiant du vers; ou *Ego sum parasitus*, ce qui met en queue le mot que le style appelle en tête. Au lieu de recourir à des interversions-chevilles, il faudrait se demander en quoi l'altération qui a compromis le mètre a pu compromettre le sens, et, par conséquent, à quelle correction le sens convie les critiques.

Au point de vue du sens, le v. 573 est très défectueux, car il brouille les choses. C'est son *rex* surtout, le vaurien de capitaine, que le parasite entend faire connaître au public ; c'est son *rex* en

effet qui est mêlé à l'intrigue de la pièce ; quant au parasite, sa personne est indifférente, et il ne figure ici que comme mandataire d'autrui. Cela étant, comment la tournure de la phrase subordonne-t-elle, juste un rebours de ce qu'exige la clarté, la désignation du *rex* à celle du parasite ?

L'obscurité disparaît, si le parasite présente au public sa personne par une phrase courte, puis celle de son *rex* par une phrase étendue : *Parasitus ego* ⟨*sum;*⟩ *sum hominis*... Et la faute à imputer au copiste est une de ces fautes inévitables qui ne peuvent manquer de se produire tôt ou tard.

Bacch. 785 (P), sén. faux.

Men criminatust? optimest. Ego sum malus,
Ego sum sacer, scelestus; specta rem modo.
785 Ego uerbum faciam. — Etiam, carnufex,
Minitare? — Nosces tu illum actutum qualis sit.

A 785 il manque un mot ou plusieurs, et l'hiatus montre que c'est après *faciam*. Que manque-t-il ? ce qui faisait dire à l'interlocuteur : *Minitare?* Je propose : *Ego uerbum faciam* ⟨*? faciat*⟩. « Oui, c'est moi le coquin ; il n'y a qu'à voir. Moi, répondre un mot ? qu'il réponde ! — Comment, tu oses le menacer ? »

Bacch. 787 (P), sén. faux.

787 Nunc hasce *tabellas* ferre me iussit tibi;
Orabat, quod istic esset scriptum ut fleret. —
Cedo. — Nosce signum.

Un copiste n'a pu écrire *hasce* pour *has*[1], donc le mot suspect est *tabellas* et non l'affixe *-ce*. Trois remarques doivent orienter la correction ; on a *tibi* là où on attendrait *ad te;* on a *orabat* là où on attendrait *orauit;* on a *istic*, adverbe tiré du démonstratif de seconde personne, là où on attendrait *hic*.

Je propose : *Nunc hasce* (cf. *has* sans substantif 923, 986, 988) *habe ab illo; ferre*... ; une glose complétive intruse aurait supplanté trois mots du texte (en conséquence d'un bourdon *h*[*abe*]*a-*

1. Dans *has*[*ce*] *coronas* Aul. 385, *-ce* s'explique aisément comme doublon du *co-* suivant.

billo?). *Habe* prépare l'usage du datif *tibi*, ainsi que la possibilité d'une anticipation logique du démonstratif de seconde personne. *Ferre me iussit* n'est plus une proposition énoncée pour elle-même ; mais une explication de *ab illo*, subordonnée en logique sinon en grammaire ; ceci amène à lui subordonner la troisième proposition, en la mettant à l'imparfait. « Prends cette lettre de sa part (il m'a dit de te l'apporter, *en demandant* que tu fisses ce qu'indique la lettre). — L'esclave affiche, à l'égard de celui qui l'envoie, la mauvaise humeur. De là l'ellipse *hasce*. De là la commission faite par bribes. De là le *istic ;* il feint d'oublier qu'il a encore la lettre en main. De là le plaisant *nosce signum*, précaution de valet brouillé avec son maître.

Bacch. 920-921 (P), sén.

Quos dare promisi militi, quos *non* dabo
Temere *etiam*, prius quam filium conuenero.

Ussing traduit *non... etiam* par *nondum tamen*. Si tel était le sens, il serait tentant de considérer *etiam* comme issu d'une faute *iam* ou *tam* pour *tam̄* = *tamen*. Mais il me paraît y avoir une explication meilleure. Affirmativement, on dirait *dare promisi, et dabo etiam*. Si la seconde partie de l'affirmation devient une négation, on dira *dare promisi, sed non dabo etiam ;* après *non*, *etiam* gardera la fonction qu'il avait dans la tournure affirmative, celle de marquer une progression. « J'ai promis, et j'irai jusqu'à tenir ; — J'ai promis, mais je n'irai pas jusqu'à tenir ».

Dans mon exemple schématique, il y a un *sed* qui rend l'opposition d'idées ; c'est à peu près le *tamen* d'Ussing. Plaute n'a mis ni *sed* ni *tamen*, mais simplement attiré l'attention du lecteur par l'anaphore de *quos*.

Bacch. 932. Voir Rev. de phil. 1904 p. 144.

Bacch. 979-981 (P), cant.

[adloquar. —
Sed Pri[s]amum adstantem eccum ante portam uide[b]o ; adibo atque
979 Cuianam uox prope me sonat ? — O Nicobule. — Quid fit ?
Quid quod te misi ? ecquid egisti ? — Rogas ? congredere. — Gradior. —
Optumus sum orator ; ad lacrumas coegi hominem castigando,
982 Maleque dictis quae quidem quiui
comminisci. — Quid ait ? — Verbum
983 Nullum fecit ; lacrumans tacitus
auscultabat quae ego loquebar ;
984 Tacitus conscripsit tabellas, obsignatas mi has dedit.

I. Suivant Klotz, 979-980 seraient des trochaïques de sept pieds, comparables à certains vers d'Aristophane ; *ecquid* dans 980 formerait un demi-pied. Cela se peut, mais ne me paraît guère probable, car le texte est suspect. Comment l'esclave ne répond-t-il rien au *quid fit* de son maître ? Entre *rogas?* et *optumus sum orator*, pourquoi interrompt-il sa réponse par un *congredere* assez inutile? Mettons les mots *congredere*. — *Gradior* en tête, et non en queue, du v. 980, et le vers deviendra un ïambique octonaire normal, tout pareil à 978. — Dans 979, supposons que *cuianam* est la glose d'un *nam cuia*, et nous aurons un ïambique septénaire très bien fait. Je suis donc porté à penser que le rythme trochaïque ne commence qu'avec 981.

II. 981-984 forme manifestement un système trochaïque, où les pieds purs sont assez fréquents pour indiquer le rythme avec netteté. Le début seul est difficultueux à cet égard. Il importerait que l'indication rythmique fût donnée dès le début du système ; or, justement à cette place, il y a un trochée tout naturellement fourni par le commencement du mot *o*^{8}*ptumu*^{7}*s*. L'acteur rythmera forcément *o*^{8}*ptumu*^{7}*s sum* ; jamais, devant *sum*, il ne pourra songer à faire d'*optumus* un dactyle irrationnel, ce qui ne lui semblerait supportable que si, au lieu de *sum*, le second mot était *orator*. Ainsi donc, là justement où le rythme trochaïque devrait s'accuser, il se déguise de la façon la plus perfide pour l'acteur, en même temps que la plus déconcertante pour l'auditeur. Ce n'est pas tout ; il se trouve que le rythme trochaïque ne se révèle avec vérité en aucun point de l'octonaire initial, que la finale de *lacrumas* et l'initiale de *coegi* forment au trochée menteur, que *coegi* est suivi d'un hiatus. Tout cela est un défi, non seulement aux règles positives de la métrique latine, mais au bon sens.

Il faut donc revenir à la correction de Ritschl, qui transporte *hominem* devant *ad lacrumas*. Ceci met *hominem* en relief, fort à propos à mon sens. « Je suis un excellent ambassadeur ; *ton fils*, je l'ai forcé à fondre en larmes... » Du même coup, l'allitération *coegi castigando* est rétablie. Enfin il y a lieu de remarquer la structure nouvelle de l'octonaire initial :

981 O^{8}ptumu^{7}s sum orator ; hominem ad
lacrumas coegi castigando.

Le second hémistiche, comme tous les hémistiches des octonaires suivants, est coupé en moitiés égales. Le premier hémistiche lui-même présente quelque chose d'analogue, son premier monomètre étant complet avant l'élision de *sum* et son second monomètre avant l'élision d'*hominem*.

L'allure monométrique du système est chose à retenir. A cause de sa prosodie flottante (*tacitus* ou *tacitu*, *coegi* ⏑ – – ou – –, *orator* avec *or* commun, *senectutem* ⏑ – – ou ⏑⏑ –, le latin était peu propre à calquer les curiosités de détail de la métrique aristophanienne ; la même cause le poussait à perfectionner toutes les observations relatives à la distribution des mots et à la régularisation des coupes.

Bacch. 1082 (P), anap.

Ego dare me [ludum, *ex* 1083] meo gnato *institui*, *ut* animo obsequium
[sumere possit.

Au lieu de *ut*, le mètre et le sens indiquent de lire *unde* (Rev. de philol. 1889, p. 139).

Le vers est juste avec la prosodie classique *institŭi* ; il n'est pas sûr qu'on ne puisse pas prononcer *institūi* (voir ci-dessous Cist. 88), le trochée initial comptant pour ⏑⏑ comme dans *perditissimus* et tant d'autres formes.

Bacch. 1127 (P), bacchiaque faux.

Rerin ter (*prononcer* terr[1]) in anno *tu has* tonsitari ?

Le sens, comme l'indique le fréquentatif, est le suivant : Penses-tu qu'on tonde trois fois par an *les brebis de cette espèce* (non pas : *ces deux brebis*) ? Il est donc indispensable que *ouis* soit exprimé, et le vers ne peut pas ne pas avoir été terminé par *ouis tonsitari*, ainsi que Ritschl paraît l'avoir supposé le premier.

D'autre part, *tu* ne peut être conservé. Il ne serait supportable que s'il était contigu à *rerin* ; or on comprendrait sans doute qu'un RERINTVTER eût été mutilé en RERINTER, mais non pas que le *tu* omis eût été rétabli à la moins naturelle des places, entre *anno* et *has*. — Le problème se pose donc ainsi : éliminer *tu* et introduire *ouis*.

Je lis : *in anno has ouis tonsitari*. Sautant soit de *o* à *o*, soit de *s* à *s*, un copiste aura écrit *annouistons-* ou *annohastons-* ; ensuite une surcharge (*annoui*^{has}*s* ou *ann*^{o}*o*^{ui}*ha*^{s}*s*) aura été lue *anno ui has*, puis *anno tu has*.

(*A suivre.*) Louis HAVET.

1. Bücheler, Rhein. Mus. 46 (1891) p. 238.

DEUX FRAGMENTS COMIQUES DANS PLUTARQUE

VIE DE PÉRICLÈS CH. III

Plutarque, au troisième chapitre de la *Vie de Périclès* cite plusieurs passages de poètes comiques tournant en dérision la grosse tête de Périclès.

A deux de ces passages il a conservé leur rythme originel. Ce sont des vers iambiques. Le premier est tiré de la *Némésis* de Cratinus ; il y manque le premier pied :

Μόλ' ὦ Ζεῦ ξένιε καὶ καραιέ.

Le second est tiré des *Dèmes* d'Eupolis :

Ὅ τι περ κεφάλαιον τῶν κάτωθεν ἤγαγες.

Mais dans deux autres citations, le rythme a, au moins en partie, disparu.

Or il n'est pas sans intérêt d'essayer de le restituer, de voir quel était le texte primitif des poètes, et comment Plutarque l'a modifié. Deux exemples seulement ne permettent pas de donner une règle générale sur la façon dont Plutarque se servait de ses sources poétiques ; mais ils permettent du moins de constater sur le fait la manière dont il a traité deux textes donnés. Et puis, si la restitution était exacte, nous pourrions ajouter deux textes comiques aux rares fragments qui nous sont connus.

I

Le premier passage est un fragment des « Chirons » de Cratinus : « Τῶν μὲν κωμικῶν ὁ μὲν Κρατῖνος ἐν Χειρωσι · Στάσις δὲ καὶ πρεσβυγενὴς Κρόνος ἀλλήλοισι μιγέντε μέγιστον τίκτετον τύραννον, ὃν δὴ κεφαληγερέταν θεοὶ καλέουσι.

Telle est la leçon admise par tous les éditeurs modernes. Mais

Koch (Comic. attic. fragm. I, p. 86) signale à la place de τύραννον la variante Τιτᾶνα. C'est Τιτᾶνα qu'a lu Amyot, comme le prouve sa traduction du passage :

> Le viel Saturne avec Sédition
> Ont engendré par leur conjonction
> Ce grand *Titan* qu'en la cour immortelle
> Des Dieux du ciel Grosse tête on appelle.

Τύραννον se justifie, dit-on, parce que les ennemis de Périclès lui reprochaient sans cesse d'être un tyran, τυραννεῖσθαι περιφανῶς (Plut. Per. ch. 16). Mais comment douter que Τιτᾶνα ne convienne mieux dans cette généalogie burlesque, comme fils de Στάσις et de Κρόνος, qu'un mot vague tel que τύραννον ?

Koch, suivi en cela par l'éditeur de Plutarque, Blass, admet que ce passage est tiré d'un chœur.

Il divise ainsi les vers :

> Στάσις δὲ καὶ πρεσβυγενὴς Κρόνος ἀλλήλοισι μιγέντε
> μέγιστον τίκτετον τύραννον
> ὃν δὴ κεφαληγερέταν θεοὶ καλέουσι.

Sintenis, moins affirmatif, dit que la scansion est douteuse.

Cependant si l'on écrit, en notant la quantité, les mots

> ... καὶ πρεσβυγενὴς Κρόνος ἀλλήλοισι μιγέντε
> | – – ⏑ – | ⏑ – – – ⏑ – ⏑

la disposition des quantités et des coupes semble montrer assez clairement qu'il y a là les six derniers pieds d'un tétramètre anapestique. La réunion des conditions nécessaires à ce rythme ne peut guère être le fait du hasard. On est donc porté à croire que ce vers, et le vers suivant, par conséquent, étaient des tétramètres anapestiques.

Des deux premiers pieds du tétramètre il n'est resté que Στάσις. Δέ est une addition faite par Plutarque, car il ne peut entrer dans le vers. Les deux premiers pieds pouvaient être quelque chose comme Στάσις οὖν πρῶτον et le vers entier serait :

> Στάσις <οὖν πρῶτον> καὶ πρεσβυγενὴς Κρόνος ἀλλήλοισι μιγέντε

Dans le second vers, καλέουσι, fin de la citation, apparaît immédiatement comme étant la fin du tétramètre. Mais il y a plusieurs difficultés pour rétablir le reste du vers. Il faut déplacer θεοί et le mettre avant κεφαληγερέταν, ce qui donne

> θεοὶ | κεφαληγερέταν καλέουσι
> – | ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑

Il faut, adoptant Τιτᾶνα comme la meilleure leçon, le déplacer et le mettre au premier pied, remplacer le superlatif μεγίστον par le positif μέγαν, supprimer la particule δή, comme dans le premier vers on a supprimé δέ

Τιτᾶνα μέγαν τίκτετον ὃν θεοὶ κεφαληγερέταν καλέουσι
— — ⏑ ⏑ — | — ⏑ ⏑ — — | ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑

Le nombre des changements introduits est sans doute trop grand pour qu'il y ait certitude absolue dans cette restitution. Néanmoins il semble très probable, à cause du premier vers et de la fin du second, que nous sommes réellement en présence de tétramètres anapestiques. Plutarque aurait modifié le texte qu'il cite, soit qu'il ignorât le rythme, soit qu'il ne s'en souciât pas. Le fait est chez lui loin d'être rare. A la fin du chapitre VIII de la *Vie de Périclès*, par exemple, il cite ce passage :

πειθάρχειν οὐκέτι τολμᾶν
ἀλλὰ δάκνειν τὴν Εὔβοιαν καὶ ταῖς νήσοις ἐπιπηδᾶν
— — — — ⏑ ⏑ — —
— ⏑ ⏑ — | — — — — | — — — — ⏑ ⏑ — —

Il n'est personne qui ne voie là des tétramètres anapestiques; or, il manque un temps au second pied du second vers, où on a restitué avec beaucoup de probabilité δακνάειν.

Plutarque, dans le passage que nous étudions, a usé du même procédé, mais dans une plus large mesure.

Les deux vers de la comédie des *Chirons*

Στάσις ⟨οὖν πρῶτον⟩ καὶ πρεσβυγενὴς Κρόνος ἀλλήλοισι μιγέντε
Τιτᾶνα μέγαν τίκτετον ὃν θεοὶ κεφαληγερέταν καλέουσι.

devaient faire partie, d'après ce que nous savons de la constitution de la comédie grecque, grâce aux travaux de MM. Zielinski et Mazon, d'un « épirrhème » de l'ἀγών, ou plutôt de la parabase. Il y avait, semble-t-il, dans les Chirons, une généalogie burlesque, parodiant le style hésiodique, comme il y en a une dans les *Oiseaux* d'Aristophane (V. 693 sq.)

τίκτει πρώτιστον..... Νὺξ..... ᾠόν·
οὗτος δὲ Χάει πτερόεντι μιγεὶς νυχίῳ κατὰ Τάρταρον εὐρύν
ἐνεόττευσεν γένος ἡμέτερον.

II

Le second fragment à étudier est une citation de Téléclide.

Τηλεκλείδης δὲ ποτὲ μὲν ὑπὸ τῶν πραγμάτων ἠπορημένον καθῆσθαί φησιν αὐτὸν ἐν τῇ πόλει καρηβαροῦντα, ποτὲ δὲ μόνον ἐκ κεφαλῆς ἑνδεκακλίνου θόρυβον πολὺν ἐξανατέλλειν.

Voici la traduction d'Amyot qui représente l'interprétation traditionnelle :

> Aucunefois ne sachant bonnement
> Où il en est de son gouvernement,
> Il se tient coi et point ne se présente,
> Sentant du mal en sa tête pesante :
> Mais quelquefois aussi seul il desserre
> De son grand chef un merveilleux tonnerre.

Il est facile de voir, et les différents éditeurs ont vu que les mots depuis μόνον ἐκ jusqu'à ἐξανατέλλειν forment un tétramètre anapestique. Le vers de Téléclide était en style direct :

μόνος ἐκ κεφαλῆς ἑνδεκακλίνου θόρυβον πολὺν ἐξανατέλλει

(ἐξανέτελλε ou ἐξανέτειλε peuvent aussi bien s'admettre que ἐξανατέλλει).

Mais, quel est le rythme de ce qui précède? Koch (Comic. attic. frag. I, p. 220) hasarde la restitution

καρηβαρ(ι)ῶν τε κάθηται | (ἐπὶ τῆς πόλεως)

Sintenis et Blass déclarent que le premier vers ne peut être rétabli.

Écrivons le texte en restituant le mode personnel et en supprimant φησιν αὐτόν, qui est la formule introduisant la citation :

... ποτὲ μὲν ὑπὸ τῶν πραγμάτων ἠπορημένος καθῆτο ἐν τῇ πόλει καρηβαρῶν, ποτὲ δὲ...

On discerne aussitôt un tétramètre trochaïque parfaitement régulier :

ἠπορημένος καθῆτ' ἐν τῇ πόλει καρηβαρῶν.
– ∪ – ∪ – ∪ – – – ∪ – ∪ – ∪ –

Les mots ὑπὸ τῶν πραγμάτων ∪ ∪ – – ∪ – peuvent être la fin d'un tétramètre précédent.

Nous sommes en présence de deux mètres de nature tout à fait différente : trochaïque et anapestique. De plus ποτὲ δὲ ne fait partie ni du vers trochaïque ni du vers anapestique ; il se trouve rejeté en dehors du texte poétique ; et par conséquent son corrélatif ποτὲ

μέν aussi. Qu'en conclure, sinon que ποτὲ μέν et ποτὲ δέ réunissent deux citations différentes, l'une formant la fin d'un tétramètre trochaïque et un tétramètre trochaïque complet, l'autre un tétramètre anapestique?

Cette curieuse façon de souder ensemble deux citations par un μέν et un δέ ne se rencontre d'ailleurs pas seulement ici. Dans le chapitre VIII de la *Vie de Périclès* Plutarque cite des poètes célébrant l'éloquence de Périclès ou s'en moquant :

... βροντᾶν μὲν αὐτὸν καὶ ἀστράπτειν ὅτε δημηγοροίη δεινὸν δὲ κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρειν λεγόντων.

Or, μέν indique une première citation dont nous ne saurions pas l'auteur et difficilement le rythme si elle nous était connue par Plutarque seulement, mais qui est prise aux *Acharniens* d'Aristophane (v. 530 et 531)

ἐντεῦθεν ὀργῇ Περικλέης οὐλύμπιος
ἤστραπτ' ἐβρόντα ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα

et δέ indique une autre citation, citation d'un poète inconnu, formant un trimètre iambique où manque un pied, ou bien un tétramètre trochaïque où manquent deux pieds et demi :

δεινὸν κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρει.
– – ∪ – ∪ – – – ∪ –

La phrase de Plutarque dont nous nous occupons peut se ponctuer ainsi :

Τηλεκλείδης δὲ ποτὲ μέν « ὑπὸ τῶν πραγμάτων ἠπορημένον καθῆσθαί » φησιν αὐτὸν « ἐν τῇ πόλει καρηβαροῦντα », ποτὲ δὲ « μόνον ἐκ κεφαλῆς ἑνδεκακλίνου θόρυβον πολὺν ἐξανατέλλειν »

Elle se scande et s'explique ainsi : Téléclide dit de Périclès dans un endroit :

ὑπὸ τῶν πραγμάτων
ἠπορημένος καθῆτ' ἐν τῇ πόλει καρηβαρῶν

(accablé par les affaires, il était assis, sur l'acropole, la tête lourde.)

et ailleurs :

μόνος ἐκ κεφαλῆς ἑνδεκακλίνου θόρυβον πολὺν ἐξανατέλλει

(seul, de sa tête où tiendraient onze lits de table, il fait sortir un grand tumulte.)

Au surplus, rien n'indique que les deux passages fassent partie de la même comédie.

D'après le rythme, on peut légitimement supposer que le premier appartenait à un ἀγών : et il s'y trouve en effet un de ces grossiers calembours que les auteurs comiques semaient à profusion dans cette partie de la comédie; καρηβαρῶν signifie « ayant la tête lourde » à la fois au sens moral : à cause des affaires qui préoccupent l'esprit de Périclès, et au sens physique : à cause de la grosseur démesurée de cette tête. Le second appartenait soit à un ἀγών soit à une parabase.

Victor MAGNIEN.

QUO DATIF

Dans un article récent (*Archiv für lat. Lexic.*, XV, 1, p. 81 et suiv.), M. Th. Birt signale un datif *quo*, dont l'existence est attestée par les manuscrits. Aux cinq exemples qu'il cite de Cicéron, on peut ajouter les suivants, où la forme *quo* a pour elle tantôt l'accord des manuscrits, tantôt l'autorité des meilleurs :

Pro Murena, 13, 28 : quo *ego non possim... addere* (accord des mss.).

Philipp., XI, 6, 15 : quo *cum addi nihil potuisset* (accord des mss.).

De Oratore, III, 42, 168 : *uidetis profecto genus hoc totum... ;* quo *sunt finitima illa* etc. (leçon de A).

Brutus, 9, 35 : *nam plane quidem perfectum et* quo *nihil admodum desit Demosthenem facile dixeris* (leçon de F et O).

Brutus, 27, 105 : *Carbo*, quo *uita suppeditauit, est in multis iudiciis causisque uersatus* (leçon de l'archétype L).

Brutus, 46, 169 : *illa Romae contra Caepionem nobilis sane*, quo *orationi Caepionis ore respondit Aelius* (leçon de L).

Brutus, 50, 189 : *num quis*, quo *quidem eligendi potestas esset, quemquam his anteponebat?* (leçon de L).

Orator, 1, 1 : *quale mihi uideatur illud*, quo *nihil addi possit* (accord de F P O).

De Finibus, II, 23, 75 : *summam uoluptatem*, quo *addi nihil possit* (leçon de P. 1513).

Epist., III, 13, 2 : *meum erga te studium*, quo *nihil uidebatur addi posse* (leçon de M R.).

Jules MARTHA.

LES OUVRAGES DE PETILIANUS

ÉVÊQUE DONATISTE DE CONSTANTINE

Essai de restitution et fragments.

(*Suite et fin.*)[1]

III. — Autres ouvrages de Petilianus contre les catholiques.

Outre les deux grands pamphlets contre l'Église catholique et contre Augustin, Petilianus avait composé un traité *Sur le baptême*, dont nous donnerons plus loin des fragments, et trois autres ouvrages, qui étaient également dirigés contre les catholiques, mais sur lesquels nous n'avons que des indications fort incomplètes :

1° Une seconde *Lettre à Augustin* (*Epistula II ad Augustinum*). On lit dans le traité d'Augustin *Contre Gaudentius*, écrit vers 420 :

« Nam prius verba ejus (Gaudentii) ponam, deinde nostra subjungam : non sic quemadmodum feci, cum Petiliani litteris responderem. Ibi enim per loca singula, quando verba ipsius inseruntur, positum est *Petilianus dixit* ; quando mea redduntur, *Augustinus respondit*. Unde mihi, tanquam mentitus fuerim, calumniatus est, dicens quod nunquam mecum cominus disputaverit : quasi propterea non dixerit quod scripsit, quia hoc non in verbis ejus audivi, sed in litteris legi ; aut ego ideo non responderim, quia non eo praesente locutus sum, sed scriptis ejus vicissim scribendo respondi. Quid faciamus hominibus qui tale cor habent, aut eos, quibus scripta sua innotescere cupiunt, tale cor habere opinantur ?[2] »

---

1. Voyez la *Revue de Philologie*, 1906, p. 218 et 286.
2. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1, 1.

Ainsi, Petilianus s'était plaint que son adversaire eût donné à sa réfutation la forme d'un dialogue imaginaire : « *Petilianus dixit. — Augustinus respondit.* » Cette critique visait sûrement le livre II *Contra litteras Petiliani*, le seul ouvrage d'Augustin où se lisent ces formules. Or, nous avons vu que le second pamphlet de Petilianus (*Epistula ad Augustinum*), réponse au livre I *Contra litteras Petiliani*, ne contenait pas la moindre allusion au livre II, dont il est contemporain et indépendant. Par suite, le fragment de Petilianus, qui est conservé au début du *Contra Gaudentium*, n'appartenait pas au grand pamphlet contre Augustin, mais à un ouvrage postérieur, sans doute une seconde lettre, où Petilianus répondait au livre II d'Augustin. Cette seconde lettre de l'évêque donatiste de Constantine à l'évêque catholique d'Hippone a dû être écrite vers 402, au moment où Augustin était occupé à réfuter le second pamphlet dans le livre III *Contra litteras Petiliani*.

2° Un traité *Sur le schisme des Maximianistes* (*Liber de schismate Maximianistarum*).

Petilianus lui-même annonce cet ouvrage dans son pamphlet contre Augustin :

« Sed plane post haec Petilianus, ubi ad nostrum illud venit objectum, quod Maximianistarum baptismum, quos damnaverant, susceperunt... : « Licet hoc, inquit, secundo libro demonstrem, quantum inter nostros intersit et vestros quos dicitis innocentes, tamen interim vos prius a collegarum vestrorum criminibus quae nostis eripite, et sic de iis quos abjicimus exquirite rationem. »... Frustra promittit Petilianus ex hoc, quod de Maximianistis intendimus, in secundo libro esse dicturum, nimis male sentiens de cordibus humanis, quasi non intelligant eum non habere quid dicat[1]. »

On sait que les Donatistes prétendaient être seuls assez purs pour conférer le baptême, et qu'ils rebaptisaient les catholiques gagnés par eux ; cependant, leur secte principale, celle des Primianistes, avait été amenée par politique à considérer comme valable le baptême conféré par ses propres schismatiques, les Maximianistes. Augustin ne s'était pas fait faute de relever cette contradiction, d'où il tirait l'un de ses arguments favoris contre le donatisme de son temps. On s'explique donc aisément et l'embarras de Petilianus, et le désir qu'il avait pourtant de justifier sur ce point son Église. En 401, dans son second pamphlet, il annonce

1. Petilianus, *Epist. ad Augustinum*, fr. 32-33 = Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42 ; 39, 45.

qu'il parlera, et même qu'il parle, des Maximianistes « dans un second livre » (*licet hoc secundo libro demonstrem*). On ne peut dire au juste ce qu'il entendait par là : sans doute, un second livre contre Augustin, une suite au pamphlet contre Augustin.

Ce « second livre », où l'évêque donatiste parlait du schisme maximianiste, doit-il être identifié avec l'ouvrage précédent, l'*Epistula II ad Augustinum?* Il y a, à cela, une difficulté. Le fragment connu de l'*Epistula II ad Augustinum* vise le livre II d'Augustin *Contra litteras Petiliani*; or, le passage où Petilianus annonce son « second livre » sur le Maximianisme, se trouve dans son Pamphlet contre Augustin (*Epistula I ad Augustinum*), pamphlet écrit avant la publication du livre II d'Augustin. Si donc l'on voulait identifier le « second livre » sur le Maximianisme avec l'*Epistula II ad Augustinum*, on serait obligé de supposer que le livre de Petilianus sur le Maximianisme a été rédigé avant, puis remanié et publié après la publication du livre II d'Augustin *Contra litteras Petiliani*. Ce n'est pas impossible; mais ce ne serait qu'une hypothèse de circonstance.

3° Une *Lettre sur l'Église donatiste* (*Epistula de ordine partis Donati*).

Cet ouvrage est mentionné dans une lettre adressée par Augustin à Generosus, un catholique de Constantine, qu'un prêtre donatiste cherchait à gagner en se disant chargé de cette mission par un ange. En cette circonstance, Augustin s'efforce de mettre Generosus en garde contre les séductions des schismatiques; à ce propos, il cite une lettre où l'évêque donatiste de Constantine, c'est-à-dire Petilianus, invoquait la tradition locale, la succession régulière des évêques de Constantine (*ordo episcoporum sibi succedentium; — de Constantinensi, hoc est civitatis vestrae, episcoporum ordine*).

Voici les passages d'Augustin, qui se rapportent à cet ouvrage de Petilianus :

1. — Has ergo promissiones tenenti si tibi angelus de caelo diceret : Dimitte christianitatem orbis terrae, et tene partis Donati, cujus ordo tibi exponitur in Epistula episcopi tuae civitatis, anathema esse deberet... [1].

2. — Si enim ordo episcoporum sibi succedentium considerandus est... [2].

---

1. Augustin, *Epist.* 53, 1.
2. *Ibid.*, 53, 2.

3. — Tamen, ne sibi etiam de Constantinensi, hoc est civitatis vestrae, episcoporum ordine blandiatur... [1].

La lettre d'Augustin a été écrite vers l'année 400, sous le pontificat d'Anastase (399-401) [2]. On ne relève, dans les deux grands pamphlets de Petilianus, aucune allusion à l'*ordo* des évêques donatistes de Constantine. Cette mention d'un document de l'Église locale se trouvait donc dans un autre ouvrage de Petilianus : sans doute, un ouvrage de propagande sous forme de lettre, écrit vers 400, où l'évêque schismatique opposait la tradition donatiste à la tradition catholique.

IV. — Traité sur le baptême.

Vers l'année 410, Augustin se trouvait à la campagne, probablement aux environs d'Hippone, avec un de ses amis, nommé Constantinus. Celui-ci lui montra un traité donatiste *Sur le baptême*, qu'il tenait d'un prêtre donatiste, et qui, suivant ce prêtre, était l'œuvre de Petilianus, évêque schismatique de Constantine. Pressé de réfuter ce traité, Augustin y consentit ; c'est alors qu'il composa, en le dédiant à son ami Constantinus, le livre intitulé *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum liber* [3].

Nous pouvons déterminer la date approximative des deux traités. Augustin nous apprend lui-même qu'il écrivit le sien en même temps que ses trois livres contre les Pélagiens *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum ad Marcellinum*, c'est-à-dire vers 410 [4]. Or, il n'avait eu connaissance du traité donatiste que peu auparavant, par son ami Constantinus [5]. Étant donné la réputation de Petilianus et ses polémiques précédentes avec l'évêque d'Hippone, toujours si bien informé des choses d'Afrique, on a tout lieu de supposer que ce traité donatiste était alors assez récent. Il est évidemment postérieur aux grands pamphlets de Petilianus, qui n'y font aucune allusion, tout en traitant les mêmes questions. Il a été composé entre 402 et 410, probablement vers 409.

Il est qualifié par Augustin tantôt de *liber* [6], tantôt de *sermo* [7].

---

1. Augustin, *Epist.*, 53, 4.
2. *Ibid.*, 53, 2-3.
3. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 1, 1 ; *Retract.*, II, 60.
4. *Retract.*, II, 59-60.
5. *Ibid.*, II, 60; *De unico baptismo*, 1, 1 ; 16, 27.
6. *Retract.*, II, 60.
7. *De unico baptismo*, 1, 1 ; 16, 27; 18, 32.

Comme la plupart des traités polémiques du temps, il devait tenir à la fois du traité et du sermon. Ainsi que la réponse d'Augustin, il était intitulé *De unico baptismo*[1].

Au moment où il composa sa réfutation, Augustin avait quelques doutes sur l'origine de l'ouvrage. Il y désigne l'auteur par des termes vagues[2]. Plus tard, il eut l'occasion de constater l'exactitude du renseignement que lui avait fourni son ami Constantinus; et, dans ses *Rétractations*, il ne paraît pas douter que le traité soit de Petilianus[3]. En effet, dans les fragments conservés, on reconnaît les idées favorites, les arguments et la manière de Petilianus. L'attribution ne semble pas douteuse.

On peut se faire une idée assez nette du *De unico baptismo* de l'évêque donatiste d'après les analyses et les fragments assez nombreux qu'Augustin a insérés dans sa réfutation. Au début de son traité, Petilianus reprochait aux Catholiques de porter devant le public les questions qui divisaient les deux Églises. Puis, il justifiait longuement la thèse donatiste sur le baptême. Il montrait que son Église restait fidèle, sur ce point, à la vieille tradition africaine, aux leçons de saint Cyprien. Il essayait de prouver que les catholiques étaient les héritiers des *traditores* du temps de Dioclétien. Il attaquait aussi deux de ses compatriotes, Fortunatus, alors évêque catholique de Constantine, et le prédécesseur de Fortunatus, qu'il accusait, tout comme Augustin, d'être des manichéens. Tel était le contenu de l'ouvrage, et même, à peu de chose près, le plan; car Augustin, dans sa réfutation, paraît avoir suivi son adversaire.

Voici, d'après les fragments que nous avons réunis, une analyse sommaire du *De unico baptismo* de Petilianus :

1° On ne doit pas porter devant le public des questions de ce genre (fragment 1).

2° Le baptême (fr. 2-14).

3° Les donatistes conservent pour le baptême la tradition africaine, celle d'Agrippinus, de Cyprien, des conciles africains (fr. 15-16).

4° Les catholiques sont les héritiers des *traditores* du temps de Dioclétien (fr. 17-24).

5° Attaques contre deux évêques catholiques de Constantine, suspects de manichéisme, Profuturus et Fortunatus (fr. 25).

Voici maintenant les fragments.

---

1. « Librum autem etiam meum, in quo respondi, eumdem titulum habere volui, hoc est *De unico baptismo.* » (*Retract.*, II, 60).

2. « Sermonem *De unico baptismo* ab eis compositum, a quibus baptismus iteratur » (*De unico baptismo*, 1, 1); — « Ipse sibi, cui respondemus, opposuit » *ibid.*, 7, 10); — « Iste contra quem disserimus » (*ibid.*, 7, 11); etc.

3. *Retract.*, II, 60.

Petiliani de unico baptismo fragmenta.

1. — Prima illic invidia est, quod « ventilatur in publico res secreta[1]. »

2. — Videamus ergo de baptismatis iteratione quid dicant qui verecundantur hoc in aperto dicere, quod utinam in aperto timerent admittere. « Ubi sit, inquit (Petilianus), verum baptisma, quæritur. » Deinde subjungit : « Usque adeo meum est, ut, quod a me unicum datum est, nec ab ipsis sacrilegis iteretur[2]. »

3. — « Sed Paulus, inquiunt (donatistæ), cum venisset Ephesum, quosdam qui se dicebant Joannis baptismate baptizatos, baptizari jussit in Christo. » (*Act. apost.*, XIX, 1-5). Quisquis hoc exemplo schismaticos et hæreticos baptizandos putat, audeat dicere, si potest, hæreticum vel schismaticum Joannem fuisse. Hoc si nefas est dicere, profecto illis hominibus quod deerat datum est, non quod inerat improbatum : sive mentiti fuerint se habere baptismum Joannis, sicut nonnulli arbitrantur; sive quia baptismus Joannis non erat baptismus Christi, sed tamen militans Christo, sicut Legis vetera sacramenta præcursorio quodam et præfiguratorio fungebantur officio. « Si post Joannem amicum Sponsi baptizatum est, inquiunt, quanto magis post hæreticum baptizandum est[3]! »

4. — Hoc quidem etiam ipse (Petilianus) sibi, cui respondemus, opposuit, oppositumque non solvit. Ait enim : « Dicit forsitan aliquis : Sed hi, quos Paulus iterum baptizavit, baptismo Joannis abluti fuerant, non baptismo Jesu Christi ; unde rebaptizari dico non oportere, quos constat esse a traditoribus tamen in Christi nomine baptizatos. » Hoc sibi cum ipse proposuisset, attende quemadmodum frustra respondere conatus sit. « Huic, inquit, rei Dominus Jesus Christus respondit his verbis : Qui mecum non colligit, dispergit (Matth., XII, 30) ; et iterum : Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum. Multi enim dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus et in nomine tuo virtutes multas fecimus? Et tunc dicam illis : Non novi vos ; recedite a me, operarii iniquitatis (Matth., VII, 21-23). Perdidisse igitur falsum opus non dubium est, qui, tametsi in nomine Jesu

1. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 1, 2.
2. *Ibid.*, 2, 3.
3. *Ibid.*, 7, 9.

Christi, sacrilegi tamen ausi sunt operari. Velint nolint, proinde traditores sacrilegis sacramentis Christum magis offendunt. Qui si et dicere audeant : In nomine tuo prophetavimus; dicet illis ut ceteris : Recedite a me, operarii iniquitatis; non novi vos. Recte illis hoc dicet, quoniam quidem in indignis non dissimiles causae sunt, baptizare, dæmonia pellere, ceterasque mirabiles fecisse virtutes. » Vide quam multa dixit, et, quod sibi ex adverso proposuit, solvere omnino non potuit; nec solum hoc, sed etiam nos ipsos, quæ adversus eos dicere deberemus, admonuit. Neque enim tantum nihil eum adjuvant hæc evangelica testimonia, sed etiam causæ nostræ plurimum suffragantur[4].

5. — Hoc etiam iste (Petilianus), contra quem disserimus, vidit, qui, cum sibi velut ex adversarii partibus objecisset : Quia et hi, quos traditores vocant, baptismo Christi, non Joannis, baptizant et baptizantur, et ideo post eos baptismum nec rescindi nec iterari oportere; — huic quaestioni dicit respondisse Christum, cum ait : « Qui mecum non colligit, spargit » (Matth., XII, 30); quasi dixerit Christus : In eis qui mecum non colligunt, etiam quod verum et quod meum inventum fuerit, negetur, exsuffletur, destruatur. Ait etiam quibusdam dicentibus : « Domine, Domine, in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo daemonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus », eum responsurum : « Non novi vos; recedite a me, qui operamini iniquitatem » (Matth., VII, 22-23)[5].

6. — Ecce ipsa verba ejus (Petiliani) attende : « Perdidisse, inquit, falsum opus non dubium est, qui, tametsi in nomine Jesu Christi, sacrilegi tamen ausi sunt operari »[6].

7. — Respiciat ergo iste (Petilianus) quo errore dixerit, quod secutus adjunxit : « Velint nolint, proinde traditores sacrilegis sacramentis Christum magis offendunt. » Alia est quippe temeritas et utcumque tolerabilis, quod traditores dicit homines, quos esse non probat; illud autem quis ferat, quod sacrilega dicit sacramenta Christi, etiamsi vere, sicut calumniatur, a traditoribus haberentur, quae in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti ritu evangelico celebrantur? Hic fortasse dicat, jam non esse Christi sacramentum, quod a sacrilegis datur. Cur non ergo dicit non esse etiam nomen Christi, quod a sacrilegis dicitur? Quod omnino non ausus est dicere. Ait enim : « Perdidisse igitur falsum opus non dubium est, qui, tametsi in nomine Jesu Christi, sacrilegi tamen

---

4. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 7, 10.
5. *Ibid.*, 7, 11.
6. *Ibid.*, 7, 12.

ausi sunt operari. Tametsi, inquit, in nomine Jesu Christi » : numquid dixit non esse nomen Jesu Christi ?[7].

8. — Ille (Petilianus) dicit sacrilegis dicturum Dominum : « Recedite a me, omnes qui operamini iniquitatem » (Matth., VII, 23), qui extra Ecclesiam baptizant vel daemonia ejiciunt vel aliquas virtutes in nomine Jesu Christi operantur... Ipsos quoque (donatistas) non arbitror tam esse impudentes, ut audeant dicere, tam multis malis et sceleratis, qui in eorum parte sunt manifestis flagitiis et facinoribus perditi et inquinati, hoc est, avaris atque raptoribus, sive truculentis feneratoribus, sive cruentis Circumcellionibus, Dominum non esse dicturum : « Recedite a me, qui operamini iniquitatem. » Et tamen sciunt, vident, tenent, multos tales baptizare, multos a talibus baptizari ; nec in eis Christi violant sacramentum, etiam illi quibus displicent scelera eorum. Non solum itaque nihil contra nos dixit (Petilianus), cum haec evangelica testimonia protulit; verum etiam nos, quid contra eos diceremus, admonuit[8].

9. — Proinde, quod sequitur et exsultans (Petilianus) dicit : « Solvi breviter quaestionem » ; vere solvit eam, sed pro nobis ; quandoquidem dicendo « in indignis non esse dissimiles causas, baptizare, daemonia pellere, ceterasque non dissimiles fecisse virtutes ; quibus dicentibus : In nomine tuo ista fecimus, dicturus est : Non novi vos, recedite a me, operarii iniquitatis », manifestavit tam verum esse quod baptizant baptismo Jesu Christi, etiam qui separati sunt ab Ecclesia, quam verum est quod daemonia pellunt in nomine Jesu Christi ; sed eos utrumque nec ad vitam aeternam perducere, nec ab aeternis suppliciis vindicare... Quid ergo hinc a nobis amplius disputandum est, quando ipse breviter solvit quaestionem, commemorando evangelica testimonia, quibus profecto, si contentiosus esse nollet, et suum damnaret errorem, et baptismi cognosceret veritatem ?[9].

10. — Quid itaque opus est omnia ejus (Petiliani) verba retexere, quibus argute sibi videtur dicere et multa loquacitate versare, ideo apud se esse verum baptismum, quia et a nobis agnoscitur, non negatur ?[10].

11. — Qui enim (Petilianus) dicit destruendum esse baptismum Christi, quando illo haeretici baptizant, consequens est ut dicat negandum esse etiam ipsum Christum, quando eum daemones

---

7. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 8, 13.
8. *Ibid.*, 8, 14.
9. *Ibid.*, 9, 15.
10. *Ibid.*, 9, 16.

confitentur... Quamobrem, cum iste ipse, contra quemdis putamus, proposuerit Apostolum dicere : « Unus Deus, una fides, unum baptisma » (*Ephes.*, IV, 5); ecce invenimus eumdem Deum extra Ecclesiam ab ignorantibus coli ; ecce invenimus eamdem de uno Deo fidem extra Ecclesiam, non solum quosdam homines, verum etiam daemones confiteri, sed utraque ab Apostolis confirmata est potius quam negata : cur non similiter unum baptisma, in quibus extra Ecclesiam constitutis invenerimus, confirmamus potius quam negamus ? ut, non ex eo, quod in illis pravum est, etiam quod rectum est depravemus ; sed ex eo, quod rectum tenent, etiam illud, in quo depravati sunt, corrigamus[11].

12. — Quid est ergo quod (Petilianus) dicit « illic esse verum baptisma, ubi est vera fides » ?[12].

13. — Ac per hoc (donatistae) frustra calumniantur Ecclesiae catholicae, quicumque ab ejus unitate nefario scelere separantur[13].

14. — Ecclesia vero catholica, quae, sicut de illa praedictum est, per omnes gentes copiosa fecunditate diffunditur, nullius sic emendat iniquitatem, ut in eo non ipsius, sed sui Domini destruat veritatem. Quid ergo iste (Petilianus) quasi licenter ac fidenter exclamat : « Baptizavi securus, quem tu sacrilegus inquinasti ; baptizavi, inquam, feci quod fecit Paulus apostolus » ? Legat ubi hoc fecerit apostolus Paulus. Quod si de illis apud Ephesum vult intelligi, audeat ergo dicere quod eos Joannes sacrilegus inquinaverit. Quod si non audet dicere, quoniam apertissimum nefas est, desinat tandem de re multum dissimili falsae similitudinis nebulas excitare[14].

15. — Nam illud quod adjungit (Petilianus) de episcopo Carthaginensi Agrippino, de inclyto martyre Cypriano, de septuaginta praecessoribus Cypriani, quia hoc fecerunt et fieri praeceperunt : o quam detestandus est error hominum, qui clarorum virorum quaedam non recte facta laudabiliter se imitari putant, a quorum virtutibus alieni sunt !... Hoc de Agrippino aliisque episcopis, qui illa concilia fecisse perhibentur, responderim : qui sic diversa senserunt, ut cum eis, contra quos de hac quaestione sentiebant, in unitate persisterent, ubi charitas cooperit multitudinem peccatorum... Ego autem ut, quod de hac re sentio, breviter dicam : rebaptizare haereticos, quod illi fecisse dicuntur, tunc fuit humani erroris ; rebaptizare autem Catholicos, quod adhuc isti faciunt, semper est diabolicae praesumptionis[15].

---

11. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 10, 17.
12. *Ibid.*, 11, 18.
13. *Ibid.*, 12, 20.
14. *Ibid.*, 13, 21.
15. *Ibid.*, 13, 22.

16. — Sed volo mihi solvat iste (Petilianus) quaestionem : quandoquidem, cum Romanae Ecclesiae per ordinem commemoraret episcopos, inter eos commemoravit et Stephanum quos episcopatum illibatum gessisse confessus est. Cum ergo Stephanus non solum non rebaptizaret haereticos, verum etiam hoc facientes, vel ut fieret decernentes, excommunicandos esse censeret, sicut aliorum episcoporum et ipsius Cypriani litterae ostendunt, tamen cum eo Cyprianus in unitatis pace permansit. Quid hic dicturi sunt? Excutiant ingenia sua quantum possunt, et, utrum valeant respondere, considerent[16].

17. — Si ergo verum est quod isti (donatistae) dicunt, et unde causam suae separationis asserere vel excusare conantur : « In una communione sacramentorum mali maculant bonos, et ideo corporali disjunctione a malorum contagione recedendum est, ne omnes pariter pereant » ; jam tunc Stephani et Cypriani temporibus periisse Ecclesiam confitendum est, nec aliquam posteris derelictam, ubi Donatus ipse spiritualiter nasceretur. Quod si dicere nefarium judicant, quia revera nefarium est : sicut mansit Ecclesia ex illis temporibus usque ad tempora Caeciliani et Majorini sive Donati, nec eam maculando perdere potuerunt quicumque in eam secundum ipsos sine baptismo admissi sunt, pleni omnibus peccatis et criminibus suis, nec ulla facta est a Cypriano et eis, qui pariter de baptismo sapiebant, ab illorum communione divisio (quoniam non se arbitrabantur, in unitate et communione sacramentorum Christi, alienis malis posse maculari) ; sic potuit et deinceps Ecclesia permanere, quam toto, sicut de illa praedictum est, terrarum orbe crescentem nullo modo poterant quorumlibet traditorum ac facinorosorum aliena crimina maculare[17].

18. — Nulla igitur ratio fuit, sed maximus furor, quo isti (donatistae), velut malorum communionem caventes, se ab unitate Christi, quae toto orbe diffunditur, separarunt. Nisi forte a criminibus crimina mirabili arte discernunt, non de Scripturis, sed de cordibus suis distinctionum regulas proferentes, atque dicentes « in unitate communionis sacramentorum alia crimina aliena sine contaminatione tolerari, traditionis autem crimine omnes, qui cum talibus sacramenta communicaverint, detineri ». Sed hinc diutius disputare superfluum est, praesertim quia et hoc rarissime audent dicere, ipsi quoque verecundantes et sentientes vana se loqui ; et, cum ea dicunt, nullo divino testimonio fulcire nituntur. Magis enim solent in ore habere, quando peccatis aliorum alios crimi-

---

16. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 14, 23.
17. *Ibid.*, 14, 23.

nantur, ad excusandum nefas separationis suae : «Videbas furem, et concurrebas cum eo » (*Psalm.* 49, 18); et : « Ne communicaveris peccatis alienis » (*I Timoth.*, V, 22); et : « Recedite, exite inde, et immundum ne tetigeritis » (*Isaï.*, LII, 11) ; et : « Qui tetigerit pollutum, pollutus est » (*Levit.*, XXII, 4-6) ; et : « Modicum fermentum totam massam corrumpit » (*I Corinth.*, V, 6); et alia hujusmodi, quibus non traditionis crimen ab aliis criminibus aliqua proprietate discernitur, sed omnis peccati consociatio prohibetur. Quae tamen divina testimonia vel praecepta si eo modo, quo isti, intelligeret Cyprianus, profecto se ab Stephano separaret, nec cum illo in catholicae unitatis communione persisteret. Ille quippe secundum sententiam, quam de baptismo isti tenendam putant, haereticos et schismaticos, sicut opinantur, baptismum non habentes, admittendo in Ecclesiam, communicabat peccatis alienis; quia videlicet peccata eorum, qui baptismo vero abluti non erant, in eis utique permanebant. Debuit ergo Cyprianus ab hujus communione discedere, ne « cum fure concurreret », ne « peccatis communicaret alienis », ne « contagione inquinaretur immundi », ne « pollutus fieret tangendo pollutum », ne « fermento corrumperetur aliorum ». Hoc ergo quoniam non fecit, sed cum eis unitate permansit, tota ipsius unitatis tunc massa corrupta est, nec perseveravit Ecclesia, quae postea sanctorum istorum Majorinum pareret ac Donatum. Hoc quia dicere nullo modo audent, restat ut fateantur bonos cum malis in sacramentorum christianorum communione sine ulla sua labe mansisse, et usque ad tempus Caeciliani perseverasse Ecclesiam Christi, non sine ullis hominibus malis, tanquam in horreo jam reconditam, sed, adhuc commixta palea, tanquam in area constitutam[18].

19. — Quid ergo nobis nescio quorum traditorum crimen (donatistae) exaggerant, quos tamen nec ipsos unquam convincere potuerunt? Sed, si eos contra istorum calumnias defendamus, quorumdam hominum causam videbimur agere, non Ecclesiae. Prorsus, quicumque et ubicumque traditores fuerunt, et non tantum traditorum peccatum, sed ipsorum etiam qui tradere compellebant, et omnium omnino facinorosorum, flagitiosorum, sacrilegorum, admittebat Stephanus in Ecclesiam secundum istos : quia, si baptismum non habebant, omnia peccata, quaecumque gravia et horrenda commiserant, in eis erant, et reos illos sine ulla remissione retinebant. Tales admittebat Stephanus, cum talibus erat in unitate catholica Cyprianus : nec tamen periit, sed perseveravit Ecclesia. Non igitur quemquam in ejus unitate maculant

18. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 14, 24.

aliena peccata... An forte dicturi sunt eos, quos Stephanus admittebat, ipsius unitatis participatione mundatos, quoniam charitas cooperit multitudinem peccatorum (*I Petr.*, IV, 8)? Utinam dicant! Hoc enim et nos dicimus, quando eos ad unitatem vel urgemus ut redeant, vel monemus. Hoc autem pacto jam etiam nulla inter nos baptismi quaestio remanebit. Si enim apud haereticos baptizati, cum ad Ecclesiam veniunt, unitatis ipsius charitate mundantur, profecto sine causa rebaptizantur[19].

20. — Vides itaque in hoc sermone, cui me respondere voluisti, quam multa dixerit ille (Petilianus) pro nobis. Quid ergo jam opus est ut episcoporum Romanae Ecclesiae, quos incredibilibus calumniis insectatus est, objecta ab eo crimina diluamus? Marcellinus, et presbyteri ejus Melchiades, Marcellus et Silvester, traditionis codicum divinorum et thurificationis ab eo crimine arguuntur; sed numquid ideo etiam convincuntur aut convicti aliqua documentorum firmitate monstrantur? Ipse sceleratos et sacrilegos fuisse dicit; ego innocentes fuisse respondeo. Quid laborem probare defensionem meam, cum ille nec tenuiter probare conatus sit accusationem suam? Si est ulla humanitas in rebus humanis, puto nos justius posse reprehendi, si ignotos homines, quos criminantur inimici nec eorum crimen ulla testificatione demonstrant, nocentes potius quam innocentes crediderimus. Quia, si forte se aliter veritas habet, ipsi certe humanitati debitum redditur, cum homo de homine nihil mali temere suspicatur, nec cuiquam criminanti facile credit, quando sine teste ac sine ullo documento crimen objiciens, maledicus potius conviciator, quam veridicus accusator exstiterit[20].

21. — Cum hoc ergo nec ante suggesserint, nec, posteaquam contra eos pro Caeciliano judicatum est, saltem victi et irati objiciendum putarint, quid nunc inanes tam sero (donatistae) connectunt calumnias, quasi et innocentia Caeciliani Melchiadis judicis decoloratione fuscetur, et ipsa Romana Ecclesia? ubi nec damnare quemquam suo qualicumque judicio potuerunt, nec aliquem suorum velut in locum subrogare damnati; contra quam paucissimis Afris partis suae primo interventores adventitios furtim longeque mittebant, quos istum (Petilianum) nominatim commemorare non puduit, donec deceptae plebeculae quasi proprios episcopos ordinarent[21].

22. — De Mensurio autem quid respondeam? cum ejus tempore

---

19. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 15, 26.
20. *Ibid.*, 16, 27.
21. *Ibid.*, 16, 28.

usque ad obitus diem plebs unitatis nulla conscissa est; ipsaeque litterae Secundi Tigisitani, quibus reprehensus asseritur, eos ad se invicem pacifice scripsisse confirmant atque in collegii societate mansisse[22].

23. — Non sane parva est parumque gloriosa consolatio cujuscumque nostrum, si ab inimicis Ecclesiæ cum ipsa Ecclesia criminamur; ejus tamen defensio non in eorum hominum defensione consistit, quos isti nominatim falsis criminationibus appetunt. Prorsus, qualescumque fuerint Marcellinus, Marcellus, Silvester, Melchiades, Mensurius, Cæcilianus, atque alii quibus objiciunt (Donatistæ) pro sua dissensione quod volunt, nihil præjudicat Ecclesiæ catholicæ toto terrarum orbe diffusæ; nullo modo eorum innocentia coronamur, nullo modo eorum iniquitate damnamur[23].

24. — Nos quoque dicimus, nec tantum dicimus, verum etiam litterarum monumentis ecclesiasticis et publicis comprobamus, Secundum Tigisitanum, cujus congregato concilio Cæcilianum (donatistæ) dicunt esse damnatum, confessis traditoribus, ne schisma fieret, pacem dedisse, cum et eidem ipsi a Purpurio Limatensi crimen traditionis fuisset objectum. Dicimus Victorem Rusiccadiensem, Donatum Calamensem, Donatum Masculitanum, Marinum ab Aquis Tibilitanis, Silvanum Cirtensem fuisse traditores, eosdemque quasi traditorum severissimos damnatores. Hoc probamus et ecclesiasticis et municipalibus et judicialibus gestis. Sed nec ideo traditores sunt omnes in parte Donati, quia in ea isti fuerunt; nec ideo est innocens pars Donati, si isti innocentes a traditionis iniquitate monstrentur. Melius enim audimus sanctam Scripturam, quam vel cuiquam calumniamur de peccatis alienis, vel cujusquam similem calumniam formidamus... Nisi quod isti (donatistæ) sua perversa falsaque sententia sibi præjudicant, qui propter aliena peccata juste se dicunt ab orbis christiani communione separatos : per hanc enim absurdam insanamque opinionem ipsi faciunt, ut eis quorumdam suorum peccata omnibus imputentur. Quod si justum arbitrantur, rei sunt omnes cujuslibet apud se in uno homine inventi manifestissimi criminis; si autem hoc, sicut injustum est, injustum esse cognoscunt, rei sunt omnes iniquissimæ separationis[24].

25. — Jam vero, quod etiam de Cirtensi Ecclesia (Petilianus) dicere voluit, et episcopos ibi catholicos maledictis insectatus est quibus voluit; quid aliud egit, nisi ut vituperando sanctos

---

22. Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 16, 29.
23. *Ibid.*, 16, 30.
24. *Ibid.*, 17, 31.

etiam nostrorum temporum viros, nobisque optime cognitos, satis ostenderet quid etiam de ignotis, quibus similiter maledicit, sentire debeamus? Proinde, si Profuturus, ante paucissimos annos defunctus, et Fortunatus, qui in corpore adhuc est atque illi successit episcopo, quomodo manichaei fuerunt, sic fuerunt et illi traditores, quos longe a nostris temporibus ignotissimos accusare non cessant, etiam illorum pura ab istorum probris vita notissima est[25]. [*Cetera desunt*].

V. — Discours de Petilianus.

On sait que Petilianus fut en 411, à la grande Conférence de Carthage, l'un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste[1]. Avec Emeritus, évêque de Caesarea, il s'y montra le plus ferme champion de son parti ; orateur énergique, hautain et intransigeant, en même temps qu'avocat retors ; constamment sur la brèche, comme l'atteste le procès-verbal des séances. Avec Emeritus, il organisa savamment et mena patiemment l'obstruction, qui était dans le plan des Donatistes.

Voici de petites scènes qui peignent l'homme. A la première séance, le président Marcellinus invite les évêques des deux partis à siéger, autrement dit, à s'asseoir[2]. Alors Petilianus fait tout un discours pour expliquer qu'il s'y refuse, et, avec lui, tous les Donatistes : les saintes Écritures ne permettent pas aux justes de siéger avec les impies, c'est-à-dire avec les Catholiques[3]. La scène se renouvelle à la seconde séance ; si bien que le président et les évêques des deux partis doivent rester debout[4]. A d'autres moments, Petilianus se querelle avec Fortunatus, son collègue catholique de Constantine[5]. Pendant la dernière séance, il tient résolument tête à Augustin, dont il rétorque les arguments, et dont il conteste même l'ordination[6]. Il parla tant ce jour-là, que, vers la fin de la séance, comme les catholiques venaient de produire des documents embarrassants pour les Donatistes, il dut renoncer à la discussion pour cause d'enrouement[7]. Était-ce un prétexte

25. Augustin, *De unico baptismo contra Petiliánum*, 16, 29.
1. *Collat. Carthag. ann. 411*, I, 148 ; 208 ; II, 2 ; 12 ; III, 2 ; etc.
2. *Ibid.*, I, 144.
3. *Ibid.*, I, 145.
4. *Ibid.*, II, 2-7.
5. *Ibid.*, I, 138-139.
6. *Ibid.*, III, 226-247. — Cf. III, 52-55 ; 143-155 ; 203-207 ; 217-222.
7. *Ibid.*, III, 541-542.

pour se tirer d'affaire, comme on l'insinua dans le camp ennemi ? Ce n'est pas sûr. A en juger par le procès-verbal, l'enrouement n'a rien d'invraisemblable : Petilianus, qui était habile, ingénieux et têtu, n'était pas homme à rester muet devant un argument ou un document, ni à lâcher pied avant la fin de la lutte.

Quoi qu'il en soit du dénouement et de l'enrouement, Petilianus, au cours des trois séances, avait pris la parole près de *cent cinquante fois*[1]. Toutes ses paroles nous ont été conservées par le procès-verbal, et l'on y voit se dessiner nettement la physionomie de l'orateur. Nous indiquerons seulement, en terminant, le sujet des principaux discours, dont il nous paraît superflu de reproduire ici le texte.

PETILIANI ORATIONES IN COLLATIONE CARTHAGINENSI HABITAE.

1. — Petilianus remercie le président Marcellinus pour ses promesses d'impartialité. Il demande qu'on précise pourquoi l'on a convoqué les Donatistes[1].

2. — Les Catholiques sont arrivés en retard, et ont laissé passer les délais fixés par les édits. La conférence ne peut avoir lieu, et le président doit condamner les Catholiques par défaut[2].

3. — La désignation de mandataires est contraire aux usages de l'Eglise[3].

4. — Les Catholiques ne sont pas si nombreux qu'ils le prétendent. Beaucoup de leurs soi-disant évêques étant absents, il peut y avoir beaucoup de mandats fictifs[4].

5. — Les Donatistes désirent constater la présence de tous les évêques catholiques[5].

6. — Les Catholiques ont récemment augmenté le nombre de

---

1. *Ibid.*, I, 7 ; 9 ; 12 ; 29 ; 37 ; 44 ; 53 ; 55 ; 59 ; 61 ; 63 ; 65 ; 67-70 ; 82 ; 92 ; 96 ; 106 ; 110 ; 117 ; 119-121 ; 123 ; 125-126 ; 137-140 ; 145 ; 148 ; 159 ; 163 ; 165 ; 167-169 ; 182-183 ; 185 ; 201 ; 205 ; 207-208 ; 217 ; 223 ; II, 2-4 ; 6-7 ; 10 ; 12 ; 16 ; 18 ; 20 ; 23 ; 35 ; 37 ; 39 ; 41 ; 43-44 ; 48-49 ; 54-55 ; 58 ; 61 ; III, 2 ; 22 ; 25 ; 27 ; 30 ; 32 ; 34 ; 46-47 ; 50 ; 52 ; 54 ; 57 ; 69 ; 74-76 ; 89 ; 91 ; 93 ; 95 ; 102 ; 104-105 ; 112 ; 118 ; 125 ; 127 ; 129 ; 131 ; 133 ; 135 ; 138 ; 140-141 ; 143 ; 146 ; 149 ; 151 ; 153 ; 155 ; 165-166 ; 175 ; 181 ; 183 ; 185-186 ; 190-191 ; 193-196 ; 203 ; 205 ; 207 ; 209 ; 211 ; 217 ; 221 ; 227 ; 229 ; 231-232 ; 234 ; 236 ; 238 ; 243-244 ; 256 ; 263 ; 274 ; 276 ; 541-542.

1. *Collat. Carthag. ann. 411*, I, 12.
2. *Ibid.*, I, 29.
3. *Ibid.*, I, 53.
4. *Ibid.*, I, 61.
5. *Ibid.*, I. 63.

leurs évêchés. Ils en ont institué deux dans le diocèse de Constantine, trois dans le diocèse de Milev[6].

7. — Petilianus insiste pour que le président contrôle le nombre des mandants de chaque parti[7].

8. — Petilianus déclare que les Donatistes ne peuvent s'asseoir dans la même salle que les Catholiques[8].

9. — Petilianus demande qu'on fasse l'appel de tous les mandants donatistes, pour constater que les évêques donatistes sont plus nombreux en Numidie que les évêques catholiques[9].

10. — Les Donatistes ne peuvent siéger avec des Catholiques[10].

11. — Petilianus proteste contre le nom d'*episcopi partis Donati*, donné aux Donatistes[11].

12. — Il demande la communication du procès-verbal de la séance antérieure, et l'ajournement de la session[12].

13. — Il proteste contre le nom de *Donatistae* donné à son parti[13].

14. — L'Église dite *donatiste* est la véritable Église catholique. Ses adversaires l'ont calomniée auprès de l'empereur; c'est pourquoi ils refusent de lire leur requête à l'empereur[14].

15. — Petilianus accuse les Catholiques de chercher à éviter le débat, en refusant de produire leur requête à l'Empereur[15].

16. — Il insiste pour que les Catholiques produisent ce document[16].

17. — Il proteste contre le refus du président. Il demande qu'on lise tous les documents relatifs aux députations envoyées aux empereurs par les conciles catholiques[17].

18. — Il somme les Catholiques de choisir entre deux méthodes de discussion : méthode juridique, ou textes de l'Écriture[18].

19. — Les Catholiques sont les demandeurs; ce sont toujours eux qui ont attaqué les Donatistes[19].

---

6. *Collat. Carthag. ann. 411*, I, 65.
7. *Ibid.*, I, 70.
8. *Ibid.*, I, 145.
9. *Ibid.*, I, 165.
10. *Ibid.*, II, 3-4; 6-7.
11. *Ibid.*, II, 10.
12. *Ibid.*, II, 20; 23; 35; 37; 39; 41; 43; 48.
13. *Ibid.*, III, 30; 32; 34.
14. *Ibid.*, III, 75.
15. *Ibid.*, III, 89.
16. *Ibid.*, III, 138.
17. *Ibid.*, III, 140-141.
18. *Ibid.*, III, 149; 153. — Cf. III, 181; 183; 185.
19. *Ibid.*, III, 165.

20. — Les Donatistes ne peuvent sortir de leur rôle de défendeurs[20].

21. — L'Église catholique se rattache à Caecilianus et a hérité de son indignité[21].

22. — Petilianus conteste l'interprétation donnée par Augustin d'un texte de l'Écriture[22].

Paul MONCEAUX.

POMPONIUS ap. Non. 477, troch. faux.

Citation du *Pappus agricola;* Nonius vise le déponent *manducatur :*

> Nescio quis ellam urget quasi asinus uxorem tuam,
> Ita opertis oculis simul (*l.* simitu) manducatur ac molet (*l.* molit).

Le personnage a la face couverte, comme l'âne qui tourne la meule ; on ne peut donc le reconnaître (ceci explique *nescio quis,* ou, ce qui semble indiqué par les règles du rythme, *nescio qui*). La scène se passe à distance ; de là *ellam* (= *en illam*), mot rare auquel il faut bien se garder de toucher, bien que Ribbeck en ait fait *molam* et que Lindsay, détruisant toute la comparaison, y ait vu *asellam*. L'accusatif à rétablir manque purement et simplement ; le sens indique d'ailleurs que sa vraie place est à côté de *asinus*. Cet accusatif ne doit pas être *molam ;* l'âne, en effet, n'agit pas directement sur la meule ; ce qu'il pousse est un levier, une barre de bois (*asser*, mot qui, par ses deux premières lettres, ressemble justement au mot présumé voisin *asinus*). Je propose :

> Nescio qui ellam urget, quasi as<serem as>inus, uxorem tuam.

Au point de vue de la méthode, il y a avantage ici (et presque partout) à rejeter toute hypothèse d'interversion gratuite, comme celle que sa correction *molam* a contraint Ribbeck d'accepter de Luchs.

Louis HAVET.

---

20. *Collat. Carthag. ann. 411*, III, 193.
21. *Ibid.*, III,,236.
22. *Ibid.*, III, 274.

JUVÉNAL ET STACE

Juvénal n'aime pas les femmes savantes, celles surtout qui débitent hors de propos les lieux communs de la critique littéraire. « Plus intolérable encore est cette autre qui, dès qu'on s'est mis à table, exalte Virgile et pardonne au désespoir de Didon, qui fait le parallèle des poètes, met dans la balance d'un côté l'*Énéide*, de l'autre l'*Iliade*. Le grammairien rend les armes, le rhéteur s'avoue vaincu, chacun se tait... ; on dirait un carillon de clochettes et de cymbales. »[1]. Il s'agit là évidemment d'une controverse d'école, depuis longtemps épuisée, d'une de ces comparaisons devenues insupportables à force d'avoir été faites et refaites, comme celle de Corneille et de Racine chez nous, de Schiller et de Gœthe en Allemagne. Juvénal n'est pas seulement agacé parce qu'il l'entend de la bouche d'une pédante bavarde ; elle lui est odieuse à cause de sa banalité. Dès l'an 26 av. J.-C., alors que l'*Enéide* n'était pas encore publiée, les officieux annonçaient que le poème attendu serait supérieur à l'*Iliade*, témoin le vers de Properce : *Nescio quid majus nascitur Iliade*[2]. Il est probable que les rhéteurs grecs défendirent leur poète et que cette discussion oiseuse, sur des mérites qui n'ont pas de commune mesure, se poursuivit jusqu'à la fin de l'Empire. Nous en relevons des traces dans Ovide, dans Quintilien, dans Aulugelle[3] ; elle durait encore du temps de Macrobe, qui nous en a transmis les échos[4]. Juvénal, élève de Quintilien et très au fait des controverses de collège, avait dû entendre mille fois et, par devoir, débiter lui-même les arguments que comportait ce parallèle; il avait tout lieu d'en être excédé, comme des discours d'école dont il parle ailleurs, où un sage ami conseillait à Sylla de rentrer dans la vie privée. Peut-on admettre que le poète soit tombé lui-même dans le travers qu'il raille — et cela peu de temps après l'avoir raillé chez autrui ? Cette conclusion s'imposerait s'il fallait comprendre comme l'ont

1. Juv., *Sat.*, VI, 434-442.
2. Properce, II, 34, 66 ; cf. Donat, 30 (45).
3. Ovide, *Ars am.*, III, 337 ; *Rem.*, 396 ; *Amor.*, I, 15, 25 ; Quintil., X, 1, 85 ; Gell., I, 21, 7.
4. Macrob., V, 13-16 ; cf. I, 24 ; III, 10.

fait jusqu'ici tous les commentateurs et tous les traducteurs un passage de la XIe satire. Juvénal invite à souper son ami Persicus et lui promet une soirée agréable, mais sans apprêts. La table et le service seront simples ; les danseuses de Gadès ne viendront pas exciter, après boire, les sens des convives. « Je te promets, ajoute-t-il, des plaisirs plus délicats : »

Nostra dabunt alios hodie convivia ludos :
Conditor Iliados cantabitur, atque Maronis
Altisoni dubiam facientia carmina palmam.
Quid refert tales versus qua voce legantur ? [1]

La traduction universellement admise est celle-ci : « On nous récitera des vers de l'auteur de l'*Iliade* et du sublime Virgile, rivaux entre lesquels la victoire reste encore indécise. Quand il s'agit de pareils vers, qu'importe l'organe du lecteur ? »

Cette interprétation oblige à construire ainsi : « *Conditor Iliados cantabitur atque* (*cantabuntur*) *carmina altisoni Maronis*, *facientia dubiam palmam* ». L'accusatif *palmam* n'a pas de complément et reste, pour ainsi dire, en l'air ; il faut suppléer *palmam poeseos*, ou quelque chose d'approchant. Il y a là une première difficulté. En second lieu, l'épithète d'*altisonus*, appliquée à Virgile, est singulière ; elle comporte une nuance de blâme qui semble déplacée si vraiment Virgile est considéré par Juvénal comme le rival, et peut-être le rival heureux d'Homère. Ces difficultés purement verbales ne sont pas les seules qui s'opposent à l'interprétation admise. J'ai déjà dit que Juvénal, excédé, dans la satire VI, du parallèle d'Homère et de Virgile, ne pouvait guère, sans se déjuger, revenir lui-même à ce lieu commun dans la satire XI. Mais il y a plus : Juvénal n'est pas un fervent de Virgile. A cet égard, il diffère entièrement de Perse. Ce dernier est un classique, qui en veut aux tendances nouvelles de la poésie sous Néron, à ces vers pleins de mots ronflants et d'affectations de style dont il a donné lui-même de plaisants exemples. Il se moque de celui qui trouve « suranné et d'une écorce grossière » le début de l'*Enéide*, qui compare sans respect les vers de Virgile à du vieux liège, *ramale vetus* [2]. Plus encore que Virgile, Perse aime Horace, qu'il a très souvent imité et dont il a fait un charmant éloge. Perse écrivait sous Néron. A cette époque, Virgile et Horace étaient devenus des classiques [3], c'est-à-dire qu'on les lisait et qu'on les apprenait par cœur dans les écoles ; mais leur gloire avait pour adversaires, d'une part, les apôtres d'un

1. Juv., *Sat.*, XI, 177-180.
2. Perse, *Sat.*, I, 96.
3. Virgile l'était déjà sous Auguste (Suet., *Ill. Gramm.*, 16).

style plus brillant et plus pittoresque, les romantiques du haut Empire, de l'autre, les amateurs de la vieille littérature républicaine, les archaïsants. Lucain a quelquefois imité Virgile, comme dans la description des prodiges qui annoncèrent la guerre civile, mais avec l'intention évidente de le dépasser, de se montrer plus ingénieux et plus inventif que lui. Lorsqu'il promet l'immortalité à son poème, il dit que la *Pharsale* durera aussi longtemps que les vers d'Homère, *quantum smyrnaei durabunt vatis honores*, mais il ne parle pas de Virgile, dont il eût pu si facilement, dans ce passage, associer le souvenir à celui du chantre smyrnéen. On connaît de lui un mot où il se pose en rival heureux de Virgile. Après la publication de ses premiers vers : « Combien s'en faut-il, demandait-il ironiquement, pour que je sois à la hauteur du *Culex*?[1] » A l'époque de Vespasien, où se place le dialogue des *Orateurs*, un des interlocuteurs nous apprend que Virgile a moins de détracteurs que Cicéron parmi les partisans des modernes ; cela signifie qu'il en a déjà beaucoup. Juvénal parle de Virgile et d'Horace, mais sans bienveillance. A ses yeux, ce sont des poètes de Cour, qui n'eurent pas à lutter contre la misère et les âpres difficultés de la vie ; les exemplaires de leurs œuvres sont noircis par les doigts des écoliers ; on les lit et on les explique parce qu'ils sont, comme nous dirions, inscrits aux programmes ; Juvénal lui-même a dû les expliquer avec ennui devant ses élèves, à la lumière des lampes fumeuses. « Trop heureux, dit-il au grammairien Palémon, si tu n'as pas en vain respiré l'odeur d'autant de lampes que tu comptais d'élèves dans ta classe et vu noircir entre leurs mains les Virgiles et les Horaces ! »

Dummodo non pereat totidem olfecisse lucernas
Quot stabant pueri, cum totus decolor esset
Flaccus et hæreret nigro fuligo Maroni ![2]

Évidemment, Juvénal parle ici par expérience et probablement de lui-même. Son admiration personnelle ne va pas à Horace et à Virgile, mais à Lucilius et à Stace. Pour Lucilius, *Lucilius ardens*, le fait est certain ; Juvénal se proclame son successeur et le loue en des vers enthousiastes qu'il est inutile de rappeler[3]. Pour Stace, l'évidence ne me paraît pas moins claire, bien qu'elle ait été singulièrement méconnue. On a voulu voir une ironie et un blâme discret dans les beaux vers où Juvénal a exalté le poète de la *Thébaïde*, en cette même satire sur les misères des gens de lettres

1. Suet., *Vit. Lucani*, I, 7 : *Et quantum mihi restat ad Culicem ?*
2. Juv., *Sat.*, VII, 225-227.
3. Juv., *Sat.*, I, 20 sq.

où se trouvent les passages relatifs à Virgile et à Horace. Mais cette opinion ne soutient pas l'examen. Juvénal admire sincèrement Stace et déplore sa laborieuse pauvreté, contrastant avec l'aisance relative qu'il envie aux poètes favoris d'Auguste :

Curritur ad vocem jucundam et carmen amicae
Thebaïdos, lætam fecit cum Statius urbem
Promisitque diem ; tanta dulcedine captos
Afficit ille animos, tantaque libidini vulgi
Auditur ; sed quum fregit subsellia versu,
Esurit, intactam Paridi nisi vendat Agaven[1].

« On accourt pour entendre la voix agréable du poète de la Thébaïde aimée, lorsque Stace a répandu la joie dans Rome en fixant un jour pour réciter ses vers; tant il sait toucher les cœurs, tant la foule est passionnée de l'entendre ! Mais lorsqu'il a fait crouler les bancs sous les applaudissements, il meurt de faim, à moins qu'il ne vende à Pâris les prémices de son Agavé. » Juvénal, dans sa jeunesse, vers l'an 90, avait certainement fait partie de cette foule ardente et sympathique qui applaudissait à tout rompre les vers brillants et ingénieux de la *Thébaïde*, que la voix d'or de Stace rendait encore plus chers au public. Que beaucoup de Romains du temps de Domitien aient été tentés de préférer Stace à Virgile lui-même, c'est ce qui ressort, à mon avis, des derniers vers de la *Thébaïde* elle-même :

Vive precor nec tu divinam Aeneida tenta,
Sed longe sequere et vestigia semper adora !

Stace vient de dire que son poème est déjà appris et récité dans les écoles, *Itala jam studio discit memoratque juventus* (XII, 815) ; il est donc *classique*, presque à l'égal de l'*Enéide*. Mais la modestie de Stace, véritable ou feinte, s'alarme de cette comparaison qu'il entend prodiguer autour de lui, et surtout de l'admiration intempérante qui voudrait élever la *Thébaïde* au-dessus de son modèle ; c'est pourquoi il poursuit ainsi : « N'essaye pas de t'attaquer (*tentare*) à la divine *Enéide*, mais suis-la de loin et adore toujours ses traces. » Stace est sans doute de bonne foi quand il se croit l'imitateur de Virgile ; il l'imite en effet, et souvent fort mal, mais seulement dans le choix des épisodes et les détails. Son style n'a rien de virgilien ; Nisard, avec sa finesse habituelle, avait reconnu un Ovidien dans Stace. Si nous connaissions mieux les autres poètes latins du Ier siècle, nous pourrions montrer que Stace se

1. Juv., *Sat.*, VII, 82-87.

rattache, en effet, à Ovide par toute une tradition qui s'écarte résolument de Virgile et vise à des effets tout différents et nouveaux. L'influence de Lucain, que Stace admirait[1], est plus sensible dans le style de la *Thébaïde* que celle de Virgile, mais elle n'y est pas dominante; le vrai maître de Stace est quelque poète de la première moitié du siècle, Albinovanus Pedo ou Saleius Bassus[2].

Si donc il est établi que Juvénal apprécie médiocrement Virgile, que son poète favori est Stace et que ce dernier, de son vivant, fut considéré comme le rival de Virgile, on est en droit de se demander si, dans le passage cité de la onzième satire, ce n'est pas encore de Stace qu'il est question. Reprenons ces vers :

> *Conditor Iliados cantabitur atque Maronis*
> *Altisoni dubiam facientia carmina palmam.*
> *Quid refert tales versus quâ voce legantur?*

Les vers d'Homère et ceux du poète latin seront récités par un esclave de Juvénal, esclave de valeur moyenne, doué d'une voix quelconque; mais qu'importe la voix quand il s'agit de beaux vers? Remarquons ici que Juvénal, parlant des récitations de Stace, insiste sur le charme de la voix du poète, *vox jucunda*; il a encore dans l'oreille ces accents sonores qui ajoutaient à l'harmonie des vers ; mais ces vers valent assez par eux-mêmes pour souffrir d'être débités par une voix médiocre. Il est donc permis de voir ici une allusion à la voix de Stace et cette observation, qui est nouvelle, vient à l'appui de l'interprétation nouvelle que nous proposons. Il faut construire ainsi : *Conditor Iliados cantabitur atque carmina* (*Statii*) *facientia dubiam palmam Maronis*. « On récitera des vers de l'auteur de l'Iliade et ces vers (de la *Thébaïde*) qui rendent incertaine la palme du pompeux Virgile », ou encore : « On récitera des vers d'Homère et des vers de Stace, qui disputent la palme au pompeux Virgile. » De la sorte, l'accusatif *palmam* n'est plus en l'air ; on n'a pas besoin de lui donner, par la pensée, un régime tel que *poeseos* ; c'est de la palme de Virgile, de la royauté littéraire de Virgile qu'il s'agit. Le fait que les mots *Maronis* et *palmam* sont mis en évidence à la fin de deux vers qui se suivent établit entre eux une relation que les commentateurs n'auraient pas dû méconnaître. On peut citer, dans la sixième satire de Juvénal, un exemple tout à fait analogue :

---

1. Stace, *Silves* I, 7.
2. Nous avons quelques beaux vers d'Albinovanus, dont la facture se rapproche de celle de Lucain (Sen., *Suas.*, I, 15). Le poète épique Saleius Bassus est loué par Tacite, par Quintilien et par Juvénal.

... Haud similis tibi, Cynthia, nec tibi cujus
Turbavit nitidos exstinctus passer ocellos [1].

Cujus ocellos est construit ici comme *Maronis palmam*, le génitif et l'accusatif, qui se complètent par le sens, occupant la fin de deux vers consécutifs.

L'épithète *altisonus*, appliquée dans ce passage à Virgile, paraît maintenant tout autre chose qu'un éloge banal : c'est une critique assez vive, et cette critique n'était pas nouvelle au moment où Juvénal écrivait. Nous savons par Suétone [2] que Caligula avait voulu bannir des bibliothèques Virgile et Tite-Live, parce qu'il trouvait que Virgile manquait d'esprit et de savoir (*nullius ingenii minimaeque doctrinae*), que Tite-Live était verbeux et inexact. Caligula se faisait l'écho de ces ennemis de Virgile, *obtrectatores Vergilii*, contre lesquels Asconius Pedianus avait écrit un livre et qui, au dire de Donat, n'avaient pas manqué dès le début de sa gloire. A côté de ceux qui reprochaient à Virgile des provincialismes (on n'épargna pas la même accusation à Tite-Live) et des plagiats, surtout aux dépens d'Homère, il y avait des critiques qui le trouvaient plat et terre à terre, trop pauvre en expressions frappantes et en mots à retenir — *minimi ingenii*, suivant Caligula, *pingue*, suivant le critique malmené par Perse. Ce qu'on ne pouvait contester à l'*Enéide*, c'était un air de grandeur, une allure majestueuse, une pompe que les ennemis de Bossuet et de Racine leur concèdent, à défaut des qualités plus solides qu'ils méconnaissent, et que les historiens de l'art consentent à admirer dans les peintres et sculpteurs officiels du temps de Louis XIV, comme Le Brun et Girardon. Nous disons aujourd'hui « le pompeux Le Brun » comme Juvénal écrivait « *altisonus Maro* » ; c'est plutôt une concession qu'un éloge et cette concession même implique l'absence de mérites moins apparents, mais d'un ordre supérieur.

Si mon explication est admise, l'histoire littéraire se trouvera enrichie de deux témoignages l'un et l'autre dignes d'attention : Juvénal comptera désormais parmi les admirateurs enthousiastes de la *Thébaïde* et grossira le nombre des *obtrectatores Vergilii*.

Salomon Reinach.

---

1. Juv., *Sat.*, VI, 7.
2. Suét., *Calig.*, 34.

LE TERTULLIEN DE VIENNE

L'Académie impériale de Vienne, qui poursuit la publication d'un *Corpus* des auteurs latins ecclésiastiques, nous doit depuis bien longtemps un Tertullien. Le premier volume laissé inédit par Reifferscheid, et paru après sa mort, en 1890, ne renferme pas même tous les écrits conservés par le célèbre *codex Agobardinus*, du IXe siècle ; après seize années d'attente, voici enfin une continuation : M. Emile Kroymann a réuni, dans ce *troisième volume*, les écrits dont la tradition manuscrite remonte au XIe siècle par l'intermédiaire du *Montepessulanus* et du *Paterniacensis*, auxquels il faut ajouter d'autres exemplaires aujourd'hui perdus, mais représentés par les trois éditions de Beatus Rhenanus (1521, 1528, 1539) et par des copies récentes.

Ce travail se présente avec les meilleures garanties, l'éditeur ayant, de longue date, consacré au texte de Tertullien d'importants travaux. Nous nous proposons de le caractériser brièvement, la réputation bien établie du *Corpus* viennois ne dispensant pas d'assigner à chacune des parties de cette œuvre collective ses notes individuantes.

On sera frappé de la conscience avec laquelle a été accompli le dépouillement des sources. Désormais l'exploration des mss. ne sera plus à reprendre. M. Kroymann ne connaît pas moins bien les travaux de ses prédécesseurs ; son apparat critique en témoigne hautement, et il sera fort difficile de le prendre en défaut. La partie la plus discutable de la nouvelle édition, et la seule, sans doute, qui sera discutée, est la constitution du texte, très hardie, encore que parfaitement méthodique. A l'exemple de Beatus Rhenanus et de Fulvio Orsini, M. Kroymann traite énergiquement ces phrases maltraitées par les siècles ; tranchant dans le vif, amputant, corrigeant, complétant, transposant avec une magnifique audace, faite pour déconcerter de moindres latinistes. Deux ou trois douzaines d'exemples, recueillis au hasard de nos recherches, mettront ce fait, je pense, dans une lumière suffisante[1].

1. Nous emprunterons à M. Kroymann quelques-uns de ses sigles : M = *Montepessulanus*, du XIe siècle ; P = *Paterniacensis*, du XIe siècle ; R^1, R^2, R^3, éditions successives de Tertullien par Beatus Rhenanus ; F et N, *Florentini* du XVe siècle, à la Bibliotheca Magliabechiana (Conventi soppressi, VI, 10 et 9).

Voici d'abord des leçons qui nous paraissent excellentes.

De patientia, 13, p. 20, 24 : *Si fuga urgeat, incommoda fugae caro militat.* — Devant *incommoda*, on a coutume de suppléer une préposition : *adversus* (Rigault) ou *ad* (Oehler). Mais l'accusatif après *militat* s'explique peut-être suffisamment par l'emploi de la « figure étymologique ». M. Kroymann revient hardiment à la leçon des mss. — Comparer le français : plaider les inconvénients de la fuite.

De carnis resurrectione, 6, p. 33, 18 : *Sermo... in effigie Dei constitutus non rapinam existimavit pariari Deo.* — *par in* P M F R[1], *parem esse.* edd. La leçon *pariari* est amplement justifiée par le rapprochement avec V *Adv. Marcionem*, 20, où le même texte scripturaire (*Philip.*, II, 6) se présente sous la même forme.

De carnis resurrectione, 15, p. 44, 20 : *Qui conspexerit ad concupiscendum, iam adulteravit in corde* (*Mat.*, V, 28). — Les éditeurs Pamel, Rigault, Oehler..., complètent : *concupiscendum* : <*mulierem*>. Le complément n'a pas de raison d'être, d'après *De anima*, 40 : *Qui viderit ad concupiscentiam, iam adulteravit in corde* ; 58 : *Qui viderit ad concupiscendum, iam adulteravit in corde.*

Adversus Hermogenem, 4, p. 131, 6 : *Haec Deus* [*solus*] *habendo est, et solus habendo, unus est.* — La suppression de *solus* avant le premier *habendo* est requise par la symétrie de la pensée.

Adversus Hermogenem, 18, p. 145, 15 : *Materiam vere materiarum, non situ subditam, non statu diversam, non motu inquietam, non habitu informem, sed insitam et propriam et compositam et decoram.* — Au lieu de *situ*, les mss. portent : *sit* F, *sibi* PN. Oehler avait corrigé *fini*. La leçon *situ* est rendue certaine soit par son exacte propriété, soit par sa correspondance avec l'accusatif *insitam* (on observera le parallélisme des quatre mots *insitam, propriam, compositam, decoram*, avec les quatre expressions composées précédentes), soit enfin par le rapprochement avec *Adv. Hermog.*, 33, p. 168, 1 : *De situ materiae id tracto.*

Adv. Praxeam, 4, p. 232, 6 : *Spiritum non aliunde deputo quam a Patre per Filium.* — Mss. : *non aliunde puto.* Un *de* est tombé devant *puto*. Sur l'usage de ce mot chez Tertullien, on peut consulter l'index d'Oehler, t. II, p. CXXXIV.

Adv. Praxeam, 14, p. 231, 17 : *Dicimus enim et Filium suo nomine eatenus invisibilem qua Sermo et Spiritus Dei, ex substantiæ condicione,* [*iam nunc et quia Deus et Sermo et Spiritus Dei*]. — Les derniers mots ont été justement écartés comme une glose.

Adv. Praxeam, 14, p. 253, 1 : *Spiritus eius persona Christus Dominus. Ergo si Christus persona paterni spiritus est, merito cuius spiritus persona erat, id est patris, eius faciem suam, ex unitate scilicet, pronuntiavit.* — *Spiritus personæ eius... personae paternae spiritus,... spiritus cuius persona* P M F edd. Mais III *Adv. Marcionem*, 6, le même texte scripturaire (*Thren.* IV, 20) est cité sous la forme seule correcte : *Persona Spiritus nostri Christus Dominus.* Cette leçon, garantie par les mss., justifie les changements introduits ici dans le texte.

Adv. Praxeam, 26, p. 278, 13 : *Quod<si> Deus Dei tanquam substantiva res, non erit ipse Deus, sed hactenus Deus qua ex ipsius Dei substantia [quæ et substantiva res est] et ut portio aliqua totius, multo magis virtus Altissimi non erit ipse Altissimus, quia nec substantiva res est.* — L'insertion de *si* après *quod*, effectuée déjà par Orsini, réalise un progrès ; la suppression de la glose *quae et substantiva res est* en réalise un autre.

I *Adv. Marcionem*, 29, p. 331, 27 : *Sic et conubii res non ut mala securem et falcem admittit sanctitatis, sed ut matura defungi, ut ipsi sanctitati reservata, cui cedendo praestaret esse.* — *Caedendo* M R edd., *credendo* F, *cedendo* Kellner. La métaphore *securem et falcem* a dû engendrer la fausse leçon *caedendo*, Oehler avait aggravé le mal en poussant à fond la métaphore, et altérant les derniers mots en : *praestaret messem*, malgré tout ce que présentait de force la construction de *caedendo*. La correction *cedendo*, déjà réalisée par Kellner, a mis le dernier éditeur sur la voie d'une restitution complète. Selon la pensée de Tertullien montaniste, l'antique liberté du mariage devait s'effacer devant la sainteté nouvelle introduite par le Paraclet, et, par là, la rendre possible : *cui cedendo praestaret esse.*

IV *Adv. Marcionem*, 2, p. 426, 6 : *Constituimus inprimis evangelicum instrumentum apostolos auctores habere, quibus hoc munus evangelii promulgandi ab ipso Domino sit impositum. Si et apostolicos, non tamen solos, sed cum apostolis [et post apostolicos].* — Les derniers mots qui faussent évidemment la pensée, ont été à bon droit élagués du texte.

IV *Adv. Marcionem*, 34, p. 536, 4 : *Dominus) inlicitorum matrimoniorum et adulterii figuras iaculatus est in Herodem.* — *Adulterii figuras* M, Rigault ; *adulteri figura* R ; *adulterii figura* Oehler. La leçon *figuras*, attestée par le meilleur ms., doit d'autant plus être maintenue qu'elle permet de conserver intact le bloc *inlicitorum matrimoniorum et adulterii* ; la leçon *adulteri figura* obligerait à le disjoindre ; par ailleurs, *adulterii figura iaculari* serait une construction sans parallèle chez Tertullien, qui construit *iaculari* avec l'accusatif, non avec l'ablatif. Voir Hoppe, *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903, p. 182.

V *Adv. Marcionem*, 6, p. 589, 12 : *Argumentatur haereticus... ut et hoc in ipsum redigat Creatorem.* — *redigat* M R^1 ; *recidat* R^3 Rigault Oehler.

V *Adv. Marcionem*, 17, p. 636, 24 : *Ipse est, inquit, pax nostra, qui fecit duo unum, Iudaicum scilicet et gentile, quod prope et quod longe.* — Les éditions portent : *Iudaicum scilicet populum et gentilem.* Le texte présent, garanti par M., s'accorde bien avec ce qu'on lit plus bas, p. 637, 13 : *reconciliet ambos Deo... quem utrumque genus offenderat, et iudaicum et gentile.*

V *Adv. Marcionem*, 18, p. 641, 9 : *Sacramentum hoc magnum est. Sufficit interim, ista si Creatoris magna sunt apud Apostolum sacramenta, minima apud haereticos : sed ego autem dico, inquit, in Christum et Ecclesiam. Habes interpretationem, non separationem sacramenti. Ostendit figuram <sacra>menti ab eo praeministratam, cuius erat utique sacramentum.* — Ce texte renferme des corrections fortement motivées : *interim* pour *inter* ; *habes* pour *habet*.

M. Kroymann paraît avoir éprouvé quelque scrupule des trans-

positions, parfois très audacieuses, qu'il s'est permises dans le texte de son auteur ; car il s'est préoccupé de désarmer sur ce point la critique[1]. Plusieurs de ces transpositions m'ont paru vraiment heureuses ; je citerai :

De patientia, 12, p. 18, 20 : (*Patientia*) *etiam paenitentiae ministrat. Solita lapsis subvenire, haec exoptat, haec exorat paenitentiam quandoque inituris salutem. Quantum boni utrique confert, cum disiuncto matrimonio* (*ex ea tamen causa qua licet seu viro seu feminae a dividuitatis perseverantia sustineri*), *alterum adulterum non facit, alterum emendat.* — Il s'agit d'un mariage compromis par l'infidélité d'un des conjoints : la patience de l'autre peut donner au coupable occasion de se repentir, et de rentrer dans les voies du salut. Les mots *cum disiuncto... sustineri* figurent dans les mss. après *subvenire* : d'où résulte beaucoup d'enchevêtrement et d'obscurité. La transposition opérée donne un ensemble beaucoup plus satisfaisant. La leçon *solita* (mss. edd. *solitae*) contribue aussi à la clarté : ce participe met en relief le rôle bienfaisant de la patience, auxiliaire du repentir. Quant à la correction : *a dividuitatis perseverantia*) (mss., edd., *ad viduitatis perseverantiam*), elle peut plus difficilement être tenue pour définitive, d'autant qu'elle s'harmonise mal avec *sustineri*.

Adv. Praxeam, 13, p. 249, 7 : *Redactum est iam nomen Dei et Domini in unionem, ut, quia nationes a multitudine idolorum transirent ad unicum Deum, et differentia constitueretur inter cultores unius et plurimae divinitatis. — et quia... ut differentia* P M F Oehler. Les deux conjonctions, déplacées par les scribes, avaient déjà été remises par Fulvio Orsini dans leur ordre naturel, gardé par la présente édition.

Adv. Praxeam, 27, p. 280, 24 : *Igitur, dum Sermo in carne, et de hoc quaerendum, quomodo Sermo caro sit factus.* — Le mot *dum* a retrouvé sa vraie place ; celle qu'il occupait dans les mss. et les éditions — *dum et de hoc quaerendum* — ne peut se justifier.

IV *Adv. Marcionem*, 25, p. 506, 26 : *Quid enim mirum, si non viderant* (*prophetae*) *res Dei ignoti et tanto post aevo revelati, si non erant consecuti repraesentationem eorum quae numquam praedicarant ? Quae autem fuisset felicitas eorum qui tunc videbant* [*quae alii merito vidisse non poterant*] *nisi quoniam qui poterant vidisse qui*<*dem*> *Dei sui res, quas etiam praedicaverant, non tamen viderant ?* — Ce développement, inspiré par un texte évangélique (*Luc*, x, 23-24), oppose au sort des prophètes, qui ont annoncé le Christ mais ne l'ont point vu, le sort plus heureux des disciples. Il se déroule maintenant avec une parfaite aisance. Dans les mss. et les éditions précédentes, les mots : *quae autem fuisset... non poterant*, intercalés après *revelati*, engendraient une grande confusion. D'autre part, les mots *quae alii... non poterant* s'accordent mal avec le contexte immédiat, et il y avait lieu de les supprimer.

V *Adv. Marcionem*, 7, p. 593, 11 : *Quare pascha Christus, si non pascha figura Christi per similitudinem sanguinis salutaris pecoris et Christi ? — et pecoris* M, edd. L'interversion s'imposait.

---

(1) *Praefatio*, p. XXXII.

A côté de ces innovations réellement utiles, il en est d'autres beaucoup plus douteuses, ou du moins dont la raison ne m'est pas apparue clairement. En parcourant les dix premières pages, appartenant au traité *De patientia*, j'ai noté 33 divergences avec l'édition Oehler : au moins une fois sur quatre, je prendrais volontiers parti contre M. Kroymann pour Oehler et pour la tradition manuscrite. Mais mieux vaut sans doute produire des exemples plus saillants, empruntés aux diverses parties de l'ouvrage.

De patientia, 5, p. 8, 11 : *Quod enim ipsa Adam et Evam morti immerserat, docuit et filium ab homicidio incipere.* — *Ipsum* P M N F edd., *ipsa* est une correction, qui rappelle le sujet du developpement (*impatientia*). Je n'en vois pas la nécessité ; au contraire, *ipsum* s'explique très bien, soit qu'on en fasse un nominatif neutre, apposition au pronom *quod*, soit plutôt qu'on en fasse un accusatif masculin, appartenant à Adam : auquel cas *ipsum* servirait, dans la pensée de l'auteur, à marquer une progression dans les ravages causés par l'impatience : Ève fut la première victime, puis Adam *lui-même*, puis Caïn.

De patientia, 5, p. 9, 2 : (*Homicidium*) *ira editum a primordio, etiam quascumque postmodum causas sibi invenit ad impatientiam ut ad originem sui confert. Sive enim quis inimicitiis sive praedae gratia id scelus conficit, prius est ut aut odii aut avaritiae fiat impatiens. Quidquid compellit, sine impatientia scelus non est ut perfici possit.* — *Sine impatientia sui* P M N F edd., *sine impatientia scelus* Ew. Bruhn, Kroymann. Cette correction est-elle heureuse ? Le mot *scelus* est assez présent à l'esprit pour qu'il n'y ait pas lieu de le répéter. D'autre part, *sine impatientia sui* me paraît reprendre, sous une forme incisive, l'idée exprimée déjà par les mots *odii aut avaritiae impatiens*. Céder à la haine ou à la cupidité, ou à toute autre passion, c'est succomber dans la lutte contre soi-même, c'est être *impatiens sui*. Telle serait, à mon avis, la pensée, un peu subtile, de Tertullien.

De carnis resurrectione, 11, p. 40, 9 : *Si ita in vero haberet.* — *Haberetur* P M F, edd. La correction est-elle bien motivée ?

De carnis resurrectione, 32, p. 70, 20 : je relève non pas une innovation, mais au contraire une lacune à combler : il s'agit d'un texte scripturaire douteusement identifié. Dans ma *Théologie de Tertullien*, Paris, 1905, p. 225, j'ai indiqué où le chercher : *Hénoch*, 61, 5.

Adv. Hermogenem, 18, p. 145, 27 : *Si enim* < *quod* > *intra Dominum, quod ex ipso et in ipso fuit, sine initio non fuit, Sophia scilicet eius..., multo magis non capit sine initio quicquam fuisse, quod extra Dominum fuerit.* — L'insertion de *quod*, après *si enim*, est-elle justifiée ? Ce pronom fait double emploi avec celui qu'on lit deux mots plus loin, et il trouble plutôt l'économie de la pensée : Si, *même en Dieu*, ce qui est engendré de lui et demeure en lui a un commencement, à plus forte raison hors de Dieu, etc...

Adv. Praxeam, 6, p. 235, 6 : *Ut primum Deus voluit ea, quae cum Sophiae Ratione et Sermone disposuerat intra se, in substantias et species suas edere, ip-*

sum primum protulit Sermonem, habentem in se individuas suas < socias > Platonem et Sophiam. — L'insertion *socias* ne me semble nullement opportune, mais plutôt propre à suggérer l'idée d'une multiplicité de personnes divines, fort étrangère à la pensée de Tertullien.

Adv. Praxeam, 12, p. 246, 7 : *Dixit Deus : Fiat lux, et facta est, ipse scilicet Sermo, vera lux, quae inluminat hominem venientem in hunc mundum, et per eum mundialis quoque lux.* — Le mot *scilicet* est une correction pour *statim*. Je ne la crois pas plausible : *statim* est un des mots favoris de Tertullien, et se trouve employé ici selon sa plus exacte propriété. Comparez *Adv. Prax.* 13, p. 249, 17; *Adv. Hermogenem*, 18, p. 145, 19 : *Ut necessariam sensit (Sophiam) ad opera mundi, statim eam condit et generat in semetipso ; De resurrectione carnis*, 22, p. 54, 24 ; IV *Adv. Marcionem*, 14, p. 462, 4 ; etc.

I *Adv. Marcionem*, 28, p. 330, 7 : *Si (baptisma) consecutio est Spiritus Sancti, quomodo spiritum adtribuet qui animam non prius contulit? quia suffectura est quodammodo spiritus animae.* — Les mss. et les éditions antérieures portent, non *animae*, mais : *anima*. D'après cette leçon, *spiritus* doit être tenu pour un genitif ; Rigault paraphrase ainsi les derniers mots : *Anima est quodammodo suppositum spiritui sustinendo.* Ceci s'accorde parfaitement, soit avec le contexte, soit avec toute la psychologie de Tertullien (Voir G. Esser, *Die Seelenlehre Tertullians*, Paderborn, 1893, p. 94). Je ne vois pas comment concilier avec ces données certaines la correction *animae*, qui oblige à faire de *spiritus* un nominatif.

II *Adv. Marcionem*, 11, p. 351, 10 : *Nec species tantummodo, sed tutela reputanda bonitatis (iustitia), quia bonitas, nisi iustitia regatur ut iusta sit, non erit bonitas, si iniusta sit.* — Les deux clauses : *nisi iustitia regatur ut iusta sit*, et : *si iniusta sit*, font double emploi, et leur coexistence atteste un flottement du manuscrit d'où procède notre texte. Faut-il réellement voir dans cette double leçon la trace des premières éditions de l'Antimarcion (car la troisième seule nous est parvenue)? Sur cette question ultérieure, que M. Kroymann résout affirmativement (p. XXXIII), l'hésitation reste permise.

IV *Adv. Marcionem*, 11, p. 452, 11 : *Et tamen, si concedimus separationem istam, per reformationem, per amplitudinem, per profectum. Sicut fructus separatur a semine, cum sit fructus in semine. — Sic concedimus... per profectum, sicut...* M, Rigault, Oehler, etc.. La correction de *sic* en *si* oblige à scinder la phrase après *profectum*, et à suppléer un verbe principal : *concedimus*, avant les mots : *per reformationem*, etc.. En conservant *sic*, il n'y a rien à suppléer du tout, et la phrase se déroule d'une seule teneur, avec beaucoup de naturel.

IV *Adv. Marcionem*, 34, p. 536, 2 : *Facta igitur mentione Iohannis Dominus, eo utique succensus exitu eius, inlicitorum matrimoniorum et adulterii figuras iaculatus est in Herodem, adulterum pronuntians etiam qui dimissam a viro duxerit, quo magis impietatem Herodis oneraret, qui non minus repudio quam morte dimissam a viro duxerat. — Non minus morte quam repudio* M, edd. Le texte traditionnel me paraît fort clair : le Seigneur frappe Hérode du reproche d'adultère, et, pour l'en accabler plus sûrement, déclare coupable d'adultère celui-là même qui épouse une femme renvoyée par son mari. Or le cas d'Hérodiade est — selon le raisonnement de Tertullien — assimilable à celui de l'épouse

renvoyée : son mari était mort — c'est toujours Tertullien qui l'affirme, p. 535, 20 : *Iohannes... retundens Herodem, quod adversus legem uxorem fratris sui defuncti duxisset* — et, selon la doctrine montaniste, la mort ne rompt pas le lien conjugal. C'est pourquoi Tertullien déclare la veuve aussi incapable de contracter un mariage légitime que la femme renvoyée par son mari, *non minus morte quam repudio dimissam*. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de renverser l'ordre des mots *morte... repudio*, et ne vois pas quel sens offrirait : *non minus repudio quam morte dimissam*.

V *Adv. Marcionem*, 15, p. 629, 14 : *Licet enim et anima corpus sit aliquod suae qualitatis, sicut et spiritus, cum tamen et corpus et anima distincte nominantur, habet <autem> anima suum vocabulum proprium, non egens communi vocabulo corporis, id relinquitur carni, quae, non nominata proprio, communi utatur necesse est.* — L'insertion de *autem* après *habet* a pour effet de transformer la proposition, où figure ce verbe, en une seconde proposition subordonnée à *cum*. Cela ne me paraît ni nécessaire, ni plausible. On conçoit très bien que l'unique proposition temporelle : *cum... distincte nominantur*, soit suivie de deux propositions principales juxtaposées sans conjonction, et cette double apodose concernant l'appellation de l'âme, puis celle du corps, n'offre rien que de très normal.

Peut-être un entretien avec M. Kroymann ferait-il évanouir une bonne partie des dissentiments que je viens d'indiquer. Ai-je besoin d'ajouter qu'ils n'atteignent pas la haute valeur d'une œuvre aussi consciencieuse? Si le lecteur cède parfois à la tentation de discuter ce texte établi avec tant de soin, cela tient à l'excellence de l'apparat critique, qui lui a mis en mains tous les éléments de contrôle, et le moyen de prendre quelquefois parti contre l'auteur lui-même. A lui seul, cet apparat critique assurerait à cette édition un rang hors pair parmi les travaux accomplis de nos jours sur ces textes, les plus obscurs de l'antiquité latine.

Adhémar D'ALÈS.

NOTES SUR HORACE

I

Laborare ab.

Satires, I, 4, 26 :

Aut ob auaritiam aut misera ambitione laborat.

Ob auaritiam : telle est la leçon de tous les mss. collationnés par Keller et Holder ; d'anciens édd., Fea, Gronov, Douza, Bentley, préfèrent *ab auaritia*, qui a tous les caractères d'une correction, malgré le témoignage des mss., probablement récents, en tout cas non vérifiés, allégués en faveur de cette variante. Elle a été encore récemment défendue par M. J. C. Rolfe, *The Classical review*, XIV (1900), p. 126.

La construction ordinaire de *laborare* avec le nom qui indique la cause de la souffrance est l'ablatif précédé de *ex*. Non seulement on trouve *laborare ex intestinis* (Cic., *Epist.*, VII, 26, 1), *ex pedibus* (*Ib.*, IX, 23), *ex renibus* (*Tusc.*, II, 60), exemples où la cause se confond avec une localisation partielle, mais on a *laborare e dolore* (*partus* Tér., *Andr.*, 268), *ex inuidia* (Cic., *Pro Clu.*, 202), *ex miseria alterius* (*Tusc.*, IV, 18).

A ces passages, on oppose trois ou quatre textes où *laborare* serait construit avec *ab*. Le premier en date se trouve dans Varron, *Rer. rust.*, II, 2, 17 : « Itaque deleniendum in nutricatu pabuli bonitate, et *a frigore et aestu*, ne quid laboret curandum ». Il s'agit des agneaux que l'on vient de sevrer : « Diligentia adhibenda est ne desiderio senescant ». D'où un double soin à donner : *in nutricatu*, comme nourriture, il faut un excellent pâturage ; *a frigore et aestu*, sous le rapport des variations de température, rien ne doit laisser à désirer. *Ab* a dans ce passage un sens bien connu, qui convient parfaitement à l'expression générale *ne quid laboret* ; car Varron ne dit pas *ne laborent*, leçon rejetée par Keil. Cette phrase n'est donc pas comparable à l'expression *ab auaritia laborare*.

La préposition a le même sens dans l'expression clichée *ab re frumentaria laborare* : « Ne ab re frumentaria duris subuectionibus laboraret », CESAR, *De bel. gal.*, VII, 10, 1 ; « Maxime a re frumentaria laborabant », *De bel. ciu.*, III, 9, 5 : « sous le rapport de l'alimentation ». Et, en effet, *res frumentaria* ne peut être la cause d'un dommage. Ici encore, l'expression n'est pas comparable à celle que l'on défend. De plus, la première phrase montre, par *duris subuectionibus*, comment César construit le nom de la cause quand elle est extérieure à la personne[1].

On peut hésiter au contraire devant la phrase du *De bel. Africo*, 5 : « Non est uisa ratio ad oppugnandum oppidum commorandi, ne, dum in ea re [Caesar] esset occupatus, circumuentus a tergo ab equitatu hostium laboraret ». M. Wölfflin n'a pas de remarque sur la construction de *laborare*. On ne voit pas cependant que l'auteur aurait pu dire *laborare equitatu* comme César dit *laborare subuectionibus*, ou *laborare ex equitatu*, comme *laborare ex pedibus* ou *ex inuidia*. Les expressions, une fois de plus, ne sont pas équivalentes. On retrouve dans Tite-Live, IX, 19, 15, la même construction : « Numquam *ab equite hoste*, numquam *a pedite*, numquam aperta acie, numquam aequis, utique numquam nostris locis laborauimus ».

Mais *laborare ab equitatu hostium* acheminait la langue vers *a frigore laborare*, que nous trouvons dans PLINE, *N. H.*, XXXII, 133. Elle était aussi conduite à ce terme par *dolere ab*, qui existait de tout temps (*ab animo*, *ab oculis*, *ab aegritudine*, PLAUTE, *Cist.*, 60 ; cf. *ab animo aeger fui*, ID., *Epid.*, 129). Pline dit : « Si a sole doleat » (XXIV, 15). Cf. SUÉTONE, *Vie de Virg.*, p. 56 Reifferscheid : « A stomacho et a faucibus ac dolore capitis laborabat. »

Les poètes paraissent préférer l'ablatif seul : OVIDE, *Am.*, II, 13, 19 : « Laborantes utero... puellas » ; 5, 38 : « Luna laborat equis » ; *Tr.*, I, 11, 27 : « Insidiis hominum pelagique laboro ». C'est toujours la construction d'Horace : « Tuo uitio rerumne labores » (*Sat.*, I, 2, 76) ; « Laborantes utero puellas » (*Od.*, III, 22, 2). Dans *Od.*, I, 17, 19 : « Dices laborantes *in uno* | Penelopen uitreamque Circen », le sens de *in uno* est particulier ; voyez RIEMANN, *Syntaxe latine*, § 107, 2°, *b*.

Laborare ab auaritia est donc pour Horace et pour son temps une construction suspecte. Si l'on songe qu'elle ne repose sur aucune tradition sérieuse, on l'écartera définitivement.

Laborare ob auaritiam est au contraire conforme aux habitudes

---

1. L'antithèse de *laborare ab (re frumentaria)* sera *ab (equitatu) firmus esse*, « CIC., *Epist.*, X, 15, 2.

d'Horace. Nous n'avons pas un second exemple de *laborare ob*; mais nous ne devons guère nous attendre à le trouver. Une expression circonstantielle, comme *ob auaritiam*, se joint à toute espèce de mots. *Laborare ob* n'est pas une formule fixe, du type *dolere ab*. Un hasard seul pourrait nous en apporter plusieurs exemples. Mais des deux prépositions causales, *ob* et *propter*, qui sont en lutte depuis les premiers documents écrits, *ob* est celle que préfère Horace : 1° dans des formules : *ob hoc*, *Sat.*, I, 6, 87 (il faut sans doute lire : *at hoc; ad hoc*, la plupart des mss.), et *A. p.*, 393 ; *ob hanc rem*, *Sat.*, I, 3, 91 ; *ob hanc rem | quod*, *ib.*, 4, 23 ; *non aliam ob causam nisi quod*, *ib.*, 7, 14 ; — 2° devant des noms de choses : *ob lucrum*, *Od.*, III, 16, 12 (seul exemple des œuvres lyriques, où l'on ne trouve pas *propter*) ; *ob consilium*, *Sat.*, II, 3, 17 ; *ob titulos*, *ib.*, 212 ; *ob unguem*, *Epit.*, I, 1, 104 ; *ob heredis curam*, *ib.*, 5, 13 ; *ob iussa*, *ib.*, 9, 12 ; *ob assem*, *ib.*, 16, 64 ; *ob id factum*, *ib.*, II, 2, 32 ; *ob hircum*, *A. p.*, 220. En tout et en comptant notre passage, 14 ou 15 exemples, dont neuf hors des formules courantes. En regard, *propter* ne se rencontre que quatre fois, toujours avec un nom de chose : *cubilia propter*, *Sat.*, I, 3, 100 ; *propter aquam*, *ib.*, 5, 7 ; *propter onus*, *ib.*, II, 3, 102 ; *propter amorem*, *Epit.*, I, 2, 6. Dans tous ces passages, *ob* et *propter* ont le sens causal ; ils n'ont jamais dans Horace le sens local.

Une autre objection de Bentley étonne chez un philologue qui passe pour un bon connaisseur d'Horace : « Neque latine dicere possis *laborare ob auaritiam;* aut si maxime possis, tum et *miseram ambitionem* eodem casu dicas necesse est ». Le défaut de symétrie est au contraire une garantie d'authenticité. Orelli a cité des exemples de Salluste, de Tite-Live et de Tacite où le même verbe est accompagné d'un accusatif avec *ob* et d'un ablatif seul. Le hasard joue aussi un grand rôle dans de telles rencontres. Si nous n'avons pas un second exemple identique dans Horace, les constructions analogues sont innombrables. En voici quelques-unes dans les *Satires* : I, 2, 10 : « Sordidus atque animi parui » ; 3, 91 : « Ob hanc rem | aut quia... » ; 4, 66 : « Rauci male cumque libellis » ; 6, 58 : « Non ego me claro natum patre,... | sed quod eram narro » ; 8, 27 : « Vnguibus et pullam diuellere mordicus agnam » ; II, 1, 1 : « Videor nimis acer et... tendere » ; 2, 3 : « Ab normis sapiens crassaque Minerua » (voy. *Mélanges Boissier*, p. 345 [1]) ; 4, 10 : « Ede hominis nomen, simul et Romanus an

1. Je renonce au rapprochement avec II, 6, 58, où je lis avec les mss. (contre L. Müller) : « *Egregii* mortalem altique silenti ». Mais dans la présente liste, on trouvera de quoi le remplacer.

hospes »; 13 : « Suci melioris et... magis alba »; 6, 71 : « Sermo oritur, non de uillis..., | nec male necne Lepos saltet, sed... agitamus »; 7, 52 : « Ditior aut formae melioris ».

Le texte des mss. connus n'offre donc aucune difficulté sérieuse. Bentley montrait quelque légèreté en le qualifiant galamment *pus merum et scabiem*.

II

DOCERI AVEC L'INFINITIF.

Sat., II, 4, 18 :

> Ne gallina malum responset dura palato,
> doctus eris uiuam musto mersare Falerno.

On enseigne d'ordinaire que *doceri* se construit, au sens de *discere*, avec l'infinitif dès l'époque classique[1]. Avant d'examiner les exemples que l'on allègue, il n'est pas inutile de rappeler les constructions voisines.

Docere, à l'actif, se trouve suivi de l'infinitif seul, dans Cic., *De lege agr.*, III, 4 : « Vt doceam Rullum posthac... tacere ». La construction personnelle de *doceor* est rare et, dans Cicéron, se rencontre dans un écrit de jeunesse, *De inu.*, II, 36 : « Pecuniae cupidus fuisse doceatur ». *Doctus*, chez les poètes, est suivi de l'infinitif à partir de Lucrèce, V, 961 : « Vivere doctus ». Plus tôt, on dit *doctus ad*; Plaute, *Epid.*, 378 : « Nimis doctus illic ad male faciendum »; Tér., *Hec.*, 203 : « In eodem... omnes mihi uidentur ludo doctae ad malitiam ». *Disco* est accompagné de l'infinitif dès le temps de Plaute (*Truc.*, 181 : « Non didici fabulari »); mais ne se trouve dans Cicéron que dans un fragment du *De republica* cité par Nonius, p. 20 (*Rep.*, IV, 3) : « Rapere ubi pueri et clepere discunt ». Or ce texte est une citation de quelque poète faite par Cicéron[2]. Aucune des constructions précédentes ne se trouve dans César. Enfin, il faut remarquer que, sauf *doctus*, les formes passives de *doceo* sont étrangères à l'ancien théâtre et à Caton.

Ces indications permettent de supposer que *doceor* est un néologisme et obligent à considérer attentivement dans quelles circonstances apparaissent les premiers exemples de *doceor facere*.

On cite :

1° Cic., *De or.*, I, 194 : « Vera uirtus... splendore decoratur,

---

1. Schmalz, *Antibarbarus*, 7e éd., I, p. 468.
2. Madvig, *De fin.*, V, 74; 3e éd., p. 736.

uitia autem hominum damnis,... morte multantur; et *docemur... coercere* omnis cupiditates. »

Les passifs précédents paraissent avoir entraîné, par symétrie, le passif *docemur*. La symétrie est matérielle et forme chiasme : *multantur et docemur*.

2° Cic., *Ib.*, 244 : « In hoc genere pueri apud magistros exercentur omnes, cum in eius modi causis, alias scriptum, alias aequitatem *defendere docentur*. »

Ici la raison de symétrie a encore plus de force que dans l'exemple précédent, puisque le sujet reste le même.

3° Sall., *Iug.*, 85, 33 : « Illa multo optuma rei publicae *doctus sum* : hostem *ferire*, praesidium *agitare*, nihil *metuere* nisi turpem famam, hiemem et aestatem iuxta *pati*, humi*requiescere*, eodem tempore inopiam et laborem *tolerare*. »

La longue suite des infinitifs développe le complément *illa optuma* et ne dépend pas directement de *doctus sum*.

Le cas de *docendus sum* paraît spécial. L'adjectif verbal, déjà dans Cicéron, est souvent un véritable adjectif, qui sert à paraphraser sous une forme concrète une idée abstraite : « Contemnendi et despiciendi dolores », « le mépris et le dédain de la douleur » (*Tusc.*, II, 64). Il est en train d'acquérir l'idée modale de nécessité ou d'obligation. Il a même parfois le sens d'un adjectif en *-bilis* : « Vix ferendum (dolorem) putabit », « à peine supportable » (*Fin.*, IV, 53). La périphrase *faciendus est* cesse donc, à l'époque classique, d'être comparable à la périphrase *factus est*. En conséquence, il faudra faire abstraction de phrases comme celle-ci :

Cic., *De fin.*, II, 15 : « Satisne uideor uim uerborum tenere an sum etiam nunc uel graece *loqui* uel latine *docendus* ? »

Pour la même raison, nous écarterons :

T. Live, XXI, 3, 6 : « Ego istum iuuenem domi tenendum, sub legibus sub magistratibus *docendum uiuere* aequo iure cum ceteris censeo ». Au surplus, on remarquera la symétrie de *tenendum* et de *docendum*.

Une phrase d'Horace rentre dans cette catégorie, *Epit.*, I, 14, 29 : « Riuus..., multa mole *docendus* aprico *parcere* prato ». Ce n'est plus même une forme du passif, c'est l'adjectif *docendus*.

Pour épuiser les textes de l'époque républicaine, il reste :

Publilius Syrus, 783 R. : « Heu quam miserum est discere seruire, ubi *dominari doctus es* ! » Il y a opposition et chiasme.

Cornelius Népos, XV (*Epaminondas*), 2, 1 : « Et *citharizare* et *cantare* ad chordarum sonum *doctus est* a Dionysio ».

Ces deux dernières phrases sont comparables à celle des *Satires* d'Horace qui a été mon point de départ. Dans toutes les trois, on

a, non pas une forme simple de *doceor*, mais une périphrase avec *doctus*. L'usage de *doctus* comme adjectif peut introduire une différence de sens entre *doctus est* et *factus est* ; *doctus est* ne sera pas seulement, et sans nuance, une forme périphrastique d'un passif dont le présent est *docetur*. Le ton ou ironique ou pathétique de la « sentence » de Publilius permet de mettre dans *dominari doctus es* plus que le passif de *docuisti* et d'y ajouter l'expérience de la tyrannie où l'on est passé maître. On peut trouver une énergie particulière à *cantare doctus est*, dans Cornelius Népos, où cette phrase explique la proposition générale : « Eruditus... sic ut nemo Thebanus magis ». Enfin, *doctus eris mersare* est certainement dit sur un ton doctoral, par Catius, docteur en philosophie culinaire. Il ne suffit pas de servir à ses convives des mets délicats ; comme chez Nasidiénus, il faut en donner la théorie et remonter aux principes : « Suauis res si non causas narraret earum ». Nous avons donc un autre groupe de constructions passives.

Après l'époque classique, les formes simples du passif *doceri* sont employées librement avec un infinitif : Sénèque, *Ep.*, 95, 13 : « *Docemur... disputare*, non uiuere » ; Tacite, *Germ.*, 6 : « Nec *uariare* gyros in morem nostrum (equi) *docentur* » ; etc.

Pour conclure, il faut, dans les plus anciennes constructions de *doceri* avec l'infinitif, établir des distinctions suivant que l'on a affaire à *doctus* ou *doctus sum*, à *docendus sum*, à *doceor : doctus* seul est d'abord poétique ; *doctus sum* paraît l'être aussi et passe de la poésie à la prose de Cornélius Népos, toujours avec un sens particulier ; *docendus sum* se rencontre en prose même dans Cicéron ; *doceor* ne se trouve dans Cicéron que pour des raisons de symétrie et seulement dans Cicéron. Mais tous ces emplois de l'infinitif sont rares, sauf le type *doctus uiuere* chez les poètes. Aucun n'appartient à la langue de César ou des discours de Cicéron. La langue fait donc des tentatives pour acquérir une nouvelle formule ; mais il s'en faut que le néologisme, risqué timidement, soit alors adopté par l'usage.

Paul Lejay.

SUR UN PASSAGE DU *DE INVENTIONE* (I, 4, 5).

On lit dans le *de Inuentione* (I, 4, 5) la phrase suivante :

Quod nostrum illum non fugit Catonem neque Laelium, neque horum (uere dicam) discipulum Africanum neque Gracchos Africani nepotes.

Ce texte n'a aucun sens. L'Africain, dont il est ici question, ne peut être que le premier des deux Scipions qui portèrent ce surnom, c'est-à-dire le vainqueur de Zama, qui par sa fille Cornélie fut le grand-père des Gracques. Or il n'est pas possible de dire de lui qu'il a été le disciple de Caton et de Lélius. C'est une idée qui n'a jamais pu venir à personne et à coup sûr Cicéron connaissait trop bien l'histoire de Caton et de Scipion pour écrire une pareille absurdité.

Comment Scipion eût-il reconnu pour maîtres des hommes qui avaient tout au plus le même âge que lui[1] et qui étaient à peine au début de leur carrière, quand lui-même était déjà consul, et presque à l'apogée de la puissance et de la gloire[2] ? Lélius fut son ami et rien de plus. Quant à Caton, il ne fut jamais que son adversaire. Entre le rude paysan de Tusculum, obstinément attaché aux vieilles traditions romaines et le fier aristocrate tout pénétré des idées nouvelles et très jaloux de son indépendance, il ne pouvait y avoir et il n'y eut jamais rien de commun. Leurs caractères se heurtèrent dès leur première rencontre[3] et par la suite ils ne cessèrent pas d'être en conflit. Faire de Scipion le disciple de Caton serait aussi extraordinaire que de faire de César le disciple de Caton d'Utique. Le paradoxe serait tellement fort que la parenthèse *uere dicam* ne suffirait pas à le faire passer. Le texte est certainement fautif.

Il est très probable que Cicéron avait écrit :

---

1. Scipion était né en 235 av. J.-C. et Caton en 234. Cf. *de Off.*, III, 1, 1 : *Cato, qui fuit ejus (P. Scipionis) fere aequalis.* Lélius, qui fut consul en 190 av. J.-C. avec le frère cadet de l'Africain, n'était certainement pas plus âgé que Scipion.

2. Lors du consulat de Scipion, Caton n'était encore que questeur. Cornelius Nepos, *Cato*, 1.

3. Plutarque, *Caton l'ancien*, III, p. 338.

Quod nostrum illum non fugit Catonem neque Laelium neque Africanum neque *horum* (*uere dicam*) *discipulos Gracchos Africani nepotes.*

Un copiste, trompé par la répétition de *neque*, aura par inadvertance passé un des membres de l'énumération *Africanum neque*. Les deux mots oubliés auront été rétablis en marge, puis maladroitement réintégrés dans le texte devant *Gracchos*, ce qui aura ultérieurement entraîné le changement de *discipulos* en *discipulum*. La chose n'était pas pour choquer un copiste ignorant, qui ne connaissait pas l'incompatibilité de Scipion et de Caton et trouvait d'ailleurs tout simple le rapprochement de *Africanum* et de *Gracchos Africani nepotes*.

Avec le texte ainsi corrigé la parenthèse *uere dicam* s'explique très aisément. Parler des Gracques, comme le fait ici Cicéron, louer leur patriotisme intelligent, dire qu'en mettant leur activité et leur talent oratoire au service de la chose publique ils avaient continué la tradition des grands hommes du passé, les présenter en un mot comme les vrais disciples des Caton, des Scipion, des Lélius, c'était exprimer un jugement de nature à surprendre plus d'un lecteur. En dehors du parti démocratique, qui glorifiait les deux frères et voyait en eux des martyrs de la cause populaire, l'opinion était sévère pour leur mémoire. Les plus indulgents, ceux qui voulaient bien reconnaître leur talent, ne manquaient pas de condamner l'emploi qu'ils en avaient fait. Au moment de les traiter de grands citoyens, Cicéron veut ne pas avoir l'air d'énoncer un paradoxe. Il tient à ce qu'on sache qu'il dit ce qu'il pense, *uere dicit* et qu'il admire sincèrement les Gracques.

Il les admire en effet à l'époque où il compose le *de Inuentione*. Dans la suite de sa carrière, quand le hasard des circonstances l'aura jeté dans le parti des *optimates*, il fera des restrictions[1]. Mais à ce moment il est jeune, plein d'illusions démocratiques, ambitieux aussi et disposé à servir le parti qui combat la tyrannie insolente et la corruption de la noblesse. Il fait en passant une petite profession de foi politique. Et il n'est pas indifférent de remarquer que cette profession de foi n'est en somme que la première expression d'une idée sur laquelle il reviendra plus tard au début de son consulat, un jour que parlant devant le peuple et rencontrant à propos de la loi agraire le souvenir des Gracques, il se croira obligé de ménager leur mémoire. Il dira alors : *non sum autem ego is consul, qui, ut plerique, nefas esse arbitrer, Gracchos laudare;*

1. *In Catilin.*, I, 1, 3; *de Harusp. resp.*, 19, 41; *Brutus*, 27, 103; 33, 126; *de Orat.*, I, 9, 38; *de legib.*, III, 9, 20; *de Finib.*, IV, 24, 66.

quorum consiliis, sapientia, legibus multas esse uideo reipublicae partes constitutas[1]. C'est, sous une forme plus développée, ce qu'il veut laisser entendre dans le *de Inuentione*.

Jules MARTHA.

NOTE SUR UN PASSAGE DE VITRUVE

(l. X, *Praef.*, 4, éd. Val. Rose et Müller-Strübing, p. 243, 18).

Le passage suivant du traité de Vitruve « et *quotannis et praetores et aediles ludorum causa machinationes praeparare debent, visum mihi est, imperator...* » a été récemment l'objet d'une remarque de M. Morris H. Morgan, professeur à l'Université de Harvard (*Notes on Vitruvius*[2], p. 9). « Est-ce que, dit cet auteur, le règlement que renferme ce passage n'a pas été rédigé à une époque où les édiles aussi bien que les préteurs avaient annuellement la *cura ludorum* ? Mais l'an 22 avant J.-C., Auguste, en restreignant d'ailleurs les fonctions des édiles, donna la surintendance des jeux aux préteurs seulement (Dio Cassius, 54,2; Mommsen. *Staatsrecht*[2], II, 237, 517, 522), lesquels n'avaient été chargés jusqu'alors que des *Ludi Apollinares* et des *Ludi Piscatorii.* » M. Morgan s'appuie sur ce passage, entre autres arguments, pour attribuer à l'époque d'Auguste la date de la composition du *de Architectura*. M. Morgan a eu raison d'attirer l'attention sur ce passage qui mérite d'être commenté comme il convient de l'être. Nous ne croyons pas que le texte de Dion Cassius, dont il vient d'être fait mention, ait été interprété ou puisse l'être autrement que comme attestant le transport fait en 732 de Rome (ou 22 avant J.-C.) des jeux édiliciens aux préteurs. Si, par conséquent, le susdit passage de Vitruve se rapporte à Rome, il vise le temps où les jeux étaient partagés entre les édiles et les préteurs. Or, rien ne nous permet d'affirmer que c'est de Rome que Vitruve a entendu

---

1. *De leg. agrar.* II, 5, 10.
2. Printed from the *Harvard Studies in classical philology*, vol. XVII, 1906.

ici parler. En revanche, dans les municipes — et nous savons que Vitruve mentionne dans son ouvrage sous bien des rapports plus d'un municipe, plus d'une région d'Italie, — les édiles sont restés chargés des jeux sous le Principat comme sous la République. Les textes qui le montrent sont réunis dans le commentaire de Mommsen sur le sénatus-consulte relatif aux frais des jeux de 176-177 (*Ephemeris epigraphica*, VII (1892), p. 401-402); c'est de ce commentaire que procèdent les articles du *Dizionario epigrafico* de Ruggiero (I, p. 262-263) et de l'*Encyclopädie* de Pauly-Wissowa (I, col. 462-463), par Kubitschek[1]. On ne peut donc tirer du texte de Dion Cassius toute la valeur, l'importance chronologique qu'on a cru y trouver au point de vue de la date de la composition du *de Architectura*. Hâtons-nous d'ailleurs de reconnaître tout l'intérêt qui s'attache aux observations de M. Morgan sur Vitruve.

V. Mortet.

---

1. Cf. pour le *Staatsrecht* de Mommsen que l'on vient de citer plus haut, la traduction de M. P.-Fr. Girard, t. III, p. 272, et t. IV, p. 214-219. Nous devons remercier ici ce savant auteur de nous avoir aidé obligeamment de ses renseignements personnels.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

O. Benndorf. — Le 2 janvier 1907 est mort à Vienne un des maîtres de l'archeologie classique, M. Otto Benndorf, directeur de l'Institut archéologique autrichien. Il était né en 1838 à Greiz, dans la principaute de Reuss. Après avoir fait ses études secondaires au gymnase de Plauen, il suivit les cours des Universités d'Erlangen et de Bonn, où se dessina sa vocation. Nommé pensionnaire de l'Institut allemand de Rome, il parcourut pendant quatre ans la Grèce et l'Italie et donna un premier gage de son savoir dans l'excellent catalogue des sculptures du Musée de Latran, qu'il publia en collaboration avec Schöne. Puis il revint en Allemagne, cherchant sa voie, sans se fixer longtemps ni à Göttingen, ni à Munich, où on lui avait offert des postes de début dans l'enseignement. Il passa bientôt en Autriche, à Prague d'abord, et de là, en 1877, à Vienne, qu'il ne devait plus quitter. Pendant trente ans il fut à l'Université de cette ville un des professeurs les plus laborieux et les plus écoutés, un de ceux dont l'influence s'exerça avec le plus d'éclat et de profit. A partir du jour ou les études qui lui étaient chères prirent dans toute l'Europe un nouvel essor, Benndorf se dit que l'Autriche pouvait contribuer efficacement à leurs progrès en explorant avec méthode les villes antiques de l'Illyrie et de la region du Danube ; en même temps, placee à l'avant-garde des nations civilisées en face de l'Orient, elle se devait à elle-même de s'associer aux recherches qu'elles poursuivent de concert dans l'ancien monde hellenique. Ses idées ayant été approuvées par le gouvernement, Benndorf les appliqua avec une constance et un devouement exemplaires ; non seulement il traça les plans de cette honorable mission mais jusqu'au bout il paya de sa personne, au premier rang des équipes de travailleurs enrôlés par ses soins. Sur le modèle de l'Institut archeologique de l'empire allemand il organisa à Vienne l'Institut archéologique autrichien destiné à centraliser dans la capitale les renseignements et les mémoires envoyés par ses collaborateurs : successivement parurent, sous son infatigable direction, les différents recueils où vinrent s'amasser année par année les résultats de leurs recherches : les *Mittheilungen*, les *Abhandlungen* et les *Jahreshefte*. Benndorf me montrait un jour dans son cabinet un medaillon de Mommsen et il s'écriait avec admiration : « Dire que cet homme-là n'a jamais eu un mal de tête ! » Lui-même a travaillé toute sa vie comme si les maux de tête ne comptaient pas. Les loisirs que lui laissaient son enseignement et sa direction, il les employait à de grandes explorations scientifiques, d'où sortirent des publications aussi luxueuses de forme que consciencieusement préparées : ses études sur l'île de Samothrace et sur le monument de Gjölbaschi, son beau Voyage en Lycie et en Carie, rédigé avec le concours de Niemann sont des monuments durables de son entreprenante érudition. Plus récemment encore il publiait son premier volume de *Recherches sur Éphèse*, prémices d'un nouveau recueil, où l'Institut autrichien doit exposer le résultat de ses fouilles. Enfin il y avait

le Corpus des inscriptions grecques d'Asie-Mineure, en voie de préparation, qui absorbait une bonne partie de cette existence si largement dépensée. Qu'elle l'ait été utilement, c'est ce que suffirait à prouver le volume dédié à Benndorf par ses élèves et ses amis à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance. L'Institut de France avait reconnu son rare mérite en se l'associant comme correspondant étranger ; le savant viennois était fier de ce titre et le témoignait par l'empressement courtois avec lequel il accueillait les Français qui recouraient à ses bons offices. Mais on ne l'avait pas vu à Paris depuis de longues années ; il avouait lui-même sans embarras que dans ses moments de liberté, l'Orient l'attirait plus que l'Occident : il avait là-bas tant de belles entreprises à surveiller et à encourager de sa présence ! Cependant son esprit était ouvert à toutes les formes de la beauté, de quelque point de l'horizon qu'elles lui vinssent : cet archéologue goûtait un plaisir extrême à la lecture de *Mireille*. D'autres, sans doute, diront au nom de la science française, ce qui fait le mérite de son œuvre, consacrée à l'antiquité hellénique et particulièrement à l'histoire de l'art. Puisse cette brève notice fixer ici, en attendant mieux, le souvenir d'un homme éminent, fécond en idées heureuses et dont la bienveillance fut parfois précieuse aux savants de notre pays !

Georges LAFAYE.

K. BRUGMANN. *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes* (traduit de l'allemand par J. Bloch, A. Cuny et A. Ernout, sous la direction de A. Meillet et R. Gauthiot). Paris, Klincksieck, 1905. XXI-856 p. in-8°.

C'est en 1886 que M. Karl Brugmann a commencé à faire paraître son *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, et depuis cette date la publication de ce magistral ouvrage s'est régulièrement poursuivie (avec l'aide de M. B. Delbrück pour la syntaxe) jusqu'à l'achèvement complet en 1900. Mais avant 1900 même il a fallu songer à une nouvelle édition. Le premier volume consacré à la phonétique a paru pour la seconde fois en 1897, entièrement refondu et considérablement augmenté ; et du second volume vient de paraître à nouveau un premier tome qui annonce aussi des proportions considérables ; on peut prévoir que la seconde édition du Grundriss aura des dimensions à peu près doubles de la première. C'est que depuis vingt ans la linguistique a produit un grand nombre de travaux, qui ont transformé et agrandi toutes les questions ; et M. B. met un soin scrupuleux à enregistrer chaque hypothèse nouvelle. Mais le soin qu'il prend de se tenir au courant des progrès réalisés ne le réduit pas au rôle d'un simple informateur bien renseigné ; il sait modifier le plan de son vaste répertoire pour y faire entrer, s'il y a lieu, les idées d'autrui et adapter ses théories personnelles aux nouvelles découvertes, si bien que les changements de son livre reflètent exactement l'évolution de la science elle-même.

L'accroissement régulier du Grundriss n'est pas fait pour lui attirer beaucoup de lecteurs du côté du public, même cultivé ; un ouvrage aussi colossal rebute les profanes et ne peut être qu'un instrument d'étude réservé aux seuls spécialistes. Aussi le moment a-t-il paru bon à M. B., en possession de toute sa science et de tout son talent, pour offrir au public un résumé d'ensemble de la linguistique indo-européenne, fondé sur l'étude comparée des cinq principaux dialectes (sanskrit, grec, italique, germanique et slave), à l'exclusion des dialectes trop spéciaux comme l'iranien, l'arménien ou l'irlandais. De cette idée est sortie en 1903 une *Kurze vergleichende Grammatik, auf Grund des Grundrisses*, en un volume de 722 pages 8°. Malgré

son sous-titre, c'est bel et bien un livre nouveau, qui se distingue de son aîné par des mérites propres. Dire qu'il est merveilleusement au courant est une constatation trop évidente et un éloge banal; sur certains points même il est en avance sur son temps, et toute la partie consacrée à la morphologie est par exemple aussi neuve et originale que solide et convaincante. Mais son principal mérite résulte de l'espace restreint dont disposait l'auteur. Comme il devait réduire son exposé sans pour cela nuire à l'impression d'ensemble et qu'il ne pouvait atteindre ce résultat qu'en sacrifiant des faits, mais non des idées, il a pris son point de vue de plus loin, pour mieux dominer sa matière et l'embrasser d'une vue plus large; si bien qu'il se dégage de cet abrégé une doctrine plus expressive et, pour tout dire en un mot, plus de philosophie.

Par là il se rapproche beaucoup de l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* qu'a écrite en 1903 M. Meillet. Les deux livres cependant ne font pas double emploi, car leur objet est différent. M. Meillet s'est proposé dans le sien de décrire la structure de l'indo-européen; M. Brugmann a rassemblé de son côté tous les traits communs des dialectes issus de cette langue. Faut-il dire que le premier est par définition plus systématique? A coup sûr, il est plus coordonné. C'est un livre de lecture courante, sinon toujours facile aux profanes, où un enchaînement rigoureux lie toutes les parties en vue d'une conclusion d'ensemble; il fournit la synthèse des résultats acquis par la science au début du XXe siècle et s'adresse à quiconque veut connaître dans ses traits caractéristiques la forme la plus ancienne des langues indo-européennes; le psychologue et le sociologue peuvent, autant que le grammairien de profession, y trouver à s'instruire. La Kurze vergleichende Grammatik est au contraire faite spécialement pour les grammairiens, auxquels elle fournit, malgré ses dimensions restreintes, un répertoire inépuisable de faits; elle vaut surtout par l'étendue et la sûreté de l'information, et plus encore par la belle ordonnance qui en fait un livre si utile à consulter. Elle ne dissimule ni les détails obscurs ni les faits incertains; mais par une documentation précise elle donne sur chaque question les éléments d'enquêtes plus approfondies et partant de solutions plus sûres, c'est un traité technique, le meilleur qu'il y ait sur la matière.

Aussi faut-il savoir beaucoup de gré à M. Meillet, après avoir écrit son Introduction, d'avoir provoqué et dirigé la traduction de la Kurze vergleichende Grammatik. Aucun livre à l'étranger ne donne l'équivalent de la première; nous n'avions rien chez nous de comparable à la seconde. Désormais la science française peut se flatter de posséder deux excellents livres, qui se complètent l'un l'autre. Traduit par des linguistes compétents et enrichi d'un copieux index (refait méthodiquement sur la traduction et plus complet que celui de l'édition allemande), l'Abrégé de grammaire comparée est un admirable instrument de travail que l'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui abordent, à un point de vue quelconque, l'étude d'une langue indo-européenne. J. VENDRYES.

Joseph MANSION, *Les Gutturales grecques* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand, 29e fascicule). 1904. VII-328 p. in-8°.

La question des gutturales est une des plus épineuses de la phonétique indo-européenne; elle se pose dès la période proethnique en soulevant de graves difficultés sur lesquelles les linguistes n'ont pas réussi à se mettre

d'accord, et dans l'histoire individuelle des diverses langues elle apparaît à nouveau hérissée de difficultés. Il faut savoir gré à M. Mansion d'avoir donné de la question des gutturales grecques un exposé d'ensemble, comme l'a fait il y a une vingtaine d'années M. Bersu pour les gutturales latines et plus récemment M. E. Zupitza pour les gutturales germaniques. Son livre est un répertoire méthodique très complet et très utile des formes grecques dans lesquelles on retrouve d'anciennes gutturales indo-européennes.

Avant d'aborder l'objet même de son étude, M. Mansion résume dans une première partie l'histoire de la question des gutturales indo-européennes, telle qu'elle a été successivement posée et résolue depuis Bopp et Schleicher jusqu'aux linguistes contemporains. Le résumé est bien fait, mais ne contient rien de nouveau ; son principal intérêt est de montrer tous les aspects du problème avec les difficultés qu'il comporte. On notera que M. M. se range à l'avis de ceux qui admettent en indo-européen trois séries de gutturales.

Une deuxième partie est consacrée à l'examen de quelques points spéciaux de la théorie des gutturales, et notamment des cas de délabialisation des anciennes labio-vélaires. C'est là que M. M. pouvait davantage faire œuvre personnelle et originale, mais les conclusions auxquelles il aboutit p. 58, semblent trop mal appuyées pour être définitives. La distinction qu'il établit entre les traitements de la gutturale suivant que l'*u* voisin est indo-européen ou d'origine hellénique ne se vérifie guère qu'à la condition de faire un choix parmi les exemples, et d'autre part elle conduit à écarter des rapprochements assez solides (par ex. ἐλαχύς et ἐλαφρός, pp. 45-47).

La troisième partie, où le matériel étymologique est exposé méthodiquement, comprend les trois quarts du livre. C'est celle dans laquelle il y aurait le plus à reprendre, si l'on avait le temps et la patience de revoir en détail tous les exemples étudiés par l'auteur. Mais ce reproche était inévitable. L'étymologie est une science encore si vague et la littérature étymologique est si abondante et si déconcertante dans ses contradictions qu'un travail basé sur l'étymologie ne peut espérer réunir tous les suffrages. La part personnelle de M. M. en la matière paraît fort mince ; peut-être aurait-il bien fait de se montrer plus sévère pour bon nombre de rapprochements proposés par ses devanciers. En tout cas, on doit lui reconnaître le mérite d'avoir donné un exposé complet, qui pourra servir de base à tout travail ultérieur.

Un copieux index termine le volume. J. VENDRYES.

W. C. GUNNERSON. *History of u-stems in greek*. Chicago, 1905.

Sous ce titre, M. W. C. Gunnerson publie un opuscule de 72 pages qui peut être considéré comme un excellent modèle de ces dissertations philologiques élaborées avec abondance dans les Universités américaines, bien documentées, judicieuses, précises, et auxquelles on ne saurait reprocher qu'un certain manque d'originalité.

Son histoire des thèmes en-*u*- comprend deux parties : l'une (pp. 5-22) où la question est traitée au point de vue indo-européen et qui n'apprendra pas grand'chose aux spécialistes; l'autre, plus développée (pp. 23-65) et plus neuve, où sont classés avec méthode tous les mots grecs, substantifs et adjectifs, dont le thème se termine par un -υ-. La liste est abondante et peut rendre de grands services : les discussions philologiques que soulèvent un grand nombre de mots sont bien conduites et enrichies de précieuses

références ; les différentes opinions émises par les linguistes sur l'authenticité, l'origine ou le développement des formes sont résumées avec soin et examinées avec goût. Bref, dans le détail, le travail est des plus satisfaisants ; mais on peut regretter que l'auteur se soit borné à de minuscules conclusions de détail et qu'il n'ait pas cherché à en dégager au moins les éléments d'une conclusion générale. J. VENDRYES.

CH. LAMBERT. *Étude sur le dialecte éolien. Sa place dans l'ensemble des dialectes grecs.* Dijon, 1903, IX-279 p. in-8° (thèse de doctorat).

C'est un beau sujet qu'a choisi M. Lambert pour sa thèse française, mais un sujet particulièrement difficile. Étudier la place qu'occupe l'éolien dans l'ensemble des dialectes grecs, cela revient à une étude d'ensemble de tous les dialectes ; et pour mener à bonne fin une semblable étude il faut une singulière pratique de la méthode linguistique. Pour chaque question de détail en effet, il importe d'établir le rapport chronologique des faits, car les documents dialectaux sont de dates différentes, et de discerner ce qui est propre à chaque dialecte de ce qui est dû à l'influence ou à l'imitation d'un dialecte voisin. Et un pareil choix ne peut se faire, si l'on n'a pas pris soin au préalable de reconstituer dans ses moindres détails le système phonétique ou morphologique du dialecte considéré, si l'on n'a pas acquis d'autre part de solides notions sur l'évolution linguistique en général et sur la parenté des dialectes. Il est malheureusement trop visible que ces notions font défaut à M. Lambert. Aussi, malgré une documentation aussi précise qu'abondante, son livre laisse-t-il finalement une impression de confusion et d'incertitude, qui se dégage à la fois de l'interprétation des faits, de la composition et de la langue elle-même.

Faute d'avoir posé dès le début des principes fermes, M. L. n'a pas su donner à chaque fait la place qu'il méritait. Le classement des exemples cités est fait trop souvent pour des raisons purement extérieures, et l'on voit cités côte à côte des mots qui, en dépit d'une certaine ressemblance apparente, n'ont en réalité rien de commun. La doctrine est en général hésitante et mal assurée, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de doctrine. L'auteur choisit entre les procédés habituels aux linguistes ceux qui peuvent à l'occasion faciliter ses hypothèses personnelles, mais sans chercher à ramener les résultats de ses discussions à un ensemble cohérent. Loin de dominer sa matière, il semble submergé par elle, et se perd dans de menus détails. La composition des chapitres n'est alors qu'un emiettement de notes, entre lesquelles il est difficile d'établir un lien rigoureux et au bout desquelles on a certaine peine à entrevoir la conclusion. Enfin, le livre est écrit dans une langue vague et imprécise, où abondent les impropriétes et qui n'est pas faite pour dissimuler les défauts du fond.

La conclusion générale de l'ouvrage est qu'il n'y eut pas d'unité primordiale des divers dialectes que l'on réunit d'ordinaire sous le nom de dialectes éoliens ; mais qu'en revanche ces dialectes forment avec tous les dialectes non-doriens une sorte d'unité linguistique que l'on peut appeler le *panachéen*. Cette étude sur la place qu'occupe le dialecte éolien aboutit donc en somme à affirmer l'indépendance du dorien, ce qui n'avait pas besoin d'être démontré, mais aussi à confondre l'eolien dans l'ensemble des dialectes non-doriens, ce qui est une singulière façon d'en déterminer la place. La conclusion du livre est une conclusion négative. L'hypothèse du panachéen ne fait que déplacer les difficultés du probleme, mais ne les résout pas, puisqu'il reste toujours à grouper les divers dialectes panachéens en défi-

nissant les rapports qui existent entre eux. Après un examen attentif de tous les textes, poursuivi avec la conscience d'un philologue scrupuleux, M. L. se déclare incapable d'établir ce groupement; c'est la meilleure preuve qu'on ne peut aborder l'étude d'un problème de ce genre que muni de sérieuses connaissances linguistiques. J. VENDRYES.

HOMERS *Odyssee*. Ein Kritischer Kommentar von Prof. Dr P. D. Ch. HENNINGS. Berlin, Weidmann, 1903. Un vol. in-8° de 603 p. Mark 12.

M. Hennings appelle son ouvrage un commentaire critique de l'Odyssée; il faut entendre par ce titre que l'ouvrage est une étude sur l'origine et la composition des diverses parties du poème. Nous avons donc là une suite et un complément aux travaux de Kirchhoff et de Wilamowitz. M. H. déclare qu'après de tels travaux, il ne pouvait guère espérer apporter des idées bien neuves ; c'est un excès de modestie ; d'un savant aussi compétent que lui sur les questions homériques on peut toujours s'attendre à des explications originales et intéressantes. L'ouvrage, malheureusement un peu embrouillé et confus, comprend six chapitres : 1. Questions préliminaires (l'Ionie, les Homérides, l'écriture, Pisistrate); 2. la Télémachie; 3. le chant des Phéaciens ; 4. les erreurs d'Ulysse ; 5. la tisis ; 6. le dénouement de l'Odyssée. Il y a enfin une conclusion ou sont résumés les résultats obtenus. Le chapitre le plus intéressant concerne la Télémachie ; cette partie du poème est, d'après M. Hennings, un tout indépendant, mais plus ancien que ne l'ont cru Kirchhoff et Wilamowitz, surtout pour ce qui regarde le premier chant. C'est là assurément une explication contestable. M. H. est un des plus ardents adversaires de l'unité de composition du poème : il examine à ce point de vue les diverses parties qui le composent et presque toujours sa critique aboutit à des conclusions négatives.

Albert MARTIN.

G. SÜSS. *De personarum antiquae comoediae atticae usu atque origine*, Diss. Giessen, 1905, 132 pages.

Dans les premiers chapitres de sa thèse, M. Süss s'attache à démontrer que, dès avant la comédie moyenne et nouvelle, il exista en Grèce des *types* comiques, ayant une physionomie consacrée et des traits arrêtés : tels l'*alazon doctus*, l'*alazon miles*, le parasite. Le Socrate d'Aristophane ressemble peu au Socrate de la réalité; tel détail, qui dans la personne de celui-ci pouvait prêter à rire, — son gros ventre par exemple —, n'est point signalé dans les *Nuées*, où Socrate est décrit bien plutôt d'une manière toute conventionnelle, comme un homme chétif, maigre et pâle; en revanche, Aristophane attribue au philosophe des idées, des travers, des ridicules qui n'étaient pas les siens. Ces idées, ces travers, ces ridicules, se retrouvent, sans plus d'à-propos, dans le personnage d'Euripide (*Ach.*, *Therm.*, *Gren.*); partiellement, dans les personnages de Méton et du poète lyrique (*Ois.*). C'est que, sous les noms de Méton, d'Euripide, de Socrate, Aristophane a mis en scène un type, le type du fanfaron de science. Ce type, M. Süss en poursuit les origines dans les anciens mimes laconiens (le médecin étranger cité par Sosibius, Ath., XIV, 621) et dans le théâtre d'Épicharme ; il le montre se perpétuant à travers la comédie grecque et latine, dans les œuvres de Lucien et d'Alciphron ; il y rattache les portraits de sophistes que Platon a tracés dans le *Protagoras* et l'*Hippias major*, portraits dont il conteste la ressemblance individuelle. De même le Lamachus aristophanesque, long-

temps avant Thrason et Pyrgopolinice, incarne le type de l'*alazon miles*; le Cléon des *Chevaliers* est, par certains côtés, un exemplaire du type parasite, mis sur la scène déjà par Epicharme, repris à Athènes au ve siècle par Cratès et par Phérecratès. — Dans le chapitre IV, sous le prétexte d'étudier les antecédents grecs de Polichinelle, M. Süss analyse longuement les rôles de βωμολόχοι du théâtre d'Aristophane, où il voit comme autant de variantes d'un personnage traditionnel des mimes primitifs. — L'auteur signale ensuite, dans le théâtre attique du ve siècle, dans la farce mégarienne et dans le mime dorien, les précurseurs des vieillards moroses, des Chrémès et Phidons, de la νέα. Il étudie enfin le type comique de la vieille, horrible de laideur, ivrognesse et libidineuse.

En somme, cette dissertation n'est pas sans intérêt ni sans mérite. Elle fait ressortir, avec raison, d'un genre comique à un autre, d'une époque à une autre de la comédie grecque, certaines relations de continuité. Mais était-il besoin pour cela de plus de 130 pages, souvent mal rédigées et criblées de fautes d'impression? Ph.-E. LEGRAND.

A. KRETSCHMAR. *De Menandri reliquiis nuper repertis*. Diss. Leipzig, 1906, 128 pages.

Cet opuscule contient une édition soigneuse des fragments de Ménandre publiés pendant ces dernières années, postérieurement au Tome III des *Fragmenta* de Kock. Les restitutions dues aux éditeurs précédents, leurs essais d'interprétation, sont discutés avec science et finesse. Parmi les lectures nouvelles que M. Kretschmar a proposées, les suivantes méritent qu'on les signale : *Georgos*. V. 3-4 ο]ὐδ' ἐδόκουν [τῆι φιλτάτηι] | [συνών, ὅθ'] ὁ μ. — V. 6 init. ἔκδη]μον — V. 11 ἔκ τινος ἄβρας] νυνὶ γυναικὸς τρεφομένης — V. 13 ἁλοὺς ἔχοιμ' ἂν ὁδὸν] ἁπλῆν; — V. 31 κόμπους] τοσούτους — V. 31-32 προσέρχεται [γὰρ δεῦρ'] ὁ θερ. — V. 60 fin. πορ⟨ίσας⟩ [φάρμακα]. — *Kolax*. V. 6-7 καὶ τὸ] παιδάριον [το]ῦτο στροφὴν [οὐκ εἰδός] — V. 45 ὡς ἀδύ[νατον τοῦτ'] — V. 52 ἐκ τῆς [στοᾶς ἑτέρ]ωσε. — V. 97 [οὔ, βλαπτό]μ[ε]νο'ς] διὰ τοῦτον. — *Perikeiroméné*. V. 5 ἀκ[εῖ]⟨σθ⟩' [ὅσ' ἡδίκεις] — V. 6 εὖ τοῦ[τό γ' — 'Απόχρη]. — V. 10 ἐ[φίλει δ' ἡ κόρη] — V. 12 α[ὐτὴν καταλαβών] — V. 20 ὁ δ[ιακονῶν]. — V. 29 ἔ[ξεισ'], ἄκο[υσον Δωρ]ί, [τ]ὴν θ[ύ]ραν [ψοφεῖ] — V. 42 μ[η]δὲ ἓν [Γλυκέραν πάλιν].

En fait d'interprétations de détail, j'approuve celle des mots τὰ Θάσια au vers 47 du *Kolax* : il doit s'agir de vases contenant le bon vin de Thasos. Par contre, je ne crois pas qu'au vers 61 du *Georgos* ὃ πάνυ φαύλως ἔχει signifie « ce qui est très facile »; ni que πιθανώτερος, au vers 25 de la *Perikeiroméné*, veuille dire « plus digne d'être cru, d'être pris au sérieux » (que n'était Polémon quand il parlait de se tuer).

Comme la plupart de ses prédécesseurs, M. Kretschmar est d'avis que le monologue de l'amoureux, dans le *Georgos*, formait le début de la pièce. Il admet que trois maisons sont représentées sur la scène : au milieu, celle de l'amoureux ; à la droite du spectateur, — du côté par lequel les acteurs se rendaient à la campagne —, celle de Philinna; à gauche, — du côté de la ville et du port —, celle de Myrrhina. (On peut se demander s'il n'y en avait pas seulement deux : à droite celle de Myrrhina, à gauche celle de l'amoureux ; celui-ci, après son monologue, disparaîtrait vers la droite, peut-être pour aller rôder autour de la demeure champêtre de Gorgias ; les deux femmes, immédiatement après, entreraient en scène par la gauche, arrivant de chez Philinna.) Le père du jeune premier aurait pour concubine une ancienne servante de sa défunte épouse ; ce ne serait pas elle, comme l'a cru Dziatzko, mais l'esclave Daos, qui prononcerait le fragment 100. La

jeune fille serait la fille de Myrrhina et de Cléainetos. — Dans l'*Heautontimoroumenos*, le lieu de la scène serait, non pas Halai Aixonides, comme le pense M. de Wilamowitz, mais Halai Araphenides. Je n'en crois rien : Halai Araphenides est trop loin de la ville pour que Bacchis consente à s'y transporter. Sans doute l'action d'une autre comédie de Menandre, les 'Αλαεῖς, se déroulait dans ce dème ; mais qu'importe ? — Dans le *Kolax*, le γείτων, à qui le prostituteur songe à vendre sa pensionnaire, est, pour M. Kr., non point le militaire (comme pour M. Leo), mais son rival Phidias. Cela est bien possible : rien ne prouve que la maison de Bias ait été représentée sur la scène ; c'est chez Phidias, je pense, que devait avoir lieu le banquet des *Tetradistai*. Voici comment les vers 82 et suivants me paraissent devoir être compris : « Si tu heurtes de front le militaire » dit je ne sais qui au prostituteur, « il appellera à l'aide une douzaine de camarades contre qui tu devras te « garder (ou qu'il gardera auprès de lui ?) : en ce cas, mes enfants, nous « sommes perdus (ἐκτριβοίμεθ' ἄν) ; mais si tu n'afficches pas tes intentions « contraires à ses désirs, il ne se défiera pas, il ne surveillera pas ce que « tu fais, il ne sera pas constamment chez toi ; et, quand tu le voudras, « tu pourras livrer la belle à son ami ». Mais le prostituteur se récrie. Comment tenir cela caché ? le militaire n'a-t-il pas à sa disposition une bande de drôles faméliques et violents ? Que l'on vende la jeune femme à Phidias, Bias arrivera, non pas seulement avec une douzaine de camarades, comme le faisait prévoir le premier interlocuteur, mais avec soixante, criant et menaçant. Etc. — Ce que dit M. Kr. (p. 75) du vers 95 — ὃς ἐμὴν π]έπρακας πλέον ἔχοντι χρυσίον — me paraît judicieux. — En ce qui concerne l'intrigue de la *Périkeiroméné*, M. Kr. refuse à juste titre d'admettre les conjectures de Dziatzko ; l'épigramme de Fronton AP XII 233 ne signifie nullement que Pataikos ait été, dans cette pièce, amoureux de Glycère ; — pas davantage, d'ailleurs, le vers 4 ne fait allusion à ceci : « Quod Pataecus filiam ut filium investigaret misit ». — Quant à croire que Glycère, lorsque Polémon l'a surprise en compagnie du fils de Pataekos, commençait à aimer celui-ci, ce qu'on a de la pièce n'y invite point.

Encore quelques observations. M. Kr. a bien raison de dire que les épistolographes n'ont pas copié les comiques mot à mot, et que Kock s'est trompé en cherchant dans leur prose des bribes des comédies ; mais quand il affirme qu'Achille Tatius II 12 s'est souvenu de la situation initiale du *Georgos*, qu'Aristainète II 5 a imité le vers 85, il exagère certainement l'importance de simples similitudes. — Ailleurs, il accepte avec trop de docilité ce qu'Athénée a dit des cuisiniers esclaves, inconnus (d'après lui) dans la comédie grecque en dehors des pièces de Posidippe. — L'imitation de Diphile par Menandre dans le *Kolax* (tirade contre les flatteurs, v. 55 suiv.; importance attribuée au personnage du prostituteur) n'a rien d'inadmissible.

Ph.-E. LEGRAND.

ALCIPHRONIS *rhetoris epistularum libri IV*. Ed. M. A. SCHEPERS. Accedunt duae tabulae phototypicae. Leipzig, Teubner, 1905. Un vol. in-12 de XXXVI-225 p.

Alciphron, ce fantaisiste aimable, comme l'appelle M. Maurice Croiset, est un des sophistes de l'époque impériale qui ont mérité d'être lus, tant par l'intérêt que présentent ses lettres fines et moqueuses que par la connaissance qu'il avait de l'ancienne langue attique. Nous savons depuis Cobet de quelle manière nous devons entendre cette connaissance de la langue attique dont se piquaient les sophistes de cette époque. L'édition princeps

d'Alciphron, une Aldine de 1499, ne contenait que 44 lettres ; Bergler en 1725, enrichit le recueil de 72 lettres ; deux nouvelles lettres furent ajoutées plus tard ; ce qui porte à 118 le nombre des lettres conservées. Des éditions furent successivement données par Wagner en 1788, Seiler en 1853, Meineke en 1853, enfin par Hercher en 1873 dans la collection des Epistolographi graeci de Didot. L'édition Seiler est la première édition critique, Ce savant avait eu à sa disposition des collations faites par Th. Doehner. Ni Meineke, ni Hercher n'apportèrent aucun secours nouveau pour constituer le texte. Cependant il était facile de voir que les collations de Doehner et de Bast avaient été faites de la façon la plus négligente ; M. Schepers donne une liste intéressante des erreurs commises par ces deux savants, qui étaient cependant des paléographes expérimentés. M. S. apporte des collations nouvelles des principaux manuscrits. Il semble que cette fois le travail a été fait avec soin. Nous avons là une preuve nouvelle de la nécessité qu'il y a pour la critique moderne de reviser les anciennes collations. M. S., en suivant les indications des manuscrits, a divisé le recueil en quatre livres au lieu de trois. Il a dressé une concordance des numéros de la division nouvelle avec ceux de l'ancienne. Enfin un index de 67 pages complète heureusement cette excellente edition. Deux planches phototypiques reproduisent l'une une feuille du ms. de Vienne, l'autre du ms. de Paris, suppl. grec, n° 352. Albert MARTIN.

Auf Alexanders des grossen Pfaden. Eine Reise durch Kleinasien von A. JANKE Oberst z. D. Mit 20 Abbildungen in Text und sechs Plänen. Berlin, Weidmann, 1904. Un vol. in-8° de VIII-186 p. Mark 7.

En 1903 a paru le premier volume de l'ouvrage de M. Kromayer, *Antike Schlachtfelder in Griechenland ;* il était consacré à la description des champs de bataille de Mantinée, Chéronee et Sellasie ; le second volume, qui n'a pas encore paru, doit traiter de Cynocephales, des Thermopyles, Pydna, Chéronée, Orchomène, Pharsale et Philippes. Le colonel Janke, déjà connu par des études sur les questions militaires dans l'antiquité, a voulu, comme il le dit lui-même, combler la lacune laissée par M. Kromayer entre Chéronée et Sellasie. Dans ce nouvel ouvrage, il ne s'agit plus de la Grèce. Si rudes et si importantes qu'aient été en realité les campagnes d'Alexandre contre les peuples à demi-barbares qui entouraient la Macedoine, l'etude de ces opérations présente des difficultes insurmontables ; les donnees qui nous sont parvenues sont trop incomplètes pour qu'il soit possible d'etablir une discussion serieuse. C'est donc qu'il faut suivre les traces d'Alexandre hors de la Grèce ; il faut franchir l'Hellespont, et parcourir l'Asie.

L'ouvrage du colonel J. comprend la description des deux champs de babaille d'Issus et du Granique. L'auteur suit une marche inverse de celle d'Alexandre ; celui-ci, arrive près de Troie, va du Nord au Sud ; M. J. a débarqué à Alexandrette et a marché du Sud au Nord. C'est à Issus que M. J. a séjourné le plus longtemps : l'etude topographique y est particulièrement difficile. M. J. estime d'après la configuration des lieux que l'armee de Darius à cette bataille ne devait pas s'elever à plus de 75000 hommes.

D'Issus M. J. est remonte jusqu'à Troie pour descendre de là sur le Granique.

Dans le récit de cette dernière bataille, l'auteur (p. 143) approuve la disposition adoptée par Alexandre qui avait reserve le rôle offensif à l'aile droite, et il ajoute que c'etait là un grand progrès sur la tactique alors en usage et même sur Epaminondas qui formait toujours son aile gauche

comme corps d'attaque. Ceci demande à être rectifié et précisé. La place d'honneur dans les armées grecques, au moins depuis le commencement du cinquième siècle, est l'aile droite. C'est le poste qu'occupent toujours les Lacédémoniens quand ils combattent à côté de leurs alliés. Mais l'attaque se produit sur tout le front de bataille. Epaminondas opéra un changement radical : il confie l'attaque à l'aile gauche à laquelle il donne une profondeur inaccoutumée et il dérobe ou ralentit l'aile droite. Alexandre revient à l'ancienne pratique. L'ordre de bataille qu'il adopte est le suivant : au centre la phalange, flanquée des deux côtés par les hypaspistes; à gauche de la phalange, la cavalerie, en particulier les Thessaliens et avec la cavalerie des troupes légères ; à droite, la cavalerie des hétaires comprenant l'île royale et l'agéma, commandé par Alexandre lui-même; ici encore des troupes légères à pied et à cheval. C'est par la cavalerie des hetaires et les troupes légères que se produit l'attaque : c'est une charge à fond contre l'ennemi; le reste de l'armée suit à marches forcées; c'est donc une attaque par échelons. La grande supériorité d'Alexandre a consisté dans l'impétuosité irrésistible de l'attaque de l'aile droite et aussi dans l'emploi très habile des diverses troupes légères. Albert MARTIN.

Stefan WASZYNSKI : *Die Bodenpacht*, agrargeschichtliche Papyrusstudien, Ier Bd : die Privatpacht, XII-179 pp. 8° ; Leipzig u. Berlin, Teubner, 1905.

Sous ce titre, M. W. nous donne le premier volume d'une intéressante étude sur le bail à ferme dans l'Égypte ptolémaïque et romaine : des deux parties qui le composent, l'une concerne la forme des contrats de louage et sert d'introduction à l'ouvrage entier; l'autre étudie le contenu des baux des propriétés privées ; le second volume exposera le régime des domaines de l'État.

Il y a lieu d'insister sur la première partie de l'ouvrage. L'étude des termes techniques et des textes relatifs au louage y est conduite avec beaucoup de méthode. M. W. distingue parmi ces textes cinq catégories 1°) les offres de location émanant du futur fermier : M. Wessely avait autrefois pensé qu'il n'y avait aucune différence essentielle entre ces offres de location et un contrat de louage proprement dit (*C. P. R.*, I, pp. 151 sqq.); M. Wilcken a soutenu la thèse contraire à propos des P. Amh. II (*Archiv II*, pp. 128-9); M. W. distingue parmi ces offres de location celles qui restent telles et celles qui acquièrent la valeur pratique d'un contrat par la signature du propriétaire et du fermier entraînant obligation ; elles étaient, selon lui, rédigées en double ; si propriétaire et fermier tombaient d'accord sur les conditions du bail, l'un des exemplaires, approuvé par le bailleur, était remis au preneur et réciproquement ; cette hypothèse vraisemblable ne serait absolument prouvée que si un heureux hasard nous donnait un jour les deux exemplaires d'une même offre. — 2°) les offres de location émanant du propriétaire : cette deuxième catégorie n'est représentée que par deux textes. *P. Gen.* 69 et 70, d'une interprétation difficile, datant l'un et l'autre du IVe siècle. — 3°) les chirographes : les uns émanent du propriétaire, les autres du fermier ; ils étaient rédigés en double exemplaire. — 4°) les contrats authentiques (*protokolle*) ; d'après M. W., l'existence d'un agoranome au Payoûm est établie par la mention du lieu où furent passés les contrats, même en l'absence du nom du notaire. — 5°) les contrats sous seing privé enregistrés (ὁμολογίαι) : M. W. les classe sous deux chefs « objectifs » et « subjectifs » ; par ce dernier mot, il entend ceux où l'ὁμολογία, rédigée à la première personne, est enchâssée dans une formule épistolaire, analogue à

celle des chirographes ; je ne sais si le choix de ce terme est très heureux : il peut prêter à quelque confusion avec la seconde partie « subjektiv sbyllisiert », *subscriptio*, ὑπογραφή) des ὁμολογίαι de la première catégorie ; d'autre part, M. W. n'attache peut-être pas assez d'importance à la forme hybride de ces actes ; ils datent d'ailleurs du Bas-Empire et il y aurait intérêt à les classer à part et à y joindre les offres de location émanant des propriétaires (cf. pl. haut, 2°), qui sont, elles aussi, de basse époque. Je proposerais donc la classification suivante pour les contrats de louage :

a) Avant le IVe siècle.
1. Offres de location émanant du fermier.
2. Chirographes.
3. Contrats authentiques.
4. Contrats sous seing privé enregistrés à formule simple.

auxquels s'ajoutent au

b) IVe siècle et suiv.
1. Offres de location venant du propriétaire.
2. Contrats sous seing privé enregistrés à formule chirographaire.

Quant aux caractères et aux rapports de ces différents types de contrats les uns avec les autres, M.W. estime que les offres de location et les chirographes ne lient pas par eux-mêmes les parties : les premières ne prennent la valeur d'un contrat que par l'addition d'une ὑπογραφή ; sans quoi, elles ne constituent qu'un premier pas vers la conclusion du contrat définitif ; elles ne sont pas absolument nécessaires ; d'autre part, les chirographes n'entraînent obligation pour les parties que s'ils sont enregistrés, δεδημοσιωμένα (nous n'en avons pas d'exemple pour les baux) ; les contrats authentiques et sous seing privé sont au contraire des actes notariés ; les premiers représentent en effet la forme notariale par excellence du contrat dans l'Égypte grecque et romaine ; quant aux seconds, il faut préciser plus que ne l'a fait M. W. (notamment, pp. 44 et 45), le sens du mot « acte notarié » : le notaire intervient-il dans leur rédaction comme officier royal ? ou comme conseil des parties à titre privé ? il semble que la seconde hypothèse soit la bonne ; cf. le rapprochement entre les contrats d'Akoris et ceux de Tebtynis, indique par M. Jouguet dans *Rev. Crit.* 1906, n° 7 (19 février) ; d'autre part, c'est le συγγραφοφύλαξ, non le notaire qui a la garde de la minute, de l'original qui fait foi (κυρία) ; le notaire n'intervient officiellement que dans l'enregistrement, pour le reste de l'acte il ne mérite que le nom de « writer of contracts », donné par M. Goodspeed à certains scribes du IVe siècle. En somme, il y a eu en Égypte à l'époque ptolémaïque et impériale quatre types d'engagement qui peuvent acquérir, s'ils ne l'ont pas tous à l'origine et essentiellement, la valeur pratique d'un contrat de louage ; M. W. semble incliner à croire que chacun d'eux représente un moment des relations entre bailleur et preneur depuis leur début jusqu'à leur achèvement dans un bail définitif (p. 42) ; mais les contrats authentiques, les contrats sous seing privé supposent-ils nécessairement l'existence préalable d'un chirographe ou d'une offre écrite de location ? rien ne le prouve ; les offres de location n'équivalent-elles pas pratiquement à un contrat par l'addition d'une ὑπογραφή ? une δημοσίωσις de chirographes n'était-elle pas toujours possible ? et l'un ou l'autre de ces procédés n'était-il pas plus simple que la rédaction et l'enregistrement d'un acte nouveau, authentique ou sous seing privé ? — Ne cherchons donc pas à établir une unité factice dans une diversité de contrats qui n'a rien de particulièrement choquant.

Le fermage des propriétés privées, qui a dû exister en Égypte dès les plus vieilles dynasties de l'ancien Empire, est général sous les Lagides et sous l'empire. A cette époque, les parties contractent des baux soit seules; en leur nom personnel, ou comme κύριος d'une femme, curateur ou tuteur, soit à plusieurs : propriétaires indivis ou associés, — preneurs solidaires et garants les uns des autres (pp. 59-62). Les propriétés, dont les baux sont venus jusqu'à nous, sont des terres cultivées, situées dans l'Arsinoïte, l'Héracleopolite, l'Oxyrynchite, l'Hermoupolite : leur situation est indiquée par les noms du nome et du bourg, souvent avec plus de précision encore; leur contenance varie de 1 à 50 aroures; certains bailleurs sont de très grands propriétaires, qui divisent tout ou partie de leurs domaines pour les cultiver et les louer plus facilement; les preneurs sont de petites gens; ils appartiennent à cette classe de paysans égyptiens, excellents fermiers, dont Diodore a fait l'éloge (I, 74) (pp. 71-77). Avec la terre on loue tout ce qui est nécessaire ou utile pour la cultiver; ces objets sont indiqués vaguement (μετὰ παντὸς αὐτῶν [sc. ἀρουρῶν] τοῦ δικαίου) ou inventoriés (notamment *P. Hern.*, XVI, 1, 3 et 8; *P. Grenf.* I, 57); les animaux y sont compris parfois, souvent aussi les semences; celles-ci semblent avoir été données par le propriétaire pour la première année de bail, quand mention n'en est pas faite (pp. 77-79). Le bail était généralement signé en Thoth, Phaophi ou Athyr, premiers mois de l'année égyptienne, contemporains du retrait de l'inondation et antérieurs aux semailles; il y a des exceptions, mais toutes s'expliquent par des circonstances particulières; en général, l'entrée en jouissance est immédiate (pp. 62-71). La durée habituelle du bail dans l'Égypte pharaonique, un an, subsiste encore pendant toute l'époque ptolémaïque et romaine; mais on rencontre aussi des baux de 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 ans; au IVe siècle la durée est presque uniformement d'un an; aux VIe et VIIe siècles, on loue ἐφ' ὅσον χρόνον βούλει, c'est-à-dire dans des conditions qui rappellent à M. W. la « tenancy at will » anglaise (pp. 90-4). — Le loyer se paie en nature, en argent ou a la fois en nature et en argent; dans l'état actuel de notre documentation, le premier mode de paiement semble avoir nettement prevalu à l'époque ptolémaïque; et le troisième, très rare, a consisté dans l'addition de quelques redevances peu importantes à un loyer payé en espèces. Le terme est la fin de l'année de récoltes; le loyer des terres à blé et à orge est versé en Pauni et Epeiph après la moisson, pour les autres le terme varie avec la nature des cultures; la qualité des grains est souvent précisée dans les baux, l'espèce des mesures l'est très souvent : ce n'était pas une précaution inutile. Le lieu de paiement est généralement le grenier ou l'aire du propriétaire (pp. 96-115). — Dans un certain nombre de baux, le propriétaire garantit au fermier la jouissance sans trouble ni éviction de la terre qu'il lui loue et des droits qu'elle comporte pour toute la durée du bail; cette βεβαίωσις ne se rencontre régulièrement que dans les baux de l'époque ptolemaïque; elle devient de moins en moins fréquente sous l'empire et disparaît à l'epoque byzantine, sans doute parce que le fermier craint de moins en moins d'être chassé par son propriétaire (pp. 82-90). En revanche le bailleur prend un certain nombre de garanties : le droit d'exécution, la voie parée, ἡ πράξις..... καθάπερ ἐκ δίκης la propriété des fruits, tant que le loyer n'est pas payé; sur ces deux premiers points, il n'y a pas lieu d'insister; — le loyer doit être payé ἀκίνδυνον et ἀνυπόλογον; M. W., dans une interessante discussion des vues de M. Brassloff (*Zeits. d. Savig. - Stift. f. R. G. Bd 21. Rom. Abt.* pp. 362-84) montre que cette formule ne se réfère pas à l'inondation du Nil ni au droit

de compensation : le loyer doit être payé, quelques risques (incendie, vol, pertes, etc.) que puisse courir le fermier, et sans déduction pour ces risques (pp. 127-148). Enfin, le propriétaire supporte toutes les charges imposées par l'État, sauf exception expressément indiquee dans le bail (pp. 115-123) — Le fermier a, en général, le droit de sous-location ; la chose semble aller de soi à l'époque ptolemaïque (*P. Tebt.* I, 107) ; sous l'empire, on se conforme au principe du droit romain : la sous-location est permise toutes les fois qu'il n'existe pas de clause contraire dans le bail. Les charges du fermier consistent dans le loyer et dans un certain nombre de paiements supplémentaires au proprietaire (pp. 123-7). — Quelques mots enfin du métayage (pp. 148-160) : il a existé dans l'Égypte grecque et romaine : la part du métayer dans les revenus a varié avec les époques ; elle a été de 1/2 ou de 2/3 aux Ier et IIe siecles de l'empire ; puis elle se reduit de plus en plus jusqu'à tomber à 1/6 au VIe siècle ; M. W. voit là une évolution qui transforme le métayage primitif en louage d'ouvrage.

Tels sont les principaux résultats dus à l'analyse des baux à ferme. L'importance historique d'un certain nombre d'entre eux a été fortement soulignée par M. W. dans la conclusion de son premier volume : a) le bail de l'époque pharaonique n'engage que le preneur, celui des époques ptolémaïque et romaine engage les deux parties : la situation du fermier est relevée ; b) le droit grec introduit en Égypte des baux d'une durée supérieure à un an : les fermiers finissent par former une classe de population assez indépendante à laquelle on doit sans doute la prospérité economique de l'Égypte jusqu'à son annexion à l'empire romain ; c) à partir du IVe siècle, les offres de location ne sont plus adressées par les fermiers aux propriétaires, mais inversement ; la durée des baux diminue ; les fermes sont louées deux ou trois ans en avance, avec paiement également anticipé ; la contenance des terres est indiquée de façon de moins en moins précise ; la βεβαίωσις disparait des contrats : tous ces faits indiquent la décadence de l'agriculture égyptienne ; c'est que la population, au contraire de ce qu'ont cru MM. Seeck et Beloch, a diminué : les pestes, les guerres civiles l'ont décimée ; et pour assurer la culture du sol égyptien, il ne reste autre m en que le colonat : M. W. en exposera l'origine et le développement en Égypte à la fin du second tome de son ouvrage. Nous ne doutons pas qu'il n'apporte à terminer cette étude les qualités de méthode, de pénétration, de prudence et le sens historique que nous aimons a louer en terminant dans ce premier volume.

Jean LESQUIER.

Dr W. JANELL. *Ausgewählte Inschriften*, griechisch und deutsch, Berlin, Weidmann, 1906, 148 pages in-8, 4 mark.

Je n'ai pas manqué, en 1903, de signaler à mes élèves de l'École des Hautes Études le programme du gymnase de Neu-Strelitz que M. Janell avait bien voulu m'envoyer. Il etait intitulé : *Aus griechischen Inschriften*. C'etait un petit choix d'inscriptions grecques, traduites en allemand. L'auteur ne s'adressait, disait-il, ni aux philologues, ni aux historiens ; il voulait, en somme, montrer par quelques exemples, le profit que l'histoire de la civilisation grecque pouvait tirer des textes epigraphiques. La tentative était intéressante, surtout dans les limites d'un gymnase.

Le présent volume, plus considérable, est évidemment fait pour le même public. J'aurais donc mauvaise grâce à reprocher à M. J. quelque naïveté dans la préface, où il avoue n'avoir fait que recemment connaissance avec l'essai de Newton sur les inscriptions grecques. C'est avouer du même

coup qu'il n'a jamais eu entre les mains le traité d'épigraphie grecque de Salomon Reinach. Bornons-nous encore à regretter que M. J. ne sache pas le français. Il sait que des savants français ont traduit dans leur langue nombre d'inscriptions grecques, et c'est tout. La connaissance du français lui eût épargné, je crois, beaucoup d'erreurs. Aussi bien, c'est le grec qu'il fallait savoir et c'est à ses traductions qu'il faut juger l'auteur. Peu nous importent le plan et le choix des textes : ce qu'il faut avant tout donner aux élèves des gymnases, ce sont des traductions suffisamment précises et suffisamment exactes. Celles de M. J. le sont-elles ?

Je transcris ici quelques-unes des observations que j'ai faites en feuilletant le volume.

P. 7, n° 2. — La déesse Παρθένος n'est pas Iphigenie (cf. p. 78, n° 84). — Πολέμιος ἐσσοῦμαι est mal rendu par : *Ich will feind sein.* (cf. p. 43, n° 41), ἐξαγγελῶ par : *Ich will mitteilen.*

P. 10, n° 4. — Donner la date : 341/0.

P. 10, n° 5, note 3. — Pourquoi ne pas citer en entier le δόγμα τῶν ἐφόρων ? — Ἐγδόμεν ne signifie pas *liefern*, mais mettre en adjudication.

P. 12, n° 8. — Πεπραγμάτευται περί τε τὸ ἱερὸν καὶ τὴν πόλιν doit s'entendre, comme l'a indiqué Homolle, de l'activité littéraire de Demotélès.

P. 12, n° 9. — La note 2 renferme inexactitudes sur inexactitudes. Je ne comprends pas la phrase : *Die... Datierung auf den Monat wird durch die Prytanie gegeben*, puis en 303, il y a beau temps que le greffier ne change plus à chaque prytanie.

P. 14, n° 10 et ailleurs. — Pourquoi traduire στέφανος par *Diadem*.

P. 15, n° 13. — Ἀπαγγέλλειν est mal rendu par *verkündigen*.

P. 19, note. — Les fautes d'impression sont assez nombreuses. La suivante est plutôt plaisante : *so und so* (pour résumer les formules, d'ailleurs perdues, d'un decret athénien) devient *Soundso*, qui devient lui-même un proxène d'Athènes !

P. 24, n° 24. — *Das Recht geben und nehmen*, traduit-il de façon intelligible διδόναι καὶ δέχεσθαι τὰς δίκας. Ici M. J. se forme à calquer le grec, ailleurs il ne craint pas de paraphraser. En tout cas, *nach den geltenden Normen* ne rend pas du tout : κατὰ τὰς συμβολὰς τὰς οὔσας.

P. 28, n° 26. — Ἱερεῖα τέλεια ne signifie pas : *fehlerfreie Opfertiere.*

P. 29, n° 27. — Je ne suis nullement convaincu que le stéphanéphore soit *der oberste Priester.*

P. 33, n° 30. — *Das Amt eines Konsuls* donne une idée fausse de προξενία.

P. 34, n° 31. — Πρώτῳ μετὰ τὰ ἱερά n'est pas compris.

P. 45, n° 43. — Les termes de droit sont particulièrement difficiles à traduire et je reconnais que les meilleurs dictionnaires fournissent peu d'aide à M. J., mais *ohne Verhör* dans le décret relatif à Chalcis peut-il rendre κατὰ ἀπροσκλήτου. La belle traduction de M. Foucart aurait singulièrement facilité la tâche de M. J.

P. 52, n° 49. — La traduction : *Gegeben im Hauptquartier des Königs Alexander* donne une idée fausse de cet intitulé, qui n'a d'autre objet que de garantir l'authenticité de la lettre. — Dans cette même lettre, le verbe διορθοῦν est mal rendu.

P. 67, n°s 67 et 68. — Les titres : τῶν πρώτων φίλων, σύντροφον, ἐπὶ τοῦ ἐγχειριδίου n'ont pas été compris.

P. 68, n° 70. — Τὰ ἡμέτερα πράγματα, « notre cause » plutôt que *unsere Unternehmungen.*

P. 73, n° 77. — L'affaire est mal comprise. M. J. construit τῶν δούλων οἱ

φεύγοντες τὴν δίκην = *die in den Prozess verwickelten Sklaven*, tandis qu'il faut rapporter τῶν δούλων à ἐξετασίαν. Euboulos et Tryphéra ne sont nullement des esclaves.

P. 89, n° 102. — Μνῆμα τόδ' ἧς ἀρχῆς ne peut être traduit par : *als Denkmal seiner Herrschaft*. Ce dernier mot fait contre-sens. Voy. Thucydide, VI, 54, 6.

P. 94, n° 111. — M. J. pouvait écarter sans dommage ce texte dont l'interprétation est contestée.

Le chapitre des dédicaces devait être écourté.

P. 105, n° 142. — Τριττόαν βόαρχον est insuffisamment traduit par *das Dreiopfer*.

P. 107, n° 46. — Même observation pour la fin de cet acte d'affranchissement.

P. 133 suiv. — La traduction des inscriptions funéraires metriques présente de grandes difficultés. M. J. ne les a pas toujours résolues avec bonheur, mais aussi quelle idée de vouloir les traduire en vers! Le n° 213, par exemple, y a tout perdu.

J'aurais pu multiplier ces observations, mais ma liste est assez considérable pour me permettre d'en tirer une conclusion, la plus simple du monde : c'est qu'il faut soumettre tout le livre à une révision très attentive, très minutieuse. Il est intéressant et peut exciter la curiosité des élèves de gymnase et des étudiants d'université, mais il n'est pas au point. Que M. J. le retouche donc et qu'il nous en donne une seconde édition le plus tôt possible ; elle sera la bienvenue.

Je demande seulement à l'auteur de ne pas renvoyer les *Anmerkungen* à la fin du volume, mais de les placer au bas des pages.

B. HAUSSOULLIER.

Hiller von GAERTRINGEN. *Inschriften von Priene*, unter Mitwirkung von C. Fredrich, H. von Prott, H. Schrader, Th. Wiegand und H. Winnefeld, Berlin, G. Reimer, 1906.

Les Musées royaux de Berlin qui avaient déjà consacré un fort beau volume aux découvertes archéologiques faites à Priène au cours des fouilles des années 1895-98[1], viennent de publier les inscriptions trouvées dans cette ville pendant la même campagne. C'est M. Hiller von Gärtringen, assisté de MM. Fredrich, von Prott, Schrader, Wiegand, Winnefeld, qui a présidé à cette publication : le nom de ces savants garantit la valeur de leur ouvrage. C'est un gros livre de XXIII-312 pages, fort coûteux comme tout ce qui sort de la maison Reimer : un commentaire très soigné accompagne les textes publiés : le volume s'ouvre par une solide préface de M. H. von Gärtringen, il se termine par une liste précieuse des témoignages antiques relatifs à Priène, et par des index copieux et d'une lecture aisée. On est presque tenté de trouver que les auteurs ont été supérieurs à leur tâche et que le soin apporté à cette publication n'est pas tout à fait en rapport avec l'intérêt des textes qu'elle renferme. A côté des trouvailles épigraphiques faites à Pergame ou même à Magnésie, et de celles que l'avenir semble nous réserver à Milet ou à Ephèse, les inscriptions de Priène paraissent assez peu de chose. D'ailleurs, il est tout naturel que le sol d'une petite ville comme Priène soit moins riche en documents intéressants que celui des grandes cités industrielles et commerciales de l'Asie-Mineure ; ajoutons que les inscriptions les plus instructives du recueil avaient déjà été publiées, surtout dans les Greek

(1) PRIENE, *Ergebnisse der Ausgrabungen*. . . von Theodor Wiegand und Hans Schrader, Berlin, 1904.

Inscriptions of the British Museum, III, nos CCCXCIX à CCCCXXX, sans parler des recueils comme celui de Dittenberger ou de Michel. Mais, à défaut de documents qui, pris en en eux-mêmes, nous apprennent quelque chose de vraiment nouveau, du moins l'ensemble de ceux que publie M. Hiller von Gärtringen, par leur nombre et l'abondance des petits renseignements de détail, nous donne, — et c'est déjà beaucoup — une bonne vue générale sur l'histoire et la constitution de Priène.

Voici tout d'abord quelques observations que nous a suggérées la lecture des restitutions et du commentaire :

No 3, l. 28, ἀτελὴς δὲ ἔστω καὶ τοῦ [ἐξα'γωγίου καὶ ἐμφ[υτευτικοῦ]. Cette restitution, proposée par M. B. Keil et qui n'est d'ailleurs insérée que dans le commentaire, ne nous satisfait qu'à demi; et nous ne voyons pas ce que vient faire ici cette « première mention de l'emphytéose. » Les trois premières lettres du dernier mot nous font plutôt penser à un composé de ἐμφορέω, qui remplacerait ici l'habituel εἰσαγώγιον (droits sur l'importation.) — No 26, l. 3, les commentateurs n'ont pas expliqué la mention [Μενάρης] Γέλωνος πολίτης ὤν; sans doute s'agit-il d'un nouveau citoyen, qui avait été naturalisé dans la guerre où il s'était distingué et qui tenait à rappeler son nouveau titre. No 35,l. 7, la restitution πρεσβ ευτὰς ἐξ ἁπάντων ἄνδρας τρεῖς ἔκ τε τ[ῶν νέων... nous paraît inadmissible; il s'agit uniquement des νέοι. No 37, l. 37 sqq. se rapporte, non pas à Priène, mais à une troisième partie dans le procès, qui est indiquée l. 8-9 Πρι[ανέων ἔποικοι?] et qui, elle aussi, est intéressée au règlement de la question de Karion; il se pourrait donc qu'il y ait eu trois ἀντίγραφα, et non deux, comme l'indique la restitution de la ligne 29. — No 37, l. 65 d'après H. von Gärtringen l. 65-95 est le plaidoyer des Priéniens, 97-120 celui des Samiens : le contraire nous paraît beaucoup plus vraisemblable. — No 37, l. 153. Pourquoi vouloir que M. Foucart ait confondu Antiochus général de Ptolémée III avec Antiochus Hiérax, roi de Syrie? c'est au contraire M. Foucart (Rev. Phil., 1896, p. 87) qui en même temps que Preuner (Hermes, 1894, p. 530) a identifié, d'après Saint Jer. ad Daniel. XI 706, l'Antiochus de cette inscription avec le général égyptien. — No 59, l. 15 la correction de Πριηνεῦσι en Λαοδικεῦσι, déjà proposée par Wilhelm, nous paraît un peu forte; d'ailleurs Priène n'a pas envoyé de πρεσβευταὶ à Laodicée, mais seulement des δικασταὶ. Peut-être faut-il en revenir à une hypothèse que M. Holleaux (Rev. Ét. anc. 1899, p. 18 n'avait pas osé adopter, et qui est cependant la plus simple : lire δῆμον avant ἐπῃνῆσθαι : les Laodicéens peuvent fort bien se décerner cet éloge; cf. les premières lignes du décret (ὁ δῆμος ἐπιστροφὴς ἀξίαν προέντευξιν περὶ ξενικοῦ δικαστηρίου ποιούμενος.) — No 64, l. 10-11, decret de Phocée; l'hypothèse de Wilamowitz, qu'une décision importante devait être ratifiée 3 fois à intervalle de 4 mois, est ingénieuse, mais en tout cas pas très rigoureuse car les mois de Maimaktérion, d'Artemision, d'Héraion paraissent correspondre aux mois de novembre, mai, août. — Nos 74 et 75 sont-ils aussi relatifs à des juges fournis par Priène à des villes voisines? en tout cas il est curieux de constater le nombre des cas où Priène a rendu ce service à d'autres cités (cf. nos 24, 44, 47, 48, 49 (?), 50, 52 (?), 53, 54, 58, 59, 60, 61, 63, 71, 73, 74 (?), 75 (?).) Aucune ville d'Asie-Mineure n'a été si souvent mise à contribution. — No 118, l. 5 et 17. Les chiffres doivent être lus : 4 500 et 1 006, ainsi que nous l'apprennent des inscriptions milésiennes communiquées par M. B. Haussoullier. — No 174, l. 29, τριηραρχία. Qu'au IIe siècle, date de cette inscription, il n'y ait plus de trierarchie à Priène, cela est probable; mais qu'il n'y ait plus eu, comme le pense Wiegand, de

triérarchie à Priène depuis la bataille de Ladé, rien ne permet de le croire; et que l'habitude de vendre les sacerdoces, date du début du ve siècle, c'est ce qui paraît contraire à tout ce que nous savons de ce curieux usage, qui ne paraît pas avoir existé avant Alexandre (cf. Bischoff, Rhein. Mus. LIV, p. 9 sqq.) — N° 275. On se demande pourquoi l'inscription mentionne deux personnages tandis que la base de la statue porte seulement la marque de deux pieds (cf. Priene, p. 211). — N° 313. Graffitti du gymnase. On ne s'est pas demandé quelle était la signification de ces graffitti : ὁ τόπος ne peut pas désigner une place au sens véritable, car ces inscriptions sont placées les unes au-dessus des autres, et certaines à plus de 3 mètres de hauteur. Peut-être est-ce là seulement un enfantillage des jeunes habitués du gymnase, analogue aux signatures qu'on peut lire sur les bancs de nos écoles ou sur nos monuments célèbres. — N° 315, Ἐπ' ἐγγύῃ οὐ φυλάσσω οὐδενὶ οὐδέν. Pourquoi y voir le souvenir d'un proverbe classique? Nous croyons plutôt que la pierre servait de linteau à la porte de la boutique d'un banquier qui recevait les dépôts d'argent, mais sans verser de cautionnement.

Les nouvelles inscriptions de Priene nous donnent quelques indications sur l'histoire de cette ville et de ses rapports avec les cités voisines. — N° 10 est une importante convention juridique, malheureusement fort mutilée, entre Priène et Maroneia. — N° 17 mentionne les services rendus par un certain Sotas qui en 278-77 a organisé la résistance contre les Galates. On se rend compte de la situation et de l'isolement de ces villes qui, même sous le protectorat ou la domination effective des Seleucides, ne pouvaient compter que sur elles-mêmes dans des circonstances aussi graves. — N°s 37 et suivants sont relatifs au long procès entre Priène et Samos au sujet du tracé de la frontière. N° 40 est une restitution très heureuse des fragments déjà publiés par Hicks (I. B. M. n° CCCCIV). Nous y apprenons qu'un sénatus-consulte, dont la date nous est donnée par le consulat de Servius Fulvius Flaccus (135) infirmait le rescrit de Manlius Vulso, défavorable à Priène, et confirmait le jugement des Rhodiens. — N° 42. Les éditeurs ont complété, à l'aide des papiers et des estampages de Le Bas, et des indications de MM. Foucart et B. Haussoullier, les fragments publiés par Hicks (I. B. M. CCCCVI, CCCCVII, CCCCVIII). Il s'agit de la confirmation du jugement des Rhodiens, sans doute par une ville inconnue (l. I. [ὡς...]εις ἄγουσι), sans doute après le sénatus-consulte de 135. L'histoire du différend de Priène et Samos reçoit ainsi d'intéressantes additions. Les dernières fouilles ont d'ailleurs permis d'identifier quelques-uns des noms de lieux cités dans les inscriptions dont nous venons de parler, puisqu'on a retrouvé quelques-unes des bornes-frontières (151-155) ; la dernière d'ailleurs, toute proche des limites de la ville propre, paraît se rapporter à une époque où Priène était en pleine décadence. — N° 111 indique (l. 112 sqq) les mauvais rapports de Priène avec les publicains au début du Ier siècle avant J.-C. Cf. n° 117, l. 14 sqq.

Nous pouvons également nous faire une idée d'ensemble de la constitution de Priene et de sa vie municipale. Sa population comprenait des πολῖται, des πάροικοι, des κάτοικοι, des ἐξελεύθεροι, des δοῦλοι, à qui s'ajoutent les ξένοι, parmi lesquels une place spéciale est faite aux deux villes métropoles, Athènes et Thèbes (n° 113, l. 44) et plus tard aux Romains Cette population était divisée en dix tribus : nous en connaissons sept, dont les noms sont ceux des tribus athéniennes. — Les jeunes gens de la cité se répartissent en Παῖδες, en Ἔφηβοι, en Νέοι ; l'éducation des deux premières classes est dirigée par le pedonome et l'éphébarque, sous la surveillance suprême du

gymnasiarque. — Les affaires de la cité sont discutées par un Conseil et une Assemblée du Peuple, parfois réunies sous le nom de βουλεκκλησία[1] (n° 246, l. 9) ; parmi les réunions de ces assemblées, l'une est appelée κυρία, comme à Athènes. Le Conseil et le Peuple nomment un secrétaire (γραμματεύς). — Les magistrats éponymes de Priène sont jusqu'en 334 (d'après n°s 2 et 3) le prytane, que remplace ensuite le stéphanéphore : cette dernière charge, qui devait être assez onéreuse, est souvent exercée par un dieu, ou un héros de tribu (ce qui signifie que le héros ou le dieu en faisait les frais). — Les magistrats les plus importants de la cité paraissent être les stratèges, qui proposent les décrets aux assemblées. Il ne semble pas qu'ils apparaissent avant 260 (n° 14, 1 γνώμ[ηστρατηγῶν] est tout à fait arbitraire), et il se pourrait que des gens de Priène aient emprunté cet usage à Pergame ; d'autant plus que cette magistrature semble s'éteindre en même temps que l'influence de la capitale des Attalides : le dernier décret qui mentionne des stratèges est environ de l'année 100 av. J.-C. (n° 69, l. 1). — Les inscriptions nous font encore connaître l''Αντιγραφεύς, chargé de la surveillance des archives municipales, l''Αγορανόμος, un magistrat chargé de l'administration financière qu'on nomme parfois ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως et parfois οἰκονόμος ; enfin un architecte municipal (ἀρχιτέκτων) et un νεωποίης préposé à la surveillance des temples. Dans le cas d'un différend international, la ville se faisait représenter par des ἔκδικοι (n° 111, l. 144 sqq).

Au point de vue religieux, les inscriptions de Priène nous apprennent peu de chose : elles nous font connaître une 'Αρτεμις Κινδυάς n° 47, l. 16), importée de la ville voisine de Bargylia (cf. Roscher Lex. Myth. au mot Κινδυάς) ; un Διόνυσος Φλέος, (n° 174, l. 1) déjà soupçonné par Höfer (Roscher Lex. Myth. au mot Phleas) d'après le nom propre Phleas (n° 44, l. 32) ; et un Διόνυσος Καταγώγιος (n° 174, l. 5) qui fait penser à Dionysos Καθηγήμων, le dieu protecteur de la dynastie de Pergame ; un 'Ερμῆς Κτηνίτης, dans la petite ville de Thèbes près du Mycale (n° 362, l. 9), qui ne nous est pas connu par ailleurs ; enfin un héros du nom de Τήλων (n° 19, l. 48 ; 108, l. 31), patron de la citadelle de Τηλώνεια. — La σκιλλομαχία (concours des oignons de mer) mentionnée n° 112, l. 91 et 95 a rappelé à Fredrich la coutume arcadienne décrite dans Théocrite VII, 106, et surtout dans la scolie de ce passage. Il serait bien extraordinaire de trouver des influences arcadiennes à Priène : la coutume de battre une idole ou un personnage avec des oignons de mer paraît avoir été assez répandue en Asie Mineure même, d'après un passage d'Hipponax d'Ephèse, qui est cité et commenté par Tzetzès, Chiliades, V, v. 726-761 (cf. Frazer, Gold. Bough², III, p. 126-127). — Les inscriptions récemment découvertes nous font connaître tout le calendrier de Priène, et permettent de compléter la liste des mois donnée par Hicks, Journ. of Hell. Stud. 1883, p. 239 ; aux mois des calendriers attique et delien (Πυανοψιών, Ληναιών, 'Αρτεμισιών, Θαργηλιών) s'ajoutent un mois macedonien (Πάνημος) et un mois Ταυρεών que l'on retrouve à Samos, à Cyziqûe et à Sinope.

Les inscriptions de Priène permettent d'enrichir le vocabulaire de quelques mots nouveaux : 'Επίπεμμα (n° 201, l. 15 ; 202, l. 15 ; 362, l. 15), gâteau de sacrifice ; καθῆλιξ (n° 117, l. 56) contemporain ; καλλιοπλία (n° 112, l. 109) bon entretien des armes (chez les éphèbes) ; συγκοῖλος (n° 49, l. 49) dont on ne

1. Peut-être est-ce aussi le sens du mot σύλλογος, qu'on trouve parfois employé à Priène ; en tous cas, c'est la première fois que l'on constate dans une cité grecque la marque d'une pareille organisation.

détermine pas facilement la signification précise, mais qui est certainement un nom géographique ; στρυπτήρια (n° 364, l. 15) dont on ne voit pas le sens ; on l'a rapproché de στυπτήρια (alun) mais on ne comprend pas ce que l'alun vient faire dans un règlement de sacerdoce.

Comme on le voit, à défaut de découvertes sensationnelles, il y a beaucoup d'indications curieuses et nouvelles dans les inscriptions trouvées sur le sol de cette petite ville d'Asie Mineure. C'est par ces renseignements de détail, c'est aussi par le soin avec lequel ces documents sont publiés que le recueil des inscriptions de Priène se recommande à l'attention des épigraphistes et des historiens de l'antiquité. J. HATZFELD.

Le P. Louis JALABERT. *Inscriptions grecques et latines de Syrie.* Extrait des *Mélanges de la Faculté orientale de l'Université de Saint-Joseph* (Beyrouth), I (1906), p. 132-188.

Il n'est pas surprenant que l'épigraphie gréco-romaine soit représentée dans les *Mélanges* que publie la vaillante Faculté orientale de l'Université de Beyrouth, et, moins encore, qu'elle le soit par le P. Jalabert. Son trop court séjour à Paris, ses communications à l'Académie des Inscriptions et au Congrès d'archéologie d'Athènes, d'intéressants articles, l'ont fait apprécier des nombreux savants qui souhaitaient que l'epigraphie fût mieux defendue en Syrie. Porter à la connaissance des travailleurs d'Europe les textes inédits en les communiquant ou en les publiant, c'est rendre service à nos études, mais rechercher les textes dejà publiés, les reviser, en réunir des copies et des estampages, n'est pas moins utile. L'Université de Saint-Joseph était toute désignée pour être le centre de ces recherches, et le P. Jalabert pour les diriger. Il a annoncé au Congrès d'Athènes qu'il préparait « particulièrement la refonte future du Recueil des Inscriptions grecques et latines de la Syrie par Waddington ». Le présent mémoire est une première contribution à ce grand travail, qui demandera nombre d'années et de collaborateurs.

Il comprend 60 inscriptions groupées sous les rubriques suivantes : 1° Inscriptions inédites de Gebeil. — 2° Inscriptions de Syrie relative à des médecins. — 3° Inscriptions funéraires de Ba'albek. — 4° Borne de la tétrarchie (Djermâna, au S.-E. de Damas). — 5° Inscriptions de Sanamein. — 6° Épitaphe de Tannelos (Hauran). — 7° Monuments relatifs au culte d'Esculape. — 8° Inscriptions funéraires de Kérak de Moab. — 9° L'inscription circulaire de l'Elianée de Madaba. — 10° « Kellion » de Deïr el-Ferdis. — 11° Inscriptions chrétiennes de Beyrouth. — 12° Inscriptions funéraires de Saïda. — 13° La triade heliopolitaine. — 14° Inscriptions inédites de Deir el-Gal'a.

Les textes sont publiés avec grand soin. Les fautes d'accent sont rares et je n'en signalerai qu'une (p. 158, au lieu de 'Ασκληπίου, lire 'Ασπληπιοῦ). Comme il arrive, en ces petits recueils, le commentaire ne va pas sans longueurs, notamment celui du n° 1 (épitaphe de « croque-mort »), mais il est le plus souvent très plein et très instructif. Je citerai particulierement les §§ 2, 7, 13, 14.

Les menues observations suivantes prouveront au P. Jalabert que je l'ai lu avec attention. P. 133. Il y a, me semble-t-il, contradiction entre la traduction proposée pour στολίσας τήνδ' et l'explication qui suit. Je préfère la traduction. P. 137. Accentuer καταλιπών. — P. 140. Est-il vraisemblable que tous ces petits monuments soient des sièges ? — P. 167. Le signe en question

est bien un sampi. Je le rapprocherai prochainement du sampi dans les comptes milésiens du Didymeion et dans les papyrus. Cf. F. W. G. Foat, dans le *Journal of hellenic Studies*, XXV (1905), p. 338. — P. 178. L'inscription n° 46 est tout à fait intéressante et l'article sur la Triade héliopolitaine fait honneur à la sagacité du P. Jalabert. B. HAUSSOULLIER.

Studia Pontica. II. *Voyage d'exploration archéologique dans le Pont et la Petite-Arménie*, par Franz CUMONT, professeur à l'Université de Gand, et Eugène CUMONT, professeur à l'École de guerre. Bruxelles, H. Lamertin, 1906, p. 107-375, pl. X-XXVII, cartes et figures dans le texte, in-8° carré.

Faisant suite à celui de MM. Anderson, Munro et Welsh, ce voyage n'offre pas un moins puissant intérêt. Partis de Samsoun, les deux frères se sont donné pour tâche principale d'explorer la grande voie d'ouest en est qui, à une certaine distance du Pont-Euxin, empruntait la vallée du Yeshil-Irmak (l'ancien Iris). Leurs prédécesseurs anglais ayant eux-mêmes parcouru la section d'Amasie à Niksar (Néocésarée), ils l'ont négligée pour pousser quelques pointes dans des directions diverses, vers les lieux où furent Zela, Sebastopolis, Agriané, Sébastée (Sivas), Dazimon et Comane. De Niksar, ils ont pris la grande route jusqu'à Erzingian (où s'élevait le célèbre sanctuaire d'Eriza), et de là regagné la mer Noire, dans la direction de Trébizonde, par Satala, centre militaire de premier ordre des Romains et des Byzantins, et commandant la chaussée par où s'approvisionnaient la Cappadoce et la Petite-Arménie.

L'archéologie ne sera pas seule à profiter de leur vaillant effort; la carte géographique de ce pays, encore très approximative et affligée de nombreuses lacunes, pourra être rectifiée et complétée sur plus d'un point; les relevés topographiques accompagnant l'ouvrage tirent de ce fait une importance qu'il est inutile de souligner. On n'appréciera pas moins les nombreux clichés photographiques, même lorsqu'ils ne figurent dans le livre qu'à titre purement pittoresque. Mais pourquoi faut-il que la reproduction en soit parfois si médiocre, rendant les paysages presque indistincts ? Est-ce le papier qui en est cause ? Ou bien une réduction excessive ? Je citerai notamment les illustrations des pages 137, 187, 199, 257, 259, 277, 296. Le site d'Ak-Sheir « est ravissant », dit M. F. Cumont (p. 234); et il s'est mis en peine de nous le faire constater. Mais peut-on être trahi davantage par la phototypie ?

Les régions dont il s'agit ne sont point parmi les plus riches en antiquités. Il fallait à la fois une audace persévérante et beaucoup de coup d'œil pour rapporter neanmoins un butin fort appréciable, dont nous jugerons plus exactement quand auront paru les fascicules III et IV, appelés à contenir le *corpus* épigraphique et une Introduction résumant l'histoire du Pont à l'époque romaine. Le journal de route ne se prête guère à des critiques de fond; une excellente méthode s'y manifeste d'ailleurs à chaque page, et c'est de quoi le nom même du signataire nous était d'avance un sûr garant. Ajoutons que le récit, exempt de la monotone sécheresse qui dépare tant de relations analogues, est d'une lecture facile et pleine de charme, et que les censeurs les plus pointilleux n'y relèveront pas la moindre trace de *belgicisme*. Victor CHAPOT.

Basile MODESTOV. *Introduction à l'Histoire romaine : l'ethnologie préhistorique, les influences civilisatrices à l'époque préromaine et les commencements de Rome.* éd. trad. du russe par Michel DELINES, rev. et augm. par l'auteur ; préface

de Salomon REINACH ; avec 39 pl. hors texte et 30 fig. dans le texte. Paris, Félix Alcan, 1907, XIII-474 p. in-4°.

Cet ouvrage, par les matières dont il traite, au moins dans les deux premiers tiers, n'a que des rapports lointains avec les sujets ordinairement abordés dans cette revue ; il n'y a donc pas lieu d'en présenter ici une critique très minutieuse ; mais j'en veux au moins signaler l'importance et dire quel vide il vient combler.

Les plus anciennes civilisations de l'Italie n'avaient encore pas été décrites dans un ouvrage d'ensemble ; à vrai dire, la tâche était ardue et s'annonçait fort longue. Depuis quelque quarante ans, les études préhistoriques ont pris en Italie un large essor, favorisé par des fouilles incessantes et, pour la plupart, sagement conduites, sur toute l'étendue de la péninsule. Or les matériaux ainsi mis à jour étaient peu accessibles aux travailleurs ; dispersés dans des recueils nombreux, quelques-uns de prix élevé ; parfois commentés dans des ouvrages ou brochures qu'on aurait peine à se procurer, ils restaient à ce point inutilisés que même les historiens réputés d'Allemagne n'en tiraient aucun parti. Volontaire ou non, cette ignorance tenait à l'absence d'un guide sûr et complet dans une science, en vérité, nouvelle. Certes, les noms de savants, comme MM. Pigorini et Brizio, ne demeuraient point ignorés ; les répertoires bibliographiques enregistraient périodiquement leurs trouvailles, mais on négligeait de pénétrer à fond dans ces comptes rendus de fouilles ; même l'album de Montélius, d'ailleurs déjà insuffisant, gardait un caractère descriptif et n'apportait pas la synthèse souhaitée et nécessaire. M. Modestov en a fait l'entreprise, aidé par une mission officielle de son gouvernement : il a pu examiner tous les échantillons de musées, réunir sur place les plus minces plaquettes, les plus menus articles ; son information, à tout le moins, paraît consciencieuse et sans lacunes.

Il résume le peu que l'on sait du paléolithique italien, peu abondant, et du néolithique, qui pullule au contraire avec les *fondi di capanne*. La dernière phase de cette période est appelée par les palethnologues du pays *énéolithique*, à cause du cuivre (*æs*), qui y apparaît avant tout alliage d'étain ; l'expression est partout reçue ; laissons les « morphologues » de l'avenir s'en émouvoir. Les Ligures ont eu, semble-t-il, le principal rôle dans cette civilisation lointaine, et le savant russe propose d'admettre qu'ils ont passé d'Afrique en Italie, par l'Espagne ; ce n'est ni plus ni moins aventureux que les autres thèses dont il fournit l'analyse et la critique.

A l'âge de bronze commencent les Terramares, que caractérise essentiellement l'incinération, jusque-là inusitée et qui dénonce une importation étrangère. Elle est due à des Aryens, venus des Carpathes, et qui, dans le courant du deuxième millénaire avant l'ère chrétienne, se sont répandus en Italie, surtout dans le Latium. A ce propos, M. M. maltraite fort M. Pinza (ajouter un travail considerable de ce dernier, paru depuis lors dans les *Monumenti antichi*) ; louons la grande indépendance de l'auteur ; son livre n'est rien moins qu'une compilation banale, et il ne craint pas de contredire nettement les savants italiens, pour lesquels il professe en général une admiration très visible. Même liberté dans la question villanovienne : presque seul de son avis, il met en cause, dans ce premier âge de fer, les Ombriens, parents des précédents, arrivés encore de l'Europe centrale.

Je ne saurais me défendre d'un certain scepticisme à l'égard de ces distinctions de races. L'anthropologie, avec ses mensurations de crânes, ne peut guère prétendre à séparer que des groupes ethniques absolument

tranchés ; quant aux linguistes, ils opèrent sur les lambeaux d'inscriptions, inintelligibles, où l'on s'évertue à reconnaître des syllabes, des racines, pour les rapprocher de celles que fournissent les dialectes les plus divers. Il est fort possible que de grands courants d'émigration aient joué le rôle essentiel dans l'évolution de l'Italie protohistorique ; il ne l'est pas moins qu'un fond de population longtemps unique, les *Italiker* de Helbig, ait eu la souplesse de s'adapter progressivement aux nouveautés qu'introduisaient dans le pays le commerce méditerranéen et les relations transalpines.

Avec les Étrusques seulement, nous arrivons à des problèmes moins impénétrables ; les traditions antiques sont désormais plus dignes d'une discussion, et les documents archéologiques, moins fragmentaires, moins isolés, procurent une base incomparablement plus solide. Avec M. M., je suis très disposé à admettre : 1° que les tombeaux étrusques ne procèdent point d'un pur et simple développement de la civilisation villanovienne ; 2° qu'ils attestent la venue d'un élément de population originaire de l'Asie Mineure, ce que confirment encore certains us et coutumes. Mais j'éprouverais beaucoup plus d'embarras à marquer l'itinéraire et la date de cette migration. Les Étrusques ont cheminé par mer, dit-on généralement ; d'autres savants avaient indiqué la voie de terre, par les Balkans et le Haut-Danube. Si cette hésitation a pu naître, c'est que ces gens-là n'étaient pas des marins, mais des terriens ; voyez sur une carte l'emplacement de leurs habitats ; presque tous sont loin de l'Adriatique et de la mer Tyrrhénienne, au cœur des Apennins. Si donc les Étrusques ont réellement pris la route de mer, ils ont dû emprunter des transports étrangers, faute de posséder eux-mêmes une flotte suffisante ; ou bien, et c'est encore plus probable, ils se sont avancés en plusieurs fois, peut-être à longs intervalles, et sans doute n'ont pas toujours sillonné les mêmes eaux.

Quel fut leur centre primitif ? la Lydie, selon Hérodote. Plusieurs de leurs traits de mœurs semblent confirmer cette opinion. Mais d'autres faits conduiraient sur une piste différente : Les personnages étendus sur les couvercles des sarcophages évoquent plutôt le souvenir des monuments lyciens ; quant aux tombeaux rupestres à façade, ils s'éparpillent sur toute l'Anatolie. C'est encore du côté de la Lycie que le philologue Torp cherche des éléments de comparaison ; Sophus Bugge rattache la langue des Etrusques à l'arménien, Thomsen aux dialectes caucasiques ; d'autres y croient trouver des racines indo-européennes, ou même allèguent une parenté avec les parlers de l'Afrique du Nord. Pourquoi ces flottements ? Pourquoi des revirements chez le même érudit préoccupé de la chronologie des Etrusques ? C'est que, à mon avis, leurs pérégrinations ont été longues, multipliées, ont adopté tour à tour des voies diverses ; c'est qu'en allant vers leur nouvelle patrie, ils ont recueilli un peu de tout dans leurs bagages ; c'est que leur langue ne nous est connue — et combien peu ? — que par des monuments tardifs qui nous en donnent la forme dernière et très amalgamée. Il convenait donc de ne point traiter avec dédain les hypothèses éclectiques de M. Pottier, à qui nous devions déjà, sous une forme brève et lumineuse, un aperçu remarquablement informé de la question étrusque. M. M. n'a pas la même modération ni la même netteté ; il abuse des exclamations ironiques et des appréciations sans indulgence ; son livre fourmille aussi de répétitions et de longueurs. N'importe, c'est un précieux répertoire, qui fournira un cadre parfait pour le classement des découvertes futures.

Faut-il parler de la traduction ? Je n'en puis apprécier la fidélité ; l'aurait-on poussée jusqu'à faire passer dans notre idiome quelque chose

du génie slave? Toujours est-il que le travail propre de M. Michel Delines n'a reçu qu'une toilette sommaire; je renonce à signaler les gaucheries, lourdeurs, platitudes, incorrections graves; je n'aime guère certaines formules, comme : « couches archéologiques » (entendez : « couches de débris archaïques »), ou « nécropoles transitoires » (*id est* de transition), qui reviennent à satiété. Quant aux planches, de bonne exécution, leur repartition dans le livre est assez fantaisiste; elles accompagnent bien mal le texte. Victor CHAPOT.

A. MEILLET. *De quelques innovations de la déclinaison latine*, 47 pp., plus index et table des matières. Paris, Klincksieck, 1906.

Cette brochure ne vise pas à donner une théorie complète de la déclinaison latine comme on en trouve dans les manuels, mais en quelques pages elle contient plus de nouveautés, elle indique plus de solutions ou d'essais d'explications que n'en renferment beaucoup de gros volumes.

L'introduction expose les causes sociologiques de l'instabilité des formes latines, elle insiste sur le caractère composite du parler latin, et confirme une idée qui nous est chère : c'est que le latin est une κοινή, qui, sous une apparence trompeuse d'unité, dissimule des influences diverses dont on peut encore retrouver des traces dans la flexion comme dans le vocabulaire. Puis, passant à des questions plus particulières et techniques, M. M. aborde la réduction des categories grammaticales (nombre, genre et cas) et la confusion des thèmes en *-i-* avec les autres thèmes consonantiques. Il ne saurait être question, sous peine de recopier presque toute la brochure, d'en signaler toutes les nouveautés; qu'il suffise ici de noter les plus importantes : 1) De l'étude très pénétrante sur le vocatif *Válĕrī*, il faut retenir que le vocatif des thèmes en *-yo-* avait en latin la forme *-ī*, de même que le nominatif avait autrefois la forme *-is*, (cf. M. S. L. XIII. 342 et Meillet, *Introduction* p. 233). A *dominus*, *domine* s'opposait ainsi **Valeris* (cf. le nom. *Valeri C. I. L.* I. 973) *Valeri*. En latin, le nominatif du type *Valerius* a été refait sur l'accusatif *Valerium*, mais le vocatif en raison de son indépendance a conservé son ancienne forme; l'ombrien *arsie* est donc analogique. 2) La finale *-em* de l'accusatif singulier masculin féminin des thèmes en *-i-*, que d'ordinaire on considérait comme correspondant à la finale gr. *-α*, skr. *-a(m)*, got. *-u*, arm. *-n* des thèmes consonantiques, représente en réalité le traitement régulier de la finale *-ĭm* (cf. *quem* en regard de *quis*). L'accusatif en *-em* des thèmes en *-is* n'est donc pas analogique de celui des thèmes consonantiques; on ne voit d'ailleurs pas comment l'accusatif en *-em* aurait éliminé le type en *-im*, alors que se maintenait le nominatif en *-is*, et que l'ablatif en *-ī(d)* s'est conservé jusqu'à l'époque classique, même dans des formes qui ne semblaient plus appartenir aux thèmes en *-i-* (type *audax*, *ferens* etc.). Quant à l'accusatif en *-im*, que l'on rencontre dans quelques mots rares, il appartient à des thèmes en *-ī-*, et représente un ancien *-īm* avec *i* long. La finale *-īm* a subsisté, tandis que *-em* et *-im* ont abouti au même résultat phonétique *-em*. Cette confusion a naturellement favorisé l'action analogique de chacun des deux types sur l'autre. 3) Enfin M. M., suivant M. Heckmann, ayant établi que la désinence de locatif dans la 3e déclinaison est en *-ī* (Plaute *Karthaginī*), il en déduit que *-ĕ* de *homine* ne saurait être rapproché du locatif skr. en *-i* mais de la désinence en *-ā* de l'instrumental indo-iranien, ce qui suppose une forme d'instrumental indo-européen avec alternance *-ē* : *-ĕ*. Quant au datif en *-ī* des thèmes consonantiques comme des thèmes en *-i-*; datif qui

repose sur une ancienne diphtongue *-ei* attestée en osque et en latin archaïque, il permet d'expliquer par une alternance normale *ei : i*, le datif grec en -ι dans lequel on voyait autrefois une forme de locatif. Si le datif des pronoms slaves *mĭně*, *tebĕ* suppose une désinence *-oi*, on a une série complète :

génitif *-es*, *-os*, *-s*
datif *-ei*, *-oi*, *-i*.

Ceci satisfait à la fois la régularité et la vraisemblance, en établissant un parallélisme morphologique entre les deux cas, et en dépouillant le locatif d'une influence toute hypothétique. On ne saurait admettre que le locatif, qui est un des cas les moins vivants de la déclinaison indo-européenne, ait eu une action analogique assez considérable pour supplanter la forme d'ablatif-instrumental en latin, et la forme de datif en grec. Il est en outre assez paradoxal au point de vue sémantique que le locatif soit arrive à supplanter des formes de sens aussi net mais aussi différent que le datif d'une part, et l'ablatif-instrumental de l'autre.

Tous ces résultats sont incontestables, et devront être utilisés par ceux qui reprendront l'étude de la déclinaison latine. Là même où M. M. ne donne pas de solutions aussi sûres (par exemple pour le neutre des adjectifs), il fournit d'heureuses indications pour les recherches futures. Je ne lui ferai que deux objections sans grande importance : p. 3, la désinence *-os* de *senatuos* n'est pas courante en latin dialectal, tout au moins dans les thèmes en *-u-*, et le falisque est seul à la présenter ; la forme *domos* employée par Auguste représente en effet **domous* avec réduction régulière dans le Latium de *-ou* à *-ō* (latin de Rome *-ū*). p. 13, à propos du collectif skr. *yugā* etc., l'affirmation que ce type et ses correspondants sont des formes de nomin. acc. sing. neutres de thèmes en *-ā-* est un peu obscure dans sa concision. En réalité M. M. voulait dire qu'en i.e. il y avait faisant fonction de neutre pluriel, un collectif singulier neutre appartenant aux thèmes en *-ā-*, dont la finale se présentait avec l'alternance *ā/ə̯* (i.ir. *-i*, autres langues *-ă*). Ce collectif n'a survécu qu'en sanskrit avec la forme *-ā* ; les autres langues ont généralisé la forme en *-ə̯* qui a pris la valeur d'un pluriel neutre ; mais la valeur primitive du collectif est confirmée en grec par la règle τὰ ζῷα τρέχει, et par le fait qu'en baltique la troisième personne du pluriel a partout disparu.

A. ERNOUT.

W. J. OUDEGEEST. *De Eunuchi Terentianae exemplis graecis disputatio*, diss. Amsterdam 1906, 94 pg.

Il peut sembler étrange qu'on écrive aujourd'hui une dissertation sur les modèles de l'*Eunuque* sans tenir compte des fragments du Κόλαξ découverts depuis plusieurs années ; c'est cependant ce qu'a fait M. Oudegeest ; et pour cette raison une part de son travail est caduque. Nous savons actuellement (cf. Leo dans les *Nachrichten* de Göttingue, 1893) que les premières scènes du Κόλαξ n'étaient point pareilles aux premières scènes de l'*Eunuque ;* que la femme dont le soldat Bias et le jeune Phidias se disputaient la possession était la pensionnaire d'un prostitueur, esclave elle-même, à qui sans doute on n'offrait pas d'esclave ; que l'amoureux Phidias était trop mal en fonds pour faire l'acquisition d'une servante éthiopienne. Ainsi se trouvent ruinées plusieurs des conjectures contenues dans le dernier chapitre : *de Menandri Colace*. Si l'étude de M. O. avait paru il y a cinq ou six ans, il ne faudrait pas lui reprocher de n'avoir pas toujours devine juste ; mais il s'est attardé à deviner quand il n'y avait plus lieu de le faire.

Là où les hypothèses continuent à être de mise, M. O. ne fait guère que choisir entre les opinions de ses prédécesseurs, qu'il expose et discute

longuement. Il arrive même qu'entre des opinions contraires il observe la neutralité . ainsi relativement au rôle d'Antiphon, que les uns, sur la foi de Donat, croient ajouté par Terence, que les autres, malgré Donat, font l'Εὐνοῦχος de Menandre, il me paraît difficile, quant à moi, de passer outre à l'affirmation du Scholiaste : Terence introduisit le personnage d'Antiphon pour éviter un trop long monologue. En retour de cet avantage, il fut d'ailleurs contraint de faire passer devant les spectateurs des évenements dont ceux-ci étaient déjà informés (v. 563-576). La matiere des vers 539-544, que prononce Antiphon en paraissant en scène, fut peut-être empruntée par Terence à d'autres parties de l'Εὐνοῦχος : sorti à la première conversation entre Parménon et Chairea (= *Eun.*, II-3), ou le jeune homme eût dit pourquoi il venait du Piree ; soit à la fin du monologue lui-même que Térence a fait disparaître (= *Eun.*, III-5) ; Chairea se serait souvenu de ses compagnons qui l'attendent, et aurait été d'autant plus impatient de quitter son accoutrement.

Disons à quel avis s'est rangé M. O. dans différentes questions controversées. — Il estime que le debut de l'*Eunuque* reproduit à peu près celui de l'Εὐνοῦχος, et que les fameux vers de Perse V. 161-171, remplis de réminiscences d'Horace, d'expressions du langage satirique, n'avaient pas d'équivalent chez Menandre ; je suis porté à croire qu'il a raison. — En revanche, je doute fort que les vers 440 suiv. puissent provenir du Κόλαξ. Il y avait bien dans cette pièce un banquet, où peut-être se rencontraient Bias, Phidias, et la femme qu'ils recherchaient tous deux ; mais si cette femme etait l'esclave d'un prostituteur, louée au plus offrant, pas n'était besoin de se mettre en frais pour piquer sa jalousie. L'interprétation des mots « duae partes fabulae », employés par Donat dans sa note au vers 440, — il s'agissait de l'*épitasis* et de la *catastrophé* du Κόλαξ — semblera, je pense, peu plausible. — Dans le caractère du Chrémès de Térence, M. O. croit apercevoir un manque d'unité ; et de cela je l'approuve. Mais, d'après lui, la difference existe entre le Chrémès de la scène III, 1, jeune homme rustique venu de l'Εὐνοῦχος. et le Chrémès des actes IV et V, jeune citadin emprunte au Κόλαξ. Je mettrai plutôt d'un même côté les scènes III. 1. IV. 5 et 6, et le debut de IV-7, où Chrémès est defiant et trembleur ; d'un autre côte, la fin de la scène IV-7, où il se comporte vaillamment. Ici, nous avons affaire à un personnage du Κόλαξ, Phidias en personne ; là, à un personnage de l'Εὐνοῦχος. Dans le Κόλαξ, Bias à la tête d'une bande assaillait la maison de son rival ; dans l'Εὐνοῦχος, le soldat ne poursuivait, je crois, ni Thaïs ni Chrémès ; si celui-ci craignait de le voir arriver, ou même croyait le voir (*Eun.*, 754-755), c'est qu'il était aveugle par la peur. — Une autre erreur de M. O., connexe de la précédente, est de rapporter au Κόλαξ tous les passages de l'*Eunuque* où il est parlé d'un banquet. Il y avait un banquet dans le Κόλαξ, cela est hors de doute ; mais pourquoi n'y en aurait-il pas eu un aussi dans l'Εὐνοῦχος ! M. O. admet que Thaïs (ou Chrysis) de Menandre, après avoir reçu le présent du soldat, allait chez celui-ci pour lui faire une visite de remerciement ; cela ne me paraît guère vraisemblable ; je pense qu'elle se rendait à son invitation, comme dans la pièce latine, et que les choses se passaient ensuite ainsi que Dorias le raconte (*Eun.*, IV 1). Ce n'est pas supposer entre le Κόλαξ et l'Εὐνοῦχος une similitude trop exacte que d'attribuer en commun aux deux pièces un épisode banal, rebattu dans la comédie grecque : à savoir un banquet, ou même, si l'on veut, une querelle *inter pocula*.

Ph. E. LEGRAND.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PALÉMON-MELQART

(Plaute, *Rud.* 161).

On lit dans le *Rudens* de Plaute :

Sed o Palaemon, sancte Neptuni comes,
161 Qui *hercule* (*-lis* B) *socius* esse diceris,
Quod facinus uideo?

Le v. 161 est grossièrement faux. Des deux variantes *Hercule* (les mss. jumeaux CD), *Herculis* (le ms. B), il faut écarter la seconde, visiblement due à la suggestion du *Neptuni* précédent. Ceci est une application du principe bien connu de la *lectio difficilior*.

Herculis socius est d'ailleurs inadmissible en soi, à cause du second mot, après *Neptuni comes*. Quand il s'agit d'un homme, on conçoit qu'il peut être dit le *comes* ou compagnon de route d'un tel, le *socius* ou associé de tel autre; comme ici il s'agit d'un dieu, une pareille distinction serait illusoire. Ce n'est pas tout; si l'invocation à Palémon se composait exclusivement d'une mention de ses relations avec d'autres dieux, elle ne serait bonne à rien. Ce qui émeut notre personnage (*Quod facinus uideo?*), c'est la vue de deux femmes échappées à un naufrage, et qui, assises seules dans un canot, sont encore en péril. Il ne peut s'adresser au dieu marin Palémon que comme à un pouvoir protecteur, devant avoir pour rôle d'achever le sauvetage (τοῖς χειμαζομένοις γὰρ βοηθοῦσιν, dit Apollodore 2,4,3 de Palémon et de sa mère Leucothéa). Rien de tel ne sera exprimé ni par le *Herculis socius* de B, ni par les conjectures dérivées, comme *Nereinis socius* (Hermann), *Herculeae aerumnae socius* (Schoell), *hercule illi socius* (Pylades), *hercule eius socius* (Reuter). Toute conjecture sera vaine si elle conserve, en l'appliquant à Palémon, le *socius* des manuscrits (ou, comme la correction *Herculi sociennus* de Pareus, un synonyme archaïque).

Du moment que *socius* doit être rejeté, aucune apparence de raison ne subsiste pour appuyer la variante *Herculis*. De tous les

éditeurs, Lindsay est celui qui s'est le plus approché d'une solution méthodique ; il écrit *Herculi* sans s (mieux eût valu *Hercule*), et marque *socius* d'une croix.

Leo propose timidement une hypothèse qui rend *socius* supportable : *<Tu>que, Hercules, <qui eius> socius.* Je discuterais cette correction, si Leo lui-même ne la détruisait par une très précieuse remarque : « *Herculem salutarem Palaemona nouit schol. Lycophr.* 663, *cf. I. G. S.* 2874 [Ἡρακλεῖ[1] Παλαίμονι καὶ τῇ πόλει *e. q. s.* (*prope Coroneam*) ». Hercule, c'est ici Palémon lui-même ; rien n'est plus simple que cette identification, puisque les anciens identifiaient couramment Παλαίμων avec Μελικέρτης (ainsi Apollodore 2,4,3 ; Ovide M. 4,542[2], c'est-à-dire avec le Melqart phénicien, identifié d'autre part avec l'Héraclès grec. Remarquer d'ailleurs l'expression réservée *esse diceris*, qui termine le vers de Plaute ; elle semble impliquer que l'idée d'un Palémon-Hercule n'est pas du domaine commun, qu'elle peut surprendre les spectateurs, qu'elle est empruntée à quelque doctrine locale et qu'à Rome on a le droit de l'ignorer. Le public l'ignorait peut-être même dans la Grèce européenne et asiatique ; c'est à Cyrène que se passe la scène du Rudens (l'original était de Diphile, qui naquit à Sinope et mourut à Smyrne).

Diceris ne peut être construit qu'avec un nominatif *Hercules*. Le *Hercule socius* de CD doit donc être coupé *Hercules ocius ;* il représente *Hercules*, plus un élément inconnu. Cet élément, ainsi que je l'ai dit, doit exprimer l'idée que Palémon-Hercule est un protecteur des naufragés ; ceci cadre avec l'indication du scoliaste de Lycophron, si heureusement relevée par Leo[3].

Je n'ai malheureusement rien qui se recommande par la vraisemblance graphique immédiate. A tout hasard, je propose : *Hercules Opitulus esse diceris. Opitulus* est connu comme surnom de Jupiter. Peu importe qu'il ne soit mentionné nulle part comme surnom latin de Palémon ou d'Hercule ; on doit attendre ici un ἅπαξ εἰρημένον, car Plaute traduit une expression de la langue religieuse de Cyrène (σωτήριος ?), et il lui a fallu chercher un équivalent latin d'un mot grec donné, exactement comme j'ai eu à le faire moi-même pour arriver à formuler mon hypothèse. — *Socius* se-

---

1. La restitution est conjecturale ; la présente note est de nature à la confirmer.

2. Le v. de Lycophron identifie Παλαίμων avec Κηραμύντης. Le scholiaste du Marcianus, suivi par Tzetzès, dit : Κηραμύντης ὁ Ἡρακλῆς ὁ τὰς Κῆρας διώκων· ἀλεξίκακος γάρ.

3. Après que Mélicerte eut été identifié par les Grecs à Palémon, les Latins l'identifièrent à leur Portunus (Ovide F. 6,547 ; cette nouvelle identification n'est pas encore connue de Plaute. — On identifiait aussi Μελικέρτης avec Λύκος, ce que je note parce qu'Athénée (7,296 d) rapporte à ce sujet le témoignage d'un écrivain de Cyrène, Nicanor.

rait donc un arrangement carolingien de *sopitulus* (ou d'une corruption telle que *sotulus*); l'arrangeur se serait inspiré du *comes* précédent[1].

La correction *Hercules Opitulus* rend le vers scandable à partir du second mot *Hercules* ; ce qui précède continue de faire difficulté. On peut songer à *Qui h<ic H>ercules... diceris* ; *hic* ferait allusion au caractère local de l'appellation Ἡρακλῆς σωτήριος. Je n'ose proposer *Qui<n> Hercules*, avec le *ne* affirmatif que Minton Warren a signalé, après un pronom, dans nombre de passages des comiques (American Journal for philol. t. II). La correction du début est, en tout cas, d'un intérêt secondaire ; j'appelle les recherches des mythologues et des archéologues, hellénistes et sémitisants, sur la question de l'Hercule marin Palémon et du Melqart cyrénéen. Ce Melqart voisinait avec une Astarté, car toute l'intrigue du Rudens se déroule autour du temple de *Venus Cyrenensis*.

Louis Havet.

Post-scriptum. — Sur la colonne Trajane est figuré un groupe de trois statues surmontant un arc de triomphe, qui sont : Neptune au milieu, à sa droite Hercule, et, selon l'hypothèse de M. Salomon Reinach, Rev. archéol. 1905 I p. 403, à sa gauche Palémon.

---

1. Rien de commun entre *Hercules Opitulus* et les *Hercules Salutaris*, *Hercules Salutifer* de quelques inscriptions latines.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE[1]

Capt. 920. Voir p. 99.

Cas. 143 (AP), sén. faux.

Non mi licere meam rem me solum, ut uolo,
90 Loqui atque cogitare, sine ted arbitro?

Abeo intro; taedet tui sermonis. — Te sequor;
143 Hic quidem pol certo nil ages sine *med* (*met* P) arbitro.

Med fausse le v. 143, et on s'accorde à penser que ce *med*, qui serait pour *me*, est dû à l'imitation voulue du *ted* de 90. Je crois aussi à l'influence du v. 90, mais je lui attribue un autre effet qu'une rectification d'orthographe.

Au v. 90, le pronom est indispensable. Il ne l'est pas du tout au v. 143; pour surveiller le *uilicus*, Chalinus peut compter sur une maisonnée tout entière, maîtresse et servantes, liguées avec lui contre le *uilicus* et son maître; il n'a pas besoin d'être lui-même le surveillant de toutes les minutes. En fait, il apparaît sans le *uilicus* au v. 279, le *uilicus* apparaît sans lui au v. 309, etc. — Remarquer le *Hic quidem pol certo*, qui oppose énergiquement la maison de ville à la campagne. A la campagne, il va sans dire que le *uilicus* sera débarrassé de son rival; celui-ci peut reconnaître que là toute surveillance sera levée, mais non parler de sa surveillance propre.

Je lis donc : *nil ages sine arbitro*. *Med* est une addition pure et simple, calquée sur le *ted* de 90. La tentation de compléter la phrase, même à contresens, me paraît conforme à l'état d'esprit des copistes et réviseurs anciens, plus que ne le serait la tentation de vieillir la forme d'un mot.

1. Suite. Voir ci-dessus p. 7 et suivantes.

Cas. 230-231 (P), octon. bipartites faux.

229 Vxor mea meaque amoenitas,
quid tu agis? — Abi atque abstine manum (*l.* manum abi a- a-).
230 Eia, mea Iuno, non decet
esse te tam tristem tuo Ioui.
231 Quo nunc abis? — *Mitte me.* — Mane. —
Non maneo. — At pol ego te sequar.

I. *Esse* demi-pied n'est admissible ni ici ni Persa 260, car une prosodie si rare eût été un piège pour l'acteur. D'autre part il est peu probable que *tuo* s'abrège au demi-pied antépénultième. Je lis donc : *tam tristem tuo Ioui esse te.* La fin de vers aura été prise pour une correction marginale et, par suite, introduite dans l'intérieur.

II. Dans 231, Spengel corrige ingénieusement *mitte me* par *mittin.* Je lirais plutôt *mitten*, forme plus propre à dérouter les copistes, plus voisine de ce qu'ils ont écrit, et de plus, à mon avis, meilleure pour le sens. Une fois déjà, la femme jalouse a dit à son mari de la laisser (229); il persiste à la retenir. En français, elle doit dire normalement « Me lâcheras-tu ? » au futur ; c'est le futur aussi qu'il faut lui attribuer au latin.

Cas. 271 (P), troch. faux.

Quid si ego impetro atque exoro a uilico, causa mea
Vt eam illi permittat? — Quid si ego autem ab armigero impetro
271 Eam illi permittat s<...> atque hoc credo impetrassere.

La distribution des vers est brouillée, de sorte que rien ne permet de savoir si *eam* commençait réellement le v. 271 ; beaucoup de critiques lisent *<Vt> eam*, d'après 270 ; mais, avec *impetrare*, *ut* n'est pas nécessaire (Trin. 591), et l'addition de cet *ut* ne dispense pas d'une autre correction. Correction qui consiste généralement à ajouter quelque cheville, *credo <me>*, *credo <ego>*, *atque <ego>*...

La méthode veut qu'on cherche une correction unique, et, de plus, qu'on ne la place pas au hasard. Or *atque* est actuellement inintelligible ; il est écrit dans B par un *A* majuscule, et dans V il est précédé d'une énigmatique *S* majuscule. Il est donc indiqué de rétablir, entre cette *S* et *atque*, un supplément qui rende le vers

scandable, et qui fasse apparaître une proposition coordonnée avec *hoc credo impetrassere*.

Par exemple : *s<ic decet>, atque hoc...*

Cas. 313 (P), sén.

313 Quid tu me *uera* libertate territas,
Qui[d], si tu nolis filiusque etiam tuus,
Vobis inuitis atque amborum ingratiis
Vna libella liber possum fieri ?

Je propose : *uelita*.

Cas. 332 (P), sén.

Tu istos minutos caue *deos* flocci feceris.

Après le sixième demi-pied, et devant un mot spondaïque, *deos* ne peut compter que pour un ïambe, d'autant plus que le demi-pied précédent est disyllabique. Il en serait de même de *caue* ; l'interversion *deos caue* est par conséquent inutile, en même temps qu'elle est invraisemblable, puisque les copistes auraient séparé *deos* de son épithète, au lieu de l'en rapprocher.

Je pense que *flocci feceris* est une glose de la marge de droite, substituée à l'archaïsme *flocci faxis* (on sait que les subjonctifs en *-sim* sont souvent construits avec *caue*). Plaute aurait écrit : *caue flocci-faxis deos*. La locution *flocci-faxis* aurait été, au point de vue du rythme, assimilable à un mot, comme il arrive pour *malam-crucem*, *operae-pretium*[1].

Cas. 347 (P et Fest. epit.), sén. faux.

Non ego istud uerbum empsim tittibilicio.

Après *emisim* ou *emissum*, VE ont un intervalle de 4 ou 2 lettres ; il paraît omis dans J (dans B, la première main a laissé en blanc tout ce qui suit *istud*). Voir dans les éditions les variantes relatives à *istud*, à *empsim*, à *tittibilicio ;* elles paraissent ici sans intérêt.

Entre *tittibi* et *licio*, les mss. de Plaute ont une syllabe *sta*

1. Il serait aisé de rythmer mieux *flocci caue faxis deos* ; mais la faute commise s'expliquerait mal.

(*stat.* E, *esta* J). Représente-t-elle une altération fourvoyée de l'élément qui devait suivre *empsim* ? La métrique montre que cet élément devait commencer ou par *h* ou par une voyelle ; au second cas, il allitérait nécessairement avec *empsim*.

Je propose *empsim* <*abs te*>. Graphiquement, en minuscule, *abst* ressemble à *tibist*, groupe contenu dans *littibi sta ;* une seconde correction fourvoyée pourrait même rendre compte de l'*a* de *sta*, car on a pu vouloir corriger en *abist* le groupe *tibist*. En disant *abs te*, le *uilicus* affecte, vis-à-vis de son maître, une certaine impertinence que la situation rend naturelle.

Cas. 613 (AP), sén.,
et Capt. 920.

Abi et *aliud* cura ; ego iam per hortum iussero.

La faute *aliquid*, dans A, indique de restituer l'archaïsme *alid*. Le premier pied est un tribraque et non un procéleusmatique. Capt. 920 *alid adornet* est devenu dans A *alibi adornet* (*alibi* pour *alid*), dans P *aliud ornet* (*aliud* pour *alidad*).

Cist. 88 (AP), troch.
(et *Andr.* 392, *Most.* 779, *Rud.* 823).

P : Neque pudicitiam *meam mihi* alius quisquam imminuit. — Obsecro.
A : Nec pudicitiam imminuit *meam mihi* quisquam alius — Opsecro.

Vers mal rythmé dans A (*i*[5]*mminui*[5]*t*) ; incorrect dans les deux sources, attendu que *meam* et *mihi* font double emploi. Je suppose qu'il y a eu jadis *mei* = *mī* (cf. p. 7, et v. Rud. 867), et que *meam* et *mihi* sont deux interprétations (ou corrections) de cet archaïsme orthographique.

Une fois *meam mihi* remplacé par *mei* (*mī*), les leçons des deux sources deviennent inscandables en apparence. Mais prononçons au parfait *imminūit*, comme *constitūit* (Titinius 43 Ribbeck, vers ïambique), *constitūeram* (Plaute, Ps. 549), *institūi* (Most. 85, Ep. 363), probablement *deminūi* (voir Truc. 561) ; immédiatement la leçon de A deviendra irréprochable. La leçon de P se laisserait scander aussi avec *imminūit*, mais à la condition de rythmer *aliu*[5]*s* ; c'est donc celle de A qu'on devra préférer jusqu'à preuve

contraire ; il semble d'ailleurs que l'ordre naturel soit *quisquam alius* et non *alius quisquam*[1].

Cist. 95 (AP), troch. faux.

Coepi amare contra ego illum et ille *me*.— O mea Selenium *quidem* (om. A).

Contra montre que la symétrie entre *ego illum* et *ille me* est une symétrie fausse. D'où il suit que Goeller avait raison au fond quand, pour rétablir le mètre, il supprimait *me*. *Et ille*... est la fin d'une phrase interrompue, — comme l'est *et ille me*... selon l'interprétation de Schoell. Je me sépare d'ailleurs de Schoell en ce que je ne crois pas à l'*aposiopesis pudica*, qui n'est guère en situation après le *consuetudine* de 93. Ce que Sélénium allait dire quand la *lena* lui coupe la parole, c'est que son amant lui promettait le mariage (98).

Reste la difficulté du *quidem* final. Ce mot manque dans A ; cela ne donne pas le droit de le supprimer, si on ne peut indiquer en même temps une origine plausible de l'intrusion. L'explication ingénieuse de Lindsay est compliquée et, de plus, paléographiquement très invraisemblable ; jamais le *ames* de 97 n'a pu être écrit *āes*, avec un tilde. Jusqu'à preuve du contraire, *quidem* doit être présumé authentique. — Comme ce mot termine le vers, ce peut être une correction inscrite dans la marge de droite ; cette remarque autorise à le placer dans le vers partout où il pourra convenir, et on arrive ainsi à l'hypothèse *et* < *quidem* > *ille*... Hypothèse qui ne change rien d'intéressant au mètre et qui améliore le sens ; *quidem*, en effet, annonce une sorte de justification et provoque par là l'interruption de la *lena*. En même temps *quidem* rompt la fausse symétrie entre *ego* et *ille* ; on comprend que l'omission de *quidem* a donné naissance à cette fausse symétrie, et par suite suscité la glose complétive *me*, de sorte qu'il y a connexité entre tous les accidents dont notre vers a été le siège.

---

1. Andr. 392 (*Tibi non det gnatam, nec tu ea causa minŭeris*) est suspect, en ce que l'ablatif *ea* devrait former tout le 4e pied ; Térence avait-il écrit *nec tu eo minŭeris* ? — Voir ci-dessus (p. 21) Bacch. 1082. Most. 779 *Nouicium mihi quaestum institŭi non malum* doit probablement être corrigé par suppression de *mihi*, qui aura été ajouté pour pouvoir scander selon la prosodie classique. De même Rud. 823 *Ita* [*duo*] *destitŭit signa cum clauis senex* ; il y a bien deux *signa*, mais ce n'est pas ce nombre qui prouve que le temple appartienne maintenant à Hercule.

Cist. 101 (P), troch.

Ei nunc alia ducendast domum,
Sua cognata Lemniensis, quae habitat hic in proxumo,
Nam eum *pater eius* subegit (l. subigit). Nunc mea mater iratast mihi.

La correction *subigit* est réclamée par le sens comme par le mètre, comme Truc. 783. On ne peut donc rayer *eius* comme le veut M. Ramain (Étude sur les groupes de mots § 235). A d'ailleurs, après les lettres ER de *pater*, a quelque chose, un v et peut-être une s. Que faire de cet *eius* propre à P, et incontestablement fautif? On a proposé *suus*, mais ce possessif est superflu, et on ne voit pas comment un tel mot aurait donné dans les deux sources deux altérations si différentes.

Je conjecture qu'un très ancien texte portait *Nam eum patre uis subigit*, avec *patre* = *patris*, « car il y est contraint par l'ordre brutal de son père »; cf. Truc. 783 *uis subigit verum fateri*. Le groupe *patreuis*, inintelligible de bonne heure, aurait engendré d'une part quelque chose comme PATERVS ou PATERVIS, d'autre part *patereius*. Pour le génitif en *-e* au de lieu *-is*, cf. par exemple *uanitudine* Capt. 569.

Cist. 111 (P), troch. faux.

Accipias (*l.* -pe has) clauis; si quid tibi opus *est erit* promptu (*l.* -to), sumito.

On supprime *est* et on intervertit *opus tibi* : c'est supposer gratuitement deux fautes indépendantes. Mieux vaut admettre deux fautes connexes. D'autant plus que toute interversion gratuite est suspecte.

Partons de ce point, que *est* et *erit* font double emploi. L'un des deux vient donc d'une surcharge intruse, soit interlinéaire, soit marginale. Si le mot en surcharge était *erit*, on a le droit de l'ôter de sa place et de l'intercaler ailleurs. On arrive ainsi à l'hypothèse *si quid* < *erit* > *tibi opus* [*est*], et tout ce qui s'est passé comporte un enchaînement logique : 1° *erit* a été sauté (après un *quit* terminé par les deux mêmes lettres); 2° un *est* a été introduit par correction conjecturale, pour rendre à la phrase une construction ; 3° une rectification *erit* a été inscrite en marge, d'après un ms. ;

4° la correction *erit* a été juxtaposée à *est* (par suite d'une méprise sur un signe d'exponctuation ?).

L'ordre étant *si quid erit tibi opus prompto*, comparer, pour l'enchevêtrement des termes, *nunc quid opus facto sit uide* Ter. Ph. 762, *opus mi est istuc exquisito* Amph. 791, *talentum Philippi[um] huic opus auri est* Mil. 1061, *quid ei homini opus uita est* Persa 180, *opus factest [et] uiatico* Trin. 887. Dans ces divers passages, *opus* est séparé du verbe substantif par un élément tiers ; il en est de même dans l'arrangement que je propose, seulement, ici, c'est le verbe substantif qui est en tête au lieu que ce soit *opus*. Rien d'étonnant, puisqu'à côté de *opus est* on trouve souvent *est opus*. — Dans l'immense majorité des cas, *opus* et le verbe substantif sont en contact. C'est ce qui explique pourquoi *est* d'abord, *erit* ensuite, ont été introduits par les correcteurs à côté de *opus*.

Cist. 156 (P), sén. faux.

156 Fuere *Sicyoni* iam diu Dionysia.
Mercator uenit *huc* ad ludos Lemnius...

Non seulement le rythme *Si⁴cyoni⁴* est inadmissible et le procéleusmatique par abrègement *di³u Dio-* est suspect, mais le sens est obscur à plaisir. Si le dieu *prologus* nomme la ville de Sicyone, comment ne dit-il pas que c'est là que la scène se passe ? Il continue en désignant Sicyone par l'adverbe *huc* ; quel spectateur peut le comprendre ? Ajoutons que, selon la remarque de Schoell, *iam diu* est singulièrement dit. — On a proposé *Sicyoni* < *hic* >, qui élimine les plus grosses difficultés ; mais *iam diu* reste choquant, le vrai ordre serait *hic Sicyoni*, et enfin *Sicyoni hic* peut renseigner un lecteur, qui travaille le texte à loisir, mais non pas un spectateur, qui a besoin de saisir et de retenir les faits sans effort. Je lis donc

Fuere *hic olim*, *Sicyoni* iam diu, Dionysia,

avec une glose qu'un copiste a prise pour une correction. Provisoirement, le dieu *prologus* s'abstient de nommer la ville[1]. Il ne le fait que plus loin, dans des conditions autrement satisfaisantes que celle de notre vers. Il dit en effet (190) *Adulescens* hic *est* Sicyoni ; *ei uiuit pater* ; ici l'adverbe précède le nom propre ; ici le

1. On pourrait supposer qu'il l'avait nommée dans un vers perdu, *Haec urbs est Sicyon*... Ce serait une raison de ne pas la nommer encore dans 156.

nom propre est dit à propos d'un fait actuel et durable ; ici ce nom propre est ajouté en rallonge au bout d'une phrase courte et claire ; ici enfin, si un spectateur ne l'a pas bien entendu ou bien remarqué, il reste pourtant à même de comprendre sans peine le reste de l'exposition.

Cist. 531, troch.

528 Abiit intro iratus...
531 Sed tamen ibo et persequar ; *amans amens* B[1]) ne quid *faciat*, canto [opu[s e]st.

Le vers est correct avec *amans*, mais *amans* cadre mal avec *iratus*. *Amens*, au contraire, convient au sens, mais rend le vers inscandable.

Je soupçonne qu'il faut lire *amans amens ne quid*, en supprimant *faciat* comme glose complétive d'une phrase elliptique. Cf. l'elliptique *ne quid nimis* (=μηδὲν ἄγαν). Andr. 61. Dans l'archétype, les deux mots *amans amens* étaient sans doute superposés, comme deux variantes d'un même mot. Cf. Merc. 82 *amens amansque*.

Cist. 616 (P), sén. faux.

Prius hanc compressit quam *uxorem* duxit domum.

Le rythme *u[1]xore[3]m duxi[2]t* avertit d'une faute. Le sens, en effet, est défectueux. Il s'agit d'expliquer comment la mère du premier enfant se trouve être la seconde femme (cela tient à ce qu'il y a eu 1° viol d'une fille, 2° mariage avec une autre, qui est morte, 3° mariage avec la fille jadis violée). Le texte doit donc signifier non pas que la femme vivante a été violée avant d'être épousée, mais qu'elle l'a été avant que fût épousée l'autre femme. Donc il manque, par opposition à *hanc*, un mot qui désigne l'autre femme.

Donc il faut restituer : *alteram duxit domum*. Le substantif *uxorem* est une glose d'*alteram*. La glose a évincé le mot glosé, parce que le copiste a cru reconnaître dans *uxorem duxit* une locution connue.

Cist. 744 (P), ïamb. septén.

Sed ego rem meam magnam confabulari
744 Tecu[8]m uolo; so[7]ciam *te*[6] *mihi*[5] adopto ad meam salutem.

M. Ramain (Études sur les groupes § 320) a rétabli le rythme par l'interversion *mihi te*. Toute interversion conjecturale m'est suspecte, si elle n'a pas une cause apparente; celle-ci est d'autant plus suspecte à mes yeux que, contre l'ordinaire, l'étourderie d'un copiste aurait séparé les mots à construire ensemble, *sociam mihi* d'une part, *te adopto* d'autre part.

La phrase est une explication de celle qui précède, or rien ne marque ce rôle logique. Cela pourtant aurait quelque intérêt, d'autant plus qu'*adoptare sibi sociam ad salutem* est une tournure un peu dure, qui, exigeant de l'esprit un effort, lui laisse peu de loisir pour deviner la conjonction sous-entendue. — Lisons donc :

Tecum uolo[7]; socia[6]m te <eni[5]m> mihi adopto...

Louis HAVET.

(*A suivre.*)

L'ARGUMENT D'ACHILLE

(Aristote, Physique, VI, 9).

Commentaire inédit de Théodore Métochite.

Le manuscrit grec 1866 de la Bibliothèque nationale, bombycin du XIVe siècle finissant, contient des commentaires — présentés dans les catalogues[1] comme « Aristotelis excerpta » — sur la *Physique* d'Aristote, sur ses traités *de l'Ame*, *du Ciel*, *de la Génération et de la Corruption*. L'auteur de ces commentaires n'est autre que l'historien Théodore Métochite, logothète sous l'empereur Andronic Ier et mort en 1332. Nous extrayons du commentaire sur la *Physique* la partie qui concerne les deux premiers arguments de Zénon d'Elée contre l'existence du mouvement. Les seize commentaires de Métochite sur divers traités d'Aristote sont restés inédits. Gentien Hervet en a donné une traduction latine. Voici d'abord une traduction du texte aristotélique commenté (P. 239, *b* 5 ss.).

Zénon fait ici des paralogismes. Si telle chose, dit-il, est toujours en repos ou en mouvement dans un état égal à elle-même (κατὰ τὸ ἴσον)[2], mais que l'objet en mouvement le soit toujours dans l'instant actuel, la flèche lancée est immobile.

Cela est faux, car le temps ne se compose pas d'instants actuels indivisibles, non plus qu'aucune autre grandeur.

Or il y a quatre propositions de *Zénon* sur le mouvement qui offrent des difficultés à ceux qui les veulent résoudre[3]. La première porte sur ce point

---

1. Une particularité, dans la rédaction de ces commentaires, explique l'erreur; tous les paragraphes commencent par le mot ὅτι, ainsi qu'il arrive dans les *Excerpta* d'un auteur ancien. De plus, le premier titre donné par l'auteur à ses commentaires est ainsi conçu : τὰ ἐκ τοῦ ἄλφα τῆς φυσικῆς ἀκροάσεως, et ainsi des autres livres de la Physique et des trois autres traités.

2. Cp. *Scholia in Aristotelem*, cod. Paris, 1853, p. 412 *b* Bekker : κατὰ τὸ ἴσον ἑαυτῷ. Cette dernière expression est aussi dans Thémistius, *Paraphrasis in Aristot.*, t. I, p. 392 L. Spengel. Voir sur le même passage de la Physique, Simplicius, qui s'est inspiré de Thémistius.

3. Τοῖς λύουσι. Sur l'emploi des verbes pour marquer une intention plutôt que l'action elle-même, voir l'édition classique de Démosthène, *Pro Corona* donnée par Sommer, sur les mots διδόναι (§ 29) et ὠνούμενον (§ 73). Cp. Eschyle (Prom., vers 1000, où μάτην παρηγορῶν nous paraît signifier : cherchant en vain à consoler ; — Euripide, (Hippolyte, vers 596) ἰωμένη, voulant guérir.

qu'il n'y a pas de mouvement, parce que le mobile doit d'abord parvenir à la moitié avant d'arriver au but[1]. La seconde est celle qu'on appelle l'*Achille* Elle consiste en ce que le plus lent ne sera jamais atteint dans sa course par le plus rapide, parce qu'il faut que le poursuivant arrive d'abord au point d'où est parti le poursuivi, en sorte que le plus lent aura toujours une certaine avance. Cette proposition est identique à celle qui concerne la bissection, mais elle en diffère en ce qu'elle ne divise pas en deux la grandeur ajoutée. Ce fait que le plus lent n'est pas atteint resulte de la proposition, mais il tient a la même cause que la bissection (car dans les deux il arrive qu'on ne parvient pas au terme, la grandeur etant divisée d'une certaine manière); mais, dans celle-ci, il y a ceci de plus, c'est que même le plus rapide que l'on puisse mettre en scène ne pourrait dans sa poursuite [atteindre] le plus lent, de sorte que, nécessairement, la solution est la même. Mais prétendre que celui qui est en avant n'est pas atteint, cela est faux; car si, tant qu'il est en avant, il n'est pas atteint, toutefois il est atteint, puisqu'il permettra de parcourir le chemin jusqu'au bout.

Telles sont les deux premières propositions.

Commentaire de Théodore Métochite[2].

A, fol. 75 r°. — B, fol. 83 r°. — C, fol. 157 r°.

Ὅτι μνήμην λαβὼν ὧν φιλονείκως εἰς ἀναίρεσιν τῆς κινήσεως ὁ Ζήνων εἴρηκε πλείστων τέσσαρας εἶναι φησιν[3] ὁ Ἀριστοτέλης λόγους αὐτοῦ τοὺς δοκοῦντας ἰσχυρότερον ἐνταῦθα κατεπιχείρειν, ὧν πρῶτος ὁ ἀπὸ τῆς διχοτομίας τῶν μεγεθῶν τῆς ἐπ' ἄπειρον. Εἰ γὰρ ἄπειρα διχοτομήματά ἐστι[4] παντὸς
5 μεγέθους, πῶς διελεύσεται τὰ ἄπειρα τὸ φερόμενον; τούτου δὲ καὶ πρότερον τοῦ λόγου ὁ Ἀριστοτέλης μέμνηται, ὡς προλαβόντες εἴπομεν, καὶ ἀναιρεῖ τὸν τοιοῦτον λόγον, μὴ εἶναι λέγων τὰ εἰρημένα ἄπειρα μόρια τοῦ μεγέθους ἐνεργείᾳ, ἀλλὰ δυνάμει, καὶ τὸ φερόμενον ἄπειρα ἐνεργείᾳ παρελθεῖν καὶ διοδεῦσαι ἀδύνατον, ἄπειρα δὲ δυνάμει κινηθῆναι οὐδὲν προσίσταται.

10 Ἕτερος λόγος δεύτερός ἐστι[5] τοῦ Ζήνωνος εἰς ἀναίρεσιν τῆς κινήσεως, ὃν καλοῦσιν Ἀχιλλέα. Ὅτι φησίν· οὐκ ἔστι παραδραμεῖν οὐδὲ τὸ ταχύτατον τὸ βραδύτατον οὐδὲ ὁ Ἀχιλλεὺς ἂν οἷος εἴη ὁ ὠκύτατος κατὰ τὸν Ὅμηρον καὶ ποδάρκης παραδραμεῖν τὴν χελώνην τὴν βραδυτάτην. Πῶς δὲ τοῦτό φησι[6]; διὰ τὴν ἀπειρίαν πάλιν τῆς τομῆς τῶν μεγεθῶν· κἂν γὰρ μὴ διχοτομήματα
15 ἐνταῦθα ἄπειρα λέγοι, ἀλλ' οὖν πάλιν αὐτὴν τὴν ἀπειρίαν εἰς ἡντινοῦν τομὴν

---

1. J'ai profité de la traduction que P. Tannery a donnée de ce passage d'Aristote. (Voir plus loin).
2. A = ms. 1866 ; B = 1934 ; C = 1933
3. εἶναι φησὶν mss.
4. διχοτομήματα ἐστὶ mss.
5. δεύτερος ἐστὶ.
6. τοῦτο φησί mss.

ὑποτίθεται τοῦ μεγέθους. Κἀντεῦθεν κατασκευάζει ὃ βούλεται. Ἔστω γὰρ καθ' ὑπόθεσιν προκεκινημένον τὸ βραδύτατον ἀπὸ τῆς τοπικῆς ἀρχῆς τῆς κινήσεως σταδίου διάστασιν, καὶ μετὰ ταῦτα ἀρχέσθω κινεῖσθαι ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ τόπου τὸ θᾶττον κινούμενον· ἔστω καθ' ὑπόθεσιν κινεῖσθαι πλέον αὐτὸ τὸ κινούμενον θᾶττον τοῦ βραδυτέρου δεκαπλάσιον. Ἐν ὅσῳ οὖν[1] κινεῖται τὸ θᾶττον κινούμενον τὸ ὅλον στάδιον ἔτι προσεκινήθη καὶ τὸ βραδύτερον κινούμενον καὶ το δέκατον τοῦ σταδίου, ὥστε πάλιν προέχειν τοῦ θᾶττον κινουμένου· καὶ πάλιν ἐν ὅσῳ κινεῖται τὸ θᾶττον κινούμενον τὸ εἰρημένον δέκατον ὃ ἐπεκινήθη τῷ σταδίῳ τὸ βραδύτερον κινούμενον πάλιν προεκινήθη[2] αὐτὸ τὸ βραδύτερον κινούμενον τὸ δέκατον τοῦ δεκάτου, καὶ προέχει πάλιν τοῦ θαττον κινουμένου, καὶ πάλιν ὡσαύτως καὶ ἀει τοῦτ' ἐπ' ἄπειρον, ὥστε οὐδέποτε παρελεύσεται ἢ καὶ καταλήψεται προεκδραμὸν τὸ βραδύτερον κινούμενον αὐτὸ τὸ θᾶττον κινούμενον. Καὶ τοῦτο δέ φησιν[3] ὁ Ἀριστοτέλης παραλογίζεσθαι τον Ζήνωνα εἰς[4] ἄπειρα ἐνεργείᾳ τέμνοντα τὸ μέγεθος, εἰ και μὴ εἰς ἴσα ἀλλ' ἄττα δὴ μόρια. Ἐπεὶ δὲ τοῦτο δυνάμει μέν ἐστι τὸ ἐπ' ἄπειρον διαιρετόν, ἡ δὲ ὑποκειμένη διάστασις ἐνεργείᾳ ὥρισται καὶ τὴν πεπερασμένην ἐνεργείᾳ διάστασίν ἐστιν[5], ὡς πρὸ ὀλίγου ἀποδέδεικται, ἐν πεπερασμένῳ χρόνῳ ἐξανύτειν[6] καὶ διοδεύειν, οὐκ ἐν ἀπείρῳ, εὐανάτρεπτον ἐντεῦθεν καὶ τοῦτο τὸ ἐπιχείρημα τοῦ Ζένωνος ὥσπερ καὶ τὸ πρῶτον. Οὐ γὰρ ἄπειρα ἐνεργείᾳ τιμήματα, ἀλλά δυνάμει ἄπειρα διοδεύειν καὶ παρέρχεσθαι δύναται ἑκάστοτε τὸ κινούμενον.

Ἕτερον τρίτον ἐπιχείρημα τοῦ Ζένωνος, οὗ πρὸ ὀλίγου ἡ νῦ[7] μνήμη...

TRADUCTION.

Aristote, faisant mention des propositions très nombreuses que *Zénon* énonça à l'envi pour nier le mouvement, dit qu'il y en a quatre de celui-ci qui semblent argumenter plus fortement. La première porte sur la bissection infinie des grandeurs. Et en effet si les bissections de toute grandeur sont infinies, comment le mobile parcourra-t-il des infinis? Or *Aristote* mentionne d'abord cette proposition, comme nous l'avons dit, et il la détruit, alléguant que les susdites parties de la grandeur ne sont pas infinies en acte, mais en puissance, et qu'il est impossible de dépasser et de traverser des (parties) infinies en acte, mais que rien ne s'oppose à ce que les infinis soient mis en mouvement en puissance.

Une autre proposition de *Zénon*, la seconde, en vue de nier le mouvement (proposition) que l'on nomme l'*Achille*, c'est que, dit-il, il ne se peut que le plus rapide dépasse le plus lent, ni qu'*Achille*, le meilleur coureur selon Homère, dépasse la tortue la plus lente. Comment dit-il cela? C'est encore en raison du caractère infini de la section des grandeurs; et en effet, il ne

1. ἐν ὁσωοῦν B, C.
2. προσεκινήθη ABC. Correxi.
3. δὲ φησιν. BC.
4. εἰ BC, εἰς A.
5. ὑιάστασιν ἔστιν ὡς mss.
6. ἐξανύττειν B.
7. ἡ add. C vf. AB.

dirait pas ici que les grandeurs sont infinies, mais par contre il suppose l'infinité pour une section quelconque de la grandeur, et, partant de là, il construit (le raisonnement) qui lui plaît. En effet, soit, par hypothèse, mis en marche d'abord le plus lent à partir du point initial de la course sur la distance d'un stade, et qu'ensuite commence à se mouvoir, à partir du même point, le mobile le plus rapide. Soit (admis) par hypothèse, que le mobile le plus rapide se meut dix fois plus vite que le plus lent. Pendant que le mobile le plus rapide se meut sur le parcours du stade entier, le mobile le plus lent s'est mû en surplus d'un dixième de stade, de sorte qu'il a encore de l'avance sur le mobile le plus rapide, et, encore une fois, pendant que se meut le mobile le plus rapide sur le parcours de ce dixième, sur lequel s'est mû en surplus du stade le mobile le plus lent, le mobile le plus lent s'est lui-même avancé d'un dixième du dixième, et devance encore le mobile le plus rapide, et il en sera toujours ainsi, de sorte que jamais le mobile le plus rapide ne dépassera ni même ne rejoindra le mobile le plus lent parti en avance. Et c'est en cela que *Zénon*, dit *Aristote*, fait un paralogisme, partageant en acte la grandeur en parties infinies, non pas égales, mais quelconques. Or, comme la divisibilité à l'infini n'existe qu'en puissance, tandis que la distance supposée a été déterminée en acte, et qu'il est possible, comme on l'a montré tout à l'heure, d'effectuer et de parcourir une distance délimitée en acte dans un temps déterminé, il est facile, par suite, de renverser cet argument de *Zénon* comme le premier ; car ce ne sont pas des sections infinies en acte, mais infinies en puissance que le mobile peut parcourir et dépasser chaque fois.

Il y a un troisième argument de Zénon dont il a été fait mention plus haut, etc.

L'argument d'Achille a été pour la première fois l'objet d'une démonstration mathématique dans l'ouvrage de Grégoire de Saint-Vincent, *Opus geometricum quadraturae circuli et sectionum coni libris X comprehensum*. Antverpiae, 1647, in-folio, livre II (de progressionibus geometricis, propositio 87). Dans l'Argumentum de ce livre II, on lit le passage suivant, qui se rapporte à notre sujet :

Secunda pars (libri) quae tota versabitur circa progressionem terminatam, absolutam, sive exhaustam ; atque hoc universim in quocumque genere quantitatis : indagando scilicet cujuscumque rationis si in infinitum censeatur continuata, magnitudinem seu quantitatem. Neque velim quis in animum inducat nos materiam ingredi quae placitis philosophorum contradicat : imo ostendemus luce clarius hac nostra methodo dissolvi etiam gravissimas difficultates quibus in gymnasiis et philosophorum lycaeis solent in materia quantitatis invicem esse molesti. Quod ut exemplo uno manifestius explicetur, subeat memoria argumenti, quod *Achilles Zenonis* nominatur, quo omnem motum eliminare ex orbe se posse contendebat : omnibusque studebat persuadere falli oculos, dum quid loco moveri arbitrarentur, argumento ad id formato duorum quae moverentur, Achillis scilicet velocissime currentis et testudinis tardissime reptantis.

Suit l'énoncé de l'argument.

Argumentum hoc *Zenonis* facillime expedietur per ea quae secunda hujus

libri parte adseremus, nam ex doctrina illius partis non solum manifestum fiet Achillem perventurum ad testudinem, sed ipsum punctum assignabitur in que apprehensio testudinis futura est.

L'énoncé de la proposition 87 et sa démonstration sont suivis d'une scholie où est encore touchée la question de l'*Achille* et dont nous citerons les lignes suivantes.

Praesens materia memorem me facit ejus quod in argumento hujus libri praefatus sum (voir plus haut), cum incideret *Zenonis* discursus quo se credebat omnem motus rationem e medio tollere posse. Nucleus autem argumenti tantae apud authorem authoritatis exstitit, ut eumdem *Achillis* invictissimi ducis nomenclatura dignaretur, persuasum habens eum nucleum usque adeo duro cortice futurum qui par foret omnibus philosophorum elenchorum malleis sustinendis.

Repetam *Zenonis* discursum, etc.

Ut nodum hunc Gordium ex principiis hujus libri dissolvamus, supponemus non minus *Achillem* quam testudinem in suo cursu uniformiter procedere, etc.

Captiosus *Zenonis* discursus molestias creat non consideranti discrimen quod in eo exsurgit inter duplicem progressionem, etc. Alia enim est progressio per partes aequales, alia per partes proportionales. Hic utriusque cursus supponemus per partes uniformes sive per passus aequales . . . (Achille fait deux pas, tandis que la tortue n'en fait qu'un).

Nous ne prolongerons pas ces citations, qui suffiront pour signaler le problème aux mathématiciens.

Cette question ne pouvait laisser indifférent un éminent historien de la philosophie naturelle, des sciences physiques et des mathématiques dans l'antiquité grecque. Notre regretté collaborateur Paul Tannery a consacré le dixième chapitre de son savant ouvrage *Pour l'histoire de la science hellène* aux opinions de Zénon d'Elée.

En fait, écrit-il, Zénon ne veut nullement nier le mouvement, mais démontrer qu'il est inconciliable avec la conception de l'espace comme somme de points [1]. Son premier argument part de la dichotomie, toujours admise *a priori* comme pouvant être indéfiniment prolongée. Mais l'adversaire [2] ébauche peut-être la distinction d'Aristote ; il objecte que ces points en nombre infini ne sont donnés que par la division, que celle-ci demande un certain temps et que le mouvement la devance. Zénon lui répond par l'*Achille*, argument auquel ne peut être faite la même objection... (p. 256).

Si l'on résume les arguments de Zénon, on voit donc qu'ils se réduisent en fait à établir par l'absurde : qu'un corps n'est pas une somme de points ; que le temps n'est pas une somme d'instants ; que le mouvement n'est pas une somme de passages de point à point (p. 258).

---

1. C'était là une conception des pythagoriciens. (C. E. R.).
2. L'ouvrage de Zénon était probablement dialogué. (P. Tannery, *l. c.*, p. 254.)

Quelques mots sur les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant le commentaire de Théodore Métochite sur la Physique d'Aristote. Nous avons déjà parlé du n° 1866 (A). Il lui manque un premier feuillet, qui devait donner le nom du commentateur et le début de son avant-propos, adressé à un ami et relatif non seulement au commentaire sur la Physique, mais à l'ensemble de ses nombreux commentaires aristotéliques. Vient ensuite la liste de ceux que renferme le 1866, liste annoncée dans ce qui nous reste de l'avant-propos et rédigée par l'auteur lui-même. Au verso du feuillet 318 et dernier, on lit cette note : Τὰ ἑξῆς τῆς παρούσης πραγματείας εἰσὶν ἐν ἑτέρῳ βιβλίῳ. Nous avons retrouvé ce deuxième tome sous le n° 1935, commençant par la liste des douze commentaires renfermés dans le volume [1].

Le manuscrit 1934 (B), du XVIe siècle, est d'un copiste anonyme.

Le 1933 (C) est l'œuvre de Jacques Diassorinos de Rhodes, qui vivait au milieu du même siècle [2]. La collation de B, C nous a permis de constater que le texte reproduit ci-dessus y est coupé, après les mots ὃν καλοῦσιν Ἀχιλλέα ὅτι, par un long morceau (incipit : τὸ δεύτερον σημαινόμενον — desinit : συνεχές). Cette intercalation commence, dans B, fol. 83 v., l. 9 ; dans C, fol. 157, r., l. avant-dernière ; elle finit dans B, fol. 86, r., l. 8 en montant, dans C, fol. 162, v., l. 5 en montant [3]. Le premier auteur de cette inadvertance aura eu sous les yeux un original dont les quaternions n'étaient pas en ordre. C'est probablement le copiste de B, dont l'écriture paraît un peu plus ancienne que celle de Diassorinos, lequel met toujours l'iota souscrit, omis constamment par le copiste de B.

C. E. RUELLE.

---

1. Voir H. OMONT. *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 167.

2. Voir, sur Diassorinos, H. OMONT, *Fac-similés de manuscrits grecs des* XVe *et* XVIe *siècles, reproduits en photolithographie d'après les originaux de la Bibliothèque nationale*, 1887, in-4°, p. 12 et pl. 23.

3. La vraie place de ce morceau figure dans le 1866 depuis le fol. 69 v., l. 9 en montant jusqu'au fol. 71 v., l. 10. Signalons en passant aux futurs lecteurs de ce texte (étranger à notre sujet) que, dans le paragraphe où se trouve le point initial de l'intercalation (Ὅτι ἐν τῇ μεταβολῇ διχῶς λέγεται τὸ πρώτως...) le ms. A donne : Τοῦτο δὲ τὸ πρώτως οὕτως κατὰ τὸ δεύτερον σημαινόμενον, tandis que AB écrivent τοῦτο... οὕτω καταγίνεται · τὸ δὲ θᾶττον καὶ βραδύτερον... La finale -γίνεται doit être le premier mot d'un morceau intercalaire. Ajouter que les paragraphes suivants sont communs aux trois manuscrits.

LE DOSSIER DE GAUDENTIUS

ÉVÊQUE DONATISTE DE THAMUGADI.

Restitution ou fragments de ses ouvrages et des documents qui s'y rattachent.

On sait peu de chose sur la vie de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi (Timgad) au temps d'Augustin, et successeur immédiat du farouche Optatus.

Optatus de Thamugadi, surnommé *le Gildonien*, avait pris part à la révolte du comte Gildon contre Rome. Il avait groupé autour de lui, avec les donatistes mécontents, les bandes sauvages des Circoncellions. On disait de lui en Afrique, non sans esprit : *Habet comitem deum*. Cela pouvait signifier à volonté, soit : « Il a Dieu pour compagnon » ; soit : « Il a pour dieu le Comte »[1]. Optatus de Thamugadi avait saccagé la Numidie et terrorisé l'Afrique pendant dix ans. En 398, lors de la défaite de Gildon, il fut impliqué dans les poursuites, et arrêté ; il paraît être mort en prison[2]. C'est alors que Gaudentius fut élu évêque de Thamugadi par les donatistes[3].

Durant les douze premières années de son épiscopat, Gaudentius disparaît de l'histoire. En 411, il fut un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste à la Conférence de Carthage[4]. Mais, à côté de ses bruyants confrères Emeritus et Petilianus, il n'y joua qu'un rôle très effacé, presque muet ; il n'y prit qu'une seule fois la parole[5].

Gaudentius rentre encore dans l'ombre pendant les neuf ou dix années qui suivent. Il reparaît brusquement, vers 420, dans une affaire qui fit grand bruit en Afrique, et qui le mit aux prises avec le tribun Dulcitius, puis avec Augustin. C'est à cette affaire que se rapportent les ouvrages reconstitués plus loin.

---

1. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; 28, 65 ; 33, 78 ; 37, 88 ; 103, 237.
2. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209 ; *Epist.*, 76, 3. — Sur la tyrannie et les cruautés d'Optatus, cf. *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53-55 ; 37, 88 ; 39, 94 ; 52, 120 ; 103, 237, etc.
3. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 38, 52 ; 39, 54.
4. Augustin, *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; II, 4, 4 ; *Collat. Carthag. ann. 411*, I, 118 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2.
5. *Collat. Carthag. ann. 411*, III, 102.

Le tribun Dulcitius, qui fut l'un des correspondants d'Augustin[1], avait été chargé par les empereurs de faire exécuter en Numidie les lois contre les donatistes[2]. Il promulgua successivement deux édits, l'un très menaçant, l'autre moins rigoureux de ton, où il sommait les schismatiques de rendre leurs églises et de se soumettre[3].

Dès qu'on eut reçu à Thamugadi notification de ces édits, Gaudentius s'enferma dans sa basilique avec ses fidèles, et déclara qu'il s'y brûlerait plutôt que de la rendre[4]. Inquiet de ce fâcheux contre-temps et du scandale qui pouvait en résulter, Dulcitius adressa à l'évêque donatiste une lettre modérée de ton, bien que ferme au fond, où il cherchait à le détourner de sa résolution désespérée[5].

A ce message du tribun, Gaudentius fit une double réponse, pour notifier sa décision irrévocable. Le jour même, au courrier qui avait apporté la lettre de Dulcitius, il remit un billet, où il annonçait en termes énergiques son refus catégorique. Puis, il rédigea à loisir une assez longue lettre, où il cherchait à justifier sa résolution par des citations bibliques et des arguments de tout genre[6].

Ces lettres redoublèrent l'embarras du tribun. Répugnant à employer la force, pris entre la crainte du scandale et la nécessité d'appliquer la loi, Dulcitius eut l'idée de s'adresser à Augustin, évêque d'Hippone. Il lui demanda son avis sur la tactique à suivre, et lui envoya les deux lettres de Gaudentius, en le priant de les réfuter[7].

Augustin conseilla à Dulcitius de poursuivre l'application de la loi, mais avec modération, sans mettre à mort ni menacer les donatistes rebelles[8]. Il promit d'écrire la réfutation demandée[9]. Peu de temps après, il s'acquitta de sa promesse, et publia le livre I *Contra Gaudentium*.

Dans l'intervalle, Gaudentius avait sans doute réfléchi, ou, du moins, ajourné l'exécution de ses menaces. En tout cas, il ne voulut pas se brûler avant d'avoir réfuté la réfutation de l'évêque

---

1. Augustin, *Epist.*, 204. — L'évêque d'Hippone dédia plus tard à Dulcitius un ouvrage intitulé *De VIII Dulciti quaestionibus liber*. Cf. *Retract.*, II, 91.
2. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; *Epist.*, 204, 3 ; *Retract.*, II, 85.
3. Augustin, *Epist.*, 204, 3.
4. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; *Retract.*, II, 85.
5. Augustin, *Epist.*, 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; II, 11, 12, etc.
6. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; 11, 12 ; *Retract.*, II, 85.
7. Augustin, *Epist.*, 204, 1, 3-4 et 9 ; *Retract.*, II, 85.
8. Augustin, *Epist.*, 204, 2-3.
9. *Ibid.*, 204, 9.

d'Hippone, d'autant mieux que son adversaire l'avait mis au défi de répondre[1]. Gaudentius tenta de se justifier dans une sorte de pamphlet, qui avait la forme d'une lettre à Augustin[2]. Celui-ci répliqua par le livre II *Contra Gaudentium*.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur cette curieuse affaire. A la fin de son second livre, Augustin avait de nouveau mis l'évêque donatiste au défi de lui répondre[3]. Nous ne savons si Gaudentius a répondu une seconde fois, ni s'il s'est brûlé. En tout cas, les documents qui se rattachent à cette affaire présentent un grand intérêt historique : d'abord, pour l'histoire du donatisme et des polémiques d'Augustin; ensuite, pour l'histoire de l'ancienne Timgad, dont il n'est pas indifférent d'animer un peu les admirables ruines, en y évoquant le souvenir des polémiques d'autrefois, et en y reconstituant un coin de littérature.

La date de ces incidents et du dossier ne peut être déterminée qu'approximativement. Dans l'ouvrage d'Augustin qui s'y rapporte, on relève des allusions nombreuses à la Conférence de 411[4], et aux controverses que l'évêque d'Hippone soutint en 418 contre le donatiste Emeritus[5]. D'après les *Rétractations*, les deux livres d'Augustin *Contra Gaudentium* sont postérieurs à tous ses autres ouvrages contre les Donatistes, même à beaucoup de ses traités contre les Pélagiens; ils sont mentionnés par l'auteur après les *Gesta cum Emerito* de l'année 418[6], et avant un traité contre les Pélagiens que l'évêque d'Hippone dédia au pape Boniface, mort en 422[7]. L'affaire de Gaudentius se place donc entre 418 et 422; elle dut commencer vers 420, et les dernières pièces du dossier ne doivent pas être postérieures à 421.

A cette affaire se rapportent dix documents, qui se sont succédé dans l'ordre suivant :

I. — Premier édit de Dulcitius.

II. — Second édit de Dulcitius.

III. — Lettre de Dulcitius à Gaudentius.

IV. — Première réponse de Gaudentius à Dulcitius.

V. — Seconde réponse de Gaudentius à Dulcitius.

VI. — Lettre de Dulcitius à Augustin, avec copie des deux lettres précédentes.

---

1. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.
2. Augustin, *Retract.*, II, 85; *Contra Gaudentium*, II, 1, 1; etc.
3. Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.
4. *Ibid.*, I, 3, 4; 11, 12; 33, 42; 37, 47; 39, 54; II, 3, 3; 4, 4; 10, 11; 11, 12; 13, 14.
5. *Ibid.*, I, 14, 15; 32, 41; 39, 54.
6. Augustin, *Retract.*, II, 77 et 85.
7. *Ibid.*, II, 87.

VII. — Réponse d'Augustin à Dulcitius.
VIII. — Premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium*.
IX. — Réponse de Gaudentius à Augustin.
X. — Second livre d'Augustin *Contra Gaudentium*.

Trois de ces documents (n. 7, 8 et 10) sont conservés dans l'œuvre d'Augustin. Nous avons pu en reconstituer entièrement deux autres (n. 4 et 5); et nous avons réuni des fragments importants de deux autres encore (n. 3 et 9). Des trois autres pièces (n. 1, 2 et 6), nous connaissons seulement, et en gros, le contenu.

Nous passerons successivement en revue les dix pièces du dossier, en nous contentant d'un simple renvoi pour les trois ouvrages conservés d'Augustin, en donnant le texte intégral des deux lettres de Gaudentius que nous avons reconstituées, et en groupant les fragments que nous avons réunis des autres documents[1].

I. — Premier édit de Dulcitius.

Par cet édit, le tribun Dulcitius rappelait aux donatistes les clauses des lois qui les avaient frappés après leur condamnation à la conférence de 411 ; il les sommait de se soumettre, et les avisait des mesures qu'il comptait prendre pour assurer l'application de ces lois. L'édit était rédigé en termes assez menaçants, d'un ton qu'Augustin jugeait un peu déplacé et de nature à exaspérer les donatistes. Il nous est connu seulement par les allusions d'Augustin.

Dulcitii tribuni Edictum I de Donatistis (*fragmenta*).

1. — Non itaque reprehendimus, domine eximie et honorabilis fili, quod tales homines apud Thamugadem prius edicto admonendos existimasti; sed, quod ibi dixisti : « Noveritis vos debitae neci dandos », putaverunt, sicut eorum rescripta indicant, hoc te fuisse comminatum quod tu illos apprehensos fueras occisurus; non intelligentes de illa nece, quam ipsi sibi volunt ingerere, te locutum. Non enim tu in eos jus gladii ullis legibus accepisti, aut imperialibus constitutis, quorum tibi injuncta est exsecutio, hoc praeceptum est ut necentur[2].

---

1. Nous avons placé entre guillemets les citations bibliques et, pour les pièces dont nous n'avons que des fragments, les citations textuelles du document analysé et en partie reconstitué. Nous reproduisons le contexte dans la mesure où il était indispensable pour encadrer et éclairer les fragments.
2. Augustin, *Epist.*, 204, 3.

2. — Per idem tempus, Dulcitius tribunus et notarius hic erat in Africa executor imperialium jussionum contra Donatistas datarum[1].

3. — Viro spectabili tribuno et notario Dulcitio, cui piissimus Imperator leges suas exsequendas cura perficiendae unitatis injunxit...[2].

4. — Ille (Dulcitius) quippe ad quem loqueris, non tale praeceptum accepit ut occidamini, sed ut corrigamini ; quod si nolueritis, ne correctionem impediatis aliorum, in exsilium mittemini... Iste autem tribunus ad quem scribis, cui legum pro unitate latarum cura mandata est, usque adeo vult ut vivas, ut timeat ne ipse te occidas[3].

5. — Mitiora in vos constituit Imperator, propter mansuetudinem christianam ; exsilium vobis voluit inferre, non mortem... Sufficiat ergo vobis ad occasionem correctionis, quod pro tam magnis malis vestris longe mitiora et minora recepistis, si non vobis ultro quod non Imperator constituit ingeratis[4].

6. — Fugam permittit persecutor : quid ergo sequimini, ut vestris ignibus pereatis, nisi vestrum furorem ?... Ostendite quomodo arctemini ad mortem, quibus fuga et divinitus jubetur et humanitus relaxatur... Interrogate Christum, jubet vos fugere ; interrogate tribunum, permittit vos fugere[5].

7. — Quid ergo mirum, si homines sapientes, cum viderunt contra obduratae consuetudinis pertinacissimam vetustatem proposita sibi esse damna et exsilia, consideraverunt utrum pro parte Donati contra Ecclesiam catholicam, hoc est pro figmento humano contra opus divinum, perpeti ista deberent ? Et se utique non debere viderunt ; atque istam quam vocatis persecutionem, cognoverunt sibi esse correctionis occasionem... Vides itaque quam inaniter dixeris homini (Dulcitio), qui ex praecepto piissimi Imperatoris sui vestram correctionem requirit, quod hujus prudentiam exsecutoris officium non decebat. Quid enim magis religiosum militantem decet, quam ut in ea causa, in qua perpendit quibusnam vos vultis esse deceptio, multis ipse fiat corrigendis salvatio[6] ?

8. — Nam quid isto (Dulcitio), cui haec scripsisti, facile potest lenius inveniri, qui vos et invitavit ad vitam, et, si eam nobiscum agere nolletis, relaxavit ad fugam ?... Cum ergo hortaris optando

---

1. *Retract.*, II, 85.
2. *Contra Gaudentium*, I, 1, 1.
3. *Ibid.*, I, 11, 12.
4. *Ibid.*, I, 19, 21.
5. *Ibid.*, I, 31, 40.
6. *Ibid.*, I, 33, 43.

ut se ab innocentium exitiis imperialium legum temperaret exsecutor (Dulcitius), id agis ut deceptoribus parcat et innocentes decipi impune permittat[1].

9. — Quoniam religio est quam Dulcitius tribunus tenet, profecto religio est qua te ad nostram communionem praeceptum Imperatoris impellit. Unde fit consequens ut religio sit etiam, qua christianus Imperator ad curam suam judicat pertinere, ne in res divinas impune peccetur... Ergo, quia ista religio est, in qua est tribunus Dulcitius (neque enim verba tua negaturus es), superstitio est pars Donati, unde te vult erui hujus religio; superstitio est, quod te quaeris occidere, quod valde prohibet hujus religio; superstitio est, quod erga ista curam Imperatoris reprehendis, quam suscepit exsequendam hujus religio[2].

II. — Second édit de Dulcitius.

Par ce second édit, Dulcitius se proposait de corriger le mauvais effet produit en Afrique par le ton menaçant du premier édit. Tout en restant ferme sur le fond, le tribun se montrait plus conciliant dans la forme. Il invitait les donatistes à se soumettre sans résistance, à fuir au besoin, et laissait voir qu'il cherchait à éviter l'emploi de la force.

On peut se faire une idée de cet édit d'après le document suivant (n. 3) qui en était le commentaire : la lettre à Gaudentius. Mais nous ignorons le contenu exact de ce second édit, mentionné explicitement dans cette phrase d'Augustin :

1. — Secundo sane edicto Dilectionis tuae planius, quid volueris, aperuisti[3].

III. — Lettre de Dulcitius a Gaudentius.

Dulcitius dut être avisé par ses agents, ou par les magistrats de Thamugadi, de l'accueil fâcheux fait à ses édits par les donatistes de cette ville, un des centres de la secte rebelle. Il sut que l'évêque schismatique de Thamugadi parlait de se brûler dans son église plutôt que de la livrer[4]. Par humanité, ou par crainte des compli-

1. *Contra Gaudentium*, I, 39, 53.
2. *Ibid.*, II, 12, 13.
3. *Epist.*, 204, 3. — Notons d'ailleurs que la plupart des passages d'Augustin, reproduits dans le chapitre précédent (fragments 2-9), visent le second édit de Dulcitius comme le premier.
4. *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; *Retract.*, II, 85.

cations et du scandale, il essaya de la douceur. Il écrivit donc à Gaudentius pour tenter de le ramener, pour l'exhorter à s'incliner devant la loi, pour lui démontrer que l'Écriture elle-même lui ordonnait de se soumettre [1].

Nous connaissons par Augustin le contenu et bien des fragments de cette lettre, qu'avait réfutée Gaudentius. Elle était assez modérée de ton (fragments 2-4), et se composait de trois parties (fr. 1) : exhortation à rentrer dans l'Église catholique (fr. 6-11); exhortation à abandonner le projet de suicide (fr. 12-14); textes de l'Écriture, fixant le devoir du chrétien (fr. 15-16).

Voici les fragments que nous avons réunis de la lettre de Dulcitius à l'évêque de Thamugadi. Nous y joignons quelques passages d'Augustin qui nous renseignent sur la même lettre.

Dulcitii ad Gaudentium Epistulae fragmenta.

1. — Qui (Dulcitius) cum dedisset litteras ad Gaudentium Tamugadensem, Donatistarum episcopum, unum illorum septem quos in nostram Collationem auctores suae defensionis elegerant, exhortans eum ad unitatem catholicam, et dissuadens incendium quo se ac suos cum ipsa in qua erat ecclesia consumere minabatur, addens etiam ut, si se justos putarent, fugerent potius secundum praeceptum domini Christi quam nefandis se ignibus concremarent... [2].

2. — Quod autem etiam ipsum episcopum (Gaudentium) illorum (Donatistarum) putasti litteris alloquendum humanissime, ostendisti quanta mansuetudine temperati sint in catholica Ecclesia etiam qui potestate christiani Imperatoris, sive terrendo, sive plectendo, corrigendis praeficiuntur erroribus; nisi quod honorificentioribus eum verbis tractasti quam decebat haereticum [3].

3. — Gaudentius, Donatistarum Tamugadensis episcopus, cum se ipsum in ecclesia quibusdam sibi adjunctis perditis incendere minaretur, viro spectabili tribuno et notario Dulcitio, cui piissimus Imperator leges suas exsequendas cura perficiendae unitatis injunxit, agenti, ut oportebat, cum furentibus mansuete, et prius ad eumdem Gaudentium litteras pacificas danti, duas rescripsit epistulas [4].

4. — Reddidisti quippe honorificentiam, sicut reddendam exis-

1. *Epist.*, 204, 3; *Retract.*, II, 85; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1; II, 11, 12; etc.
2. *Retract.*, II, 85.
3. *Epist.*, 204, 3.
4. *Contra Gaudentium*, I, 1, 1.

timasti; quia ille (Dulcitius) te honorificentius tractavit in litteris quas ad te dedit, quam catholicus haereticum debuit, putans tuam mentem tali fieri sermocinatione sanabilem[1].

5. — Tua vero censura, quod absentem me inveneris, gratulatum te; quod autem redierim, contristatum litteris intimasti[2].

6. — Religionis tuae scripta percepi per eos, quos et moribus et instituto suo cunctis charos esse manifestum est. In quibus tam multa a tua dignatione dicta sunt, quae nunc interim conticesco; sed quoniam ingenii tui acumen minus advertit, quod nos in eodem scripto nec innocentes plane nec reos asserere potuisti... Si vero innocentes nos putas, quod etiam ipse dixisti...[3].

7. — Quomodo non asseruit (Dulcitius) reos, quos dixit « male congregatos »? Quomodo non asseruit reum, cum dixerit quod « te duce miserorum animae nefando exitu perituraе sint »; adjiciens « te intelligere debere, quanta te et in hoc mundo invidia et in illo ultimo judicio desperatio poterit manere »? Quomodo non asseruit reum, quem sicut potuit exhortatus est, « ut imitandum aliorum secutus exemplum, dimisso errore prioris haereseos, te ad unam et veram Dei conferas fidem »? Verumtamen non tribuni verba defendere, sed haeretici refutare suscepimus. Si quid ergo iste noster, tanquam laicus militaris, dixit incautius, quis ei non ignoscat? quis Ecclesiae catholicae de verbis ejus praejudicandum esse contendat?[4].

8. — Consideravi litteras tribuni (Dulcitii) ad te datas, et nusquam in eis legi quod te dixerit innocentem; sed ab aliis audisse, vel cognovisse prudentem... Sed, si eos putandum est innocentes a tribuno esse dictos, quos a te ad exitium teneri dixit invitos; quid mirum si et illic fieri credidit, quod in aliis locis factum esse cognovit?[5].

9. — Si ante communionem rei erant a te (Dulcitio) nominatus Gabinus vel ceteri fidefragi, in malo illi lapsu consortes secundum Dei voces absolvi minime debuerunt[6].

10. — Nam de sancto Emerito Caesareensi falsa ad vos pro certo fama pervenit[7].

---

1. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 2, 3.
2. *Ibid.*, I, 10, 11 = Gaudentius, *Epist. II ad Dulcitium*, 2. — Nous citons naturellement les lettres de Gaudentius d'après le texte restitué que nous en donnons ci-dessous (chap. IV et V).
3. Gaudentius, *Epist. I ad Dulcitium*, 2 = Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 2, 3; 3, 4; 5, 6.
4. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4
5. *Ibid.*, I, 5, 6.
6. Gaudentius, *Epist. II ad Dulcitium*, 3 = Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 11, 12.
7. Gaudentius, *Epist. II ad Dulcitium*, 4 = Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

11. — Dicendum est de Emerito Caesareensi quod dicere tu timuisti. Falsa quidem de illo fama jactata est, quod catholicus factus sit ; sed, quemadmodum hoc audistis, ita totum quod factum est nosse potuistis. Cur ergo laudes coepiscopi tui, cujus tibi pro exemplo nomen objectum est, tacere voluisti ?[1].

12. — In hac autem ecclesia, in qua « nomen Dei et Christi ejus », ut etiam ipse (Dulcitius) dixisti, « in veritate semper est frequentatum »...[2].

13. — Neque hoc in tribuni (Dulcitii) litteris legitur, a te invocatum in veritate nomen Dei, quamvis dixerit invocatum. Quanquam, etiamsi dixisset, posset hoc intelligi, non ad vestram gloriam, sed ad pœnam[3].

14. — Nam verba tribuni (Dulcitii) sunt : « Neve tantum opus domus Domini, ubi a te saepius Dei et Christi ejus invocatum nomen est, per religionem tuam ibidem constitutam, concrematum esse dicatur. Intellige quia in veritate religio dicitur, in fallacia superstitio nominatur »... Itaque tribunus, tanquam homo militaris, erravit, ut ei, quem scit vel credit hæreticum, diceret « per religionem tuam »... Ille autem homo, ut jam dixi, militaris, et in istis verborum proprietatibus minus eruditus, quid esset religio nesciebat[4].

15. — Fugam mihi (Gaudentio) quasi ex lege (Dulcitius) persuades ; sed factor legis tantum debet audiri, quia Paulus apostolus dicit...[5].

16. — Quantumlibet ergo existima tribunum (Dulcitium) esse peccatorem, et legis non esse factorem ; obedienter tamen audi, non istum, sed illum etiam per istum qui dicit : « Si vos persecuti fuerint in una civitate, fugite in aliam » (Matth., X, 23). Quid statis ? audite, et fugite ; Christus hoc imperat, non tribunus[6].

IV. — Première réponse de Gaudentius a Dulcitius.

Le jour où Gaudentius reçut à Thamugadi la lettre de Dulcitius, il y répondit, séance tenante, par une fin de non-recevoir : un billet assez court, écrit à la hâte, qu'il remit au courrier du tribun, et où il notifiait sèchement son refus d'obéir[7].

---

1. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.
2. Gaudentius, *Epist. I ad Dulcitium*, 3 = Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
3. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
4. *Ibid.*, II, 11, 12.
5. Gaudentius, *Epist. II ad Dulcitium*, 5 = Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 16, 17.
6. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 17, 18.
7. Augustin, *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; 11, 12.

Nous avons reconstitué et nous donnons ci-dessous le texte intégral de ce billet, qu'Augustin a reproduit et réfuté phrase par phrase au début de son premier livre contre Gaudentius[1]. La restitution est certaine ; Augustin nous dit lui-même qu'il a cité méthodiquement, au cours de sa réfutation, toutes les parties de la lettre, tous les mots, sans rien omettre[2].

Après les formules de salutation (chap. 1), Gaudentius accuse réception de la lettre du tribun, où il relève une contradiction (chap. 2). Il est décidé à mourir dans son église, si l'on veut appliquer l'édit (chap. 3). D'ailleurs, il ne force personne à l'imiter ; il a même invité les fidèles à se retirer (chap. 4). Le billet se termine par un souhait de circonstance (chap. 5).

Gaudentii Epistula I ad Dulcitium.

1. — Honorabili ac nimium nobis, si sic volueris, desiderando Dulcitio tribuno et notario, Gaudentius episcopus[3].

2. — Religionis tuae scripta percepi per eos, quos et moribus et instituto suo cunctis charos esse manifestum est. In quibus tam multa a tua dignatione dicta sunt, quae nunc interim conticesco ; sed quoniam ingenii tui acumen minus advertit, quod nos in eodem scripto nec innocentes plene nec reos asserere potuisti. Quod si criminosos existimas, fugienda est vobis damnanda societas. Si vero innocentes nos putas, quod etiam ipse dixisti, persecutores in fide Christi constituti sustinere gaudemus[4].

3. — In hac autem ecclesia, in qua nomen Dei et Christi ejus, ut etiam ipse dixisti, in veritate semper est frequentatum, nos aut vivi, quamdiu Deo placuerit, permanemus, aut, ut dignum est Dei familia, intra dominica castra vitae exitum terminamus ; sub ea scilicet conditione, quia, si vis fuerit operata, tunc id poterit evenire. Nemo enim tam demens est, ut nullo impellente festinet ad mortem[5].

4. — Eos autem qui nobiscum sunt, testem Deum facio ejusque

---

1. *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; — 8, 9.
2. « Ita ergo scripta ejus (Gaudentii), opitulante Domino, institui refutare, ut etiam qui sunt ingenio tardiores, ad omnia me respondisse non dubitent. Nam prius verba ejus ponam, deinde nostra subjungam... Et quando ponimus verba Gaudentii, non dicamus : *Gaudentius dixit* ; — sed : *Verba Epistulae*. Et quando respondemus, non dicamus : *Augustinus respondit* ; — sed : *Ad haec responsio*. Sic ergo incipiamus refellere Gaudentii epistulam priorem ac breviorem. » (*Contra Gaudentium*, I, 1, 1). — Cf. *ibid.*, I, 39, 53 : « Satisque litteris tuis nullius loci praetermissione respondimus. »
3. *Contra Gaudentium*, I, 1, 2 ; II, 11, 12.
4. *Ibid.*, I, 2, 3 ; 3, 4 ; 4, 5 ; 5, 6. — Cf. II, 11, 12.
5. *Ibid.*, I, 6, 7.

omnia sacramenta, quod exhortatus sum, et impensissime persuasi, ut, qui haberet voluntatem egredi, securus publice fateretur; nec nos enim invitos retinere possumus, qui didicimus ad Dei fidem nullum esse cogendum[1].

5. — *Et alia manu* : Opto te incolumem in reipublicae actibus florentem, et a christianorum inquietudine recedentem[2]. [*Explicit Epistula*].

V. — Seconde réponse de Gaudentius a Dulcitius.

Après avoir notifié au tribun sa résolution, Gaudentius entreprit de la justifier; il rédigea à loisir une seconde lettre, où il exposait copieusement ses raisons[3].

Nous avons pu reconstituer également, d'un bout à l'autre, sans la moindre lacune, cette seconde lettre de Gaudentius. Il nous a suffi, pour cela, de relever et de relier les citations méthodiques d'Augustin, qui a suivi le même ordre dans sa réfutation, et qui affirme n'avoir omis aucun passage[4].

Cette seconde lettre, beaucoup plus développée que la précédente, est une sorte de traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution. En voici l'analyse sommaire :

1° — Préambule (chap. 1).

2° — Gaudentius veut justifier par des textes de l'Écriture sa réponse de la veille (chap. 2).

3° — Les Donatistes ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier à l'Église catholique ou de fuir. — Le cas de Gabinus et d'Emeritus (chap. 3-6).

4° — Revendication de la liberté de conscience et de culte contre les catholiques persécuteurs (chap. 7-9).

5° — Éloge des martyrs donatistes. — Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux persécuteurs (chap. 10-11).

6° — Les rois et les autorités civiles n'ont pas le droit d'intervenir dans les affaires de l'Église (chap. 12-13).

7° — Les Donatistes sont prêts à mourir pour leur foi (chap. 14).

8° — Souhait final (chap. 15).

Nous donnons ci-dessous, tel que nous l'avons reconstitué, le texte intégral de cette seconde lettre de Gaudentius.

---

1. *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.
2. *Ibid.*, I, 8, 9.
3. Augustin, *Retract.*, II, 85; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1; 11, 12.
4. *Contra Gaudentium*, I, 1, 1; 9, 10; 39, 53.

Gaudentii Epistula II ad Dulcitium.

1. — Honorabili et omni affectu desiderando Dulcitio, Gaudentius episcopus[1].

2. — Solent sibi sola fama noti cupere, aut incerto invicem aspectu verba miscere, aut incogniti saltem non horrere praesentiam; tua vero censura, quod absentem me inveneris, gratulatum te, quod autem redierim, contristatum litteris intimasti. Sed, quoniam praeterita die, ne in epistulari responso siluissem, propter moram portantium, certa quaeque strictim atque breviter intimavi; nunc mihi dignationis tuae scriptis sacrosanctae Legis divinae verbis est respondendum[2].

3. — Dominus dixit : « Innocentem et justum non occides; purgatione non purgabis reum. » (*Exod.*, XXIII, 7). Certum est igitur in Dei judicio pari crimine parique reatu esse devinctos, qui reum absolverit, et qui occiderit innocentem. Si ante communionem rei erant a te nominatus Gabinus vel ceteri fidefragi, in malo illi lapsu consortes secundum Dei voces absolvi minime debuerunt. Si autem tanquam innocentes vel sancti recepti sunt, quare in ea fide permanentes, unde velut sanctos accipitis, occiditis innocentes?[3].

4. — Nam de sancto Emerito Caesareensi falsa ad vos pro certo fama pervenit. Quod si esset, apud Apostolum dicentem : « Si exciderunt a fide quidam illorum, numquid infidelitas illorum fidem Dei evacuavit? Absit. » (*Roman.*, III, 3)[4].

5. — Fugam mihi quasi ex Lege persuades; sed factor Legis tantum debet audiri, quia Paulus apostolus dicit : « Non auditores Legis justi sunt apud Deum, sed factores Legis justificabuntur. » (*Roman.*, II, 13). Nam audi et Dominum dicentem : « Quia bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis; mercenarius autem, cujus non sunt oves propriae, videt lupum venientem, et fugit; et lupus rapit eas et dispergit. » (Joann., X, 11-12)[5].

6. — Deinde, quae loca erunt, quae in hac persecutionis procella, undique perturbata tranquillitate, servandos tanquam in portum recipiant sacerdotes? Quando Dominus dixerit : « Cum vos persequi coeperint in hac civitate, fugite in aliam. » (Matth., X, 23). Tute tunc fugiebant Apostoli, quia neminem pro eis proscribi jusserat Imperator. Nunc vero christianorum receptores,

---

1. *Contra Gaudentium*, I, 9, 10.
2. *Ibid.*, I, 10, 11; 11, 12.
3. *Ibid.*, I, 11, 12; 13, 14.
4. *Ibid.*, I, 14, 15; 15, 16.
5. *Ibid.*, I, 16, 17; 17, 18.

proscriptionibus territi, pericula formidantes, non solum non recipiunt, verum etiam videre timent quos tacite venerantur[1].

7. — Per opificem rerum omnium Dominum Christum omnipotens Deus fabricatum hominem, ut Deo similem, libero dimisit arbitrio. Scriptum est enim : « Fecit Deus hominem, et dimisit eum in manu arbitrii sui. » (*Ecclesiastic.*, XV, 14). Quid mihi nunc humano imperio eripitur, quod largitus est Deus? Adverte, vir summe, quanta in Deum sacrilegia perpetrentur, ut, quod ille tribuit, auferat humana praesumptio, et pro Deo se id facere inaniter jactet. Magna Dei injuria, si ab hominibus defendatur. Quid de Deo aestimat, qui eum violentia vult defendere, nisi quia non valet suas ipse injurias vindicare[2]?

8. — Nostram vero fidem, quam Dominus Christus Apostolis dereliquit, solae nobis istae persecutiones gravissimam reddunt : « Felices, inquit, eritis, cum vos persecuti fuerint homines, et maledixerint, et dixerint adversus vos omne nequam propter Filium hominis. Gaudete et exsultate, quia merces vestra multa est in caelis. Sic enim persecuti sunt et Prophetas, qui ante vos fuerunt, patres eorum. » (Matth., V, 11-12). Si tantum solis Apostolis dictum est, usque ad ipsos fides habuit praemia ; et quid proderat postea credituris? Unde constat omnibus dictum. Deinde dicit apostolus Paulus : « Qui volunt in Christo sancte vivere, persecutionem patiantur necesse est. » (*II Timoth.*, III, 12). Hoc autem in Evangelio Dominus dixit : « Veniet hora ut omnis, qui interficit vos, putet se victimam dare Deo ; sed haec facient, quia non cognoverunt Patrem neque me. » (Joann., XVI, 2-3)[3].

9. — Sed belliferae pacis cruentaeque unitatis se incolas jactant. Audiant Dominum dicentem : « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis ; non sicut saeculum dat, ego do vobis. » (Joann., XIV, 27). Saeculi enim pax inter animos gentium dissidentes armis et belli exitu fœderatur ; Domini Christi pax salubri lenitate tranquilla volentes invitat, non cogit invitos[4].

10. — Odio saeculi gaudemus, in ejus pressuris non succumbimus, sed laetamur. Mundus hic non potest servos Christi diligere, qui Christum cognoscitur non amasse, Domino ipso dicente : « Si saeculum vos odit, scitote quia me primum odio habuit quam vos ; si me persecuti sunt, et vos persequentur. » (Joann., XV, 18 et 20). Sed, et si persecutio conquiescat, unde martyrum numerus adim-

---

1. *Contra Gaudentium*, I, 18, 19.
2. *Ibid.*, I, 19, 20.
3. *Ibid.*, I, 20, 22. — Cf. I, 20, 23 ; 21, 24 ; 23, 26.
4. *Ibid.*, I, 24, 27.

pletur, Joanne dicente : « Vidi, inquit, animas occisorum sub ara Dei exclamantium et dicentium : Quamdiu, Domine, non judicas et vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant super terram? Et acceperunt singuli stolas albas, et dictum est eis ut requiescerent adhuc paucum tempus, donec impleatur numerus fratrum vestrorum, qui incipient interfici, sicut et ipsi. » (*Apocal.*, VI, 9-11)[1].

11. — Annon ista persecutio est, quae tot millia innocentum martyrum arctavit ad mortem? Christiani enim, secundum Evangelium « spiritu prompti, sed carne infirmi » (Matth., XXVI, 41), a sacrilega contaminatione caminorum reperto compendio suas animas rapuerunt, imitati presbyteri Raziae in Macchabaeorum libris exemplum (*II Macchab.*, XIV, 41); nec frustra timentes. Quisquis enim in eorum manus inciderit, non evasit. Sed quantum velint faciant; quod certum est, Dei esse non possunt qui faciunt contra Deum[2].

12. — Sed, quoniam prudentiam tuam exsecutoris officium non decebat, quaeso, paucis adverte. Alia est, ut reor, solida veritas, alia effigies veritatis; quoniam veritas robore suo firmata constat. Idolum sive simulacrum est, quod in injuriam verisimile fecerit humana praesumptio; nunquam tamen potest praejudicare veritati fallacia. Simulacrorum cultores dico, qui non tenent veritatem; sub alieno vocabulo gentilem existimo, qui facit sibi quod colat. Unde publicum apertumque est, quod minis sive terrore et persecutionibus crebris Gabinum similesque de naturae libertate sublatos, ipsi sibi quos venerarentur perfidos fabricasse noscuntur, ad quorum cultum coguntur inviti[3].

13. — Ad docendum populum Israel omnipotens Deus Prophetis praeconium dedit, non regibus imperavit. Salvator animarum Dominus Christus ad insinuandam fidem piscatores, non milites misit. Mundanae militiae nunquam Deus exspectavit auxilium, qui solus potest de vivis et mortuis judicare[4].

14. — Sed hoc non sciunt alienarum rerum incubatores, qui nec Deum audiunt dicentem : « Non concupiscas rem proximi tui » (*Exod.*, XX, 17), nec per Salomonem Spiritum sanctum dicentem : « Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum. Videntes turbabuntur timore horribili, et mirabuntur in subitatione insperatae salutis; dicentes inter se, paenitentiam habentes, et per angustiam spiritus gementes : Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum

1. *Contra Gaudentium*, I, 26, 29; 27, 30.
2. *Ibid.*, I, 28, 32. — Cf. I, 30, 34; 31, 40; 32, 41; Augustin, *Epist.*, 204, 6.
3. *Contra Gaudentium*, I, 33, 42.
4. *Ibid.*, I, 34, 44; 35, 45.

et in similitudinem improperii. Nos insensati vitam illorum existimabamus insaniam, et finem illorum sine honore ; quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est? Ergo erravimus a via veritatis, et justitiae lumen non illuxit nobis. Lassati sumus in iniquitatis et perditionis via, et ambulavimus solitudines difficiles ; viam autem Domini ignoravimus. Quid nobis profuit superbia? aut quid divitiarum jactantia contulit nobis? Transierunt omnia tanquam umbra. » (*Sapient.*, V, 1-9). Haec igitur fides nos hortatur, ut libenter pro Deo in ista persecutione moriamur[1].

15. — *Et alia manu :* Opto te incolumem veritate perspecta animum lenire et ab innocentum exitibus temperare[2]. [*Explicit Epistula*].

VI. — Lettre de Dulcitius a Augustin.

La double réponse de Gaudentius mit Dulcitius dans un grand embarras. Le tribun était décidé à appliquer la loi, et cependant il hésitait à employer la force. C'est alors qu'il imagina de consulter par lettre le grand évêque catholique d'Hippone, qui, pendant plus de vingt ans, avait mené la campagne contre le donatisme[3].

Cette lettre de Dulcitius est perdue. Mais nous en connaissons le contenu par la réponse d'Augustin. Le tribun exposait à son correspondant les débuts de l'affaire, analysait ses deux édits et sa lettre à Gaudentius (fr. 1) ; puis il parlait des deux réponses de l'évêque de Thamugadi, annonçait l'envoi d'une copie de ces deux lettres, et priait Augustin de réfuter les arguments du donatiste (fr. 2-4) ; il demandait conseil sur les mesures à prendre (fr. 5).

Voici les passages d'Augustin qui nous renseignent sur le contenu de la lettre de Dulcitius.

Dulcitii ad Augustinum Epistulae fragmenta.

1. — Non itaque reprehendimus, domine eximie et honorabilis fili, quod tales homines apud Thamugadem prius edicto admonendos existimasti ; sed quod ibi dixisti : « Noveritis vos debitae neci dandos », putaverunt, sicut eorum rescripta indicant, hoc te fuisse comminatum quod tu illos apprehensos fueras occisurus, non intelligentes de illa nece, quam ipsi sibi volunt ingerere, te locu-

1. *Contra Gaudentium*, I, 36, 46. — Cf. I, 38, 51-52.
2. *Ibid.*, I, 39, 53.
3. *Retract.*, II, 85.

tum... Secundo sane edicto Dilectionis tuae planius quid volueris aperuisti. Quod autem etiam ipsum episcopum illorum putasti litteris alloquendum humanissime, ostendisti quanta mansuetudine temperati sint in catholica Ecclesia etiam qui potestate christiani Imperatoris, sive terrendo, sive plectendo, corrigendis praeficiuntur erroribus; nisi quod honorificentioribus eum verbis tractasti quam decebat haereticum[1].

2. — Has mihi supra memoratus tribunus existimavit esse mittendas, ut eas potius ipse refellerem[2].

3. — Sed quod ejus responsioni me respondere voluisti, credo te arbitratum etiam hoc Thamugadensibus debere praestari, ut fallax doctrina ipsius, a quo seducebantur, aliquanto diligentius refellatur[3].

4. — Debeo autem Thamugadensibus ejusmodi ministerium charitatis, quoniam mihi et voto tuo et ab honorabili et charissimo filio meo Eleusino, qui tribunatum apud eos egit, bene insinuati sunt, ut ambabus Epistulis Gaudentii Donatistarum episcopi, et maxime posteriori, quam secundum Scripturas sanctas se fecisse arbitratur, ita respondeam, ne aliquid praetermissum putetur[4].

5. — Non debui contemnere petitionem tuam, qua desiderasti a me institui quemadmodum te oporteat haereticis respondere, quorum salus in Domini misericordia, instantia quoque tuae strenuitatis, inquiritur[5].

VII. — Lettre d'Augustin a Dulcitius.

C'est la réponse à la lettre précédente. Elle est conservée tout entière dans la correspondance d'Augustin (*Epist.* 204). Il suffira d'en donner ici une analyse sommaire : folie des Donatistes, qui se tuent eux-mêmes (chap. 1); on doit appliquer la loi quand même (chap. 2); cette loi, d'ailleurs, n'ordonne pas de mettre à mort les Donatistes, et Dulcitius a déjà montré de la modération dans ses dernières mesures (chap. 3); Augustin a déjà, et bien souvent, combattu les Donatistes (chap. 4-5); il réfutera seulement ici l'argument tiré par Gaudentius de la mort volontaire de Razius dans le livre des *Macchabées* (chap. 6-8); dès qu'il en aura le loisir, il discutera en détail les deux lettres de Gaudentius (chap. 9).

---

1. *Epist.* 204, 3.
2. *Retract.*, II, 85.
3. *Epist.* 204, 4.
4. *Ibid.*, 204, 9.
5. *Ibid.*, 204, 1.

VIII. — Augustin, *Contra Gaudentium liber I.*

Ce livre contient la réfutation, annoncée dans la réponse à Dulcitius, des deux lettres de Gaudentius. Il nous est parvenu intact parmi les œuvres d'Augustin[1].

IX. — Lettre de Gaudentius a Augustin.

Avant de se brûler dans son église, Gaudentius voulut essayer d'avoir le dernier mot ; et, à son tour, il entreprit de réfuter Augustin. C'est l'objet d'une lettre qu'il lui adressa après avoir lu le livre I *Contra Gaudentium*[2].

La lettre est perdue ; mais nous en connaissons le contenu et bien des fragments par le livre II d'Augustin. En voici l'analyse :

1° — Augustin a mal interprété des passages de la lettre de Dulcitius à Gaudentius (fr. 4).

2° — Justification du schisme donatiste (fr. 5-10).

3° — Attaques contre Caecilianus et les *traditores* (fr. 11).

4° — Justification du baptême donatiste (fr. 12-13).

5° — Les Donatistes ont pour eux l'autorité de Cyprien (fr. 14-19).

6° — Réponse aux objections sur le schisme maximianiste (fr. 20).

7° — Protestation contre l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses (fr. 21).

Nous donnons ci-dessous les fragments que nous avons pu recueillir de cette troisième lettre de Gaudentius.

Gaudentii ad Augustinum Epistulae fragmenta.

1. — Qui (= *Contra Gaudentium liber I*) cum in ejusdem Gaudenti pervenisset manus, rescripsit, quod ei visum est, ad me ipsum, nulla ratione respondens, sed magis se nec respondere nec tacuisse declarans[3].

2. — Accepi, Gaudenti, responsionem tuam ; si tamen responsio ista dicenda est, quam mihi propterea referre voluisti, ne, si tacuisses, diceremus te esse convictum. Sed non hoc est respon-

---

1. *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 707.
2. Augustin, *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, II, 2, 2 ; 3, 3 ; 4, 4, etc.
3. *Retract.*, II, 85.

dere, quod est non tacere. Nam, si hoc est, respondisti plane ; sed ideo ut etiam hi, qui de te aliquid possent sperare, noverint te non invenisse quid respondere deberes, et tamen respondisse ne taceres. Itaque, cum caveres ne victus dicereris, fecisti ut ostendereris. Ad quod ostendendum tua ipsa scripta sufficiunt, si ab intelligentibus legantur et meis diligenti examine comparentur[1].

3. — Si respondere cogitas, noli causam relinquere et in supervacaneis evagari. Ea quae dicta sunt, intuere ; ad ea quae dicta sunt, non fallaciter eludendo, sed rationabiliter disputando responde. Nam illa prolixa responsione quid egeris, vel potius quam nihil egeris, si necessarium visum fuerit Dominusque donaverit, opere alio diligentius demonstrabo[2].

4. — Quanquam totam quaestionem, et totum quod inter nos agitur, uno verbo tribuni satis diligenter exposito, omnino solvisti. Cum enim ego dixissem : « Neque hoc in tribuni litteris legitur, a te in veritate invocatum nomen Dei », quia ipsum prorsus verbum ibi non legeram, tu respondisti : « Falleris, vel potius fallis. Nam verba tribuni sunt : Neve tantum opus domus Domini, ubi a te saepius Dei et Christi ejus invocatum nomen est, per religionem tuam ibidem constitutam concrematum esse dicatur. Intellige quia in veritate religio dicitur, in fallacia superstitio nominatur[3]. »

5. — Ab hac ergo vera germanaque Catholica, quae Domini luce perfusa per orbem totum radios suos porrigit, ramos suos per universam terram copia ubertatis extendit, quae causa vobis fuerit exeundi, cum interrogamini, nihil justum invenitis ; prorsus ab hac Ecclesia exitum vestrum nulla purgatione probabilis excusationis abluitis. Quid enim dicitis, nisi : « Necessitas compulit ut justi relinqueremus injustos[4] » ?

6. — Vides quemadmodum his verbis, quibus dicit (Cyprianus) esse in Ecclesia cernique zizania, nec tamen ab illa propterea debere discedere, delet omnes tuorum scriptorum calumnias. Quibus etiam in tanta abrupta progressus es et te more vestro praecipitasti, ut diceres, etiam nescientes qui peccaverunt de universo mundo, peccatis alienis potuisse perire christianos ; quia scilicet legitur in sanctis Scripturis unum de anathemate fuisse furatum, et pro isto peccato alienum populum nescientem fuisse punitum (*Josue*, VII, 11 sqq.) ... Itane ut hoc diceres, itane ut peccatis alienis etiam incognitis perire Deo quemquam credere et dicere

1. *Contra Gaudentium*, II, 1, 1.
2. *Ibid.*, II, 13, 14
3. *Ibid.*, II, 11, 12.
4. *Ibid.*, II, 3, 3.

auderes ? nec saltem ipsos timuisti collegas tuos, qui, te in nostra Collatione reticente et fortasse, cum hoc jam sentires, non audente, tantis disceptationum lateribus pugnaverunt pisces malos in dominicis retibus a piscatoribus ignorari, ne videlicet perirent eorum contagione, si scirent?... Tu autem etiam ignoratorum malorum contagio bonos perire dixisti. Neque timuisti tam multos ab initio vestros latentes flagitiosos, facinorosos atque impios, qui profecto, secundum tuam sententiam, te atque omnes tuos vobis nescientibus perdiderunt. Sed nunc quoque nullo pavore tremuisti, ne forte quispiam vestrum te nesciente peccaret et te, dum ista loqueris, perderet[1].

7. — Si opinio tua vera est, qua putas « et suis peccatis quemque perire qui facit, et alienis qui utrum facta sint nescit »... Cum dicis alienis criminibus perire hominem, sive illa scientem, sive nescientem, nullum procul dubio remanere pateris innocentem... Et tamen tu dicis (ubi quid aliud quam Domino contradicis?) « sola per mundum crevisse zizania, et toto paene mundo diminuta perisse frumenta » ; cum ad aliquas gentes nondum Ecclesia crescendo pervenerit[2].

8. — De tali enim fide Dominus dicebat : « Putas, veniet Filius hominis, et inveniet fidem in terra? » (Luc., XVIII, 8), non « de apostasia totius orbis », sicut tu perversissime intelligis[3].

9. — Vos autem dum carnaliter sapitis quod dictum est per Isaiam prophetam : « Discedite, et exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis » (Isaï., LII, 11), et talia quae in Scripturis similiter dicta sunt ; dum haec, inquam, non spiritualiter, sed carnaliter sapitis, tales omnino apparetis, quales eorum, ipso Propheta praedicante, dominantur dicentes : « Nolite me tangere, quoniam mundus sum » (Isaï., LXV, 5). Denique, quando aliena peccata vos perverse devitanda esse censuistis, alia vestra fecistis, sacrilegum schisma populos dividendo, et sacrilegam haeresim contra Dei manifestata promissa et impleta de Ecclesia toto orbe diffusa nefario spiritu sentiendo. Nam si, ut putas et nos in verbo reprehendis, « una eademque societas perditorum simul et schisma et haeresis esset », non dixisset beatus Cyprianus... Noli ergo, contra apertissimam veritatem, aut utrumque fallaciter declinare, aut unum horum tibi, quod tibi mitius videtur, eligere : cum et schismaticus sis sacrilega discessione, et haereticus sacrilego dogmate[4].

---

1. *Contra Gaudentium*, II, 4, 4.
2. *Ibid.*, II, 5, 5.
3. *Ibid.*, II, 6, 6.
4. *Ibid.*, II, 9, 10.

10. — Tu vero qui eos, contra quos disputas, arguis ex Propheta, et clamas : « Vae his qui dicunt amarum dulce et dulce amarum ; qui dicunt lucem tenebras et tenebras lucem » (Isaï., V, 20) : si superstitio est quam nobiscum tenet Dulcitius, cur eam religionem esse dixisti? Si autem verum dixisti, cur, haereticam tenendo superstitionem, respuis catholicam religionem? Sequere igitur testimonium tuum : maxime quia et ipsi vestri, cum cognoverint, non tibi fortasse communicabunt, quoniam tribuno Dulcitio per hoc verbum communicasti. Eia, frater Gaudenti, noli perdere occasionem, quam tibi etiam per tuam linguam Dominus dedit. An forte ad hoc irasceris, quod fratrem voco? Hoc enim nomen a nobis etiam in nostra Collatione respuistis[1].

11. — Vides nempe sine ulla defensione Caeciliani vel quorumlibet hominum, quos accusandos putatis, Catholicam suo robore ac firmitate consistere : quamvis et Caeciliani causam Collatio nostra purgaverit, et aliorum, de quibus calumniamini, aut dubia sit criminatio aut injusta damnatio[2].

12. — Porro de baptismo, quem non putas esse nisi in Ecclesia, et ideo nos arguis quod ex haeresibus venientes, si jam baptizati sunt, iterum non esse baptizandos censemus...[3].

13. — Nec vobis blandiamini, quod baptismum non rescindimus vestrum. Non est hoc vestrum, sed catholicae Ecclesiae quam tenemus, unde illum, quando discessistis, non quidem ad salutem, sed ad perniciem vestram vobiscum tulistis... Hoc est quod dixi ad te scribens, quod etiam in Collatione vobis diximus; idque potius eludendum putastis, quia dissolvere nequivistis... Et quia ipse Apostolus de idololatris gentibus dixisse intelligitur : « Qui veritatem in iniquitate detinent » (*Roman.*, I, 18), tu mihi quasi respondens flagitasti ut probarem « Quid de Gentilium sacrilegio Apostolus non rescindat, quid de eorum profano ritu non damnet »[4].

14. — Vos potius esse catholicos testimonio beati Cypriani affirmare conatus es... Quid igitur et vos ipsos fallitis, et alios fallere mendaciis impudentibus vultis? Si hujus martyris testimonio vestra est Ecclesia catholica, ostendite illam per orbem totum radios suos porrigere, ostendite illam per universam terram ramos suos copia ubertatis extendere... Recede a testimonio Cypriani. Ille namque contra te loquitur ; qui vides quid dicat. Per orbem totum dicit et per universam terram porrigi extendique Catholicam, graeco

---

1. *Contra Gaudentium*, II, 11, 12.
2. *Ibid.*, II, 13, 14.
3. *Ibid.*, II, 7, 7.
4. *Ibid.*, II, 10, 11.

ejus nomini ac definitioni consentiens. Tu aliud tenere, sentire, dicere reperiris, et, dum Cypriano teste inniteris, Cypriano teste mentiris[1].

15. — Has evangelicas sententias si volueris in alium sensum qualibet argumentatione convertere, eidem beato Cypriano, cujus testimonium adhibes, contradicis ; sicut in nostra Collatione fecistis[2].

16. — Nempe nunc saltem vides, adversus sanctum Cyprianum vos in nostra Collatione clamasse eique contentionibus restitisse, quibus asserebatis agrum Christi, de quo ait : « Ager est hic mundus » (Matth., XIII, 38), non esse Ecclesiam, sed mundum praeter Ecclesiam, ut ea, quae cernerentur, posset habere zizania. Nam in Ecclesia dicebatis manifesta zizania esse non posse. Quoties hinc testimonium Cypriani posuimus, et nec aperte illi resistere ausi estis nec tamen consentire voluistis! Nempe nunc saltem expergisceris, audis, advertis... Quare ergo vos ab unitate hujus Ecclesiae nefario schismate disceditis et haeretica praesumptione in eadem discissione persistitis? Ecce tibi Cyprianus, consenti illi, aut responde illi[3].

17. — Frustra itaque tibi videtur « Agrippini et Cypriani concilia in hac quaestione esse sectanda » : cum vos ea neglexeritis, quando extra vestram communionem baptizatos a damnatis, contra quos de basilicis excludendos litigabatis, sine ulla repetitione baptismatis suscepistis[4].

18. — Si enim hoc facere velint (Catholici), exceptis divinarum Scripturarum innumerabilibus testimoniis, quibus ne faciant prohibentur, retinet eos certe, quem testem adhibuisti, beatissimus Cyprianus, clamans atque contestans[5]...

19. — Atque ut te ad extremum illius (Cypriani) potius verbis alloquar, quem testem catholici nominis adhibere voluisti... Beatissimi Cypriani sunt verba ista, non mea · ejus videlicet verba sunt, quem tu nobis lectissimum testem catholici nominis in tuorum scriptorum exordio posuisti et per multa copiosissime commendasti[6].

20. — Sufficit quod respondere minime potuisti, quomodo damnatus baptizare potuerit Felicianus, foris a vestra Ecclesia constitutus ; quem frustra ponere voluisti inter eos quibus dilationem

---

1. *Contra Gaudentium*, II, 2, 2.
2. *Ibid.*, II, 3, 3.
3. *Ibid.*, II, 4, 4.
4. *Ibid.*, II, 8, 8.
5. *Ibid.*, II, 9, 10.
6. *Ibid.*, II, 13, 14.

dedistis... Jam de his, quod dicendum fuit, et in prioribus ad te datis litteris meis satis dictum est. Cui loco te prorsus respondere non potuisse, quisquis legerit et parumper adverterit, dubitare non poterit[1].

21. — Quamobrem, secundum verissimum hoc tuum testimonium et tuam verissimam expositionem, quoniam religio est quam Dulcitius tribunus tenet, profecto religio est qua te ad nostram communionem praeceptum Imperatoris impellit. Unde fit consequens ut religio sit etiam qua christianus Imperator ad curam suam judicat pertinere, ne in res divinas impune peccetur. A quo tu non vis curari nisi ea quae terrena republica continentur. Unde et regem Ninivitarum, oblitus quid legeris, populo de agenda paenitentia non mandasse dixisti. Haec enim verba tua sunt ad me : « Quid, inquis, miseros decipis? Jonae Deus praecepit, prophetam Dominus ad populum misit ; nihil tale regi mandavit. » Adverte ergo quid scriptum sit, et noli irasci [nisi] tibi ipsi, qui vel divina scripta non recolis, vel tu potius miseros decipis... Audisne tandem regem curasse, quod ad regum curam tibi displiceat pertinere?... Ergo, quia ista religio est in qua est tribunus Dulcitius (neque enim verba tua negaturus es), superstitio est pars Donati, unde te vult erui hujus religio ; superstitio est, quod te quaeris occidere, quod valde prohibet hujus religio ; superstitio est, quod erga ista curam Imperatoris reprehendis, quam suscepit exsequendam hujus religio[2].

X. — Augustin, *Contra Gaudentium liber II.*

Ce livre, qui nous est parvenu entier, contient la réponse d'Augustin à la lettre de Gaudentius. Il a dû être composé quelques mois après le livre I *Contra Gaudentium*, auquel il fut joint par Augustin lui-même[3], et auquel il reste joint dans les éditions modernes[4].

Cet ouvrage d'Augustin clôt pour nous l'histoire des aventures de Gaudentius. Nous ne savons si l'évêque donatiste a relevé une seconde fois le défi de son adversaire, qui, de nouveau, le sommait

---

1. *Contra Gaudentium*, II, 7, 7.
2. *Ibid.*, II, 12, 13.
3. « Nolui tamen sine rescripto relinquere, quidquid illud fuit. Hinc factum est, ut hi nostri ad illum duo libri essent. » (*Retract.*, II, 85).
4. *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 741.

ironiquement de répondre, et qui lui-même songeait à reprendre la question dans un traité plus étendu[1]. Nous ne savons non plus si Gaudentius s'est brûlé avec ses fidèles dans son église de Thamugadi.

Paul MONCEAUX.

ENNIVS, *Achilles*

Ap. NON. 147 (*obuarare*), anap. faux.

Nam *consilius* obuarant,
quibus tam (*l.* iam) concedit hic ordo.

La correction *iam* est généralement admise. Je soupçonne que *consilius* est *consil* ⟨ *iis t* ⟩ *uis* ou *consil* ⟨ *iis e* ⟩ *ius*. Le sens serait : « Ils se raidissent contre tes (ou ses) intentions, auxquels les gens de notre classe commencent à céder. » *Obuarant* s'oppose bien à *concedit ;* au propre, *ob-uarare* serait s'affermir contre un choc en écartant les jambes, comme un guerrier διαβάς. *Hic ordo*, expression à la vérité plus romaine que grecque, semble désigner la classe des βασιλῆες par opposition à la multitude (qu'ameute quelque Thersite ? ou bien dont Achille menace Agamemnon ?) ; ces mots n'étant suspects ni par la métrique ni par la grammaire, il me paraît hasardeux d'y toucher, comme l'ont fait Lucien Müller et Ribbeck, et je n'imagine guère un moine carolingien les inventant, s'il ne les avait pas sous les yeux.

Louis HAVET.

---

1. *Contra Gaudentium*, II, 13, 14 : « Si respondere cogitas, noli causam relinquere... Opere alio diligentius demonstrabo. » Cf. I, 39, 54.

PRO MACHAERA TURTUREM

(Plaute, *Bacchides*, v. 68 suiv.).

La jolie Bacchis l'Athénienne invite Pistoclère à entrer chez elle, pour la protéger, elle et sa sœur, contre le soldat Cléomaque. Pistoclère, qui est très bien élevé et qui a des principes, mais qui se défie de lui-même, résiste :

> adulescens homo
> penetrem me hujus modi in palaestram, ubi dammis desudascitur ?
> [ubi pro disco damnum capiam, pro cursura dedecus ?]
> (v. 65-67 Leo).

« Plein d'esprit ! », observe ironiquement Bacchis. Le vertueux jeune homme continue :

> ubi ego capiam pro machaera turturem,
> [ubique imponat in manum alius mihi pro cestu cantharum,]
> pro galea scaphium, pro insigni sit corolla plectilis,
> pro hasta talos, pro lorica malacum capiam pallium,
> ubi mihi pro equo lectus detur, scortum pro scuto accubet ?
> (v. 68-72 Leo).

Ce morceau offre des traces évidentes de deux rédactions successives : à l'une, où il s'agit de la vie sportive et athlétique, appartiennent les vers 67, 69 ; à l'autre, où il s'agit de la vie militaire, les vers 68, 70-72. La première s'accorde mieux à coup sûr avec ces paroles de Pistoclère : penetrem me hujus modi *in palaestram*. L'opposition marquée dans la seconde peut sembler plus propre à émouvoir des auditeurs romains que des compatriotes et contemporains de Ménandre ; et elle s'achève par une phrase contenant un jeu de mots, une allitération, qui n'est pas susceptible d'être traduite en grec : *scortum* pro *scuto* accubet. Nous faut-il donc penser que les vers 67, 69 — considérés par M. Leo comme des interpolations — reproduisent de plus près que leurs voisins le texte original du *Dis exapatôn* ? A tout le moins, nous faut-il voir dans les vers 68, 70-72 une pure et simple amplification de ce texte, due tout entière au transcripteur latin ?

Tel n'est pas mon avis ; et, si je ne me trompe, l'examen de certaines singularités de détail corrige l'impression qui naissait d'abord de l'ensemble.

La plus frappante se constate dès le vers 68 : ubi ego capiam *pro machaera turturem*. Il ne saurait suffire, pour justifier cet étrange rapprochement, de rappeler qu'une épée est quelque chose de dur, une tourterelle quelque chose de doux[1]. Dans tout ce qui suit, une pièce de l'équipement militaire — galea, insigne, hasta, lorica, equus, scutum — est mise chaque fois en contraste avec un objet faisant partie, si je puis ainsi dire, du mobilier des banquets : scaphium, corolla plectilis, tali, malacum pallium, lectus, scortum. Nous sommes en droit de croire qu'il en était ainsi dès le début. Or l'épée, sans nul doute, est à sa place dans la main d'un soldat ; la tourterelle l'est-elle également entre les mains d'un convive ? Ussing, après avoir spécifié — la précaution est assez superflue — que Plaute ne parle pas d'une tourterelle rôtie, mais d'un oiseau vivant, rappelle que les anciens caressaient volontiers des volatiles apprivoisés ; de même que Tyndare, aux vers 1002 suiv. des *Captifs*, représente les petits patriciens jouant avec des « monerulae », des « anites » et des « coturnices », de même Plaute représenterait l'amant et sa maîtresse jouant à table avec une tourterelle. Cette explication est à la rigueur acceptable ; et je crois bien que Plaute, quand il écrivit le vers 68, comprit les choses comme les comprend Ussing. Mais je doute que l'idée d'opposer une tourterelle à une épée lui soit venue spontanément, et qu'elle soit venue à l'écrivain attique qui lui servait de modèle. Quoi qu'on puisse dire, la tourterelle apprivoisée ne saurait passer pour un attribut ordinaire du joyeux banqueteur, pour celui qu'il convient de mentionner d'abord. Admettons que l'auteur des *Bacchides* lisait peu soigneusement les textes grecs, qu'il les lisait dans des manuscrits incorrects ; nous reconnaîtrons que Ménandre avait nommé ici, pour parler comme Anspach, un « instrumentum convivale » vraiment digne de ce nom, et que la tourterelle doit son introduction à une simple bévue du Latin.

Parmi les instruments de musique des anciens, il en exista un — une espèce de harpe[2], d'origine orientale[3] — que l'on appelait le trigone. Les auteurs dramatiques du ve siècle, Sophocle, Aristophane, Eupolis Phérécrate, Platon le comique, Théopompos, en

---

1. Anspach, *De Bacchidum Plautinae retractatione scaenica*, Diss. Bonn, 1882, p. 6, n. 1 : « in versu 68 opponuntur inter se *machaera* et *turtur*, quae nihil simile « habent ; sed machaera dura est, turtur mitis res ».

2. Voir l'article *Lyra* dans le *Dictionnaire des Antiquités*, p. 1148-1149 (Th. Reinach).

3. Φρὺξ τρίγωνος (Sophocle, fr. 375 Nauck); Σύρων εὕρημα (Juba, chez Athénée p. 175 d).

ont parlé à différentes reprises[1]. Je n'en connais pas de mention dans les fragments de la comédie moyenne et nouvelle ; notamment son nom ne figure pas dans un passage du *Lyropoios* d'Anaxilas où sont énumérés des instruments à cordes[2] ; mais cela ne prouve point, bien entendu, qu'il n'ait pas pu figurer ailleurs. En tout cas, au IVe siècle et durant les siècles suivants, le trigone continua d'être en usage. Ce que dit Aristote au livre V de la *Politique* (1341 a ad fin.) ne signifie nullement que les Athéniens aient jamais cessé de s'en servir, mais simplement qu'il était réprouvé par les personnes austères et que son maniement ne faisait point partie du programme de la bonne éducation. Platon exclut de sa république idéale les fabricants de trigones (*Républ.*, 399 c) ; il n'y eût pas songé s'il n'en avait pas vu autour de lui. Aristoxène de Tarente citait les trigones, avec les magadis, les pectis, les sambuques, non point comme des instruments tombés en désuétude, mais comme des instruments étrangers (ἔκφυλα)[3]. Euphorion les déclarait antiques (ἀρχαῖα), mais de manière à laisser entendre que leur vogue persistait[4]. A l'époque même d'Athénée on jouait du trigone[5] ; on en joua sans doute longtemps après. Cet instrument avait mauvaise réputation. Platon le range parmi ceux dont la musique engendre la mollesse et est indigne des hommes ; Aristote, parmi ceux qui excitent à la volupté. Dans un fragment d'Eupolis, ce sont les μοιχοί qui l'emploient pour donner à leurs belles des sérénades nocturnes[6]. Dans un autre, je ne sais quel danseur de mœurs douteuses se trémousse d'un façon obscène au son des trigones et des tambourins[7]. Dans un fragment de Platon le comique, on voit deux musiciennes de profession amuser une troupe de convives ; l'une est une joueuse de flûte ; la seconde s'accompagne sur le trigone pour chanter un chant ionien[8]. En somme, le trigone mérite bien d'être considéré comme un instrument de musique symposiaque, un instrument que l'invité de Bacchis l'Athénienne pourrait tenir

---

1. Sophocle, fr. 375 Nauck (*Mysiens*) ; fr. 219 (*Thamyras*) ; Aristophane, fr. 244 Kock (*Daitales*) ; Eupolis, fr. 77 (*Baptai*) ; fr. 139 (*Hilotes*) ; Platon, fr. 69 (*Laconiens*) ; Théopompos, fr. 49 (*Pénélope*) ; Phérécrate, fr. 42 (*Doulodidaskalos*).

2. Fr. 15 : Ἐγὼ δὲ βαρβίτους τριχόρδους, πηκτίδας,
κιθάρας, λύρας, σκινδαψοὺς ἐξηρτυόμαν.

3. Athén., 182 f.

4. Athén., 182 e.

5. Athén., 183 e.

6. Fr. 139 : κεῖνος (Gnésippos) νυκτερίν' εὗρε μοιχοῖς ἀείσματ' ἐκκαλεῖσθαι
γυναῖκας ἔχοντας ἰαμβύκην τε καὶ τρίγωνον.

7. Fr. 77 : ὃς καλῶς μὲν τυμπανίζεις
καὶ διαψάλλει τριγώνοις
κἀπικινεῖ ταῖς κοχώναις
κἀνατείνεις τὼ σκέλη.

8. Fr. 69 ad fin. : ..... κἄλλην τρίγωνον εἶδον
ἔχουσαν, εἶτ' ᾖδεν πρὸς αὐτὸ μέλος Ἰωνικόν τι.

à la main. Chez les écrivains du ve siècle, son nom, autant qu'on peut en distinguer le genre, est ordinairement τρίγωνος, au masculin[1]; et Photius affirme que telle était la bonne forme[2]. Mais Aristote et les écrivains postérieurs, Aristoxène, Euphorion, Juba, Athénée, disent τρίγωνον, au neutre[3]. D'autre part Eupolis, dans un des fragments que nous avons rappelés[4], se sert du pluriel pour désigner, je crois, un seul et unique instrument. Si donc Ménandre, esquissant une scène de la vie de plaisir, a voulu parler d'un trigone, il a pu écrire τρίγωνα. Une tourterelle, en grec, s'appelle τρυγών; à l'accusatif, τρυγόνα. Τρίγωνα, τρυγόνα, ces deux mots diffèrent par l'orthographe, par la quantité, par l'accentuation. Ils n'en offrent pas moins une très grande ressemblance. Je crois que Plaute les a pris l'un pour l'autre; d'une harpe il fit une tourterelle.

Le vers 70 contient de nouveau un rapprochement bizarre : pro galea scaphium. Anspach déclare, sans plus d'explications, qu'un casque et une coupe sont des objets pareils[5]. Ussing expose que le scaphium est rond, reproduisant à peu de chose près la forme d'un casque, ce qui rend compte de la comparaison. Comme tout à l'heure pour le vers 68, je crois qu'il excuse Plaute aussi bien que possible; mais je soupçonne que celui-ci ne songea pas d'emblée, sans quelque raison particulière, à opposer *galea* et *scaphium*. Considérons la fin du vers 70 : pro insigni sit corolla plectilis. *Insigne*, si l'on en croit Ussing, désignerait un ornement du casque, soit une aigrette, soit un cimier en forme de dragon, de griffon ou de sphinx. Mais un tel ornement, qui n'est qu'une partie du casque — et une partie accessoire — s'opposerait mal à une couronne de fleurs, qui forme à elle toute seule, si je puis ainsi dire, la coiffure des convives attablés. *Insigne*, selon moi, veut dire « décoration honorifique »; Plaute pense aux diverses couronnes qui, chez les Romains de son époque, récompensaient le mérite militaire; entre elles, dont le mot *insigne* suffisait à évoquer l'idée, et la corolla plectilis, l'opposition est juste, intéressante[6]. Cette opposition, d'ailleurs, ne vient certainement pas du texte grec; car les couronnes, d'un usage si répandu en Grèce, y tenaient peu de place dans la vie du soldat, et les décorations militaires des Romains sont sans équivalents à Athènes. Ainsi, des quatre termes que le

1. Sauf dans le fragment de Platon le comique où le texte traditionnel est αὐτό.
2. Τρίγωνος· ἀρρενικῶς· μουσικὸν ὄργανον κτλ.
3. Aristote, l. l.; Ath., 175 d; 182 e f; 183 e.
4. Le fragment 77.
5. *L. l.* « in versu 70 galea et scaphium similia sunt ».
6. Nous connaissons d'ailleurs, mais seulement pour une époque de beaucoup postérieure à celle de Plaute, des casques sur lesquels étaient représentées des couronnes militaires (cf. *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Corona*, p. 1535 et 1536).

vers 70 oppose deux à deux, le deuxième est inopportun, le troisième fut introduit par Plaute. En revanche, les deux extrêmes — galea, corolla plectilis — formeraient, rapprochés, un contraste satisfaisant. J'estime que, chez Ménandre, il n'était question de rien de plus que d'un casque et d'une couronne. En face du mot « couronne », l'adaptateur latin éprouva le besoin de préciser : il ne devait pas laisser croire qu'il pût s'agir d'une couronne civique, murale, obsidionale ; d'où le diminutif péjoratif *corolla*, d'où l'épithète — très rare — *plectilis*. Entre cette couronne ainsi déterminée et celles dont on avait voulu la distinguer, il était séduisant d'établir une opposition ; Plaute le fit, et il écrivit : pro insigni corolla plectilis. Dès lors, le casque demeurait isolé ; sans beaucoup réfléchir, Plaute l'accoupla avec un vase à boire.

Les vers 71-72 ne présentent point de difficulté. L'opposition pro hasta talos, qui paraît embarrasser Anspach[1] et qu'Ussing explique imparfaitement[2], n'a cependant rien que de naturel, à la condition que l'on y tienne *hasta* — comme au vers 428 de la même comédie, comme au vers 152 de la *Mostellaire* — pour la traduction du grec ἄκων, ἀκόντιον, c'est-à-dire pour le nom d'une arme de jet : un javelot, des dés, ce sont deux choses qui se lancent.

Jusqu'ici, à travers le texte de Plaute, nous distinguons avec assez de certitude ce que dut être le texte de Ménandre ; comme on le voit, il n'y a nulle raison de révoquer en doute que celui-ci ait opposé à l'attirail de la vie de plaisir un attirail militaire. Tout ce qu'il est permis de supposer, c'est que l'auteur attique, vivant à une époque où fleurissait l'éphébie, songeait moins à la vie du soldat en campagne qu'à des exercices d'entraînement. Et peut-être le dernier membre de phrase — scortum pro scuto accubet — mériterait-il qu'on en suspectât l'origine, s'il signifiait ce qu'a imaginé Anspach : « ut *in bello* adulescens *cum scuto adcubans dormit* ita apud vos cum scorto ». Mais une telle traduction force le sens des mots : Plaute ne parle point de dormir avec ceci ou cela, il parle de tenir ceci ou cela serré contre soi-même ; or, ce n'est pas seulement à la guerre que l'on tenait ainsi le bouclier. L'idée première du membre de phrase scortum pro scuto accubet — comme aussi celle des deux précédents : pro lorica malacum capiam pallium, ubi mihi pro equo lectus detur — peut donc bien remonter au *Dis exapatôn*.

Ph. E. LEGRAND.

Lyon, Mars 1907.

---

1. *L. l.*
2. « Non hastam *gerit*, sed talis ludit. » C'est *jacit* qu'il aurait fallu dire.

PRAEMIVM

VELLEIVS PATERCVLVS, II, LXXXVIII, 2.

« C. Maecenas... otio ac mollitiis paene ultra feminam fluens, non minus Agrippa Caesari carus, sed minus honoratus (quippe uixit angusti claui + paene contentus... », etc.

La leçon *paene* était-elle celle du ms. de Murbach? La copie d'Amerbach donne *paene*, l'édition princeps *pene*, ce qui est une pure variante orthographique. M. Ellis, dans son édition (Oxford, 1898), relève les conjectures suivantes : *fine* Heinsius; *specie* Zumpt; *angusticlauio plene* Saumaise. Il propose lui-même, avec un point d'interrogation : *poenico*. Depuis lors, M. J. J. Hartmann, *Mnemosyne*, 1904, p. 103, suppose que *paene* est une répétition du premier *paene* (*paene ultra feminam*) et efface l'adverbe malencontreux. Mais le génitif avec *contentus*, sans être impossible, reste douteux faute d'exemple aussi ancien. Et si le premier *paene* a joué un rôle, c'est peut-être autrement.

Je propose de lire : *uixit angusti claui* praemio *contentus*.

Cet emploi de *praemium* se trouve dans Horace, *Sat.*, I, v, 35 : « Fundos Aufidio Lusco praetore libenter | linquimus insani ridentes *praemia* scribae, praetextam et latum clauom prunaeque uatillum ». La clarté de ce texte ne laisse rien à désirer. Les *praemia* de ce scribe devenu préteur de Fundi, ce sont ses insignes et, entre autres, le laticlave. Horace emploie encore *praemia* avec le sens de « privilèges », mais au figuré, dans *Epît.*, I, ix, 11 : « Frontis ad urbanae descendi *praemia* », « Je me suis résigné à montrer l'aplomb qui est le privilège des citadins », ce qui est commenté, plutôt que traduit, par Patin : « Je me suis résigné à montrer l'impudence d'un courtisan ». On fait d'ordinaire de *praemium* un composé de *prae* et de la racine du verbe *emere*; c'est, dit M. Bréal, « la part que l'on prend avant les autres ». Ce sens est bien voisin de celui de « privilège ». Je ne connais pas d'autres exemples de l'emploi que nous trouvons dans Horace.

Le texte de Velleius n'en est que plus intéressant. *Angusti claui praemio contentus* peint très bien la modestie de Mécène, qui se satisfit de ce médiocre privilège, qui n'alla pas plus loin. Il y a dans le groupement de ces mots une discrète ironie qui relève la saveur du portrait. «

On incline à penser que le ms. de Murbach était en écriture irlandaise. Dans cette écriture, *p* et *r* se ressemblent et *pr* peut être lu, par simplification, *p*. De plus, l'*i*, souvent souscrit à l'*m*, peut passer inaperçu. La faute commise est assez facile. La seule difficulté que presente cette hypothèse se retrouve plus ou moins dans toutes les conjectures proposées. M. Ellis croit que la copie d'Amerbach et l'édition de Beatus Rhenanus dérivent du ms. de Murbach d'une manière indépendante. Il faut alors admettre que la faute de lecture a été commise séparément par les deux humanistes. Mais rien ne prouve que Beatus Rhenanus ne s'est pas servi des travaux de son ami sur le ms. Il serait peut-être plus risqué de supposer que le copiste du ms. a fait la faute en lisant un texte déjà écrit en irlandais. Quoi qu'il en soit, l'erreur est complexe : elle a été suggérée par le premier *paene*. Si la conjecture que je propose est juste, elle confirme une thèse chère à M. Louis Havet : il n'y a pas, ou il n'y a presque pas de fautes purement mécaniques. Là aussi, l'esprit a ses droits.

Paul LEJAY.

SUR TERTULLIEN, *DE PRAESCRIPTIONE HAERETICORUM*, XLIV, 4.

[éd. Rauschen, *Florilegium patristicum*, fasc. IV, Bonn 1906].

Le dernier chapitre du *de Praescriptione* est fait tout à la fois de menace et d'ironie. « Personne, observe Tertullien, n'a avantage à se détourner de la vérité, s'il songe au jugement à venir où il nous faudra tous comparaître devant le tribunal du Christ pour y rendre compte surtout de notre foi. Que diront donc ceux qui l'auront déshonorée par l'adultère de l'hérésie, elle, la vierge confiée par le Christ ? »

Et alors il énumère un à un les piteux sophismes dont les renégats essaieront de pallier leur défection. « Ils allègueront, je suppose, que rien ne leur avait été dit par le Christ ou ses apôtres sur les doctrines horribles et perverses qui devaient survenir ;

qu'aucun avis ne leur avait été donné de s'en garer et de les détester... » Ici se place une phrase évidemment corrompue « *Agnoscunt suam potius culpam et suorum, qui nos ante praestruxerunt.* » Tel est le texte du *Leidensis*. — Le *Selestadiensis* donne *quam suorum.*

Le contrôle ordinairement si précieux de l'*Agobardinus* nous manque, car il y a une lacune dans le manuscrit (f° 52) depuis *et priuilegia... ministeria* [Rauschen, XL, 6] jusqu'à *Sed nunc quidem* [Rauschen, XLV, 13].

Les corrections proposées jusqu'ici [*agnoscet*, Van der Vliet; *quam illorum*, Rigault; *et illorum*, Preuschen] sont insuffisantes pour élucider le passage, dont Rauschen désespère, si l'on en juge par le point d'interrogation qu'il a inséré entre crochets dans sa récente édition.

Sans prétendre fournir la solution idéale, je crois qu'on rendrait à la phrase son sens le plus naturel en insérant *quam* avant *culpam* et en supposant que *culpam eorum* est tombé après *culpam et suorum*, par suite de la quasi identité des deux κῶλα. J'écrirais donc : « Agnoscent suam potius ⟨quam⟩ culpam et suorum, ⟨culpam eorum⟩ qui nos non ante praestruxerunt. » = « Ils s'en prendront, plutôt qu'à leur faute et à celle des leurs, à la faute de ceux qui ne nous ont pas prémunis d'avance. » On sentira l'ironie, si l'on se reporte au passage qui précède immédiatement ces lignes, et dont j'ai donné plus haut la traduction.

P. DE LABRIOLLE.

Fribourg (Suisse).

PLAUTE, *CAPTFIS*

INTERPRÉTATION DE QUELQUES PASSAGES

184.

Sed si uenturu's, temperi. ERG. Em, uel iam otiumst.
184. <*HE*>. *I modo, uenare leporem : nunc irim tenes ;*
Nam meus scruposam uictus commetat uiam.
ERG. Numquam istoc uinces me, Hegio, ne postules
Cum calceatis dentibus ueniam tamen.
HE. Asper meus uictus sanest. ERG. Sentisne essitas
HE. Terrestris cenast. ERG. Sus terrestris bestiast.
HE. Multis holeribus.

Les commentateurs qui s'en tiennent à la leçon des mss. traduisent ainsi le vers 184 : « Va seulement, fais la chasse à un lièvre : en ce moment tu n'as qu'un hérisson ». Les autres adoptent une correction d'Érasme, lequel lisait *ictim*, « une belette », au lieu de *irim*. Erasme s'appuyait sur un proverbe grec : γαλῆν ἔχεις (Diog. III, 84, γαλῆν ἔχεις · ἐπὶ τῶν ἀποτευκτικῶν · παρόσον οἱ γαλῆν ἔχοντες οὐκ εὐτυχοῦσιν). Dans ce cas *ictim* aurait une double signification : il désignerait un animal à la chair coriace, dont la rencontre serait en outre un fâcheux présage. Ergasile serait ainsi dans la situation d'un moderne superstitieux qui, tombant sur un méchant dîner, aurait de plus le chagrin de se trouver treizième à table. Cette correction ne s'impose pas ; elle s'impose d'autant moins que si dans certains pays on apprécie la chair du hérisson, la belette, animal puant, ne passe pas pour être mangeable. Or, avec la traduction susdite, soit qu'Hégion s'exprime au propre, soit qu'il parle au figuré, on est obligé d'admettre que le hérisson, ou la belette, se mangeait communément.

Faut-il prendre les paroles d'Hégion au pied de la lettre ? C'est l'avis de M. Lindsay, qui se refuse à changer *irim* en *ictim*, parce que, dit-il, *irim* « is specially appropriate to Hegio's account of his fare, vv. 185, 188 ». C'est nous faire entendre assez clairement que le hérisson, grâce à ses piquants, lui paraît mieux armé que la belette pour circuler sur des chemins pierreux et qu'au vers 188

asper a le sens de « qui pique, épineux » ! Nous n'insisterons pas. M. Carlo Pascal tient aussi pour le sens littéral, puisqu'il traduit *irim* par hérisson de mer, oursin : *or non hai che riccio marino* (ἐχῖνος). Ce serait alors un oursin de la grande espèce, par exemple l'*echinus melo* qui se pêche dans la Méditerranée. Mais en latin l'oursin s'appelle *echinus*, et l'on ne voit pas qu'il se soit jamais appelé autrement, aussi bien chez Plaute (cf. Rudens, v. 297) que chez les autres auteurs ; ensuite cette acception s'accorde très mal d'une part avec *leporem*, auquel répond sans aucun doute un animal terrestre capable de remplacer le lièvre au pis aller, et d'autre part avec *terrestris cenast* du v. 189.

Si l'on n'a aucune objection sérieuse à faire à la leçon *irim*, puisque le lièvre et le hérisson vivent sur les mêmes terres et que le dernier peut se manger à défaut du premier, il faut bien reconnaître qu'Hégion, s'il parle au propre, s'exprime dans un style bizarre ; Plaute eût dit plus simplement et plus clairement : *ad alium quaere tibi meliorem cibum, nam hic apud me iris pro lepore est*. Aussi est-il évident qu'Hégion s'énonce par figure et qu'il cite un proverbe. Ainsi l'admettent la plupart des commentateurs, Ussing, « lautiorem cenam cum lepore comparat, suam cum ictide » ; Brix-Niemeyer, « jage dir einen Hasen, denn jetzt hast du nur einen Igel, d. h. suche dir ein besseres Mahl » ; W. von Wyss (*die Sprüchwörter bei den römischen Komikern*), « jetzt hast du erst einen kleinen Braten in Aussicht, suche dir einen grösseren ». Maintenant, quel est ce proverbe ? c'est-à-dire quel est le sens exact du v. 184 ?

Rien de plus lâché que la traduction que tout le monde en a donnée jusqu'ici, à savoir : « fais la chasse à un lièvre, en ce moment tu n'as qu'un hérisson ». Car, de *nunc irim tenes* on n'a pas le droit de tirer une phrase comme « maintenant tu *n'*as *qu'*un hérisson » (jetzt hast du *nur*, jetzt hast du *erst*, or *non* hai *che* ; cf. ci-dessus les citations de Brix-Niemeyer, W. von Wyss et C. Pascal) ; de plus, il est bien certain que *tenes* n'est pas l'équivalent de *habes*, mais qu'il a un sens plus spécial. C'est pourquoi, dans cette traduction, ce que dit Hégion n'est qu'à moitié intelligible : il s'exprime en faisant allusion à quelque chose, et cette allusion nous échappe.

Mais si l'on respecte la lettre du texte et si l'on remarque que *uenare* peut s'opposer complètement à *tenes*, c'est-à-dire être une forme de l'indicatif présent, tout s'éclaircit. Rappelons la situation. Ergasile s'attend à trouver chez Hégion un repas sinon copieux, du moins délicat. Quand son hôte lui demande de venir à l'heure, il se déclare prêt à dîner sur-le-champ, *em, uel iam*

otiumsl. Sur quoi Hégion lui dit : « va seulement : tu chasses un lièvre, mais (= *nunc*) c'est un hérisson que tu tiens[1] » ; c'est-à-dire plus explicitement : va seulement, trouve si tu peux un meilleur régal : car si tu crois faire chez moi un bon dîner, tu seras déçu, comme le chasseur qui s'attendant à trouver un lièvre dans son filet, n'y aperçoit qu'un hérisson.

Il y a en grec un proverbe identique, mais tiré de la pêche : ἀντὶ πέρκης σκορπίον (Zenob. I, 88). Il fait allusion à la déconvenue du pêcheur qui sort de l'eau un scorpène au lieu de la perche attendue. Vraisemblablement il avait un pendant dans le nôtre : ἀντὶ λαγῶ ἐχῖνον.

Cela étant, il n'y a pas corrélation entre le vers 184 et le vers 185; ce dernier signifie tout simplement « ce que je mange est bien dur ». Cette interprétation a d'ailleurs été déjà proposée, notamment par M. C. Pascal[2].

551.

545. HE. Edepol minime miror si te fugitat aut oculos tuos,
Aut si te odit, qui istum appelles Tyndarum pro Philocrate.
TY. Hegio, istic homo rabiosus habitus est in Alide;
Ne tu quod istic fabuletur auris inmittas tuas.
Nam istic hastis insectatus est domi matrem et patrem,
Et illic isti qui <in>sputatur morbus interdum uenit.
551. *Proin tu ab istoc procul recedas. HE. Vltro istum a me.* AR. Ain, uerbero?
Me rabiosum atque insectatum esse hastis meum memoras patrem,
Et eum morbum mihi esse, ut qui me<i> opus sit insputarier?
HE. Ne uerere, multos iste morbus homines macerat,
Quibus insputari saluti fuit atque is profuit.
AR. Quid tu autem? etiam huic credis?

C'est à Hégion que les mss. attribuent les mots *ultro istum a me*. A première vue cela n'est pas choquant, tellement cette exclamation paraît naturelle après les dernières paroles de Tyndare : *proin tu... recedas*. Mais si ensuite on relit la scène du vers 545 au vers 615, on s'aperçoit qu'Hégion ne peut prononcer ces mots, parce qu'ils sont en désaccord avec son caractère et avec la suite des faits.

Hégion est un homme calme et réfléchi, comme il sied à son âge, qui observe, écoute et ne subit pas l'impulsion d'un premier mou-

1. Il faut se rappeler qu'en latin la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent s'emploie volontiers dans les sentences et les proverbes.

2. Il est à noter qu'Hégion ne fait à aucun moment allusion à la chair d'un animal ; *terrestris cenasl* indique clairement une nourriture exclusivement végétale.

vement. Au moment où s'ouvre la scène (v. 533), il a une pleine confiance en Tyndare. Cette confiance n'est pas encore ébranlée au vers 572 (*AR. Tun huic credis? HE. Plus quidem quam tibi aut mihi. Nam ille quidem*, etc.) : cependant à aucun moment Tyndare, malgré ses efforts et ses exhortations, ne parvient à troubler son sang-froid et à lui arracher une mesure de précaution contre Aristophonte qu'il poursuit si passionnément. Examinons le texte en procédant par ordre.

Au vers 554, Hégion adresse à Aristophonte des paroles compatissantes qui n'impliquent nullement un sentiment de crainte, contrairement à l'attente du spectateur, s'il est vrai qu'Hégion vient de s'écrier *ultro istum a me*. Je sais bien que l'on a proposé d'attribuer à Tyndare les vers 554-555. Mais c'est chose impossible. Comment Tyndare, qui se fait l'accusateur acharné d'Aristophonte, pourrait-il amoindrir lui-même l'effet de ses accusations ? Comment n'a-t-on pas compris que celui qui prononce ces vers est mû par un délicat sentiment de justice et d'humanité, à savoir que l'on ne doit pas faire à un malade un crime de sa maladie, mais au contraire le consoler? Mais s'il faut des preuves en quelque sorte plus tangibles, en voici. La réplique d'Aristophonte, *quid tu autem? etiam tu huic credis*, n'a de signification que si Hégion a laissé entendre qu'il ajoutait foi à l'accusation de frénésie lancée par Tyndare, et cela après qu'Aristophonte a protesté énergiquement ; il faut donc de toute nécessité qu'Hégion ait parlé dans le sens que nous indiquons entre le vers 553 et le vers 556 ; donc c'est bien à Hégion qu'appartiennent les vers 554-555. L'objection tirée de la présence de *tu* dans la réplique d'Aristophonte n'a aucune valeur, étant fondée sur une connaissance insuffisante de l'usage de ce pronom. Car lorsqu'un personnage emploie *tu* de cette manière, il s'adresse soit à un autre interlocuteur que celui qui vient de parler en dernier lieu (p. ex. v. 627, *quid tu ais*), soit à un autre interlocuteur que celui auquel il s'adressait dans sa précédente réplique, comme dans notre passage et comme plus loin au vers 629 (*qui tu scis*) : telle est la véritable règle de l'usage de *tu*. Pour ces raisons, l'indication des mss. est inattaquable, et la conjecture de Redslob est à rejeter sans hésitation.

V. 557-566. Il faut citer le passage intégralement.

TY. Viden tu hunc quam inimico uoltu intuitur? Concedi optumumst,
Hegio ; fit quod tibi dixi, gliscit rabies, caue tibi.
HE. Credidi esse insanum extemplo ubi te appellauit Tyndarum.
560 TY. Quin suum ipse interdum ignorat nomen neque scit qui siet.
HE. At etiam te suum sodalem esse aibat. TY. Haud uidi magis.

Et quidem Alcumeus atque Orestes et Lycurgus postea
Vna opera mihi sunt sodales qua iste. AR. At etiam, furcifer,
Male loqui mi audes? non ego te noui? HE. Pol planum id quidem est
565 Non nouisse qui istum appelles Tyndarum pro Philocrate.
Quem uides eum ignoras, illum nominas quem non uides.

On voit que les réponses d'Hégion (v. 559, 561, 564) n'offrent aucune trace de trouble ou d'émotion. Ce sont les paroles d'un homme qui cherche à se rendre compte de la situation ; il ne se laisse influencer ni par Tyndare ni par Aristophonte, et se contente de leur faire des objections sur un ton calme qui contraste avec leur agitation.

V. 572-574.

AR. Tun huic credis? HE. Plus quidem quam tibi aut mihi.
Nam ille quidem quem tu esse hunc memoras, hodie hinc abiit Alidem
Ad patrem huius.

C'est encore par une objection qu'Hégion répond à la question pressante d'Aristophonte. Il n'est pas encore sorti d'incertitude, préoccupé de résoudre ce problème : comment se fait-il qu'Aristophonte ait appelé Tyndare un homme qui m'a dit s'appeler Philocrate, et qui donnait le nom de Tyndare au captif que j'ai mis en liberté?

A partir de ce moment jusqu'au v. 599, Hégion assiste à la violente dispute des deux hommes sans dire mot, bien qu'à plusieurs reprises chacun d'eux fasse appel à son intervention en termes pressants (v. 579, 584, 592, 594). Au vers 599, il romprait de lui-même le silence, si l'on en croit le témoignage des mss.

Atra bilis agitat hominem. AR. At pol te, si hic sapiat senex,
Pix atra agitet apud carnuficem tuoque capiti inluceat.
TY. Iam deliramenta loquitur, laruae stimulant uirum.
599 *HE. Hercle quid si hunc comprehendi iusserim? TY. Sapias magis*

Les deux premiers mots du vers sont incertains. B² a gratté *Hercle* et l'a remplacé par *Quid*, tandis qu'il grattait le *quid* suivant, ce qui prive le vers d'un pied. Il y a deux manières d'utiliser cette indication. Ou bien il faut condamner *hercle*, le remplacer par quelque chose, et garder *quid si*. C'est ce que font Seyffert (*Quid ais? quid si*) et Lindsay (*Hegio. HE. Quid si*). Mais dans ce cas on s'étonne qu'Hégion ait attendu jusqu'à ce moment pour se rallier à la mesure indiquée par Tyndare au v. 593, et surtout qu'il la propose comme si le bénéfice de l'invention lui appartenait, et comme s'il pouvait avoir un doute sur l'opinion de Tyndare! On

s'étonne aussi qu'après ce sursaut et la réponse de Tyndare — qui, soit dit en passant, est bien languissante — il se tienne coi et ne souffle plus mot. Ce langage et cette attitude sont ridicules au théâtre, et cela suffit à condamner l'hypothèse. Reste l'autre, qui consiste à garder *hercle* et à chercher une correction pour *quid* : aussi bien ce mot est-il désigné tout spécialement à notre attention par le double traitement que B² lui a fait subir, et par ce fait que la suppression de *hercle* a entraîné la chute d'un pied. Alors la lecture *Hercle qui* s'impose (cf. Merc. 412, 1007; Men. 428, 1092; Most. 824; Pseud. 473; Trin. 464). Mais le sens ne s'en porte pas mieux : Hégion commence une phrase, Tyndare lui coupe la parole, et il reste bouche bée. On est donc obligé de s'avouer que le vers souffre par ailleurs, et que la correction à faire est moins simple qu'elle n'apparaissait au premier abord. La chose admise, on est amené à la belle correction proposée par Leo, qu'il faut tenir pour certaine. M. Leo lit *iusseris* au lieu de *iusserim* et il donne à Tyndare le vers entier, ainsi : *Hercle qui si hunc comprehendi iusseris, sapias magis.* Dès lors toutes les obscurités et les étrangetés disparaissent : Tyndare répète plus énergiquement (*hercle qui*) l'invitation qu'il a adressée à Hégion au vers 593-594, en même temps il retourne à Aristophonte son raisonnement (*si hic sapiat senex*).

Donc Hégion garde son attitude expectante jusqu'au vers 603, où Aristophonte demande à l'entretenir seul à seul. A ce moment, pour la première fois, il laisse percer un sentiment d'inquiétude : *istinc loquere, si quid vis; procul tamen audiam.* C'est assez naturel : Aristophonte, poussé à bout par Tyndare, est dans un tel état d'exaspération qu'Hégion est en droit de redouter un acte de violence. Cependant ses paroles sont prononcées sur le ton le plus calme : on y sent plus de prudence que de peur. Du reste le langage d'Aristophonte ne tarde pas à le rassurer, et il consent à lui donner satisfaction (v. 618) : dès lors, il passe au premier plan et sa décision a vite fait de dénouer la scène.

Nous croyons avoir démontré qu'au vers 551 les mots *ultro istum a me* ne peuvent avoir été prononcés par Hégion, lequel s'est si peu reculé, que quelques vers plus loin Tyndare est obligé de lui renouveler son avertissement (*concedi optumumst*, v. 558). Il faut les rendre à Tyndare. Celui-ci devait les prononcer, non seulement pour expliquer sa contenance en apercevant Aristophonte, mais encore et surtout parce que le plus sûr moyen de persuader à Hégion qu'Aristophonte est un fou dangereux, c'était de commencer par s'en écarter soi-même et de feindre d'en avoir peur.

Cette correction fait disparaître une irrégularité dans la conduite

du dialogue : c'est que, sauf indication contraire, Aristophonte devait répondre au personnage qui venait de parler en dernier lieu. Cf. ce qui sera dit plus loin à propos de 611-612.

611-612.

AR. Tace modo : ego te, Philocrates
False, faciam ut uerus hodie reperiare Tyndarus.
611-612. Quid mi abnutas ? TY. Tibi ego abnuto ? *quid agat, si absis longius* ?
HE. Quid ais ? quid si adeam hunc insanum ? TY. Nugis ! lutificabitur

Le dernier hémistiche du vers 611-612 est inexplicable. On a émis diverses hypothèses : il y aurait une lacune de deux hémistiches après *abnuto* ; cette phrase serait prononcée moitié par Hégion, *quid agat si...*, moitié par Tyndare, *absis longius*, ou toute entière par Aristophonte. C'est cette dernière supposition, émise autrefois par Lessing, qu'adoptent aujourd'hui tous les éditeurs sans exception. Mais on ne voit pas qu'ils soient parvenus à fixer le sens de la nouvelle réplique, quand du moins ils se sont donné la peine de l'entreprendre. Voici ce que dit Brix-Niemeyer : « er, der sich jetzt auf Winke beschränkt sieht, würde zu gröberen Mitteln dich zu betrügen greifen, *si absis longius*, wie er dir 614 geraten hat ». Mais qu'est-ce que ces « gröbere Mittel » ? Nous ne pouvons nous en faire une idée. Veut-on dire que Tyndare, si Hégion ne pouvait l'entendre, chercherait à obtenir le silence d'Aristophonte par des paroles prononcées à voix basse ? Si c'est la pensée d'Aristophonte, pourquoi ne l'exprime-t-il pas clairement ? Ce serait un sûr moyen de triompher de la résistance d'Hégion et de le mettre rapidement sur la voie de la vérité : Aristophonte ne l'eût pas laissé échapper, puisqu'il n'a aucun soupçon de la véritable cause des mensonges de Tyndare. Tel qu'il est, son langage est énigmatique et Hégion ne peut le comprendre. Différente est l'explication donnée par M. Carlo Pascal. La voici : « se pure ora nega di avermi ammicato, che cosa non negherebbe, se tu fossi piu lontano », ce qui veut dire, si j'ai bien compris : « il nie m'avoir fait des clins d'yeux que tu as pu surprendre, étant à proximité ; il mentirait plus effrontément encore, si tu étais plus éloigné ». Cette interprétation est erronée, car il est bien évident que *quid agat* vise le fait exprimé par *abnuto*, et non le mensonge impliqué dans l'interrogation *tibi ego abnuto?* L'impuissance où l'on est d'expliquer raisonnablement l'hypothétique réplique d'Aristophonte prouve contre l'hypothèse.

Mais il y a d'autres preuves plus positives. Dans le dialogue des comiques, la règle générale est que le personnage qui parle s'adresse toujours à celui qui vient de parler en dernier lieu ; quand il s'adresse à une autre personne, celle-ci est désignée d'une façon expresse, soit par son nom, soit par l'emploi du pronom *tu*. Les exceptions sont peu fréquentes et concernent des cas particuliers, par exemple le cas de l'aparte. Or dans l'hypothèse présente, Aristophonte, qui ne répond pas à Tyndare, s'adresse à Hégion sans nous en avertir ; de son côté Hégion, qui devrait répliquer à Aristophonte, interpelle Tyndare sans plus nous prévenir. On ne trouverait pas dans Plaute un autre exemple *authentique* d'une pareille incohérence.

Les mss. ont raison de mettre dans la bouche de Tyndare la phrase : *quid agat... longius*. Si elle est inintelligible, c'est parce qu'un mot y est altéré : au lieu de *agat*, il faut lire *agam*. La traduction est la suivante : « Je te fais des signes ? que ferais-je alors si tu te tenais plus éloigné de moi » ; c'est-à-dire : « qu'ai-je besoin de te faire des signes ? ce serait bon si tu étais moins près de moi ». Tyndare ne nie pas seulement qu'il fasse des signes, mais, ce qui est une bien meilleure défense, il nie qu'il soit besoin d'en faire.

928-930.

HE. Ioui disque ago gratias merito magnas,
Quom te redducem tuo patri reddiderunt
Quomque ex miseriis plurumis me exemerunt,
Quae adhuc te carens dum hic fui sustentabam,
Quomque hunc conspicor in potestate nostra
Quomque haec <re> reperta est fides firma nobis.
928 PHILOP. Satis iam dolui ex animo et corde (cura *mss.*)[1], satis me lacrumis maceraui [hoc],
Satis iam audiui tuas aerumnas ad portum mihi quas memorasti.
930 Hoc agamus. PHILOCR. Qui ? nunc, quoniam tecum seruaui fidem
Tibique hunc reducem in libertatem feci. HE. Fecisti ut tibi,
Philocrates, numquam referre gratia possim satis.

Au vers 928, l'indication PHILOP. est conjecturale : B se tait, J est détérioré, E place entre 927 et 928 la mention de Philocrate, et un mss. très postérieur, F, porte devant 928 l'indication *egi* (= Hégion). Cette conjecture n'a pas encore rencontré de contradicteurs. Cependant il faut l'abandonner.

1. Cf. Revue de Philologie, XXX (1906), p. 305.

Nous remarquerons tout d'abord que Philocrate, contrairement à la règle que j'ai mentionnée plus haut à propos du v. 611-612, ne répond pas à l'interlocuteur qui vient de parler en dernier lieu, si cet interlocuteur est réellement Philopolème, mais qu'il s'adresse à Hégion, sans qu'il y ait dans le texte une indication qui nous en prévienne. Cela étant, je dis que le passage 928-930, *Satis iam dolui... Hoc agamus* appartient à Hégion et doit lui être restitué. En effet, personne ne mettra en doute que le vers 928 ne puisse être prononcé par lui tout aussi bien que par Philopolème. D'autre part, le vers 929 lui convient bien mieux qu'à Philopolème. Car au port, Hégion n'avait pas grand'chose à apprendre à son fils, tandis qu'il était tout naturel que ce dernier, aussitôt débarqué, racontât à son père toutes les misères (*aerumnas*) qu'il avait endurées, depuis le moment où il avait été fait prisonnier par l'ennemi et pendant le temps de sa captivité : Hégion devait être avide de tels renseignements et presser son fils de questions. Enfin *hoc agamus* ne peut convenir qu'à Hégion qui est chef de famille, et à qui il appartient de prendre l'initiative et de statuer sur les choses. La suite des idées est celle-ci : grâces soient rendues aux dieux pour tous les bonheurs qui m'arrivent (v. 922-927) ; c'est assez gémi, c'est assez pleuré au récit de tes souffrances (v. 928-929) ; occupons-nous maintenant de ce qui reste à faire (*hoc agamus*).

Georges Ramain.

DE QUELQUES ÈRES

USITÉES CHEZ LES CHRONIQUEURS BYZANTINS

Dans un même cycle de chroniques je notais dernièrement[1] la trace de quelques ères mondiales[2], au moyen desquelles on peut, soit reconnaître les sources, soit départir les traditions d'une même œuvre.

Le problème des ères mondiales qui se multiplient à Byzance au début du VIIe siècle n'intéresse pas seulement tel ou tel ensemble de textes, il affecte une foule de sources, de documents paléographiques ou épigraphiques, et il pénètre, en même temps que la littérature historique, la littérature exégétique. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que, malgré son importance, il se trouve obscurci par quelques erreurs pour ainsi dire traditionnelles en même temps que par l'imprécision de la terminologie.

Le nom d'ère sert à désigner deux choses complètement distinctes; il signifie tantôt l'écart numérique qui sépare une ère mondiale donnée de notre ère chrétienne ou dionysienne, tantôt la réduction d'une ère mondiale donnée à l'ère chrétienne, ou si l'on veut, la date assignée par l'auteur à la naissance de J.-C.

De la sorte, on dira que Théophane adopte l'ère de 5492 parce que, pour l'ensemble des faits, les dates fixées par lui présentent avec les dates correspondantes selon l'ère dionysienne un écart de 5492 ans; et l'on dira de même que Théophane emploie l'ère de 5500 parce que, d'une manière constante, il réduit ses années mondiales en années de l'ère chrétienne, en retranchant 5500 ans.

De même on dit couramment que l'auteur du *Chronicon Pas-*

---

1. Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVI (1907), pp. 1-51.

2. Je préfère *mondial* à *mondain* bien que ce dernier terme soit consacré par la tradition; l'emploi de *mondain* me semble à la fois trop vaste et trop restreint : d'une part, cet adjectif peut avoir un sens social, religieux, etc.; d'autre part, il n'est allié, dans son sens chronologique, qu'au seul mot ère, (on ne dit pas l'année mondaine, mais l'an du monde.) Dès lors je préfère le néologisme *mondial* qui, s'il peut déplaire à quelques-uns, sera compris de tous.

chale présente l'ère de 5507[1] parce que c'est en cette année qu'il place la naissance de J.-C., bien que pour l'ensemble des événements postérieurs à J.-C., les dates fixées par lui comportent, avec les dates correspondantes selon l'ère dionysienne, un écart de 5509 ans.

Il n'est donc pas inutile, en précisant l'objet de notre étude, de distinguer d'abord les deux séries d'ères mondiales et d'ères chrétiennes que nous nous proposons d'étudier. Cette distinction préalable est d'autant plus nécessaire que nous nous verrons forcés, dans notre exposé, de confondre ces deux catégories, qui non seulement se combinent, mais, en une certaine mesure, se commandent.

Nous définirons donc l'ère mondiale d'un auteur par l'écart que présentent ses années mondiales avec les dates correspondantes de l'ère dionysienne; l'ère chrétienne d'un auteur par l'année mondiale en laquelle il place la naissance de J.-C.

Ce principe de classification étant établi, nous pourrons énumérer, en même temps que les auteurs qui les emploient, les ères mondiales et les ères chrétiennes que nous nous proposons d'étudier. Ce sont :

1° l'ère mondiale de 5492 ou ère alexandrine. Elle est appliquée d'abord, à ce qu'il semble, par Annianos[2], puis adoptée par l'Église orientale. Elle se retrouve chez Georges le Syncelle[3], chez Théophane[4] et chez un grand nombre de chroniqueurs byzantins;

2° L'ère mondiale de 5508 ou ère byzantine ;

3° L'ère mondiale de 5509 utilisée par l'auteur du Chronicon Paschale ;

4° L'ère mondiale de 5516, qui se retrouve chez l'un des premiers rédacteurs de l'Epitomé B.[5].

---

1. Cette étrange manière d'évaluer l'ère (? de l'auteur est celle de H. Gelzer, *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*. Leipzig, 1883-1898, t. II, p. 150.

2. L'ère alexandrine est désignée communément sous le nom d'ère de Panodore. Or, l'ère d'origine alexandrine que nous voyons appliquée par les chroniqueurs byzantins n'est pas celle de Panodore, mais celle de son contemporain Annianos. Ce qui suffit à le prouver, c'est que l'ère mondiale de 5492 adoptée par les choniqueurs ne comporte pas l'ère chrétienne de 5493 mais l'ère chrétienne de 5500 ou 5501, et qu'elle commence aux environs de l'équinoxe du printemps et non avec l'année alexandrine.

3. Cf. H. Gelzer, *op. cit.*, Leipzig, 1883-1898, t. II, p. 183. Georges le Syncelle appliquait l'ere alexandrine même aux faits contemporains. cf. Sync. ed. Dindorf, p. 4, l. 11 ; p. 10, l. 14 ; p. 389, l. 20.

4. Theophane emploie l'ère alexandrine non seulement en tant que continuateur du Syncelle, mais aussi parce qu'il utilise des sources alexandrines.

5. Cf. *Byz. Zeitschr.*, t. XVI, (1907) pp. 43-46.

Les ères chrétiennes qui se combinent avec l'une ou l'autre de ces ères mondiales sont :

1° L'ère de 5500, ou ère de Jules l'Africain, dont l'emploi se perpétue chez les chroniqueurs byzantins jusqu'au xe siècle.

2° L'ère de 5501, ou ère d'Annianos[1], que nous retrouvons au viie siècle à Byzance chez saint Maxime.

3° L'ère de 5506. Cette ère se retrouve dans l'une des traditions combinées par l'auteur du *Chronicon Paschale*[2], d'après laquelle J.-C., âgé de 30 ans et 13 jours aurait été baptisé le 6 janvier de l'an 5536. Une tradition analogue est connue de Cédrénus[3] qui place la Nativité en l'an 5506 et la Passion en l'an 5539 ; cette même chronologie se retrouve dans un cycle de chroniques dont les principaux représentants sont l'Ecloge de Wirth[4], le χρονικὸν ἐπίτομον[5], la chronique attribuée à Jean de Sicile[6] et le Chronicon Barberini[7]. Dans cet ensemble de sources, et plus particulièrement dans le Chronicon Barberini, l'ère 5506 est défendue au moyen de considérations cosmographiques et exégétiques qui diffèrent peu, dans leur ensemble, d'une petite dissertation publiée par J. A. Cramer[8], d'après le manuscrit Parisinus grec 854.

4° L'ère de 5507, employée à la fois par le *Chronicon Paschale* et par la source additionnelle de la Chronique du ms. Parisinus 854[9], avec cette différence toutefois que l'un place la Passion en l'an du monde 5540, l'autre en l'an du monde 5539 ;

5° L'ère chrétienne de 5508, généralement confondue avec l'ère *mondiale* de 5508 ou ère byzantine. La réduction de l'ère mondiale de 5508 par l'ère chrétienne de 5508 est, comme nous le verrons, très tardive ;

6° L'ère de 5516 inventée, d'après saint Maxime[10], par les computistes qu'il désigne sous le nom de οἱ πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

Toutes les ères mondiales et toutes les ères chrétiennes que nous venons d'énumérer ont ce caractère commun, qu'elles sont

---

1. Cf. H. Gelzer, *op. cit.*, t. II pp. 217-249.
2. Cf infra p. 162.
3. Cédrenus, éd. Dindorf, pp. 304, l. 17, 308, l. 8.
4. A. Wirth, *Aus orientalischen Chroniken*, Francfort 1894, pp. 1-24.
5. Ms. Vindob. Theol. gr. 40. Cf. H. Gelzer, *op. cit.*, pp. 343-357.
6. Ms. Vindob. Hist. gr. 99. cf. A Wirth, *op. cit.*, pp. 27-34.
7. Ms. Barberino-Vaticanus gr. 85.
8. J. A. Cramer, *Anecdota e cod. manuscriptis bibl. regiae Parisiensis*. Oxonii, 1839, t. I, pp. 365-366.
9. *Byz. Zeitschr.*, XVI (1907), pp. 28-32.
10. Sancti Maximi *Computus ecclesiasticus*, Migne, Patr. Gr., t. XIX, p. 1249.

liées à une méthode pascale déterminée. Ce n'est point toutefois le mécanisme de ces méthodes que nous nous proposons d'étudier. Il a été, dès longtemps, analysé par d'éminents computistes tels que Petau ou Van der Hagen ; il est, de nos jours, exposé avec clarté dans les excellents travaux d'Ideler, de Rühl, de Lersch, de Mentz, etc[1].

Ce qui fera l'objet de nos recherches, ce sont les liens qui relient les différentes ères aux diverses méthodes de comput, ce sont les rapports des ères entre elles, ce sont enfin les idées cosmographiques ou exégétiques auxquelles elles doivent leur naissance et les circonstances qui ont favorisé leur propagation. En un mot, ce n'est point le détail et le mécanisme des chronologies diverses qui retiendront notre attention, mais plutôt leur origine et leur développement, leurs rapports et leur succession.

Soit que nous n'ayons pas conservé de traces d'un travail antérieur, soit qu'antérieurement aucun travail de ce genre n'ait existé, c'est au début du VIIe siècle seulement que nous constatons pour la première fois, à Byzance, la préoccupation et l'étude des ères mondiales et chrétiennes.

Jusque-là l'administration byzantine ne se sert guère de l'ère mondiale ni de l'ère chrétienne. Les inscriptions[2], les papyrus[3], les textes historiques ou juridiques[4] sont datés par la désignation de l'empereur régnant et de l'indiction. Parfois, par un souci de précision, l'indiction est assurée par le synchronisme avec l'année du règne ou l'année correspondante d'une ère locale. Même sous Héraclius, qui avait le souci des choses astronomiques, le système traditionnel est respecté. En appendice au commentaire des Tables manuelles de Ptolémée, qui, pour être l'œuvre d'Étienne

---

1. Cf. Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, Berlin, 1825-26 ; F. Rühl, *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit*, Berlin, 1897 ; B. M. Lersch, *Einleitung in die Chronologie*, Fribourg, 1899 ; A. Mentz, *Beiträge zur Osterfestberechnung bei den Byzantinern*, Königsberg, 1906.

2. Cf. *CIG*, n°s 8637, 8638, 8646, etc.

3. Avant Tibère, il semble que la coutume soit de noter à la fois le consulat et l'indiction ; à partir de Tibère, le synchronisme est constitué par l'année du règne et l'indiction. Le nombre de papyrus qui établissent cet usage est si considérable que je me contente de citer quelques séries. Ex. : dans les *Aegyptische Urkunden aus dem Königl. Museum zu Berlin*, Griechische Urkunden, t. I, n°s 3, 255, 303, 309, 314, 317 ; t. II, n°s 365, 395, 397-399 ; t. III, n°s 725, 837-838. — Cf. Grenfell et Hunt, *Greek Papyri*, series II, New classical fragments and other greek and latin Papyri. Oxford, 1897, pp. 136, 137-138, 138-139.

4. Par ex. les novelles de l'empereur Tibère. Cf. Krueger, *Corpus juris civilis*, vol. III : *Novellae*, ed. Kroll. Berlin, 1895, p. 749 et ss.

d'Alexandrie[1], n'en porte pas moins la signature d'Héraclius lui-même, l'empereur avait publié une méthode pascale[2]. Il n'y est question ni d'ère mondiale[3], ni d'ère chrétienne[4]. La base chronologique est l'année indictionnelle, le cycle solaire commence en la 3me année d'Héraclius[5], le cycle lunaire en la 8me indiction de Maurice[6].

En face de cette chronologie officielle et civile, existait, il est vrai, une chronologie ecclésiastique sur laquelle saint Maxime nous donne des renseignements précis[7]. « Selon le comput et la tradition de l'Église[8] », dit-il, l'année 31 d'Héraclius correspond à l'an du monde 6133. Ce même chiffre apparaît pour la même année dans la Χρόνων ἀρίθμησις καὶ ὁμάς annexée par saint Maxime à sa méthode pascale[9]. Comme l'année 31 d'Héraclius correspond à l'année 641 de notre ère, l'ère mondiale de saint Maxime présente nécessairement avec l'ère dionysienne un écart de 6133 — 641 = 5492 ans. L'ère mondiale de saint Maxime, traditionnelle dans l'Église, n'est donc autre chose que l'ère alexandrine d'Annianos.

L'ère chrétienne de saint Maxime est l'objet d'un paragraphe spécial de sa méthode[10]. J.-C. est né, selon lui, en l'année 5501 et mort en l'année 5534. Ces dates correspondent elles aussi à la tradition alexandrine d'Annianos[11]. Celui-ci, de même, admettait l'année 5501 comme année de la Nativité et, s'il semble différer de saint Maxime pour l'année de la Passion, c'est qu'au lieu de placer le début de l'année, le 23 mars, le jour même de la Passion[12], il ne la faisait commencer que le 25 mars, jour de la Résurrection.

---

1. Cf. Usener, ap. Th. Mommsen, *Chronica minora*, t. III, pp. 368-369 et 386-91 (= *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. XIII).

2. Nous citons d'après l'édition publiée en appendice au Chronicon Paschale, ed. Dindorf, t. II, pp. 210-219.

3. La note marginale ,ϛρκ' de la page 210 n'est certainement pas originale. Van der Hagen (*Observationes in Heraclii imperatoris methodum paschalem...*, etc. Amstelaedami, 1736, pp. 41 et 56) suppose que l'ère mondiale d'Héraclius était l'ère mondiale d'Annianos. Il se fonde sur le fait que les années d'Héraclius et de Maurice, prises comme années initiales des cycles solaire et lunaire, correspondent, si on les réduit à l'ère d'Annianos, aux années 6165 et 6081 qui, divisées respectivement par 28 et 19, fournissent chacune le reste 1, soit 1re année de cycle. Ce raisonnement ne tient pas compte du fait qu'Héraclius, au lieu de suivre une tradition, a pu se fonder sur l'observation astronomique.

4. Le fait n'est point surprenant, l'ère chrétienne ne servant guère au calcul des cycles.

5. Cf. *Chron. Pasch.*, ed. Dindorf, t. II, p. 216, l. 3.

6. Cf. *ibidem*, t. II, p. 216, l. 21-22, où il faut restituer : <η'> ἐπινεμήσεως, comme le prouve le calcul correspondant, p. 218, l. 5.

7. Sancti Maximi *Computus ecclesiasticus*. Migne, Patr. Gr., t. XIX, pp. 1217-1280.

8. Ibid., I, 17; p. 1233.

9. Ibid., p. 1276.

10. Ibid., I, 32; p. 1249.

11. Cf. H. Gelzer., *op cit.*, pp. 247-249.

12. S. Maximi *op. cit.*, I, 10; p. 1227.

C'est donc l'ère d'Annianos, devenue traditionnelle dans l'Église, qu'adopte et que défend saint Maxime.

Mais, quoique partisan de l'ère ecclésiastique, saint Maxime fait sa place à la chronologie civile ou indictionnelle[1]. Est-ce seulement pour constater qu'elle est difficilement réductible à la première? On serait tenté de le croire, car l'objection se mêle à l'exposé. Tandis que les cycles solaire et lunaire équivalent, dit-il, aux restes de la division par 28 et 19 de l'an du monde, l'indiction se montre rebelle au même calcul. Elle a été instituée en l'an du monde 5460 qui, divisé par 15, donne un reste 15. Or l'an du monde 5460 fut, de par la volonté d'Auguste, non pas une année 15e, mais une 1re année d'indiction, et il faut par conséquent, pour reconnaître l'indiction, augmenter d'une unité l'an du monde que l'on divisera ensuite par 15. Certes la préoccupation d'un traitement uniforme, par lequel on pourrait reconnaître, en fonction de l'an du monde, le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction, ne conduit pas saint Maxime à suspecter, moins encore à modifier, la chronologie traditionnelle de l'Eglise byzantine, mais cette préoccupation existe chez lui, ou du moins autour de lui; et ce fait est à retenir.

Il peut expliquer peut-être pourquoi la méthode pascale de saint Maxime apparaît comme une œuvre de polémique, où l'année traditionnelle, l'ère traditionnelle, la méthode traditionnelle de comput sont défendues autant qu'enseignées et où elles sont sans cesse comparées à un autre système, fortement malmené, exposé avec une obscurité voulue, le système des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

Ce n'est point certes un fait aisément explicable que cette production multiple de méthodes pascales sous le règne d'Héraclius. La doctrine orthodoxe est établie depuis le concile de Nicée qui chargea Athanase de la constituer[2]. Les successeurs d'Athanase au patriarcat et dans le clergé d'Alexandrie, Théophile[3], Annianos[4], Cyrille[5], ont précisé les règles du comput pascal et prévu son application pour un avenir lointain. La tradition semble solidement établie. Aucune trace de divergences doctrinales au

1. S. Maximi *op. cit.*, I, 33; pp. 1249-1251.

2. Cf. L. Duchesne, *La Question de la Pâque au concile de Nicée*. Rev. des Questions historiques, t. 28 (1880), p. 1-42. — Pour la forme première de la doctrine voir : *Die Festbriefe des heiligen Athanasius aus dem syrischen uebersetzt* von F. Larsow, Leipzig, 1852.

3. Cf. Krusch, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie*. Leipzig, 1880, pp. 220 et ss.

4. Cf. Sync. ed. Dindorf, p. 62, l. 18 et ss.

5. Cf. Dionysius Exiguus, Migne, Patr. Lat., t. LXVII, p. 8-18, et Krusch, *op. cit.*, pp. 377 et ss.

sujet de la Pâque ne se manifeste ni à la fin du VIe, ni au début du VIIe siècle. Une lettre festale d'un patriarche d'Alexandrie annonce, selon la coutume établie par saint Athanase, la date de Pâques pour l'an 577 [1], mais, le temps de la polémique étant passé, elle annonce la date de Pâques, sans justification, sans commentaire.

Dès lors, il est certes étonnant de trouver sous le règne d'Héraclius tant d'écrits relatifs à la chronologie pascale.

Toutefois, si l'on s'inspire des préoccupations religieuses du moment, il n'est pas impossible de découvrir quelque motif plausible qui explique cette activité. Le monothélisme, quelques restes de monophysitisme ont pu, à l'époque d'Héraclius, susciter un intérêt particulier pour les détails de la vie humaine de J.-C. On a peut-être tâché de préciser la date de la Passion par rapport à la Pâque. Une très ancienne tradition existait en effet, d'après laquelle J.-C. serait mort le 23 mars et ressuscité le 25. D'autre part, les Evangiles font coïncider l'époque de la Passion avec le temps pascal et la question qui semble avoir passionné les contemporains d'Héraclius consistait, sans doute, à préciser la date de Pâques par rapport à la Passion. En effet, c'est cette même question qui est exposée, non sans quelque âpreté — et non sans quelque incohérence — à divers endroits du *Chronicon Paschale*.

Trois théories sont en présence. D'après la première, qui identifie la Cène avec la Pâque, celle-ci eut lieu le Jeudi 22 mars ; c'est l'opinion que partage saint Maxime, puisqu'il choisit, pour année de la Passion, l'année 5534, en laquelle, d'après sa propre méthode pascale, le νομικὸν πάσχα tombait le 22 mars. Une seconde théorie, fondée sur l'identification de J.-C. avec l'agneau pascal [2], plaçait la Pâque le jour même de la Passion, soit le vendredi 23. Une troisième théorie, fondée sur une interprétation particulière de saint Jean [3], plaçait la Passion la veille de la Pâque juive qui tombait dès lors le Samedi 24 mars.

Ces trois opinions avaient nécessairement leur répercussion, soit sur le comput pascal, soit — celui-ci étant établi — sur la chronologie messianique. D'après que l'une quelconque des trois théories était admise, il fallait faire coïncider l'année de la Passion avec une année mondiale différente et ce choix devait aboutir soit à la constitution d'ères chrétiennes différentes, soit au remaniement de l'ère mondiale.

---

1. Papyrus du British Museum, n° 729. — Cf. The New Paleographical Society. Part III, n° 48. London, 1905.
2. D'après saint Paul, *I, Cor.*, v, 7.
3. Jean, xviii, 28.

La question apparaît dans toute sa complexité chez l'auteur du *Chronicon Paschale* qui, des trois théories en présence, combat la première au moyen de la seconde et ne parvient à réaliser celle-ci qu'en trichant sur la troisième. Nous reviendrons sur cette anomalie ; qu'il nous suffise pour le moment de remarquer que le ton du *Chronicon Paschale* montre bien quelle était l'acuité de la polémique. Sous le règne d'Héraclius, d'ailleurs, il était également impossible et qu'une question religieuse ne fût point agitée avec passion et qu'elle restât confinée au monde ecclésiastique.

Aussi devrons-nous guetter, à côté des raisons religieuses, d'autres mobiles qui ont pu influer sur la composition des ères. Il va de soi que nous ne pourrons les découvrir que par l'analyse détaillée des différents systèmes.

§ 1. — Le Chronicon Paschale.

De tous ces systèmes le plus complexe est certes celui du *Chronicon Paschale*. Dans cette compilation, il faut sans cesse distinguer le système apparent du système réel, et dans celui-ci, départir les éléments, souvent incompatibles, puisés à des sources hétérogènes.

C'est faute d'avoir effectué ce départ que Van der Hagen, dans sa remarquable dissertation sur la chronologie de notre auteur[1], n'a pu aboutir à une solution satisfaisante[2].

Dans l'étude du *Chronicon Paschale*, ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que l'ouvrage étant une compilation est, par là-même, un compromis incessant et que le résultat de l'amalgame des sources est d'autant plus précaire que les éléments réunis ont été plus fidèlement reproduits.

C'est en nous souvenant de ce principe que nous envisagerons successivement les trois éléments constitutifs de la chronologie du *Chronicon Paschale*, c'est-à-dire sa méthode pascale, son ère chrétienne et son ère mondiale.

A. — *La méthode pascale.* En cette matière, comme en toutes les autres, il faut commencer par distinguer le système adopté par

---

1. (Van der Hagen.) *Observationes in Heraclii imperatoris methodum paschalem ut et in Maximi monachi Computum Paschalem necnon in Anonymi Chronicon Paschale ejusque Chronotaxin et methodum paschalem.* Amstelaedami, apud Johannem Boom. MDCCXXXVI. II + 70 + 174 + 204 pages. L'ouvrage est anonyme.

2. L'auteur a détruit lui-même la plupart de ses théories dans les « Curae tertiae » p. 171 et ss.

l'auteur des systèmes, différents du sien, auxquels il a recours pour étayer des faits irréductibles à son système propre. Van der Hagen a parfaitement reconnu, par exemple, que le système, qui sert à justifier les dates de la conception et de la naissance de saint Jean-Baptiste et qui est résumé dans le τρόχος de la page 372 [1] est irréductible à celui que l'auteur emploie partout ailleurs.

C'est le système constant de l'auteur que seul nous nous proposons d'étudier, en ce moment, parce que notre but est de dégager les conceptions cosmographiques de l'auteur et non d'expliquer les compromis où il y renonce.

Ce système cosmographique peut se résumer comme suit :

1° Le soleil et la lune ayant été créés en opposition, le 21 mars, mercredi, jour de l'équinoxe, il en résulte [2] :

a) Que l'année solaire commence le 21 mars.

b) Que le cycle solaire commence le 18 mars, soit le dimanche qui précède le mercredi 21 mars.

c) Que le cycle lunaire commence le 8 mars, soit le 1er jour de la nouvelle lune qui atteignit le 21 mars son 14e jour.

2° L'an I ne compte aucune épacte solaire ou lunaire ; celles-ci se produisent naturellement au début de l'an 2. Il en résulte que les cycles lunaire et solaire n'équivaudront pas aux restes de la division par 19 et 28 de l'an du monde, mais leur seront inférieurs d'une unité ; d'où la distinction entre cycles θέσει ou κατὰ θέσιν équivalant aux restes de la division par 19 et 28 de l'an du monde, et cycles φύσει ou κατὰ φύσιν équivalant aux mêmes restes diminués d'une unité.

La méthode pascale, qui correspond à ce système cosmographique, en altère en apparence les données, mais en simplifie l'application.

1° Pour faire coïncider le début du cycle lunaire avec le début du mois, on comptera à partir du 1er mars, 7 jours προσέλληνοι [3], à partir du 8 mars jusqu'au 21, 13 jours πρὸ τῶν φωστήρων.

2° Pour faire coïncider le début du cycle solaire avec le début d'un mois on comptera les jours à partir du 1er avril pour toutes les dates d'avril et mois suivants, tandis que pour les dates de mars on maintiendra le début du 18 mars [4].

---

1. Cf. Van der Hagen, *op. cit.*, pp. 102-105.

2. Cette cosmographie rappelle l'exposé du concile de Césarée de Palestine en l'an 198. Cf. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. I, p. 709 et ss., et Krusch, *op. cit.*, pp. 303 et ss.

3. Ces jours additionnels n'influent pas sur le cycle solaire, étant au nombre de sept.

4. Ce système s'explique par le fait que, du 18 au 31 mars, on compte deux semaines complètes.

Dès lors les opérations qu'il faudra effectuer, pour reconnaître la date du mois et le jour de la semaine auxquels correspondra le 14e jour du 1er mois de la lune ou νομικὸν πάσχα, seront les suivantes :

1° Pour connaître la date du mois :

a) Il faudra d'abord déterminer le cycle lunaire de l'année et reconnaître le nombre d'épactes qu'il comporte. A cause de la distinction des cycles κατὰ θέσιν et κατὰ φύσιν on pourra indifféremment, soit affecter au cycle θέσει le nombre d'épactes correspondant dans un cycle dont l'année 1 compte 30 épactes[1], soit affecter au cycle φύσει, le nombre d'épactes correspondant dans un cycle dont l'année 1 compte 11 épactes[2]. Les deux procédés, qui aboutissent au même résultat, sont employés également.

b) Ayant reconnu le nombre d'épactes, il faudra additionner à ce chiffre, 7 προσέληνοι (du 1er au 7 mars), 13 πρὸ τῶν φωστήρων (du 8 mars au 20 mars inclus), puis, à partir du 21 mars, autant de jours qu'il en faut pour parfaire un total qui, divisé par 30, laisse un reste 14, (soit 44 ou 74).

2° Pour connaître le jour de la semaine correspondant à la date du mois :

a) Il faudra d'abord déterminer le cycle solaire de l'année et reconnaître le nombre d'épactes qu'il comporte, c'est-à-dire affecter au cycle θέσει le nombre d'épactes correspondant dans un cycle dont l'année 1 a 7 épactes[3], ou bien affecter au cycle φύσει le nombre d'épactes correspondant dans un cycle dont l'année 1 a 1 épacte[4]. Un procédé équivalent et plus rapide consiste à diminuer l'an du monde d'une unité, à l'augmenter du quart et à diviser par 7 ; le reste de la division équivaut alors au nombre d'épactes de l'année observée.

b) Ayant reconnu le nombre d'épactes, il faudra ajouter, pour les dates d'avril et mois suivants, le nombre de jours qui séparent la date observée du 1er avril inclus ; pour les dates de mars, le nombre de jours qui séparent la date observée du 18 mars inclus.

Dans les deux cas, le total divisé par 7 fournit, comme reste, le jour cherché de la semaine.

---

1. Cf. *Chron. Pasch.*, éd. Dindorf, pp. 375, l. 13-20 ; 405, l. 1-8 corr. l. 3 : κατὰ θέσιν) ; 406, l. 13-407, l. 1 (corr. l. 14 et 15 : κατὰ θέσιν) ; de même corr. : κατὰ θέσιν, p. 409, l. 1-2.

2. *Ibid.*, pp. 139, l. 16 ; 140, l. 9 ; 140, l. 10-15 ; 395, l. 14-24 ; 414, l. 10-415, l. 2 ; 429, l. 13-21.

3. *Ibid.*, p. 405, l. 9-15 ; 407, l. 1-9.

4. *Ibid.*, pp. 140, l. 15-141, l. 3 ; 379, l. 16-380, l. 2 ; 380, l. 22-381, l. 5 ; 385, l. 14-386, l. 10 ; 396, l. 1-9 ; 415, l. 2-8 ; 429, l. 21-430, 5.

On remarquera que, si l'on supprime la distinction entre cycles κατὰ θέσιν et κατὰ φύσιν, ou — ce qui revient au même — si l'on attribue à l'an 1, 1 épacte solaire et 11 épactes lunaires, l'an du monde divisé par 28 et 19 fournit directement les cycles solaire et lunaire, comme restes de la division, et les mêmes caractères correspondent à des années inférieures d'une unité aux années correspondantes du *Chronicon Paschale.*

L'auteur de la chronique a appliqué son système avec quelque obscurité et quelques défaillances[1]. On peut se demander, comme l'a fait Van der Hagen, si le calcul des pages 139-140 s'applique à l'année 3839 ou à l'année 3838; à la réflexion on s'apercevra qu'il faut choisir l'année 3839, puisqu'il s'agit de la seconde année de l'Exode. — En l'année 5536, à propos du Baptême de J.-C. (p. 394, l. 11-20) l'auteur semble avoir négligé la distinction entre le cycle κατὰ θέσιν et le cycle κατὰ φύσιν, car, si l'on suppose la distinction établie, ce ne serait plus à l'année 5536, mais à l'année 5537, que se rapporterait le calcul. — En l'année de la Passion, = année 5540, le comput se complique d'éléments étrangers à la méthode constante de l'auteur, grâce auxquels la Pâque du Samedi 24 mars est ramenée à celle du vendredi 23 mars. Ces deux dernières inexactitudes, affectant la chronologie de la vie de J.-C., ne sont point indépendantes du système que l'auteur a adopté pour l'ère chrétienne et c'est à ce propos que nous tâcherons de les éclaircir.

B. — *L'ère chrétienne du Chronicon Paschale.* C'est le nœud de tout son système chronologique. Elle n'a été constituée qu'à force de combinaisons et de supercheries, l'auteur s'étant donné pour but de concilier, dans sa chronologie messianique, une foule de traditions contradictoires ayant cours à son époque.

Van der Hagen a déjà entrepris de déterminer la manière dont l'auteur a établi son système et le but qu'il a poursuivi[2]. Il le suppose enserré entre deux dates extrêmes. Obligé d'une part de choisir l'année 5506 pour la conception de saint Jean-Baptiste, qui doit coïncider avec le 24 septembre, 25e jour du 7me mois de la lune[3], et partant de placer en 5507 la naissance de Jésus-Christ, il

1. Outre les passages cités plus haut, pour lesquels les calculs ont été reproduits *in extenso*, il faut citer les deux Pâques des années 5846 et 6118 (p. 533, l. 1 et ss. et p. 697, l. 20 et ss.) ainsi que la Pâque de l'an 6128 que l'auteur a comparée à la Pâque de la Passion (p. 710, l. 5). Le système de l'auteur se vérifie également pour les passages suivants : p. 481, l. 6 ; 574, l. 8 ; 607, l. 8 ; 699, l. 9-10 ; 715, l. 10 ; 727, l. 7. — Cf. Van der Hagen, *op. cit.*, pp. 79-83.

2. Van der Hagen, *op. cit.*, pp. 110 et ss.

3. Id., *ibid.*, pp. 110-123.

se voit forcé d'autre part de choisir pour l'année de la Passion l'an du monde 5540, qui seul présente le νομικὸν πάσχα aux environs du 23 mars, date traditionnelle de la mort du Christ. Dès lors pour donner en apparence à Jésus-Christ 33 ans de vie et 3 années pleines de prédication, l'auteur sera obligé de tricher dans ses calculs au moment du Baptême[1], de placer en l'an du monde 5536 les 30 ans révolus de Jésus-Christ, suivis des 3 années de prédication qui se terminent en l'année mondiale 5540. Cette tricherie serait elle-même la cause du désarroi que l'on constate dans la concordance des années mondiales avec les années d'Auguste et de Tibère[2], lesquelles seraient notées différemment selon que l'auteur compte régressivement, en partant de la Passion, ou progressivement, en partant de la Nativité.

Le système de Van der Hagen est très ingénieux ; mais comme l'auteur l'a reconnu lui-même dans ses *Curae tertiae*[3], le point de départ du raisonnement est faux, puisqu'en s'en tenant à son propre système de comput, l'auteur du *Chronicon Paschale* pouvait réaliser en l'an du monde 5505 sa théorie par rapport à la conception de saint Jean-Baptiste.

L'erreur de Van der Hagen provient, à notre avis, de ce qu'il ne s'est point représenté l'auteur du *Chronicon Paschale* comme un compilateur soucieux par dessus tout de combiner tant bien que mal ses sources[4]. C'est du départ de celles-ci qu'il faut procéder.

Pour la naissance de J.-C. nous trouvons en présence deux sources différentes.

1° Une source A, où les calculs de comput sont effectués κατὰ τὴν κρατοῦσαν συνήθειαν τῆς γραφῆς σελληνιακῶς (cf. p. 371, l. 3), système différent de celui du *Chronicon Paschale* et qui apparaît résumé dans le τροχός ou tableau circulaire de la page 372[5]. Cette méthode n'est appliquée qu'aux événements en rapport avec la naissance de J.-C.

2° Une source B[6], que l'auteur utilise pour toute la vie de Jean-Baptiste et de J.-C. Cette source établit des rapprochements symboliques entre la Semaine de la Création et les jours auxquels se

---

1. Van der Hagen, *op. cit.*, pp. 124-129.
2. Id., *ibid.*, pp. 129-141.
3. Id., *ibid.*, pp. 192-195.
4. Il n'est pas douteux que l'auteur se soit peu soucié de n'employer que des sources homogènes. Nous n'en voulons d'autre preuve que la présence, dans son ouvrage, de tableaux récapitulatifs tels que celui de la page 403, qui sont en opposition avec la chronologie de l'ouvrage.
5. Ce système présentait sans doute la Pâque de la Passion en l'année 5538, pour laquelle il obtenait la Pâque du 23 mars.
6. Cette source est certainement indépendante de la précédente; du fait qu'elle plaçait le baptême de J.-C. en l'an 3537, elle ne pouvait, comme le précédent, placer sa mort au début de 5533, soit quelques jours plus tard.

sont produits les événements principaux de la vie du Prodrome et de celle du Christ. D'après cette source, le 24 juin, naissance de St Jean-Baptiste, doit tomber un lundi parce que le deuxième jour de la Création est celui de la séparation des eaux (p. 380); le 25 décembre, naissance de J.-C., doit tomber un mercredi parce que le Christ est le Soleil de Justice et que le soleil fut créé le 4e jour (p. 381); le 2 février, jour de la Purification, doit coïncider avec un dimanche en souvenir du 1er jour de la Création et du jour de la Résurrection (p. 386), etc., etc.

L'auteur de la source A, se servant d'une méthode de comput qui lui est particulière et subordonnant à la date de la conception de St Jean-Baptiste celle de la naissance de J.-C., devait placer celle-ci en l'année 5507; d'autre part, pour retrouver les concordances symboliques de la source B, conformément à sa méthode habituelle, l'auteur du *Chronicon Paschale* devait choisir également l'année 5507. C'est donc l'année 5507 qu'il a choisie pour la naissance de J.-C., sans se soucier du fait que les repères chronologiques fournis par la source A pour l'année 5507 étaient incompatibles avec sa propre méthode pascale[1].

Les contradictions de détail lui importaient peu, décidé qu'il était à les masquer.

En effet, la source A plaçait la naissance de J.-C. en l'an du monde 5507, sous le consulat de Lentulus et Pison (p. 372, l. 2 et p. 374, l. 13), tandis que, dans le système de fastes du *Chronicon Paschale*[2] ce même consulat concordait avec l'année 5505. La contradiction est flagrante; aussi, pour les besoins de la cause, l'auteur du *Chronicon Paschale* placera-t-il l'an du monde 5507 en l'Ol. 194, 2 = consulat de Lentulus et Pison, et de même l'Ol. 194, 1 s'appellera l'an du monde 5506 (p. 368, 2-3).

Par là même l'auteur se met en opposition formelle avec son système antérieur. D'après lui, l'an du monde 4732, = 51e année du règne d'Ozias, correspond à l'Olympiade I. 1[3]; il en résulte évidemment que l'an du monde 5507 correspond à l'Ol. 194. 4 et non à la deuxième année de la même olympiade.. — De même le règne d'Auguste commence, selon l'auteur de notre chronique, en l'Ol. 184. 3 = an du monde 5466 (p. 360 l. 9-10); ce règne dure 56 ans et se termine en l'année 5521 = Ol. 198.2 (p. 388 l. 9); il

1. Par ex. la coïncidence du 1er septembre avec le 2e jour du 7e mois de la lune.

2. Les fastes du *Chronicon Paschale* remontent à une tradition d'où dérivent également les Fasti Hydatiani et les fastes de saint Epiphane. — Cf. H. Gelzer, *op. cit.*, t. II, pp. 156-170 et Th. Mommsen, *Chronica Minora*, t. I, pp. 199-204 (= Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi, t. IX.)

3. Cf. *Chron. Pasch.*, pp. 191-192.

en résulte que l'an du monde 5507 doit correspondre à la 42e année du règne d'Auguste.

Mais, comme il faut sauvegarder la coïncidence de l'année 5507 avec le consulat de Lentulus et Pison, qui, selon les Fastes de l'auteur, correspond à l'année 5505 = Ol. 194.2, les années 5506 et 5507 seront substituées aux années 5504 et 5505, seront placées sous les Ol. 194. 1 et 2 (pp. 368 ss.) et correspondront aux années d'Auguste 39 et 40 (p. 368, l. 3-5; p. 393, l. 11-12).

Pour ne point perdre un détail qu'il trouve dans l'une de ses sources, l'auteur n'hésite pas à renverser tout le synchronisme établi par lui entre les années mondiales, les olympiades et les règnes.

Il est vrai qu'il ne se croit pas engagé le moins du monde par son synchronisme seconde manière, qui n'est qu'occasionnel. Il revient, immédiatement après, à son premier système, et c'est en conformité avec lui que l'année mondiale 5536 correspond à l'Ol. 202.1 et à la 15e année du règne de Tibère[1].

Le procédé de l'auteur apparaît dès lors dans une clarté parfaite. Il consiste à combiner, au moyen d'expédients plus ou moins grossiers, des sources qui se trouvent être incompatibles. C'est la confrontation de ces sources qui peut seule préciser le système adopté par l'auteur du *Chronicon Paschale*.

De même que pour l'année de la Nativité, l'auteur a tenté, pour l'année de la Passion, un compromis subtil et savant.

Deux éléments cosmographiques dominent le problème :

1° La coïncidence de la Passion avec la Pâque ;

2° La coïncidence de la Passion avec une éclipse de soleil.

Or, de ces deux coïncidences, la première est incompatible avec la méthode pascale de l'auteur, la seconde avec son système chronologique.

Dès l'introduction de son ouvrage, l'auteur a pris parti pour une coïncidence parfaite entre la Pâque et la mort de J.-C., qui fut, selon l'expression de saint Paul, la « Pâque sacrifiée pour nous[2] ». Dans un long développement polémique[3], il combat l'opinion de ceux qui prétendent que J.-C. mangea la Pâque avec ses apôtres le jour de la Cène ; il appelle à son secours le témoignage d'Hippolyte de Rome, d'Apollinaire d'Hiérapolis, de Clé-

1. Cf. *Chron. Pasch.*, p. 391, l. 20.
2. *I Cor.*, v, 7. — Cf. *Chron. Pasch.*, pp. 11, l. 17-18 ; 10, l. 19-20.
3. *Chron. Pasch.*, pp. 11, l. 19 — 16, l. 2.

ment d'Alexandrie pour établir que c'est le jour même de la Pâque, le vendredi 23 mars, que J.-C. a souffert.

Cette théorie, l'auteur la trouvait dans l'une au moins de ses sources[1], celle qui, d'après la tradition lunaire de la Bible, avait fixé la conception de J.-B. en l'année 5506, la nativité de J.-C. en l'année 5507 et qui obtenait en l'année 5538, 31e année de J.-C[2] la date du 23 mars coïncidant avec la Pâque juive ou 14e jour du premier mois de la lune.

Mais l'auteur du *Chronicon Paschale* ne s'est pas aperçu, au moins dans le principe, qu'admettant cette théorie de la Pâque du 23 mars, il ne pourrait cependant la réaliser, en aucune année de son cycle lunaire. D'après sa propre méthode, en une année, 11e κατὰ θέσιν et 10e κατὰ φύσιν, il trouvait la Pâque du 24 mars ; la Pâque du 22 mars tombait en une année 3 de cycle κατὰ θέσιν, 2 de cycle κατὰ φύσιν ; la Pâque du 21 mars était réalisée en une année 14 de cycle κατὰ θέσιν, 13 de cycle κατὰ φύσιν. *En aucune année du cycle, la Pâque ne se produisait le 23.*

Ceci n'était certes pas un motif suffisant pour que l'auteur du *Chronicon Paschale* abandonnât une théorie symbolique qui lui était chère. Il suffisait de lui trouver quelque accommodement avec son système pascal. Aussi affirme-t-il plus que jamais la théorie symbolique de la Pâque du 23 mars lorsqu'il en arrive, dans son récit, à l'année de la Passion[3]. Son siège est fait. Entre l'année 10e d'un cycle κατὰ φύσιν qui lui donne la Pâque du samedi 24 mars, et l'année 2 du cycle κατὰ φύσιν qui lui donne la Pâque du 22 mars, il ne saurait hésiter. N'est-il pas lié par ses déclarations antérieures ? La Pâque du 22 a été combattue par lui à grand renfort de témoignages patristiques; d'ailleurs elle ne pourrait, selon son système, se produire qu'en l'an du monde 5532 ou en l'an du monde 5551, et ces deux dates sont également inadmissibles, puisqu'il a placé la naissance de J.-C. en l'an 5507. Il choisira donc la Pâque du 24, se réservant de la changer en Pâque du 23 par un expédient quelconque.

En fait d'expédients il n'y en a guère que deux qui soient viables.

L'un consisterait à placer le saut de la lune en l'année 10e du cycle κατὰ φύσιν en sorte que cette année ait 21 épactes au lieu

---

1. Je fais abstraction du petit texte, pp. 421, l. 17 — 422, l. 18, qui peut ne point dériver d'un ouvrage historique.

2. Jules l'Africain donnait la même durée à la vie de J.-C.; cf. Sync., ed. Dindorf, pp. 615, l. 14-15 et 616, l. 17-20.

3. *Chron. Pasch.* pp. 412, l. 1-4; 413, l. 9-10; 413, l. 13; 414, l. 3; 415, l. 14; 418, l. 7; 419, 1.

de 20 ; mais ce procédé engagerait l'auteur pour l'avenir et atteindrait profondément sa méthode pascale. L'auteur ne s'y arrête pas, puisque nous constatons que pour une 11e (p. 429) et même pour une 16e année de cycle lunaire κατὰ φύσιν (p. 574, 8) le nombre des épactes ne se trouve point majoré d'une unité par l'intervention du saut de la lune[1].

Un autre expédient consiste à abandonner sa méthode pascale en l'année de la Passion, comme il l'a déjà abandonnée pour l'année de la Nativité, et à recourir à une méthode de comput qui pour une 10e année de cycle lunaire donnerait 21 épactes. Ce système l'auteur le rencontre disposé à souhait chez les πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες, dont le tableau présente pour la 10e année du cycle un total de 21 épactes[2]. Il est vrai que malgré ce chiffre d'épactes, les πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες obtenaient, pour une 10e année de cycle lunaire, la Pâque du 24 mars, tout comme l'auteur du *Chronicon Paschale*[3]. Aussi, les 21 épactes sont-elles tout ce que l'auteur du *Chronicon Paschale* retiendra de la méthode des πενταπλοῦντες et grâce à elles, il obtiendra, les incorporant dans son propre système[4], la Pâque du vendredi 23 mars. Une note marginale expliquera, par une fiction quelconque, le chiffre insolite de 21 épactes, au lieu de 20, et le tour sera joué.

Cette note est aujourd'hui représentée dans le texte par les mots : καὶ τοῖς κβ' λεπτοῖς ἄλλα λεπτὰ με' πρόσθες, ὡς τρίτου ἔτους ὄντος μετὰ τὸ βίσεκτον· καὶ ἐκ τῶν ξζ' λεπτῶν λαμβάνομεν μίαν (p. 414, l. 19-21). Ces mots sont sans doute la fin d'une note où, suivant la théorie des πενταπλοῦντες, l'auteur comptait 82 λεπτά ou ἑξηκοστά du 1er janvier au 23 mars, puis divisait ce total par 60 pour obtenir un reste 22. Il recourait ensuite à un autre système qui répartissait les 60 λεπτὰ sur les 4 années de la période bissextile et parvenait ainsi à parfaire la journée, qu'il lui fallait pouvoir ajouter au chiffre normal de 20 épactes fourni par sa propre méthode pascale. Cette note ne peut être maintenue dans le texte. En effet, le jour supplémentaire qu'elle ajoute, dans le texte actuel, aux 21 épactes déclarées dès

---

1. Cf. Van der Hagen, *op. cit.*, p. 30.

2. Ainsi que le prouve le tableau de saint Maxime. Migne, *Patr. Gr.*, t. XIX, p. 1256, col. B, 10e année.

3. Si l'on opère le calcul à la manière des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες, on constate que dans le tableau de saint Maxime, p. 1256, col. Δ, 10e année, il faut restituer ΚΔ, au lieu de ΚΑ.

4. La correction de κα' en κ, proposée par Van der Hagen (*op. cit.*, p. 32) pour le début du comput pascal relatif à la Passion (*Chron. Pasch.*, p. 414, 17) est donc inutile. Il est à remarquer, qu'au moment où il proposait la correction, Van der Hagen *ignorait* encore le rapport du passage avec la théorie des πενταπλοῦντες (Cf. Van der Hagen, *Curae tertiae*, p. 196).

l'abord (p. 414, l. 17) par l'auteur, substitue en réalité une Pâque du 22 à la Pâque du 23 que veut justifier l'auteur; cette note n'avait primitivement d'autre but que d'expliquer le nombre insolite de 21 épactes, pour une 10e année de cycle, et cette note doit être refoulée à la marge. A cette place, elle est particulièrement précieuse, parce qu'elle décèle avec évidence la supercherie, à laquelle l'auteur eut recours, pour obtenir, malgré sa méthode pascale, une Pâque du 23 mars.

Nous voici donc obligés de reconnaître que, si notre auteur n'a pu fixer l'année 5507, comme début de l'ère chrétienne, qu'en recourant à une méthode de comput incompatible avec la sienne, il n'a pu de même étayer son système par rapport à l'année de la Passion, que par une supercherie et une contamination nouvelle de sa propre méthode avec une doctrine divergente.

D'ailleurs son habileté ne s'est point bornée là. Il l'exerce de même en ce qui concerne la seconde condition que doit présenter l'année mondiale 5540, c'est-à-dire la coïncidence de la Passion avec une éclipse de soleil. Dans une de ses sources, celle qui lui a fourni tout le début de son histoire universelle et qui n'est qu'une forme plus ou moins altérée du Canon d'Eusèbe[1], l'auteur du *Chronicon Paschale* trouvait une citation des Olympiades de Phlégon de Tralles, où sous l'Ol. 202.4 une éclipse de soleil était mentionnée[2]. Or, si l'Ol. 202. 4 correspondait chez Eusèbe à l'année de la Passion, par contre, d'après le synchronisme du *Chronicon Paschale*, elle coïncidait avec l'année mondiale 5539, antérieure d'un an à la Passion. Il fallait donc, soit que l'auteur de notre chronique renonçât à se servir du témoignage de Phlégon, soit qu'il trouvât un expédient. Cette fois l'expédient fut particulièrement grossier; l'auteur substitua purement et simplement l'année 5540 à l'année 5539 en tant qu'Ol. 202.4 et du fait modifia tout son système d'olympiades : Jusqu'en 5536 le système des olympiades du *Chronicon Paschale* suppose l'égalité : Ol. I. 1 = année mondiale 4732; au contraire, à partir de l'année 5540, le sytème repose sur l'égalité Ol. I. 1 = 4733.

Une autre conséquence de ce procédé sommaire c'est le désarroi jeté dans le synchronisme entre les années mondiales et les années du règne contemporain de Tibère.

---

1. Le *Chronicon Paschale* est en effet l'une des sources utilisées par A. Schöne pour la restitution de l'Eusèbe grec. cf. *Eusebii chronicorum canonum quae supersunt*. ed. A. Schöne.

2. Eusèbe, ed. Schöne p. 148; *Chron. Pasch.* pp. 412, l. 11 et 417, l. 11-10.

La première année du règne de Tibère est l'an du monde 5522 = Ol. 198.3 (p. 388. l. 7-8). D'après ce point de départ l'année 5540 = Ol. 203.1 correspond à la 19e année de Tibère; mais du moment où l'année 5540 devient l'Ol. 202.4 et se substitue à l'année 5539, elle n'est plus la 19e mais la 18e année de Tibère. Aussi l'auteur du *Chronicon Paschale* présente-t-il, à partir de l'année 5540, deux comptages différents des années de Tibère. L'année 5540 = Ol. 202.4 est à la fois la 18e (p. 408,16) et la 19e (408, 20; p. 415,10) année de Tibère; de même l'année suivante 5541 = Ol. 203,1 sera à la fois la 19e (p. 422,20) et la 20e (p. 423,1 année de Tibère. Remarquons enfin que malgré les 22 années annoncées pour ce règne (p. 388, l. 7-8), celui-ci en comptera en réalité 23, puisqu'il se termine en l'année 5544 (p. 431, l. 10).

Le choix de l'année 5540 pour année de la Passion et sa substitution à l'année 5539 comme Ol. 202.4 ont été certes déterminés par les motifs d'importance primordiale que nous venons de définir. Mais je ne suis pas certain toutefois, qu'outre la coïncidence de la Passion avec la Pâque et avec l'éclipse solaire, une autre combinaison chronologique n'ait pas contribué au système de l'auteur. En effet, du fait qu'il choisit l'an 5540, l'auteur relie la Passion au début d'une ère de l'Ascension [1], qu'il cite à maintes reprises et qui, n'étant point sans doute de son invention, constitue un nouvel élément concilié et combiné avec tous les autres.

Le choix de l'an 5540 comme année de la Passion et son identification avec l'Ol. 202,4 devaient nécessairement réagir sur la date qui serait assignée au Baptême de J.-C.

Ici encore l'auteur se trouve partagé entre des traditions inconciliables ; ici encore il voudra, par quelque expédient, les concilier.

D'après l'une de ces traditions, J.-C. avait 30 ans et 13 jours (p. 394, l. 4-5) lorsqu'il fut baptisé; de ce fait, étant donné l'année choisie par la Nativité, le Baptême se place en l'an du monde 5537. D'autre indices confirment cette chronologie : 1° l'année du Baptême était la 50e année du 34e jubilé écoulé depuis l'Exode (p. 393, l. 16-18), c'est-à-dire l'année 5537, puisque la première année de l'exode est l'an du monde 3838 (p. 119, l. 5). — 2° C'est un jeudi, 6 janvier, qu'eut lieu le Baptême, qui correspond sym-

1. Cf. *Chron. Pasch.*, pp. 430. l. 6; 431, l. 4; 461, l. 11; 463, l. 3; 480, l. 20; 500, l. 9; 510, l. 2; 512, l. 11; 513, l. 1; 524, l. 18; 529, l. 11; 562, l. 9; 581, l. 11; 591, l. 1. — cf. Van der Hagen, pp. 143-153.

boliquement au 5e jour de la Création (p. 394, l. 21 — 395, l. 6). D'après la méthode de comput propre à l'auteur, cette correspondance du 6 janvier avec un jeudi suppose l'année 5537.

Mais, d'après une autre tradition, un intervalle de 3 ans et 76 jours (p. 408, l. 16) sépare la Passion du Baptême. L'auteur qui a placé la Passion le 23 mars 5540, devra, s'il veut suivre cette seconde tradition, fixer le Baptême à la date du 6 janvier 5536. En fait cette tradition dérivée de saint Luc (XIII, 32) est sacrée pour l'auteur. Sans cesse il la rappelle (pp. 404, l. 6-15; 408, l. 16; 415, l. 20); il reconnaît qu'elle s'autorise à la fois du témoignage de Pères, tels que saint Ignace (p. 416, l. 1-24) et du témoignage d'auteurs profanes tels que Josèphe (p. 417, l. 4 — 418, l. 4). D'ailleurs si la date de 5536 s'impose à lui pour des raisons exégétiques, il semble bien qu'elle s'appuyait également sur une tradition historique. L'auteur connaît en effet une source historique qu'il résume en un tableau récapitulatif (p. 403, l. 13 — p. 404, l. 5) et qui, malgré sa chronologie incompatible à tous autres égards avec celle du *Chronicon Paschale*, fournit néanmoins pour le baptême de J.-C. la date de 5536 = 15e année de Tibère[1].

Enfin le synchronisme entre le Baptême et la 15e année de Tibère n'est-il pas établi par saint Luc lui-même[2]? L'auteur se voit donc obligé d'opter pour celle des deux traditions qui place le Baptême en l'an du monde 5536, et son seul souci sera dès lors de trouver l'expédient, qui lui permettra de conserver, sans contradiction apparente, les traits essentiels de la tradition opposée.

Cette fois l'expédient est des plus élégants. Il consiste à négliger, pour la circonstance, la distinction habituelle entre les cycles κατὰ θέσιν et κατὰ φύσιν; de la sorte, tous les faits ayant un lieu quelconque avec la méthode pascale se trouveront ramenés de l'année 5537 à l'année 5536. De la sorte, le 6 janvier, date du Baptême, qui, selon la méthode propre au *Chronicon Paschale*, ne peut correspondre à un jeudi qu'en l'année 5537, tombera ce même jeudi en l'année 5536, le cycle κατὰ φύσιν ayant été ramené au cycle κατὰ θέσιν (pp. 394, l. 11; 395, l. 6). L'auteur sait d'ailleurs ressusciter à point nommé la distinction qu'il vient de négliger avec tant d'opportunité; il l'applique de nouveau à la Pâque du 27 mars, qui prétendument suit le baptême, tandis qu'en fait elle le précède de 10 mois environ.

Certes tous les traits essentiels de la tradition qui plaçait le

---

1. L'addition des divers éléments du tableau fournit un total, ερλε' et non ερλζ'. Ce total fautif n'est dû qu'à la suggestion de la dernière date analysée, p. 395, l. 14-22.
2. Luc, III, 1.

Baptême en l'an 5537 ne sont pas réductibles, par ce seul procédé, à la tradition opposée pour laquelle l'auteur s'est prononcé ; mais l'auteur compte qu'ils bénéficieront de ses compromis précédents. Par exemple, si l'on compte par années mondiales, on ne retrouvera pas, entre l'année 5507 et l'année 5536, les 30 ans révolus que l'auteur attribue à Jésus-Christ au moment du Baptême. Mais pour les retrouver, il suffira de compter par olympiades, l'auteur ayant indûment identifié l'année 5507 avec l'Ol. 194.2[1]. De même, l'année 5536 ne peut, selon la chronologie précédemment établie par l'auteur, correspondre à la 50e année du 34e Jubilé écoulé depuis l'Exode, mais il suffira de se reporter au tableau de la page 403, l. 13-14 pour y trouver une date qui semble[2] assigner à l'Exode l'année 3837.

Enfin l'heureuse confusion des années 5536 et 5537 permet à l'auteur de masquer la substitution trop brutale de l'année 5540 à l'année 5539 en tant qu'Ol. 203.4, la confusion de ces deux années étant préparée par une confusion plus savante et antérieure de 4 ans.

Plus ou moins habile selon les circonstances et les possibilités, le procédé de l'auteur demeure, somme toute, invariable. Pour concilier des traditions incompatibles, il recourt à des supercheries de comput : pour l'année de la Nativité, an du monde 5507, il abandonne sa méthode pascale au profit de la σελληνιακὴ παράδοσις τῆς γραφῆς ; pour l'année de la Passion, an du monde 5540, il combine sa méthode avec celle des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες ; pour l'année du Baptême, an du monde 5536, il se décide à altérer son propre système.

C. — *L'ère mondiale du Chronicon Paschale.* Ce qui excusait sans doute aux yeux de l'auteur tous les subterfuges auxquels il avait recours, c'était non seulement le désir de conserver des traditions diverses, entre lesquelles il se défendait de choisir, c'était surtout le souci d'aboutir, pour l'époque postérieure à la Passion, à la constitution d'une ère mondiale déterminée.

Cette ère mondiale, dont on ne semble pas avoir perçu le véritable caractère, mérite de retenir toute notre attention.

Comme nous le disions plus haut, l'ère mondiale se définit par l'écart numérique qu'elle présente avec notre ère dionysienne ; nous dirons donc que l'ère du Chronicon Paschale est *l'ère de 5509*. En effet, si nous comparons, pour des périodes où la chro-

1. Cf. supra, p. 163.
2. A cause de l'expression ἐπὶ τὴν ἔξοδον.

nologie relative est à peu près identique[1], les dates selon l'ère mondiale du *Chronicon Paschale* et les dates correspondantes selon l'ère dionysienne, nous constatons que l'écart entre les deux séries se chiffre par 5509 ans. La chronologie relative de la période romaine étant extrêmement variable[2], effectuons la comparaison pour l'époque qui s'étend de Constantin le Grand à Héraclius. Plaçant donc en regard de l'année mondiale, telle qu'elle est fixée par le *Chronicon Paschale*, pour la fin des règnes, et l'année de notre ère, telle qu'elle résulte de l'ensemble des témoignages historiques[3], nous constaterons un écart constant de 5509 :

	Année mondiale.	Indiction.	Différence.		Ère dionysienne.
Constantin le Gr.	5846	ind. 10	— 5509	=	337
Constance	5870	4	»		361
Julien	5872	6	»		363
Jovien	5873	7	»		364
Valens	5887	6	»		378
Théodose le Gr..	5903	7	— 5508[4]		395
Arcadius	5917	6	— 5509		408
Théodose II	5959	3	»		450
Marcien.....	5966	10	»		457
Léon I.....	5982	11	»		473
Léon II	5983	12	»		474
Zénon.....	6000	14	»		491
Anastase.....	6027	(11)	»		518
Justin I.....	6036	5	»		527
Justinien I.....	6075	14	— 5510[5]		565
Justin II	6087	11	— 5509		578
Tibère	6091	15	»		582
Maurice.....	6111	5	»		602
Phocas.....	6119	13	»		610
Héraclius					

Les variations apparentes de l'ère mondiale sont dues à des diffé-

1. En effet, dans la comparaison des séries chronologiques, l'écart que présentent les séries comparées n'est significatif, que si elles présentent des intervalles identiques pour les mêmes événements.

2. Cf. *Byz. Zeitschr.*, t. XVI (1907), p. 35.

3. Ces dates sont empruntées à Th. Mommsen. *Chronica minora*. t. III, p. 482 et ss.

4. Le changement d'ère provient de ce que le *Chron. Pasch.* donne à Théodose 16 ans de règne au lieu de 17.

5. Le changement d'ère provient de ce que le *Chron. Pasch.* donne à Justinien 39 ans de règne au lieu de 38.

rences dans la chronologie relative et l'ère mondiale constante est l'ère de 5509.

Il va de soi que ce n'est point sous cette forme que l'auteur du *Chronicon Paschale* concevait son système et, pour pénétrer celui-ci, il faut que nous puissions nous représenter à quelle conception il correspond et quels sont les avantages distinctifs qu'il présente.

Je crois bien que le caractère distinctif de cette ère c'est que, pour toute la période de l'ère chrétienne postérieure à l'année 5540 ou année de la Passion, *l'année mondiale, diminuée d'une unité, fournit, comme restes de la division par 15, 19 et 28, l'année de l'indiction, le cycle lunaire et le cycle solaire.* Ce traitement uniforme pour l'obtention de l'indiction et des deux cycles constitue la supériorité réelle du *Chronicon Paschale* sur la tradition ecclésiastique de l'ère alexandrine. On se souvient sans doute de l'objection de saint Maxime, qui jugeait l'indiction irréductible au synchronisme ecclésiastique. L'ère du *Chronicon Paschale* resout le problème ; elle crée un lien entre l'indiction, principe de la chronologie civile, et la chronologie religieuse fondée sur le comput pascal.

Que tel ait été le but consciemment poursuivi par l'auteur du *Chronicon Paschale*, on n'en saurait douter, si l'on remarque que l'auteur a créé une terminologie nouvelle, conforme à son dessein ; aux termes traditionnels κύκλος ἡλίου, κύκλος σελήνης il a substitué l'ἰνδικτιὼν ἡλιακή [1] et l'ἰνδικτιὼν σεληνιακή [2].

Ce que Van der Hagen avait fait pour la méthode pascale et pour l'ère chrétienne du *Chronicon Paschale*, Schwartz [3] l'a fait, avec une égale pénétration, pour l'ère mondiale. S'il n'a point résolu complètement le problème, il a du moins l'incontestable mérite de l'avoir posé le premier, avec une netteté parfaite, et d'en avoir indiqué tous les éléments.

La seule lacune de son exposé consiste en ce qu'il a isolé le *Chronicon Paschale* de ses dérivés ; aussi nous faudra-t-il, avant de pénétrer plus avant dans la question de l'ère mondiale du *Chronicon Paschale*, introduire dans la discussion quelques éléments traditionnels qui peuvent en modifier l'issue.

---

1. *Chron. Pasch.*, p. 698, 9 ; à la ligne 19 de la même page il faut corriger σεληνιακής.
2. *Ibid.*, p. 698, l. 10 et 16.
3. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopaedie*. III, pp. 2460-2477.

§ 2. — L'ère chrétienne de 5506.

Ce n'est point certes que l'ère inventée par l'auteur du *Chronicon Paschale* ait fait fortune ; si nous trouvons un système chronologique analogue dans la source additionnelle du ms. Parisinus 854, nous reconnaissons, au premier examen, que cet ouvrage est indépendant du *Chronicon Paschale*[1].

Mais, dans un groupe de chroniques que nous avons classées, au début de cette étude, d'après l'ère chrétienne de 5506 qui leur est commune, nous trouverons une tradition qui, pour être altérée, n'en remonte pas moins de toute évidence au *Chronicon Paschale*.

Parmi ces chroniques quelques-unes sont encore inédites, mais la comparaison avec les représentants accessibles de la tradition nous a prouvé que nous pouvons, sans scrupule, les négliger. Les textes, qui nous suffiront à reconnaître le système propre à ce cycle, sont : Cédrénus (éd. Bekker, I. pp. 304, l. 17-308, l. 8) l'Écloge de Wirth. (Aus Orientalischen Chroniken. Francfort 1894 pp. 14-15) et une note publiée par Cramer d'après le ms. Parisinus 854 (Anecdota Parisiensia, t. I, pp. 365-366). L'homogénéité de cette tradition est garantie non seulement par l'identité du système, mais aussi par la correspondance textuelle entre Cédrénus (pp. 307, l. 6-308) et l'Ecloge (p. 14, l. 19-33) et par l'accord entre Cédrénus p. 308 l. 6-8, l'Ecloge, p. 15, l. 3-5 et le texte publié par Cramer (Anecd. I, p. 365, l. 7-9).

Le système peut se résumer comme suit :

1. L'année, le cycle solaire et le cycle lunaire commencent aux mêmes dates que dans le *Chronicon Paschale*.

2. La méthode pascale du *Chronicon* est appliquée sans autre modification que la réduction des cycles κατὰ φύσιν aux cycles κατὰ θέσιν. Cette réduction a pour effet de présenter les mêmes faits avec une anticipation d'un an.

3. Les calculs de comput ayant été refaits pour les dates principales de l'ère chrétienne, la vie de Jésus-Christ est constituée sur ces bases : Nativité en 5506, Baptême en 5536, Passion en 5539.

4. Dans la réfection des calculs la source commune aux divers représentants de l'ère chrétienne de 5506 ne tient aucun compte des compromis ou des supercheries du *Chronicon Paschale*.

---

1. La source additionnelle du ms. Paris. 854 (cf. *Byz. Zeitschr.* XVI, 1907, pp. 30-36) remonte à la source du *Chronicon Paschale* et non au *Chronicon* lui-même, comme le prouve son système plus exact en ce qui concerne les olympiades.

Malgré des altérations volontaires, la source commune de cette tradition n'est donc qu'une variante du *Chronicon Paschale*. Si quelque doute subsistait quant à sa dérivation directe, il serait dissipé par la confrontation suivante :

Cedr., p. 304, l. 21-p. 305, l. 5 : εἶτα γνῶναι... ἥλιος δικαιοσύνης[1] = Chron. Pasch., p. 380, l. 21-p. 381, l. 8.

Cedr., p. 305, l. 6-p. 305, l. 11 : Τῷ ιε' ἔτει Τιβερίου... ἐβαπτίσθη = Chron. Pasch., p. 391, l. 1-15.

Cedr., p. 305, l. 11-p. 306, l. 8 : μετὰ δὲ τὸ βαπτισθῆναι... ἀπειργάσατο = Chron. Pasch., p. 394, l. 6-p. 395, l. 6.

Cedr., p. 306, l. 10-p. 307, l. 5 : παρεγένετο... σάββατον = Chron. Pasch., p. 395, l. 10-p. 396, l. 9.

Cedr., p. 307, l. 6-7 : Τῷ δὲ ιθ' ἔτει... παρῆν = Chron. Pasch., p. 408, l. 19-20.

Cedr., p. 307, l. 7-12 : ἔτος τοῦτο... σελήνης ῖ = Chron. Pasch., p. 414, l. 14-p. 415, l. 8.

Cedr., p. 307, l. 12 16 : ἀρχὴν εἰληφότα... θεὸς ἡμῶν = Chron. Pasch., p. 408, l. 20-p. 409, l. 4.

Cedr., p. 307, l. 16-22 : μαρτυρεῖ δὲ... ἀρθῶσιν = Chron. Pasch., p. 11, l. 9-13.

Cedr., p. 307, l. 22-308, 1 : ἐν ᾧ οὖν... ἡμῶν ἐτύθη = Chron. Pasch., p. 15, l. 14-16.

Cedr., p. 308, 1-5 : ὅτι δὲ... ποτηρίου = Chron. Pasch., p. 409, l. 22-p. 410, l. 4.

La correspondance entre les deux textes est littérale. Les seules variantes que nous constatons affectent les passages qui se trouvaient atteints par la réduction des cycles κατὰ φύσιν aux cycles κατὰ θέσιν. Pour ces passages, le calcul a été refait parfois maladroitement mais avec une probité qui se défendait les compromis du *Chronicon Paschale* et qui devait par conséquent modifier la chronologie tendancieuse de la source.

Les passages ainsi remaniés sont les suivants :

1° La Nativité, (= Cedr. p. 304, l. 18, — p. 305, l. 6) qui par la réduction du cycle κατὰ φύσιν au cycle κατὰ θέσιν se trouve ramenée à la date de 5506.

2° Le Baptême (= Cedr. p. 305, l. 6 — p. 306, l. 8). En apparence, il n'y a pas eu de vérification ou de remaniement pour ce passage ; mais en fait le *Chronicon Paschale*, par une confusion volontaire

1. Cedr., p. 304, l. 23, il faut lire : μίαν ἐπακτήν, au lieu de δ' ἐπακτάς (confusion de A et Δ) — p. 305, l. 2 corr. ὁμοῦ σο' — p. 305, l. 3 le calcul a été mal refait ; il faudrait corriger : ἑπτάκις λ' σι', ἑπτάκις η' νς', ϟοιπαὶ δ'.

entre les années 5536 et 5537, avait déjà ramené le cycle κατὰ φύσιν au cycle κατὰ θέσιν (soit l'année 5537, à l'année 5536), pour l'époque du Baptême. D'ailleurs le fait même que l'accord existe pour l'année du Baptême, alors qu'il y a divergence pour l'année de la Nativité, a pour effet de constituer deux chronologies différentes. Cédrénus et les représentants de l'ère de 5506 comptent réellement 30 années complètes entre la naissance et le baptême de J.-C., tandis que le *Chronicon Paschale*, qui en annonçait 30, n'en comptait en réalité que 29.

3° La Passion (= Cedr. p. 307, l. 6-15). La réduction du cycle κατὰ φύσιν ramène nécessairement l'année 5540 du *Chronicon Paschale* à l'année 5539, et, dès lors, les représentants de l'ère chrétienne de 5509, qui maintiennent le baptême en 5536, ne peuvent plus compter, entre le Baptême et la Passion, les quatre Pâques attestées par saint Luc. La phrase de Cédrénus (p. 307, l. 15-16), τοῦτο δὲ τὸ τέταρτον πάσχα ἐστὶν ἐν ᾧ πέπονθεν ὑπὲρ ἡμῶν Χριστὸς ὁ ἀληθινὸς θεὸς ἡμῶν prouve simplement que Cédrénus, ou du moins la source de celui-ci, a copié le *Chronicon Paschale*, car cette phrase est en contradiction flagrante avec les dates précédemment établies.

D'autre part, la réfection des calculs devait déceler la supercherie, grâce à laquelle le *Chronicon Paschale* peut présenter, en l'année 10e du cycle lunaire, la Pâque du 23 mars. Aussi les représentants de l'ère chrétienne de 5506 présentent-ils pour l'année 5539, 10e année du cycle κατὰ θέσιν, la Pâque du 24. Mais, ici encore, ils conservent, sans s'en apercevoir, une donnée incompatible avec leur système et qui est pour nous la preuve péremptoire de leur origine ; en effet, Cédrénus, p. 307, l. 13-15[1], nous prouve que si sa source avait toujours, dans tous les calculs qu'elle avait vérifiés, réduit le cycle κατὰ φύσιν au cycle κατὰ θέσιν, elle n'avait point éliminé cependant toutes les traces du cycle κατὰ φύσιν.

Fait plus significatif encore : elle n'avait pas non plus vérifié et redressé tous les calculs ; elle a reproduit, tel quel, le calcul du *Chronicon Paschale* pour la première Pâque qui suit le Baptême, sans la ramener au cycle κατὰ θέσιν[2], et, de la sorte, elle fixe, pour la Pâque qui suit le baptême, une date qui en réalité précède celui-ci d'environ dix mois.

Est-ce à dire que la source de Cédrénus et des autres chroniques congénères a appliqué son système de réduction mollement et

1. Cedr., p. 307, l. 13-15 (corr. l. 13, κατὰ θέσιν et l. 14, κδ' τῆς κατὰ θέσιν).
2. Cedr., p. 306, l. 9,-p. 307, l. 5.

sans conviction ? Non certes, car elle se soucie de défendre son ère chrétienne contre les partisans de l'ère de 5500[1]. Elle explique d'ailleurs et elle justifie la solution qu'elle a adoptée pour la Pâque de la Passion. La Pâque du 24 est appuyée par le témoignage de saint Jean l'Evangéliste[2] et par celui de saint Jean Chrysostome[3] ; elle ne contredit point d'ailleurs la tradition, qui fait coïncider la Passion avec le 14e jour du 1er mois de la lune, puisque cette Pâque du 24, dans une dixième année de cycle solaire, tombait le 15e jour de la lune[4]. — Où donc la source de Cédrénus avait-elle pris cette ingénieuse théorie ? Mentz vient de nous l'apprendre : dans le système des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες qui, pour une 10e année de cycle lunaire, admettait la coïncidence de la Pâque du 24 avec le 15e jour de la lune[5].

Le système de Cédrénus et des chroniques congénères, en ce qui concerne l'ère chrétienne, est donc parfaitement cohérent, mais il nous manque, pour l'apprécier en toute connaissance de cause, de savoir à quelle ère mondiale il était lié. Faute d'éléments traditionnels, nous devons nous borner, pour cette ère mondiale, à des déductions ou à des raisonnements par analogie.

Il ne sera pas trop audacieux, sans doute, de supposer que si le *Chronicon Paschale* a conjugué l'ère chrétienne de 5507 avec l'ère mondiale de 5509, la source de Cédrénus, qui a procédé par réduction des cycles ou, ce qui revient au même, par anticipation d'un an, présentait, en même temps que l'ère chrétienne de 5506, l'ère mondiale de 5508.

Remarquons, d'autre part, que, si l'ère mondiale du *Chronicon Paschale* se caractérise par le fait que l'an du monde, *diminué d'une unité,* fournit, comme restes de la division par 15, 19 et 28, l'indiction, le cycle lunaire et le cycle solaire ; dans la tradition des chroniques à l'ère chrétienne de 5506, les mêmes résultats s'obtiennent, par le même procédé, en partant de l'an du monde observé, *sans soustraction préalable d'une unité.* Cette particularité constitue précisément le principal avantage de l'ère byzantine[6] et nous sommes amenés par là même à nous demander si ce

1. Cedr., p. 308, l. 6 8 ; Ecloge Wirth, p. 15, l. 3-5 ; Cramer, *Anecdota Paris.* t. I, p. 365, l. 7-26.
2. xviii, 28 ; xix-31. — Cf. Cedr., p. 307, l. 16-22.
3. Ou du moins l'homélie probablement apocryphe qui à ce moment lui était déjà attribuée ; il s'agit de la 7e homélie εἰς τὸ Πάσχα. Migne, *Patr. Gr.*, t. 59, pp. 745 et ss. Cf. Cramer, *Anecd. Paris.* I., p. 366, l. 7-12.
4. Cramer. *Anecd. Paris.* I, p. 365, l. 16-22.
5. Mentz, *Beiträge*, pp. 59-61.
6. Cf. Fr. Rühl, *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit.* Berlin, 1897, p. 195.

n'est point de l'altération qu'a fait subir au *Chronicon Paschale* la source de Cédrénus, qu'est née l'ère dite byzantine.

Il est vrai que cette ère byzantine, tant chez les computistes d'avant la réforme, comme l'auteur du traité de l'an 1079, que chez les auteurs réformistes, comme Isaac Argyre [1], suppose des conventions cosmographiques différentes. Tandis que la théorie dérivée du *Chronicon Paschale* fait commencer l'année le 21 mars, le cycle lunaire le 1er mars et le cycle solaire indifféremment le 18 mars ou le 1er avril, l'ère byzantine définitivement constituée suppose l'année commençant le 1er septembre, le cycle lunaire commençant le 1er janvier et le cycle solaire commençant le 1er octobre.

Mais c'est là que se borne la divergence entre les deux systèmes, et, malgré cette divergence, les opérations de comput, tant en ce qui concerne les jours du mois que les jours de la semaine, fournissent des résultats absolument identiques. Il suffit en effet de supposer que l'ère byzantine a commencé le 1er septembre *qui précède*, le 21 mars, début de l'année adopté par la source de Cédrénus, pour constater que les opérations effectuées d'après les deux systèmes, en apparence divergents, fournissent pour les parties communes des années de même millésime, comme pour les parties correspondantes des années de millésime différent, des résultats semblables à tous égards.

Cherchons, par exemple, en appliquant successivement les deux théories, la date du νομικὸν πάσχα en l'an 5539.

Conformément au procédé du *Chronicon Paschale*, simplifié par la source de Cédrénus et de l'Écloge, nous diviserons par 19 l'an du monde pour reconnaître l'année du cycle lunaire, laquelle, étant une année 10e, aura 20 épactes. Ces 20 épactes augmentées de 13 jours πρὸ τῶν φωστήρων, de 7 jours προσέληνοι et de 4 jours du 21 au 24 mars, fourniront un total 44, soit un mois lunaire, plus 14 jours ; en sorte que le 14e jour du premier mois de la lune, ou νομικὸν πάσχα tombera le 24 mars en l'année 5539, commencée depuis quatre jours.

Suivant le système de l'ère byzantine proprement dite [2], nous diviserons par 19 l'an du monde et nous multiplierons par 11 le reste de cette division, qui équivaut au cycle lunaire. L'an du monde 5539 divisé par 19 donne un reste 10 qui, multiplié par 11, donne un total 110 ; ce total augmenté de 6 unités et divisé par 30

1. Cf. A. Mentz, *Beiträge*, pp. 15-31.
2. La méthode que nous suivons est celle du traité de l'an 1079. Cf. A. Mentz, *Beiträge*, pp. 84-89.

donne un reste 26, lequel, soustrait de 50, donne une différence 24 ; en sorte que, suivant le système byzantin proprement dit, en l'année 5539, commencée depuis le 1er septembre, le νομικὸν πάσχα tombera également le 24 mars.

Cherchons de même, conformément aux deux systèmes, à quel jour de la semaine correspondra le 24 mars 5539.

Suivant la source de Cédrénus, l'an du monde 5539 doit être augmenté du quart, (soit 6923,) puis divisé par 7, le reste de cette division, soit 7, est égal au nombre des épactes solaires, lequel, augmenté du nombre de jours qui séparent le 18 du 24 mars, fournira un nouveau total 14. Ce nombre divisé lui-même par 7 donne un reste 7, qui n'est autre que le jour de la semaine auquel correspond le 24 mars 5539.

Selon la méthode byzantine[1], nous augmenterons d'un quart le nombre 23, cycle solaire de l'année 5539, et nous additionnerons au total : 28 autant de fois 3 qu'il y a de mois de 31 jours, autant de fois 2 qu'il y a de mois de 30 jours qui se sont écoulés depuis le 1er octobre, et nous compterons en outre tous les jours de mars jusqu'au 24 inclus. Le total 63 divisé par 7 donne un reste 7, équivalant a celui que nous obtenions pour la même date, en appliquant l'autre méthode.

Considérons enfin une date pour laquelle les deux systèmes présentent des millésimes différents, soit le 1er janvier 5539 de l'ère byzantine, qui équivaut au 1er janvier 5538 de l'année adoptée par la source de Cédrénus ; en appliquant les deux méthodes dont nous venons de donner des exemples détaillés, nous constaterons que malgré la différence de millésime, les deux systèmes font coïncider la date observée avec un lundi.

Les deux théories divergentes aboutissent donc, dans la pratique, à des résultats parfaitement concordants, en sorte que le système de la source commune à Cédrénus et à l'Ecloge semble n'être qu'une forme particulière de l'ère byzantine, — peut-être la forme première de celle-ci, — obtenue grâce à une simplification ingénieuse de l'ère mondiale du *Chronicon Paschale*. Il se pourrait toutefois (et cette thèse a été très méthodiquement présentée par E. Schwartz[2]) que l'ère du *Chronicon Paschale* n'ait été elle-même qu'une forme abâtardie de l'ère byzantine, qui serait antérieure au Chronicon Paschale, et à laquelle la source de Cédrénus, dérivée du *Chronicon Paschale*, aurait voulu revenir.

Entre ces deux hypothèses il nous faut choisir et notre choix

1. Cf. Mentz, *Beiträge*, pp. 90-96.
2. E. Schwartz, *op. cit.*, pp. 2467-2473.

ne peut se fonder que sur l'étude des systèmes antérieurs au *Chronicon Paschale* et qui peuvent avoir quelque rapport avec l'ère byzantine.

§ 3. — Origine de l'ère byzantine. Les πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

Parmi ces systèmes, il en est un qui semble avoir été conçu en opposition avec l'ère alexandrine, traditionnelle dans l'Église byzantine, et qui, pour ce motif, est violemment attaqué par saint Maxime : cette théorie est celle des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

Bien qu'il se refusât à l'admettre, c'est saint Maxime qui nous a conservé, dans son deuxième livre et dans divers chapitres du 1er[1], un exposé, partial il est vrai, mais non point jusqu'à l'infidélité, du système des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

Dégageons-en les caractères généraux :

1° L'ère mondiale des πενταπλοῦντες est supérieure de 16 unités à l'ère alexandrine ;

2° L'année 1 du cycle lunaire des πενταπλοῦντες est égale à l'année 4 du cycle lunaire selon la tradition alexandrine ou ecclésiastique, et l'année 1 du cycle solaire des πενταπλοῦντες est égale à la treizième année du cycle solaire alexandrin.

Ces deux caractéristiques sont inséparables et, pour ainsi dire, complémentaires.

En effet, sous peine d'altérer la tradition pascale établie, — laquelle correspond au moins approximativement à l'observation cosmographique — on ne peut modifier arbitrairement l'ère mondiale, si du moins l'on fait dépendre de celle-ci la détermination des cycles lunaire et solaire.

Pour ne point altérer la tradition pascale, pour ne point se mettre en contradiction avec l'observation cosmographique, il faudra ne modifier l'ère mondiale que dans la proportion des communs multiples de 19 et de 28, ou, si la modification comporte un nombre d'unités quelconque, altérer la méthode de comput de telle sorte que les caractères de l'année mondiale substituée correspondent exactement à ceux de l'année dont elle prend la place.

C'est de cette dernière manière qu'ont procédé les πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες. Ajoutant 16 unités à l'ère mondiale, qui servait de

1. Livre I, 11, 12, 16 et livre II.

point de départ aux opérations du comput, et ne voulant point altérer la tradition pascale établie, ils ont adopté un système selon lequel l'année 16 du cycle lunaire avait les mêmes caractères que l'année 19 du cycle lunaire alexandrin, tandis que l'année 16 du cycle solaire avait les mêmes caractères que l'année 28 du cycle solaire alexandrin ; en sorte que, les différences étant de 3 ans pour le cycle lunaire, de 12 ans pour le cycle solaire, l'année 1 des cycles lunaire et solaire des πενταπλοῦντες doit correspondre au cycle lunaire 4e et au cycle solaire 12e des alexandrins.

Nous n'étudierons pas derechef le détail et le mécanisme de cette méthode pascale, qui fut l'objet d'une étude approfondie[1]. Nous déduirons seulement de cette théorie quelques faits particulièrement importants pour notre recherche.

1° Le système des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες n'altère en rien la tradition pascale établie ; le cycle lunaire qui lui sert de base présente, à des dates en apparence antérieures de 3 ans, en réalité postérieures de 16 ans, des limites pascales identiques à celles que nous trouvons dans le système de saint Maxime. Ce n'est donc point une réforme de la Pâque que se proposaient les πενταπλοῦντες.

2° Le système des πενταπλοῦντες ne tendait pas non plus à justifier telle ou telle théorie par rapport à la Pâque de la Passion[2]. On peut affirmer que les πενταπλοῦντες plaçaient l'année de la Passion en l'an du monde 5550 — soit 16 ans plus tard que saint Maxime — et qu'ils adoptaient par conséquent — tout comme saint Maxime lui-même — la théorie de la Pâque du 22 mars correspondant avec la Cène.

Cette affirmation s'appuie sur deux motifs :

Le premier c'est que, si les πενταπλοῦντες avaient opté pour la Pâque du 24 mars (nécessairement en l'année 5539), saint Maxime leur eût sans aucun doute reproché cette doctrine en opposition avec son propre système, et il eût fait remarquer l'anomalie qu'il y avait à augmenter l'ère mondiale de 16 ans pour ne changer l'ère chrétienne que de 6 ans.

Adoptant la date de 5550 pour l'année de la Passion en même temps que la Pâque du 22 mars, les πενταπλοῦντες plaçaient sans doute la Nativité en 5516. Or nous avons des traces d'une ère de 5516[3]. Cette ère de 5516 est une ère fictive : j'entends par là qu'au lieu de respecter — tout en les faisant entrer dans une construction d'ensemble — des synchronismes réels et invariables, tels

1. Van der Hagen, *op. cit.*, 2e partie, pp. 123 et ss.
2. Cf. Mentz, *Beiträge*, pp. 59-61.
3. Cf. *Byz. Zeitschr.*, t. XVI (1907), p. 41 et ss.

que la correspondance des indictions avec les années des règnes, elle rompt ces synchronismes pour n'envisager qu'un point de départ conventionnel[1]. Cette ère de 5516 provient évidemment de ce qu'un auteur, qui — de même que les πενταπλοῦντες — plaçait la Passion en l'an du monde 5550 et la Nativité en l'an 5516, a conservé, pour la série des dates postérieures à la vie de Jésus-Christ, des intervalles semblables à ceux que présentait une source quelconque, qui admettait l'ère chrétienne de 5508 ou de 5506. De là une majoration de 8 ans sur l'ère mondiale byzantine.

Pour ces deux motifs traditionnels, je ne puis admettre que les πενταπλοῦντες aient adopté la Pâque du 24 mars, et partant l'année 5539, pour la Passion de Jésus-Christ, et je ne crois pas par conséquent que leur préoccupation principale ait été — comme l'a très ingénieusement supposé A. Mentz — d'obtenir, pour la Pâque du 24, la correspondance avec un 15e jour de la lune ; de même je ne vois dans le fait, que la source commune à Cédrénus et à l'Écloge admettait cette correspondance, qu'une conséquence très habilement déduite par elle de la théorie des πενταπλοῦντες καὶ ἑξαπλοῦντες.

3° La préoccupation principale et l'innovation réelle des πενταπλοῦντες me semble avoir été *le changement de l'ère mondiale.* C'est à eux que ce changement est formellement imputé par saint Maxime et j'hésite d'autant moins à admettre cette hypothèse que les 16 années ajoutées par les πενταπλοῦντες à l'ère alexandrine constituaient du coup l'ère mondiale byzantine de 5508 et que du coup se trouvait réalisée cette particularité géniale du système byzantin, qui établit un rapport identique entre l'ère mondiale et les bases de la chronologie civile et ecclésiastique : l'indiction, le cycle lunaire et le cycle solaire.

Cette conclusion que les πενταπλοῦντες sont les créateurs de l'ère byzantine et que c'est l'ère byzantine qu'ils visent dans leur réforme me semble encore confirmée du fait que les éléments même de leur réforme leur sont antérieurs. Schwarz constate très justement qu'un cycle lunaire semblable à celui des πενταπλοῦντες, (c'est-à-dire un cycle qui présente en l'année 17 les caractères de l'an 1 du cycle alexandrin et en l'année 1 les caractères de l'année 4 du cycle alexandrin), se retrouve déjà chez Denys le Petit ; Schwartz eût pu remonter plus haut encore et jusqu'à saint Cyrille, en l'an 437. En effet, ainsi que le prouve le cycle lunaire qui terminait la table de saint Cyrille et que Denys le Petit a reproduit en tête de la sienne[2], saint Cyrille admettait que l'an 427 de l'ère de

1. Dès lors les années des règnes ne correspondent plus aux indictions réelles qui servaient à les distinguer.
2. Migne, *Patr. Lat.*, t. 67, p. 491.

Dioclétien, = année dionysienne 631, = année alexandrine 6023, était une année 16e de cycle lunaire, alors que pour les Alexandrins elle était une année 19e. De même pour l'année qui lui sert de point de départ, l'an 1 de Dioclétien, = année 285 de l'ère dionysienne, = année alexandrine 5777, saint Cyrille admettait un cycle lunaire 17e, alors que pour les alexandrins cette même année était une première année de cycle.

Saint Cyrille serait-il donc l'inventeur de l'ère byzantine?

Nullement. Car saint Cyrille n'avait établi aucun rapport entre l'an du monde et les deux cycles; il procédait de l'ère de Dioclétien. Bien plus, il admettait l'ère alexandrine. En effet, pourquoi a-t-il fait de l'an 1 de Dioclétien, une première année de cycle lunaire, sinon parce que, d'après l'ère alexandrine, l'an 5777 (= année dionysienne 285, = 1re année de Dioclétien), divisé par 19, donnait un reste 1. De là sa distinction nécessaire entre cycle décemnovennal et cycle lunaire, entre ἐννεακαιδεκαετηρίς et κύκλος σελήνης.

De même Denys le Petit néglige l'ère mondiale et procède d'après l'ère chrétienne.

Les premiers qui ont mis l'ère mondiale en rapport avec la réforme cyrillique, ceux qui ont découvert qu'en ajoutant 16 unités à l'ère alexandrine, et en adoptant le cycle de Cyrille, on obtiendrait une ère mondiale parfaite, sans altérer la tradition pascale, ceux-là, ce sont les πενταπλοῦντες, les fondateurs de l'ère byzantine.

Le fait qu'ils ont en outre modifié le mécanisme du comput, qu'ils ont déplacé les points d'attache des cycles, etc., etc., importe peu; ce sont jeux de mathématiciens élégants; *leur vraie découverte c'est d'avoir associé le cycle cyrillique à l'ère alexandrine augmentée de 16 ans.*

Appliquons désormais cette constatation au cycle de chroniques que nous nous sommes proposé de reconnaître.

Nous remarquerons tout d'abord que le *Chronicon Paschale* — conformément à la thèse si pénétrante de Schwartz — connaissait déjà l'ère byzantine, puisqu'il a emprunté aux πενταπλοῦντες sa justification de la Pâque du 23 mars [1].

De même la source commune à Cédrénus et à l'Écloge a connu l'ère byzantine, puisqu'elle a emprunté aux πενταπλοῦντες son identification de la Pâque du 24 mars avec le 15e jour de la lune [2].

---

1. Cf. *supra*, page 166.
2. Cf. *supra*, page 176.

L'antériorité des πενταπλοῦντες étant désormais reconnue, la comparaison de nos textes ne peut manquer d'être particulièrement significative. Il ne faudrait point, en effet, que les divergences entre les trois systèmes des πενταπλοῦντες, du *Chronicon Paschale* et de la Chronique qui en est dérivée puissent nous faire illusion.

Que les πενταπλοῦντες aient choisi l'ère chrétienne de 5516, le *Chronicon Paschale* l'ère de 5507, la source commune à Cédrénus et à l'Ecloge l'ère de 5506, cet ordre de faits relève des partis pris exégétiques ou du système de réduction, *non du principe chronologique*. Ce qui prouve bien que celui-ci reste intact et identique, c'est que, si l'on suppose que la source de Cédrénus admettait la Pâque du 22 mars, en l'année de la Passion, elle se trouve nécessairement et en vertu de son propre système confondre l'année de la Passion avec l'an 5550, c'est-à-dire présenter l'ère de 5516. — Inversement, si l'on suppose que les πενταπλοῦντες aient pu admettre la Pâque du 24 mars, on leur prête nécessairement pour l'année de la Passion l'année mondiale 5539 et partant l'ère chrétienne de 5506. — Enfin, si nous faisons abstraction de la distinction des cycles κατὰ φύσιν et κατὰ θέσιν, que le *Chronicon Paschale* a établie tant pour favoriser la fusion de ses sources contradictoires que pour rejoindre l'ère de l'Ascension, nous constatons que, pour ce texte comme pour les autres sources, le choix du 22 mars, pour la Pâque de la Passion entraîne le choix de l'année 5550 (en apparence 5551), tandis que le choix du 24 mars entraîne le choix de l'année 5539 (en apparence 5540), c'est-à-dire l'ère chrétienne de 5516 ou celle de 5506.

L'identité entre les trois systèmes apparaît plus grande encore quand nous les opposons ensemble à l'ère alexandrine. Elles présentent par rapport à celle-ci non seulement le même remaniement des cycles, mais surtout un écart de seize ans sur l'ère mondiale alexandrine, écart que le *Chronicon Paschale*, par une distinction purement formelle, étend à 17 ans.

De ce qui précède nous pouvons déduire tout d'abord une définition plus exacte de l'ère mondiale byzantine. Cette ère, qui présente avec l'ère dionysienne un écart de 5508 ans, se caractérise par le fait que l'an du monde divisé par 15, 18 et 29 fournit, comme restes de la division, l'indiction, le cycle lunaire et le cycle solaire.

Ensuite, systématisant, au point de vue de la dérivation des théories, les résultats que nous avons progressivement acquis, nous pourrons esquisser une histoire logique, sinon chronologique, de l'ère byzantine.

L'origine de cette ère n'est autre, nous l'avons dit, que la théorie

des πενταπλοῦντες. Celle-ci, qui est certainement antérieure au *Chronicon Paschale*, ne le précéda pas toutefois de beaucoup. Elle vient à une époque où la tradition pascale est déjà bien établie, en telle sorte qu'elle ne tend pas à la perfectionner; elle naît du souci d'introduire l'indiction civile dans la chronologie traditionnelle de l'Eglise; et semblable tentative correspond bien aux préoccupations de l'époque d'Héraclius. Notons enfin que l'intérêt pour les questions de chronologie ou de comput ecclésiastique ne semble pas avoir existé avant cette date et qu'il ne se manifeste plus guère après le règne du protecteur d'Etienne d'Alexandrie[1].

D'après ces indices la découverte des πενταπλοῦντες se produisit sans doute au début du VIIe siècle. Née d'une idée très ingénieuse, elle aboutissait à une méthode pascale trop compliquée pour qu'elle pût se vulgariser. Elle comportait d'autre part quelques fictions, qui devaient heurter les conceptions traditionnelles des Byzantins; telle cette hypothèse, par laquelle, selon les années, les πενταπλοῦντες identifiaient la Pâque avec le 14e, 15e ou 16e jour de la lune[2].

La thèse du *Chronicon Paschale* apparaît comme une simplification maladroite du système des πενταπλοῦντες. Grâce au déplacement des dates initiales de l'année solaire et des deux cycles, le système devient d'un maniement plus commode, mais il perd en partie ce qui faisait son avantage principal; ce n'est plus de l'an du monde que l'on procède pour établir les divers éléments de la chronologie et du comput, c'est de l'an du monde *préalablement diminué d'une unité*.

La source commune à Cédrénus et à quelques chroniques congénères, en supprimant la distinction des cycles κατὰ φύσιν et κατὰ θέσιν, rend à l'ère byzantine son véritable caractère.

Un dernier progrès est réalisé par un nouveau déplacement des dates initiales de l'année et des deux cycles[3]. Du moment où l'on a choisi pour début du cycle lunaire le 1er janvier, pour début du cycle solaire le 1er octobre, il semble que l'on se soit proposé de faire commencer l'année mondiale le 1er septembre et *d'achever ainsi son assimilation avec l'année indictionnelle*.

Plus tard, les réformistes, sans toucher à la théorie du comput, en modifieront seulement le mécanisme, de façon à tenir compte de la précession des équinoxes[4].

---

1. Le travail d'Etienne d'Alexandrie semble avoir préoccupé les chroniqueurs, comme on le voit dans un passage du χρονογραφεῖον σύντομον ed. A. Schöne, en appendice au premier volume de l'édition d'Eusèbe (appendix IV, p. 64, l. 27).
2. Cf. saint Maxime, II, 1.
3. La date de cette réforme ne peut malheureusement être précisée.
4. Cf. Mentz, *Beiträge*, pp. 24-32.

Il ne nous reste plus qu'à chercher quelques repères chronologiques, qui nous permettent de marquer les étapes.

La théorie des πενταπλοῦντες doit être antérieure à l'année 629, date probable du *Chronicon Paschale*. Vers 641, saint Maxime la combat si violemment qu'elle semble encore heurter réellement les idées du monde ecclésiastique et n'être pas près de se répandre.

Je crois trouver dans une note de Théophane, relative à l'an du monde 6156 (= année dionysienne 664 [1]), la preuve que loin d'être admis à cette date, le système des πενταπλοῦντες est encore l'objet de contestations et de difficultés. Théophane déclare qu'en cette année il y eut une erreur dans la fixation de la date du carême. Ce fait ne peut manquer de paraître significatif, si l'on se souvient que l'année 664 (= année byzantine 6172) est l'année 16e du cycle lunaire, c'est-à-dire l'année même que, dès longtemps, saint Maxime avait désignée comme la pierre d'achoppement pour le système des πενταπλοῦντες [2].

Mais l'avènement de l'ère byzantine est proche. Rühl voit dans un texte du concile in Trullo de l'an 691 [3], la première application officielle du système. En fait, le texte est incertain, la tradition manuscrite est partagée entre les deux leçons fautives ͵ϛρθ′ et ͵ϛρϛζ′. Je préfère donc choisir un terminus *a quo*, postérieur de trois ans seulement, mais plus sûr à tous égards.

Une inscription trouvée sous le péristyle du Parthénon [4] (C.I.G., n° 9350) mentionne la mort d'un évêque qui avait occupé, sans doute, l'un des dix évêchés suffragants de la métropole d'Athènes. Elle est ainsi conçue

Μ(ηνὶ) ὀκτωβρίῳ ῖε, ἡμ(έρα) ᾱ
ἰνδ(ικτιῶνος) ζ, ἐτελειώθη
Ἀνδρέας ὁ ἁγιώτ(ατος)
ἡμῶ(ν) ἐπίσκοπ(ος), ἔτους ϛσβ′

L'an du monde 6202, (= an 694 de l'ère dionysienne), apparaît ici avec tous les caractères de l'ère byzantine ; l'indiction correspond au reste de la division par 15 et la coïncidence du 15 octobre = ἡμέρα δ′ [5], prouve que le système de comput par rapport au cycle solaire correspond également à celui de l'ère byzantine.

---

1. Éd. de Boor, p. 348, l. 16.
2. P. 1257.
3. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. IX, p. 941.
4. L'authenticité de l'inscription semble confirmée par Bayet, *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. I (1877), p. 391.
5. C'est ainsi qu'il faut corriger ; la leçon (ou la mauvaise lecture) α′ est née de la confusion paléographique entre Α et Δ.

Cette application de l'ère byzantine, à Athènes, en l'année 694, prouve que ce système s'est déjà quelque peu répandu a cette époque, même hors de Byzance. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il est généralement adopté. L'ancienne tradition ecclésiastique continue à s'opposer à l'innovation qui veut confondre, en un même système, la tradition civile et celle de l'Église. Pendant la lutte iconoclaste, George le Syncelle (après 808) et Théophane (après 815) utilisent toujours, pour leurs chroniques, l'ère alexandrine de 5492, avec réduction à l'ère chrétienne de 5500. — En 835 l'évangéliaire Uspensky est daté à Constantinople au moyen de l'ère byzantine[1]. Un tableau chronologique qui s'étend jusqu'à Théophile (842)[2], un autre, daté de l'an 864[3] et un troisième annexé par Georges le Moine à son ouvrage et qui s'étend jusqu'à Michel III (867)[4] présentent l'ère byzantine de 5508. Mais il n'en faudrait pas conclure que la rivalité est terminée. — La tradition ecclésiastique se défend toujours, tout en perdant du terrain. Il y a un exemple bien caractéristique de son emploi à la fin du xe siècle. Le Théophane continué[5], écrit officiel effectué sur commande de Constantin Porphyrogenète, fonde sa chronologie sur l'ère byzantine, tandis que la vulgarisation de la même œuvre, telle que nous la trouvons dans la chronique du ms. Parisinus 1712[6], présente l'ère alexandrine de 5492 avec réduction à l'ère chrétienne de 5500.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs que les traces de l'ère alexandrine, dont l'emploi se perpétue — en se raréfiant il est vrai — jusqu'au xie siècle, ont été soigneusement éliminées par les philologues. Rühl a signalé l'exemple type de cette réduction forcée à l'ère byzantine de 5508[7] : c'est celui du fameux psautier Uspensky, l'un de nos plus anciens manuscrits, daté de l'an du monde 6370, *indiction 11*. — La réduction par l'ère de 5492 permet seule de faire concorder l'année mondiale avec l'année de l'indiction, et dès lors le manuscrit se trouve daté de l'an 878 de notre

---

1. Cf. G. Čereteli, *Byz. Zeitschr.*, t. IX (1900), pp. 649-53.
2. *Nicephori Opuscula historica*, éd. C. de Boor, p. 102.
3. Ce tableau sert de préface au Χρονογραφεῖον σύντομον, éd. A. Schöne, *Eusebi Chronicorum liber prior*, appendix IV, p. 64.
4. *Georgii monachi Chronicon*, éd. C. de Boor, t. II, p. 804.
5. *Theophanes continuatus*, éd. B. G. Bekker. Bonn, 1838.
6. Publiée sous le nom de Syméon Magister en appendice au *Theophanes continuatus*, pp. 603 et ss.
7. Cf. *Byz. Zeitschr.* IV (1895), p. 488-489. — Il ne serait guère malaisé d'en trouver d'autres, surtout si l'on se reportait à la leçon du ms. qui a été presque toujours corrigée. Parmi les exemples que j'ai observés et que je n'ai malheureusement pas tous notés, je citerai celui du ms. d'Oxford. Laud. 75 ἐν ἔτει ϛυπε'... ἰνδικτιῶνος ϛ. (= a. 993) et ceux des inscriptions CIG, nº 9379 (an du monde 6370 = ind. 11 = 878) et nº 9383 (an du monde 6448 = ind. 14 = 956).

ère. Mais, en vertu du préjugé courant, on a préféré admettre une faute qui aurait affecté l'année de l'indiction et l'on réduit l'an du monde 6370 par l'ère de 5508 pour obtenir la date de 862[1].

On voit ce que ce procédé a d'arbitraire. Du VII° au X° siècle inclus deux ères mondiales sont employées à Byzance :

L'une, l'ancienne ère alexandrine, réductible par 5492; (dans ce cas l'indiction correspond au reste de la division par 15 *augmenté d'une unité*.)

L'autre, l'ère byzantine réductible par 5508; (dans ce cas l'indiction correspond *exactement* au reste de la division par 15.)

Les deux systèmes ne se reconnaissent ni par le cycle lunaire, ni par le cycle solaire, qui de toutes manières correspondent toujours à la division par 19 et 28 de l'an du monde, quelle que soit l'ère employée; *seule, l'indiction est le critère*. Il faudrait dès lors être plus sobre de corrections et se garder d'éliminer un détail qui peut impliquer, par rapport à la date du document, un écart de 16 années.

S'il faut apporter une grande circonspection dans la réduction des ères mondiales, il faut être non moins prudent quand il s'agit d'attribuer à un auteur telle ou telle ère chrétienne. Chacune des ères mondiales comporte en effet plusieurs systèmes de réduction à l'ère chrétienne.

L'ère mondiale de 5492 est accompagnée habituellement des ères chrétiennes de 5500 ou 5501.

L'ère mondiale de 5508 comporte soit les ères chrétiennes de 5506 ou 5516, qui sont fondées sur des raisons exégétiques, soit les ères chrétiennes de 5501 ou 5500, d'origine traditionnelle, soit l'ère chrétienne de 5508, qui est sans doute d'origine conventionnelle et logique. En effet, pour les dates principales de la vie de J.-C. l'ère chrétienne de 5508 se met en opposition avec tous les synchronismes traditionnels chez les Pères de l'Église. Elle n'est sans doute qu'une ère *moyenne* entre les deux ères chrétiennes extrêmes, celle de 5500 et celle de 5516[2].

On conçoit, qu'à cause même de la multiplicité des ères chrétiennes, les byzantins aient évité de s'en servir. Les prétendus exemples anciens de réduction à l'ère chrétienne dans les inscrip-

---

1. Cf. WATTENBACH, *Schrifttafeln*, n° 24.

2. Etant donné la date tardive à laquelle apparaît l'ère chrétienne de 5508, il se pourrait qu'elle représentât seulement l'écart constaté entre l'ère byzantine et l'ère dionysienne ou occidentale.

tions ont été reconnus inauthentiques [1]. Celui de l'inscription C I G n° 8680, de l'année 834, suspecté par Gardthausen, et qui n'existe d'ailleurs que si l'on admet deux corrections violentes [2], est inadmissible comme tous les autres. En effet, l'emploi du terme ἀρσηνάλιν pour μάγγανα est invraisemblable à l'époque de Théophile et notre inscription serait d'ailleurs le seul exemple de ce mot, qui n'a pénétré à Byzance qu'avec les Vénitiens. Dès lors la première inscription qui présente la résolution de l'année mondiale en année chrétienne serait une inscription de Gortyne (C I G n° 8759) de l'an 6801 = 1292, publiée d'après le ms. Vaticanus 1759. Je ne vois aucun motif sérieux qui permette de la suspecter.

Tandis que, dans les inscriptions, nous ne trouvons pas de résolution de l'an du monde en année de l'ère chrétienne avant l'extrême fin du XIIIe siècle, dans les manuscrits nous n'en connaissons qu'un seul exemple, celui du Vaticanus 341 de l'an 1021 [3]. Encore s'explique-t-il, comme l'a parfaitement démontré Mercati [4], par des circonstances tout à fait particulières. L'auteur était hanté par la terreur de l'an 1000, ou du moins de l'an 1033, puisqu'il prétendait, en s'appuyant sur une foule de textes bibliques, que la fin du monde devait se produire mille ans après la mort de J.-C.

Cet exemple unique, s'il est curieux, n'est guère probant. Il faut, après cela, descendre jusqu'aux XIVe et XVe siècles pour retrouver des dates byzantines résolues en dates de l'ère chrétienne. Comme la résolution s'opère toujours par 5508, on voit que c'est l'ère chrétienne de 5508 qui a fini par l'emporter, sans doute parce qu'elle correspondait exactement à l'écart que présentait l'ère mondiale de Byzance avec l'ère chrétienne des Occidentaux.

L'origine de l'ère byzantine, sa coexistence avec l'ère alexandrine, et sa vulgarisation lente et tardive intéressent surtout les historiens et les computistes. Observons en finissant que nos recherches fournissent cependant aux philologues deux indications dont ils devront tenir compte dans l'édition des textes et particulièrement des souscriptions.

1° Jusqu'à la fin du Xe siècle, il faut admettre la possibilité de l'emploi de l'ère alexandrine de 5492, qui est décelée par le chiffre de l'indiction, *supérieur d'un an au reste de la division par 15.*

---

1. Cf. Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 387-388.
2. Le texte δψϛβ est corrigé en ϛτμβ'! et il faut admettre en outre la correction ω [λ] δ'.
3. Cf. Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 388.
4. Gio Pasquale Scotti et G(iovanni) M(ercati), *Per Nozze Colombo-Olivari. XVI Febbraio MDCCCCI.*

2° Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'ère chrétienne d'un auteur est toujours incertaine, et, dans tous les cas, indépendante de son ère mondiale. L'ère chrétienne de 5508 ne peut être restituée avec quelque probabilité que dans les textes du XIVe siècle.

D. Serruys.

DANS QUELLE MESURE PEUT-ON AMÉLIORER LE TEXTE DE FORTUNAT ?

Peu de textes nous sont parvenus grevés d'aussi nombreuses altérations que celui des œuvres du poète Fortunat. Les mss. que nous possédons sont presque tous de médiocre valeur, et remontent — sauf un, le Parisinus 13 048 (Σ), dont il sera question plus loin — à un archétype mutilé et corrompu, qui ne doit guère être antérieur au milieu du VIIIe siècle. Les éditeurs successifs n'ont pas fait faire grand progrès au texte de notre auteur. Il y a trop à désirer, et en trop de points, pour qu'on puisse espérer retrouver partout la rédaction originale.

L'édition de M. Leo, dans les Monumenta Germaniae, marque un grand progrès sur les précédentes. L'apparat y est suffisamment copieux, mais M. Leo qui, en matière de critique, est très conservateur, a reculé parfois devant des corrections nécessaires, se contentant de les indiquer en note, à titre de simples conjectures. Il me semble qu'il y aurait intérêt à faire tout au moins disparaître les non-sens, barbarismes et absurdités flagrantes dont le texte est émaillé : car le rendre intelligible me paraît être la limite des ambitions permises. Voici le résultat de quelques réflexions que m'a suggérées la lecture des œuvres de Fortunat.

I. Dans la lettre en prose à Grégoire de Tours, qui forme la préface du premier recueil (Livres I-VIII), la seconde moitié de la dernière phrase est à peu près incompréhensible.

Fortunat a cédé aux pressantes sollicitations de Grégoire, qui lui demandait un exemplaire de ses poèmes. Il reconnaît humblement leur faible valeur ; aussi demande-t-il à Grégoire de ne pas les répandre au-delà du cercle de ses familiers. Voici le texte tel qu'il figure dans l'édition de Leo :

Sed quoniam me humilem impulsum alacriter, acrius renitentem, sub testificatione diuini mysterii et splendore uirtutum beatissimi Martini coniurans, hortaris sedulo, ut contra pudorem meum deducar in publicum, me meis friuulis *arbitrem* (?) scabrosi operis ignorantiam confitente, quod aliis poscentibus patefacere distuli, oboediendo cedo uirtuti, hanc saltim uicissitudinem *repensus usi* (??), ut quia haec fauore magis delectantur quam iudice, aut tibi tantummodo innotescentia relegas aut intimorum auribus tecum amicaliter *quaeso conlatura* (?) committas.

Il est clair que cette longue fin de phrase n'offre en l'état actuel aucun sens satisfaisant. *Arbitrem* est un barbarisme, car je ne puis me résoudre à y voir une forme accessoire d'arbitrum (Georges, Lexikon d. lat. Wortformen, s. u.) Cet ἅπαξ serait trop anormal. Je crois à la chute d'une syllabe médiale : arbitrem cache vraisemblablement *arbitrantem* ; meis friuulis arbitrantem signifierait : jugeant mes bagatelles à leur juste valeur. Ce sens appartient à la langue du droit, qui est très familière à l'ancien étudiant de l'Université de Ravenne. — Mais alors il y a défaut de concordance entre l'accusatif arbitrantem et l'ablatif confitente. — Quoiqu'il ne soit pas impossible a priori qu'une proposition participiale absolue commence à l'accusatif et finisse à l'ablatif (cf. M. Bonnet, *Grég. de Tours*, p. 524-525), il n'est pas nécessaire de recourir à cette extrémité : en effet, 3 mss donnent confitentem. Ce double accusatif absolu est tout à fait justifié par la symétrie. La première partie de notre phrase commence par deux accusatifs : Sed quoniam me impulsum alacriter, acrius renitentem, — il est naturel qu'il en soit de même dans la seconde. L'identité du sujet de la proposition absolue et de celui de la proposition principale n'a rien qui puisse surprendre à cette époque. De plus, en lisant arbitrantem et confitentem, nous obtenons deux incises symétriques de quatre mots chacune, rimant par leurs finales, et rythmiquement semblables, puisqu'elles se terminent toutes deux par l'excellente clausule ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑

Repensus usi est un non-sens. Il y a évidemment là un verbe dont hanc uicissitudinem est le complément direct. La réduplication de la syllabe us ne proviendrait-elle pas d'un participe futur repensurus, qui est d'ailleurs donné par un ms ? Les formes comme repensurus sim sont, à l'époque qui nous occupe, à peu près synonymes du subjonctif futur rependam. Il ne serait donc pas étonnant qu'il y eût ici *repensurus sis*. Quant à quaeso, rejeté à la fin de la phrase, dans une proposition complétive, il est évidemment mal placé. Sa place serait bien plutôt ici, à côté du subjonctif-impératif repensurus sis, avec l'habituelle construction paratactique. D'autre part, le rythme trouve son compte à cette combinaison : repensurus sis quaeso est une bonne clausule.

Reste *conlatura*, qui ne signifie rien : il faudrait ici un participe passif se rapportant soit à auribus, soit à intimorum, soit au pluriel neutre haec sous-entendu. Or conlata convient à la fois au sens et au rythme. Quant à tecum, qui manque d'ailleurs dans deux mss, il est inutile. En le conservant, on attendrait quelque chose comme : (intimorum auribus) tecum amicaliter conjunctorum (conlata committas); or cette expression formerait pléonasme à

côté d'intimorum, et romprait la symétrie et l'équilibre des deux propositions complétives coordonnées qui terminent la phrase. Enfin, au lieu de fauore magis delectantur quam iudice, je n'hésite pas, vu l'homophonie d'i et d'e, et la confusion possible de ct et de g, à adopter l'intéressante correction indiquée à M. Leo par Mommsen : fauori magis delegantur quam iudici.

La lettre-préface se terminerait donc ainsi :

Sed quoniam me humilem impulsum alacriter acriús reniténtem[1], sub testificatione diuini mysterii et splendore uirtutum beatissimi Martíni còniúrans, hortaris sedulo ut contra pudorem meum dedúcar in públicùm, me meis fríuulis árbitr*ónt*em, scabrosi operis ignorántiám cónfiténte*m*, quod aliis poscentibus patefácerè dístuli, obœdiendo cédo uirtúti, hanc saltim obtemperanti uicissitudinem repensúrus *sis* [quaeso], ut quia haec fauori magis dele*g*ántur quàm iúdicì, aut tibi tantummodo innotescéntia rélegas, aut intimorum auribus amicaliter conláta còmmittas.

II. La pièce 16 du livre II sur St-Médard présente quelques difficultés. Elle a été composée vraisemblablement à l'occasion de la visite que fit Fortunat à la basilique de St-Médard à Soissons. Il s'y adresse au Saint à la 2e personne, or les vers 25 et 26 sont ainsi conçus :

Quae prius incipiam sacri miracula facti,
Cum, quidquid facias, omnia prima micent ?

Le vers 25 où le saint est mentionné à la 3e personne, et dont le sens est d'ailleurs difficile à saisir, est en contradiction absolue avec le quiquid facias du vers 26. Donc les hypothèses de M. Leo : Sacri miracula fari ou fari miracula sancti doivent être rejetées en ce qui concerne l'adjectif sacri ou sancti. Vu la facile confusion des lettres s et f, l'équivalence phonétique d'e et d'i, il n'est pas difficile de lire à la fin du vers le vocatif Sancte ; *fari* trouvera très bien sa place après incipiam, dont il dépend :

Quae prius incipiam *f*arì miracula, *s*anct*e*,
Cum, quidquid facias, omnia prima micent ?

Au vers 107 :

Inclusos digitos morbo numerante tenebat,

numerante n'a pas de sens. Il s'agit d'une main inerte, dont les doigts sont fermés (manus mortua, contracta, ainsi qu'il est dit si souvent dans les Vies de Saints). Cette main a la forme d'une

1. J'adopte la ponctuation rationnelle indiquée par le rythme, suivant le principe posé par M. L. Havet.

pelote (glomus), cf. de Virt. Hil. 15 : debilem manum *in specie glomi* colligerant nervorum fila contracta. Il me paraît donc très naturel de lire *glu*merante, c'est-à-dire glomerante, vu l'homophonie de o et u. Il n'y a que l'initiale à changer :

Inclusos digitos morbo *glo*merante tenebat.

Les vers 129-130 sont ainsi écrits par Leo :

Nec fructus uteri steriles deperdit *onusti* :
Spe meliore fruens, nupta tenenda polis.

Il s'agit d'une vierge qui a été guérie miraculeusement et s'est consacrée à Dieu. Onusti (notons que les mss portent sans exception honesti et honestum) s'explique difficilement ; il faudrait donner à uteri onusti le sens général de maternité, même spirituelle, ce qui est bien difficile à admettre. D'autre part, l'epithète *steriles*, appliquée aux fruits de la maternité spirituelle, aurait quelque chose d'irrespectueux et ne serait d'ailleurs pas exacte (cf. v. 131, adquirit cunctos, natum quae non habet unum) ; tandis que si nous substituons à steriles son équivalent phonétique sterilis, nous avons une épithète qui convient très bien aux entrailles d'une vierge. Quant à l'adjectif qui termine le vers, je n'hésite pas à revenir à la leçon des mss, qui donne une bonne détermination à fructus. De plus, l'ingénieuse antithèse fructus uteri sterilis devait tenter Fortunat, qui en a de plus extraordinaires. Je propose donc pour le vers 129 :

Nec fructus uteri sterilis deperdit honesto*s*.

III. L'appendice des poésies de Fortunat comprend 31 pièces appartenant pour la plupart aux livres X et XI publiés après la mort de l'auteur ; quelques-unes seulement font partie du premier recueil antérieur à 580. Toutes ces pièces n'ont été conservées que par le ms Σ (Paris, lat. 13048). Aussi le texte est-il encore en plus mauvais état que partout ailleurs, et a-t-il souvent besoin d'être corrigé ou complété.

Le poème célèbre sur la ruine de la Thuringe (App. I), écrit à Hamalafred au nom de Radegonde, commence par la description des malheurs de sa patrie : incendie du palais royal, massacre et captivité de ses habitants ; or les vers 15-16 se lisent ainsi :

Flammiuomum uincens rutilans in crinibus aurum
Strata solo recubat lacticolor *amati*.

Cet amati ne se comprend pas.

M. Charles Nisard se contente d'intervertir a et i et de lire

amita. Il s'agirait d'une tante de Radegonde. C'est ingénieux. M. Salomon Reinach préfèrerait mulier, en supposant la chute de la syllabe finale ; dans ce cas il resterait quelque chose comme amti ou muli, pouvant être lu mati. M. Mommsen tient aussi pour mulier. Si l'on examine attentivement ce début, on remarque que pas un seul parent de Radegonde n'est nommé. Il n'est question que de groupes : 1° ceux qui sont investis de la puissance, les princes (captiua potestas) ; 2° la troupe des serviteurs de même âge, peut-être de jeunes pages, comme les nutricii des rois Francs ; 3° les grands dignitaires de la Cour : ministrorum corona potentum (potentum manque dans le ms, il a été ajouté par Brower) ; puis viennent les vers 15 et 16. Il est bien difficile, étant donné le contexte, d'adopter amita ; d'autre part mulier a le tort d'être un peu trop général. Il ne s'agit pas des princesses, qui sont comprises dans le collectif potestas. Fortunat a nommé les serviteurs : ne s'agirait-il pas maintenant des servantes, des femmes de la maison de la reine. Le passage de *famula* à *amati* n'est pas impossible, et sans doute est-ce ce terme qu'il faut rétablir :

> Flammiuomum uincens rutilans in crinibus aurum,
> Strata solo recubat lacticolor *famula*.

Je cite pour mémoire quelques améliorations évidentes indiquées par M. W. Meyer dans son très intéressant et très copieux article (*der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus*, Abhandl. d. Kœnigl. Gesellsch. d. Wissensch, zu Gœttingen, phil. hist. Kl., N. F. IV, 5) : v. 94, uix *hor*ae (: curae) spatio mente quiete fruor (quiete adj.) ;

Vers 121. Qui spernis ui*u*ae (: uitae) fletus, lacrimatus humares ; et surtout l'élégante substitution de Graecorum à Francorum au v. 165, qui rend aussitôt le distique très clair. On ne comprendrait pas, en effet, que Radegonde, qui réside à Poitiers et a des rapports assez fréquents avec les princes ses beaux-fils, principalement avec Sigebert, roi d'Austrasie, demandât à un officier goth, originaire de Thuringe, et au service de l'Empire d'Orient, de la recommander aux rois Francs, qui sont les mortels ennemis de sa race, tandis qu'il est très naturel de voir là un reconnaissant souvenir adressé par l'ex-reine au couple impérial, qui lui a fait parvenir un morceau de la croix du Christ :

> Ut me commendes *Graecorum* regibus oro,
> Qui me materna sic pietate colunt.

J'ajoute encore une conjecture personnelle. Aux v. 71-72, on lit :

> esto tamen, quo uota tenent meliora parentum,
> prosperior quam te terra Thoringa dedit.

Meliora n'est pas suivi d'un second terme de comparaison. Je crois qu'il faut lire *fata* au lieu de uota, en donnant à dedit le sens de son composé reddidit, et sous-entendu fatis comme régime de meliora. Le sens me paraît plus net que celui qu'adopte M. Nisard en remplaçant te par quae (représentant uota), sans parler de l'enchevêtrement de construction qui en résulte.

IV. La pièce 16 de l'appendice est un billet de 10 vers, adressé à Radegonde. Il est ainsi divisé. 1°) v. 1-4. Il a rêvé de Radegonde, car même quand les yeux ne voient plus ceux qu'on aime, l'esprit les voit toujours. 2°) v. 5-8. O le lieu divin, où ceux qui s'aiment ne sont plus séparés, et où les cœurs restent à jamais unis dans l'amour du Christ ! 3°) Le billet se termine comme d'habitude par des souhaits (vers 9-10), qui sont ainsi conçus :

Hic quoque sed plures carmina iussa per annos :
hinc rapias tecum, quo tibi digna loquar.

Le vers 9 est trop court d'un 1/2 pied. Que souhaite Fortunat ? Evidemment de ne pas être séparé de Radegonde pendant l'éternité ; l'élément qui manque est le complément direct de rapias : ce ne peut être que *me*. Sa place est entre le premier et le second hémistiche du vers 9, entre plures et carmina. Il ne faut donc aucune ponctuation après annos. Carmina jussa est un accusatif absolu. Le *Camina iusta* de M. Leo est inexplicable, *ago* de M. Nisard ne vaut guère mieux, car il résulte d'une méconnaissance du sens de ces deux vers. Ils signifient sans aucun doute : Puissiez-vous m'emmener avec vous dans ce lieu, mais après m'avoir de longues années, encore commandé des poèmes ! Il convient donc d'écrire :

Hic quoque sed plures [me] carmina iussa per annos
hinc rapias tecum, quo tibi digna loquar.

V. La pièce 21 se termine par le souhait suivant (vers 13-14) :

Nunc tibi, cara, precor Martinus, Hilarius adstent,
et te uel natos spes tegat una deus.

M. Ch. Nisard, comprenant ces deux derniers vers comme s'adressant à Agnès, substitue natas (les filles spirituelles d'Agnès) à natos. Or la pièce est adressée à Radegonde ; les deux premiers vers :

Sic hesterna dies totas mihi transtulit horas,
ut *matris* uocem non meruisse querar,

la comparaison que l'auteur fait de lui-même avec l'agneau, triste et inquiet loin de « sa mère », montrent cette destination. Il n'est question d'Agnès qu'à la 3e personne, cf. v. 9-10.

Sed refero hinc grates placidae caraeque *sorori*,
Quod me *consuluit* de pietatis ope.

Le vers 11 est tout à fait probant :

tu retines medium, medium me possidet *illa*.

Donc le *tibi* du v. 13, le *te* du v. 14 ne peuvent s'appliquer qu'à Radegonde. *Natos* désignera les « enfants » de Radegonde. Fortunat et sa « sœur » Agnès. Il n'y a donc aucune raison de changer natos en natas.

VI. Dans la pièce 26, billet de 6 vers adressé à Radegonde et Agnès, le 5e vers est faux et de plus inintelligible. Voici le texte de cette petite pièce :

Matri natus ego, frater simul ipse sorori
Pectore deuoto paruula dona fero.
Tertius unitus tria munera porto duabus :
Tam dulces animas dulcia poma decent.
5 Sed date nunc ueniam quod *fano tali habetur* :
Munera quae portet, charta canister erit.

Il s'excuse vraisemblablement de n'avoir point de corbeille pour envoyer des fruits. Une restitution très séduisante se présente aussitôt à l'esprit : genitalia ou natalia dentur ; mais je n'ai pu rencontrer ni dans les textes ni dans les glossaires le sens de : à l'etat naturel, natif, que devrait avoir l'adjectif. Il faut donc chercher ailleurs. M. Nisard a découvert à fanum un sens technique : il s'agirait d'un linge rituel, le corporal ! Etrange enveloppe ! Quant à tali, il n'y a qu'à ajouter un s. M. Nisard oublie de nous dire à quoi pourrait bien se rapporter talis : pour mon compte je ne le vois pas. M. Leo ne trouve pas de remède. Je n'en vois pas d'autre que de se conformer au sens, tout en respectant le rythme, et d'écrire :

Sed date nunc ueniam mihi quod *sine tegmine dentur*.

VII. Je ne veux pas clore cet article sans essayer d'éclaircir un point obscur de la pièce sur Galeswinthe (VI, 5), justement célèbre et par sa valeur propre, et par l'usage qu'en a fait Aug. Thierry.

Goïsuinthe, mère de la défunte, une fois revenue de son évanouissement, exhale ses plaintes (vers 325-232) :

325 Errasti, mors dura, nimis : cum tollere matrem
Funere debueris, sors tibi nata fuit.
O utinam mersis creuissent flumina ripis,
Naufraga ceu fusis terra natasset aquis,
Alta Pyrenaei tetigissent sidera montes
330 Aut uitrea glacie se solidasset iter,
Quando relaxaui te, Gelesuintha, sub Arctum,
Ut nec raeda rotis, non equus isset aquis !

Elle forme une série de souhaits rétrospectifs, dont la réalisation eût empêché sa fille d'arriver en Gaule. Lorsque M. Nisard écrit : « Fortunat fait dire à Goïsuinthe, mère de Gélésuinthe, que, quand elle laissa partir cette fille bien-aimée, il gelait si fort

Ut nec rheda rotis, non equus isset aquis,

il fait donc un premier contre-sens, et semble avoir oublié le commencement de la phrase. Il en fait sans doute un second lorsqu'il s'evertue à faire d'equus le synonyme de navigium. Les arguments qu'il donne ne sont point dépourvus de vraisemblance : il rappelle le ἁλὸς ἵπποι de l'Odyssée IV, 708 ; le vers du Rudens de Plaute :

Nempe *equo ligneo* per uias caeruleas estis uectae.

M. S. Reinach fait observer justement qu'equus dans ce sens doit toujours être accompagné d'une épithète ; à quoi M. Nisard réplique qu'*aquis* en tient lieu *à peu près* comme ἁλός dans l'Odyssée, et que Fortunat fourmille d'à peu près. Je crains que M. Nisard ne soit un peu dans le même cas. M. Reinach, comme M. Leo, préférerait *ratis* à la place d'equus ; certes le sens serait clair, mais la correction est inutile, et il n'y a pas lieu de détruire la double allitération symétrique : raeda ... rotis, equus ... aquis qui est certainement voulue. En effet, ce char et ces chevaux (en prenant equus au sens collectif) ne sont point une supposition de Goïsuinthe, une création de sa fantaisie. Ils sont historiques, et c'est bien dans cet équipage que Galesuinthe a quitté l'Espagne. Dans tout le récit de Fortunat, il n'est jamais question de barque. Goïsuinthe aurait donc désiré que le char et les chevaux *qui emmenaient sa fille* fussent arrêtés. Je n'hésite pas à laisser à equus son sens propre. Mais alors une autre difficulté se présente. Il y a trois vœux exprimés : 1° que la terre eût été noyée dans un deluge, 2° que les Pyrénées se fussent élevées jusqu'aux astres, 3° que la route n'eût plus été qu'un miroir de glace. Or le vers

332 ne répond bien qu'au premier. Aussi crois-je que le deuxième et le troisième vœu ne sont pas à leur place.

C'est après avoir formulé les conséquences qu'aurait entraînées l'accomplissement du premier, qu'elle énonce les deux autres, épuisant ainsi toutes les chances qu'elle aurait pu avoir de conserver sa fille. Il y a là une gradation analogue à celle que nous remarquons, par exemple, dans les imprécations de Camille. Je propose donc d'intervertir les distiques 329/330 et 331/332 :

O utinam mersis creuissent flumina ripis,
naufraga ceu fusis terra natasset aquis,
331 Quando relaxaui te, Gelesuintha, sub Arctum,
332 ut nec raeda rotis, non equus isset aquis ;
329 alta Pyrenaei tetigissent sidera montes,
330 aut uitrea glacie se solidasset iter !

J'aurai sans doute l'occasion d'ajouter de nouvelles observations à celles qui précèdent, car j'estime que Fortunat, malgré ses défauts, mérite tout au moins qu'on puisse lire ses œuvres sans être arrêté à chaque pas par des impossibilités matérielles.

E. Rey.

LATIN *SCLAREIA*

Le mot *sclareia* ne figure ni dans le *Totius latinitatis Lexicon* de Forcellini revu et augmenté par De Vit, ni dans le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, ni dans les manuels courants de Freund, de Klotz, de Lewis et Short, etc. En revanche il a pris place dans le *Lexicon totius latinitatis* de Corradini, dans le *Nouveau Dict. latin-français* de Benoist et Goelzer, dans le *Dict. latin-français* de Quicherat et Daveluy revu par E. Chatelain, dans l'*Ausfürliches latein-deutsches Handwörterbuch* de K. E. Georges (à partir de la 7e édition, 1880), dans le *Latein-romanisches Wœrterbuch* de Körting (2e éd., 1901). Voici comment le mot est présenté et défini dans les compilations énumérées en dernier lieu.

Benoist-Goelzer : * *Sclareia, æ*, f. *Gargil. Mart.* Chalumeau.
Corradini : *Sclareia, æ*, f. 1. genus instrumenti musici, fortasse fistula, tibia, *cennamella, Gargil. Mart. de medic.* 62.
Georges : *Sclareia, æ*, f. die Schalmei Garg. Mart. de Medic. 62.
Körting : *Sclareia, -am* f., Schalmei ; ital. *schiareia* ; mail. *scarleia*.
Quicherat-Daveluy-Chatelain : *Sclareia, æ*, f. *Gargil.* Med. 62, chalumeau, pipeau.

Si l'on se reporte à l'édition de Gargilius Martialis qui figure dans la collection Teubner (1875) et qui a pour auteur Valentin Rose, on fait à peu de frais les constatations suivantes :

1° Le mot *sclareia* n'appartient pas à Gargilius Martialis, médecin qui écrivait vers l'an 260 et dont les *Medicinae ex oleribus et pomis* ne comprennent que 60 chapitres. Le chapitre 62 forme un tout distinct de l'œuvre de Gargilius Martialis ; c'est une recette culinaire intitulée : *Confectio liquaminis quod oenogarum vocant*, dont on possède au moins trois manuscrits. Bien que Valentin Rose incline à croire que cette recette remonte, elle aussi, à Gargilius Martialis, il s'est cependant abstenu de comprendre le mot *sclareia* dans l'*index verborum* qui termine son édition de cet auteur. J'avoue, pour ma part, que la présence du mot *aringus* « hareng » dans ce texte m'empêche de lui assigner une date aussi reculée, malgré les observations qu'a présentées à ce sujet l'éminent philologue [1].

1. Dans la revue *Hermes*, VIII (1874), p. 226.

2° Le mot *sclareia*, qui figure à deux reprises dans la *Confectio*, s'y trouve en compagnie d'une douzaine de noms de plantes odoriférantes telles que l'aneth, le coriandre, le fenouil, l'ache, la sarriette, la rue, la menthe, etc., et l'idée qu'il puisse désigner un instrument de musique est absolument extravagante. Il s'agit manifestement de la plante que Linné désigne sous le nom de *Salvia Sclarea* et pour laquelle le vocabulaire usuel de la langue française nous laisse le choix entre les termes synonymes de *sclarée*, *baume*, *ormin*, *orvale* ou *toute-bonne*[1]. C'est ce qu'avait parfaitement vu le philologue anglais Thomas Hewitt Key, mort en 1875, dont le dictionnaire posthume, *A latin-english Dictionary* (Cambridge, 1888), contient cette sage mention : « *Sclareia, ae*, f., the plant clary... in a receipt for oenogarum, auct. anon. Hermes, 8, 227. » Le mot anglais *clary* correspond effectivement, pour la forme et pour le sens, au français *sclarée*, à l'ital. *schiarea*, à l'allemand *scharlei*, etc.

Comment expliquer la singulière méprise des lexicographes qui ont vu un « pipeau » dans le nom d'une plante odoriférante ? Je tiens pour certain que c'est de Georges que vient tout le mal, mais j'imagine que Georges, trahi par son imprimeur, a été victime d'une coquille typographique. Là où il avait dû écrire *die Scharlei* « la sclarée », on lui a fait dire *die Schalmei* « le pipeau ». Et en avant la musique !

A quelle origine se rattache le nom de *sclareia* donné, dès le haut moyen âge, à une variété de sauge ? je l'ignore[2]. Je me bornerai à citer les textes les plus anciens, autres que la *Confectio*, où se présente ce mot.

La *sclareia* figure dans le célèbre Capitulaire carolingien *De villis*, qu'on date ordinairement de l'an 812, chapitre 70 : « cerfolium, lacteridas, *sclareiam* ». A la même date, on la trouve dans l'inventaire d'une villa impériale du nom de *Treola*, dont l'emplacement est inconnu : « neptam, savinam, *sclareiam*[3] ». Un glossaire botanique qui nous est parvenu dans un manuscrit du IXe siècle (Cassinensis 69) offre la glose suivante : « letopoliogrubo,

---

1. J'emprunte cette synonymie (qu'on pourrait facilement augmenter) au *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses* de E. A. Duchesne (Paris, 1836), p. 86.

2. L'idée mise en avant par Diefenbach et autres, que *sclareia* serait une variante de *scariola* « escarole », est aussi insoutenable au point de vue philologique qu'au point de vue botanique. Quant à son rapport avec le grec σκληρός « dur », je laisse aux hellénistes et aux latinistes le soin de se prononcer à ce sujet, en les prévenant que l'idée a été émise par Nicolas Lemery, *Traité universel des droques simples*, Paris, 1733 : « *Sclarea*, à σκληρός, *durus*, *siccus*, parce que la tige de cette plante est dure et peu succulente ». (Communication de M. le Dr Paul Dorveaux).

3. Cf. Fischer-Benzon, *Altdeutsche Gartenflora* (Kiel et Leipzig, 1894), p. 182 et 183.

id est *clareda*, id est salvia[1] ». Dans le Vaticanus 4417, on lit : « lilisfagum, id est *sclareia*[2] » ; dans le Vaticanus Reginensis 1260 : « lilifagus, id est *sclareda*, hoc est etiam salvia[3] ». Le témoignage postérieur des langues romanes et germaniques prouve que *clareda* et *sclareda* sont des fautes de copistes pour *sclareia*. Enfin Walafrid Strabo, mort en 849, a consacré neuf vers à notre plante, qu'il nomme *sclarea*, dans son *Hortulus*, chap. 16 :

> Hic umbrosa novos inter *Sclarea* virores
> Stipite praevalido assurgens, ramosque comasque
> Altius extollit, etc.[4].

ANTOINE THOMAS.

(Mai 1907).

---

1. GOETZ, *Corpus glossariorum latinorum*, III, 540, 24. Le premier mot de cette glose est énigmatique ; mais la remarque « id est salvia » ne laisse aucun doute sur le sens.
2. GOETZ, *Ibid.*, III, 625,50.
3. GOETZ, *Ibid.*, III, 567, 5.
4. Voir l'éd. de Louis CHOULANT : *Macer Floridus de Viribus herbarum* etc. (Leipzig, 1832, p. 151. — Corradini enregistre *sclarea* d'après Walafrid Strabon, et il définit prudemment le mot par « genus fruticis » sans soupçonner qu'il puisse avoir quelque rapport avec *sclareia*.

SUR UN PASSAGE DU *DE FINIBUS*

Dans le IVe livre du *De Finibus* (18, 50), Cicéron, critiquant la doctrine stoïcienne qu'il a fait exposer par Caton dans le livre précédent, lui adresse cette objection :

Iam ille sorites <*est*>, *quo nihil putatis esse vitiosius, quod bonum sit, id esse optabile; quod optabile, id expetendum; quod expetendum, id laudabile; dein reliqui gradus...* (<*est*> qui manque dans tous les mss. est une addition de Madvig).

L'interprétation la plus correcte de ce passage est incontestablement celle qu'en a donnée Madvig. Il a montré que la leçon des manuscrits doit être maintenue, et qu'il n'y a lieu de substituer à *vitiosius*, ni *speciosius*, ni *melius*, comme on l'avait conjecturé. Zeller (*Ph. d. Gr.*, III, 1³, 212, 1) propose encore de remplacer *vitiosius* par *validius*. Il nous semble aussi difficile d'admettre qu'il a ignoré l'explication de Madvig, que de comprendre pourquoi, la connaissant, il ne l'a pas adoptée. Le sens indiqué par Madvig est le suivant : Voici maintenant un raisonnement qui est un sorite, genre d'argument qui, à ce que vous pensez, n'a pas de pire... Mais Madvig déclare ne pas comprendre en quoi l'argument dont il s'agit est un sorite, plutôt que celui qui vient d'être exposé quelques lignes plus haut en ces termes : *Bonum omne laudabile; laudabile autem omne honestum; bonum igitur omne honestum.* Il ajoute que Cicéron a employé ici sans aucune raison l'expression de sorite. Hirzel (*Unters. z. Cicer. philos. Schr.*, II, 626, 2) estime que Cicéron a fait un contre-sens et a entraîné Zeller à la même erreur : *Cicero ist hier ein Missverständniss begegnet, in das er auch Zeller nachgezogen hat.*

Il est incontestable que Cicéron a souvent mal compris les auteurs grecs qu'il utilisait. Mais il n'a guère commis d'erreurs que dans les morceaux où la pensée offrait quelques difficultés. Ce n'est pas le cas ici. En outre, comme le prouvent les passages que nous allons mentionner, il savait très bien ce qu'était le sorite. Enfin, dans une phrase dont le sens ne présentait pas d'obscurité, il a dû traduire mot pour mot et, surtout, ne pas se risquer à ajouter de son crû des expressions techniques.

Les difficultés que signale Madvig nous semblent résolues par les considérations suivantes qui permettent, en même temps, de déterminer avec plus de précision le sens du morceau dont il s'agit.

Le terme de *sorite* ne désignait pas chez les anciens ce que nous entendons aujourd'hui par là. Ils appelaient ainsi le sophisme qui consistait à introduire, entre deux notions différentes ou contraires, un assez grand nombre d'intermédiaires pour qu'il fût impossible d'affirmer que l'un quelconque des termes de cette série fût le contraire du précédent. D'où l'on concluait que le premier et le dernier ne différaient pas davantage. Si un grain de blé ne suffit pas à former un tas, disaient les inventeurs de cet argument, deux grains n'en formeront pas un, ni trois et ainsi de suite, en sorte qu'il sera impossible de déterminer un moment où il commence à y avoir un tas. Si on le faisait, ce serait l'addition du dernier grain qui, à elle seule, constituerait le tas, puisque, immédiatement auparavant, celui-ci n'existait pas encore. Tel était l'argument auquel le sorite devait son nom (Cic., *Divin.*, II, 4 : *Quemadmodum soriti resistas ? Quem, si necesse sit, latino verbo liceat, acervalem appellare. Acad.*, II, 16, 49 : ... *cum aliquid minutatim et gradatim additur aut demitur ; soritas hos vocant, quia acervum efficiunt uno addito grano*). Ainsi l'on démontrait ou que jamais un petit nombre ne pouvait devenir grand par l'addition successive des unités, ou que le *peu* et le *beaucoup* étaient identiques (Diog., VII, 82 : οὐχὶ τὰ μὲν δύο ὀλίγα ἐστίν, οὐχὶ δὲ καὶ τὰ τρία · οὐχὶ δὲ καὶ ταῦτα μὲν, οὐχὶ δὲ καὶ τέσσαρα · καὶ οὕτω μέχρι τῶν δέκα. τὰ δὲ δύο ὀλίγα ἐστί, καὶ τὰ δέκα ἄρα.). Le mot *sorite* ne paraît pas avoir jamais été employé en un autre sens par les anciens (v. les textes cités par Prantl, *Gesch. d. Logik*, I, 54 sqq.).

Le sorite avait été, sinon inventé, du moins utilisé par les Mégariques pour démontrer, dit Zeller (tr. fr., III, 245), « que les choses sensibles n'ont pas d'existence fixe, que toutes s'évanouissent dans leur contraire et ne présentent qu'un pur devenir, au lieu d'un être véritable et réel. » Les sceptiques avaient aussi eu recours au sorite dans leur polémique contre les stoïciens. On sait que, pour battre en brèche la théorie stoïcienne de la φαντασία καταληπτική, ils s'appliquaient surtout à démontrer qu'il n'y a pas de représentation vraie à côté de laquelle il ne s'en trouve une fausse qui n'en diffère aucunement (v. Brochard, *Sceptiques grecs*, p. 128). On voit tout de suite le parti qu'ils pouvaient tirer du sorite. Il est très probable qu'Arcésilas s'en était servi. Nous savons, en effet, qu'il s'était spécialement appliqué à démontrer, avec une grande abondance de preuves, qu'une représentation

vraie peut être exactement pareille à une représentation fausse. La plupart des arguments employés dans ce but par les néo-académiciens devaient donc avoir été mis en œuvre par lui. Or, parmi ces arguments, figuraient l'ἐγκεκαλυμμένος λόγος (Sext., *Math.*, VII, 410) et le σωρείτης (*Ibid.*, 415) des Mégariques. Il est possible, même, qu'en employant ces arguments à sa polémique contre les Stoïciens, Arcésilas n'ait fait que suivre l'exemple des Mégariques, car Alexinus avait été l'un des adversaires les plus acharnés de Zénon. En tout cas, il est constant que Carnéade avait trouvé dans le sorite une arme contre les Stoïciens (*Acad.*, II, 29, 93 : *Placet enim Chrysippo, quum gradatim interrogetur, verbi causa tria pauca sint, anne multa ; aliquanto prius quam ad multa perveniat, quiescere, id est, quod ab iis dicitur* ἡσυχάζειν. *Per me vel stertas licet, inquit Carneades...*).

D'autre part, les Stoïciens employaient avec prédilection ce qu'ils appelaient le raisonnement composé (συνθετικὸν θεώρημα, expression d'origine péripatéticienne d'après Zeller, III, 1³, 113, 1, mais qui doit avoir été aussi usitée chez les Stoïciens, car elle se retrouve chez Cicéron, *Acad.*, II, 13, 40 — *composita conclusio* — dans un passage dont la source est très probablement Antiochus qui connaissait encore mieux la terminologie des Stoïciens que celle du péripatétisme), suite de syllogismes dans lesquels ils sous-entendaient soit les conclusions soit une partie des prémisses. Un grand nombre de ces raisonnements composés nous ont été conservés par divers auteurs, surtout par Alexandre dans son *De Fato* (v. aussi, entre autres, Stob., *Ecl.*, II, 126). Si les Stoïciens affectionnaient ce genre d'arguments, c'est qu'en leur permettant de montrer « par une série de traductions » l'identité du sujet et de l'attribut dans la proposition à établir, il s'accordait avec les principes de leur métaphysique (v. Hamelin, *Sur la logique des Stoïciens*, *Année philosophique*, 1901, p. 13 sq.). Le raisonnement que le passage de Cicéron qualifie de sorite est précisément un συνθετικὸν θεώρημα.

Or, bien que ces arguments ne fussent rien moins que des sorites, ils en avaient un peu l'aspect, et, à prendre les choses en gros, semblaient reposer sur le même procédé : introduction entre deux termes différents d'intermédiaires assez nombreux pour établir une transition en apparence continue. On comprend dès lors l'insistance des Stoïciens à répudier le sorite : c'était à la fois l'arme traditionnelle de leurs adversaires et une caricature de leur propre méthode (*Acad.*, II, 28, 92 : *venit ad soritas, lubricum sane, et periculosum locum : quod tu modo dicebas esse vitiosum interrogandi genus. Ibid.*, 29, 92 : *nec hoc in acervo tritici solum,*

unde nomen est, sed nulla omnino in re minutatim interrogati : dives, pauper ; clarus, obscurus sit ; multa, pauca ... quanto aut addito aut demplo, certum respondeamus non habemus. At vitiosi sunt soritae. Frangite igitur eos si potestis ...)

Mais cette insistance même est un indice qu'on avait dû exploiter contre eux l'analogie du sorite avec leurs raisonnements. Carnéade, quand il leur opposait ses sorites, ne devait pas manquer de répondre à leurs protestations : Vous ne pouvez pas me refuser le droit de me servir d'arguments que vous employez vous-mêmes. Vos συνθετικὰ θεωρήματα ne sont que des sorites. — Nous savons, en outre, qu'Antiochus, suivi par Cicéron dans le IVe livre du *De Finibus*, ne s'était pas fait faute d'utiliser, pour sa polémique contre le stoïcisme orthodoxe, les arguments de Carnéade (v. Hirzel, *op. cit.*, II, 643). Nous croyons, par suite, qu'il faut interpréter le morceau en question de la façon suivante : et c'est bien, cette fois, un véritable sorite, argument réprouvé par vous, que vous employez vous-mêmes quand vous dites : ... Le texte que Cicéron a traduit littéralement devait être à peu près ceci : καὶ ὅδε (*sub.* ὁ λόγος) ἤδη σωρείτης, οὐ χεῖρον οὐδὲν εἶναι δοκεῖ ὑμῖν (sur cette acception de ἤδη V. Navarre, *Études sur les partic. grecques*, *Rev. des ét. anc.* VI, 1904, 84).

On comprend, dès lors, pourquoi l'argument que ni les Stoïciens, ni les anciens en général n'eussent appelé un sorite est ainsi qualifié dans le *De Finibus*. C'est que l'adversaire des Stoïciens prétend, à tort ou à raison, qu'il en est un. On voit aussi ce qui lui a fait choisir, pour l'assimiler au sorite, non pas l'argument précédent, mais celui-ci : le premier est un syllogisme en la forme ordinaire, tandis qu'ici nous avons précisément un exemple de ces συνθετικὰ θεωρήματα que l'accumulation des moyens termes faisait ressembler à des sorites.

G. Rodier.

ERRATUM

Dans la livraison 4 de 1906, page 274, ligne 4, au lieu de ϛ ϻ il faut lire Φ F.

C. E. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

J. M. Edmonds. *An Introduction to comparative Philology.* Cambridge, University Press, 1906, in-16, vi-235 pp. Pr. 4 sh.

Le but d'un pareil manuel devrait être d'indiquer les méthodes que l'on applique en linguistique comparative, les concordances que l'on observe entre les différentes langues d'une même famille, et les conclusions que l'on peut en tirer au point de vue de leur origine commune. C'est à cette seule tâche que, en usant de moyens d'exposition différents, s'étaient attachés M. Meillet dans son *Introduction à l'Étude comparative des langues indo-européennes*, M. Brugmann dans sa *Kurze vergleichende Grammatik.* Le livre de M. Edmonds ne fera pas oublier les deux précédents. Il est mal composé, encombré de développements hors du sujet; par contre, des chapitres essentiels y sont omis : de la morphologie, de la dérivation, de la syntaxe pas un mot. Le diagramme d'Isaac Taylor, reproduit purement et simplement, suffit à indiquer les rapports plus ou moins étroits des différentes langues indo-européennes entre elles, sans que l'auteur ait esquissé pour ses lecteurs le moindre semblant de justification. — Par contre, il ne craint pas de dresser un tableau où, dans une touchante unité, sont réunies les « *aryo-ugro-altaïc families* » (p. 86). Dans un manuel destiné aux commençants, on n'a pas le droit de procéder à de pareilles synthèses, que rien encore ne justifie, même en les donnant simplement comme « possibles ».

Les exemples, empruntés à Brugmann, sont, en général, correctement choisis. Par contre, les etymologies de *miles*, *lanista*, le rapprochement de ἀχηνία et *egēnus*, de ἠχή et *uagītus* sont faux (p. 174). La bibliographie, même au point de vue exclusivement anglais, est incomplète : il y manque entre autres : E. Wheeler Scripture, *The elements of experimental phonetics*, Wharton, *Etyma latina*, Conway *The italic dialects*. Je ne sais pourquoi M. Edmonds parle d'*aryan languages*. *Ariya* est le nom propre des peuples du groupe indo-iranien; il ne se retrouve dans aucune des autres langues indo-européennes, et ne saurait désigner la langue mère dont elles sont sorties.

A. Ernout.

J. Kayser. *De veterum arte poetica quaestiones selectae*, Diss. Leipzig, 1906, 98 p. in-8.

Trois chapitres indépendants. Dans le premier, M. Kayser étudie le « Traité Coislin ». Il marque la conformité de la plupart des articles avec les théories péripatéticiennes, théories d'Aristote, de Théophraste, de Demetrius de Phalère. (Bonnes observations sur la distinction de deux sortes de « poésie », μιμητική et ἀμίμητος, p. 8-9 ; sur la συμμετρία τοῦ φόβου καὶ τοῦ γελοίου et sur la manière dont l'auteur anonyme comprenait la κάθαρσις, p. 30-31 ; sur la valeur des mots τελείου, ἀμοίρου μεγέθους, δι' ἡδονῆς dans la défini-

tion de la comédie, p. 31-36 ; sur le repartition en deux groupes des choses qui font rire, p. 36-37 ; sur le παρωνυμία, p. 37-38 ; sur le παράδοξον, p. 41, etc.). De quand date la « Poétique » dont le Traité Coislin est un extrait ? La mention des mimes dramatiques oblige à en retarder la composition jusqu'après la fin du IIIe siècle (p. 23-29) ; d'autre part, l'usage de certains termes, — comme l'epithète παιδευτικός, assez souvent employee par Didyme, — fournit un point de repère (p. 20-23). D'après M. Kayser, ce serait au Ier siècle avant Jésus-Christ, vers le temps où Andronicus de Rhodes editait les ouvrages des principaux Peripatéticiens, que cette Poetique fut écrite. — Dans le second chapitre, M. Kayser etablit des rapprochements entre certains passages des *Origines* d'Isidore surtout le chapitre 7 du livre VIII) et le chapitre *De poematibus* de Diomède. Isidore copiait Suetone ; Diomède a dû en faire autant. — Enfin M. Kayser publie une partie inédite d'un *Codex Estensis* de la bibliothèque de Modène, — le même qui contient les traites περὶ κωμωιδίας designés chez Kaibel par le numéro VI et les lettres Pa, Pb. Cet « anecdoton Estense » est formé de trois chapitres : definition des genres de poésie autres que les genres dramatiques ; généralités sur la comédie, la tragédie et le drame satyrique ; prolégomènes à une édition de Théocrite (origines du poème bucolique et biographie du poète, étymologie de βουκόλος, etc.). Tout cela ne contient presque rien de nouveau : à signaler seulement comment plusieurs détails de l'équipage des chanteurs bucoliques, — cornes sur le front, houlette à la main, pains en forme d'animaux, — sont expliqués par rapport au dieu Pan. Sur bien des points, — M. Kayser l'établit surabondamment, — la science du compilateur coïncide avec celle du rédacteur des Prolegomènes à Lycophron et des traités περὶ κωμωιδίας ; elle parait puisée aux mêmes sources, Scholies à Denys le Thrace, ouvrages de Proclus, d'Orion, de Didyme ; peut-être ce compilateur n'est-il autre que Jean Tzetzès. — En somme, la dissertation de M. Kayser contient beaucoup de choses ; elle en contient même trop ; avec l'ardeur d'un neophyte, l'auteur cite texte sur texte, accumule rapprochement sur rapprochement, se lance dans toutes les digressions dont l'occasion lui est offerte : si bien que, quelquefois, on ne sait plus de quoi il veut parler.

Ph. E. LEGRAND.

M. F. OSWALD. *The Prepositions in Apollonius Rhodius compared with their use in Homer*. Notre-Dame University Press. Notre-Dame Indiana, 1904, un vol. in-16 de 208 p.

M. Oswald, dans les premières pages de son livre, relève l'inexactitude de la terminologie usitee en grammaire. La préposition, par exemple, a eté primitivement un adverbe ; sa place dans la phrase n'était pas fixe ; dans la langue indo-europeenne primitive, elle pouvait être pre-positive aussi bien que post-positive ; le nom de préposition (pro-thesis, prae-positio) lui a été donné par les grammairiens d'Alexandrie, qui considéraient comme seule normale la place occupée par la préposition dans le langage post-homérique. M. O. étudie d'abord les prépositions improprement dites ou pseudo-prépositions, les prépositions employées comme adverbes, les prépositions dans la tmèse, la preposition employée avec des cas ; un chapitre est consacré à étudier pourquoi la préposition est plus rare en poesie qu'en prose. L'étude de M. O. a pour objet de montrer comment, dans l'emploi des prepositions, le poète alexandrin a imite Homère. Cette imitation est, d'après M. Oswald, faite avec une science vraiment etonnante, de la part d'un homme qui n'avait aucun des lexiques dont nous disposons aujourd'hui ; et cette imitation n'est pas une servitude : le poème d'Apollo-

nius n'est pas une sorte de centon ; une méthode raisonnée, un goût très fin guident le poète ; son œuvre est veritablement vivante. La difference la plus grave à noter entre lui et Homère, c'est qu'Apollonius emploie moins souvent les prepositions qui ont pris un caractère plus prosaïque, κατά, παρά, πρό, πρός, il n'y a pas un seul emploi de μετά avec le genitif, de πρός avec le datif ; les prepositions poétiques ἀμφί, ἀνά, σύν sont relativement plus fréquentes : plus fréquents aussi l'emploi de la preposition comme adverbe et sa place post-positive. Albert MARTIN.

Πλάτων, ἐξ ἑρμηνείας καὶ διορθώσεως Σπυρ. Μωραίτου. Tome I (Introduction générale, Apologie, Criton, Gorgias) — XVI-802 p. — A Athènes, librairie Sakellarios, 1905 (tome X de la Ζωγράφειος Βιβλιοθήκη). L'édition complète se composera de 8 volumes.

L'*introduction* (p. 5-195) comprend : 1° Une *biographie* de Platon (5-68) commentaire assez délicat des témoignages anciens. Mais le plaidoyer pour Aristote (50-58) est bien long, bien oiseux, trop exclamatif. Le portrait de Platon (60-68) est quelque peu imaginaire : pourquoi le croire semblable aux personnages qu'il met en scène ? — 2°) Un exposé de la *philosophie* de Platon (68-86) : très sommaire, et même inexact ; les expressions ὕλη et μορφή (p. 76) sont d'Aristote. M. M. nie l'authenticité du « Sophiste » et du « Politique » (p. 80) : mais il ignore les travaux de L. Campbell et de ses successeurs. Au cours d'une vie de 81 ans, Platon a pu critiquer sa propre doctrine et la transformer, comme nous le voyons dans les « Lois » ; 3°) Une étude sur Platon *écrivain* (86-98) ; 4°) Une dissertation sur l'*authenticité* et l'ordre *chronologique* des dialogues. Pour en fixer les dates, il tient grand compte des evenements politiques et littéraires contemporains, et il etablit la liste suivante : Apologie, Criton, Gorgias, Euthyphron, Lachès (avant 396), les deux Hippias, Ion, Lysis, Charmide (395-394), Protagoras (393), Euthydème (391), — Théetète, Menon, Philèbe, Cratyle (postérieurs aux grands voyages de Platon, 386-382), Phédon (380), Phèdre (377), Ménéxène (371), Banquet (370), Republique (359, après les deux voyages en Sicile), Timée (358), Critias, Lois. L'auteur ne connaît pas le travail de Lutoslawski ; 5° Une histoire du texte des dialogues et une énumération des *manuscrits*, d'après un article de Wohlrab et les Jb. f. kl. Phil. 1887.

Le texte de cette édition est constitué de façon éclectique, M. M. déniant toute valeur au classement de Schanz. L' « Apologie », le « Criton » et le « Gorgias » sont précédés d'introductions assez etendues. Le commentaire est un peu prolixe, mais quelquefois précis et sûr. M. M. aurait dû recourir plus souvent (p. 36 A, 51 C, etc.) à la πολιτεία Ἀθηναίων d'Aristote, qu'il cite une fois seulement, dans une note complementaire (p. 340), aux recueils des inscriptions grecques (p. 39 D-E, etc.), aux historiens anciens ou modernes. Au lieu de s'etonner naïvement (p. 393) du christianisme de Platon, il aurait dû signaler qu'en d'autres passages des dialogues les mêmes pensées reparaissent avec l'indication expresse de leur origine orphique. A certains moments on craint de lire une édition un peu vieille, hâtivement et imparfaitement mise au courant. Un éditeur de Platon doit avoir une connaissance approfondie du droit grec, de l'archeologie, de l'epigraphie, de l'histoire religieuse, de la bibliographie de son auteur. Nul doute que M. M. ne possède toutes ces connaissances, et ne les montre, au moins dans les tomes suivants.

Malgre toutes ces imperfections, l'édition de M. M. nous intéresse et mérite notre reconnaissance. Il est si enthousiaste, si vivant ! Il s'indigne inge-

nûment contre les Barbares (c'est-à-dire les Anglais), ravisseurs de manuscrits grecs (177-182). Il est prolixe : mais comment ne pas goûter cette langue doux-coulante ? Mais surtout il aime Platon, autant que pouvaient l'aimer ses jeunes auditeurs. Et, pour avoir beaucoup aimé, il lui sera beaucoup pardonné. H. ALLINE[1].

John Pentland MAHAFFY. *The Silver Age of the Greek World.* Chicago, The University Press; London, T. Fisher Unwin, 1906, 482 pages petit in-8°, 3 dollars.

La préface commence ainsi : *This book is intended to replace my « Greek World under Roman Sway », now out of print, in a maturer and better form, and with much new material superadded.* Cet avis est certainement sincère, mais trahit une singulière illusion. L'imprimeur a changé les caractères, le nombre de lignes à la page et la justification ; il a substitué aux anciens titres courants, plus variés, les titres des chapitres, et c'est une simplification regrettable. Pour le reste, il y a fort peu de nouveauté[2]. C'est la même distribution des matières, avec les mêmes intitulés, à une ou deux exceptions près. Seulement, le livre n'a plus le même nom ; le nouveau est-il préférable? Du moins, il n'est pas plus précis et laisse un doute dans l'esprit : un livre antérieur de M. M. (*Greek Life and Thought*) plaçait l'âge d'or de l'hellénisme dans une courte période du IIIe siècle; quel âge le monde grec connut-il donc depuis lors jusqu'à 140 ans av. J.-C. (*the very period with which our history in this volume begins*, p. 148) ? Et pourquoi l'âge d'argent s'arrête-t-il avec Plutarque, mort vers 125; je le prolongerais sans hésitation, quant à moi, jusqu'à Marc-Aurèle.

Chapitre d'introduction : *The Roman conquest a disaster to Hellenism.* C'est contestable ; et l'auteur lui-même y contredit, montrant que l'hellénisme, en Orient, était déjà battu en brèche par la réaction des nationalités barbares, et que ses conditions propres mettaient obstacle à son expansion sous les grandes monarchies. Ce sont les Romains qui l'ont soutenu, propagé, sous leur domination *the world was moulded by the teaching which went out from Greek lands. If this teaching diminished in quality, it certainly increased greatly in influence.* C'est M. M. qui le dit (Préface), et il constate que Rome a défendu l'hellénisme contre les Juifs en Syrie (p. 66 sq.), comme elle l'a révélé à bien des cantons d'Anatolie (cf. encore p. 241-2). Donc, mauvaise formule initiale.

Nous passons ensuite à une étude des influences grecques au cœur de l'Asie, en Syrie et en Egypte. Sur ce dernier pays, résumé très clair — on reconnaît le papyrologue — mais encore consacré surtout à l'époque ptolémaïque. Le chapitre sur l'Inde serait à reviser ; la documentation en paraît d'abord sommaire ; je sais bien que l'auteur n'affecte point la richesse bibliographique, et rien ne prouve qu'il ignore ceux qu'il ne cite pas (Tarn par exemple) ; malgré tout, les travaux de Foucher n'auront guère arrêté son attention ni modifié sa façon de voir sur l'art greco-indien ;

1. Signalons un bon commentaire scolaire à l'Apologie et au Criton, par M.-G. SCHNEIDER (2e éd. 1905, chez Tempsky, à Vienne).

2. Le texte primitif est à peine changé : le discours de Néron aux Grecs, publié en 1888, reste en 1906 *recently discovered* (p. 304). Les références auraient dû être modernisées : pour l'affaire des boulangers de Magnésie (p. 272), par exemple, il fallait citer KERN, *Inschr.*, 114 ; pour les inscriptions de Mytilène (cf. p. 407), on ne renvoie plus à CICHORIUS, mais à PATON (IG), etc...

et quant aux drames indiens, copies, selon lui, d'œuvres helléniques jouées par des comédiens grecs ambulants, il s'inspire avec docilite de Windisch, malgré la réfutation en règle infligée à cet orientaliste par un autre, doublé d'un helléniste (Sylvain Lévi, *Le théâtre indien*, Paris, 1890, p. 343-366). M. M. en a-t-il eu connaissance ?

Poursuivant l'examen du livre, j'ai peine à distinguer la méthode suivant laquelle l'auteur a groupé ses développements ; je crois reconnaître cependant les divisions générales suivantes : Période républicaine ; l'hellénisme à Rome ; sur le reste du monde, très peu de chose. Débuts du principat : bassin occidental de la Méditerranée, Italie, Orient. Puis la Grèce mise à part, étudiée sous les premiers empereurs, ensuite au temps de Plutarque ; après quoi nous revenons à l'Orient sous les Flaviens, pour finir sur un bizarre aperçu de la littérature du Ier siècle [1], à l'aide de citations empruntées à l'*Anthologie* et au traité *Du Sublime*. La dernière souligne l'influence fâcheuse de la ploutocratie et des ambitions d'argent des Hellènes sous l'Empire. J'attendais avec impatience l'énonce, au moins en passant, de cette idée capitale qui apparaît trop tardivement.

La teneur de chaque chapitre, en général, ressort bien mal de son titre : ainsi, à propos de l'hellénisme en Basse-Egypte, on nous signale comme « *chief interest* » *the interest in geography, as science and exploration* ; suivent des détails sur les Peuples, l'histoire d'Eudoxe, les mines de Nubie, et enfin la longue épître dédicatoire de Skymnos de Chios à Nicomède (de Bithynie !).

Les pages médiocres sont celles qui concernent l'histoire proprement dite ; et pourtant l'auteur affirme incidemment son intention de décrire « l'histoire sociale » de la Grèce à son déclin. Le régime municipal, alors, aurait dû attirer plus longuement son attention ; son information sur ce sujet est maigre et retardataire. En réalité, son ouvrage représente une promenade nonchalante et sans ordre à travers les sujets les plus divers. Un historien véritable eût renoncé à certaines comparaisons audacieuses avec l'histoire moderne, en particulier celle de l'Irlande, évité de rapprocher (p. 364) de la Passion d'Oberammergau les grands jeux de la Grèce, qui se seraient multipliés — étrange idée — pour la distraction des notables romains exilés dans l'Archipel (p. 310,[2]. M. M. est avant tout un philologue : l'épigraphie compte à peine pour lui, mais il possède fort bien ses auteurs et les commente avec un intérêt passionné ; de là ses discussions « à côté » sur l'hiatus dans Plutarque (p. 381), son analyse disproportionnée (p. 383-395) des théories du même moraliste sur la vie gastronomique et les propos de table, ses divagations sur Apulée et l'*Ane* attribué à Lucien (p. 342-348). La première place est donnée dans cet ouvrage aux types représentatifs ; il y en a trois : Cicéron, pour le philhellénisme italien sous la République ; Dion de Pruse, qui symbolise la Grèce asiatique au début de l'Empire ; Plutarque, image des habitants de la Grèce d'Europe dans la même période. Il y aurait à redire sur cette conception et le parti que l'auteur en a tiré : n'est-ce pas un formidable hors-d'œuvre (p. 326-338) que ce commentaire détaillé du VIIe discours de Dion, description fantaisiste de la vie rustique en Eubée, dont M. M. lui-même reconnaît les fausses couleurs ? J'ai goûté,

---

1. Le contexte seul indique qu'il s'agit du Ier siècle de notre ère ; mais alors pourquoi traiter de Méléagre, bien antérieur ?

2. V. une appréciation discutable sur la formation des κοινά (p. 130) ; p. 262, note 2 : *potestas tribunalis* (*tribunicia !*). Pourquoi, p. 266, dans une énumération des explorateurs de l'Anatolie, l'Ecole française est-elle totalement oubliée ? Elle a eu le premier rôle.

en revanche, le chapitre assez neuf consacré à Cicéron. Du reste, le livre, dans l'ensemble, est d'une agréable lecture, le récit animé et pittoresque ; on le voudrait plus méthodique et moins superficiel. On sent à chaque page[1] que l'auteur s'adresse à ce *general reader*, si comblé chez nos voisins, et pour lequel je comprends les prédilections d'un libraire, bien moins celles d'un savant comme M. Mahaffy. Victor CHAPOT.

Rudolph HELM. *Lucian und Menipp.* Leipzig-Berlin, Teubner, 1906, 392 p. in-8°. 10 M.

Lucien reconnaît lui-même (*Bis accus.* 33 ; *Piscat.* 26) l'existence dans ses dialogues d'une double source d'inspiration : la comédie, la satire de Ménippe. Ce Ménippe, dont l'importance historique n'est pas douteuse, mais dont rien n'a subsisté, pouvons-nous, d'après Lucien, nous en faire une idée ? D'autre part, que lui doit Lucien ? Comment et dans quelle mesure lui a-t-il emprunté la matière, les expressions, la forme extérieure enfin et la mise en scène de ses dialogues ? Voilà ce que M. R. Helm s'est efforcé de mettre en lumière. D'autres l'ont fait avant lui (cf. p. 14, n. 2) ; mais si le livre de H. ne rend pas inutiles les travaux de ses devanciers, on peut dire cependant que par l'abondance de l'information, la sagacité judicieuse, la sûreté de la méthode, il pose la question sous un jour nouveau et en donne une solution aussi complète et aussi satisfaisante que le permettait l'état actuel des connaissances.

A part le mélange de prose et de vers, trait caractéristique de la satire ménippée (cf. *Bis acc.* 33 : οὔτε πεζός εἰμι οὔτ' ἐπὶ τῶν μέτρων βέβηκα), l'influence de Ménippe se reconnaît à trois indices : 1° la présence d'idées, d'expressions, d'images propres aux Cyniques ; 2° les analogies avec d'autres œuvres littéraires où se trahit la même influence ; 3° les exemples et allusions historiques. Ces preuves cependant seraient peut-être insuffisantes, n'étaient les indications qu'on peut tirer en outre du rapprochement des dialogues entre eux. Lucien aime à reprendre les mêmes données, en en variant plus ou moins les effets et les applications; il n'est pas rare que telle idée, telle situation que lui fournissait son modèle, et dont il n'a pas tiré parti une première fois, serve de point de départ, dans la suite, à un développement nouveau, parfois même à un dialogue entier. Et ce n'est pas le résultat le moins intéressant de l'ouvrage de H. que d'établir ainsi la genèse des satires de Lucien et de nous faire pénétrer dans ses méthodes de travail et ses procédés de composition.

Que dans la Νεκυομαντεία, par exemple, Lucien se soit inspiré de Ménippe, c'est ce que rendent probable a priori : la forme, qui est celle de la satire ménippée, et notamment les parodies d'Homère et d'Euripide ; le rôle que joue Ménippe ; le fait enfin que Ménippe avait composé une Νέκυια. Or H. montre qu'en effet il n'est guère de trait important, sans parler de bon nombre de menus détails, qui soit de l'invention de Lucien. L'imitation est flagrante. Qu'imite-t-il ? Un certain nombre d'idées portent l'empreinte du Cynisme : ainsi la réponse de Tirésias (21) : « Ὁ τῶν ἰδιωτῶν ἄριστος βίος καὶ σωφρονέστερος. » L'immoralité de la mythologie homérique d'une part, d'autre part les contradictions des philosophes entre eux et le désaccord entre leurs enseignements et leur conduite, après avoir excité la verve de

1. Et certaines expressions ne permettent pas d'en douter. P. 197, note 1 : *I apologise for giving so much Greek in the text* ; p. 211 : *Sebaste (which was the Greek for Augusta).*

Xénophane et des comiques, étaient pour les Cyniques d'éternels sujets de plaisanterie. On retrouve également dans la *Nécyomancie* certaines images familières aux Cyniques, comme la comparaison entre l'humanité et une procession (ailleurs c'est une tragédie) où la fortune répartit les rôles. Les Cyniques en avaient tiré des explications diverses, dont on trouvera chez H. l'énumération et le classement. Enfin la chronologie : tous les exemples donnés se rapportent à une époque antérieure à la mort de Ménippe. Il n'est guère vraisemblable en particulier que Lucien se fût avisé de citer et de désigner avec tant de précision (16) les acteurs Polos et Satyros, contemporains de Démosthène, s'il n'en avait rencontré les noms chez son modèle. Objectera-t-on que Lucien, faisant parler Ménippe, s'est appliqué à éviter tout anachronisme ? Un tel souci, chez lui, n'est guère probable. Le Ménippe du dialogue est un être assez vague et impersonnel, et Lucien se montre mal informé des circonstances de la vie de son auteur. D'ailleurs, Lucien ne s'interdit pas à l'occasion les traits ayant un intérêt d'actualité ; la description de la *salutatio* (12), qui rappelle Juvénal, est plus conforme aux mœurs romaines contemporaines qu'à celles de la Grèce au temps de Ménippe, et au § 10 on a vu non sans quelque raison une allusion à la défaite des armes romaines à Elegeia en 161. Ce qui paraît surtout appartenir à Lucien, c'est l'arrangement d'une matière d'emprunt. Et dans d'autres dialogues on le voit reprendre sous une forme un peu différente certains éléments de la Νέκυια de Ménippe.

C'est ainsi que non seulement le Κατάπλους rappelle la *Nécyomancie*, mais que plusieurs scènes de l'un et l'autre dialogue se complètent si bien entre elles qu'on peut sans peine se figurer les deux satires comme fondues en une seule. Or rien n'empêche de considérer le Κατάπλους comme dérivé de la Νέκυια de Ménippe. Ménippe peut dans son voyage souterrain avoir été témoin de la scène qui se déroule sur les bords du fleuve des enfers ; d'autre part, le rapprochement avec Sénèque *Apocol.* 13 sq. semble indiquer que Ménippe avait représenté le jugement des morts. Tout porte à croire qu'il faut voir dans le Κατάπλους la mise en œuvre d'un fragment tiré d'une satire plus étendue de Ménippe, et que cette satire est la Νέκυια. Nous saisissons là le procédé de Lucien : ce qu'il n'a pas utilisé dans la *Nécyomancie*, il le reprend et en fait un dialogue nouveau.

Dans l'*Icaroménippe* on a les mêmes raisons que dans la *Nécyomancie* d'admettre d'emblée l'imitation de Ménippe. En outre, les railleries à l'adresse des recherches scientifiques, des spéculations théologiques, des mystères, l'affirmation de l'inutilité des prières et des sacrifices sont d'inspiration cynique. Les indices chronologiques ont une valeur particulière : non seulement les hommes et les choses dont il est fait mention sont antérieurs à la mort de Ménippe, mais il est telle allusion dont ne pouvait guère s'aviser qu'un contemporain. Ainsi, quand Ménippe est enlevé dans les airs, le Colosse de Rhodes et la Tour de Pharos lui permettent seuls de reconnaître la terre. Or le Phare datait du règne de Ptolémée Soter et de Ptolémée Philadelphe ; le Colosse de Rhodes, élevé en 283 environ, fut renversé par un tremblement de terre en 227. Lucien a conservé tel quel un trait qui n'avait sa vraie valeur que dans l'original. Du même coup, on peut fixer approximativement la date de la satire de Ménippe : elle fut composée avant 227 et après 283.

Quant à l'idée même du voyage aérien, il est vraisemblable que Lucien la doit également à Ménippe : c'est du moins ce qui semble résulter de certains rapprochements littéraires (Sénèque, Varron) et de la répétition des mêmes situations dans d'autres satires de Lucien.

Car ici encore on se trouve en présence d'un groupe de dialogues, ceux dont la scène se passe sur l'Olympe, qui sont entre eux dans un rapport étroit. Les parties non utilisées de la satire de Menippe dont Lucien a tiré son *Icaroménippe* lui ont encore fourni le sujet et un certain nombre des idées du *Jupiter confondu*, du *Jupiter tragique* et de l'*Assemblée des dieux*.

Ce n'est pas tout : H. montre comment Lucien, exploitant le même filon jusqu'à l'épuiser, y est encore revenu soit dans le *Charon*, soit dans les *Dialogues des morts*, qui rappellent des œuvres purement sophistiques, comme les *Dialogues marins* et les *Dialogues des courtisanes*, mais qui ne se comprennent bien que si on les envisage dans leur rapport avec les satires imitées de Menippe. La démonstration de H. est moins convaincante en ce qui concerne les *Saturnales*, où il est difficile de faire la part des imitations voulues et des inconscientes réminiscences.

Dans la seconde partie de son travail, H., appliquant la même méthode, passe en revue un certain nombre de dialogues où Lucien imite encore Menippe, mais beaucoup plus librement. Menippe avait composé un *Banquet*, dont Lucien s'est probablement inspiré, tout en faisant quelques emprunts à Platon et à Xénophon, dans sa satire : Συμπόσιον ἢ Λαπίθαι. Dans la Βίων πρᾶσις, Diogène joue le même rôle et tient le même langage que dans la Διογένους πρᾶσις de Menippe, sur laquelle nous avons quelques témoignages, et dont H. a pu essayer de reconstituer le plan. L'idée de la vente à l'encan serait donc due à cette satire, dont Lucien aurait élargi le cadre de façon à y faire entrer les diverses écoles philosophiques. Il reste d'ailleurs fidèle à l'habitude que nous lui connaissons de tirer d'un sac plusieurs moutures. La Βίων πρᾶσις reproduit dans ses traits essentiels la mise en scène de la *Double accusation*, qui est antérieure. Cette satire, de même que le *Pêcheur*, qui en est le pendant, a un caractère personnel : mais l'une et l'autre trahissent des emprunts faits à Menippe. Le *Pêcheur* est postérieur à la Βίων πρᾶσις, car il y est fait allusion à la Vente aux enchères (22, 27) Le *Coq*, enfin, est, dans la forme, une satire ménippée ; les idées et les exemples en sont conformes à la tradition cynique.

D'autres influences se combinent avec celle de Menippe ; H. n'omet pas de les signaler. La plus importante, nous l'avons vu, est celle de la comédie, dont on retrouve à chaque instant la trace. Mais il n'est guère possible, le plus souvent, de décider si c'est directement ou par l'intermédiaire de Menippe que Lucien s'en inspire.

De l'analyse de H. se dégagent quelques conclusions chronologiques. Lucien paraît avoir en quelques années tiré des satires de Menippe tout le parti qu'il croyait pouvoir en tirer. Il commence en 161 par la *Nécyomancie* ; le dialogue intitulé Πλοῖον ἢ εὐχαί, qui ne rappelle plus Menippe que d'assez loin, a été composé d'après H. en 165 ; et c'est de la fin de la même année que seraient les Δραπέται, qu'en raison de leurs incohérences et de leurs contradictions H. considère comme une adaptation hâtive et superficielle d'une satire de Menippe. C'est entre ces deux dates extrêmes que se placerait la composition des satires dont Menippe a fourni à Lucien le sujet, la forme ou les idées.

Les résultats d'un travail de ce genre n'ont pas tous, cela va sans dire, le même degré de certitude. Il faut faire une large part à la conjecture. H. ne cherche pas à le dissimuler, et il faut lui rendre cette justice qu'il sait se garder des théories aventureuses auxquelles on est particulièrement exposé à se laisser entraîner dans la recherche des sources et des influences littéraires.

Le livre se lit assez facilement. Tout au plus est-il permis de regretter que, pour la commodité du raisonnement, H. n'ait pas marqué sa route de quelques jalons de plus, et n'ait pas toujours assez nettement indiqué les conclusions qui se dégagent de la multitude des observations de detail. Cette enquête patiente et minutieuse était indispensable ; aussi ne saurait-on reprocher au travail de H. d'être trop long, d'autant plus qu'il est de ceux qui, tout en faisant la lumière sur un point spécial, ouvrent en même temps des aperçus sur une série de questions connexes.

Paul VALLETTE.

Hugo RABE. *Scholia in Lucianum.* Adiectae sunt II tabulae phototypae Bibl. Teubneriana). Lipsiae, MCMVI, x-336 p.

Une édition comme celle que Rabe a eu le courage d'entreprendre et la persévérance de mener à bien présentait des difficultés spéciales. Il s'agissait en effet de réunir des scholies de provenance très diverse, dispersées en un grand nombre de mss., dont plusieurs sont mutilés et dont quelques-uns seulement renferment tous les dialogues de Lucien. R. indique sommairement dans sa préface quels sont les mss. dont il s'est servi et les principes qui l'ont guidé dans l'établissement du texte et le classement des scholies. On fera bien toutefois, si l'on veut être plus exactement renseigné, de se reporter à son mémoire intitulé : *Die Ueberlieferung der Lukianscholien* (*Nachrichten von der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen, Phil. hist. Kl.*, 1902, p. 718 ss.). R. classe les mss. de la façon suivante : 1. *Vaticanus gr.* 90 (IXe-Xe s.). Une partie des scholies sont de la même main que le texte (Γ_1) ; les autres (Γ_2) ont été ajoutées vers le milieu du Xe siècle par Alexandre, évêque de Nicée. 2. *Harleianus* 5694 (E) (Xe s.). Les scholies sont de la main d'Aréthas, archevêque de Césarée de Cappadoce (cf. Rabe) *Die Lukianstudien des Arethas.* Recueil cité, 1903, p. 643 ss.). De cette source proviennent les scholies de B (*Vindobonensis gr.* 123, s. XI), de C (*Coislinianus gr.* 345, s. X), qui ne renferme que les scholies, sans le texte ; la majeure partie enfin des scholies de R (*Palatinus gr.* 73, s. XIII). 3. Une famille représentée par deux mss. (*Vaticanus gr.* 89, s. XIII (V), *Laurentianus conn. suppr.* 77 (φ), compose de 3 parties, des Xe, XIVe, XIVe-XVe s.), où sont utilisées les scholies de Γ et celles d'Aréthas. 4. Une série de mss. dont les scholies proviennent principalement d'un ms. perdu de la classe III. 5. *Vaticanus gr.* 1322, s. XIII (Δ).

Quant aux auteurs des scholies, nous avons nommé Alexandre et Aréthas ; on en doit aussi un certain nombre à Basile, évêque d'Adada (IXe-Xe s.) Lucien, comme on le voit, paraît avoir été très lu et étudié en Asie Mineure à cette époque. Mais Rabe estime qu'antérieurement déjà il avait été l'objet de nombreux commentaires, et qu'une bonne partie des scholies de Lucien ne nous est pas parvenue. Celles qui ont été conservées et que R. a réunies dans son édition sont d'importance et de longueur variables ; il en est qui se réduisent à de simples explications lexicologiques, ou aux abréviations ση (σημείωσαι), ὦ (ὡραῖον) destinées à attirer l'attention du lecteur ; d'autres ont les proportions de véritables dissertations. Beaucoup sont instructives ; il en est même d'amusantes, qu'on trouvera facilement en consultant à l'index la liste des « Conuicia Luciano facta ».

Le travail de R. témoigne de beaucoup de conscience et de méthode. Le soin apporte non seulement à l'établissement, mais à la disposition du texte, aux notes et aux index fait que l'édition est d'un usage commode. Il faut savoir gré à R. d'avoir mis ainsi entre les mains des travailleurs un instrument sûr et pratique.

P. V.

F. STÄHELIN. *Der Eintritt der Germanen in die Geschichte.* (Sonderabdruck aus Festschrift zum 60. Geburstage von Theodor Plüss.) Bâle, 1905. 30 p.

Le décret du sénat et du peuple d'Olbia en l'honneur de Protogénès (CIG., 2058 = Dittenberger, *Sylloge*², 226) parle (lignes 102 et suiv.) d'une incursion à main armée que preparent les Galates et les Skires contre la ville d'Olbia. M. Stähelin cherche à démontrer que les Galates dont il est question ici doivent être identifiés avec les Bastarnes et que ceux-ci ne sont pas des Celtes mais des Germains. L'inscription de Protogénès serait ainsi le premier document qui nous manifesterait « l'entrée des Germains dans l'histoire ». Ces divers points sont développes avec ingéniosité et érudition ; l'hypothèse proposée est intéressante, il ne nous semble pas cependant qu'on puisse la considérer comme démontrée. A. MERLIN.

Procopii Caesariensis opera omnia. Recognovit Jacobus HAURY. Vol. I. De bellis libri I-IV. Leipzig, Teubner, 1905, un vol. in-12 de LXIV-552 p. — Vol. II, De bellis libri V-VIII, p. 678.

Une nouvelle édition des œuvres de Procope était désirée depuis longtemps. Le texte grec de cet auteur a été édité pour la première fois par D. Hoeschel à Vienne en 1607 ; en 1661-1663 paraissait à Paris l'édition de Claude Maltret, faite avec autant de soin que de compétence. Dindorf éditant Procope dans la Byzantine de Bonn, se borna à reproduire l'édition française ; Comparetti publia, en 1895-1898, les livres V-VIII dans la collection des *Fonti per la storia d'Italia, Scrittori*, VI ; il se servait des collations faites un peu confusément par H. Rostagno. L'ouvrage de M. Haury commence par de longs prolegomènes, dans lesquels l'auteur examine deux questions : les sources ou a puise Procope et les manuscrits. Pour les sources, M. H. s'applique à montrer, en comparant Procope avec Théophane et Nicéphore Calliste, que Procope s'est surtout servi d'Eustathe et de Priscus Panitès ; parfois Théophane et Nicéphore sont mieux renseignés que Procope. Quant aux manuscrits, M. H. etablit qu'ils dérivent tous d'un archétype, aujourd'hui perdu, qui n'etait pas exempt de fautes ; de cet archétype sont sorties les deux familles des mss. que nous possedons. Il est difficile de dire laquelle de ces deux familles l'emporte sur l'autre ; il faut employer l'une et l'autre pour constituer le texte. M. H. a collationné les principaux mss. des deux familles. Il a aussi etudié les mss. contenant les extraits du *de Legationibus* du recueil de Constantin Porphyrogenète. Cette édition, faite avec des secours nouveaux mis à profit avec intelligence, marque un progrès des plus serieux ; l'auteur a bien merité le prix Zographos que lui a decerné l'Académie royale de Bavière. Albert MARTIN.

George Willis BOTSFORD. *The Social Composition of the Primitive Roman Populus.* Boston, 1906 (Reprinted from *Political Science Quarterly*, vol. XXI, n° 3, p. 498-526).

Encore une etude sur la Rome primitive, longtemps négligée à cause de la pénurie des sources, et à laquelle on revient. Que comprenait le *populus* à l'epoque royale ? Les modernes s'accordent à en exclure la *plebs*, d'abord dépourvue de droits politiques ; à cette plèbe ils attribuent diverses origines (V. Ch. Lécrivain, PLEBS — *Dictionn. des antiq.* [1906] ; en tous cas, ou elle ne faisait pas partie des curies, ou elle y avait une situation inférieure, sans droit de vote aux comices.

M. B. ne croit pas aux *curiae* exclusivement patriciennes ; pour lui, inter-

prêtant la tradition latine (v. p. 503), le roi choisit dans tout le peuple — plèbe comprise, — pour en former le Sénat, les hommes d'expérience et de haute réputation ; ils reçoivent le nom de *patres*, et les patriciens sont ceux qui peuvent citer un *pater* (*patricius* = *patrem ciere*, suivant un jeu de mots antique), se réclamer d'un ancêtre honoré. Rien dans les auteurs ne marque un fosse entre plebe et curies. M. B. s'appuie sur la sociologie comparée — et c'est la nouveauté de son article — pour établir que la *nation* romaine doit être antérieure à l'*aristocratie* romaine ; certains chefs acquièrent une prééminence de fait, bientôt hereditaire, et la classe noble se forme par des « intermariages » et la decouverte d'intérêts communs. L'esprit aristocratique est allé se renforçant ; au debut, plébeiens et clients avaient des droits formels que restreignait en pratique l'autorité royale, appuyée sur le Sénat (p. 515).

Cette dernière restriction diminue l'intérêt de la discussion. La tradition antique, dit M. B., est *sound and consistent;* mais en a-t-il bien reconnu l'obscurité et les discordances qui auraient dû le frapper?

Victor CHAPOT.

Luigi VENTURINI. *Tarquinio il Superbo, Saggio di interpretazione della Storia di Roma antichissima.* Milano, Pallestrini, 1906 (Biblioteca storica e geografica, n. 6). I Lira.

Dans cette plaquette de 82 pages, le nom du dernier Tarquin n'apparaît qu'à la p. 57. L'auteur explique *al semplice lettore* qu'il a choisi ce titre *nella speranza che l'incanto del nome avesse a vincere la tua ritrosia alla lettura.* Soit ! tout de même il faut ouvrir le livre pour en entrevoir le contenu. C'est une sorte de conférence d'apparat pour le grand public ; la forme en est oratoire ; pas de notes ni de citations. M. V. critique le scepticisme de l'école de Niebhur (*sic*) ; il y a beaucoup de verité dans la tradition. En effet, on n'en doute plus guère [1], et depuis longtemps. L'idée principale de ce travail, déjà émise par d'autres, est que les Tarquins symbolisent une absorption de Rome par l'Etrurie ; le préjugé de naissance est remplace par celui de la richesse ; d'où l'organisation nouvelle de l'armée qui n'est plus qu'un simple agregat de *gentes* ; c'est un organe de defense, plus démocratique, pour les interêts materiels de tous. Mais le roi devient un despote ; les *gentiles* se ressaisissent, le renversent et gardent, de ses innovations, ce qui ne menace pas leurs privilèges.

Tout ceci est un peu risque. En vérité, Rome nous apparaît alors comme tournant ses regards, non point vers l'Etrurie, uniquement vers le Latium ; elle vise et atteint à l'hegemonie sur la ligue latine. M. V. dédaigne les secours de la philologie et de l'archéologie figurée ; il veut chercher la signification *sociale* de la tradition. Mais justement ce sont les documents tirés du sol qui ebranlent la theorie purement etrusque ; ils confirment l'origine corinthienne des Tarquins et donnent raison aux auteurs qui ont dépeint « le Superbe » sous les traits d'un tyran grec. V. C.

A Handbook of Latin Homonyms comprising the homonyms of Caesar, Nepos, Sallust, Cicero, Virgil, Horace, Terence, Tacitus and Livy, by George B. HUSSEY. Boston, 1905, Sanborn et Cie, 1 vol. I-XXXII-179 pages.

Ce manuel comprend, rangés par ordre alphabétique, les homonymes que

1. V. le récent article d'Ettore GABRICI, *Il problema delle origini di Roma secondo le recenti scoperte archeologiche* (*Riv. di stor. ant.*, N. S., XI (1907), p. 81-99). Les traditions sur les rois sont *esagerate, diluite, moltiplicate, ma vere nella loro essenza.*

l'on rencontre dans César, Nepos, Salluste, Virgile, Horace, Terence, Tacite, les discours de Cicéron et les vingt-deux premiers livres de Tite-Live. Il paraît que c'est un travail nouveau et que nous n'avions pas de recueil des homonymes latins. Voilà donc une lacune comblée ; malheureusement, elle ne l'est qu'à moitié, que dis-je ? il y manque plus des trois quarts de la latinité. Il est vrai que le livre s'adresse aux commençants ; mais alors, il ne fallait pas négliger Phèdre, Ovide, Pline le Jeune, etc. Le choix de l'auteur semble donc arbitraire. J'ajoute que l'utilité d'un tel ouvrage est douteuse. Que cherchons-nous avant tout par l'étude du latin ? A développer chez l'enfant la réflexion, la recherche, l'effort personnel. Si on lui résout toutes les difficultés, où apprendra-t-il à exercer son intelligence ?

E. CHAMBRY.

A. CARTAULT. *A propos du Corpus Tibullianum. Un siècle de philologie latine classique.* **Paris, Alcan, 1906, in-8°, 569 pp. Pr. 18 fr.**

De tous les poètes latins, ce sont les élégiaques qui ont eu le plus à souffrir du temps. Conservés par des manuscrits récents, où abondent les fautes de tout genre, omissions, interpolations, additions et corrections arbitraires, ils sont pour le philologue un sujet d'études toujours renouvelé, sans que jamais il puisse prétendre à la vérité définitive. Néanmoins, par l'application des règles d'une méthode rigoureuse, en tâchant de substituer à la fantaisie individuelle une critique rationnelle, on peut atteindre sinon la vérité, du moins le maximum de vraisemblance, et retrouver, non ce que le poète a dit, mais ce que ses habitudes de style, ses procédés de composition, son inspiration ordinaire lui permettaient de dire. Telle est la tâche que la critique s'est proposée pour Catulle, Tibulle et Properce.

M. Cartault a résolu dans son livre de rapporter les efforts faits durant le dernier siècle pour améliorer et expliquer le texte du plus maltraité de nos trois poètes, Tibulle, et, chemin faisant, de déterminer les procédés employés, de les critiquer d'après les principes de la méthode objective, hors de laquelle il n'est pas de résultats durables. Ainsi son livre veut réunir le double avantage de constituer une bibliographie tibullienne, et d'être en outre un cours de méthodologie appliquée.

Une introduction assez longue (pp. 1-74) mène le lecteur depuis les éditions de Scaliger jusqu'à celles de Heyne, au début du XIXe siècle. Le reste du volume (pp. 75-545, plus une conclusion) comprend quatre chapitres d'inégale grandeur, allant de Heyne à Lachmann (1829), de Lachmann aux Tibullische Blätter de Baehrens (1876), de Baehrens à l'édition de Hiller (1885), de Hiller à nos jours. Il y est analysé, avec une patience et une minutie remarquables, tous les travaux, livres, dissertations, thèses, programmes et articles qui de près ou de loin ont tendu à résoudre les problèmes que posent la vie du poète, l'établissement et l'explication du texte. On reconnaîtra avec l'auteur que c'est là une tâche énorme : énorme, souvent fastidieuse ; et l'on se demande si la valeur des résultats obtenus est proportionnelle à l'effort fourni. M. Cartault conclut que grâce à la découverte de Baehrens et à l'édition de Hiller, nous sommes en possession d'un texte améliorè de Tibulle ; que les travaux d'exégèse de Vahlen, Leo, Wilhelm ont modifié et complété l'excellent commentaire de Dissen. Quant aux leçons de méthode qu'on pourrait prendre dans le livre de M. Cartault, je crains qu'on n'aille pas les y chercher. L'étudiant n'aura pas le temps de lire ces cinq cent cinquante pages ; le philologue, averti des résultats, se préoccupera peu de rechercher par quelle voie l'auteur y est arrivé :

l'enseignement de la méthode est trop parcellaire et trop encombré de hors-d'œuvre pour qu'on se preoccupe de le suivre de bout en bout. Le livre est néanmoins utile, il constitue la meilleure bibliographie que nous ayons d'un poète latin ; de plus, en le composant son auteur est devenu l'erudit le mieux informé sur Tibulle, et le plus capable de nous donner du poète l'édition qu'il réclame, et que nous attendons de lui-même. Ce serait pour nous le plus grand profit tiré du monument elevé au Corpus Tibullianum.

A. Ernout.

C. B. Cottino. *La flessione dei nomi greci in Virgilio*. Turin, Casanova, 1906, in-8, 55 p. Pr. 2 lire.

On sait que les écrivains latins de la période archaïque, lorsqu'ils empruntaient des noms grecs, et particulièrement des noms propres, les faisaient entrer dans les cadres de la déclinaison latine. C'est ainsi que Ἀκράγας devint *Agrigentum*, ἀμφορεύς *ampora amphora*, κρηπίς *crepida*. Ἑκάβη se transforme en *Hecuba*, et le nom de la déesse Καλυψώ a dans Livius Andronicus un accusatif *Calypsonem*. Cet usage était encore celui de César, comme nous l'apprend Quintilien, qui l'en blâme (Inst. Or. I. v. 58-64). Mais au fur et à mesure que se fixa la langue litteraire, les grammairiens, soumis à l'influence hellénique, exercerent une action decisive et décretèrent que l'on transcrivît les mots grecs sans modifier leur forme, ni leur flexion originale. Ainsi se créèrent des declinaisons artificielles. *Dido*, *Didous*, *aer* acc. *aera*, *Circe Circes* (en face du *Circa*, *Circae* de Plaute) etc. Les poètes de l'epoque impériale se sont presque tous conformés à cette loi ; et les rares exceptions sont dues à une affectation surannée d'archaïsme. Tout ceci est bien connu, et la brochure de M. Cottino n'apporte pas de démonstration nouvelle. Il a dépouillé consciencieusement Virgile et a dresse des listes complètes de la flexion des noms grecs dans le poète. Ce n'est ni difficile, ni original ni fructueux, et les conclusions du travail n'ajouteront rien à ce que nous savions dejà. J'avoue n'avoir pas compris p. 21 § 5 « l'ablativo dei nomi in -ās è -ā commune al greco e al latino ». Où l'auteur a-t-il vu qu'il y eût en grec un ablatif en -ā des mots du type νεανίας? Page 28, l. 5, lire Tarcho VIII. 603.

A. E.

A.-G. Amatucci. *Neniae e laudationes funebres*. (*Appunti*). Estratto dalla *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*, XXXII, II. Turin, Loescher, 1904, 13 p.

M. Amatucci commente un passage de Cicéron (De legib., II, 24, 62 relatif aux *neniae*. Pour ce savant, les *neniae* sont à Rome des melopees funèbres en l'honneur du défunt, chantées par la *funera*, mère ou sœur du mort, ou par la *praedica*, femme à gages louée pour accomplir le rite de la lamentation. La *nenia* donna naissance par la suite à la *laudatio* solennelle, à l'eloge du disparu fait en grande pompe par son pere, son fils, un ami, celui qui pouvait le mieux en connaître la vie et les mérites ; la *nenia* demeura, transformée par l'influence grecque et chantée par un chœur, jusque dans l'Empire.

A. Merlin.

University of Michigan Studies. Humanistic series, Volume I. *Roman historical sources and institutions*, edited by Henry A. Sanders. New-York, The Macmillan Company, 1904, 402 p.

Ce volume, le premier d'une série, contient sept études diverses : M. Henry

A. Sanders parle d'abord (p. 1 à 47) de *The myth about Tarpeia;* dans un premier paragraphe, il passe en revue les différentes versions de la légende et essaie de déterminer leurs sources ; dans une deuxième partie, il tâche de reconstituer la forme primitive de la fable ; enfin, il considère les lieux — ou les personnes — auxquels était attaché le souvenir de Tarpeia : la *porta Pandana*, le tombeau de Tarpeia sur le Capitole, sa statue dans le temple de Jupiter Stator au Champ de Mars, la roche tarpéienne et la famille des Tarpeii. — M. Walter Dennison, dans un article bien informé et avec des arguments personnels, reprend (*The movements of the chorus chanting the Carmen Saeculare of Horace*, p. 49 à 66) la discussion de la théorie de Mommsen, suivie par certains savants, d'après laquelle le *Carmen Saeculare* aurait été chanté, au cours d'une procession, par un chœur se rendant du temple d'Apollon Palatin au Capitole et revenant à son point de départ. Pour M. Dennison, l'ode d'Horace fut d'abord chantée en entier sur le Palatin, puis les choristes se dirigèrent en cortège vers le Capitole, où l'hymne séculaire fut de nouveau exécuté. — M. Mary Gilmore Williams s'est donné la mission de retracer, surtout d'après les inscriptions et les monnaies, quelle fut la part de Julia Mamaea dans le gouvernement de l'Empire et quelle influence elle exerça sous le règne de Sévère Alexandre *Studies in the lives of roman empresses : Julia Mamaea*, p. 67 à 100). Bien qu'il y ait quelques petites lacunes dans sa recension des textes épigraphiques qui mentionnent Julia Mamaea, son chapitre est minutieusement traité et pourra être utile ; entre autres, il met en évidence la faveur dont l'impératrice jouit auprès de l'armée, surtout auprès des corps de Rome ; sur 53 inscriptions avec son nom, 23 sont gravées par des soldats ou des unités militaires, 8 par des gens faisant partie des troupes de la capitale. — M. Duane Reed Stuart examine (p. 101 à 147) *the attitude of Dio Cassius toward epigraphic sources* et conclut que Dion ne s'est pas soucié plus que les autres écrivains romains de recourir aux inscriptions comme moyen d'information. Il ne s'en est pas servi régulièrement « *for demonstration* », mais seulement parfois, au hasard de ses souvenirs, « *for illustration* » (p. 146). — M. Henry A. Sanders consacre une longue étude (p. 149 à 260) à *the lost epitome of Livy :* État de la question, énumération et discussion des opinions antérieurement émises, en particulier par Drescher, *Beiträge zur Liviusepitome*, Erlangen, 1900 ; recherches sur quelques points non résolus : il y a deux types de *Periochae* dérivés indépendamment de l'*Epitome*, pour le 1er livre de Tite-Live ; la forme de l'*Epitome* a varié et tandis que les premiers auteurs, comme Valerius Maximus et Sénèque, se servent d'une version non remaniée, d'autres plus récents puisent à une source interpolée. M. Sanders s'efforce ensuite de préciser, plus que ses devanciers et lui-même jadis ne l'avaient fait, l'influence exercée par l'*Epitome* sur l'auteur du *De viris illustribus*, Appien, Lucain, Ampelius, Dion Cassius, Plutarque, Frontin, Suétone... Un dernier paragraphe envisage les passages qui ne sont pas de Tite-Live dans l'*Epitome* et leur origine probable. — M. Joseph H. Drake (*The principales of the early empire*, p. 261 à 332) a eu l'idée de décrire une phrase particulière du changement survenu dans l'administration romaine au temps de Dioclétien — Constantin, en relatant la transformation du caractère et des fonctions des *principales*. Les *principales*, qui occupaient un rang intermédiaire entre les simples soldats et les centurions, sont distraits de plus en plus, pendant les deux premiers siècles de l'Empire, de l'armée, et de plus en plus on tend à leur confier des attributions d'ordre civil ; Septime Sévère accentue ce mouvement, « militarise » largement les services administratifs. La conséquence

de cette mesure fut l'anarchie du IIIe siècle. Dioclétien réforma l'État en séparant le pouvoir civil du pouvoir militaire : il conserva les mêmes noms, mais sous le Bas-Empire les *principales* ont presque complètement cessé d'être des subalternes de l'armée et ont perdu leur caractère militaire : ce sont des fonctionnaires purement civils. — Il a déjà été rendu compte en détail ici (1905, p. 71-72) de la notice de M. George H. Allen sur les *centurions as substitute commanders of auxiliary corps* (p. 332 à 394) qui clot le volume.

A. MERLIN.

A. BELLOTTI. *Dei vittumuli ricercatori d'oro e di altre questioni ad essi pertinenti* (Estratto dalla *Rivista di Storia Antica*, N. S. A. VII, f. 2-3; A. VIII, f. 1). Padoue, Prosperini, 1903, 42 p.

Il est parfois question dans les auteurs anciens des *Victumuli*, entre autres dans Tite-Live, XXI, 45, 3 : [*Scipio*] *quinque millia passuum a Victumulis consedit*. Le professeur Rossi-Casè, dans un travail intitulé *Victumulae-Vigevano* (Imola, 1895) avait tenté de démontrer que la phrase de Tite-Live visait une ville *Victumulae*, à laquelle correspondrait la cité moderne de Vigevano. M. Bellotti s'élève contre cette opinion qui lui paraît erronée : pour lui, les *Victumuli* sont une classe de mineurs, occupés à l'extraction de l'or, qui ont donné leur nom aux bourgades qu'ils habitaient et à la région où ils vivaient, sur le territoire de Verceil et de Novare. — M. Bellotti tâche ensuite d'expliquer les mouvements de Scipion et d'Hannibal sur les bords du Tessin et de préciser où eut lieu la rencontre entre eux, qui ne fut d'ailleurs qu'une escarmouche d'avant-garde : ce fut sans doute aux environs d'Oleggio. — Un dernier paragraphe est consacré à établir que *Victumviae* dont parle Tite-Live XXI, 57, 2 n'a rien de commun avec les *Victumuli* : c'est un village situé sur la rive droite du Pô entre Plaisance et Crémone.

A. M.

W. T. ARNOLD, *The Roman System of Provincial Administration* to the accession of Constantine the Great, new ed., revised from the author's notes by E. S. SCHUCKBURGH. Oxford, B. H. Blackwell, 1906; XVIII-288 p. in-8°, et une carte. 4 shill.

J'éprouve un vague scrupule, et quelque regret, à dire nettement ce que je pense de ce livre. La pieuse pensée qui la fait rééditer, affirmée dans l'introduction, à laquelle Miss Arnold elle-même a ajouté son témoignage, est faite pour désarmer toute vive critique. Néanmoins, puisqu'il s'agit, en somme, d'un « manuel », destiné à des étudiants peu avertis, il y aurait faute véritable à se dérober.

Depuis la première édition, parue en 1879, Arnold (1852-1904) n'avait cessé de s'intéresser à ces questions et de recueillir des notes pour retoucher son œuvre ; mais, adonné à d'autres travaux, rédacteur au *Manchester Guardian*, occupé de critique littéraire, il semble bien n'avoir plus apporté aux études romaines qu'une attention insuffisante. A sa date, ce livre méritait quelque estime, eu égard aux difficultés qui s'offraient alors et qui depuis ont disparu ; mais M. Schuckburgh s'est gravement abusé sur la tâche qui lui incombait, et sa timidité, son respect devant l'ouvrage du maître, paraîtront à chacun franchement exagérés. Lui-même rappelle qu'entre temps le *Droit public* de Mommsen a été publié, ainsi que les deux volumes ajoutés à l'*Histoire romaine* du même auteur, et qui concernent les provinces, enfin de nombreux recueils d'inscriptions et une traduction française de Marquardt, accompagnée d'annotations confuses, mais cepen-

dant utiles. Tout livre qui ne rend pas la substance et l'esprit de ces répertoires ne peut qu'être censuré sans ménagements.

M. Schuckburgh dit qu'il a fait quelques additions à la bibliographie de son prédécesseur et mentionné des éditions plus récentes. Il faut la voir dans le détail, cette *list of authorities* (p. XII-XIV)! Des publications capitales n'y figurent pas; en revanche, on en trouvera d'autres qui ont fait leur temps ou n'ont jamais été considérées. Exemples : que viennent faire ici les Inscriptions de Dacie d'Aekner et Müller (1865!), celles de l'Istrie publiées par Kandler (1855!), celles d'Algérie de Revier (*sic!*), et celles d'Asie Mineure de Perrott (*sic* encore)? Et les livres de Lenthéric, Fowler, Stephan, Troyon, Watson, Zell, etc...? Ce n'est plus dans une antique brochure de Flach que nous étudions la table – non, les tables — d'Ajustrel; pour la question du *Staatspacht*, Rostowzew a complètement annulé Dietrich. Quand on croit devoir indiquer uniquement le CIL, c'est sans doute qu'on ignore le CIG et les diverses IG du repertoire de Berlin? Mais le comble, c'est que les inscriptions utilisées soient encore citées d'apres le recueil d'Orelli. Il est plus commode, dit M. Sch., qui a établi une table de concordance pour *quelques-uns* de ces textes entre Orelli et le CIL. Il eût mieux fait de renvoyer à Dessau, à Dittenberger; et d'ailleurs cela lui arrive par exception, quand de sembables références figurent dans les ouvrages modernes (Gardthausen, Hirschfeld ou Liebenam), qui n'ont *pas tous* été négligés.

Cette nomenclature en tête du livre ne se prête pas seule à de pareilles observations : il y a anachronisme à mentionner une liste des légats de Bretagne dressée en 1857 (p. 150, note 6), à ne connaître sur le *Limes* de Germanie qu'un travail de Hübner, etc... On ne devrait pas ignorer l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa et le Dictionnaire de Ruggiero, ni imprimer (v. p. 130, note 2) : *See an inscription given by* Boissière (*infortunately only in a French translation*). Que n'aurais-je pas à relever? Voici une perle : Arnold avait écrit que la dîme n'existait plus qu'en Turquie, et encore (v. p. 97, note 1 « *the Porte has resolved upon trying in one vilayet the conversion of the tithes into a land- tax* » (Reuter's telegram in « Daily News », october 10, 1878). Déjà, en 1879, cette note ne manquait pas de saveur; precieusement conservée en 1906, elle devient bouffonne, simplement.

Je dois signaler des noms écorchés, fâcheux dans un manuel : le regretté Paul Guiraud est tour à tour Guinaud (p. 89, note 7) et Giraud (p. 225, note 3). A Hirschfield (p. 148, note 3) s'oppose Herschfeld avec ses *Gallic Studien* (p. 223, note ; *ibid.* Neisen pour Nissen); add. Hubner et Kruger, Du Lessert, Seckhal (?), Sarmizegathusa (p. 171 et à l'Index), Barsa Soranus, Sirmiun, Schalten, Ariobazanes, ἰδιολόγος (p. 24), etc., etc...

Donc, M. Sch. a renoncé à la seule tâche vraiment utile aujourd'hui : nous donner un résumé de l'histoire administrative de chaque province, avec une bibliographie à jour[1]. Dans ce petit nombre de pages, on notera peu d'erreurs de fait[2]; il était facile de les éviter, sous l'egide de Mommsen et Marquardt. Ces deux auteurs, en outre, mettaient sur la voie d'un

1. Me permettra-t-on de dire que je l'ai tenté dans l'art. PROVINCIA du *Dictionn. des antiq.*, rédigé en 1906?

2. Les légats sont souvent originaires de leurs provinces natales (p. 133); c'est rare au contraire. — *Ibid.*, note 1 : notions flottantes, sinon erronées, sur le *cursus honorum*. — P. 29, on croit bien apprendre que la politique financière de la République fut plus généreuse aux pays annexés que celle de l'Empire. — P. 185 : toute la Mésopotamie devient romaine sous Dioclétien.

autre plan, plus rationnel : il fallait à ce travail le cadre logique qu'appelle une étude de droit public. Les auteurs du présent livre ont adopté la méthode narrative. Après cent pages — les moins médiocres — consacrées à la République, nous suivons un à un la série des empereurs, et toute la politique étrangère de Rome se trouve confondue avec l'évolution du régime provincial. Aussi que de hors-d'œuvre ! Ils remplissent un bon tiers du livre. Pourquoi ces développements sur les rapports d'Auguste et du Sénat (p. 109 sq.), sur la faveur des affranchis sous Claude (p. 149 sq.), toutes ces banalités sur Trajan (158 sq.), ces inconcevables superfluités sur les compétitions au trône (173 sq.), ce récit de la guerre persique de Galère (185), cet exposé des réformes monétaires (190), etc., etc.... ?

Le premier chapitre annonçait autre chose que l'ordre chronologique : une nouvelle période, lisons-nous (p. 3), commence pour le régime provincial à Actium ; non pas, mais en l'an 27. Une distinction singulière est faite entre les *forward* et *backward provinces*; il est vrai qu'elle demeure sans conséquences. Ne pourrait-on pas enfin chicaner les auteurs sur la date où ils s'arrêtent, à l'avènement de Constantin ? Le IVe siècle achève l'œuvre de Dioclétien, et alors seulement les documents commencent à se multiplier.

En résumé, manuel mal conçu et extraordinairement arriéré. Les étudiants *across the channel* auront mieux à faire que d'y recourir.

Victor CHAPOT.

Martin SCHANZ. *Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian*; dritter Teil : *Die Zeit von Hadrian 117 bis auf Constantin 324*. Zweite Auflage, Münich, 1905, C. H. Becksche Verlagsbuchhandlung, 512 p. (Tome VIII du *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan VON MÜLLER).

Cette seconde édition ne diffère par rien d'essentiel de la première ; il est presque superflu de dire que l'auteur s'est efforcé de l'améliorer le plus possible et de la tenir scrupuleusement au courant. C'est un manuel très complet et d'un maniement commode, qui fournit un exposé clair, malgré sa brièveté nécessaire, des principales questions que soulèvent la personne et les œuvres d'un écrivain. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce volume comprend deux grandes parties qui se divisent ses pages en nombre à peu près égal : la « littérature nationale », poésie et prose (surtout Suétone, Florus, Apulée), et la littérature chrétienne (entre autres Tertullien, Cyprien, Lactance). Les renseignements concernant les éditions, les sources, la date de composition, la bibliographie moderne ont une exactitude minutieuse qui ne laisse rien à désirer ; les analyses, les théories sont d'une précision nette et sobre. On ne peut que souhaiter à M. Schanz un succès qui corresponde aux mérites de son ouvrage. A. MERLIN.

U. GIRI. *In qual tempo abbia scritto Vopisco le biografie degli imperatori*. Pavia, 1905, 85 p.

En étudiant les vies de l'Histoire Auguste écrites par Vopiscus, en particulier la vie d'Aurélien, M. Giri est arrivé à cette conclusion que l'œuvre de Vopiscus ne doit être placée ni immédiatement après l'abdication de Dioclétien ni sous le règne de Constantin, mais vers le milieu du IVe siècle : la biographie d'Aurélien en 345 ou l'année suivante ; de Tacite, entre 346-347 et 349 ; de Florianus, en 349 ; de Probus, vers la fin de 350 et le début de 351. L'auteur cherche à justifier cette théorie en commentant les textes qui semblent l'appuyer (entre autres, *Vit. Aurel.*, 15 : *Vidimus proxime consula-*

tum Furii Placidi....., qui, d'après M. Giri, est bien, malgré ce qu'a soutenu Mommsen, le consul de 343) et en s'efforçant d'interpréter les passages qui paraissent le contredire (surtout dans l'introduction de la *Vit. Aurel.* la conversation prétendue de Vopiscus avec Junius Tiberianus, préfet de la ville en 291-292 et en 303-304). L'opuscule, où se rencontrent nombre de remarques judicieuses et intéressantes, se termine par des considérations générales sur les tendances de Vopiscus. A. M.

Origo Constantini Imperatoris sive Anonymi Valesiani pars prior. Commentario instruxit D. J. A. WESTERHUIS (Specimen litterarium inaugurale... pro gradu doctoris... in Academia Groningana...). Campis, apud J. H. Bos, 1906, 76 p. gr. in-8°.

Ce qui manque à cette dissertation, c'est une préface exposant les intentions de l'auteur et faisant connaître les commentaires auxquels cet opuscule avait déjà donné lieu. Une telle introduction est de règle pour toute publication philologique, et on regrette de n'obtenir, sur le deuxième point, que des éclaircissements fort maigres disséminés dans les notes. Il est naturel que M. W. s'en soit tenu à la *pars prior* ; la *pars posterior* vise un sujet tout différent et une autre époque. Depuis Henri de Valois, cet anonyme avait été étudié par Ohnesorge (dissertation de Kiel, 1885) et Klebs (*Philologus*, XLVII (1889), p. 53-80) ; ils l'avaient principalement comparé avec les divers chroniqueurs de Constantin. L'objet de M. W. est autre : pour le texte, il s'en tient à l'édition de Mommsen, à très peu de chose près ; mais l'originalité de son travail est dans la juxtaposition des sources littéraires, à titre de comparaison et pour compléter l'anonyme. En somme, il nous donne une histoire de Constantin, où les faits sont groupés dans l'ordre que dicte ce dernier ouvrage. M. W. est bien informé, et son exégèse est claire. Il m'a semblé cependant qu'il n'avait pas tire tout le parti possible des recherches récentes sur la *Vita Constantini* d'Eusèbe (cf. A. Mancini, *Rivista di filologia* XXXIII (1905), p. 309-360). Sur Julien (p. 55), il aurait pu citer Allard plutôt que Schiller. Il y a, dans cette histoire, un certain nombre de points de détail assez embrouillés : questions des prénoms des principaux personnages, de leurs dates de naissance, etc..., où M. W. me paraît avoir raison contre M. Seeck, si parfaitement renseigné pourtant, et ce n'est pas un mince mérite. Les solutions nouvelles qu'il propose sont pour la plupart indiquées en appendice : parmi ces *thèses* (qui ne sont pas toutes relatives à l'*Anonymus Valesianus*, et qu'on voudrait mieux classées), je ne comprends pas bien pourquoi l'une d'elles (n° VIII) est seule rédigée en hollandais. Le corps même de l'ouvrage est distribue suivant une double série de notes, qui en rend la consultation un peu pénible.

Victor CHAPOT.

Dr CARTON. *Le Sanctuaire de Tanit, à El-Kénissia* (Extr. des *Mémoires de l'Acad. des Inscr., Savants étrangers*, XII, I), Paris, Klincksieck, 1906, 160 p., 4°; X planches hors texte.

Médecin-major au 4e tirailleurs, le Dr Carton appartient à cette phalange d'officiers que l'Afrique a pleinement conquis et qui vouent leurs loisirs à l'étude et à la recherche des antiquites. Ses travaux, à Dougga, avaient déjà mis son nom en pleine lumière; cette fois, il publie les résultats d'une campagne de fouilles entreprise au sud de Sousse, à peu de distance de la mer. Ils apportent une notable contribution à la mythologie punique et, comme le dit l'auteur, ont en outre cette conséquence heureuse et assez

inattendue « de faire retrouver à distance des sanctuaires non signalés ou non reconnus comme tels jusqu'ici et d'en permettre la reconstitution partielle ». Ainsi, là où M. Patroni avait cru voir une simple necropole à incinération, au chantier de Nora, en Sardaigne, nous avons maintenant les raisons les plus serieuses de supposer l'existence d'un sanctuaire phénicien. L'inventaire des trouvailles et leur description accusent cette conscience et cette minutie qui sont une loi impérieuse des bulletins de fouilles. Je serais bien tenté d'insinuer que l'auteur a lu parfois sur les stèles exhumées des signes ou représentations qui n'offrent pas toute certitude ; mais j'ose à peine énoncer cette réserve, puisque les planches, d'apres son témoignage, n'ont pas toujours la nettete des originaux. Il me permettra encore une critique de détail : ses développements sur l'évolution de la lampe (p. 100 sq.) pourraient prêter à controverse. Ces observations n'enlèvent rien à la haute valeur de son travail; la forme est seulement, par endroits, un peu rapide et négligée. Victor CHAPOT.

Paul MONCEAUX. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*. Tome III. *Le* IVe *siècle d'Arnobe à Victorin*. 1 vol. in-8°, 559 p. Paris, Leroux, 1905. Prix : 10 francs.

Dans son *Histoire littéraire*, M. M. fait rentrer tous les documents écrits d'origine chrétienne appartenant au IVe siecle. C'est ainsi qu'à côté de chapitres consacrés aux ecrivains proprement dits comme Arnobe, Lactance, etc., on y trouve étudies les recits de martyres africains, les inscriptions chrétiennes, les décrets des conciles, voire même la liste biblique de Cheltenham. C'est toute une *Literaturgeschichte* où l'on ne se contenterait pas toutefois d'authentifier et de dater les divers documents, mais où l'on commencerait à les utiliser pour l'histoire générale en les replaçant dans leur cadre historique, une *Literaturgeschichte*, en un mot, qui serait en même temps un *Manuel* français *d'histoire* de la Littérature.

Comme ses précédents, le t. III n'apporte que rarement de nouvelles acquisitions à la science ; son originalité est de grouper en substantielles monographies tous les documents amassés depuis quelque temps ; et comme il se rencontre que tant en Allemagne qu'en France on a récemment beaucoup fouillé et découvert, ce travail de construction historique vient bien à son heure. Ce n'est pas que M. M. s'en remette aveuglément aux travaux des critiques ; non, il a pris la peine d'éprouver les matériaux qu'il emploie ; toujours il nous instruit de leur consistance ; nous avertit de ce que ses documents présentent de securite ou d'incertitude. Et même il ne s'interdit pas çà et là de corriger lui-même la critique des critiques.

Le présent volume est partagé en trois livres (5e, 6e et 7e de la serie entière) ; mais il faut negliger en partie cette division si l'on veut donner une ordonnance logique aux matières.

Au debut un excellent chapitre décrit la marche générale des événements pour l'Eglise d'Afrique depuis le décret de Gallien (vers 260) jusqu'à la consécration d'Augustin comme prêtre d'Hippone (392). Elle eut peu à souffrir en somme de la persécution de Diocletien au début du IVe siècle ; c'est à peine si son essor en fut ralenti quelques années. Mais à partir de 313, l'Église, en Afrique comme partout ailleurs en Occident, se developpe rapidement. Cette prospérite elle la dut aux empereurs, à Constantin (il ne persécute pas encore le polythéisme malgré Eusèbe et Zozime) et à ses successeurs, qui, non contents de declarer religion officielle le christianisme, employèrent leur force de gouvernement à le débarrasser de ses ennemis

les plus redoutables : les vieux cultes de l'Empire romain. Les rigueurs et la reaction de Julien ne l'arrêtèrent pas longtemps. M. M. montre quelles furent les modalités africaines de cette prospérité générale, dans le culte exterieur comme dans l'organisation hiérarchique. L'étude des idées théologiques est à peine effleurée ; celle du Donatisme et des controverses qui s'y rattachent renvoyée au t. IV, où elle sera traitee à propos d'Augustin.

Après ce chapitre, qui pourrait être regarde comme une large introduction historique à notre tome, vient l'étude des diverses productions « litteraires » de l'Afrique chrétienne au IVe siècle.

Le reste du livre 5e comprend un chapitre sur les martyres d'Afrique sous la persécution de Diocletien ; un autre concerne l'epigraphie (M. M. a eu l'heureuse idée de grouper les diverses inscriptions en deux tables très commodes, pp. 169-176 et 188-90). Un troisième est reservé aux Actes des Conciles et au Canon biblique de Cheltenham. Toutes ces sources de l'histoire de l'Église Africaine sont critiquées, et l'intérêt historique de leur contenu brièvement caracterisé.

Les livres 6e et 7e sont occupés par la littérature, au sens français du mot. Arnobe, Lactance (M. M. se range pour l'authenticité du De mortibus persecutorum), Zenon, l'étrange chretien que fut Victorin y sont etudiés tour à tour et fournissent chacun un chapitre très etoffe. Naturellement, c'est surtout le point de vue littéraire qui domine. Le livre 7e traite des « Debuts de la poesie chrétienne en Afrique ». Les inscriptions metriques remplissent un premier chapitre (ici encore une bonne table, pp. 439-440) ; les œuvres de Commodien avec diverses poésies d'origine variee font l'objet d'un second : La Poésie à tendances populaires ; dans le dernier chapitre M. M. traite des poésies faussement attribuées à Tertullien, à Cyprien, à Lactance (toutefois le De Ave Phoenice est probablement authentique), à celles d'Optatianus et de quelques poètes divers : c'est la poésie de forme classique. Les procédes de versification et la métrique sont soigneusement caractérisés.

Enfin un très précieux appendice termine l'ouvrage : la double liste des martyrs et confesseurs africains mentionnes soit par les inscriptions, soit par les documents manuscrits, et classes par ordre alphabetique. Elle comprend tous les martyrs et confesseurs de l'Église d'Afrique depuis ses débuts jusqu'à la domination mahométane.

Il est seulement regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir ajouter un « Index » qui permît à qui ne veut que consulter le livre de s'y reconnaître commodement. C'sst un des points sur lesquels les Allemands nous donnent un bon et persévérant exemple. G. ARCHAMBAULT.

Dom H. LECLERCQ, bénédictin de Farnborough. *Manuel d'archéologie chrétienne depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle.* Paris, Letouzey et Ané, 1907, 2 vol. in-8 de 591 et 681 pages, avec 408 figures.

Est-ce une gageure, et dom Leclercq s'est-il promis de distancer les plus féconds? On vit rarement une telle activite; comment un seul homme a-t-il pu suffire, et si rapidement, à cette nouvelle tâche qui, au surplus, ne l'a pas pris tout entier? Pour entreprendre un Manuel, repetons-le, il faut beaucoup de science et de désinteressement. L'information de l'auteur est prodigieuse, en effet, dans tous les recoins de son vaste domaine, et elle demeure sans ostentation ; il donne lui-même son œuvre comme provisoire, imparfaite et susceptible de s'ameliorer par les critiques qu'elle s'attirera.

On ne saurait refuser ses observations à qui les sollicite de si bonne grâce; mais avant d'énoncer quelques doutes, des objections de détail, je tiens à bien accuser ma pensée fondamentale : le présent Manuel est un travail du plus haut mérite, qui laisse loin derrière lui ceux de Lowrie (1901) et C.-M. Kaufmann (1905) et annule le Dictionnaire de Martigny.

« J'ai essayé, lit-on dans la Préface, de grouper les résultats et de présenter les conclusions scientifiques dont les éléments sont exposés dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* » (de Farnborough). Les renvois à ce répertoire sont fréquents, mais peut-être parfois l'auteur aurait-il dû ne pas s'en tenir là et résumer en quelques mots l'article visé, encore à paraître.

L'archéologie chrétienne est la première période (antiquité) de l'histoire de l'art chrétien ; or tout le monde ne lui assigne pas les mêmes limites ; pour les diverses parties du monde que cette histoire concerne, le VIIIe siècle est une démarcation commode : en 754, l'hérésie des iconoclastes est approuvée en concile et va paralyser dans quelque mesure les efforts artistiques, alors qu'à l'Occident la dynastie carolingienne, dès 752, crée dans la vie politique et dans l'art des courants nouveaux. Ainsi se défend le choix de dom Leclercq, qu'il a dédaigné de justifier longuement. « Ce n'est pas l'histoire monumentale de l'antiquité chrétienne qu'on se propose d'écrire, ce n'en est que l'évolution. » Je saisis mal la distinction. « On n'a pas songé à tout dire, et à bien dire, mais à dire le nécessaire. » A bien dire, l'auteur a réussi sans le chercher, et s'il n'a pas tout dit, il a eu du moins l'heureuse pensée de tout répertorier, ou à peu près ; si l'évolution seule avait été en cause, ce livre nouveau aurait été moins précieux, car au tome Ier de l'*Histoire de l'art* d'André Michel, l'essentiel nous est fourni par MM. Pératé et G. Millet : description, il est vrai, sans notes ni références, sommairement illustrée et où les instruments bibliographiques sont bloqués en fin de chapitres. Au contraire, dom Leclercq apporte un inventaire, avec renvois aux sources et commentaires spéciaux à chaque monument.

Mais quels monuments rentrent dans l'archéologie chrétienne ? On hésitera dans bien des cas, et si, pour ma part, je suis disposé à prendre l'expression dans son sens le plus large, je ne serais pas étonné qu'on reprochât au savant bénédictin des développements qui n'etaient pas indispensables. Il reconnaît que la « provenance catacombale » ne détermine pas le caractère chrétien d'un objet ; pratiquement, il s'inspire peu de cette réflexion (cf. I, p. 77 : « la provenance catacombale veut que le verre soit signalé ... »). Je n'ose insister ; les prédécesseurs de dom Leclercq encourraient la même critique ; pourtant, au t. II, les emprunts à Choisy (chap. Ier) sur les méthodes de construction dans les trois premiers siècles pouvaient être abrégés ; p. 157 sq., longue étude sur l'anatomie artistique chez les anciens ; p. 245-8, il s'agit bien peu d'art chrétien ; 264-7, polychromie dans la sculpture *avant* le christianisme ; les diptyques consulaires ou privés (334-42) sont-ils du sujet autant que les diptyques liturgiques ? Tendance à l'*excursus* pour l'orfèvrerie et l'émaillerie (pp. 393, 406, 411-9, 447-60), l'iconographie numismatique des empereurs (578 sq.). En revanche, il convenait d'être moins bref (I, 63) sur les plus anciens monuments d'Occident : Espagne, Angleterre, France. Lowrie n'a-t-il pas avec raison traité de la *Furniture of the Church* (ciboires, iconostase, chaire, ambon, chancel, autel et confession), ici un peu perdue de vue, comme l'orientation des églises et le costume ecclésiastique ?

C'est chose singulière qu'un religieux ait évité, avec quelque excès, de verser dans la liturgie. On trouvera (I, 79-100) un répertoire alphabétique

de définitions; il s'y rencontre des termes d'art très connus, et non des termes liturgiques dont l'intelligence est nécessaire à celle de certains monuments. En dehors de ce point de vue, je signalerai à dom Leclercq, selon sa demande, les mots suivants : *missorium*, arc triomphal, piédouche, lunette de voûte, *refrigerium*, croix ansée, chrisme, parpaing, noue, sommier, arase, dosseret, formeret, qu'il emploie sans les expliquer préalablement; ogive, non définie, reçoit encore (II, 74, n. 4) un sens aujourd'hui abandonné.

L'historique des recherches est suivi, sous le titre peu clair de « chronologie », d'une nomenclature, par dates de publication, de tous les livres sur l'archéologie chrétienne; l'*index* final permet de s'y reconnaître rapidement. Je n'y ai remarqué que des lacunes insignifiantes[1], et en général rachetées par les citations ultérieures. J'aurais borné ce répertoire aux publications primordiales, qui ont fait époque; mieux valait omettre des brochures justement oubliées et signaler les points de départ de divers périodiques qui ont joué un rôle bien supérieur. L'auteur, par contre, aurait simplifié sa tâche par un système de renvois lui épargnant de répéter tant de fois le titre complet d'un livre, avec format, date et lieu de publication.

Je m'étonne aussi de voir marquer, au seuil de l'ouvrage, les influences juive, mithriaque, classique, avant l'examen des monuments eux-mêmes, et à ces mots : influence chrétienne, je substituerais volontiers : inspiration chrétienne. Après une étude très documentée sur les catacombes et les édifices chrétiens avant la paix de l'Église, vient un essai de classement des principaux monuments. Kaufmann avait donné un inventaire analogue, moins complet; dom Leclercq aurait pu s'en abstraire un peu davantage. Quelques erreurs sont communes aux deux listes, qui demandent revision. Ainsi, pour parler d'une région que je connais personnellement, il n'y a à Alep aucun édifice circulaire de Simeon Stylite. Pococke, à qui on nous renvoie, a voulu désigner l'église octogonale à dôme du Kalaat Sem'an (voisine d'Alep), citée par dom Leclercq à la « Syrie centrale », ainsi que Dana, peu différent — je le crains — du Dana-Euphratesia mis en « Syrie ». L'intitulé peu rigoureux du livre de Vogüé aura cause ces erreurs de situation; grâce à lui, Tourmanin, à la latitude d'Alexandrette, figure, comme Hass, El-Barah, en Syrie centrale, dont on exclut à tort Heliopolis (Baalbeck). Samosate est plus que pauvre en souvenirs chrétiens; par contre, je m'attendais à voir citer Sergiopolis. N'eût-il pas été mieux de donner, quand c'était possible, la date, approximative ou non, d'un monument, que celle où il a été détruit? On aurait de la sorte évité de nommer des constructions qui dépassent les limites chronologiques fixées : tel le couvent de Saint-Luc en Phocide. Pour l'Italie, j'en dirais autant, si je me fiais à ma mémoire de touriste, de la cathédrale de Tarente, de S. Lorenzo de Verone, de S. Sepolcro de Milan, du *Duomo vecchio* de Brescia, etc... Quant à Bin-

1. La Γενικὴ εἰσαγωγὴ εἰς τὴν χριστιανικὴν ἀρχαιολογίαν, donnée comme anonyme (I, 56), est de Lambakis; elle se réfère surtout à une période plus basse. Je n'ai pas trouvé mention de St. Beissel, *Bilder aus der Geschichte der altchristlichen Kunst und Liturgie in Italien*, Freib. in Breisgau, 1899. Enfin l'auteur ne cite nulle part l'important article *Musivum opus* de Gauckler. — Dans le même ordre d'idées, quelques observations encore : de Schürer, historien du peuple juif (I, 125), il existe une édition plus récente; pour Michel Glycas, celle de 1660 (II, 409, n. 3) n'est pas la dernière, et pour la *Chronique d'Edesse* (I, 381) la plus utile est celle de Hallier.

bir-kilissé (cf. p. 392 et II, 88), l'exploration nouvelle de Ramsay conduit à une datation bien plus tardive que celle de Strzygowski.

Le tome II passe en revue les différents arts : architecture, peinture, mosaïque, statuaire, bas-reliefs, ivoires, glyptique, etc... La conclusion, modestement réduite à une douzaine de lignes, consacre en somme les théories du professeur de Graz, d'avance allégées, il est vrai, de quelques exagérations. Dom Leclercq m'y aurait rallié, si ce n'eût été déjà chose faite.

Je n'ai donc pas d'objection doctrinale à élever sur l'ensemble. Certaines affirmations accessoires prêteraient à discussion : le centre de l'art grec n'est pas la peinture, mais la sculpture (I, 130) ; — en réalité il y a association des deux. L'idéal plastique des Grecs est le corps humain nu (*ibid.*) ; — il n'y a pas de femme nue dans leur art avant la fin du ve siècle. Les peintures murales des catacombes sont rapprochées avec raison des hypogées pharaoniques (I, 133) ; mais pourquoi ne pas rappeler les tombes de Corneto, moins éloignées ?

Il me reste à souligner des défectuosités secondaires : la typographie est satisfaisante, hormis pour les noms propres, les titres allemands, les mots grecs et leur accentuation, qui méritaient, de la part du correcteur d'épreuves, un traitement plus favorable. Passe pour Œdipe à Colon*ne* (I, p. 130) que consacrera par force la réforme de l'orthographe ; mais il faudrait amender Srazzul[l]a (I, 55, 317), mosc[h]ophore (567 sq.), Ober*k*umer (448, n. 16), Tru*b*elka (453, n. 10), R*h*olfs (456, n. 7), See[c]k (335, n. 5), *T*irouz-Abad (II, 74), Veyr*iè*s, Förrer et S. Apollinare <*in*> *nuovo* (*passim*, etc., etc... ; choisir entre Callixte et Calliste ; j'aimerais mieux strigile que strigille (II, 280), et je suppose que Tubuleus, frère de Tripolème = Eubouleus, frère de Triptoleme (II, 251, n. 4). Dans un répertoire, ces vétilles sont à considérer. En fait de titres endommagés, voici un exemple entre beaucoup : *Geschichte des italianische Kunst* II, 251, n. 3) ; de même pour le grec : Του ἐν ἁγιοις πάτρος ἡμων Γρηγοριοῦ ἐπιστολαι (II, 83, n. 4) ; στόα et παλαία surabondent. La fig. 362 est-elle exactement décrite ?

On n'examine ainsi à la loupe que les travaux qui en valent la peine ; aussi j'espère que nul ne se méprendra sur mon impression totale. Les fautes commises comptent à peine auprès de celles que l'auteur a su éviter. Je termine en recommandant avec chaleur l'énorme Manuel de dom Leclercq, que beaucoup garderont sous la main pour y recourir journellement. D'une lecture agréable, il témoigne d'une curiosité artistique avisée et étendue, qui s'allie heureusement à une vaste érudition. Les œuvres y sont jugées avec tact et mesure ; l'auteur ne s'en laisse pas imposer par son sujet, et le mot de décadence vient sans effort au bout de sa plume, très indépendante dans tout ce livre qu'un laïque eût signé. Nous avons maintenant en France, sur les antiquités figurées du christianisme, un ouvrage d'ensemble qu'on peut opposer avec orgueil à ceux de l'étranger. Victor CHAPOT.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

ESCHYLE, *Euménides*, v. 238.

Ἄνασσ' Ἀθάνα, Λοξίου κελεύμασιν
ἥκω, δέχου δὲ πρευμενῶς ἀλάστορα,
οὐ προστρόπαιον οὐδ' ἀφοίβαντον χέρα,
238. ἀλλ' ἀμβλὺν ἤδη προστετριμμένον τε πρὸς
ἄλλοισιν οἴκοις καὶ πορεύμασιν βροτῶν,
. . . . . .

Une préposition placée à la fin du vers et séparée ainsi de son régime, est sans exemple dans Eschyle. On allègue, pour justifier la leçon des manuscrits, trois passages de Sophocle où une préposition se trouve à la fin du vers. Disons d'abord que, sur ce point, on ne doit pas mettre les deux poètes au même rang ; Sophocle lie les trimètres entre eux plus qu'Eschyle : il se permet quelquefois de terminer un vers sur une élision marquée par une apostrophe. Examinons maintenant les trois textes de Sophocle. Dans *Œdipe-Roi*, v. 555 et dans *Philoctète*, 626, nous trouvons à la fin du vers une préposition de deux syllabes ἐπί. Dans *Œdipe à Colone*, 495, on lit : λείπομαι γὰρ ἐν | τῷ μὴ δύνασθαι. Ici ἐν est précédé d'un monosyllabe. Ces fins de vers sont moins dures que celle du vers 238 des *Euménides*. En effet, l'enclitique τε fait corps avec le mot qui la précède. L'écriture latine, plus rationnelle, n'isole pas l'enclitique *que*.

Je propose d'écrire προστετριμμένον πάρος (avant de venir ici). Le copiste ayant omis l'α de πάρος, il fallait compléter le mètre : on inséra τε, qui n'est pas heureux. La souillure contagieuse d'Oreste s'est « émoussée » (ἀμβλὺν ἤδη). Mais comment ? C'est là ce qu'expliquent les mots προστετριμμένον... ἄλλοισιν οἴκοις. Ces mots n'ajoutent pas de fait nouveau et la particule τε est de trop.

H. Weil.

LE PARFAIT EN *-ERE* CHEZ PLAUTE

I. Plaute emploie ordinairement *-ere* avec élision : Am. 216, As. 727, B. 256, 297, 370, 936, 1135, 1206, Cap. 524, 656, Cas. 417, 721, Ci. 381, E. 236, Men. 758, Mi. 590, 604, 883, 1327, Mo. 80, 165, Pe. 58, 506, Po. 86 (pseudo-Plaute), 850, Ps. 200, R. 291, 1359, Tri. 536[1]. Ajouter Tru. 532 : *fuere ambae ue<rum ea>rum*. Rarement une des deux sources substitue à tort *-erunt* (Ps. 905 A ; Tri. 31 P, si *succreuerunt* n'est pas pour *succrerunt* et si *succreuere* n'est pas un arrangement de *succreuerunt*) ou *-erint* (S. 633 A). Tru. 301 P a fautivement *perdiderunt res* pour *res perdidere*.

Quand Plaute met *-ere* devant consonne, c'est avec une intention. B. 1135, cette finale procure un bacchée pur. Cap. 493, *Qui consilium iniere quo nos...*, le groupe *-ere quo* procure un ïambe qui est recherché, à cette place du trochaïque, quand il y a séparation de mots entre le septième et le huitième demi-pieds[2]. Plaute fait volontiers bref le demi-pied antépénultième de l'ïambique septénaire ; de là *-ere* As. 419 et Mi. 914[3].

Quand Plaute n'a besoin ni d'élider la finale ni d'obtenir une brève, il met toujours *-erunt*. Ainsi en fin de vers[4] ; As. 633, Au. 409, B. 1183, Cap. 503, 923, 924, Cas. 687, Mi. 1271, R. 219. En fin d'hémistiche dans le sénaire, à la penthémimère : Au. 376, 542 (*-erint* B), Cap. 7 (pseudo-Pl.), Cas. 70 (pseudo-Pl.), Men. 343, Mi. 60, 1392, Po. 689, 1134, S. 188, 209 ; l'exception *Ei quae accessere* E. 474 a l'air de s'expliquer par la citation textuelle (peut-être avec intention comique) d'une formule juridique[5]. En fin d'hémistiche dans le trochaïque septénaire : As. 316, 342,

1. Le *suspendere* de Tri. 536 est probablement ce qui a suggéré au copiste de A d'écrire à faux *abiere* pour *abierunt* 535.

2. Cf. Mi. 270 et 328 *Sed fores* [con]*crepuerunt nostrae*. Plaute joint *siquid* (d'autant plus que la ponctuation y aide) Mo. 115 : *Morem hunc induxerunt : si quid nummo sarciri potest*. Dans Ennius (*Quem metuunt oderunt ; quem quisque odit periisse expetit*), le relatif qui suit *-erunt* ne s'appuie pas sur ce qui précède, comme dans Plaute celui qui suit *-ere*.

3. Observation qui déconseille de voir un septénaire corrompu dans E. 340, vers qui finit par *egerunt nostri*.

4. Je laisse de côté, bien entendu, les fins de vers en *-ĕrunt*.

5. *Quae*, en ce cas, serait au neutre.

Cu. 685, E. 670, Men. 206, Mi. 1316, 1432, Po. 609, 610, Ps. 721, S. 332, Tri. 1037, V. fr. I. En fin d'hémistiche dans l'ïambique octonaire : Cap. 195 ; exception non plautinienne Cu. 486, où je ne pense pas qu'il faille lire : *Sed interim fores crepuere* < *hinc* >[1]. Devant le demi-pied antépénultième du sénaire : Men. 670 (pseudo-Pl.), peut-être Mer. 718 (les mss. ont le présent), Ps. 539 ; l'exception *duae fuere filiae* Po. 84 n'est pas de Plaute, et elle a probablement subi l'influence de la théorie qui faisait de *-ere* une désinence duelle[2]. Devant le demi-pied antépénultième du trochaïque : Au. 753, Tri. 642 ; la substitution de *-ere* n'aurait pas été possible dans Cas. 289 : *promiserunt mi. — Scio.* Devant le second demi-pied fort du sénaire : Mer. 752 ; l'exception Po. 60, *patrueles duo Fuere*, n'est pas de Plaute, et s'explique par la théorie duelle ; l'autre exception Po. 476, *Fuere ; uerum ego interfeci*, me paraît indiquer que le *miles* raconte ses exploits sur un ton moins vulgaire, sans doute le ton de la tragédie (il serait même possible qu'il y eût ici parodie d'un vers tragique déterminé). Devant le second demi-pied fort de l'ïambique septénaire : Tru. 221. A l'hephtémimère du sénaire : Au. 346, probablement Cap. 86 (pseudo-Pl.[3]). Devant les cinq derniers demi-pieds du trochaïque septénaire : R. 1207. Devant les quatre derniers demi-pieds de l'ïambique septénaire : Mi. 410, R. 697.

On peut tirer parti de ces constatations pour préciser la correction de certains vers corrompus. Men. 1151 : *Quoniam haec euenere* (*-erunt* P), *frater, nostra ex sententia, In patriam redeamus ambo. — Frater* (*ambo frater.* — A), *faciam ut tu uoles.* Le seul fait que A a *euenere* devant consonne, sans qu'il y ait de motif visible à cette exception, donne à penser que la faute primitive de AP n'était pas circonscrite dans le second hémistiche. On peut supposer, vu la façon contradictoire dont les deux sources placent au second vers la sigle d'interlocuteur, qu'un copiste antique, sautant du premier *frater* au second, avait contracté les deux vers en un. Les perturbations qui peuvent résulter d'une pareille faute autorisent des hypothèses hardies ; par exemple : *euenere utrique, frater, ex sententia.*

Cap. 824 : *Mirumque adeost* (*-o est* VJ ; tout ce qui suit est resté

---

1. Le *choragus* guette la sortie de Curculion (466) ; *fores* est donc intelligible sans un des déterminatifs usuels (*hinc* Mi. 1377, *hinc a uicino sene* Mi. 154, *hinc a me* Hi. 173, *hae* Tri. 1124, *nostra*[*e*] B. 234, Mi. 270, 328, *nostra* Cas. 873, *ibi* Pe. 404, *proxima uicinia* Mo 1061, *uicini proxumi* Mi. 410, *ab ea* Eu. 1029, *a nobis* Hi. 613).

2. De même 84 (ci-dessous) et 86.

3. Je considère 85-87 comme tirés d'une autre pièce (par rapprochement grammatico-littéraire). J'en restitue le texte ainsi : *Prolatis rebus parasiti* domestici *Sumus ; quando res redierunt* sumus molestici *Odiosicique et multum incommodestici.*

en blanc dans B¹ et a été ajouté par l'excellent correcteur B³; de même pour la plus grande partie du v. précédent) *ni* (*nisi* E, précédé d'un blanc de deux lettres) *hunc fecere* (B³; *-erunt* VEJ) *sibi Aetoli agoranomum*. Comme 807-810 et 813-823, ce vers est certainement postérieur à Plaute; il fait partie d'une addition due à quelque homme de théâtre. Si on lui applique les règles plautiniennes, comme on doit le faire jusqu'à indice contraire, on voit qu'une des difficultés réside dans la consécution *fecere sibi* de B³. Une autre difficulté est le *st* (ou *est*) insolite qui suit *mirum adeo*. Ce qui conduit à lire *adeo ni sibi hunc fecere*, le groupe *st ni*, *est ni* ou *st nisi* représentant un résidu d'un plus ancien *ni sibi*.

II. Térence, comme Plaute, emploie ordinairement *-ere* avec élision : An. 13, 82, 740, 931, Eu. 544, 993 (bis), Ht. 500, 886, 906 (bis), Ph. 77, 625, 895, Hec. 242, 367, Ad. 595.

Térence emploie parfois *-erunt* dans certaines places indifférentes. En fin de vers : Ht. 723, 745. Devant le demi-pied antépénultième du sénaire : An. 219, 771, Ht. 16[1]. A d'autres places indifférentes en latin (non pas en grec), il emploie *-ere* : Ad. 743 *Pro psaltria* periere; *quae quantum potest*, Ht. 399 *Nam dum abs te absum, omnes mi labores* fuere *quos cepi leues*, Hec. 186 Dixere (l'*e* final sur grattage D) *causam tum nescio quam; iterum iubet*. A une place qui est indifférente même en grec : Eu. 1033 *Omnem* ostendere, *cui tam subito tot congruerint commoda*. A-t-il de la métrique une autre conception que Plaute? ou bien attache-t-il à la finale *-ere* une autre nuance de ton? en tout cas, la comparaison avec Térence fait ressortir ce que l'usage de Plaute a de systématique.

Le sénaire An. 810 commence par *Quae illius fuere* (D et le supplément de P) ou *fuerunt* (GE et le supplément de C).

III. Avec élision, on a *-ere* Pompon. 141, Enn. trag. 220, Att. 109, inc. trag. 189, 190; aussi Enn. trag. 349 : *dedere* <*ae*> *quam*. Devant consonne, *Quem metuunt oderunt* Enn. trag. 379 (voir ci-dessus) et *Iamne abierunt* Pompon. 157 au commencement d'un trochaïque; mais, à la penthémimère du sénaire, *-ere* Titin. 182, Afran. 309. Au commencement du sénaire, *Periere* Pacuv. 320 et *Fecere* Mumm. 4 sont peut-être sous l'influence de la métrique grecque. Caecil. 21 on peut admettre soit un trochaïque *Numquidnam fores* fecere *soniti*..., soit deux ïambiques ...*numquidnam fores Fecere soniti* ... *Clausere* Att. 63 a été déterminé par le rythme anapestique.

1. Ht. 121, ce serait un motif de préférer le *fuere ei conscii* calliopien au *ei fuere conscii* de A.

Si peu nombreux que soient les exemples tirés des fragments, ils font voir par comparaison, comme les exemples de Térence, que Plaute écarte les *-ere* inutiles.

Louis HAVET.

NOTES DE PROSODIE

Pecŭlatus. — On a contesté l'*u* bref de *pecŭlatus* dans deux exemples de Plaute, Persa 555 et Epid. 520 (*depeculatui*[1]), sans compter l'exemple ambigu Cist. 72[2]. Il est sans doute curieux que *pecŭlatus* ait une autre prosodie que *pecūlium*. Mais la prosodie plautinienne est confirmée par Cicéron. Il met en fin de phrase *certissimumque peculatum* (Verr. 3,168), *carere peculatus* (Phil. 12,12). Or, à la fin des phrases, Cicéron met systématiquement, devant un mot final du type ⏑⏑–⏓, un mot à finale trochaïque (–⏑ ou ⏑⏑⏑); devant un mot final du type ⏑– –⏓, il met un mot à finale soit spondaïque (– –, ⏑⏑ , –⏑⏑), soit iambique[3].

Virile sēcus. — On lit dans Plaute, *Rud.* 106-107 :

> Filiolam ego unam habui (eam unam perdidi[4]),
> Virile *sexus* numquam ullum habui. — At di dabunt.

Au second vers, Priscien atteste *sexus* neutre. Le *sexus* neutre de Priscien et de P, c'est, je pense, *secus*, ainsi que l'a conjecturé Ausonius Popma. La tournure est la même que dans Sempronius Asellio (Gell. 2,13,5) *eum quem virile secus tum in eo tempore habebat.* Constructions analogues dans Salluste et Sisenna (Non. 222), dans Varron (Gell. 3,10,7), etc.; en réalité, il est assez probable que *virile sexus* ou plutôt *virile secus* était un génitif (Leo). Selon la remarque de Quicherat, dans le Thesaurus poeticus, « *multis locis uitiose scribitur* sexus ». On comprend aisément

---

1. Ce vers n'est peut-être pas de Plaute. Peu importe, car il a été certainement récité sur un théâtre romain, à l'époque de la république.

2. *Depecŭlassere*, dans Lucilius, n'est qu'une faute de copiste pour *de-speculassere*, de *speculum*.

3. Cicéron termine bien une phrase par *esse uideatur* ou par *ferri uideretur* ; il ne « croise » jamais ces deux types de locutions.

4. Dans le vers faux 106, *habui* est superflu, si on fait des mots suivants une parenthèse, comme le sens y invite. *Habui* éliminé, il y a place pour une addition très utile (cf. 104-107) que je dois à mon ami feu Jules Chauvin, *trimam* cf. 744 *trima quae periit mihi*). Rien de plus naturel, en minuscule, que la disparition de *trimam* après *unam*.

soit une altération volontaire, fondée sur une connaissance insuffisante de la langue, soit une substitution de glose. Notre passage montre que *secus* a l'*e* long. C'est donc à tort qu'Ausone y a fait l'*e* bref; ici encore l'erreur n'a rien qui étonne. Ainsi que me le signale M. S. Reinach, il pourrait y avoir parenté entre *sēcus* et *saeculum* (en ce cas, *uirile sēcus* serait-il un double vulgarisme pour *uirilis saecus*?).

Louis Havet.

NOVĪCIVS, MULTĪCIUS.

I. Comment *nouīcius* dérive-t-il de *nouus*? Le suffixe verbal *-tīcius* ou *-sīcius* a l'*i* long; *conductīcius*, *emissīcius*; mais le suffixe nominal *-ĭcius* a l'*i* bref; *patrĭcius*, *natalĭcius*. « Ableitung unklar », dit le Lateinisches etymologisches Wörterbuch de Walde.

Je pense que *nouicius* est un très vieux composé analogue aux mots νέοικος, νεοκάτοικος, employés par les comiques grecs pour désigner un nouvel habitant. *Nouicius* se dit particulièrement d'un esclave nouveau venu, c'est-à-dire nouveau dans la maison[1]; il est formé de *nouus* et de *uicus*, et il nous atteste qu'en latin préhistorique *uicus* a eu le même sens que ses équivalents indo-européens Foῖκος, etc[2]. La forme primitive devait être à peu près **nouĭ-uīcius*, ou, plus exactement, **newo-woikios*; il y a eu dédoublement comme dans *nutrix* = **nutritrix*. Une fois la syncope faite et *uicus* écarté de son sens initial, *nouīcius* a reçu une signification plus large que ne le comportait l'étymologie.

II. Le pluriel neutre *multīcia*, dans trois passages de Juvénal, désigne des étoffes de luxe convenant aux femmes. Si ce mot est un dérivé de *multus*, comme on le suppose généralement, le poète a dû faire erreur sur la quantité. Il a pu être trompé par l'analogie des adjectifs verbaux en *-tīcius*, et peut-être par celle des composés comme *tri-lix tri-licis*. Reste à savoir si le nom d'un tissu à la mode doit nécessairement s'expliquer par la langue nationale.

Louis Havet.

---

1. Ainsi Plaute, Capt. 718 : *Recens captum hominem, nuperum nouicium*. Quelle nuance ajouterait *nouicium* à *recens captum* et surtout à *nuperum*, si l'on ne faisait intervenir un élément autre qu'un suffixe ?

2. Un *uicus*, au sens primitif indo-européen, paraît avoir été une habitation patriarcale complète, contenant un nombre plus ou moins considérable de ménages.

LE PAPYRUS MUSICAL DE HIBEH

Ce papyrus, publié et traduit en anglais par Grenfell et Hunt[1], a été réédité avec traduction allemande par Hermann Abert[2]. Nous le reproduisons ci-après. Le mot Ἕλληνες, après ὦ ἄνδρες, est une restitution conjecturale des savants éditeurs[3] et nous semble tout à fait plausible. Sur l'autorité de Fr. Blass, qu'ils ne manquent jamais de consulter lorsqu'ils produisent des papyrus littéraires, les savants anglais supposent que ce texte est le début d'un discours prononcé par Hippias d'Elis, le célèbre sophiste, devant les Grecs assemblés aux jeux olympiques, et la restitution repose sur cette attribution.

Notre article a pour objet de la fortifier.

Dès 1899, H. Abert avait déjà exprimé l'opinion que les sophistes, notamment Hippias, étaient les auteurs de la théorie qui combattait les idées courantes en Grèce sur l'influence moralisatrice de la musique[4]. Les interprètes de cette théorie furent plus tard Philodème[5], et Sextus Empiricus[6].

Le musicologue allemand avait pensé d'abord à Démocrite[7]; mais il ne s'est pas arrêté à cette conjecture.

Grenfell et Hunt estiment que ce texte est une attaque directe contre Damon, maître de musique de Platon, et contre l'esthétique musicale du philosophe lui-même. Les tendances de Damon à cet

---

1. *The Hibeh papyri*. Part I, edited with translation and notes, by B. P. Grenfell und A. S. Hunt. London, Offices of the Egypt Exploration Fund, 1906. — Papyrus nr. 13.

2. *Ein neuer musikalischer Papyrusfund*, Zeitschrift der internationalen Musikgesellschaft, 1906, p. 79-83.

3. M. A. S. Hunt a bien voulu me confirmer, par sa lettre du 17 août dernier, l'existence de la lacune qui suit les mots ὦ ἄνδρες.

4. *Lehre vom Ethos*, 1899, p. 38 et 56.

5. *Herculanensia volumina*, I, 1793, et Lorenzo Blanco, *Varietà nei volumi ercolanesi*, vol. I, parte I, Napoli, 1846, p. 213 (Philodemo, *De musica*, libro IV, col. IX. — *Philodemi de Musica librorum quae exstant*. Edidit Io. Kemke. Lipsiae, Teubner, 1884, libri I et III, *passim* ; l. IV, col. IX.

6. *Sextus Empiricus contre les musiciens* (livre VI du traité contre les savants), traduit en français pour la première fois par C. E. Ruelle (Extrait de la *Revue des études grecques*, 1898), § 22.

7. On sait que Démocrite d'Abdère avait composé un traité περὶ ῥυθμῶν καὶ ἁρμονίης. (Diog. Laërce, IX, 13).

égard nous sont connues par des mentions brèves, mais significatives de Philodème[1], d'Aristide Quintilien[2] et d'Athénée[3].

Comment établir que Hippias peut être l'auteur du discours dont le papyrus de Hibeh nous donne le début, et qu'il dut le prononcer aux jeux olympiques ? En rapportant les témoignages antiques, ce qui sera tout ensemble un moyen d'exposer la question et une occasion de mettre en pleine lumière la physionomie du personnage, finement esquissée en ces termes par un éminent historien de la littérature grecque :

Hippias est à peu près du même âge que Socrate. Il a des prétentions encyclopédiques. Non seulement il parle sur tout, sur le ciel et sur les astres, sur la géométrie et sur l'arithmétique, sur les syllabes, les rythmes et les mélodies, sur les généalogies des héros, sur les fondations des villes, sur la vertu, mais encore il fait lui-même ses vêtements, ses souliers. C'est un homme universel. Avec cela, orateur redondant et fleuri. Au total, un personnage assez vide et assez vain[4].

La présence d'Hippias à Olympie est attestée par ce passage de l'*Hippias mineur* (p. 364 a) :

SOCRATE. Je serais étonné que l'un des athlètes luttant avec son corps vînt là (aux jeux olympiques) pour concourir par sa force musculaire, avec autant de crânerie et de confiance que toi tu le fais par la pensée. — HIPPIAS. Je crois bien, Socrate, que c'est le sentiment que j'éprouve ; car depuis que je suis allé concourir à Olympie, je n'ai jamais rencontré personne capable de me surpasser en quoi que ce soit.

C'est bien là l'homme à qui Clément d'Alexandrie prête ce propos : καινὸν καὶ πολυειδῆ λόγον ποιήσομαι[5].

Un peu plus loin (*Hipp. min.*, p. 368 d), Socrate énumère ironiquement les multiples talents de notre sophiste, puis il ajoute :

Tu disais que sur les arts dont j'ai parlé tout à l'heure, tu y allais (à Olympie) discourir plus savamment que tout autre, et encore sur les rythmes, les harmonies, sur la grammaire et sur beaucoup d'autres choses, du moins autant qu'il m'en souvienne.

Dans l'*Hippias majeur* (p. 285 c), il l'interroge sur les diverses matières qu'il enseigne aux Lacédémoniens.

Et sur celles que tu sais distinguer[6] avec plus de précision que personne ?

---

1. *De musica*, l. Ier, fragment 13, p. 7 Kemke.
2. *De musica*, p. 95 Meibom ; II, 14, p. 58 A. Jahn.
3. *Deipnosophistes*, XIV, p. 628.
4. A. et M. CROISET, *Histoire de la littérature grecque*, t. IV (par A. Croiset, 2e éd. p. 67. — Et quelle arrogance ! Platon lui fait dire à Socrate et à son entourage : οὕτως ἀλογίστως καὶ ἀσκέπτως καὶ εὐηθῶς καὶ ἀδιανοήτως διακεῖσθε. (*Hippias maj.*, 301 c.)
5. *Stromates*, VI, 2 (Migne, Patrologie grecque, t. IX, p. 624.)
6. Dont tu sais distinguer les éléments.

Sur les fonctions des lettres et des syllabes, les rythmes, les harmonies ? — HIPPIAS. Quelles harmonies ? quelles lettres ?

Il semble, pour le dire en passant, que, d'après la réponse mise par Platon dans la bouche du sophiste, il veuille forcer cet omniscient à confesser son ignorance en musique et en grammaire.

S'inspirant de divers passages de l'*Hippias mineur*, Cicéron insiste sur la prétention des sophistes à la science universelle et il prend pour type celui d'Elis.

Namque illos veteres doctores (*sc.* Graecos) auctoresque dicendi nullum genus disputationis a se alienum putasse accepimus, semperque esse in omni orationis ratione versatos. Ex quibus Eleus Hippias, cum Olympiam venisset, maxima illa quinquennali celebritate ludorum, gloriatus est, cuncta paene audiente Graecia, nihil esse ulla in arte rerum omnium quod ipse nesciret. Nec solum has artes quibus liberales doctrinae atque ingenuae continerentur, geometriam, musicam, litterarum cognitionem et poetarum, atque illa quae de naturis rerum, quae de hominum moribus, quae de rebus publicis dicerentur, sed annulum quem haberet, pallium quo amictus, soccos quibus indutus esset, se sua manu confecisse [1].

Rapportons encore cette prétentieuse réflexion d'Hippias, visée par les premiers éditeurs. Eudicos, un des interlocuteurs de l'*Hippias mineur* vient de demander au sophiste s'il répondra aux questions que lui a posées Socrate.

HIPPIAS. Ce serait trop fort en effet, Eudicos, que moi qui vais toujours à Olympie pour la panégyrie des Grecs, au moment des jeux, et qui me présente en personne à l'hiéron, prêt à parler sur n'importe quoi, à repondre à n'importe qui me pose des questions, je voulusse éviter de répondre à celles de Socrate [2].

Lucien, après avoir dit que, si Hérodote prit le parti de lire ses histoires à Olympie, ce fut afin d'acquérir plus promptement la renommée que s'il l'avait fait dans toute autre condition, — ajoute que, comprenant l'avantage de cette manière de faire, le sophiste Hippias, qui d'ailleurs était du pays (ἐγχώριος), Prodicos de Céos, Anaximène de Chio et beaucoup d'autres prononçaient toujours des discours dans ces solennités (εἰς τὴν πανήγυριν), ce qui les faisait connaître en peu de temps (dans toute la Grèce) [3].

Tels sont les arguments en faveur de l'opinion que le papyrus 13 de Hibeh est très probablement un discours-conférence prononcé par Hippias aux jeux olympiques. Ajoutons que l'auteur de ce texte affecte comme on le verra, un ton qui n'est pas fait pour affaiblir cette hypothèse.

---

1. *De Oratore*, III, 32, §§ 124-125.
2. *Hipp. min.*, p. 363 c.
3. LUCIEN, *Hérodote*, § 3.

Mais pour tout dire, Hippias n'était pas seulement le sophiste consommé, le beau parleur outrecuidant. Il ne nous est guère connu que par Platon, qui l'a mis en scène avec l'intention constante et manifeste de stigmatiser en sa personne la sophistique, triomphante alors aux dépens de la vraie science et de la saine philosophie. On ne peut nier cependant que Hippias ait joué en son temps un rôle assez considérable[1].

Le papyrus 13 de Hibeh est d'un intérêt capital pour l'histoire de l'ancienne musique grecque. D'une part, la phrase relative à l'emploi du genre enharmonique[2] dans la tragédie fixe nos idées sur l'état de la musique à ce point de vue, du moins jusqu'au temps de Platon et par conséquent sur celle d'Euripide, dont un papyrus de Vienne nous a conservé un court fragment noté. La lecture de cette notation suscitait la question de savoir si les sons qui n'appartenaient pas au genre diatonique étaient enharmoniques ou chromatiques[3]. Or par la phrase que nous signalons est confirmée l'opinion qu'ont émise C. Wessely[4] et d'autres musicologues, à savoir, que la musique d'Euripide admettait le premier de ces genres et non pas, comme, en bonne compagnie d'ailleurs[5], nous inclinions à le croire, le genre chromatique.

Un autre renseignement fourni par ce papyrus, c'est que certains peuples ne pratiquaient pas d'autre genre de mélodie que le diatonique, lequel se retrouve presque identiquement, comme on sait, dans l'échelle mélodique moderne.

Trois papyrus relatifs à la musique grecque ont été découverts et publiés jusqu'ici[6]. Gardons l'espoir que l'avenir nous en réserve d'autres, et félicitons-nous de voir s'ajouter maintenant aux chercheurs anglais et allemands de zélés papyrologues français qui ont déjà eu la main heureuse.

---

1. « Hippias, homme d'état et diplomate, historiographe et conférencier, jouissait de la pleine confiance des gens d'Elis, dont il était l'ambassadeur attitré auprès de Sparte et des autres villes de la Grèce Platon, *Hipp. maj.* ad initium). Il devait avoir libre accès aux archives du temple et des hellénodikes. Il s'était fait du reste une spécialité de l'étude des origines, et ses conférences sur les antiquités helléniques étaient notamment fort goûtées à Sparte (*Ibid.*, p. 285 d et *Hipp. min.*, 363 c d). » C. Gaspar, art. *Olympia* dans le Dictionnaire Daremberg-Saglio-Pottier, p. 174, n. 3.

2. Echelle formée de tétracordes, continus ou disjoints, ainsi disposés du grave à l'aigu : quart de ton, quart de ton, diton ou tierce majeure.

3. Le même signe sert pour les deux genres.

4. Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer, V, 1892. — Wessely et Ruelle, *Le Papyrus musical d'Euripide* (Rev. des ét. gr., 1892, p. 265 et ss.). — Voir H. Weil et Th. Reinach, *Plutarque, De la musique*, p. 81.

5. Gevaert, *La mélopée antique de l'Église latine*. Appendice I, p. 388. — C. von Jan, *Musici scriptores graeci*, Supplementum.

6. 1° *Oxyrhynchus Papyri. nr. 9. Aristoxenus*, ῥυθμικὰ στοιχεῖα. — 2° n° 667. Aristoxenus ? — 3° Le papyrus de Hibeh, nr. 13.

Papyrus de Hibeh, nr. 13.

Fragment d'un discours sur la musique, attribué à Hippias d'Elis.

Col. I Πολλάκις ἐπῆλθέ μοι[1] θαυμάσαι, ὦ ἄνδρες (Ἕλληνες)[2] εἰ ἀλλοτρίας τινὲς τὰς ἐπιδείξεις τῶν οἰκείων τεχνῶν ποιούμενοι λανθάνουσιν ὑμᾶς· λέγοντες γὰρ ὅτι ἁρμονικοί εἰσι καὶ προχειρισάμενοί ᾠδάς τινας | ταύτας συγκρίνουσιν τῶν μὲν ὡς ἔτυχεν κατηγοροῦντες, τὰς δὲ εἰκῇ ἐγκωμιάζοντες. Καὶ λέγουσι μὲν ὡς οὐ δεῖ αὐτοὺς οὔτε ψάλτας οὔτε ᾠδοὺς θεωρεῖν· περὶ μὲν γὰρ ταῦτα ἑτέροις φασὶν παραχωρεῖν, αὐτῶν δὲ ἴδιον εἶναι τὸ θε|ωρητικὸν μέρος. Φαίνονται δὲ περὶ μὲν ταῦτα, ὧν ἑτέροις παραχωροῦσιν, οὐ μετρίως ἐσπουδακότες, ἐν οἷς δέ φασιν ἰσχύειν, ἐν τούτοις σχεδιάζοντες· Λέγουσι δὲ ὡς τῶν μελῶν τά μὲν ἐγκρατεῖς, τὰ δὲ φρονίμους, τὰ δὲ δικαίους, | τὰ δὲ ἀνδρείους, τὰ δὲ δειλοὺς ποιεῖ, κακῶς εἰδότες[3] ὅτι οὔτε χρῶμα δειλοὺς οὔτε ἁρμονία ἀνδρείους ποιήσειεν

Col. II τοὺς αὐτῇ χρωμένους· τίς γὰρ οὐκ οἶδεν | Αἰτωλοὺς καὶ Δόλοπας καὶ πάντας τοὺς Θερμοπύλησι διατόνῳ μὲν τῇ μουσικῇ χρωμένους, μᾶ|λλον δὲ τῶν τραγῳδῶν ὄντας ἀνδρείους τῶν διὰ παντὸς εἰωθότων ἐφ' ἁρμονίας ᾄδειν; ὥστε οὔτε χρῶμα δειλοὺς οὔτε ἁρμονία ἀνδρείους ποιεῖ. Εἰς τοῦτο δὲ ἔρχονται τόλμης[4], ὥστε ὅλον τὸν βίον κατατρίβειν ἐν ταῖς χορδαῖς, ψάλλοντες μὲν πολὺ χεῖρον τῶν | ψαλτῶν, ᾄδοντες δὲ τῶν ᾠδῶν, συγκρίνοντες δὲ τοῦ τυχόντος ῥήτορος πάντα πάντων χεῖρον ποιοῦντες· καὶ περὶ μὲν τῶν ἁρμονικῶν καλουμένων, ἐν οἷς δή φασιν διακεῖσθάι πως, οὐδ' ἥν τινα φωνὴν ἔχοντες λέγειν, ἐνθουσιῶντες δὲ καὶ παρὰ τὸν ῥυθμὸν δὲ παίοντες | τὸ ὑποκείμενον σανίδιον αὐτοῖς ἅμα τοῖς ἀπὸ τοῦ ψαλτηρίου ψόφοις, καὶ οὐδὲ αἰσχυνόμενοι[5] ἐξειπεῖν τῶν μελῶν τὰ μὲν δάφνης ἕξειν (ἴδιόν)[6] τι, τὰ δὲ κιττοῦ, ἔτι δὲ ἐρωτῶντες εἰ οὐ φαίνεται . . . . α ἴδια ἐπιτη . . . ε . . . . νεισθαι[7], καὶ οἱ σάτυροι πρὸς αὐτὸν χορεύοντες . . .

---

1. Cp. Platon, *Gorgias*, p. 485 E : Καὶ γὰρ ἐμοὶ τοιαῦτ' ἄττα ἐπέρχεται πρὸς σὲ λέγειν...
2. Cp. Dion Chrysostome, Discours XII, ὀλυμπικός ; ὦ ἄνδρες.
3. κακῶς εἰδότες. Cp. Xénophon, *Cyrop.*, II, 3, 13, p. 97. Weiske. — Isocrate, *Contre les Sophistes*, p. 293 a.
4. Cp. Isocrate, *Contre les Sophistes*, p. 291 c : εἰς τοῦτο τόλμης ἐληλύθασιν, ὥστε...
5. οὐκ αἰσχύνονται (*Isoc. c. l. soph.*, p. 291 d.
6. Restitution conjecturale des premiers éditeurs.
7. Essai de restitution : εἰ οὐ φαίνεται <ταῦτ>α ἴδια ἐπιτη<δὲς> ἐ<παι>νεῖσθαι. « S'il ne paraît pas convenable que ces (chants) particuliers soient applaudis.

Vous ne vous apercevez pas, ô Grecs — et j'ai eu souvent l'occasion de le remarquer et de m'en étonner — que certaines gens parlent sur des matières étrangères aux arts qu'ils cultivent. Ils se disent musiciens; ils font d'abord choix de quelques morceaux, puis les comparent entre eux, condamnant les uns au hasard, louant les autres à tort et à travers. Ils disent bien qu'il ne faut pas voir en eux des instrumentistes ni des chanteurs de profession, qu'ils laissent ces qualités à d'autres et que la partie de l'art qui leur est propre, c'est la partie théorique; mais en réalité on les voit s'évertuer sur ce qu'ils laissent ainsi aux autres et parler à la légère sur les points où ils prétendent être forts. A les entendre, telles mélodies inspirent la maîtrise de soi, telles autres la sagesse, d'autres la justice, d'autres le courage, d'autres encore la lâcheté. Ils ne savent pas que le genre chromatique ne saurait inspirer la lâcheté, ni le genre enharmonique le courage à ceux qui le pratiquent. Et, en effet, qui ne sait que les Etoliens, les Dolopes et tous les habitants des Thermopyles, lesquels font usage du genre diatonique, sont courageux, plutôt que les tragédiens, qui sont toujours habitués à chanter le genre enharmonique? Par conséquent, le chromatique n'inspire pas la lâcheté, ni l'enharmonique le courage. Et ils en viennent à ce degré d'audace de passer toute leur vie à pincer des cordes, jouant beaucoup plus mal que les citharistes et chantant plus mal que les chanteurs, et d'autre part hasardant des comparaisons plus mauvaises que celles du premier orateur venu, faisant tout plus mal que tout le monde. Sur les matières appelées musicales dans lesquelles ils prétendent avoir une certaine compétence, ils ne peuvent dire un mot, mais, remplis d'enthousiasme, ils battent la mesure à contre-temps sur la planchette placée sous leur pied, aux sons du psaltérion, et n'ont pas honte de déclarer que tel chant relève du laurier et tel autre du lierre[1]. Ils demandent encore si l'on ne voit pas que... Et les satyres dansant au son de la flûte...

C. E. RUELLE.

---

1. Le laurier consacré à Apollon était décerné, en forme de couronne, dans les concours pythiques; le lierre, consacré à Bacchus, dans les dionysiaques Peut-être s'agit-il du laurier de Tempé. Voir PLUTARQUE, *De la musique*, ch. 14, p. 1136, §§ 140-141, dans l'éd. Weil-Th. Reinach.

UN OUVRAGE DU DONATISTE FULGENTIUS

ESSAI DE RESTITUTION

Parmi les ouvrages attribués à saint Augustin figure le dialogue intitulé *Contra Fulgentium donatistam*[1]. Assurément, l'attribution est plus que suspecte ; mais l'opuscule est sûrement d'origine africaine, et du temps d'Augustin. On ne saurait admettre l'hypothèse d'érudits anciens, qui y voyaient une œuvre de Vigilius, pieux faussaire et évêque de Thapsus à la fin du ve siècle[2]. Sans parler des autres raisons d'écarter cette opinion, on ne s'explique pas quel intérêt cette controverse anti-donatiste aurait pu présenter pour des contemporains de Vigilius, sous la domination des Vandales ariens. Au contraire, par le sujet et le contenu, par la méthode de discussion, par l'allure du développement, le *Contra Fulgentium* se rattache étroitement aux polémiques du temps d'Augustin.

On en peut même fixer la date approximative, d'après les indications chronologiques que contient l'opuscule. L'auteur fait allusion au schisme des Maximianistes et à leurs querelles avec les Primianistes, entre 392 et 410[3]. Il mentionne également les procès-verbaux de la Conférence de 411[4]. Il connaît les documents authentiques produits à cette conférence ; il est même le seul qui nous ait conservé le texte littéral du vote de Marcianus au concile schismatique tenu à Carthage en 312[5]. D'autre part, il ne fait allusion ni aux conquérants vandales, ni aux persécutions des Ariens contre les Catholiques, ni même aux dernières mesures de rigueur prises contre les Donatistes vers 420, lors de l'affaire de Gaudentius de Thamugadi. D'après cela, l'ouvrage a été écrit sûrement après 411, et probablement avant 420, c'est-à-dire dans

---

1. *Contra Fulgentium donatistam incerti auctoris liber*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 763-774.
2. *Ibid.*, t. 43, p. 763.
3. *Contra Fulgentium*, 22 ; 24-26.
4. *Ibid.*, 22 : « Marcellini gestis ».
5. *Ibid.*, 26.

les années qui ont suivi la célèbre Conférence de Carthage où fut condamné le schisme africain.

On s'accorde à penser que le dialogue n'est pas d'Augustin. D'abord, il ne figure pas dans les *Rétractations*, où sont énumérés à leur date tous les traités, même postérieurs, contre les Donatistes. Puis, le style et le ton ne sont pas dans la manière de l'évêque d'Hippone. On remarque même des divergences dans l'interprétation de plusieurs textes bibliques, comme dans l'appréciation des doctrines[1]. Pourtant, l'influence directe du maître, du grand adversaire des Donatistes, se reconnaît partout : dans les idées, dans la méthode de polémique, dans la disposition du dialogue, dans le choix des arguments, jusque dans le détail du style. Tout porte à croire que le *Contra Fulgentium* a été écrit du vivant d'Augustin, peu après 411, par un clerc de son entourage ou de son école.

C'est une réponse à un traité sur le baptême, qui avait été envoyé à l'auteur catholique par le donatiste Fulgentius, et qui était sans doute l'œuvre de ce Fulgentius[2]. A première vue, l'opuscule a la forme d'un dialogue. En réalité, c'est une réfutation directe du traité donatiste : réfutation analogue aux ouvrages d'Augustin contre Petilianus ou contre Gaudentius.

La plus grande partie du dialogue met en scène un donatiste et un catholique[3]. Les formules employées pour indiquer les changements d'interlocuteur (*Donatista dixit* — *Catholicus respondit*) rappellent l'alternance des *Petilianus dixit* et des *Augustinus respondit* dans le second livre *Contra litteras Petiliani*[4]. Ici, comme dans l'ouvrage d'Augustin, le dialogue n'a d'une conversation que l'apparence ; il se réduit à deux monologues qui s'entrecoupent et se poursuivent parallèlement. Seul, le catholique discute les affirmations ou les textes bibliques de son adversaire. Le donatiste continue sans rien entendre ; il ne répond jamais aux objections. Toutes ses tirades se relient étroitement l'une à l'autre : ce sont simplement les fragments successifs du traité. Il suffit de mettre bout à bout ces fragments, pour reconstituer tout l'opuscule. En effet, le plan du traité ainsi restitué correspond exactement à l'analyse qui en est faite au début par l'auteur catholique[5].

Cependant, la fin du *Contra Fulgentium* diffère sensiblement du reste. Brusquement, les interlocuteurs changent ou plutôt

1. *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 761 sq.
2. *Contra Fulgentium*, 1.
3. *Ibid.*, 2-20.
4. *Patrol. lat.*, de Migne, t. 43, p. 259 sqq.
5. *Contra Fulgentium*, 1.

sortent de l'anonymat : le donatiste est remplacé par Fulgentius lui-même, et le catholique par Augustin. Même changement dans l'allure du dialogue qui, désormais, est beaucoup plus coupé, beaucoup plus vif. Ce n'est plus un monologue donatiste, interrompu de temps en temps par les objections d'un catholique ; c'est une véritable discussion où le sourd paraît entendre, écouter son adversaire et même lui répondre[1].

On est tenté d'abord de supposer que les deux parties ne sont pas de la même main. Pourtant, ni dans le ton, ni dans le système d'argumentation, ni dans la langue, on ne relève rien qui justifie cette hypothèse. L'introduction brusque des noms de Fulgentius et d'Augustinus doit être le fait d'un copiste. Le sujet traité à la fin (indignité des Catholiques) est annoncé dès le début, dans l'analyse de l'ouvrage donatiste[2]. Le changement dans l'allure du dialogue peut s'expliquer par la différence des questions. Jusque-là, c'étaient des exposés de doctrine, des réfutations fondées sur des textes bibliques : on pouvait procéder par tirades. Vers la fin, on arrive à la question de fait et de personnes : les Catholiques sont-ils des pécheurs ? La discussion prend aussitôt un tour plus vif ; mais elle a toujours pour point de départ les phrases de l'opuscule à réfuter. Bref, dans les derniers chapitres, l'auteur du *Contra Fulgentium* reproduit le texte du traité donatiste, avec quelques modifications insignifiantes, nécessitées par le dialogue.

S'il en fallait une dernière preuve, on la trouverait dans la comparaison des nombreuses citations bibliques faites par les deux adversaires. Sauf quelques variantes sans importance, l'interlocuteur catholique suit toujours la Vulgate, dont l'usage commençait à se répandre en Afrique dans le premier tiers du ve siècle. Au contraire, le donatiste, comme tous les sectaires de son Église, s'en tient aux vieux textes « africains », ceux du temps de saint Cyprien[3]. On observe le même contraste entre les citations des Catholiques (textes italiens revisés ou Vulgate) et les citations des Donatistes (vieux textes africains), dans les ouvrages polémiques d'Augustin et dans les procès-verbaux de la Conférence de 411.

Avec les fragments épars dans le *Contra Fulgentium*, on peut donc restituer le texte entier de l'opuscule donatiste dont l'ouvrage catholique est une réfutation. Nous ne connaissons pas

1. *Contra Fulgentium*, 21-26.
2. *Ibid.*, 1 : « Et peccatores omnino non dabunt. »
3. Par exemple : Jerem., II, 13 (cité par Fulgentius, *De baptism.*, 2. — cf. notre édition) ; — Isai., XXXIII, 14-16 (= Fulgentius, *De baptism.*, 3) ; — Jerem., XV, 18 (= Fulgentius, *De baptism.*, 3) ; — *Cantic.*, IV, 12-13 (= Fulgentius, *De baptism.*, 5) ; etc. Toutes ces citations sont conformes au texte biblique de saint Cyprien.

avec certitude le titre de l'opuscule. D'après le contenu, et d'après l'analyse donnée par le catholique[1], il traitait presque exclusivement du baptême, ou plutôt, des controverses entre Catholiques et Donatistes sur le baptême. Comme l'œuvre analogue de Petilianus[2], il devait être intitulé *De unico baptismo* ou *De baptismo*. Il est qualifié de *libellus*[3]; et il avait la forme d'une lettre[4].

Ainsi que nous l'avons dit, l'auteur du *Contra Fulgentium* avait reçu de Fulgentius le traité donatiste. Il supposait, mais sans en avoir la preuve, que l'opuscule avait été composé par Fulgentius lui-même[5]. En tout cas, il procède et discute comme si Fulgentius était l'auteur. Telle était aussi l'opinion des premiers copistes, qui paraissent avoir imaginé le titre *Contra Fulgentium donatistam*, et qui, à la fin du dialogue, ont identifié l'interlocuteur donatiste avec Fulgentius[6]. Nous n'avons pas de raison pour rejeter cette tradition, pas plus que nous ne pouvons la justifier. Nous ne connaissons d'ailleurs, au temps d'Augustin, aucun donatiste du nom de Fulgentius : nom commun en Afrique, où ont vécu Fulgentius de Ruspae et Fulgentius Ferrandus. Le personnage qui nous occupe ne devait pas être un évêque, car il ne figure pas, dans les longues listes d'évêques donatistes, au procès-verbal de la grande Conférence de Carthage.

Le traité de Fulgentius, ou attribué à Fulgentius, est analysé au début du *Contra Fulgentium*[7]. Cette analyse correspond au contenu de l'opuscule restitué par nous. Le plan, assez artificiel, est fondé sur le commentaire de certains textes bibliques, dont l'interprétation était l'objet d'incessantes controverses entre les deux Églises rivales. Malgré des incertitudes ou redites et quelque confusion, on distingue quatre parties :

1° Baptême. — Il y a un seul baptême, qui ne peut être conféré par des hérétiques ou des schismatiques, et dont le prétendu baptême des soi-disant Catholiques est une contrefaçon (chap. 1-4 de notre restitution).

---

1. *Contra Fulgentium*, 1.
2. Cf. *Revue de philologie*, 1907, p. 33 et suiv.
3. « *Libellum*, quem mihi... » (*Contra Fulgentium*, 1).
4. « *Litteris* dilatasti » (*ibid.*, 1).
5. « Libellum, quem mihi religio tua, frater Fulgenti, direxit, non aspernatus accepi; quem utrum ipse dictaveris, an aliunde quaesieris, non satis admiror... Ingeniosius litteris dilatasti. Dixisti... » (*ibid.*, 1).
6. *Ibid.*, 21-26.
7. « Breviter igitur dicam quod ingeniosius litteris dilatasti. Dixisti unum esse baptisma, quod Samaritanus, id est haereticus, habere non meruit; unum hortum conclusum, qui est Ecclesia, fontem habere signatum, de quo nullus alienus attingit; unum oleum, quod est chrisma sanctissimum, quod moriturae muscae corrumpunt et peccatores omnino non dabunt. Contra haec mihi in adjutorio Domini paranda responsio est, nec aliunde sumenda nisi ex lectione divina. » (*ibid.*, 1).

2° Source de vie. — Il y a une seule source de vie, qui appartient à la véritable Église, et qui est interdite aux soi-disant Catholiques comme aux autres profanes. Réfutation de la doctrine catholique sur le baptême (chap. 5-8).

3° Onction. — Il y a une seule onction valable, celle que donne la véritable Église, et que ne peuvent conférer les pécheurs (chap. 9-14).

4° Indignité des Catholiques. — Les soi-disant Catholiques sont des pécheurs et des schismatiques. Donc, leur prétendu baptême est inefficace ; et l'on doit les rebaptiser dans la véritable Église (chap. 15-16).

Voici le texte du traité donatiste, tel que nous l'avons reconstitué.

Fulgentii donatistae Libellus de baptismo.

1. — Dominus et Salvator noster Jesus Christus, unici baptismi doctor et custos, ne sitientes animas per aridos lacus mentis error abduceret, perennes haustus sibi esse proclamans, in Evangelio suo ita testatus est dicens : « Qui sitit, veniat et bibat ; qui credit in me, sicut dicit Isaias, flumina de ventre ejus fluent aquae vivae. » (Joann., VII, 37-38). Et, ne passim et ubique bibi posse diceretur, merita aquarum ipse discrevit, dum Samariae apostasiae originem in proprio fonte damnavit : « Qui biberit, inquit, ex hac aqua, sitiet iterum ; qui biberit ex aqua quam ego dedero, non sitiet in aeternum, sed fiet in eo fons aquae salientis in vitam aeternam. » (Joann., IV, 13-14)[1].

2. — Nunquam ergo Ecclesiae spiritus patitur jungi, quod ore divino meruit diffamari, Legis praeconio praemonente : « Duo contra duo, unum contra unum. » (*Ecclesiastic.*, XXXIII, 15). Et Dominus in Evangelio : « Tunc, inquit, duo erunt in agro ; unus assumetur, et unus relinquetur. Duae molentes in molendino ; una assumetur, et una relinquetur. » (Matth., XXIV, 40-41). Vides ergo duo genera esse baptismatum et duo praemia meritorum, dum unum lethalis ingenii ardor exurit et bibulae sitis perennes haustus excoquit ; alterum, quod semel potandarum meatibus sitium vitae perennitatem sancivit, utique in effossis gurgitibus perpetuas ariditates ostendit, et, dum ejus pie meritum clausit, mortis aditum patefecit, dicente Jeremia : « Duo mala fecit populus iste : me dereliquerunt, et effoderunt sibi lacus detritos, qui

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 2.

aquam non possunt portare. » (Jerem., II, 13). Et iterum : « Omnes qui derelinquunt te, confundentur; recedentes a te, scribentur in libro mortis, quoniam dereliquerunt te fontem vitae. » (Jerem., XVII, 13)[1].

3. — Quod si, ut asseris, una fides in utroque consistit : cur inter fidelem aquam et perfidam justa separatione discrevit, testante Domino per Isaiam : « Quis nuntiavit vobis quia ignis ardet? Quis nuntiavit vobis locum illum aeternum? Ambulans in justitia, praedicans viam rectam, odio habens facinus et injustitiam, et manus abstinens a muneribus, et gravans aurem ut non audiat judicium sanguinis, et comprimens oculos suos ne videant iniquitatem, hic inhabitabit in alta spe; fortis panis illi dabitur, et aqua ejus fidelis. » (Isaï., XXXIII, 14-16). A cujus fide perfidiam separans, Jeremia testante, sic posuit : « Utquid injuriantes me praevalent? Plaga mea solida facta est : unde sanabor? Facta est mihi sicut aqua mendax, non habens fidem. » (Jerem., XV, 18)[2].

4. — Ezechiel quoque sic dixit : « Et videbunt, quia plures sunt qui averterunt aquam antiquae piscinae, et non aspexerunt ad eum qui fecit eam ab initio, et eum qui illam condidit non viderunt. » (= Isaï., XXII, 11). Inaudita dementia perfidorum, nec divinis velle vocibus credere, nec Apostoli simplicem doctrinam erroris sui faucibus velle servare[3].

5. — Hinc sibi Deus unicum baptisma esse proclamat. Hinc Apostolus unum cunctis dixisse confirmat, Deo per Salomonem probante : « Hortus conclusus, soror mea, sponsa mea, fons signatus, puteus aquae vivae, Paradisus cum fructu pomorum. » (*Cantic.*, IV, 12 13). E contra Apostolus dixisse testatur : « Unus Deus, una fides, unum baptisma. » (*Ephes.*, IV, 5). Nulla in doctrina divina varietas; per omnia Dominum sequitur servus, in nullo differt a Magistro discipulus. Quem sequeris, quem imitaris, quem hujus flagitii arbitraris auctorem? Aut, si unum putas cum reis aliqua permixtione conjunctum sacramentum baptismi, audi Prophetas, quibus sit recte dispensum, dicente Salomone : « Fons vitae in manibus justi. » (*Proverb.*, X, 17)[4].

6. — Et David dicit : « Oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. » (*Psalm.* 140, 5). Aperta confessio perfidorum isto loco monstratur, quae inimica praesumptione a facinoroso sacerdote contacta polluitur, cujus sacrificium velut oleum voce divina

---

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 3.
2. *Ibid.*, 4.
3. *Ibid.*, 5.
4. *Ibid*, 6 8.

respuitur : « Facinorosus, inquit, qui sacrificat mihi, velut qui canem occidat ; et qui offert similaginem, quasi sanguinem porcinum ; et qui offert thus in memoria, quasi blasphemus. » (Isaï., LXVI, 3). Adhuc ejus aquas turbidas Propheta spiritu manifestat : « Imposuisti, inquit, in mari equos tuos turbantes aquas multas. » (Habac., III, 15). « Me contempsit Galaad civitas, quae operatur stulta, turbat aquas ; et fortitudo tua sicut hominis piratae. » (Osee, VI, 8-9)[1].

7. — Si ergo unico fonte Ecclesia gloriatur, utique traditorum spelunca est, quae in aquarum multitudine extollitur, et, baptismi sui ebrietate confusa, cum regibus fornicatur, dicente Joanne : « Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnae sedentis super aquas multas, et inebriati sunt omnes inhabitantes terram a vino fornicationis ejus. » (*Apocal.*, XVII, 1-2). Rogo, quae sunt aquae multae, nisi plura baptismata ? quae mulier fornicaria, nisi traditorum spelunca, quae regum voluptatibus servit obnoxia, a quibus persecutionibus poculum bibens, ebria caecitate populis miscet, et in amentiam, quos rigaverit, ducit ? Cujus accessum sapientissimus Salomon interdixit : « Ab aqua, inquit, aliena abstine te, et de fonte alieno ne biberis, ut longo vivas tempore, et adjicientur tibi anni vitae tuae. Fons aquae tuae privatus sit tibi, ne quisquam extraneus communicet tibi. » (*Proverb.*, V, 15-17 ; IX, 11). Solus ergo privatum non habet fontem, qui meretricis aquarum possidet multitudinem. Joannes quoque apostolus aquarum multitudinem improbat, dicens : « Et dixit mihi angelus : Aquas quas vidisti, super quas sedet fornicaria illa, populi, turbae et nationes sunt. » (*Apocal.*, XVII, 15)[2].

8. — Claret ergo apud traditores esse multitudinem aquarum, ubi diversa schismatum semina, ubi haereticorum multimodas pestes, ubi Manichaeorum detestanda sordium faeculenta, vel in abruptum coenosi gurgitis lacum in aeterna morte abrepto[s] charybdis vidit, et exterminii oleum flammis edacibus animavit[3].

9. — Audi, dicente Salomone : « Muscae moriturae exterminant confectionem suavitatis ». (*Eccles.*, X, 1). Olei est ergo genuina suavitas, quae, si tactu improbo fuerit violata, fit ingrata confectione polluta. Et recte Spiritum sanctum immundis alitibus traditores aequatis, quod in aliena mensa improbi corruant et olei suavitatem immundis tactibus faedent. Hoc proprie David sanctissimus, nostrae fidei regulam subministrans, edocet, idem pecca-

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 9 11.
2. *Ibid.*, 12.
3. *Ibid.*, 13.

toris oleum nec salutem afferre nec cujusquam caput debere contingere. « Oleum, inquit, peccatoris non ungat caput meum ». (*Psalm.* 140, 5). Ergo diligenti examine peccatoris requirenda persona est, si non de sacerdote sacrilego, ut profani asserunt, Dominus dixit [1].

10. — Similiter Dominus, per Aggaeum prophetam, immundos tactus inquinamentum conferre, nec pollutum quemquam posse sancire, si illicita praesumptione conetur attingere quod sanctum videat contineri, salubri expositione monstravit, dum pro nobis Prophetam cautum exhibuit : « Interroga, inquit Dominus, sacerdotes, dicens : Si alligaverit homo carnem sanctam in summo vestimento, et tetigerit summitas vestimenti aliquam creaturam panis, aut vini, aut olei, si sanctificatur ? Et responderunt sacerdotes et dixerunt : Non. Et dixit Dominus : Si tetigerit inquinatus in anima horum aliquid, si inquinabitur ? Et dixerunt sacerdotes : Inquinabitur. Et dixit Dominus : Sic et populus hic, et sic gens ista : omnis qui illuc accesserit, inquinabitur. » (Agg., II, 12-15) [2].

11. — Nunquam latro in lucem protulit praedam, semper operarii noctis gratam bonis omnibus lucem saepius horruerunt : solus traditor nec Dei minis frangitur, et in aliena veste improbus gloriatur. Contra quem per Sophoniam Dominus proclamat nec auditur : « Erit, inquit, in die sacrificii Domini, et vindicabo in principibus, et in omnes vestitos veste aliena. » (Sophon., I, 8) [3].

12. — In quantum enim improbitas devios errores alienis bonis cupit astruere, et falsa Catholica mendacii nebulas conatur obtegere, per colles tortuosos incedit, cui per Jeremiam Dominus contradictor obviavit : « Nolite, inquit, fidere in vobis in verbis falsis, quia per omnia non proderunt vobis, dicentes : Templum Domini, templum Domini est. » (Jerem., VII, 4). Et Dominus in Deuteronomio : « Attende tibi ne offeras holocaustomata in omni loco quemcumque videris ; sed in loco quem elegerit Dominus Deus tuus in tribu tua, in hoc offeres holocaustomata, et ibi facies omnia quaecumque praecipio tibi hodie. » (*Deuteron.*, XII, 13-14) [4].

13. — Baptisma utique dici non potest, quod aquarum turba dispersit, quod ab Ecclesiae fonte malitia separavit, quod sterilis

---

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 14-15.
2. *Ibid.*, 16.
3. *Ibid.*, 17.
4. *Ibid.*, 18.

unda siccavit, quod nec angelum vidit, nec prophetam, qui es mederi posset, invenit; sicut in libro Regnorum quarto lethales aquas Elisaeus sanctissimus discussa morte sanavit, et maritante sermone in fetus uberes meare permisit: « Et dixerunt viri civitatis ad Elisaeum : Ecce commoratio civitatis bona, sicut et tu, domine, vides; sed aquae multae et steriles sunt hic. Et dixit Elisaeus : Accipite mihi unum vas fictile, immittite in illud sal. Et acceperunt illud; et venit ad exitus aquarum, et projecit sal, et dixit : Haec dicit Dominus : Sanavi aquas istas, et non erit mors in eis neque sterilitas. Et sanatae sunt aquae usque in hunc diem. » (*IV Reg.*, II, 19-22)[1].

14. — Accepit una civitas salutaris aquae substantiam, accepit et olei dona una cum liberis vidua, nec beneficium divinum passim Propheta commisit, nisi ei quam unum vas olei habere cognovit, Regnorum veritate probante : « Et mulier una ex mulieribus Prophetarum clamabat post Elisaeum, dicens : Servus tuus vir meus mortuus est, et tu scis quomodo servus tuus erat timens Dominum, et ecce, quibus debeo, venerunt accipere duos filios meos in servos. Et dixit Elisaeus : Quid faciam? Indica mihi, quid est tibi in domo tua? At illa dixit : Non est mihi ancillae tuae aliquid in domo nisi vas unum olei. Et dixit Elisaeus : Vade, pete tibi vasa deforis ab omnibus commorantibus tecum, vasa copiosa; et introibis, et claudes ostium ad te et ad filios tuos, et implebis vasa oleo, et reddes debitum. » (*IV Reg.*, IV, 1-4). Elisaeus enim per veri baptismi liniamenta operatus est. Nam, quia tuum non comprobo, ideo tuos fideles exsufflo[2].

15. — Absit ut abire permittam, quoniam Deus dixit : « Compelle omnes introire, ut impleatur domus mea. » (Luc., XIV, 23). Qui omnes dixit, nullum excepit. Docebo illum Ecclesiam meam esse certissimam. Dicam quod in paucis constet. Ostendam quoniam haec est vera quae persecutionem patitur, non quæ facit. Insinuabo, secundum Apostolum, quod Ecclesia mea rugas et maculas sola non habeat (*Ephes.*, V, 27)[3].

16. — Distringo illum, exsufflo, et in remissione peccatorum vera aqua baptizo. — Cur, [inquit], Maximianistas suscipis, et meos fideles exsufflas? — Quia ille meus erat. Plus peccasti, et ideo in te aliter vindicatur. Codices tradidisti, et idolis immolasti. Pater tuus fecit, patrem tuum dico Caecilianum : ipse tradidit, ipse thuriticavit, ipse omnia mala commisit. Tu, filius ejus, non

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 19.
2. *Ibid.*, 20.
3. *Ibid.*, 21.

quidem tradidisti, sed nobis persecutionem fecisti. Sancti, quos memoras, edicta judicum saecularium non meruerunt, quod vestri fecerunt. Ideo schismaticis nostris basilicas tulimus, ut verae Ecclesiae redderemus. Vos estis schismatici, qui et thurificastis et codices tradidistis[1]. [*Explicit Libellus de baptismo*].

Paul MONCEAUX.

1. *Contra Fulgentium donatistam*, 22-26.

LES TRANSFORMATIONS

DE

L'*AERA ALEXANDRINA MINOR*

Dans une précédente étude sur les ères qui se succédèrent à Byzance jusqu'à la propagation définitive de l'ère dite byzantine[1], j'ai constamment opposé à ces formes nouvelles l'ancienne chronologie alexandrino-byzantine, que j'ai dû désigner du nom générique d'ère alexandrine ou ecclésiastique.

Je voudrais aujourd'hui départir les chronologies différentes auxquelles s'applique cette dénomination trop imprécise, ou, si l'on veut, détailler les adaptations différentes dont l'*aera alexandrina minor*[2] fut l'objet.

Rappelons en commençant que les différents systèmes que nous allons examiner ont ce trait commun, qu'ils présentent, avec notre ère dionysienne, un écart *moyen* de 5492 ans.

A. *L'ère de Panodore.* — Ces ères diverses remontent toutes, plus ou moins directement, au grand travail chronologique entrepris, vers l'an 412 ap. J.-C., par le moine alexandrin Panodore[3], qui s'était donné la mission de concilier les sources païennes de l'histoire orientale et les théories astronomiques de l'École d'Alexandrie avec la chronologie judaïque de l'Ancien Testament.

---

1. *De quelques ères usitées chez les chroniqueurs byzantins.* Revue de Philologie, 1907, pp. 151-189.

2. J'exclus en effet de cette étude, l'*aera alexandrina major*, dont la nature est encore bien mal définie. C'est chez Jules l'Africain que cette ère se rencontre pour la première fois ; elle n'est donc pas d'origine alexandrine. Il est même peu probable qu'elle ait été jamais utilisée à Alexandrie, moins encore à Byzance. Cf. Fr. Rühl, *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit*. Berlin, 1897, pp. 190-191, et B. M. Lersch, *Einleitung in die Chronologie*. Fribourg, 1899, t. I, pp. 98-99.

3. Les meilleures études sur le système historique de Panodore se trouvent chez R. Lepsius, *Chronologie der Aegypter*. Berlin, 1849, pp. 410-460 et 483-487. — G. F. Unger, *Chronologie des Manetho*. Berlin, 1867, pp. 20-43 — et surtout : H. Gelzer, *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*. Leipzig, 1880-1885, t. II, pp. 189-249.

Quoiqu'il soit la source de tous les autres, le système de Panodore est le plus contesté.

Avant G. F. Unger, on s'accordait à reconnaître que l'ère *mondiale* de Panodore commençait le 29 août de l'an 5493 av. J.-C.[1].

La date du mois est certaine. Elle correspond au 1er Toth, début de l'année alexandrine et c'est conformément à l'exemple des Tables manuelles de Ptolémée que Panodore l'avait prise pour point de départ de sa chronologie[2].

L'année est contestée. Unger[3] a prétendu établir que le début de l'ère panodorienne tombait, non le 29 août 5493 av. J.-C., mais une année plus tôt, soit le 29 août 5494 av. J.-C. Cette théorie a été adoptée, sans restrictions, par H. Gelzer[4]. Elle n'a point convaincu F. Rühl, qui, sans la combattre, se contente de lui dénier toute utilité pratique[5]. C'est pour ce motif, sans doute, que B. M. Lersch n'en fait pas mention[6].

Une discussion détaillée des faits sur lesquels Unger a fondé sa doctrine nous permettra seule de prendre parti.

Éliminons d'abord les arguments illusoires :

1° En ce qui concerne l'avènement de Philippe Aridée[7], la date panodorienne n'était point l'année 5171 mais bien l'année 5170. Elle résulte, non seulement de l'exposé emprunté par le Syncelle à Panodore (p. 389, l. 10), mais surtout de la discussion qu'il entreprend de la doctrine de celui-ci (p. 618, l. 10 et ss.); la date de 5170 y est répétée et se trouve d'ailleurs confirmée par le fait que les 294 ans de la dynastie des Lagides se terminent avec l'année 5463. Or, si nous réduisons la date de 5170, selon la méthode traditionnelle de réduction que nous indiquions plus haut[8], nous reconnaissons que Panodore, conformément à l'usage des astronomes alexandrins[9], faisait coïncider l'avènement de Philippe Aridée avec l'année 324-23 avant notre ère.

---

1. Dans cette hypothèse, la méthode de réduction de l'ère panodorienne à l'ère dionysienne est la suivante : 1° en ce qui concerne les dates postérieures à notre ère, défalquer 5493 pour tous les jours du 29 août au 31 décembre, et 5492 pour tous les jours du 1er janvier au 28 août ; 2° en ce qui concerne les dates antérieures à notre ère, défalquer, de 5494, les jours du 29 août au 31 décembre, et de 5493, les jours du 1er janvier au 28 août.

2. Cf. Georgius Syncellus ex. rec. G. Dindorf, Bonn, 1829, t. I, p. 618, l. 2-8.

3. Unger, *op. cit.*, pp. 34-43.

4. H. Gelzer, *op. cit.*, t. II, p. 191.

5. Rühl, *op. cit.*, p. 191, note 2.

6. Lersch, *op. cit.*, pp. 97-98.

7. Unger, *op. cit.*, pp. 41-42.

8. Cf. supra II.

9. Par exemple de Théon d'Alexandrie, éd. Usener ap. Th. Mommsen, *Chronica Minora*, t. III, pp. 375 et ss. (= *Monumenta Germaniae, Auctores Antiquissimi*, t. XIII).

2° Il en va de même pour les dates assignées par Panodore aux règnes d'Auguste et de Tibère[1]. Pour en rendre compte, point n'est besoin de recourir au système d'Unger. Panodore, se conformant toujours à la doctrine des astronomes alexandrins[2], comptait 294 ans depuis Philippe Aridée jusqu'à la chute des Lagides, qu'il plaçait en l'an du monde 5463[3]. Dès lors le règne d'Auguste (en Egypte) commençait avec l'an du monde 5464, durait 43 ans et se terminait avec l'année 5506. Le règne de Tibère commençait avec l'année suivante. — Si nous réduisons ces dates, d'après le système traditionnel, nous trouvons que Panodore faisait coïncider la première année de la monarchie d'Auguste avec l'an 30-29 av. J.-C. et l'avènement de Tibère avec le 29 août de l'an 14 ap. J.-C. Cette chronologie est la pure doctrine des astronomes alexandrins[4], les maîtres et les modèles de Panodore.

Il est vrai que cette doctrine comporte une convention gênante pour l'historien. Sans égard pour les fractions d'années, elle fait coïncider le début et la fin des règnes avec le début et la fin des années. Mais, cette fois, l'approximation était plus inoffensive que jamais. Le début du règne de Tibère se place, disions-nous, en l'an du monde 5507, soit le 29 août 14 ap. J.-C. Or cette date est exacte, à ce qu'il semble, à dix jours près. Pour suivre son système, Unger fait coïncider la première année de Tibère avec l'an 13-14 ap. J.-C., et préfère admettre un écart de 355 jours, sous prétexte, qu'au cours de l'année 13-14 ap. J.-C., on rencontrera la date *réelle* de l'avènement de Tibère.

On voit ce que cette manière de procéder a d'illusoire. Elle dérive d'ailleurs d'une méthode contestable au plus haut point et qui consiste à restituer le système d'un auteur quelconque, d'après la chronologie réelle, telle qu'elle résulte pour nous de l'ensemble des témoignages historiques.

3° Ce parti pris s'aggrave parfois d'un manque de rigueur dans l'application. Unger admet que, pour Panodore, l'année 4719 coïncide avec le début des olympiades, cette année correspondant, d'après son système de réduction, à l'année 776-775 av. J.-C. Deux textes, qu'il attribue à Panodore, lui semblent confirmer ce calcul. L'un (Sync., p. 373, l. 13-14) place l'avènement de Caranos, premier roi des Macédoniens, en l'an du monde 4701, *18 ans*

1. Unger, *op. cit.*, p. 41.
2. Ce système est invariable chez les astronomes alexandrins depuis Ptolémée.
3. Sync., p. 618, l. 10 — 619, l. 9.
4. Cette chronologie se retrouve, non seulement chez Théon (cf. Usener, *op. cit.*, pp. 375-381) mais aussi dans le *Laterculus Heracleianus* (*ibid.*, pp. 448-449) dont l'origine alexandrine ne fait point de doute.

avant la première olympiade; l'autre (Sync., p. 327, l. 20 ; 328, l. 2) place l'avènement de Samson *430 ans avant la première olympiade* et Samson commence à juger Israël en l'an 4290 (Sync., p. 326, l. 11). On voit que ces deux calculs sont contradictoires puisque, dans le premier, la première année des olympiades est exclue, tandis qu'elle est comprise dans le second. D'ailleurs rien n'est moins certain que l'attribution de ces deux textes à Panodore.

Il est vrai que d'autres arguments plus graves ont été présentés par Unger, qui portent sur des textes dont l'origine panodorienne est certaine.

4° L'un d'eux est tiré du livre de la Sothis où Panodore réduisait, avec la désinvolture que l'on sait[1], la chronologie égyptienne de Manéthon aux limites plus étroites de la chronologie biblique. Unger explique le titre de cet ouvrage par le fait qu'il se terminait avec une période sothiaque, dont la fin coïncidait avec l'an 5470, la première des années bissextiles instituées par Auguste. Pour arriver à cette conclusion, Unger soutient que la première *période* bissextile se terminait, selon Panodore, avec l'année 5472, = 22e année du règne d'Auguste[2], et constate dès lors que cette année 5472 ne peut correspondre à l'année 23-22 avant J.-C., que si l'on place le début de l'ère de Panodore en l'an 5494 avant notre ère.

A examiner les textes de plus près, on s'aperçoit que le système de Panodore n'est point celui qu'Unger lui attribue. Il n'y est point question de *période* bissextile, mais de la première addition d'un jour supplémentaire (τὸ βίσεξτον. Sync. p. 590, l. 16), c'est-à-dire de la première *année* bissextile. Pour cette année, qui coïncidait avec la fin d'une période sothiaque (Sync. p. 591, l. 17), nous trouvons dans le Syncelle (p. 590, l. 13 et p. 591, l. 17) deux dates différentes : 5472 et 5471. C'est sur la première de ces dates qu'Unger a fondé sa théorie ; or, c'est la seconde qui est certainement la vraie, puisque, d'après le système de Panodore, elle doit coïncider avec la *21e année* d'Auguste. En effet, il ne peut y avoir de doute sur la manière de lire le texte du Syncelle, p. 591, l. 19. La restitution κα' s'impose[3], le nombre étant décomposé, dans les lignes suivantes, en 16 + 5. Et, si la date de 5471 est bien celle qu'admettait Pano-

1. Cf. Lepsius, *op. cit.*, pp. 413-440 ; Unger, *op. cit.*, pp. 29-37 ; Gelzer, *op. cit.*, pp. 207-214 ; A. von Gutschmid, *Rhein. Mus.*, XIII, pp. 482 et ss.

2. Unger, *op. cit.*, pp. 34-37.

3. Les variantes ,ευοβ' (p. 590, l. 13) et ,ευοα' (p. 591, l. 17), ainsi que beaucoup d'autres cas similaires, prouvent que dans la source de notre texte la confusion entre α et β était très fréquente.

dore, sa réduction à l'an 23-22 av. J.-C. ne peut être obtenue qu'au moyen de la réduction traditionnelle, qui suppose l'ère du 29 août 5493 av. J.-C.

Si quelque doute subsistait sur le fait que Panodore plaçait la première année bissextile en l'an du monde 5471, = 21e année du règne d'Auguste à Rome, = 8e année de son règne à Alexandrie, il suffirait, pour le dissiper, de faire appel, une fois de plus, au témoignage des astronomes alexandrins, ses modèles. Sa servilité à leur égard lui a été assez souvent reprochée, pour qu'on puisse être sûr qu'il ne s'écartait guère de leur doctrine. Or, cette doctrine plaçait la première année bissextile en l'an 23-22 av. J.-C., = 8e année du règne d'Auguste en Égypte, = an du monde 5471 selon Panodore. Elle nous est exposée sous une forme très explicite dans un fragment qu'Usener[1] a emprunté au grand ouvrage encore inédit de Théon d'Alexandrie et le même système est appliqué dans les fastes consulaires du même auteur[2]. C'est ce système que Panodore avait fait sien[3].

5° Unger eût dû prêter à Panodore moins de désinvolture à l'égard des astronomes alexandrins. Il eût dû également lui en prêter moins à l'égard des doctrines religieuses de ses contemporains.

L'argument en apparence le plus frappant de tous ceux qu'Unger a réunis en faveur de sa théorie repose sur le fait que, Panodore fixant la Pâque de l'année 5525, année de la Passion, au dimanche 16 mars[4], ce synchronisme suppose nécessairement l'an 32 ap. J.-C. et partant l'ère panodorienne de 5494-93.

Remarquons d'abord que la date du 16 mars est conjecturale. Le texte présente la date du 20 mars, qui ne peut, il est vrai, correspondre au 20 Phamenoth Pour rétablir la correspondance entre le mois romain et le mois alexandrin, Goar proposait la correction : κ⟨δ⟩ ' φαμενώθ. Unger préfère la correction plus violente : Μαρτίου ιγ'. La raison de ce choix, c'est qu'il faut que le jour de Pâques coïncide avec un dimanche. Or, la coïncidence avec un dimanche

1. Usener, *op. cit.*, pp. 372-373.
2. *Ibid.*, p. 375. Les années bissextiles correspondent à la lettre γ' des τετραετηρίδες.
3. Il convient toutefois de remarquer que, si Panodore plaçait la fin de la période sothiaque en la 8e année du règne d'Auguste (à Alexandrie), les astronomes alexandrins la plaçaient trois ans plus tôt, en la 5e année d'Auguste. Telle est du moins l'opinion que nous trouvons exprimée chez Théon et dans le *Latereulus Heracleianus* (Usener, *op. cit.*, pp. 372 et p. 448, d). Cette divergence implique que les astronomes alexandrins plaçaient la terminaison de la période sothiaque en l'année qui précède pour eux la première *période* bissextile, tandis que Panodore faisait coïncider la fin de la période sothiaque avec la première année bissextile, c'est à-dire la troisième année de la première période bissextile,
4. Sync, p. 63, l. 15-17.

n'est indispensable que s'il s'agit, dans la pensée de Panodore, du χριστιανικὸν πάσχα ou Pâques chrétiennes, et non du νομικὸν πάσχα ou Pâque légale.

Remarquons d'autre part que le système pascal, qu'Unger prête à Panodore, est non seulement conjectural, mais de plus invraisemblable. Ce serait, dit Unger, un système juif; mais lequel? et peut-on raisonnablement prêter à un moine alexandrin, qui vit au début du ve siècle, un comput juif, alors que l'observance juive a été solennellement condamnée au concile de Nicée, que le système alexandrin a été choisi par le même concile comme guide de la doctrine orthodoxe, et que ce système, déjà nettement exposé par saint Athanase, vient d'être publié à nouveau et précisé par le patriarche Théophile, le contemporain et le chef spirituel de Panodore[1]?

Ne faut-il pas plutôt partir du système alexandrin pour tenter de comprendre le seul passage, — malheureusement mutilé — qui nous conserve une trace de la doctrine de Panodore et ne faut-il pas, avant de supposer un Panodore hérétique et révolté contre les prescriptions de son évêque, avoir acquis la certitude que son système est incompatible avec elles?

Il est vrai qu'Annianos (Sync. p. 63, l. 15-17) dénonce la théorie de Panodore..... σφαλλομένην περὶ τὴν (mss. τὸ) πασχάλιον ἡμέραν· ἐν γὰρ τῷ ,εφκε' ἔτει τοῦ κόσμου ταύτην γεγενῆσθαι παραδίδωσι μηνὸς Μαρτίου κ', ἤτοι κατ' Αἰγυπτίους Φαμενὼθ κ'. Mais le zèle d'Annianos n'était point toujours clairvoyant et, lorsqu'il accuse, l'hypothèse d'une erreur de sa part n'est jamais exclue.

A cause du désaccord entre les dates du mois romain et du mois alexandrin, le seul fait que nous puissions reconnaître, dans le texte que nous venons de reproduire, c'est que Panodore plaçait le jour de Pâques aux environs du 20 mars, en l'an du monde 5525.

Mais la question se pose aussitôt de savoir s'il s'agit de l'an du monde 5525 selon Annianos, ou de l'an du monde 5525 selon Panodore. L'ère mondiale d'Annianos commençait 209 jours après celle de Panodore[2], soit le 25 Mars 5492 avant J.-C. et il en résulte que, pour toutes les dates du 29 Août au 24 Mars inclus, l'année 5525 d'Annianos représente l'année 5526 de Panodore.

Supposons donc qu'Annianos, au lieu de reproduire telle quelle

---

1. Cf. E. Schwartz, *Christliche und jüdische Ostertafeln*. pp. 3-29. = *Abhandlungen Königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen*. Philol histor. Klasse, t. VIII (1905).

2. Cf. Rühl, *op. cit.*, p. 191; Lersch, *op. cit.*, pp. 97-98.

la date de Panodore, l'ait exprimée conformément à son propre système; cette hypothèse suffira, en fait, à dissiper toutes les difficultés.

L'année 5526 est une 16e année de cycle lunaire et, selon la méthode de comput en vigueur à Alexandrie au temps de Panodore, une 16e année de cycle lunaire devait présenter la Pâque légale du 21 Mars[1]. Cette date est bien proche de celle que le texte mutilé des manuscrits attribue à Panodore, et je n'hésite pas pour ma part, à la rétablir sous la forme Μαρτίου κ⟨α'⟩, ἤτοι κατ' Αἰγυπτίους Φαμενὼθ κ⟨ε'⟩. Cette restitution comporte il est vrai deux corrections, ou, si l'on veut, suppose deux erreurs, mais on conçoit parfaitement que la chute de ε' dans κε' devait entraîner nécessairement la suppression de α', dans κα', le plus ignare des scribes sachant au moins que les mois byzantins n'étaient pas en avance, mais en retard, sur les mois alexandrins.

La doctrine, que le texte, ainsi restitué, prête à Panodore, est conforme à l'usage alexandrin, et l'on se demandera dès lors pourquoi Annianos la déclare erronée; c'est tout simplement qu'Annianos, en l'interprétant, a commis une erreur au moins, sinon deux.

Annianos, — comme le prouve l'expression πασχάλιος ἡμέρα au lieu de νομικὸν πάσχα, — a cru que la date de Panodore indiquait la Pâque chrétienne, laquelle, en l'année 5526 de Panodore, — 5525 d'Annianos, — tombait nécessairement, non point le dimanche 21 Mars, mais le dimanche suivant, 28 Mars. Or, en l'année 5526, Panodore ne pouvait songer qu'au νομικὸν πάσχα. C'est en l'année 5526, comme nous le prouverons plus loin, que Panodore plaçait la Passion de J.-C., et, en cette année de la Passion, il faisait coïncider la Pâque légale avec le dimanche, jour de la Résurrection, ce qui était, on l'avouera, une façon, qui en vaut une autre, de donner une origine à l'usage chrétien.

Mais j'ai dit qu'Annianos avait peut-être commis deux erreurs, au lieu d'une. Remarquons en effet que la période pascale de l'année 5526 selon Panodore, laquelle comporte la Pâque légale du 21 Mars et la Pâque chrétienne du 28 Mars, chevauche en quelque sorte sur l'année d'Annianos, qui commence le 25 Mars ; pour lui, la Pâque légale du 21 Mars appartient à l'année 5525, la Pâque chrétienne du 23 Mars à l'année 5526. Enfin, pour comble de complication, l'année 5525 selon le système d'Annianos, présente deux Pâques légales, l'une à son début, le 1er Avril, l'autre à sa fin, le 21 Mars.

---

1. Cf. E. Schwartz, *op cit.*, p. 13.

On avouera qu'il n'en fallait pas plus, pour que le mathématicien médiocre, qu'était Annianos, pût s'y méprendre.

Mais la doctrine de Panodore qui, contrairement à l'accusation d'Annianos, était conforme à l'usage alexandrin, se trouve être du fait conforme également au système de réduction traditionnel de l'ère de Panodore, c'est-à-dire en opposition avec la théorie d'Unger.

Si, comme nous l'avons reconnu, en l'année 5526 de Panodore, le 14e jour du premier mois de la lune tombe au 21 mars, dimanche, cette année correspond nécessairement à l'année 33-34 de notre ère et *la réduction ne peut s'effectuer que selon le système traditionnel, d'après lequel l'ère mondiale de Panodore commence le 29 août 5493 avant J.-C.*

Ainsi tous les arguments qu'Unger a invoqués à l'appui de sa thèse se trouvent, en fait, confirmer la théorie opposée.

En affirmant plus haut que Panodore plaçait en l'an 5526 la Passion de J.-C., je me trouve avoir posé la question de son ère *chrétienne*.

Celle-ci a été l'objet de confusions et d'erreurs multiples et, si je crois, en ce qui concerne l'ère mondiale de Panodore, avoir démontré la légitimité du système traditionnel, je devrai, au contraire, en ce qui concerne son ère chrétienne, m'inscrire en faux contre l'opinion courante.

Gelzer l'a résumée comme suit[1] : « Panodore place la θεία σάρκωσις en l'an 5493. La 42e année d'Auguste est l'an 5492; c'est en cette année qu'il place la Conception, tandis qu'il place la Nativité dans l'année suivante, 5493. La mort de J.-C. correspond au 16 mars[2], 20 Phamenoth, 5525, en sorte que J.-C. meurt dans sa 33e année. En fait, *toutes les années ci-dessus indiquées sont inférieures d'une unité au système réel de Panodore*. L'erreur provient de ce que l'on n'a point tenu compte de la réduction qu'Annianos fait subir aux années de Panodore, réduction dont nous venons de voir, à propos de l'année 5526 de Panodore, un exemple bien caractéristique.

Annianos déclare que le système de Panodore présentait « une différence de 7 ans, sur les 5500 ans de l'ineffable incarnation de Notre Seigneur J.-C. : λειπομένην ἔτεσιν ζ' τῶν ἐφ' ἑτῶν τῆς ἀρρήτου ἐνανθρωπήσεως τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ[3] ». Il s'agit ici, non de la

1. Gelzer, *op. cit.*, p. 248.
2. Conformément à la conjecture de F. Unger.
3. Sync, p. 63, l. 13-14.

Nativité, mais de la Conception de J. C. La date de 5500 le prouve péremptoirement[1]. En effet, c'est la Conception seule qu'Annianos plaçait entre le dernier jour de l'année 5500 et le premier jour de l'année 5501[2], tandis qu'il plaçait la Nativité à la date du 25 décembre 5501.

Si nous évaluons exactement l'écart de 7 ans qu'Annianos signale à plusieurs reprises[3], comme séparant son système de celui de Panodore, nous serons amenés à admettre que celui-ci plaçait la Conception entre le dernier jour de l'année 5493 et le premier jour de l'année 5494 selon l'ère d'Annianos, ou, selon son propre système, entre le 24 et 25 mars 5494, (l'année 5494 ayant commencé le 29 août précédent).

Mais l'inexactitude d'Annianos était telle que les 7 années d'intervalle qu'il note en représentent en réalité 8[4]. Annianos n'a considéré que les millésimes et, du 25 mars, premier jour de l'année 5493, jusqu'au 24 mars, dernier jour de l'année 5500, il n'a compté que 7 ans, parce que 5500—5493 = 7. La date du 25 mars 5493 (209e jour de l'année pour Panodore et 1er jour de l'année pour Annianos) est bien garantie comme date de la Conception de J.-C., selon Panodore. Outre qu'elle est répétée à diverses reprises[5], elle se trouve confirmée, dans la récapitulation du système de Panodore[6], par sa coïncidence avec la 43e année d'Auguste.

Il en résulte nécessairement que Panodore plaçait la Nativité de J. C. en l'année 5494 et, si Annianos[7] lui attribue pour cette même Nativité la date de 5493, c'est qu'il a exprimé, une fois de plus, la chronologie de Panodore en la réduisant à son ère propre. En effet, le 25 décembre 5494 selon Panodore, équivaut au 25 décembre 5493 selon Annianos

Du fait que Panodore plaçait la Nativité en l'an 5494, l'année 5526, que nous reconnaissions plus haut pour l'année en laquelle Panodore plaçait la Passion, se trouve pleinement confirmée. Une tradition alexandrine, que nous retrouvons chez Annianos, chez

---

1. On voit par là combien est fictive la distinction établie par Gelzer entre la σάρκωσις et l'ἐνανθρώπησις. Chez Annianos ces deux termes désignent également la Conception, tandis que la Nativité est désignée par le mot γέννησις.

2. Sync., pp. 590, l. 4-5 ; 596, l. 10-12.

3. Cf. Sync., pp. 63, l. 13-14 ; 592, l. 6 ; 618, l. 1.

4. Si l'on admet la thèse de Gelzer, d'après laquelle Panodore plaçait la Conception en l'an 5492, l'intervalle avec la date d'Annianos est en réalité de neuf ans, et en apparence, d'après l'écart des millésimes, de 8 ans.

5. Sync., pp. 63, l. 13-14 ; 592, l. 5-6 ; 610, l. 1.

6. Ibid., p. 618, l. 17.

7. Ibid., p. 619, l. 7 9 : ἐστοιχείωσε... τὴν δὲ σωτήριον γέννησιν τῷ ,ευ,γ', οὐ καλῶς διανοησάμενος.

saint Maxime, etc., voulait que J. C. fût mort dans sa 33e année; Panodore, en moine pieux, s'était rangé à cette manière de voir.

Si nous évaluons l'ère chrétienne de Panodore au moyen de son ère mondiale, telle que nous l'avons définie, nous constatons qu'il plaçait la Conception et la Nativité de J.-C. en l'année 1 de l'ère dionysienne.

On remarquera en outre que, de toutes les chronologies diverses élaborées à Alexandrie et à Byzance, le système de Panodore est celui qui comporte le moins d'écart entre l'ère mondiale et l'ère chrétienne ; cette particularité est une garantie de la *réalité* de la chronologie panodorienne, pour les faits postérieurs au début de notre ère. Cette réalité elle-même est imputable sans doute à ce que Panodore disposait, pour cette période, de sources quasi-officielles, telles que les fastes consulaires et les κανόνες βασιλειῶν des astronomes alexandrins.

B. *L'ère d'Annianos.* — Loin de poursuivre, ainsi que l'avait fait son savant contemporain, un compromis entre les doctrines scientifiques et les traditions religieuses, Annianos n'envisagea guère que celles-ci. Il modifia l'ère mondiale de Panodore pour des raisons de comput pascal, et son ère chrétienne, pour revenir à l'ancienne tradition symbolique de Jules l'Africain [1].

Le système d'Annianos nous est parfaitement connu, grâce aux nombreux extraits que nous a conservés Georges le Syncelle.

Son ère *mondiale* commence le 25 mars 5492 av. J.-C. (soit 209 jours après celle de Panodore). — L'année est assurée en particulier par la date assignée à la mort du patriarche Théophile [2], (octobre 412 = an du monde 5904); la date du mois est assurée en particulier par le passage relatif à la Résurrection [3] (25 mars = 1er jour de l'an 5534).

La réduction de l'ère d'Annianos à l'ère dionysienne s'effectue donc en soustrayant 5592, pour les dates du 25 mars au 31 décembre, et 5591, pour les dates du 1er janvier au 24 mars.

Rühl s'est demandé si Annianos appliquait à l'histoire son ère commençant le 25 mars 5492 av. J.-C. ou s'il se ralliait, dans la pratique, au système de Panodore [4]. Je crois que la question ne peut faire de doute. Annianos appliquait intégralement et partout son système propre. Comment expliquer autrement sa chronologie

1. H. Gelzer, *op. cit.*, t. I, pp. 24-26.
2. Sync., p. 59, l. 9.
3. *Ibid.*, p. 616, l. 14-16; p. 619, l. 12.
4. Rühl, *op. cit.*, p. 191.

de la vie de J.-C. et la coïncidence de la Résurrection avec le 1er jour de l'an 5534? Comment expliquer la réduction qu'il fait des dates fixées par Panodore pour la Nativité (5494) et la Passion (5526)? Comment expliquer la date qu'il assigne à la mort de Théophile, laquelle, selon l'ère de Panodore, devrait tomber en l'an 5905?

Toutes les dates rapportées par le Syncelle et que l'on peut faire remonter, avec quelque certitude, jusqu'à Annianos, s'expliquent, si l'on s'en tient au procédé de réduction que nous venons d'indiquer. Je ne fais même pas exception pour le passage relatif aux Vicennales de Constantin[1], qui a tant choqué les historiens. Constatons d'abord que l'année 5816 (= 324 ap. J.-C.) est garantie par la coïncidence du 25 mars avec un mercredi et surtout par la coïncidence de cette date avec le 14e jour de la lune, dans une seconde année de cycle lunaire[2]. L'erreur d'Annianos doit s'expliquer dès lors par une confusion entre des synchronismes divers. Dès longtemps, les Vicennales de Constantin et le concile de Nicée se trouvaient associés par les historiens ecclésiastiques. D'autre part, c'était dans l'année des Vicennales que se plaçait l'assassinat de Crispus, et bien souvent l'histoire du Concile de Nicée commençait par l'histoire des contestations ariennes sous le consulat du même Crispus et de Constantin[3]. C'est en se perdant dans ces synchronismes qu'Annianos aura été amené, sans doute, à placer les Vicennales sous le consulat de Crispus et de Constantin, qui, comme en témoignent les *Fasti Vindobonenses priores*[4], coïncidait pour Annianos avec l'année 324 de notre ère.

Quant à la fidélité avec laquelle Annianos appliquait à l'histoire l'ère mondiale du 25 mars 5492 av. J.-C., un indice nouveau nous est fourni par le papyrus Goleniščev[5]. En tête de cette chronique, qui remonte du moins indirectement à Annianos, nous trouvons un catalogue des mois selon les Hébreux, les Alexandrins, etc. Or, s'il n'est guère étonnant de voir la liste des mois hébreux commencer par Nisan, il est certes plus caractéristique que les mois alexandrins commencent avec Pharmouthi, pour finir

1. Sync., pp. 64, l. 15; 65, l. 4.

2. Si Annianos obtenait, en une 5e année de cycle lunaire, la pâque légale du 23 mars (ex. la Pâque de la Passion, Sync., pp. 608-8 et 616, l. 8-11), il devait, en une 2e année de cycle, obtenir la pâque légale du 25 ou 26 mars.

3. Par exemple chez Sozomène, liv. I, chap. 2.

4. Cf. A. Bauer et J. Strzygowski, *Eine Alexandrinische Weltchronik*, dans les *Denkschriften* de l'Académie impériale de Vienne, t. LI, p. 50 (où le rapport entre Annianos et les *Fasti Vindobonenses priores* est établi), et Th. Mommsen, *Chronica Minora*, t. I, p. 292 (a. 324).

5. A. Bauer et J. Strzygowski, *op. cit.*, pp. 19-20 et tab. I ve.

avec Phamenoth. Cet ordre ne s'explique que si l'auteur considérait en effet Pharmouthi comme le premier mois complet de l'année, ce qui correspond exactement à la doctrine d'Annianos.

Si Annianos a conçu l'ère mondiale du 25 mars 5492 av. J.-C., ce n'est point qu'il y ait été amené par des raisons historiques. Inventeur du grand cycle pascal de 532 ans, il voulut surtout établir sa doctrine de comput sur des bases historiques et fournir aux recherches pascales un mécanisme aisé [1]. Il était d'ailleurs influencé par des considérations religieuses et mystiques qu'il ne songe point à dissimuler. N'était-ce point, par exemple, une joie pour ce moine computiste d'apparier le jour de Création [2] à la date traditionnelle de la Conception et de la Résurrection de J.-C. ?

Mais c'est surtout dans le choix de l'ère *chrétienne* qu'Annianos s'est laissé guider par les traditions pieuses de son époque. Revenant à la conception mystique de Jules l'Africain, il s'est de plus fondé sur les synchronismes que l'exégèse biblique établissait pour la Passion de J.-C. Il a pris pour base du calcul l'année 5533 qui lui offrait la coïncidence du νομικὸν πάσχα avec le vendredi 23 mars et, par un calcul régressif, il a fixé la Nativité à la date du 25 décembre 5501, qui lui permettait de faire coïncider la Naissance de J.-C. avec un mercredi, conformément à une ancienne tradition symbolique [3]. Enfin, à cause de la coïncidence de la Conception avec le premier jour de l'année 5501, il a choisi comme début de l'ère chrétienne non pas la Nativité mais la Conception. — Gelzer a d'ailleurs trop bien défini l'ère chrétienne d'Annianos pour qu'il soit utile d'y revenir [4].

C. *L'ère ecclésiastique.* — Si l'ère d'Annianos n'a trouvé que peu de retentissement chez les historiens (seul, en effet, Georges le Syncelle se l'est appropriée), elle fit au contraire fortune dans le monde religieux. Nous la trouvons, au début du VIIe siècle [5], intro-

---

1. Il suffisait, en effet, de diviser l'an du monde, selon l'ère d'Annianos, par 19 et 28, pour obtenir les cycles lunaire et solaire de l'année.

2. Cf. Sync., pp. 2, l. 9-16 et 607, l. 17-22.

3. La date du 25 décembre remontait à la fête païenne du *Sol invictus*. Le mercredi était, selon la Bible, le jour de la création du Soleil, créé le 4e jour. De là l'allégorie qui représente le Christ comme le Soleil de Justice. Cf. Chronicon Paschale, éd. Dindorf, p. 381, l. 6-8.

4. H. Gelzer, *op. cit.*, pp. 248-249.

5. Je ne tiens pas compte en effet de l'emploi de l'ère alexandrine par Pierre Patrice que j'ai signalé récemment (*A propos d'un triomphe de Justinien.* Revue des Etudes grecques, 1907). La date en question est celle du 12 août 6033, c'est-à-dire une date pour laquelle l'ère de Panodore et celle d'Annianos coïncident.

nisée à Byzance, où elle est considérée, selon l'expression de saint Maxime[1], comme la « chronologie traditionnelle de l'Église ».

Elle n'est point cependant demeurée tout à fait identique à elle-même, mais les transformations qu'elle a subies sont bien peu profondes et tiennent uniquement à ce que la tradition pascale, qui s'élaborait au temps d'Annianos, s'est précisée dans l'intervalle.

En effet la table de saint Maxime ne présente plus certaines Pâques légales qu'admettait encore celle d'Annianos[2] et le *début de l'année a reculé du 25 au 23 mars.*

A part cela, tout est resté immuable. La réduction de l'ère mondiale de saint Maxime s'effectue donc de la manière que nous avons indiquée pour l'ère mondiale d'Annianos[3] et le synchronisme des dates du mois avec les jours de la semaine garantit l'application fidèle du système d'Annianos. En effet, si saint Maxime avait fait, avec l'ère de Panodore, le compromis que Rühl impute à Annianos lui-même, il eût fait coïncider le 25 décembre 5501 avec un mardi, et non avec un mercredi[4], le 6 janvier 5530 avec un lundi, et non avec un mardi, etc., etc.

De même l'ère chrétienne de saint Maxime concorde de tous points avec celle d'Annianos. Seule la vie de J.-C. diffère du système d'Annianos, du fait que la Pâque de la Passion tombe, chez saint Maxime, le 22 mars, jour de la Cène, et que le jour suivant, 23 mars, jour de la Passion, appartient déjà à l'année 5534.

Ainsi l'ère d'Annianos à peine modifiée est devenue, à l'époque de saint Maxime, l'ère officielle de l'Église byzantine. On remarquera que cette ère présente avec l'ère civile et indictionnelle un écart de 203 jours et l'on conçoit aisément la multitude d'inconvénients que le chevauchement de ces deux chronologies pouvait comporter. De là cette rivalité dont saint Maxime se fait l'écho[5] ; de la cette production d'ères mondiales nouvelles que l'on constate au début du VIIe siècle et dont nous avons esquissé ailleurs l'historique.

En somme, à cause de ses inconvénients, l'ère ecclésiastique devait se transformer ou disparaître ; avant de disparaître, elle se transforma.

---

1. *Sancti Maximi Computus ecclesiasticus*, Migne, P. G., t. IX, col. 1233 : Εἰσὶν οὖν κατὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν ψῆφόν τε καὶ παράδοσιν... etc.

2. Annianos présente pour une 5e année de cycle lunaire la Pâque légale du 23 mars (Cf. Sync., pp. 608, l. 8 et 616, l. 8-11). Cette particularité distingue le système d'Annianos du système alexandrin, tel que l'a défini, avec tant de pénétration, E. Schwartz (*op. cit.*, pp. 3-29). Chez saint Maxime cette Pâque est reportée au 22 mars.

3. Cf. supra, p. 256 ss. Il va de soi qu'il faut tenir compte du fait que le début de l'année est déplacé du 25 au 23 mars.

4. S. Maxime, *op. cit.*, col. 1249.

5. *Ibid.*, I, 33, col. 1249. Cf. *Revue de Philologie*, 1907, p. 156.

D. *L'ère des chroniqueurs*. L'ère κατὰ τοὺς Ἀλεξανδρεῖς que nous trouvons employée aux IXe et Xe siècles à Byzance, par la plupart des chroniqueurs et en particulier par Théophane, constitue un compromis de l'ère ecclésiastique avec l'année civile. Ce système n'est conforme, ni à celui de Panodore, ni à celui d'Annianos, mais il emprunte à Panodore l'ère mondiale du 29 août 5493 av. J.-C. et à Annianos l'ère chrétienne qui assimile l'an 1 de J.-C. à l'an 5501 du monde. On remarquera que, constituée de la sorte, cette chronologie ne présente plus qu'une anticipation de trois jours sur l'année civile ; encore n'est-il pas certain qu'en certains cas la péréquation n'ait pas été complète[1].

Ainsi se trouvait supprimé le chevauchement de l'année ecclésiastique sur l'année civile, mais les avantages de ce système au point de vue religieux étaient peu appréciables. Certes, il maintenait, en ce qui concerne l'ère chrétienne, une tradition symbolique qui demeura longtemps chère aux esprits mystiques, mais au point de vue du comput pascal, il ne présentait plus le mécanisme si simple que l'on peut remarquer chez saint Maxime. Cette chronologie ne survécut guère au Xe siècle.

Étant de toutes la mieux connue, cette dernière transformation de l'ère alexandrine ne peut guère intéresser que par le détail des applications[2]. Seule son origine demeure obscure. Le nom de ψῆφος κατὰ τοὺς Ἀλεξανδρεῖς marque-t-il que les chroniqueurs des IXe et Xe siècles se souvenaient de Panodore et d'Annianos ? C'est peu probable. On a souvent remarqué[3] que les Byzantins se plaisaient à décorer de noms antiques des peuples jeunes et des civilisations récentes. Il est probable que les Ἀλεξανδρεῖς désignent ici les Coptes, qui connurent sans nul doute une chronologie que les Abyssins ont conservée.

En ce qui nous concerne, tout au moins, nous devrons prendre garde d'imiter les Byzantins et nous défendre d'appliquer le nom archaïque et vague d'ère alexandrine à des systèmes chronologiques parfaitement distincts.

D. SERRUYS.

---

1. La coexistence de plusieurs systèmes à une même époque a en effet amené de nombreuses erreurs dans la transmission des textes. Je n'en veux d'autre exemple que les confusions qui subsistent dans un texte aussi bien restitué que l'est le Théophane de C. de Boor. La correspondance de la date avec le jour de la semaine est fautive : THEOPH., pp. 136, l. 21 ; 224, l. 11 ; 225, l. 29 ; 229, l. 5 ; 232, l. 26 ; 234, l. 20 ; 418, l. 16 ; 433, l. 6 ; 443, l. 30 ; 456, l. 4 ; 471, l. 26.

2. On peut se demander, par exemple, si dans l'exemple d'erreur cité par LEASCH, *op. cit.*, p. 98. (THEOPH., p. 443, l. 30) il n'y a pas un retour à l'ancienne ère ecclésiastique ou du moins une confusion avec ce système.

3. Cf. R. VARI, *Zur Ueberlieferung mittelgriechischer Takliker*. *Byzantinische Zeitschrift*, XV (1907), p. 72 et ss.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE[1]

Curc. 10-11 (P), sén.

Tute tibi puer es; lautus luces cereum. —
10 Egon apicularum *opera* congestum non feram
Ex dulci oriundum mel[li]culo *dulci meo* ? —
Nam quo te dicam ego ire?

10. Le rythme *opera*[4] est à écarter, et l'interversion *congestum opera* n'est qu'une correction-cheville. *Congestum*, dit d'un *cereus*, est d'une propriété douteuse ; c'est la matière du *cereus* qui seule a été *congesta* par les abeilles. Enfin *cereum* semble malaisé à sous-entendre. C. F. W. Müller a remédié à une partie de ces inconvénients en proposant *opera* <*hoc*> *congestum*; mais *hoc* (ou *hunc*, qui vaudrait mieux) séparerait mal à propos le participe de l'ablatif.

Je lis : *opera* <*opus*> *congestum*, avec allitération et figure étymologique. La faute s'explique mieux que dans l'hypothèse de Müller.

11. Il faut renoncer à l'hypothèse (que j'ai suivie moi-même, Rev. de philol. 1885, p. 128) d'après laquelle les derniers mots désigneraient la bien-aimée. D'abord *feram* signifie ici « je transporte », non « je porte à quelqu'un ». Ensuite une bougie entamée serait un bizarre cadeau d'amour. Enfin il semble également impossible de faire de *melculo* un ablatif allant avec *ex dulci*, un datif allant avec *dulci meo*, ou encore l'un et l'autre à la fois, comme Leo le suppose. La personne de la bien-aimée n'ayant rien à faire ici, je pose en fait que le siège de la faute est le groupe des mots *dulci meo*.

Je lis : *dum illuc eo*. « Ne puis-je porter cette charmante bougie quand je vais en pareil lieu ? » Cet *illuc eo* prépare à merveille la question du valet, *quo te dicam ire?* Et la forme même de cette question ; car *illuc eo* appelle *quo* et *ire*, tandis que *melculo meo*

1. Suite. Voir p. 7 et suivantes, 93 et suivantes.

appellerait quelque chose comme *ubi* et *habitare*, dit de la bien-aimée.

La faute s'explique sans doute par *dumeo* avec *illuc* en surcharge ; le correcteur aura ponctué *du-meo* par distraction, au lieu de *dum-eo*, et par suite induit en erreur un nouveau copiste, qui aura écrit *duilluc meo* (d'où *dulci* par la suggestion de *ex dulci*).

La bougie n'a rien à faire avec la maîtresse du jeune homme. Elle sert à faire savoir aux spectateurs qu'il est encore nuit. Elle est utile au jeune homme pour montrer à son valet le temple d'Esculape et la maison du *leno* (14-15).

Curc. 15-17 (P ; 15 et 17, aussi Osbernus), sén.

Nam quo te dicam ego ire? <—> Si tu me roges,
Dicam ut scias. <—> Si rogitem, quod respondeas? <—>
Hoc Aesculapi fanum est. <—> Plus iam anno scio. <—>
15 Huic (Hinc *Osb.*) proxumum illud ostium *occlusissimum* (*oculissimum Osb.*)
Salue ualuistin (*var.* uol-), ostium *occlusissimum ?* —
Caruitne febris te heri (heri te febris *Osb.*) uel (aut *Osb.*) nudius tertius?
Et heri cenauistine?

Le barbarisme de fantaisie *oculissimum*, attesté dans 15 par un moine du XIIe siècle, se trouve confirmé par un passage mutilé de Festus. Pour le mètre, on lit *<est> oculissimum ostium* ou *ostium<st> oculissimum*. Cela me paraît bien défectueux. L'amoureux peut faire entrer une gentillesse comme *oculissimum*, au vocatif, dans une allocution passionnée à la porte chérie ; il est peu croyable que le même *oculissimum*, employé comme nominatif, figure dans une indication topographique, d'où tout lyrisme doit être absent.

Au v. 16, les critiques s'arrangent pour placer *occlusissimum* dans la bouche du valet, en manière de parodie. Cela encore est peu satisfaisant ; toute parodie veut une gradation, de sorte qu'on ne peut parodier un barbarisme par un mot normal. Le parodiste, s'il n'a pas un moyen d'enchérir, ne peut que répéter.

Ces considérations me font proposer la lecture suivante :

Huic proxumum illud. Ostium *o oculissimum*,
Salue ; ualuistin? <SERVVS> Ostium *o oculissimum*,
Caruitne...

Les deux fois, *o oculissimum* a été lu *occul-* (cf. Capt. 80 *occleo* pour *cocleae*), puis interprété *occlusissimum*; dans le premier

vers, Osbernus a dédoublé les deux *o*. Le ton unique du passage, la nature extraordinaire du superlatif *oculissimum*, expliquent que, par exception, *o* soit intercalé entre le substantif et l'épithète. Les exemples où le groupe substantif-épithète est précédé de *o* ne sont ni comparables à celui-ci, ni nombreux (voir Richter, Studien de Studemund, I p. 586 ss.). — La double proposition *hoc Aesculapi fanum est, huic proxumum illud*, avec ellipse normale du second *est*, me paraît donner nettement la désignation locale promise : « Ceci, c'est le temple d'Esculape; la prochaine bâtisse, celle où je vais. » Le jeune homme, dans la nuit noire qu'éclaire sa bougie, montre un édifice et non une simple porte, et cela est naturel. Sans doute, dans une rue moderne de Paris, nous distinguons les portes plus aisément que les maisons; même une église peut se trouver englobée dans l'alignement banal. A Epidaure, ou plutôt sur la scène romaine, on peut penser que le temple d'Esculape n'avait pas de mur mitoyen. Le texte d'ailleurs (203 ss.) montre qu'il y a une distance sérieuse entre la porte du temple et celle de l'habitation voisine.

Au v. 17, j'ai conjecturé jadis (Ramain, Revue de philol. 1898 p. 55) que l'obscur *uel* des mss. cachait un *ut* (dont le *t* aura été pris pour une *l* barrée). Je ne crois pas que, quand je communiquai cette hypothèse à M. Ramain, j'eusse remarqué le *aut* d'Osbernus, qui semble une confirmation. On vient de voir que, pour cette région au moins du texte, Osbernus peut conserver des variantes précieuses. Si on lit *ut*, la question *caruitne febris te* ne porte plus que sur *heri*, comme l'autre question *cenauistine* ; le valet, qui devine que son maître a déja tendrement interrogé la porte l'autre nuit, feint de savoir comment la porte avait répondu alors sur sa chère santé. Devant *ut nudius tertius*, le mètre veut qu'on lise, selon l'ordre d'Osbernus, *Caruitne heri te febris*. Ce n'est pas tout à fait l'ordre que je soupçonnais jadis (Ramain ibid.), mais il semble que j'avais eu raison de penser à une interversion dans le texte des mss., et de supposer que le déplacement de *heri* était connexe à la faute *uel nudius tertius*.

Curc. 21-22 (P), sén.

Bellissimum hercle uidi et taciturnissimum;
21 Numquam ullum uerbum muttit (*var.* mittit); cum aperitur *tacet*;
Cum *illa* noctu clanculum ad me exit *tacet*.

22. Dans ce v. faux, le siège de la faute est *illa*. Le jeune homme, en effet, n'a fait encore aucune mention de la femme qu'il aime

(on a vu qu'il n'est pas question d'elle au v. 11). Ce qu'il a dit abstraitement de l'amour au v. 3 ne prouve même pas que l'objet de sa passion doive être désigné par un pronom féminin (cf. les hypothèses de son valet, 37-38). Pour la première fois une allusion à la personne se trouve faite au v. 22, et immédiatement cette allusion provoque, de la part du valet, des conseils de prudence (23 ss.), comme s'il suffisait, pour l'inquiéter, que la passion de son maître se manifestât enfin sous une forme concrète. Dans de pareilles conditions, l'aimée doit être désignée par un substantif, *amica* ou un synonyme, non par un démonstratif. Ces considérations me conduisent à lire : *Cu<m a>meica noctu*... Un copiste ayant, par l'inadvertance la plus banale[1], réduit MAM à M, le copiste suivant a eu sous les yeux CVM suivi d'un barbarisme EICA, dont il a cherché à tirer un mot latin.

21. L'hypothèse que je présente (et, à son défaut, les considérants mêmes sur lesquels elle est fondée) exclut les corrections du type *Cum<que>* ou (Rev. de philol. 1885 p. 123) *<Et> cum*. Par suite, elle montre sous un jour nouveau le rapport du v. 22 avec le v. 21. La redite avait suggéré à M. Goetz l'idée qu'il y avait peut-être ici un « uersus parallelus ». Ce soupçon, énoncé timidement, devient une certitude si les deux vers cessent de pouvoir être considérés comme coordonnés.

Le v. 22 appartient incontestablement au Curculio, où nous voyons la belle, nuitamment (*noctu*) et en cachette (*clanculum*), venir trouver son amant (*ad me exit*) sans que la porte fasse de bruit (*tacet*) ; cf. 158-160. Le v. 21, par comparaison, est singulièrement imprécis ; l'idée seule du silence de la porte s'y trouve, et rien n'y indique ni la nuit, ni le secret, ni le trait caractéristique de la jeune femme qui sort. Rien ne prouve, ici, que le silence de la porte ne couvre pas le passage d'un amoureux qui entrerait chez sa maîtresse, ou bien qui sortirait clandestinement de la maison paternelle. Il n'est donc pas supposable que 21 ait été fabriqué pour remplacer, lors d'une représentation, 22 devenu inscandable. 21 est nécessairement un vers d'une autre comédie, introduit dans le texte par suite d'un rapprochement littéraire. Dans l'autre comédie, c'est le contexte qui devait renseigner le spectateur sur toutes les circonstances non énoncées.

Une fois le v. 21 dûment isolé, il n'est plus indispensable, comme je l'ai cru jadis, d'y corriger le *tacet* répété au vers suivant. Il reste pourtant possible et plausible que ce *tacet* soit une simple anticipation d'un copiste ; après *numquam ullum uer-*

1. Cf. 31 *ama<to> testibus*.

bum multit, il est bien plat ; en outre, l'acteur pouvait être tenté de lier *cum aperitur* à *multit* plutôt qu'à *tacet*, et ce manque de netteté suffirait peut-être à provoquer une suspicion. Il est certain que le v. 21 aurait meilleure tournure si on y remplaçait *tacet* soit par un datif *mihi* ou *tibi*, soit par un sujet *foris*. J'estime donc que, dans les apparats futurs, un signe de doute sera le bienvenu.

Curc. 26 (P), sén. faux.

Num tu pudicae cuiplam insidias locas?
26 Aut quam pudicam esse *oportet?* — Nemini.

Les uns laissent le vers faux, les autres admettent une interversion-cheville (*oportet esse*) ; tous laissent subsister le solécisme. Un subjonctif paraissant nécessaire, je pense qu'*oportet* vient d'une conjecture marginale, ayant eu pour objet de corriger une altération de *par sit*, et je lis *pudicam par sit esse* (avec allitération). — L'interversion, inexplicable s'il s'agit d'*oportet*, cesse d'être troublante, car il n'y a pas de raison pour que la leçon marginale ait pris la place des syllabes exponctuées ; celui qui l'a introduite dans le texte a mis le verbe en fin de phrase.

Curc. 27-28 (P), sén.

27 Nec me ille *sinit* Iuppiter. — Ego item uolo.
Ita *tuum conferto* amare semper, si sapis,
Ne id quod ames populus si sciat tibi sit probro.

Au v. 27 nul ne doute que *sinit* ne soit *sirit*, fautivement écrit avec *n* pour *r*. Au v. 28 M. Ramain (Revue de philol. 1898 p. 56) a indiqué la hardie correction qui s'impose, *Ita tu memento*, et qui inversement suppose la faute *r* pour *n*. Je soupçonne que les deux fautes contraires pourraient bien être connexes, l'*r* du v. 28 provenant d'une correction fourvoyée pour le v. 27 ; dans un texte en capitale, les deux *n* de *sinit* et de *memento* devaient être, verticalement, à peu près superposées. Supposons donc TVMEMENTO devenu TV^{M}M^{E}EN^{R}TO, puis TVMMEERTO ; on concevra qu'un réviseur ait tiré de là, par conjecture, l'étrange *tuum conferto* ; ainsi la retouche, en apparence téméraire, de M. Ramain perd de son invraisemblance graphique. Ces possibilités ne sont que des possibilités, mais je crois utile de les signaler en rappelant l'attention sur une belle conjecture.

Curc. 37-38 (P), sén.

Aime tout ce que tu voudras, dit le valet à son maître, *dum te abstineas nupta, uidua, uirgine, Iuuentute et pueris liberis.* Or, dans Plaute, *iuuentus* désigne normalement les jeunes hommes qui ont des maîtresses, qui vivent indépendants et entretiennent des parasites, et qui, par leur âge, ne ressemblent plus à des *pueri.* Comment ces jeunes hommes seraient-ils ici indiqués comme mignons éventuels (remarquer qu'il s'agit d'une hypothèse en l'air)? Cela semble inconcevable. Aussi M. Ramain (Rev. de phil. 1898 p. 56) a-t-il cru devoir chercher une correction. M. Ramain avait raison de s'étonner; Plaute, bien certainement, n'aurait jamais écrit ce *iuuentute* de lui-même. Reste à savoir s'il n'a pas obéi à une suggestion qui fournisse une explication plausible.

Most. 150 un jeune homme, tout à fait homme, se rappelle son passé; personne *de iuuentute*, dit-il, ne l'emportait alors sur moi pour la gymnastique et pour les exercices militaires... Le temps où son souvenir le ramène, c'est évidemment celui où il comptait parmi les ἔφηβοι athéniens; c'est donc le pluriel ἔφηβοι que Plaute traduit par le collectif *iuuentus*[1]. Pouvait-il faire mieux? J'en doute; en latin, un grand garçon de dix-sept ans s'appelle soit *adulescens*, soit *puer*, selon qu'on parle de lui avec ou sans égards.

Si *iuuentus* équivaut à ἔφηβοι dans la Mostellaria, il peut en être de même dans le Curculio. Il est donc probable que le v. 38 est traduit d'un original grec, lequel opposait aux παῖδες les ἔφηβοι. — Cf. les *iuuenes* aimés de Cydon, Virg. Aen. 10,327.

La scène du Curculio est à Epidaure, auprès du temple d'Esculape. Rien n'invite à supposer que le poète du drame grec ne connaissait pas la ville dont il parlait. Donc, à Epidaure comme à Athènes (à la différence de ce qui se passait à Rome), on devait distinguer les ἔφηβοι et des enfants et des jeunes gens. Donc, à Epidaure aussi bien qu'à Argos, à Sicyone, à Trézène, il est probable qu'il existait une organisation éphébique. Et le passage du Curculio me paraît un document tel quel pour les historiens de l'éphébie.

---

1. *Iuuentus*, traduction d'ἔφηβοι créée ou acceptée par Plaute, a laissé sa trace dans les *collegia iuuentutis* (ou *iuuenum*) des inscriptions postérieures.

Curc. 39-41 (P), sén.

39 Lenonis hae sunt aedes. — Male istis euen[i]at. —
Qui? — Quia scelestam seruitutem seruiunt. —
Obloquere. — Fiat maxume. — Etiam taces? —
Nempe obloqui me iusseras.

I. Au v. 41, on explique *obloquere* par « tu parles en sens contraire de mon sentiment ». C'est là une interprétation d'abord pénible et forcée (voir le contexte), ensuite arbitraire; car *obloqui* ne peut signifier que « mêler ses paroles à celles d'autrui », c'est-à-dire « couper la parole ». Donc *quia scelestam...* est une interruption ; donc le *qui* du jeune homme n'est pas une question, et il faut ponctuer « *Qui...* », non « *Qui?* ». Le valet a feint de croire que *qui* était interrogatif, comme il feint ensuite de croire que *obloquere* est impératif; cf. 44 son parti pris de calembour, et la juste remarque de son maître, *odiosus es*.

Au v. 39, avec la ponctuation actuelle, *Lenonis hae sunt aedes* ne fait que répéter 33, *Quin leno hic habitat* ; si la répétition était authentique, il y aurait un *inquam*, ou bien l'équivalent. Donc ici encore il faut supposer que le maître est interrompu par son valet. Comment entendait-il continuer sa phrase? évidemment par le relatif *qui* de 40, construit avec *lenonis* : « Cette maison est celle d'un *leno* qui... ». Ce qui provoque le *obloquere* dit de mauvaise humeur, c'est une interruption double de la même phrase. Il faut donc ponctuer :

Lenonis hae sunt aedes, — Male istis euenat. —
qui... — Quia scelestam seruitutem seruiunt. —
Obloquere.

II. Un hiatus comme celui de 41 est toujours suspect, fût-il au changement d'interlocuteur. Et, en effet, le sens est défectueux. En supposant que *obloquere* fût un impératif, comme l'esclave s'amuse à faire semblant de le croire, l'affectation d'obéissance ne pourrait consister à répondre simplement *fiat maxume*. Il faut d'abord qu'il y ait bel et bien une interruption nouvelle, et ceci nous montre que *obloquere*, tout comme *qui*, doit être suivi d'un signe tel que des points de suspension. Ensuite, puisque l'esclave interrompt exprès pour couper la parole à son maître, il faut qu'il ne la lui laisse pas reprendre. Ce qui revient à dire qu'il doit proférer une vocifération prolongée, destinée à impatienter son

maître indéfiniment. C'est cette vocifération qui empêchait l'hiatus, et qu'il faut rétablir entre *maxume* et *etiam*.

Je me figure non une interjection proprement dite, ayant sa place dans le vocabulaire latin, mais un son vocalique quelconque, tenu et presque chanté comme dans une vocalise. Graphiquement, ce son ne pouvait être exprimé que par la présence d'une voyelle. Restituera-t-on un *e*, qui se serait confondu avec l'*e* de *maxume*? ou un *a*, qui aurait pu être pris pour une sigle d'interlocuteur? la seconde hypothèse est la plus satisfaisante, car un *a* a pu être éliminé soit devant la sigle α, comme superflu, soit devant la sigle 6, comme contradictoire. J'écris donc :

Obloquere... — Fiat maxume : <a!> — Etiam taces?

Curc. 43 (P), sén. faux.

Induti (*Id uti* B) occepi dicere, ei ancillula est.

On corrige <*Sed*> *ita uti*. Une telle conjecture est antiméthodique, 1° parce qu'elle est fondée sur la variante sans valeur de B et non sur la *lectio difficilior*, 2° parce qu'elle suppose une omission du premier mot du vers, accident d'un type rarissime. Partant de *induti*, je propose : *Int*<*us*>, *uti occepi*... Les lettres vs ont été sautées devant VT, puis, — en pays germanique? — *intuti* est devenu *induti*. *Intus* vise la maison dont le jeune homme commençait à parler au v. 39 ; ce qui pousse le jeune homme à se servir de cet adverbe, c'est qu'il pense au *leno*, absent de sa maison pour cause de santé (au moment où son valet l'a interrompu, v. 39 et 40, ce dont il allait parler est peut-être le séjour du *leno* dans le temple d'Esculape). Pour *uti occepi* (sans *ita*, qui se trouve Poen. 470), cf. St. 380.

Curc. 46 (P), sén. faux.

Eam uolt meretricem facere. Ea me deperit.

Il ne sert de rien de cacher le symptôme métrique en écrivant <*at*> *ea* par exemple ; le mal survit au symptôme. Comment l'interlocuteur (ou le spectateur) comprendra-t-il l'amour que le jeune homme inspire à sa belle? Il n'a pas été dit qu'elle l'ait jamais vu, qu'elle sache seulement son existence.

Le texte est donc mutilé, évidemment entre *facere* et *ea*. Dans ce qui a péri, certaines choses essentielles étaient dites sans doute; ainsi la naissance libre de la jeune fille (602 ss.), son désir (inintelligible chez une femme de naissance servile) de ne se donner qu'à un seul homme (cf. 51, 57, 60) et le serment qui engage le *leno* vis-à-vis de l'amant aimé (458), les promesses d'amour ignorées du *leno* (ce qui seul explique *clandestinus* 49). Peut-être était-il dit aussi que la jeune fille dût la conservation provisoire de sa chasteté à la maladie du leno (700); toutefois le v. 61 peut suffire pour l'expression de cette donnée.

Curc. 59-62 (P), sén.

59 Immo ut illam censes? ut quaeque illi occasiost,
Subripere se ad me; ubi sauium oppegit, fugit.

I. Ces deux vers se lient mal à ce qui précède : *At illa est pudica nequedum cubitat cum uiris. — Credam, pudor si cuiquam lenoni siet.* La volonté du *leno* serait pour la jeune femme un cas de force majeure excluant toute responsabilité et par suite toute appréciation morale; *ut illam censes* n'a donc pas de sens.

Les deux mêmes vers se lient mal à ce qui suit : *Id eo fit, quia hic* (je lis *ñc*, c'est-à-dire *nunc*) *leno aegrotus incubat In Aesculapi fano.* Que veut dire *id*? qu'elle s'échappe vers son amant et lui donne des baisers? L'absence du *leno* explique sans doute qu'elle le puisse, mais non pas qu'elle le fasse; il faudrait donc *fieri potest* et non *fit*. Même si on passait sur cette difficulté, *id* resterait obscur, parce que les faits résumés par le démonstratif sont, dans 59-60, présentés au point de vue du caractère de la jeune fille et non au point de vue du rôle du *leno*. — Le manque de suite entre 60 et 61 avait fait supposer une lacune à cette place (Bosscher).

Otons un moment les deux vers, et le raccord se fera à merveille entre les vers qui les entourent. « Elle est chaste et ne couche pas encore avec les hommes. — Je le croirais si un *leno* était capable de respect humain. — Cela s'explique par la maladie du *leno*, qui séjourne dans le temple d'Esculape. » Cf. ce qui est dit du *leno* au v. 100 : *Si ualuisset, iam pridem quoquo posset mitteret.*

Il semble donc évident que les v. 59-60 sont hors de leur place. Où les mettre? on chercherait vainement un autre endroit que l'intervalle entre 50 et 51. Ils sont donc le commencement de la

réponse à la question irrespectueuse *iamne ea fert iugum?* (ceci explique le *ut illam censes?*), et ils font mieux comprendre ce qui est maintenant la suite de la réponse (et non la réponse tout entière) : *Tam a me pudica est quasi soror mea sit, nisi Si est osculando quippiam impudicior*. D'abord, le *iugum* de la question équivalant en fait à *iugum tuum*, le *a me* de la réponse est amené, et on ne se demande plus si le jeune homme veut insinuer qu'il ne répond que de sa propre réserve. Ensuite, *subripere se* et *sauium oppegit* éclaircissent le *osculando* de 51, si énigmatique dans le texte traditionnel. Comment le valet du jeune homme, comment le spectateur ne doivent-ils pas être intrigués, quand il leur est dit sans préparation qu'une esclave, appartenant à un loueur de femmes, n'est exposée qu'à des baisers ?

II. Les vers 59-60 remis à leur place, il n'est plus besoin d'imaginer une lacune devant 61-62 :

61 Id eo fit, quia *nunc* leno aegrotus incubat
In Aesculapi fano; id me excruciat. — Quid est?

Reste à comprendre comment, dans 62, l'objet du discours semble dévier; de ce qui touche la chasteté de la fille, on passe à la question d'argent. Je ne crois pas qu'il y ait là de difficulté sérieuse. On a vu qu'une lacune importante existe réellement à l'intérieur du prétendu vers 46 ; dans la partie de texte qui a été sautée en cet endroit devaient figurer toutes les indications propres à préparer le développement qui commence avec le second hémistiche de 62. Le jeune homme, ayant mis son valet au courant de la situation, peut suivre sa pensée tout à son aise.

Or le mouvement de cette pensée est moins décousu qu'il ne semble au premier abord. Quelle est sa préoccupation essentielle? c'est que le *leno* ne livre sa bien-aimée à d'autres; *eam uolt meretricem facere*, a-t-il dit tout au début de son exposé. Il suit intérieurement cette idée, quand il explique qu'en fait la jeune fille serait déjà une prostituée, n'était la maladie du *leno*. Et comme (dans la partie perdue du texte) il avait parlé de négociations entamées avec le *leno*, de l'engagement pris avec serment par celui-ci, sa pensée glisse tout naturellement de l'empêchement du *leno* à la mauvaise foi du même personnage. Son valet même vient de l'orienter vers cette nouvelle direction d'idées, puisqu'il lui a dit qu'un *leno* n'a pas de *pudor*.

Donc, dans ce que les mss. nous donnent après 59-60, il n'y a rien à suspecter, sauf le *hic* inscandable et obscur que je remplace par *nunc*.

Curc. 76 (P et Osb.), 78-79 (P et schol. Veron. Verg.), 80 (P), sénaires en partie brouillés; et *Merc.* 512, *Ps.* 609 et 634, *Rud.* 99, *Trin.* 891, *Truc.* 641, *Andr.* 502.

76 Anus hic *cubat are* (corr. en *cubitare* B, *are cubat VE*, *recubare* J et [Osb.) *solet* custos ianitrix,
77 Nomen est leene (l. Leaenae est), multibiba atque merobiba.
78 SERVVS. Quasi tu lagoenam (-ynam sch. Ver.) dicas ubi uinum chium [chium uinum sch. Ver.) <79> solet esse (esse om. B[1]).
ADVL. Quid opus est (l.-ust) uerbis? uinosissima est; <80> eaque [extemplo ubi uino
Has conspersi fores <81> de odore adesse me scit, aperit ilico.

Curc. 76. — Le fréquentatif *cubitare* du correcteur de B est invraisemblable, si l'infinitif dépendait d'un verbe comme *solet*. Comme les variantes *cubat are* et *are cubat* indiquent dans l'archétype *cubat* avec *are* en surcharge, on doit comprendre *cubat* corrigé en *-are*, c'est-à-dire, comme l'a vu Schoell (Cas. p. XXIII) *cubare*. — Mais le vrai texte portait-il *solet*, qui revient au v. 79 et qui dans 76 est inscandable? Je n'en crois rien. S'il ne s'agit que d'une « habitude » de la vieille, tout le calcul du jeune homme risque d'être déjoué; d'ailleurs, il est clair qu'une *ianitrix* doit être liée à la porte qu'elle garde par une consigne rigoureuse et systématique, avec laquelle *solet* se concilie mal. Je garde donc *cubat*, et je considère la finale *-are* comme due à une conjecture carolingienne, laquelle conjecture avait été suggérée par un *solet* fautif. Depuis Camerarius, on transpose *solet cubitare* pour le mètre. Sans la manie transposante, il est probable que les philologues auraient reconnu depuis longtemqs l'impropriété de *solet*.

Que représente ce *solet*? *Sola*, peut-être. Il est important, pour le jeune homme, que la porte soit gardée par une seule personne; ainsi son intrigue n'a besoin que d'un complice unique. La faute *solet* s'explique par la suggestion de la 3e personne *cubat*. *Sola* rétablit le mètre du second hémistiche.

Le premier hémistiche reste incomplet. Je propose d'ajouter après *cubat* le vieil adverbe *nox*, qu'on a restitué à la place de *mox* As. 597 et Rud. 417. On comprend qu'un tel mot ait dérouté les lecteurs de basse époque, et qu'ils aient fini par l'éliminer :

Anus hic cubat <*nox*> sola, custos ianitrix.

Ainsi reconstitué, le vers change de physionomie et, ce me

semble, cela n'est pas sans avantage. *Hic*, qui dans le texte traditionnel semble équivaloir à « derrière la porte », ce qui supposerait un style bien imprécis, signifie maintenant « dans la maison ». Au lieu d'être renseignés, d'ailleurs vaguement, sur la place où dort la vieille, nous apprenons avec netteté qu'elle est seule dans la maison avec la jeune fille, et par là toute l'intrigue s'éclaire. *Sola* ne signifie pas que la vieille ne partage sa couche avec personne, mais qu'elle cumule des fonctions qui pourraient être séparées; c'est *sola* qui explique *custos ianitrix*. *Nox*, enfin, rappelle utilement que le *leno* n'est chez lui que le jour[1].

Curc. 78-79 (et passages des autres pièces). — Il est bien malaisé de comprendre la réponse du valet à son maître. Joue-t-il sur la ressemblance de *Leaena* et de *lagoena?* C'est là une hypothèse désespérée; l'analogie phonétique est des plus médiocres, car la voyelle pénultième de *Lacaena* devait ressembler à la longue française de *pèse*, celle de *lagoena* à la longue française de *douze*, de *muse* ou de *creuse*. S'il n'y a pas jeu de mots, comment les adjectifs *multibiba* et *merobiba* suffisent-ils pour suggérer à un interlocuteur la comparaison d'une femme avec une *lagoena* de Chio?

On pourrait se demander s'il n'est pas tombé quelque chose après 77. Et, à première vue, il semble que cela soit attesté par le scoliaste de Vérone (sur *sinum lactis*, Buc. 6,33) : *Plautus in Curculione* « ************num* » *et respondetur ita* « *quasi tu lagynam...* », ce qui, pris à la lettre, signifierait que *quasi tu lagynam...* est une réponse du valet à une phrase du maître terminée en *-num* (et non, comme le v. 77, terminée par le mot *merobiba*). Mais que pourrait être la phrase en *-num?* Le dernier mot serait évidemment *sinum*, mais que restituer avant ce mot? A cause du *capit quadrantal* 110, on ne peut conjecturer quelque chose comme *quae capiat sinum*. A cause de la question du valet au v. 82 (*eine hic cum uino sinus fertur?*), on ne peut faire dire au maître quelque chose comme *ei dabimus sinum*. Si d'ailleurs le dernier des mots cités par le scoliaste est bien *sīnum*, la réponse *quasi tu...* ne peut avoir été immédiate, et l'expression *respondetur ita* manque d'exactitude. Enfin, la comparaison avec une *lagoena* devant s'appliquer à la vieille, le *sinum* qui provoquerait cette comparaison devrait constituer aussi une figure relative à la vieille; comment croire à pareille chose après le *cedo puere*

1. Pour le mètre, *cubat* <*intus*> irait à peu près aussi bien que *cubat* <*nox*>. Ces deux suppléments ne seraient pas de même valeur au point de vue du sens.

sinum de 75 ? On est donc forcé de se rallier à l'hypothèse qui restitue chez le scoliaste précisément *<cedo puere si>num*. On est amené, par conséquent, à conclure que *respondetur ita* implique une erreur du scoliaste, et qu'il n'y a rien à tirer de son témoignage en faveur d'une hypothèse de lacune. Il faut arriver à expliquer 78-79 comme faisant suite à 77.

Avant d'aller plus loin, remarquons que 77 même présente actuellement une invraisemblance. Si la description de la vieille est expédiée en deux adjectifs (*mullibiba, merobiba*), comment le jeune homme perd-il du temps à dire son nom, qui est indifférent ? Et si le jeune homme est si succinct sur le point intéressant, comment parle-t-il d'abréger (*quid opust verbis?* 79).

De là, j'induis que le jeune homme a été plus bavard qu'il ne semble, et qu'il a parlé sans être interrompu par son valet. En autres termes, il faut supprimer les deux sigles marginales qui figurent, dans le texte transcrit ci-dessus, en tête des 3e et 4e lignes. L'addition fautive de ces sigles est connexe à la mauvaise répartition des vers.

Naturellement, la phrase enfermée entre les sigles prendra un sens nouveau et même une construction nouvelle. Au lieu de comprendre *quasi tu dicas <eam esse> lagoenam*, il faudra comprendre : *tu dicas <eam esse> quasi lagoenam ;* « toi, tu la comparerais, si tu la voyais, à une de ces bouteilles où se met le vin de Chio ». Ceci exige un examen de la tournure *quasi dicas* chez les comiques.

Merc. 512, BC donnent *quasi dicas nullam mulierem bonam esse*, mais A a *deicis ;* D (ce que ni Leo ni Lindsay n'ont daigné mentionner) a *dicias*, ce qui ne peut provenir que de *dici^as*. Il faut donc lire *dicis*, à l'indicatif, et *quasi* est à peu près synonyme de *ut* ou de *paene*, comme dans *quasi canes* Trin. 835, *quasi quadraginta minas* Most. 623. Cet exemple, où l'indicatif est en réalité attesté par les deux sources, établit d'abord qu'il existe une tournure *quasi dicis*. Ensuite, il est propre à rendre sceptique sur l'autre tournure *quasi dicas*, là surtout où nous n'avons pas le palimpseste. Truc. 641 : *Nunc quasi mi dicat « nec te iubeo nec uolo* (l. *uoto*) *Intro ire in aedis » ;* ici *dicit* est bien tentant après *nunc*. Trin. 891 : *edepol nomen nugatorium ; Quasi dicas, si quid crediderim tibi, « pax ! », periisse ilico.* Vingt copistes ont pu se rencontrer pour changer un *quasi dicis* en un *quasi dicas*, plus facilement que deux copistes pour faire le changement contraire.

Il faut mettre à part deux passages où *quasi* n'est pas en contact avec *dicas*. Ps. 609 (AP) : *Quasi te dicas atriensem*. Rud. 99 (P seul) : *Quasi me tuum esse seruum dicas, Daemones.* Dans

tous deux, aussi bien que dans les exemples précédents, *quasi... dicas* peut se traduire : « Tu as l'air de dire », et *quasi... dicis* semblerait une tournure plus naturelle. Dans les deux passages, la disjonction de *quasi dicis*, par intercalation d'un pronom sujet ou de toute une proposition, rappellerait l'hyperbate de *non* et des diverses formules négatives. Et en effet « ne... pas » et « à peu près » sont des idées appartenant à une même série quantitative ; cf. Mélanges Nicole p. 227.

A part encore doivent être mis deux passages où la phrase commence par *quasi tu dicas*. Ps. 634 (AP) : *Quasi tu dicas me te uelle argento circumducere*. Térence, Andr. 502 (le Bembinus manque) : *quasi tu dicas factum id consilio meo*. *Dicas* a passé dans Donat, commentaire sur Eun. 736 ; on n'a ici que des mss. récents. Dans le lemme concernant Andr. 502, le ms. A de Donat a conservé la leçon primitive *dicis* (le subjonctif a d'ailleurs envahi le commentaire proprement dit : *dicas pro credas*). Dans *quasi tu dicis*, on retrouve un ordre des mots qui fait penser à l'hyperbate des négations.

Quasi tu lagoenam dicas, Curc. 80, rappelle à la fois les deux couples d'exemples cités les derniers ; *quasi* et *dicas* y sont séparés à la fois par un *tu* et par un autre mot. Ce cumul fait du passage un exemple unique. Il est plus exceptionnel encore par le sens du verbe, qui a nettement le sens du conditionnel : « tu dirais <éventuellement> ». Partout ailleurs *dicis* est certain, probable ou possible ; ici seulement le subjonctif *dicas* est d'une authenticité incontestable.

Habitués exclusivement, j'en suis convaincu, à la locution *quasi dicis* = *uelut* ou *paene dicis*, les contemporains de Plaute comprenaient d'emblée *quasi...dicas* comme valant *paene...dicas* ou *uelut...dicas*. *Quasi* avec subjonctif dépendant ne pouvait exister à leurs yeux que dans une phrase subordonnée à une principale non sous-entendue (ainsi *tantidemst quasi sit* Merc. 315, *facito ut ueniant quasi eant Sutrium* Cas. 524).

Curc. 80. — Pour le mètre, on corrige *ubi <ego> uino*. Mais, pour le raisonnement, le mot intéressant est *uino*, qu'il ne faudrait pas retarder d'une place. On ne voit guère, d'ailleurs, pourquoi un *ego* placé en tête ne serait pas tout de suite accompagné de son verbe, *conspersi*. Je propose : *ubi uino has<ce ego> conspersi*. L'omission aura été causée, dans l'archétype en minuscule, par un saut de *ce* à *co*.

Curc. 88 et 71 (P), sén.

Sequere hac, Palinure me ad fores; fi mi obsequens.—
88 Ita[6] faciam. — Agite bibite, festiuae fores.

Le premier acteur, nécessairement, commencera par rythmer *Ita fa[6]ciam* ; l'autre acteur sera dans l'impossibilité de continuer. Plaute leur a-t-il donc tendu un piège? Il n'y a aucune analogie entre le *Ita[6]* d'un tel passage et le *Neque[6] gubernator* de Rud. 166, qui guide de lui-même la voix de l'acteur.

La suspicion métrique coïncide avec une autre suspicion. Est-il possible qu'on réponde par une tournure comme *Ita faciam* à une injonction telle que *fi obsequens*? Cette injonction appellerait pour réponse ou *sum* ou *ero*. Que veut dire d'ailleurs ce *fi obsequens* dans le contexte actuel? Pourquoi le valet mettrait-il de la « complaisance » à s'approcher de la porte? et à quoi sert qu'il s'en approche?

Troisième difficulté, on ne comprend rien au jeu de scène. Le maître porte la bougie allumée (9). Il appelle pour qu'on lui remette le vase de vin (*Cedo puere sinum* 75) ; on le lui apporte en effet (*fert* 83) ; il va, semble-t-il, le prendre lui-même, car c'est lui qui a l'habitude d'arroser la porte (*conspersi* 80), et c'est à lui que le valet reproche de trop verser (*profundis uinum* 92). Comment pourra-t-il porter le récipient, puis l'incliner convenablement, si une de ses mains reste embarrassée de la bougie? Il faut que quelqu'un l'accompagne et se charge de la lumière. Palinure va l'accompagner en effet; sera-ce les mains inoccupées? sera-ce sans se rendre utile?

De tout cela, je conclus que 88 représente au moins deux vers fondus en un, et que le texte complet contenait l'ordre, donné à Palinure, de prendre la bougie et d'éclairer l'arrosage de la porte. Si c'est maintenant Palinure qui porte la lumière, on conçoit mieux que son maître lui dise (95) : *Tace, occultemus lumen et uocem.*

A titre d'exemple, on peut restituer :

Ita faciam <*ut potero. — Illustre facito hoc lumine*
Limen. — Faciam.> — Agite, bibite, festiuae fores.

A la rigueur, il n'est pas impossible de renverser l'hypothèse : le maître éclairerait le valet, et celui-ci verserait le vin[1]. Ceci

1. Au v. 119, peut-être après un échange muet, le maître semble tenir la lumière; au v. 123, le valet semble remettre le *sinus* à la vieille. Plus loin, le jeune homme a les mains libres quand il reçoit sa maîtresse dans ses bras.

obligerait toujours le maître à donner au valet des instructions, et on n'échapperait pas à la nécessité de reconnaître une lacune.

Dans cette lacune, à quelque hypothèse qu'on se soit arrêté, on pourrait songer, — semble-t-il au premier abord, — à placer le *iaientaculum* offert à Vénus ; le jeune homme l'annonce (72) et ensuite paraît l'avoir oublié. J'ai essayé d'imaginer un supplément fondé sur cette idée, mais, à cause du jeu de scène concernant la bougie (ou le *sinus*), à cause aussi de *sequere... me ad fores* (et non *ad aram*) 87, je crois impossible d'arriver à une restitution qui tienne debout. J'en conclus qu'Ussing a vu juste pour l'explication du v. 71 et la ponctuation (*Nunc ara Veneris haec est ; ante horunc fores Me inferre...*). Le prétendu autel n'existe que par figure[1] (c'est pourquoi la vieille n'en dit rien au v. 125 en faisant à Vénus une chiche libation). Le *iaientaculum*, c'est le vin qui va être versé contre la porte ; l'annonce du v. 72 se réalise au v. 88. En dédaignant l'interprétation d'Ussing, Goetz, Leo et Lindsay ont laissé dans le texte une difficulté inextricable.

Curc. 96 (P), hexam. catalect.

Flos ueteris uini meis naribus *obiectus est;*
Eius amor cupidam me huc prolicit per tenebras.

On écrit, naturellement, *obiectust*. Je ne puis m'empêcher de soupçonner qu'*obiectus<est>* est sorti d'un *obiecitur* écrit avec *ie* pour *ii*, comme *iniecit* Tér., Ad. 710, comme *deiecit* dans les mss. byzantins de Virgile. Au lieu d'un spondée cinquième, *obiecitur* fournirait un dactyle. Or, dans les vers de type exceptionnel, Plaute a ordinairement grand soin d'accuser nettement la nature du mètre ; l'élasticité de sa prosodie (cf. au v. 97 *prolicit per* mis pour -⏑⏑-) le contraint en effet à raidir sa métrique. Cf. Cas. 644 *Iam tibi istuc cerebrum dispercutiam*, excetra *tu*. — La correction serait bien plus probable encore, s'il était permis de raisonner d'après les exemples grecs, où le dactyle paraît obligé à toutes les places (sauf à la troisième, où le pied a les formes -- et -⏑).

Si la faute *obiectus* a provoqué l'addition de *est*, on ne s'étonnera pas de trouver neuf vers plus loin (105) *obsecutus est* pour

1. C'est parce qu'il y a figure et non réalité (Ussing l'a fort bien vu), que la mention de la prétendue *ara* se trouve suggérée par une calembredaine de l'interlocuteur.

obseculus=obseculu's. Réciproquement, la vieille correction de Gruter pour 105 est de nature à appuyer celle que je propose pour 96.

Curc. 110-111 (P), septén. ; 159 (P), troch.

110 Sitit *hae*[5]*c* anus. (Anus *haec* sitit Festus).— Qua[7]ntillum sitit ? — Modica [est ; capit quadrantal. —
Pol ut praedicas, uindemia *haec* huic *anui* (*anum* B[1] ?) non satis est soli.

111. — M. Leo a vu que *haec* doit disparaître (comme n'étant qu'une lecture fautive de *huic ?*). Mais, *haec* enlevé, *uindemia* manque de déterminatif ; on cherche quelque adjectif comme *tota* ou *horna*, et je m'étais même demandé si *horna* n'était pas l'origine du *haec* condamné.

D'autre part, *huic anui* ne convient pas après le *haec anus* du vers précédent ; Plaute a l'habitude de répéter les démonstratifs, mais non pas les substantifs. C'est dans l'inutile *anui*, ou plutôt dans la leçon mal connue de B, que je reconnais l'épithète cherchée : *annua*. Cf. *merces annua* Truc. 31, *penus annuus* Ps. 178, *uita uxoris annua* As. 886. Le datif en *-ui*, au lieu de *-u*, n'est pas de Plaute, mais d'un correcteur carolingien.

Annua, mot dactylique, ne peut former que le premier pied de l'hémistiche, cf. Ps. 171 et 185, Bacch. 960 et 988, et le mot de quatre brèves Most. 169. Pour quiconque admet l'hypothèse *annua*, un point de repère précis se trouve établi à l'intérieur du vers, supprimant d'une part toute hésitation sur la prononciation de *satis est* (*sut est* Leo), d'autre part toute tentative de tirer parti de *haec* dans le vers 111.

110. Ici se trouve un autre *haec*, dont la place n'est pas la même dans les mss. de Plaute que dans Festus. Cette divergence, comme telle, est peut-être de peu d'intérêt, car, déplaçant aussi le premier *sitit*, Festus pourrait être suspect de reproduire ici une citation faite de mémoire par Verrius Flaccus. Il n'en est pas moins vrai que la variante *anus haec* mérite en soi l'attention. D'abord, *haec anus* est l'ordre banal, celui que les grammairiens suivent quand ils emploient *hic* (comme nous l'article) pour montrer le genre d'un substantif ; c'est donc *haec anus* et non *anus haec* qui a pu naître d'une faute. Ensuite l'ordre *haec anus* tend un piège à l'acteur, qui ne manquera pas de rythmer *Sitit hae*[8]*c anu*[7]*s*, et qui, par là, mettra son camarade dans l'embarras. De là je conclus qu'il faut

opter pour *anus haec*[1]. Il y a donc dans les deux sources deux interversions simples, dans les mss. celle de *haec* avec *anus*, dans Festus, celle de *sitit* avec *anus haec* ; il n'y a nulle part une interversion complexe, du type *cba* pour *abc*.

Les interversions provenant le plus souvent d'une omission mal réparée, il est probable que les fautes des deux vers sont connexes. *Haec* avait été sauté après *anus* dans 110 ; d'une correction fourvoyée est né le *haec* parasite de 111. Rétabli une seconde fois dans 116, *haec* y a été alors inséré à tort avant *anus*. — Ce n'est peut-être pas fortuitement qu'au v. 109 B a *sed haec* pour *sed hac* (de même Priscien).

Curc. 116 et 118 (P).

Adibo, Redi et respice ad me, L<ea>ena. —
Imperator (*esp. de 2 lettres V*) quis est ? [*soudé à 115 dans EJ*;
116 uini pollens (*esp. de 2 l. V*) lepidus Liber (lep- L- *om. E*) ; *v.*
Tibi qui screanti, siccae, semisomnae
Adfert potionem (*esp. de 2-3 l. E*) et sedatum (ced- *J*) it (id *VEJ*).
En marge : sitim B^2. —
Quam longe a me abest ? — Lumen hoc uide.

Cette disposition est celle de B ; elle indique une lacune au commencement de 116. B^2 a remis une majuscule à *Vini* et rétabli la sigle d'interlocuteur, qui a disparu avec le début du vers. Au point de vue métrique, la suspicion née de la disposition matérielle paraît confirmée ; un dimètre trochaïque (on s'accorde à lire *Vinĭpollens* en un mot) est un vers rare, qu'aucune vraisemblance naturelle ne fait attendre devant des bacchiaques, — surtout quand le personnage qui parle a déjà commencé par un bacchiaque, v. 114. Au point de vue des tournures grammaticales, on peut s'étonner, d'abord que le jeune homme réponde comme s'il se donnait pour Bacchus, ensuite que la vieille lui réplique comme sachant bien qu'il n'est pas Bacchus (*abest*, et non *abes*, 119). Je conjecture que 116 est un bacchiaque doublement mutilé (cf. les variantes de VE) ; à peu près ceci : *<Te ad se huc> uinipollens <uocat> lepidus Liber.*

118 est manifestement mutilé ; les corrections courantes sont

1. Les poètes dramatiques, ordinairement, mettent un grand soin à orienter l'acteur quand il y a ambiguité de prosodie ou de rythme. Au v. 159 il était peu probable que Plaute eût écrit *quod*, qui est propre à égarer l'acteur (*Ne*[8] *quod hi*[7]*c agimu*[6]*s erus...*). Aussi est-ce *quae* que donne Priscien et que confirme B^2 : *Ne*[2] *quae hic a*[7]*gimus e*[6]*rus...*

du type *et <sitim tuam> sedatum it* et supposent la lacune à l'intérieur. A priori, une lacune finale est toujours plus probable quand aucun ms. ne présente un espace réservé. Ici en particulier, il ne peut y avoir que des avantages à écarter la fausse apparence de coordination des deux substantifs (*potionem et sitim*). Enfin un pied non pur (*sedatum it*) paraît être moins fréquent aux places paires qu'aux places impaires. Donc, jusqu'à indice contraire, la lacune doit être placée en fin de vers, et la correction doit être du type *et sedatum it <sitim istam>*.

Curc. 123-124, anap.? et 139, anap. (P).

Age effunde hoc cito in baratrum ; propere
Prolue cloacam. — Tace; nolo huic male dici. —
Faciam igitur male potius.

De ces trois lignes des mss., on a fait deux anapestiques, un dimètre et un tétramètre. Le tétramètre serait suspect, en ce que le huitième demi-pied y serait disyllabique (cf. ci-dessous 139). Or, de lui-même, l'ensemble des pieds anapestiques se décompose en quatre tripodies, employées en série à la façon d'Aristophane :

Age effunde hoc cito in baratrum ;
Propere prolue cloacam. —
Tace, nolo huic male dici. —
Faciam igitur male potius.

Lindsay a groupé ces tripodies par couples ; cela vaut mieux que la répartition en dimètre et tétramètre, mais je ne comprends pas la conjecture *faciam<ne>* proposée en note.

Reste à savoir si les quatre petits vers sont bien des anapestiques. L'homme aux *numeri innumeri* pourrait bien avoir entendu écrire quatre ioniques mineurs du type ⏑⏑ ⏒– ⏑⏑ ⏒–.

Curc. 125-127 (P).

Venus, de paulo paululum hic (l. hoc) tibi dabo ; haud lubenter,
Nam tibi amantes propinantes *uinum potantes* dant omnes (var. homines),
Mihi haud saepe eueniunt tales hereditates.

125. *Venus* prononcé ïambiquement étonne ici (cf. Mélanges Boissier p. 261 ss.). Faudrait-il lire *<hoc> de paulo paululum hoc*,

le premier *hoc* étant ablatif? La grandeur du *sinus* rendrait *hoc de paulo* assez plaisant. — J'opine pourtant à respecter le *Venus* ïambique. L'auteur n'en sera guère gêné (surtout dans un *canticum* plus minutieusement étudié), car il ne peut songer à rythmer *de paulo*[7].

126-127. *Amantes* est dit substantivement ; *propinantes* équivaut à un *dum propinant ;* mais, au point de vue de la construction, on ne voit pas que faire de *potantes*. Au point de vue du sens, il est absurde que *uinum* porte sur ce même *potantes ;* il devrait porter sur *dant*. Le vers suivant semble un monstre métrique.

Je pense que *uinum potantes* est une glose intruse, ayant eu la prétention d'expliquer *propinantes*. En supprimant cette glose, on a deux membres anapestiques, puis un membre ïambique catalectique :

Nam tibi amantes propinantes
Dant omnes ; mi haud saepe eueniunt
Tales hereditates.

Cette façon d'envisager la structure métrique du passage exclut la conjecture *prŏpĭtiantes* de Bothe, qui a été adoptée par une sorte de consentement universel. Je ne crois pas qu'il y ait à la regretter, car *propitiare* suppose ordinairement un peu plus de cérémonie (ainsi Poen. 333 et 848) ; *propĭtiam* As. 781 ne prouve pas pour le verbe, et là il n'est question ni du vin, ni de Vénus. Par *propinantes... omnes*, j'entends *dum unusquisque propinat* (*amantes* ne peut avoir ici le sens duel, ou plutôt réciproque, comme Andr. 555). Une part est faite à Vénus, sous forme de libation, par tout amant qui *propinat* à sa maîtresse, par toute maîtresse qui *propinat* à son amant (As. 772 *Abs ted accipiat, tibi propinet*).

Curc. 129 (P), anap.

Perii hercle; huic quid primum dicam nescio. — Em istuc quod mihi dixit.

Précédé et suivi d'octonaires, ce vers forme un septénaire sans qu'on saisisse le motif de cette différence. L'ellipse de *dic* dans la réponse y semble bien dure. On restituera donc *istu<c di>c*; la faute est un bourdon des plus vulgaires.

Curc. 131-132 (P), anap.
(et *Pe.* 622, *Ep.* 554, *Truc.* 366, *Ht.* 397 et 403, *Eun.* 1009, *Ad.* 269).

Par une première bouffonnerie, l'esclave engage son maître à dire à la vieille *periî* (129). Par une seconde bouffonnerie, il l'engage à dire à la même vieille *male tibi di faciant* (130). La pensée du maître évolue intérieurement d'une façon bizarre, si bien qu'il applique sérieusement le premier conseil; *perditus sum miser*, dit-il à la vieille (134). Et cela, il le fait après avoir consulté son valet en termes qui ôtent tout doute sur l'enchaînement des idées : *Iamne ego huic dico? — Quid dices? — Me periisse* (133). Autant le fond de ce mouvement d'esprit nous reste obscur [1], autant la forme en est claire. Les vers 129-130 d'une part, 133-134 d'autre part, forment à eux quatre un groupe logique, et on s'attendrait à ce que les deux couples de vers fussent contigus.

En fait, ils sont séparés par deux autres vers que le premier couple ne prépare nullement, et qui ne préparent pas davantage le second couple :

131 ANVS. Ah. ADVL.[2] Quid est? ecquid lubet? AN. Lubet. SERVVS. Etiam mihi quoque stimulo fodere lubet te (VEJ ont 3 fois *iubet*).
AD. Tace *noli*. SERV. Taceo; ecce autem *bibit* arcus ; pluet credo hercle hodie.

Fleckeisen et Goetz étaient évidemment dans le vrai quand ils enlevaient, entre 130 et 133, une intercalation si malencontreuse. Je crois qu'ils ont vu moins juste en logeant 131-132 après 128, *Hoc uide ut ingurgitat...* Une fois que la vieille a commencé à boire, on ne peut plus lui dire avec propriété *ecquid lubet?* « en as-tu envie? » Il est d'autant plus interdit de tricher sur *lubet* que ce mot est répété trois fois et que le troisième *lubet* exprime nettement un désir non réalisé encore. — On remarquera, en passant, que le sens du triple *lubet* confirme, contre l'ordre des manuscrits, la suspicion tirée tout à l'heure de l'examen d'ensemble des idées. Et, sans attendre qu'un ordre acceptable soit proposé, on se rendra compte que le triple *lubet* de 131 appelle dans 132 non le présent *bibit*, qui ne peut avoir de sens, mais le futur *bibet*.

1. Obscur aussi pour l'esclave, témoin son *quid dices?*
2. C'est la sigle du jeune homme que donnent avec raison BV; EJ et les récentes éditions substituent le sigle de l'esclave.

Maintenant, où placer 131-132? Nécessairement avant 128 (on vient de voir pourquoi) ; nécessairement aussi après 122, où le jeune homme montre le vin à la vieille (*em tibi, anus lepida*). Le choix est donc assez restreint. J'estime que la vraie place est entre 124 et 125.

L'attention doit se porter en effet sur l'étrange apostrophe du valet à la vieille : *etiam mihi quoque stimulo fodere lubet te.* La forme n'a rien de mystérieux ; de même que l'Alceste du Misanthrope, dans sa mauvaise humeur, reprend en s'adressant à Philinte le mot *chute*, que Philinte disait à un tiers, le valet ici s'adresse à la vieille, et il reprend le *lubet* dit par elle au jeune homme. Mais pourquoi exprime-t-il à la vieille une « envie » si brutale? Cela est inintelligible dans l'ordre traditionnel comme dans l'arrangement de Fleckeisen. Cela au contraire s'explique si 131 est immédiatement précédé de 124 : *Tace; nolo huic male dici. — Faciam igitur male potius.* Un jeu de mots appelle l'idée de *male facere*, et celle-ci amène l'idée de *stimulo fodere*. Dans la bouche du maître, le *tace* de 132 est une reprise du *tace* de 124 (reprise justifiée à la fois par l'insistance de l'esclave et par l'aggravation de ses paroles).

Ceci nous conduit à examiner un point du v. 132. Le premier hémistiche, qui ne peut finir qu'avec la longue d'*autem*, est trop court ; *noli* dit par le jeune homme y est incompréhensible. M. Leo a donné une correction plausible : ADVL. *Tace*, <*ne*>. SERVVS *Noli, taceo.* Je propose une correction qui expliquerait encore mieux la faute : ADVL. *Tace.* <SERVVS> *Noli...* ADVL. <*Tace.* SERVVS.> *Taceo.* Avant que le rubricateur écrivît les sigles, un tel texte avait l'aspect suivant : *Tace noli tace taceo;* un copiste a pu sauter de l'espace précédant *tace* à l'espace précédant *taceo*, et ce bourdon facile a entraîné ensuite un remaniement des sigles. Le *taceo* de l'insolent Palinure, en général peu prompt à se soumettre, serait amené par le crescendo menaçant des trois *tace* du jeune homme.

Revenons maintenant à la suite des idées dans les vers contigus 124, 131. L'interjection *ah*, dans la bouche de la vieille, n'est plus une marque de joie (Richter, Studien de Studemund I p. 401); c'est une protestation contre le *faciam... male* de l'esclave. Une nuance quelconque de protestation, c'est là justement la valeur normale de *ah* (Richter 399-401). Il n'y a pas à reconnaître la joie dans *ah di istam perdant* Persa 622, si ce n'est au sens où on peut dire que *perdant* marque ici la bienveillance. Dans Ep. 554 (*ah, guttula Pectus ardens mi aspersisti*) et dans Truc. 366 (*ah, aspersisti aquam, Iam rediit animus*), il y a joie si l'on veut, mais la joie mêlée de surprise qui donne un soulagement subit; je suis

convaincu que dans ces deux passages l'idée de surprise prédomine. Richter n'indique pas d'autres exemples plautiniens (Poen. 1075 ne compte pas). Les exemples d'un *ah* joyeux ne sont pas plus solides dans Térence. Ht. 403 il s'agit d'une joie qui fait mal : *ah retine me... disperii perii misera.* Ad. 269 le sentiment exprimé est un renoncement (*ah uereor...*) ; de même Eu. 1009 c'est une impuissance (*ah non possum...*) quoique Richter dise ici « irridentis est ». Ht. 397 la joie aboutit à des réflexions pénibles (400-401) ; et le *ah* semble pouvoir se traduire par « Ma maîtresse m'aime *trop* ».

Le mécontentement de la vieille inquiète le jeune homme, qui a grand besoin d'elle. Il lui demande pour la forme : *quid est ?* Puis il se hâte de porter la conversation sur un terrain meilleur. *Ecquid lubet* ? ce vin est-il appétissant ? demande-t-il d'un air aimable. *Lubet*, répond la vieille, qui en est encore à flairer et à soupeser le *sinus*. Aux v. 125-127 elle se décide à faire une petite libation à Vénus. Elle boit, pendant que les deux autres personnages prononcent les trois vers 128-130. Elle paraît avoir à peu près fini quand le jeune homme demande à son valet s'il ne faut pas se décider à parler (*Iamme ego huic dico* ? 133). Elle vient sans doute d'avaler les dernières gouttes quand elle pousse le cri du cœur : *at pol ego oppido seruata* (135).

Curc. 138 ss. (P), anap.

136 Sed quid est ? quid lubet perditum dicere (137) te esse? — Quia' id
[quod amo careo. —
138 Phaedrome mi, ne plora, amabo.
139 Tu me curato ne sitiam, ego tibi quod amas iam huc adducam. —
140 Tibine ego, si fidem seruas mecum, uineam pro aurea statua statuam,
140ᵃ Quae tuo gutturi sit monumentum.

I. Dans la ligne 136-137, les copistes ont réuni un vers crétique et un anapestique (de même dans la ligne précédente 134-135, où 135 n'est certainement pas ïambique). La ligne 139 réunit deux anapestiques dimètres acatalectes, entre lesquels il y a un hiatus ; il serait illégitime de faire de cette ligne un long vers catalectique, avec un huitième demi-pied formé de deux brèves. Par analogie, on coupera 140 en deux dimètres. Et l'ensemble des lignes 138-140ᵃ représentera six dimètres acatalectes.— Ensuite viennent six septénaires κατὰ στίχον ; l'examen du premier ne permet guère de le détacher des autres pour fournir au système 138-140ᵃ la catalexe attendue.

On obtiendrait cette catalexe dans 140[a] même, en remplaçant *sit* par *erit*, ou en fabriquant pour la circonstance un archaïsme **monumen*, ou en supprimant *tuo*... S'il n'y a pas moyen de se passer de la catalexe, c'est pour la troisième hypothèse que j'opterais.

II. Au v. 138 il manque une brève. Je propose *plora <id>*. L'insertion de *id* accuserait mieux le lien des idées, car, en rappelant *id quod amo careo*, le pronom annoncerait *quod amas adducam*. On peut songer aussi à *plor<a it>a*, qui rendrait mieux compte de la faute, mais où la correction serait sans intérêt.

Curc. 142 (P), anap.

⏑⏑– Edepol qui emat (l. avec J amat), si eget, misera *adficitur* <a>erumna.

M. Skutsch, Rhein. Mus. 54 (1899) p. 484, corrige pour le mètre *adfligitur*. Au premier abord, une telle conjecture semble appuyée par le *aerumnis obruta* d'Ennius, mais il est peu probable que le copiste de Plaute, en se trompant, se soit rencontré avec Cicéron (*aerumna adfici* Tusc. 3,83, éclairci par les explications de 4,18). D'ailleurs, dans Plaute, le contexte réclame le sens d' « affecter » plutôt que celui d' « accabler ». Il faut donc en revenir au *<ere> aerumna* de Bücheler ou plutôt au *<is> aerumna* de Müller.

Curc. 175-177 (P), troch.

175 Enim uero[7] neque[6]o durare quin ego erum accusem meum.
Nam bonum est pauxillum amare sane, insane non bonum est,
Verum totum insanum *amare hoc* est quod meus erus facit.

I. La locution *ne-scio* étant généralement traitée comme une locution, non comme un composé (v. par exemple As. 285), l'analogie indique de rythmer *neque[6]ŏ* et non *nequeō[6]*. Cf. *sicu[3]b(i) eum* Eun. 403.

II. Dans le v. faux 177, il manque ce qui, selon l'annonce contenue dans 175, qualifierait l'attitude du jeune homme. Goetz lit *hoc <stultum>*, Ramain *hoc <pessumum>* avec élimination de *meus*. Il me semble qu'on aura une tournure plus vive et une faute mieux explicable si on lit : *<quid> hoc est? quod meus erus facit.*

III. Dans le même vers, il est possible de sous-entendre *amare* d'après 176, il ne l'est pas de sous-entendre *insane*. Je propose donc *Verum totum* (ce qui s'oppose à *pauxillum*) *insanum insane* (locution emphatique qui s'oppose à *sane* et au simple *insane*), ⟨*quid*⟩ *hoc est?* La glose complétive *amare* aura été prise pour une correction d'*insane*.

Curc. 189 (P), troch. faux.

Etiam *dispertimini?* — Nulli est (l. nullust p. -umst) homini perpetuum bonum.

Les transposeurs n'ont pas manqué de masquer la faute en déplaçant *est*. Seul Müller s'est aperçu qu'on ne dit pas à deux amants qui s'étreignent de se « distribuer », et que par conséquent le siège de la faute est *dispertimini*. Il s'est trompé, je crois, en proposant *disiungimini*, mais il est le seul dont la correction puisse servir à quelque chose.

L'essentiel de son hypothèse, c'est-à-dire la localisation de la faute dans le verbe, est confirmé par la remarquable variante de VE, *dipertimini*; il faut partir de cette idée, que la leçon originale n'avait pas d'*s*. D'autre part, ce devait être un terme énergique, car l'esclave vient de plaisanter sur la vigueur passionnée de l'embrassement (*misere moliuntur*). Je propose *diuellimini* (qui aura été estropié en *diuertimini* ?).

Curc. 219 (P), sén. faux.

Migrare certumst iam nunc e fano foras,
Quando Aesculapi ita sentio sententiam
Vt qui me nili faciat nec saluum uelit.
219 Vale^{6}tudo decrescit, adcrescit labor...

Faut-il changer *labor* en *lien*, comme le propose M. Ramain, Rev. de phil. 1898 p. 57? C'est une autre question que je veux traiter.

Le rythme est incorrect. Or le sens est défectueux, le personnage semblant oublier ce qu'il vient de dire d'Esculape et de l'inutilité d'attendre la guérison dans son temple. Lire *Valetudo* ⟨*hic*⟩ *decrescit*.

Curc. 271 (P), sén. faux.

Pacem ab Aesculapio
271 Petas, ne forte *tibi eueniat* magnum malum;
Quod in quiete tibi portentumst.

La correction de Fleckeisen, *fors tibi euenat*, a un caractère méthodique. Je n'en puis dire autant des transpositions de fantaisie, *eueniat tibi*, *tibi forte*, *magnum eueniat*, qui supposent des fautes gratuites.

Je soupçonne que Plaute avait écrit *magnum malum tibi euenat*, et que, l'archaïsme ayant été rajeuni en *eueniat*, comme il arrive d'ordinaire dans P et dans A, même en fin de vers, quelqu'un aura remanié les derniers mots pour récupérer l'ïambe final. Au point de vue du style, il y a avantage à mettre en tête *magnum malum*, qui est l'expression importante.

Curc. 351-352 (P), troch.

Le parasite est invité par le capitaine sur le forum :

Vocat me ad cenam. Religio fuit, denegare nolui.
351 « Quid si adeamus (l. ab-) ac *decumbamus?* » inquit; consilium placet.
352 « Neque diem decet me morari, neque nocti nocerier. »
« Omnis res paratus<t> »; et nos, quibus paratum est, assumus.

I. Au v. 352, le parasite feint de n'avoir pas le temps. Au v. 351 et aussi au v. 353, le capitaine lui parle de se mettre à table sans retard; si le parasite acquiesce à cette idée dès 351 (*consilium placet*), ou simplement s'il l'a comprise, comment peut-il parler de perte de temps au v. 352? Il faut donc intervertir les deux vers; alors la suite des idées devient raisonnable. « Je me suis fait scrupule; je n'ai pas voulu dire non <en principe>. *Il ne faut pas*, dis-je, *que je retarde ma journée, ni que la nuit soit compromise.* — *Mais*, dit-il, *si nous allions souper de ce pas...?* (Voilà qui me va!), *car tout est prêt.* Et nous aussi nous voilà présents. »

II. Une fois les deux vers intervertis, il devient possible de remettre 351 sur ses pieds : *Quid si abeamus ac decumbas? Decumbas* à la seconde personne, parce que le parasite a fait semblant d'invoquer une objection personnelle (*me morari*).

Curc. 381-382 (P), sén.

Cupio *aliquem* emere puerum, qui usurarius
Nunc mihi *quaeratur*; usus est pecunia.

Passage obscur, mais moins qu'on ne l'a dit. *Puer usurarius* ne peut être ni un mignon dont le *tarpezita* veut s'assurer la jouissance, ni non plus un mignon à louer à autrui ; faire du *tarpezita* un homme de débauche ou un *leno*, ce serait introduire dans la pièce une autre pièce, laquelle reposerait sur la violation d'une convention fondamentale du théâtre, l'unité des types. Comme Ussing l'a vu, il s'agit du besoin d'argent qu'a le *tarpezita*, et qui l'engage à chercher un moyen de ne pas payer ses dettes.

Le premier vers est faux ; de ce qui précède, il résulte que le siège de la faute est *aliquem*. Faire acheter à notre homme un nouvel esclave, c'est annoncer une intrigue nouvelle, dont la pièce n'a conservé aucune trace. Et c'est lui faire dépenser son argent sans nécessité, à moins d'une longue explication qui manque. — Je lis *aliquando*, qui fait le vers et qui suffit à suggérer un sens convenable. Le *tarpezita* a besoin d'argent pour acquérir « enfin », à titre définitif, un esclave actuellement *usurarius*, c'est à-dire qui lui coûte une redevance périodique. En autres termes, pour convertir une location en achat.

Ce sens d'*usurarius* (si nous avons bien ici l'adjectif) serait vraisemblable de par l'étymologie. Et aucun passage ne peut prouver qu'il ne soit pas vrai, car *usurarius*, dit d'une personne, ne se retrouve nulle part. Le triple *usuraria* de l'Amphitryon (498, 980 et ARG. I 3) est une faute, volontairement généralisée, pour *ūsuraria* = *uersuraria* « d'emprunt » (l'abréviation *ū* pour *uer* existe encore dans divers passages de Plaute lui-même). Le *nunc* du second vers devient très clair. Et la phrase serait limpide, si au lieu de *quaeratur* les mss. donnaient quelque chose comme *est*. Or un *est* est facile à ajouter dans le premier vers : *usurarius<t>*.

Que faire de *quaeratur ?* Je propose *conductus*, l'abréviation de *con-* étant devenue celle de *que*[1] et, dans un ms. en minuscule, les six derniers jambages de *-uctus* ayant fourni *-atur*. Il y a difficulté pour *d* transformé en *r* ; mais, si un copiste avait écrit

1. Dans Phèdre 4,9,2, l'abréviation de *con-* semble être devenue *q* (*quaerit*, lire *consueuit*).

quediatur, le réviseur suivant n'a-t-il pu conjecturer *quaeratur ?*

La triple correction *aliquando ... usurariust... conductus* me semble rendre très coulant ce passage, où l'imagination a créé de grands mystères. J'y ajouterai un léger perfectionnement, *usurariost*, avec un adverbe analogue à *precario* (ceci fait disparaître le dernier exemple d'*usurarius* dit d'une personne) :

> Cupio aliqu*ando* emere puerum, qui usurario*st*
> Nunc mihi *conductus ;* usus est pecunia.

La pensée exprimée dans ces deux vers est une simple confidence aux spectateurs ; elle explique pourquoi le *tarpezita* est avare de son argent ; elle n'implique aucun marché à conclure, dans la suite de la pièce, avec le *leno* Cappadox. La confidence est utile indirectement, — mais indirectement seulement ; — elle fait comprendre pourquoi le *tarpezita,* ayant à payer au *leno* trente mines pour la fille et dix pour sa garde-robe, en tout quarante mines, n'en verse d'abord que trente (492) et se fait tirer l'oreille pour verser les dix autres (525, 559, 682-685) ; il comptait employer ces dix mines à l'acquisition définitive de son *puer*.

Curc. 438 (P) sén. faux.

> Vbi ipsus<t> ? cur non uenit? — Ego dicam tibi :
> 438 Quia nudius quartus uenimus *in* Cariam.

Le vers est faux ; le sens aussi, car le fait d'« être arrivé » en Carie tel jour n'explique pas qu'on n'aille pas ensuite à Épidaure. Lire : *uenimus uix Cariam.* La forme première de la faute peut avoir été un bourdon de deux lettres : *uenimuix.*

Curc. 486. Voir p. 231.

Curc. 537 (P), troch. faux.

> 533 Non ego nunc mediocri incedo iratus iracundia...

Ce vers est ainsi parodié :

> 537 Non edepol nunc ego te mediocri macto infortunio...

J'avais d'abord écrit ce qui suit : « On a essayé de diverses transpositions plus ou moins méthodiques. On aurait dû remarquer, ce semble, 1° que l'addition de *edepol*, dans la parodie, appelle vers le commencement le mot essentiel, *mediocri*; 2° que dans la parodie, le changement de *ego nunc* en *nunc ego*, inutile après la consonne de *edepol*, s'expliquerait aisément après une syllabe élidable ; 3° que *nunc*, insignifiant dans la parodie, doit être placé en conséquence ; 4° qu'il faut se garder de toucher à l'allitération *mediocri macto* (d'autant plus que *mediocri macto* calque *mediocri incedo*.)

Lisons donc :

Non edepol mediocri macto *nunc ego te* infortunio.

Le groupe *nunc ego te* aura été sauté après *macto*, puis mal rétabli. »

Aujourd'hui, vu les recherches de M. Marouzeau sur la place des pronoms-sujets, l'ordre conjectural *macto... ego* m'inspire les plus grands doutes. Je suis donc porté à admettre deux fautes distinctes non connexes, à savoir deux bourdons *e<go e>depol* et *mact[o t]e*, tous deux mal réparés. Et je propose maintenant :

Non *ego* edepol nunc mediocri macto *te* infortunio.

Dans cette nouvelle hypothèse, l'ordre de la parodie est exactement le même que celui du vers parodié.

Curc. 547 (P) et 548 (P et Don.), troch.
(et Rud. 1226, Men. 581, Mil. 791).

Nec mi quidem libertus *ullust*. — Facis sapientius
Quam pars *lenonum*, libertos qui habent et eos deserunt.

547. E a *est ullust*, J et probablement V ont *ullus est*. Ces variantes importantes, — non mentionnées par Leo, — supposent dans l'archétype un *est* ou *ē* en surcharge, qui aura été interprété dans B comme une glose de la finale de *ullust*, mais qui en réalité doit fournir la correction du second hémistiche. Il faut lire *<Em> facis sapientius...*, comme Cas. 139 s. *em sapis sane*.

548. L'absurde *lenonum* (le discours s'adresse à un *miles*) est une faute très ancienne, antérieure à Donat. Il y a de fortes raisons de considérer *lenonum* comme une altération plus ou

moins voulue de *latronum* avec allongement, forme relevée dans Plaute par Sisenna (Rufin p. 561,6 Keil); on conçoit que les copistes de la Renaissance byzantine n'aient plus compris *latro* au sens de chef de bande ou condottiere.

Mais *latronum* n'est-il pas déjà une faute, encore plus ancienne que la faute *lenonum?* Certes l'interlocuteur est un *latro*, mais une telle qualité n'a aucune relation saisissable avec la façon dont un homme peut traiter ses affranchis. Je ne doute pas que *latronum* ne soit l'altération du génitif pluriel *patronum*, qui seul peut convenir au sens. *Patronorum* aurait été respecté de tout copiste antique, l'archaïsme *patronum* en a dérouté un ou plusieurs. *Patronum* fait allitération avec *pars* (comme *lenonum* ou *latronum* avec *libertos*).

Patronum, à son tour, est suspect, car l'allongement auquel a cru Sisenna ne peut être authentique. Pour scander le vers sans nouveau changement, il faudrait écrire *pateronum*. Étymologiquement, *pateronus* est une forme justifiable[1]; Rud. 1266 on pourrait lire, sans intervertir les mots, *Mi liberte, <immo> mi pat<e>rone, immo potius mi pater,* Men. 581 on aurait un diamètre ïambique *Sollicitos pat<e>ronos habent*, enfin Mil. 791 il serait très élégant d'écrire sans préposition, d'après P, *mat<e>ronarum modo* (et non, d'après A, *ex matr- modo*). La difficulté, c'est que *patron(um)* forme le 4e pied d'un septénaire As. 690, que les diverses formes de *patronus* sont précédées d'une monnaie de longue Persa 838 et 842, Vid. 60, Mo. 167 (*meo patrono*), qu'enfin elles forment bacchée Cas. 739, Rud. 259 et 262 (ce n'est pas Men. 585 qui pourra éclairer la prosodie du mot). Du côté de *materona* la difficulté est plus grande encore; *matr-* est garanti par le mètre Aul. 503 et 748, Cas. 585, Cist. 78, Most. 190, St. 105 (sans parler du v. non plautinien Poen. 32). — Chose curieuse, le *pateronum* du Curculio semble avoir pour pendant (voir Leo) un *magistero* (en fin de v. *sit magistro obsequens* 258 (ni *magistr-* ni *patron-* ni *matron-* ne se retrouve dans cette comédie): le Curculio serait-il, en tout ou en partie, d'un écrivain autre que Plaute, lequel aurait-eu ses habitudes propres, soit archaïsantes, soit dialectales? Cela pourrait rendre compte du *cenauistine* du v. 18, pour *cenauistin*.

Si *pateronum* est admissible, l'histoire du texte avant Donat comporte quatre leçons sucessives *pateronum*, *patronum*, *latronum*, *lenonum*. Si *pateronum* doit être rejeté, cette histoire ne

1. Tandis que les formes λάτρον, λάτρις, λάτριος, λατρεύειν défendent d'imaginer un *latero* pour *latro*.

sera pas pour cela plus simple, car on sera forcé de supposer une interversion (non *latronum pars* avec Fleckeisein, mais *patronum pars*). De toutes façons, le vers mérite l'attention des critiques conservateurs, qui cessent d'oser juger une leçon quand elle est plus ancienne que Charlemagne. — *Pars pateronum* aurait ses analogues dans *pars uestrorum* Most. 280, *pars libertinorum* Persa 838, *pars hominum* Tn. 35, *pars spectatorum* Truc. 105; l'ordre contraire ne se rencontre pas dans Plaute.

Je conclus — provisoirement, mais nettement — en faveur de la lecture *pateronum*.

Curc. 554 (P), troch. faux.

Bellator, uale. —
554 Quid, ualeam? — At tu aegrota, si uiuet (l. lubet) per me quidem *aetatem*.

Redslob transporte *aetatem* après *aegrota*; il faut le transporter avant. La faute initiale est un saut de *ae-* à *ae-*.

Curc. 567 (P et Fest.), troch. faux.

Reddin an non uirginem (mulierem *Fest.*),
567 Prius quam te huic meae machaerae obicio, mastigia?

L'hiatus signale une faute, nécessairement ancienne. On me dispensera de discuter l'hypothèse prodigieuse qui transporte *huic* après *machaerae*. M. Ramain propose une addition banale. *<ego> obicio*; si *ego* avait été effectivement exprimé, il aurait dû être placé ailleurs, à la place de *te*; et l'hypothese Ramain devrait être ainsi perfectionnée — et compliquée : — *Prius quam ego huic meae machaerae te obicio*...

Quel est le mot qui manque vraiment? Le capitaine pense que le *leno* a vendu à quelque rival la fille qu'il réclame comme sienne et qu'il vient d'appeler (564) *meum mercimonium*. En lisant donc *<meam> mastigia*, on aura un sens énergique; on introduira dans les vers une allitération; enfin on rendra explicable la très vieille omission de *meam*, mot que l'éloignement du substantif a pu soit faire altérer en un second et inutile *meae*, soit faire paraître inutile aux lecteurs superficiels[1].

1. La date de la faute interdit de l'expliquer par l'omission de ΛΛΛ (= *am*) devant ΛΛΛ (= *ma*).

Curc. 614 (P), troch. faux.

Quam tu uirginem
614 Me reposcis? — Quam ab lenone abduxti hodie, srelus uiri.

La vieille correction *abduxisti* est sans valeur méthodique ; les copistes en effet tendent à compléter les formes syncopées, non à syncoper les formes complètes. C'est d'ailleurs une correction-cheville, comme le *ho<ce>die* de Ritschl, le *<tu> hodie* de Fleckeisen.

Au sens comme au vers il manque quelque chose, la désignation précise du *leno* ; il faut que le capitaine évite toute confusion, il faut aussi qu'il se montre bien renseigné. La maison du *leno* étant sur le théâtre, *lenone* doit être précédé par un *hoc* accompagné d'un geste. Je lis donc *abduxti ho<c ho>die*, en plaçant l'ablatif *hoc* là où il a pu tomber facilement.

La disjonction de *lenone... hoc* a sa raison d'être, parce que *lenone* est particulièrement important. C'est *lenone* qui doit confondre l'interlocuteur ; *hoc* ne sert qu'à mettre ensuite les points sur les *i*. Cf. la disjonction fréquente des substantifs suivis d'un possessif.

Curc. 618 (P), troch. faux.

Quis tibi hanc dedit mancipio? aut unde emisti? fac sciam. —
618 Ego quidem pro istac rem solui ab trapezita meo;
Quam ego pecuniam quadruplicem abs te<d> et lenone auferam.

Le sens pèche comme le mètre, car la question (617) porte exclusivement sur le vendeur, et il n'est pas question du vendeur dans la réponse (618). Pour comble d'incohérence, le v. 619 parle du *leno*, alors qu'il vient d'être oublié, au v. 618, contre toute apparence. Je lis : *rem solui <ero> ab...*

Louis Havet.

ΛΑΑΡΧΗΣ

Botti a publié en 1902 dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, IV, p. 94, l'inscription suivante :

Βασιλέα] Πτολεμαῖον θεὸν Ἐπιφανῆ καὶ Εὐχάριστον
καὶ] τούτου γονεῖς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ
βασί]λισσαν Ἀρσινόην θεοὺς Φιλοπάτορας
[. . . .]ωτης Ὥρου καὶ Τεαρόως ἀδελφὸς ἀλάρχαι
5. κ]αὶ ἡγεμόνες τῶν περὶ αὐλὴν ἐπιλέκτων
μαχίμων εὐεργεσίας ἕνεκεν τῆς εἰς αὐτοὺς καὶ τοὺς οἰκείους.

M. Strack, en reprenant ce texte dans son deuxième bulletin épigraphique de l'*Archiv für Papyrusforschung*, II, p. 548, n° 27, a corrigé (l. 4) : ἀλάρχαι en ἰλάρχαι et attribué cette faute à la négligence du graveur. C'est en réalité une faute de lecture : la pierre portait très vraisemblablement ΛΑΑΡΧΑΙ, qui doit se lire : λαάρχαι. Le mot sans doute est nouveau ; mais il s'agit ici des corps d'élite (ἐπίλεκτοι) des troupes indigènes (μάχιμοι) ; λαός est employé dans de nombreux passages pour opposer les indigènes égyptiens à la population d'origine hellénique ; et les soldats recrutés parmi eux étaient groupés, nous le savons par les papyrus de Tebtunis [1], en λααρχίαι ; il est donc très probable que le chef d'une λααρχία s'appelait λαάρχης. C'est un grade nouveau à ajouter à ceux que l'on connaît déjà dans l'armée ptolémaïque ; le Choménis des papyrus de Tebtunis était un « laarque », le seul avec ...ôtès et Téaroôs, fils d'Horos, dont le nom soit venu jusqu'à nous. La λααρχία comprenait des cavaliers et des fantassins ; elle paraît avoir été désignée par le nom de son chef [2].

Jean Lesquier.

1. *P. Tebt.*, I, 60, ll. 29-30 ; — 61 (*a*), ll. 111-2 ; — 62, ll. 257-8 ; — 63, l. 193.
2. *Ibid.* et : 61 (*a*), l. 140 ; — 62, l. 322.

NOTES CRITIQUES

SUR LES

NOUVEAUX FRAGMENTS DE MÉNANDRE

Le service que M. Gustave Lefebvre vient de rendre par la découverte et la publication du manuscrit d'Aphroditopolis est de ceux qui défient la reconnaissance. Je n'essayerai pas de remercier l'heureux et habile explorateur pour ce merveilleux enrichissement des lettres anciennes, le plus beau que les papyrus d'Égypte leur aient apporté jusqu'ici. J'aime mieux, répondant tout de suite pour ma part à l'appel qu'il adresse, dans sa préface, à la bonne volonté des critiques, lui offrir ces quelques notes, prises au cours de mes premières lectures. Elles pourront ne pas lui être inutiles, quand il préparera la seconde édition de son Ménandre.

Le manuscrit ne contient évidemment pas, même dans ses meilleures pages, un texte soigné. Il confirme l'opinion émise par les paléographes, qu'à l'époque où il nous transporte, on employait le papyrus pour la librairie à bon marché. Les fautes abondent et surabondent ; il y en a de toute nature. M. Lefebvre (pages XVII et XVIII) en a donné une classification, à laquelle manquent certaines catégories trop bien représentées dans les fragments. Je n'en signalerai qu'une : les fautes provenant de transpositions. Déplacer les mots était chez le copiste, qui écrivait probablement sous dictée, une véritable infirmité, aggravée par son ignorance de la métrique. Rien n'a plus contribué aux innombrables déformations de l'œuvre originale. Avec la collaboration de M. Maurice Croiset, l'éditeur en a beaucoup redressé. Mais il avait hâte — et tous lui en sauront un gré infini, — de faire part de son trésor au public lettré. Il reste beaucoup à corriger. Et c'est à quoi vont travailler tous les hellénistes, stimulés par l'importance de la tâche, comme aussi par l'intérêt et la diversité des questions que soulève à chaque pas l'étude de ce noble document.

Je laisserai de côté les menues négligences du copiste, que le lecteur réparera de lui-même. D'autre part, pour ne pas allonger le présent article, je m'abstiendrai, dans la règle, d'apprécier la traduction de M. Lefebvre.

Dans le *Héros*.

Page 11, v. 63. Le complément proposé ; τὸν ἀδελφὸν αὐτίκα, est douteux. Étant donnée la condition quasi-servile des deux jeunes gens, ce n'est pas le frère de Plangon que Lachès aurait l'idée de consulter, mais la maîtresse de celle-ci, c'est-à-dire sa femme.

Dans les *Epitrepontes*.

P. 35, v. 13 ; lire : τὸ πρᾶγμ 'ἐστὶν βραχύ.
P. , v. 41 ; lire : ἐκπρίσων.
P. 39, v. 69 ; lire : οὐ παρὼν δὲ σύ.
P. 41, v. 104 ; il y avait probablement : τὸ γένος ὑπὲρ ἡμᾶς.
P. 43, vv. 131-132 ; lire :

οὐκ ἔστι δίκαιον, εἴ τι τῶν τούτου σε δεῖ
ἀποδιδόναι, καὶ τοῦτο προςζητεῖν λαβεῖν

en rattachant καὶ τοῦτο-λαβεῖν à οὐκ ἔστι δίκαιον. Le changement de προςζητεῖν en προςζητεῖς vient de l'influence du pronom σε.

vers 138-140 ; lire :

οὐ γνώσομαι εἶναι, μὰ Δία, σοῦ,
τοῦ νῦν ἀδικοῦντος, τοῦ βοηθοῦντος δὲ σοῦ
ἐπεξιόντός τ' ἀδικεῖν μέλλοντι σοί.

La mimique de Smicrinès est ainsi parfaitement rendue. L'index du juge désigne d'abord Daos, puis Syriscos, puis de nouveau Daos.

vv. 145-146. Jusqu'à δεῖξον, Smicrinès s'adresse à Syriscos ; en disant ἐν ταύτῃ περιφέρεις γάρ, il se tourne vers Daos. A moins que le texte original ne portât περιφέρει.

v. 152 ; οὐκ ἂν ᾠόμην est dans le rôle de Daos ; ce qui suit, dans celui de Syriscos.

v. 156. Après πονηρὸς ἦσθα, c'est Daos qui reprend, et sa phrase va d'une haleine jusqu'à la fin du vers 158. Elle commençait probablement par σέ γ' ὦ πονήρ'.

v. 157. Le texte à suppléer commençait par αὐτὰ ou αὐτός, si ce n'est par ταῦτα.

P. 45, v. 164 ; lire : πρῶτ' ἀπαρίθμει σὺ καθέν

P. 47, v. 212 ; lire : ἐπιεικῶς, sans la particule γέ
v. 219 ; après ἀρτίως, un point.
P. 49, v. 245 ; lire εἰς πόλιν παρέρχομαι.
vv. 251-252 ; lire :

αἶ δύσμορ' · εἶτ', εἰ τρόφιμος ὄντως ἐστί σου,
τρεφόμενον ὄψει κ.τ.λ.

« Malheureux ! Et alors, s'il est vraiment ton maître, tu souffriras qu'on l'élève en esclave ? »

P. 51. Les vers 257 et suivants, jusqu'au verbe ἐνέπεσε ou tel autre qui commençait le 258, sont dans le rôle d'Onésime. Celui-ci répète le récit de l'esclave qui accompagnait Charisios. Puis venait une exclamation d'Habrotonon, τί δέ ou λέγε, exclamation qu'elle justifiait en disant aux vers 258-259 :

ἐμοῦ γὰρ παρούσης ἐγένετο
τοιοῦτον ἕτερον,

« J'ai été témoin d'une aventure semblable. »

Le vers 258 se lisait donc, réserve faite quant au choix du verbe :

ἐνέπεσε. (Habr) τί δ' (ou λέγ') · ἐμοῦ γὰρ παρούσης ἐγένετο.

Les vers 259-260 doivent, je pense, être restitués ainsi :

ταυροπολιαζούσαις γὰρ ἔψαλλον κόραις
αὐτόθι τε καὶ συνέπαιζον. οὐδ' ἐγὼ τότε

Après quoi, ou bien il manque un vers, dans lequel Habrotonon se disait l'égale en vertu de toutes ses compagnes, ou bien il y a, au vers 261, une suspension de sens et un fort sous-entendu entre οὔπω γὰρ et les mots suivants.

v. 273 ; lire ἀπολώλεκεν.
vv. 278-279 ; lire :

εἰ γάρ ἐστ' ἐλευθέρας
παιδός, τί τοῦτον δεῖ τὸ σόν γε λανθάνειν ;

« Si cet enfant a pour mère une fille de libre condition, faut-il que, pour ce qui dépend de toi, la chose lui reste cachée ? » τοῦτον désigne le maître.

v. 280 ; lire :

πρότερον ἐκείνην ἥτις ἐστὶν, Ἁβρότονον.

P. 53, v. 297 : lire :

τὸν δακτύλιον λαβοῦσά τ' οἴσω τουτονὶ

« Je prendrai cet anneau et le porterai. »

Entre les vers 296 et 297, il en manque probablement un, ou bien il y avait un καὶ formant crase avec εἴσειμι, au commencement du vers 298.

v. 301 ; lire ἔτ' οὖσα τότ' ἐκείνῃ κ.τ.λ.

v, 310 ; lire ὡς, comme dans le manuscrit. C'est l'introduction du développement de τὰ κοινὰ ταῦτα (v. 309).

v. 317. Ce n'est pas ἤδη qui commençait le vers, mais un verbe à la 2e personne ; peut-être φίλει.

P. 55, vv. 326-327 ; lire probablement :

πάντων γ' ἐμαυτῇ σ' αἴτιον
ἡγήσομαι τούτων. (Onés) ἐὰν δὲ κ.τ.λ.

v. 333 ; οὐκοῦν ἐμοί γε συμμαχεῖς ; est peut-être préférable a la leçon proposée.

v. 340. τό γ' ἀστικὸν τό γύναιον ὡς ἐρπέθ'. ὅτι δή n'est pas admissible, par la raison surtout que le mot ἀστικός ne peut signifier *rusé*. Je lirais :

τοπαστικὸν τὸ γύναιον, ὡς ἐρπέθ' ; ὅτι γάρ

τοπαστικός, *habile à deviner les choses*, nous dirions, nous, *habile à voir courir le vent*, ne se trouve pas dans les dictionnaires. Mais nos fragments contiennent des mots nouveaux.

v. v. 344-245 ; lire :

οὐδαμῶς προνοητικός
τὰ τοιαῦτα. παρὰ ταύτης δ'ἴσως κ. τ. λ.

P. 57. Au commencement du troisième fragment, la vieille Sophroné, avertie par les pleurs de l'enfant qu'Habrotonon vient d'introduire dans la maison, voudrait lui donner les soins nécessaires. Mais il est dans ses bras ; elle ne sait comment aller chercher du linge. Au moment où elle se décide à poser le petit quelque part, arrive Habrotonon. Sophroné implore son aide. Il y avait probablement, dans la seconde partie du vers 366 :

δεῦρό μοι τὴν σινδόνα.

Et, plus haut, au vers 363, je lirais :

... σε. μεῖνον ἐμέ. καλῶς σε παῖ...

v. v. 369-371, lire :

(Sophr.) τὸν δακτύλιον ἔχεις ; πόθεν, εἰπέ μοι, γύναι,
λαβοῦσ' ; (Habr.) ὁρᾷς τι, φιλτάτη, σοι γνώριμον ;
(Sophr.) πῶς τοῦτον ἔχεις ; (Habr.) μηδέν με δείσῃς κ. τ. λ.

Les anapestes à coupe faible, comme celle de τοῦτον ἔχεις, ne sont pas rares dans nos fragments. Voir, p. ex. page 43, v. v. 129, 131, 146 ; p. 47, 177 ; et ailleurs.

v. 377. La restitution proposée ne me paraît pas probable.

P. 59. v. 383. lire :

ἵνα καὶ σὺ τἄλλα πάντα μου πύθῃ σαφῶς

v. 387. Compléter par πλεῖστον ἦν ; συχνόν est un pyrrhique.

v. 402 ; lire συγγνώμην.

v. 404 ; lire :

ἀνηλεής τε » λοιδορεῖ τ' ἐρρωμένως

v. 407. Le texte est incomplet ; lire :

οὕτως ἔχων γὰρ αὐτὸν ἂν κατίδῃ μέ που.

P. 61. v. 441. Peut-être ὥς ἐστι σόν, οὐκ ἀλλότριον.

« C'est un enfant de ta femme légitime, comme c'est un enfant de toi, et non d'un autre père ».

P. 63, v. 443 ; peut-être κέκρυφε, μὰ τὴν Δήμητρα.

v. 444 ; lire : ἀληθῶς ἐστιν.

v. 451 ; lire : περιμένω.

vv. 455-457 ; lire :

μετάπεισον αὐτὴν ὅταν ἴδῃς-οὕτω τί μοι
ἀγαθὸν γένοιτο-σωφρονεῖ γάρ, οἰκαδί
ἀπιών.

v. 461 ; lire .

κἀγὼ σὲ ταῦτ' ἐμοὶ φρονεῖν ἀναγκάσω.

P. 65, v. 481. La restitution proposée n'est pas admissible. Lire peut-être :

κακῶς ἐπέτριψ' ἂν χρησάμενον αὐτῷ κακῶς.

v. 487. τῆς παρρησίας est une exclamation de Smicrinès. Onésime reprend au vers suivant.

v. 488. Peut-être :

ἀλλ' ἀπαγαγεῖν παρ, ἀνδρὸς αὐτοῦ θυγατέρα

en traduisant αὐτοῦ par. *sans délai, sur-le-champ, sans autre forme de procès.*

v. 504 ; lire : οἶδ', ὡς ἐγῷμαι.

P. 67, v. 514 ; lire οὗτος λέγει νῦν.

v. 515 ; lire : ἐπ' ἀριστερὰ ταῦτα συνῆκε.

Dans la *Perikeiromene.*

P. 111, vv. 4-6 ; lire :

γενομένων δ' ἐτῶν τινων,
μετὰ τοῦ πολέμου καὶ τῶν Κορινθιακῶν κακῶν
αὐξανομένων, ἡ γραῦς κ. τ. λ.

P. 113, v. 39 ; ἐρεῖ n'est pas admissible ; il faut, à cette place, un infinitif, régime de βούλεται (v. 40), peut-être φιλεῖν ou ποεῖν.

v. 44 ; lire ἀφίκεθ' οὗτος· ἐγὼ γὰρ κ. τ. λ.

v. 45 ; lire ἵνα λάβοι.

v. 62 ; lire οἷα γέγονεν.

v. 63 ; supprimer l'interrogation.

P. 115, v. 71 ; peut-être κλάουσά μ' ἐξόλλυσιν.

v. 81-82. Il y avait probablement :

τίς ἐστ' ὁ λαχών ; τίς αὐτῇ ; (Pat) πάνυ καλῶς.
ἤρεσκες αὐτῇ τάχα πρότερος, νῦν δ' οὐκέτι.

On peut aussi conjecturer λαλῶν ; mais la réflexion de Patécos rend λαχών plus probable. C'est le tour du second amant. Polémon est le numéro un, l'inconnu (le frère de Glycère), le numéro deux.

v. 83 ; lire ὥσθ' ὃ μὲν νυνὶ ποεῖς.

v. 87. Est tout entier dans le rôle de Patécos. Polémon fait mine de s'en aller. Patécos lui demande où il va et s'il veut recourir à la force.

P. 117, vv. 101-102. Probablement :

ταὐτά μοι δοκεῖς,
ὁρᾷς, ποεῖν

« Tu vois : tu te ranges à ma décision sur la route à suivre. »

v. 110. Le texte proposé donnerait un vers trop long. Lire :

ἐνδύμαθ' οἷ' (Pol) οἷα δέ γε φανεῖθ' ἡνίκ' ἂν
λάβῃ τι τούτων

Quels costumes ! (Pol) Et quel air elle aura, quand...

v. 111. Lire : ἑόρακεν.

vv. 111-11s. Peut-être :

ἐπέχω
ἐγὼ σέ ;

« Je te retiens, je t'empêche d'aller les lui donner ? »

Ces trois mots dans le rôle de Patécos.

v. 125. Le texte proposé dépasserait la mesure. Lire :

μὰ Δί' οὐδέν. (Pol) οὐ γὰρ τἄλλα δεῖ, Πάταικέ, σε
ἰδεῖν ;

v. 123 ; lire γεγονότων δὲ ξένων.
P. 121, v. 158 ; peut-être οὐ ταχὺ σὺ βαδιεῖς, ἀθλία κ.τ.λ.

Dans la *Samienne*.

P. 147, v. 15 ; lire σκοπούμενος θεῷ.
vv. 25-26 ; lire :

ἐν ἀσφαλεῖ
εἶναι νομίσασα τοῦ λαλεῖν, προσέρχεται

v. 28. Les mots ἡ μάμμη ποῦ sont mis, comme les précédents, par Déméas dans la bouche de la vieille.
P. 149, v. 31 ; lire Μοσχίων' ἐγώ.
v. 33 ; peut-être :

παιδίον ἐκείνου γέγονε, τίς ἄλλη καὶ τόδε.... ;

« A présent qu'il a un enfant, quelle autre que moi (soignera aussi celui-ci ? »
vv. 52-54. Lire :

ὥσθ', ὅτι μὲν αὐτῆς ἐστι, τοῦτο γνώριμον
εἶναι

P. 151, v. 66. Le mot incomplet à la fin du vers est πειρατέον.
v. 84. Lire :

τοῦτόν γε δὴ οὐδέν, ὡς ἐγῶμαι, λανθάνει

Aparté de Déméas. L'embarras de Parménon confirme ses soupçons.
v. 85. Peut-être :

τὸ πραττόμενον τεκμαίρετ' ἔργον· ἐστὶ γὰρ...

Aparté de Parménon.

v. 94. Lire :

ἐγώ ; μὰ τὸν Ἀπόλλω, μὰ τὸν Διόνυσον, οὔ.

P. 153. v. 96. Lire :

παῦ, μηδέν' ὄμνυ γ'· οὐ γὰρ εἰκάζεις

Le mot effacé à la fin du vers est probablement πάνυ ou καλῶς.

v. 97 ; lire ἢ μή ποτ' ἄρ'. Parménon continue à prêter serment.

v. v. 115-116 ; lire peut-être :

εἰ μὲν γὰρ ἢ βουλόμενος ἡλαττωμένος
ἔρωτι

v. 117 ; lire ἣν ἂν ἐπὶ τῆς αὐτῆς κ. τ. λ.

v. 118 ; peut-être ἐμοί τ' ἐπίδετ' οὐκ ἄσμενος. κ. τ. λ.

v. 124 ; ἐξεῦρεν n'est pas probable ; ἐφεῦρεν irait mieux ; ἔφθειρεν serait peut-être en situation, étant donné que, dans le roman imaginé par Déméas, les rôles naturels des deux héros sont intervertis.

v. 125 ; lire οὐκ ὄντα τ' ἐν αὐτοῦ.

v. 127 ; τοι doit être remplacé par πω ou ποτε.

P. 155. v 135. Le papyrus a :

καιτατυμημεντογεγονοσκρυφθ' ὅσον.

L'altération est profonde. Dans le manuscrit que transcrivait le copiste, le texte de la première partie du vers n'était pas complètement lisible ; il s'est contenté de juxtaposer tant bien que mal les syllabes qu'il pouvait encore déchiffrer. Je propose :

κἀνταῦθα σὺ μὴ μένων τὸ γεγονὸς κρύφθ' ὅσον

ou bien

κἀνταῦθα σὺ μὴ μέν', ἄλλ' ὅ γέγονε κρύφθ' ὅσον

« Et, sans en rester là (sans te borner à oublier ta passion et à cesser d'aimer, v. 134), pour l'amour de ton fils, cache autant qu'il est en ton pouvoir ce qui est arrivé ».

v. v. 144-145 ; la phrase

ἐκ τοῦ μέσου
ἄναγε σεαυτόν

est dite par Déméas qui, bousculant le cuisinier, se précipite dans la maison pour en chasser Chrysis. Parménon a quitté la scène au vers 109 ; il ne reparaît qu'au vers 296.

v. 146. τίς γέρων ne fait pas le vers et n'offre d'ailleurs aucun sens. Il y avait probablement τί ὁ γέρων, commençant une phrase dont le reste a été sauté.

v. 147 ; lire τί δέ μοι τοῦτο, παῖ ; le cuisinier interpelle le même esclave qu'aux vers 143 et 145.

v. 155. C'est Déméas qui dit ἐς κόρακας ἤδη. Puis Chrysis s'écrie

δύσμορος, et Déméas répond ναὶ δύσμορος. Le rôle de Chrysis reprend au vers suivant.

v. 159. Après διὰ τοῦτο, la leçon proposée n'est pas admissible. Je lirais :

διὰ τοῦτό με λακτίσαι.

Chrysis s'exclame sur la brutalité de Déméas à son égard. λακτίσαι ne doit sans doute pas être pris au sens propre *d'y aller à coups de pied*, mais métaphoriquement, comme nous employons en cas semblable le mot *ruer*.

v. 160. Incomplet. Peut-être <νῦν> μανθάνω.

P. 157, v. 174 ; καὶ δικαίως est dit par Déméas.

v. 175 ; lire ἐξέρχομ' ἤδη.

v. 178-180 ; ἑταῖραι est une glose substituée à l'expression du poète. Je lirais :

μόνας κόραι τρέχουσιν ἐπὶ τὰ δεῖπνα καὶ
πίνουσ' ἄκρατον ἄχρις ἂν ἀποθάνωσιν, ἢ
πεινῶσιν κ. τ. λ.

P. 159, vv. 197-198 ; οὐκ ὠργίζετο-ἀρτίως est dans le rôle de Chrysis.

v. 201 ; Probablement χαῖρε Δημέα, annonce de la rentrée du personnage.

v. 210 ; Peut-être παραβαλεῖν ὄψον. πέπληχε κ. τ. λ.

v. 217 ; lire σύνοιδεν αὐτῇ.

P. 161, v. 230 ; peut-être ἀλλὰ μὴν, κακοῦργε... φεῦγε κ. τ. λ. La lutte s'est engagée entre les deux amis. Déméas s'aperçoit qu'il a le dessous. Il interrompt ses invectives pour crier à Chrysis de gagner le large.

v. 239 ; lire peut-être :

κάτεχε δὴ σαυτόν. ἀδικεῖς δὴ Δημέα κ. τ. λ.

vv. 242-243 ; Vers faux. Le premier est d'un pied trop long et μικρόν n'y est pas à la bonne place. Le second est trop court. Il y avait :

ἐστὶ δ' οὐ τοιοῦτον. ἀλλὰ περιπάτησον ἐνθαδί
μετ' ἐμοῦ μικρὸν. (Nic.) περιπατήσω κ. τ. λ.

v. 244 ; λεγόντων devait suivre immédiatement ἀκήκοας.

v. 245 ; lire :

τῶν τραγῳδῶν ὡς γενόμενος χρυσὸς ὁ Ζεὺς ἐρρύη.

v. 246. Le vers est faux ; ἐμοίχευσεν s'est substitué à un terme moins usuel. Je proposerais :

διὰ τέγους, κατειργμένην δὲ παῖδα διεκόρησ' ἐκεῖ.

v. 248. Ζεὺς n'est pas à la bonne place et μέρος τι ῥεῖ τὸ πλεῖστον me paraît inintelligible. Peut-être :

σκόπει
τοῦτό γ', εἴ σοι Ζεὺς μέρος τηρεῖ τὸ πλεῖστον κ.τ.λ.

« Vois si Zeus ne te réserve pas une très belle part » ou « un très grand rôle. » Le rapprochement entre Nicératos et les deux tristes personnages mentionnés aux vers 258-262 rendrait l'intention du poète suffisamment claire. Androclès, l'homme au manteau noir, qui gagne beaucoup d'argent et entretient des filles, est particulièrement suggestif.

v, 250. Un point après ἐστιν.

v. 254. Peut-être Μοσχίων ἐχλεύακεν με.

P. 163, v. 261 ; lire παῖδας.

P. 163, v. 263. Ne commençait pas par σὺ δ' ἄξεις.

vv. 274-277 ; lire :

ἔννους γίγνομαι
καὶ λαμβάνω λογισμόν. ἐξεστὼς δὲ νῦν
τελέως ἐμαυτοῦ καὶ παρωξυμμένος ἄρα
ἐφ' οἷς ὁ πατὴρ ὑπέλαβέ μ' ἡμαρτηκέναι·
εἰ μὲν καλῶς οὖν κ,τ.λ.

La phrase ne finit qu'avec le vers 284. Aux vers 278-280, anacoluthe ; la construction régulière reprend ensuite.

P. 265, v. 289 ; lire ποιητέον τοῦτ' : le jeune homme veut agir noblement, du moins en paroles.

v. 295 ; probablement εἰς δέοντά μοί ποτε.

P. 167, v. 320-321 ; lire :

δεήσεται
ἄλλως, μέχρι τινός· δεῖ γάρ· εἶτ', ὅταν δοκῇ,
πεισθήσομ' αὐτῷ κ.τ.λ.

« Ses prières seront vaines un certain temps. Il le faut bien. Et puis, quand je le jugerai bon, je me laisserai toucher etc. »

Aux vers 325 et 333, Déméas n'est point en scène. Parménon, que Moschion a envoyé chercher une épée et une chlamyde dans la maison, en revient les mains vides. Mais il a vu qu'au logis, tout était prêt pour la noce et il presse son jeune maître de ne pas se faire attendre davantage. Moschion réitère son ordre et se met en colère contre l'esclave qui le sermonne, au lieu de lui obéir. Finalement, il le frappe en plein visage (vv. 333-334).

Du vers 325 au vers 327, jusqu'à διακινεῖς σαυτόν, c'est Parménon qui parle. Les mots ταράττεις ἐμέ (v. 327) sont dits par Moschion. Au vers 328, c'est également Moschion qui s'écrie οὐ φέρεις ; « Tu

ne les apportes pas ? » Parménon revenait à la charge et représentait à Moschion qu'on ne pouvait célébrer le mariage sans lui. A quoi le jeune homme ripostait par une citation de poète (v. 329).

A partir de là, le texte se distribue ainsi :

v. 303 (Mosch.) οὗτος οὐ φέρεις ; (Parm.) σὲ γὰρ περιμένουσ' οὗτοι πάλαι (Mosch.) ἐμέ ; τί ἐμέ ; τὴν χλαμύδα · μέλλεις ; (Parm.) εὐτυχεῖς, οὐδὲν κακόν ἐστ' ἔσω · θάρρει. (Mosch.) τί βούλει ; νουθετήσεις μ' εἰπέ μοι, ἱερσόυλε παῖ ; (Parm.) τί ποιεῖς. Μοσχίων ; (Mosch.) οὐκ εἰσδραμὼν θᾶττον ἐξοίσεις ἅ φημι ; (Parm.) διακέκομμαι τὸ στόμα (Mosch.) ἔτι μέλλεις οὗτος ; (Parm.) βαδίζω, νὴ Δί.' ἐξευρήκατε τί τὸ κακόν (?) ; (Mosch.) μέλλεις ; ἄγουσι τοὺς γάμους ὄντως · ἰδού. Au vers 337, il semble que Moschion, resté seul, reconnaisse à quelque indice, peut-être au bruit qui se fait dans la maison, que l'on célèbre en effet la noce. Il semble aussi que les paroles d'heureux augure que lui a dites Parménon (v. 331), εὐτυχεῖς, οὐδὲν κακόν, lui reviennent à l'esprit. Je lirais au vers 337 :

ἀγαθὸν ἐξήγγελλέ μοί τι. νῦν πρόσειστν.

Le sujet de πρόσειστν n'est pas Parménon, qui est rentré au logis, mais Déméas, qui va en sortir et dont Moschion souhaite et redoute à la fois la présence.

Aux vers 337-341 lire :

ἂν δέ μου
μὴ δέητ', ἄνδρες, καταμένειν, ἀλλ' ἀποργισθεὶς ἐᾷ
ἀπιέναι · τουτὶ γὰρ ἄρτι παρέλιπον · τί δεῖ ποεῖν ;
ἀλλ' ἴσως οὐκ ἂν ποήσαι τοῦτ', ἐὰν δέ... · πάντα γάρ
γίγνεται · γέλοιος ἔσομαι, νὴ Δί', ἀνακάμπτων πάλιν.

Les pages 169-177 ont beaucoup souffert. C'est sur cette partie du manuscrit que vont porter les plus grands efforts. Malgré tant de fâcheuses lacunes, le texte est assez abondant pour permettre d'aboutir une fois à une restitution à peu près complète.

Genève, le 30 octobre 1907.

Jules NICOLE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Albert MAYR. *Aus den phönikischen Necropolen von Malta.* Separat-Abdruck aus den Sitzungsberichten der philos.-philol. und der histor. Klasse der Kgl. Bayer. Akademie der Wissenschaften, 1905, Heft III. (p. 467-509; pl. I-IV).

Cette brochure fait suite à l'importante publication, consacrée en 1901, par M. A. M., aux antiquités préhistoriques de Malte, et notamment au mystérieux sanctuaire cabirique de Hadjar-Kim. L'ère phénicienne commence à Malte vers le VIIIe ou VIIe siècle, et dure jusqu'au Ier siècle avant notre ère, époque à laquelle l'île devient absolument romaine. Les monuments datant de cette longue période sont d'ailleurs fort rares. Il semble que Malte n'ait jamais été un entrepôt punique bien considérable. En tous cas, le Musée de La Valette, le plus important de l'île, paraît assez dénué d'intérêt au visiteur qui le parcourt au sortir des collections de Tunis et de Carthage.

La publication de M. A. M. est cependant, à un double titre, la bienvenue. Touchant la civilisation phénicienne à Malte, elle réunit toutes les indications éparses chez les vieux auteurs, et dans les ouvrages d'erudits locaux, inconnus hors de l'île ; elle y ajoute tout ce que plusieurs mois de recherches actives, parmi les collections publiques et privées, ont permis de découvrir à un savant avisé et imbu de la bonne methode. Elle nous offre donc, sobrement exposé, tout ce que l'on peut savoir : des modes de sépulture usités chez les Phéniciens de Malte, des formes et du type de leur céramique, de leur commerce, etc.

Aux savants qui explorent et étudient les établissements et les nécropoles puniques de Tunisie, d'Algérie et même d'Espagne. M. A. M. apporte l'appui d'utiles rapprochements. Quelques bustes funéraires de Malte, malgré leur grossièreté, semblent bien appartenir à la même famille que la Dame d'Elché. Plusieurs sarcophages anthropoïdes en terre cuite marquent le passage entre la caisse de momie égyptienne et les beaux sarcophages de Sidon et de Carthage. Des stèles funéraires, des masques en terre cuite, des étuis à lamelles gravées ont leurs analogues en Afrique. L'inventaire dressé par M. A. M.. des rares trésors des collections maltaises, est un service méritoire rendu à l'étude des antiquités puniques.

A. GREBNIER.

Otto PUCHSTEIN. *Die ionische Säule als klassisches Bauglied orientalischer Herkunft.* Leipzig, J. C. Hinrichs'che Buchhandl., 1907, in-8°, 55 pages et 59 illustrations.

Il a été beaucoup écrit sur l'origine de la colonne ionique. La conférence de M. Otto Puchstein est ce que j'ai lu de meilleur sur cette question difficile : très richement documentée, très sobre et très bien conduite, elle présente une solution que compléteront des découvertes ultérieures, mais qui est déjà très satisfaisante.

La conférence ayant été faite pour les membres de la *Deutsche Orient-Gesellschaft*, Puchstein prend pour point de départ un petit ornement de cuivre découvert dans les fouilles d'Assur et il appelle aussitôt l'attention sur les feuilles enroulées qui en décorent la tige. Pareil motif s'était déjà rencontré à Babylone sur des briques vernissées du palais de Nebu-Kadnezar.

C'est en Égypte, dans le pays du papyrus, du lotus et du lys, que Puchstein étudie la décoration florale. Des peintures et des reliefs égyptiens il rapproche des reliefs assyriens et des peintures grecques, montrant comment des motifs, d'abord directement empruntés à la nature, ont été stylisés.

Il aborde ensuite l'étude du support, de la colonne, d'abord en Égypte, puis en Assyrie, en Perse, enfin en Grèce. Je ne saurais trop engager nos lecteurs à lire ces pages très courtes, puisqu'elles sont remplies d'images bien choisies (p. 19-47) : la démonstration, si je puis employer ce terme, est très facile à suivre et, encore une fois, très frappante. Puchstein insiste avec raison sur l'originalité des Grecs. Les Égyptiens, en surchargeant leurs supports d'ornements, arrivaient à des combinaisons bizarres ; les Grecs éliminent les éléments inutiles, font prédominer l'harmonie des lignes et créent cet admirable membre d'architecture qui est la colonne ionique.

Bernard HAUSSOULLIER.

Charles GILLIARD. *Quelques réformes de Solon. Essai de critique historique* Lausanne, Bridel, 1907, in-8, 324 pages.

M. Charles Gilliard détermine et restreint son sujet dans une très courte Introduction. Il s'occupera plus particulièrement des circonstances dans lesquelles Solon est intervenu et de ses réformes économiques qui lui paraissent de beaucoup les plus importantes.

Le second chapitre, consacré aux sources anciennes, nous permet d'apprécier, dès le début du livre, les qualités maîtresses de l'auteur : une information très complète, une critique très prudente qui déblaie le terrain de toutes les hypothèses et combinaisons encombrantes, — au risque d'aboutir souvent à des résultats négatifs —, la constante préoccupation de voir juste, enfin beaucoup de finesse. M. Charles Gilliard termine en ces termes le paragraphe où il traite des lois attribuées à Solon : « Lorsque, avec l'aide des autres secours, que nous avons à notre disposition, nous serons arrivés à une connaissance un peu précise d'une époque reculée et des circonstances particulières aux sujets qui nous occupent, nous verrons si telle ou telle des lois attribuées à Solon convient à ce milieu, si elle peut figurer dans le cadre où elle est placée par l'antiquité, s'il n'y a point là d'anachronismes, si la situation le permet, si les autres faits nous y autorisent, etc. Nous pourrons ainsi déterminer souvent si elles sont authentiques. » J'ai tenu à citer tout ce passage, parce qu'il fait bien connaître la méthode de M. Charles Gilliard.

Certes il y aurait bien des observations et des objections à présenter en plus d'un endroit de ce chapitre II. Le nombre des lois votées par le peuple athénien pendant le ve siècle était-il « immense » ? Les archives athéniennes étaient-elles, à la fin du ve siècle, en aussi mauvais état ? J'en doute fort, pour ma part. Si mal renseignés que nous soyons sur l'exercice du pouvoir législatif à Athènes et sur l'élaboration des lois, il est peu probable que les nomothètes se soient réunis aussi souvent que le pense M. Charles Gilliard. Pour les archives, rien ne justifie l'hypothèse de l'auteur. Puis est-il vrai qu'Aristote n'ait pas utilisé des documents tirés des archives athéniennes

(p. 21) ? Qu'il n'ait pas eu le temps de faire des recherches lui même, nous n'avons pas lieu d'en être surpris, mais comment n'en aurait-il pas ordonné ? C'est ce qu'a très bien mis en lumière H. Usener, dans un article trop peu connu des *Preussische Jahrbücher* LIII (1884), sur l'organisation du travail scientifique (p. 19 et suiv.). Les maîtres les plus compétents, P. Foucart et A. Wilhelm, admettent sans hésiter qu'Aristote a puisé au Mètrôon les fastes des vainqueurs dans les concours dionysiaques (Voy. *Journal des Savants*, 1907, p. 478 et suiv.) : pourquoi s'en serait-il tenu là ? Il n'est pas juste de dire que « l'étude des archives est quelque chose d'essentiellement moderne » ; ce qui est moderne, c'est le respect de la teneur et des formes des documents utilisés.

Les chapitres qui suivent eussent gagné à être groupés sous des rubriques faciles à trouver et qui eussent introduit du jour dans l'œuvre très bien construite de M. Charles Gilliard :

[Première partie : Athènes au temps de Solon.]
Ch. III. — La situation politique à la fin du VIIe siècle à Athènes.
Ch. IV. — Les troubles économiques.
Ch. V. — Les riches.
Ch. VI. — Les pauvres.
Ch. VII. — L'endettement.
Ch. VIII. — Le droit hypothécaire.
Ch. IX. — De quelques autres circonstances qui ont contribué à aggraver la situation.
Ch. X. — La crise.
[Deuxième partie : Solon et son œuvre sociale.]
Ch. XI. — Solon. Sa famille; sa situation de fortune; son caractère.
Ch. XII. — Salamine.
Ch. XIII. — La magistrature de Solon.
Ch. XIV. — La suppression de la contrainte par corps.
Ch. XV. — La liberté de tester.
Ch. XVI. — La seisachtheia.
Ch. XVII. — L'état social après la seisachtheia. Les classes censitaires.
Ch. XVIII. — Réforme des monnaies, des poids et des mesures.
Ch. XIX. — Autres réformes de Solon.
Ch. XX. — Réformes politiques de Solon.
Conclusion (Ch. XXI).

Si j'ajoute qu'un Appendice renferme les principaux fragments des œuvres poétiques de Solon, j'aurai donné l'idée la plus complète d'un livre que je considère comme très utile.

La première partie était de beaucoup la plus difficile, et M. Charles Gilliard, aussi modeste que prudent, ne se vante pas d'apporter une solution à tous les problèmes sociaux qui nous sont si mal connus. Que l'invention de la monnaie au VIIe siècle ait surtout profité aux riches, à ceux qui possédaient de grandes terres et de nombreux troupeaux, cela n'est pas douteux, mais quelle est la condition des pauvres que Solon va affranchir, et surtout comment s'est formée la classe des petits propriétaires ? M. Charles Gilliard ne dissimule pas son embarras et fait appel aux Sumner Maine et aux Pœhlmann. Soit dit en passant, les travaux de ce dernier sont plus appréciés en France que ne semble le dire l'auteur dans son Introduction, mais les théories ne peuvent tenir lieu des faits et M. Charles Gilliard lui-même a l'esprit trop précis pour se laisser séduire par des généralités dont je ne méconnais pas l'utilité. Le chapitre sur le

droit hypothécaire aboutit à une hypothèse, que nous nous bornerons à enregistrer, sur les ὅροι dont Solon se vante d'avoir délivré la terre. Pour M. Charles Gilliard, ces pierres n'étaient pas destinées à marquer que le champ était hypothéqué, mais devaient montrer aux yeux de tous que tout ou partie du revenu du sol appartenait à tel ou tel Eupatride. Il n'en reconnaît pas moins que l'hypothèque était employée, avec la contrainte par corps, contre les débiteurs.

Nous sommes sur un terrain plus solide, dans la seconde partie. Il y a bien quelques longueurs au commencement et les chapitres XI, XII, XIII, où d'excellentes réflexions sont empruntées à M. Maurice Croiset, n'ont pas très grande utilité. Les trois suivants sont au contraire parmi les meilleurs. La suppression de la contrainte par corps émancipe le peuple ; l'institution du testament, qui était déjà pratiquée sous la forme de l'adoption tout au moins, mais que Solon n'introduit qu'avec d'importantes restrictions, consacre la dissolution de la propriété familiale ; enfin une mesure révolutionnaire, l'abolition de toutes les dettes et de *toutes les redevances féodales*, marque la fin du moyen-âge athénien. M. Charles Gilliard insiste sur la Σεισάχθεια. Ce ne sont pas seulement les débiteurs que délivre Solon, mais tous ceux qui étaient obligés à des redevances féodales. Il a affranchi leurs personnes : il leur donne en toute propriété les terres qu'ils tenaient du seigneur et dont ils lui devaient une partie des fruits. L'auteur montre avec beaucoup de finesse comment les riches, qui pouvaient redouter un nouveau partage des terres, se résignèrent à se laisser dépouiller de leurs droits. C'est que les institutions du moyen-âge avaient fait leur temps. Pour les tenanciers et les débiteurs affranchis, pour les esclaves rapatriés, ils avaient espéré davantage et beaucoup ne dissimulèrent point leur déception.

Quel fut, après ces réformes radicales, le nouvel état social d'Athènes ? Du chapitre que M. Charles Gilliard a consacré à cette question, nous ne retiendrons que la longue discussion qui porte sur les quatre classes censitaires. L'auteur prend nettement parti dans la controverse qui divise les savants : il n'admet pas que ces classes aient été instituées par Solon, que Solon par conséquent ait créé le régime timocratique. Ce régime existait avant lui : Solon en a favorisé le développement, au détriment « de l'aristocratie de sang », notamment par sa réforme — si mal connue — des monnaies, poids et mesures.

En somme M. Charles Gilliard a rendu un grand service à tous ceux qui étudient l'histoire et les institutions athéniennes. On a tant écrit sur Solon et sur ses réformes, surtout depuis la découverte du traité d'Aristote, qu'il importait de faire aussi nettement que possible le départ entre ce qui est certain, ce qui est probable, ce qui n'est que possible. L'œuvre critique entreprise par l'auteur vient à son heure. Certes les historiens modernes avaient depuis longtemps rompu avec la tradition ancienne, dont les orateurs attiques étaient les représentants les plus accrédités et qui attribuait en bloc à Solon la plupart des institutions démocratiques, mais quelle confusion parmi les historiens d'aujourd'hui, que de contradictions ! M. Charles Gilliard s'est efforcé de remettre les choses au point, en commençant par les réformes économiques, les plus importantes de toutes. Il faudra désormais s'adresser à lui avant d'aborder cette période capitale de l'histoire d'Athènes.

J'ai dit plus haut que le livre était solidement construit, mais qu'il eût été facile d'y mettre un peu plus de jour. Faut-il ajouter qu'il eût gagné à être écrit avec plus de soin ?

Deux ou trois remarques montreront à l'auteur avec quelle attention je l'ai lu. L'impression est d'ordinaire correcte, mais j'ai pourtant relevé quelques fautes. Le nom de Wilamowitz-Moellendorff est régulièrement mal transcrit. L'accentuation grecque laisse parfois à désirer : p. 76, il n'y a pas moins de trois fautes dans le vers bien connu d'Alcée. P. 79 fin, M. Charles Gilliard écrit : « Il n'y a pas d'autres moyens de vivre que de travailler la terre ou de guerroyer », et cite le scolion crétois aussi connu que le vers d'Alcée, mais il y est dit autre chose, à savoir que c'est à l'aide et à l'abri de sa lance, de son épée, de son bouclier que le seigneur laboure, moissonne, vendange. M. Charles Gilliard a d'ailleurs bien fait de citer ces vers qui sont pleins de vigueur et d'accent : ils peignent à merveille le seigneur dorien d'alors. Bernard HAUSSOULLIER.

Emil SZANTO. *Ausgewählte Abhandlungen*, herggbn von H. SWOBODA. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1906, in-8°, XXIV et 419 pages, 9 mark.

M. H. Swoboda vient d'accomplir un pieux devoir d'amitié en publiant un choix des mémoires et articles de son regretté collègue, Emil Szanto. En même temps il a rendu service à tous ceux qui, dans leurs études sur l'antiquité grecque, avaient rencontré le nom du savant autrichien et gardé bon souvenir de ses travaux.

Une courte notice biographique, due à Emanuel Löwy, ouvre le volume. Elle fait bien connaître l'homme, vaillant et modeste, plutôt silencieux et quelque peu sceptique, sérieux et bon, qui exerça tant d'attrait sur ses camarades et plus tard sur ses collègues. Sa fin soudaine et prématurée, puisqu'il fut emporté moins d'un mois après avoir atteint sa 47e année, ajoute encore à la tristesse voilée de cette existence, qui fut pourtant utile.

Les mémoires et articles recueillis sont groupés sous trois rubriques :

I. Droit grec.
II. Histoire grecque.
III. Aristote.

Je laisse de côté un quatrième chapitre (Généralités), qui renferme, entre autres, deux articles sur le Faust de Goethe (Hélène dans le Faust et Archäologisches zu Goethes Faust) et une notice sur Th. Mommsen.

Le lecteur n'attend pas que je dresse la liste de tous les articles réunis et soigneusement annotés par H. Swoboda. Je me bornerai à citer les plus importants :

I. Emprunts des cités grecques (p. 11-92).
Sur le budget athénien (p. 108-113).
Sur l'hypothèque grecque (p. 121-136).
II. Platées et Athènes (p. 145-159).
Sur la condition juridique des alliés d'Athènes (p. 163-177).
Inscription sur bronze d'Olympie (p. 196-214).
Les tribus grecques (p. 216-288).

A la fin H. Swoboda a publié la liste chronologique de tous les écrits de Szanto de 1881 à 1905. Viennent, en dernier lieu, des Index très complets, rédigés par un ancien élève de Szanto, le Dr R. Egger : ils faciliteront considérablement les recherches.

Sachons gré à H. Swoboda de la peine qu'il a prise et soyons-lui reconnaissants du service qu'il nous a rendu. Emil Szanto méritait cet hommage par de sérieuses qualités. Esprit plus solide que brillant, il pechait peut-être par la pénétration et la finesse, mais tous ses écrits donnent l'impression d'un chercheur loyal et consciencieux, qui a fait des sujets qu'il

traite une étude approfondie. J'ai fait plus d'une fois lire à mes étudiants, en guise d'introduction à l'étude des institutions grecques, son livre sur le droit de cité en Grèce (*Das griechische Bürgerrecht*, 1892), et ceux qui sont alles jusqu'au bout, prenant la peine de vérifier les citations et de compléter les références, m'ont dit tout le profit qu'ils avaient tiré de ce commerce prolongé avec Emil Szanto. Il ne lui a pas été donné de mûrir toutes ses qualites, d'assouplir et de clarifier sa langue parfois un peu confuse, mais il a fait honneur à nos études et nous garderons son souvenir.

Bernard HAUSSOULLIER.

Paul FOUCART. *Étude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin*. Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXXVIII, 1re partie, Paris, Klincksieck, 1907, 144 pages.

On sait qu'un papyrus découvert à Eschmunen et aujourd'hui conservé au Musée de Berlin nous a rendu en partie le 28e volume des commentaires du grammairien Didymos sur les œuvres de Démosthène. Ce 28e volume était en même temps le troisième et dernier des commentaires sur les Philippiques. M. Paul Foucart, qui a étudié le papyrus de Berlin dans l'un de ses cours du Collège de France, a eu la bonne idée de reprendre cette étude, de l'étendre, enfin de la publier dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

Elle comprend une Introduction, consacrée au manuscrit et à l'auteur, et deux parties. Dans la première (p. 29 du tirage à part) M. Paul Foucart analyse en detail le commentaire de Didymos, insistant sur la méthode qu'a suivie l'auteur et sur les resultats auxquels il est arrivé. Dans la seconde (p. 85), il a groupé toutes les citations faites par Didymos, montrant ce qu'elles pouvaient apprendre ou sur les faits dont elles traitent ou sur les écrivains auxquels elles ont été empruntées.

Didymos, avant la découverte du papyrus de Berlin, était tenu pour un prodigieux érudit, pour un compilateur infatigable. L'œuvre nouvelle nous autorise-t-elle à réformer ce jugement ? Non, pensent les savants éditeurs allemands, MM. Diels et Schubart ; oui, réplique M. Paul Foucart, qui le regarde maintenant « comme un des meilleurs représentants de ce qu'a été l'érudition indépendante et productive de l'ecole alexandrine. » L'Introduction tend à la rehabilitation de Didymos. Après avoir montré comment travaillait Didymos, peut-être à raison d'une centaine de volumes par an, après nous avoir fait assister pour ainsi dire à la rédaction d'un de ses livres, M. Paul Foucart insiste sur le but que visait le grand travailleur alexandrin. A en juger par le volume dont nous avons d'importants fragments sous les yeux, Didymos a écrit une série de dissertations sur les œuvres de Démosthène, en se plaçant exclusivement au point de vue historique. Par là il se distingue des scholiastes venus après lui et qui, formés à l'école des rhéteurs, se perdent dans des définitions et discussions aussi fastidieuses que subtiles. Lui veut surtout faire connaître à ses lecteurs à quelle date et dans quelles circonstances a été prononcé le discours, éclaircir les allusions aux faits et aux personnages, enfin tirer de cette etude des preuves pour ou contre l'authenticité de la harangue.

Si telle est la tâche que s'est proposée Didymos, comment l'a-t-il remplie ? M. Paul Foucart s'est fait son avocat, contre les Diels, les Schubart, les Wendland, les Cohn. Il lui reconnaît une érudition aussi solide qu'étendue, un jugement droit et independant, et même une certaine originalité dans le choix de ses citations et dans l'usage qu'il en fait. Le plaidoyer est vif,

rapide, tout empreint de ce bon sens souverain qui donne tant d'aisance aux démonstrations, mais qui repose sur tant de fortes qualités et sur une science si sûre. Et pourtant je ne suis pas absolument convaincu de l'indépendance et de la sagacité de Didymos. Sans doute, M. Paul Foucart a fait la part des défauts, mais n'use-t-il pas d'indulgence envers son auteur? Si vous vous étonnez du petit nombre de passages examinés dans chaque harangue, il vous répond que Didymos ne voulait pas se répéter et qu'il avait traité dans les 27 volumes précédents les points qui sont passés sous silence dans le 28e : il ajoute que Didymos, ayant la prétention de faire une œuvre personnelle, a jugé inutile de revenir sur les passages que ses devanciers avaient expliqués de manière satisfaisante. Alors, comment admettre que chaque livre fût destiné à être lu indépendamment du texte! La plus grande difficulté, en présence de ce 28e volume, qui n'est qu'un fragment du *Thesaurus Demosthenicus* de Didymos, consiste à faire la part de ce qui appartient en propre à Didymos et de ce qu'il a emprunté à des sources perdues pour nous. Avouons-le, la difficulté est actuellement insoluble. Ce qui reste hors de doute, c'est que le livre retrouvé de Didymos est rempli de renseignements précieux, c'est encore qu'il a fourni à M. Paul Foucart la matière d'un remarquable mémoire, où la sûreté de la méthode, la plénitude de l'information, la clarté de l'exposition, se font encore une fois admirer. Après tout M. Paul Foucart a tiré de Didymos un tel parti qu'il a bien le droit d'être indulgent pour lui.

La Première partie renferme l'analyse détaillée des commentaires de Didymos. Nous nous bornerons à citer les principaux résultats que M. Paul Foucart considère comme acquis.

Neuvième Philippique. — Le commentaire est trop mutilé pour qu'on puisse déterminer avec certitude à quel paragraphe du discours il s'appliquait.

Dixième Philippique. — Elle a été prononcée en 341/0. Les allusions de l'orateur correspondent exactement à des faits et à des personnages contemporains et l'authenticité du discours ne saurait plus être mise en doute.

Onzième Philippique. — La date (340/39) n'est pas douteuse. Le discours est l'œuvre d'un disciple d'Isocrate, Anaximénès de Lampsaque, et a été composé postérieurement au *Pro Corona* (330)[1].

[Lettre de Philippe.] — Elle n'a pas été commentée par Didymos, mais il l'a mentionnée deux fois et de ces deux mentions on peut conclure qu'elle n'est pas authentique. Lettre et Réponse ont également pour auteur Anaximénès.

Douzième Philippique. Περὶ συντάξεως. — Le discours ne doit pas être rangé parmi les Philippiques, mais il est authentique. La date fixée par Didymos (349/8) est trop basse et mieux vaut placer le discours en 351/0. Voir le tableau chronologique dressé à la p. 82.

Dans la Deuxième partie, M. Paul Foucart étudie à part et pour elles-mêmes les citations que renferme le livre de Didymos. Elles sont très nombreuses et presque toutes inédites.

---

1. Les éditeurs du papyrus se montrent surpris —, indignés, dit M. Paul Foucart, — que Didymos n'ait pas pris la peine de vérifier si le discours se trouvait bien dans le septième livre de l'Histoire de Philippe d'Anaximenès, ainsi que l'affirmaient certains. Il faut pourtant reconnaître que Didymos n'en était ni à une recherche, ni à une fiche près. S'il avait une telle confiance dans ses devanciers, n'est-ce pas qu'il dépendait d'eux plus que ne l'admet M. Paul Foucart?

Je ne saurais résumer ces études et je me bornerai à signaler les plus importantes.

P. 89. Décret amphictionique de l'année 346, le plus ancien par conséquent des décrets déjà connus des Amphictions.

P. 94-107. Théopompe.

P. 114-121. Marsyas.

P. 127-130. Timosthénès, auteur d'un livre sur les Ports. M. Paul Foucart cherche à reconstruire l'ordre suivi dans sa description.

P. 131-135. Hermippos?

P. 135-191. Androtion et Philochoros.

Une nouvelle edition des *Fragmenta historicorum graecorum* emprunterait à toutes ces pages nombre de corrections et de restitutions. M. Paul Foucart a d'ailleurs pris la peine de dresser à la p. 191 un tableau des Restitutions et corrections proposées dans le présent mémoire.

Bernard HAUSSOULLIER.

LUCIANUS. Edidit Nils NILÉN. — Prolegomenon p. 1-72, 1 Mark. — Vol. I, fasc. I; libelli I-XIV. LXXV-208 p. in-12. Leipzig, 1907 (Bibliotheca Teubneriana). 2 Mark 80.

Ce premier fascicule d'une édition qui en comprendra huit, sans compter les prolégomènes, et qui est destinée à remplacer dans la collection Teubner celle de Jacobitz, renferme 14 traités (Φάλαρις Α. Β. Ἱππίας. Διόνυσος. Ἡρακλῆς. Περὶ τοῦ ἠλέκτρου. Μυίας ἐγκώμιον. Νιγρίνου φιλοσοφία. Δημώνακτος βίος. Περὶ τοῦ οἴκου. Πατρίδος ἐγκώμιον. Μακρόβιοι. Ἀληθῶν διηγημάτων Α. Β.) La question d'authenticité n'est pas soulevée pour le moment. A l'ordre traditionnel a eté substitué celui de Γ (*Vaticanus* 90, s. IX-X), le ms. le plus ancien et, au jugement de Nilén, le plus digne de foi. Ce qui a paru jusqu'à présent permet d'affirmer que la nouvelle édition est le fruit d'un long et consciencieux travail. N. a revu en tout ou en partie la plupart des mss. qui avaient servi de base aux précédentes éditions; il en a collationné plusieurs autres, et a eu en outre à sa disposition des collations de Sommerbrodt et d'Ed. Schwartz. L'etablissement du texte s'inspire du bon sens et du sage conservatisme qui, fort heureusement, prévaut de plus en plus parmi les éditeurs. Les conjectures personnelles ne sont pas inutilement prodiguées; celles d'autrui sont admises avec discrétion. En somme, tout fait espérer un Lucien méritant la confiance et se lisant sans arrière-pensée.

Il serait d'ailleurs prématuré, tant que les prolégomènes au moins ne sont pas achevés, de porter un jugement sur le travail critique de l'éditeur, mais il est permis dès maintenant de regretter que les résultats n'en soient pas présentés sous une forme plus nette et plus accessible. Les 40 premières pages des prolégomènes sont presque entièrement occupees par une série de tableaux synoptiques donnant, outre la liste des mss., le nombre, l'ordre et le groupement des opuscules qui y figurent. Ces indications étaient nécessaires, et les conclusions que N. se réserve apparemment d'en tirer en ce qui concerne la valeur et l'autorité relatives des mss., en feront mieux ressortir l'utilité, mais quelques mots d'introduction pour resumer l'etat de la question et guider les recherches n'auraient pas été superflus. En outre, N. multiplie comme à plaisir et au-delà de toute necessité les sigles, abréviations, notations conventionnelles de toutes sortes, qui font honneur à sa fertilité d'invention, mais qui rebutent l'œil et encombrent la mémoire. Nul doute qu'avec un peu de patience et d'appli-

cation on n'arrive à se familiariser avec cette sémiographie compliquée. Mais, au premier abord, on se sent pris de vertige au milieu de ce labyrinthe de lettres droites, couchées, renversées, barrées d'astérisques, de points d'exclamation, de figures géométriques. Et je ne dis rien du 4e tableau (*conglobationes libellorum*), qu'il est impossible de lire sans s'armer d'une forte loupe.

Quant au texte, il est accompagné d'un apparat critique étendu et qu'on a toute raison de tenir pour sûr. Mais un grand nombre de leçons ont encore été ajoutées après coup dans l' « Appendix apparatus », qui n'a pas moins de 59 pages. Personne ne se plaindra de ce luxe; c'est la dispersion qui est gênante. Il est louable assurément de chercher jusqu'au dernier moment à compléter et à perfectionner son travail, mais si peu qu'on puisse se flatter jamais de donner des résultats définitifs, il est permis cependant de demander à un ouvrage, quand il se présente devant le public, d'être un peu plus sorti de la période du devenir; minutie excessive, et d'où il faut toute la bonne volonté du lecteur pour faire jaillir la lumière; manque d'unité et incertitudes dans l'exécution : ce sont là sans doute des défauts tout extérieurs, mais qui font craindre que ce labeur si considérable et si méritoire n'ait pas, faute d'une méthode plus pratique, tout l'effet utile qu'on serait en droit d'en attendre. Cette impression pourra d'ailleurs s'atténuer dans la suite. Maintenant que la publication est commencée, les qualités réelles de l'œuvre, aussi bien que ses actuelles imperfections de forme, en font souhaiter le prompt achèvement. Paul VALLETTE.

R. REITZENSTEIN. *Hellenistische Wundererzählungen*, 171 p. 8°. Leipzig, Teubner, 1906. 5 Mark.

Petit livre, un peu touffu comme la matière qu'il traite et l'érudition qu'il suppose, mais si plein de rapprochements suggestifs et d'aperçus nouveaux qu'on ne regrette pas sa peine après l'avoir lu. Le christianisme, comme chacun sait, a inspiré, au cours des premiers siècles, une ample littérature narrative. Ces récits (actes apocryphes, vies de moines, pour laisser hors de cause les Évangiles et les Actes canoniques auxquels l'auteur ne touche qu'incidemment) ont entre eux des traits communs : leur caractère merveilleux ; le but, qui est d'édifier tout en captivant l'esprit; le retour quasi obligé de situations et de formes littéraires consacrées. Or, de tels écrits ont existé avant le christianisme. De tout temps, les Grecs ont eu l'amour des fables et des récits d'aventures ; dans les contes populaires de l'Égypte, on voit se manifester, avec le goût du merveilleux, des préoccupations religieuses. Le mélange, au temps de l'hellénisme, d'éléments grecs et égyptiens, a donné naissance à un genre spécial de narrations merveilleuses dont Reitzenstein s'efforce, dans la première partie de son travail, de déterminer les caractères propres et de suivre le développement : c'est l' « arétalogie ». *Aretalogus* s'est employé comme synonyme de *mendax* : le mot s'applique à un homme qui vous en conte, qui abuse de la crédulité de ses auditeurs. Mais il a une autre signification, attestée par l'étymologie qu'en donne une scholie du palimpseste de Bobbio (Juvénal, 15, 16), et déjà connue dans la comédie nouvelle (cf. Ter. *Ad.* 535/6) : un ἀρεταλόγος, c'est celui qui proclame les *vertus*, en d'autres termes, les hauts faits d'un dieu, les miracles par lesquels il manifeste sa puissance. L'arétalogie peut avoir soit un caractère profane, soit un caractère religieux ; elle peut allier le désir d'édifier à celui de divertir (ὠφέλεια, ψυχαγωγία). Des écrits tels que l'*Histoire véritable* de Lucien sont des aretalogies parodiées.

C'est là qu'il faut chercher l'origine des Actes apocryphes. R. les définit

des arétalogies d'inspiration populaire et religieuse. Les apôtres y jouent le même rôle et y apparaissent dans les mêmes situations que les prophètes égyptiens et les philosophes grecs (p. ex. Pythagore, Apollonios de Tyane) dans l'arétalogie égypto-hellenique. Il ne suffirait pas, pour rendre compte des ressemblances, d'admettre des emprunts, faits par des écrivains indépendants les uns des autres, à un fonds commun de traditions populaires. La répétition des mêmes motifs et des mêmes formules, les procédés de composition, montrent qu'il s'agit d'écrits que relie entre eux la continuité d'une tradition littéraire. C'est de la même tradition que relèvent les récits ayant pour héros, non plus des apôtres, mais des moines. On verra, par l'analyse de R., comment se sont constituées la *Vie d'Antoine*, par Athanase, l'*Historia Monachorum*, l'*Histoire Lausiaque*, ainsi que les *Vies de Paul de Thèbes et d'Hilarion*, par Jérôme. Les auteurs ont repris chaque fois des thèmes déjà existants, amplifiant, renchérissant plus ou moins, mettant la gloire de leur héros au service de tendances personnelles, garantissant la vérite d'histoires qu'ils savaient fictives, — le tout, comme dans l'arétalogie, sans aucune intention de supercherie.

La seconde partie de l'ouvrage a un objet plus spécial. Il s'agit de deux hymnes qui figurent dans les *Acta Thomae* (p. 219, 20; p. 109 Bonnet). D'après R., ces hymnes se rattachent étroitement par le sens au recit que chacun d'eux accompagne, et ne se comprennent pas isolés du contexte; ils s'expliquent par l'influence d'idées égyptiennes; littérairement enfin, tant les hymnes eux-mêmes que la fiction qui sert de cadre à chacun d'eux remontent à une source païenne.

R. n'est pas de ceux qui tirent de quelques coïncidences fortuites des conclusions hâtives et arbitraires. Il sait quelles précautions et quelle sévérité de méthode ce genre de recherches exige. La démonstration demanderait d'ailleurs à être renouvelée dans chaque cas particulier. Peut-être cependant y a-t-il quelque exagération dans l'importance attribuée aux influences purement litteraires. Est-il bien sûr que le terme d'arétalogie ait une valeur technique et designe un genre litteraire ayant ses formes et son esthetique propres ? Il ne faut pas pousser trop loin le goût des classifications. Un petit exemple entre tous. Exaltés par les uns, les philosophes ont eu leurs détracteurs; on les traitait volontiers de magiciens (γόης) et leurs prestiges étaient dénonces dans des écrits qui sont comme la contrepartie de l'arétalogie (cf. Philostrate, *Apoll. T.*, VII, 39, p. 293, 19 K.). R. part de là pour faire de la γοήτων φωρά un genre distinct. Est-ce bien prouvé ? En tout cas, je ne vois pas quel rapport on pourrait etablir entre l'aretalogie et la satire contre les oracles composés par Oenomaos de Gadara sous le titre de Γοήτων φωρά. R. se fonde, il est vrai, sur des theories littéraires en honneur dans l'antiquité. Mais ces théories avaient-elles la rigueur qu'il leur attribue, et les textes qu'il invoque disent-ils toujours ce qu'il leur fait dire? On accordera difficilement, par exemple, que Lucien, dans le *Philopseudes*, ne veuille poser qu'un problème psychologique, celui de la séduction que le mensonge exerce sur l'esprit, qu'il ait simplement en vue un genre litteraire et n'ait pas pour but principal de railler la croyance à ce que nous appellerions le surnaturel. Ce n'est pas pour rien, malgré tout, que les personnages mis en scène sont des philosophes, et il y a autre chose dans les sornettes qu'ils debitent qu'une parodie burlesque à la manière de l'*Histoire véritable*. Il paraît excessif, de même, de tirer de Cicéron, *de Legib.*, I, c. 1. 2., une théorie du ψεῦδος. Cicéron ne veut guere dire qu'une seule chose, c'est que le poète, n'ayant pour but que de plaire à l'imagination, n'est pas astreint au même respect de la vérité que l'his-

torien. — La distinction que R. cherche à établir entre le conte, qui fait l'objet de son étude, et le roman, est intéressante. On peut douter cependant de la valeur de son critère. A supposer qu'on soit en droit d'appliquer au roman les lois de la monographie historique, opposée à l'histoire proprement dite, R. semble prêter à ces lois un caractère trop absolu ; la tentative de ramener la structure du *Catilina* et du *Jugurtha*, de Salluste, à celle d'un drame a quelque chose de factice ; et quant à la lettre à Lucceius (*Fam.* V, 12), je veux bien que Cicéron s'y inspire de certaines théories littéraires ; mais son souci est bien moins de faire à son correspondant un cours de méthode historique que de suggérer à son futur panégyriste le plan qu'il juge le plus approprié aux intérêts de sa gloire. On a trop méconnu l'importance, dans la littérature grecque et latine, des traditions et des conventions, Ce n'est pas une raison pour lire les anciens comme s'ils ne pouvaient pas écrire une ligne sans copier un modèle, ni exprimer une idée littéraire sans réciter une leçon tirée de quelque τέχνη.

Ce ne sont pas là, comme on le voit, des objections de principe. Il s'agit d'une question de mesure. Ces réserves faites — et R. en fait lui-même : on voudrait seulement qu'il y eût insisté un peu plus — la thèse demeure, et l'idée est féconde. Elle éclaire tout un chapitre de l'histoire de la littérature grecque ; elle attire l'attention sur un certain état d'esprit, propre à l'antiquité surtout, elle ouvre des horizons nouveaux aux recherches si ardues sur les rapports du christianisme avec le paganisme antique. Le sentier qui va de l'un à l'autre se perd en maint endroit. Nul n'est mieux qualifié que le savant auteur du *Poimandrès* pour nous aider à en retrouver la trace, en le débarrassant des ronces et des broussailles qui l'envahissent sur tant de points.

P. V.

Die griechische und lateinische Literatur und Sprache, v. U. v. Wilamowitz-Möllendorff, K. Krumbacher, J. Wackernagel, Fr. Leo, E. Norden, F. Skutsch, 2. verbess. u. vermehrte Aufl. (*Die Kultur der Gegenwart*, I, 8). Berlin-Leipzig, Teubner, 1908, 1 vol. in-8° de VIII-494 p. ; 12 mk.

Les hautes personnalités ci-dessus ont assez de notoriété pour qu'il devienne presque superflu d'indiquer la part de chacune.

Celle du lion a été réservée à Wilamowitz et, avec lui, à la littérature grecque jusqu'en 529, qui absorbe à elle seule la moitié du volume. Disproportion équitable, certes, et qu'on ne regrettera pas ; le sujet même prêtait moins que les autres à la banale nomenclature, et un vrai épicurien de lettres en cause avec son charme habituel. Bien amusante est la querelle qu'il fait en commençant aux professeurs de gymnase d'Allemagne, et qui a été sensible à plus d'un. Elle ne nous concerne pas, mais on comprend cette rancune contre des pédagogues à la tâche, qui seraient capables d'identifier la littérature avec les *Schulautoren*. Rien de moins étranger à l'esprit de Wilamowitz, qui découvre entre les auteurs les plus éloignés par le temps et par l'œuvre des relations curieuses : Pindare est rapproché de Dante, et Thucydide styliste est sacré préraphaélite. Une verve de bon aloi circule dans ces pages. Les plus amples développements embrassent la période hellénistique, parce que « le IIIe siècle est l'apogée du monde antique », bonne raison sans doute, mais j'en sais une meilleure ; n'est-ce pas parmi les Alexandrins, ses collègues, que Wilamowitz se sent le mieux chez lui ? Il termine par une bibliographie qui ne saurait être discutée : « Je l'ai dressée à un point de vue tout subjectif, mais en connaissance de cause. » C'est peut-être pour cela que des livres allemands y figurent

presque seuls. Cette première partie est une reproduction pure et simple de la 1re édition, plus ancienne d'un an.

La littérature grecque médiévale devait revenir à Krumbacher ; lui aussi a fait un grand et heureux effort de généralisation, bien nécessaire dans un domaine où on ne s'aventure pas en vacances ; on y goûte les joies de l'étude plutôt que de la flânerie. Mais, avec un tel guide, les fourrés disparaissent ; restent les grandes allées de cet immense et composite jardin.

Wackernagel traite de la langue grecque avec précision et brièveté. Puis Fr. Leo expose l'évolution de la littérature romaine, sous une forme assez retouchée depuis la 1re édition. Dans la conclusion perce un certain amour-propre de spécialiste qui ne voudrait pas qu'on dédaignât son *Fach*. La littérature romaine dépend de la grecque, mais comme la grecque de basse époque dépend de la grecque archaïque et classique. Sitôt les formes créées, les Grecs aussi s'en sont contentés comme les Romains plus tard : *Ennius ist so gut Homeride wie Choerilos.*

Les œuvres latines de transition entre l'antiquité et le moyen âge sont étudiées sommairement par Ed. Norden, et enfin Fr. Skutsch, dans une savante esquisse, montre le développement de la langue latine depuis ses plus lointaines origines jusqu'aux langues romanes qui en sont issues, et conclut par la réflexion de Schopenhauer : L'homme qui ignore complètement le latin est comme un voyageur parcourant une belle contrée dans la brume.

Songeons au titre de la collection dont ce volume fait partie : *Die Kultur der Gegenwart, ihre Entwickelung und ihre Ziele*, et félicitons l'Allemagne dirigeante d'y admettre encore la culture classique. Cela nous rendra indulgents pour ses *Schulmeister* que Wilamowitz a quelque peu malmenés.

Victor CHAPOT.

Les plus anciens monuments du christianisme écrits sur papyrus, textes grecs édités, traduits et commentés par le Dr Charles WESSELY, conservateur de la Bibliothèque impériale de Vienne. Paris, Firmin-Didot, 1907. (*Patrologia orientalis* de R. Graffin et F. Nau. IV, 2), 116 p. gr. in-8° et 3 planches. Prix : 7 fr. 90 (pour les souscripteurs : 5 fr.).

Depuis une vingtaine d'années, l'Égypte nous a livré un grand nombre de fragments littéraires ou théologiques, écrits sur papyrus dans les premiers siècles de notre ère. Malheureusement ces monuments n'ont guère été réunis jusqu'à présent que dans des collections d'un prix très élevé ; ils y sont d'ailleurs le plus souvent groupés d'après leur provenance, et non point d'après leur caractère littéraire. On saura donc gré à M. Wessely de nous présenter dans un seul fascicule tous les fragments qui intéressent le christianisme.

On y trouve des actes officiels ou *libelli* relatifs à la persécution de Dèce ; des lettres échangées par des chrétiens ; des fragments de livres canoniques ; des *logia* ou sentences attribuées au Christ ; des formules magiques ; enfin des prières, hymnes et fragments théologiques.

Quelques-unes de ces pièces sont éditées pour la première fois ; toutes sont étudiées et commentées avec le plus grand soin. Les historiens seront heureux de trouver dans cette publication des documents de premier ordre ; les philologues, qui apprécient depuis longtemps les travaux de M. Wessely et ses éditions de papyrus, aimeront à étudier dans ce nouveau recueil la langue si curieuse de ces fragments.

J. LEBRETON.

Th. MOMMSEN. *Gesammelte Schriften*, IVter Band. — *Historische Schriften*, Ier Band, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1906.

M. Hirschfeld continue de rassembler les articles de Mommsen. Le présent volume forme le tome IV de l'ouvrage et le Ier de la série des *Historische Schriften* qui fera suite aux *Juristiche Schriften*, dont on attend encore le tome III. Il comprend trente-deux études qui se repartissent sur toute l'histoire romaine, depuis les origines (légendes de Remus et de Tatius) jusqu'à la chute de l'Empire (Stilichon et Alaric, Aetius). Certaines qui avaient été réunies par Mommsen lui-même dans ses *Römische Forschungen* n'ont pas été reproduites ici.

Le plus long de ces chapitres, disposés d'après l'ordre chronologique, est celui qui est consacré *Zur Lebensgeschichte des jüngeren Plinius* (p. 366-469); bien d'autres mériteraient une mention : *Zama, die Rechtsfrage zwischen Caesar und dem Senat*, etc. Il n'y a pas d'intérêt à poursuivre cette énumération, mais il y a lieu de savoir bien vivement gré à M. Hirschfeld de nous donner, avec une telle rapidité, des œuvres dispersées de Mommsen une édition où s'allient d'une façon aussi heureuse le respect du texte primitif et l'adaptation des références bibliographiques aux progrès de la science.

A. MERLIN.

Gaetano DE SANCTIS. *Storia dei Romani : La Conquista del primato in Italia*, Torino, Bocca, 1907, 2 vol. in-8°, de XII-458 et VIII-574 p. (Biblioteca di Scienze moderne, n° 32-33 ; 24 lire.).

Les érudits italiens mettent décidément toute persévérance à sonder le problème des origines de leur patrie. Une nouvelle preuve en est dans ce gros ouvrage d'un professeur à l'Université de Turin. Élève de Beloch, à qui il dédie son livre, et qui paraît lui avoir transmis un peu de sa critique incisive et le meilleur de sa méthode, il déclare dès le début la position intermédiaire qu'il veut prendre entre le traditionalisme aveugle et la manie « non moins aveugle », de denier toute fidélité à la tradition. Auprès de lui, M. Pais a perdu sa peine, et si notre auteur, malgré tout, ne peut éviter un scepticisme marqué à l'égard des légendes préhistoriques, une fois arrivé à l'époque royale, il trouve moins à rejeter qu'à interpréter, car il oppose volontiers à la tradition et aux chants populaires, qui contiennent toujours du vrai, l'effort regrettable des annalistes, qui les ont travestis pour leur donner une apparence rationnelle ; surtout on sent percer une ironie un peu courroucée quand il réfute « la critique ». Elle a commis en effet de vraies aberrations et forgé, dans sa recherche du « mythe étiologique », des hypothèses bien plus suspectes que les légendes à détruire.

Un autre titre vaudrait mieux, par exemple : *Storia dell' Italia primitiva*, car en somme « les Romains » n'ont pas grand'chose à voir avec les terramares de la vallée du Pô. J'ai le regret de dire qu'instruit de tous ces problèmes par Modestov — déjà disparu, et dont M. de Sanctis n'a pu mettre à profit la récente publication — et trouvant dans ce nouveau répertoire des propositions tout autres, je crains fort de ne voir jamais naître, sur le préhistorique italien, une doctrine, je ne dis pas unanime, mais recueillant de nombreuses adhésions. Les trouvailles multiples, peu éloquentes en revanche, qui ne cessent pas, permettront-elles un jour de faire un départ équitable entre Ligures, Ombriens et Étrusques, et de mettre la paix entre leurs partisans respectifs? Je ne sais, mais que cette perspective est encore éloignée! Rendons à M. de Sanctis cette justice, qu'il ne s'est point perdu dans les détails. Il pense que les Étrusques sont venus en Italie par voie

de terre, et il est fort possible qu'il ait raison ; mais il repousse la provenance anatolienne, et sur ce point je me réserve.

Ses vues sur la royauté me semblent judicieuses ; peut-être maintenant ne fera-t-on plus de Romulus et de ses successeurs des dieux déchus ou les symboles des sept collines. Je suis convaincu, moi aussi, que la royauté n'a pas été supprimée par une révolution, qu'elle s'est progressivement amoindrie, annihilée.

Sur les origines du patriciat et de la plèbe, M. de Sanctis nous apporte des idées très claires : dans une société agricole, la concentration de la propriété foncière, notamment par les vides que la guerre creuse dans les familles, crée fatalement une classe aristocratique ; mais pour la guerre même — et il fallait sans cesse lutter contre les voisins, — les riches ont besoin des pauvres ; les patriciens doivent faire des concessions, d'où leur résignation à subir des tribuns de la plèbe. Et nous voyons très bien (t. II, chap. I) la plèbe organisée d'abord comme un État dans l'État.

Quant aux Douze Tables, il était évident que l'auteur, sans ratifier tous les détails qui nous sont transmis, ne se rangerait pas au nombre des sceptiques imprudents qui, dans ces dernières années, ont prétendu jeter toute cette loi par dessus bord.

Il incline à considérer la tradition comme plus sûre quand elle raconte l'histoire extérieure et les guerres que lorsqu'elle explique la genèse des institutions. Peut-être pourtant l'orgueil nobiliaire ne s'est-il pas donné moins libre jeu dans les deux cas. Peut-être aussi, comme Beloch, son disciple a-t-il une tendance excessive à juger de la force d'une nation d'après l'étendue de ses possessions territoriales. Tout ceci tient sans doute à ce qu'il s'est attaché particulièrement à suivre pas à pas les annales militaires de la jeune puissance et sa progressive expansion. Là est l'intérêt considérable du livre et ce qui le rend indispensable désormais pour l'étude des premiers siècles de Rome. Je ne peux discuter ici point par point avec l'auteur ; même quand on hésite à l'approuver, on doit reconnaître que les éléments d'appréciation ont été parfaitement réunis. Il est très au courant, et des sources et des travaux modernes. Sa qualité d'Italien ne l'empêche point de juger de sang-froid ses aïeux ; Pyrrhus lui inspire comme une sorte d'enthousiasme (II, 416) et il institue entre Athènes et Rome une comparaison judicieuse (II, 237) : l'une s'appuie avant tout sur quelques personnalités hors de prix, l'autre sur la valeur foncière des coutumes établies.

Pas d'illustrations, ce qui rend la lecture un peu austère ; la « Bibliothèque des sciences modernes » n'a pas le pittoresque dans son programme ; j'attendais malgré tout au moins une mention de ces vases peints de l'Italie méridionale ; série abondante de témoins irréprochables qui nous donnent en pied ces combattants, curieusement empanachés, que Rome eut pour adversaires dans les premiers temps de la République. Il y a là un répertoire du plus haut prix, qui méritait d'être utilisé. Une carte enfin aurait servi l'intelligence du texte.

Victor CHAPOT.

Études sur le style des discours de Cicéron avec une esquisse de l'histoire du « cursus », par L. LAURAND, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1907, XXXIX-388 p. in-8°.

De M. Tulli Ciceronis studiis rhetoricis thesim facultati litterarum universitatis Parisiensis proponebat L. LAURAND. Paris, Picard, 1907. XX-116 p. in-8°.

Tous ceux qui ont étudié de près les discours de Cicéron savent combien de questions, encore non résolues, se posent à l'occasion de ces textes tant

de fois étudiés. Dans ses deux thèses M. Laurand discute de près quelques-uns de ces problèmes et, je crois, en avance notablement la solution.

Dans sa thèse française il recherche jusqu'à quel point Cicéron a suivi dans ses discours les règles qu'il a formulées dans ses ouvrages de rhétorique. Le sujet, qui était très vaste, est restreint à ces trois questions : la pureté de la langue, le nombre oratoire, la variété du style.

La première et la troisième de ces études avaient bien des fois été faites, mais jamais, que je sache, avec une précision si minutieuse. On y sent la patience inlassable d'un philologue que ne rebute aucune statistique, et en même temps le tact fin et sûr d'un humaniste. Le vocabulaire des discours est comparé à celui des citations faites par Cicéron, à celui de ses œuvres poétiques, de ses lettres et de ses traités ; cette comparaison est, dans son ensemble, très convaincante, bien qu'il faille reconnaître, avec l'auteur lui-même, que dans bien des cas l'omission ou l'emploi d'un mot est suffisamment motivé par le caractère du sujet traité, et n'est point un indice de purisme ou de négligence. L'étude sur la variété du style est plus étendue (p. 222-341) et, à mes yeux, à plus de portée ; elle serre de plus près les traits caractéristiques de l'éloquence de Cicéron ; elle montre avec quelle souplesse il sait varier sa manière et soit dans les différents discours, soit dans les diverses parties d'un même discours, modifier avec son vocabulaire la construction et le rythme de ses périodes.

Le deuxième livre (p. 107-222) est consacré au nombre oratoire ; c'est la partie la plus neuve et la plus riche de tout l'ouvrage. Depuis quinze ou vingt ans les études sur la prose métrique ou rythmique se sont étrangement multipliées, mais la plupart des résultats en sont si contradictoires, qu'on en vient parfois à se demander si toutes ces recherches ont un objet précis susceptible d'études scientifiques. M. Laurand s'est attaché de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, à la théorie du nombre oratoire, développée par Cicéron lui-même dans l'*Orator*. Il me semble que cette comparaison lui a permis d'arriver dans l'étude des discours à des résultats plus précis et plus fermes que ceux de ses devanciers.

La thèse latine, consacrée aux ouvrages de rhétorique de Cicéron, complète heureusement la thèse française ; elle montre l'estime que Cicéron a professée pour la rhétorique ; elle détermine jusqu'à quel point il a été original et quels emprunts il a faits aux anciens auteurs grecs ou latins ; elle retrace enfin le progrès de ses théories. La langue claire et élégante dans laquelle est écrite cette thèse montre que M. Laurand est dès longtemps familier avec les auteurs qu'il y étudie. J. LEBRETON.

Paul MONCEAUX. *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* (Extr. des *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, Sav. étrangers, XII, 1 (1907), 179 p. in-4°, 3 pl., fig. dans le texte.

Ce travail est la continuation, sous le même titre général, de trois études publiées de 1903 à 1906, par la *Revue archéologique*, et qui concernaient les inscriptions grecques chrétiennes, — juives, — métriques. La quatrième partie, consacrée aux Martyrs et reliques, témoigne des mêmes qualités éminentes : information complète, critique exercée, ingéniosité dans les restitutions de textes mutilés ou connus seulement par des copies défectueuses, aisance égale parmi les problèmes d'épigraphie ou d'hagiographie. Conduite de front avec l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, du même auteur, cette enquête procède et profite d'une curiosité très étendue. On regrettera seulement, peut-être, que les divers chapitres ne soient pas

conservés dans la même collection, — car cette dispersion offre des inconvénients, — et que l'intitulé, trop modeste, ne désigne pas bien nettement le contenu ; il s'agit en réalité d'un *corpus* provisoire des inscriptions chrétiennes d'Afrique, accompagnées d'un commentaire beaucoup plus détaillé que n'en offrent d'ordinaire les recueils de cette nature.

Victor CHAPOT.

S. ANGUS. *The Sources of the first ten Books of Augustine's De civitate Dei*, a Thesis presented to the Faculty of Princeton University for the Degree of Doctor of Philosophy, in-8° de 281 pages. — Princeton, Princeton Press, 1906.

Cette thèse, qui nous arrive d'Amérique, est une utile contribution aux études sur Augustin. Elle se compose, en réalité, de trois mémoires presque distincts : 1° Une enquête sur les sources littéraires des dix premiers livres de la *Cité de Dieu* ; 2° Des notes sur divers passages de ces mêmes livres ; 3° Un essai sur cette question : dans quelle mesure Augustin savait-il le grec?

Le premier mémoire (p. 9-59) est le plus important. On s'étonne cependant que l'auteur en ait lui-même restreint la portée en limitant son enquête aux dix premiers livres de la *Cité de Dieu* : pourquoi n'avoir pas tenté un travail d'ensemble, sur toutes les sources de l'ouvrage entier? Cette réserve faite, ou ce regret exprimé, on doit reconnaître que l'enquête a été conduite avec beaucoup de soin et de méthode. M. A. étudie successivement les sources mentionnées par Augustin lui-même, puis les autres. Voici les principaux résultats de ses recherches : 1° Dans les dix premiers livres de la *Cité de Dieu*, la source principale est le *De rebus divinis* de Varron ; 2° Dans les livres I-V, où prédominent les considérations historiques, Augustin s'est servi surtout de Tite-Live, de Salluste, de Florus, d'Eutrope, de Cicéron, de Labéon et de Virgile ; 3° Dans les livres VI-X, plus philosophiques, il a consulté de préférence Apulée, Plotin, Porphyre, Platon (dans des versions incomplètes), et les ouvrages philosophiques de Cicéron ; 4° les citations de poètes ne se trouvent guère que dans les cinq premiers livres.

L'auteur a laissé de côté les citations bibliques, qui méritaient pourtant d'être étudiées de nouveau, avec toutes les ressources de la critique contemporaine : on y relève un curieux mélange de vieux textes *africains*, de textes *italiens revisés*, et de Vulgate. M. A. aurait pu trouver là-dessus d'utiles indications dans de récents travaux français, qu'il paraît ignorer. Notons encore qu'il ne signale pas les nombreux emprunts d'Augustin à la *Chronique* d'Eusèbe mise en latin par saint Jerôme (Cf. *De civit. Dei*, IV, 6).

La seconde partie de la thèse, de beaucoup la plus étendue (p. 64-234), ne se prête guère à l'analyse. C'est un recueil de notes sur différents passages des dix premiers livres de la *Cité de Dieu*. L'auteur s'attache surtout à signaler des rapprochements avec d'autres écrivains ; il reproduit souvent des textes déjà cités antérieurement. Cette seconde partie contient en somme les pièces justificatives du mémoire sur les sources.

L'étude des sources grecques d'Augustin a amené M. A. à se poser une question intéressante : dans quelle mesure le grand évêque d'Hippone a-t-il su le grec? C'est l'objet du troisième memoire (p. 236-273). A première vue, la question semble tranchée par Augustin lui-même qui, à plusieurs reprises, déclare qu'il savait très mal le grec. Cette langue l'avait rebuté dès son enfance (*Confess.*, I, 13, 20 ; 14, 23); et il était depuis longtemps évêque, quand il écrivait en 401 : « Ego quidem graecae linguae perparum assecutus sum et prope nihil. » (*Contra litteras Petiliani*, II, 38, 91). Cependant, il semble

avoir, par modestie, exagéré son ignorance : s'il lisait les philosophes grecs dans des traductions latines, il citait volontiers des mots grecs, et corrigeait même les textes bibliques latins à l'aide des textes grecs. M. A., qui a serré de près la question, arrive à cette conclusion, qu'Augustin ignorait presque entièrement le grec classique, mais était assez familier avec le grec des Pères et de la Bible, surtout des Septante. C'est, en effet, l'impression que laisse la lecture des œuvres d'Augustin. Mais, faut-il s'en tenir à cette impression, et admettre ce dédoublement assez invraisemblable ? Il y a une explication plus simple : Augustin savait mal le grec, il l'a dit et répété; mais il avait besoin du grec pour ses travaux d'exégèse ; s'il paraît mieux connaître le grec biblique, c'est que, dans ce domaine special, il était forcé de tirer tout le parti possible de sa science incomplète. En cela, il ressemblait à beaucoup de nos contemporains, qui ne se croient pas des ignorants.

Paul MONCEAUX.

Pietro RASI. *Ad Augustini Confess. XIII, 38, 53*, brochure de 4 pages in-8°. — Aosta, G. Allasia, 1906 (Estratto dalla Rivista *Classici e neo-latini*, anno II, n. 2).

« Et hoc intellegere quis hominum dabit homini ? quis angelus angelo ? quis angelus homini ? a te petatur, in te quaeratur, ad te pulsetur : sic, sic *accipitur*, sic invenietur, sic aperietur. » (Augustin, *Confess.*, XIII, 38, 53). Ainsi se terminent les *Confessions* d'Augustin dans la dernière édition critique, celle de Knöll (Vienne, 1896 ; Leipzig, 1898). M. Pietro Rasi propose de lire *accipietur* ; et la correction est si naturelle, si nécessaire, qu'on se demande pourquoi le dernier éditeur, sur la foi d'un seul manuscrit, a modifié ici le texte traditionnel. En effet, *accipietur* est la leçon de presque tous les manuscrits et des anciennes éditions ; c'est la leçon exigée par la logique, par la symétrie chère à Augustin, même par l'autorite des textes latins et grecs des Évangiles que paraphrase ici l'auteur des *Confessions* (cf. Matth., VII, 7 ; XXI, 22 ; Marc., XI, 24 ; Luc., XI, 9 ; Joann., XVI, 24).

Paul MONCEAUX.

HROTSVITHAE opera edidit Karolus STRECKER. Leipzig, Teubner, 1906, 4 mark.

Malgré leurs inégalités, leur gaucherie parfois, le caractère artificiel de la langue dans laquelle elles sont écrites, bizarre melange d'extrêmes néologismes (bravium, mansurnus = annus) et d'extrêmes archaïsmes (infinitifs en ier, formes pronominales mis, tis = mei, tui, quis = quibus datif, etc...), entassement de diminutifs mièvres, nombreuses réminiscences, tant de Prudence que de Virgile, — les œuvres de Hrotsvitha ont été l'objet de beaucoup de travaux exégétiques et critiques, depuis l'érudit allemand Conrad Celtes, qui les découvrit (1501), — certains disent : les fabriqua, ce qui me paraît d'ailleurs invraisemblable. C'est que Hrotsvitha est le seul représentant de la poésie latine en Allemagne au siècle des Othons ; c'est surtout que, par ses drames, elle constitue une exception vraiment unique dans le haut moyen-âge, reliant, d'un lien très lâche, les dernières productions du théâtre antique et les premiers « mystères ».

L'edition de M. Strecker, qui s'est attaché à l'étude de Hrotsvitha depuis plusieurs années, avec une indiscutable compétence, est très commode par son format et son prix, pour ceux qui voudraient lire dans le texte, la « geste » d'Othon, épopée d'une réelle valeur historique, ou ces légendes,

dans lesquelles on voit déjà de lointains ancêtres de Faust conclure par écrit des pactes avec le démon, ou ces drames si curieux dans leur naïveté, qui sont censés être d'édifiantes œuvres de protestation contre l'excessive immoralité du théâtre de Térence, et sont d'ailleurs parfaitement injouables (tout semble prouver qu'ils n'ont jamais été joués); ces drames où le dialogue n'est qu'un récit coupé en répliques, où l'action se déroule parfois avec une rapidité fantastique, où l'auteur a accumulé comme à plaisir, avec une sérénité de sainte fille un peu pédante, tout ce qu'elle avait appris dans Boèce ou ailleurs en fait de dialectique, d'arithmétique, de musique, sans nécessité pour la marche de l'action, car si elle a lu Térence, elle ne lui a point dérobé les secrets de l'art dramatique; ces drames enfin qui à côté de scènes d'horreur complaisamment détaillées, comme le martyre de la Foi, de l'Espérance et de la Charité (déjà des allégories !), nous révèlent des traits intéressants, parfois même assez répugnants, de la vie ascétique à cette époque, témoin la cellule malodorante où est enfermée trois ans entiers (comment y résista-t-elle ?) la courtisane repentie Thaïs.

Après l'édition magistrale de P. de Winterfeld publié en 1902, où le texte, très soigné, est augmenté d'un riche apparat avec de nombreux rapprochements philologiques et littéraires, d'utiles explications, des index extrêmement copieux, qui tiennent plus de la moitié du volume, il était bien difficile de faire œuvre originale. Pourtant le texte de M. Strecker présente un assez grand nombre d'améliorations, dont certaines sont fort heureuses ; il a bien élucidé la plupart des difficultés qui avaient échappé à Winterfeld. Je n'aurai donc à présenter qu'un petit nombre de remarques.

Les fautes d'impression sont rares ; je n'en ai guère relevé que deux : p. 94, dans l'apparat, lire 158 au lieu de 148 ; p. 107 (Agnes v. 309), lire *mente* au lieu de *mende*.

Quant aux observations critiques, en voici un petit nombre que j'ai relevées au cours de ma lecture :

1°) Livre I, Maria v. 399, p. 15

Credimus Heliam caelum petiisse secretum
† Corpore cum vero, mansit quia virgo potenter.

Tel est le texte du ms., adopté par M. Winterfeld ; il est certainement fautif, la léoninité étant la règle absolue chez Hrotsvitha.

Strecker écrit, laissant le second vers incomplet :

Mansit quia... virgo

Je crois qu'il faut ici répéter *corpore*, m'appuyant sur le Pseudo-Mathieu, c. 7, que l'auteur a suivi de près en beaucoup d'endroits : denique et Helias, cum esset in *carne*, assumptus est, quia *carnem* suam *virginem* custodivit ; peut-être le vers suivant (400)

Nec corpus maculis unquam violavit amaris

n'est-il qu'une seconde rédaction, restée dans le texte par erreur, ce qui s'est produit au moins une fois dans un autre passage. On serait tenté de le croire.

Dans le Basilius, p. 83, les vers 69-70 doivent être en partie intervertis. Winterfeld plaçait le vers

Supra gentilis tumulum sub tempore noctis
entre 68 : Gaudens tendebat, quo se magis ire jubebat
et 69 : Auxilium veteris supplex orando draconis,

ce qui offrait un sens satisfaisant, tout au moins possible, tandis que

Strecker ramène le vers « Supra gentilis... » avant 66, supposant une double lacune. Je m'en tiendrais volontiers au texte de Winterfeld.

Pour les drames, écrits en prose rythmée, il faut bien se pénétrer de l'idée que les points de repère essentiels de l'oreille sont les rimes, remplacées quelquefois par des assonances approximatives. Le rythme, qui n'est pas encore le cursus et n'est plus la clausule, même fondée sur l'accent, est très lâche, et ne paraît soumis à aucune loi fixe ; il me semble chose secondaire. Sans doute on peut souvent discerner des fins de κῶλα de forme connue ; Winterfeld a même pu avec succès, par des interversions de mots, rétablir dans certains passages des cadences nettes, mais c'est surtout du côté de la rime qu'il faut chercher les corrections. Certains membres de phrase un peu trop longs pourraient être avantageusement coupés par de légers changements apportés à l'ordre des mots : par exemple dans le Calimachus, p. 160, ligne 32, le long membre : Unde iste miserrimus vulnerabatur mente, qui a se his inferiorem aestimari non sustinuit, pourrait se lire facilement : Unde miserrimus iste | vulnerabatur mente | qui a se etc. Outre la rime nous y gagnons une cadence rythmique (misérrimùs iste)

Dans l'épopée d'Othon (Gesta Odonis) p. 232, les vers 246-251, appartenant à un passage altéré, sont ainsi disposés par Winterfeld, dont Strecker a adopté l'ordre.

246 Haec[1] perfectorum sunt conservanda virorum
249 Sudori, qui posse dedit sapientia mentis
250 Omnia compositis sapienter dicere verbis.
247 Principium quod cunctarum, finis quoque, rerum,
248 Hoc dico solum, (recte quod dicere possum) :
251 Qui solus semper fecit miranda potenter...

Tout d'abord, il importe de maintenir au vers 247 la correction de Winterfeld qui : quod ; il s'agit, à n'en pas douter, de Dieu, l'A et l'Ω de toutes choses. Je propose en outre d'intervenir 247 et 248, de supprimer la parenthèse, et de ponctuer ainsi :

250 Omnia compositis sapienter dicere verbis :
248 Hoc dico solum ; recte quod dicere possum.
247 Principium qui cunctarum, finis quoque, rerum,
251 Qui solus semper fecit...

Le sens devient très clair.

A la p. 245, v. 74 du même poème, pourquoi ne pas adopter le « contrivit » de Celtes, qui rend le vers juste et convient bien au sens ?

Ces quelques critiques sont de peu d'importance en regard de tout ce qu'il y aurait à louer. Peut-être pourrait-on regretter que Str. n'ait pas donné quelques brèves notes explicatives pour éclairer les passages les plus obscurs, mais cela eût sans doute dépassé le cadre de son ouvrage. Tel qu'il est, c'est une utile œuvre de vulgarisation, destinée à rendre de grands services aux érudits, ou même aux amateurs, curieux de littérature médiévale, qui ne peuvent toujours avoir sous la main la collection des Scriptores rerum germanicarum.

E. Rey.

1. Les épopées guerrières.

Inscriptiones latinae selectae, edidit Hermannus DESSAU. Vol. II. Pars II. Berolini, apud Weidmannos, 1906, p. 737-1040. 10 Mk.

Ce que j'ai dit, il y a quatre ans (*Rev. de phil.*, XXVII (1903), p. 257) de la première partie de ce volume, me permet d'être très bref au sujet de la seconde car on y retrouve naturellement la même methode et les mêmes qualités eminentes. Voici le contenu : *Tituli collegiorum, T. ministrorum uitae priuatae, opificum, artificum, T. sepulcrales, T. instrumenti domestici*, des *Analecta uaria* comprenant surtout les Fastes et des specimens d'*exsecrationes* ; enfin un appendice d'inscriptions grecques. Sur le choix des textes, je pourrais répéter que j'avais enoncé antérieurement : il y a quelquefois trop d'exemples pour la même variete ; je ne vois nul avantage à grossir un recueil de cette nature. Beaucoup, je crois, en tomberaient d'accord avec moi, s'ils parcouraient les pages 771 à 777 : il y a là des superfluités. Et pourquoi reproduire la brève inscription suivante (7340) : *sociorum* (lacune), *in fronte p. X, in agro p. X*, cette dernière formule reparaissant presque à chaque page ? Banalité évidente. J'aurais même, à la place de l'auteur, entièrement supprimé l'appendice. Le recueil de Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, lui en donnait toute latitude ; bien plus, il en est, parmi ces *Tituli graeci* (v. 8760-8763), qui n'avaient aucune raison d'entrer dans ce volume, et la meilleure preuve est qu'on les trouve dans l'autre *Sylloge* de Dittenberger ; ce sont des lettres de rois hellenistiques ; les Romains y sont nommes, mais les formes épigraphiques n'y ont rien de commun avec l'épigraphie latine.

Quant à la correction matérielle, pour en juger absolument, il aurait fallu contrôler chaque texte (v. cependant 7301 : *tril.* pour *trib.* ; 7757 : deux dates inconciliables ; ajouter X à l'une d'elles ; mais je me borne aux mêmes fautes qui m'ont apparu dans les annotations. Au n° 7226, aucune note 3 ne repond à l'appel ; j'ai vainement cherché la note 2 annoncée dans le texte 7346 ; à quoi répond la note 10 de 8844 ? je l'ignore. 7922 renvoie à 8115-8116 : c'est 8116-8117 qu'on doit lire. Voir encore : 8101, note 2 : *vobabulum ;* 8391, note 2 : *videsur ;* 8511 : *pator* (*pastor !*), etc... Ces critiques de détail sont assurement permises à l'egard d'un ouvrage de cet ordre.

Relativement à 8879, a-t-il échappé à M. D. que Domaszewski avait proposé une autre interprétation, que je crois préférable, des legions α' καὶ β' (adjutrices, et non parthiques) ; Les indications bibliographiques sont parfois un peu sommaires ; ainsi elles ne donnent qu'une faible idée de l'intérêt de premier ordre qu'offrent la célèbre fibule d'or de Préneste et l'inscription archaïque qui l'accompagne (8561). C'est un document figuré, exceptionnel, sur une ancienne civilisation qui prête à des controverses infinies ; il convenait de souligner le fait.

J'espère que ces réflexions, inspirees d'un examen attentif, ne causeront aucun malentendu ; dans ma pensée, elles n'affaiblissent en rien la très haute estime due à cet ouvrage, dont l'auteur mérite notre gratitude et qui est appelé à rendre les plus utiles services. Souhaitons-en le très prochain achèvement.

Victor CHAPOT.

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.29-31

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS